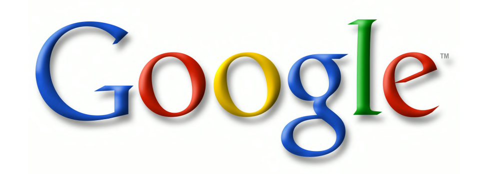




COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

Publiée sous la direction du Ministre de l'Intérieur.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE SAONE-ET-LOIRE

ANTÉRIEURES A 1790,

PAR L. MICHON, ARCHIVISTE.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES A. B 1 A 1696.

MACON,

IMPRIMERIE D'ÉMILE PROTAT, RUE DE LA BARRE, 1.

1878.

NOTICE SUR LES SÉRIES A & B.

Série A.

Cette série est peu importante; elle ne se compose que de 20 articles.

Les 14 premiers renferment des édits, lettres patentes, déclarations des rois de France; ce sont, en général, des pièces imprimées, relatives à l'organisation judiciaire, à l'administration civile, au commerce et à l'industrie, aux impositions ordinaires et extraordinaires, aux corporations civiles ou religieuses, au clergé; la plupart se retrouvent dans les séries suivantes.

Les articles 15-20 offrent plus d'intérêt : ce sont les terriers des châtellenies royales d'Artus, de Dondin et du Sauvement, qui étaient comprises dans le comté du Charollais, et qui firent retour à la Couronne avec ledit comté, par suite d'un échange conclu, en 1761, entre Louis XV et Mademoiselle de Sens. Ces terriers sont renouvelés au profit de Louis XVI; ils contiennent les reconnaissances de servis et de droits de garde dus par des communautés, des seigneurs, des bourgeois et de simples particuliers.

Série B.

Les 5 premiers articles se composent d'édits, de lettres patentes, d'arrêts des Parlements de Paris et de Bourgogne, relatifs à l'administration de la justice et aux différents corps judiciaires; presque toutes ces pièces sont imprimées; quelques-unes sont intéressantes à divers égards.

De l'ancien Bailliage d'Autun nous n'avons qu'un seul registre d'audiences; tout le reste est conservé à Autun, dans le greffe du tribunal civil.

Les papiers du Bailliage de Bourbon-Lancy avaient été déposés au greffe de la justice de paix. Je les ai fait transférer aux archives départementales; mais j'ai eu à constater de regrettables lacunes : la collection

des registres est très-incomplète; le plus ancien ne remonte qu'à l'année 1611. J'ai recueilli dans ces registres toutes les causes, tous les actes relatifs à l'antique établissement des bains, entre autres un règlement convenu, en 1641, entre l'intendant des eaux et un maître apothicaire, pour l'administration intérieure dudit établissement. Je citerai encore le procès-verbal de la réception d'un apothicaire, après examen public fait par les docteurs-médecins de la ville, pardevant les officiers de justice, et après « la confection de deux chefs-d'œuvre, savoir : pour l'intérieur, l'électuaire *de succo rosarum*, et pour « l'extérieur, l'emplastre *contra rupturam.* »

Celles du Bailliage de Charolles étaient entassées dans les greniers du tribunal civil, où elles étaient exposées à toutes les causes de destruction. J'ai été chargé de les faire transférer au dépôt du département; mais il était trop tard. Les registres sont tous déchirés et incomplets; les dossiers étaient dispersés et les pièces confondues pêle-mêle; cependant, l'analyse m'a fait trouver dans ces débris des documents d'une importance toute particulière, au point de vue de l'histoire, des mœurs et des coutumes locales.

Celles du Bailliage de Mâcon sont aussi conservées au greffe du tribunal. Elles formaient un amas considérable, où régnait un désordre indescriptible. Je me suis fait accorder l'autorisation de les classer dans le local même et de les inventorier comme archives départementales : elles comprennent 1,131 articles. Il y a là une vaste collection de richesses introuvables ailleurs, une mine presque inépuisable de matériaux pour l'histoire du pays et des familles, pour l'étude de l'état social en France, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Je ne puis entrer dans des détails qui seraient trop longs et sortiraient du cadre d'une simple notice; je me contenterai de signaler les registres intitulés *Livres du Roi*, et surtout la collection presque complète des registres d'insinuations qui remontent à l'année 1534 et sont compris dans les articles 1223-1390.

Les documents qui proviennent du Bailliage de Montcenis ne sont pas sans valeur. 36 articles seulement figurent dans ce volume; le reste formera la première partie du volume suivant.

Mâcon, le 21 mai 1878.

L'Archiviste,

MICHON.



TABLE.

Département de Saône-et-Loire.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes du Pouvoir souverain. — Domaine public. — Apanages. — Famille royale.)

Actes du Pouvoir souverain.

A. 1. (Carton.) — 3 pièces, parchemin, orig.

1362-1476. — Édits, lettres patentes, etc., des rois Jean II, dit le Bon, Charles VI et Louis XI : — accordant au comte de Charollais le droit de succéder aux bâtards dans toute l'étendue de son comté; — demandant un subside pour secourir la ville de Rouen assiégée par les Anglais; — portant déclaration de la soumission et obéissance des duché et comté de Bourgogne, comtés et pays de Mâconnais et Charollais, entre les mains de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, de Georges de La Trémoille et de Charles d'Amboise, commis à cet effet par le roi Louis XI.

A. 2. (Carton.) — 9 pièces, papier (1 imprimée).

1514-1556. — Édits, lettres patentes, déclarations des rois François Ier et Henri II : — portant demande d'un don de 60,000 livres pour payer la rançon des prisonniers faits au siége de Dijon, en 1513; — exemption de tous subsides et impôts en faveur des marchands suivant et fournissant la cour; — prescrivant des mesures et des prières pour l'extirpation des hérésies; — demandant l'octroi ou don gratuit accordé au Roi; — concernant les femmes qui cèlent leurs grossesses et leurs accouchements.

A. 3. (Carton.) — 14 pièces, papier (1 sur parchemin).

1560-1588. — Édits, lettres patentes et déclarations des rois Charles IX et Henri III : — concernant le don gratuit; — touchant la connaissance et juridiction des aydes et autres subsides; — demandant des impôts pour subvenir aux frais de la guerre, en Bresse, Savoie, etc.; — pour contribuer au payement des reîtres et des Suisses; — défendant de s'approprier les terres vagues, pâtis, etc., ci-devant possédés par les communautés des villages; — portant création des offices de regrattiers, etc., et réduction du parisis au denier tournois; — ordonnant le rétablissement de l'ancienne juridiction des élus, etc.; — portant règlement pour les traites domaniales; — rétablissant les bureaux des traites foraines; — recommandant l'extirpation des hérésies.

A. 4. (Portefeuille.) — 8 pièces papier (2 imprimées).

1589-1610. — Édits, lettres patentes, déclarations du roi Henri IV : — ordonnant le doublement du droit des petits sceaux; — la création de greniers à sel; — contenant règlement sur les exemptions et affranchissements de la taille, pour le soulagement du peuple; — créant une commission pour l'établissement de bureaux de traites foraines sur les limites des pays de Bresse, Bugey, etc.

A. 5. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier (13 imprimées).

1610-1643. — Édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIII : — portant révocation de plusieurs édits et commissions extraordinairement vérifiés; — concernant l'établissement des bureaux



de la traite domaniale; — ordonnant le transport du bureau des traites foraines de Mâcon sur les limites de la Bresse, frontières du royaume; — concernant le règlement et retranchement des exempts des tailles; — portant mainlevée de toutes les saisies faites sur les bénéfices et biens ecclésiastiques; — ordonnant des impôts pour la réunion de la Bresse à la Bourgogne; — pour l'entretien et l'armement des gens de guerre, de pied et de cheval; — pour la subsistance des troupes; — concernant les articles accordés en la conférence de Loudun pour la pacification des troubles du royaume; — portant création d'offices; — injonction aux greffiers des justices royales de garder les registres de baptêmes, mariages, etc.; — règlement sur la convocation du ban et arrière-ban; — déclaration du Roi qui prend la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de son royaume.

A. 6. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier (40 imprimées).

1643-1684. — Édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil d'État et commissions du roi Louis XIV : — pour imposer les sommes nécessaires à la subsistance des troupes, etc.; — pour le recouvrement des taxes dues par les acquéreurs et engagistes des domaines de la Couronne; — prescrivant des mesures contre les blasphémateurs et les profanateurs du jour du dimanche; — ordonnant la célébration de la fête de l'Immaculée Conception; — la réduction du nombre des fêtes; — portant règlement touchant les enterrements des séculiers; — déclaration contre les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville et autres; — défendant les pèlerinages qui se font hors du royaume sans permission; — portant création, ou rétablissement et suppression d'offices; — suppression des Cours des Aides; — révocation de la Chambre de justice; — permettant le commerce et le transport des blés de Bourgogne, de province en province, dans tout le royaume; — portant surséance des poursuites pour le payement des francs fiefs; — concernant la navigation et le flottage des rivières; — les crues sur le sel, les gabelles; — pour empêcher les sujets de Sa Majesté de s'habituer dans les pays étrangers ; — ordonnant la suppression du livre intitulé : *Paraphrase du Cantique des Cantiques* (par M. de Senecé).

A. 7. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier (32 imprimées).

1685-1696. — Édits, lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : — portant révocation de l'édit de Nantes; — fixation des portions congrues des curés et des vicaires; — condamnation à la peine de mort contre ceux qui favoriseront l'évasion des nouveaux convertis; — réduction de la valeur des louis d'or et des pistoles d'Espagne; — concernant le sel délivré par regrat; — défendant de couper et d'abattre aucuns bois sans permission expresse; — portant règlement pour la levée des milices; — prorogation du délai accordé aux déserteurs; — recouvrement des droits d'amortissement et nouveaux acquêts; — extinction des droits d'aides; — création d'une grande maîtrise générale et souveraine et établissement d'un armorial général à Paris, ou dépôt public des armes et blasons du royaume, et création de plusieurs maîtrises particulières dans les provinces; — concernant les possesseurs et détenteurs des biens dépendant du domaine royal; — portant augmentation des droits d'entrée pour le coton filé, venant des pays étrangers, et réduction des mêmes droits sur le coton en laine venant des îles françaises de l'Amérique; — affranchissement pour toutes les maisons des villes, faubourgs et bourgs fermés; — affranchissement de tous droits d'entrée pour les blés et autres grains.

A. 8. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (4 imprimées).

1697-1715. — Édits, déclarations, ordonnances et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XIV : — pour l'établissement des lanternes dans les principales villes du royaume, conformément à la ville de Paris; — en faveur des étrangers qui se sont habitués en France; — portant confirmation des possesseurs des domaines du Roi et des droits domaniaux, enregistrement des contrats de vente des fiefs sis dans le domaine du Roi, etc.; — concernant la célébration des mariages; — portant défense à toute personne d'aller s'établir dans la principauté d'Orange; — déclaration de la paix avec l'empereur Léopold; — portant règlement sur la manière de faire le trafic des blés et autres grains dans le royaume; — concernant les nouveaux convertis qui refusent les sacrements étant malades, etc.; — portant que les nobles, non revêtus de charges de magistratures, peuvent faire le commerce en gros sans déroger à leur noblesse, etc.; — déclaration de guerre contre l'Empereur, l'Angleterre, etc.; — portant répression des violences commises par les réligionnaires dans le Languedoc et les Cévennes; — confirmant le règlement pour la vente du tabac; — concernant les lettres de bourgeoisie; — portant rétablissement des gouverneurs des villes; — concernant la police et discipline ecclésiastiques; — portant règlement pour les duchés et pairies; — suspension d'armes et échange de prisonniers entre l'Angleterre et la France.

A. 9. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier, imprimées.

1715-1726. — Édits, lettres patentes, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État : — portant surséance des poursuites contre les vassaux du Roi pour raison des foi et hommage qui lui sont dus à cause de son avénement à la Couronne ; — réglant le prix et le cours des espèces d'or et d'argent ; — portant la peine de mort contre ceux qui auront contrefait ou falsifié les papiers royaux; — concernant les duels; — permettant aux communautés ecclésiastiques et aux hôpitaux d'acquérir des rentes; — concernant les biens des Religionnaires fugitifs; — portant rétablissement des lieutenants et greffiers du premier chirurgien du Roi ; — concernant ceux qui ont obtenu des lettres de grâce à l'occasion de son sacre ; — demandant des secours pour les pestiférés de la Provence ; — déclaration concernant la religion ; — portant suppression d'un livre intitulé : *Explications de N. S. P. le pape Benoît XIII sur la bulle Unigenitus;* — réglant le droit d'indemnité dû à Sa Majesté par les ecclésiastiques et gens de mainmorte, pour les acquisitions qu'ils font dans l'étendue des justices royales ; — portant création de maîtrises d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume à l'occasion du mariage du Roi ; — confirmant l'ordre du Saint-Esprit dans tous ses priviléges ; — concernant les foi et hommage, aveux et dénombrements du clergé ; — portant règlement pour le cinquantième sur les vignobles; — révocation du cinquantième en nature de fruits, pour être payé en argent.

A. 10. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier (43 imprimées).

1727-1739. — Édits, lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : — ordonnant aux maîtres et syndics des communautés d'arts et métiers, aux greffiers des confréries et à ceux qui ont des priviléges, concessions, exemptions, droits de péage, etc., de représenter leurs titres et registres ; — portant règlement pour le contrôle des actes ou procès-verbaux de nomination des consuls ou autres officiers des villes et communautés ; — pour le contrôle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de mainmorte; — prescrivant aux changeurs des villes, où il n'y a pas d'Hôtel de Monnaie, de recevoir les anciennes espèces et les matières d'or et d'argent sans retenir aucuns droits ni salaires; — défendant l'entrée des espèces de billon et de cuivre de Lorraine, et fixant la quantité de celles fabriquées dans le royaume qui doit être reçue dans les payements ; — portant règlement pour la perception des droits qui se payent à la sortie des chapeaux ; — ordonnant qu'il ne sera fait aucune nouvelle plantation de vignes et que celles qui seront restées deux ans sans être cultivées ne pourront être rétablies sans permission; — portant déclaration de guerre contre l'Empereur ; — rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants de Roi, etc. ; — prorogation du prix des anciennes espèces d'or et d'argent; — indiquant la forme pour tenir les registres de baptêmes, mariages, etc.

A. 11. (Portefeuille.) — 49 pièces imprimées.

1740-1759. — Lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : — portant affranchissant de tous les droits de contrôle les communautés ecclésiastiques de l'un et l'autre sexe ; — ordonnant la levée du dixième du revenu des biens, des charges, emplois, commissions, etc. ; — accordant l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales; — concernant les Universités du royaume ; — le commerce des îles françaises ; — l'abonnement des droits de contrôle ; — concernant la création d'une noblesse militaire ; — prescrivant des mesures envers les Maronites et autres chrétiens orientaux qui se trouvent dans le royaume ; — portant création d'inspecteurs et contrôleurs dans les communautés d'arts et métiers ; — établissement d'une loterie royale ; — exemption des droits d'amortissement en faveur du clergé ; — création d'une école royale militaire ; — concernant les lois pénales contre les contrebandiers ; — portant suppression des tabellionages dans l'étendue des justices et domaines du Roi ; — défendant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — ordonnant que pendant six années il sera payé au Roi un don gratuit ; — que la vaisselle du Roi sera convertie en espèces, etc.

A. 12. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (55 imprimées).

1760-1774. — Édits, lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : — concernant les armoiries ; — rétablissant l'exemption de la taille personnelle en faveur des commensaux de la maison du Roi ; — ordonnant que, dans le délai de six mois, les supérieurs des maisons de Jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil les titres de leurs établissements en France ; — prescrivant des mesures contre les vagabonds et gens sans aveu ; — concernant les milices; — accordant des encouragements à ceux qui défrichent

les landes et les terres incultes; — portant règlement pour les professions d'arts et métiers qui ne sont pas en jurande; — suppression d'offices et prolongation des droits du don gratuit; — affranchissement du droit d'aubaine aux villes impériales de Ratisbonne, Cologne, etc.; — concernant le commerce des grains et farines; — prorogeant le délai pour le droit de confirmation de noblesse; — portant confirmation de la bulle qui ordonne l'extinction et suppression de toutes les chapelles claustrales et des offices claustraux de l'ordre de Saint-Benoît; — ordonnant que l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice sera à la charge des villes dans lesquelles les cours ou juridictions sont établies; — concernant les réguliers, l'établissement des maisons de noviciat, etc.; — portant règlement sur les mémoires à consulter.

A. 13. (Portefeuille.) — 48 pièces imprimées.

1774-1779. — Édits, lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI : — établissant la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume; — défendant, sous peine de la vie, de former aucun attroupement et d'entrer de force dans la boutique d'aucun boulanger; — portant ratification de la convention concernant les bénéfices réguliers situés en France et dans les Pays-Bas Autrichiens; — établissement à Versailles d'un dépôt des papiers publics des colonies françaises; — établissant une chaîne à laquelle seront attachés, comme forçats, les déserteurs des troupes de Sa Majesté; — concernant la police des noirs auxquels est interdite l'entrée du royaume; — concernant les mariages de ceux restés en France; — portant ratification de la convention entre le roi de France et le prince de Nassau-Wulbourg, concernant les limites de leurs États; — interdiction des inhumations dans les églises; — suppression des jurandes et communautés de commerce, d'arts et métiers, et apposition des scellés sur les papiers desdites communautés; — des droits établis sur les blés, farines, etc.; — de tous les offices de receveurs, contrôleurs, etc., dans les domaines et bois; — réduisant à 42 pieds la largeur des routes principales et donnant des règles pour fixer la largeur des routes moins importantes; — concernant les dévolutaires; — ordonnant de représenter à la Cour des Aides les titres de noblesse et les priviléges des communautés religieuses; — prescrivant l'exécution de l'édit de mars 1768 concernant les ordres religieux; — ordonnant la répartition des vingtièmes et la suppression des vingtièmes d'industrie dans les campagnes; — concernant les manufactures.

A. 14. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier, imprimées.

1780-1790. — Édits, lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI : — accordant des distinctions et des encouragements aux arts de peinture et de sculpture; — fixant les priviléges des sujets du corps Helvétique dans le royaume; — autorisant la vente des immeubles des hôpitaux; — faisant défense aux curés des villes et villages de s'assembler et de prendre des délibérations communes; — concernant les anoblissements dans les colonies françaises et les preuves de noblesse à faire par les habitants desdites colonies; — portant nouveau règlement sur le roulage; — permettant d'ouvrir un canal de navigation et de communication des deux mers, par la Saône et la Loire; — portant exemption des droits de péage corporel sur les juifs; — concernant les études des élèves en chirurgie; — ordonnant la suppression d'un imprimé, intitulé : *De la banque d'Espagne*, dite *de Saint-Charles*, par le comte de Mirabeau; — portant suppression des droits sur les fourrages étrangers; — instructions sur les prairies artificielles; — autorisant, dans le royaume, l'établissement des fabricants étrangers; — concernant les domaines engagés et autorisant les engagements; — portant suppression des tribunaux d'exception; — concernant la procédure criminelle; — modifiant l'administration de la justice; — sanctionnant le décret relatif à la contribution patriotique, celui concernant la loi martiale, etc.; — règlement pour la convocation des États généraux à Versailles; — proclamation du Roi, du 9 octobre 1789.

DOMAINE ROYAL.

A. 15. (Registre.) — Grand in-folio, 422 feuillets, papier.

1768-1785. — Terrier de la châtellenie royale d'Artus (paroisse de Beaubery). — Lettres patentes de Louis XV ordonnant la rénovation des terriers du Charollais ; — enregistrement desdites lettres patentes ; — reconnaissances de servis et droits de garde passées au profit de « Sa Majesté très-chrétienne Louis seize, roi de France et « de Navarre, de ses successeurs, fermiers ou commis en « ladite châtellenie d'Artus » : par les habitants des hameaux de Lavaux et de Hautecour, paroisse de Verosvres ; — par messire Claude-René-Marie-François de Thibaut, marquis de La Roche-Thulon, seigneur du Terreau, etc., capitaine au régiment de Bourbon-Cavalerie ; — par Claude Aubry, notaire royal à Charolles ; — par René Plassard, curé de Verosvres ; — par François-Charles-Albert de La Blètonnière, baron d'Igé, seigneur de Salornay, Espierres et autres lieux ; — par Henri Lavenir, notaire à Beaubery ; — par messire Mathieu-Claude, comte de Damas, marquis d'Audour, seigneur de Dompierre, Frouges, Tramayes, la Motte, etc. ; — par Jacques Fonteray, notaire royal, juge du comté de Sivignon ; — par Claude Cramponne, avocat en parlement ; — par messire Claude-François Maritain, chevalier, seigneur d'Availly, commissaire de la capitation de la noblesse de Bourgogne ; — par Hugues Morin, bourgeois de Cluny ; — par François Dumolin, avocat en parlement, syndic de la ville de Cluny ; — par Charles-Amable, marquis de La Guiche, seigneur de Chaumont, Sivignon, le Rousset, etc., colonel du régiment de Bourbon-Dragons ; — par Jean-Marie Bérard, procureur au bailliage de Charolles ; — par Claudine Langeron, veuve de Benoît Lambert, notaire à Viry ; — par Jacques-Marie Renardet, curé de Gueugnon ; — par Antoine Lavillette, président au grenier à sel de Charolles et chambre de Perrecy ; — par Antoine Dessauze, notaire et procureur à Charolles ; — par Claude-Marie-Anne Degommeret, notaire royal à la Guiche ; — par Anne-Claude Mayneaud, femme d'Emmanuel-Louis-Auguste, comte de Pons-Saint-Maurice, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Crépy, etc. ; — par Hugues Lefebvre, avocat en parlement, résidant à Cluny ; — par François-Marie Montmessin, curé de Gibles ; — par messire Antoine-François Bernard, comte de Montessus, baron de Vitry, seigneur de Moulin-Lacour et de Saint-Martin d'Ozolles, etc.

A. 16. (Registre.) — Grand in-folio, 422 feuillets, papier.

1768-1785. — Terrier de la châtellenie royale d'Artus (double du précédent). — Lieux où sont situés les biens assujettis aux servis et aux droits de garde qui sont reconnus dans ledit terrier : Verosvres, hameau de Chevannes, les Goujats, Hautecour, Lavaux, etc. ; — Suin, hameaux de Charantigny, Mont, Vauzelles, etc. ; — Saint-Bonnet-de-Joux, hameau d'Availly ; — Vitry, hameau des Glandons ; — Ozolles, hameau de Verquilleux ; — Vendenesse, hameaux de Chatonnard, Plain-de-Chassagne, Saint-Branchet, etc.

A. 17. (Registre.) — Grand in-folio, 268 feuillets, papier.

1768-1788. — Terrier de la châtellenie royale de Dondin (paroisse de Pressy-sous-Dondin). — Lettres patentes de Louis XV, donnant commission aux trésoriers généraux des finances, en Bourgogne, de faire procéder à la rénovation des terriers du Charollais ; — arrêt du conseil d'État, portant instructions et règlements pour ladite rénovation ; — reconnaissances de servis et de droits de garde passées au profit du roi Louis XVI : par les habitants de Dondin et Pressy ; — par Denis Percherancier, praticien, demeurant à Pressy ; — par Jeanne-Marie Greuze, veuve de Claude Château, bourgeois à Marchizeuil : — par Marie Gacon, veuve de Jean-François Montel de Buxy, écuyer, seigneur de La Tour-de-Marchizeuil ; — par Jean-Baptiste Bailly, notaire royal à Pressy ; — par Jacques-Chrysostôme Philibert, maître honoraire en la Chambre et cour des comptes du comté de Bourgogne ; — par messire Hector-Antoine-Dominique de La Garde, comte de Chambonnat, ancien officier aux gardes françaises, seigneur de Pressy-sous-Dondin, etc. ; — par François Fumet, procureur en la prévôté de Saint-André-le-Désert ; — par Bénigne Dutet, procureur du Roi en ladite prévôté ; — par messire Éléonor-Maximilien-Charles de Petitjean, écuyer, chevalier de Linière, et Henriette-Brigitte Monnier Des Hauts, sa femme ; — par Philibert-Louis Bonnetain, notaire royal à Trambly ; — par Jean-Alexis Bonnetain, notaire royal à Matour ; — par Benoît Demontchanin, avocat en parlement, domicilié à Cluny ; — par Antoine Gouvillier, receveur des deniers royaux du Charollais ; — par Claude-François Lamare, avocat et commissaire à terrier, demeurant à Autun ; — par Catherine Berthelot de Bellefont, veuve de Claude-Henri de Veny d'Arbouze, écuyer ; — par Marie Billet, veuve de Benoît Baudinot, bourgeois à Villorbaine ; — par Benoît-Jean Degouvenain, subdélégué de Charolles ; — par Jean-Baptiste-Marie Bernard, comte de Montessus, seigneur de Ballore, Lanturot et autres lieux, etc.

A. 18. (Registre.) — Grand in-folio, 238 feuillets, papier.

1768-1788. — Terrier de la châtellenie royale de Dondin (double du précédent). — Lieux où sont situés les biens assujettis aux servis et aux droits de garde qui sont reconnus dans ledit terrier : Pressy, hameaux de Dondin,

Cherette et Chidde; Suin, hameaux de Mont, Ruères et Tillay; Trivy; Villorbaine; La Guiche, hameau de Champvent; Ballore, hameau des Foucaulx, etc.

A. 19. (Cahiers.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1552-1622. — Châtellenie royale du Sauvement. — « Recepte de deniers, grains, vin, gelines et aultres choses « dheues au Roi, nostre sire, à cause de sa chastellenye de « Saulvement, faicte par nous Philibert Buisson, Jehan « Petit et Guillaume Baudinot, fermiers et admodiateurs de « tout le revenu universel du domaine du conté de « Charolloys, soubz monseigneur le duc de Vendosmoys, « conte dudit Charolloys ; » — « manuel et recepte des cens « et servis dehus, ung chascung an, à la feste Sainct-Martin « d'hiver, à Sa Magesté catholicque des Espagnes, à cause « de son conté du Charollois, sur les subjectz qui dépendent « en toute justice haulte, moïenne et basse de la chastellenie « de Saulvement et prévosté de Génelard, pour servir à « sadicte Magesté de manuel incorporé qui lui doibt estre « forny par maistre Vincent Monnier, notaire royal, fermier « général dudit conté. »

A. 20. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1768-1777. — « Terrier de la châtellenie de Sauvement, appartenant à Sa Majesté très-chrétienne Louis « seize, roi de France et de Navarre, renouvellé par « Antoine Febvre, demeurant au Mont-Saint-Vincent, pour « ce commis ; les reconnoissances en ont été reçues par « maître Philippe Febvre, notaire audit Mont-Saint-« Vincent, qui en conservera les minutes ; » — lettres patentes de Louis XV, ordonnant la rénovation des terriers du comté de Charollais ; — arrêt du conseil d'État, réglant la manière de procéder à ladite rénovation ; — reconnaissances de rentes, cens ou servis passées : par les habitants de Pouilloux, de Saint-Vallier et de Ciry-le-Noble ; — par messire Claude Guillier, chevalier, seigneur de Serrigny ; — par Jeanne-Claude-Bernardine Gagne de Perrigny, femme de Louis-Barnabé de Beaudéan, comte de Parrabère ; — par les héritiers de messire Joseph Quarré de Champvigy ; — par André Venot, avocat à la cour ; — par Charles Langeron, avocat, procureur fiscal du comté de Perrecy ; — par Antoine d'Escorailles, chevalier, seigneur de Limant ; — par Étienne Beraud, notaire ; — par Jean Bunel, maire de Perrecy, etc.

Département de Saône-et-Loire

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(**Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des monnaies.**)

B. 1. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier (71 imprimées).

1557-1702. — Lettres patentes, édits, déclarations : du roi Henri II, concernant l'établissement des siéges présidiaux ; — de Charles IX, érigeant en titres d'office les charges des gardes des sceaux en toutes ses cours, chambres des comptes, aides, monnaies, trésor, connétablie et maréchaussées, amirautés, requêtes et prévôté de son hôtel, eaux et forêts, siéges présidiaux et autres juridictions du royaume ; — d'Henri III, créant, en chaque siége, des offices héréditaires de greffiers des notifications, et portant que « tous contracts subjects à retraits féodal et lignager, « droicts de lods et ventes, seigneuriaux et féodaux, seront « notifiez ; » — d'Henri IV, doublant le droit des petits sceaux de toutes les justices royales de France ; — maintenant les huissiers et les sergents en possession de leurs offices qui avaient été supprimés ; — de Louis XIII, concernant les gardes des petits sceaux et les places de maîtres clercs des greffes dans les Élections ; — créant les offices de commissaires receveurs héréditaires des saisies réelles, de garde-scel des exploits des huissiers ou sergents ; — portant injonction aux greffiers des justices royales, de garder soigneusement les registres des baptêmes, des mariages et des décès, pour en délivrer des extraits et des certificats à ceux qui en auront besoin, toutes les fois qu'ils en seront requis ; — permettant aux seigneurs et aux propriétaires des justices subalternes, de faire sceler de leur sceau les actes des notaires et les exploits des huissiers ; — de Louis XIV, « portant création de divers officiers de « chancellerie, de judicature et des postes, avec un règle- « ment des ports de lettres ; » — « portant création et aug- « mentation d'officiers au parlement du comté de Bourgo- « gne, et d'autres officiers dans les bailliages ; » — créant quinze conseillers et d'autres officiers au parlement de Besançon ; — portant que les expéditions des jugements, des sentences, des contrats et des obligations, seront faites sur parchemin ; — supprimant, puis rétablissant les gardes des petits sceaux ; — exigeant une augmentation de finance pour diverses charges judiciaires ; — créant des procureurs du Roi, des greffiers, des commissaires et des huissiers de police, pour l'administration de la police dans les villes principales du royaume ; — supprimant tous les offices de greffiers en chef ; — « portant que le cours de l'étude du « droit civil, canonique et françois seroit à l'avenir de trois « années consécutives ; » — révoquant les priviléges des premiers huissiers audienciers, des jurés-crieurs et des contrôleurs des ouvrages d'étain ; — concernant les droits d'amortissement, de francs-fiefs et de nouveaux acquêts ; — portant règlement des lettres d'État, etc.

B. 2. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (111 imprimées.)

1703-1724. — Édits et déclarations des rois Louis XIV et Louis XV et arrêts du conseil d'État : portant que les commissaires et les greffiers aux inventaires jouiront des mêmes priviléges et des mêmes exemptions que les officiers des siéges où ils seront établis, et qu'ils prendront rang et séance dans les processions, les cérémonies publiques et dans les bancs des églises, après le dernier

des conseillers desdits siéges ; — « touchant l'adresse pour « l'enterinement des lettres de rémission de pardon, pour « les personnes de condition roturière ; » — créant les offices de contrôleurs « des receveurs et payeurs des épices, « vacations et sabatines ; » — « portant que les accusés de « crimes contre lesquels il n'y aura pas de conclusion à « peine afflictive, seront entendus derrière le barreau ; » — concernant les gages des divers officiers de justice ; — les offices de conseillers-secrétaires du Roi ; — contenant que les officiers reçus en survivance ne pourront exercer aucune fonction avant la mort ou la démission pure et simple des titulaires ; — décidant que les offices en Bresse, en Bugey et dans le pays de Gex, seront vendus en la forme prescrite par les édits, comme dans les autres provinces du royaume; — créant les offices de contrôleurs des expéditions de cour de Rome et des légations, et unissant lesdits offices au collége des banquiers expéditionnaires ; — créant des greffiers spéciaux, pour enregistrer les brevets d'apprentissage et les lettres de maîtrise, et des contrôleurs des actes d'affirmation ; — conférant la noblesse, après vingt ans d'exercice, aux officiers des cours de parlement, des Chambres des comptes, des cours des aides, des conseils supérieurs et des bureaux des finances; — accordant aux présidents des présidiaux, la faculté de porter la robe rouge ; — supprimant les huissiers royaux pour les gabelles et les traites; — créant des officiers dans les maréchaussées de la province de Bourgogne ; — défendant aux parties de prendre des cessions de droits sur leurs juges et de se servir de ce prétexte pour les récuser ; — augmentant les gages des officiers des chancelleries ; — réglant les droits des insinuations laïques ; — touchant les évocations des procès criminels ; — instituant un second avocat et un second procureur du Roi, dans ceux des bureaux des finances où il n'y en a qu'un d'établi ; — diminuant le nombre des officiers des chancelleries ; — établissant une Chambre de justice ; — désignant les justiciables de ladite Chambre, et réglant la procédure qui doit y être observée ; — concernant les commissaires subdélégués de ladite Chambre et la vente par décret des biens immeubles desdits justiciables; — supprimant les offices : de notaires-secrétaires du Roi dans les cours supérieures ; — de greffiers conservateurs et de contrôleurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures ; — « accordant aux tiers-référendaires la fa« culté de postuler leur vie durant, pour leur tenir lieu de « remboursement de la finance de leurs offices ;» — maintenant les offices de commissaires enquêteurs et examinateurs ; — réglant les priviléges des enfants orphelins des secrétaires dans les chancelleries ; — ordonnant que dans le cas où la peine des galères est prononcée contre des vagabonds ou des gens sans aveu, les hommes puissent être, par décision des juges, transportés dans les colonies, pour y travailler comme engagés ; — déterminant les droits de contrôle et d'insinuation pour les testaments et les donations ; — réglant le rang et la séance des prévôts généraux des maréchaux et de leurs lieutenants; — concernant les inscriptions de faux ; — la manière d'élire les tuteurs et les curateurs ; — portant établissement d'une faculté de droits en la ville de Dijon ; — « déchargeant les geôliers « de payer aucune chose pour le loyer ou ferme des pri« sons ; » — réduisant à deux cent quarante le nombre des secrétaires du Roi, etc.

B. 3. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier (45 imprimées).

1725-1789. — Arrêts du conseil d'État, lettres patentes, édits, déclarations des rois Louis XV et Louis XVI : portant règlement entre les officiers des requêtes du palais à Dijon et les officiers du bailliage et de la chancellerie de la dite ville; — ordonnant que les officiers des juridictions ordinaires feront les appositions des scellés, les inventaires des meubles et des titres, et connaîtront de toutes les matières contentieuses relatives aux bénéfices vacants ; — que les procès-verbaux des commis des fermes, en matière civile comme en matière criminelle, seront affirmés véritables, sinon seront considérés comme nuls; — concernant les offices de secrétaires du Roi; — les insinuations laïques; — le contrôle des actes notariés; — le droit de *committimus;* — réunissant aux bailliages et aux sénéchaussées les juridictions royales établies dans les mêmes villes; — modifiant les lois pénales contre les contrebandiers; — réformant les offices de jurés-priseurs vendeurs de biens meubles, sous le titre d'huissiers ou sergents royaux; — supprimant ceux de commissaires aux prisées de ventes de meubles, tant forcées que volontaires ; — maintenant les huissiers des requêtes du palais et ceux de la table de marbre de Dijon; — ordonnant qu'en cas de récidive les hommes condamnés ou flétris seront envoyés en galère, et les femmes, après avoir été flétries de nouveau, enfermées dans des maisons de force; — enjoignant aux prévôts des maréchaux de France, à leurs lieutenants ou assesseurs, de faire juger leur compétence au présidial établi dans le lieu où est le siége de la maréchaussée; — ne permettant l'impression des mémoires, des consultations, ou d'autres écrits analogues, que sur les affaires contentieuses et seulement lorsque l'affaire sera devenue contradictoire ; — limitant les attributions des présidiaux ; — rétablissant ladite table de marbre; — confirmant les priviléges « des « conseillers rapporteurs et des secrétaires greffiers du point « d'honneur; » — défendant de donner le nom de bourreaux aux exécuteurs de haute-justice ; — sanctionnant les

décrets de l'Assemblée nationale, sur la réformation de divers points de la jurisprudence criminelle, etc.

Parlement de Bourgogne.

B. 4. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier (74 imprimées).

1682-1742. — Arrêts généraux. — Défense aux officiers des bailliages de Bourbon-Lancy, de Montcenis, de Charolles et de Semur-en-Brionnais, ainsi qu'au maître des ports de Digoin, de permettre le transport des blés sur la Loire ; — ordre aux secrétaires de la chancellerie de Dijon, de présenter incessamment le tarif des droits du sceau, pour être enregistré ; — « deffences « aux habitans des villes, bourgs, bourgades et villages « de ce ressort, mariés ou non mariés, enfans de famille « et serviteurs, de fréquenter les tavernes et cabarets, y « boire et manger sous quelque prétexte que ce soit, et « aux cabaretiers et taverniers de les y recevoir, à peine « de cent livres d'amende, applicables par tiers à la fabri- « que, aux seigneurs des lieux et au dénonciateur ; » — « inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque « qualité et conditions qu'elles soient, de favoriser et don- « ner retraite aux voleurs, faiuéants et vagabons, leur don- « ner à boire ny à manger, à peine d'être déclarés com- « plices des crimes qu'ils commettront ; » — de prêter de l'argent aux mineurs et aux enfants de famille ; — de leur vendre à crédit ; — de tenir des jeux défendus, notamment « ceux appelez Hoca, la bassette, le lansquenet et autres « jeux du pur hazard ; » — aux notaires, « d'acter hors le « détroit des bailliages pour lesquels ils auront été reçus ; » — aux huissiers des bailliages, des présidiaux et de toutes autres justices, et aux archers de la maréchaussée, qui assisteront aux exécutions des criminels, « de désemparer « et de se retirer des lieux où elles seront faites qu'après « qu'elles auront été entièrement achevées ; » — aux bouchers, d'acheter des bœufs, des vaches ou des moutons, dans les lieux où règnent les maladies desdites bêtes ; — « aux juges et procureurs d'office qui, pour l'absence des « seigneurs des terres et fiefs de ce ressort, reçoivent les « foys et hommages des vassaux, leurs aveux et dénom- « brements, d'exiger d'eux aucune chose pour raison de « ce, à peine de concussion ; » — à toutes personnes, de prendre en aucun endroit les œufs de cailles, de perdrix et de faisans, de tendre des piéges pour prendre du gibier en aucune saison, de chasser en quelque manière que ce puisse être depuis le premier jour de carême de chaque année, jusqu'au premier août suivant ; — de nourrir des chèvres dans les pays vignobles ; — de recevoir, publier ou exécuter les bulles des brefs ou autres expéditions émanées de la cour de Rome, sans lettres patentes du Roi, dûment enregistrées ; — à tout imprimeur, de vendre les ouvrages intitulés *La constitution, règle de foi et de discipline ; la déclaration faite par le Roy catholique* et autres pièces provenant d'Espagne ; — à tous villageois, de s'attrouper à l'occasion des mariages, d'y paraître armés sous quelque prétexte que ce puisse être, d'exiger aucun droit des nouveaux mariés, même de recevoir ce qui leur serait volontairement offert ; — à tous serruriers, de limer et percer de vieilles clefs ou d'en fabriquer de nouvelles, sans avoir vu auparavant les serrures à l'usage desquelles lesdites clefs sont destinées ; — ordre « à tous les juges royaux de ce ressort, qui exer- « cent des justices des seigneurs, d'opter dans deux mois, « à faute de quoy, ledit temps passé, l'office royal demeu- « rera vacant et impétrable ; » — « à tous ceux et celles « qui sont compris dans les rolles arrêtez, pour fournir à « la nourriture et subsistance des pauvres mendians hors « d'état de gagner leur vie, de continuer à leur donner les « alimens en la quantité et qualité portées par les arrêts « précédens ; » — aux créanciers, de fournir à chacun de ceux qu'ils détiennent en prison, 4 sols par jour pour leur nourriture ; — d'enterrer immédiatement dans des fosses de cinq à six pieds de profondeur, les bœufs et les moutons morts de maladie ; — à tous les habitants des bourgs et des villages, « de s'assembler incessamment, et de déterminer « quelles portions de leurs prés peuvent être le plus com- « modément mises en regain et réserve, la présente an- « née (1718) ; » — d'enlever et de brûler tous les nids de chenilles ; — « manière dont sera fait le payement des ar- « rérages des cens, redevances foncières, rentaires, pen- « sions monachales, droits de patronages et autres presta- « tions, payables en grains, vins, huiles, noix, châtaignes et « autres espèces de fruits, pour l'année 1709 seulement ; » — « le droit de retrait lignager n'est point cessible, et le « lignager ne peut retirer l'héritage pour le revendre à un « étranger, lorsqu'auparavant il en a fait convention avec « lui au préjudice de l'acquéreur ; » — suppression d'un mandement de l'évêque de Chalon-sur-Saône, pour la publication des censures faites par l'assemblée du clergé de France contre les livres intitulés : *Témoignage de la vérité dans l'Église*, et *Les Hexaples ou six colonnes sur la constitution Unigenitus* ; — nouveau règlement sur les fonctions et les droits des officiers, greffiers, procureurs et notaires ; saisie et suppression d'un décret de l'inquisition qui condamne deux écrits, *L'Acte d'appel interprété le premier mars 1717* et *L'Acte d'appel de son éminence le cardinal de Noailles* ; — « tarif des droits et émolumens, expéditions, « vacations ou journées des greffiers des justices seigneu- « riales, non royales ; » — appel comme d'abus d'un décret du pape contre ceux qui refusent d'obéir à la bulle

Unigenitus; — règlement entre le parlement, le présidial et la chancellerie de Dijon, etc.

B. 5. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier (imprimées).

1744-1787. — Arrêts généraux. — Défenses : aux communautés voisines de la Franche-Comté et de la Champagne, d'y acheter aucune bête à cornes, tant que la contagion durera dans ces provinces; — à toutes personnes, d'exporter du blé hors de la Bourgogne; — de laisser entrer dans les vignes, ni chevaux ni quelque espèce de bétail que ce soit; — de chasser, depuis le premier jour de carême jusqu'au premier septembre suivant; — d'établir aucune loterie; — aux huissiers ou sergents, de vendre en gros les meubles et les objets saisis; — aux lieutenants criminels des bailliages, de faire publier en délivrance la conduite des prisonniers qui doivent être transférés à la conciergerie du palais; — à tous propriétaires ou fermiers, de vendre leurs grains ailleurs qu'aux marchés; — aux tanneurs, « de fabriquer les cuirs à l'orge, » attendu qu'ils emploient une grande quantité d'orge qui serait utile pour la subsistance du peuple, et que les cuirs préparés à l'orge sont de moindre qualité que ceux qui sont préparés à la chaux; — aux greffiers des justices inférieures et seigneuriales, d'exercer dans les mêmes justices les fonctions de procureurs ou de praticiens; — aux officiers des bailliages, de connaître d'aucune affaire en matière d'eaux et forêts; — à toutes personnes valides, de glaner dans les champs; — aux pêcheurs, de vendre des poissons qui n'aient la longueur requise, savoir : la carpe, le barbeau et la brême, au moins 8 pouces entre l'œil et la naissance de la queue, la truite et la lotte, 6 pouces; la tanche et la perche, 5 pouces; « à l'égard des écrevisses, elles seront présentées à un an« neau portant dix lignes de diamètre, et toutes celles qui « passeront par ledit anneau seront confisquées, et celui qui « les aura exposées en vente ou vendues, condamné en dix « livres d'amende; » — aux marguilliers et à tous autres, de sonner pendant les temps d'orage; — ordres : aux notaires, de ne recevoir pour témoins, dans les dispositions de dernière volonté, testaments ou donations, que des français d'origine ou naturalisés français; — aux officiers des bailliages et des autres siéges du ressort, de faire afficher, au greffe de leur juridiction, un tableau contenant les noms des personnes mariées qui sont séparées de biens, de ceux qui auront fait cession et de ceux auxquels est interdite l'administration de leurs biens; — à tous les seigneurs justiciers, d'instituer des officiers pour l'exercice de la justice; — aux créanciers, de payer 5 sols par jour aux prisonniers détenus pour dettes civiles, « et de consigner un mois par avance les sommes à ce nécessaires; » — à ceux qui voudront faire le commerce des grains et des farines, de se faire inscrire aux greffes des juges auxquels appartient la police des marchés les plus proches de leurs domiciles; — à tous officiers royaux, de prêter serment de fidélité et d'obéissance au roi Louis XVI; — il sera payé aux huissiers des bailliages, 6 livres pour chaque journée qu'ils emploieront à la campagne, à pied ou à cheval indistinctement; — « il « sera informé des manœuvres qui pourroient avoir été pra« tiquées, pour causer le renchérissement des grains, ainsi « que des bruits qui auroient été méchamment semés ou « accrédités relativement à cet objet; » — augmentation des salaires des procureurs ou praticiens dans les justices seigneuriales; — règlement concernant les fabriques des paroisses; — les procureurs ou praticiens postulants dans les bailliages ruraux et autres justices seigneuriales, ne percevront que les deux tiers des salaires attribués aux procureurs des bailliages royaux; — ordonnances relatives à l'administration de la justice, etc.

Bailliage d'Autun.

B. 6. (Registre.) — In-folio, 343 feuillets, papier.

1696-1768. — Audiences tenues par Jean Pillot, lieutenant général au bailliage et au présidial d'Autun, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, puis par Claude Duchemain, subdélégué. — Plaintes : des perruquiers de la ville d'Autun contre « une nommée Bourgeoise, fille se disant « parisienne, laquelle est venue en cette ville, où elle ne « s'est pas contentée d'achepter publiquement des cheveux, « mais a battu toute la campagne, a acheрté dans tout les vil« lages circonvoisins tous les cheveux prests à vendre, » et contre divers individus qui se mêlent d'acheter des cheveux, de faire et vendre des perruques, sans en avoir le droit; — de Jeanne Régnault, veuve de Charles Ballard, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de l'Autunois, contre Lazare Nectoux, greffier en chef de ladite maîtrise, au sujet des rôles de la capitation; — de François Buffet, procureur du Roi en l'hôtel de ville d'Autun, contre les ecclésiastiques de la ville qui refusent de contribuer à une imposition particulière pour le rachat des offices de mouleurs de bois et mesureurs de charbon; ledit procureur alléguant que le clergé brûle plus de bois que tout le reste des habitants, étant composé : 1° de l'église cathédrale qui compte plus de 50 chanoines, un doyen, 4 sous-chantres, plus de 20 chapelains, 8 enfants de chœur et plusieurs autres desservants; 2° de l'église collégiale, comprenant un prévôt, 12 chanoines et 2 habitués; 3° de deux abbayes royales de femmes, celle de Saint-Andoche et celle de Saint-Jean-le-Grand; 4° de quatre couvents de religieuses, les Ursulines, celles de Sainte-

Marie, au nombre de plus de cinquante, les dames de la Charité, du Saint-Esprit et les Jacobines; 5° de sept curés ; 6° des Cordeliers ; 8° du grand et du petit séminaire, outre un grand nombre de prêtres qui résident dans la ville ; — procès-verbal d'enchères pour la vente de l'emplacement et de la maison qui servait autrefois d'auditoire aux officiers du bailliage et du présidial d'Autun ; — revendications du droit de banvin : dans la châtellenie royale de Glenne, pour Louise-Diane d'Armet Des Marest, veuve de messire Gaspard Jeannin de Castille, chevalier, marquis de Montjeu, baron de Dracy-Saint-Loup, engagiste de ladite châtellenie ; — à Issy-L'Évêque, pour Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, comte de Saulieu, baron de Lucenay-l'Évêque, etc. ; — dans la baronnie de Vesvre, pour messire Noël-Éléonor, palatin de Dyo, chevalier, comte et seigneur de Montperroux, Vesvre, Neuvy, Grury, Faulin, la Chapelle-au-Mans et autres places ; — à Reclesne, pour noble Louis Nuguet, écuyer, seigneur d'Ébaugy, Reclesne, la Chaume, les Brideaux, etc. ; — adjudication des réparations à faire : aux prisons royales d'Autun ; — au prieuré de Bard-le-Régulier, dont Balthazar de Cabanes était prieur ; — procédures : au sujet de la répartition des impôts dans ladite ville d'Autun et les villages circonvoisins ; — au sujet de la levée de la milice et des enrôlements faits par les officiers recruteurs ; — au sujet du logement des gens de guerre ; — au sujet des contraventions aux règlements des corporations d'arts et métiers, etc.

Bailliage de Bourbon-Lancy.

B. 7. (Cahiers.) — In-folio, 214 feuillets, papier (incomplets).

1611-1612. — Audiences tenues par Guy Burgat, conseiller du Roi, bailli de Bourbon-Lancy, et par Pierre Blondat, lieutenant général, juge en la juridiction civile audit bailliage. — Requêtes, appointements, jugements par défaut, dépositions de témoins, dits et contredits, sentences : pour Jean Bailly, seigneur de la Roche, demandeur en payement d'une rente de 24 livres, contre François de Gaillard, seigneur des Vernays ; — pour certains créanciers, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de Ferrières et la Nocle, fils et héritier, sous le bénéfice d'inventaire, de Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, Perrigny, Champcery, Saint-Fiacre, Brion, Fontette et Aupont ; — pour divers particuliers, contre Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise ; — pour les prêtres chanoines de l'église Notre-Dame dudit Bourbon, contre Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur d'Essanley ; — pour noble Prudent Cheval, seigneur de Beaudésir, contre Léonard de Marcilly, seigneur de Maizeray ; — pour noble Jean Morel, avocat au parlement de Bourgogne, contre Pierre Chantereau, procureur du Roi audit bailliage ; — pour noble Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, du Bost et des Forges, lieutenant de messire Jean d'Amanzé, chevalier, gouverneur de la ville et du château de Bourbon-Lancy, contre Robert Clément, concierge des prisons royales dudit lieu, « lequel a tenu quelques propos contre le debvoir « de sa charge et au préjudice du gouverneur, voire du « publicque ; » — pour Prudent de Meslin, écuyer, seigneur de Chazelot, contre certains débiteurs de servis et contre Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit ; — pour Pierre Dormy, seigneur et baron de Beauchamp, contre Marie de Brichanteau, dame de Sennecey ; — pour les religieux de l'abbaye de Sept-Fonds, contre leurs tenanciers ; — pour Charles de Champignolles, écuyer, seigneur de Collonge, etc.

B. 8. (Cahiers.) — In-folio, 458 feuillets, papier (incomplets).

1613. — Audiences tenues par Pierre Blondat, lieutenant général, et par Guillaume Gevalois, bailli de Bourbon-Lancy. — Causes civiles au sujet de payements de rentes, de servis, d'obligations, etc. : pour Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit, de Cressy et du Breuil, contre Léonard de Marcilly, écuyer, seigneur de Maizeray ; — pour Valentin Chalmoux, grènetier pour le Roi au grenier à sel dudit Bourbon, contre François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche et du Pont ; — pour dom Antoine Pouilly, sacristain du prieuré de Saint-Nazaire, contre divers particuliers ; — pour le chapitre de l'église Notre-Dame dudit Bourbon, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle ; — pour Catherine de Champignolles, demanderesse en séparation de biens, contre François de Gaillard, son mari, seigneur des Vernays ; — pour Siméon Girard, seigneur du Pont-de-Vaux, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny ; — liste des baillis et des châtelains ressortissant par appel audit bailliage et tenus de comparoir aux assises générales : les baillis de la Motte-Saint-Jean, de Vitry-sur-Loire, de Villery (Maltat), de Montperroux (Grury) ; les châtelains du bourg Saint-Nazaire, de Saint Aubin-sur-Loire, de la Nocle (département de la Nièvre), de Cressy-sur-Somme, du Chambon (Cronat), du Grandbost (Grury), de Thaix (Nièvre), de Sommery (Gilly-sur-Loire), de Chevagnes-les-Crots (Chalmoux), de Montperroux-le-Vert (Perrigny-sur-Loire), du Pau et de la Cour (Neuvy), de Morillon (la Motte-Saint-Jean), du Boulay (Saint-Agnan), de Mont, de Chalmoux et Saint-Fiacre, de Faulin (Grury), de Vesvre et Gueugnon, de Beauchamp (Neuvy), de Rigny-sur-Arroux, du Breuil (Gueugnon), de Saint-Fiacre, Chizeuil et Bryon (Grury), de Fontette et

Aupont (Gilly), de Vendenesse-sur-Arroux, de Marly-sous-Issy, de Charnay (Marly), etc.; — réquisitions de Pierre Chantereau, procureur du Roi audit bailliage, et ordonnance du bailli, enjoignant certaines mesures d'ordre et de discipline, aux avocats, aux procureurs, aux huissiers et aux sergents; — ordre aux curés du ressort, de présenter les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, etc.

B. 9. (Cahiers.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplets).

1615. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli et châtelain de Bourbon-Lancy, et par Pierre Blondat, lieutenant général. — Causes : pour Jean Martin, notaire royal à Verrière-sous-Glenne, amodiateur du droit de tabellion audit bailliage, contre Pierre Parizet, notaire royal audit Bourbon ; — pour Jean Gonneau, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Thibaud, fondée en l'église paroissiale Saint-Léger-lès-Bourbon, contre Sébastien Vaillant, procureur audit bailliage, débiteur de servis ; — pour Samuel Boullery, avocat en parlement, seigneur du Vignaux, contre Georges Chaussin, échevin du faubourg Saint-Nazaire, qui avait compris ledit seigneur du Vignaux au rôle des impositions ; — pour Léonard Commaille, prêtre, vicaire de Cronat, demandeur en restitution de dîme, contre Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard ; — pour Louis de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay et de Saint-Aubin, « demandeur pour le payement de la somme « de six vingt neuf livres à luy dehue de reste de l'admo-« diation de ladicte terre de Sainct-Aubin ; »—pour Gabriel de Lanty, écuyer, seigneur de la Vau, demandeur en exécution de saisie, contre Gabriel de Gerbeaux, écuyer, seigneur de la Sarrée, et Charles Letort, seigneur des Chaises ; — pour Philiberte d'Ainay, veuve et tutrice des enfants de Jean Prudhon, seigneur des Boutards, contre certains débiteurs de servis ; — assises générales tenues le lundi après Quasimodo, le 29 juillet et le 10 octobre ; — « acte a esté « octroyé au procureur du Roi contre les deffaillantz ; » — publication d'un édit du Roi, concernant « ceux de la reli-« gion prétendue réformée; » — injonction aux sergents, de faire leur service chacun une semaine, à tour de rôle ; — défense aux concierges des prisons, de relâcher aucun prisonnier sans autorité de justice ; — enregistrement des lettres patentes autorisant la rénovation des terriers de Fraise, Thaix, Montrouard, Ambly et la Baume, pour Pierre de Grandval, écuyer, seigneur desdits lieux, etc.

B. 10. (Cahiers.) — In-folio, 445 feuillets, papier (incomplets).

1618-1621. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, bailli, châtelain, lieutenant général civil au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy et par Jean-Baptiste Dubuisson, conseiller du Roi, lieutenant criminel, assesseur et commissaire examinateur audit bailliage. — Causes : pour Anne Virot, dame de Biry et de Cressy-sur-Somme en partie, femme de Léonard de Marcilly, écuyer, seigneur de Maizeray, contre certains particuliers accusés de larcins ; — pour Roberte Falque, « demanderesse complaignante en crime d'excès commis « à sa personne, avec blasphèmes, » contre Jean Dancy, concierge des prisons royales dudit Bourbon ; — pour Siméon Girard, seigneur du Pont-de-Vaux, procureur du Roi audit bailliage : contre « certains fabricateurs « de monnoyes faulces; » — contre Léonard Doussin, prêtre, curé de Chalmoux et de Mont, accusé « de con-« cubinage actuel, scandalle public, blasphème du Saint « Nom de Dieu et excez ; » — contre divers particuliers, accusés d'avoir blasphémé, et condamnés à 5 ou 10 livres d'amende ; — pour Blaise Delacroix, prêtre, curé de la Chapelle-au-Mans, contre Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur d'Essanley ; — tutelles et curatelles ; — partages de successions ; — règlements de comptes, etc.

B. 11. (Cahiers.) — In-folio, 530 feuillets, papier.

1621-1622. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant, et, par Siméon Girard, procureur du Roi au bailliage de Bourbon-Lancy. — Enregistrement des lettres de provisions obtenues par Philippe Constantin, chirurgien et valet de chambre du duc de Mayenne, pour la conciergerie des bains dudit Bourbon ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — procès et condamnations à l'amende « moytié au Roy et moytié à la réparation de l'auditoire, » pour blasphèmes, coups et blessures, ports d'armes interdites par les édits, rébellion contre les officiers de justice, adultère, etc. ; — causes civiles : pour messire Jean de Saux, chevalier, vicomte de Tavanes, baron de Vitry-sur-Loire, etc., contre Gabriel Girard, seigneur de Courin ; — pour le recteur de l'hôpital dudit Bourbon, demandeur en mésus commis dans les bois dudit hôpital ; — pour Jean Duregon, prêtre, doyen de la Praye (Bourbon), contre Jeanne Chaussin, femme de Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse et de Torcy ; — pour Marie Girard, femme dudit Guillaume Gevalois, « demanderesse en délit et réparation « d'injures atroces et qualifiées, » contre Étienne Burgat, prêtre, vicaire de l'église de Saint-Martin de Bourbon ; — pour Denis Garapin, organiste en l'église Notre-Dame de ladite ville, contre certains débiteurs ; — pour les échevins dudit lieu, contre divers habitants, au sujet des cotes de l'imposition, « pour la nourriture du prédicateur, » etc.

B. 12. (Cahiers.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1623-1624. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, lieutenant général civil, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Procès pour vols, larcins, injures, voies de fait, blasphèmes, adultère, incendies, etc. ; — procédures contre Gaspard Conneau, prêtre, curé de Trizy, accusé d'avoir enlevé la femme de Simon Carteron, meunier au moulin des Brures, paroisse de Cronat ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — causes : d'Antoine de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny, « demandeur en crime de « contravention aux édictz et ordonnances royaulx concer- « nant la chasse, à l'encontre de Jacques Sion, huissier « audiencier au grenier à sel de Bourbon-Lancy ; » — pour Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny, demandeur « pour exécution et saisie, » contre François de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny ; — pour René de Josian de Grandval, écuyer, seigneur d'Arfeuille, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny ; — pour Jean Aubry, conseiller et médecin ordinaire du Roi, intendant des bains dudit Bourbon, contre certains débiteurs ; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, impétrant de criées faites sur la terre et seigneurie du Chambon, contre Charles des Paillards, seigneur de Giverdy ; — pour messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Clairvaux, demandeur en payement de servis ; — pour Jean de Gléné, écuyer, seigneur de Marly et de Cressy en partie ; — pour Laurent Quenault, seigneur de Villaine, contre Gabriel Girard, seigneur de Courin ; — pour Palamède Bisson, prêtre, religieux et sous-prieur du prieuré de Saint-Nazaire, contre Antoine de Chazeron, prieur ; — assises générales dudit bailliage, tenues le lundi, 15 avril 1624, « premier jour plaidoiable d'après Quasimodo ; » — amende de 10 livres prononcée contre les officiers défaillants ; — ordre aux greffiers des justices inférieures d'apporter au greffe du bailliage la liste des procès criminels instruits dans leurs dites justices ; — aux curés du ressort, de présenter les registres de baptêmes, mariages et sépultures ; — défense aux taverniers de recevoir en leurs tavernes « aulcuns maistres de famille, et serviteurs domes- « tiques, » etc.

B. 13. (Cahiers.) — In-folio, 471 feuillets, papier (incomplets).

1624. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, châtelain, lieutenant général civil, et par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Philibert Mottin, seigneur de Corcelles, contre noble Jean de Banchereau, seigneur de la Serrée ; — pour René de Josian de Grandval, écuyer, seigneur d'Arfeuille, tuteur des enfants qu'il a eus de Marguerite d'Ambly, sa femme, héritière en partie de noble Hugues de Saulgy, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny, tuteur du fils de Gilbert de Saulgy, écuyer, seigneur de Fougerette ; — pour Philibert de Seine, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — pour dom Guy Vollequin, bachelier en décret, prieur claustral de l'abbaye de Cluny, contre dom Antoine de Chazeron, prieur de Saint-Nazaire ; — pour Thomas de Montagu, enquêteur au bailliage d'Autun et receveur du revenu des pauvres de ladite ville, s'opposant au décret poursuivi sur la seigneurie des Chevannes (Uxeau), appartenant aux seigneurs de Perrigny, par Jean de Fautray, seigneur de Montigny ; — pour Jean de La Forêt, seigneur de Saint-Léger, contre François de Gaillard, seigneur des Vernays ; — pour messire François de Nagu, seigneur de Varennes, chevalier au parlement de Bourgogne, poursuivant la vente de la terre de Faulin (Grury), saisie sur Jacques de Nagu, écuyer, seigneur de Lurcy et dudit Faulin ; — pour Claude Faubert, procureur en parlement, contre Ambroise de Villeneuve, seigneur de de la Chaise ; — criées faites sur les biens vendus par autorité de justice ; — enregistrement des lettres de provisions pour l'office de « leurreur des oiseaux en la grande « fauconnerie de France, » accordées à Philippe Constantin, bourgeois dudit Bourbon, par Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand chambellan et grand fauconnier ; — défenses : « à toutes personnes, de refuser de prendre « en payement les pièces de six blans et troys blans, jus- « qu'à ce que aultrement y soit pourveu ; à tous hostes, la- « boureurs et autres, de retirer chez eulx, loger et héberger « toutes personnes vagabondz, gredins et faynéantz val- « lides, ny achepter aulcune chose d'eulx ; » — règlement « convenu entre les avocats et les procureurs dudit bailliage, etc.

B. 14. (Cahiers.) — In-folio, 432 feuillets, papier (incomplets).

1625. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, châtelain, lieutenant général civil, et par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Philibert Marque, seigneur du Coin ; — pour Gabriel Chastel, prêtre, curé de Saint-Nazaire ; — pour Charles Pignier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon, contre Claude Delachèze, prévôt de l'église Notre-Dame et curé de Saint-Martin ; — pour les échevins de ladite ville, contre les habitants « qui « vont achepter de la pidance sur les chemins ; » — pour le doyen et les chanoines de l'église Saint-Nicolas de la Praye-

sous-Arcy (Bourbon), contre François de Cussigny, seigneur et baron de Villère ; — pour Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de la Baume ; — pour Charles Letort, écuyer, seigneur des Chaises, contre Léonard Commaille, prêtre, curé de Cronat ; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur dudit lieu, contre Jean de Gléné, seigneur de Marly ; — pour Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire ; — pour Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny, contre François et Antoine de La Menue, écuyers, seigneurs de Perrigny et Marigny, et contre François de Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Ternant, etc., contre Jacques Simonnin, prêtre, curé de Fontette ; — pour Andremond de Fontette, écuyer, seigneur dudit lieu, de Sommery et de Chavance, « demandeur en accomplissement de prix-fait et réparation « de la chaussée du grand estang de ladicte terre de Cha- « vance ; » — pour Anne Virot, dame de Biry et de Cressy en partie, etc.

B. 15. (Cahiers.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1625. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. —Causes civiles : ou r Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, contre Antoine de Montmorillon, seigneur d'Essanley ; — pour Guy Gay, prêtre, curé de Maltat ; — pour Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse et de Torcy, et Jeanne Chaussin, sa femme ; — pour Étienne Calard, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage de Montcenis, et Philibert Calard, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage d'Autun, contre Laurent Quenault, seigneur de Villaine, et Gabriel Girard, seigneur de Courin ; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, lieutenant au gouvernement de la ville et du château de Bourbon-Lancy, « demandeur « en accomplissement de prix-fait des réparations dudit « chasteau, tant en charpenterye, massonnerye, que cou- « verture ; » — défense « à tous procureurs de ce siége, « de s'absenter des tenues du bailliage et chastellenie, « et demander ny prendre aulcune praticque hors ledict « bailliage ; » — enregistrement d'un acte d'échange entre le doyen et les chanoines de l'église collégiale Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy, ledit Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, Saint-Agnan, Perrigny-la-Ville, etc., et Angélique d'Agey, sa femme ; — « enjoignons aux habitans « de ce lieu, chascun endroit soy, de faire nétoyer les rues « et faire transporter les fumiers qui sont rière eulx, hors « ceste ville et faubourgs, et deffense auxdictz habitans de « tenir aulcuns porcs ; » — « remonstrance du procureur du « Roy, que la pluspart des curés et vicaires de ce ressort entre- « prennent de tirer et exiger de leurs paroissiens des taxes « extraordinaires et sommes notables, pour prétenduz droictz « de sépulture et administrations de sacrementz, voire « desnient la sépulture à aulcuns, faulte de moyen de sa- « tisfaire à leur désir d'avarice ; que en l'église canonialle « Sainct-Nicolas de la Prehe-Soubz-Arcy, dépendant de la « collation de Sa Majesté, il ne se fait aulcun service par les « chanoines dudict lieu, ains que ladicte esglise demeure vaste « et desnuée de vitres, relicques, ornementz, livres et aultres « choses nécessaires pour le service divin, quoy que le re- « venu de ladicte esglise est assez suffisant pour l'entretien « dudict service ; s'est présenté Philibert Mottin, escuyer, « seigneur de Corcelles, lequel a remonstré que dez long- « temps la paroisse de Mont où il réside n'est servie de « curé ou vicaire, au moyen de quoy plusieurs sont décé- « dez sans administration des sacrementz de confession et « aultres nécessaires aux malades, voire que les parois- « siens sont contrainctz faire baptiser une partie de leurs « enfans es églises de ceste ville ou de Challemoux, esloi- « gnez dudict Mont d'une lieue, ce qui ne se peult faire « qu'avec grand péril ; s'est présenté maistre Adrien Chaus- « sin, greffier au grenier à sel de ce lieu, lequel a remons- « tré qu'il y a plus de trois mois que, en l'esglise parro- « chialle Saint-Nazaire, il ne s'est dict et célébré aulcune « messe à respons, ains des messes basses seulement ; » — réception de Pierre Vaillant, avocat en parlement, au nombre des avocats dudit bailliage ; — criées des biens vendus par autorité de justice, etc.

B. 16. (Cahiers.) — In-folio, 506 feuillets, papier (incomplets).

1625-1627. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Claude Millière, huissier audiencier, demandeur en taxe de salaire et vacations, contre Philibert de Lanty, écuyer, seigneur de la Vau ; — pour Jeanne de Grandval, femme de Robert Mathieu, écuyer, seigneur de Varennes ; — pour François Girard, seigneur des Tardes ; — pour messire Hérard de Rochefort, abbé de Vezelay, prieur de Mesvres et de Sainte-Madeleine de Fly (Chalmoux) ; — pour Siméon Girard, procureur du Roi : contre les fermiers du port et passage du Fourneau ; — contre Charles Pignier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon, au sujet de la publication du testament d'Éléonor Pignier, seigneur du Chambon ; — pour Valentin Chalmoux, grènetier audit grenier à sel, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat ; — procès criminels pour coups et blessures, blas-

phèmes, incendies, ports d'armes, homicides, vols, recel, etc.; — publication et enregistrement du testament de Jean de Gléné, écuyer, seigneur de Marly-sous-Issy, Douai, Urly-en-Royauté et de Cressy-sur-Somme en partie, instituant Huguette de Lanty, sa femme, tutrice de ses enfants; — nominations de tuteurs et de curateurs; — vacances dudit bailliage prises à cause des vendanges, etc.

B. 17. (Cahiers.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1628. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Siméon Gevalois, prieur du prieuré Sainte-Madeleine d'Amanzy (Bourbon), demandeur en payement d'arrérages de servis; — pour dom Antoine Desbordes, prieur de Saint-Nazaire; — pour les chanoines de l'église Notre-Dame; — pour les religieuses de Sainte-Claire de Decize; — pour Claude Delachèze, curé de l'église Saint-Martin dudit Bourbon, prévôt de ladite église Notre-Dame; — pour Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, contre Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise; — pour Charles Lambert, receveur au grenier à sel dudit Bourbon; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin; — pour Jean Berger, seigneur de Charency; — pour Jean Duregon, prêtre, curé de Saint-Léger et doyen de la Praye; — pour Françoise Du Champ, veuve de Guillaume Courtois, seigneur de Thurigny; — pour Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, Perrigny-la-Ville et la Malgarnie, contre François de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny; — pour Charles de Chalon, écuyer, seigneur d'Entreville, contre Huguette de Lanty, veuve de Jean de Gléné; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont-de-Cressonne, contre ledit Jean Duregon; — assises générales tenues le 10 janvier et le 2 mai; — enregistrement d'un arrêt du parlement de Dijon qui défend l'exportation des grains; — procès et condamnations pour voies de faits, injures, blasphèmes; — tutelles et curatelles, etc.

B. 18. (Cahiers.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1628-1629. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Adrien Navetat, prêtre, trésorier de l'église Notre-Dame de ladite ville, chanoine de la Praye, contre le chapitre de ladite Praye; — pour Jean Demonmagnon, prêtre, curé d'Aupont; — pour Philippe Constantin, leurreur de la grande fauconnerie du Roi; — pour Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur d'Essanley; — pour les religieux du couvent de Saint-Symphorien-lès-Autun, curés de Cronat; — pour Louis Hérault, seigneur de Marchandet, contre François Girard, seigneur des Tardes; — pour Jean Berger, écuyer, seigneur de la Rivière-Charency, contre Guy de Saulgy, écuyer, seigneur de Roussillon; — pour Andremond de Fontette, seigneur de Sommery et Chavance; — « deffences à tous habitans des villes d'Ostun, Nevers, « Paray-le-Monial et aultres villes infectes de maladies con-« tagieuses, de se treuver, hanter ny fréquenter en cette « ville, fauxbourgs d'icelle et aux environs de trois lieues; » — réception de Jean Régnard, procureur, en l'office héréditaire de notaire audit bailliage; — assises générales tenues, le 31 août 1628, « au-devant la grande porte du chastel « de Beauchamp; » — assemblée de famille pour régler les affaires des enfants mineurs laissés par Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit, et Antoinette de Ballore; dans cette assemblée se trouvent Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, tuteur; Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard; messire Jean d'Amanzé, chevalier, gouverneur dudit Bourbon; Jean de Ponnard, écuyer, seigneur dudit lieu; Jean de Grandval, écuyer, seigneur des Menaux; François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche et du Chambon; Jean de Grandval, le jeune, écuyer, seigneur de Champagny; Pierre de Josian de Grandval, écuyer, seigneur d'Arfeuille, et Charles Des Paillards, écuyer, seigneur de Giverdy; — enregistrement de la lettre par laquelle Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, défend aux échevins dudit Bourbon de recevoir les troupes du marquis d'Uxelles, et leur ordonne d'arrêter ledit marquis, s'il se présente dans leur ville, etc.

B. 19. (Cahiers.) — In-folio, 422 feuillets, papier (incomplets).

1629. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Gilbert de Boyault, seigneur de Franchesse et de Torcy; — pour Nicolas Guyard, seigneur de la Grange-au-Roux, contre Charles Des Paillards, seigneur de Giverdy, et Gilbert de Nourry, seigneur de Palleau; — pour Gaspard Gonneau, prêtre, curé de Trizy; — pour Jean Giraud, prêtre, curé de la Nocle; — pour Henri Gevalois, avocat, contre Gilbert Pinot, procureur audit bailliage; — pour Étienne Dessertennes, prêtre, curé de Cressy-sur-Somme, contre Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise, Biry et dudit Cressy en partie; — pour les échevins dudit Bourbon, contre certains marchands qui avaient chargé un ba-

teau d'avoine pour le mener à Orléans; — pour Robert Mathieu, écuyer, seigneur du Brouillat; — assises générales tenues le 24 avril, devant l'église paroissiale de Vendenesse-sur-Arroux; — « il est enjoinct aux Bohémiens « estans logez au bourg Sainct-Nazaire de vuider deans de« main le matin, et deffense au sieur prieur dudict Sainct« Nazaire de donner pouvoir cy-après de loger les Bohé« miens audict bourg; » — défense de faire venir des marchandises des lieux où règne la peste, etc.

B. 20. (Cahiers.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1629-1630. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, bailli de robe longue, lieutenant général civil au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy, châtelain dudit lieu, et par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel audit bailliage; — causes civiles: pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, du Pont-de-Cressonne et du Chambon; — pour messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, baron de Ternant, seigneur de la Nocle et de Chalmoux en partie; — pour Jean de Gevalois, écuyer, seigneur de Saint-Denis, gendarme en la compagnie des chevau-légers du Roi; — pour Jacques Chalmoux, greffier audit bailliage, contre François de Gaillard, écuyer, seigneur des Vernays, et Benoîte Falque, sa femme; — pour Antoinette de Marcilly, dame d'Aupont; — pour Philippe de Gayaut, écuyer, seigneur de la Roche-Vigousset, contre Pierre Du Thil, écuyer, seigneur de Montarnaud; — procès criminels et condamnations pour coups et blessures, vols, homicides; amendes moitié au profit du Roi, moitié au profit de l'hôpital dudit Bourbon; — assises générales tenues audit Bourbon, le 10 octobre 1629, le 7 janvier et le 8 avril 1630; — exportation des blés interdite; — publication du testament de Catherine de Létouf, dite de Pradines, femme de Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume et Ambly; — réception de Pierre Blondat, praticien, dans la charge de lieutenant du prévôt des maréchaux, etc.

B. 21. (Cahiers.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1630. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Enregistrement d'un édit du roi Louis XIII, « pour l'union « de la jurisdiction des aydes au parlement de Bourgogne, « et révocation de l'attribution qui en avoit esté faicte à la « Chambre des comptes, en suite de l'érection d'une « Chambre des enquestes audict parlement et création de « plusieurs offices; » — causes civiles: pour Angélique d'Agey, femme de Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin; — pour Andremond de Fontette, écuyer, seigneur de Sommery et Chavance, contre François de Cussigny, écuyer, seigneur de Villère; — « deffen« ces à tous habitans, enfans de famille, serviteurs domes« tiques et autres, de hanter et fréquenter les tavernes et « cabarestz de ce lieu, pour y boire, manger, jouer ny faire « action prohibée et deffendue par les ordonnances royaux; « à tous hostes et cabaretiers, de les y recepvoir directe« ment ou indirectement; à toutes personnes, de jouer à « des cartes et autres jeux de brelan; » — ordonnances contre les mendiants; — mesures sanitaires prescrites pour prévenir la peste qui règne dans plusieurs villes voisines; — réception de Jean Lévêque, greffier audit bailliage, dans les offices de maître-clerc et de receveur des consignations, dont il a été pourvu par commission d'Antoine Bretagne, baron de Loisy, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, et de Zacharie Piget, trésorier général de France en ladite province; — publication du testament de Siméon Girard, seigneur du Pont-de-Vaux, procureur du Roi audit bailliage, « estant détenu au lict, « malade d'un coup de pistollet, à luy donné à travers le « corps » etc.

B. 22. (Cahiers.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1630-1631. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles: pour Jean Boullery, seigneur du Larrey et du Vignaux; — pour Esther et Gabrielle, filles de Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit et du Breuil, et d'Antoinette de Ballore, tous deux décédés, « deman« deresses en enthérinement de lettres royaulx en forme « d'esmancipation, » contre Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, leur tuteur, et Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard, leur curateur; — pour Robert Mathieu, seigneur du Brouillat; — pour Philibert Marque, seigneur du Coin; — pour Denis Ducret, écuyer, seigneur de Monthelon; — procès criminels pour vols, coups et blessures, etc., poursuivis à la requête d'Adrien Chaussin, procureur du Roi; — plainte de Jean Duregon, prêtre, doyen de la Praye, curé de Saint-Léger, contre Pierre Pignier, seigneur des Marchats, qui a fait du scandale dans l'église dudit Saint-Léger, insulté ledit Duregon et proféré des menaces de mort contre lui; — défense aux juges des justices inférieures, de tenir leurs assises, les jours ordinaires du bailliage et de la châtellenie royale; — requête de Guy Desmaiseaux, apothicaire audit

Bourbon, « faisant profession de la religion prétendue ré- « formée, » auquel s'est joint messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, etc., « pour qu'il « leur soit permis d'acheter une place, près ou loing, dans « l'ung des faulbourgs de cette ville, pour leur servir de « cimetière, pour enterrer leurs mortz ; » — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — publication du testament de Pierre Delachèze, bourgeois de ladite ville ; — ordonnances rendues au nom de messire Henri de Saux, marquis de Tavanes et de Mirebel, conseiller du Roi en tous ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne (bailliages de Dijon, Auxonne, Seurre et Châtillon), bailli de robe courte dudit Bourbon-Lancy ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 23. (Cahiers.) — In-folio, 451 feuillets, papier.

1631. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy, etc. — Requête présentée par Jacques de Chandieu, écuyer, seigneur de Pourpières et de Chaumigny, Jean-Jacques Du Faulx, écuyer, seigneur de Pierrefitte-ès-Bois, son gendre, et plusieurs autres particuliers, se joignant à Guy Desmaiseaux et au seigneur de la Nocle, pour obtenir un cimetière à l'usage des protestants dans un des faubourgs dudit Bourbon ; — opposition des échevins ; — causes civiles : pour Jean de Ponnard, écuyer, seigneur de Saizy, et Charlotte de Grandval, sa femme ; — pour Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat, et Philiberte d'Ainay, sa femme ; — pour Antoine Potillon, seigneur du Magny, conseiller et secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne ; — publication des testaments : de Jeanne Faubert, femme de Claude Benoît, procureur audit bailliage ; — de Valentin Chalmoux, conseiller du Roi et son grènetier au grenier à sel dudit Bourbon ; — de Michel Chastel, avocat audit bailliage, bailli de Vitry, Montperroux et Vesvre ; — plainte de Léonard Rosier, maçon, et de sa femme, contre « Jehan Giraud, pres- « tre, prévost en l'esglize Nostre-Dame de ceste ville, et « Jehan Garapin, chanoine en ladicte esglise, lesquelz, sans « aulcuns propos, subject ni provocation, se sont ruez sur « eulx et les ont excédez, battus et outragés à coups de pierre, « de pied et de poing, et de plus les ont fouillez et leur ont « osté forcément tout l'argent qu'ils avoient ; et instamment « a comparu dom Anthoine Desbordes, résidant au prioré « du bourg Saint-Nazaire, avec dom Antoine Pariset, reli- « gieux audict prioré, lesquelz ont dict et remonstré que, « au subject d'une femme publicque résidante audict bourg, « il arrive ordinairement plusieurs scandalles qui se com- « mettent par lesdictz Giraud et Garapin, lesquelz sont « ordinairement avec et en la maison de ladicte femme, et « au subject d'icelle cherchent toutes occasions de querelle « avec toutes personnes, mesme qu'ils battirent et outra- « gèrent ledict dom Antoine Pariset, et oultre ce, les mena- « cent de tuer, portans des pistollets, espées et autres « armes offensives ; » — enregistrement des lettres de provisions d'Adrien Chaussin, procureur du Roi audit bailliage, etc.

B. 24. (Cahiers.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1631-1632. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli, et Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Enregistrement d'un arrêt du parlement de Bourgogne, qui porte « qu'en l'absence ou récusation dudict Gevalois, les causes « du bailliage et autres jurisdictions de Bourbon, seront « expédiées et jugées par le plus ancien officier dudict « bailliage, advocat ou procureur, non suspect ; » — « def- « fense à toutes personnes ayant acquis des biens du do- « maine de Sa Majesté, de dégrader les bois d'haulte futaye « dépendantz dudict domaine ; » — lettres patentes de Louis XIII, accordant à Henri de Bourbon, prince de Condé, le gouvernement de la Bourgogne « estant venu à vacquer « par la rébellion du duc de Bellegarde ; » — lettres de provisions obtenues par Jacques Chalmoux, pour l'office de contrôleur ordinaire de la maison dudit prince ; — criées sur des immeubles vendus par autorité de justice ; — causes civiles : pour François Girard, seigneur des Tardes, contre Charles Pignier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon-Lancy ; — pour Benoît Pinot, collecteur des tailles en la paroisse de Saint-Martin-lès-Bourbon ; — pour Léonard Commaille, prêtre, curé de Cronat ; — pour Jean Cothenot, avocat du Roi au bailliage de Dijon, au nom et comme procureur spécial de Christine Cothenot, sa fille, veuve de Samuel Boullery, seigneur du Vignaux ; — pour Andremond de Fontette, écuyer, seigneur de Sommery et de Chavance, contre François de Cussigny, écuyer, seigneur de Villère ; — pour François Lavocat, praticien à Grury, greffier en la justice de Faulin, appartenant à messire François de Nagu, chevalier, gouverneur de la ville d'Aigues-Mortes, marquis de Varennes, seigneur dudit Faulin et autres places ; — sentence qui condamne à 50 livres d'amende François Des Jours, seigneur de Mazille, pour avoir fait assigner au bailliage d'Autun des habitants de Marly-sous-Issy, justiciables du bailliage de Bourbon, etc.

B. 25. (Cahiers.) — In-folio, 464 feuillets, papier (incomplets).

1632-1633. — Audiences tenues par Guillaume Ge-

valois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Louis Sevin, lieutenant criminel, commissaire examinateur au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour les PP. Capucins de ladite ville, contre divers particuliers ; — pour Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard ; — pour Étienne Burgat, prêtre, curé de Saint-Martin-lès-Bourbon, chanoine en l'église Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy ; — pour Jean Gevalois, écuyer, seigneur de Saint-Denis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; — pour Claude de Toulonjon, abbé de Saint-Satur, prieur de Mesvres, contre Charles de Seine, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — pour Charles Letort, écuyer, seigneur des Chaises, tuteur de Charlotte, fille de Claude Tixier, écuyer, seigneur de la Baume ; — pour Jacques Simonnin, prêtre, curé de Fontette ; — pour Vincent Robelin, conseiller du Roi en tous ses conseils, second président en la cour du parlement de Bourgogne, contre Charles de Chargère, seigneur du Breuil ; — publication du testament de Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat ; — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — « ordonnons à toutes « personnes estrangères, ne possédantz aulcung bien en « ce lieu, qui se sont habituez en ce lieu despuys troys ans « en ça, de eux retirer et sortir de cedict lieu, dans huict « jours, à peyne d'en estre expulsez comme vagabons ; » — tutelles et curatelles ; — condamnation à mort prononcée contre un homme convaincu « de fausse délation ; » — procédures criminelles pour vols, ports d'armes prohibées, chasse, coups et blessures, blasphèmes, etc. ; — enregistrement des lettres de provisions obtenues par François de Baculard, pour l'office de prévôt des maréchaux, aux bailliages d'Autun et de Bourbon-Lancy, etc.

B. 26. (Cahiers.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1632-1634. — Audiences tenues par noble Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : — pour Philibert Gevalois, prieur commendataire du prieuré Sainte-Madeleine d'Amanzy-lès-Bourbon ; — pour Antoine de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise ; — pour Antoinette de Montagu, veuve de Jean Gevalois, écuyer, gentilhomme de la chambre du Roi ; — pour Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun, curé de Cronat ; — permission accordée aux hôteliers de « vendre le pain sur table, ung double « pour pièce davantage que le taux ; » — commission donnée au procureur du Roi, « à faire appeller tous ceulx « qu'il appartiendra, pour les entreprises et usurpations « faictes sur la rue de Douhet et autres usurpations sur le « public faictes au faubourg Saint-Léger ; » — enregistrement des lettres de provisions obtenues : pour la charge d'un des gentilshommes servants du prince de Condé, par Bénigne Commeau, seigneur de Chassenay, mari de Jeanne-Odette Rapine, veuve de Siméon Girard, seigneur de Pont-de-Vaux ; — pour l'office de maître-clerc, obtenu par Jean Lévêque et Jacques Chalmoux, greffiers au bailliage et en la châtellenie royale dudit Bourbon ; — pour l'office de receveur des consignations audit bailliage, obtenu par Charles Lambert, receveur au grenier à sel dudit lieu ; — défense à ceux « qui ont charge de lever le droit de lide ès « foires et marchez de ce lieu, d'exiger et prendre plus « grand droit que cellui qui est porté par le terrier de Sa « Majesté ; » — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles, etc.

B. 27. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1634. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Commission donnée par Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, à Philippe Constantin, leureur d'oiseaux en la grande fauconnerie du Roi, « pour « prendre garde aux chasses de chien courant, fillets et au- « tres engins prohibez et deffendus par les ordonnances, « tant sur les eaulx, estangs, marays que autres lieux sur « terre, aux environs de la baronnie de Bourbon-Lancy, « permettant audict Philippe Constantin, de tendre fillets « et halliers aux oyseaulx de passages servant au plaisir de « Sa Majesté, pour iceulx estre envoyés en sa grande fau- « connerye et ayder à remplir les volz d'icelle ; » — provisions accordées par le prince de Condé à Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse, « pour avoir « l'œil et prendre garde à la conservation des chasses dans » l'estendue des bailliages d'Ostun et de Bourbon-Lancy ; » — publication du testament de Charles-François Dormy, conseiller et secrétaire du Roi, baron de Vinzelles et de Beauchamp ; — réceptions : de Pierre Cirgot, comme maître des écoles dudit Bourbon-Lancy ; — de François Girard, seigneur des Tardes, en la charge de greffier au bailliage, en la chancellerie et en la châtellenie royale dudit Bourbon ; — de Jean Lévêque, avocat audit bailliage ; — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc. ; — « deffense à toutes person- « nes de vendanger ou faire vendanger dans la banlieue de « ce lieu, que après qu'il sera ordonné, sur la visite accous- « tumée ; » — causes civiles : pour Guillaume de La Platière, écuyer, seigneur de Chevroux et de Paray-le-Frésil ; — pour François de Gaillard, écuyer, seigneur des Verneys ; — pour François d'Escorailles, seigneur de la Marche et du Pont-de-Cressonne, etc.

B. 28. (Cahiers.) —In-folio, 408 feuillets, papier.

1634-1635. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Louis Marque, contrôleur pour le Roi aux greniers à sel de Marcigny, Semur et Digoin, contre Philibert Marque, seigneur du Coin ; — pour Jean de Grandval, Esther et Gabrielle, ses sœurs, seigneur et dames de Montpetit et Cressy-sur-Somme ; — pour le chapitre Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy ; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, le Bost et les Forges ; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny et des Chevannes ; — arrêt du parlement de Bourgogne, qui, « attendu que ledict Guillaume Gevalois, en haine du procès qu'il avoyt « à l'encontre de damoiselle Marguerite Gevalois, femme « d'Adrien Chaussin, substitut du procureur général du « Roy, ne voulloit permettre l'entrée de son logis à icelluy « Chaussin, où, pour l'exercice de sa charge, il estoyt né- « cessité d'aller diverses fois, a ordonné et ordonne audict « Gevalois d'expédier les causes où le Roy, le public et les « mineurs seront intéressez, en l'auditoire royal dudict « Bourbon, à peyne de nullité des jugements et tous « dépens, dommages et intérestz ; » — ordre au prieur de Saint-Nazaire, de faire en la manière accoutumée, sans rien innover, la distribution de l'aumône générale qu'il doit trois jours par semaine ; — plainte de Guy Desmaiseaux, apothicaire, concierge des bains dudit Bourbon, et ordonnance défendant aux habitants du bourg Saint-Léger de déposer des immondices dans la cour desdits bains ni dans les fontaines, notamment dans celle que l'on appelle le Linge ; — ordonnance du prince de Condé, enjoignant « à « tous gentilshommes et autres personnes faisant profes- « sion des armes, estans dans l'estendue du bailliage du- « dit Bourbon, de se pourvoir d'armes et de bons chevaulx « pour estre en estat de marcher à la campagne, aux pre- « miers ordres qu'ilz en recepvront de la part de Sa Ma- « jesté ; » — lettres patentes de Louis XIII, autorisant la rénovation des terriers de Fraise, Ambly et la Baume, pour Antoine de Josian de Grandval, et Marguerite de Changy sa femme ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 29. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1635. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire Jean-Claude de Château-Morand de Lévis, marquis de Château-Morand, seigneur de Pierrefitte et autres places, contre Claude Pignier, contrôleur des petites mesures au grenier à sel dudit Bourbon, fermier de la seigneurie de Saint-Aubin-sur-Loire ; — pour Jacques de Banchereau, écuyer, seigneur de Serre ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance ; — pour Philiberte Doyen, veuve de Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny ; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche et du Chambon ; — pour messire François de Nagu, chevalier, marquis de Varennes, seigneur de Faulin et autres places ; — pour Antoine Henriot, prêtre, curé de Marly-sous-Issy, contre Huguette de Lanty, dame dudit Marly ; — pour Antoinette de Montagu, femme d'Antoine de Cussigny, écuyer, baron de Villère ; — ordonnance du prince de Condé portant convocation du ban et de l'arrière-ban ; — exportation des blés interdite ; — enregistrement des lettres patentes obtenues par Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat, pour la rénovation du terrier de ladite seigneurie; — amendes « moitié au Roy, moitié aux réparations de « l'auditoire », etc.

B. 30. (Cahiers.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1635-1637. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Henri Gevalois, avocat en parlement; — pour Étienne Burgat, prêtre, curé de Saint-Martin-lès-Bourbon et chapelain de la chapelle Saint-Mayeul ; — pour Léonard Chaussin, prêtre, curé de Tazilly, en Nivernais ; — pour Jean Jacquelot, seigneur de Chantemerle ; — pour Olympe d'Agey, femme d'Andremond de Fontette, seigneur de Sommery ; — pour Antoine Dubuisson, seigneur de Montgarnault, président au grenier à sel de Moulins-en-Bourbonnais, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle et autres lieux ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cressy en partie, de la Chaise et de Biry ; — pour Jacques Chalmoux, contrôleur de la maison du prince de Condé, contre les échevins dudit Bourbon, qui voulaient le faire contribuer aux charges de la ville ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, homicides, etc. ; — tutelles et curatelles ; — réception de Jean Barrault dans l'office d'huissier audiencier audit bailliage; — permission accordée « à « toutes personnes ayant des bois aux environs de cette ville « et autres lieux circonvoisins, de eulx saisir des chevaulx « et autres animaux qu'ilz treuveront chargés de bois, et « les amener à justice ; » — ordre aux sergents de la police, « de incontinent et sans retardation chasser tous gre- « dains et mendians qui abordent en ce lieu, pour raison

« des maladies contagieuses qui sont en plusieurs villes de « cette province, » etc.

B. 31. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1637-1638. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Pierre Prudhon, écuyer, seigneur des Boutards ;—pour Charles de Chargère, écuyer, seigneur du Breuil; — pour les habitants dudit Bourbon, contre Philippe Constantin, qui se prétendait exempt de toute participation aux charges de la ville, en qualité d'officier de la grande fauconnerie du Roi ; — pour Jacques Bouchard, avocat en parlement, et Catherine Bernier, sa femme;—pour frère Pierre Lucas, prêtre, religieux profès, grand prieur de l'abbaye de Cluny, vicaire général du cardinal duc de Richelieu, abbé dudit Cluny, contre Nicolas Contet, prieur du prieuré conventuel de Saint-Nazaire ; — pour Hélène de La Porte, veuve de Jacques de Nagu, écuyer, seigneur et baron de Lurcy ; — pour Philippe Des Gouttes, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Montchamp et du Beugny, premier capitaine de la marine; — pour François de Bonnay, abbé de Sept-Fonds ; — pour Jacques de Roland, écuyer, seigneur de Couïron ; — procédures criminelles : contre certains particuliers qui avaient fait rébellion contre les archers et enlevé de leurs mains un déserteur de la milice, condamné à mort par jugement d'un conseil de guerre ; — pour vols, injures, voies de fait, etc. ; — tutelles et curatelles ; — ventes de biens par autorité de justice ; — publication du testament de Gasparde de Mauvages, veuve de Jacques de Clusier, seigneur d'Aupont ; — provisions accordées à Adrien Chaussin, procureur du Roi audit bailliage, pour la charge de conseiller ordinaire du prince de Condé, etc.

B. 32. (Cahiers.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1638. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Louis Sevin, lieutenant criminel, au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Antoinette de Rollet, veuve de Gaspard Du Verdier, seigneur dudit lieu ; — pour Louis Guinet, seigneur de Marcellison ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, contre Claude Desvaux, prêtre, curé de Jaligny (Allier) ; — pour Philippe Constantin, « picqueur au « vol de corneille en la grande fauconnerie du Roy ; » — pour Jean d'Hâte, écuyer, seigneur des Millets, et Bénigne de Gléné, sa femme, fille et héritière de Jean de Gléné, seigneur de Marly, contre Louis d'Hâte, écuyer, seigneur des Millets et Huguette de Lanty, sa femme, veuve dudit Jean de Gléné ; — pour Pierre Burgat, receveur des deniers royaux audit bailliage, contre Jacques Chalmoux, conseiller de la maison du prince de Condé ; — pour Antoinette de Nagu-Varennes, prieure du prieuré Saint-Paul de Pouilly-les-Nonains, annexé à l'abbaye de Saint-Menoux-en-Bourbonnais ; — réception de Gabriel Desbois, procureur audit bailliage, en l'office de notaire royal et tabellion héréditaire ; — publications : du testament d'Antoine Henriot, prêtre, curé de Marly-sous-Issy ; — des lettres de provisions obtenues par Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat, pour l'office de contrôleur ordinaire des écuries du prince de Condé ; — du testament de Jean Faubert, procureur; —commission donnée au procureur du Roi, « à « faire saisie des biens des curez non résidans en leurs « cures ; » — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour voies de fait, injures, etc.

B. 33. (Registre.) — In-folio, 672 feuillets, papier.

1639. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel, assesseur et commissaire examinateur au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Claude Billet, seigneur d'Aix ; — pour Charlotte Perret, dame de Perrigny ; — pour Hugues Lhéritier, prêtre, curé de la Nocle ;— pour Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Perrigny ; — pour Esther de Grandval, dame de Montpetit et de Cressy en partie ; — pour Gabriel Desbois, notaire royal à Neuvy ; — pour Jean Duregon, prêtre, curé de Saint-Léger et doyen de la Praye ; — pour François de Ciry, seigneur de Sérandet, gentilhomme servant en la maison du prince de Condé ; — pour messire Lazare-Gaspard de Saux de Tavanes, chevalier, baron de Vitry-sur-Loire, Villefrancon, le Donjon et autres places, élu en Bourgogne; — pour Simon de Montagu, conseiller du Roi, lieutenant général en la chancellerie d'Autun;—pour Charles Ducret, écuyer, seigneur d'Étivaux et de Finy ; — réceptions : de Jacques Burgat, procureur, en l'office de notaire royal et de garde-notes héréditaire; — d'Hugues Gré, en l'office de sergent royal ; — amende de 3 livres contre chacun des habitants dudit Bourbon, qui ne se rendent pas aux assemblées générales de la ville; — publication du testament dudit Louis Sevin; — procuration passée à Pierre Burgat, receveur des deniers royaux audit bailliage, par Gilles Berthet, receveur général des États de Bourgogne, et Claudine de Pouilly, sa femme, pour retirer les effets laissés par Jean de Pouilly, frère de ladite dame, écuyer,

seigneur de Bessay et Longecour, mort dans une hôtellerie dudit Bourbon ; — inventaire desdits effets ; — enregistrement d'une lettre missive adressée par le duc d'Enghien au procureur du Roi audit bailliage, lui recommandant de réprimer « les abuz qui se commettent au faict de la « chasse, » etc.

B. 34. (Registre.) — In-folio, 821 feuillets, papier.

1640. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Claude Faubert, docteur en médecine, « ayant « les droictz du huictain estably en ceste ville, » contre les cabaretiers et les hôteliers ; — pour Antoine Dubuisson, seigneur de Montgarnaud, président au grenier à sel de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Lazare Chalmoux, gendarme de la compagnie du Roi ; — pour Pierre Prudhon, seigneur des Boutards ; — pour Gaspard de Ballore, seigneur dudit lieu et de Cognard ; — pour messire Gilles de Branchet, seigneur de Villars, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et Louis de Menoux, écuyer, seigneur de Treigny et de Ratilly, contre Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny ; — pour Georges Chaussin, seigneur de Saint-Clément ; — pour Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun, vicaire de Cronat ; — pour Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay et de la Bondue ;—pour Marie Desmer, veuve de Jean de Barnault,écuyer, seigneur de Guipy ; — pour François Girard, seigneur des Tardes, greffier en chef dudit bailliage ; — pour Antoine de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume et Ambly, capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment du duc d'Enghien ; — pour Jean Gonneau, « accenseur du droict de ban et lides de la « foyre de Saint-Nazaire, appartenant au sieur prieur dudit « lieu ; » — lettres de provisions obtenues : par Valentin Pariset, seigneur du Grand-Bost, pour l'office de « picqueur « au second vol pour milan, en la grande fauconnerie du « Roy ; » — par Léonard Charmillon, pour la charge de notaire royal audit bailliage ; — installation de Jean Desbois, avocat, comme substitut du procureur du Roi ; — publication des testaments : d'Andremond de Fontette, écuyer, seigneur de Sommery et de Chavance, et d'Olympe d'Agey, sa femme ; — d'Alexandre Petit, avocat en parlement ; — de Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, le Bost et les Forges ; — défenses : aux sergents « de donner aulcunes assignations dépendantes de la juris- « diction de la chastellenie de ce lieu, ès jours de la tenue « de l'audience du bailliage ; » — aux habitants de la ville et des faubourgs, « de tenir et avoir aucuns porcz en leur « maison, sinon qu'ils les tiennent recluz et reserrez en « leur dicte maison ; » — « de ne laisser discourir leurs « chiens sans taleu (bâton passé dans le collier), jusques « après les vendanges; » — « de se treuver aux fontaines « et bains de ce lieu à heure indehue ; » — ordre « à toutes « filles de joye, gredins et vagabondz, de vuider et sortir « de ceste ville, à peine du fouet, » etc.

B. 35. (Registre.) — In-folio, 857 feuillets, papier.

1641. — Audiences tenues par Guilllaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue et lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour frère Henri Lemaire, prêtre, religieux profès en l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, contre Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard ; — pour Hugues Ducret, écuyer, seigneur de Chigy, et François de Lanty, écuyer, seigneur de Maupertuis ; — pour Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny et de Perrigny ; — pour Charles Du Meyran, écuyer, seigneur d'Étivaux et de Finy en partie ; — pour Jacques Montchanin, avocat en parlement « faisant profession de la religion prétendue réformée, » contre Sébastien Vaillant, marchand, dudit Bourbon, qui s'était écrié en le voyant passer : « au diable ; au diable ! « au sabat ! » — pour Claude de Seine, écuyer, seigneur de Valette ; — pour Delle de Rye, comtesse de Sivignon, contre un habitant dudit Bourbon, qui avait disposé d'un logis retenu par ladite dame, pendant la saison des bains, à raison de 6 livres par jour ; — pour Jean Baudinot, avocat en parlement, juge civil et criminel de la ville de Paray-le-Monial ; — ordre aux échevins, « de faire magasin de foin « et aveine pour la garnison de ceste ville ; » — règlement convenu entre Philippe Mouteau, conseiller et médecin ordinaire du Roi, intendant particulier des eaux minérales de Bourbon-Lancy, et Guy Desmaiseaux, maître apothicaire, concierge des bains, contenant, entre autres articles : « que « ledit Mouteau, intendant, veillera soigneusement à ce que « les sources des eaues chaudes naturelles dudict Bourbon « soient conservées en leur pureté, et qu'aucun n'entre- « prenne de les rompre, boucher ou infecter en quelque « façon et manière que ce soit; qu'il sera enjoinct à toutes « personnes qui ont maison et héritages aux environs de la « maison, cour et fontaines desdictz bains, de faire oster « tous immondices et fumiers qui y sont, et empescher « aussy que les eaux et esgoutz de leursdictes maisons tom- « bent et fluent deans desdictz bains et fontaines ; que def- « fences soient faictes à toutes personnes de faire et jecter « aucuns immondices en la cour et environ desdictz bains, « et de puiser et prendre de l'eaue desdictes fontaines avec « vaisseaux salles et immundes, ny faire aucuns lavementz « de linges, vaisselles ou autres choses es environs desdictes

« fontaines; que ledict sieur intendant prendra garde à ce que « l'eaue qui se distribue aux bains soit convenablement dis- « tribuée pour le bien et la santé de ceulx qui se baignent; « pourra ledict sieur intendant entrer dans le logement des- « dictz bains et recognoistre si entre ceulx qui se baignent il y « auroit point quelqu'un suspect ou infecté de quelque mala- « die contagieuse, en ce cas, s'il luy appa roissoit par la visite « qui en sera par luy faicte sans scandale, que telles per- « sonnes ne deussent estre admises ausdictz bains, il en « donnera l'ordonnance et deffences par escript au concierge « qui sera tenu de exécuter ou faire exécuter le contenu « en ladicte ordonnance; que ledict concierge ou ceulx par « luy commis à la garde desdictz bains, fourniront des lin- « ceulx nectz et blancz à ceux qui prendront le bain, et « souffriront que eulx ou leurs serviteurs et servantes mar- « quent de soye, fillet et autrement les linges et serviettes « qui leur seront fournys, affin d'esviter le changement « d'iceulx; qu'il sera payé audict concierge ou à ses com- « mis, de chascun bain huict solz, pour l'administration de « quatre linceulx et quatre serviettes avec le feu, et où ils « fourniront plus grande quantité de linges, lesdicts bai- « gneurs seront tenus de les contenter raisonnablement; « que ceux qui auront arresté un lict pendant le temps de « leurs bains, à condition qu'autre qu'eulx ny pourra estre « couché, paieront douze solz par jour, soit qu'ilz se bai- « gnent ou non, moyennant quoy ledict concierge ou les « commis conserveront ledict lict, sans y pouvoir coucher « personne pendant le temps des bains de ceulx qui les au- « roient arrestez; et où les baignantz se contenteroient de « prendre les lictz vuides qui leur seront présentez, sans « qu'ilz leur demeurent affectez, ilz ne payeront qu'à pro- « portion du nombre des bains qu'ilz prendront; payeront « les baignantz, oultre les huict solz, deux solz six deniers « pour chaque bain aux commis dudict concierge qui « les tiendront, promeneront et serviront deans l'eaue, et « qui leur distribueront l'eaue en la quantité qu'il faut « pour leur donner la douche; que aucungs ne pour- « ront se jecter par malice ou volupté deans les bains, « pendant que les malades ou incommodez y seront pour « le recouvrement de leur santé; que les habitantz dudict « Bourbon useront des bains selon qu'ilz ont faict du passé, « sans en abuser ny demeurer deans lesdictz bains, l'esté, « après les dix heures du soir sonnées, et l'hivers, « après les neuf heures du soir, ny y entrer le matin, es « jours d'esté, avant les quatre heures, et en hivers, avant « les sept heures, s'il n'y a cause légitime et nécessité de « maladie; que injonctions soyent faictes à tous propriétai- « res ou locataires de maisons ayantz veue sur lesdictz bains, « de faire murer les fenestres qui ont veue sur iceulx, ou « les tenir dormantes, » etc.

B. 36. (Registre.) — In-folio, 957 feuillets, papier.

1642. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cressy en partie, de la Chaise et de Biry, contre Charles Letort, écuyer, seigneur des Chaises; — pour Jean Tixier, écuyer, seigneur des Challemeaux; — pour Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay; — pour Melchior et Saladin de Fontette, écuyers, seigneurs de Sommery et du Vignaux; — pour noble Philippe Millin, conseiller du Roi, assesseur et premier élu en l'Élection du Nivernais; — pour Gilbert Minard, seigneur de Millière; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, du Pont et du Chambon; — pour Lazare Gay, prêtre, chanoine et prévôt de l'église Notre-Dame dudit Bourbon; — pour Daniel Desbois, seigneur de la Saunière; — pour Jean de Chalon, écuyer, seigneur de Landreville et de Perrigny; — pour François de Ciry, écuyer, seigneur de Sérandet, capitaine exempt des gardes du corps du Roi; — pour Philibert Gevalois, prieur du prieuré Sainte-Madeleine d'Amanzy; — pour Antoine Potillon, conseiller et secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne; — lettres patentes autorisant la rénovation du terrier de la seigneurie du Pau (Neuvy), en faveur de Martin d'Auvilliers; — arrêt des commissaires députés sur le fait des francs-fiefs et des nouveaux acquêts, établissant la généalogie d'Antoine de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise et de la Baume, et « le renvoyant de la recherche « desdits droits, comme estant d'extraction noble; » — réception de Jean-Baptiste Jacquand, et de Claude Tornuz, notaires royaux audit bailliage; — ordres : aux habitants de la ville et des faubourgs, « de rendre les chemins au- « devant de leurs maisons, accessibles et faciles à passer, « et nettoyer les immondices qui occupent lesdits chemins, « et notamment au chemin allant de ladicte ville aux ré- « vérens pères Capucins; » — « aux propriétaires des hé- « ritages voisins de la rue Touche-Bœuf, de faire réparer « icelluy, attendu qu'il est inaccessible et mauvais, » etc.

B. 37. (Cahiers.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplets).

1640-1643. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Lettres de provisions accordées à Jean Faverot, par Louis de Bourbon, duc d'Enghien, pour l'office d'huissier de salle en sa maison; — réception de Pierre Savery, en

l'office de sergent; — causes civiles : pour Pierre Sevin, seigneur de Beaufestu ; — pour Jean Jacquelot, seigneur de Chantemerle, avocat au parlement de Paris, et Gabrielle Chalmoux, sa femme ; — pour Claude de Seine, écuyer, seigneur de Valette; — condamnation prononcée contre Jean Monneret, drapier à Neuvy, « en vingt livres d'amendes, ap- « plicables le tiers au Roy, le tiers à l'hospital de cette ville « et l'autre tiers à la réparation de l'auditoire, sur ce que le « procureur du Roy auroyt appris que ledit Monneret se « seroyt acheminé en ceste ville, où estoient arrivés et logés « quelques compagnies de gens de pied du régiment de « Monsieur le duc d'Anguin (Enghien), la plus part des « soldatz chargés de butin, hardes, habis, linges et autres « meubles portatifz qu'ilz avoient fouragés par les villages « sur leur chemin, venantz de Marly en ceste ville, desquelz « ledit Monneret auroit acheрté à vil pris grande quantité « de laine, deux robes à usage de femme et autres meubles « mentionnés au procès-verbal ; » — publication du testament de Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny, Perrigny, Montperroux-le-Vert et les Vernets ; — procédures criminelles pour vols, injures, voies de fait, etc.

B. 38. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier (incomplets).

1643. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Humbert Du Merle, écuyer, seigneur de la Porte, et François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, maris et maîtres des actions d'Esther et Gabrielle de Grandval ; — pour Jean Lévêque, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel dudit Bourbon ; — pour le doyen et les chanoines du chapitre Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy ; — pour Blaise Delacroix, prêtre, curé de la Chapelle-au-Mans ; — pour Guillaume de La Platière, écuyer, seigneur de Chevroux et de Paray-le-Frésil ; — pour Jean de Gand, écuyer, seigneur de Mouthier et Alleville, mari et maître des droits de Françoise de Cussigny ; — pour messire Hector de Montenard, seigneur de la Pierre, Faulin, baron de Montfrin et autres places, tuteur des enfants qu'il a eus de Françoise de Nagu ; — réception de Léonard Charmillon, notaire royal, en la charge de procureur postulant audit bailliage ; — ordonnances contre les mendiants étrangers ; — ordre « à tous habitants de ceste ville et faubourg Sainct-Léger, « de quelque condition qu'ilz soient, ayans des maisons « couvertes de paille en ceste dicte ville et faulbourg, de « les faire couvrir à thuille ou esseaule, deans trois mois, à « peine de tous despens, dommages et intérestz des partyes « et de l'amende, comme aussi à toutes personnes qui au- « ront des cheminées et fours en lieux périlleux, de les « rendre hors de périlz et danger, » etc.

B. 39. (Registre.) — In-folio, 990 feuillets, papier.

1644. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, conseiller-secrétaire du Roi, bailli châtelain et lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — pour Gilbert Chaussin, prêtre, curé de Marly-sous-Issy ; — pour Martin d'Auvilliers, maître de de forges demeurant à Beauchamp (Neuvy) ; — pour Saladin de Fontette, écuyer, seigneur de Chavance et du Vignaux ; — pour Jean Baudinot, avocat en parlement, juge en la ville de Paray, et Jeanne Mottin de Corcelles, sa femme ; — pour Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun ; — pour Pierre Prudhon, seigneur des Boutards ; — pour le fermier du droit de péage au Pont-de-Vaux, paroisse dudit Marly ; — pour Humbert Du Merle, écuyer, seigneur de La Porte, Montpetit et Cressy en partie, et Esther de Grandval, sa femme ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise, Biry et Fressy en partie ; — pour messire Anne Des Gentils, chevalier, baron de Lucenay-lès-Aix, du Bessay et autres places ; — pour Gilbert Pinot, procureur audit bailliage ; — pour Antoine Potillon, seigneur du Magny, Menot et la Grange, secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin ; — réception de Jacques Leclerc, en l'office de notaire royal audit bailliage; — lettres de provisions obtenues : par Pierre Vincent, seigneur de Poyenne, pour la charge d'archer dans les gardes du corps du Roi ; — par Jérôme de Bergeran, capitaine des gabelles audit Bourbon, pour l'office de lieutenant du prévôt des maréchaux ; — publication du testament de Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, la Bondue, Perrigny-la-Ville et la Maugarnie, et d'Angélique d'Agey, sa femme, etc.

B. 40. (Registre.) — In-folio, 973 feuillets, papier (incomplet.)

1645. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Jeanne Denis, veuve d'Alexandre Petit, avocat, tutrice de leurs enfants, et femme en secondes noces de Claude Faubert, docteur en médecine ; — pour Charles Pignier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon ; — pour Louis d'Hâte, écuyer, seigneur des Millets ; — pour Bénigne Commeau, seigneur de Chassenay, gentilhomme ordinaire en la maison du prince de Condé ; —

pour Jean Lévêque, conseiller du Roi, grènetier audit grenier à sel; — pour Pierre Dupasquier, prêtre, curé de Grury; — pour Antoine de Cussigny, baron de Villère, contre Claude-Saladin de Montmorillon, seigneur d'Essanley; — pour Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard; — pour François Girard, seigneur des Tardes; — pour Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, du Pont et de la Chaise; — pour Nicole Venot, veuve de Simon de Montagu, lieutenant général en la chancellerie d'Autun; — pour Claude Fontjean, prêtre, curé de Gilly-sur-Loire; — taxes du pain et de la chair de boucherie; — publication du testament de Claude Chalmoux, bourgeois dudit Bourbon, etc.

B. 41. (Registre.) — In-folio, 994 feuillets, papier (incomplet).

1646. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli et lieutenant général civil, etc., au bailliage de Bourbon-Lancy. — Lettres patentes de Louis XIV, autorisant la rénovation des terriers appartenant à Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Chambon, de Torcy, du Pont et de la Chaise; — causes civiles : pour Françoise d'Ambly de Remilly, veuve de Denis Ducret, écuyer, seigneur de Monteuillon; — pour Charles Minard, avocat en parlement; — pour Angélique d'Agey, dame de Charnay, la Bondue, Saint-Agnan et Perrigny; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Melchior de Fontette, écuyer, seigneur de Sommery, « demandeurs en « trouble possessoire, maintenue et garde à la pesche qui « leur appartient en la rivière de Loire, puis le bec de « Vezon jusques à la pierre de la Maugarnie, et en saisie « de basteau et filliers trouvés tendus pour pescher saul- « mon et autres gros poissons en ladicte rivière barrée à « cest effect; » — pour Nazaire Chalmoux, écuyer en la grande écurie du Roi, seigneur du Chambon et du Vignaux; — pour Bernard Chaussin, seigneur de Saint-Clément; — pour François de Ciry, seigneur de Sérandet, exempt des gardes du corps du Roi; — pour Jean de Gand, écuyer, seigneur de Chalvoisson et de Munois; — pour Gaspard Des Prés, écuyer, seigneur de la Motte; — publication du testament de Jean Régnard, notaire royal; — réception de Claude Pinot en l'office d'huissier au grenier à sel dudit Bourbon, etc.

B. 42. (Registre.) — In-folio, 1022 feuillets, papier.

1647. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Pierre Vestu, avocat en parlement et Marguerite Gevalois, sa femme; — pour René de Lanty, écuyer, seigneur du Meuble et de Maupertuis; — pour Charles Delamotte, commis à la recette des consignations dudit bailliage; — pour Jean de Guillot, écuyer, seigneur de Maizeray; — pour messire Hector de Montenard, baron de Montfrin, seigneur de la Pierre, Faulin et autres places; — pour Lazare Gay, prêtre, prévôt de l'église collégiale Notre-Dame et curé de Saint-Nazaire; — pour messire Henri de Saux, marquis de Tavanes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, baron de Sully, Igornay, Vitry-sur-Loire, bailli de robe courte dudit Bourbon; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur de Chevannes; — pour Claude Marchand, prêtre, curé de Curdin; — pour Charles Pignier, fermier des droits d'entrée et de huitain du vin, contre divers cabaretiers de la ville; — publication des testaments : de Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun « à la part du Nivernois; » — de Pierrette Mottin, femme de François-Aymon de Montépin, écuyer; — lettres de bénéfice d'âge ou d'émancipation obtenues par Antoine de Josian de Grandval, écuyer de Champagny et de Taix; — réception de Charles Gonneau, en l'office de notaire et tabellion royal audit balliage; — « sur les ré- « quisitions judiciellement faictes par maistre Jean Desbois, « advocat, substitut du procureur du Roy en ce bailliage, « nous ordonnons à tous les huissiers et sergens de se re- « trouver aux assises généralles qui se tiendront au bourg « de Neufvy, maison de Bernard Perrin, procureur d'of- « fice de Beauchamp; » — établissement au Fourneau (Bourbon) et à la Montagne (Maltat), « de toicts de justice, « pour y mener les bestiaux qui se trouveront en dommage « dans les héritages des habitants desdits lieux, avec def- « fences à toutes personnes de tenir des chièvres audict « lieu de la Montaigne, » etc.

B. 43. (Registre.) — In-folio, 767 feuillets, papier (incomplet).

1648. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain, lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Esther de Grandval, veuve d'Humbert Du Merle, écuyer, seigneur de la Porte, dame de Montpetit et de Cressy en partie; — pour Antoine Guerry, prêtre, curé de Fontette; — pour messire Gaspard d'Amanzé d'Escars, chevalier, comte d'Amanzé, gouverneur de la ville et du château dudit Bourbon, et Françoise Jacquot de Mypont, sa femme, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, etc.; — pour Abraham Amelot, marchand de la ville d'Orléans; — pour messire Henri de Saux, marquis de Tavanes, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, premier

chevalier du parlement de ladite province ; — pour Madeleine-Louise de Salins, femme de messire Alexandre Du Puis, marquis de Saint-André, premier maréchal de camp en l'armée d'Italie, contre ledit Gaspard d'Amanzé ; — pour Pierre Lévêque, greffier et receveur des vacations des officiers audit bailliage ; — pour Étienne Lefort, avocat en parlement ; — publication des testaments de Philippe Burgat, bourgeois dudit Bourbon ; — de Gabriel Chastel, prêtre, chanoine en l'église Notre-Dame de ladite ville ; — de Guillemette Chalmoux, femme de François Girard, seigneur des Tardes, greffier en chef audit bailliage ; — remontrances d'Adrien Chaussin, procureur du Roi, au sujet des « concussions, malversations et autres viollences, » commises par les huissiers et les sergents dudit bailliage, lesquels, à l'exception de deux, sont suspendus pour six mois ; — réception de Jean Perrier, maître apothicaire, « ayant esté interrogé en public par les maistres jurés dudit « Bourbon, en présence des sieurs docteurs en médecine, si « comme du sieur procureur du Roy et notable assistance, « sur l'eslection, préparation et mixtion de médicaments et « cognoissance de drogues, auxquels ayant suffisamment « respondu, ilz l'ont admis à faire chef-d'œuvre qu'ilz luy « ont prescrit, savoir : pour l'intérieur, l'électuaire *de succo* « *rosarum*, et pour l'extérieur, l'emplastre *contra ruptu-* « *ram*, le tout suyvant la pharmacopée de Bauderon ; » — enregistrement des lettres patentes du roi Louis XIV, nommant Jean Lévêque, conseiller du Roi, juge et lieutenant criminel audit bailliage, en remplacement de Pierre Blondat, dernier possesseur dudit office ; — « deffense à toutes « personnes d'entrer dans les vignes d'autruy et y prendre « et emporter les raisins ; » — ordre à ceux qui ont « des « chiens et pourceaux, de leur mettre des talleus au col, « en sorte qu'ils ne puissent entrer dans les vignes et les « endommager, » etc.

B. 44. (Registre.) — In-folio, 874 feuillets, papier.

1649. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Annet de Gerbeaux, seigneur de la Serrée et de Ferrières ; — pour Pierre Prudhon, seigneur des Boutards ; — pour Hugues Lhéritier, prêtre, curé de la Nocle ; — pour Jean Cortelot, avocat en parlement, ancien vierg de la ville d'Autun, tant en son nom que comme tuteur des enfants d'André Venot, conseiller et secrétaire du Roi, en la grande chancellerie de Bourgogne ; — pour messire François-Éléonor, palatin de Dyo, comte de Montperroux ; — pour François de Montmorillon, écuyer, seigneur de Rochefort et la Roche, baron d'Essanley ; — pour Antoine de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume, Montrouard et Ambly, gentilhomme ordinaire de la chambre du prince de Condé, contre Robert Mathieu, écuyer, seigneur de la Varenne et de Montenteaume ; — pour Gaspard de Remilly, prieur de Montembert ; — pour Pierre Girard, recteur des écoles dudit Bourbon ; — publication du testament de Jean Girard, avocat en parlement, seigneur des Tardes, « estant prest « de partir pour aller en l'armée du Roy et servir cette « campaigne en quallité de volontaire ; » — provisions de la charge de conseiller-aumônier du Roi, obtenues par Pierre Duregon, prêtre, chanoine dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Nicolas de la Praye ; — acte a été donné à messire Henri de Saux, marquis de Tavanes, vicomte de Ligny, baron de Vitry, etc., « de ce qu'il a dict et re- « monstré que les marchands fréquentans la rivière de « Loire, se jactent d'envoyer des ballizeurs pour ballizer « dans ladicte rivière, aux destrois de sa terre, justice et « péage dudict Vitry, combien qu'il n'en soit besoing ny « nécessaire, pour avoir ledict seigneur toujours sy bien « faict ledict ballizage qu'il n'est arrivé aucune perte, nau- « frage ny blessure de bateaux par le défault de ballizage « en ladicte rivière, ladicte terre de Vitry, et que ce que « lesdicts marchands veulent faire n'est que pour vexer « ledict seigneur en frais, auxquels partant il proteste « n'estre tenu, ains d'avoir et recouvrer tous interests et « despens contre iceulx marchands, en cas qu'ils effec- « tuent leurs jactances, » etc.

B. 45. (Registre.) — In-folio, 891 feuillets, papier.

1650. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, secrétaire du Roi en la Chambre des comptes de Dijon, bailli de robe longue et lieutenant général civil, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour François de Montmorillon, écuyer, seigneur de Lucenier ; — pour François La Menue, écuyer, seigneur de Chevannes ; — pour Claude Moreau, prêtre, curé d'Uxeau ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cressy en partie, de Biry et la Chaise ; — pour Bernard Chaussin, seigneur de Saint-Clément ; — pour Gabriel Du Ruel, écuyer, seigneur de Fontigny ; — pour dom Antoine Parizet, religieux et sacristain au prieuré de Saint-Nazaire ; — pour Jeanne Chaussin, veuve de Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse, baron de Torcy ; — pour Jean Berthelot, conseiller du Roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moutier ; — « deffences à tous huissiers et sergens de ce bailliage de « faire aucune saisie ny vente de meubles, sans donner « coppie vingt-quatre heures après, et de faire aucune

« saisie de fruits, pour somme moins que de dix livres ; — « descente sera faite au prioré d'Isangy (Saint-Agnan), « pour dresser procès-verbal des ruines y estant, si comme « des dégradations qui ont été faites dans les bois dudit « lieu ; » — réception de Pierre Burgat, receveur des deniers royaux, en la charge de greffier audit bailliage ; — ventes de biens immeubles par autorité de justice, etc.

B. 46. Registre.) — In-folio, 707 feuillets, papier.

1651. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, etc., et par Jean Lévêque, juge lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Nazaire Chalmoux, seigneur du Chambon et du Vignaux ; — pour les Ursulines dudit Bourbon ; — pour Pierre Bonnot, substitut du procureur général au parlement de Bourgogne ; — pour Gilbert d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay ; — pour Nazaire Girard, seigneur des Tardes ; — pour Guillaume Dubuisson, grènetier au grenier à sel de Semur et en la chambre de Marcigny ; — pour Jean Brugnon, seigneur du Bard, major de la ville de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Jean Bidollet, prêtre, curé de Perrigny-sur-Loire ; — pour Jean Boiveau, seigneur de Cypierre ; — pour Denis Legoux, seigneur de la Berchère, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel ; — pour Claude Marchand, prêtre, curé de la Chapelle-au-Mans ; — publication des testaments : d'Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise, Biry et Cressy en partie, nommant Espérance Lesage, sa femme, héritière de tous ses biens ; — de messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Ternant et autres places ; — lettres de provisions obtenues par Pierre Andrieu, avocat en parlement, pour la charge de conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel, premier conseiller et commissaire examinateur audit bailliage, en remplacement de Louis Sevin, dernier titulaire, etc.

B. 47. (Registre.) — In-folio, 725 feuillets, papier.

1654. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, par Jean Lévêque, juge lieutenant criminel, et par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, assesseur criminel, premier conseiller et commissaire examinateur au bailliage de Bourbon-Lancy. — Lettres patentes de Louis XIV, autorisant la rénovation de terriers demandée par messire Alexandre Du Puis, chevalier, seigneur de Saint-André-Montbrun, agissant comme curateur de Préjean-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, Mont, Fontette, Aupont, Brion, Champcery, Perrigny-la-Plaine, Saint-Fiacre, Fours, Taix, Aunay et Portaveau ; — causes civiles : pour Annet de Gerbeaux, seigneur de la Serrée et de Champagny ; — pour Antoine de Cussigny, écuyer, seigneur et baron de Villère ; — pour Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — pour Philippe Ducret, écuyer, seigneur de Barnault ; — pour Pierre Defranc, écuyer, seigneur d'Essertaux ; — pour Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Chaise et du Pont-de-Cressonne ; — pour Denis Nault, juge des juridictions de la ville de Luzy, en Nivernais ; — pour Pierre Duregon, archidiacre d'Autun, curé de Saint-Léger-lès-Bourbon ; — publication du testament de Marguerite Gevalois, veuve d'Adrien Chaussin, procureur du Roi audit bailliage ; — provisions : de l'office de premier huissier audiencier audit bailliage, obtenu par Jean Gay ; — de l'office de sergent royal aux bailliages d'Autun et de Bourbon-Lancy, pour Louis Lambert ; — de la charge de bailli de robe courte audit siége de Bourbon-Lancy, vacante par la mort du marquis de Tavanes, pour messire Gaspard d'Amanzé d'Escars, comte d'Amanzé, lieutenant général pour le Roi au gouvernement des bailliages de Dijon, comté d'Auxonne, Châtillon et Bar-sur-Seine, premier chevalier du parlement de Bourgogne, gouverneur de ladite ville de Bourbon-Lancy ; — des charges de conseiller, avocat et procureur du Roi audit bailliage de Bourbon, pour Valentin Chalmoux, avocat en parlement ; — arrêt dudit parlement, réglant les attributions desdits Guillaume Gevalois, Jean Lévêque et Pierre Andrieu ; — défense aux procureurs « de venir à « l'audience sans habits décents, sçavoir, de robes et bon- « nets carrés, » etc.

B. 48. (Registre.) — In-folio, 891 feuillets, papier, incomplet.

1655. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, lieutenant général civil, par Jean Lévêque, lieutenant criminel, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Valentin Chalmoux, conseiller, avocat et procureur du Roi au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Annet de Gerbeaux, écuyer, seigneur de la Serrée, Champagny et Taix ; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur de Chevannes ; — pour Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Charnay ; — pour Pierre Vaillant, avocat en parlement ; — pour Philibert Gregaine, seigneur de Chevrigny, avocat en parlement, procureur d'office de la ville de Marcigny ; — pour Gilbert Minard, seigneur de Millière ; — pour Aymon de Montépin, écuyer, seigneur du Bost et des Forges ; — pour Nazaire Girard, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Nevers ; — pour les religieuses de la Visitation dudit Bourbon-Lancy ; — pour Charles Legendre,

écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance, conseiller et maître d'hôtel du Roi; — pour François Virot, notaire royal à Cronat; — pour Claude Doussin, prêtre, curé de Chalmoux; — pour dom Claude-Victorin de Rymon, prieur titulaire du prieuré conventuel de Saint-Nazaire, ordre de Cluny; — publication du testament de Louis d'Hâte, écuyer, seigneur de Marly-sous-Issy et de Cressy-sur-Somme; — homologation du traité passé entre les maîtres bouchers dudit Bourbon, pour l'établissement d'une confrérie de Saint-Barthélemy; — arrêt du conseil d'État, décidant que Philippe Mouteau, conseiller et médecin ordinaire du Roi, intendant particulier des bains dudit Bourbon, « ne pourra estre imposé à plus grande somme « que de douze livres par chacun an, pour toutes tailles « et impositions, n'y estre subject à aucun logement de « gens de guerre, en payant l'ustencile; » — saisie des dîmes dudit prieuré de Saint-Nazaire, pour subvenir à la distribution des aumônes que refusait de faire ledit prieur, etc.

B. 49. (Registre.) — In-folio, 1010 feuillets, papier.

1656. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Déclaration faite par les officiers dudit bailliage, à la requête de Guillemette de Berbizey, veuve de Jean Le Belin, substitut du procureur général au parlement de Bourgogne, et portant « que l'uxance de ce pays est telle qu'il n'y a aucune « continuation de société entre le mary ou la femme et « leurs enfants, par faute d'avoir esté fait inventaire par le « survivant ayant passé en secondes nopces, après la disso- « lution de son précédent mariage; comme aussy que « l'usance est inviolablement observée audit pays, toutes « et quantes fois que la coustume n'est décisive d'une « question, que l'on a point recours à la coustume voisine, « ains au droit escript; » — causes civiles : pour les Ursulines dudit Bourbon; — pour Lazare Gay, prêtre, prévôt en l'église Notre-Dame de ladite ville, curé de Maltat; — pour Bernard Chaussin, seigneur de la Grange; — pour Jean Du Branchet, écuyer, seigneur de la Brosse; — pour Philippe Millin, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur en l'Élection de Nevers; — pour Charles Minard, avocat en parlement, substitut du procureur du Roi audit bailliage; — pour Jean de Chalon, écuyer, seigneur de Landreville et de Perriguy, et Charlotte Perret, sa femme; — pour Ferdinand de La Guiche, seigneur de Garnerans et autres places, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service du Roi; — pour André de Virgile, écuyer, seigneur de la Motte-lès-Maltat; — pour messire Hector de Montenard, marquis de Montfrin, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire; — provisions obtenues par Charles Gonneau, pour l'office de notaire royal, tabellion et contrôleur audit bailliage; — publication des testaments : dudit Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, Crépelle et l'Angle; — de Jean Deland, gendarme de la Reine, demeurant à Cronat; — réception de Pierre Pinot, praticien, en l'office de notaire royal, etc.

B. 50. (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier (incomplet).

1659. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, conseiller du Roi, lieutenant général civil, par Jean Lévêque, lieutenant criminel, et par Pierre Andrieu, lieutenant particulier au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour François Brossard, prêtre, curé de Marly-sous-Issy; — pour messire Alexandre Du Puis, marquis de Saint-André-Montbrun, lieutenant général pour le Roi en ses armées d'Italie, gouverneur du Nivernais, baron de la Nocle, seigneur en partie de Chalmoux et autres places; — pour Claude Tinon, recteur du collége dudit Bourbon; — pour Pierre Lévêque, greffier en chef et receveur des épices audit bailliage; — pour dom Antoine Delaire, « directeur du roïal monastère de la Bénédiction- « Dieu (Bénisson-Dieu), pays de Forest; » pour Philippe Ducret, écuyer, seigneur de Barnault et du Breuil; — pour Jeanne Potillon, veuve de Nicolas d'Arlay, lieutenant général au bailliage d'Autun, dame de Meunot; — pour Pierre Duregon, conseiller et aumônier du Roi, grand archidiacre d'Autun, doyen du chapitre Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy, curé de Saint-Léger; — pour Philibert Lemet, abbé du Val-des-Choux, ci-devant prieur de Saint-Nazaire; — pour François de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu; — pour Pierre Villedieu, avocat en parlement, demeurant à Montcenis; — pour Henri Gevalois, secrétaire du Roi en la Chambre des comptes de Bourgogne; — déclaration des avocats et des procureurs dudit bailliage de Bourbon-Lancy, à la requête de Georges de Clugny, lieutenant civil au bailliage d'Avallon, de François Artaud, prévôt royal de ladite ville, et de Pierre Normand, procureur du Roi, dans lesdites juridictions, portant « que « l'usance de ce siége est et a esté de tout temps observée, « que despuis la veille de Saint-Thomas, vingt-un décem- « bre, jusques au lundy d'après les Roys inclusivement, il « n'est faict aucun acte de justice contentieuse en matière « civille; » — « maistre Valentin Chalmoux, conseiller, « advocat et procureur du Roi en ce siége, a représenté « une bulle de Sa Sainteté à luy envoyée par monsieur le « procureur général de ceste province, contenant sa con-

« stitution et descision sur les propositions de Jansénius, « condamnées par le pape Innocent dixième ; — remontrances des échevins dudit Bourbon, sur ce que Pierre Blanchet, receveur des tailles aux bailliages d'Autun et Bourbon-Lancy, a commis pour ce dernier bailliage Jean Beaumont, habitant de Toulon-sur-Arroux, lequel veut contraindre les collecteurs des paroisses à aller faire leurs versements dans son domicile audit Toulon ; — ordonnance dudit bailliage enjoignant audit Blanchet « de « nommer une autre personne que ledit Beaumont, qui fera « son actuelle résidance en ce lieu, à l'effect d'y faire la « recepte ordinaire des tailles de toutes les paroisses qui « y ressortissent, suivant qu'il a esté pratiqué cy-devant, si « mieulx n'aime ledict Beaumont se rendre habitant dudit « Bourbon pour cest effect, etc. »

B. 51. (Registre.) — In-folio, 790 feuillets, papier.

1660. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, conseiller du Roi, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, assesseur criminel, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Melchior de Fontette, écuyer, seigneur de Sommery, et Charles Legendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire, « deman« deurs en maintenue et garde possessoire, au faict d'un « prétendu droiet de peiche en la rivière de Loire, » contre Jacques Piedenud, conseiller du Roi en l'élection de Moulin-en-Bourbonnais ; — pour Charles Viau, conseiller du Roi et lieutenant criminel au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, contre Gilbert de Marchand, écuyer, seigneur de La Mousse, Montpetit et Cressy ; — pour Nazaire Chalmoux, écuyer en la grande écurie du Roi, seigneur du Chambon et du Vignaux : — pour Éléonore Damas de Thianges, comtesse de Montperroux ; — pour Hugues de Chargère, écuyer, seigneur de Bois-d'Or, lieutenant d'une compagnie de cavalerie au régiment de Coulanges ; — pour Hugues Desplaces, lieutenant particulier au bailliage d'Autun ; — pour messire Brocard de Jouany, comte de Rispe, baron de Vitry ; — pour Barthélemy Bouillet, seigneur de Corcelles ; — pour Philibert Marest, avocat en parlement ; — publication des testaments : de Philippe Chantereau, procureur audit bailliage de Bourbon-Lancy ; — de Daniel Desbois, bourgeois dudit Bourbon ; — ordre à dom Claude-Victorin de Rymon, prieur de Saint-Nazaire, « de donner l'aumosne aux pauvres qui « s'y présenteront, à la forme ordinaire, laquelle il fera « sonner depuis les neuf heures et demye jusques à dix « heures, pour à ladicte heure distribuer ladicte aumosne, « à peine d'y estre pourveu ; » — lettres patentes nommant le prince de Condé gouverneur de Bourgogne, à la place du duc d'Épernon, démissionnaire ; — « inhibitions et deffen« ses à toutes personnes estans sur les advenues des grands « chemins de ce lieu et hors les fauxbourgs, de s'ingérer par « cy-après à tenir cabaret et vendre vin ; » — réception de Nicolas Burgat, procureur et notaire royal ; — adjudication des réparations à faire « en la maison Blondat, située au « faubourg dudit Bourbon, acquise pour loger le maistre « des écolles de ceste ville, » etc.

B. 52. (Registre.) — In-folio, 620 feuillets, papier.

1661. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Denis Lhomme, docteur en médecine ; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur des Chevanes ; — pour Philippe Monteau, conseiller, médecin ordinaire du Roi, intendant des eaux minérales dudit Bourbon ; — pour Antoine Duregon, seigneur de Couveau ; — pour Pierre Vaillant, avocat en parlement, demeurant à Moulins ; — pour le doyen et les chanoines du chapitre Saint-Nicolas de la Praye ; — pour Lazare Deneuville, prêtre, curé de Fontette ; — pour Siméon Gevalois, seigneur du Martray ; — pour Adrien Bourguignet, docteur en théologie, curé de Grury ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, la Bondue, Perrigny-la-Ville et la Maugarnie, et Gilbert de Remilly, son fils, écuyer, seigneur de Mont-Gillard ; — pour Bernard Chaussin, seigneur de la Grange et Saint-Clément ; — pour François de Ciry, seigneur des Champs et de Sérandet, avocat à la cour ; — pour Jean Jacquelot, seigneur de Chantemerle ; — pour Philibert Gevalois, prieur d'Amanzy ; — pour messire Jean-Claude de Lévis de Château-Morand, seigneur marquis dudit lieu, Valromey, Changy, le Breuil, Pierrefitte, Montormentier, Bournat, Raipre, Mortillon et autres lieux ; — publication des testaments : de François Chalmoux, bourgeois dudit Bourbon ; — de Charlotte de Grandval, femme de Philippe Ducret, écuyer, seigneur de Barnault, de Noireterre et du Breuil ; — dudit Siméon Gevalois ; — de Marie Cassegrain, femme de Guy Desmaiseaux, apothicaire ; — d'Henri de Montjay, écuyer, fils de Charles-Emmanuel de Montjay, écuyer, seigneur d'Ozan, la Bourlière et Massenne, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — dudit François de La Menue ; — d'Henri Du Merle, écuyer, seigneur de Montpetit et Cressy ; — lettres patentes conférant la charge de capitaine et gouverneur dudit Bourbon-Lancy à messire Louis d'Amanzé, en faveur de qui a résigné Gaspard d'Amanzé, son père, etc.

B. 53. (Registre.) — In-folio, 590 feuillets, papier (incomplet).

1665. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Jacques de Banchereau, écuyer, seigneur de Serre et de Trelague ; — pour le prévôt et le chapitre de l'église Notre-Dame dudit Bourbon ; — pour les Ursulines de ladite ville ; — pour Hugues de Chaugy, baron de Roussillon ; — pour Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont, la Chaise et Torcy ; — pour André de Virgile, seigneur de la Motte ; — pour Jean Mathieu, écuyer, seigneur de Leschenaud ; — pour René de Colombet, écuyer, seigneur de la Borde, et Nicole de Cussigny, sa femme ; — pour messire Alexandre Du Puis, chevalier, seigneur marquis de Saint-André Montbrun, la Nocle, Ternant, Mont, Fontette, Aupont et autres places ; — pour Charles Legendre, écuyer ordinaire de la duchesse d'Orléans, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance en partie ; — publication des testaments : de Gilbert Chaussin, prêtre, curé de Gilly ; — de Bénigne Commeau, seigneur du Pont-de-Vaux et de Chassenay ; — « acte est octroyé au procureur du Roi de la représentation qu'il a faite d'une déclaration du Roi, portant qu'aucun ecclésiastique ne « pourra prendre possession de bénéfice, qu'auparavant il « n'en ait la permission des lieutenants généraux des bail- « liages où seront situés les bénéfices, et faict apparoir par- « devant eux d'avoir soubscript le formulaire contre les « cinq propositions de Cornelius Jansenius ; » — présentation d'un édit portant révocation des lettres d'anoblissement données depuis 1634 ; — lettres de provisions obtenues par Pierre Gay, pour la charge de procureur du Roi au bailliage, en la chancellerie, la châtellenie, le grenier à sel et autres juridictions de Bourbon-Lancy ; — ordres : aux sergents de police de ladite ville, « de tuer tous les « pourceaux qu'ils trouveront par la ville et faubourg ; » — à tous ceux qui ont des chiens, de leur mettre « et at- « tacher de gros bois au col, en sorte qu'il ne puissent en- « trer dans les vignes, à faute de quoy, permis de les tuer « dans icelle ; » — ventes d'immeubles par autorité de justice, etc.

B. 54. (Registre.) — In-folio, 636 feuillets, papier (incomplet).

1660. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Jacques de Berbizey, écuyer, seigneur de Villeneuve, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — pour Philiberte de Lanty, veuve de Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, la Bondue et Mont-Gillard ; — pour Hugues de Berger, seigneur de Rivière, du Mont-lès-Moulins et de Valence, et Angélique Ducret, sa femme ; — pour Jacob Conte, conseiller et avocat du Roi au bailliage de Saint-Jean de Losne, commis au grenier à sel dudit Bourbon-Lancy ; — pour Adrien Pignier, seigneur du Chambon ; — pour Gilbert Chalmoux, seigneur de la Planche ; — publication du testament de Marie-Madeleine Esmery, femme d'Antoine Mouteau, avocat en parlement ; — attestation de plusieurs notables, portant « que la vérité est qu'au prioré Saint-Nazaire et « Celse dudit Bourbon, de l'ordre Saint-Benoist, il n'y a à « présent que dom Victorin de Rymon, prieur, et un reli- « gieux seulement despuis six mois en ça ; que ledit prieur « s'y tient fort peu, estant toujours en campagne ; qu'il ne « s'y fait autre service que quelques messes basses qui sont « célébrées par ledit religieux ; qu'avant que ledit reli- « gieux y fut, il ne s'y faisait aucun service ; que l'aul- « mosne s'y fait de fort petits morceaux de pain et de mau- « vaise qualité, saus estre sonnée à heure réglée, et qu'ils « ont veu pour la pluspart, avant que ledit de Rymon fut « possesseur dudit bénéfice, qu'il y avoit audit prioré tous- « jours quatre ou cinq religieux qui chantaient l'office et di- « soient messe à haute voix tous les jours, etc. »

B. 55. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1672. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, assesseur criminel, etc., au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Charles Minard, avocat en parlement, bailli de Vitry-sur-Loire ; — pour Marie Dubuisson, veuve de Charles Legendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin ; — pour Nazaire Gevalois, seigneur de Guignolles, gentilhomme ordinaire servant de la maison du Roi ; — pour Claude Doussin, prêtre, curé de Chalmoux ; — pour Michel de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume, Ambly et Montrouard ; — pour François Delorme, lieutenant des gardes du grenier à sel dudit Bourbon ; — pour Melchior de Fontette, écuyer, seigneur de Sommery ; — pour Joseph Ducret, écuyer, seigneur de Barnault et du Breuil ; — pour Robert Chalmoux, avocat en parlement ; — pour Claude Comiers, prêtre, docteur en théologie, chevalier de l'ordre militaire de la Sainte-Croix, protonotaire du Saint-Siége, prévôt et chanoine du chapitre de Ternant, ancien curé de la Nocle ; — pour Gabriel Millin, prieur de Montambert ; — pour Gilbert et Claude Chalmoux, sei-

gneurs de la Planche et de Marigny ; — pour Bon Jacob, seigneur du Moustier, conseiller du Roi, receveur Général des finances en la généralité de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Adrien Pignier, seigneur du Chambon, conseiller du Roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres au département de Bourbonnais et Nivernais ; — pour Antoine de La Menue, écuyer, seigneur des Chevannes ; — pour l'abbé et les religieux du couvent de Notre-Dame de Sept-Fonds ; — publication des testaments : dudit Michel de Josian de Grandval ; — de messire Alexandre Du Puis, marquis de Saint-André-Montbrun, conseiller du Roi en ses conseils d'État, capitaine général en ses armées et général des armées de la république de Venise ; — de Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — réception de Benoît Jouseau, praticien, en l'office « d'archer-huissier en la pré« vosté générale de la connestablie et mareschaussée de « France, en la résidance du bailliage de cette ville de « Bourbon ; » etc.

B. 56. (Cahiers.) — In-folio, 378 feuillets, papier (incomplets).

1696-1708. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, écuyer, seigneur de Fraise, conseiller du Roi, lieutenant-général, et par Robert Marest, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Antoine Pinot, le doyen et les chanoines de l'église collégiale Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy ; — pour Henri Duregon, receveur des deniers royaux audit bailliage ; — pour Antoine Dubuisson, écuyer, seigneur des Hayes ; — pour Pierre Chalmoux, seigneur de Marigny ; — pour messire François Dormy, chevalier, seigneur et baron de Vinzelles et de Beauchamp ; — pour Francois Lévêque, seigneur de Montillon ; — pour dom Jacques Janinet, prieur de Saint-Nazaire ; — pour François de Faubert, écuyer, seigneur de la Perrière, Montpetit et Cressy-sur-Somme ; — pour Jacques Burgat, avocat du Roi audit bailliage ; — pour Valentin Falque, avocat au parlement de Paris ; — pour François Chalmoux, seigneur d'Urly ; — pour Jean-Claude Monteau, conseiller du Roi, intendant des eaux minérales dudit Bourbon ; — pour Charles Febvre, seigneur de Saint-Memin, conseiller au parlement de Metz ; — pour Claude Commeau, écuyer, seigneur du Pont-de-Vau et de Barnault ; — pour Pierre-François Aymond, écuyer, seigneur de Montépin, de Pouilly, du Bost et des Forges, et Anne Commeau, sa femme ; — pour messire Jean-Baptiste de La Madeleine de Ragny, prieur d'Amanzy (Bourbon) ; — pour François de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize ; — pour Jean Lévêque, écuyer, seigneur d'Ambly, président trésorier de France en la Généralité de Moulins ; — pour Bernard Chaussin, seigneur du Chevalot ; — pour dom Boniface Hammely, sacristain du prieuré de Saint-Nazaire ; — pour le prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun, curés primitifs de Cronat ; — pour Gaspard de La Platière, écuyer, seigneur de Montifaut et de Beaulon ; — publication des testaments : de Joseph Mailliard, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi ; — dudit Pierre-François Aymon ; — de Pierre Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — ventes d'immeubles par autorité de justice ; — lettres patentes de Louis XIV, confirmant l'établissement d'un hôpital, dans une maison achetée dans ce but par le sieur Pingré de Farivilliers, « pour servir de retraicte aux pauvres infirmes « qui auront besoing des eaues minéralles de Bourbon-« Lancy, où ils seront servis par deux ou trois sœurs de la « congrégation de la Croix ; » — réception de Gaspard Verue, praticien, en l'office de procureur postulant audit bailliage ; — de Pierre Deland, notaire royal et tabellion héréditaire en la paroisse de Cronat-sur-Loire, etc.

B. 57. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier (incomplets).

1704-1710. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, seigneur de Fraise, lieutenant général civil, par Jean-Baptiste Grangier, lieutenant général criminel, et par Robert Marest, lieutenant particulier au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy ; — Causes civiles : pour Joseph Lévêque, écuyer, maître d'hôtel du prince de Condé ; — pour dom Eustache de Beaufort, abbé de Notre-Dame de Sept-Fonds « de l'estroite observance de « l'ordre de Cîteaux ; » — pour Marc Regnard « com« mis pour l'exercice de l'office de commissaire rece« veur des saisies réelles dudit bailliage ; — pour Aurélie de Bœuil de Grimaldis, comtesse de Behen, tutrice de messire François de Guériaud de Behen, son fils ; — pour Marthe Chaussin, veuve de Jean Ducret, écuyer, seigneur du Breuil ; — pour Jean de Thézut, seigneur de Ragy, conseiller au parlement de Metz et Jeanne Gevalois, sa femme ; — pour François Lévêque, seigneur de la Baume ; — pour Jeanne-Marie Andrieu, femme de Sigismond Pingeon, lieutenant au régiment de Lanty ; — pour Nicolas-François Nault, avocat en parlement, maire perpétuel de la ville de Luzy ; — pour messire Louis Fouquet, chevalier, marquis de Belle-Isle, baron de Villère et autres lieux ; — pour messire Gabriel de Roquette, ancien évêque d'Autun ; — pour Jacques Burgat, avocat du Roi et receveur des deniers royaux audit bailliage ; — pour Marc-Antoine de La Ménue, écuyer, seigneur des Chevannes ; — pour Pierre Gay, et Jacques Pinot, directeurs de l'hôpital Saint-Jean dudit Bourbon ; — pour François Ducret, seigneur de Chigy ; pour Gabriel d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont et

de la Chaise; — pour François de Ciry, écuyer, seigneur des Champs et de Noizeret, auditeur en la Chambre des comptes de Dôle; — pour Claude Marion, commissaire aux saisies réelles dudit bailliage; — publication des testaments : de Jeanne Richard, femme de Robert Chalmoux, avocat en parlement; — d'Antoine Delachèze, bourgeois dudit Bourbon; — de Jean de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay et la Bondue, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem; — lettres de provisions obtenues par Philippe Chalmoux, maire perpétuel et lieutenant général de police en ladite ville de Bourbon-Lancy, pour l'office de subdélégué de l'intendant de Bourgogne, etc.

B. 58. (Cahiers.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplets).

1711-1720. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, seigneur de Fraise, lieutenant général (puis par son successeur Claude Reignault, seigneur de la Chapelle et de Valette, en faveur duquel il a résigné), et par Robert Marest, lieutenant particulier au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire François de Mont-la-Ferté, chevalier, seigneur de Saulière, tuteur des enfants de Jean-Baptiste Du Cléroir, seigneurs de Villars, donataires universels de Jeanne de Méran, dame de Finy; — pour Jacques Triboulet, avocat au parlement de Paris; — pour les Ursulines dudit Bourbon; — pour François Ducret, écuyer, seigneur de Chigy, Champcery et Perrigny, lieutenant des vaisseaux du Roi; — pour Claude Marion, commissaire aux saisies réelles dudit bailliage; — pour les Minimes de Semur-en-Auxois; — pour Jean-Marie Burgat, seigneur du Chambon; — pour messire Jacques Mochot Coppin de Montbéliard, seigneur de Montculot, conseiller du Roi, doyen de la Chambre des comptes à Dijon; — pour Honoré Maréchal, écuyer, seigneur de Franchesse; — pour le prévôt et les chanoines de l'église Notre-Dame dudit Bourbon; — pour Antoine Pinot, doyen de Saint-Nicolas de la Praye, curé de l'église paroissiale Saint-Martin de ladite ville; — pour Jean Verrue, prêtre, curé de Saint-Nazaire et chapelain de la chapelle Sainte-Croix à Chalmoux; — pour Pierre Lévêque, écuyer, gentilhomme servant chez le duc d'Orléans; — pour François Chaussin, écuyer, seigneur d'Urly, gentilhomme de la garde du Roi; — pour Joseph Jacquelot, écuyer, seigneur de Chantemerle et de Contre-Sol, gentilhomme servant à la fauconnerie, contre Louis Michon, prêtre, curé de Chalmoux; — pour messire Gilbert-Charles Legendre, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Paris; — pour dom Charles Vernier, prieur titulaire et seigneur du prieuré de Saint-Nazaire; — pour Gabriel Buffot, écuyer, seigneur de Messey et Millery; — pour Jacques Pinot, maître chirurgien, ancien échevin dudit Bourbon; — pour messire Jacques Du Puis, chevalier, marquis de Montbrun, seigneur de la Nocle, Mont, Brion, Saint-Fiacre, Aupont, etc; — pour Pierre de Faubert, écuyer, seigneur de la Perrière, Cressy, Montpetit, Noireterre et autres lieux; — pour messire Pierre Bruneau, seigneur de Champlevrier, baron de Vitry, chevalier d'honneur au Châtelet de Paris, et Marguerite de Jarsaillon, sa femme; — pour Joseph Gevalois, écuyer, seigneur de la Brosse; — publication des testaments : de François Andrieu, lieutenant au château dudit Bourbon; — de Jean-Claude Commeau, écuyer, seigneur du Pont-de-Vaux et de Barnault; — de François Chalmoux, écuyer, seigneur d'Urly; — de Philippe Chalmoux, seigneur du Brouillat, subdélégué de l'intendant de Bourgogne audit bailliage; — de Pierre Pinot, lieutenant d'infanterie au régiment royal; — commission donnée à Benoît Aumaistre, notaire royal audit Bourbon, par Charles-François d'Hallencourt de Dromesnil, évêque d'Autun, « pour faire et exercer les « fonctions de notaire apostolique, rière le détroict dudit « bailliage; » — réception : de Jean Poncet, docteur en médecine, en l'office de conseiller médecin ordinaire du Roi, intendant des eaux minérales dudit Bourbon; — d'Antoine Vincent, notaire royal, etc.

B. 59. (Cahiers.) — In-folio, 403 feuillets, papier (incomplets).

1721-1740. — Audiences tenues par Robert Marest, lieutenant particulier, assesseur criminel, puis par André Grangier, lieutenant général (installé le 18 janvier 1729) au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : — pour Jacques Mazilly, recteur des écoles dudit Bourbon, et Catherine Guittet, sa femme; — pour Gaspard de La Platière, chevalier, seigneur de Torcy et Beaulon; — pour Charles Bougarelle, seigneur de la Courtille; — pour messire Louis-Marie-Armand de Saux, chevalier, marquis de Tavanes et de Mirebel, demeurant à Auxonne; — pour Louis de Clerval, chevalier, seigneur de Passy, capitaine réformé à la suite de la garnison d'Embrun; — pour Guillaume de Brisson, écuyer, seigneur de Gigny, l'un des commensaux de la maison du Roi; — pour Claudine Gevalois, veuve de François de Ciry, écuyer, seigneur de Sérandet; — pour messire Claude de Morey, chevalier, marquis de Vianges, baron de Sully, franc seigneur de Charnay et autres lieux; — pour Jean-Baptiste Rabyot, écuyer, seigneur de Meslez, et Jeanne-Françoise Nault, sa femme; — pour messire Jean-Charles Dormy, chevalier, comte de Neuvy, baron de Vesvre, la Chapelle-au-Mans, Gueugnon, Rigny, Beauchamp et autres places; — pour Louis de Virgile, écuyer, seigneur des

Boutards ; — lettres patentes : érigeant en marquisat la terre de Saint-Aubin-sur-Loire, au profit de messire Gilbert-Charles Legendre, chevalier, et établissant des foires qui se tiendront audit lieu le 2 mars, tous les vendredis du mois de mai, le 6 juillet, le 3 août, le 16 septembre, le 6 octobre et le 13 novembre de chaque année ; — autorisant André Cheval, maire d'Autun, à changer son nom en celui de Fontenay; — défendant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — lettres de provisions : de la charge de lieutenant général audit bailliage obtenue par Claude-Charles Repoux, seigneur de la Chapelle, Valette et Montperroux-le-Vert (il mourut sans avoir siégé); — de l'office de juge et bailli au marquisat de la Nocle, accordé à Hugues Demontchanin, avocat en parlement, par Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, grand d'Espagne, prince de Martigues, vicomte de Melun, marquis de la Nocle, baron de Ternant, Savigny, Poil-Fol et autres places, gouverneur et lieutenant général en Provence, ministre d'État, etc. ; — de la charge de procureur du Roi audit bailliage, pour Gaspard Pinot, avocat en parlement ; — de l'office de bailli et juge ordinaire des terres de Pont-de-Vaux, Marly, Barnault, le Donhat (ou Douai), Réty et autres lieux, donné audit Hugues Demontchanin par Jacques Commeau, écuyer, seigneur desdits lieux ; — des offices de juge civil, criminel et gruyer, bailli et châtelain du marquisat de Montperroux et de la baronnie de Faulin, dont ledit Hugues Demontchanin a été pourvu par Marie-Élisabeth, palatine de Dyo, marquise de Montperroux, comtesse d'Anlezy, dame du comté-palatinat de Dyo, baronne du Vau-de-Chizeuil, de Faulin, etc. ; — ledit Hugues est nommé bailli et juge de Vitry-sur-Loire par Jeanne-Marguerite de Jarsaillon, veuve de messire Pierre Bruneau ; — arrêt du parlement de Bourgogne, faisant défense de semer aucun légume dans les vignes et d'y mettre aucune espèce de fumier, « qui afadit le sol de la terre, et « ne fournissant qu'une sève visqueuse et gluante, fait « pourrir le raisin avant la maturité, » etc.

B. 60. (Cahiers.) — In-folio, 410 feuillets, papier (incomplets).

1751-1766. — Audiences tenues par André Grangier, lieutenant général civil et criminel et par Charles Lambert, lieutenant particulier assesseur criminel (installé le 20 juin 1763), au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire Denis-Robert Bruneau, chevalier, baron de Vitry-sur-Loire et de Champlévrier, demeurant en son château dudit Champlévrier, paroisse de Chiddes en Nivernais; — pour messire Pierre de Faubert, chevalier, seigneur de Cressy-sur-Somme, Montpetit et autres lieux ; — pour Étienne de Drée, chevalier, seigneur de Vertpré ; — pour André Mouteau, écuyer, seigneur de la Motte, « héraut d'armes de France au titre de Charollois ; » — pour la confrérie du Très-Saint Sacrement de l'Autel, établie en l'église collégiale Notre-Dame dudit Bourbon ; — pour le chapitre de ladite église ; — pour André Pommier, recteur des écoles de ladite ville ; — pour Gabriel-Lazare Lévêque, seigneur d'Ambly, président trésorier de France en la Généralité de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Gaspard Chaussin, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du Roi, seigneur d'Urly, la Chaise, le Pont-de-Cressonne et autres lieux ; — pour Jean-Baptiste-Théodore, marquis de Faulin, et Marguerite-Charlotte de Chalmoux, sa femme; — pour Claude Verchère, docteur en médecine, intendant des eaux minérales dudit Bourbon ; — pour Philibert-Marie Gaudry, capitaine à l'hôtel royal des Invalides, seigneur du Bost ; — pour Charles-Claude Repoux, seigneur de Valette, conseiller du Roi, receveur des consignations audit bailliage ; — testaments : de Pierre Chalmoux, « officier chez le Roy ; » — de messire Philibert-Marguerite de Jarsaillon, chevalier, baron dudit Jarsaillon, ancien capitaine de cavalerie ; — déclaration du Roi concernant les testaments mystiques; — enregistrement des brevets de docteur de la Faculté de Montpellier, obtenus par Ignace Verchère et Gaspard Pinot ; — provisions d'offices : de procureur audit bailliage, pour Jacques Duvernoy; — de juge et châtelain en la juridiction de Saint-Nazaire, par Jean Gay, avocat en parlement, institué par messire Gaspard Bardonnet, chapelain du Roi, chanoine de l'église cathédrale de Metz, prieur commendataire et seigneur haut justicier du prieuré Saint-Nazaire et Saint-Celse ; — de bailli et châtelain des terres de Neuvy, Vesvre, Beauchamp, la Chapelle-au-Mans, Gueugnon, Rigny, la Salle, Mont, la Tour-de-Brion, Fontette, Aupont, Grandchamp, etc., pour ledit Gay, institué par messire Jean-Charles Dormy, chevalier, seigneur desdits lieux ; — de procureur postulant audit bailliage, pour Claude Pinot, praticien ; — lettres patentes, édits, etc., concernant les biens des Jésuites, l'administration des colléges, etc.

B. 61. (Cahiers.) — In-folio, 312 feuillets, papier (incomplets).

1767-1777. — Audiences tenues par André Grangier, lieutenant général civil et criminel et par Jacques Lambert, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire Denis-Robert Bruneau, chevalier, baron de Vitry-sur-Loire, Cronat, Lesme, Maltat, Champlévrier et autres lieux ; — pour Charlotte de Longchamp, veuve de Jean-Claude Lavaivre, seigneur de Rigny, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, à la subdélégation dudit Bourbon ; — pour

Jean-Baptiste-Auguste Dormy, marquis de Vesvre, seigneur de Beauchamp, Neuvy et autres lieux; — pour Françoise Dormy, veuve de Jacques Ducret, écuyer, seigneur du Breuil; — pour Pierre-Jean-François Pictory, prieur commendataire du prieuré Sainte-Madeleine d'Amanzy; — pour Pierre-Claude de Jarsaillon, écuyer, seigneur et baron dudit lieu et en partie de Chalmoux; — pour Symphorien Jonchery, ancien capitaine de vaisseau dans la compagnie des Indes; — pour Jean-François de Faubert, chevalier, seigneur de la Perrière et du Douai, grand bailli d'épée dudit bailliage de Bourbon; — pour messire Charles-Jean-Baptiste Des Gallois, chevalier, seigneur de la Tour, vicomte de Gléné, marquis de Saint-Aubin, etc., premier président au parlement d'Aix, intendant de Provence; — pour Jacques de Chalon, écuyer, seigneur de Serre; — pour messire Jean-Baptiste Desplaces, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église métropole de Paris, prieur commendataire du prieuré Saint-Nazaire et Saint-Celse; — déclaration de Louis XV, pour l'exemption du droit d'aubaine entre ses sujets et ceux du duc de Deux-Ponts; — lettres de maîtrise en chirurgie, obtenues par Martin Fillion, et par Louis Duchassin; — provisions de la charge de conseiller, avocat et procureur du Roi audit bailliage, obtenues par Jacques-Gaspard Pinot, avocat en parlement; — Louis-Simon Perrin, notaire royal à Issy-l'Évêque, est nommé procureur d'office et Jean-Marie Compin, bailli en les justices de Montperroux et Faulin, par Madeleine-Angélique de Gassion, palatine de Dyo, dame desdits lieux, veuve de messire Louis-François Damas, comte de Thianges et d'Anlezy; — lettres patentes nommant Antoine Perrin, « conseiller du « Roy, receveur, controlleur et commis ancien, alternatif « triennal et quatriennal des consignations dudit bailliage « et des justices seigneuriales et subalternes y ressortis- « santes ; » — arrêt du parlement de Bourgogne, concernant le commerce des blés, etc.

B. 62. (Cahiers.) — In-folio, 384 feuillets, papier (incomplets).

1772-1789. — Audiences tenues soit par André Grangier, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bourbon-Lancy, puis par son successeur Simon-François Curé de La Chaumelle, installé le 28 juin 1773, soit par Jacques Lambert, lieutenant particulier, assesseur criminel. — Causes civiles : — pour Pierre-Claude de Jarsaillon, écuyer, seigneur et baron de Jarsaillon, Chalmoux et Fontette en partie; — pour messire Melchior Commeau, marquis de Pont-de-Vaux, seigneur de Barnault, Marly, Urly, Perrigny et autres lieux; — pour Jean-Marie Compin, avocat à la Cour; — pour Gaspard Chaussin d'Urly, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Chaise, du Pont-de-Cressonne et autres lieux, demeurant en son château du Pont, paroisse de Tannay (Nièvre); — pour messire Jean-Baptiste-Théodore de Faulin, marquis de Faulin, seigneur du Vignaux; — pour messire Jacques-Imbert de Ballore, seigneur de Ballore, Cognard et autres lieux, secrétaire du Roi, conseiller au présidial de Moulins-en-Bourbonnais; — pour Jacques-Margerite de Jarsaillon, chevalier, baron dudit lieu, seigneur de Mont, Brion, Fontette, Aupont, Saint-Fiacre, la Tour-Saint-Marc, Grandchamp et autres lieux, officier d'artillerie; — pour messire Jacques-Pierre de Saint-Cyr, écuyer, trésorier de France, seigneur de Saint-Cyr et autres lieux; — pour François-Amable-Charles Dubuisson, chevalier, comte des Hayes, seigneur de Tréban, Viellefont et autres lieux, premier capitaine au régiment de Noailles, dragons; — serment de fidélité prêté à l'avénement de Louis XVI, par les officiers dudit bailliage; — lettres patentes ordonnant une enquête sur la demande d'indemnités formulée par lesdits officiers, par suite de la cession de la baronnie de Bourbon-Lancy et de la justice de ladite ville faite à Charles-Jean-Baptiste Des Gallois de La Tour, vicomte de Gléné, etc.; — nomination faite par ledit seigneur de Pierre-Agnès Grangier, avocat en parlement, pour les offices de châtelain, juge civil et criminel et gruyer de la justice de ladite baronnie, des seigneuries de Mont, Saint-Aubin et Maringes, « en ce qui « appartenoit cy-devant au Roy; » — Pierre Gay, avocat en parlement, est institué juge de Charnay et de Perrigny-la-Ville, par Charlotte Lebelin, marquise d'Éguilly et de Vianges, veuve de messire Jean-Baptiste Mac-Mahon, chevalier; — provisions : de la charge de conseiller audit bailliage, par Dominique Guillemin, avocat à la Cour; — de la charge de lieutenant des maréchaux de France au département de Bourbon-Lancy, pour Pierre-Marie-Thérèze Dormy, baron de Vesvre et de Neuvy, seigneur de Beauchamp, la Chapelle-au-Mans, Rigny, Gueugnon et autres lieux: — testament de Gabriel-Lazare Lévêque, écuyer, seigneur du Chambon et d'Ambly, etc.

B. 63. (Cahiers.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1785-1790. — Audiences tenues par Simon-François Curé de La Chaumelle, lieutenant général civil et criminel et par François-Marie Lavaivre de Rigny, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Pierre-Étienne Bruneau, chevalier, baron de Vitry-sur-Loire; — pour Louise-Charlotte-Nicole de La Valade de Traffin, veuve de Pierre de Faubert, chevalier, seigneur de Cressy, Biry, Montpetit et autres lieux; — pour messire Jean-Baptiste Desplaces, docteur en théologie, conseiller au grand con-

seil, chanoine et grand archidiacre de la métropole de Paris, prieur commendataire et seigneur du prieuré de Saint-Nazaire et Saint-Celse; — pour Jacques Delagoutte, écuyer, seigneur de la Bouthière, des Bauchots, Boisseveau et autres lieux; — pour Jean Berthaud, intendant des affaires de messire Charles Gravier, ministre des affaires étrangères, comte de Vergennes, seigneur de Pont-de-Vaux et autres lieux; — pour Jean Ducret, écuyer, seigneur de Ponay, demeurant audit lieu, paroisse de Tazilly (Nièvre); — testaments : de Jean Brandin, prêtre, curé de Vitry-sur-Loire; — d'Hyacinthe Villard, prêtre, curé d'Aupont; — provisions des offices : de procureurs postulants audit bailliage, pour Jacques Bijon et Claude Drure; — de procureur d'office en la justice de la Nocle, pour Jean Boullier, praticien, institué par Cirice-François Melchior de Vogué, marquis de la Nocle, baron d'Aubenas, etc., maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur de Montmédy; — de premier huissier audiencier audit bailliage, pour Jean-Baptiste Perrette; — de conservateur des hypothèques audit bailliage, pour Cyr Daubenton; — lettres patentes permettant à Jacques-Marguerite de Jarsaillon, de faire relever le signe patibulaire de la justice dudit Jarsaillon; — permission accordée à messire Claude Nault de Champagny, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, de faire renouveler les terriers des seigneuries de Champagny et Taix (Maltat) et de la Chaumelle (Mont), etc.

B. 64. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1623-1624. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures : pour Laurent Quenault, marchand de Paray-le-Monial, seigneur de Vilaine; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, du Bost et des Forges; — pour Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Ternant; — pour Jeanne Delaplace, « maistresse d'escole enseignant les filles de ceste ville; » — pour Philibert d'Ainay, femme de Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat; — procès-verbal au sujet de l'évasion d'un prisonnier; — défense à Jean Faubert, juge de Faulin, « de passer oultre à l'instruction et jugement du « procès criminel intenté à l'encontre d'un nommé Jean « Moteau, accusé de sortilége, » la connaissance de cette affaire appartenant exclusivement aux officiers dudit bailliage; — appositions de scellés en la maison où est décédé Robert Ducrochet, capitaine des gardes au grenier à sel dudit Bourbon; — élargissement de certains vagabonds, qui reçoivent l'ordre de quitter le pays; — accusation de bigamie, portée contre Claude Breneteau, habitant de Cronat; — compte présenté par Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny, « en l'administration qu'il y a cy- « devant heue des corps et biens de Eugien de Changy, « fils de Gilbert de Changy, escuier et de damoiselle Phi- « liberte d'Ambly, » etc.

B. 65. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1624. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures contre les cabaretiers qui retirent des vagabonds, et servent à manger de la chair les jours maigres; — requêtes et plaintes de divers particuliers; — enquêtes ou informations; — appositions de scellés; — inventaires après décès; — défense « à toutes personnes, de refuser de prendre « en payement les pièces de six blancs et trois blancs, jus- « ques à ce que aultrement y soit pourveu; » — mise en vente de la seigneurie de Faulin, saisie sur Jacques de Nagu, seigneur de Lurcy; — caution fournie par Charles Lambert, nommé receveur des gabelles au grenier à sel dudit Bourbon; — vente des meubles laissés par Philippe de La Menue, écuyer, seigneur de Marigny et de Perrigny, etc.

B. 66. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1630-1675. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Réception de Claude Dancy, sergent de la police et de la châtellenie de ladite ville; — rôle d'une imposition faite sur les habitants de la paroisse de Saint-Nazaire; — vente de biens par autorité de justice; — procès instruit contre Véronne Moret, nourrice et servante chez Valentin Chalmoux, avocat et procureur du Roi audit bailliage, laquelle accusée de vols domestiques fut condamnée à être fouettée par l'exécuteur de la haute justice, dans les carrefours et les places publiques de ladite ville, à être ensuite marquée et fleurdelisée d'un fer chaud sur l'épaule droite, bannie pour cinq ans du ressort dudit bailliage, et à payer 50 livres de dommages-intérêts à sondit maître, et 50 livres d'amende, applicables moitié au Roi, moitié aux réparations de l'auditoire; — procédures entre divers particuliers; — procès-verbal de la représentation des lettres du roi Louis XIV, du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et de l'intendant de ladite province, concernant la levée du ban et de l'arrière-ban, etc.

B. 67. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1702-1719. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Vente de biens immeubles par autorité de justice; — appositions de scellés après décès; — réceptions : de Jean Parizet en l'office de syndic perpétuel de la communauté des huissiers audienciers audit bailliage; — de Jean Gauthier, en l'office « d'inspecteur, visiteur et contrôleur des pierres de tailles,

« moëllons, platres, ciments, ardoises, tuiles, careaux, bri-« ques, pavés et autres matériaux servant à la construction « des bastiments; » — d'Antoine Vincent, en l'office de syndic perpétuel des procureurs; — de Jean-Marie Régnard, greffier des cours royales dudit Bourbon; — déclaration de dom Pierre Rouher, prieur claustal du prieuré de Saint-Nazaire, portant que des gens attroupés sont entrés par force dans ledit prieuré pour y enlever les blés provenant des dîmes; — procès-verbal des réparations à faire à l'auditoire et aux prisons; — sentences sur différends entre particuliers; — rôles d'impositions sur les habitants de la paroisse de Saint-Léger, etc.

B. 68. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1720-1722. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions sur les habitants de Chalmoux et des paroisses de Saint-Léger, Saint-Martin et Saint-Nazaire dudit Bourbon; — nominations de collecteurs desdites impositions; — déclarations des frais et dépens supportés à la poursuite de divers procès; — appositions de scellés après décès; — expertises; — enquêtes; — sentences; — plaintes des religieuses de la Visitation, au sujet de vols commis à leur préjudice; — procédures criminelles, pour rixes, injures, blasphèmes, etc.

B. 69. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1722-1723. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures criminelles; — appositions de scellés; — expertises; — réception de Gilbert Boullier, en l'office de notaire royal à la Nocle; — déclarations de frais et dépens; — plaintes; — enquêtes ou informations; — sentences; — lettres de grâce obtenues par Gaspard Demontchanin, notaire royal à Issy-l'Évêque, coupable d'homicide; — rôles d'impositions; — nominations de collecteurs, etc.

B. 70. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1724-1725. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions sur les habitants dudit Bourbon et de Chalmoux; — déclarations de dépens; — assemblées de parents pour nominations de tuteurs; — appositions de scellés; enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — procédures criminelles, etc.

B. 71. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1726-1729. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions sur les habitants dudit Bourbon et de Chalmoux; — nominations de collecteurs; — déclarations de dépens; — procès-verbal de l'exposition d'un enfant nouveau-né; — déclarations de grossesse; — inventaires des effets laissés par Marie-Madeleine-Jacqueline Mouteau, veuve de Pierre Chalmoux, seigneur du Brouillat; — réception d'Hugues Demontchanin, avocat à la Cour, en l'office de juge de la Nocle; — plaintes, informations, etc.

B. 72. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1730-1731. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions; — nominations de collecteurs; — réceptions: de Benoît Aumaître, en l'office de greffier dudit bailliage; — de Jean-Marie Régnard, procureur postulant; — états de frais supportés par divers particuliers à la poursuite de leurs procès; — procès-verbaux: constatant la démence de Jean-Claude Mouteau, conseiller du Roi, lieutenant général en la chancellerie d'Autun; — au sujet de l'évasion d'un prisonnier; — requêtes, sentences, etc.

B. 73. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1732-1736. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés; — rôles d'impositions et nominations de collecteurs; — réception de Joseph Amiot, greffier audit bailliage; — procès-verbaux de levées de cadavres; — déclarations des frais supportés par divers particuliers à la poursuite de leurs procès; — estimation des dégâts causés dans la seigneurie de Saint-Aubin par l'inondation de la Loire; — état des « réparations pressantes et néces-« saires qui sont à faire tant en la maison royale des eaux « minérales dudit Bourbon, fontaines minérales, canaux « d'icelles qu'autres, en suite de la dénonciation faite de la « ruine prochaine de cet ancien monument par Claude Ver-« chère, conseiller médecin du Roy, intendant desdites « eaux; » — enquêtes, etc.

B. 74. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1737-1739. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles des tailles des paroisses de Chalmoux et de Bourbon; — appositions de scellés après décès; — réception de Jean-Claude-Thérèze Mouteau, seigneur de Finy, en l'office de receveur des consignations audit bailliage; — tutelles et curatelles; — enquêtes; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 75. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1740-1741. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles

des tailles des paroisses de Chalmoux et de Bourbon ; — nominations de collecteurs ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures au sujet de certains droits de dîmes, entre Pierre Jonzeau, prêtre, curé de Saint-Aubin-sur-Loire, et Jean-François Poncet, prêtre, curé de Gilly ; — sentences, etc.

B. 76. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1742-1749. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles les tailles et de la capitation pour les paroisses de Chalmoux et de Bourbon ; — appositions de scellés et inventaires après décès : au domicile de Jean Venu, prêtre, curé de Saint-Nazaire ; — au logis des Trois-Barbeaux, que tenait Toussine Brunot ; — réceptions : de Jean-Marie Pinot, docteur en médecine ; — de Claude Dubois, notaire royal à Cronat ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 77. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1750-1753. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés et inventaires après décès : au domicile : de Gaspard Pinot, notaire royal ; — de Marie-Madeleine Espiard, femme d'André Mouteau, écuyer, seigneur de la Motte et autres lieux ; — de Marie de Chabannes, abbesse de la Bénisson-Dieu ; — enquêtes ; — sentences ; — rôles des tailles de Bourbon et de Chalmoux ; — déclations de grossesse ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — réception de Jean-Claude Pinot, praticien, en l'office de procureur audit bailliage, etc.

B. 78. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1754-1756. — Bailliage de Bourbou-Lancy. — Procès-verbaux : constatant que l'aumône due par le prieur de Saint-Nazaire a lieu ordinairement le dimanche, le mardi et le jeudi ; que la quantité de pain à distribuer est de 23 livres le dimanche, et de 22 livres chacun des deux autres jours ; — au sujet d'enfants trouvés ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — requêtes, enquêtes, sentences, etc.

B. 79. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1757-1760. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures entre divers particuliers ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — levées de cadavres ; — enquêtes ; — réceptions : de procureurs et de sergents audit bailliage ; — de juges des justices seigneuriales ; — requête en compulsoire de messire Bernard de Chargère, chevalier de justice de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, seigneur du Breuil, Curdin, Beaudésir et autres lieux ; — appositions de scellés, inventaires après décès, etc.

B. 80. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1761-1764. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures entre particuliers ; — partage du bois de Maringes (Bourbon) entre Bernard et Symphorien Jonchery, et Jean Compin, chirurgien ; — appositions de scellés ; — nominations de tuteurs ; — plainte de Gaspard Bardonnet, ancien chapelain du Roi, prieur commendataire et seigneur du prieuré Saint-Nazaire et Saint-Celse, au sujet du vol d'un cheval, etc.

B. 81 (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 90 pièces, papier.

1765-1767. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés ; — nominations d'experts pour différends entre particuliers ; — enquêtes ; — sentences ; — réceptions : de René Michel, notaire royal à Saint-Agnan ; — de Pierre-Agnès Grangier, bailli du marquisat de la Nocle ; — de Dominique Guillemain, lieutenant en la justice de la baronnie de Vitry ; — procès-verbaux de rébellion entre les huissiers, etc.

B. 82. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1767-1770. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés, entre autres, au domicile de messire Pierre-Bernard de Fontette, chevalier, seigneur de Sommery, Gilly et en partie de Chavance, chef d'escadre, chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — décret de prise de corps décerné contre René Michel, notaire à Saint-Agnan, accusé de faux ; — enquêtes, sentences, etc, sur différends entre particuliers.

B. 83. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1771-1773. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Nominations d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures criminelles pour vols, etc.

B. 84. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1773-1774. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Ap-

positions de scellés au château de Cressy, après la mort de Pierre de Faubert, chevalier; — procédures criminelles pour vols commis pendant la foire de Saint-Nazaire; — réceptions de juges des justices seigneuriales; — enquêtes, sentences, etc.

B. 85. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1774-1779. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Plaintes ou requêtes de particuliers; — enquêtes ou informations; — sentences; — déclarations de grossesse; — appositions de scellés; — levées de cadavres; — réceptions: de sergents ou de procureurs audit bailliage; — de juges de justices seigneuriales; — procédures criminelles pour vols; — représentation de messire Jean-Baptiste Des Gallois de La Tour, vicomte de Gléné, marquis de Saint-Aubin, baron de Lancy, seigneur de Dompierre et Chezelle, premier président au parlement d'Aix, intendant de Provence, etc. se plaignant du grand nombre d'enfants exposés sur ses terres; « on a cru qu'il devoit, sans dire mot, se charger indistinctement des enfants d'un chacun, soit naturels, « soit légitimes, » etc.

B. 86. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1780-1782 — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés et inventaire au château de Jarsaillon, après le décès de Pierre-Claude de Jarsaillon, chevalier; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — réceptions de sergents et de procureurs audit bailliage; — procédures criminelles, etc.

B. 87. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1782-1784. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures poursuivies à la requête du procureur du Roi contre Lazare Boiteux, prévôt de l'église collégiale Notre-Dame dudit Bourbon, qui avait fait casser les deux grosses cloches de l'église, pour en vendre le métal, avait fait disparaître un grand nombre d'objets consacrés au culte, tenait l'église habituellement fermée, « avoit pénétré dans « le tombeau des fondateurs de ladite collégiale et se seroit « emparé des cercueils de plomb qu'il a vendu: s'est ap- « proprié les plus beaux linges de ladite église, ainsy que « des chappes de velours noir, dont il s'est fait faire, dit- « on, des vestes et des culottes, et sa domestique a em- « ployé les linges et mousselines à se faire des jupons et « des tabliers; » — procédures civiles, etc.

B. 88. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1784-1787. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures civiles, enquêtes, sentences, etc.; — déclarations de grossesse; — tutelles et curatelles; — nominations d'experts; — appositions de scellés; — réceptions de sergents et de procureurs, etc.

B. 89. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1787-1790. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Apposition de scellés au château de Sommery, après le décès de Françoise-Joséphine-Perpétue de Monjustin, ancienne chanoinesse non professe de Montigny, femme de Charles-Marie, comte de Fontette, chevalier d'honneur du parlement de Dijon; — vente judiciaire du domaine de Maringes, saisi sur Philippe Compin, commissaire à terriers; — taxe du pain; — plainte de François-Marie Lavaivre de Rigny, lieutenant particulier audit bailliage, contre les boulangers qui refusent de vendre du pain; — procédures civiles, etc.

B. 90. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1680-1691. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Léger, Saint-Martin et Saint-Nazaire de ladite ville de Bourbon; — baptêmes: de Marguerite, fille de maître Charles Lambert, avocat; — de Françoise, fille de Jacques Chalmoux, contrôleur en la maison du prince de Condé; — de Philibert, fils de Mathurin Paget, recteur des écoles de ladite ville; — de Marie, fille de Gilbert Pinot, procureur; — de Jacques, fils d'Henri Gevalois, avocat en parlement; — de Marguerite, fille de Louis Sevin, lieutenant assesseur criminel audit bailliage; — de Claude, fils de Bénigne Commeau, seigneur de Chassenay; — de Valentin, fils de Gilbert Ménard, seigneur de Millière; — décès: de Valentin Chalmoux, grènetier pour le Roi au grenier à sel dudit Bourbon; — de Barbe Gevalois, femme de Jean de L'Hôpital, bourgeois de ladite ville; — de Georgette Pascaud, tourière des Ursulines, âgée de cent ans, etc.

B. 91. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1612-1643. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Insinuations. — Contrats de mariages: de Claude Pignier, procureur, avec Toussine, fille de Nicolas Burgat, bourgeois dudit Bourbon; — d'Antoine de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, avec Marguerite, fille d'Hugues de

Chaugy, écuyer, seigneur de Cusy; — de Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Torcy, du Martray, de Crépelles et de l'Angle, avec Jeanne Chaussin, veuve de Barthélemy Duregon, greffier audit bailliage; — de Claude-Saladin de Montmorillon, écuyer, fils de messire Antoine de Montmorillon, chevalier, baron d'Essanley, seigneur de Rochefort, Lucenier, la Garde, la Troche, etc., avec Anne, fille de messire Antoine Camus, chevalier, seigneur d'Arcenay, Dornat et Arbuissonne; — donations et testaments : de Florimond de Dorne, chevalier, bailli et gouverneur de Saint-Pierre-le-Moutier; — de Claudine de Grandval, femme de Claude de Belleperche, seigneur de Chassignolles et d'Aynard; — de Suzanne d'Agey, femme de Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance en partie; — de Léonard de Marcilly, écuyer, seigneur de Maizeray, et d'Anne Virot, sa femme, dame de Biry et de Cressy, qui fut mariée ensuite à Ambroise de Villeneuve, écuyer; — de Philiberte Letort, dame du Chambon en partie, etc.

B. 92. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1646-1775. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Insinuations. — Donations ou testaments faits : par François Girard, seigneur des Tardes, bourgeois de Nevers; — par André de Virgile, écuyer, seigneur de la Motte-lès-Maltat et de Pigeolle; — par Isabelle de Franc, femme d'Antoine de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny; — par Jacques Gevalois, écuyer, seigneur de Fraise, ancien lieutenant général audit bailliage; — par Jacques Burgat, avocat en parlement, maire de ladite ville de Bourbon-Lancy; — mariage de François de La Menue, écuyer, seigneur des Chevannes, avec Françoise, fille de Jacques de Goureau, écuyer, seigneur de Mont, gouverneur de Harfleur, capitaine des ports du Havre-de-Grâce, etc.

B. 93. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier (incomplets).

1629. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, châtelain, etc. — Affaires civiles pour règlements de comptes, dettes, dommages-intérêts, etc., ne dépassant pas une valeur de 20 livres; — accords entre voisins, entre propriétaires et locataires de maisons, entre maîtres et domestiques, etc.

B. 94. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier (icnomplet.)

1637-1639. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, châtelain, etc.; — procédures civiles pour exécutions de marchés faits, payements de cens, servis, dîmes, droits de blairie; — procédures pour injures et demandes en réparation d'honneur, etc.

B. 95. (Registre.) — In-folio, 675 feuillets, papier (incomplet).

1641-1643. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, châtelain, etc.; — procès intentés aux cabaretiers et aux hôteliers de ladite ville par Charles Delamotte, « admodiateur du droit de huictain et d'entrée du vin qui se « vend à la petite mesure; » — causes civiles, pour mitoyenneté, droits de passage, etc.

B 96. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier (incomplet).

1650-1653. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, châtelain, et Jean Lévêque, son lieutenant; — procédures pour règlements de comptes, exécutions de marchés, etc.

B. 97. (Cahiers.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1777-1784. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Pierre-Agnès Grangier, avocat en parlement, châtelain, juge civil et criminel de la baronnie dudit Bourbon, du marquisat de Saint-Aubin, Chirac, Chavance en partie, Mont, Maringes et dépendances, pour Charles-Jean-Baptiste Des Gallois, chevalier, seigneur desdites terres, de la Tour, de Chezelle, de Dompierre et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, premier président du parlement, intendant de Provence. — Institutions d'huissiers ou de sergents faites par ledit seigneur; — procédures civiles; — règlements de différends en matière commerciale, etc.

B. 98. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1774-1782. — Châtellenie, justice civile et criminelle de la ville et de la baronnie de Bourbon-Lancy. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait, vols de poissons dans les étangs, pour dégâts dans les bois, dans les vignes; — nominations de tuteurs et de curateurs; — appositions de scellés; — levées de cadavres; — certificats de médecins portant que les uns sont morts d'inanition, d'autres noyés dans la Loire, d'autres épileptiques, une jeune fille de dix-huit ans frappée par la foudre, etc.

B. 99. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1782-1790. — Châtellenie, justice civile et criminelle de la ville et de la baronnie de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — levées de cadavres trouvés sur le bord de la Loire; — certificats de médecins constatant diverses morts par le froid; — procès-verbaux de mésus dans les bois; — procédures criminelles pour meurtre, contre Jean Belin, maçon, qui fut condamné à être pendu, etc.

B. 100. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1736-1759. — Grenier à sel de Bourbon-Lancy. — Procès-verbaux de visites domiciliaires, de saisies et de « submergement » de sel d'Auvergne; — procédures pour rébellions contre les gardes de la brigade ambulante; — lettres des fermiers généraux des gabelles, mémoires, etc., au sujet des paroisses d'Uxeau, Montmort, Sainte-Radegonde, Issy-l'Évêque et Gueugnon, détachées du ressort dudit grenier, pour faire partie de celui de Toulon-sur-Arroux; — réceptions de gardes et prestations de serment, etc.

B. 101. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1760-1784. — Grenier à sel de Bourbon-Lancy. — Ordonnance de Claude-Lazare Repoux, président audit grenier, qui fixe le prix du sel, vendu au poids et à petites mesures, savoir : pour les regrattiers de la ville, 17 sous 9 deniers le litron et 11 sous 10 deniers la livre; — pour les regrattiers de la campagne, 18 sous le litron et 12 sous la livre; — visites domiciliaires et saisies de sel d'Auvergne chez les particuliers; — mesurage du sel étant audit grenier; — procédures contre les faux-sauniers, etc.

B. 102. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 95 pièces, papier.

1751-1782. — Justice seigneuriale d'Aupont. — Procédure criminelle au sujet de la mort d'un enfant exposé; — assises générales de ladite justice, tenues par Symphorien Lebault, avocat en parlement, bailli, et Antoine Perrin, procureur fiscal; — nominations des syndics et des collecteurs de la paroisse dudit Aupont; — comptes de la fabrique; — baux des vendanges (il n'y avait que deux grandes pièces de vignes, l'enclos des Grandes Vignes, et les vignes Gillot); — tutelles et curatelles, etc.

B. 103. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1759-1790. — Justice seigneuriale de Beaudésir (Vendenesse-sur-Arroux). — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés; — procès-verbaux pour mésus dans les bois; — réceptions de gardes forestiers nommés par Antoine-Joseph Matherot de Desne, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, seigneur de Baudésir, le Fresne, les Noyers et dépendances; — déclarations de grossesse; — nominations de collecteurs, etc.

B. 104. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 60 feuillets; 1 pièce, papier.

1777-1790. — Justice seigneuriale du Breuil (Gueugnon). — Tutelles et curatelles; — procédures sur différends entre particuliers; — sentences rendues par Joseph-Marie Michel, avocat en parlement, juge dudit Breuil pour le seigneur de Chargère de Creuzille, etc.

B. 105. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1787-1788. — Justice seigneuriale du Breuil (Maltat). — Procédures criminelles pour vol; — appositions de scellés et inventaires après décès, etc.

B. 106. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1696-1736. — Justice seigneuriale de Charnay (Perrigny-sur-Loire). — Sentences sur différends entre particuliers; — tutelles et curatelles; — procès-verbaux de mésus dans les bois appartenant à messire Jean de Remilly, chevalier, seigneur dudit Charnay; — procédures criminelles pour vols, pour coups et blessures, etc.; — assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Agnan, pour nommer les répartiteurs des impositions; — appositions de scellés, etc.

B. 107. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1736-1774. — Justice seigneuriale de Charnay, Perrigny, la Bondue, Saint-Agnan et dépendances. — Tutelles et curatelles; — levées de cadavres trouvés dans la Loire; — vente de biens de mainmorte échus à messire Claude de Morey, chevalier, seigneur desdits lieux; — baux à ferme de biens de mineurs; — plaintes et procédures criminelles pour injures, voies de fait, etc.

B. 108. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1775-1779. — Justice seigneuriale de Charnay, Perrigny, la Bondue, Saint-Agnan et dépendances. — Sentences sur différends entre particuliers; — appositions de scellés et inventaires après décès; — levées de cadavres; — tutelles et curatelles; — procédures criminelles pour coups et blessures, pour spoliation d'hoirie, etc.

B. 109. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1777-1789. — Justice seigneuriale de Charnay, Perrigny, etc. — Assises générales tenues par Pierre Gay de La Mignance, avocat en parlement, juge desdites terres; — tutelles et curatelles; — baux à ferme de biens de mineurs; — appositions de scellés; — procédures au sujet de mésus dans les bois, etc.

B. 110. (Portefeuille.) — Cahier in-folio, 36 feuillets; 1 pièce, papier.

1666-1787. — Justice seigneuriale de Cressy et Montpetit. — Assises générales tenues par Lazare Brunet, notaire royal à Issy-l'Évêque, châtelain et juge ordinaire en ladite justice; — causes civiles; — nominations d'un procureur fiscal et d'un greffier, faites tant par François de Faubert, écuyer, seigneur de la Perrière, Noireterre et desdites terres de Cressy et Montpetit pour la moitié, que par Joseph Ducret et Élisabeth Ducret, sa sœur, conseigneurs de Barnault, du Breuil et de l'autre moitié desdites terres; — plaintes pour coups et blessures, etc.

B. 111. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1762-1780. — Justices seigneuriales de Fontette et de Mont. — Assises générales tenues par Symphorien Lebault, avocat à la cour, bailli, châtelain et juge ordinaire en lesdites justices; — nominations de procureurs-syndics; — droits seigneuriaux reconnus par les justiciables au profit de messire Pierre-Marie-Thérèze Dormy, baron de Vesvre, etc., puis de messire Jacques-Marguerite de Jarsaillon; — comptes de la fabrique de la paroisse dudit Fontette; — tutelles et curatelles; — inventaires après décès.

B. 112. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1766-1790. — Justice seigneuriale de Neuvy, Beauchamp, la Chapelle-au-Mans, Rigny, la Salle et dépendances. — Procès-verbaux pour mésus dans les bois; — levées de cadavres; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — délivrances : du bail des dîmes audit Neuvy, appartenant tant au seigneur dudit lieu, qu'au curé de la paroisse, au seigneur de la Cour et à la dame prieure de Chaume; — de la dîme dite de Volgu, à Rigny, appartenant aux seigneurs de Neuvy et de la Motte Saint-Jean; — procédures civiles; — foi et hommage présentés pour le fief du Pau, à messire Pierre-Marie-Thérèze Dormy, chevalier, seigneur desdits lieux, par Claudine Regnard, veuve de Philibert Repoux, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Bourbon-Lancy; — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.

B. 113. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1747-1790. — Justice seigneuriale d'Uxeau. — Tutelles et curatelles; — procédures civiles; — rapports de gardes pour dégâts commis dans les bois; — réceptions : de Jean-Baptiste-Pierre Devaujoly, procureur d'office en ladite justice, nommé par le prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Sainte-Maure, seigneurs dudit Uxeau; — de Pierre Chuffin, greffier, etc.

B. 114. (Portefeuille) — Cahiers in-folio, 190 feuillets; 26 pièces, papier.

1769-1788. — Justice seigneuriale de la baronnie de Vitry, Cronat, Lesme, Maltat et dépendances. — Tutelles et curatelles; — inventaires après décès; — déclarations de grossesse; — procédures civiles; — assises générales tenues par Dominique Guillemain, avocat en parlement, lieutenant en ladite justice; — réception de Jean-Baptiste Guillemot, arpenteur et commissaire aux droits seigneuriaux, choisi pour la charge de procureur fiscal de ladite baronnie par messire Denis-Robert Bruneau, chevalier, etc.

Bailliage de Chalon-sur-Saône.

B. 115. (Cahier.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1750-1764. — Bailliage de Chalon. — Insinuations. — Lettres de provisions : pour Bénigne Berry, notaire à Jambles; — pour Jean Bonne, notaire à Nanton; — pour François Meignyé, notaire à Bellevesvre; — pour Philibert Pagny, notaire à Mont-Saint-Vincent; — pour Charles Moissenet, notaire à Moroges; — pour Paul-François Dezé, procureur postulant audit bailliage; — pour Louis Perraut, procureur; — pour Claude Belin, notaire à Bresse-sur-Grosne; — pour Jean-Marie Duhesme, notaire à

Bourgneuf; — pour Claude Chevardin, notaire à Damerey; — pour Claude Niepce, receveur des consignations audit bailliage; — pour Jean-Baptiste-Louis Guillemardet, notaire à Couches; — pour François-Charles Guillemin, notaire à Savigny-en-Revermont; — pour Jacques Dancy, notaire à Verdun; — pour Claude Ronget, notaire à Montpont; — pour Jean-Antoine Ribaud, notaire à Buxy; — pour François Legey, notaire à Verdun; — pour Émiland Delorme, notaire à Chagny; — pour Jean-François Blondeau, notaire à Cuisery; — pour Humbert Maistre, notaire à Cuiseaux; — pour Jean Guichard, notaire à Demigny; — pour François Dompmartin, notaire à Louhans; — pour Jean-Baptiste Terme, notaire à Chalon; — pour Claude-Marie Canet, notaire à Sainte-Croix; — pour Balthazar Bruchon, notaire à Mervans; — pour Philibert Millot, notaire à Chalon; — pour Jean Groffier, notaire à Sennecey-le-Grand; — pour Jean-Baptiste Moyne, notaire à Cuiseaux; — donations entre-vifs faites : par Pierrette Baron, veuve d'Étienne Rossignol, trésorier triennal des garnisons et mortes-paies en Bourgogne, au profit de Bernard Perchet, syndic des États généraux de ladite province; — par Lazare Callard, écuyer, seigneur de Montsarin et en partie de Saint-Micaud et de Saint-Martin-sous-Montaigu, et Fiacrette-Thérèze de Thomasset, sa femme, au profit d'autre Lazare Callard, receveur au grenier à sel de Mont-Saint-Vincent; — par Catherine Darbault, femme de Jean Trullard, secrétaire en chef de l'hôtel de ville de Seurre, au profit des enfants mineurs d'Humbert Dupuis, « prieur du prieuré de Marcelieu-en-Bugey; » — par messire Charles-Antoine de Clugny, marquis de Theuissey, seigneur de l'Épervière et autres lieux, au profit de Pierre Gros, son domestique; — par Adrienne Burignot, fille majeure, au profit de messire Antoine Clerguet, chevalier, seigneur de Loisy, Rosey et autres lieux, capitaine chef de la grande fauconnerie de France; — lettre patentes faisant défense aux cours de parlement, de recevoir l'appel des sentences rendues en dernier ressort par les présidiaux; — règlement concernant les droits des officiers des bailliages, chancelleries, etc.

B. 116. (Registre.) — Grand in-folio, 300 feuillets, papier.

1707-1718. — Insinuations ecclésiastiques. — Lettres des quatre ordres mineurs pour Antoine Juillet, Pierre Pernette, etc.; — nominations, institutions et prises de possession : pour Joseph Myard, prêtre, curé de Saint-Germain-des-Buis et de Jugy; — pour Pierre Pertuiset, prêtre, curé de Bonnencontre, chapelain de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, en l'église de Rully; — pour Louis Joly, curé de Saint-Martin-de-Laives, chapelain de la chapelle des Bouchet, érigée en l'église dudit Laives; — pour Antoine Ryard, prêtre, curé d'Étrigny; — pour Jean Charnois, curé de Saint-Marcel; — pour Benoît Cointot, chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent; — pour dom Gabriel Sauvagnat, religieux de l'ordre de Cluny, aumônier du prieuré de Saint-Marcel; — pour François Parizot, curé de Baudrières; — pour Claude Joly, chanoine et chantre en ladite église cathédrale; — pour Jean Duvernois de Montjournal, abbé de la Ferté; — pour Claude Viard de Lalande, curé de Lessard-en-Bresse; — pour François Girard, prêtre, doyen de l'église collégiale Saint-Georges; — pour dom Noël Surat, religieux de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré de Palleau, ordre de Saint-Benoît; — pour Michel-André Hennequin d'Ecquevilly, abbé de Maizières; — pour Marie-Anne de Courbon de Blénac, abbesse de Molaise; — pour François de Madot, évêque de Chalon; — pour Aimé Perrot, abbé de Cîteaux; — pour dom Julien Sauvagnat, prieur du prieuré Saint-Christophe de Ruffey, diocèse de Besançon; — pour Pierre de Madot, official et grand vicaire du diocèse de Chalon; — dispenses de bancs de mariages, de degrés de parenté, etc, : pour Jean Janthial et Anne Canat; — pour Claude de Saumaise, écuyer, et Marie d'Escorailles; — pour François de Grain, capitaine au régiment de Fontanges, seigneur de l'Isle-en-Bresse, et Marie-Anne, fille de noble Charles-François Jacob, capitaine des gardes du corps du prince de Lorraine; — pour François de Saint-Belin, marquis de Vaudemont, et Françoise-Bernarde de Villargeault; — fondations pieuses; — bulles du pape Clément XI, permettant à André-Hercule de Fleury, ancien évêque de Fréjus, abbé de Tournus, de conférer en commende pendant sa vie, par lui ou par ses vicaires, tous les bénéfices qui dépendent de ladite abbaye, etc.

B. 117. (Registre.) — Grand in-folio, 318 feuillets, papier.

1708-1768. — Insinuations des actes et des contrats faits par les gens de mainmorte. — Baux, acquisitions, échanges, aliénations d'immeubles : pour les religieux des abbayes de Saint-Pierre de Chalon, de Maizières, la Ferté, Cîteaux et Tournus; — pour le chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent; — pour les curés des paroisses du diocèse; — pour les pauvres de l'hôpital de Chalon, propriétaires de la terre et seigneurie de Mont-sur-le-Doubs (ou Mont-lès-Seurre); — pour les fabriques et les habitants en corps desdites paroisses; — pour les religieuses de l'abbaye de Molaise; — pour l'évêque dudit Chalon; — pour le cardinal de Bouillon, abbé de Tournus; — pour les religieuses de la Visitation dudit Chalon; — pour la commanderie du Temple de ladite ville; — pour les Carmes,

etc.; — coupes de bois; — délivrances : des octrois de la ville de Saint-Gengoux; — des revenus patrimoniaux de la ville de Verdun-sur-le-Doubs; — des droits d'octroi, doublement des droits patrimoniaux et inspection des boucheries de Tournus; — des droits d'octroi mis à l'entrée de la ville de Chalon et autres droits appartenant à ladite ville; — fondations pieuses faites : par Simonne Cornu, femme de Jean Gallois, chirurgien à Préty; — par Philippe de Maizières, conseiller honoraire au présidial dudit Chalon; — par Gabriel Rigoley, ancien trésorier des armées du Roi en Italie; — par François Doyen, écuyer, seigneur de Fréty, Maumont et la Charmée en partie; — par François de Madot, évêque dudit Chalon; — transactions : entre Henri-Félix de Tassy, évêque de Chalon, abbé de Maizières, et les religieux de ladite abbaye; — entre les religieux du prieuré de Saint-Marcel et le curé dudit lieu; — entre les chanoines de l'église collégiale Saint-Georges et le curé de ladite église; — entre le curé et les habitants d'Ormes; — entre Alexandre-Antoine de Foudras, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, prieur commendataire de Saint-Marcel, seigneur décimateur de Mercurey, et le curé dudit Mercurey; — acquisition faite par la ville de Chalon de l'emplacement de deux maisons en la rue Saint-Georges, etc.

B. 118. (Registre.) — Grand in-folio, 304 feuillets, papier.

1772-1776. — Insinuations ecclésiastiques. — Nominations, institutions et prises de possession : pour Claude Rameau, prêtre, chapelain de la chapelle des Quatre-Seigneurs, érigée en la paroisse de Villegaudin, sous le vocable de la Sainte-Vierge; — pour Antoine-Bénigne-Augustin Garot, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Michel, en l'église de Chagny; — pour Claude-Marie de La Curne, prêtre, curé de Branges et pour d'autres curés des paroisses; — pour divers prêtres, reçus chanoines de l'église cathédrale Saint-Vincent; — pour Blaise Roche, prêtre, official de l'évêché; — pour Joseph-François d'Andigné de La Chasse, évêque-comte de Chalon, qui, après son installation, institua pour ses vicaires généraux Jean-Baptiste d'Andigné, Pierre-Marie Gaillard de Beaulieu, abbé de Vaulx-Benoît, et Claude-Honoré Bérard; — lettres des quatre ordres mineurs, de tonsure, de diaconat, etc.; — dispenses de bans de mariages, de degrés de parenté, etc.

B. 119. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1624-1752. — Grosses des actes de baptêmes, mariages et sépultures, rédigés par les curés de Brancion, Jean Lepage, de 1624 à 1626; Joseph Demontherot, de 1669 à 1687; Jean-Chrysostome Lescuyer, de 1688 à 1695; G. Soberan, de 1696 à 1714, et Louis Boisselier, de 1724 à 1752 (manque 1376).

B. 120. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1752-1789. — Grosses des actes de baptêmes, mariages et sépultures, rédigés par le curé de Brancion N. Sacazand. — Le nombre moyen des naissances et des décès est environ de 18 ou 20, celui des mariages, de 4 ou 5 par an.

B. 121. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1665-1789. — Grosses des actes de baptêmes, mariages et sépultures, rédigés par les curés de Royer, Gratien Grenelle, archiprêtre de Tournus, de 1665 à 1668; N. Bullier, de 1668 à 1716; Jean Grand, de 1737 à 1759; par des PP. Récollets desservants, de 1759 à 1762; par Louis Lepage d'Arbigny, de 1762 à 1768; — par François Pélissot, de 1768 à 1785; par N. Royer, de 1786 à 1789.

B. 122. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 206 feuillets; 12 pièces, papier.

1700-1789. — Justice seigneuriale de l'Abergement-lès-Frangy, Charnay et le Tronchet. — Causes civiles; — jugements par défaut; — inventaires après décès; — procès-verbaux d'expertises et de visites de lieux pour Denis Courdier, seigneur du Tronchet, et Pierrette Guillemin, sa femme; — assises de ladite justice, contenant ordonnances générales de police, etc.

B. 123. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 286 feuillets; 63 pièces, papier.

1741-1755. — Justice seigneuriale d'Allerey, Corcelle, Neuvelle, Saint-Gervais, Port de Chauvort, Saint-Martin-en-Gâtinois et dépendances. — Enquêtes, sentences, etc., sur différends entre particuliers; — consentement donné par les habitants de la paroisse d'Allerey, à l'établissement d'un bedeau proposé par Jean Lebeau, leur curé, « pour faire observer le bon ordre et la modestie « dans l'esglize pendant le service divin, empescher les per- « sonnes qui parlent dans l'esglise, y faire entrer ceux qui « s'arrestent sur le cimetière, qui y parlent ou s'y couchent « pendant le service divin, et chasser les chiens de l'es- « glize; » — procès-verbal de réception de Claude Cordey, nommé garde de chasse et des bois par Pierre Espiard,

chevalier de Saint-Louis, conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur d'Allerey, Port de Chauvort, etc.

B. 124. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 148 feuillets; 92 pièces, papier.

1755-1762. — Justice d'Allerey, etc. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés sur les meubles laissés par Antoine Lesne, prêtre, curé de Saint-Gervais-en-Vallière; — inventaire des papiers de ladite cure ; — déclarations de grossesse; — enquêtes, nominations d'experts, sentences sur différends entre particuliers.

B. 125. (Portefeuille.) — Cahier in-folio, 124 feuillets; 86 pièces, papier.

1760-1767. — Justice d'Allerey, etc. — Tenues des assises ; — procédures pour mésus dans les lois ; — appositions de scellés et inventaires après décès; — jugements contre ceux qui se prétendent surchargés dans les rôles des tailles ; — rapports d'experts, enquêtes, sentences préparatoires ou définitives, etc.

B. 126. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 188 feuillets; 60 pièces, papier.

1767-1778. — Justice d'Allerey et dépendances. — Minutes du terrier de Baignant, dépendant de la baronnie de la Salle, qui appartient à l'évêché de Chalon; — tutelles et curatelles; — procédures pour mésus dans les bois; — rapport de Claude Deloisy, docteur médecin, et Esprit Paccard, chirurgien juré de Chalon, au sujet de Françoise Leneuf, femme de Jean-François Rey, recteur d'école audit Allerey, estropiée du bras gauche par suite de fracture et de luxation non réduite par le chirurgien qui l'a soignée; — procès-verbal dressé contre les particuliers qui ont lié leurs gerbes de blé avec des liens de bois, etc.

B. 127. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1684-1789. — Justice d'Allériot. — Inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — levées de cadavres; — déclarations de grossesse ; — condamnation à 20 livres d'amende et au bannissement pour trois ans du ressort de ladite justice, prononcée contre un particulier convaincu du vol d'une jument ; — délibération des habitants d'Allériot, « lesquels ont été de l'avis unanime qu'il est « très-préjudiciable à la communauté d'y tenir des moutons; « que le finage est d'une très-petite étendue; qu'il n'y a « presque point de pâturage commun, dont la plus part ont « été usurpés; » — enquêtes, sentences, etc.

B. 128. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1781-1790. — Justice d'Allériot. — Audiences tenues par Pierre-Ignace Jornot, avocat à la cour, puis par Jean-Baptiste Simonnot, puis par Charles Vorvelle, puis Jacques Simonnot, baillis et juges ordinaires, pour les chanoines de Saint-Vincent de Chalon, seigneurs en toute justice et pour Jacques Beuverand de La Loyère, chanoine de ladite église, seigneur terrier dudit Allériot; — ordonnances générales de police; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — procédures civiles, etc.

B. 129. (Portefeuille.) — Cahier in-folio, 232 feuillets; 25 pièces, papier.

1748-1768. — Justice de Bantange. — Installation de Martin-Pierre Boulay, nommé greffier de ladite justice par Philiberte-Thérèze Guyet, veuve de messire Jérôme de Chamillard, maréchal de camp des armées du Roi, marquise de Bantange, comtesse de Louhans, baronne de Saint-Germain-du-Plain, dame de la châtellenie royale de Sagy, etc; — arrêt du parlement de Dijon qui homologue le règlement convenu entre les officiers du bailliage de Chalon; — inventaires après décès; — causes civiles, etc.

B. 130. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1760-1787. — Justice de Bantange. — Comptes de tutelle; — inventaires après décès; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers ; — rapports d'experts, enquêtes, sentences préparatoires ou définitives sur différends entre particuliers.

B. 131. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1780-1790. — Justice de la seigneurie du Grand-Balosle. — Assises générales où il est fait défense aux justiciables de chasser et de pêcher dans l'étendue de ladite seigneurie, de vendre du vin pendant les offices et après le soleil couché; — « enjoignons auxdits justiciables « d'avoir chacun chez eux une lanterne, pour éviter tout « accident qui pourrait arriver par le feu, et de mettre « des bâtons aux cols de leurs chiens; » — sentences déboutant de la demande de certaines indemnités Marie-Mélanie-Madeleine Fyot de La Marche, veuve de Jacques de Barberie, chevalier, marquis de Courteille, baronne de

Montpont, comtesse de Bosjean et autres lieux; — procédures civiles, etc.

B. 132. (Cahiers.) — In-folio, 432 feuillets, papier.

1680-1790. — Justice de la seigneurie du Petit-Balosle. — Tutelles et curatelles; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — ventes de biens de mainmorte, pour Anne de Clugny, veuve de Jean de Laval, écuyer, seigneur dudit Petit-Balosle; — procédures poursuivies par les PP. Minimes de Chalon, devenus seigneurs de ladite terre, demandeurs en payements de cens et servis; — ordre aux justiciables, de réparer les chemins de desserte et d'élargir ceux qui conduisent aux villages voisins, s'ils n'ont pas la largeur de 18 pieds, etc.

B. 133. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1752-1766. — Justice de Beaurepaire, Saillenard et dépendances. — Tutelles et curatelles; — amodiations de biens de mineurs; — inventaire et vente des effets laissés par François-Charles Guillemin, notaire royal audit Beaurepaire; — institution de gardes nommés par Jean-Baptiste-Joseph de Beaurepaire, comte dudit lieu, seigneur de Saillenard, Vincelle, Chandé, Brandon, les Repots et autres lieux; — causes civiles, etc.

B. 134. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1766-1769. — Justice de Beaurepaire, Saillenard et dépendances. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — procès-verbal d'ouverture des deux foires obtenues par le comte de Beaurepaire et qui se tiendront audit lieu le 15 mai et le 20 août de chaque année, « comme encore l'établissement audit « lieu de Beaurepaire, d'un marchef qui se tiendra le « mardy de chaque semaine, pour lesquels susdits éta-« blissements ledit seigneur a fait construire une halle sur « une place au-devant de son château et à ses frais, et a « fourni les places nécessaires pour la situation du bétail « de toute espèce et des autres marchandises qui y seroient « amenées; » — sentence portant que les décimateurs laïques et ecclésiastiques de la paroisse dudit Beaurepaire ne seront tenus à l'entretien du chœur de l'église que sur une longueur de 10 pieds, et que l'entretien du reste, savoir de 10 pieds et demi de longueur, sera à la charge des habitants qui l'ont fait agrandir d'autant, lors des dernières réparations; — rapports de gardes pour mésus dans les bois, etc.

B. 135. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1770-1775. — Justice de Beaurepaire et Saillenard. — Inventaires et partages de successions; — reconnaissance des titres et des papiers concernant la cure dudit Beaurepaire; — tutelles et curatelles; — enquêtes, jugements par défaut, sentences, etc., sur différends entre particuliers.

B. 136. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1776-1779. — Justice de Beaurepaire et Saillenard. — Rapports de gardes contre les délinquants dans les bois; — tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — enquêtes, sentences, etc.

B. 137. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1780-1785. — Justice de Beaurepaire et Saillenard. — Causes civiles; — nominations de tuteurs et de curateurs; — levées de cadavres; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — procédures criminelles pour rixes, etc.

B. 138. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1785-1790. — Justice de Beaurepaire et Saillenard. — Tutelles et curatelles; — ordonnances pour l'échenillage des arbres et des buissons, pour le curage des fossés, les réparations des chemins, etc.;—jugements par défaut; — inventaires et partages de successions; — ventes judiciaires; — requête en coupe de bois présentée par les habitants du hameau de la Chaigne, etc.

B. 139. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 210 feuillets; 18 pièces, papier.

1755-1787. — Justice de Beauvernois. — Institution de Jacques-François Parriaux, nommé procureur d'office par Jean-Antoine Ryard, écuyer, seigneur dudit Beauvernois; — inventaires après décès; — ordre aux justiciables « de se conformer aux précédens jugemens concer-« nant les clôtures d'héritages, les fours, cheminées et « lanternes, les grands chemins et chemins finerots, et aux « arrests du parlement de cette province, concernant les « tavernes; » — procès-verbal du dépôt de la marque ou empreinte, « qui doit servir à marquer les porcs que les « habitans dudit lieu ont droit de faire paître dans leurs

« bois communaux ; » — comptes de tutelle ; — visite desdits bois et reconnaissance de la glandée, etc.

B. 140. (Cahiers.) — In-folio, 440 feuillets, papier.

1756-1776. — Justice du bailliage de Bellevesvre, Torpes, Mouthier-en-Bresse et Dissey ; — grands jours ordinaires tenus par le bailli Pierre Mazuyer ; — nominations et installations de messiers ; — comptes rendus par les échevins desdits lieux ; — ordre au procureur d'office et au greffier dudit bailliage « de faire annuellement les visites et reconnaissances de l'estat des rues et « chemins, des usurpations qui peuvent s'y commettre, « comm' aussi de l'estat des clôtures des héritages ; » — amendes prononcées contre les justiciables qui contreviennent aux ordonnances générales de police, etc.

B. 141. (Cahiers.) — In-folio, 418 feuillets, papier.

1777-1788. — Justice du baillage de Bellevesvre et dépendances. — Grands jours ordinaires tenus par le bailli Pierre Mazuyer ; — nominations de messiers, d'échevins et de répartiteurs ; — permission accordée aux vieillards, aux enfants et aux gens infirmes, « de glaner « après l'enlèvement entier des grains, mesme des dixmes, « et pour empêcher qu'on y porte obstacle, deffenses à « tous propriétaires ou cultivateurs des héritages défruités « et à tous autres, de faire champoyer iceux par aucune « espèce de bétail, sinon trois jours après l'enlèvement « entier des grains ; » — défense « aux justiciables, de « fréquenter les cabarets du lieu de leur résidance dans « aucun temps, aux cabaretiers de les y recevoir, et mesme « de donner à boire aux particuliers qui sont dans la dis- « tance d'une lieue de leurs cabarets ; » — « enjoignons « aux justiciables de tenir leurs cheminées et leurs fours « en bon état et d'avoir chacun chez eux des lanternes ; « de brûler chaque année les nids de chenilles, dans le « courant du mois de février ; » — défense de chasser et de pêcher, etc.

B. 142. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1766-1789. — Justice du bailliage de Bellevesvre et dépendances. — Plumitifs des audiences ; — présentations des causes ; — appointements préparatoires, jugements, etc. ; — reprises de fiefs : des terres d'Hiége, le Tilleret et Chêne-Sec, pour lesquelles messire Godefroy de Villevieille, seigneur d'Évents, maître ordinaire en la Chambre des comptes du comté de Bourgogne, prête foi et hommage à messire Charles-François Bernard de Montessus, marquis de Rully, comte de Bellevesvre et autres lieux ; — de la terre du Grand-Taperey, pour laquelle foi et hommage sont présentés audit marquis de Rully par messire Bénigne Legoux de Saint-Seine, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, et Marguerite-Philiberte Gagne de Perrigny, sa femme ; — de la seigneurie de Duchaux, acquise par messire Pierre-Colombe-Prothade de Sauvagney, chevalier d'honneur en la Chambre des comptes du comté de Bourgogne ; — des terres d'Alloise et du Petit-Taperey, acquises par messire François Émonin, chevalier, ancien président à mortier au parlement de Besançon ; — nominations et installations de sergents, de gardes des bois, etc.

B. 143. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1781-1790. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Causes civiles ; — procès pour mésus dans les bois appartenant à messire Antoine-Charles-Gabriel Bernard de Montessus, chevalier, comte de Rully et de Bellevesvre, baron de Dissey, seigneur de Mouthier, Torpes et autres lieux, maître de camp au régiment de Foix infanterie ; — réclamations de biens de mainmorte, faites par les chanoines du chapitre noble de Baume-les-Dames, seigneurs en censive dans la paroisse de Mouthier-en-Bresse, à cause du prieuré dudit lieu réuni à la manse de leur chapitre, etc.

B. 144. (Cahiers.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1751-1760. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Audiences tenues par Pierre Mazuyer, bailli ; — règlements de comptes entre particuliers ; — procédures pour anticipations ou défaut de bornage ; — jugement rendu à la requête de messire Charles-François Bernard de Montessus, chevalier, marquis de Rully, seigneur de Bellevesvre, Dissey, Torpes et dépendances, contre deux habitants de Four-en-Chaux (Mouthier), qui sont condamnés à arracher les saules qu'ils ont plantés dans l'étang Chaudat, à remplir les fossés qu'ils ont établis, « de façon que les « eaux dudit étang aient leur étendue suivant les anciens étalons d'iceluy ; » — inventaires après décès ; — nominations de tuteurs et de curateurs, etc.

B. 145. (Cahiers.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1760-1766. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Audiences tenues par Pierre Mazuyer, bailli ; — jugement par défaut obtenu contre certains débiteurs par messire Bénigne Bouhier, chevalier, marquis de Lantenay,

seigneur de Pasquier et autres lieux, président à mortier au parlement de Bourgogne; — réception de Désiré Billard, notaire à la Chaux, comme greffier de ladite justice; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — enquêtes, etc.

B. 146. (Cahiers.) — In-folio, 392 feuillets, papier.

1766-1780. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Livres du greffe. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — sentences d'ordre pour le partage des successions; — ventes de biens de mineurs; — lettres d'émancipation, etc.

B. 147. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1712-1759. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Minutes. — Inventaires; — ventes de meubles, effets mobiliers et bestiaux; — reconnaissances de scellés; — procès-verbaux de bris ou d'altération de sceaux; — comptes rendus par les échevins de Bellevesvre; — comptes de tutelle; — sentences sur différends entre particuliers.

B. 148. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1759-1770. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes de meubles et autres objets provenant de successions à partager entre mineurs; — tutelles et curatelles; — rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — procédures criminelles pour voies de fait; — foi et hommage présentés à messire Charles-François Bernard de Montessus, marquis de Rully, seigneur de Bellevesvre et autres lieux, par Françoise Damas, veuve de messire Henri-Charles Bataille, comte de Mandelot, capitaine des vaisseaux du Roi, seigneur de la Chaux; — rapports des gardes des bois, contre ceux qu'ils ont trouvés en mésus; — installations de soldats invalides, nommés gardes desdits bois; — sentences condamnant les habitants d'Utre (Torpes), « à laisser en nature « de pasquier commun, pour le champoyage du bétail des « habitants dudit Utre, les parties de terrain dont ils se « sont emparés et par eux défrichées, et à abattre et rem- « plir les fossés par eux construits, » etc.

B. 149. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1771-1775. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Minutes. — Inventaires après décès; — ventes ou baux judiciaires de biens de mineurs; — partages de successions; — reconnaissances des titres et des papiers concernant le bénéfice curial de Mouthier-en-Bresse; — acte donné à un père de famille de la présentation qu'il a faite de douze enfants vivants, « pour luy valoir et servir en « tant que besoin; » — comptes tutélaires; — rapports de gardes, etc.

B. 150. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1776-1782. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Minutes. — Procès-verbaux d'enchères et délivrances de biens judiciairement vendus; — acte des officiers de ladite justice, qui se sont transportés en la maison curiale de la Chapelle-Saint-Sauveur, « pour le « maintien et la conservation des droits de messire Charles- « François Bernard de Montessus, chevalier, marquis de « Rully, seigneur dudit Bellevesvre et autres lieux, et « pour constater surabondamment que dans ladite maison « curiale et depuis l'heure de midy, veille de fête Sainte- « Trinité jusque à la même heure de midy du lendemain « de ladite fête, il appartient audit seigneur toute justice « haute, moyenne et basse, et, pendant ledit temps, le « droit d'y faire exercer ladite justice par ses officiers, « comme aussy celuy d'y faire égandiller par sesdits offi- « ciers les pintes et mesures; » — rapports de gardes pour faits de chasse et de pêche ou de délits dans les bois; — plantation de bornes dans la douzième et la treizième coupe des taillis de Dissey; — sentence qui reconnaît au chapitre noble de Baume-les-Dames « le droit de percevoir à la « Saint-Martin de chaque année deux mesures d'avoine, « mesure de Bellevesvre, par chaque feu sur tous les pa- « roissiens de l'église de Mouthier-en-Bresse, et une gerbe « de même grain, dite la clergerie, au temps de la mois- « son, » etc.

B. 151. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1782-1785. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires après décès; — rapports de gardes; — reconnaissance des titres et des papiers du bénéfice curial de Torpes, après le décès de Charles-François Brune, curé titulaire; — foi et hommage présentés à messire Antoine-Charles-Gabriel Bernard de Montessus, par messire Charles-Joseph d'Escorailles, seigneur de la Balme, Sauberthier, Bouhans, Saint-Germain-du-Bois, Serley et autres lieux, pour le fief de la Motte-du-Meix, mouvant de la baronnie dudit Bellevesvre, etc.

B. 152. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1785-1787. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Minutes. — Inventaire des titres et des papiers du bénéfice curial de la Chapelle-Saint-Sauveur; — appositions de scellés; — tutelles et curatelles; — rapport d'experts pour les réparations à faire au presbytère de Torpes; — délibérations des habitants de Bellevesvre et de Mouthier-en-Bresse, pour la mise en regain d'une partie de leurs prés communaux; — rapports de gardes pour des faits de pêche et de chasse, et pour délits commis dans les bois; — foi et hommage présentés au seigneur dudit Bellevesvre, pour la terre et seigneurie de la Chaux, par messire Henri-Camille Bataille, comte de Mandelot, capitaine de dragons au régiment d'Artois, et pour la terre de Duchaux, par messire Pierre-Colombe Prothade, seigneur de Sauvagney, etc.

B. 153. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1787-1790. — Justice de Bellevesvre et dépendances. — Minutes. — Rapports de gardes; — appositions de scellés; — tutelles et curatelles; — sentences sur différends entre particuliers.

B. 154. (Cahiers.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1724-1790. — Justice de Bey et Orain, y joint celle de Marnay et dépendances, « pour ce qui en appartient « aux vénérables prieur et religieux de la Chartreuse de « Dijon. » — Registres d'audiences. — Défense de pêcher dans la Grosne tant dans l'ancien lit que dans le nouveau; — condamnations prononcées contre les justiciables convaincus de délits dans les bois ; — procédures civiles; — tutelles et curatelles, etc.

B. 155. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1744-1788. — Justice de Bey et Orain, y joint celle de Marnay et dépendances. — Minutes. — Procédures pour tapages et rixes dans les cabarets; — appositions de scellés et inventaires après décès; — partages de successions ; — rapports de gardes; — ventes judiciaires de meubles; — nominations d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 156. (Cahiers.) — In-folio, 373 feuillets, papier.

1746-1772. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Théodore Lorin, avocat en parlement, bailli de ladite justice; — réception de Claude Puget, notaire à Louhans, nommé juge ou bailli par messire Jean-Philippe Fyot de La Marche, chevalier, comte de Bosjean, baron de Montpont, seigneur de Clémencey et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président au parlement de Bourgogne; — procédures civiles; — tutelles et curatelles, etc.

B. 157. (Cahiers.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1769-1782. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Claude Puget, bailli, juge civil, criminel, de police et de gruerie. — Appositions de scellés; — nominations de tuteurs et de curateurs; — assignations, enquêtes, jugements par défaut, etc.

B. 158. (Cahiers.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1782-1790. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Claude Puget, bailli, et par son successeur, Claude Catron, notaire à Louhans, nommé par Madeleine-Mélanie Fyot, veuve de messire Dominique-Jacques de Barberie, marquis de Courteille, ancien ambassadeur du Roi en Suisse, dame et baronne de Montpont, comtesse de Bosjean. — Enquêtes, jugements préparatoires, sentences définitives sur différends entre particuliers; — tutelles et curatelles, etc.

B. 159. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1725-1754. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour diffamations, voies de fait, etc.; — montres et revues des justiciables comparaissant avec leurs armes; — inventaires et ventes d'effets mobiliers, etc.

B. 160. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1756-1761. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures; — inventaires et ventes de biens de mineurs ou de biens de mainmorte; — ordre aux justiciables de nettoyer leurs cheminées « et de ne point aller à « leurs granges ou leurs écuries avec du feu sans lanter- « nes ; » — tutelles et curatelles; — enquêtes, sentences, etc.

B. 161. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1761-1764. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Minutes. — Inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — enquêtes, rapports d'experts, sentences sur différends entre particuliers; — ordre aux justiciables d'élargir leurs chemins de desserte ; — montres desdits justiciables; — description des titres de la cure de Sens, etc.

B. 162. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1765-1770. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Minutes. — Assises générales; — ordre aux habitants de Bosjean et des Villerots, « de faire une « levée de chaque côté du pont qui est derrière la chaussée « du grand étang de Bosjean, à présent en pré, d'une lar- « geur au moins de dix-huit pieds et d'une hauteur con- « venable, afin que les eaux ne puissent les couvrir ; » — causes civiles, enquêtes, sentences, etc.

B. 163. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1772-1782. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Minutes. — Enquêtes et sentences sur différends entre particuliers ; — requête de Pierre-Gaspard-François Guyot, docteur en médecine, résidant à Louhans, pour l'enregistrement des lettres de provisions par lesquelles il est commis médecin aux rapports en ladite justice ; — partages de successions; — rapports des gardes forestiers, pour délits commis dans les bois, etc.

B. 164. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1783-1790. — Justice de Bosjean, Sens, Frangy et dépendances. — Rapports de gardes contre les délinquants ; — procédures pour usurpations dans les bois; — procès-verbal de vérification ou parangon du terrier de Bosjean et dépendances ; — actes au sujet des troubles dans les assemblées tenues pour la convocation des États généraux ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 165. (Cahiers.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1607-1691. — Justice de Bouhans, la Trémaillère, Panissière, Petit-Layer, Heurarde, Sauberthier et dépendances. — Plumitifs d'audiences et livres du greffe. — Procédures civiles entre les justiciables, sujets de François d'Escorailles, écuyer, seigneur desdits lieux ; — montres desdits justiciables, comparaissant en armes ; — inventaires après décès, etc.

B. 166. (Cahiers.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1691-1705. — Justice de Bouhans et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Procédures criminelles pour injures, voies de fait, blasphèmes, etc. ; — montres militaires des justiciables; — tutelles et curatelles ; — inventaires et partages de successions, etc.

B. 167. (Cahiers.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1706-1717. — Justice de Bouhans et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Montres militaires des justiciables ; — procédures criminelles pour diffamation; — inventaires après décès; — causes civiles, etc.

B. 168. (Cahiers.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1717-1725. — Justice du marquisat de Bouhans « à « présent appelé d'Escorailles, » Sauberthier et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Enquêtes, jugements par défaut, sentences sur différends entre particuliers ; — assises générales et montres militaires des justiciables; — tutelles et curatelles; — inventaires, etc.

B. 169. (Cahiers.) — In-folio, 570 feuillets, papier.

1726-1737. — Justice du marquisat de Bouhans à présent nommé d'Escorailles, « Heurarde, partie de Mont- « ferquier et le Mont, anciennement Vorne et dépendances. » — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Levées de cadavres ; — déclarations de grossesse ; — réquisitions faites par Claude Mercey, procureur d'office, au sujet de la tenue des audiences et des désordres qui se sont glissés dans l'administration de la justice ; — montres et revues générales des justiciables, sujets de messire Étienne-Marie d'Escorailles, seigneur et marquis de Bouhans, la Balme, Sauberthier, Saint-Germain-du-Bois et autres places ; — devis pour la reconstruction du pont dormant au château de Sauberthier, laquelle reconstruction sera faite aux frais desdits justiciables ; — tutelles et curatelles ; — inventaires, etc.

B. 170. (Cahiers.) — In-folio, 502 feuillets, papier.

1738-1750. — Justice du marquisat de Bouhans, Sauberthier et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Procès-verbal constatant que la rivière de Brêne ayant crû extraordinairement par suite des

longues pluies de printemps de 1738, la prairie de Bouhans a été couverte de plus de 2 pieds et demi d'eau, en sorte qu'il n'y aura aucun foin cette année, ce qui est une perte de plus de 2,000 livres pour la communauté ; — requête au Roi, afin d'obtenir la création d'un nouvel office de notaire pour la résidence de Saint-Germain-du-Bois ; — tutelles et curatelles ; — montres et revues générales des justiciables ; — jugement portant que les habitants de Bouhans et leur seigneur contribueront par moitié aux frais d'entretien du puits « qu'ils ont fait construire sur la place « publique dudit Bouhans, entre la maison curiale et le « cabaret dudit lieu, pour l'utilité du sieur curé et celle du « cabaretier qui habite et occupe la maison dudit seigneur ; » — rapports de gardes pour mésus dans les bois, etc.

B. 171. (Cahiers.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1749-1762. — Justice du marquisat de Bouhans, la Balme, Sauberthier et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — « Montres des hommes en ar- « mes sujets justiciables et retrayants du bailliage et justice « du marquisat de Bouhans, à présent d'Escorailles, le « Mont, anciennement appellé Vorne, Heurarde, Villeneuve, « partie de Montferquier, etc., pour messire Étienne-Marie « d'Escorailles, chevalier, maréchal de camp, sous-lieute- « nant des chevau-légers de la garde du Roi, marquis du « dit Bouhans, seigneur en partie de Montjay, l'Isle-en- « Bresse et autres lieux ; » — causes civiles ; — inventaires après décès, etc.

B. 172. (Cahiers.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1762-1776. — Justice du marquisat de Bouhans et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Procédures civiles pour règlements de dettes, empiétements, partages de successions ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — assises générales et montres militaires des justiciables ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 173. (Cahiers.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1777-1790. — Justice du marquisat de Bouhans et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Institutions de procureurs et de sergents agréés par messire Charles-Joseph d'Escorailles, chevalier, marquis d'Escorailles, dudit Bouhans, seigneur de Sauberthier, l'Isle-en-Bresse, Saint-Germain-du-Bois, Heurarde, Serlay, Layer, Condes, Balosle, la Trémaillère, Panissière et autres lieux ; — causes civiles ; — inventaires de meubles et immeubles, etc.

B. 174. (Portefeuille) — 142 pièces, papier.

1756-1778. — Justice du marquisat de Bouhans et dépendances. — Minutes. — Tenues des jours ordinaires ; — enquêtes, rapports d'experts, jugements préparatoires, sentences définitives sur différends entre particuliers ; — foi et hommage présentés au marquis d'Escorailles, par Claude Hocard, écuyer, capitaine d'infanterie, pour le fief des Chênes, situé en la paroisse dudit Bouhans ; — appositions de scellés, etc.

B. 175. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1779-1790. — Justice du marquisat de Bouhans et dépendances. — Minutes. — Tenues des jours ordinaires ; — montres et revues générales des justiciables ; — devis estimatifs pour la reconstruction du pont dormant au château de la Balme ; — inventaires des titres et papiers appartenant à la cure et à la paroisse de Bouhans, ainsi que des ornements de l'église ; — appositions de scellés ; — procédures civiles, etc.

B. 176. (Cahiers.) — In-folio, 542 feuillets, papier.

1718-1748. — Justice de Branges. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Montres générales faites par les habitants francs et les forains dudit Branges et par les habitants de Montret, Savigny-sur-Seille, Juif, Thiens et Montangelin (paroisse de Saint-André-en-Bresse), « au- « devant le châtel de haut et puissant seigneur messire « Antoine de Barillon d'Amoncourt, chevalier, conseiller « du Roi en tous ses conseils, marquis dudit Branges et « autres places, intendant de justice, police et finance à « Pau, province de Béarn ; » — enquêtes, jugements préparatoires, sentences définitives sur différends entre particuliers.

B. 177. (Cahiers.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1748-1765. — Justice de Branges. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Procédures pour injures et voies de fait ; — assignations, enquêtes, jugements par défaut, sentences définitives ; — règlements de comptes, etc

B. 178. (Cahiers.) — In-folio, 556 feuillets, papier.

1765-1776. — Justice de Branges. — Plumitifs d'audiences. — Arrêts du parlement de Bourgogne : ordonnant que les offices de juges, procureurs d'office et

greffiers, ne pourront à l'avenir être exercés en même temps et en la même justice par les pères, enfants, frères, beaux-frères, oncles et neveux, à peine de nullité des procédures et jugements, et de tous dépens, dommages et intérêts ; — « attribuant la connaissance des affaires consulaires aux juges « ordinaires des lieux, sans néanmoins qu'ils puissent juger « souverainement en aucun cas ; » — causes civiles, enquêtes, sentences, etc.

B. 179. (Cahiers.) — In-folio, 562 feuillets, papier.

1778-1762. — Justice de Branges. — Plumitifs d'audiences. — Procédures : pour mésus dans les bois ; — pour dommages causés dans les propriétés particulières par le bétail des voisins ; — pour rixes, querelles ou injures ; — pour inexécution de marchés ; — pour payement de dettes ou règlement de comptes ; — pour anticipations ou défaut de bornage ; — pour droits de lods prétendus par messire Louis-Joseph d'Ailly, chevalier, colonel en second du régiment de Cambresis, et Anne-Bonne-Geneviève-Antoinette Le Camus, sa femme, marquis et marquise de Branges, Savigny-sur-Seille, Montret, Juif et partie de Saint-André ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 180. (Cahiers.) — In-folio, 548 feuillets, papier.

1782-1790. — Justice de Branges. — Plumitifs d'audiences. — Procédures pour cens et servis réclamés par messire Louis-Joseph, comte d'Ailly, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, maître de camp au régiment provincial d'artillerie d'Auxonne, marquis de Branges, etc. ; — provisions de la charge de bailli dudit marquisat de Branges, accordées par ledit seigneur à Claude Larmagnat, avocat en parlement ; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 181. (Cahiers.) — In-folio, 575 feuillets, papier.

1712-1762. — Justice de Branges et dépendances. — Causes fiscales. — Tutelles et curatelles ; — tenues des jours pour messire Antoine de Barillon d'Amoncourt, marquis dudit Branges, vicomte de Binson, seigneur de Châtillon-sur-Marne, Mancy, Morangis et autres lieux ; — défense aux justiciables de laisser errer leurs chiens sans bâtons pendus au cou ; — ordre « à tous cadoliers, habitans mai- « sons sur perche dans l'enceinte à demye lieu des bois « dudit marquisat, de se retirer dans trois jours desdites « maisons, et à faute de ce lesdites maisons sur perches « seront démolies, avec deffenses aux vagabons et gens « inutiles d'en bâtir à l'advenir ; » — assignation aux habitants dudit Branges, de Montret, de Juif, de Savigny-sur-Seille et des hameaux de Thiens et Montangelin (Saint-André-en-Bresse), aux fins de payer audit seigneur la somme de 3,000 livres, pour droit d'indire à cause du mariage de Bonne de Barillon, sa fille, avec messire François-Germain Le Camus, marquis de Bligny ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — testament de ladite Bonne de Barillon, en faveur de messire Antoine-Nicolas Le Camus, son fils, colonel d'infanterie, lieutenant au régiment des gardes françaises, etc.

B. 182. (Cahiers.) — In-folio, 570 feuillets, papier.

1762-1790. — Justice de Branges et dépendances. — Causes fiscales. — Tutelles et curatelles ; — défense de passer dans la prairie dudit Branges, pour le tirage des bateaux qui remontent la Seille ; — institution de Denis Petit, notaire royal, nommé procureur fiscal par Anne-Bonne-Geneviève-Antoinette Le Camus, marquise de Branges, fille et héritière émancipée de messire Antoine-Nicolas Le Camus ; — congés donnés à des soldats provinciaux ; — procédures contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de voirie ; — arrêts du parlement de Bourgogne : ordonnant de nommer, à chaque tenue des jours, un nombre suffisant de prud'hommes, pour estimer les mésus ou dégâts qui se commettront dans les propriétés particulières ; — réglant les droits d'épices et les vacations des officiers de justice ; — lettres d'émancipation, etc.

B. 183. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1726-1774. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Montres générales des habitants dudit Branges, de Montret, de Savigny-sur-Seille et de Saint-André-en-Bresse en partie ; — ordonnances générales de police publiées par Charles Arnoux, subdélégué de l'intendant de Bourgogne au département de Louhans, bailli dudit Branges ; — état de ceux à qui le marquis Le Camus a accordé la permission de pêcher et de chasser sur ses terres ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — assemblée des habitants dudit Branges pour la nomination de leurs échevins, des répartiteurs et des collecteurs des impôts ; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 184. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1762-1767. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — rapports de gardes des bois ; — levées de cadavres ;

— déclarations de grossesse ; — ventes judicaires d'effets mobiliers; — assemblée des habitants de Branges et de Savigny-sur-Seille, pour délibérer sur les affaires de leurs communautés ; — rapports d'experts, enquêtes, sentences, etc.

B. 185. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1768-1771. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Comptes de tutelle ; — procès-verbal de visite des dégâts causés par la grêle, le 17 août 1768 ; — rapport d'experts, contenant reconnaissance et estimation des futaies de Branges ; — appositions de scellés et inventaires; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — procédures entre particuliers, enquêtes, contre-enquêtes, sentences, etc.

B. 186. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

1771-1773. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Inventaires des papiers et des titres appartenant à la cure dudit Branges ; — nomination d'un échevin pour la communauté de Montret ; — déclaration des habitants de Savigny-sur-Seille, au sujet d'un fonds anticipé sur leurs biens communaux par Pierre Bernardin, avocat à la cour, résidant à Louhans ; — devis et délivrance au rabais des réparations à faire aux moulins de Branges; — appositions de scellés ; — procédures civiles, etc.

B. 187. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1774-1778. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Procès-verbaux de récolement des bois appartenant au marquis dudit Branges ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 188. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier ; 2 plans.

1778-1781. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Procès-verbal de reconnaissance des anticipations qui ont été commises sur les chemins ; — levées de cadavres ; — sentence par laquelle le seigneur et la dame du marquisat de Branges sont maintenus dans le droit « d'amodier ou permettre à qui bon leur semblera, les « ventes et débits de vin dans l'étendue de leur terre et « seigneurie de Montret, et de s'opposer aux vente et dé« bit de la part de tous autres qui n'auront ni pouvoir ni « permission de faire ces vente et débit sans un exprès « pouvoir desdits seigneur et dame ; » — appositions de scellés; — enquêtes, sentences, etc.

B. 189. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1781-1783. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Levées de cadavres et rapports de médecins sur les causes présumées de mort; — rapports de gardes pour mésus dans les bois ; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires de biens meubles et immeubles ; — procédures civiles, etc.

B. 190. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1784-1785. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Inventaires; — ventes de biens de mineurs; — procès-verbal de reconnaissance de la rue publique du bourg de Branges et jugement qui ordonne les réparations nécessaires à ladite rue, déclarant tous les habitants sujets aux réparations et à l'entretien des chemins qui traversent ledit bourg ; — rapports de gardes ; — récolements de bois; — enquêtes, sentences, etc.

B. 191. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1786-1787. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Pierre Sevestre, garde forestier, et rapport d'un médecin, constatant que ledit garde s'est tué accidentellement en s'appuyant sur le canon de son fusil ; — martelage du bois de Chize « d'environ 20 arpents, qui est entre le chemin « de Chize à Branges et le grand et petit Charmont; » — rapports de gardes ; — appositions de scellés et inventaires après décès: — ventes judiciaires de biens meubles et immeubles ; — procédures civiles, etc.

B. 192. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1788-1790. — Justice de Branges et dépendances. — Minutes. — Partages de successions; — délibération des habitants de Savigny-sur-Seille pour l'élection de députés aux assemblées relatives à la convocation des États généraux ; — appositions de scellés et inventaires; — rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 193. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 118 feuillets ; 18 pièces, papier.

1777-1789. — Justice de Cercot (Moroges). — Tutelles et curatelles ; — vente judiciaire des biens d'Alexis

Potot, architecte et entrepreneur à Chamilly, au nombre des créanciers duquel figure Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, pair de France, seigneur du comté dudit Chamilly, etc.

B. 194. (Cahiers.) — In-folio, 568 feuillets, papier.

1771-1780. — Justice de la baronnie de Chagny, Chassagnes et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Taxes du prix du pain et de la viande de boucherie; — procès-verbaux contre ceux qui enfreignent le ban des vendanges, — nominations et institutions de procureurs postulants en ladite justice, faites par Louis-Claude, comte de Clermont-Montoison, chevalier, brigadier des armées du Roi, baron de Chagny, seigneur de Chassagnes, Messey, Tallant et autres lieux, marquis de Valromey; — rapports des messiers pour mésus dans les propriétés particulières; — ordonnances générales de police; — comptes de la fabrique; — causes civiles; — tutelles et curatelles, etc.

B. 195. (Cahiers.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1780-1790. — Justice de la baronnie de Chagny, Chassagnes et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Procédures poursuivies à la requête de messire Louis Perreault, écuyer, ancien major du régiment provincial d'Autun, au sujet du cours de l'eau de la Fontaine-Charrière; — taxes du prix du pain et de la viande; — tutelles et curatelles; — jours ordinaires de ladite justice; — causes civiles, assignations, jugements par défaut, appointements, etc.

B. 196. (Cahiers.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1714-1790. — Justice de Chardenoux (Bruailles). — Plumitifs d'audiences. — Assignations données au nom de Nicolas Du Puget, puis de Pierre-Nicolas, puis de Claude-François Du Puget, écuyers, seigneurs dudit Chardenoux, la Vie et dépendances, demandeurs en payement de cens et servis; — tutelles et curatelles; — rapports de gardes pour mésus dans les propriétés desdits seigneurs; — procédures entre particuliers, etc.

B. 197. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1781-1790. — Justice de Chardenoux et dépendances. — Minutes. — Inventaires après décès; — ventes judiciaires d'effets mobiliers; — levée du cadavre d'un jeune homme tué en tombant d'un cerisier; — comptes de tutelles; — rapports de gardes contre des coupeurs de bois; — enquêtes, sentences, etc.

B. 198. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1758-1776. — Justice de Charnay (Frangy) et du Tartre. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — procédures civiles; — enquêtes et contre-enquêtes; — rapports des experts chargés de régler des dommages-intérêts demandés par les parties; — sentences; — assemblée des habitants dudit Charnay, pour la nomination de leurs échevins; — appositions de scellés et inventaires après décès; — refus d'un particulier de laisser procéder à l'inventaire des biens laissés par son frère à ses neveux, dont il est tuteur, disant « que cela n'aboutissoit à rien; que c'étoit « des frais inutiles: que d'ailleurs quand même il seroit « inquiété de la part desdits mineurs ses nepveux, pour « raison de son refus, il estimoit infiniment mieux qu'ils « profitassent de son bien que de laisser manger le leur par « les officiers de justice; » — montres et revues générales des justiciables, pour messire Charles-Louis de La Rodde, baron de Montcony, seigneur de Charnay, et pour messire François Bernard de Sassenay, vicomte de Chalon, seigneur du Tartre, etc.

B. 199. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1774-1789. — Justice de Charnay et du Tartre. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires d'effets mobiliers; — assemblée des habitants du Tartre, pour la nomination d'un collecteur des impositions; — tutelles et curatelles; — lettres d'émancipation; — visite des chemins finérots et reconnaissance des anticipations faites sur les biens communaux de Charnay; — assises générales et montres des habitants, etc.

B. 200. (Cahiers.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1722-1752. — Justice de Château-Renaud, Seugny, Mont et la Tournelle (Saint-Martin-du-Mont). — Plumitifs d'audiences. — « Montres des gardes de la foire de Saint-« Laurent, tenue en la place où souloit estre la halle de « Château-Regnaud, par Claude de Branges, conseiller du « Roy, maire de la ville de Louhans, châtelain et juge ordi-« naire desdites justices; » — tutelles et curatelles; — inventaires après décès; — règlement pour le niveau à donner à l'écluse des moulins banaux dudit Château-Renaud, appartenant à messire Antoine de Mailly, président en la Chambre des comptes du comté de Bourgogne, seigneur

desdites terres; — rapports de gardes pour mésus dans les bois; — causes civiles, etc.

B. 201. (Cahiers.) — In-folio, 512 feuillets, papier.

1753-1773. — Justice de Château-Renaud, Seugny, Mont et la Tournelle. — Plumitifs d'audiences. — Rapports de gardes des bois; — tutelles et curatelles; — réceptions d'officiers nommés par Marguerite-Barbe Henrion de Francheville, douairière de messire Michel-François-Joseph-Gabriel de Mailly, seigneur de Quintigny, usufruitière des biens de messire Antoine de Mailly, président en la Chambre des comptes de Dôle, seigneur de Château-Renaud et autres lieux, tutrice d'Antoine-Alexandre de Mailly, écuyer, marquis dudit Château-Renaud, fils de ladite dame et dudit Antoine; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 202. (Cahiers.) — In-folio, 518 feuillets, papier.

1774-1790. — Justice de Château-Renaud, Seugny, Mont et la Tournelle. — Plumitifs d'audiences. — Réceptions d'officiers nommés par Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François de Mailly, marquis de Château-Renaud et dépendances; — tutelles et curatelles; — rapports de gardes pour mésus dans les bois ou pour dégâts dans les propriétés particulières; — procédures civiles, etc.

B. 203. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1748-1765. — Justice de Château-Renaud et dépendances. — Minutes. — Assemblée des habitants pour nommer leurs échevins et les gardes de leurs bois communaux; — appositions de scellés et inventaires après décès; — procès-verbal portant que les chapelains de la chapelle du Saint-Esprit, érigée en l'église de Louhans, se sont acquittés « de la cense et redevance que, comme possesseurs « de quatre soiptures de prey, scitués dans la prayrie de « Sornay, ils doivent annuellement au seigneur de céans, « qui est de deux gâteaux de la fleur d'un quart de froment « chacun, bien pétris et conditionnés, qu'ils doivent repré« senter aux personnes des officiers dudit seigneur, au « son du tambour, en la place de la foire dudit Château« Renaud, chacun jour de Saint-Laurent, lesquels gâteaux « ont été à l'instant distribués aux marchands tupiniers qui « sont venus vendre en cette foire à la manière accoutumée, « lesquels tupiniers ont promis de continuer le payement « des droits dehus au seigneur de céans sur les vesselles de « terres qu'ils amèneront en ladite foire; » — levées de cadavres; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — procès-verbal au sujet de vols commis dans l'église dudit Château-Renaud, etc.

B. 204. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1766-1779. — Justice de Château-Renaud et dépendances. — Minutes. — Levée des cadavres de deux hommes morts de froid dans les chemins et de plusieurs personnes noyées; — ventes judiciaires d'effets mobiliers; — assemblées des habitants, pour nommer leurs échevins et les collecteurs des impôts; — procès-verbal au sujet de nouveaux vols commis dans l'église de Château-Renaud; — inventaire des effets laissés par Bertrand Pernin, curé dudit lieu; — enquêtes, rapports d'experts, sentences, etc.

B. 205. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1779-1786. — Justice de Château-Renaud et dépendances. — Minutes. — Inventaires et ventes de meubles après décès; — procès-verbal pour constater la hauteur du joug des anciens moulins de Bourg-Château, paroisse dudit Château-Renaud; — présentation de douze enfants vivants faite par Pierre Loisy, laboureur à Aiserey (Bruailles), « pour jouir des priviléges et prérogatives accor« dées par les ordonnances royaux; » — refus fait par les officiers de ladite justice de recevoir les deux gâteaux dus par les chapelains de la chapelle Chevillard pour un pré sis à Sornay; lesquels gâteaux devaient être présentés par un desdits chapelains en personne, et non par un particulier qui se prétendait acquéreur dudit pré; — reprise de fief demandée et obtenue par Claude-François-Nicolas Delacuisine, docteur en médecine à Louhans, pour un domaine sis à Corcelles, paroisse de Bruailles, etc.

B. 206. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1780-1790. — Justice de Château-Renaud et dépendances. — Minutes. — Partages de successions; — appositions de scellés et inventaires après décès; — les officiers de ladite justice persistent à refuser les deux gâteaux qui doivent être présentés par l'un des chapelains de la chapelle Chevillard, et non par un particulier; — rapports d'experts, enquêtes, sentences; — tenues des jours et montres des justiciables; — ordonnances de police; — nominations d'échevins et de collecteurs des impôts, etc.

B. 207. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 274 feuillets; 66 pièces, papier.

1737-1758. — Justice de Clémencey (Frangy), De-

vrouze et dépendances. — Plumitifs d'audiences et minutes. — Tutelles et curatelles; — inventaires et ventes de meubles après décès; — procès-verbal concernant la « refondation » des moulins de Clémencey, pour Madeleine de Mucie, douairière de messire Philippe Fyot de La Marche, président à mortier au parlement de Bourgogne, dame dudit Clémencey, en présence des procureurs de messire Étienne-Marie d'Escorailles, chevalier, seigneur de Saint-Germain et autres lieux; de messire Jacques, comte de Brancion, seigneur de Visargent, Condes, etc.; de Charles-Louis, comte de la Rodde, baron de Montcony; — levées de cadavres; — tenues des jours; — montres et revues des justiciables, etc.

B. 208. (Portefeuille) — 138 pièces, papier.

1752-1790. — Justice de Clémencey, Devrouze et dépendances. — Minutes. — Tenues des jours pour messire Jean-Philippe Fyot de La Marche, comte de Bosjean, baron de Mervans et Monpont, seigneur de Frangy, Clémencey et autres places, premier président au parlement de Bourgogne; — biens de mainmorte réclamés par Étienne de Belon, écuyer, seigneur de Coges; — procès-verbal pour le tracé d'un chemin tendant de Balosle à l'église de Frangy; — appositions de scellés et inventaires après décès; — nominations de gardes des bois faites par Jean Fyot de La Marche-Dracy, chevalier, seigneur de Neuilly, Drambon, Sennecey, Clémencey, etc., comte de Dracy-le-Fort, marquis de la Marche; — enquêtes, sentences, etc.

B. 209. (Cahiers.) — In-folio, 540 feuillets, papier.

1759-1790. — Justice de Clémencey, Devrouze et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — assignations; — jugements par défaut; — enquêtes, sentences; — inventaires et ventes d'effets mobiliers; — ordonnances de police, etc.

B. 210. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 300 feuillets; 72 pièces, papier.

1741-1790. — Justice de Condal et dépendances. — Plumitifs d'audiences et minutes. — Nominations de gardes faites par Denis-Melchior Tribillet, écuyer, seigneur de Condal, la Charmée et autres places; — rapports desdits gardes; — tutelles et curatelles; — nominations de collecteurs des impôts; — installation de Bernard Fornier, nommé greffier de ladite justice par messire Pierre de Chaignon, chevalier, « résidant pour le Roi à Sion, près « la république de Valais, » seigneur de Condal et autres lieux; — inventaires après décès; — procès-verbal concluant à l'interdiction du cimetière de Condal, attendu, entre autres raisons, « que les eaux nécessaires à l'usage du château et autres habitations semblent en provenir, ce qui les rend sales et malsaines, » etc.

B. 211. (Cahiers.) — In-folio 328 feuillets, papier.

1695-1718. — Justice de Condes, Visargent, Balosle et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Tenues des jours et montres des justiciables : pour François Du Châtel, écuyer, seigneur de Condes, la Mare-Noire, la Margot, etc.; — pour Claude de La Rodde, seigneur de Condes et de Charnay; — pour messire Louis de La Rodde, seigneur desdits lieux; — tutelles et curatelles; — inventaires après décès; — causes civiles; — procédures criminelles pour coups et blessures, injures, blasphèmes, etc.

B. 212. (Cahiers.) — In-folio, 394 feuillets, papier.

1718-1721. — Justice de Condes et dépendances. —Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. —Tenues des jours et montres des justiciables : pour messire Humbert de Brancion, seigneur dudit Condes, Visargent et autres places; — pour Madeleine de Chargère Du Breuil, sa veuve, tutrice de ses enfants; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires de meubles et d'immeubles; — amendes prononcées contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police; — levées de cadavres; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 213. (Cahiers.) — In-folio, 450 feuillets, papier

1722-1759. — Justice de Condes, la Margot et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Permission accordée aux habitants dudit Condes par Jacques de Brancion, seigneur de Visargent et autres lieux, de construire sur la rivière de Brenne, « riére cette justice, « à l'endroit qu'il luy plaira de leur indiquer, une planche « sur fiches, garnye de garde-foux, d'hauteur suffisante et « de largeur de quatre pieds; » — établissement d'une foire qui se tiendra audit Condes, du 7 au 10 juin de chaque année; — partages de successions; — tutelles et curatelles; — inventaires, etc.

B. 214. (Cahiers.) — In-folio, 414 feuillets, papier.

1760-1790. — Justice de Condes et dépendances.

— Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Tenues des jours et montres des justiciables : pour messire Jacques, comte de Brancion, chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, seigneur dudit Condes et autres lieux ; — pour Jean-Claude, comte de Clermont, et Madeleine de Brancion, sa femme ; — pour Charles-Joseph d'Escorailles, chevalier, seigneur de Saint-Germain-du-Bois, Layer, Serley, Balosle, Condes et autres lieux ; — tutelles et curatelles ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — procédures civiles, etc.

B. 215. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1752-1790. — Justice de Condes, Balosle et dépendances. — Minutes. — Inventaires des papiers de la cure de Bruailles ; — enquêtes, contre-enquêtes, rapports d'experts, sentences provisoires ou définitives sur différends entre particuliers ; — appositions de scellés ; — ventes de biens de mineurs, etc.

B. 216. (Cahiers.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1781-1784. — Justice de Corcassey (Châtenoy-le-Royal). — Plumitifs d'audiences. — Tenue des jours pour messire Jean-Dominique de Lacroix de Chevrières de Saive, marquis d'Ornacieux, comte de Marigny, seigneur de Faramant, les Cottanes, Lieudieu, Corcassey et autres places, président à mortier au parlement du Dauphiné ; — ordonnances de police ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, etc.

B. 217. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1727-1790. — Justice de Corcelles (Bruailles). — Minutes. — Reconnaissance des bâtiments, des étangs et des fonds qui dépendent de la seigneurie dudit lieu, appartenant à noble Philibert Levieux, écuyer ; — assemblée des habitants de Bruailles, pour la nomination de leurs échevins ; — levées de cadavres trouvés dans la rivière du Solnan ; — partages de successions ; — procédures civiles pour Anne-Valérienne Niepce, veuve de Claude-Philibert Arnoux, écuyer, seigneur de Ronfand, etc.

B. 218. (Cahiers.) — In-folio, 575 feuillets, papier.

1708-1790. — Justice de Corcelles, Marcilly, Chichevières et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Tutelles et curatelles ; — inventaires après décès ; — rapports de gardes pour mésus dans les bois ; — installation de sergents et de gardes nommés par Marie-Michel de Choisy, écuyer, seigneur de Joudes, Montagny, Bruailles, Chichevières et autres lieux ; — ordre aux justiciables de s'assembler pour donner la chasse aux loups qui ravagent le pays ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 219. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier, lacéré en partie.

1560-1571. — Justice du bailliage de Cuiseaux. — Plumitifs des audiences tenues par François de Montagu, seigneur de Moiron, Sane, etc., et par Jean de Nance, écuyer, seigneur de Champfrecaud, capitaines et baillis dudit Cuiseaux pour le prince d'Orange, ou par les lieutenants desdits baillis ; — procédures civiles : pour Philiberte Du Pin, veuve de noble Claude de Beaurepaire ; — pour Lazare de Brancion, seigneur de Saint-André ; — pour Joachim de Marteau et Philiberte de Moisy, sa femme, seigneur et dame de Clémencey et autres lieux ; — pour noble Jean de Seyturier, curé de Joudes ; — pour le doyen et les chanoines de l'église Saint-Thomas dudit Cuiseaux ; — pour Valentin de Brancion, seigneur de Charnay, et Isabeau de Montcony, sa femme ; — ordonnance portant « que les habitans et retrayans des villages « ressortissans et subjects à retraicte de cedict lieu, seront « convocqués alternativement, pour faire guet et garde en « cedict lieu, tandis que le temps d'éminent péril durera « (16 octobre 1567) ; » — procédures criminelles pour injures, etc.

B. 220. (Cahiers.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1578-1582. — Justice du bailliage de Cuiseaux. — Plumitifs des audiences tenues par François de Montagu, chevalier, seigneur de Moiron, Sane, etc., capitaine et bailli, et par Philibert Anchemant, notaire royal, lieutenant audit bailliage. — Requêtes de particuliers emprisonnés comme prévenus de divers délits, et ordonnances qui autorisent leur élargissement sous caution ; — lettres de Guillaume, prince d'Orange, comte de Nassau, ratifiant tous marchés et accords passés avec les fermiers des terres de Cuiseaux et Varennes-Saint-Sauveur, par François d'Averly, seigneur de Minay, gentilhomme ordinaire de sa maison, intendant de ses affaires au duché de Bourgogne ; — assignation aux habitants dudit Varennes, pour le guet et la garde dans ladite ville de Cuiseaux ; — condamnation à 4 livres d'amende et aux dépens, prononcée contre Claude Delaforest, prêtre, vicaire à Dommartin, « au fait « de la bapture et sang avec juremens du nom de Dieu, « commis à la personne d'un nommé Benoist Dagoz ; » — foi et hommage présentés audit prince d'Orange par François Beaumont, pour certains immeubles qu'il a acquis de

Jean de Saffres, seigneur dudit lieu et de Chichevières, et de Rolande de Mandelot, sa femme ; — institution de Jean Anchemant, substitut du procureur d'office audit bailliage ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, etc.

B. 221. (Registre.) — In-folio, 386 feuillets, papier.

1617. — Justice du bailliage de Cuiseaux. — Plumitif des audiences tenues par Bernard Gauthier, lieutenant audit bailliage ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, injures et diffamation ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles ; — amendes pour contraventions aux ordonnances de police ; — règlements de dommages et intérêts, etc.

B. 222. (Cahiers.) — In-folio, 496 feuillets, papier (incomplets).

1620-1665. — Justice du bailliage de Cuiseaux. — Plumitifs des audiences tenues par Bernard Gauthier, et Philibert de Gendrier, lieutenants audit bailliage ; — procédures criminelles pour vols, injures, coups et blessures, dégradations dans les bois, blasphèmes et autres crimes ou délits ; — procédures civiles : pour Philibert Crestin, doyen de l'église collégiale Saint-Thomas dudit Cuiseaux ; — pour Jean Crestin, seigneur de Corcelles ; — pour dom Marc de Montagu, chambrier du prieuré de Gigny ; — pour Augustin Maldan, principal du collége dudit Cuiseaux ; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers, etc.

B. 223. (Cahiers.) — In-folio, 504 feuillets, papier.

1661-1705. — Justice du bailliage de Cuiseaux. — Plumitifs des audiences tenues par Jean Poignard, juge, Philibert de Gendrier et Philippe Dignot, seigneur de la Maillaudière, lieutenants, par Claude-Pierre Fournier, seigneur de la Ripe, bailli ; — tutelles et curatelles ; — causes civiles et criminelles ; — enquêtes, informations ; — assemblée des habitants dudit Cuiseaux pour la nomination de leurs échevins ; — liste des jours fériés, au nombre de quarante-cinq, pour le diocèse et le bailliage de Chalon, etc.

B. 224. (Cahiers.) — In-folio, 532 feuillets, papier (incomplets).

1705-1722. — Justice du bailliage de Cuiseaux, Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Taurin Fournier, lieutenant, puis par Pierre Fournier, seigneur du Bourgneuf, bailli ; — saisies et ventes de meubles et d'immeubles ; — condamnations à l'amende : de 3 livres 5 sols contre ceux qui laissent des dépôts de fumier sur la voie publique ; — de 20 livres, contre ceux dont le bétail a été trouvé en mésus ; — jugements par défaut ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 225. (Cahiers.) — In-folio, 546 feuillets, papier.

1722-1735. — Justice du bailliage de Cuiseaux, Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Pierre Fournier, seigneur du Bourgneuf, bailli ; — installation d'un concierge des prisons dudit bailliage, nommé par mademoiselle de Charollais, baronne dudit Cuiseaux ; — procédures civiles pour règlements de comptes, demandes en dommages-intérêts ; — procédures criminelles ; — enquêtes ou informations, etc.

B. 226. (Cahiers.) — In-folio, 535 feuillets, papier.

1735-1765. — Justice du bailliage de Cuiseaux, Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Pierre Fournier, seigneur du Bourgneuf, puis Henri-François Bonot, baillis, et Pierre Puvis, lieutenant ; — réceptions : de gardes des bois nommés par Louise-Anne de Bourbon, dame dudit Cuiseaux ; — d'un procureur fiscal institué par Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de la Marche, prince du sang, pair de France, lieutenant général des armées du Roi ; — causes civiles et criminelles, etc.

B. 227. (Cahiers.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1765-1777. — Justice du bailliage de Cuiseaux, Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Pierre Fournier, seigneur de la Ripe, juge, et Claude-François Perrod, bailli ; — réceptions de procureurs, de gardes des bois, etc., nommés par Alexis Fontaine Des Bertins, écuyer, seigneur desdits Cuiseaux, Varennes-Saint-Sauveur, etc., pensionnaire de l'académie royale des sciences ; — Rose Hennequin, veuve de Pierre Puvis, lieutenant audit bailliage, demande à présenter foi et hommage au seigneur dudit Cuiseaux pour la terre de Chavannes, paroisse de Dommartin, qu'elle a acquise du baron d'Espagnac ; il lui est répondu que ledit Alexis Fontaine Des Bertins étant mort, « qu'il n'échet de recevoir lesdites foy et hommage pendant la vacance de la seigneurie, qu'il n'y avoit point de seigneur actuel, et que « cela pourroit porter un préjudice considérable à celuy qui « succéderoit, parce que les délais pour user de ses droits « courant et pouvant même expirer avant qu'il y eût un seigneur de pourvu, il en demeureroit privé (11 mars 1772) ; »

— remontrances faites par les échevins dudit Cuiseaux, portant « que chaque fois qu'il y a eu nouveau seigneur de « ladite ville, il ne s'est mis en possession de cette sei- « gneurie qu'après avoir rempli quelques préliminaires, « tels que de promettre par serment qu'il conserveroit « inviolablement les priviléges et franchises de ladite ville; « fut M. Fontaine Des Bertins, qui s'est prétendu seigneur « dudit Cuiseaux, a refusé formellement de remplir cette « obligation que l'usage constaté par différents procès- « verbaux rendoit indispensable de sa part; ce refus a « même donné et donne lieu à un procès pendant actuel- « lement au parlement de cette province entre le seigneur « et les habitants de ce lieu ; » — causes civiles et criminelles, etc.

B. 228. (Cahiers.) — In-folio, 525 feuillets, papier.

1778-1790. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Claude-François Perrod, puis Pierre Guyot, baillis. — Assignations, enquêtes, jugements par défaut, sentences définitives sur différends entre particuliers ; — réceptions : de procureurs, de sergents, etc., nommés par Jean-Étienne Nayme, écuyer, seigneur de Cuiseaux, Champagnat, Joudes, Condal, Dommartin et autres lieux, résidant audit Cuiseaux; — de messiers nommés par les habitants de Marciat (Joudes) ; — de gardes forestiers nommés par messire Jean Pérard, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, pour la garde de ses « héritages situés rière « Cuiseaux et Champagnat, » etc.

B. 229. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1652-1701. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Causes fiscales. — Tutelles et curatelles ; — nominations d'échevins ; — assignations pour injures et voies de fait ; — intervention du procureur fiscal ; — inventaires après décès ; — estimations et ventes d'effet mobiliers, etc.

B. 230. (Cahiers.) — In-folio, 642 feuillets, papier.

1701-1717. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Causes fiscales. — Nomination de tuteurs et de curateurs; — foi et hommage présentés aux héritiers du prince de Condé par Marie-Charlotte de Mucie, dame de la Charmée, tutrice de Denis-Melchior Tribillet, son petit-fils, héritier de Gaspard Tribillet, avocat à la cour, seigneur de Condal ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — partages de successions, etc.

B. 231. (Cahiers.) — In-folio, 618 feuillets, papier.

1716-1738. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Causes fiscales. — Appositions de scellés ; — inventaires et estimations de biens meubles et immeubles ; — bans des vendanges ; — déclarations de grossesse; — levées de cadavres, etc.

B. 232. (Cahiers.) — In-folio, 689 feuillets, papier.

1739-1769. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Causes fiscales. — Tutelles et curatelles ; — bans des vendanges ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — déclarations de grossesse ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — intervention du procureur fiscal comme partie publique, dans les procédures criminelles pour blasphèmes, coups et blessures, diffamation ; — procès-verbaux au sujet de l'exposition d'enfants trouvés ; — main-levée d'hoiries ; — ordonnance de police concernant la maladie des bêtes à cornes ; — lettres d'émancipation ; — foi et hommage présentés à mademoiselle de Charollais, baronne de Cuiseaux : par Joseph-Marie de Branges, écuyer, seigneur de Civria et autres lieux, acquéreur du fief de Varignolles ; — par Pierre Puvis, lieutenant audit bailliage, pour les fiefs de Vertamboz, Vaugrineuse, le Tartre et la Chaux, qu'il a acquis de messire Jacques-Philippe de La Baume, comte de Saint-Amour et autres lieux ; — par Jean-Maximilien d'Aubaride, écuyer, demeurant à Bourg-en-Bresse, acquéreur du fief de Chavannes ; — défense de laver du linge ou autres choses soit dans le bassin de la fontaine qui est sur la place dudit Cuiseaux, soit au bas du réservoir qui est dans les murs de la ville et près de l'hôpital ; de puiser de l'eau et de faire abreuver le bétail dans le ruisseau ou canal qui est hors de ladite ville et qui conduit les eaux dans ledit réservoir ; — enregistrement de testaments et de donations, etc.

B. 233. (Cahiers.) — In-folio, 660 feuillets, papier.

1770-1790. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Causes fiscales. — Tutelles et curatelles ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — bans des vendanges ; — lettres d'émancipation ; — ordonnance prescrivant les mesures à prendre pour prévenir les incendies ; — enregistrement : des congés donnés aux soldats de milice ; — d'actes de mariages, de donations, de testaments ; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 234. (Cahiers.) — In-folio, 896 feuillets, papier.

1736-1790. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Rapports : de gardes et des messiers nommés par les habitants des diverses paroisses, pour la conservation des bois communaux et des propriétés particulières ; — des gardes forestiers, gardes-chasse et gardes-pêche, nommés par Louise-Anne de Bourbon, princesse du sang, dame de la baronnie de Cuiseaux, etc., et par les autres seigneurs de ladite baronnie ; — procès pour mésus, délits de chasse, etc.

B. 235. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1661-1733. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Inventaires et ventes judiciaires de biens meubles et immeubles ; — appointements ; — sentences provisoires ou définitives sur différends entre particuliers.

B. 236. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1734-1740. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Amodiation d'un pré consentie par les habitants de Marciat (Joudes) ; — procédures civiles pour Marie-Angélique Pellot, veuve de Philibert Hermand, écuyer, seigneur de Varignolles et du Bouchat ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers, etc.

B. 237. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1741-1744. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Procès-verbal de visite des bâtiments et des étangs qui dépendent de la baronnie dudit Cuiseaux ; — procédures pour Marie-Nicole de Thoisy, veuve de Louis Lacroix, capitaine réformé au régiment Dauphin ; — ventes judiciaires de meubles ; — réception d'un garde nommé par Philibert Masson de Gendrier, écuyer, résidant à Chalon, pour les villages de Vaux et Arbuans, paroisse de Champagnat ; — ordre aux habitants de se réunir pour faire la chasse aux loups et traquer les bois communaux ; — inventaires et partages de successions ; — reconnaissance des registres des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de Champagnat et de Cuiseaux ; — procès-verbal concernant un enfant exposé, etc.

B. 238. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1745-1747. — Justice de Cuiseaux. — Minutes. — Procédures civiles pour dom Jean Maleschard, prieur et gouverneur de l'abbaye Notre-Dame du Miroir ; — pour Claude-Alexis Caron, prêtre de l'ordre de Malte, résidant à l'Aumusse ; — appositions de scellés et inventaires ; — procès-verbaux concernant des enfants exposés ; — délivrance aux enchères de la glandée dans les bois de Cuiseaux ; — levée du cadavre d'un homme étouffé par la chute « de la voûte d'une sablière publique, proche la chapelle de la Magdelaine, » etc.

B. 239. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1748-1752. — Justice de Cuiseaux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — rapports d'experts, enquêtes, sentences ; — procès-verbal constatant que « les tours des portes de cette ville, dites de « Paris et de Notre-Dame, sous lesquelles passe la grande « route de Besançon à Lyon, menacent ruine, et qu'il en « tombe très-souvent des pierres, de sorte que la sûreté du « public en exige le démolissement, » etc.

B. 240. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1753-1758. — Justice de Cuiseaux. — Minutes. — Assemblées de parents pour nominations de tuteurs et de curateurs ; — appositions de scellés et inventaires ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — procès-verbal de visite constatant « que les murs de la ville de « Cuiseaux sont éboulés dans plusieurs endroits par vétusté, « et qu'il y a plusieurs ouvertures dans iceux qui ont été « faites lors de leur construction, dont la pluspart sont « baronnées et d'autres non ; » — défense aux habitants de ladite ville de vendre aux forains les lots qui leur sont échus dans les coupes de leurs bois communaux ; — expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 241. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1759-1764. — Justice de Cuiseaux. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes ; — jugements préparatoires et sentences définitives ; — appositions de scellés ; — tutelles et curatelles ; — nomination d'experts faite par messire Jean Pérard-Floriet, seigneur de Saint-Marcelin, « pour « procéder à l'égalation et péréquation des cens et servis « solidairement affectés sur les fonds et héritages relevans « du terrier de Semond, membre dépendant de la comman- « derie de l'Aumusse ; » — inventaire des registres de baptêmes, mariages et sépultures, des titres et des papiers de la cure de Dommartin ; — levées de cadavres trouvés, soit dans les étangs, soit dans la rivière du Solnan ; —

procès-verbal constatant le vol des vases sacrés dans l'église de Champagnat, etc.

B. 242. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1765-1769. — Justice de Cuiseaux. — Minutes. — Levées de cadavres ;— appositions de scellés et inventaires après décès ; — assemblée de parents pour la nomination de tuteurs et de curateurs ; — inventaires : des registres, des titres et des papiers de la cure de Joudes et de celle de Condal ; — des terriers et autres documents confiés à Jacques Portier, géomètre et commissaire aux droits seigneuriaux, par Pierre-Nicolas Du Puget, seigneur de Chardenoux, pour la rénovation de son terrier de Vincelles ; — jours ordinaires tenus à Dommartin, à Condal, à Champagnat et à Joudes, etc.

B. 243. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1769-1772. — Justice du bailliage de Cuiseaux. — Minutes. — Tenues des jours et ordonnances de police ; — procès-verbaux : concernant le cercueil d'un enfant, trouvé dans une cave par des ouvriers salpêtriers ; — constatant l'assistance des officiers dudit bailliage à la fête Saint-Laurent de Condal ; — réceptions de gardes des bois et de messiers ; — procédures criminelles : au sujet de l'évasion de certains prisonniers ; — pour vol de poissons ; — pour coups et blessures ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 244. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1772-1775. — Justice de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Tenue des jours ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — réceptions de gardes et de messiers ; — ventes judiciaires d'effets mobiliers ; — levées de cadavres ; — procédures criminelles pour vols ; — procès-verbal de reconnaissance faite à la requête des habitants de Champagnat, « aux fins de constater les usurpa-« tions, coupes, arrachemens et défrichemens du bois de « Mont-Février, de la part des habitants des Granges-de-« Nom, paroisse de Véria (Jura) » ; — procédures civiles pour Constantin Nayme, prêtre, docteur en théologie, l'un des curés de Bourg-Argental (Loire), seigneur dudit Cuiseaux et autres lieux, etc.

B. 245. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1776-1779. — Justice de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Tenue des jours ; — apposition de scellés sur les meubles et les effets, les titres et les papiers laissés par Jean-Baptiste Coste, prêtre, chanoine et custode en l'église paroissiale dudit Cuiseaux ; — procédures civiles : pour les religieux du Miroir ; — pour Claude-Louis-Marie Puvis de Chavannes, avocat, seigneur de la Chaux, Vertamboz et autres lieux ; — défense de faucher les prés avant la Saint-Pierre, 29 juin ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 246. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1780-1782. — Justice de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Nominations d'échevins ; — procès-verbal de dépôt de titres et terriers concernant le fief de Grusse, « rière Chevalot (Dommartin) ; » — procédures : pour Jacques-Philippe-Hyacinthe Bernard de Pélagey, écuyer, seigneur de Domsure ; — pour Étienne-Jean Nayme, écuyer, seigneur dudit Cuiseaux et autres lieux ; — réceptions de messiers et de gardes ; — ordonnances de police ; — inventaires et ventes de biens meubles ; — expertises, sentences, etc.

B. 247. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1782-1786. — Justice de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Tenues des jours ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — taxes du pain ; — procès-verbaux : au sujet d'un vol par effraction commis dans la chapelle Notre-Dame, hors des murs dudit Cuiseaux ; — constatant le nombre et l'essence des arbres baliveaux abattus par le vent et les orages dans la forêt de Semond, appartenant à M. Pérard, président au parlement de Bourgogne ; — procédures civiles ; — rapports d'experts, etc.

B. 248. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1786-1788. — Justice du bailliage de Cuiseaux. — Minutes. — Condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police ou qui commettent des délits dans les bois ; — requête des échevins dudit Cuiseaux et ordonnance leur permettant « de se faire « pourvoir d'un boucher qui tuera et vendra, à l'exclusion « de tous autres, auquel il ne sera loisible de tuer ny de « vendre aucunes espèces de viandes, qu'au préalable elles « n'aient été vues et visitées par les officiers dudit bailliage ; » — testament de Jean-Pierre-Gaspard Guiraudet, prêtre, chanoine et chantre de l'église collégiale et paroissiale Saint-Thomas dudit Cuiseaux ; — inventaires, etc.

B. 249. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1788-1790. — Justice du bailliage de Cuiseaux et dépendances. — Minutes. — Procès-verbaux de liquidation de cens pour Étienne-Jean Nayme, écuyer, seigneur dudit Cuiseaux ; — procédures : pour Claude-Louis-Marie Puvis de Chavannes, avocat en parlement ; — pour Jacques-Philippe Bernard, avocat en parlement, seigneur de Pélagey et Domsure ; — procès-verbal contenant la délivrance de la boucherie dudit Cuiseaux ; — taxe de la viande ; — ordonnance pour la réparation des chemins ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers, etc.

B. 250. (Cahiers.)— In-folio, 548 feuillets, papier.

1718-1728. — Châtellenie royale de Cuisery. — Plumitifs des audiences tenues par Claude Delachault, avocat à la cour, capitaine et châtelain, et par Claude Balay, lieutenant. — Procédures civiles : pour Pierre Richard, prêtre, docteur en théologie, recteur de l'église Notre-Dame dudit Cuisery; —pour Pierre Bataillard, chanoine de ladite église, curé de Saint-Vincent-en-Bresse; — pour Claude-François Girardot, prêtre, docteur en théologie, curé de Boz et chanoine de Pont-de-Vaux ; — pour Antoine Lornot, procureur du Roi en ladite châtellenie ; — nominations de prud'hommes, pour estimer la valeur des dommages-intérêts demandés par les parties ; — enquêtes, etc.

B. 251. (Cahiers.) — In-folio, 612 feuillets, papier.

1727-1760. — Châtellenie royale de Cuisery. — Plumitifs des audiences tenues par Claude Delachault, puis Claude Droin, puis Jacques Droin, châtelains ; par Claude Balay et Gabriel Bergier, lieutenants. — Causes civiles : pour Guy de La Loge, écuyer, seigneur de la Fontenelle; — pour Jeanne-Marie de Martigny, veuve de messire Charles-Anne de Châtenay, chevalier, comte de Saint-Vincent-en-Bresse; — pour Théodore-Philibert Perrault, écuyer, seigneur de Montrevost; — pour messire Bénigne Berbis, marquis de Rancy, baron des Barres, seigneur de Molaise et autres lieux;—pour messire Henri-Nicolas de Truchis de Terrans, chevalier, baron de Ténarre, seigneur d'Ormes, etc.

B. 252. (Cahiers.) — In-folio, 535 feuillets, papier.

1758-1780. — Châtellenie royale de Cuisery. — Plumitifs des audiences tenues par Jacques Droin et Antoine Barras, châtelains ; par Gabriel Bergier, et François-Ignace Piquet, lieutenants ; par Bonaventure Boudier, procureur du Roi. — Procédures civiles : pour le chapitre de Saint-Philibert de Tournus, demandeur en droits de lods à cause de son terrier de Ratenelle; — pour divers particuliers demandeurs en règlements de comptes ou exécution de marchés;—jours tenus à Simandre, à Ratenelle, à Brienne, etc., et publications des ordonnances générales de police, dont un article porte : « défense de s'attrouper, passé le nom« bre de trois, enjoint à cet effet aux pères, mères, maîtres « et maîtresses d'y tenir la main à peine d'être responsa« bles de tous évênements et de l'amende, » etc.

B. 253. (Cahiers.) — In-folio, 528 feuillets, papier.

1779-1790. — Châtellenie royale de Cuisery. — Plumitifs des audiences tenues par Antoine Barras, et Jean-Marie Passaut, capitaines châtelains, juges civils et criminels, par François-Ignace Piquet, lieutenant, et par Richard-Philippe Petitjean, procureur du Roi. — Causes civiles ; — jours tenus à la Chaux et aux autres hameaux dudit Cuisery, à Brienne, à Ratenelle, à la Genête, à l'Abergement, à Simandre, à Jouvençon, à la Chapelle-Thècle, etc.

B. 254. (Cahier.) — In-folio, 650 feuillets, papier.

1681-1728. — Châtellenie royale de Cuisery et justice de La Ville-Neuve (l'Abergement de Cuisery). — Causes fiscales; — tutelles et curatelles; — partages de successions; — inventaires et estimations d'objets mobiliers; — délibérations des habitants dudit Cuisery : portant que Pierre Cordier, maire de ladite ville, sera délégué aux États de Bourgogne ,pour demander les fonds nécessaires à l'achèvement des réparations du chemin qui est au bas de ladite ville, jusqu'au port de la rivière de Seille ; que les indemnités de voyage lui seront réglées à raison de 6 livres par jour, s'il obtient lesdits fonds, et 3 livres seulement s'il ne peut rien obtenir; — concernant : les répartitions des impôts ; — les levées des soldats de milice ; — les réparations à faire aux fontaines publiques et à l'église ; — la délivrance des octrois sur la boucherie; — la nomination des échevins; — édit royal portant révocation des priviléges accordés aux officiers de police, etc.

B. 255. (Cahiers.) —In-folio, 608 feuillets, papier.

1728-1759. — Châtellenie royale de Cuisery et justice de la Ville-Neuve. — Causes fiscales ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires de meubles et d'effets mobiliers; — lettres d'émancipation ; — ventes des mesures dites coupons, dont se ser-

vent les meuniers ; — assemblées de parents et nominations de tuteurs et de curateurs ; — procédures contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police ; — taxe du pain et de la viande ; — délibération des habitants dudit Cuisery sous la présidence de Claude-Bernard Monot, maire, au sujet des réparations à faire aux cloches de l'église paroissiale ; — tirage au sort pour les soldats de la milice, etc.

B. 256. (Cahiers.) — In-folio, 645 feuillets, papier (incomplets).

1758-1773. — Châtellenie royale de Cuisery et justices de la Ville-Neuve et de Frettechise (la Chapelle-Thècle). — Causes fiscales ; — tutelles et curatelles ; — appositions de scellés ; — inventaires et estimations de meubles et d'effets mobiliers ; — ordonnances générales de police ; — assemblée des habitants dudit Cuisery et délibérations prises sous la présidence de Claude-Marie Monot-Berthet, maire : au sujet du don gratuit ; — pour la nomination des échevins et des collecteurs des impôts ; — pour un procès qu'ils ont au parlement de Bourgogne contre le chapitre de leur église, qui prétendait avoir droit de percevoir la dîme des menus grains ; — taxe du pain et de la viande ; — déclarations de défrichements ; — mains levées d'hoirie, etc.

B. 257. (Cahiers.) — In-folio, 650 feuillets, papier (incomplets).

1769-1790. — Châtellenie royale de Cuisery et justice de la Ville-Neuve, Pirey, la Genête, Jouvençon et dépendances. — Causes fiscales ; — appositions de scellés ; — tutelles et curatelles ; — envois en possession d'hoiries, etc.

B. 258. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1698-1723. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires ; — procédures criminelles pour coups et blessures ; — délivrance des réparations à faire à la chaussée de l'étang de la Serrée, appartenant au duc de Lausun, seigneur dudit Cuisery ; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 259. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1724-1729. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Réceptions de procureurs et de sergents ; — déclarations de grossesse ; — ventes ou amodiations de biens en déshérence ; — procédures civiles pour Isaac Perrault, écuyer, seigneur de Montrevost, secrétaire du Roi en la chancellerie établie près le parlement de Bourgogne, et divers autres particuliers ; — procédures criminelles ; — procès-verbal au sujet de l'incendie des moulins dudit Cuisery, etc.

B. 260. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1729-1734. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — réceptions de procureurs et de sergents ; — déclarations de grossesse ; — reconnaissances de servis pour Théodore-Philibert Perreault, écuyer, seigneur de Montrevost ; — donations à cause de mort, etc.

B. 261. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1734-1739. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Procédures civiles ; — ventes ou amodiations d'immeubles ; — tutelles et curatelles ; — assemblée des habitants du hameau de Fontaine-Couverte, pour contracter un emprunt, attendu « qu'ils ont été affligés, pendant « les trois dernières années, d'une si grosse gresle qui a « tombé avec tant d'impétuosité qu'elle a péri et perdu en« tièrement tous leurs grains, que ceux qui se trouvent ac« tuellement semés ont aussi péris pour la plus grande « partie, de sorte qu'ils feront une très-mauvaise récolte : « que les revenus de ladite communauté, qui sont très-peu « considérables, sont absorbés par avance pendant treize « années et ont esté employés à payer les charges d'icelle « et notamment les frais d'une instance que messieurs les « officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Chalon leur « ont suscité, » etc.

B. 262. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1739-1746. — Châtellenie royale de Cuisery. — Procédures civiles ; — procédures criminelles contre un collecteur de la paroisse de Simandre, accusé d'avoir falsifié les chiffres des rôles de la taille et de la capitation ; — ventes et amodiations d'immeubles ; — déclarations de grossesse ; — tenues des jours et ordonnances générales de police, etc.

B. 263. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1746-1754. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Réceptions de procureurs et de sergents ; — nominations de gardes et de blayers ; — tenues des jours ;

— tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — défense de faucher les prés avant le 15 juillet, « attendu que l'herbe n'est pas encore dans sa « maturité; » — enquêtes, sentences, etc.

B. 264. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1754-1759. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Sentences, enquêtes, rapports d'experts; — réceptions d'huissiers et de procureurs; — nomination d'un geôlier des prisons; — reconnaissance des réparations à faire aux moulins dudit Cuisery; — appositions de scellés; — inventaires et ventes d'effets mobiliers et de biens en déshérence; — déclarations de grossesse; — procédures criminelles pour vols et pour coups et blessures; — estimation des pertes que les inondations de la Seille ont fait subir aux habitants de Ratenelle, etc.

B. 265. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1760-1764. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — inventaire des papiers de la cure de Simandre; — procès-verbal d'étalonnage des mesures dont se sert le fermier de la seigneurie dudit Cuisery; — rapports des gardes et des messiers, pour délits de chasse, mésus dans les propriétés particulières; — amendes pour usurpations sur les biens communaux; — tenues des jours, etc.

B. 266. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1764-1767. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Inventaires après décès; — ventes de biens en déshérence; — tutelles et curatelles; — plainte de Bonaventure Boudier, procureur du Roi, contre certains habitants qui s'étaient assemblés pour un tir à l'oiseau; — ordonnance défendant à tous particuliers de s'assembler sous quelque prétexte que ce soit; — réceptions de sergents; — déclarations de défrichements; — rapports de gardes; — enquêtes, sentences, etc.

B. 267. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1768-1771. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Procédures civiles : pour messire Antoine-Louis Des Champs, chevalier, baron de la Ville-Neuve, Pirey, les Robins, la Mare-Dondon et autres lieux, et pour Marie-Catherine Du Bois de La Rochette, veuve de Charles-Marguerite Des Champs; — pour le duc de Biron, seigneur engagiste de ladite châtellenie; — appositions de scellés et inventaires après décès; — rapports de gardes, etc.

B. 268. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

1771-1773. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes de biens en déshérence; — rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 269. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1773-1776. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Sentences; — appositions de scellés; — inventaires et ventes de biens de mineurs; — requête de Nicolas Pin-Chevalier, greffier de ladite châtellenie, tendant à obtenir un délai suffisant pour dresser l'inventaire des papiers du greffe, tenus tant par lui que par Antoine Pin-Chevalier, son père; — ordre à tous les habitants dudit Cuisery, « de s'assembler armés au-devant de la coupe des « halles de cette ville, auquel lieu il sera procédé à l'appel « d'iceux, pour le traque ou chasse aux loups, nécessaire « dans les lieux circonvoisins, » etc.

B. 270. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1776-1778. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Défense : « à toutes personnes qui prétendent « avoir droit au pâturage dans les prairies de cette com- « munauté, d'y mener paître leurs moutons en d'autres « endroits que celui qui est entre la chaussée tendant de « cette ville en celle de Louhans, et le bief appelé du « Moulin-Charvet; » — « de mener champoyer les che- « vaux ou juments atteints de la gale dans les pâturages « publics et ordinaires; » — rapports d'experts, enquêtes, sentences, etc.

B. 271. (Portefeuille.) — 172 pièces, papier.

1778-1780. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Ordonnances concernant les chiens enragés; — levées de cadavres; — déclarations de grossesse; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — procédures civiles, etc.

B. 272. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1780-1781. — Châtellenie royale de Cuisery. —

Minutes. — Déclarations de défrichements; — partages de successions; — appositions de scellés; — inventaires, ventes ou amodiations de biens de mineurs; — ordonnances de police; — rapports de gardes; — enquêtes, rapports d'experts, sentences, etc.

B. 273. (Portefeuille.)— 166 pièces, papier.

1780-1782. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes de biens en déshérence; — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 274. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1782-1784. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Enquêtes, rapports d'experts, sentences sur différends entre particuliers; — appositions de scellés et inventaires d'effets mobiliers; — congés donnés à des soldats de la milice; — ventes ou amodiations de biens de mineurs, etc.

B. 275. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1785-1787. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Déclarations de grossesse; — ventes ou amodiations judiciaires; — rapports de gardes; — appositions de scellés et inventaires; — enquêtes, sentences, etc.

B. 276. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1787-1788. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Appositions de scellés; — inventaires et ventes d'effets mobiliers; — amodiations de biens de mineurs; — levées de cadavres; — déclarations de grossesse; — procédures civiles, etc.

B. 277. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1788-1790. — Châtellenie royale de Cuisery. — Minutes. — Ventes ou amodiations de biens de mineurs; — appositions de scellés et inventaires après décès; — rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 278. (Cahiers.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1632-1765. — Justice de Damerey. — Plumitifs des audiences tenues par Charles Vorvelle, avocat en parlement, bailli de ladite justice. — Institution d'un greffier, nommé par Jacques-Philibert Petit, chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon, et en cette qualité seigneur dudit Damerey; — nominations de tuteurs et de curateurs; — rapports de gardes et de messiers; — causes civiles; — tenues de jours et ordonnances de police, etc.

B. 279. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1725-1774. — Justice de Damerey. — Minutes. — Inventaires après décès; — rapports d'experts, enquêtes, jugements préparatoires, sentences définitives; — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.

B. 280. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1774-1790. — Justice de Damerey. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — lettres d'émancipation; — tenues des jours; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — appositions de scellés; — procédures civiles, sentences, etc.

B. 281. (Cahiers.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1753-1788. — Justice du comté de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Plumitifs des audiences et carnets du greffe. — Procédures civiles; — tutelles et curatelles; — inventaires et ventes d'effets mobiliers; — enregistrement des congés définitifs accordés à des soldats de milice, etc.

B. 282. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1749-1751. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — procédures criminelles pour coups et blessures, pour vols dans les bois appartenant à messire Louis de Foudras, seigneur desdits lieux; — inventaires et ventes d'effets mobiliers; — rôles : de la taille royale, en 1750, s'élevant pour Demigny à 3,702 livres 15 sous; — de la capitation, s'élevant à 830 livres 13 sous; — de la somme de 162 livres, pour les gages du recteur de l'école dudit Demigny; — procès-verbal de saisie de mesures non étalonnées; — rapports de gardes; — procédures civiles; — tenues de jours et ordonnances générales de police, etc.

B. 283. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1752-1754. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — ban des vendanges; — procédures civiles; — appositions de

scellés et inventaires après décès; — rôles d'impositions; — délibérations pour la mise en regain d'une partie des prés; — procédures criminelles pour coups et blessures; — tenues des jours, etc.

B. 284. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1754-1758. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — procédures civiles et criminelles; — rapports de gardes; — bans des vendanges; — tutelles et curatelles; — tenues des jours, etc.

B. 285. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1758-1761. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires; — rapports de gardes; — procédures civiles; — ventes judiciaires d'effets mobiliers; — procès-verbal de l'établissement du signe patibulaire de ladite justice; — plaintes et informations pour coups et blessures, etc.

B. 286. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1761-1762. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Tenues des jours pour Antoinette de Capisuchi-Bologne, veuve de messire Louis de Foudras et tutrice de leurs enfants; — rapports de gardes; — procédures criminelles pour coups et blessures; — ban des vendanges; — appositions de scellés et inventaires; — tutelles et curatelles; — ventes de biens de mineurs, etc.

B. 287. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1762-1764. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires après décès; — procédures civiles et criminelles; — assemblées des habitants pour délibérer sur le droit d'indire demandé par Antoinette de Capisuchi-Bologne, dame desdits lieux, à cause du mariage de sa fille, Jeanne-Jacquette-Charlotte de Foudras, avec messire Jean-Henri-Antoine-François, marquis de Belot-Chevigny, maître de camp de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de la Reine; — rôles pour l'imposition dudit droit, s'élevant à 1,265 livres 12 sous 6 deniers, pour les habitants du comté de Demigny, et à 1,054 livres 10 sous 2 deniers, pour ceux de Chaudenay, etc.

B. 288. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1764-1767. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Ban des vendanges; — procès-verbaux dressés par les gardes contre les délinquants; — récollement des bois de la marquise de Foudras, dame desdits lieux; — tutelles et curatelles; — inventaires; — procédures civiles, rapports d'experts, enquêtes, sentences, etc.

B. 289. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1768-1770. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — procès-verbaux dressés par les gardes; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — délibérations pour la mise des prés en regain; — réceptions de procureurs; — taxe du pain et de la viande; — tenues des jours; — procédures civiles, etc.

B. 290. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1771-1772. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Jours ordinaires de la Chapelle et Bois-Bouton, pour Blaise-Léopold de Fontenay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bellecroix; — taxe de la viande pour les bouchers dudit Demigny; — tutelles et curatelles; — ventes de biens de mineurs; — appositions de scellés et inventaires; — procédures civiles; — procédures criminelles pour rixes, coups et blessures; — rapports de gardes, etc.

B. 291. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1772-1775. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Taxe du pain et de la viande; — procès-verbaux dressés par les gardes; — tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — procédures criminelles pour vols de poissons dans les étangs; — appositions de scellés et inventaires; — procédures civiles; — tenues des jours, etc.

B. 292. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1775-1777. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Nominations de messiers; — délibération des habitants dudit Demigny, au sujet d'un pont ou aqueduc à faire sur le chemin tendant dudit lieu à Chaudenay, au-dessus du moulin de Tronchet; — taxe du

pain et de la viande; — réceptions : d'un garde nommé par les administrateurs du grand Hôtel-Dieu de Beaune, pour les bois que ledit Hôtel-Dieu possède dans la paroisse de Demigny; — d'un greffier de la justice de la Chapelle, nommé par Charles de Clugny, ancien sous-lieutenant des grenadiers à cheval du Roi, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bellecroix; — tutelles et curatelles; — inventaires et ventes judiciaires; — procédures civiles, etc.

B. 293. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1777-1781. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés; — ventes judiciaires de meubles et d'effets mobiliers; — procès-verbal au sujet d'un vol commis dans l'église dudit Demigny; — rapports de gardes; — bans des vendanges; — rapports d'experts; — sentences, etc.

B. 294. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1781-1783. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — procès-verbaux dressés par les gardes des bois; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 295. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1783-1785. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — inventaires et estimations de biens meubles; — ventes judiciaires; — réceptions de gardes nommés par messire Alexandre-Henri, comte de Foudras; — amodiation de la pêche dans la rivière de Dheune, « pour ce qui en appar« tient aux habitants de Chaudenay et de Demigny, » etc.

B. 296. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1785-1787. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Ordre aux habitants dudit Demigny « de se défaire des moutons qu'ils ont et qu'ils font « champoyer sur le territoire dudit Demigny, à la réserve « de ceux qu'ils doivent avoir, au prorata des terres qu'ils « cultivent et des prés qu'ils recueillent, qui est un paire « par journal et par chaque soiture de pré, » avec défense de conduire lesdits moutons « aux pasquiers destinés pour « les bêtes de trait; » — tutelles et curatelles; — appositions de scellés; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — rapports de gardes pour délits de chasse, etc.

B. 297. (Portefeuille.) — 172 pièces, papier.

1787-1788. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Délibération des habitants de Demigny, portant « qu'il est de leur avantage qu'il n'y ait « qu'un seul boucher dans ladite paroisse, et que pour qu'il « tue de bonne viande et luy faciliter les moyens de vi« vre et gagner honnêtement, il soit fait défense à tous « autres habitans et même à tous étrangers de tuer aucune « bête ni tenir boucherie dans ladite paroisse, sous peine « de confiscation et amende, à condition que le boucher qui « sera étably, sera choisi par douze des principaux habitants, « qui le présenteront aux officiers de ladite justice pour « être reçu, et qu'il se soumettra de se conformer exacte« ment à toutes les ordonnances de police concernant son « état de boucher et la taxe de la viande, telle qu'ils juge« ront à propos de la luy faire, selon le temps et les cir« constances, sous peine de confiscation et amende; » — bans des vendanges; — inventaires et ventes judiciaires; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — rapport d'experts, sentences, etc.

B. 298. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1788-1790. — Justice de Demigny, Chaudenay et dépendances. — Minutes. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'un enfant nouveau-né, trouvé dans les latrines du château de Demigny; — informations à ce sujet; — nomination de députés qui porteront à Chalon-sur-Saône le cahier des doléances préparé par les habitants dudit Demigny pour les États généraux; — réception d'un garde nommé par messire Henri-Jules, comte de Berbis, chevalier, seigneur de Corcelles-les-Arts, pour les bois qu'il possède dans la paroisse de Demigny; — inventaires; — tutelles et curatelles, etc.

B. 299. (Cahiers.) — In-folio, 400 feuillets, papier (incomplets).

1696-1790. — Justice de Duretal (Montpont). — Plumitifs d'audiences. — Procédures pour délits dans les bois, poursuivies au nom de Catherine Du Croizet, veuve d'Alexandre Du Périeux, seigneur de Duretal; — tutelles et curatelles; — causes civiles; — droits de lods réclamés par messire Charles-François-Jean-Baptiste, marquis du Croizet, seigneur de Cumignat, capitaine au régiment Dauphin cavalerie, etc.

B. 300. (Cahiers.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1757-1790. — Justice du Fay. — Plumitifs des audiences et carnets du greffe. — Procédures pour droits de lods prétendus par messire Alexandre-Marie-Éléonor de Saint-Maurice, chevalier, comte de Montbarey, seigneur de Savigny-en-Revermont, le Fay et autres places, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de la Couronne; — installation de Charles Petitjean, greffier, nommé par ledit comte de Montbarey, qui prend les titres de marquis de Taxou, Vail, Villeneuve-la-Salouque, Massillos, Marillas et Millas, baron de Montclar, du Fay et de Ruffey-sur-l'Oignon, seigneur de Choisey, Brussey, Avrigney, Burgille, Tresnal, la Condamine, Nilly, Bonnaud, Villevaudrey et autres lieux, maréchal de camp, inspecteur de l'infanterie française et étrangère; — revues et montres générales des justiciables; — causes civiles, etc.

B. 301. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1687-1790. — Justice du Fay. — Causes fiscales. — Manuels des cens annuels dus au seigneur; — tutelles et curatelles; — inventaires après décès et ventes judiciaires; — rapports de gardes pour mésus commis dans les bois; — tenues des assises, etc.

B. 302. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1759-1790. — Justice du Fay. — Minutes. — Institution de Louis Guillemin, pour procureur fiscal; — procès-verbaux : de la marque des arbres de lisière et des pieds corniers dans les bois de la Chaunée et du Gros-Bois; — de levée des cadavres de quatre maçons qui se sont tués ou noyés en travaillant à la reconstruction d'un puits; — tutelles et curatelles;—ventes ou amodiations de biens de mineurs; — inventaire des titres et papiers de la cure du Fay; — rapports de gardes; — enquêtes, sentences, etc.

B. 303. (Cahiers.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1667-1706. — Justice de la Faye (Saint-Germain-du-Bois). — Plumitifs d'audiences. — Ventes judiciaires; — causes civiles; — montres pour messire François Guyet, chevalier, des justiciables de ladite justice, habitants des villages ou hameaux de la Grande et de la Petite-Faye, de la Commune, de la Griffonnière, du Charmoy, de Soutenant, de Montcharvey, de Montflin, de Voitte, de Ronfand, de Chandelux, de Diconne, de Serley, des Ostelins, de Chavanne, de la Charmotte, de Périssanty, de la Forêt et du Boulay; — tutelles et curatelles; — inventaires, etc.

B. 304. (Cahiers.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1703-1714. — Justice de la Faye. — Plumitifs d'audiences. — Installations de gardes des bois et de sergents nommés par François Guyet, chevalier, marquis de Bantange, baron de Saint-Germain-du-Plain et Ouroux, seigneur de la Faye, Simandre et Chamirey, intendant des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais; — ventes judiciaires; — procédures civiles; — inventaires après décès; — tenues des jours et montres des justiciables, etc.

B. 305. (Cahiers.) — In-folio, 500 feuillets, papier.

1714-1729. — Justice de la Faye. — Plumitifs d'audiences. — Tenues de jours et montres des justiciables en armes, pour messire François-Philippe d'Escorailles, maréchal de camp, marquis de Bouhans, seigneur de Saint-Germain-du-Bois, la Faye, la Balme, Sauberthier et autres lieux, et pour Marie-Françoise-Aimée de Pouthier, sa veuve; — tutelles et curatelles; — inventaires et estimations d'effets mobiliers; — protestations dudit marquis d'Escorailles contre les droits de pêche et autres prétendus par le seigneur de Mervans dans le ruisseau de la Guyotte, depuis l'étang dudit Mervans jusqu'au moulin de Ratte; — ventes judiciaires; — procédures civiles, etc.

B. 306. (Cahiers.) — In-folio, 516 feuillets, papier.

1730-1740. — Justice de la Faye. — Plumitifs des audiences. — Tenues des jours et montres des justiciables, pour messire Claude-Marie, comte d'Escorailles, seigneur de la Faye et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Maugiron; — tutelles et curatelles; — inventaires et ventes d'objets mobiliers; — condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police; — devis pour la reconstruction du pont dormant du château de la Faye, à la charge desdits justiciables; — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 307. (Cahiers.) — In-folio, 522 feuillets, papier.

1741-1750. — Justice de la Faye. — Plumitifs des audiences. — Causes civiles; — tutelles et curatelles; — inventaires après décès; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — amendes pour mésus dans les bois, pour délits de pêche ou de chasse; — enregistrement d'un arrêt du parlement de Bourgogne, relatif aux attributions

et aux droits des officiers des justices inférieures; — tenues des jours et montres des justiciables, pour Claude-Marie, comte d'Escorailles, puis pour ses filles ayant pour tuteur leur oncle Étienne-Marie, marquis d'Escorailles et de Bouhans, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, etc.

B. 308. (Cahiers.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1751-1764. — Justice de la Faye. — Plumitifs des audiences. — Appositions de scellés et inventaires; — nominations de tuteurs et de curateurs; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — amendes pour contraventions aux ordonnances de police; — procédures civiles, enquêtes, sentences préparatoires ou définitives, etc.; — tenues des jours et montres des justiciables au nombre de 172, pour les héritiers de Claude-Marie, comte d'Escorailles.

B. 309. (Cahiers.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1764-1774. — Justice de la Faye. — Plumitifs d'audiences. — Réception de Jean Bruchon, procureur d'office, nommé par Étienne-Marie, marquis d'Escorailles, agissant comme tuteur de ses nièces, dames de ladite Faye; — enregistrements : d'une déclaration du Roi, qui permet à tous seigneurs, propriétaires de marais et de terres inondées, d'en faire opérer le dessèchement; — d'un arrêt du parlement de Bourgogne, qui ordonne d'envoyer chaque année au procureur général du Roi un état des procédures criminelles instruites dans chaque justice; — lettres d'émancipation; — partages de successions; — inventaires; — procédures civiles pour cens et servis réclamés par messire François-Gabriel de Mouchet de Battefort, marquis de l'Aubespin, officier de marine, résidant en son château d'Arinthod, et Charlotte-Élisabeth d'Escorailles, sa femme, dame de la Faye, etc.

B. 310. (Cahiers.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1774-1782. — Justice de la Faye. — Plumitifs d'audiences. — Inventaires, estimations et ventes d'immeubles et d'objets mobiliers; — assemblées de parents et nominations de tuteurs et de curateurs; — enquêtes et sentences sur différends entre particuliers.

B. 311. (Cahiers.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1782-1790. — Justice de la Faye. — Plumitifs d'audiences. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — réceptions de gardes des bois, de la chasse et de la pêche, nommés par François-Gabriel de Mouchet de Battefort, marquis de l'Aubespin, capitaine de vaisseau, seigneur d'Arinthod, de la Faye et autres lieux; — procédures civiles, etc.

B. 312. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1751-1790. — Justice de la Faye. — Minutes. — Tenues des jours et montres des justiciables, ordonnances générales de police; — rapports de gardes; — déclaration faite par messire Jacques-Philippe Fyot de la Marche, chevalier, seigneur de Neuilly et Clémencey, comte de Dracy-le-Fort, marquis de la Marche, ancien ministre plénipotentiaire du Roi à Gênes, portant qu'il a acquis du marquis et de la marquise de l'Aubespin tous droits seigneuriaux sur les hameaux de Voitte, Montflin, Grand et Petit Ronfand, paroisse de Devrouze, à Diconne et dans le hameau de Montcharvey, paroisse de Mervans, et en conséquence il somme les officiers de ladite justice de s'abstenir dorénavant de tout acte judiciaire dans lesdits lieux; — visite des bois appartenant à Marie-Anne d'Escorailles, sœur de ladite marquise et femme de messire Ferdinand, comte de Grammont, maréchal de camp des armées du Roi, grand bailli d'épée d'Autun, Montcenis et Semur-en-Brionnais, seigneur de Noidans, Dracey et autres lieux; — enquêtes; — jugements préparatoires; — sentences définitives, etc.

B. 313. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1746-1788. — Justice de Fley (la Racineuse). — Carnets du greffe et minutes. — Tenues des jours : pour la veuve Jomard; — pour Claudine Jomard, veuve de Bénigne Chiquet, écuyer, premier président au présidial de Chalon, dame dudit Fley, la Racineuse et autres lieux; — pour Jean-Chrysostome Chiquet, écuyer, seigneur desdits lieux et de Bresse-sur-Grosne; — tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires après décès; — estimations et ventes d'objets mobiliers; — procédures civiles, etc.

B. 314. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 210 feuillets; 72 pièces papier.

1722-1790. — Justice de Fragne. — Carnets du greffe et minutes. — Appositions de scellés; — tutelles et curatelles; — jours tenus pour Marie-Françoise Pérard, veuve et tutrice des enfants de Jacques Beuverand, con-

seiller au parlement de Metz, seigneur de Fragne, la Loyère et Condemène en partie; — nominations de gardes faites par Marie-Jacques de Beuverand, écuyer, seigneur desdits lieux; — ordonnances générales de police; — ventes des effets provenant de la succession de Jean-Baptiste Lambert, curé dudit Fragne, etc.

B. 315. (Cahiers.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1722-1786. — Châtellenie royale de Germolles et prévôté de Montaigu, Châtenoy-le-Royal, Mellecey, Saint-Martin-sous-Montaigu et dépendances. — Plumitifs des audiences et carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires; — amendes pour contraventions aux ordonnances de police; — enregistrement de testaments et de donations entre vifs; — rapports de gardes et de messiers; — tenues des jours; — procédures civiles, etc.

B. 316. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1730-1748. — Châtellenie royale de Germolles et prévôté de Montaigu. — Minutes. — Procès-verbal de remise de pièces pour les créanciers de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et d'Henriette, « légitimée de France, » propriétaires engagistes desdites châtellenie et prévôté; — reconnaissance des biens composant la terre et seigneurie de Germolles; — appositions de scellés et inventaires; — devis estimatif des réparations à faire au château et au moulin dudit Germolles; — assemblées des habitants et nominations de collecteurs des impôts; — partages de successions; — causes civiles, etc.

B. 317. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1749-1790. — Châtellenie royale de Germolles et prévôté de Montaigu. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires; — réception d'un garde nommé par les habitants de Mellecey; — reconnaissance « des ravages « et détériorations qu'ont faites les eaux au château de « Germolles et dépendances; » — le 23 mai 1745, « il sur- « vint un orage mêlé de tonnerre, grêle et pluie si considé- « rable, que les eaux en ravines qui descendoient des mon- « tagnes, vinrent fondre avec tant de précipitation dans la « rivière qui vient du costé de Mellecey et qui passe à « Germolles (l'Orbize), que dans un instant la prairie dudit « Germolles fut couverte d'eau de plus de quatre pieds « d'hauteur; » — rapports des gardes des bois appartenant à la princesse d'Épinay, dame dudit Germolles; — de possession de la terre de Rosey, vendue par les commissaires députés pour l'aliénation des domaines de la couronne à messire Antoine Clerguet, chevalier, seigneur de Loisy, capitaine-chef dans la grande fauconnerie de France; — enquêtes, sentences, etc.

B. 318. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 96 feuillets; 75 pièces, papier.

1769-1790. — Justice de Gigny, l'Épervière, la Colonne, Lampagny et dépendances. — Carnets du greffe et minutes. — Tenues de jours; — ordonnances générales de police; — tutelles et curatelles; — partages de successions; — procédures criminelles pour coups et blessures et pour vols; — rapports de gardes pour délits de chasse, etc.

B. 319. (Cahiers.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1781-1790. — Justice d'Hiége (Mouthier-en-Bresse), le Tilleret (Beauvernois) et Chêne-Sec (département du Jura). — Plumitifs d'audiences. — Tutelles et curatelles; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — procédures civiles; — tenues des jours pour les seigneurs desdits lieux, savoir messire Ferry-François-Alexandre de Bouzies, vicomte de Rouvroy, seigneur de Champvans, Villarchemin, Étrelles et Longevelle; Godefroy de Villevieille, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Dôle, et Thérèze-Françoise-Xavier d'Étel de Saint-Martin, sa veuve; Jacques-Claude-Thérèze de Villevieille, écuyer, capitaine au régiment de Royal-Lorraine cavalerie; — nominations des échevins de Chêne-Sec; — réceptions de gardes, etc.

B. 320. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 160 feuillets; 9 pièces, papier.

1718-1779. — Justice d'Irley (la Charmée) et dépendances, appartenant au chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon. — Carnets du greffe et minutes. — Tenues de jours; — ordonnances de police; — défense aux justiciables de comparaître aux tenues de jours dans les justices voisines; — tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires; — causes civiles, etc.

B. 321. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1743-1788. — Justice de Jambles, « pour ce qui en « appartient à messieurs les prieur et religieux de l'abbaye « de Saint-Pierre de Chalon; » — appositions de scellés; — inventaire des meubles et des effets, des titres et des papiers laissés par Philippe Treilly, prêtre, curé dudit Jambles; — sentences, etc.

B. 322. (Cahiers.) — In-folio, 580 feuillets, papier (incomplet).

1731-1790. — Justice de Joudes. — Plumitifs des audiences. — Réceptions : d'Henri-Joseph Gauche, nommé procureur fiscal par Marie-Anne de La Tour, veuve de messire Jacques de Thoisy, écuyer, seigneur dudit Joudes et du Villard ; — de Jean Bourgeois, nommé greffier par Marie-Michel de Thoisy, seigneur desdits lieux ;— de gardes nommés par Claude-Joseph de Moissard, chevalier, seigneur de la Faquelière et de Montportail, pour les bois que ledit seigneur possède au Villard, paroisse de Joudes et de Dommartin-lès-Cuiseaux ; — de gardes des bois, de la chasse et de la pêche, nommés par Georges-Marie de Thoisy, écuyer, seigneur de Joudes, le Villard, Marcilly et autres lieux, capitaine au régiment du commissaire-général cavalerie; — tutelles et curatelles ; — procès-verbaux pour délits dans les bois ; — causes civiles, etc.

B. 323. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1749-1790. — Justice de Joudes. — Minutes. — Procédures civiles pour Marie-Nicole de Thoisy, veuve de Louis de La Croix, capitaine au régiment Dauphin ; — procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à l'église dudit Joudes; — rôle d'une imposition pour des charges locales du comté de Joudes ; — assemblée des habitants pour le luminaire de ladite église ; — réceptions de gardes; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires d'immeubles et d'objets mobiliers; — expertises, etc.

B. 324. (Cahiers.) — In-folio 518 feuillets, papier.

1700-1758. — Justice du Grand-Layer, de la Villette (Saint-Germain-du-Bois) et de Bureteau (Mervans). — Carnets du greffe et plumitifs des audiences. — Montres des justiciables : pour messire Gabriel de Chapon, chevalier, seigneur desdits lieux ; — pour Aimée-Jeanne Du Joux, sa veuve; — pour messires Louis, Gabriel et François de Chapon et Claude-Anatole Mathieu, seigneur de la Pinodière, mari d'Henriette de Chapon; — pour Étienne-Marie, marquis d'Escorailles , Claude-Marie, comte d'Escorailles et Louis de Chapon, conseigneurs desdits lieux; — tutelles et curatelles; — inventaires et ventes d'objets mobiliers; — causes civiles, enquêtes, etc.

B. 325. (Cahiers.) — In-folio, 475 feuillets, papier.

1744-1790. — Justice du Grand-Layer et dépendances, y joint celle de l'Isle-en-Bresse (Montjay). — Carnets du greffe et plumitifs d'audiences. — Montres des justiciables; — procédures civiles pour Suzanne-Jacqueline de Chapon, dame dudit Layer en partie; — réception de sergents nommés par Charlotte-Louise de Fortia, veuve d'Étienne-Marie, marquis d'Escorailles, seigneur de la Balme, Sauberthier, Bouhans, Heurarde, Saint-Germain-du-Bois, Panissière, la Trémaillière, Balosle, l'Isle, Layer et Montjay en partie, tutrice honoraire de ses enfants; — causes civiles; — tutelles et curatelles;— inventaires, etc.

B. 326. (Cahiers.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1724-1759. — Justice de Loisy, Huilly, Tiffailles et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe; — procédures civiles, enquêtes : pour Marie-Barbe Monot, femme de Claude Balay, lieutenant en la châtellenie royale de Cuisery; — pour Claudine-Françoise Petitjean, veuve de messire Claude Des Champs, baron de la Villeneuve ; — tenues de jours pour messire Claude de La Michaudière, chevalier, seigneur et baron desdits lieux, chef du conseil du prince de Condé; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires ; — ordonnances générales de police, etc.

B. 327. (Cahiers.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1757-1790. — Justice de Loisy, Huilly, Tiffailles et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — inventaires et ventes d'objets mobiliers; — droits de lods exigés par messire Jean-François-Gabriel-Bénigne Chartraire, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, marquis de Bourbonne, baron de Loisy, Huilly, seigneur du Tiellay, Noiry et autres lieux;— amendes pour mésus ou délits dans les bois; — tenues de jours pour messire Antoine-Bernard-Claude Chartraire de Bourbonne, seigneur desdits lieux ; — causes civiles, etc.

B. 328. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1722-1761. — Justice de Loisy, Huilly, Tiffailles et dépendances. — Minutes. — Sentences provisoires ou définitives; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — procès-verbal constatant les usurpations faites sur les chemins tendant de la Faye à Loisy et aux bois qui appartiennent à Claudine Guillaume, veuve de messire Bertrand de La Michaudière, baronne dudit Loisy; — assemblée des habitants d'Huilly, touchant les affaires de la communauté; — rapports de gardes, etc.

B. 329. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1762-1773. — Justice de Loisy, Huilly, Tiffailles et dépendances. — Minutes. — Rapports des messiers et des gardes; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 330. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1774-1783. — Justice de Loisy, Huilly, Tiffailles et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires; — ordonnance portant « que les vannes des « moulins de Loisy seront réglées à la hauteur de trois pieds « dix pouces, à compter depuis le ban gravier actuel qui « est de l'épaisseur de neuf pouces et demy, et que la « grande écluse sera réglée conséquemment dans la lon- « gueur de cent soixante pieds; » — tenues de jours pour messire Paul-Albert, comte d'Avaut, marquis de Bourbonne, baron de Loisy, seigneur de Noiry, la Frette, Saint-André et autres lieux, etc.

B. 331. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1784-1790. — Justice de Loisy, Huilly, Tiffailles et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — lettres d'émancipation; — rapports de gardes pour mésus; — appositions de scellés et inventaires après décès; — assemblées des habitants de Loisy et d'Huilly et cahiers des doléances qui devront être présentées aux États généraux; — ventes ou amodiations de biens de mineurs, etc.

B. 332. (Cahiers.) — In-folio, 625 feuillets, papier (incomplet).

1611-1614. — Justice du bailliage de Louhans. — Plumitifs des audiences tenues par Michel Balay, notaire royal, bailli, et par Pierre Clerguet, aussi notaire royal, lieutenant; — causes civiles; — tutelles et curatelles; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, vols, meurtres, etc.

B. 333. (Cahiers.) — In-folio, 582 feuillets, papier (incomplet).

1643-1680. — Justice du bailliage de Louhans, y joint celle de Charengeroux ou Champrongeroux (Saint-Usuge). — Plumitifs des audiences. — Procédures civiles et criminelles; — nominations de tuteurs et de curateurs; — foi et hommage présentés à Marie de Bourbon, princesse du sang et de Carignan, et Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, dames de la baronnie de Louhans : pour les fiefs de Sauberthier, la Trémaillière et le Petit-Layer, par Jordan d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Barre, Diombe, Bouhans, Devrouze, etc., tant en son nom qu'en celui de Françoise Alixant, sa femme, et par François d'Escorailles, écuyer, et Jeanne-Claude de La Balme, sa femme; — pour la terre de Montcoy, par François Damas, écuyer, et Éléonore Desjours, sa femme, cohéritière de messire Charles de Montcony; — pour la seigneurie de Corcelles, par Jacques Clerc, bourgeois dudit Louhans; — réception de Nicolas Mazoyer, procureur fiscal, nommé par ladite duchesse de Nemours; — enregistrement de donations entre-vifs, etc.

B. 334. (Cahiers.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1680-1688. — Justice du bailliage de Louhans, y joint celle de Champrongeroux. — Plumitifs d'audiences. — Procédures civiles, assignations, jugements par défaut, enquêtes, jugements provisoires, sentences définitives; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, vols, etc.

B. 335. (Cahiers.) — In-folio, 475 feuillets, papier.

1688-1696. — Justice du bailliage de Louhans, y joint celle de Champrongeroux. — Plumitifs d'audiences. — Condamnations à l'amende prononcées par Charles Petitjean, seigneur de la Tournelle, lieutenant audit bailliage, contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police; — tutelles et curatelles; — appositions de scellés; — causes civiles; — procédures criminelles, etc.

B. 336. (Cahiers.) — In-folio, 634 feuillets, papier.

1697-1714. — Justice du bailliage de Louhans, y joint celle de Champrongeroux. — Plumitifs d'audiences. — Procédures civiles et criminelles; — enregistrement de la commission obtenue par Nicolas Duroussin, notaire roya audit Louhans, pour les offices de conseiller du Roi, contrôleur des greffes de l'Hôtel-de-Ville et de l'écritoire, commissaire aux revues et logements des gens de guerre, etc.

B. 337. (Cahiers.) — In-folio, 592 feuillets, papier.

1714-1724. — Justice du bailliage de Louhans, joint celle de Champrongeroux. — Plumitifs d'audiences tenues par Claude Lorin, conseiller du Roi, « référendaire « en la chancellerie près la Chambre et cour des comptes « de Dôle, » lieutenant audit bailliage; — assemblées des

habitants dudit Louhans, pour la nomination des répartiteurs des impôts; — procédures civiles, enquêtes, jugements provisoires, sentences définitives; — procédures criminelles pour injures, etc.

B. 338. (Cahiers.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

1724-1729. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Antoine Durand, bailli. — Procédures civiles et criminelles; — foi et hommage présentés à messire François Guyet, chevalier, marquis de Bantange, comte de Louhans, baron de Saint-Germain-du-Plain, seigneur de la châtellenie royale de Sagy et autres lieux, maître des requêtes honoraire de l'hôtel du Roi, puis à Thérèse-Philiberte Guyet, veuve de messire Jérôme de Chamillard, chevalier, dame desdits lieux : par Gaspard Dompmartin, docteur en médecine, pour un domaine sis à Bruailles; — par Marie-Françoise-Aimée de Poutier, veuve de messire François d'Escorailles, tutrice de ses enfants, pour les terres et seigneuries de Saint-Germain-du-Bois, Sauberthier et la Trémaillère; — par Madeleine de Chargère, veuve de messire Humbert de Brancion, chevalier, seigneur de Visargent et autres lieux, tutrice de ses enfants, pour la seigneurie de Gérand, dépendant du comté de Bosjean; — par messire Bénigne Berbis, chevalier, baron des Barres, pour la seigneurie de Rancy; — par messire Jacques de Beaurepaire, chevalier, seigneur dudit lieu, Saillenard, Quintigny, Varey, baron de Chandée, pour les terres et seigneuries de Vincelles, Ratte et Montagny; — par messire Jacques-Philippe Fyot de La Marche de Neuilly, et par messire Claude-Philibert Fyot de La Marche, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, comte de Bosjean, etc., pour la terre de Sane, paroisse de Sornay, « en ce qui dépend de la comté dudit Louhans; » — par Marie-Antoinette de Rennel, veuve de messire Claude de La Rodde, et par messire Charles-Louis de La Rodde, chevalier, pour les terres et seigueuries de Montcony et de Charnay; — par les PP. Minimes de Chalon, pour la terre du Petit-Balosle; — par messire Antoine Mailly, second président de la cour des comptes de Dôle, seigneur de Château-Renaud, Seugny, Mont, la Tournelle et Quintigny, pour le meix-Juif, sis au territoire de Seugny et la Troche (Château-Renaud); — par messire Jean-François-Gabriel-Bénigne Chartraire, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, marquis de Bourbonne, baron de Loisy, etc., pour la seigneurie de la Maconnière, paroisse de Château-Renaud; — par Claude-Philibert Arnoux, écuyer, subdélégué de Louhans, pour un meix sis à Bruailles, etc.

B. 339. (Cahiers.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1737-1754. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Antoine Durand, puis François Royer, puis Théodore Durand, baillis. — Procédures civiles, assignations, enquêtes, sentences; — partages de successions; — amendes contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police, etc.

B. 340. (Cahiers.) — In-folio, 522 feuillets, papier.

1754-1766. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Plumitifs d'audiences tenues par Théodore Durand, bailli, juge civil, criminel et de police; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — causes civiles, assignations, enquêtes, expertises, sentences sur différends entre particuliers.

B. 341. (Cahiers.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1766-1772. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Théodore Durand, bailli, juge civil, criminel et de police. — Procédures civiles : pour Pierre Arnoux, écuyer, seigneur de Promby; — pour Claude-Philippe Duchesneau, avocat en parlement; — pour Claude-Nicolas-François Delacuisine, docteur médecin; — comptes de tutelle, etc.

B. 342. (Cahiers.) — In-folio, 614 feuillets, papier.

1772-1778. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Théodore Durand, bailli. — Procédures criminelles pour injures, etc.; — causes civiles, nominations et rapports d'experts, enquêtes, sentences, etc.

B. 343. (Cahiers.) — In-folio, 675 feuillets, papier.

1778-1784. — Justice du bailliage de Louhans, Charengeroux, Bantange, Saint-Usuge et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Théodore Durand, puis par Claude Larmagnat, baillis. — Procédures civiles et criminelles; — procès-verbal d'installation et discours dudit Larmagnat; — enregistrement des congés donnés aux soldats provinciaux, etc.

B. 344. (Cahiers.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

1784-1790. — Justice du bailliage de Louhans et

dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Claude Larmagnat, bailli. — Causes civiles, assignations, jugements par défaut, enquêtes, sentences préparatoires ou définitives, etc.

B. 345. (Cahiers.) — In-folio, 566 feuillets, papier.

1670-1701. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Causes fiscales (Philibert Degendrier, puis Gabriel Arnoux, puis Philibert Arnoux, puis Charles Petitjean, baillis). — Tutelles et curatelles ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, blasphèmes, etc ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — ventes judiciaires ; — réceptions de procureurs ; — foi et hommage présentés à la princesse de Carignan et à la duchesse de Nemours, dames dudit Louhans : par Claude de La Michodière, secrétaire du Roi au parlement de Bourgogne, pour certains fonds sis à Bruailles ; — pour la seigneurie du Grand-Balosle, par messire Jean Fyot, chevalier, président et garde des sceaux au parlement de Bourgogne, seigneur de Montpont, la Marche, etc. ; — par Antoine de Bretagne, écuyer, pour les fiefs de Marcilly, Bruailles, et Montagny ; — pour partie des seigneuries de Vincelles, Ratte et Montagny, par Madeleine Bavyn, veuve de messire Charles de Hénin-Liétard, comte de Roche, lieutenant pour le Roi en la ville de Chalon, et par Marie de Hénin-Liétard, femme de messire Pierre Fevret, seigneur d'Aubigny, Charcy et autres places ; — déclaration du Roi « contre « les magiciens, sorciers et empoisonneurs ; » — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs ; — ordonnances concernant les bouchers, les boulangers, etc.

B. 346. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1701-1722. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Causes fiscales. — Procédures criminelles pour coups et blessures ; — tutelles et curatelles ; — inventaires ; — réceptions de procureurs ; — foi et hommage présentés à la duchesse de Nemours, puis aux princesses de Soissons : pour le fief de Marcilly, par Alexandre de Thoisy, écuyer, seigneur de Joudes et du Villard ; — pour 4 soitures de pré sis entre Visargent et Clémencey, par Jean Jehannin, conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur de Montcony ; — pour le meix Culey, sis à Bruailles, par Claude-Elisée Badoux, écuyer, seigneur de Promby ; — pour les fiefs de Château-Renaud, Seugny, Mont et la Tournelle, par Bernarde Guillard, veuve de messire Guillaume Mailly, trésorier de France en Bourgogne et Bresse ; — pour la terre et seigneurie de Saint-Germain-du-Bois, par messire François-Philippe, marquis d'Escorailles, brigadier des armées du Roi ; — lettres de bourgeoisie accordées par messire François Guyet, marquis de Bantange, baron dudit Louhans ; — arrêt du conseil portant établissement de quatre nouvelles foires à Sornay et à Saint-Usuge ; — ordonnances de police ; — enregistrement de donations entre-vifs, de testaments, etc.

B. 347. (Cahiers.) — In-folio, 548 feuillets, papier.

1722-1742. — Justice du bailliage de Louhans, Sornay et dépendances. — Causes fiscales. — Réceptions : de gardes, de sergents, etc., nommés par messire François Guyet, baron dudit Louhans, puis Philiberte-Thérèze Guyet, veuve de Jérôme de Chamillard ; — d'un mesureur juré ; — d'Antoine Durand, puis de François Royer, maire perpétuel dudit Louhans, en la charge de bailli ; — tutelles et curatelles ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs ; — procédures criminelles pour coups et blessures ; — délibération des confrères de la confrérie de Saint-Lin, érigée en l'église paroissiale Saint-Pierre dudit Louhans par les maîtres tisserands de ladite ville, qui apportent diverses modifications à leur ancien règlement ; — vente judiciaire du « logis ou pend pour enseigne le « Lion d'Or, » adjugé pour 4,000 livres, etc.

B. 348. (Cahiers.) — In-folio, 512 feuillets, papier.

1742-1762. — Justice du bailliage de Louhans, Sornay et dépendances. — Causes fiscales. — Procès-verbaux pour mésus dans les bois ; — tutelles et curatelles ; — réceptions de procureurs, de sergents, de gardes, nommés par Philiberte-Thérèse Guyet, veuve du comte de Chamillard, comtesse de Louhans, marquise de Bantange, baronne de Saint-Germain-du-Plain ; — installation de Théodore Durand dans la charge de bailli ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — ventes judiciaires ; — commission donnée à Louis Guillemain, notaire, par Claude Niepce, conseiller du Roi, receveur des consignations au bailliage de Chalon, pour percevoir les droits dus dans les « ventes « judicielles qui seront faites dans les justices qui sont « exercées audit Louhans et lieux circonvoisins ; » — lettres de bourgeoisie accordées par ladite comtesse, etc.

B. 349. (Cahiers.) — In-folio, 596 feuillets, papier.

1762-1788. — Justice du bailliage de Louhans, Sornay et dépendances. — Causes fiscales. — Tutelles et curatelles ; — appositions de scellés et inventaires après

décès ; — ventes judiciaires ; — réceptions de procureurs nommés par Philiberte-Thérèze Guyet, comtesse de Louhans, puis par Antoine-Jean Gagne, chevalier, comte de Perrigny, Saulon et Louhans, marquis de Bantange, baron de Saint-Germain-du-Plain et Ouroux, châtelain de Sagy, seigneur de Charengeroux, la Vicheresse, Saint-Étienne-en-Bresse, la Vanoise, Pontoux, Simard, le Thielley et autres lieux, héritier de ladite dame, et son neveu « à la mode de Bourgogne ; » — lettres d'émancipation ; — enregistrements : d'une lettre dudit comte, prescrivant diverses mesures pour l'administration de la justice ; — de testaments et de donations entre-vifs ; — de congés délivrés aux soldats de milice, etc.

B. 350. (Cahiers.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1768-1790. — Justice du bailliage de Louhans, Sornay et dépendances. — Causes fiscales. — Nominations de tuteurs et de curateurs ; — ventes judiciaires d'immeubles et d'objets mobiliers ; — rapports de gardes pour mésus ; — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs ; — sentence d'interdiction contre Denis Perussot, marchand meunier des moulins de la Salle (paroisse dudit Louhans), après procès-verbal constatant sa démence, etc.

B. 351. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1669-1687. — Justice du bailliage de Louhans, Charengeroux et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — sentences sur différends entre particuliers, notamment : Léonard Venot, écuyer, seigneur de Noisy, Vérissey et autres lieux ; — Claudine de Mongefond, veuve et tutrice des enfants de messire Joachim de Beaurepaire, seigneur dudit lieu ; — ventes judiciaires ; — assemblée des habitants dudit Louhans, pour la réparation du pavé, etc.

B. 352. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1686-1704. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Sentences pour divers particuliers, entre autres, noble Philibert de Gendrier, avocat du Roi au bailliage et en la chancellerie de Chalon ; — procès-verbal de visite pour la démolition de l'ancienne halle et son rétablissement dans un lieu plus convenable ; — inventaires après décès, etc.

B. 353. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1705-1716. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires ; — jugement interlocutoire entre Hugues Julien, prêtre, curé de Sornay, qui réclamait à trois habitants du hameau de Néry « le payement de la bénédiction qu'il a « faite de leur maison, » plus les droits curiaux, consistant en 13 sous 6 deniers et une « poule de carnaval » par an, et Jacques de La Salle, curé de la Chapelle-Naude, qui prétendait que lesdits habitants étaient ses paroissiens ; — sentences : pour Claude-Élisée Badoux, écuyer, seigneur de Promby ; — pour messire Alexandre de Thoisy, chevalier, seigneur du Villars, Marcilly, Bruailles et Montagny ; — pour Bénigne Arnoux, veuve de Jean Durand, capitaine-châtelain de la châtellenie royale de Sagy, etc.

B. 354. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1717-1724. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Sentences : pour le curé et les prêtres familiers de l'église Saint-Pierre dudit Louhans ; — pour Marie de Berbis, dame de Rancy, Molaise, Port-de-Chevreux et autres lieux ; — pour Claude Levieux, seigneur de Corcelles ; — appositions de scellés et inventaires ; — procès-verbal au sujet du vol commis, dans l'hôpital dudit Louhans, « de cent livres en argent monnayé, une fort belle escuelle d'argent sur laquelle estoit « escript le nom Hospital, une tasse, douze cuilleres et « douze fourchettes et un couteau à manche d'argent, de « toute laquelle vaisselle on avoit coutume de se servir « pour les malades qui sont de considération, et qui se « font porter dans les chambres dudit hospital, pour s'y « faire servir et soulager à leurs frais, » etc.

B. 355. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1724-1731. — Justice du bailliage de Louhans e dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — procès-verbaux d'expertises ; — sentences sur différends entre particuliers.

B. 356. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1732-1739. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — comptes de tutelle ; — levée de cadavres ; — sentences, etc.

B. 357. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1740-1744. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Sentences; — appositions de scellés et inventaires; — procès-verbal de plantation de piquets « pour marquer une route convenable, pour aller depuis Saint-Usuge jusqu'au moulin de Romain ; » — adjudication des réparations à faire au pont dormant du château de Champrongeroux; — ventes judiciaires, etc.

B. 358. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1745-1750. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Inventaires après décès; — ventes judiciaires; — levées de cadavres; — plaintes contre les bouchers de ladite ville, qui ne tiennent pas leurs boutiques garnies de toutes sortes de viandes ; — sentence condamnant à mort une femme qui avait frappé un homme d'un coup de baïonnette; — rapports d'experts, enquêtes, etc.

B. 359. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1751-1757. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — ordonnance portant que les effets laissés par une femme morte à l'hôpital sans héritiers connus, seront vendus au profit de la dame dudit Louhans; — levées de cadavres; — rapports de gardes; — sentence condamnant les habitants de la paroisse de Sornay à 1,000 livres d'amende au profit de ladite paroisse, « pour avoir coupé et dégradé « leurs bois communaux et n'y avoir laissé en les exploi- « tant aucuns baliveaux; » — tenues des jours à Charengeroux, etc.

B. 360. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1758-1760. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Ventes judiciaires; — inventaires après décès; — enquêtes et contre-enquêtes; — sentences préparatoires ou définitives; — procès-verbal de suppression de la marque des cuirs; — tenues des jours à Charengeroux, etc.

B. 361. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1761-1764. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Inventaire des titres et des papiers appartenant à la cure de Saint-Usuge; — tenues des jours à Charengeroux; — apposition de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — expertises, enquêtes, etc.

B. 362. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1764-1767. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Inventaires des meubles, des effets, des titres et des papiers laissés par Claude de Branges, avocat à la Cour, conseiller du Roi et maire dudit Louhans; — levées de cadavres; — appositions de scellés et inventaires; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 363. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1767-1770. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — tenues des jours à Charengeroux, à la Grande-Marche de Saint-Usuge, à Sornay, à Sagy, à Bantanges; — enquêtes, sentences préparatoires ou définitives, etc.

B. 364. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

1770-1772. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Procès-verbaux au sujet de vols commis avec effraction : dans le domicile de Pierre Arnoux, écuyer, seigneur de Promby; — dans l'église de Sornay, etc.; — dépôt au greffe d'une girouette, « sur « laquelle sont peints une couronne de comte, supportée « par deux chevrons brisés, deux aigles et un croissant, « dont l'empreinte est effacée, qui forment les armoiries « des seigneurs dudit Louhans, la broche de laquelle gi- « rouette se termine par une fleur de lys, et étoit posée « sur une tour construite sur les murs formant l'enceinte « de cette ville, proche l'hôtel-de-ville, laquelle vient « d'être démolie pour y construire des prisons; » — vente judiciaire du logis du Cheval-Blanc, avec jardin, au prix de 8,100 livres; — appositions de scellés et inventaires; — enquêtes, sentences, etc.

B. 365. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1772-1777. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours; — requête des prêtres missionnaires de la congrégation de Saint-Joseph, demandant qu'il soit fait une enquête de *commodo et incommodo*, au sujet d'un jardin avec pavillon, qu'ils ont acquis « pour servir de récréation à leurs écoliers; » — levée du cadavre d'une femme tuée par la foudre; —

inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 366. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1777-1779. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Tenues des jours, à Sornay, à la Grande-Marche de Saint-Usuge, à Bantange, aux Bois-Blanchins, etc. ;— rapports de gardes ;— inventaires après décès ; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers ; — procès-verbal constatant que Nicolas Bey, laboureur à Sornay, a douze enfants vivants ; — sentences préparatoires ou définitives ; — rapports d'experts, enquêtes, etc.

B. 367. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1780-1782. —Justice du bailliage de Louhans et dépendances — Minutes. — Enquêtes, expertises, sentences ; — appositions de scellés ; — inventaires et ventes d'objets mobiliers ;—procès-verbal des protestations faites par dom Jean-Baptiste de Branges, prêtre, « profés de la soi-disant « étroite observance de l'ordre de Cluny, » en se désistant du procès qu'il avait au parlement de Paris contre dom Jean-Baptiste Courtin, supérieur, vicaire général de ladite observance : « les longueurs du procès appointé en droit « depuis plus de six ans, qui m'ont épuisé, le défaut de « provision, qui m'a été refusée, même après les mauvais « et odieux traitements faits à mon endroit par les « RR. PP. visiteurs, lesquels m'ont affoibli notablement et « changé mon caractère, au dire de nombre de personnes, « lesquels j'ai annoncé en substance et dont j'ai offert le « détail circonstancié à la cour, ont été mon premier « motif, » etc.

B. 368. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1782-1783. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Levée des cadavres de deux manœuvres tués par la foudre ; — tenues des jours dudit bailliage, du marquisat de Bantanges et de la justice de Charengeroux ; — enquêtes, sentences ; — inventaires après décès ; — ventes judiciaires, etc.

B. 369. (Portefeuille.)— 158 pièces, papier.

1784. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours ; — procès-verbal constatant les réparations à faire au déchargeoir de l'étang de la Vicheresse ; — « déclarations affirmatives et négatives faites par messieurs les prêtres, curé et familiers « de Louhans, au sujet des titres et papiers de la familiarité ; » — inventaires ; — sentences, etc.

B. 370. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1785-1786. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tenues des jours ; — sentences préparatoires ou définitives ; — expertises, enquêtes, etc.

B. 371. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1786-1787. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires ; — ventes d'effets mobiliers ; — levées de cadavres ; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 372. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

1788-1789. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. —Rapports de gardes ; — tenues des jours dudit bailliage et de la justice de Charengeroux ; — expertise pour Madeleine-Gasparde de Brancion, veuve de messire Jean-Claude de Clermont Mont-Saint-Jean, dame de Visargent et autres lieux ; — appositions de scellés ; — inventaires et ventes par autorité de justice ; — sentences, etc.

B. 373. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1789-1790. — Justice du bailliage de Louhans et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés ; — sentences préparatoires ou définitives ; — levées de cadavres ; — inventaires des protocoles ou minutes trouvées dans l'office d'Antoine Pageaut, décédé notaire et procureur à Louhans ; — sentence pour Marie-Thérèze de Loisy, veuve de Charles Boutelier, conseiller au grenier à sel dudit Louhans, etc.

B. 374. (Cahiers.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

1712-1790. — Justice de la Loyère, Fragne et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Appositions de scellés ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — vente de biens communaux, pour subvenir aux frais des réparations à faire en la maison curiale de la Loyère ; — devis desdites réparations ; — procédures pour mésus ; — tenues de jours : pour Marie-Françoise

Pérard, veuve de Louis-Auguste de Beuverand, écuyer, conseiller au parlement de Metz, seigneur desdits lieux; — pour Jacques-Auguste de Beuverand, écuyer; — pour Catherine Champion de Nan-sous-Thil, veuve de Marie-Jacques de Beuverand, écuyer; — pour Jean-Baptiste-Pierre-Marguerite de Beuverand; — ordonnances générales de police; — institutions de messiers et de blayers nommés par les habitants; — causes civiles, enquêtes, etc.

B. 375. (Cahiers.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1768-1790. — Justice de Marcilly, Bruailles, Montagny et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — causes civiles, assignations, enquêtes, sentences; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — tenues des jours et ordonnances générales de police; — rapports de gardes, etc.

B. 376. (Cahiers.) — In-folio, 316 feuillets, papier.

1749-1768. — Justice de Mercurey, Mypont, Jamproye et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — rapports de gardes; — causes civiles; — tenues de jours : pour Claude Berthaud, écuyer, seigneur desdits lieux; — pour Claude-Marie Paisseaud de Chasselas, écuyer, seigneur dudit Mercurey; — ordre à tous les habitants « de travailler à « réparer la fontaine du Reuil et celle de Pont-Latin, en-« semble le Champ-Garnerot, pour éviter le passage dans « les preys voisins; » — défense de tirer du sable « dans « le chemin joignant l'étang appartenant au seigneur, » etc.

B. 377. (Cahiers.) — In-folio, 510 feuillets, papier.

1768-1790. — Justice de Mercurey, Mypont, Jamproye et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Rapports de gardes; — tutelles et curatelles; — causes civiles; — tenues des jours pour Thomas Paisseaud de la Mayolette, écuyer, seigneur desdits lieux; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — ventes judiciaires, etc.

B. 378. (Cahiers.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1718-1736. — Justice de Mervans, la Marche; Saint-Martin-en-Bresse, Diconne et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Réceptions de procureurs nommés par messire Philippe Fyot, chevalier, seigneur de la Marche, Clémencey et autres lieux, président à mortier au parlement de Bourgogne; — tenues des jours; — tutelles et curatelles; — inventaires après décès; — ventes judiciaires d'objets mobiliers; — causes civiles, etc.

B. 379. (Cahiers.) — In-folio, 491 feuillets, papier.

1722-1759. — Justice de Mervans, la Marche et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Partages de successions; — règlements d'hoiries pour les mineurs; — tutelles et curatelles; — causes civiles; — installations : d'un procureur fiscal nommé par Madeleine de Mucie, veuve de messire Philippe Fyot de La Marche; — d'un greffier nommé par Claude-Philibert Fyot de La Marche, comte de Bosjean, baron de Mervans, Montpont, etc., premier président au parlement de Bourgogne; — arrêt dudit parlement, réglant les fonctions et les droits des officiers des justices inférieures; — tenues de jours et ordonnances générales de police, etc.

B. 380. (Cahiers.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1747-1764. — Justice de Mervans, la Marche, Diombe, Devrouze et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — « M. le premier président fait sça-« voir qu'à la tenue des jours dans chacune des paroisses « dont il est seigneur, il fera distribuer la somme de cent « livres pour prix du travail, de l'industrie et de l'économie, « à ceux qui, par les suffrages des habitants desdites pa-« roisses, ses justiciables, donnés publiquement en présence « du juge et des officiers de la terre, auront été trouvés les « plus dignes de cette récompense; » — appositions de scellés et inventaires; — assemblées de familles pour la nomination de tuteurs et de curateurs; — causes civiles, etc.

B. 381. (Cahiers.) — In-folio, 528 feuillets, papier.

1761-1767. — Justice de Mervans, la Marche, Diombe, Devrouze, Saint-Martin-en-Bresse, Diconne et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Appositions de scellés et inventaires; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — tutelles et curatelles; — causes civiles, etc.

B. 382. (Cahiers.) — In-folio, 530 feuillets, papier.

1765-1771. — Justice de Mervans, la Marche et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Foi et hommage présentés à Claude-Philibert Fyot de La Marche, baron dudit Mervans et autres lieux : par Marie-

Antoinette de Fuselet, veuve et héritière de Jean-Chrysostome de Colmont, écuyer, commissaire ordinaire et provincial des guerres au département de Bourgogne et Bresse, lieutenant général honoraire au bailliage de Chalon, seigneur de Vaugrenand et de l'Ile-en-Bresse; — par messire Antoine Émonin, chevalier, commissaire provincial d'artillerie, seigneur de la Palud, pour les terres et seigneuries de Dampierre, les Vaux, Trenard, la Vesvre, le Breuil, partie de Champagne, Reure-sur-Florence, Bussy, Glairans, le Chêne, partie de Reversey, le Petit-Taperey et dépendances; — installation de Jean Guichard, notaire royal, nommé bailli dudit Mervans par Jean-Philippe Fyot de La Marche, seigneur de Neuilly, comte de Dracy-le-Fort, marquis de La Marche, etc., garde des sceaux honoraire au parlement de Bourgogne, ancien ministre plénipotentiaire auprès de la république de Gênes; — tenues des jours; — reprise de fief du Burteau, par Charles-Joseph, marquis d'Escorailles; — enquête tendant à prouver que certaine partie de terrain avait été indûment close par des particuliers; que ce terrain avait toujours été ouvert; qu'on y tenait les foires de Saint-Martin-en-Bresse; qu'il y avait un sentier et une planche où passaient les habitants dudit Saint-Martin pour aller à l'église dudit lieu; — causes civiles; — tutelles et curatelles; — inventaires, etc.

B. 383. (Cahiers.) — In-folio, 614 feuillets, papier.

1771-1776. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Plumitifs des audiences et carnets du greffe. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — estimations et ventes judiciaires d'effets mobiliers; — nominations de tuteurs et de curateurs; — causes civiles, enquêtes, etc.

B. 384. (Cahiers.) — In-folio, 652 feuillets, papier.

1774-1781. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Causes civiles, assignations, enquêtes; — inventaires, estimations et ventes d'objets mobiliers; — tutelles et curatelles; — tenues de jours; — nominations d'échevins et de collecteurs des impôts; — foi et hommage présentés, pour la terre et seigneurie de la Faye, à messire Jean Fyot de La Marche Dracy, chevalier, seigneur de Neuilly, Sennecey, Drambon et Clémencey, comte de Dracy-le-Fort, marquis de la Marche, baron de Mervans, par François-Gabriel de Mouchet Battefort, marquis de l'Aubespin, capitaine de vaisseau, et Charlotte-Élisabeth d'Escorailles, sa femme, etc.

B. 385. (Cahiers.) — In-folio, 560 feuillets, papier.

1780-1784. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Appointements, enquêtes, jugements; — foi et hommage présentés à messire Jean Fyot de La Marche par Claude-Bernard Arnoux, écuyer, seigneur de Ronfand, Voitte, Montflin, Mont-Charvey et Vaugrenand en partie; — ordonnances pour les réparations des chemins; — tutelles et curatelles; — inventaires, estimations, ventes, etc.

B. 386. (Cahiers.) — In-folio, 607 feuillets, papier.

1782-1790. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — inventaires, estimations et ventes d'objets mobiliers; — tutelles et curatelles; — causes civiles, enquêtes, sentences; — tenues des jours; — procès-verbaux pour mésus, etc.

B. 387. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1740-1759. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Minutes. — Reprise de fief d'un pré sis à Saint-Martin-en-Bresse, pour Jacques-Philibert Burignot, écuyer; — aveu et dénombrement des terres du Boz et des Marlots, paroisse de Saint-Martin-en-Bresse, donnés par Charles-Nicolas Macault, écuyer, seigneur de là Barre, la Cosne, Montille, et en partie de Chevrey, Saint-Maurice et Damerey; — foi et hommage présentés à messire Claude-Philibert Fyot de La Marche : pour le fief et seigneurie de Reure-sur-Florence, par messire Henri Bataille, marquis de Bataille, seigneur d'Alloise et autres lieux, gouverneur de Flavigny; — pour le fief du Burteau, par messire Étienne-Marie, marquis d'Escorailles, seigneur de Bouhans, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi; — expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 388. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1760-1769. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Minutes. — Réceptions de sergents; — foi et hommage présentés à messire Claude-Philibert Fyot de La Marche : pour la terre et seigneurie de Dampierre, par messire Henri, marquis de Bataille; — pour le pré Noirot à Saint-Martin-en-Bresse, par Étienne Burignot, écuyer; — condamnation à neuf ans de galères

pour vol d'une vache, d'une truie et d'une jument; — inventaires après décès ; — rapports d'experts, enquêtes, sentences, etc.

B. 389. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1770-1778. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Minutes. — Rapports de gardes; — procès-verbaux : au sujet d'un vol commis dans l'église de Devrouze ; — au sujet d'un assassinat suivi de vol ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — amodiations ou ventes de biens de mineurs ; — enquêtes, rapports d'experts ; — jugements préparatoires ; — sentences définitives, etc.

B. 390. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

1779-1783. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés ; — inventaires de meubles, de titres, etc. ; — enquêtes et sentences sur différends entre particuliers ; — rapports de gardes pour mésus ; — partages de successions ; — baux judiciaires de biens appartenant à des mineurs ; — lettres d'émancipation, etc.

B. 391. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1783-1787, — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Minutes. — Jugements pour surtaux dans la répartition des tailles ; — rapports d'experts, enquêtes, sentences ; — inventaires de meubles, de titres et de papiers ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs, etc.

B. 392. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1787-1790. — Justice du bailliage de Mervans, la Marche et dépendances. — Minutes. — Réception de Jean-Baptiste Richard, notaire royal à Mervans, nommé procureur fiscal par messire Jean Fyot de La Marche Dracy, chevalier ; — reprise de fief du pré Noirot, « autrefois « étang banal en ruines, » pour Jacques-Philibert Burignot de Varennes, seigneur de Reversey ; — rapports de gardes; — inventaires, sentences, etc.

B. 393. (Cahiers.) — In-folio, 628 feuillets, papier.

1740-1790. — Justice du Miroir et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Tenues des jours ; — réceptions : de gardes nommés par Andoche Pernot, abbé de Cîteaux, pour les bois de l'abbaye du Miroir ; — de procureurs d'office et de greffiers, nommés par François Trouvé, abbé dudit Cîteaux, et par dom Fortuné Bouchard, prieur et gouverneur de l'abbaye du Miroir, annexe de Cîteaux ; — tutelles et curatelles ; — inventaires après décès ; — ordonnances pour les réparations des chemins ; — rapports de gardes pour mésus ou délits dans les bois ; — partages de successions ; — procédures civiles, etc.

B. 394. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1745-1780. — Justice du Miroir et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — récolement des coupes faites dans les bois de l'abbaye du Miroir ; — rapports de gardes ; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 395. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1780-1790. — Justice du Miroir et dépendances. — Minutes. — Foi et hommage présentés au prieur de l'abbaye du Miroir, par Jean-Baptiste Monnier, prêtre, curé de Saint-Hymetière, à cause des biens et des revenus de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Gizia ; — appositions de scellés et inventaires ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 396. (Cahiers.) — In-folio, 615 feuillets, papier.

1757-1790. — Justice de Montcony et de Charnay (Frangy). — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Réceptions : d'Eusèbe Pageaut, nommé greffier par messire Charles-Louis, comte de la Rodde, baron de Montcony, seigneur de Charnay et autres lieux ; — de Claude Catron, notaire royal à Louhans, nommé par ledit comte juge ordinaire en ladite justice ; — ventes judiciaires d'immeubles, à la requête : de messire Jean-Claude Perreney, comte de Grobois, président au parlement de Besançon ; — d'Anne-Marie-Madeleine-Mélanie Fyot de La Marche, marquise de Courteille, baronne de Montpont, comtesse de Bosjean, dame de Montjay et autres lieux ; — condamnation à 50 livres d'amende et aux frais de la procédure, prononcée contre un cabaretier, convaincu d'avoir donné à boire pendant les offices du culte ; — tutelles et curatelles ; — inventaires ; — causes civiles, etc.

B. 397. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1758-1780. — Justice de Montcony, Charnay et dépendances. — Minutes. — Rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — procès-verbaux : constatant les dégâts causés par la grêle dans la paroisse de Montcony, le 17 août 1768, en juin et en juillet 1769; — au sujet d'un vol commis dans l'église dudit lieu; — tenues de jours et ordonnances de police; — appositions de scellés et inventaires, etc.

B. 398. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1780-1790. — Justice de Montcony, Charnay et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires; — tenues de jours sous les halles dudit Montcony; — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 399. (Cahiers.) — In-folio, 406 feuillets, papier (incomplets).

1676-1693. — Justice du bailliage de Montpont. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Causes civiles; — transaction par laquelle messire Claude Fyot, conseiller et aumônier du Roi, conseiller d'honneur au parlement de Bourgogne, abbé de Saint-Étienne de Dijon, agissant en qualité de tuteur des enfants laissés par messire Jean Fyot, chevalier, président et garde des sceaux audit parlement, seigneur de la baronnie de Montpont et autres lieux, consent à l'érection en marquisat de la terre et seigneurie de Bantange, appartenant à messire Philibert Potet, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel; — tutelles et curatelles; — délibération des habitants de la paroisse de Ménetreuil au sujet de la clôture du cimetière de ladite paroisse et des réparations des chemins; — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.

B. 400. (Cahiers.) — In-folio, 398 feuillets, papier (incomplets).

1693-1725. — Justice du bailliage de Montpont. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Inventaires; — tutelles et curatelles; — foi et hommage présentés à messire François Fyot, conseiller au parlement de Paris, baron de Montpont, seigneur de Montjay et autres lieux : par Nicolas Desbois, écuyer, seigneur de Reure, capitaine grand exempt des gardes du corps de Monsieur, frère unique du Roi, puis par Anne-Marie Maréchal, sa veuve; — par Humbert de Brancion, écuyer, seigneur de Visargent; — par Louise-Gabrielle de Perrachon de Senozan, dame de Lessot; — causes civiles, etc.

B. 401. (Cahiers.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1725-1745. — Justice du bailliage de Montpont, Montjay, Ménetreuil, Sane et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets de greffe. — Causes civiles; — ventes judiciaires; — partages de successions; — foi et hommage présentés à messire Claude-Philibert Fyot, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, comte de Bosjean, baron de Mervans et de Montpont, seigneur de la Marche, etc., pour les terres et seigneuries des Dallemands, de la Buclière et de Verrière, mouvants de ladite baronnie de Montpont, par Philiberte-Thérèse Guyet, veuve de messire Jérôme de Chamillard, comtesse de Louhans, marquise de Bantange, baronne de Saint-Germain-du-Plain, dame de Sagy, Simandre et autres lieux, etc.

B. 402. (Cahiers.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

1745-1754. — Justice du bailliage de Montpont, Montjay, Ménetreuil, Sane et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Assignations, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — foi et hommage présentés à messire Claude-Philibert Fyot, baron dudit Montpont : par messire Jean-François-Gabriel-Bénigne Chartraire, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, marquis de Bourbonne, baron de Loisy, seigneur du Thiellay, Noiry, la Maconnière et autres lieux, nouveau possesseur du fief de Coillat (Chapelle-Thècle) par donation que lui en a faite messire Claude de La Michaudière, chevalier; — par Denis Fropier, légiste à Feillens, pour le fief de Reure, qu'il tient de Gilbert Buffy, son oncle, curé de Courtes; — ventes judiciaires, partages de successions, etc.

B. 403. (Cahiers.) — In-folio, 630 feuillets, papier.

1754-1763. — Justice du bailliage de Montpont, Montjay, Ménetreuil, Sane et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Assemblées de parents et nominations de tuteurs et de curateurs; — ventes judiciaires; — inventaires d'effets mobiliers; — assignations, enquêtes, jugements par défaut, sentences définitives, etc.

B. 404. (Cahiers.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1763-1770. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe.

— Partages de successions ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — lettres d'émancipation ; — causes civiles ; — assignations ; — enquêtes ; — réception d'un garde nommé par Jean-Philippe Fyot de La Marche, chevalier, comte de Bosjean, baron de Montpont, seigneur de Montjay, Ménetreuil et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président au parlement de Bourgogne, etc.

B. 405. (Cahiers.) — In-folio, 556 feuillets, papier.

1770-1779. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Procédures criminelles au sujet d'un vol de « pommes de terre, » commis la nuit dans un jardin ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — comptes de tutelle ; — causes civiles ; — réceptions de gardes forestiers nommés par Madeleine Fyot de La Marche, marquise de Courteille, comtesse de Bosjean, baronne de Montpont, etc.

B. 406. (Cahiers.) — In-folio, 469 feuillets, papier.

1780-1785. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Procédures pour droits de lods dus à la marquise de Courteille ; — tutelles et curatelles ; — partages de succession ; — assignations, enquêtes, jugements sur différends entre particuliers, etc.

B. 407. (Cahiers.) — In-folio, 432 feuillets, papier.

1785-1790. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Causes civiles ; — tutelles et curatelles ; — réceptions de gardes forestiers nommés par Madeleine-Mélanie Fyot de La Marche, veuve de messire Dominique de Barberie, marquis de Courteille, ancien ambassadeur du Roi en Suisse, baronne de Montpont, comtesse de Bosjean, etc.

B. 408. (Cahiers.) — In-folio, 530 feuillets, papier.

1688-1708. — Justice du bailliage de Montpont, Lessot et dépendances. — Causes fiscales. — Procès-verbaux et condamnations pour mésus dans les bois ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — amendes contre les cabaretiers qui donnent à boire pendant les offices divins ; — procédures criminelles pour injures, blasphèmes, voies de fait ; — inventaires après décès ; — institution de Claude Ruffin, docteur en droit, bailli dudit bailliage, nommé en remplacement de Philippe Bernard, décédé, par Claude Fyot, comte de Bosjean, abbé de Saint-Étienne de Dijon, tuteur honoraire des fils de messire Jean Fyot, chevalier, baron de Montpont, etc. ; — foi et hommage présentés à messire François Fyot, chevalier, conseiller du Roi au parlement de Paris, baron de Montpont, par messire François Guyet, chevalier, seigneur de la Faye, pour le fief des Dallemands, compris dans la terre de Bantange, qu'il a acquise des créanciers de messire Jean-Baptiste Potet, chevalier, conseiller du Roi au grand conseil ; — « déclaration des « meix, maisons, granges et domaines appartenants à « dame Catherine Du Croizet, veuve et héritière d'Alexan- « dre Du Périeux, escuyer, seigneur de Duretal, lesdits « héritages estans riére la baronnie de Montpont ; » — assemblées des habitants et nominations d'échevins, etc.

B. 409. (Cahiers.) — In-folio, 562 feuillets, papier.

1699-1722. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Causes fiscales. — Adjudication au rabais des réparations qui sont à faire dans l'église dudit Montpont ; — tutelles et curatelles ; — inventaires après décès ; — foi et hommage présentés : à messire François Fyot, conseiller au parlement de Paris, baron de Montpont, seigneur de Montjay, etc., par Claudine Guillaume, veuve de Bertrand de La Michaudière, conseiller au parlement de Dijon, seigneur de Coillat ; — pour la terre de Lessot, par Louise-Gabrielle Perrachon de Senozan, femme de messire Georges-Antoine de La Chaise d'Aix, comte de Souternon, brigadier, inspecteur et maître de camp de cavalerie des armées du Roi ; — pour la terre et seigneurie de Sane, à messire Claude-Philibert Fyot de La Marche, chevalier, comte de Bosjean, baron de Montpont et de Mervans, seigneur de La Marche, Montjay et autres lieux, président à mortier au parlement de Bourgogne, par messire Jacques-Philippe Fyot de La Marche de Neuilly, seigneur dudit Sane et autres lieux, conseiller et garde des sceaux audit parlement ; — tenues des jours et condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police ; — assemblées des habitants pour nommer les échevins et les répartiteurs des impôts ; — enregistrement de donations entre-vifs, de testaments, etc.

B. 410. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1722-1750. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Causes fiscales. — Foi et hommage présentés à messire Claude-Philibert Fyot de La Marche : pour le fief de Reure, par Joseph-François Favier de Loize, écuyer, avocat du Roi au présidial de Bresse, puis par

Gilbert Buffy, docteur en théologie, curé de Courtoux ; — pour le fief de Duretal, par Michel Du Périeux, écuyer ; — pour le fief du Deveu (Ménetreuil), par Jacques-Philippe Fyot de La Marche de Neuilly, seigneur de Sane, Châtenet et autres lieux ; — institution de François Berthet, avocat en parlement, nommé bailli dudit bailliage, en remplacement de Jean Duchesneau ; — tutelles et curatelles ; — inventaires ; — tenues de jours, etc.

B. 411. (Cahiers.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1750-1768. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Causes fiscales. — Enregistrement de testaments et donations entre-vifs ; — tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires ; — institution de Théodore Lorin, bailli, en remplacement de Claude Vitte, démissionnaire ; — partages de successions ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — « deffense à tous colporteurs de déplier et « étaler leurs marchandises en vente les jours de dimanches « et festes, tant dans les halles du bourg dudit Montpont « qu'autres lieux et maisons de ladite paroisse, ainsi que « dans les paroisses despendantes de cette justice, et à tous « sujets et habitants de cette justice, de rien achetter des « colporteurs, d'apporter et vendre aucun beurre, œufs, « volaille et autres denrées, lesdits jours de festes et dimanches, à peine de confiscation et d'amende ; » — lettres d'émancipation, etc.

B. 412. (Cahiers.) — In-folio, 890 feuillets, papier.

1768-1790. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Causes fiscales. — Nominations et subrogations de tuteurs et de curateurs ; — inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — foi et hommage présentés à Madeleine-Mélanie Fyot de La Marche, veuve de messire Dominique-Jacques de Barberie, par François-Florimond Du Croizet, seigneur de Cumignat, Duretal et autres lieux, ancien lieutenant-colonel de cavalerie ; — enregistrement de donations entre-vifs et de testaments ; — lettres d'émancipation ; — institution de Claude Catron, nommé bailli en remplacement de Claude Puget, décédé, etc.

B. 413. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1658-1746. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Sentences pour divers particuliers, entre autres : pour Claire-Thérèze David, femme de Claude-Antoine Boquet, conseiller au parlement de Besançon, seigneur de Courbouzon et autres lieux, — pour Gilbert Buffy, curé de Courtoux, seigneur propriétaire du fief de Reure ; — inventaires après décès, etc.

B. 414. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1701-1785. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Inventaires après le décès : de Claude Poupon, notaire audit Montpont ; — de Philibert Dompmartin, prêtre, curé dudit lieu ; — d'Anne Clerguet, fille majeure ; — procédures contre divers particuliers convaincus d'avoir pêché dans la Sane ; — enquêtes, etc.

B. 415. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1726-1744. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Inventaires après décès ; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers ; — tenues de jours ; — comptes de tutelle, etc.

B. 416. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

1744-1749. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Comptes de tutelles ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — tenues de jours ; — procès-verbal de visite pour constater les dégradations commises dans le bois de Verrière ; — assemblée des habitants de la Chapelle-Thècle, au sujet du rétablissement de la planche sur la rivière de Sane, donnant passage auxdits habitants pour aller à Cuisery ; — partages de successions, etc.

B. 417. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1749-1571. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Assemblées générales des habitants dudit Montpont, pour traiter des affaires de leur communauté ; — appositions de scellés ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — tenues de jours, etc.

B. 418. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1751-1758. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Sentences, appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — tenues de jours ; — ordonnance pour la réparation « du « grand chemin tendant depuis Lessot jusqu'au pont de « l'étang des Dames, qui est le grand chemin de Louhans ; » — partages de successions, etc.

B. 419. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1754-1757. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours ; — « défense « à tous cabaretiers de laisser jouer de la musette et autres « instrumens dans leurs maisons ny au-devant d'icelles, « dans quels temps, jours, et sous quel prétexte que ce « soit ; » — inventaires ; — compte de la fabrique dudit Montpont ; — assemblées des habitants et nominations d'échevins, etc.

B. 420. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1757-1759. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — partages de successions ; — ventes judiciaires ; — sentences sur différends entre particuliers ; — tenues de jours à Ménetreuil, à la Chapelle-Thècle, à Montpont, etc

B. 421. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1759-1761. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Inventaire des titres et des papiers appartenant à la cure de Ménetreuil, fait après le décès de Jean-Baptiste Rude, prêtre, curé dudit lieu ; — enquêtes, sentences ; — foi et hommage présentés à Jean-Philippe Fyot de La Marche, chevalier, premier président au parlement de Bourgogne, baron de Mervans et Montpont, pour le fief de Coillat, situé en la paroisse de la Chapelle-Thècle, par messire Marc-Antoine-Bernard-Claude Chartraire, chevalier, marquis de Bourbonne, président à mortier audit parlement, baron de Loisy, seigneur du Thiellay, Noiry, la Maconnière et autres lieux ; — ventes judiciaires, etc.

B. 422. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1762-1765. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours et ordonnances de police ; — procès-verbaux au sujet des fondations du moulin de Sane, paroisse de Sornay ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 423. (Cahiers.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1766-1768. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — tenues de jours ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 424. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1769-1772. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Tenues de jours ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — foi et hommage présentés à messire Jean-Philippe Fyot de La Marche, pour le fief de Lhomond, par Louis Guigot, notaire royal à la Chapelle-Thècle, et Claude Bourjon, maître en chirurgie, résidant à Romenay ; — rapports d'experts, enquêtes, sentences ; — partages de successions, etc.

B. 425. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1772-1774. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours et ordonnances générales de police ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — partages de successions ; — enquêtes, contre-enquêtes, sentences, etc.

B. 426. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1774-1776. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — tenues de jours ; — procès-verbaux de levées de cadavres ; — enquêtes, sentences sur procès entre particuliers.

B. 427. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1776-1779. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — partages de successions ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — rapports d'experts ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 428. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1779-1781. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours ; — inventaires et ventes d'objets mobiliers ; — procès-verbal de visite du moulin dudit Montpont ; — appositions de scellés ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 429. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1782-1788. — Justice du bailliage de Montpont et

dépendances. — Minutes. — Inventaires après décès; — ventes judiciaires; — foi et hommage présentés, pour le fief de Coillat, à Anne-Marie-Madeleine-Mélanie Fyot de La Marche, marquise de Courteille, etc., par messire Albert-Paul de Mesmé, comte d'Avaux, maître de camp, commandant du régiment de Médoc, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, et Reine-Claude Chartraire, sa femme, marquise de Bourbonne, baronne de Loisy, dame de Noizy, la Frette et autres lieux; — sentences, enquêtes; — tenues de jours, etc.

B. 430. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier; 1 plan.

1782-1785. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours; — rapports de gardes pour mésus dans les bois; — levées de cadavres; — partages de successions; — inventaires; — rapport d'expert et plan au sujet d'un différend survenu entre la marquise de Courteille et François-Florimond Du Croizet, écuyer, seigneur de Duretal et autres lieux, « prétendant « concurremment un cens qui leur seroit dû par Jean-« Baptiste Loisy, marchand à la Collonge, paroisse dudit « Montpont, » etc.

B. 431. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1785-1787. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Foi et hommage présentés à la marquise de Courteille, pour les terres et seigneuries de Duretal et des Granges, par messire Charles-Jean-Baptiste-François, marquis du Croizet, chevalier, comte de Cumignat, seigneur de Javaugues et autres lieux, capitaine au régiment Dauphin cavalerie; — procès-verbaux de récollements de bois appartenant à ladite marquise; — appositions de scellés et inventaires; — tenues de jours; — rapports de gardes; — enquêtes, sentences, etc.

B. 432. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1788-1790. — Justice du bailliage de Montpont et dépendances. — Minutes. — Tenues de jours; — appositions de scellés et inventaires; — partages de successions; — ventes judiciaires; — enquêtes, sentences, etc.

B. 433. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1777-1788. — Justice de Moroges. — Minutes. — Jours ordinaires; — tutelles et curatelles; — procès-verbaux d'expertise, pour régler les différends au sujet de certains bois entre Edme-Nicolas de Thézut, écuyer, seigneur de Moroges et les habitants dudit lieu; — rapports de gardes; — sentence portant ordre à un particulier de démolir le colombier qu'il avait fait contruire à l'insu de Marie-Françoise d'Haranguier de Quincerot, veuve dudit seigneur, etc.

B. 434. (Cahiers.) — In-folio, 532 feuillets, papier.

1764-1787. — Justice d'Ormes et de Ténarre et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours; — tutelles et curatelles; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — réception d'un procureur d'office nommé par Jean Gravier de Vergennes, président en la Chambre des comptes de Bourgogne, seigneur desdits lieux d'Ormes et de Ténarre; — causes civiles, etc.

B. 435. (Cahiers.) — In-folio, 700 feuillets, papier.

1687-1781. — Justice de Panissière, le Thielley et dépendances, appartenant alternativement à l'abbé de Saint-Pierre de Chalon et au marquis d'Escorailles. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — causes civiles; — partages de successions; — appositions de scellés et inventaires; — tenues de jours, etc.

B. 436. (Cahiers.) — In-folio, 638 feuillets, papier.

1692-1714. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, la Chapelle-Saint-Sauveur, Dampierre-en-Bresse et dépendances. — Causes civiles. — Tenues de jours pour messire Jacques de Thyard, marquis de Bissy, seigneur desdits lieux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de la ville et du château d'Auxonne; — tutelles et curatelles; — rapports d'experts, enquêtes, sentences, etc.

B. 437. (Cahiers.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

1714-1727. — Justice de Pierre, Authumes, etc. — Causes civiles. — Nominations de greffiers et de procureurs d'office par Jacques de Thyard, marquis de Bissy; — défense aux habitants dudit Pierre « de tuer en leurs « maisons ny en celles d'aucuns autres aucunes bestes, « ny débiter aucunes chaires de boucherie, et aux forains « d'apporter ny exposer en vente dans les marchefs au-« cunes chaires, à peine de confiscation au profit des pau-« vres de la paroisse; » — tutelles et curatelles; — enquêtes, etc.

B. 438. (Cahiers.) — In-folio, 610 feuillets, papier.

1727-1740. — Justice de Pierre, Authumes, la

Chapelle-Saint-Sauveur, etc. — Causes civiles. — Tenues de jours et ordonnances générales de police ; — tutelles et curatelles ; — nominations d'échevins et de messiers ; — rapports d'experts sur différends entre particuliers ; — enquêtes, jugements par défaut, sentences, etc.

B. 439. (Cahiers.) — In-folio, 609 feuillets, papier.

1738-1751. — Justice de Pierre, Authumes, etc. — Causes civiles. — Nominations de messiers pour la paroisse de Pierre, « lesquels s'obligent de payer les intérests « qui seront causés dans les grains et prés de tout le ter- « ritoire, au cas qu'ils ne donnent des prises suffisantes, « et ce, moyennant qu'il leur sera payé les droits accou- « tumés, qui est par chaque laboureur une demye-mesure « de bled, les demys-laboureurs un quart de bled, et les « autres personnes un quart de grains ; et auront, pour « chaque prise qu'ils feront la nuit pour les habitants du- « dit lieu, une pinte de vin et un pain, lequel vin ne pourra « excéder six sols ; » — tutelles et curatelles ; — assignations, enquêtes, expertises, etc.

B. 440. (Cahiers.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1751-1770. — Justice de Pierre, Grandmont, Authumes, Fretterans, grands et petits Meix, la Chapelle-Saint-Sauveur et dépendances. — Causes civiles. — Tenues de jours pour messire Anne-Claude de Thyard, chevalier, marquis de Bissy et de Faulquemont, baron d'Authumes, seigneur de Pierre, Bragny, Charnay, Dampierre et autres lieux, gouverneur d'Auxonne, « cy-devant mi- « nistre plénipotentiaire de France près le roy des Deux- « Siciles ; » — enquêtes, sentences, jugements par défaut; — tutelles et curatelles, etc.

B. 441. (Cahiers.) — In-folio, 615 feuillets, papier.

1770-1778. — Justice de Pierre, Authumes, etc. — Causes civiles. — Tutelles et curatelles ; — enquêtes, expertises, sentences ; — foi et hommage présentés à messire Claude de Thyard, comte de Bissy, baron d'Authumes, de Vaulvry, de Chevrey, de Saint-Maurice, de Saint-Didier, seigneur de Fretterans, Pierre, la Chapelle-Saint-Sauveur, Dampierre, Bragny, Charnay, Saviange et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, son lieutenant du Bas-Languedoc, gouverneur d'Auxonne, l'un des quarante de l'Académie Française pour les terres et seigneuries d'Amange, la Reure, Cretet, les Bourgeot, Chozat et Fiderel, dépendants de la baronnie d'Authumes, par messire Antoine Émonin, chevalier, ancien président à mortier au parlement de Bourgogne, seigneur de la Chassagne, etc.

B. 442. (Cahiers.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

1778-1787. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, la Chapelle-Saint-Sauveur et dépendances. — Causes civiles. — Enquêtes, sentences, jugements par défaut ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 443. (Cahiers.) — In-folio, 840 feuillets, papier.

1685-1789. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, la Chapelle-Saint-Sauveur et dépendances. — Comptes rendus par les échevins et les collecteurs des impositions de la Chapelle-Saint-Sauveur ; — les impôts de chaque année produisaient de 3,000 à 5,000 livres ; — dépenses : frais de perceptions desdits impôts : — achats de chandelles pour le luminaire de l'église paroissiale ; — levées et équipement des soldats de milice ; — donné à Philippe de Pontoux-Loppin, receveur particulier des tailles royales à Seurre, « pour l'obliger à ne faire aucuns « frais à ladicte communauté : » une truite et 3 pintes de miel, 3 livres 19 sols ; — 6 poulets, 5 livres et demie d'œuvre, 20 merles, 3 bécasses, 3 canards et 2 perdrix, le tout valant 8 livres 18 sols ; — présents d'avoine faits au comte de Bissy ; — frais de procédures ; — 6 poulets donnés au curé de ladite paroisse, « pour ses peynes d'a- « voir esté en procession au champ de la Croix, où estoit « autrefois l'église dudit la Chapelle, le jour de Sainct- « Nicolas, » 20 sols ; — indemnités payées aux comptables qui ont été emprisonnés par ordre des receveurs, pour retard dans le payement des tailles, etc.

B. 444. (Cahiers.) — In-folio, 720 feuillets, papier.

1724-1785. — Justice de Pierre, Authumes, la Chapelle-Saint-Sauveur, Dampierre, etc. — Comptes présentés par les échevins desdits lieux, pour les impositions, les affaires de leurs communautés, les dépenses de la fabrique, etc.

B. 445. (Cahiers.) — In-folio, 735 feuillets, papier.

1771-1779. — Justice de Pierre, Grandmont, Authumes, la Chapelle-Saint-Sauveur, Dampierre-en-Bresse, Fretterans et dépendances. — Causes fiscales. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — enregistrement de donations entre-vifs, de testaments, etc.

B. 446. (Cahiers.) — In-folio, 739 feuillets, papier.

1779. — Justice de Pierre, Authumes, etc. — Causes fiscales. — Partages de successions; — appositions de scellés et inventaires; — nominations de tuteurs et de curateurs; — ventes d'immeubles et d'effets mobiliers; — tenues de jours, etc.

B. 447. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1700-1730. — Justice de Pierre, Fretterans, Authumes, la Chapelle-Saint-Sauveur, etc. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — délivrance des réparations reconnues urgentes aux étangs de la seigneurie de Pierre; — délibération des habitants dudit lieu, pour avoir permission d'établir une taille négociale; — adjudication de la glandée du bois de Saint-Pierre, au prix de 270 livres; — comptes de tutelle, etc.

B. 448. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1731-1736. — Justice de Pierre, Authumes, etc. — Minutes. — Inventaires après décès; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — partages de successions; — procès-verbal de visite des réparations faites à la maison curiale d'Authumes aux frais de Louis Mathieu, prêtre, ancien curé dudit lieu, familier de l'église Saint-Martin de Seurre; — reconnaissance des titres et des papiers qui concernent le bénéfice curial de Pierre, etc.

B. 449. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1737-1743. — Justice de Pierre, Authumes, la Chapelle-Saint-Sauveur, etc. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires d'objets mobiliers; — ventes judiciaires; — règlement pour les messiers d'Authumes; — enquêtes, sentences; — procès-verbal de récollement du bois du Poulot, paroisse d'Authumes, appartenant au marquis de Bissy, etc.

B. 450. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1744-1749. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, etc. — Minutes. — Condamnations à l'amende pour mésus dans les bois; — appositions de scellés et inventaires; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — partages de successions; — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 451. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1750-1754. — Justice de Pierre, Authumes, Dampierre, la Chapelle-Saint-Sauveur, etc. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires d'objets mobiliers; — ventes judiciaires; — procès-verbal de visite du moulin de Fretterans; — réceptions de messiers; — sentences, etc.

B. 452. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1760. — Justice de Pierre, Authumes, etc. — Minutes. — Réceptions de messiers; — partages de successions; — appositions de scellés et inventaires; — ventes judiciaires d'effets mobiliers; — envoi en possession de biens de main-morte pour le marquis de Bissy; — expertises, sentences, etc.

B. 453. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

1761-1766. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, Dampierre, la Chapelle-Saint-Sauveur et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires d'objets mobiliers; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — partages de successions, etc.

B. 454. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1767-1771. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, la Chapelle-Saint-Sauveur, Dampierre et dépendances. — Minutes. — Foi et hommage présentés pour la terre d'Amange, par messire Antoine Émonin, chevalier, seigneur de la Palud, commissaire provincial d'artillerie, à Claude de Thyard, comte de Bissy, etc., lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'Auxonne, membre de l'Académie française; — ordonnance portant « qu'à la diligence du procureur d'office, assisté tant du sergent de la « justice que des gardes, même de particuliers en cas de « besoin, il sera préalablement procédé à la reconnais« sance exacte et détaillée de tous les grains qui se trou« veront déposés dans les greniers desdites communautés; « enjoint à tous propriétaires de les ouvrir, à peine d'y « être sur le champ procédé par un serrurier, pour à la « vue être procès-verbal dressé par le greffier; lesdits « greniers ensuite cadenatés, pour la sûreté de la subsis« tance des habitants et empêcher l'enlèvement desdits « grains; qu'à cet effet, distribution en sera faite à chaque « famille, sur les mandats du procureur d'office, propor« tionnellement à la quantité de personnes dont elle se « trouvera composée, et ce, par mois (14 mai 1770); » — inventaires, etc.

B. 455. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1771-1782. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, etc. — Minutes. — Délibération des habitants dudit Pierre, dont 81 « estiment qu'il échoit de procéder « au nouveau pied de taille proposé, » et 125 sont d'avis « que les tailles restent dans l'état où elles sont; » — comptes de tutelles; — appositions de scellés; — partages, etc.

B. 456. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1783-1787. — Justice de Pierre, Authumes, etc. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — rapports d'experts; — sentences; — procès-verbaux pour mésus; — appositions de scellés et inventaires, etc.

B. 457. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1787-1790. — Justice de Pierre, Authumes, Fretterans, etc. — Minutes. — Ventes judiciaires; — nominaions de tuteurs et de curateurs; — comptes de tutelles; — appositions de scellés et inventaires d'objets mobiliers; — rapports de gardes; — jugements, etc.

B. 458. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 240 feuillets; 58 pièces, papier.

1745-1790. — Justice de Rancy et Molaise. — Carnets du greffe et minutes. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires; — nominations de gardes, de greffiers et de procureurs d'office, faites par Bénigne Berbis, baron des Barres, seigneur de Rancy, Molaise, Romaine, Port-Chevreux, bois et domaine d'Huilly, puis par Nicolas-Philippe Berbis, chevalier, marquis de Longecour, baron de Rancy, seigneur de Molaise et autres lieux; — tenues de jours; — rapports de gardes; — causes civiles, enquêtes, jugements, etc.

B. 459. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1774-1790. — Justice de Rancy et Molaise. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — sentences, enquêtes, rapports d'experts; — reconnaissance des titres curiaux de la paroisse de Rancy; — tenues de jours; — récollements de bois; — rapports de gardes pour mésus, etc.

B. 460. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 120 feuillets; 48 pièces, papier.

1782-1789. — Justice des Repots (Jura) et de la Mare-Magnin (Saillenard). — Carnets du greffe et minutes. — Nominations de greffiers, de procureurs d'office et de gardes, faites par le marquis de Beaurepaire, seigneur de ladite justice; — tenues de jours; — rapports de gardes; — inventaires; — tutelles et curatelles; — visite des cheminées de chaque habitation; — assemblées des habitants et nomination d'échevins; — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 461. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 150 feuillets; 37 pièces, papier.

1774-1790. — Justice de Ronfand, Voitte, Montflin et Montcharvey. — Carnets du greffe et minutes. — Nominations d'un greffier et d'un procureur syndic, faite par Claude-Bernard Arnoux, écuyer, seigneur desdits lieux; — causes civiles; — tutelles et curatelles; — tenues de jours, etc.

B. 462. (Cahiers.) — In-folio, 448 feuillets, papier.

1684-1736. — Justice de la châtellenie royale de Sagy. — Plumitifs des audiences tenues par les capitaines-châtelains Jean Durand, Simon de Mauffans, Claude Boulay; Charles Petitjean, seigneur de la Tournelle; Philibert Arnoux, Claude Courdier, François-Philibert Courdier, Antoine Courdier. — Causes civiles; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 463. (Cahiers.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1712-1756. — Justice de la châtellenie royale de Sagy. — Carnets du greffe et plumitifs des audiences tenues par les capitaines-châtelains Antoine Courdier et Théodore Durand. — Causes fiscales; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires; — rapports de gardes; — assignations; — jugements par défaut; — enquêtes, sentences, etc.

B. 464. (Cahiers.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1757-1785. — Justice de la châtellenie royale de Sagy. — Plumitifs des audiences tenues par les capitaines-châtelains Théodore Durand, Claude Puget et Théodore-François Durand. — Causes civiles, enquêtes, sentences;

— tutelles et curatelles, règlements de comptes ; — rapports de gardes pour mésus dans les bois, etc.

B. 465. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1689-1752. — Justice de la châtellenie royale de Sagy. — Minutes. — Sentences sur différends entre particuliers ; — inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — enquêtes, etc.

B. 466. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1752-1770. — Justice de la châtellenie royale de Sagy. — Minutes. — Inventaire des titres et des papiers qui concernent la cure et la familiarité de l'église Saint-Pierre dudit Sagy ; — appositions de scellés ; — ventes judiciaires d'effets mobiliers ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 467. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

1771-1788. — Justice de la châtellenie royale de Sagy. — Minutes. — Enquêtes, rapports d'experts, sentences ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — procès-verbal d'installation de Benoît Marillat, premier huissier audiencier en ladite châtellenie ; — assemblées des habitants et nominations d'échevins ; — visite et estimation de la terre de Branges, à la requête de messire Antoine Barillon de Morangy, chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Paris, et de Charlotte-Thérèze Tardieu de Malleissie, veuve de messire Jean-Bernard-Étienne de Clugny, héritiers sous bénéfice d'inventaire d'Anne-Bonne-Geneviève-Antoinette Le Camus, femme de Louis-Joseph, comte d'Ailly, brigadier des armées du Roi, etc.

B. 468. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1754-1790. — Justice de Saint-André (faubourg de Chalon), la Mare, la Citadelle, la Colombière et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — procès-verbaux pour mésus ; — causes civiles ; — tenues de jours, etc.

B. 469. (Cahier.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

1676-1744. — Justice de Saint-André-en-Bresse, la Frette et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles ; — rapports de gardes ; — causes civiles ; — tenues de jours : pour messire Henri-François de Ténarre, marquis de Montmain, seigneur desdits lieux, lieutenant général des armées du Roi ; — pour Joséphette-Ferdinande de Grandmont, sa veuve, etc.

B. 470. (Cahiers.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1744-1790. — Justice de Saint-André-en-Bresse, la Frette et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours pour Bénigne de La Michaudière, veuve de messire François Chartraire, comte de Bierre et de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne, dame desdits lieux ; — nominations de juges et de procureurs d'office : par Jean-François-Gabriel-Bénigne Chartraire, chevalier, président à mortier au Parlement de ladite province, marquis de Bourbonne, baron de Loisy, etc. ; — par messire Paul-Albert de Mesmes, comte d'Avot, marquis de Bourbonne, baron de Loisy, etc. ; — tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires, causes civiles, etc.

B. 471. (Cahiers.) — In-folio, 446 feuillets, papier.

1759-1777. — Justice de Saint-Bonnet-en-Bresse, Toutenant, le Perroux et dépendances. — Carnets du greffe. — Nominations de juges, de procureurs d'office et de gardes : par messire Philibert-Bernard Gagne de Perrigny, chevalier, seigneur desdits lieux, président honoraire au parlement de Bourgogne, et par Jeanne-Marie de Thézut, sa veuve ; — par messire Bénigne Legoux, chevalier, seigneur de Saint-Seine, Rosières, Jumigny, la Tour-d'Is-sur-Tille, président au parlement de Bourgogne, et par Louis-Barnabé de Baudéan, comte de Parabère, maris et maîtres des droits de Marguerite-Philiberte et de Jeanne-Claude-Bernardine Gagne de Perrigny ; — tenues de jours et ordonnances générales de police ; — amendes pour mésus ; — tutelles et curatelles ; — causes civiles, etc.

B. 472. (Cahier.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1777-1790. — Justice de Saint-Bonnet-en-Bresse, le Grand-Taperey, la Crochère, les Donzeaux, le Buisson-Jean-Chêne, le Perroux, Touténant et dépendances. — Tenues de jours ; — amendes pour contraventions aux ordonnances de police ; — tutelles et curatelles ; — causes civiles ; — ventes judiciaires ; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 473. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1768-1775. — Justice de Saint Bonnet-en-Bresse,

le Perroux, Toutenant et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires ; — ventes judiciaires de « fruits pendants par racines » ; — tutelles et curatelles ; — assemblées des habitants dudit Saint-Bonnet pour les réparations à faire à leur église, à la levée qui sert de grand chemin pour aller de Verdun à Seurre ; — reconnaissance des registres et des titres de la cure de Toutenant, etc.

B. 474. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1776-1785. — Justice de Saint-Bonnet, le Perroux, Toutenant, etc. — Minutes. — Règlement portant que les audiences se tiendront le vendredi matin, de quinzaine en quinzaine, dans une maison particulière du bourg de Mervans ; — tutelles et curatelles; — procès-verbal au sujet de l'incendie de la cure de Toutenant, dont tous les titres ont été brûlés ; — procédures civiles, etc.

B. 475. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1785-1790. — Justice de Saint-Bonnet, Toutenant, le Perroux et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés; — inventaires et ventes d'objets mobiliers ; — tutelles et curatelles ; — enquêtes et contre-enquêtes; — rapports de messiers ; — partages de successions ; — jugements préparatoires, sentences définitives, etc.

B. 476. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier (incomplets).

1677-1765. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Causes civiles. — Assignations; — jugements par défaut ; — enquêtes ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 477. (Cahiers.) — In-folio, 662 feuillets, papier.

1765-1778. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Causes civiles. — Enquêtes ; — sentences provisoires et jugements définitifs ; — dénombrements des seigneuries de l'Abergement-des-Chênes, de la Motte-de-Châtenay (Sainte-Croix) et d'Ugniat (Varennes-Saint-Sauveur), donnés : au comte de Fleury, marquis dudit Sainte-Croix, par messire Charles-Eugent-Gabriel de La Croix de Castries, marquis de Castries, comte de Charlus, baron de Montjouvent, seigneur de Saint-Nizier-le-Bouchoux et autres lieux, gouverneur de Montpellier et du port de Cettes, baron-né des États du Languedoc; — à la vicomtesse de Bois-Herpin, veuve dudit comte de Fleury, par messire Joachim Baland d'Arnas, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Lyon, seigneur d'Arnas et Chamburcy, baron de Monjouvent, etc.

B. 478. (Cahiers.) — In-folio, 630 feuillets, papier.

1778-1790. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Causes civiles. — Règlements de comptes ; — partages de successions ; — réceptions de procureurs ; — assignations ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 479. (Cahiers.) — In-folio, 595 feuillets, papier.

1719-1790. — Justice du bailliage de Sainte-Croix, la Minute et dépendances. Causes fiscales. — Tutelles et curatelles; — nominations de procureurs d'office faites : par Philibert Canat, écuyer, major de la ville et de la citadelle de Chalon, seigneur de la Minute ; — par messire Pierre de Montesquiou, maréchal de France, gouverneur de la ville d'Arras, tuteur honoraire des enfants de Louis de Bast de Castelmore d'Artagnan, baron et seigneur de Sainte-Croix, Champlecy et autres lieux ; — par Claude-François de Renouard, comte de Fleury, marquis de Sainte-Croix, vicomte de Bois-Herpin ; — par Madeleine-Perrine Pépin de Bois-Herpin, sa veuve, marquise de Sainte-Croix ; — tenues de jours ; — ventes judiciaires ; — lettres d'émancipation ; — enregistrement de donations entre-vifs, de testaments, etc.

B. 480. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1670-1764. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Minutes. — Inventaires après décès ; — procès-verbal constatant que le 3 juin 1688, « il survint dans toute la « paroisse de Frontenault une si grande tempeste et un orage « si impétueux avec une gresle dont les grains estoient plus « gros que des noix, laquelle coupa toutes les graines qui « estoient pendantes par racine, tant en froment, seigle, « orge, turquis, panis, avayne, et tous les tremisages sans « aulcune réserve, toutes les pailles ayant esté coupées « par le pied, et toutes les herbes des prés à rase terre et « emmenées par la grande inondation des eaux ; » — ventes judiciaires ; — sentence condamnant à mort, pour meurtre, Pierre Maublanc, habitant de Bruailles ; « comme ledit « Maublanc est fugitif et n'a pu estre apprehendé, un ta- « bleau représentant sa personne sur une feuille de carton, « où estoient écrits les nom et surnom dudit Pierre Mau- « blanc, a esté attaché à un poteau qui a esté planté dans « la place publique dudit Bruailles ; » — procès-verbaux : pour la « refondation » du moulin de Sainte-Croix ; — au sujet de la réparation de l'écluse de Bruailles, dépendant

dudit moulin; — constatant la mort de deux ouvriers écrasés par un éboulement de terre, en creusant un puits, etc.

B. 481. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1765-1772. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Minutes. — Procès-verbal de plantation de bornes entre les prés de Bionne (Frontenaud), lieu dit la Culée, appartenant tant à Claude Vitte, avocat en parlement, qu'à Nicolas Du Puget, écuyer, seigneur de Chardenoux; — rapports de gardes; — foi et hommage présentés à Claude-François de Renouard, chevalier, comte de Fleury, marquis de Sainte-Croix : pour la terre et seigneurie de Flacey-en-Bresse, par Jean-Marie, comte de Laurencin, chevalier, seigneur de Beaufort, Flacey et autres lieux (dénombrement de ladite seigneurie); — pour la terre de Promby, par Pierre Arnoux, écuyer, seigneur dudit lieu; — pour la terre de Clémencey, par messire Jacques-Philippe Fyot de La Marche, chevalier, seigneur de Neuilly, comte de Dracy-le-Fort; — enquêtes, sentences, etc.

B. 482. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1773-1779. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Minutes. — Sentence portant que les habitants du Paloux auront seuls droit de champéage dans leurs bois communaux, à l'exclusion des habitants des autres hameaux de la Chapelle-Naude; — foi et hommage présentés à la marquise de Sainte-Croix : pour le domaine direct de Saffre et Chichevière (Frontenaud), par Gaspard-Élie Beuverand, seigneur de la Vernotte; — pour la terre et seigneurie de Conde, par messire Charles-Joseph d'Escorailles, chevalier, marquis d'Escorailles « cy-devant Bouhans »; — rapports de gardes; — ventes judiciaires; — tenues de jours; — enquêtes, etc.

B. 483. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1780-1786. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Minutes. — Ventes judiciaires; — rapports de gardes; — expertises; — enquêtes; — tenues de jours; — sentences sur différends entre particuliers; — comptes de tutelle, etc.

B. 484. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1786-1790. — Justice du bailliage de Sainte-Croix. — Minutes. — Rapports d'experts; — enquêtes et contre-enquêtes; — ventes et baux judiciaires de biens de mineurs; — sentences; — tenues de jours; — cahier de remontrances, plaintes et doléances, rédigé pour les habitants de Sainte-Croix, etc.

B. 485. (Cahiers.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1696-1727. — Justice de Saint-Germain-du-Bois. — Carnets du greffe. — Montres militaires des justiciables, au nombre de 70 environ; — tutelles et curatelles; — mainlevée d'hoiries; — inventaires après décès et estimations d'effets mobiliers; — inauguration de la foire obtenue par messire François-Philippe d'Escorailles, seigneur dudit Saint-Germain, laquelle foire sera tenue chaque année, le lendemain de la Trinité (28 mai 1714); — causes civiles, enquêtes, sentences, etc.

B. 486. (Cahiers.) — In-folio, 583 feuillets, papier.

1728-1742. — Justice de Saint-Germain-du-Bois, Panissière et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours et montres militaires; — tutelles et curatelles; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — condamnations à l'amende pour chasse aux filets et autres engins prohibés; — ventes judiciaires; — partages de successions; — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs; — causes civiles, etc.

B. 487. (Cahiers.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1742-1756. — Justice de Saint-Germain-du-Bois, Panissière, la Trémaillère et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — partages de successions; — montres des justiciables et tenues de jours pour messire Étienne-Marie d'Escorailles, chevalier, seigneur desdits lieux, marquis de Bouhans, « à présent d'Escorailles, » sous-lieutenant des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi; — inventaires et estimations d'effets mobiliers; — ventes judiciaires; — enquêtes, sentences, etc.

B. 488. (Cahiers.) — In-folio, 525 feuillets, papier.

1757-1774. — Justice de Saint-Germain-du-Bois, Panissière, la Trémaillère et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — tenues de jours pour Charlotte-Louise de Fortia, veuve de messire Étienne-Marie d'Escorailles; — montres des justiciables au nombre de plus de cent; — procès-verbaux dressés par les gardes, pour mésus dans les bois, les étangs, les terres et les prés; — causes civiles, etc.

B. 489. (Cahiers.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1774-1790. — Justice de Saint-Germain-du-Bois et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles ; — inventaires et estimations d'effets mobiliers ; — lettres patentes obtenues par messire Charles-Joseph, marquis d'Escorailles, lesquelles lettres confirment l'établissement de la foire fixée au lendemain de la Trinité et transfèrent au 25 et au 26 octobre celle qui, créée en 1723, se tenait le 2 et le 3 du même mois ; — montres militaires et tenues de jours ; — lettres d'émancipation ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 490. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1749-1781. — Justice de Saint-Germain-du-Bois et dépendances. — Minutes. — Procédures pour droits de lods réclamés par messire Étienne-Marie, marquis d'Escorailles ; — tenues de jours ; — partages de successions ; — adjudication aux enchères, « des places pour déposer « des bans » dans l'église dudit Saint-Germain ; — jugements sur différends entre particuliers, etc.

B. 491. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1782-1790. — Justice de Saint-Germain-du-Bois et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — partages de successions ; — tutelles et curatelles ; — montres des justiciables et tenues de jours ; — rapports d'experts ; — sentences, etc.

B. 492. (Cahiers.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1663-1686. — Justice de Saint-Germain-du-Plain et Ouroux. — Carnets du greffe. — Tenues de jours pour Bernard-Anne Potet, baron desdits lieux, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — tutelles et curatelles ; — inventaires d'effets mobiliers ; — ventes judiciaires ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — rapports de gardes ; — enquêtes, jugements, etc.

B. 493. (Cahiers.) — In-folio, 138 feuillets, papier (incomplets).

1736-1776. — Justice de Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Denis-de-Vaux et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles ; — tenues de jours pour l'évêque d'Autun, seigneur temporel desdits lieux ; — ordonnances générales de police ; — ventes judiciaires ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 494. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1760-1775. — Justice de Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Denis-de-Vaux et dépendances. — Minutes. — Expertises et enquêtes ; — appositions de scellés et inventaires, sentences provisoires ou définitives sur différends entre particuliers, etc.

B. 495. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

1604-1790. — Justice de Saint-Sulpice. — Minutes. — Nominations de procureurs d'office, de gardes, etc., faites : par Adrienne-Thérèse de Binans, baronne de Châtillon, Chambéria, Ugna, Saint-Sulpice et autres lieux ; — par Éléonor-Gabriel Gaillard, écuyer, seigneur de Danenches, Villette et Saint-Sulpice ; — par Jean-Philibert-Alexis Gaillard ; — ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs ; — utelles et curatelles ; — inventaires des registres de ba têmes, de mariages et de sépultures, conservés à la cure udit Saint-Sulpice ; — appositions de scellés, etc.

B. 496. (Cahiers.) — In-folio, 528 feuillets, papier.

1672-1698. — Justice de Saint-Vincent-en-Bresse, Baudrières, Saint-Étienne-en-Bresse et dépendances. — Carnets du greffe. — Institutions de procureurs d'office nommés par Aimée-Catherine de Ténarre, dame baronne, puis comtesse desdits lieux ; — tutelles et curatelles ; — inventaires et estimations d'objets mobiliers ; — lettres d'émancipation ; — causes civiles, enquêtes, sentences, etc.

B. 497. (Cahiers.) — In-folio, 570 feuillets, papier.

1708-1725. — Justice de Saint-Vincent, Baudrières et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours : pour messire Charles-Aimé de Châtenay, comte de Saint-Vincent, baron de Baudrières, seigneur de Saint-Étienne en partie et autres lieux ; — pour Jeanne-Marie de Martigny, sa veuve ; — tutelles et curatelles ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — ventes judiciaires ; — assemblée des « retrayants » au château de Saint-Vincent, au sujet des réparations à faire au pont dormant dudit château ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 498. (Cahiers.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1725-1747. — Justice de Saint-Vincent, Baudrières

et dépendances. — Carnets du greffe. — Institutions de Joseph Magnien, juge nommé par Jeanne-Marie de Martigny, dame desdits lieux ; — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs ; — tutelles et curatelles ; — lettres d'émancipation ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — ordonnances pour la réparation des chemins ; — tenues de jours pour messire Henri-François de Châtenay, comte de Saint-Vincent, Baudrières et autres lieux ; — ventes judiciaires ; — causes civiles, etc.

B. 499. (Cahiers.) — In-folio, 592 feuillets, papier.

1741-1790. — Justice de Saint-Vincent-en-Bresse, Saint-Étienne-en-Bresse, Baudrières et dépendances. — Carnets du greffe. — Inventaires et ventes de meubles ; — nominations d'officiers de ladite justice, faites par messire Henri-François de Châtenay, chevalier, seigneur desdits lieux ; — tutelles et curatelles ; — lettres d'émancipation ; — tenues de jours pour Charles-Henri-François de La Teyssonnière, seigneur dudit Saint-Vincent, etc.

B. 500. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1685-1766. — Justice de Saint-Vincent et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes de biens de mineurs ; — tutelles et curatelles ; — partages de successions ; — sentences, etc.

B. 501. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1767-1790. — Justice de Saint-Vincent-en-Bresse, Baudrières, Saint-Étienne et dépendances. — Minutes. — Rapports d'experts, sentences sur différends entre particuliers ; — déclarations de grossesse ; — appositions de scellés et inventaires ; — ventes judiciaires d'effets mobiliers, etc.

B. 502. (Cahiers.) — In-folio, 410 feuillets, papier (incomplets).

1680-1729. — Justice de Sassenay, Perrey, Virey et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours : pour messire Étienne Bernard, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Bourgogne, seigneur desdits lieux ; — pour messire Bernard Bernard, conseiller audit parlement ; — ordre aux habitants de s'assembler pour la chasse des loups et des sangliers ; — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs ; — nominations d'échevins et de messiers ; — procès-verbaux pour mésus ; — amodiation de biens appartenant à la confrérie du Saint-Esprit, fondée audit Sassenay ; — affaires civiles, etc.

B. 503. (Cahiers.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1720-1768. — Justice de Sassenay, Perrey, Virey et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles ; — nominations d'officiers de ladite justice, faites par messire Jean Bernard, chevalier, vicomte de Chalon, seigneur desdits lieux ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — ventes judiciaires ; — tenues de jours ; — enquêtes, sentences ; — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs, etc.

B. 504. (Cahiers.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1761-1788. — Justice de Sassenay, Perrey, Virey et dépendances. — Carnets du greffe. — Amendes pour contraventions aux ordonnances de police ; — nominations d'échevins et de collecteurs des tailles ; — tutelles et curatelles ; — mainlevées d'hoiries ; — lettres d'émancipations ; — ventes judiciaires ; — ordonnances pour les réparations des chemins ; — causes civiles, etc.

C. 505. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1730-1766. — Justice de Sassenay, Perrey, Virey et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — procès-verbaux contre les cabaretiers qui donnent à boire aux habitants, attendu « que « les cabarets ne sont faits que pour les étrangers et que les « gens du lieu peuvent bien y aller prendre du vin, mais non « pas pour le boire dans lesdits cabarets ; » — assemblées des habitants pour choisir les prés qui doivent être mis en regain ; — déclarations de grossesse ; — sentences au sujet d'usurpations dans les bois appartenant à messire François Bernard de Sassenay, chevalier, vicomte de Chalon, seigneur desdits lieux, président à mortier au parlement de Bourgogne ; — ventes judiciaires ; — expertises, etc.

B. 506. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1767-1790. — Justice de Sassenay, Perrey, Virey et dépendances. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — appositions de scellés et inventaires ; — expertises ; — ventes judiciaires ; — sentences, etc.

B. 507. (Cahiers.) — In-folio, 506 feuillets, papier.

1672-1690. — Justice de la châtellerie royale de Sau-

nières, Verdun, Bragny et dépendances. — Carnets du greffe. — Règlements de dettes; — procédures pour mésus, injures et diffamation; — tutelles et curatelles; — défense de tenir des cabarets, sans permission expresse, dans les villages de Guerfand, Perrigny, Collemand, Chassagnes, Seignotte, Crémelon et autres endroits qui sont de la directe de ladite châtellenie, attendu « qu'il se com« mettoit quantité d'actions deshonnestes chez les parti« culiers qui s'ingèrent à vendre vin dans lesdits villages, « par le moyen de quoy et des assemblées qui s'y font « journellement, il pourroit arriver de grandz inconvé« niens, ainsy qu'il s'est veu autre fois, en ce que des « personnes remplies de vin se peuvent battre, outrager ou « tuer, ce qui causeroit un intérest préjudiciable au sei« gneur de ceste terre, lequel se treuveroit obligé de four« nir aux frais des poursuittes qu'il faudroit faire pour « l'instruction et jugemens des procès criminels qu'il fau« droit faire aux malfaiteurs, lesquelz le plus souvent sont « des gens sans adveu et de néant; » — enregistrement d'actes de mariage, de testaments et de donations entre-vifs; — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 508. (Cahiers.) — In-folio, 515 feuillets, papier (incomplets).

1688-1710. — Justice de la châtellenie royale de Saunières, Verdun, Bragny, Sermesse, Guerfand et dépendances. — Carnets du greffe. — Enregistrements : de testaments et de donations entre-vifs; — de lettres patentes du Roi, pour la convocation du ban et de l'arrière-ban en Bourgogne et en Bresse; — tutelles et curatelles; — procédures pour règlements de comptes, exécution de marchés, mésus dans les terres labourées, injures et voies de fait, etc.; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — ventes judiciaires, etc.

B. 509. (Cahiers.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1765-1770. — Justice de la châtellenie royale de Saunières, Verdun, Bragny, Sermesse, Guerfand et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours et ordonnances générales de police; — amendes contre ceux qui laissent leurs champs sans clôture sur le bord des chemins et le long des pâquiers ou biens communaux; — « or« dre à tous habitants de se treuver chacun à tour de rôle, « tant de jour que de nuit, à l'église, pour sonner lorsque « le temps menacera de quelque orage, à peine de 3 livres « 5 sols d'amende pour chaque contravention, dont le mar« guillier ou le procureur de la communauté fera son rap« port, à peine d'en répondre en leur propre et privé « nom; » — « enjoint à tous habitants qui trouveront sur « cette seigneurie une épave en chose mobiliaire, animée ou « inanimée, perdue et non réclamée, de la dénoncer dans « vingt-quatre heures à la justice; » — « défense de tirer « sur les pigeons, à peine de 300 livres d'amende pour la « première fois, et du fouet pour la seconde; » — « permis « de tuer les porcs qui seront trouvés dans les vignes; » — « défense à toutes personnes d'acheter les grains sur pied, « en verd et avant la récolte; » — « ordre aux habitans qui « seront appellés par les messiers, vigniers et gardes, pour « leur servir de tesmoins, de leur obéir et de les suivre sur « le champ, tant de jour que de nuit; » — installations de procureurs nommés par Gaspard-Joseph Devoyo, lieutenant de la louveterie de France, seigneur de Saunières, la Barre, Collemand, Chassagnes, Seignotte, les Pacouds, Parodie, coseigneur de Perrigny, Guerfand, du comté de Seyssel et et autres lieux; — tutelles et curatelles; — causes civiles, etc.

B. 510. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1681-1728. — Justice de la châtellenie royale de Saunières, Verdun, etc. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — rôle de la taille royale dudit Saunières, s'élevant à 837 livres 7 sols; — procès-verbal constatant les dégâts causés par la rupture des levées sur la Saône et le Doubs, pendant l'hiver de 1709 à 1710; — partages de successions; — expertises, sentences, etc.

B. 511. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1720-1750. — Justice de la châtellenie royale de Saunières, Verdun, Bragny, Sermesse, etc. — Minutes. — Enquêtes, expertises, sentences sur différends entre particuliers; — appositions de scellés; — inventaires et ventes d'objets mobiliers; — rapports de messiers, au sujet de mésus dans les terres ensemencées, etc.

B. 512. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1751-1760. — Justice de la châtellenie royale de Saunières, Verdun, Bragny, etc. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — procès-verbal constatant le mauvais état des levées de Saunières et de la Barre; — devis des réparations à faire à l'étang et au moulin de Perrigny, appartenant au Roi; — comptes de la fabrique dudit Saunières; — déclaration des marchands qui conduisent des bateaux de blé sur la Saône ou sur le Doubs, indiquant la pro-

venance dudit blé et sa destination ; — expertises, sentences, etc.

B. 513. — (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1762-1778. — Justice de la châtellenie royale de Saunières, Verdun, Bragny, Sermesse, etc. — Minutes. — Rapports d'experts et sentences; — acte constatant que Gaspard-Joseph Devoyo, lieutenant de la louveterie de France, a assisté à la grand'messe dans l'église paroissiale dudit Saunières, et « que le sieur curé ne luy a pas rendu « les devoirs d'eau bénite et d'encens, qui sont dus aux « seigneurs haut justiciers; » — levées de cadavres ; — procès-verbal de dépôt fait au greffe de ladite châtellenie de tous les fusils qui ont été trouvés chez les habitants par les cavaliers de la maréchaussée commis à cet effet, etc.

B. 514. (Cahiers.) — In-folio, 458 feuillets, papier.

1727-1765. — Justice du bailliage de Savigny-en-Revermont. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — ventes judiciaires ; — causes civiles ; — nominations de juges et de procureurs d'office, faites par Alexandre-Marie-Éléonor de Saint-Maurice, comte de Montbarey et dudit Savigny, baron du Fay, de Ruffey-sur-l'Oignon et autres lieux, colonel dans le régiment des grenadiers de France ; — amendes pour mésus dans les propriétés particulières, etc.

B. 515. (Cahiers.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

1765-1780. — Justice du bailliage de Savigny-en-Revermont et dépendances. — Carnets du greffe. — Inventaires et estimations d'effets mobiliers ; — procédures civiles poursuivies à la requête de messire Jean-Baptiste-Joseph de Beaurepaire, seigneur dudit lieu et d'autres places ; — tutelles et curatelles; — rapports de gardes ; — — nominations de gardes et de procureurs, faites par Alexandre-Marie-Éléonor, prince de Saint-Maurice de Montbarey et du Saint-Empire, maréchal de camp des armées du Roi, capitaine-colonel des Suisses de la garde du corps de Monsieur, puis ministre et surintendant au département de la guerre, comte dudit Savigny, marquis de Taxo-d'Aval, baron de Montclar, du Fay et de Ruffey-sur-l'Oignon, seigneur de Villeneuve, Maureillas, Millas, Choisey, Bruney, Avragny, Burgille, Moulins-Pont-Marquis, Condamine, Trénal et autres lieux, substitué au nom et aux armes de Pont-de-Montclar, etc.

B. 516. (Cahiers.) — In-folio, 486 feuillets, papier.

1781-1790. — Justice du bailliage de Savigny-en-Revermont et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles ; — causes civiles ; — nominations de gardes et d'officiers de ladite justice, faites par le prince Alexandre-Marie-Éléonor de Saint-Maurice de Montbarey, ministre d'État, lieutenant général des armées du Roi, grand d'Espagne de première classe ; — rapports de gardes pour mésus dans les bois, délits de chasse ou de pêche ; — ventes judiciaires, etc.

B. 517. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1747-1758. — Justice du bailliage de Savigny-en-Revermont et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — amodiations de biens de mineurs ; — subrogations de tutelles ; — la glandée des bois de Savigny est affermée au prix de 90 livres par an ; — devis des réparations à faire au moulin de Vernay, appartenant au comte de Montbarey; — enquêtes, sentences, etc.

B. 518. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1758-1778. — Justice du bailliage de Savigny-en-Revermont et dépendances. — Minutes. — Ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — appositions de scellés et inventaires ; — amodiation, au prix de 130 livres 10 sols par an, « du revenu des Carrouges appartenant « aux habitants de Savigny, au levant de la rivière de Val- « lière ; » — enquêtes, rapports d'experts, sentences, etc.

B. 519. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1778-1790. — Justice du bailliage de Savigny-en-Revermont et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles ; — appositions de scellés et inventaires estimatifs après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — jugements préparatoires ; — sentences définitives, etc.

B. 520. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 110 feuillets, 46 pièces, papier.

1692-1790. — Justice de Sienne. — Carnets du greffe et minutes. — Apposition de scellés sur les effets laissés par Étienne Parent, prêtre, curé dudit lieu ; — inventaire des papiers de ladite cure ; — procédures civiles;

— tenues de jours; — institution d'un greffier, nommé par Marguerite Burgat, veuve de Claude Burgat, écuyer, dame de Sienne, Taizey, Cortelin, Escles et autres lieux; — amendes pour contraventions aux ordonnances de police; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 521. (Cahiers.) — In-folio, 516 feuillets, papier.

1748-1790. — Justice de Simard, Bessandrey, Quain et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours; — installations : d'un procureur d'office nommé par Philibert-Bernard Gagne de Perrigny, chevalier, président à mortier au parlement de Bourgogne, seigneur de Simard, Château-Gonthier, le Tillet et autres lieux; — d'un juge nommé par Antoine-Jean Gagne, chevalier, comte de Perrigny, Saulon et Louhans, marquis de Bantanges, baron de Saint-Germain-du-Plain et Ouroux, châtelain de Sagy, seigneur de Charengeroux, Pontoux, Simard, etc.; — tutelles et curatelles; — inventaires et ventes judiciaires d'effets mobiliers; — enregistrements de testaments et de donations entre-vifs, etc.

B. 522. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1773-1790. — Justice de Simard, Bessandrey, Quain et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — enquêtes et contre-enquêtes; — rapports d'experts, sentences, etc.

B. 523. (Cahiers.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1766-1790. — Justice de Varennes-Saint-Sauveur « et hameaux qui en dépendent, qui sont tant des paroisses « de Frontenard, Condal que Dommartin. » — Carnets du greffe. — Tenues de jours; — rapports de gardes et de messiers; — tutelles et curatelles; — institutions de gardes des bois nommés par messire Joseph-Marie-Emmanuel Des Glands, chevalier, seigneur de Cessiat, Véria, Varennes-Saint-Sauveur et autres lieux, capitaine de dragons au régiment de Lorraine, et par messire Marie-Louis Chossat Du Souget, chevalier, seigneur des Clapiers, Marmont et d'Huisiat, conseiller au corps de la noblesse de Bresse, etc.

B. 524. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1692-1752. — Justice de Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — partages de successions; — réception d'un garde-chasse, nommé par Louise-Anne de Bourbon, princesse du sang, dame et baronne de Cuiseaux, Varennes-Saint-Sauveur et autres lieux; — reconnaissance des registres de baptêmes, mariages et décès qui ont été tenus dans la cure dudit Varennes; — procédures pour Guillaume-François de Maigret, écuyer, seigneur de Chavannes; — amodiations de biens de mineurs; — rapports d'experts, enquêtes, sentences, etc.

B. 525. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1753-1771. — Justice de Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. – Minutes. — Procédures pour messire Jean-Maximilien d'Aubarède, chevalier de Saint-Louis, résidant à Bourg; — ventes de coupes de bois pour le prince Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, baron de Cuiseaux; — appositions de scellés et inventaires; — enquêtes, sentences, etc.

B. 526. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1771-1780. — Justice de Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. — Minutes. — Ventes judiciaires; — expertises, enquêtes, sentences; — ordonnances pour la réparation des chemins; — réceptions de gardes et de sergents; — appositions de scellés et inventaires; — ventes ou amodiations de biens de mineurs, partages de successions, etc.

B. 527. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1781-1790. — Justice de Varennes-Saint-Sauveur et dépendances. — Minutes. — Procédures pour Anne-Marie-Philiberte Le Clerc de L'Aumont, femme de François Favre, licencié en droit, demeurant à Coligny, contre Pierre-Marguerite Guéret, seigneur de Grannod; — levée des cadavres d'un homme et d'une femme qui se sont noyés ensemble dans la rivière du Solnan; — enquêtes et sentences; — appositions de scellés, inventaires, etc.

B. 528. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 278 feuillets, 48 pièces, papier.

1674-1790. — Justice de Villard-Chapelle et du Molard de Charlanche. — Carnets du greffe et minutes. — Installations de greffiers, de procureurs d'office, de juges, de gardes nommés : par Barbe de Thomassin, dame de Servignat et dudit Villard; — par messire Guy-Louis Bernard de Montessus, chevalier, seigneur dudit Villard et

de Charencey, et par Anne de Berger de Charencey, sa veuve; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, etc.

B. 529. (Cahiers.) — In-folio, 458 feuillets, papier.

1720-1764. — Justice de Vincelles, Ratte, Montagny et dépendances. — Carnets du greffe. — Installations de gardes des bois, de procureurs d'office, de greffiers, nommés : par messire Jacques, marquis de Beaurepaire, chevalier, seigneur de Saillenard, le Villard, Quintigny, les Repots, Vincelles, Ratte et Montagny, baron des mandements de Varey et Chandée; — par Jean-Baptiste-Joseph, comte de Beaurepaire, ancien capitaine du régiment du Roi infanterie, chevalier, baron des mandements de Chandée et de Brandon, seigneur de Saillenard, Vincelles, Ratte, Montagny et autres lieux; — enregistrement de testaments et de donations entre-vifs; — rapports de gardes; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, etc.

B. 530. (Cahiers.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1764-1790. — Justice de Vincelles, Ratte et Montagny. — Carnets du greffe. — Procédures entre particuliers; — nominations et subrogations de tuteurs et de curateurs; — amendes pour mésus, pour contraventions aux ordonnances de police, pour anticipations sur les bois du seigneur, etc.; — installations de gardes, de procureurs d'office, de greffiers, nommés par messire Jean-Baptiste-Joseph, comte puis marquis de Beaurepaire; — instances pour obtenir le payement de 168 livres, prix convenu de deux bœufs de trait, réclamé par messire Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph de Mailly, chevalier, marquis de Château-Renaud; — arrêt du parlement de Bourgogne, « au sujet de la justice alternative sur la paroisse « de Montagny, laquelle justice appartient, les années « paires, au seigneur de céans, et les années impaires, au « seigneur de Marcilly; » — rapports de gardes, etc.

B. 531. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

1720-1765. — Justice de Vincelles, Ratte, Montagny et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — procès-verbal de visite pour reconnaître la hauteur des pelles du moulin de Bourchâteau; — devis pour la reconstruction « du pont dormant, » sur la rivière de Seille, servant pour communiquer du château au village de Vincelles; — enquêtes, sentences, etc.

B. 532. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1765-1790. — Justice de Vincelles, Ratte, Montagny et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés; — inventaires et ventes d'objets mobiliers; — expertises et enquêtes; — sentence condamnant messire Barbier de Reulle, seigneur d'Entre-Deux-Monts et autres lieux, président en la Chambre des comptes de Dijon, à payer les arrérages de certains cens dus au marquis de Beaurepaire; — assemblée des habitants pour la convocation des États généraux, etc.

B. 533. (Cahiers.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1512-1617. — Justice de Visargent, Layer, Gerans et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues de jours : pour Jean Genevois, écuyer, seigneur de Layer; — pour Étienne Fourneret, écuyer, seigneur de Villiers-le-Bois, Layer et Bureteau, et pour Claudine de Chauvirey, sa veuve, femme en secondes noces d'Antoine de Blandans et tutrice de Jeanne Fourneret, sa fille; — pour Hugues de Brancion, écuyer, seigneur de Visargent; — pour messire Louis de Villars, chevalier, seigneur de Villars, la Faye, Chevigny, Mailly, Visargent et autres lieux; — pour Claude de Brancion, écuyer, seigneur de Visargent et de Gerans; — procédures pour mésus; — causes civiles; — tutelles et curatelles, etc.

B. 534. (Cahiers.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1638-1678. — Justice de Visargent, Gerans et dépendances. — Carnets du greffe. — Tutelles et curatelles; — causes civiles; — assignations aux échevins desdits lieux, à la requête de particuliers demandant à être remboursés des frais qu'ils ont faits : « pour charroyer du vin qu'ils « alloient quérir au chasteau de l'Estoile, pour le réduyre « au chasteau de Bletterans; » — « pour dépenses à « diverses foys faictes tant par divers chefz et soldatz de « la garnison de Bletterans, passantz et repassantz, ve« nantz de la petite guerre du comté de Bourgongne, que « des cavalliers du régiment de M. le vicomte de Corval, « le tout pour esvitter les désordres que lesdictes gens de « guerre heussent peu commettre (1639); » — amendes contre les justiciables qui refusent de venir en armes faire guet et garde « au chastel et maison forte dudict Visargent, « pour le service de Sa Majesté, mesmes attendu les « courses et invasions qui se font journellement par l'en« nemi de cest estat; » — procédures pour mésus, usurpations, injures et voies de fait; — tenues de jours et

montres des justiciables, pour Claude-Simon de Brancion, écuyer, seigneur de Visargent, Gerans, la Commune et en partie du Planois, etc.

B. 535. (Cahiers.) — In-folio, 502 feuillets, papier.

1656-1707. — Justice de Visargent et dépendances. — Carnets du greffe. — Montres des habitants de Visargent, Gerans, Heurarde, partie du Planois, la Commune et Bure, « retrayants » du château de Visargent; — il leur est enjoint « de se tenir munis de bonnes et asseurées armes, « avec la munition de trois livres de plomb et d'une livre « de poudre, pour bien et dehument faire le guet et garde « audict chastel, lorsque besoing sera ; » — niveau pris pour la réédification du moulin de Visargent, appartenant à Marie de Saint-Quentin-Beaufort, veuve de Claude-Simon de Brancion, écuyer ; — termes de jours pour Hubert de Brancion, écuyer, seigneur desdits lieux ; — causes civiles ; — tutelles et curatelles, etc.

BAILLIAGE DE CHAROLLES.

B. 536. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplet).

1571-1572. — Audiences tenues par Antoine Maleteste, « juge et lieutenant général au bailliage de Charol- « lois pour le Roy nostre sire, » et par Claude de Ganay, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour « haulte « et puissante dame madame Louise Haluyn, dame d'hon- « neur de la Royne, tant en son nom que comme ayant la « noble charge des personnes et biens de nobles Humbert, « Catherine et Marguerite de Marcilly, enfants de feu hault « et puissant seigneur messire Philibert de Marcilly, en « son vivant, chevalier de l'ordre et premier gentilhomme « de la chambre du Roy, seigneur de Cipierre et baron de « Thoisy ; » — pour Humbert de Brèche, seigneur dudit Brèche et de Mounot ; — pour « noble seigneur Magdalon « d'Arthus, seigneur de Corcheval ; » — pour Claude Bazay, écuyer, seigneur de Montot ; — pour Jean de Ganay, procureur fiscal audit bailliage, « pour le roy catholique « des Espaignes, comte du Charrolloys ; » — pour Louis de Thézut, seigneur des Puits ; — pour les religieux du couvent de Paray, « impétrantz en recognoissance et confections de terriers, » contre Aymard Chapuis, seigneur de Champ-Jacob ; — pour Claude de Dyo, chevalier, seigneur de Montperroux, Neuvy, etc., et Antoine de L'Aubespin, protonotaire du Saint-Siége, trésorier de l'église Saint-Pierre de Mâcon, tuteur des enfants d'Aimée de Bernard, veuve de Claude de Busseul, écuyer, seigneur dudit lieu, Laugère et Chassignolles, etc.

B. 537. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier (incomplet).

1571-1576. — Audiences tenues par Antoine Maleteste, lieutenant général, et par Claude de Ganay, lieutenant particulier, puis lieutenant général au bailliage royal de Charolles. — Enregistrements : des lettres patentes du 16 avril 1571 et du 13 novembre 1572, en faveur des gens d'Église et contre les protestants ; — d'une lettre missive du roi Charles IX au bailli de Charollais, « tou- « chant l'entretenement de l'édict de pacification ; » — de lettres patentes dudit Roi, permettant aux habitants de Charolles de lever un denier tournois sur chaque pinte de sel qui se vendra dans ladite ville, pour réparer leurs fortifications, attendu qu'ils « ont faict remonstres que, dès « l'an cinq cent soixante-sept, un nommé le capitaine Blavet « et ses complices auroient prins ladicte ville et icelle en- « tièrement ruynée et pillée, sans que les suppliants eussent « aulcun moyen de se deffendre ny s'opposer à ladicte prinse, « pour estre les murailles d'icelle ville en telle décadence « qu'ils sont défermés de toutes parts et abandonnez à la « mercy des voleurs et tous aultres qui auroient envye de « les offenser et sont encores à présent en pareil et plus grand « danger ; » — procuration passée par Antoinette de Marcilly, prieure de Chaumes, diocèse d'Autun ; — permission accordée à noble Jean Gontier, greffier en la cour du parlement de Bourgogne, seigneur de Suchault, de faire rétablir le signe patibulaire de la justice dudit Suchault, « sur le « grand chemin tendant de Limand à Ciry-le-Noble ; » — arrêts dudit parlement : déterminant les espèces de causes dont la connaissance est réservée aux officiers du roi de France dans ledit bailliage, à l'exclusion des officiers du roi d'Espagne, comte de Charollais ; — ordonnant « que les hos- « teliers ayent à l'entrée de leurs maisons ung tableau « contenant le taux des vivres ; » — ordre aux curés « qui « ont cures et béneffices en cedict bailliage, de faire rési- « dence au lieu de leurdicts béneffices et cures ; » — procédures : pour les chanoines de l'église du Puy-en-Velay, prieurs de Gourdon ; — pour Françoise de Chanay, veuve de Pierre de Seine, écuyer, seigneur de la Tagnerette, tutrice de ses enfants ; — pour Philippe de La Varenne, seigneur de la Ronzière ; — lettres de provisions pour divers procureurs postulants audit bailliage ; — exportation des blés interdite ; — ordonnances concernant les monnaies étrangères ; — lettres de provisions obtenues par Claude de Goujon, écuyer, seigneur du Pré et de Barat, « contenant permission de chasser loups et loupves, et « iceulx prendre par tous les lieux de ce bailliage, moyen- « nant qu'il prendra et lèvera sur chascun feu des manans « et habitans dudict païs, et à deux lieues à la ronde de

« là où lesdits loups et loupves auront estés prins, assavoir, « pour chascun loup deux deniers et pour chascune « loupve quattre deniers parisis seulement, non com- « prins toutesfoys les mendiantz et misérables personnes « ny aussy ceux qui, à jour ouvrier, serviront à la huée, « prinse et chasse desdicts loups et loupves ; » — ordonnance pour la garde du château de Saillant, « maison forte « et tenable estant proche de ceste ville de Charolles, » dont ceux qui tiennent le château de Lourdon cherchent à s'emparer par surprise ; — lettres de grâce et de pardon obtenues par divers particuliers, etc.

B. 538. (Registre.) — In-folio, 478 feuillets, papier.

1581-1582. — Audiences tenues chaque samedi, par Girard Saunier, juge et lieutenant général au bailliage de Charolles, pour le roi d'Espagne, comte de Charollais. — Causes civiles ; — ordonnance rendue à la requête de Jean Saunier, syndic des États du Charollais, « tendant ad ce « qu'il soit ordonné à maistre Jehan de Ganay, procureur « fiscal, faire exécuter la sentence provisionnelle qu'il a « obtenue, pour le faict de la réparation du pont de la « Forest, estant au grand chemin qui va de Charolles à « Paroy, à l'encontre des habitans de Sainct-Just, Marci- « lizon, Chastel-Villain, Masoncle que aultres circonvoi-ins, « comme encores faire ériger ung pouteaul ès lieux où « anciennement on souloit avoir pour le faict des péaiges, « où sera mise et apposée une pancarte qui contiendra « nombre et calenlaire de ce que l'on doibt pour ledict « péaige ; » — les sergents absents sans excuse valable sont condamnés chacun à 10 livres d'amende, « applicable « la moitié au fisc et l'aultre moitié à la réparation du « parquet et auditoire de la cour de céans ; » — « ont « comparu Philibert Delorme et Pierre Ménagier, sergens, « ausquels nous avons présenté le papier pour escripre, et « après avoir veu leur escripture, avons iceulx faict lire en « ung mandement escript de la main de maistre Claude « Bérard, greffier en ce bailliage ; et pour l'imperfection « treuvée en eulx, avons ordonné ausdicts Delorme et « Ménagier se exercer par cy-après à mieulx fornir leurs « lecture et escripture, pour par après eulx représenter « par-devant nous, jusques auquel temps leur faizons def- « fences de exercer l'estat de sergent, » etc.

B. 539. (Registre.) — In-folio, 461 feuillets, papier.

1594. — Audiences tenues par Girard Saunier, juge et lieutenant général au bailliage de Charolles, pour le roi d'Espagne, comte de Charollais. — Causes civiles ; — « de « l'adveu des advocatz et procureurs audict bailliage, « attendu la gensdarmerye régnante par ce pays et lieux « circonvoisins, avons remis les causes vielles pendantes « audict bailliage ad huy en trois sepmaines (4 mai) ; » — « les causes vieilles ne sont esté tenues pour raison de la « gensdarmerye et contagion de peste régnante en aulcungs « endroictz de ce pays, suyvant l'assemblée tenue le jour « d'hier (19 juillet) par messieurs les habitants de ceste « ville, et sont esté remises à quinze jours ; » — « les cau- « ses vielles ont esté remises au moys, pour raison de la « gensdarmerye régnante par ce pays et contagion de peste, « de l'advis des advocats et procureurs (13 août), » etc.

B. 540. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier (incomplet).

1595. — Audiences tenues par Claude de Ganay, seigneur de la Vesvre, lieutenant général pour le roi de France au bailliage de Charollais. — Arrêt du parlement de Bourgogne siégeant à Semur-en-Auxois, par lequel, attendu que les habitants de Charolles se sont soumis à Henri IV et ont prêté serment de fidélité le 27 février, le 6 et le 30 mars 1595, « la cour, pour certaines causes et considé- « rations à ce la mouvantz et sans le tirer à conséquence, « a restably et restablit les bailliages et causes dudict Char- « rolloys en ladicte ville de Charolles, pour y estre exercés « par les officiers pourveus par le Roy en tiltre d'office, « selon qu'ilz soulloyent faire auparavant les présentz trou- « bles, faict inhibitions et deffenses aux officiers, advocatz « et praticiens de Bourbon-Lancis de plus tenyr et exercer « lesdictes juridictions du Charolloys audict lieu de Bour- « bon, et aux habitantz du ressort dudict Charrolloys de « plaider ailleurs que audict Charolles, par-devant les « officiers dudict lieu ; » — causes civiles : pour les filles de Jacques Georges, seigneur de la Fayette, contre Jean de La Fin, seigneur de Beauvais et de Luré ; — pour Léonarde de Ballore, femme de Jean de Vesvre, seigneur de la Motte-Saint-Eusèbe-des-Bois ; — pour messire François de La Madeleine, chevalier des deux ordres du Roi, conseiller en ses conseils privé et d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, bailli d'Auxois, seigneur de Ragny, baron de Château-Neuf, demandeur en exécution de sentence contre noble Claude Saunier, seigneur du Verdier ; — pour messire Humbert de Marcilly, chevalier des deux ordres du Roi, seigneur de Cypierre ; — pour Jean de Villeneuve, seigneur de la Brelière ; — pour Moïse Droyn, seigneur d'Espierres ; — pour Godefroy Du Maine, seigneur d'Ambierle ; — pour Gabriel Cothenet, greffier en chef dudit bailliage, seigneur de Moulins-lès-Saint-Aubin, etc.

B. 541. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier (incomplet).

1605. — Audiences tenues par Jean de Ganay, docteur en droit, seigneur de Montaiguillon, juge et lieutenant au bailliage du comté de Charollais. — Causes civiles entre divers particuliers ; — appointements, jugements par défaut, etc

B. 542. (Cahiers.) — In-folio, 348 feuillets, papier (incomplets).

1752-1765. — « Plumitifs des audiences du bailliage « des cas royaux du Charolloys, » lesdites audiences tenues par les lieutenants généraux, civils et criminels, Louis Margot, Louis-Archambaud-Palamède Baudinot et Archambaud-Thomas Joleaud. — Causes civiles : pour messire Henri-Bernard de Royer, marquis de Saint-Micaud, capitaine au régiment de Montmorin, seigneur de Saint-Micaud, Genouilly, Montvoisin et autres places, contre Marguerite de Tours, veuve d'Antoine Thomasset, écuyer, seigneur des Autels ; — pour messire Jean-Antoine de Chary, marquis des Gouttes, capitaine de vaisseau, seigneur de la Motte-Archambaud, comte d'Agnay-le-Vieux, baron des Riaux, Châtelperron, etc., contre Jacques-François de Ciry, seigneur d'Époisses et la Forêt-Ronde ; — pour Marie-Françoise-Ursule de Saux-Tavanes, veuve de messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, comte de Créancey, seigneur de Chevagny-le-Lombard, Tulon, le Terreau, le Mont-de-France, Torigny, Voutré, la Raquinière et autres places, contre Catherine-Claudine de Thibaut de Noblet, veuve de messire Georges-Melchior de Champier, comte de Chigy, femme en secondes noces de Thomas Monnier de Boisfranc, seigneur des Hauts ; — pour messire Étienne-Marie-Alexis Dagoneau, comte de Bussy-le-Grand, seigneur de Marcilly, Terzé, Pommay, Juchaux et autres lieux, mousquetaire gris de la garde du Roi ; — pour messire Antoine d'Escorailles, chevalier, seigneur de Limand ; — pour messire Charles-Claude Bataille de Mandelot, seigneur du Petit-Bois, Perret, Civry et dépendances, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Berri ; — pour Antoine Bouillet de Bois-Sire, garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis ; — pour messire Camille de Musy, chevalier, seigneur de la Barre ; — pour Hugues Maynaud de Bisfranc, écuyer, seigneur de la Vau-de-Cypierre ; — pour messire Claude-Éléonor de Reclesne, baron de Digoine, seigneur de Saint-Aubin, Moulin-Chipot et autres lieux ; — pour Anne de Thomasset, femme de Charles de Noblet d'Anglure, seigneur de Pommier, paroisse d'Ameugny ; — acte de la saisie des terres de la Guiche, Chaumont et Sigy-le-Châtel, faite à la requête de Charles Desjobert, conseiller du Roi, greffier de la chancellerie du palais à Paris, créancier pour la somme de 3,000 livres de messire Jean, comte de La Guiche et de Chaumont, seigneur de Sigy et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général et commandant de la province de Bourgogne, etc.

B. 543. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1766. — Plumitifs des audiences du bailliage des cas royaux du Charollais, tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général. — Discours de Jean-Louis Bernigaud, conseiller et procureur du Roi, à l'occasion d'un édit qui supprime les juridictions seigneuriales du comté de Charollais et de la baronnie du Mont-Saint-Vincent, à l'exception de la châtellenie dudit Mont-Saint-Vincent ; — règlement pour la tenue des audiences ; — causes civiles : pour Marie-Claire d'Estaing Du Terrail, veuve de messire Joseph Durey de Sauroy, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, baron de la Motte-Saint-Jean ; — pour messire Louis-Marie-Joseph Frotier, comte de la Coste, brigadier des armées du Roi, et Jacqueline-Éléonore de Reclesne de Digoine, sa femme ; — pour Louis Quarré, écuyer, seigneur de Chaintry ; — pour messire Adrien-Claude Perrin de Gregaine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Léger et autres places ; — pour Blaise Quarré, écuyer, seigneur du Plessis, Fragnay et autres lieux ; — pour messire Alexis de Noblet, marquis de la Clayette ; — pour Joseph de Chavagnac, écuyer, seigneur de Groffière et la Mollière ; — pour François-Éléonor de Finance de Clairebois, écuyer, héritier de messire Joseph-Hyacinthe de Charolles, seigneur de la Tour-de-Fontenay ; — pour Marguerite Monnier, veuve de Philibert Pézerat, écuyer, lieutenant général audit bailliage ; — pour messire Louis, comte de Faulrières, seigneur de Corcheval, Artus, Beaubery et autres lieux ; — pour Claude-François de Maritain, chevalier, seigneur d'Availly ; — pour Gilbert Bernigaud, seigneur du Chardonnet, conseiller du Roi, juge grènetier au grenier à sel de Charolles et chambre de Perrecy ; — pour Jeanne Janthial, veuve de messire Jules-Mathieu de Rochemont, baron de Montcenis ; — pour messire Gabriel Clesle Delapine, prieur du prieuré de la Madeleine-lès-Charolles ; — pour messire François-Antoine Bernard de Montessus, chevalier, baron de Vitrez, seigneur de Moulin-la-Cour, Saint-Martin-d'Ozolles et autres lieux, officier aux gardes françaises ; — pour Pierre Thomasset de Chessy, écuyer, ancien gendarme du Roi, seigneur des Autels et coseigneur du Puley ; — acte de la saisie du château de Saillant, avec tous les domaines en

dépendant, sis sur les paroisses de Viry, Martigny, Saint-Symphorien, Vaudebarrier et Vendenesse, faite à la requête de François-Joseph Harvoin, écuyer, créancier pour 1,000 livres de messire François-Henri, chevalier de la Guiche, brigadier des armées du Roi ; — décret de la seigneurie de Chassy, saisie sur Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat, comte de Barbançon, seigneur de Clessy, Chassy, etc.

B. 544. (Registre.) — In-folio, 254 feuillets, papier.

1767. — Plumitifs des audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour messire Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, seigneur dudit Cypierre et autres lieux, intendant de la généralité d'Orléans ; — pour Pierre-Marie-Madeleine Courtois, prêtre du diocèse de Dijon, vicaire général du diocèse de Belley et prieur de Saint-Martin de Bragny, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun ; — pour François Guyon, écuyer, prévôt de la maréchaussée du Charollais, contre François Chevalier, seigneur de Montrouan ; — pour messire Philippe Bouhier de Versailleux, seigneur de la Motte-des-Bois ; — pour François Mielle, conseiller du Roi, commissaire et receveur aux saisies réelles du Charollais ; — pour François Joanin, prêtre, prieur de Dromvent, curé de Saint-Jean-des-Vignes ; — pour Marie-Louise-Éléonore de Langheac, veuve de Claude-Élisabeth de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, baron du Rousset, seigneur de la Berteranche, les Murgers et autres lieux ; — pour Jean-Baptiste Bernard de Montessus de Ballore, seigneur dudit Ballore et autres lieux ; — réceptions : de Jean-Pierre-Alexis Rougemont, avocat en parlement, comme premier conseiller audit bailliage ; — de Charles Joleaud de Saint-Maurice, conseiller du Roi, lieutenant particulier civil, assesseur criminel ; — protestations dudit lieutenant général contre les prétendues causes de récusation alléguées par ledit François Mielle, etc.

B. 545. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1768. — Plumitifs des audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Charollais.— Causes civiles : pour messire Claude-François de Maritain, chevalier, seigneur d'Availly, Mouron, les Combes et autres lieux, commissaire député pour la capitation de la noblesse de Bourgogne ; — pour Marie Désautels, femme de Mathieu Quarré de Verneuil, bourgeois de Charolles ; — pour messire Charles-François Bernard de Montessus, chevalier, marquis de Rully, comte de Ballore et de Mouthier-en-Bresse, seigneur de Soirans et Fouffrans, de Pasquier, de Montessus et autres places ; — pour Joseph-Denis de Paray, écuyer, ancien gendarme de la garde du Roi, seigneur de Lurcy, Bonnaud et la Rosière ; — pour messire François Thouvant de Boyer, écuyer, seigneur des Angles et en partie de Saint-Vincent, gouverneur pour le Roi en la ville de Paray ; — « il a été délibéré que M. Baudinot, « lieutenant général, se rendra à Dijon à la suite de la « cour, le lendemain de la Saint-Martin prochaine, pour y « assister aux mercurialles, et fera part à la compagnie, à « son retour, des intentions de la cour, afin qu'un chacun « puisse s'y conformer ; » — réception de François-Marie Villedey, conseiller et avocat du Roi, etc.

B. 546. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1769. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour Catherine Dubois de La Rochette, veuve de messire Charles-Marguerite Des Champs, baron de la Villeneuve, dame de Mazoncle, Montot et autres places ; — pour Joseph Quarré, écuyer, seigneur de Champvigy, Plomb, Trades et autres lieux ; — pour Jean Boiveau, écuyer, seigneur de Villère, paroisse de Rosière (Toulon-sur-Arroux) ; — pour Jean-Baptiste-Marie Bernard de Montessus, baron de Rully, seigneur de Ballore et autres places ; — pour messire Louis de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur de Bouhans ; — pour Antoine de Guillermin de Nuzières, chevalier, seigneur de Montpinay, ancien capitaine au régiment Lyonnais, etc.

B. 547. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1770. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, conseiller du Roi, lieutenant général, civil et criminel au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour Philibert Pâtissier, écuyer, seigneur de la Forestille, et Anne-Claude Quarré, sa femme ; — pour Marie-Claudine-Françoise de Boyer, veuve de Joseph Quarré, écuyer, seigneur de Champvigy ; — pour Claude Duchemain, subdélégué d'Autun, père temporel des Capucins de ladite ville ; — pour messire Étienne-Marie Dagoneau, comte de Bussy, grand'croix de l'ordre de Saint-Philippe et chevalier de celui de l'ancienne noblesse, colonel-commandant des volontaires de Limbourg ; — réceptions : de Pierre-François Bernigaud, conseiller et procureur du Roi ; — de Philibert Pézerat, avocat audit bailliage ; — de Claude-Anne Ligonnet, prêtre et avocat en parlement, pourvu de l'office de conseiller ; — acte de la saisie de divers domaines sis à Vitry-en-Charollais, faite à la requête

de François Baudot, bourgeois à Paray, créancier pour une somme de 1,500 livres de messire Marc-Antoine, comte de Lévis, baron de Lugny, seigneur de Chevenizet, colonel du régiment de Picardie, etc.

B. 548. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1771. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour messire Philippe-Claude-Anne de Thibaut de Noblet, comte de la Roche-Tulon, brigadier des armées du Roi, ancien lieutenant-colonel du régiment de Picardie, agissant comme tuteur de son fils Claude-René-Marie-François de Thibaut de Noblet, chevalier, marquis des Prés, seigneur du Terreau et autres places; — pour Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, primat de Normandie, abbé, chef supérieur et général administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, doyen de Paray et en cette qualité seigneur haut justicier de Toulon-sur-Arroux; — pour messire Claude-Mathieu, comte de Damas, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Audour, Tramayes et autres lieux; — pour messire Éléonore-Maximilien-Charles de Petitjean, chevalier, seigneur de Lignières, et Henriette-Brigitte Monnier Des Hauts, sa femme; — pour messire Pierre-Marie de Naturel de Valetine, seigneur de Marigny, Saint-Eusèbe et autres lieux; — pour Pierre Mollerat de Vertpré, seigneur de Sérandet, etc.

B. 549. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1772. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour Jean-Pierre Delglat, seigneur du Plessis; — pour Pierre-François Saunier-Delanoue, procureur fiscal des terres et seigneuries de Chaumont, la Guiche, Sigy-le-Châtel et dépendances; — pour Marguerite Lambert, veuve dudit Pierre-François Saunier-Delanoue, « à son décès conseiller du Roy, maire de la ville de Charolles; » — pour messire Antoine Du Gary d'Uzech, chevalier de Malte, commandeur de Mâcon, Épinassy et membres en dépendant; — assentiment donné par les officiers du bailliage à une délibération du corps des procureurs, « lesquels ont remontré qu'ils avoient « éprouvé jusqu'à présent un abus dans l'administration « des audiances des justices inférieures, résultant de ce « que ces audiances étant tenues ordinairement à l'hôtel « des juges inférieurs, il arrive très-souvent que pendant « qu'un procureur postule à l'hôtel du juge, on donne dé« faut à la même heure contre luy en l'hôtel d'un juge « d'une autre justice, où il est chargé de postuler en qua« lité de procureur; que d'ailleurs, il arrive souvent que « les juges inférieurs se trouvent absents pour cause légi« time, le lundy, jour d'audiance, et qu'en ce cas il est « très-difficile de se procurer un autre juge, attendu la dif« ficulté d'épuiser l'ordre du tableau, ce qui opère des re« tards et morosités dans l'administration de la justice, « pour quoy ils ont délibéré qu'il convenoit d'exposer à la « cour ces inconvénients, et de la supplier de les prévenir « en ordonnant que les audiences des justices inférieures « seroient tenues le lundy de chaque semaine ou le lende« main après midy, en cas de férie, en l'auditoire royal, « où les causes pourroient être expédiées par les juges, « avocats et praticiens, qui s'y trouveroient; » — permission accordée à la communauté des maîtres en chirurgie de la ville de Charolles, « de procéder à la réception pu« blique des aspirans en leur art, dans la principale salle « de l'auditoire, sans néanmoins que lesdites réceptions « puissent gêner le service de ce siége; » — décision des officiers dudit bailliage, portant que « la femme qui re« nonce à la communauté d'entre elle et son mary, perd « non-seulement son douaire, mais encore ses avantages « matrimoniaux, dons et gains de survie, à l'exception de « ses bagues et joyaux, à moins que son contrat de ma« riage ne contienne la réserve expresse de reprendre nom« mément, en cas de renonciation, lesdits douaire, gains, « dons et avantages; » — « nous certiffions et attestons à « tous qu'il appartiendra que la paroisse de Luneau, en ce « qui en est à l'orient du grand chemin de Bourg-le-Comte « à Pierrefite, est du ressort de notre siége, de même que « le fief, château et seigneurie de la Rosière, » etc.

B. 550. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1772. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour Marie-Anne-Jeanne de Lassus, veuve de Jacques Raguet Des Fossés, chevalier, seigneur de Limand; — pour Henriette-Françoise de Foudras de Château-Thiers; — pour messire Antoine-Louis Des Champs, baron de Villeneuve, seigneur de Mazoncle, Montot, Brèche, Grandvaux et autres lieux; — pour messire Louis-Marie-Joseph Frotier, comte de la Coste-Messelière, maréchal des camps et armées du Roi, premier sous-lieutenant des chevau-légers de sa garde, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Jacqueline-Éléonore de Reclesne de Digoine, sa femme; — serment prêté par Étienne Degouvenain, maire de Charolles, pour l'exercice de la juridiction de police, etc.

B. 551. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1774. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Réception de Jean-François-Claude Gouvillier, commis greffier ; — serment de fidélité prêté à Louis XVI par les officiers dudit bailliage ; — causes civiles : pour Hélène-Charlotte-Angélique de Saint-Belin-Vaudremont, veuve de messire Armand-Jean de Sennevoy, chevalier, comte de Sennevoy, seigneur de Baulot, chevalier d'honneur au parlement de Dijon ; — pour Marie-Élisabeth Letellier, femme de messire Étienne Dagoneau, comte de Bussy ; — pour messire Étienne-Paul-Charles de Mayneaud, chevalier, ancien conseiller au parlement de Paris, seigneur de Génelard, Montaiguillon, Laugère et autres lieux ; — pour Pierre Thomasset de Chéchy, écuyer, seigneur des Autels et coseigneur du Puley ; — pour messire François-Saladin, marquis de Montmorillon, chevalier, seigneur de Lucenier, Busserolles, Chazelot, Nuzillier et autres lieux ; — pour messire Antoine Dagoneau de Marcilly, chevalier, seigneur des Barres ; — pour Jeanne-Louise-Hercule Gagnard, veuve de messire Jean-Baptiste Blancheton, comte de la Rochepot, etc.

B. 552. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

1775. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, duc de Cossé, maréchal de camp, colonel des Cent-Suisses de la garde du Roi, baron de la Motte-Saint-Jean, seigneur de Martigny-le-Comte, Commune, Souterrain, Saint-Vallier et autres places ; — pour Charles-Amable, marquis de La Guiche, comte de Sivignon et Chaumont, baron du Rousset et autres places, maître de camp du régiment Bourbon, cavalerie ; — pour Marie Gacon, veuve de messire Jean-François Montel de Bussy, seigneur de la Tour-de-Marchizeuil ; — pour Victor-Amédée de La Fage, chevalier, baron de Saint-Huruge ; — pour Claude de Thézut, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Molleron ; — pour Antoine-Louis Duprat, marquis de Barbançon, comte souverain de la Valetine, baron de Vitteaux, lieutenant général des armées du Roi, commandeur en la province de Soissonnais, premier veneur du duc d'Orléans, agissant comme tuteur honoraire de son fils, baron de Clessy, seigneur de Chassy et autres lieux ; — pour Jean-Philibert Bouillet, seigneur du Seuil et d'Hautefond, gouverneur pour le Roi en la ville de Toulon-sur-Arroux, etc.

B. 553. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1776. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour Madeleine-Angélique de Gassion, veuve de messire Louis-François Damas, comtesse d'Anlezy, comtesse palatine de Dyo, dame de Vau-de-Chizeuil, Montperroux, Faulin et autres lieux ; — pour messire Hector-Antoine-Dominique de La Garde de Chambonnat, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Pressy-sous-Dondin et autres lieux ; — pour Louise Perrin, femme d'Hugues Desplaces de Charmasse, écuyer, héritière universelle de Joseph Pain, chanoine de l'église cathédrale d'Autun ; — pour messire Louis, comte de Fautrières, seigneur de Corcheval, Beaubery, Artus et dépendances ; — pour Jean-Baptiste Dupin, receveur des droits réunis et directeur de la poste à Paray ; — pour Jean Boiveau, écuyer, seigneur de Villaine ; — pour Marie-Claudine de Boyer, veuve de Joseph Quarré de Champvigy ; — pour Antoine Durand, docteur en médecine, conseiller du Roi, maire de la ville de Paray, etc.

B. 554. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1777. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour messire Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître honoraire des requêtes de son hôtel, intendant de la généralité d'Orléans, baron de Chevilly, seigneur de Cypierre, le Thil et autres lieux ; — pour Archambaud-Thomas Monnier de Boisfranc, seigneur de Crozey ; — pour Jacques Maublanc, seigneur de la Vaivre, Chizeuil et autres lieux ; — pour Antoine-Philippe Des Champs de Brèche, seigneur dudit Brèche ; — pour messire Nicolas-Pierre-Joseph Régnault d'Irval, conseiller clerc en la grande chambre du parlement de Paris, prieur-comte de Perrecy, et Claude-François Fragnière, greffier en chef au bailliage d'Autun, économe séquestre, régisseur des revenus du prieuré dudit Perrecy, etc.

B. 555. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1778. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Attestations des officiers dudit bailliage, portant que les « avocats dudit siége ont toujours été en « usage de prendre et de se faire payer des écritures et « consultations qu'ils délivrent aux procureurs du même

« siége, dans les affaires dont ils sont chargés, à raison de « huit sols par rolle de grosse desdits écritures et consul- « tations en petit papier, ce qui fait précisément les deux « tiers de douze sols que prennent et perçoivent MM. les « avocats de la Cour en grand papier ; et dans toutes les « taxes de dépens faites en cedit siége, soit à l'amiable « soit à la rigueur, on n'a jamais contesté l'allouement « de ces honoraires auxdits avocats ; — causes civiles : pour l'abbé de Cluny, le chapitre de Tournus, le prieur de la Madeleine et le seigneur de Cypierre, tous seigneurs décimateurs de la paroisse de Champlecy, contre le curé de ladite paroisse, le commandeur d'Épinassy et le duc de Cossé, codécimateurs dudit lieu ; — pour messire Claude-François de Maritain, écuyer, seigneur d'Availly ; — pour Jean-Pierre Damas, comte d'Anlezy, brigadier des armées du Roi, baron de Castelnau, de Montratier, seigneur de Sassangy, Cercot, Saint-Privé et autres lieux, etc.

B. 556. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1759. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Condamnation à 120 livres d'amende, applicables aux pauvres de l'hôpital de Charolles, prononcée contre le curé de Ciry-le-Noble, qui depuis trois ans négligeait de remettre au greffe le double de ses registres de baptêmes, mariages et décès ; — causes civiles : pour Philibert Pézerat, écuyer, maître des forges de Pretin ; — pour Étiennette de Boiveau, veuve de Thomas de Beaumont, seigneur de Bousserin ; — pour messire Claude Guillier, chevalier, seigneur de Serrigny et autres lieux ; — pour Marie-Sophie de Franc, veuve de messire François-Saladin de Montmorillon, dame de Lucenier et autres lieux, etc.

B. 557. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1760. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour Marie-Simonne de Beaurepaire, veuve de messire Louis-Gabriel Leprêtre, marquis de Vauban, brigadier des armées du Roi ; — pour Madeleine Bernard de Blancey, veuve de Pierre-François Cottin de Joncy, conseiller au parlement de Bourgogne ; — pour Gilbert Bernigaud, écuyer, secrétaire du Roi, maison couronne de France, seigneur du Chardonnet, etc.

B. 558. (Registre.) — In-folio, 482 feuillets, papier.

1761. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour messire Marc-Antoine, comte de Lévis, baron de Lugny, brigadier des armées du Roi ; — pour messire François-Gaspard Mayneaud de Collange, chevalier, maître de camp de dragons, seigneur de Génelard ; — pour Jean-Philibert Bouillet de La Faye, président trésorier de France en la Généralité de Bourgogne et Bresse, gouverneur pour le Roi de la ville de Toulon-sur-Arroux ; — pour Jean-Louis Duprat, comte de Barbançon, seigneur de Gueugnon et autres lieux ; — pour Charles Bataille, baron de Mandelot, seigneur du Petit-Bois ; — pour Marie-Agathe-Ange de Vaudrey, veuve de Charles-François Bernard de Montessus, marquis de Rully ; — reconnaissances de cens et servis au profit de Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, colonel des Cent-Suisses de la garde ordinaire du Roi, gouverneur de la ville, prévôté et vicomté de Paris, etc.

P. 559. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1762. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Réception de François Trémaud, avocat à la cour, nommé par le marquis de La Guiche, bailli, juge ordinaire, civil et criminel, des terres et seigneuries de Chaumont, le Rousset, le Petit-Sigy, Sivignon et dépendances ; — causes civiles : pour Nicolas Montel de Lagneau, seigneur de la Tour-de-Marchizeuil ; — pour Claude-Palamède, comte de Thélis, lieutenant au régiment des gardes françaises, seigneur du Breuil, la Vaivre et autres lieux ; — pour Gilberte-Antoinette Dagoneau de Marcilly, fille unique et héritière de messire Antoine Dagoneau de Marcilly, chevalier, seigneur des Barres et autres lieux ; — pour messire Gabriel de Clesle Delapine, chanoine de la Sainte-Chapelle à Dijon, prieur commendataire des prieurés de la Madeleine-lès-Charolles et de Bragny, contre Jean-Baptiste Chevalier des Raviers, écuyer, garde du corps du Roi ; — pour Bénigne Quarré de Verneuil, écuyer, seigneur de Champseau ; — pour messire Étienne-Jean-Baptiste-Louis Des Galois de La Tour, prieur commendataire, seigneur et comte de Perrecy ; — pour messire Michel Ducret, chevalier, comte de Chigy, seigneur de Villaine et autres lieux ; — pour Gaspard de Paray, seigneur de Lurcy, etc.

B. 560. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier.

1763. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — « Attestons et certiffions qu'il est d'un usage

« constant dans ce siége, lorsqu'une lettre d'échange a « été protestée, d'assigner audit bailliage, pour le payement, « et le tireur et celuy sur lequel elle est tirée, aux périls, « risques et fortune l'un de l'autre, quoiqu'ils soyent domi- « ciliés en deux différentes jurisdictions ressortissantes « néantmoins audit bailliage ; » — causes civiles : pour messire Étienne Mayneaud de La Vau, capitaine au régiment de dragons d'Orléans ; — pour Claude Calard, écuyer, secrétaire du roi, seigneur d'Azu, Montsarin et autres lieux ; — pour messire François-Henri, chevalier de La Guiche, seigneur de Saillant ; — pour messire Eustache-Marie-Alexandre-Philibert d'Escorailles, écuyer, seigneur de Limand ; — pour messire Jacques-Jean Du Bessay, seigneur de Contenson, de la baronnie du Pont-à-Mailly et autres lieux ; — pour messire Jean-Baptiste Mayneaud, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Bourgogne ; — pour messire Jean-Baptiste-Philibert Godinot, écuyer, seigneur de la chambre, capitaine en premier au corps royal du génie, etc.

B. 561. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1784. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour messire François Maublanc de Martenet, chevalier, seigneur de Martenet, Glorienne, Frety, Bousserin et autres lieux, conseiller honoraire au parlement de Bourgogne ; — pour messire Michel Larcher, chevalier, marquis d'Arcy, seigneur de Vindecy et autres lieux ; — pour messire Guillaume-Suzanne de Thézut, officier de dragons, seigneur de Molleron, Aumont et autres lieux ; — pour Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat, comte de Barbançon, comte souverain de la Valetine, seigneur et baron de Clessy, colonel du régiment d'Orléans, infanterie; — pour Jean-Louis Bernigaud, écuyer, seigneur de Grange, lieutenant général au bailliage de Chalon-sur-Saône ; — pour messire Charles-Geneviève de Vény, seigneur de la Chapelle (Saint-Bonnet-de-Joux) et autres lieux ; — pour Joseph-Alexandre de Fricon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, Épinassy et dépendances, etc.

B. 562. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier.

1785. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Acte de notoriété constatant « qu'il est d'usage, « en ce bailliage, d'ordonner dans les préparatoires ten- « dants à estimation d'immeubles, pour cause de lésion, « que les experts estimeront en bloc lesdits immeubles, eu « égard à leur valeur au temps des ventes, fondé sur ce que « les terres ne rendent que toutes les deux années l'une, et « par le produit des prés qui sert à la nourriture des bes- « tiaux qui cultivent lesdites terres, et qui sert pareillement « à l'engrais desdites terres ; d'ordonner aussy que les ex- « perts défalqueront sur la valeur des immeubles, par « prix distinct et séparé, celui de la portion colonique qui « est une moitié des fruits et des bons croîts des bestiaux, « que le propriétaire est obligé de donner annuellement « aux cultivateurs ; » — causes civiles : pour Claude-Marie-François Gouvillier, receveur des impositions royales du Charollais ; — pour Joseph Pézerat, écuyer, docteur en médecine ; — pour Jean-Chrétien, comte de Macheco, seigneur de Corgengoux, Villière, Maupré et autres lieux ; — pour Gabriel-Marie de Lagrange, trésorier de France en la généralité de Bourgogne, seigneur de Collonge-la-Madeleine et autres lieux, etc.

B. 563. (Registre.) — In-folio, 596 feuillets, papier.

1786. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour François Monnier de Boisfranc, seigneur de Croze ; — pour messire Pierre-Marie de Naturel de Valetine, chevalier, seigneur de Marigny, la Tour-Baudin et autres lieux ; — pour messire Claude Bernard de La Vernette, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi en Mâconnais, seigneur de Lavernette, Cloudeau, la Rochette-Saint-Maurice, Saint-Martin-du-Tartre, Collongette, Saules, la Serre et autres lieux ; — pour messire Émiland Quarré de Champvigy, écuyer ; — pour Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Mazoncle, Cypierre, l'Heuretière et autres lieux; — pour Antoine-Louis Verchère d'Arcelot, président à mortier au parlement de Bourgogne ; — pour Antoine-Aimé de Royer, vicomte de Saint-Micaud, seigneur de Rains et autres lieux, etc.

B. 564. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1787. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Reconnaissances de rentes et servis au profit de Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair et grand panetier de France, capitaine-colonel des cent-suisses de la garde du Roi, maréchal de camp, inspecteur général de la cavalerie française, gouverneur de Paris, baron de la Motte-Saint-Jean, seigneur de Martigny-le-Comte, Souterrain, Champlecy, Merey, Marizy, le Brouillat,

Saint-Vallier et autres places; — causes civiles : pour Louis-Antoine Des Champs, comte de la Villeneuve, seigneur de Brèche, Mazoncle, Mounot et autres lieux; — pour Félix de Finance du Fay, écuyer, ancien garde du corps du Roi, demeurant à Toulon-sur-Arroux; — pour Louis-Hercule-Auguste, comte de Pont-Sainte-Marie, et Anne-Claudine Mayneaud, sa femme, seigneur et dame de Sommery, Collanges, Sermaise et autres lieux, etc.

B. 565. (Registre.) — In-folio, 458 feuillets, papier.

1788. — Audiences tenues par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage de Charollais. — Causes civiles : pour messire Charles Andraux, marquis de Langeron et Maulevrier, seigneur haut justicier d'Oyé, chevalier, commandeur des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées; — pour François-Louis Larcher, marquis d'Arcy, seigneur d'Avrilly, ancien mousquetaire du Roi; — pour Pierre de Finance du Fay, chevalier, officier des chasses du Roi, demeurant à Vitry-sur-Loire; — pour Blaise Quarré Du Plessis, écuyer, seigneur de Corcelles et de Saint-Symphorien-lès-Charolles en partie; — pour Charles Lorain, seigneur de Fontenay; — pour Anne-François-Archambaud Commerçon, pensionnaire du Roi, conseiller et maître en la Chambre des comptes de Dijon, etc.

B. 566. (Registre.) — In-folio, 590 feuillets, papier.

1642-1648. — Insinuations faites au bailliage de Charollais, du consentement de Denis Girard, seigneur de la Vesvre et de Moulin-lès-Saint-Aubin, lieutenant général, et de Jean Grandjean, lieutenant particulier. — Mariages : d'Adrien Mochet, écuyer, seigneur de Saint-Romain-sous-Gourdon, avec Antoinette, fille de François de Mazille, écuyer, seigneur de Vaubresson, et de Guillemette de Brancion; — de Jean Boyveau, seigneur de Cypierre, avec Anne, fille de Pierre Taisand, procureur au parlement de Bourgogne, syndic de la ville de Dijon; — donations entre-vifs faites : par Jacob Baudinot, seigneur de Villars, au profit de Girard Leclerc, seigneur de Château-Vert, gendarme de la compagnie du Roi; — par Claude Molin, seigneur du Bost, au profit de Pierrette Molin, sa sœur, femme de François Aymon, écuyer, seigneur de Montépin; — par Claudine de Mussy, femme de Claude-Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de Rosière, capitaine au régiment de Lyonnais, au profit de Prudence de Mussy, sa sœur, femme d'Abel Gonthier, écuyer, seigneur de Rouy et de Barrat; — par Jeanne Damas, veuve d'Adrien de Traves, écuyer, seigneur de Monay, Florette et Savigny-lès-Blanzy, au profit de Charles Damas, son neveu, fils d'Antoine Damas, baron de Marcilly, etc.

B. 567. (Cahiers.) — In-folio, 467 feuillets, papier (incomplets).

1650-1698. — Insinuations faites au bailliage de Charollais. — Mariages : d'Étienne Dagoneau, seigneur de Juchaux, avec Marie, fille de Guy Belriant, conseiller du Roi; — de messire Philippe-Charles de Champier, seigneur et baron de Juys, Vaux, Bionnay et autres places, bailli du Beaujolais, avec Antoinette-Louise, fille de Jacques de Rabutin, chevalier, baron de Sigy; — de messire Balthazar d'Albon, chevalier, seigneur d'Albon, Saint-Didier et autres places, avec Claudine, fille de messire Guillaume d'Apchon, chevalier, seigneur de la Tournelle; — de messire François de Bays-Damas, aide de camp des armées du Roi, baron de Digoine, Saint-Aubin, le Montet, Moulin-Chipot, Encredey, le Colombier et autres places, avec Henriette, fille de messire Henri-François de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, seigneur de Martigny-le-Comte, Souterrain, Commune, Chassy, etc; — de Claude de Thomassin, écuyer, seigneur de la Féauté, avec Antoinette, fille de Gabriel de Pouilly-Bessey, écuyer; — de messire Henri de Mathieu, chevalier, comte de Champvigy, avec Marie-Jacqueline, fille de Charles Lebrun, chevalier, comte du Breuil, baron d'Uchon, seigneur de Champignolles, Chaumont, la Tagnière et Saint-Nizier; — de messire Jean-Artus de Baillon, chevalier, comte de la Salle, baron de Joux, seigneur de Saillant et de Charette, avec Catherine, fille de Mathieu Aumaître, baron de Saint-Marcel, seigneur de Sarre, Rocaille, Villevieille et Rosnay; — de Jacques Dubois de La Rochette, seigneur de Montot, de Mazoncle et de Brèche, avec Marie-Pétronille, fille de Jean-Baptiste Michon, chevalier, ancien conseiller et procureur du Roi au bureau des finances de la généralité de Lyon, seigneur de Pierreclos, Bussy, Bussières et la Varenne; — d'Étienne Dagoneau, écuyer, seigneur de Marcilly, lieutenant général au bailliage, avec Thérèse, fille d'Antoine Nuguet, écuyer, seigneur d'Ébaugy et autres lieux; — d'Antoine-Madelon Jacquelot, écuyer, seigneur de Contre-Sol, avec Isabelle Mathieu, veuve de François Durel, bourgeois de la Bénissons-Dieu; — testaments : de Pierre Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles; — de Jean Boyveau, écuyer, seigneur de Pancemont; — de Joseph de Beaumont, seigneur de Chevagny; — de Louis Berrier, prieur de Perrecy; — de messire Antoine Damas, chevalier, comte de la Clayette, seigneur de Clessy, Trémont, etc., et de Françoise de Régnier, sa femme; — provisions : de la charge de lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller audit bailliage, pour Guillaume Baudi-

not, avocat en parlement ; — de lieutenant général, civil et criminel, pour Girard Pézerat, écuyer ; — de procureur du Roi audit bailliage, pour Jean Désautels, procureur du Roi au grenier à sel de Charolles ; — lettres de surséance obtenues par Claude-Marie de Fautrières, écuyer, seigneur de Corcheval, capitaine au régiment de cavalerie du Plessis ; — fondation de la confrérie de Saint-Honoré, faite en l'église Saint-Nizier dudit Charolles, par les maîtres pâtissiers, cuisiniers, boulangers et cabaretiers, etc.

B. 568. (Cahiers.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1728-1755. — Insinuations faites au bailliage de Charollais. — Donations entre-vifs faites : par Jean Mayneaud, écuyer, avocat à la cour, seigneur de Bisfranc, en faveur de Barthélemy Mayneaud, son fils ; — par messire François-Emmanuel de Royer, chevalier, marquis de Saint-Micaud, seigneur de Cersot, Genouilly en partie et autres lieux, brigadier des armées du Roi, en faveur de Catherine-Edmée de Riquety de Mirabeau, sa femme, et de Brunot-Emmanuel de Royer de Saint-Micaud, son fils aîné ; — par Louis Michon, ancien curé de Chalmoux, sociétaire au mépart de Paray, en faveur d'Adrien Michon, son neveu, avocat en parlement ; — par Melchior-François Cochet, écuyer, seigneur de Savigny, Blanzy et autres lieux, en faveur de Claude-Bernard Cochet, son frère, conseiller au parlement de Metz, seigneur du Magny et de la Grange ; — par Marie-Jacqueline Lebrun du Breuil, veuve de messire Henri de Mathieu, seigneur de Champvigy, en faveur de messire Armand-Jean de Senevoy, son neveu, comte de Senevoy, seigneur d'Athie, Ballon, Jouancy et autres lieux, chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne ; — par Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes, et par Louis Bossuet, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes, en faveur de messire Louis-Bénigne Chazeau, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Metz ; — par Marie-Anne de Lévis, femme séparée de corps de François-Philippe-Éléazar de Lévis, marquis de Château-Morand, Valromey et autres lieux, en faveur de François-Charles de Lévis de Château-Morand, son fils, comte de Lévis, lieutenant général pour le Roi en Bourbonnais ; — par Étienne Quarré de Chaintry, conseiller au parlement de Dombes, en faveur de ses fils Blaise Quarré de Chaintry, écuyer, avocat à la cour, et Louis Quarré, écuyer, seigneur du Plessis ; — par Marie-Antoinette de Champier, veuve de messire Louis de La Menue, chevalier, seigneur de Châtelmoron, Molleron, Vaudebarrier, etc., en faveur de messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Ragy, Bourgueil, Maumont, Quintry et autres lieux ; — par Joseph Baudoin, seigneur de la Vau-de-Cypierre, en faveur de Silvain-Raphaël Baudoin, son petit-neveu, officier aux gardes-françaises ; — par Philippe Pillot de Fontenailles, écuyer, seigneur de Sanvignes et Mont-Bugy, en faveur de François Pillot de Fougerette, son frère, seigneur de Vaux ; — mariages : de Jean-François Montel, écuyer, avec Marie, fille d'Hugues-Charles Gacon, écuyer, seigneur de Vigny ; — de François Thouvant, écuyer, seigneur de Boyer, avec Anne, fille de Jean Quarré, écuyer, seigneur de Champvigy et Plomb ; — de François Guyon, écuyer, prévôt de la maréchaussée du Charollais, avec Claudine-Madeleine Jonquey ; — de Claude-Henri de Vény, écuyer, seigneur de Villorbaine, avec Catherine de Berthelot de Bellefont ; — provisions de l'office du lieutenant général pour Louis Margot, avocat à la cour ; — testaments : de Simon de Thézut, écuyer, seigneur des Puits, capitaine au régiment de Normandie ; — d'Hubert Jacquet, seigneur de la Saule ; — enregistrement de lettres patentes, d'arrêts du parlement de Bourgogne, etc.

B. 569. (Cahiers.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1756-1769. — Insinuations faites au bailliage de Charollais. — Testament de messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, comte de Créancey, seigneur de Tulon, du Terreau, de Chevagny-le-Lombard, du Mont-de-France, de Voutré et autres lieux, laissant tous ses biens par substitution à messire Claude-François, fils de Jean Thibaut de Noblet, comte de la Roche-Tulon ; — donations entre-vifs faites : au profit de Marie Chassepot, gouvernante de feu messire Benoît de Reclesne, chevalier, seigneur du Montet et autres places, par les héritiers dudit seigneur, savoir : Claude-Éléonor de Reclesne, chevalier, baron de Digoine, seigneur de Palinges, Saint-Aubin, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Vincent, Saint-Éloi-lès-Fautrières, Moulin-Chipot et autres places ; Élisabeth de Reclesne de Digoine, veuve de messire Noël, comte palatin de Dyo, et Joseph de Chavagnac, seigneur de la Mollière, veuf d'Antoinette de Reclesne de Digoine ; — par messire Antoine Dubois de La Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur de Brèche, Grandvaux et autres lieux, au profit de messire Antoine-Louis Des Champs, son petit-neveu, baron de la Villeneuve ; — extraits des contrats de mariage : de Claude Jolleaud des Forges, écuyer, seigneur de la Tour et des Forges, avec Françoise Jolleaud de Saint-Maurice ; — de messire Marc-Jean de Tenay, marquis de Saint-Christophe, avec Thérèse, fille de messire Claude-Mathieu Damas d'Audour ; — pension viagère de 300 livres, créée par messire Adrien-Claude Perrin de Gregaine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Gregaine, de Saint-Léger e

du Thil, en faveur de Catherine Muller, femme de Félix Vernier, capitaine de hussards, etc.

B. 570. (Cahiers.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1770-1781. — Insinuations faites au bailliage de Charollais. — Donations entre-vifs faites : par Antoinette de Lombard de Millery, veuve de messire Étienne de Raguet des Fossés, ancien élu de la noblesse du Charollais, au profit de Marie-Anne-Jeanne de Lassus, veuve de messire Jacques Raguet des Fossés ; — au profit de Christophe Perrin de Daron, écuyer, par Marie Perrin, veuve de Gilbert Baudinot de La Salle, écuyer, seigneur de Lespinasse et des Colins ; — par messire Claude Guillier, chevalier, seigneur de Serrigny, Champ-Poussot et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, au profit de Marie-Thérèse Des Blaches, sa femme ; — testaments : de Françoise-Marie-Madeleine Mayneaud, veuve de Pierre Marchais de La Périne, écuyer, ancien commissaire de la gendarmerie ; — de messire Antoine Dagoneau de Marcilly, ancien archidiacre de Beaune ; — enregistrement d'édits, de lettres patentes , d'arrêts du parlement de Bourgogne, etc.

B. 571. (Cahiers.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1782-1790. — Insinuations faites au bailliage de Charollais. — Extraits des contrats de mariage : de Claude Saclier de Giverdey, avocat à Toulon-sur-Arroux, avec Anne, fille de Louis Quarré de Chaintry, écuyer ; — de Philibert Commerçon, docteur en médecine à Châtillon-lès-Dombes, avec Antoinette-Vivante, fille de Jean Beau, notaire à Genouilly ; — testament de Claude de Thézut, seigneur d'Aumont, Ragy, Quintry, Châtel-Moron, Molleron et autres lieux ; — provisions de l'office de lieutenant de la grande louveterie de France, dans ledit bailliage, pour François Monnier de Boisfranc, seigneur de Croze ; — mariage de messire François Maublanc de Chizeuil, chevalier, capitaine de dragons, avec Madeleine-Louise-Henriette, fille de messire Michel-Henri-Claude, baron de la Barre, chevalier, seigneur de Vilatte-Ferrière, la Motte-Josserand et autres lieux; — donations entre-vifs ; — enregistrement de lettres patentes, etc.

B. 572. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1493-1580. — Minutes du bailliage de Charollais : — « Fraiz et missions qu'il a convenu supporter par ceulx du « païs et comté de Charollais, à la poursuite d'avoir eslar- « gissement et délivrance de Guillaume Rosselin, Blaise « Boulery, Guillaume Jaquant de Paroy, Estienne Devil- « lers, Jehan Vannier et Benoist Bardot, qui ont esté dé- « tenuz prisonniers au chastel de Dijon et à Beaune, à la « requeste du receveur général de Bourgongne, et aussy « pour avoir restitution de plusieurs vins prins sur aucuns « dudict Charollois, pour leur cote et portion de la somme « de trante mil frans octroyés au Roy par les estatz de Bour- « gongne ; » — département sur les villes et les villages du comté de Charollais, d'un impôt de 7,002 francs 10 gros 3 blancs 1 denier tournois, mis sur les habitants contribuables dudit comté par les états de Bourgogne, pour les francs-fiefs et les nouveaux acquêts ; — procédures poursuivies par-devant Nicolas de Saint-Anthot, seigneur dudit lieu et de Mazoncle, juge et lieutenant général audit bailliage, par Nicolas Baudeluc, prêtre, curé et primicier dudit Charolles ; — déclaration de biens dépendants dudit comté, faite par Jeanne de Fougère, tutrice de l'enfant qu'elle a eu de Jean de Marcilly, seigneur de Mardiaugue, et femme en secondes noces de Claude de Montmorillon, écuyer, seigneur d'Essanley ; — indemnité de 18 francs allouée par le parlement de Dôle, à François de Ganay, juge et lieutenant général audit bailliage pour l'empereur d'Autriche, « lequel, pour le debvoir de son office, est venu « exprès dès le lieu de Charolles en ceste ville de Dole, « pour comparoir à la cour et au premier siége d'icelle « (1549) ; » — foi et hommage présentés au Roi de France par Antoine de Sève, écuyer, pour la moitié de la terre et seigneurie de Corcelles (Saint-Symphorien-lès-Charolles, 1557) : « attendu que depuis mardy dernier passé, dix- « septiesme jour du présent mois (octobre 1559), le comté « et bailliage de Charollois a esté restitué au Roy catholi- « que, selon le traicté de paix, la souveraineté retenue au « Roy, nostre sire, pour raison de quoy ledit bailliage ne « se peut plus dire ny nommer bailliage royal ; » — lettre de Gaspard de Saux, seigneur de Tavanes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, ordonnant la convocation du ban et de l'arrière-ban ; — procès entre les chapelains desservant les églises Saint-Nicolas et Saint-Nizier de Marcigny, et Georges Gontaudier, bourgeois dudit lieu, au sujet d'une fondation de messe qu'il ne voulait acquitter qu'à certaines conditions, « pour aultant que le- « dict Gontaudier a changé de religion ; » — enquête tendant à prouver qu'il est fou ; — copie, avec notes de plainchant, du verset *Quando Deus*, « par luy forgé en fran- « çoys, lequel il veult este chanté pour le scandalle de « l'esglise; » — rôle d'une imposition sur les nobles et les privilégiés du comté, fait par Jean de Martel, seigneur de Marcilly et Sommery, « bailly et juge royal en Cha- « rolloys pendant la minorité de M. de Cypierre, bailly « pour le Roy; » — procédures pour Jean Gontier, conseiller du Roi, greffier en son conseil priv et en sa cour de

parlement à Dijon, seigneur d'Ébaty et du Sauvement, contre Gabriel Cothenot, greffier des cas royaux audit bailliage, etc.

B. 573. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 85 pièces, papier.

1590-1611. — Minutes du bailliage de Charolles. — Accord et partage entre Christine de Moreau, veuve de messire Antoine de Saint-Anthot, seigneur dudit lieu et de Mazoncle, premier président au parlement de Rouen, et ses trois filles, savoir : Charlotte, femme de Barnabé de Gellan, baron de Thenissey et Rochefort ; Cassendra, femme de Nicolas de Vallerot, seigneur de Bussillon, et Guillemette, femme de François Daval, seigneur de Fontenailles; — délibérations des élus des trois États du Charollais, pour le département du taillon ; — montres faites par-devant Claude de Ganay, lieutenant général, et Jacques Menyer, procureur du Roi, des soldats qui sont sous la charge de Claude Piget, écuyer, seigneur de la Bruyère, « comman« dant en la ville et chastel de Charolles, en l'absence de « M. de Ragny ; » — procédures : pour Pierre Leroux, seigneur du Terreau, contre Moïse Droin, notaire royal : — pour Jean-Gaspard de Bionnay, écuyer, seigneur de Marcilly et Terzé ; — pour Théophile Damas, baron de Digoine ; — pour Gabriel Girard, seigneur de Courain ; — pour Jean Baillon, prieur commendataire du prieuré de Perrecy ; — pour Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur de Champvigy et de Chigy ; — pour Antoine Damas, seigneur de Vertpré; — état des dépenses faites par Emmanuel-Philibert de Rymon, lieutenant général audit bailliage, à la poursuite du procès que les officiers des cas royaux ont à soutenir contre les officiers du comté ; — dits et contredits ; — arrêt du conseil portant « qu'il sera estably au comté de Cha« rollois, ès villes et lieux nécessaires, le nombre de seize « notaires et dix-sept sergens, oultre et par-dessus ceulx « qui y sont à présent ; » — lettres de provisions pour lesdits notaires et sergents, etc.

B. 574. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1612-1616. — Minutes du bailliage de Charolles. — Conflits d'attributions entre les officiers des cas royaux et ceux du bailliage du comté ; — procès-verbaux constatant que des injures ont été proférées et des coups portés en pleine séance ; — sentence arbitrale réglant les différends entre Claude de Ganay, lieutenant général du bailliage du comté, et Pierre Mottin, lieutenant particulier ; — procédures civiles : pour noble Antoine Brenot, seigneur de la Vallée ; — pour Nicolas Lallemagne, primicier et curé de l'église Saint-Nizier de Charolles, contre dom Nicolas Girard, prieur de la Madeleine ; — pour messire Godefroy de La Guiche, seigneur de Chitain, la Lière et Félix ; — pour Simon de Vallerot, écuyer, seigneur de Bussillon, Mazoncle et Flammerans, contre Jacques de Brèche, écuyer, seigneur de Montot ; — pour César de Belleperche, seigneur de Mardiaugue ; — pour François Bouillet, coseigneur de l'Heuretière ; — pour Melchior Des Crots, écuyer, baron d'Uchon ; — pour François Gontier, seigneur des Dureaux ; — sentences rendues par Emmanuel-Philibert de Rymon, lieutenant général pour le Roi, seigneur du Banchet, de Fontenay, et de Trémolles ; — inventaire des meubles laissés par messire Jacques de Lévis, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Cousan, Boissy, Curèse, Chalain-le-Comtal, Champs, Chalain d'Usore, Lugny, le Plessis et autres lieux, au profit de Louise de Rivoire, sa veuve, tutrice de ses enfants ; — assemblée de parents pour régler la tutelle des enfants de Charles de Bessey, écuyer, seigneur de la Motte-Loisy, Chevalot, Montigny et Malleval, etc.

B. 575. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1616. — Minutes du bailliage de Chrolles. — Procédures civiles : pour Africain de Ragot, seigneur d'Ocle ; — pour François Royer, seigneur de la Tour-de-Micaud ; — pour Claudine de Montrichard, femme de Simon de Vallerot, écuyer, seigneur de Mazoncle et d'autres lieux ; — pour Hugues de Rabutin, seigneur de Champvigy ; — procédures criminelles pour voies de fait, etc.

B. 576. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1616-1617. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Claude de Martel, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, Épinassy et membres en dépendant ; — pour Benoît Milland, prêtre, curé de Grandvaux, contre les habitants de ladite paroisse, au sujet des réparations du presbytère ; — pour François Ducret, écuyer, seigneur de Cutigny et du Brouillat, contre Étienne de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy-sous-Dondin ; — ventes judiciaires, etc.

B. 577. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1617. — Minutes du bailliage de Charolles. — Rôle d'une imposition de 121 livres 17 sols 9 deniers, « sur les « habitants et parrochiens du Mont-Saint-Vincent, le fort « portant le foible, et ce, pour satisfaire aux frais et des« pens par lesdictz habitants supportez, pour l'empesche« ment du logement des gens de guerre du régiment

« du seigneur de Chappe ; » — procédures civiles : pour Imbert Girard, chevalier de Malte, commandeur de Farges, le Maignelay, les Temples de Beddes, Adenay et Riollets ; — pour Pierre Fouges, seigneur d'Escures, conseiller du Roi en ses conseils, maréchal des logis des armées du Roi ; — pour Mathieu Quenault, seigneur de Persanges ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud et d'Effondrés ; — pour Claude Sève, écuyer, seigneur de Valette ; — pour noble Nicolas Thomassin, capitaine du Mont-Saint-Vincent ; — pour Léonarde de Ballore, veuve de Jean de Vesvre, écuyer ; — pour Jean de Foudras, écuyer, seigneur de Morland, etc.

B. 578. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

1617-1618. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Claude Potillon, seigneur du Magny ; — pour Claude de Bergier, écuyer, seigneur de la Rivière, Charancy et le Brouillat ; — pour Jeanne Lauthevenin, femme de Louis de Thézut, seigneur de Ragy ; — pour Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur de Champvigy, Plomb et Chigy ; — pour Prudent Cheval, seigneur de Beaudésir, lieutenant criminel au bailliage de Montcenis ; — inventaire des meubles laissés par Jean Ducret, seigneur de Cutigny ; — ventes judiciaires ; — ordre signé de Louis XIII, portant « que les huict hommes de guerre « à pied, François, establiz au chasteau de Savigny (en « Revermont), soubs le seigneur baron de Thianges, seront « transmiz au chasteau de Bourbon, pour y tenir garnison « avec les quatre hommes de guerre y estans d'ordinaire « soubz la charge du seigneur baron d'Amanzé, et que les « appointements de vingt-cinq livres par mois cy-devant « attribuez audit baron de Thianges, seront payez audict « seigneur d'Amanzé, avec les soixante livres qu'il souloit « avoir comme commandant audict Bourbon, » etc.

B. 579. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1618. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procurations passées : par Philiberte de Barnault, veuve de messire Antoine Damas, chevalier, seigneur et baron de Digoine, Clessy, Montmort et autres places ; — par Marie de La Tour Saint-Vidal, veuve de messire Théophile Damas, chevalier, seigneur et baron de Digoine, la Varenne et Saint-Aubin ; — entérinement des lettres obtenues par Prudent Cheval, lieutenant criminel au bailliage de Montcenis, pour la rénovation du terrier de Beaudésir ; — procédures civiles : pour Jean de Foudras, écuyer, seigneur de Morland ; — pour Antoine Delion, procureur du couvent de Digoine ; — pour Jérémie Du Verdier, écuyer, seigneur de la Brosse et de la Combe ; — pour Claude de Vesvre, seigneur de Fragnay ; — pour noble Palamède Bourgeois, seigneur de Molleron ; — pour Pierre Quarré, seigneur de Romay ; — pour Nicolas Darangier, écuyer, seigneur d'Anneville ; — pour Samuel Boullery, avocat en parlement, seigneur du Vignaud ; — pour Jean de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin-la-Cour ; — pour Jean de La Forêt, seigneur de Saint-Léger, etc.

B. 580. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1618-1619. — Minutes du bailliage de Charolles. — Causes civiles : pour Bénigne de Damas, veuve de Georges Noblet, écuyer, seigneur du Sauzet, femme en secondes noces de Claude d'Arbon, seigneur de Cuzy ; — pour Gabriel Girard, seigneur de Moulin-lès-Saint-Aubin ; — pour Jean Gevalois, écuyer, seigneur de Saint-Denis ; — pour les pauvres de la religion réformée résidant à Paray ; — pour Françoise de La Villeneuve, dame de la Tour-du-Bois ; — pour Étienne de Bessey, bâtard de Louis de Bessey, chevalier, seigneur de Frety ; — sentences : déclarant Blaise de Blondefontaine, prêtre, curé de Saint-Eusèbe-des-Bois « suffisamment atteint et convaincu d'avoir « praticqué et suborné damoiselle Claudine de Vesvre, sa « parrochienne, des œuvres duquel elle est à présent en- « ceinte, pour repparation duquel cas avons iceluy Blaise « de Blondefontaine banny et bannissons à perpétuité de « ce pays et comté de Charolloys, avec deffence de s'y treu- « ver ny récidiver par cy-après à commettre tel cas, à « peine de la hart ; » — condamnant un faux monnayeur « à servir le Roy en ses galères à perpétuité, » etc.

B. 581. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1619-1620. — Minutes du bailliage de Charolles. — Réceptions de notaires et de sergents ; — causes civiles : pour Nicolas de Lestouf, écuyer, seigneur de Sirot, la Crotte, Rains, et Mauvoisin ; — pour Jean-Gaspard de Bionnay, écuyer, seigneur de Marcilly et de Terzé ; — pour François de Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour Adrien de La Varenne, écuyer, seigneur des Buis ; — pour Claude Alixant, seigneur de Villard et de Cloudeau en partie ; — pour les paroissiens de Beaubery, contre Blaise Lombard, leur curé, au sujet des réparations du presbytère, etc.

B. 582. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1620-1621. — Minutes du bailliage de Charolles. — Plainte de Jacques Giraud, notaire à Paray, contre les

échevins de cette ville, les accusant d'avoir fait abattre « une tournelle qui estoit sur le frontispice du portal de « l'église Sainct-Nicolas dudict Paroy, aultant bien faicte « qu'autre de la province, et qui estoit pour ung jamais, « pour estre de pierre de taille bien ouvrée, deans laquelle « tournelle estoit posée l'horologe; » — inventaire des titres concernant la cure de Saint-Romain-sous-Gourdon; — requête des officiers du Roi, pour la nomination d'un commissaire à la place du président Jeannin, qu'ils ont récusé, « pour estre procédé, le plus promptement que faire se « pourra, au rapport et jugement de l'instance pendante « au conseil entre les supplians demandeurs contre les of- « ficiers des sieurs archiducz d'Austriche, comtes de Cha- « rolloys; » — sentence portant que le revenu dépendant « tant de la chambrerie que du couvent du doyenné de « Paroy, sera séparé de la ferme dudict doyenné; » — procédures criminelles, etc.

B. 583. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1621. — Minutes du bailliage de Charolles. — Sentences : pour Antoine de Labletonnière, avocat et juge royal de la ville de Saint-Gengoux, contre noble Claude de Charolles, seigneur de Villaine ; — pour Marie du Blé, archiprieure du prieuré de Lanchare et de son annexe du Puley ; — pour Thibaud Droin, écuyer, seigneur du Patouillat, et Georges de Salornay, sa femme, seigneur et dame de Corcheval ; — pour Isaac Baudinot, seigneur de Selore, gendarme de la compagnie de chevau-légers du Roi ; — pour Nicolas Mouchet, seigneur de Chevannes ; — pour Pierre de Charancy, seigneur de Dompierre ; — pour Jean de Ténarre, écuyer, seigneur de Souterrain ; — procuration passée par messire Paul Damas, baron de Clessy, seigneur de Bennes et de Pantier ; — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.

B. 584. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1621-1622. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur de Champvigy et de Chigy ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud; — pour Claude Bergier, écuyer, seigneur de Rivière et de Charancy ; — pour Jean-Baptiste Saunier, chambrier de Charlieu, ancien prieur de Bragny ; — exploits de saisies faits au nom de Charles de Marcilly, seigneur de Cypierre, gouverneur d'Autun et de Semur-en-Auxois, bailli du Charollais ; — procès-verbal de visite de l'église et du presbytère de Saint-Romain-sous-Gourdon ; — rapport contenant que les officiers du Roi audit bailliage ayant requis « qu'il fust ordonné aux ha- « bitans de ceste ville de Charolles et à toutes les paroisses « de ce pays et comté de Charollois, de faire processions « générales, pour prier Dieu pour la santé de Sa Majesté, « des Reynes, de Monsieur et de messieurs les princes du « sang, » Guy Belriant, lieutenant particulier, rédigea une ordonnance à ce sujet et la fit publier au son du tambour ; mais que les chefs de la garnison logée au château de Charolles s'opposèrent par la force à ladite publication, prétendant « qu'il n'appartenoit poinct aux officiers du Roi « de faire faire aucune proclamation avec tambours sans « leur permission, » etc.

B. 585. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1622. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures criminelles contre Antoine Bessière, prêtre, curé de Mornay, accusé d'avoir blasphémé et battu un de ses paroissiens, puis d'avoir mis le feu dans une maison du village de Pouilloux, où furent brûlés plusieurs soldats, pour se venger desdits soldats qui avaient voulu emmener sa servante ; — procédures civiles : pour Denis Girard, seigneur de la Vesvre ; — pour Antoine de La Menue, écuyer, seigneur de Saint-Privé ; -- pour Guy de La Cour, écuyer, seigneur des Ponts ; — pour Étienne de Rébé, écuyer, seigneur de la Gardette et de Chevagny-le-Lombard ; — pour Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois ; — pour noble Jacques de Moles, prieur des Gaudets, etc.

B. 586. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1622-1623. — Minutes du bailliage de Charolles. — Apposition de sceaux sur les meubles laissés par Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle, la Farge et autres lieux; — réceptions de sergents et de notaires ; — procédures civiles : pour Alix de La Clayette, baronne de la Clayette, veuve de messire Jacques de Brèche, seigneur de Brèche et de Montot, « maistre de camp d'ung régiment de pied « françois entretenu en Piedmont pour le service de Roy; — pour Zacharie Pelez, seigneur de Marigny, etc.

B. 587. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1623-1630. — Minutes du bailliage de Charolles. — Requêtes d'Emmanuel-Philibert de Rymon, Jean Degouvenain, Gabriel Girard, « lieutenant, procureur et greffier « pour le Roy au bailliage des païs et comté de Charollois, « demandeurs en règlement contre maistres Claude et Jac- « ques de Ganay, Pierre Mottin et Pierre Saulnier, lieute- « nant général et particulier, advocat et procureur des

« sieurs archiducs d'Austriche, comtes du Charolloys, dé-« fendeurs aïant suscité l'ambassadeur d'Espagne pour « intervenir partie et procurer l'évocation de la cause au « parlement de Bourgogne, » remontrant que « les officiers « desdicts sieurs archiducs estans à ce invités, oultre le « particulier proufit et intérest qu'ils ont à l'aggrandisse-« ment de la justice qu'ils exercent esdicts noms, par les « grans gages, excessives pensions et récompenses que leur « font chacun jour iceux archiducs, les supplians n'aïant « aucuns gages, ains le seul exercice de leur charge, ont « par l'artifice des défendeurs, pour tous fruicts, une « continuelle vexation, despence et inquiétude et s'oppo-« sant courageusement à ces grandes entreprises et usur-« pations, ont couru plusieurs et diverses fois, oultre la « perte de leurs biens, le risque et hazard de leur vie, ainsi « qu'ils sont prests d'en informer plus particulièrement Sa « Majesté par pièces qu'ils ont en main, justificatives de ces « violens, injurieux et insupportables déportemens; » — procédures entre Jean de Toulonjon, écuyer, seigneur de Limand et de Ciry, et Marie Camus de Saint-Bonnet, dame du Sauvement, du Suchaux, de Sercy et dudit Ciry en partie, au sujet du partage de certaines gerbes entre eux et les curés de Ciry et de Pouilloux ; — procédures criminelles, etc.

B. 588. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1630-1640. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Pierre Quenault, écuyer, seigneur de Villaines, la Rosière et Persanges, au sujet de la succession d'Élie Quenault, son frère, seigneur de Champblanc; — pour Nicolas de Thézut, seigneur d'Aumont: — procédures criminelles pour homicide; — inventaire des biens laissés par Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois, etc.

B. 589. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1640-1641. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Antoine Joly, seigneur de Blaisy, greffier au parlement de Bourgogne ; — pour Jean de Ciry, seigneur du Magny ; — pour Jean Roberjot, « sous-admo-« diateur des espaves et encins (essaims) de mouches qui « se rencontrent rière les destroits de la justice de Per-« recy ; » — pour Claude de Mouchet, écuyer, seigneur de Commugny et d'Azu, guidon de la compagnie de gendarmes du marquis de Tavanes, etc.

B. 590. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1641. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Pierre Belriant, seigneur de l'Angle ; — pour Denis Girard, seigneur de la Vesvre, la Vau et Moulin-lès-Saint-Aubin, lieutenant général audit bailliage ; — pour Girard Leclerc, seigneur de Château-Vert ; — réceptions de sergents et de notaires ; — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.; — déclarations faites par un homme condamné à mort pour homicide et vols, portant entre autres choses, « que messire Étienne Mar-« ceau, presbtre, curé de Sainct-Vallier, luy a donné un « diable familier, pour voller pendant neuf ans sans pou-« voir estre repriz de justice, et ce, deans une boitte de « fer blanc, ledict diable familier estant faict comme une « beste noire ayant plusieurs piedz et qui se tient ordinai-« rement deans les ordures des bestes ; que ledict Marceau « a encores trois aultres diables familliers, dont l'un est « pour desbaucher les femmes ; » — procès-verbal de l'exécution dudit condamné, etc.

B. 591. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1641-1642. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procès-verbaux de visite et d'enquête au sujet de la chute du pont de bois appelé le pont de Bord, sur la Bourbince : « La nuit du 21 novembre, en cinq heures, ladicte ripvière « creut tellement qu'elle passoit sur ledict pont plus de « deux pieds d'haulteur ; l'eaue, par sa violence, avoit en-« levé les esquilles du costé du village de la Beluze, contre « lesquelles vindrent à heurter des pièces de verne que la « ripvière charroyoit avec grande impétuosité ; » — délivrance faite par les échevins de Paray des réparations dudit pont « et de la construction de celluy qu'il est de « besoing faire sur les fossés qui sont proches de l'abre de « la Vierge, sur la levée de Romay ; » — procédures civiles : pour Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Corcheval ; — pour Palamède Gontier, écuyer, seigneur du Sauvement ; — pour Pierre de Traves, écuyer, seigneur de Vauthot, Souterrain et autres lieux ; — pour messire Jean Damas-Senailly, seigneur de Savianges; — pour Jean Thozet, curé de Saint-Martin d'Estréaux, « pour et au nom « de dame Jeanne-Baptiste de Bourbon, sœur naturelle et « légitimée du Roy, abbesse de Fontevrault, des prieure « religieuses et couvent de Beaulieu, dépendant de ladicte « abbaye, » au sujet de l'annulation de certains contrats d'échange, demandée par Hippolyte Bourgeois, dame de Molleron ; — requête de Jean Mortinat, concierge des prisons de Charolles pour être rétabli dans son emploi, dont il

avait été privé, à la suite de l'évasion de sept soldats prisonniers, etc.

B. 592. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1642. — Minutes du bailliage de Charolles. — Visite des moulins de Paray; — plaintes portées par Philibert Bordet, primicier de l'église Saint-Nizier de Charolles, contre Nicolas Gallay, chanoine de ladite église ; — opposition du vicomte d'Amanzé, seigneur de la Laugère, aux travaux entrepris par les adjudicataires de la coupe des bois du Charollais, pour nettoyer la rivière de la Bourbince et y faire flotter ledit bois à bûches perdues ; ladite coupe étant faite au profit du vicomte d'Arpajon auquel le Roi a accordé 25,000 livres à prendre sur lesdits bois; — présentation faite par messire Claude de Létouf, chevalier, seigneur de Sirot, la Crotte, Mauvoisin et Rains, maître de camp d'un régiment de cavalerie, « du brevet contenant « le don qu'il a pleu à Sa Majesté de luy faire et accorder « des revenus des estangs et molins dépendantz du comté « du Charolloys et baronnie du Mont-Sainct-Vincent, ac- « quis et confisqué à sadicte Majesté; » — amodiation des étangs et moulins du Perrier, du Sauvement et de Montchanin, au prix de 1,160 livres par an ; — procédures civiles et criminelles ; — ventes judiciaires, etc.

B. 593. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1642. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Jean Alacoque, prêtre, curé de Verosvres; — pour Étienne Dagoneau, seigneur du Juchaux ; — pour Jean Boyveau, seigneur de Cypierre; — pour Philibert de Thézut, seigneur des Puits; — pour messire Jean d'Amanzé, vicomte dudit lieu, seigneur de la Laugère ; — pour Jean Viridet, ministre de la religion réformée à Paray ; — pour Sébastien Allemand, seigneur de la Roche-Chazeau, capitaine-enseigne en la citadelle de Chalon; — réceptions de notaires; — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.

B. 594. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1642. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Françoise de Colombet, veuve de César de Belleperche, écuyer, seigneur de Mardiaugue et de Chizeuil; — pour Marthe de Busseuil, veuve de Pierre Boullery, seigneur de l'Hôpital ; — sentence rendue à la requête de Jean Degouvenain, procureur du Roi audit bailliage, et portant que Hugues de Villarnault, archiprêtre du Bois-Sainte-Marie et curé d'Ozolles, serait tenu de célébrer ou de faire célébrer par son vicaire une messe basse en la chapelle de Sommery, tous les dimanches et les jours de fête, « à « faute de quoy, permettons audict demandeur de la faire « célébrer et de prendre le salaire de celluy qui fera le « service sur les dixmes affectez audict service; » — ventes judiciaires, etc.

B. 595. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1643. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Philibert de Barnot, prêtre, curé de Baron, contre Hilaire Boyer, archiprêtre de Charolles, curé de Martigny-le-Comte, au sujet du droit de dîmes sur certaines pièces de terres ; — pour Jean Maritain, seigneur d'Availly, contre Renée de Mazille, veuve de Claude Maritain, seigneur des Combes ; — pour Jean Alacoque, prêtre, curé de Verosvres ; — pour Palamède Gontier, écuyer, seigneur du Sauvement ; — pour Jean Arleloup, écuyer, seigneur du Terreau; — pour Jean Guichard, seigneur du Monceau; — pour Jean Boyveau, seigneur de Cypierre ; — pour Salomon de Drée, écuyer, seigneur de la Sarrée, contre Adrien Mouchet, seigneur de Saint-Romain ; — procédures criminelles, etc.

B. 596. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1643. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Antoine Mouchet, seigneur de la Beluze, contre Adrien Thomassin, seigneur de Fleury ; — pour Pierre Belriant, seigneur de l'Angle, contre Pierre Quenault, seigneur de Villaines et de la Ronzière ; — pour Pierre de Charolles, conseigneur d'Aubin; — pour messire Jean-Léonard Damas, baron de la Clayette, de Clessy et de Bennes ; — pour Éléonore de Pleinchamp, dame de Fitrèche ; — compte rendu par messire Jean de Mung, chevalier, seigneur de la Ferté, Aurin, Saulière et Chevannes, et par messire Pierre de Traves, chevalier, seigneur de Vauthot, Souterrain, la Vesvre, le Verney, etc., tuteur et curateur dudit baron de la Clayette, d'Antoine Damas, son frère, et de Françoise, sa sœur, religieuse en l'abbaye Notre-Dame de Lanchare, enfants de Paul Damas et d'Élisabeth de Grand-Ry ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc.

B. 597. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1643-1644. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procès-verbal portant que l'on adjugera au rabais la reconstruction ou la réparation des ponts du Charollais, attendu « les extrêmes incommoditez que les habitants et

« ceux qui viennent audict Charollois reçoipvent au passage des ripvières, particulièrement à l'entrée de ceste « ville du costé de la ripvière de la Reconce, à Génelard, « Ciry, Digoine, Volcsvre et la Beluze, sur la ripvière de « la Bourbince ; » — sentence déclarant certains biens de mainmorte échus et acquis à « hault et puissant prince, « Louis de Valois, colonnel de la cavalerie légère de France, « gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ses « pays et armées de Provence, comte d'Alais, et à haulte et « puissante princesse madame Henriette de La Guiche, sei« gneur et dame de la Guiche, Chaulmont et autres pla« ces ; » — procédures civiles : pour Couronne d'Apchon, veuve de Jean Le Roux, écuyer, seigneur du Terreau, femme en secondes noces de Jean Arleloup, écuyer, baron de Sainte-Péreuse ; — pour Jeanne de La Chambre, veuve de messire Charles Damas, marquis de Thianges ; — pour Jean Boyveau, seigneur de Cypierre ; — pour François de Baillon, écuyer, seigneur de Saillant ; — procédures criminelles contre Étienne Masson, régent du collége de Charolles, accusé de pédérastie ; — ventes judiciaires faites au nom de Gaspard de Colligny, comte de Salligny, baron de la Motte-Saint-Jean, gouverneur d'Autun, bailli de Charollais, etc.

B. 598. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1644. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Delle de Rye, dame de Martigny-le-Comte et de Commune, veuve de messire Philibert de La Guiche, comte de Sivignon, puis de messire Pierre-Louis de Chantelot, capitaine d'une compagnie de chevau-légers ; — pour Antoine Potillon, seigneur du Magny et Munot ; — pour messire Gaspard d'Amanzé ; — pour Claude de Bergier, écuyer, seigneur de Charancy, Saint-Didier et autres lieux ; — pour Jean-Baptiste Decret, capitaine de la ville de Tournus, seigneur de Saint-Léger ; — procès-verbal constatant qu'au couvent des religieuses de Sainte-Claire, à Charolles, il y a vingt et une religieuses professes, quatre novices, un père confesseur de l'ordre de Saint-François, une tourière, un serviteur et une servante, « oultre les « religieux qui passent souvent, lesquels elles doibvent « recepvoir par droict d'hospitalité ; » — visite des maisons dépendant du doyenné de Paray, et devis des réparations qui y doivent être faites, etc.

B. 599. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1645. — Minutes du bailliage de Charolles. — Impôt de 258 livres, réparti sur les habitants de la paroisse de Ciry-le-Noble, pour rembourser ceux d'entre eux qui ont fourni aux dépenses et au logement de deux compagnies de chevau-légers ; — compte de tutelle rendu par François d'Alexandre, écuyer, seigneur de la Chapelle-d'Andelot, tuteur subrogé à Claude-Éléonor de Reclesne, fils et héritier de Claude de Reclesne, seigneur de Flandre, « mares« chal de bataille ez armées de S. A. de Savoye ; » — amodiation des biens de Lambert Du Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson, saisis par décret à la requête de Marie Croppet, veuve de Pierre Du Fournier, lieutenant en l'Élection de Montbrison ; — procédures criminelles pour rébellion contre les sergents qui font des saisies de meubles, pour vols à main armée, coups et blessures ; — procédures civiles : pour Girard Le Clair, seigneur de Château-Vert et du Seuil, gendarme de la compagnie du Roi ; — pour messire Léonard de Baillon, chevalier, seigneur de Saillant ; — pour Gaspard Dejoux, gendarme en la compagnie de la garde écossaise du Roi ; — pour les RR. PP. du tiers ordre de Saint-François du couvent de Digoine ; — pour Étienne Dagoneau, seigneur de Juchaux ; — pour Palamède Gontier, écuyer, seigneur du Sauvement, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; — pour Gaspard de Ganay, seigneur de Montaiguillon, capitaine au régiment de Conti ; — pour Jean Moreton, seigneur de la Berlière ; — pour Simon de Saugy, écuyer, seigneur de Fontenailles ; — remontrances de Jean Degouvenain, procureur du Roi audit bailliage, « sur les plaintes à luy faictes d'un grand « nombre d'ecclésiastiques qui tiennent des concubines et « servantes, desquelles ils abusent, en telle sorte que plu« sieurs en ont des enfans ; » — procès-verbal contenant attestation des campagnes faites pendant sept ans, dans les armées du Roi, par Philémon, fils de Louis de Guinet, seigneur de Marcelizon, etc.

B. 600. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 150 pièces, papier.

1645-1646. — Minutes du bailliage de Charolles. — Autorisation accordée à André d'Escrots, écuyer, seigneur de Martenet et autres lieux, de faire renouveler ses terriers dudit Martenet, y compris Glorienne, Gueurce et Dezy, de Fréty, Chevreau, la Malvelle et le Chevalot ; — apposition de scellés sur les effets laissés par Denis Girard, lieutenant général audit bailliage ; — inventaires : des titres et des papiers appartenant à la cure de Palinges ; — des effets laissés par Charles de Bergier, écuyer, seigneur de Vau-lès-Chardonnet et Dompierre, pour Charlotte Cheval, sa veuve ; — réceptions de notaires et de sergents ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 601. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1646. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Claude de Mazille, écuyer, seigneur de Vaubresson ; — pour Sara Granier, veuve de Claude Uchard, seigneur de Maréchal ; — procédures criminelles contre Toussaint Millerand, prêtre, demeurant au château des Pierres, accusé « de bapture, excedz, viollances, blas- « phèmes du Sainct Nom de Dieu, menaces, circonstances « et despendances ; » —visite du presbytère de Sanvignes ; — prise de possession des dîmes de Molleron, pour les religieuses du prieuré de Beaulieu ; — dénombrement des immeubles acquis sur le territoire de Gueugnon, par Jean Granier, bourgeois de Paray, etc.

B. 602. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1647. — Minutes du bailliage de Charolles. — Inventaire fait à la requête de Gabriel Girard, écuyer, seigneur de la Vau, héritier sous bénéfice d'inventaire de Denis Girard, lieutenant général audit bailliage, seigneur de la Vesvre et de Moulin-lès-Saint-Aubin ; — procédures civiles : pour la veuve de Claude de Ganay, écuyer, seigneur de Montaiguillon et de Génelard, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne ; —pour Louis de Thézut, écuyer, seigneur de Jully ; — pour Philippe de Guillard, marquis d'Arcy ; — pour Philibert-Emmanuel de Royer, écuyer, seigneur de Saint-Micaud, capitaine au régiment du prince de Condé, lieutenant au gouvernement de Seurre ; — baux judiciaires, etc.

B. 603. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1647. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Jacques de Vény, écuyer, seigneur de Chirettes ; — pour Delle de Rye, dame de Martigny-le-Comte et de Commune ; — pour Jean-Léonor Damas, baron de La Clayette ; — pour Robert Jacquelot, seigneur de Contre-Sol ; — pour Louis de Guinet, seigneur de Marcelizon ; — pour Claude de Mazille, écuyer, seigneur de Vaubresson ; — inventaire des effets laissés par Abel Gontier, écuyer, seigneur de Rony et de Barrat, à Prudence de Mucie, sa veuve, tutrice de ses enfants ; — visite des étangs qui dépendent du doyenné de Paray, etc.

B. 604. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1647-1648. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Melchior Faubert, seigneur de la Perrière ; — pour messire Claude de Létouf, baron de Sirot, maréchal de camp des armées du Roi ; — pour Pierre Belriant, seigneur de l'Angle ; — pour Palamède Gontier, seigneur du Sauvement ; — pour Philibert Callard, avocat en parlement, seigneur de Montsarin ; — pour Simon de Chaugy, écuyer, seigneur de Cuzy et de Fontenailles ; — pour Henri de Vienne, prieur commendataire du prieuré de la Madeleine ; — réparations du pont de Bord et du pont de Charolles ; — visite du pont de Toulon-sur-Arroux ; — saisie des meubles de Christophe Durier, écuyer, seigneur de Lurcy, maître des requêtes de la Reine régente, lieutenant général aux Basses-Marches du Bourbonnais, faite à la requête de Philibert Gregaine, avocat en parlement, créancier d'une somme de 1,390 livres 15 sols ; — opposition à la vente desdits biens, signifiée par messire François de Montigny, chevalier, seigneur de Congis, gouverneur du château des Tuileries, et de messire Michel de Quelain, chevalier, seigneur du Plessis, autres créanciers ; — procuration passée par messire Claude-Saladin de Montmorillon, baron d'Essanley, seigneur de Rochefort, Valette, Vendenesse-sur-Arroux et autres places, « pour « procedder à la ballisterye des enfans moindres de feu messire Guillaume d'Albon, chevalier, seigneur de Montot et « Saint-Didier ; » — « par-devant nous s'est présenté Hugues « de Collonges, escuyer, fils de Claude de Collonges, escuyer, « seigneur de Pressy, et de damoiselle Barbe Du Bech, « éagé de dix ans, lequel en dehue révérence, assisté de « maistre Claude Debresses, son procureur, a prié et sup- « plié ledict sieur de Pressy, son père, de l'émanciper et « luy donner pouvoir et auctorité pour retirer par retrait « lignager, de messire Benoist Giroux, président au par- « lement de Bourgongne, seigneur de Marigny et d'Ocle, « les rentes, dixmes, subjectz et autres droictz scitués à « Saint-Vallier, par ledict sieur de Pressy vendus audict « seigneur président Giroux, à prix assez modiques, affin « de jouir et faire son proffict desdictes rentes, dixmes, « subjectz et choses vendues ; ledict sieur de Pressy en « personne a dict que il luy donne et consent ladicte éman- « cipation, et ce, pour ladicte retraite seulement, dont « ledict Hugues de Collonges a humblement remercié son- « dict père ; de quoy nous avons octroyé acte, et tenu et « tenons ledict Hugues de Collonges pour bien et dehument « émancipé ; et attendu son bas eage, nous avons ordonné « qu'il nommera un curateur pour le conseiller, aider et « servir en ladicte retraicte ; lequel Hugues de Collonges a « dict qu'il ne peult choisir un curateur qui ait plus d'af- « fection à faire son proffict et utilité que ledict sieur de « Pressy, son père, qu'il a prié en prendre la charge, » etc.

B. 605. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1648-1649. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Mayeul Droyn, prieur de Drompvent, chapelain des chapelles de Notre-Dame-de-Pitié, Saint-Denis et Saint-Laurent, fondées en l'église paroissiale de Verosvres ; — pour Léonarde de Lauthevenin, veuve d'Adrien de Thomassin, seigneur de Flemoy ;— pour Gilles de l'Espine, seigneur de la Bretonnière ; — pour Antoine Bauderon, seigneur de Sennecé, premier valet de chambre de la reine, mari et maître des droits d'Henriette, fille de Claude de Burnot, seigneur de Blaizy ; — pour les religieux du tiers ordre de Saint-François au couvent de Digoine ; — déclaration de Pâcaud Seurre, s'opposant à l'apposition des scellés sur les effets de Michel Seurre, son frère, curé de Saint-Vincent-lès-Bragny, et portant « que s'il y a des « papiers concernantz ladicte cure, ils sont parmy ceux de « leur maison et communion des Seurre, et qu'il offre de « représenter iceux, après dehue perquisition, à qui il sera « ordonné et qu'il n'en retiendra aucungs, comme il l'af- « firmera, et qu'il n'estoit besoin de poser aucungs sceaux « en leur maison ; » — inventaire des effets laissés par Couronne d'Apchon, femme de Jean Arleloup, baron de Sainte-Péreuse, seigneur du Terreau ; — conclusions du procureur du Roi audit bailliage, au sujet d'un procès entre divers habitants de Genouilly dont une partie est du Charollais et l'autre partie appartient au Mâconnais ; il y déclare que l'impôt de la taille est plus fort en Charollais qu'en Mâconnais; il y mêle de nombreuses citations latines, rappelant les institutions de Numa, les sacrifices qu'on offrait à Jupiter Terminal, des sentences de Sénèque, etc. ; — enquête au sujet de l'évasion de plusieurs prisonniers ; — procédures criminelles pour rixes, coups et blessures, attaques à main armée, etc.

B. 606. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1649. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour messire Hector Andraux de Langeron, baron d'Oyé, marquis de Maulévrier, seigneur de la Mignardière, Artaix, Chaumont et autres places; — pour Nicolas de Thézut, seigneur d'Aumont; — pour Pierre Cheval, avocat, bailli de Montcenis ; — pour messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, comte de Berzé, baron de Joncy ; — pour dom Claude de Reclesne, cellérier de Perrecy ; — pour messire Melchior Bernard, seigneur de Ballore, Montessus et autres places; — pour Louis Guinet, seigneur de Marcelizon et de Maréchal ; — délibération des membres du tiers-état du Charollais, choisissant Philibert Droyn, seigneur des Pierres et de Dromvent, lieutenant général audit bailliage, et Jean Ducarruge, avocat, pour être députés, « aux Estats généraux à Orléans ou partout « ailleurs où ils seront convocqués ; » — procès-verbal contenant prise de possession du prieuré de la Madeleine-lès-Charolles, pour dom Joachim Bouguellard, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, « supérieur institué audict prioré ; » — compte de tutelle rendu par Philibert de Bisson, écuyer, seigneur de Saint-Léger, tuteur des enfants d'autre Philibert de Bisson ; — devis des réparations à faire aux moulins et aux étangs dépendant du comté du Charollais, dont le baron de Sirot est donataire ; — requête de Claude Debresses, receveur des deniers royaux audit comté, contre les habitants du hameau de la Chaux (Viry), qui s'étaient rassemblés en armes et avaient repoussé les sergents chargés de les exécuter pour le payement des tailles ; — procédures criminelles, etc.

B. 607. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1649-1651. — Minutes du bailliage de Charolles. — Plainte de Jean Mayneaud, avocat du Roi audit bailliage, contre les religieux du tiers ordre de Saint-François établis à Charolles, lesquels, invités à assister à la procession générale qui se fait le 15 août, par suite d'un vœu de Louis XIII, avaient répondu « ne sçavoir s'ils assisteroient « à ladicte procession, et qu'où il faudroit assister aux pro- « cessions, en ce cas, ils nous prieroient leur permettre de « faire la queste par ladicte ville ; » — ordre intimé auxdits religieux par le lieutenant audit bailliage, d'assister à ladite procession et à toutes celles qui se feront par la suite ; — requête de Michel Pion, marchand de la ville de Tours, et sentence enjoignant aux religieuses urbanistes du couvent de Sainte-Claire de Charolles, « de remettre à la « porte dudit couvent Antoinette Dayelle, pour estre dé- « laissée en la puissance dudict Pion, son mary ; — visite des bois de Perrecy, faite à la requête d'Hugues Soreau, fermier général des revenus du prieuré et des forges dudit lieu ; — plaintes des échevins de Charolles contre les cavaliers de huit compagnies du régiment de Grammont, lesquels, « non contentz de l'estappe fournie par lesdicts « exposantz, auroient obligé leurs hostes de leur fournir « beaucoup de vivres, et passant plus avant, les auroient « excédés et rançonnés d'une sy estrange façon, que la « pluspart desdicts habitans, qui ont cy-devant souffert le « logement de six compagnies du régiment de Persan, pen- « dant quatre mois, et divers passages et foulles extraordi- « naires, en sont réduictz à une extrême misère ; » — réparations au pont de Bord et à celui de Ciry-le-Noble ; — procédures criminelles pour meurtres, coups et blessures

et rébellions contre les sergents ; — procédures civiles : pour Adrien de Mouchet, seigneur de Saint-Romain, contre Salomon de Drée, seigneur de la Serrée ; — pour Jean Du Bech, écuyer, seigneur de la Cour, Bouvier, la Tour-sous-Sanvignes et autres lieux ; — pour Philippe de Thomassin, capitaine au château de Mont-Saint-Vincent ; — pour Antoine Potillon, seigneur du Magny et de Munot, conseiller et secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne ; — pour Philippe de Foudras, écuyer, seigneur dudit lieu ; — pour dom Jacques Regnier, aumônier au prieuré de Perrecy, et prieur de Saint-Nicolas-lès-Sigy ; — appositions de scellés et inventaires après la mort : de Jean Delucenay, prêtre, curé de Vigny ; — de Simon Delacroix, prêtre, curé de Nochize ; — d'Anne Feuillot, femme d'Antoine de Thézut, seigneur de Champ-Poussot ; — ordonnance portant qu'on continuera à recevoir « tant les dou- « bles tournois que les pièces de trois solz et six liardz, « marquées d'une fleur de lys, nonobstant que lesdictes « pièces se trouvent effacées ; » — réceptions de notaires et de sergents, etc.

B. 608. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1651-1654. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procès-verbal de la visite des fortifications de Paray, faites par Philibert Droyn, seigneur des Pierres et de Dromvent, lieutenant général audit bailliage, à la requête de Benoît-Palamède Baudinot, seigneur de Selore, la Brosse et Puthières, conseiller du Roi au parlement de Dijon et capitaine du château de Paray, « sur le trouble qui luy avoit « esté fait en sa charge de capitaine dudict chasteau par « quelques habitans de ladicte ville ; » comme il faisait exécuter certains travaux de maçonnerie, lesdits habitants étaient venus en armes et avaient emmené les maçons « prisonniers dans la chambre de ville dudit Paroy, disant « qu'il les failloit prendre à cause qu'ils faisoient des trous « pour faire entrer l'ennemy par le commandement dudict « seigneur de Selore ; » — testaments : de Léonor Legendre, écuyer, seigneur de Villorbaine, lieutenant d'une compagnie d'infanterie au régiment du marquis d'Uxelles ; — de Jean de Hussenay, écuyer, seigneur de Razilly, et de Marie de Toulonjon, sa femme ; — procédures civiles : pour Claude de Ponsard, écuyer, seigneur de la Motte ; — pour Antoine Mercier, écuyer, seigneur du Thil, contre Claude de Mouchet, écuyer, seigneur de Commugny, et Africain de Mouchet, seigneur de Forge et de Serrigny ; — pour Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Corcheval ; — pour Philibert-Emmanuel de Royer, écuyer, seigneur de Saint-Micaud et Effondrés, gentilhomme ordinaire de la maison du prince de Condé ; — pour messire Jean de Senailly-Damas, seigneur et baron de Villière, Astre, Chissey et Savianges ; — pour les chanoines de l'église Saint-Nizier de Charolles ; — pour Nicolas de Thézut, écuyer, seigneur d'Aumont ; — pour François de Grandchamp, écuyer, seigneur dudit lieu et de la Tagnerette ; — inventaires des effets laissés : par Augustin Jacquet, prêtre, curé de Saint-Vincent-lès-Bragny ; — par Pierre Belriant, seigneur de l'Angle ; — par Hilaire de Boyer, curé de Martigny-le-Comte ; — plainte des habitants de Ciry-le-Noble contre Claude Chazault, leur curé, « lequel, au lieu de se « comporter et faire les fonctions d'ung bon pasteur, et « servir d'exemple à ses parroissiens, a commis plusieurs « actions de voyes de faict, nuictamment et aultrement, « avec des impiétez tant en l'esglise, au cimetière d'icelle « qu'ailleurs ; » — lettres d'émancipation obtenues par Philibert, fils d'André Des Crots, écuyer, seigneur de Martenay ; — procédures criminelles pour meurtres, coups et blessures, etc.

B. 609. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1654-1657. — Minutes du bailliage de Charolles. — Plaintes de Claude Désautels, lieutenant particulier audit bailliage, contre Nicolas Gallay, prêtre, chanoine en l'église Saint-Nizier, qui l'avait insulté en public, à cause d'un jugement par lui rendu entre Jean Roland, curé de Vaudebarrier, et Philibert Rouher, chanoine en ladite église ; — inventaires des effets laissés : par Anne Allemand, femme de Philibert de Thézut, écuyer, seigneur dudit lieu, des Puits et de Montmurgier ; — par Claude Janin, prêtre, chanoine en ladite église, chapelain de la chapelle Saint-André de Changy ; — par messire Pierre de Traves-Choiseul, seigneur de Souterrain, Vauthot, la Vesvre et autres lieux ; — apposition de scellés au château de Champlecy, après la mort de messire Jean-François de Champlecy, seigneur dudit lieu, baron de Versailleux ; — réceptions de notaires et de sergents ; — procédures civiles : pour Philippe de La Loge, écuyer, seigneur du Bouchet ; — pour Jean Guichard, seigneur de Montceaux ; — pour François de Thibaut, chevalier, baron de Saint-Husuge ; — pour Jeanne Potillon, veuve de Nicolas d'Arlay, lieutenant général au bailliage d'Autun ; — pour messire Léonard de Baillon, baron de Jons, seigneur de Saillant, la Moussière et autres places ; — arrêt du parlement de Paris, ordonnant la levée des scellés dans la Tour de Romanêche, pour messire Jean de Noblet, seigneur des Prés, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Fontfroide, contre Élisabeth de Noblet, femme de messire Philibert de Thibaut, seigneur de Tulon, et Marie de Noblet, femme de messire Denis de Riant de Villeray, conseiller du Roi en ses conseils ; —

représentations du procureur du Roi au bailliage de Charolles, portant « que, par le malheur des temps et au grand « intérest de l'église, plusieurs bénéfices réguliers et en « tiltre, principalement de l'ordre de Sainct-Benoist, sont « portés en commende et possédés par des séculiers, les« quelz abusans du bien de l'esglise, se contentent seule« ment de percevoir les revenus d'icelle, et négligent de « faire ou faire faire le service, comme aussi d'entretenir « les esglises et bastimens en dépendans, lesquelles sont « désertes pour la plus grand part et ruinées, et de mai« sons d'oraisons sont changées en des maisons de déso« lation, entre lesquels bénéfices est le prieuré de Perrecy, « tenu en commende par le sieur chevalier de Rivière ; » — procès-verbal de visite dudit prieuré ; — les habitants de Paray « faisant profession de la religion prétendue « réformée, » sont mis en possession du Champ de la Justice, au hameau de Bronchet, paroisse de Saint-Léger, « pour l'exercice public de ladicte religion, » avec permission d'y construire tous édifices nécessaires ; — information contre un desdits religionnaires accusé d'avoir insulté un missionnaire catholique, qui s'était chargé « de leur « faire voir l'erreur dans laquelle ils persistent ; » — procédures criminelles, etc.

B. 610. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1657-1659. — Minutes du bailliage de Charolles. — Appositions de scellés et inventaires faits : au château de Molleron, après le décès d'Hippolyte Bourgeois, dame dudit lieu, veuve en premières noces de Claude de Gaspard de Marcilly, écuyer, femme en secondes noces de Jean-Marc de Priézac, écuyer, seigneur de l'Aumônière ; — après le décès de Charlotte Cheval, veuve de Charles de Berger, écuyer, seigneur de Vaux ; — de Pierre-Antoine de Villarnault, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — de Léonard de Baillon, baron de Saillant et de Jons ; — de Girard Leclair, écuyer, seigneur de Château-Vert, gendarme de la compagnie du Roi ; — de Guichard de Gaspard de Marcilly, seigneur de Terzé ; — procès criminels pour meurtres, coups et blessures, propos injurieux contre la Reine régente et le cardinal Mazarin ; — donation de 12,000 livres faite en faveur de messire Claude de Thibaut, chevalier, seigneur des Prés, les Ardillats, la Tour de Romanèche, le Mont-de-France, Tulon et le Terreau, par messire Claude de Rébé, archevêque et primat de Narbonne, conseiller du Roi en ses conseils, président-né des États du Languedoc, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit ; — visite du pont de Bord et de celui de la Varenne, sur l'Oudrache ; — testaments faits : par Claude de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy, Cutigny, la Tour-du-Bois, Saint-Vallier et autres places, et Barbe Du Bech, sa femme ; — par Marie de Toulonjon, femme de Jean de Chassenay, écuyer, seigneur de Razilly et de Beaudésir ; — procès-verbal au sujet d'un incendie dans les bâtiments dépendant du prieuré de Bragny ; — procédures civiles : pour Hugues de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, Sommery et autres lieux ; — pour les religieuses de la Visitation de Paray, contre Jean-Éléonor Damas, baron de la Clayette et de Clessy ; — pour Antoine de La Porte, seigneur du Magny et de la Grange ; — pour Philippe-Charles de Champier, comte de Juys, bailli de Beaujolais, seigneur de Sigy-le-Gros ; — inventaire fait par le lieutenant général audit bailliage des lots composant une blanque qu'un marchand de Lyon veut faire tirer à Charolles ; parmi ces lots au nombre de 288, on remarque : « un grand miroir, cadre d'escailles, à coing « d'argent, cizellé et à figure, estimé 150 livres ; un grand « crucifix d'yvoire, cadre doré et fond de velloux noir, « estimé 110 livres ; un tableau représentant la Nativité, « cadre chagrains bleu, à coing d'argent, estimé 25 livres ; — « un tableau sur cuivre, peinture de Flandre, représentant « saint Jean, à coing d'argent, estimé 20 livres ; une escri« toire, chagrains rouge, à coing d'argent, et plaque au milieu, « au couvercle de laquelle est un petit miroir au dedans, « les deux cornets d'icelle estant d'argent, estimée 25 livres ; « une paire de bas blancs d'Angleterre, estimée 3 livres ; — « une montre dont la boëte est cuivre, en ovalle, faite à Lyon, « estimée 18 livres ; une paire de bas rouges pour femme, fa« çon d'Angleterre, avec un couteau d'escailles, estimé « 40 sols ; — une paire de bas, escarlatte d'Angleterre, col« leur de ponceau, garny d'argent fin, estimé 9 livres ; — une « bource au petit mestier, or et argent fin, estimée 4 livres ; « neuf aulnes ruban argenté, estimées 13 livres 10 sols ; — « une paire de cizeaux, un couteau manche d'escailles, et « un tranchelard, estimés 25 sols ; — une esguière d'argent, « pesant deux marcs quatre onces neuf deniers, estimée « 85 livres 5 sols ; un chappelet façon de corail à jour, avec « ruban d'argent fin, estimé 4 livres 10 sols ; — un chappelet « d'ambre, pesant une once vingt-deux deniers, estimé 10 li« vres ; une paire de brasselets sur craing, or et argent fin, « estimé 30 sols ; une paire de bas de soie, couleur de roze « ou noire, estimée 10 livres 10 sols ; un coffret d'escailles « à coing d'argent, estimé 20 livres ; un miroir de glasse « peinte, représentant un *ecce homo*, le cadre de chagrains « rouge, à coing d'argent, estimé 20 livres ; une coutellerie « à six couteaux, manche d'argent, estimée 11 livres ; une « tablette d'escailles et yvoire, avec le crayon d'argent, esti« mée 3 livres ; une grande cassette d'escaille, à coing d'ar« gent et à perspective, estimé 50 livres ; quatre aulnes de « coton, estimées 7 livres ; trois aulnes de toile d'Hollande, « estimées 10 livres 10 sols ; un estuy garny de cuillière,

« fourchette et couteau, manche d'argent, estimé 7 livres; « un petit tapis de Turquie, estimé 25 livres, etc. ; » — procès-verbal constatant que, pour le tirage de ladite blanque, 288 billets écrits et 12,630 billets blancs ont été mêlés ensemble dans une boîte fermant à clef et remise à la garde du greffier dudit bailliage, etc.

B. 611. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1659-1661. — Minutes du bailliage de Charolles. — Appositions de scellés et inventaires après le décès : de Philibert Busseret, prêtre, curé de Pressy et Chidde ; — de Louis Farge, curé de Sées ; — de Jean-David de Ganay, écuyer, seigneur de Montaiguillon, Génelard et Laugère, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne ; — déclaration des habitants de la Guiche, portant « que l'es- « glize nouvellement bastye est assez ample et qu'elle est « scituée en lieu fort commode, et le cimetière suffisant « pour les sépultures; » — procédures criminelles pour meurtres, coups et blessures, rébellion contre les sergents; — information contre un particulier accusé d'avoir soutenu que le curé de Saint-Romain-sous-Gourdon avait des conférences avec le diable ; — procédures civiles : pour Antoine de La Motte, seigneur de Senilly, conseiller ordinaire de la maison du prince de Condé, receveur des deniers royaux au bailliage de Semur-en-Brionnais ; — pour Jean Du Bech, écuyer, seigneur de la Cour-Boyer et de la Tour-sous-Sanvignes ; — pour messire Marc-Antoine de Digoine, seigneur du Palais, Mailly et Éguilly ; — pour Palamède de Chambord, écuyer, seigneur de la Palud ; — pour Christine de Chissey, femme de messire Jean Damas de Senailly, baron de Villière, Savianges et autres places ; — pour messire Gédéon de Brettes, marquis du Crost, seigneur du Brouillat; — pour Jean Boyveau, seigneur de la Vau et de Cypierre, conseiller et secrétaire du Roi en la chancellerie de Bourgogne; — pour Antoine de Thézut, écuyer, seigneur de Champ-Poussot ; — pour Philibert de Thomassin, écuyer, seigneur de Celle ; — pour messire Antoine Damas, chevalier, baron de la Clayette et de Clessy ; — pour messire Charles Damas, chevalier, comte de Marcilly ; — pour Philibert de Chaugy, écuyer, seigneur de Fontenailles ; — pour Philibert de Masson, écuyer, seigneur de Montrangle ; — tutelle aux enfants laissés par François de Rochemont, écuyer, seigneur dudit lieu et des Buissons, capitaine de cavalerie, maréchal de bataille des armées du Roi, et par Espérance Armet, sa femme ; — permission accordée aux habitants de diverses paroisses de s'imposer extraordinairement, pour construction de presbytères, etc.

B. 612. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1662-1663. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Jacques Delorme, écuyer, seigneur de Villars ; — pour Philémon Guinet, seigneur de Maréchal ; — pour Pierre de Gayot, écuyer, seigneur de la Motte ; — pour messire Antoine-Marcelin Damas, baron de Digoine, seigneur de Saint-Aubin ; — pour messire Roland de Foudras, chevalier, comte de Matour, seigneur de Château-Thiers, Pont-à-Mailly et autres places ; — pour noble Alexandre Boyveau, lieutenant général au bailliage de Montcenis; — pour messire Gaspard d'Amanzé d'Escars, comte d'Amanzé, lieutenant général pour le Roi en la province de Bourgogne ; — pour Henri-François, comte de Busseuil, baron de Saint-Sernin, Moulin-l'Arconce, la Bâtie, la Motte-Reuillon et autres places ; — pour Philippe-Emmanuel de Royer, chevalier, seigneur de Saint-Micaud et Effondrés, maréchal de camp des armées du Roi, colonel du régiment d'infanterie du prince de Condé ; — procédures criminelles pour meurtres, coups et blessures ; — appositions de scellés : en la maison seigneuriale des Puits, paroisse de Gourdon, après la mort de Philibert de Thézut, écuyer ; — au château d'Azu (Saint-Romain-sous-Gourdon), après la mort de Marie de Saint-Clément, femme de Claude de Mouchet, seigneur dudit Azu et de Commugny ; — procès-verbal de visite, pour constater les dégâts causés par la grêle dans la paroisse de Perrecy et lieux circonvoisins ; — obligation de 6,150 livres, souscrite au profit de Jean-François Reyrolle, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, par Isabeau de Noblet Des Prés, femme de messire Philibert de Thibaut, seigneur de Tulon, etc.

B. 613. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1663-1664. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Françoise de Létouf, femme d'Hugues de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, Sommery, Chassagne et autres places ; — pour Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Corcheval ; — pour Delle de Rye, comtesse douairière de Sivignon, dame de Martigny-le-Comte et Commune ; — pour Étienne Dagoneau, écuyer, seigneur de Juchaux, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne ; — pour Anne-Charlotte de Champlecy, veuve de messire Jean-Éléonor Damas, baron de la Clayette, femme en secondes noces de messire Charles de Castelmore d'Artagnan, chevalier des ordres du Roi, lieutenant de ses mousquetaires ; — pour Gédéon de Brettes, marquis du Crost, seigneur du Brouillat ; — pour Claude de Carbon-

net, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois ; — pour Gilbert de Vallerot, écuyer, seigneur de Mazoncle ; — pour Jean-Bernard Gontier, écuyer, seigneur de Cercy ; — procédures criminelles pour attaques à main armée, insultes, violences, coups et blessures ; — perquisition faite chez Claude de Mazille, seigneur de Vaubresson, demeurant à Cloudeau (Ozolles), accusé de fabriquer de la fausse monnaie ; on y trouva « ung mosle propre à faire des demy-« louys d'argent (pièces de 30 sols), deux morceaux d'es-« taing fin avec ung petit paquet de poudre, ne sçachant à « quoy elle peut servir, comme aussy ung morceau de fer « en façon de tenaille ; » — sequestre mis sur ses biens et décret de prise de corps ; — billet découvert dans un meuble contenant une recette « pour raffiner l'estin, » et une autre pour rendre le cuivre « blanc comme argent ; » — conclusion du procureur du Roi déclarant ledit Claude de Mazille « vray contumace et criminel de lèze-majesté au « second chef, comme convaincu d'avoir fabriqué de faulse « monnoye, » et demandant qu'il soit « condamné à estre « pendu et estranglé au lieu et place accoustumés de ceste « ville de Charolles, si appréhendé peut estre, sinon qu'il « le soit en effigie et par figure, tous ses biens confisquez « au Roy ; » — procès-verbal de capture dudit accusé ; — ordre donné sur les réquisitions du procureur du Roi, portant défense au concierge des prisons royales dudit Charolles, « de permettre qu'aucune personne entretienne par-« ticulièrement ledit Mazille, » et enjoignant audit concierge, « comme il est à craindre que l'on ne procure la « mort dudit de Mazille, par quelque empoisonnement, pour « prévenir et empescher ses déclarations et confessions, de « faire goutter les bouillons et autres viandes qui seront « apportés audit de Mazille, à ceux qui les luy apporteront « et présenteront » (manque la suite de cette affaire) ; — délivrance du revenu de l'Hôtel-Dieu de Charolles, au prix de 61 livres par an ; — sentence permettant à messire Pierre de Chargère, écuyer, seigneur du Breuil, « de faire « élever trois piliers de pierre, pour servir de signe patibu-« laire, au lieu de Volgu, proche la fontaine de Volgu, « près du chemin tirant de Digoin à Toulon-sur-Ar-« roux, » etc.

B. 614. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1665-1667. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures criminelles pour injures, meurtres, incendie, rébellion contre les sergents ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de Jean Saclier, prêtre, curé de Marly-sur-Arroux ; — de Marie de Gaspard de Marcilly, femme de Daniel de Priézac, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — de Jacqueline de Martinet, femme de François de Grandchamp, écuyer, seigneur de la Tagnerette ; — devis des réparations à faire : aux murailles, aux portes et aux ponts-levis de Charolles ; — au grand étang du Plessis, appartenant à messire Claude de Lévis, baron de Lugny ; — au clocher de l'église paroissiale de Génelard ; — procédures civiles : pour messire Henri-François de La Guiche, comte de Sivignon, seigneur de Martigny et autres places ; — pour François Bouillet, écuyer, seigneur de Boissire, capitaine et gentilhomme de la grande fauconnerie du Roi ; — pour noble Mathieu Boulayne, docteur en médecine, lieutenant particulier de messire Antoine Vallot, seigneur de Magnan et d'Andeuille, premier médecin du Roi et commis « pour l'establissement de la jurande et maistrise « des arts d'apotiquaires, espiciers, droguistes, ciriers et « confiseurs ; » — pour Philippe de La Loge, écuyer, seigneur du Bouchet ; — pour Delle de Rye, comtesse douairière de Sivignon ; — pour Robert Verchère, seigneur de Châtelet ; — pour Jacquette de Jacquinet, veuve de Philibert de Chaugy, écuyer, seigneur de Cuzy et Fontenailles, etc.

B. 615. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1668-1670. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procès-verbal pour la prise de possession du comté du Charollais, « confisqué sur le Roy catholique au profit de « Sa Majesté ; » — testament de Gilberte Arleloup, femme de messire Claude de Thibaut, écuyer, baron des Prés, seigneur du Terreau, Tulon et autres places ; — plaintes pour injures et voies de fait ; — apposition de scellés et inventaires après le décès de Delle de Rye, comtesse douairière de Sivignon, dame de Martigny-le-Comte ; — vente des effets de ladite dame au profit de messire Ferdinand de La Guiche, chevalier, seigneur de Garnerans, son fils et héritier bénéficiaire ; — contrôle de la compagnie de François de Fautrières, écuyer, capitaine au régiment de Lyonnais ; — procédures civiles : pour Jean de Chaugy, seigneur de Ciry, Limand et l'Abergement ; — pour Aimé de Clugny, écuyer, seigneur de Vallevron ; — pour Étienne Dagoneau, seigneur de Juchaux ; — pour Simon Martinot, prieur commendataire du prieuré de la Madeleine-lès-Charolles ; — pour François Goutier, écuyer, seigneur de Barrat ; — pour Pierre Thomasset, seigneur de la Saule ; — procès-verbal au sujet de l'évasion de certains prisonniers aux prisons du château de Charolles, et protestations du geôlier « qu'il ne peut en aucune manière que ce soit recepvoir « cy-après aucuns prisonniers ny criminels, jusques à ce que « lesdictes prisons soient seurement restablies ou que d'au-« tres ne soient faictes toutes à neufves, attendu que celles « cy-dessus sont entièrement rnyneuses et les murailles de

« toutes parts prestes à cheoir ; » — nomination de tuteur pour les enfants de Nicolas de Thézut, écuyer, seigneur d'Aumont; — monitoires et information au sujet de la mort de Jacques Boucheron, citoyen d'Autun, qui avait été battu et blessé par messire Nicolas de Chaugy, chevalier, comte de Roussillon ; — requête et information pour Laurent Chevalier, bourgeois de La Clayette, outragé et battu par messire Henri-François de Busseul, comte dudit lieu, baron de Saint-Sernin, etc.

B. 616. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1670-1671. — Minutes du bailliage de Charolles. — Monitoires contre « ceux ou icelles qui, ayant appris le dé« cedz du sieur Bouillot, dernier paisible possesseur de « la cure de Palinges, arrivé en la ville d'Autun (en 1659), « et sachant qu'il avoit encore dans sa puissance quelques « tiltres et enseignemens des droictz et revenus de ladicte « cure, seroient entrés en la maison où il résidoit et se se« roient saisis d'iceux, avant que les officiers du bailliage « de Charolles se fussent transportés dans ladite maison, « pour y apposer les sceaux et faire la main mise ; » — procédures criminelles pour coups et blessures, meurtres, spoliations d'hoirie, blasphèmes, vols de poissons, etc. ; — visite du château de Champlecy, appartenant à messire François de Champlecy, marquis de Pluvault; — procédures civiles : pour Philibert de Martignat, seigneur de Trémolles et la Combe, commis à la recette du grenier à sel de Paray ; — pour Pierre Thomasset, seigneur de la Saule, capitaine au régiment d'Uxelles, et Jeanne Beaubernard, sa femme; — pour Philibert d'Escrots, écuyer, seigneur de Martenay ; — pour Jean de Beaumont, seigneur de Bousserain, capitaine du bourg et du château de Toulon-sur-Arroux ; — pour Gaspard de Seine, écuyer, seigneur du Verdier ; — pour Jean Du Bech, écuyer, seigneur de la Cour-Boyer, Montbugy et autres places; — pour Jean-Marc de Priézac, écuyer, seigneur de l'Aumônerie ; — inventaire des titres et des papiers appartenant à la cure de Mont-Saint-Vincent ; — information au sujet de l'enlèvement d'une grande hostie et six ou sept petites, toutes consacrées, en l'église de Vigny ; — réceptions de notaires et de sergents ; — requête des habitants de Marcilly-la-Gueurce, tendant à être autorisés à s'imposer extraordinairement pour subvenir aux réparations de leur église, etc.

B. 617. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1671-1674. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour François de Mathieu, écuyer, seigneur d'Essertines et de Champvigy ; — pour Étienne de Ganay, seigneur de Génelard ; — pour François Gontier, écuyer, seigneur de Barrat; — pour Élisabeth Damas, veuve de messire Henri-François de La Guiche, comte de Sivignon ; — pour Charles de Mathieu, écuyer, seigneur d'Époisses ; — pour Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Corcheval ; — pour Charles de Crémeaux d'Entragues, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, Belleville et Épinassy ; — pour Jean de Chaugy, écuyer, seigneur de Limand et du Petit-Bois ; — pour messire Gilbert de Vichy, chevalier, marquis de Champrond ; — procédures criminelles pour rébellion contre les sergents, coups et blessures, meurtres, impiétés et blasphèmes; — procès-verbaux constatant les réparations à faire : dans l'église de Poisson ; — au prieuré Saint-Pierre et Saint-Paul de Marcigny ; — état des sommes dont s'est chargé « maistre François Joleaud, conseiller du Roy, lieu« tenant particulier, assesseur criminel et premier conseil« ler civil audict bailliage, scindic des Estats du pays et « comté de Charrolloys, sur le point de partir pour porter « à Dijon la gratification ordinaire accordée à monseigneur « le gouverneur de la province, estant pour ce assisté de « sieur Estienne Dagonneaud, lieutenant en la maré« chaussée dudict pays, et ayant esté prié de porter aussy « audict Dijon quelques deniers de la part des sieurs rece« veurs du Charollois et Brionnois, pour les remettre ez « mains des receveurs généraux de ladicte province, et « aussy quelques autres deniers pour des particuliers ; » — sentence réglant certains comptes entre Charlotte de Champlecy, femme de Charles de Castelmore, comte d'Artagnan, et messire Antoine Damas, baron de la Clayette, seigneur de Clessy et autres places ; — obligation de 746 livres, souscrite au profit de messire Charles de Chandieu, marquis de Chappes, seigneur de Propières et autres lieux, par Élisabeth de Noblet Des Prés, veuve de Philibert de Thibaut, écuyer, seigneur de Tulon ; — provisions de la charge de bailli de robe courte au bailliage de Bourbon-Lancy, pour Charles de Ramilly, écuyer, seigneur de Charnay et la Bondue ; — information au sujet d'un duel où André-Hippolyte Du Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson, tua Jean Michel, seigneur de Chandisier ; — appositions de scellés après la mort : de messire Claude Damas, chevalier, baron de Digoine, seigneur du Montet, Saint-Aubin, Encredey, Maltaverne et autres lieux ; — de Gilbert de Vallerot, écuyer, seigneur de Mazoncle ; — visite faite en l'église du prieuré de Paray ; — rapport de Claude Rougemont, concierge des prisons royales de Charolles, constatant « qu'ayant été obligé de tenir la porte « du chasteau et prisons ouverte dez hier matin, pour lais« ser la liberté d'aller dans l'église de Sainct-Pierre, en« fermée dans la cour desdicts chasteau et prisons, aux

« fins de gagner les pardons par ceux qui voudroient la « visiter, ainsy que l'on a accoustumé dans ce sainct temps « de Pasques, et mesmes pour y gagner le Jubilé public « ledict jour d'hier (26 mars 1673), suivant les stations y « marquées, » il avait mis « un prisonnier criminel dans « la basse-fosse desdictes prisons ; » que le matin, ayant ouvert la porte de la basse-fosse, « pour luy donner un peu « d'air, il auroit trouvé la muraille de ladicte basse-fosse « rompue du costé dernier le chastel, et avoir esté icelle « brisée par le dedans ; ayant passé par le mesme trou, il « auroit rencontré les fers dont ledict prisonnier estoit en- « ferré, au pied de ladicte muraille, brisés et rompus, la « branche d'un costé et les deux jambières de l'autre, s'es- « tant encore apperceu d'une corde faicte d'une meschante « chemize ou autre linge, pendante en partie depuis ledict « trou jusqu'au bas de la muraille ; » — présentation de douze enfants vivants, faite par Nicolas Debresses, receveur des deniers royaux en Charollais ; — lettres de rénovation de terrier, obtenues par les Ursulines de Paray, dames de Villaine ; — copie de la lettre écrite par le Roi au comte de Montrevel, pour la convocation du ban et de l'arrière-ban ; — arrêt du conseil portant main-levée des saisies faites sur les fiefs des gentilshommes et autres sujets au ban et à l'arrière-ban, qui doivent aller servir le Roi dans ses armées ; — assemblée de la noblesse du Charollais ; — taxe de 2,080 livres, mise « sur les inhabiles et roturiers possédans « fiefs dans le Charollois ; » — saisie des fiefs de ceux qui ne se sont pas présentés à ladite assemblée, etc.

B. 618. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1675-1678. — Minutes du bailliage de Charolles. — Ordonnance du lieutenant général, portant « que la somme « de quatre cens livres sera payée incessamment à messire « Hugues de Collonge, chevalier, seigneur de Pressy, ca- « pitaine commandant dans l'arrière-ban convoqué l'année « dernière par ordre de Sa Majesté, et celle de deux cens « livres à Estienne de Ganay, escuyer, seigneur de Génelard, « Montaiguillon, Laugère et Faultrenne, mareschal des logis « nommé dans ladicte compagnie, à bon compte et de ce « qu'ils prétendent leur estre dehu en vertu de leurs services, « par messire Claude de La Cour, seigneur baron de Mou- « lin-la-Cour, Marcilly, Terzé, Sommery, Pommay et au- « tres places, recepveur par nous nommé pour les sommes « comprises dans la taxe par nous faite sur les inhabiles de « ce pays ; » — déclaration faite par messire Claude de Thibaut, baron des Prés, seigneur du Terreau et autres places, « capitaine nommé dez l'an passé pour servir dans « la brigade des gentilshommes de ce pays ; » Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois et de Montpatey, maréchal des logis nommé pour ladite brigade ; messire Henri-François de Busseuil, seigneur de Moulin ; messire Hugues de Mathieu, seigneur d'Essertines, Champvigy et autres places ; Jean-Bernard Gontier, écuyer, seigneur du Suchaux et de Château-Gontier ; François de Fautrières, écuyer, capitaine au régiment Lyonnais, au nom de Claude de Fautrières, son frère aîné, seigneur de Corcheval ; Thibaud de Fautrières, écuyer, seigneur de Marchizeuil ; Jacques Banchereau, écuyer, seigneur de Trélague ; Philibert Decret, écuyer, seigneur de Saint-Léger ; François Gontier, écuyer, seigneur de Barrat et Rouy, et Claude de Thomassin, écuyer, seigneur de la Féauté, ladite déclaration portant, « qu'ils sont tous très-obéissants subjects « au Roy et très-soubmis à ses volontés, mais qu'ils le sup- « plient très-humblement d'aggréer qu'ils luy rendent en per- « sonnes les services dans ses armées, ausquels les privilèges « qu'il accorde à la noblesse les obligent, et à ce subject « déclarants qu'ils sont tous prests de se mettre en campa- « gne ; » — présentation de douze enfants vivants faite par Pierre Saulnier, lieutenant général au bailliage comtal ; — tutelle des enfants de François de Corcelles, écuyer, seigneur de Pressy ; — appositions de scellés après la mort : dudit Claude de Fautrières, seigneur de Corcheval ; — de Pontus Du Bech, écuyer, seigneur de Boyer ; — procédures criminelles pour coups et blessures, spoliations d'hoirie, attroupements tendant à s'opposer à l'exportation des blés ; — réceptions de procureurs postulants, d'huissiers audienciers et de notaires ; — assemblée de la noblesse du Charollais, au sujet « des prétentions de messieurs de la « Chambre des comptes de Dijon, qui est d'obliger tous les « féodaux de ce comté à reprendre de fief et renouveler « les foi et hommage devant eulx, à chaque mutation, ce « qui causeroit des frais extraordinaires et la ruine entière « de la pluspart des fiefs ; — taxe de 1,659 livres 14 sols 6 deniers, répartie sur les nobles dudit pays, « pour estre « employée à la poursuitte et deffence dudit procez pen- « dant au conseil ; » — procuration passée par Marie Falconis, femme séparée de biens de messire Louis, comte d'Amanzé, premier lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Bourgogne ; — requête de plusieurs habitants de Paray, professant la religion réformée, disant « qu'ils ont appris que l'on a enlevé par force et violence « Anne Guinet, que l'on a confinée contre son gré dans le « monastère des religieuses de Saincte-Marie de ladicte ville, « laquelle on veult faire changer de religion par des exceds « et mauvais traitements que l'on exerce contre elle, quoy- « qu'elle ayt atteint l'aage de treize ans et cinq mois ; » — protestations de Jeanne Morlet, mère de ladite Anne, « nouvellement convertie à la religion catholique, aposto- « lique et romaine ; » et de Marie-Françoise Saumaise,

supérieure dudit couvent (manque la suite de cette affaire); — procédures civiles, etc.

B. 619. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1678-1680. — Minutes du bailliage de Charolles. — Protestations des officiers dudit bailliage contre Claude Lefèvre, prévôt des maréchaux, qui était allé à Digoin instruire un procès criminel, « sans appeler aucun officier gra- « dué ny procureur dudict siége, suivant l'ordre du tableau, « qui est une entreprise nouvelle d'un jeune homme « mal conseillé, contre l'honneur et les droictz du « corps dudict bailliage, qui n'a jamais refusé de rendre « bonne et briève justice; » — appositions de scellés et inventaires après la mort : de Claude Rouher, prêtre, curé de Champvent; — de Claude de La Cour, écuyer, seigneur dudit lieu et autres places; — de Jean Lombard, prêtre, curé de Beaubery; — de messire Claude de Lévis, baron de Lugny, Cousan, le Plessis et autres places; — délivrance de la coupe des bois appartenant à l'Hôtel-Dieu de Charolles, faite au prix de 340 livres; — procédures civiles : pour Claude-Élisabeth de Chapon La Boutière, veuve et tutrice des enfants de Claude de Fautrières, seigneur de Corcheval; — pour messire Louis de Busseuil, seigneur de Saint-Sernin et Montval; — pour Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignolles, et Madeleine de Chardonnet, sa femme; — pour Madeleine d'Augerolles, veuve du marquis de Digoine; — pour Claude-Hippolyte de Gaspard de Marcilly, veuve dudit Claude de La Cour, contre Barthélemy de Fauveau, écuyer, seigneur de Fronton; — réceptions de notaires; — procédures criminelles : pour « séditions et émotions populaires qui avoient esté faictes « dans les lieux de la Motte-Sainct-Jehan, Digoin et autres « lieux tant du Charollois que du Bourbonnais, pour em- « pescher la traicte des grains; » — pour vols, incendies, meurtres, coups et blessures; — contrat de mariage de Claude de Thomassin, écuyer, seigneur de la Féauté, avec Antoinette, fille de Gabriel de Pouilly-Bessey, écuyer, etc.

B. 620. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1681-1683. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Philibert de Thomassin, écuyer, seigneur de Celle, bailli de la baronnie de Mont-Saint-Vincent; — pour Claude Humblot, écuyer, seigneur de Villière; — tutelle des enfants d'Antoine de Vény, écuyer, seigneur de Chirette; — procédures criminelles pour attroupements séditieux, au sujet de l'enlèvement des blés, pour spoliations d'hoiries, coups et blessures; — publication pour la mise en ferme des revenus du comté de Charollais et de la baronnie de Mont-Saint-Vincent, saisis à la requête de messire Constant de Silvecane, conseiller du Roi en ses conseils, président en la Cour des Monnaies, commissaire général en ladite cour, au département de la ville de Lyon et autres provinces, ancien prévôt des marchands en ladite ville, « jusques à concurrence des « sommes à luy debeues par Sa Majesté catholique « tant en principal qu'intérests; » — procès-verbal constatant « la faillitte et retraicte de François Grandjean, « receveur des deniers de l'octroy desparty sur les habitans « de la ville de Charolles; » — adjudication de la ferme desdits revenus, saisis à la requête du prince de Condé; — inventaire des meubles, titres et papiers du château de Chaumont, fait après la mort d'Henriette de La Guiche, duchesse douairière d'Angoulême, à la requête de Charles Sebire, écuyer, seigneur de Bois-l'Abbé, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la Chambre du Trésor du palais à Paris, curateur de Marie-Françoise de Valois, duchesse de Joyeuse, comtesse d'Alais, héritière présomptive et créancière de ladite duchesse d'Angoulême, sa mère, etc.

B. 621. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1683-1685. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procuration passée par Bénigne Legoux, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, agissant comme patron de l'hôtel Sainte-Anne de Dijon, « aux fins de faire saisir « judiciellement ou extra-judiciellement les collocations « utiles qui pourront estre tirées au proffict de dame An- « toinette de Beauclerc, marquise de Mirebeau, au décret « qui se poursuit sur les terres et seigneuries de Molleron, « Marcilly et Terzé, pour seurté et avoir payement aux « pauvres filles orphelines dudict hostel, de la somme de « vingt sept mille neuf cens livres que ladicte dame leur « doibt; » — procédures civiles : pour Étienne de Ganay, seigneur de Génelard; — pour François Boyveau, écuyer, seigneur de Cypierre; — pour Hugues de Mathieu, écuyer, seigneur d'Essertines, Champvigy, Chevigny et autres places, élu de la noblesse du Charollais; — pour Philibert Perreault, seigneur de Sailly, contre Edmée de Tenance, veuve d'Emmanuel de Royer, seigneur de Saint-Micaud; — pour Étienne de Passy, seigneur du Martray; — pour Hugues du Bois, écuyer, seigneur de la Rochette, Brèche et Montot; — pour Philippe Boyveau, écuyer, seigneur de Volesvres; — pour messire Jean-Artus de Baillon, chevalier, comte de la Salle, capitaine de chevau-légers; — pour messire Gilbert de Vichy, chevalier, marquis de Champrond, seigneur de Chevenizet et autres places; — pour Georges de Raffin, écuyer, seigneur de Pommier et Sermaise; — réceptions de notaires; — inventaire de pro-

duction pour « les vénérables prieur et religieux du col- « lége de Sainct-Hiérosme de Dolle, receus opposans au « décret qui se poursuit sur la comté du Charollois et ba- « ronnye de Mont-Saint-Vincent, membres et despendan- « ces, appartenans au roy d'Espagne, à l'impétration de « monseigneur le prince de Condé ; » — état des répara- tions qui sont à faire aux châteaux de Chaumont, la Gui- che et Sigy, et aux domaines de Salornay, appartenant à la duchesse de Joyeuse; — inventaire des biens laissés par Pierre Decamp, habitant de Paray, professant la religion prétendue réformée, « lequel s'est absenté et retiré du « royaume ; » — procédures criminelles, etc.

B. 622. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

1686. — Minutes du bailliage de Charolles. — Informations prises contre Pierre Poitevin, prêtre, curé de Suin, accusé d'ivrognerie, de débauche et de sodomie; — interrogatoires : d'un étranger, prévenu d'hérésie ; — d'un autre individu accusé d'avoir conduit des femmes protestantes hors du royaume; — procédures criminelles pour vols, meurtres, rébellions contre les sergents, spoliations d'hoirie, etc.

B. 623. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1686. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Jacques Armet, seigneur de la Motte-sur-Dheune; — pour Louise de Montmorillon, veuve de Gilbert de Vallerot, écuyer, seigneur de Mazoncle ; — pour Jean-Baptiste Gallien, seigneur du Haut-Chêne, receveur en la Chambre à sel et dépôt de Toulon-sur-Arroux; — pour messire François-Gabriel de Busseuil, chevalier, comte de Saint-Sernin, et messire Henri-François de Busseuil, chevalier, comte de Busseuil ; — pour Joseph Touvant, gentilhomme de la fauconnerie du prince de Condé ; — pour Marie de Ganay, veuve de messire Charles Damas, comte de Marcilly; — réceptions de notaires ; — visite du presbytère du Puley ; — requête de Claude Rougemont, concierge des prisons et du château de Charolles, contre les archers de la maréchaussée « qui affectent de le trou- « bler dans l'exercice de sa charge, luy ayant souvent fait « des violences ; » — perquisitions faites par Claude Lefèvre, prévôt des maréchaux, conformément à un arrêt du parlement de Dijon, qui lui enjoignait « de saisir au corps « la personne de maistre Louis Droyn Des Pierres, lieute- « nant général audit bailliage, et le conduire sous bonne « et seure garde en la conciergerie du Palais à Dijon, pour « estre procédé contre luy ainsy qu'il appartiendra ; » — plainte de Louis Delucenay, substitut du procureur général du parlement de Bourgogne près ledit bailliage, contre « plusieurs nouveaux convertis de la ville de Paroy, les- « quels, au mépris des déclarations du Roy, s'assemblent « dans des maisons particulières, hommes et femmes, et y « font des exercices de la religion prétendue réformée ; « lorsque les prestres portent le Sainct-Sacrement aux « malades, ceux qui sont par les rues fuyent sitost qu'ils « entendent la clochette qui précède, et ceux qui sont dans « leurs boutiques entrent dans les maisons, ce qui ne peut « provenir que de l'erreur opiniâtre dans laquelle ils per- « sévèrent contre un si auguste mystère et si essentiel pour « la foy d'un véritable chrétien ; » — acte de répudiation d'hoirie signifié pour messire Hugues de Collonges, chevalier, seigneur de Pressy et Cutigny ; — information au sujet d'un duel entre Antoine de Vallerot, seigneur de Chassigneux, et Nicolas de Chaugy, seigneur de Fontenailles; — délivrance des travaux de construction et de réparations à faire à l'Hôtel-Dieu de Charolles, etc.

B. 624. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1687-1690. — Minutes du bailliage de Charolles. — Ordonnance portant séparation de biens entre Louis Droyn Des Pierres, écuyer, seigneur d'Igé et de Villorbaine, lieutenant général audit bailliage, et Philiberte de Lamartine, sa femme ; — procédures criminelles pour spoliations d'hoiries, prévarications dans l'office de sergent, meurtres, coups et blessures ; — procédures civiles : pour Philibert de Thomassin, prêtre, curé et prévôt de l'église Notre-Dame de Gourdon ; — pour messire François de Baillon, chevalier, comte de la Salle, seigneur de Saillant, Charette et autres places ; — pour Jeanne de Poncin, veuve de Claude Sévert, écuyer, seigneur de la Vernée ; — pour Jacques Armet, avocat à la Cour, seigneur de la Motte-sur-Dheune ; — apposition de scellés et inventaire après le décès de Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois, Montpatey et autres lieux ; — tutelle des enfants de Jacques-Antoine Desblaches, écuyer, seigneur de Montival ; — sentence déclarant Françoise Vernet, femme nouvellement convertie, « atteinte et convaincue d'avoir re- « fusé les sacrements plusieurs fois pendant la maladie dont « elle est décédée, pour réparation de quoy, ordonnons « que sa mémoire demeurera éteinte et supprimée à per- « pétuité, et que son cadavre sera attaché derrière une char- « rette, sur une claye, la teste en bas et la face contre « terre, et traisné par les rues et fauxbourgs de la ville de « Paroy par l'exécuteur de la haute justice, et ensuite jetté « à la voirie, déclarons tous et chacuns les biens qu'elle « a laissés acquis et confisqués au Roy ; » — interrogatoires de particuliers, accusés d'avoir fréquenté de nouveaux

convertis et bu avec eux dans des cabarets ; — sommation faite à Louis Droin, principal du collége de Charolles, « de « se retirer de ladicte maison et collége et d'en faire in- « cessamment sortir ses effects, pour y establir sieur Es- « tienne Lombard avec qui la communauté des habitans a « traité pour la direction dudit collége ; » — plainte dudit principal contre un huissier et ses gens, « qui auroient pris « et enlevé tous ses meubles et les auroient mis dans un « tas, sans ordre et avec confusion, devant la principalle « porte dudict collége, enfin l'auroient traicté comme s'il « avoit esté un malfaiteur qui auroit mérité la mort, en « sorte qu'il seroit sorti de chez luy le bâton blanc, estant « mesme contrainct de remettre la clef audict huissier ; » — ordonnance portant que les officiers dudit bailliage se rendront immédiatement audit collége, avec les habitants présents à l'audience ; — déclaration de l'huissier, portant qu'il n'a agi que par l'ordre de Pierre Poncet, maire de la ville ; « à l'égard de la clef qu'il nous auroit dit « estre entre les mains du sieur Lombard, auquel se trou- « vant présent à ladicte exécution nous avons ordonné de la « nous remettre, à quoy il auroit obéy ; et ensuite nous « l'aurions, du consentement de tous les susdits habitants, « remise entre les mains dudit sieur Droin, pour estre tous « ses meubles remis en place par ledict huissier et ses tes- « moins, ce qui a esté exécuté en nostre présence ; » — plainte desdits habitants exposant que, « depuis quelques « années, des particuliers ont pris une autorité si grande « dans les assemblées de la communauté, que la pluspart « des autres notables les ont entièrement désertées, sur ce « que l'on y résout rien et que l'on y conclud aucunes délibé- « rations que l'on renvoye ordinairement aux sieurs direc- « teurs ; » — procès-verbal d'où il résulte que Claude Désautels, procureur du Roi audit bailliage, ayant voulu convoquer une assemblée, le maire lui refusa la clef du clocher de l'église paroissiale, pour sonner la cloche à la manière accoutumée, et ne voulut pas livrer le tambour dont on se servait pour les publications ; que le secrétaire ordinaire de la ville refusa de se rendre à l'assemblée, où il fut remplacé par le commis greffier du bailliage, et que les habitants prirent une délibération désavouant complétement la conduite du maire en cette circonstance ; — inventaire des biens laissés : par Élie Combe, veuve de Jean Du Lac, écuyer, capitaine au régiment de Provence, « fai- « sant profession de la religion prétendue réformée, à pré- « sent absente et fugitive hors du royaume ; » — par Richard de Libertas, prêtre, curé de Saint-Berain-sous-Sanvignes , « lequel auroit abandonné ledit bénéfice , pour « s'exempter de quelque peine dont il étoit menacé, » etc.

B. 625. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1690-1692. — Minutes du bailliage de Charolles. — Réception de Guillaume Baudinot, receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles ; — procédures civiles : pour Melchior Cochet, écuyer, seigneur de Saint-Vallier ; — pour Pontus de Grandchamp, écuyer, seigneur de la Tagnérette ; — pour Claude-Nicolas d'Arlay, écuyer, seigneur de Meunot ; — pour messire Claude-Hyacinthe de Thibaut, seigneur des Prés ; — pour messire Hugues Du Bois de La Rochette, seigneur de Brèche et du Montot, élu de la noblesse du Charollais ; — procédures criminelles pour vols, meurtres, coups et blessures ; — « inventaire « des pièces authentiques et décisives pour le procès con- « tre les officiers des cas royaux du Charollois, lesquelles « ont esté remises par M. Du Hautoy, bailly du comté de « Charollois, à M. Loys, advocat ès conseils pour S. A. S. « monseigneur le prince ; » — sentence déclarant Louis de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin-la-Cour, atteint et convaincu d'avoir proféré des injures sans provocation, et tiré l'épée contre Ferdinand de Bellencourt, capitaine aide-major au régiment de Poitiers, « pour réparation de quoy, « condamnons ledit sieur de La Cour à servir le Roy dans « ses armées, pendant deux campagnes, et en l'amende de « quinze livres ; » ledit de Bellencourt à 15 livres d'amende, « pour avoir repoussé lesdictes injures par d'autres injures « et avoir mis l'espée à la main contre ledit sieur de La « Cour, » etc.

B. 626. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1692-1694. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procès-verbal au sujet de la mort d'un étalon, « de ceux que « la province de Bourgongne a donnés aux particuliers ; » — procédures civiles : pour Hugues de Mathieu, écuyer, seigneur d'Essertines, Champvigy, Chevigny et autres places ; — pour messire Louis de Castelmore, comte d'Artagnan, seigneur de Champlecy ; — procédures criminelles pour vols, assassinats, incendies de maisons habitées, etc. ; — une femme témoignant dans une enquête déclare « que, « si elle n'a pas levé la main pour prester serment, c'est « parce qu'elle nourrit un enfant et que les nourrices ne « doivent point lever la main ; » — sentence déclarant Charles Belin « atteint et convaincu d'avoir fait faillite et « banqueroute, et d'avoir emporté à différents particuliers « des sommes considérables qui luy avoient esté confiées, « en qualité de messager public, pour porter à Dijon ; pour « réparation de quoy, le condamnons à faire amende hono- « rable à la porte de l'auditoire royal, la corde au col, avec

« un escriteau contenant ces mots : *messager qui a em-* « *porté frauduleusement les deniers qui luy avoient esté* « *confiés*, à un jour de marché de ceste ville, et ensuite « estre conduit aux galères du Roy, pour y servir de forçat « à perpétuité, ses biens acquis et confisqués au Roy, ses « créanciers légitimes préalablement payés ; » — plaintes contre les officiers et les soldats raccoleurs ; — montre des gentilshommes qui doivent faire partie du ban et de l'arrière-ban ; — état des droits dus aux officiers dudit bailliage, pour la convocation dudit ban ; — emploi de la somme de 596 livres, « receue des roturiers possédant fiefs « et inhabiles du comté » ; — réceptions de notaires, de greffiers des rôles des paroisses, etc. ; — requête de messire Daniel de Saint-Preuil, chevalier, commandeur de Saint-Lazare, pour obtenir remise de 40 louis d'or et d'un sac de médailles antiques d'argent, du poids de 200 écus, le tout déposé au couvent des religieuses urbanistes de Sainte-Claire, à Charolles, et appartenant à Jean-Paul du Hautoy, chevalier, seigneur de Récicourt, Gussainville et autres lieux, bailli et gouverneur du comté de Charollais, qui a fait cession du tout audit messire de Saint-Preuil, moyennant la somme de 1,200 livres ; — refus desdites religieuses de livrer ledit dépôt, puis déclaration de Marguerite Dagoneau, leur supérieure, portant que 39 louis et le sac de médailles ont été remis par elle à un homme d'affaires de messire François de Royer, comte de Saint-Micaud, etc.

B. 627. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1694-1696. — Minutes du bailliage de Charolles. — Requête de la veuve de Jean de La Gorge, écuyer, seigneur de Néry, accusant le comte de Saint-Micaud d'avoir enlevé sa fille ; — visite des prisons royales de Charolles, à la suite d'une tentative d'évasion faite par plusieurs prisonniers ; — procédures civiles : pour François de Charolles, écuyer, seigneur de Fontenay ; — pour Antoine de Vallerot, écuyer, seigneur de Chassigneux et du Petit-Bois ; — ordonnance de l'intendant Antoine-François Ferrand, chevalier, seigneur de Villemilan, contenant ordre d'informer contre les malversations des huissiers, au sujet du recouvrement des taxes ; — informations contre plusieurs officiers raccoleurs ; — « statuts et règlements des chirur- « giens jurés royaux de la ville de Charolles ; » — requête d'Étienne de Passy, seigneur du Martret, tendant à faire emprisonner Claude de Passy, son fils, qu'il accuse d'avoir voulu le tuer ; — procédures poursuivies à la requête de Suzanne, fille mineure de Samuel Granier, écuyer, seigneur des Bessons, contre Guillaume Delatroche, fils du maire de Paray, pour crime de rapt et de séduction ; — sentence qui le condamne « à l'espouser en face de Saincte- « Esglise dans trois mois, sinon et à refus de ce faire, à « payer pour dommages-intérests à ladicte Suzanne Gra- « nier, la somme de huict mil livres et celle de deux mil « livres pour la dot de Jeanne Delatroche, fille issue des- « dicts Delatroche et Granier, » etc.

B. 628. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1696-1699. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures criminelles pour coups et blessures ; — réceptions de notaires et de greffiers des rôles des paroisses ; — procédures civiles pour messire Antoine Damas, chevalier, comte de la Clayette, baron de Vesvre, Clessy et autres places ; — dénonciation contre dom Antoine Perreaud, prêtre, religieux de l'étroite observance de Cluny, « aiant « abandonné son cloistre pour mener une vie licencieuse « et libertine ; » — règlement de comptes entre messire Henri-François de Busseuil, chevalier, comte dudit lieu, et messire François de Busseuil, son fils, seigneur de Moulin-l'Arconce ; — montre du ban et de l'arrière-ban de la noblesse du Charollais ; — informations : contre Adam Furtin, l'un des messagers du Charollais, accusé d'avoir détourné à son profit diverses sommes qui lui avaient été confiées par des particuliers ; — contre des habitants de Savignes et lieux circonvoisins, qui s'étaient attroupés pour enlever quatre chars chargés de blé, et s'étaient partagé ledit blé entre eux ; — extraits du contrat de mariage de messire Jean-Artus de Baillon, comte de la Salle, avec Catherine, fille de Mathieu Aumaistre, baron de Saint-Marcel, seigneur de Sarre, Rancial, Villevieille et Rosnay ; — plainte du procureur du Roi, au sujet de la mort de Marguerite Fanjoux, femme de Jean Morand, cordonnier à Paray, ladite femme nouvellement convertie étant morte sans avoir reçu les sacrements ; — interrogatoire dudit Jean Morand, qui lui-même ne voulut point se confesser et mourut bientôt après ; — procès-verbal de recherche du cadavre de ladite Marguerite Fanjoux ; — le corps dudit Jean Morand est porté aux prisons dudit Paray ; — saisie de leurs meubles ; — interrogatoire de leur fils, âgé de dix-huit ans ; il répond qu'il n'a pas abjuré et qu'il suivra autant qu'il pourra la religion où il est né ; que c'est son père et lui qui ont porté le corps de sa mère dans un endroit qu'il ne veut désigner ; — sentence portant « qu'il sera fait une figure de ladite « Fanjoux, laquelle sera traisnée sur la claye, avec un es- « crit en grosses lettres attaché à ladite figure portant : « *c'est icy la représentation du corps de Marguerite Fan-* « *joux, morte relapse*, et que le cadavre dudit Morand sera « aussy traîné sur la même claye, tous deux la face contre « terre, dans les rues, fauxbourgs et carrefours dudit Pa- « roy, un jour de marché public, par l'exécuteur de la haute

« justice, à la queue d'une charrette, et de là jettés à la voi-« rie; et à l'égard de leur fils, nous ordonnons qu'il « sera pris et saisi au corps et amené aux prisons royales « de Charolles, pour y estre interrogé sur son obstination et dessein de vivre et mourir dans la religion où Dieu l'a créé, » etc.

B. 629. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1699-1700. — Minutes de bailliage de Charolles. — Procédures criminelles pour rixes, duels, coups et blessures, tapage nocturne, vols, enlèvement de blé, assassinats, etc.; — inventaire des titres appartenant à la cure de Martigny-le-Comte ; — procédures civiles : pour Madeleine de Chaugy, veuve de Pierre de Pellieux, écuyer, seigneur de Roullevé ; — pour François de Reclesne, écuyer, seigneur des Regards ; — pour Françoise de Choiseul, veuve de Baume Bernard de Montessus, dame de Bellevesvre et de Ballore; — pour Pierre de Carbonnet, chevalier, seigneur de la Motte-des-Bois et Montpatey ; — pour messire Gaspard de Vichy, chevalier, marquis de Champrond ; — sentence portant que Jean Petillon, huissier royal à Perrecy, appelant d'une condamnation à neuf ans de bannissement, sera relâché des prisons de Charolles, « et se transportera in-« cessamment ès prisons de la conciergerie à Dijon, luy « octroyant les chemins pour prisons ; » — dénonciation d'Abel Guinet, notaire, contre le curé de Champlecy, qu'il accuse d'adultère avec sa femme ; — démission de la charge de bailli du comté du Charollais, donnée par le seigneur Du Hautoy, etc.

B. 630. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1700-1701. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour messire François de Mun de La Ferté, chevalier, seigneur de Saulières, capitaine au régiment royal de cavalerie ; — pour messire Claude-Antoine, palatin de Dyo, comte de Montmort, héritier sous bénéfice d'inventaire de messire Antoine Damas, comte de la Clayette; — pour les religieuses ursulines de Montcenis ; — pour François Boyveau, écuyer, seigneur de Cypierre ; — pour dom Claude Guillaume, prieur et seigneur de Bragny ; — pour Claude-Nicolas d'Arlay, écuyer, seigneur de Meunot; — pour messire Antoine de La Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — procédures criminelles pour assassinats ; — lettres de grâce et de pardon obtenues par divers condamnés ; — plaintes du procureur du Roi contre « certains particuliers, qui, ayant « préveu la modicité de la récolte qui s'est faite la présente « année (1701) au Charrollois, avoient enharré des bleds « en verd sur pied et avant la moisson, continuoient à en « achepter et en faisoient des amas si considérables qu'il « n'y a pas lieu de douter que cette conduite ne produise « la rareté et la chereté des grains ; » — saisie et inventaire des effets laissés par Claude Durand, marchand à Paray, lequel a fait faillite, etc.

B. 631. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1701-1704. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procès-verbal constatant que les officiers du Roi audit bailliage se sont transportés à Paray, pour s'informer de la conduite que tiennent les nouveaux convertis habitant cette ville, « pour le fait de la religion catholique, apostolique « et romaine, qu'ils doivent professer en conséquence de « l'abjuration par eux faite de la prétendue réformée ; » — dénonciation du curé de Paray contre 16 familles qui ne vont point à confesse ; — réponses des accusés, qui, en général, demandent du temps pour réfléchir à ce qu'ils doivent faire et sont condamnés chacun à 10 livres d'amende ; — visite de la caisse et des registres de Robert Ozannet, commissaire aux saisies réelles du Charollais ; — réceptions d'huissiers et de notaires ; — procédures civiles : pour François de Charolles, écuyer, seigneur de Fontenay ; — pour Philibert Pillot, écuyer, seigneur de Fougerette ; — procès entre les élus des États du Charollais, et Antoine Thomasset, écuyer, seigneur des Autels, à cause du rôle des tailles dans la paroisse du Puley ; — sentence qui condamne ledit Antoine Thomasset à 150 livres de dommages-intérêts envers les habitants de ladite paroisse, à 15 livres d'amende, « et à se trouver à la première as-« semblée des États du Charollois, jour de son ouverture, « où, tête nue, il demandera pardon aux sieurs élus des « injures et termes sales par luy proférés contre leur hon-« neur et caractère, leur déclarera qu'il s'en repent, qu'il « les reconnoît pour personnes de probité, remplissant avec « honneur et intégrité leurs devoirs, » etc.

B. 632. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1704-1706. — Minutes du bailliage de Charolles. — Certificat des officiers généraux du Nivernais, constatant qu'il n'y a aucune différence entre les fonctions de notaires royaux et celles des notaires qui tiennent du duc de Nevers leurs lettres de provision, et que le sceau royal dont se servent les premiers, n'attribue aux juges royaux aucune connaissance des procès qui peuvent naître en exécution des contrats par eux reçus, au préjudice desdits officiers ; — réception de Guy Rouher, commis à l'enregistrement des saisies mobilières ; — sentence condam-

nant Gilbert Bouillet, seigneur de Trambly, conseiller et procureur du Roi au grenier à sel de Charolles, à payer la somme de 27 livres 10 sols, pour laquelle il a été compris au rôle de la taille royale ; — lettre par laquelle le seigneur de Thézut de Ragy informe le prince de Condé que le seigneur de Boisfranc a consigné 4,000 livres pour la charge de lieutenant général au comté de Charollais, et que le sieur Saulnier de La Noue, fils du dernier titulaire, se propose d'acquérir la même charge ; il demande au prince s'il faut conclure avec le sieur de Boisfranc, ou attendre une surenchère dudit Saulnier ; « les sujets sont tous « deux fort jeunes, le sieur de Boisfranc a un peu plus d'es« prit mais moins d'acquit, quoyque l'autre en ait fort peu; » — procès suivi de sentence déclarant Jean Degueurce, manœuvre à Sanvignes, « atteint et convaincu d'avoir fait « plusieurs fois commerce de faux sel, d'avoir aydé et as« sisté Éléonore Du Bech à voler et enlever des hardes et « linges à Magdeleine de Chaugy, sa mère (femme en troi« siémes noces de Jean de Clémence, capitaine commandant « au régiment d'Oisonville), d'avoir tué avec préméditation « et assassiné à coups de vouge ladite dame Magdeleine de « Chaugy et Benoît de Pellieux, son fils ; pour réparation « de quoy, l'avons condamné à avoir les bras, jambes, cuis« ses, reins, rompus vifs, sur un échafaut qui sera élevé « pour cet effet en la place ordinaire des exécutions de cette « ville, et ensuite mis sur une roue, la face tournée vers le « ciel, pour y finir ses jours ; ensuite que son cadavre sera « porté par l'exécuteur de la haute justice et exposé sur « le chemin de Sanvignes ; ordonné au préalable qu'il sera « appliqué à la question tant ordinaire qu'extraordinaire, « pour avoir révélation de ses complices et adhérans et « déclarer s'il n'a pas eu de mauvais commerce avec la« dite Éléonore Du Bech, et si l'enfant dont elle est accou« chée ès prisons de cette ville n'est pas de son fait ; » — procédures civiles : pour Nicole de La Souche, veuve de messire Hugues de Collonges, chevalier, seigneur de Pressy et Cutigny ; — pour Louis-Joseph Feillet, seigneur du Martray, Crapel et l'Angle, « intéressé dans les affaires de « Sa Majesté, » adjudicataire des bois de Chaumont, Sigy, la Guiche et dépendances ; — pour Adrien de La Sencerie, seigneur de Rieuville, lieutenant général de police de la ville et bailliage de Dreux, et Jeanne-Marie Rosselin, sa femme ; — pour Jacques-Antoine de Ciry, avocat à la Cour, seigneur d'Époisses et la Forêt-Ronde ; — pour Pierre Desclaux, seigneur du Champseau ; — pour Melchior-Denis de Reclesne, écuyer, seigneur de Saint-Vallier et de Grandvaux, etc.

B. 633. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1706-1708. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures criminelles pour faux testament, infanticide, coups et blessures, meurtres, émission de fausse monnaie, etc. ; — enregistrement de lettres patentes autorisant : Jeanne-Pétronille de Priézac, dame de Vaudebarrier et de Molleron, à faire renouveler les terriers desdites terres ; — messire Antoine Le Prêtre, seigneur de Vauban, Busseuil, Moulin-l'Arconce, Saint-Sernin, la Bâtie et autres places, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Béthune, ingénieur principal ayant la direction générale des fortifications de l'Artois, à faire renouveler les terriers de Moulin et de Busseuil ; — réceptions de notaires ; — procédures civiles : pour Hugues Du Bois, écuyer, seigneur de la Rochette, Brèche, Mounot et autres lieux ; — pour Philippe Du Bernard, écuyer, seigneur de Villorbaine ; — pour Émilien Laizon, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie de France ; — sentence condamnant à la potence Pierre Bordet, tisserand d'Amanzé, qui avait fabriqué des pièces de 4 sols en étain, etc.

B. 634. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1708-1709. — Minutes du bailliage de Charolles. — Bail de la seigneurie de Prizy, passé par Marie de Falconis, veuve de messire Louis, comte d'Amanzé ; — visite des prisons royales dudit Charolles, au sujet de l'évasion de deux prisonniers ; — réception de François Nault, juge de Toulon-sur-Arroux ; — procédures civiles pour Jean-Baptiste Pillot, lieutenant général au siége présidial d'Autun, et Marie-Anne Bodier, sa femme ; — plaintes portées par deux habitants de Palinges à l'official et au vicaire général de l'évêché d'Autun, au sujet de la vie scandaleuse et des mauvais déportements de Jean Clavery, prêtre, curé de ladite paroisse ; — Jean-Baptiste Saulnier, bachelier en théologie, primicier de l'église collégiale Saint-Nizier de Charolles, est chargé de recueillir les dépositions des témoins contre ledit Clavery ; — confrontation des témoins avec l'accusé ; — l'affaire est portée par-devant le bailliage (manque la suite), etc.

B. 635. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1710-1727. — Minutes du bailliage de Charolles. — — Réceptions : de Thomas Prost, concierge des prisons dudit bailliage ; — de Philibert Potin, orfévre à Paray, sous-fermier des droits de marc dus sur les ouvrages d'or et d'argent, qui se fabriquent dans le comté de Charollais ; — d'Étienne Bodier, garde à cheval dudit comté ; — procédures civiles pour Joseph Jacquelot, écuyer, seigneur de Chantemerle, gentilhomme de la fauconnerie du Roi, contre Samuel Granier, écuyer, seigneur de la Trèche ; —

procédures criminelles pour coups et blessures, spoliations d'hoiries, prévarications dans l'office d'huissier, meurtres ; — provisions de garde du corps du duc d'Orléans, pour François Pernin, écuyer, seigneur de Chaumot ; — assassinat de Jean Clavery, prêtre, curé de Palinges ; — publication de monitoires pour la révélation des coupables ; — information ; — interrogatoires des accusés ; — évasion de Louis Dupont, l'un deux (13 août 1711) ; — confrontation des accusés avec les témoins ; — sentence condamnant au supplice de la roue Joseph Reviron, Louis Dupont, Toussaint Perceval (les deux premiers étant contumaces, en effigie); ordonnant que Nicolas Dupont, père dudit Louis, sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour être interrogé sur les faits résultant de la procédure, et renvoyant absous treize autres prévenus de complicité ; — procès-verbal de capture dudit Louis Dupont (7 janvier 1727) ; — interrogatoire ; — conclusions du procureur du Roi ; — sentence confirmative de la première, etc.

B. 636. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1711-1715. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour messire Antoine Le Prêtre de Vauban, seigneur de Moulin-l'Arconce, Busseuil, Saint-Sernin et autres places, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Béthune, et Henriette de Busseuil, sa femme ; — pour Jean Granier, écuyer, seigneur des Angles et en partie de Saint-Vincent ; — pour Françoise de La Cour, dame de Moulin, Sommery, Saint-Martin-d'Ozolles et autres lieux ; — pour les religieuses de la Visitation de Paray ; — pour messire Benoît de Reclesne, chevalier, seigneur de Lyonne, et François de Reclesne, chevalier, marquis de Digoine ; — pour Étienne Dagoneau, seigneur de Marcilly ; — pour Jacques Chevalier, écuyer, seigneur de Montrouan ; — pour François de Charolles, écuyer, seigneur de la Tour de Fontenay ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, spoliations d'hoirie ; — réceptions : de Jacques Perrin, receveur des deniers royaux en Charollais, dans l'office « de conseiller, receveur, « contrôleur et commis ancien, alternatif, triennal et qua« triennal des consignations du bailliage et autres juridic« tions de cette ville de Charolles, et justices seigneuriales « et subalternes dépendant dudit bailliage ; » — de Jean Perrin, procureur ; — testament olographe de Françoise de Régnier, comtesse de la Clayette, instituant pour son héritier universel Jacques de Mesgrigny, son neveu, comte de Villebertin, seigneur d'Aulnay ; — séparation de biens pour Madeleine Jacquclot de Contre-Sol, femme de Jean Boyveau, écuyer, seigneur de Volesvres ; — apposition de scellés et inventaire après le décès de Françoise Fabuet, femme d'Hugues-Charles Cochet, écuyer, ancien conseiller au parlement de Metz, seigneur du Magny et autres lieux ; — plaintes du procureur du Roi, remontrant « que depuis « quelques mois, le public se plaignoit de la rareté des pe« tites monnoyes et singulièrement des liards de France qui « étoient cy-devant si communs ; ce défaut ne provenoit « que de l'amas que certaines personnes en ont fait et « qu'elles ont employé à fabriquer des sols de vingt-quatre « deniers, sur le pied à présent courant, et que ces mêmes « personnes, craignant d'être enfin découvertes dans la fa« brique de ces mauvais sols, en avoient porté une grande « quantité dans la rivière, qui en auroient été tirés par les « écoliers qui les ont pêchés en plongeant, en sorte qu'il « s'en trouve quantité de marqués et d'autres seulement « battus et aplatis, » etc.

B. 637. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1716-1721. — Minutes du bailliage de Charolles. — Sentence condamnant Nicolas Frechot, convaincu de vol avec effraction et de sacrilège, « à faire amende honorable, « nud en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une « torche de cire ardente du poids de deux livres, au-devant « de la principale porte et entrée de l'église collégiale de « cette ville, où il sera mené et conduit par l'exécuteur de « la haute justice, et là, étant tête nue et à genoux, dé« clarer que méchamment il a pillé et volé les vases sacrés « de l'église de Sanvignes, dont il se repent, en demande « pardon à Dieu, au Roy et à la justice, ensuite aura le « poing de la main droite coupé au-devant ladicte église, « et de là conduit par ledit exécuteur en la place ordinaire « des exécutions, attaché à un poteau sur un bucher, « étranglé audit poteau, et sur-le-champ son corps brûlé « et réduit en cendres qui seront jetées au vent ; » — condamnation au bannissement pour cinq ans du ressort du Charollais et à l'amende de 30 livres, prononcée contre Léonard Michaud, mineur au Verdrat, convaincu « d'avoir « juré le saint nom de Dieu plusieurs fois et habituelle« ment, d'avoir été trouvé saisy dans sa maison de bayon« nette cachée, et d'en avoir porté sous son juste-au-corps « dans les chemins, etc., lequel sera préalablement « battu de verges par l'exécuteur de la haute justice dans « les places publiques de cette ville ; » — procédures civiles : pour Antoine Boyveau, écuyer, seigneur de Pancemont ; — pour Camille Duclos, chevalier, seigneur de l'Étoile ; — pour Étienne de Ganay, écuyer, seigneur de Génelard, Montaiguillon, Laugère et le Montceau ; — pour Lazare de Naturel, chevalier, seigneur de Valetine ; — pour Jacques de Raguet Des Fossés, chevalier, seigneur de Limand ; — pour messire Henri de Mathieu, chevalier

comte de Champvigy; — pour messire François de Reclesne Des Regards, chevalier, marquis de Digoine; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, rébellion contre les huissiers, incendie, enlèvement de blé par attroupements; — visite de la terre de Champlecy, pour les enfants mineurs de messire Louis de Castelmore de Bast, baron de Sainte-Croix; — procuration passée par messire Charles-Étienne de Noblet de Chenelettes, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, lieutenant-colonel du régiment de Piémont, pour la tutelle des enfants de messire Philibert de Thibaut, marquis des Prés; — lettres de pardon obtenues par Antoine Chevrot, laboureur à Beaubery, qui avait tué un homme dans une chasse au sanglier; — réception de Ferdinand Druet, archer en la maréchaussée, comme messager du Charollais, à la place de Jean Rébé, démissionnaire, etc.

B. 638. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1722-1727. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures criminelles pour rébellion contre les huissiers qui veulent opérer des saisies de meubles ou de bétail, pour vols, coups et blessures; — description des titres « en vertu desquels l'étroite observance de Cluny a été « établie et introduite dans la maison de Paroy, qui étoit « autrefois de l'ancienne observance; » — appositions de scellés et inventaire après le décès de messire Jacques de Lévis, chevalier, marquis de Lugny; — levée desdits scellés, à la requête de Françoise de Saint-Georges, sa veuve; — lettres de grâce et pardon obtenues par Émery Lamborot, marchand à Suin, qui avait été condamné à mort par contumace pour meurtre, et qui s'était volontairement rendu aux prisons de Reims, lorsque le roi Louis XV fit sa première entrée en cette ville; — causes civiles : pour messire Denis, palatin de Dyo, comte de Montperroux, seigneur de la Motte-Loisy; — pour Melchior-Denis de Reclesne, écuyer, seigneur de Saint-Vallier; — pour Antoine de Vallerot, chevalier, seigneur du Petit-Bois; — pour Paul-Étienne-Charles Mayneaud, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Fontenailles; — pour Simon Leclerc, seigneur de Thézut, ancien contrôleur des guerres; — pour Françoise de Châtenay, abbesse de Lancharre, prieure du Puley; — apposition de scellés après la mort de messire Noël, palatin de Dyo, seigneur des Saulées, capitaine de cavalerie; — condamnation à mort prononcée contre un homme accusé de divers vols avec effraction; — plaintes portées : par messire Claude-Éléonor de Reclesne, baron de Digoine, contre Benoît de Reclesne, son frère, chevalier de Digoine, « qui n'échappe aucunes occasions à « donner atteinte à sa fortune, à son honneur et à sa vie; » — par ledit chevalier, contre ledit baron, « lequel se pré« tendant héritier de messire François de Reclesne, leur « père, se seroit, incontinent après la mort du dernier, « d'authorité privée et par force et violence et au préjudice « même dudit suppliant et autres, leurs frères et sœurs, no« tamment de dame Jacqueline Guillaume, leur mère, em« paré de tous les biens de ladite succession, la moitié de « laquelle incontestablement appartient à ladite dame; » — procuration pour la recherche de certains titres, passée par messire Armand-Gabriel de Crux, chevalier, seigneur marquis de Crux, Montaigu, Vieillevigne, Rochecervière, Grandlieu, Saffres, Targé, Saint-Maxire et autres lieux, « héritier principal et noble de messire Gabriel-Antoine de « Crux, son père, qui l'étoit de haute et puissante dame « Louise de Machecoul, marquise de Corboyer, sa mère, « laquelle étoit héritière d'Antoinette de Machecoul, sa « sœur cadette, épouse de messire Charles de Chandieu, « chevalier, marquis de Chappes et autres lieux; » — requêtes : d'Étienne de Poilvilain, écuyer, seigneur de la Chapelle, au sujet de violences exercées contre lui, malgré son âge avancé, dans l'église de Saint-Bonnet-de Joux, par le curé de la paroisse; — de Luc de Marcilly, « maître en « fait d'armes et à danser, » contre Philibert de La Souche, un de ses élèves, qui l'a battu au lieu de le payer; — de Claude-Laurent Chofflet, curé de Marigny, contre Pierre Thomasset, garde du duc d'Orléans, et Jean-Baptiste Thomasset, avocat à la Cour, qui l'avaient chassé de l'église et avaient carillonné sans sa permission; — information contre plusieurs particuliers, qui, pendant le carnaval, se sont déguisés en prêtres, religieux et religieuses, « et en cet « état ont couru les rues et maisons, contrefaisant les ac« tes les plus respectables de la religion et se mettant en « posture de confesseurs, » etc.

B. 639. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1727-1730. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Antoinette de Reclesne, veuve de Claude-Palamède Baudinot, seigneur du Breuil; — pour Étienne Mayneaud de La Tour, écuyer, secrétaire du Roi, bailli du Charollais, seigneur de Sommery; — pour Antoine de Vallerot, écuyer, seigneur de Chassigneux, et Marie de Chaugy, sa femme; — pour Jacques Perrin, écuyer, seigneur de Cypierre, Mazoncle, Saint-Léger, l'Heuretière et Chevagny; — pour messire Claude-Marie de Fautrières, lieutenant de Roi en Charollais, seigneur de Corcheval, Quierre et autres places; — pour Antoine Du Bois de La Rochette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur de Brèche et autres lieux; — procédures criminelles pour assassinats, vols, coups et blessures, spoliations

d'hoiries ; — enquête par laquelle Jean et Jacques Désautels, docteurs en médecine, « prétendent establir que l'un « des religieux du tiers ordre Saint-François établis à Cha« rolles avoit fait profession de la médecine et de la phar« macie ; » — état des mendiants conduits par la maréchaussée, des prisons de Charolles à l'hôpital de Mâcon ; — aliénations d'immeubles consenties par Marie-Joseph d'Amanzé, comtesse dudit lieu, veuve d'Anne-Gilbert de La Queuille, marquis de Châteaugay, seigneur de Cébazat, Bourrassol, Ménétrol, Beaune, Jumes, Vendat et autres places, conseiller du Roi en tous ses conseils, son premier lieutenant général en la province de Bourgogne, gouverneur de Bourbon-Lancy et du fort de Talant ; — procès-verbaux de décharge des tailles, pour ceux qui présentent douze enfants vivants, nés en légitime mariage ; — adjudication des réparations à faire au four et aux moulins banaux de Charolles, appartenant à la princesse de Sens, comtesse du Charollais, etc.

B. 640. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1730. — Minutes du bailliage de Charolles. -- Requêtes : de Joseph Desgarennes, prêtre, curé de Toulon-sur-Arroux, contre François Pernin, ancien officier du duc d'Orléans, seigneur de la Collonge, conseiller du Roi, maire, qui, « à la tête d'une dizaine d'artisans, en suite d'une « partie de plaisir, où il est à présumer qu'il étoit épris de « vin, se mit à courir par les rues avec sa bande, en buvant, « dansant et disant nombre de paroles diffamatoires contre « le caractère et le ministère du suppliant, ensuite entrè« rent dans une chapelle détachée de l'église, où ils chan« tèrent à haute voix un *Te Deum*, et continuèrent leurs mar« ches scandaleuses jusques sur les sept à huit heures du « soir, qu'ils entrèrent dans l'église paroissiale, jusqu'au « pied du sanctuaire, accompagnés de deux tambours et « deux haubois, fit mettre ledit Pernin toutes les cloches au « branle chantant le *Te Deum*, au son des fanfares, » le tout malgré ledit curé, dont les observations furent accueillies par des injures ; — dudit François Pernin, représentant qu'il était allé, avec les autres chevaliers de l'arquebuse, chanter un *Te Deum* dans l'église paroissiale, selon un usage depuis longtemps pratiqué audit Toulon, « où, étant à ge« noux, il fut outragé par le sieur Desgarennes, prêtre, vi« caire perpétuel de ladite paroisse, lequel sortant de jouer, « ému de colère et de vin, demanda avec hauteur audit « sieur maire, qui étoit celuy qui l'avoit fait sy hardy de « venir à l'église avec ses chevaliers; celuy-cy remontra « avec douceur que c'étoit tel et tel usage ancien, et que « même autrefois, lorsqu'il y avoit un prêtre qui fut che« valier, luy-même faisoit l'honneur aux autres de les ac« compagner et entonnoit le *Te Deum ;* mais le sieur Des« garennes, par une pétulance dont on voit peu d'exem« ples, frappa ledit sieur maire de deux grands coups à la « joue, publiquement et en présence d'une assemblée nom« breuse dans ladite église ; » — informations et interrogatoires à ce sujet ; — sentence déclarant ledit François Pernin coupable d'être entré dans l'église, d'y avoir chanté le *Te Deum*, et fait sonner les cloches, « sans participation « ny permission du sieur curé, et d'avoir proféré des pa« roles injurieuses et calomnieuses contre la probité et la « réputation dudit sieur Desgarennes, » et le condamnant « à faire réparation desdites injures en luy déclarant, en « présence de deux personnes que ledit sieur Desgarennes « choisira, qu'il le tient pour homme de bien et d'hon« neur ; » — procès contre plusieurs nouveaux convertis qui refusent de recevoir les sacrements ; — sentence portant que la mémoire de Suzanne Viridet, veuve Jaillet, et de Louise Jaillet, sa fille, mortes sans confession, « demeu« rera éteinte, supprimée et condamnée à perpétuité, » tous leurs biens étant confisqués au profit du Roi ; déclarant Marie Bouillon, femme de François Barelet, menuisier à Paray, convaincue de professer la religion prétendue réformée et la condamnant à 20 livres d'amende, « enjoint à « elle de quitter l'erreur de ladite religion; à cet effet, elle « sera contrainte d'abjurer dans un mois, sinon et à faute « de ce faire, elle sera condamnée aux peines portées par « l'article premier de l'ordonnance du Roy, du quatorze « may mil sept cent vingt-quatre ; » — procédures contre deux habitants de Viry, accusés par le curé de ladite paroisse, d'avoir proféré contre lui des injures et des menaces ; — sentence qui les condamne à faire amende honorable audit curé et à payer, outre les dépens, cinq livres de dommages-intérêts et une livre de cierges blancs au profit de l'église dudit Viry ; — sentence condamnant un mendiant à être battu de verges par l'exécuteur de la haute justice, dans les rues et les carrefours de Charolles, un jour de marché, et à être banni pour neuf ans du ressort dudit bailliage, « pour avoir introduit de la glue au bout d'un « morceau de côte de baleine, dans le tronc de l'église de « Gourdon, où les espèces ont été trouvées engluées et un « sol trouvé attaché par la glue à l'ouverture dudit tronc. »

B. 641. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1731-1733. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour le maire et les échevins de Paray contre l'abbé de Cluny, au sujet de la propriété de certain chemin ; — pour Marie-Jacqueline Lebrun Du Breuil, veuve de messire Henri de Mathieu, chevalier, seigneur de Champvigy et autres lieux, contre Jean Quarré, écuyer,

secrétaire du Roi, qu'elle accuse de lui avoir soustrait tous ses titres, ses effets et même ses joyaux ; — pour François-Gaspard Thiret, écuyer, seigneur du Rouvray, capitaine de cavalerie de Bourbon ; — pour Catherine de Mirebeau, veuve de François de Royer, marquis de Saint-Micaud, et messire Henri de Royer, chevalier, comte de Saint-Germain, seigneur de Genouilly, Vaux-en-Pré et autres places ; — procédures criminelles; — plaintes : de François Malard, prêtre, curé de Mont-Saint-Vincent, contre Philibert Rigolet, notaire, qui l'avait insulté parce qu'il avait refusé de recevoir pour parrain d'un enfant Jacques Rigolet, son fils, qui n'avait point fait ses pâques dans l'église paroissiale ; — de Louis Devaux, prêtre, curé de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, contre des particuliers qui l'ont battu ; — procès-verbal de visite du château du Parc, paroisse de Prizy, pour la marquise de Châteaugay; — enregistrement de lettres patentes autorisant la rénovation de terriers : pour messire Jean-Hector de Fay, chevalier, marquis de Maubourg, brigadier des armées du Roi, inspecteur général d'infanterie, baron de Clessy, seigneur de Chassy, Villefay, Essanley, la Coudraye et dépendances ; — pour Étienne Dagoneau, écuyer, seigneur de Marcilly, Terzé, Pommey et dépendances ; — pour Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, baron de Joncy, seigneur de la Motte-sous-Chigy et autres lieux ; — acte de prise de possession du prieuré Saint-Martin de Bragny, pour dom Edmond Damoiseau, grand prieur de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, etc.

B. 642. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1733-1736. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures criminelles ; — sentence déclarant Angélique Lombard, convaincue de s'être fait plusieurs fois administrer le sacrement de baptême, notamment à Saint-Just-la-Pendue et à l'Hôtel-Dieu de Charolles, et la condamnant « à faire « amende honorable à la porte de l'église paroissiale de « cette ville, accompagnée de l'exécuteur de la haute jus- « tice, la torche au poing et allumée, et là, déclarer qu'elle « demande pardon à Dieu, au Roy et à justice de l'abus « qu'elle a fait des sacrements, qu'elle s'en repent et pro- « teste de vivre plus régulièrement qu'elle n'a fait ; ensuite « être conduite par le même exécuteur dans les rues et « places publiques de cette ville, et être fustigée en quatre « endroits jusqu'à effusion de sang, et ensuite flétrie sur « l'épaule gauche d'une fleur de lys ; » — procédures civiles : entre messire Benoît de Reclesne, chevalier de Digoine, seigneur du Montet, et Jacqueline Guillaume, sa mère ; — entre messire Michel, comte de Fautrières, lieutenant de Roi en Charollais, seigneur de Corcheval, Quierre, Artus, Beaubery et dépendances, et messire Ferdinand de Maritain, écuyer, seigneur d'Availly et Montrond; — déclaration des revenus de la cure de Baron ; — requête du procureur du Roi et information contre la mémoire de Barthélemy Granier, bourgeois de Paray, mort subitement et enterré « au jardin du Colombier, » sans avoir reçu les secours de la religion ; — déclaration de Jean Dupuy, écuyer, seigneur et baron de Semur-en-Brionnais, portant que si Marguerite Berthet, sa femme, a quitté le château de Saint-Martin-la-Vallée, où il habite, pour se retirer audit Semur, c'est à cause des mauvais traitements dont Jacques-Nicolas Dupuy de La Fay, leur fils, s'est rendu coupable envers elle ; — plaintes : de Jean-Marie Malard, prêtre, curé de Paray, contre « certaines filles qui, sous « prétexte de rendre service aux malades, s'introduisent « dans les maisons et y séduisent les esprits affoiblis pour « les faire disposer en leur faveur, » et qui, « aussi bien « que un certain prêtre qui travailloit aux mêmes fins, » ont fait insérer dans le testament de Guillaume Malard, son frère, bailli dudit Paray, un legs de 6,000 livres au profit de l'hôpital de cette ville, bien que le testateur possédât moins qu'il ne devait ; — du maire et des échevins de Charolles, contre Antoine Ducrot, vicaire, sacristain et chanoine de l'église paroissiale Saint-Nizier, et contre Claude Lagoutte, chanoine en ladite église, lesquels s'opposaient par tous moyens à ce que les prêtres, recteurs du collége de ladite ville, pussent célébrer la messe sur aucun autel de ladite église ; — lettres de terriers pour messire Joseph Durey de Sauroy, seigneur du duché-pairie de Damville, Martigny, Souterrain, Commune, le Brouillat, les Fossés, Champlecy, Baron, Rabutin et autres places, conseiller aux conseils du Roi, commandeur et trésorier général de l'ordre militaire de Saint-Louis ; — dénombrement : de la terre et seigneurie de Molleron, donné par messire Louis de La Menue, chevalier, seigneur de Châteaumorand, Meunot, la Chapelle de Serencé et Molleron ; — de la terre et seigneurie de Château-Bois (Chassy), donné par messire Jean-Claude Cochardet, chevalier, etc.

B. 643. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1736-1739. — Minutes du bailliage de Charolles. — Conflits d'attributions entre les officiers des cas royaux et ceux du bailliage du comté, au sujet de l'apposition des sceaux sur les titres des cures vacantes ; — sentence condamnant Jacques Dupuy, écuyer, seigneur de La Fay, Saint-Martin-la-Vallée et autres lieux, baron de Semur-en-Brionnais, à 60 livres de dommages-intérêts envers Claude Bouthier, doyen du chapitre dudit Semur, pour avoir ar-

raché de ses mains avec violence, dans l'église de Saint-Martin-la-Vallée, « la plus grande partie d'une tenture « d'étoffe noire qui y fut placée après la mort du sieur « Jean Dupuy, son père, et ce, dans le temps que ledit « sieur Bouthier la faisoit détendre, après qu'il eut célébré « la messe et fait le service du bout de l'an dudit défunt, « auquel ledit sieur de La Fay ne parut point, quoi-« que averti ; » — procédures suivies de condamnation à mort prononcée contre un domestique et une servante des Ursulines de Paray, convaincus d'avoir volé avec effraction et d'avoir incendié le domaine de la Beluze, appartenant auxdites religieuses ; — procédures civiles pour Claude-Éléonor de Reclesne, baron de Digoine ; — aveu et dénombrement donnés à mademoiselle de Sens, comtesse du Charollais : de la terre et seigneurie de Chevenizet, par messire Gaspard de Vichy, chevalier, comte de Champrond, seigneur de l'Étang, Villeray, Ligny, Saint-Julien-de-Cray, partie d'Arfeuille et autres lieux ; — du fief du Terreau, par messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, capitaine dans les dragons de Vitry ; — du fief du Fraigney (Blanzy), par messire Bernard Cochet, conseiller au parlement de Metz, seigneur du Magny et autres lieux ; — levée des scellés apposés sur les effets de demoiselle Françoise de La Cour, dame de Moulin, à la requête de messire François-Salomon Bernard de Montessus, chevalier, seigneur de Chauvirey, Vitrey et autres lieux, héritier testamentaire ; — plaintes de messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont (Mary), et information contre Claude Desbrosses, curé de Mary, qui dit en pleine chaire : « Je vous invite à prier pour M. le marquis de La Guiche, « seigneur de cette paroisse, n'en reconnaissant point d'au-« tre, qu'il ne me le fasse paroître, n'étant pas comme les « autres qui vont attendre les gens sur les grands chemins « pour les assassiner et voler; » — réception de Girard Laison, juge châtelain de Charolles ; — requête du procureur du Roi et information « à cause de deux émotions popu-« laires de la part de plusieurs hommes et femmes de Paroy, « au sujet du bled que quelques particuliers vouloient faire « conduire chez eux, comme leur appartenant et provenu « de leurs propres biens, etc.

B. 644. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1739-1741. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Philippe Pillot, écuyer, seigneur de Fontenailles, la Tour-sous-Sanvignes et Montbugy ; — pour Marie-Anne-Jeanne de Lassus, veuve de messire Jacques de Raguet, chevalier, seigneur des Fossés; — pour Marguerite Girard, veuve de messire Étienne Dagoneau, seigneur de Marcilly, Terzé et autres places ; — pour messire Jean-Bernard Gagne, chevalier, seigneur du Sauvement, de Château-Gontier, Suchaux et autres lieux ; — pour Étienne-Paul-Charles Mayneaud de La Tour, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Collange, Sommery, Fontenailles et Ange ; — pour messire Henri de Royer, chevalier, seigneur de Saint-Germain, Rains, Genouilly, la Cour, Monvoisin et autres lieux ; — pour Élisabeth Faligny Damas de Santaucourt, femme de messire Eustache de Bongard, chevalier, seigneur de Valuron ; — aveu et dénombrement donnés à mademoiselle Alexandrine de Sens, princesse de Bourbon-Condé, comtesse du Charollais : du fief de Villaine (Changy) et de celui de Maupré (Saint-Symphorien-lès-Charolles), par messire Antoine Dagoneau de Marcilly, archidiacre et chanoine de Beaune ; — des terres et seigneuries de Génelard, Montaiguillon, Laugère, Laugerette, Fretil, Séuil, Fautrenne, Chavannes et dépendances, par ledit Étienne-Paul-Charles Mayneaud; — de la terre de Montessus, par messire Paul-Henri Bernard de Montessus, chevalier, baron de Rully ; — réception de Jacques-Marie Rey, commissaire aux saisies réelles du Charollais ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures ; — lettres de rénovation de terriers obtenues : par Jean-Marie Baudoin du Fournat, seigneur de la Vau-de-Cypierre ; — pour Anne-Thérèze de Gaune, prieure du prieuré Notre-Dame de Beaulieu, ordre de Fontevrault, pour certains immeubles sis en la paroisse de Vaudebarrier ; — condamnation à mort pour vols de chevaux ; — tutelle des enfants laissés par Jeanne de Finance, femme de Jacques-Antoine Des Blaches, écuyer, résidant à Montchanin, paroisse de Saint-Eusèbe ; — sentence condamnant la veuve de Louis Renardet, bourgeois de Toulon, à faire des excuses à Jean Boyveau, écuyer, âgé de treize ans, fils de Jean Boyveau de Volesvres et de Madeleine Jacquelot, pour l'avoir battu et « luy avoir reproché que sa « mère avoit eu la tête tranchée ; » — plaintes de messire Benoît de Reclesne, chevalier, seigneur du Montet, et information contre Jean-Marie de Longchamp, prêtre, curé de Palinges, qui « auroit deffendu hautement, pendant la « messe, au marguillier de ladite paroisse, de présenter le « pain bény au seigneur de ladite paroisse, qu'après les « clercs mêmes qui pouvoient y assister, » etc.

B. 645. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1742-1744. — Minutes du bailliage de Charolles. — Lettres d'émancipation pour Jean Quarré, écuyer, seigneur propriétaire des terres et seigneuries de Champvigy et Plomb; — aveu et dénombrement donnés à mademoiselle de Sens, comtesse du Charollais : du fief de Molleron, par Antoinette-Marie de Champier, veuve de Louis de La Me-

nue, seigneur de Château-Morand et autres lieux ; — de la terre et seigneurie de la Vesvre (Rigny), par Anne Delatroche, veuve de Jacques Maublanc, écuyer, seigneur de la Vesvre, Martenet, Chizeuil, Mortillon et autres lieux ; — des terres du Montot, Meunot et dépendances, par Antoine Du Bois de La Rochette, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, prieur commendataire du prieuré de Saint-Georges, dans l'île d'Oléron, seigneur de Brèche, Saint-Symphorien, Grandvaux, Pierre-Amassée et autres places, tuteur de messire Anne-Jacques, fils d'Antoine-Marie Du Bois de La Rochette, baron du Donjon ; — des fiefs de l'Heuretière, du grand et du petit Chevagny, par Jean-Claude-François Perrin, écuyer ; — du fief de Saint-Léger-lès-Paray, par Adrien-Claude Perrin, écuyer, capitaine commandant au régiment du Roi, cavalerie ; — inventaire des effets laissés par messire Jean-Bernard Gagne, seigneur du Sauvement ; — procédures civiles : pour Claude de Maritain, écuyer, seigneur d'Availly et Montrond ; — pour messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Montmurger, Maumont, Bourgeuil, Ragy, Quintry et autres lieux ; — pour Gilberte de Maritain, veuve de Henri de Vény, écuyer, seigneur de Villorbaine ; — pour Élisabeth de Reclesne Des Regards, veuve de Noël-Éléonor, comte palatin de Dyo ; — pour messire Paul Ducret, chevalier, seigneur de la Tour-du-Bois ; — pour Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, lieutenant général des armées du Roi ; — pour Gilbert Bernigaud, seigneur du Chardonnay, grènetier du grenier à sel de Charolles ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, vols, infanticide, etc. ; — lettres pour rénovation de terriers, obtenues par messire Henri-Bernard de Royer, chevalier, marquis de Saint-Micaud, etc.

B. 646. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1744-1747. — Minutes du bailliage de Charolles. — Aveu et dénombrement donnés à Alexandrine de Bourbon, comtesse du Charollais : du fief de Limand, par Antoine d'Escorailles, seigneur de Railly-en-Auxois ; — du fief d'Azu, par Lazare Callard, receveur au grenier à sel de Mont-Saint-Vincent ; — des terres et seigneuries du Sauvement, dit Château-Gontier, Cercy, le Suchaux, Château-Fleuri, Montbouton et Montboin, par messire Philibert-Bernard Gagne, président à mortier au parlement de Bourgogne, seigneur de Perrigny ; — de la terre de Molleron, par Claude de Thézut, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, seigneur d'Aumont et d'autres lieux ; — procédures criminelles pour infanticide, vols, coups et blessures ; — procédures civiles : pour François de Faubert, chevalier, seigneur de Douai et la Perrière ; — pour messire Marc-Antoine de Lévis, baron de Lugny ; — pour Antoine de Noblet de Chenelettes, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bugnay ; — pour le prince de Guémenée, comte de Chaumont ; — pour Henriette de Busseuil, comtesse de Vauban, Moulin-l'Arconce et autres lieux, veuve de messire Antoine Le Prêtre de Vauban ; — réceptions de notaires ; — lettres à bénéfice d'inventaire pour Marguerite de Boyveau, veuve de Thomas de Beaumont, seigneur de Bousserain ; — inventaire après décès et tutelle des enfants de Jean de Thomassin, seigneur de Flémoy ; — requête de messire Claude-René de Thibaut, marquis des Prés, et de Françoise-Ursule de Saux de Tavanes, sa femme, contenant « que le sieur Thomas Monnier Des Hauts, bourgeois demeurant à Charolles, et dame « Claudine de Thibaut Des Prés, son épouse, se sont avisés de faire donner le nom desdits seigneur marquis des « Prés et dame de Saux-Tavanes, à l'insceu de ces derniers, à un fils qu'ils firent baptiser par le vicaire de « Charolles, en l'église paroissiale dudit lieu ; » — procès-verbal constatant que lesdits noms ont été rayés et biffés de la main de Louis Margot, lieutenant général audit bailliage, etc.

B. 647. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1747-1748. — Minutes du bailliage de Charolles. — Aveu et dénombrement donnés à mademoiselle Élisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, comtesse du Charollais, de la terre et seigneurie de Montessus, par messire Charles-François Bernard de Montessus, chevalier, marquis de Rully ; — procédures civiles : pour messire Claude-Éléonor de Reclesne, chevalier, baron de Digoine ; — pour messire Joseph Durey de Sauroy, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, seigneur de Martigny, Souterrain, Commune et dépendances ; — pour dom Louis-Roman Bernard, prieur claustral, de l'étroite observance de l'ordre de Saint-Benoît, des religieux réformés du prieuré conventuel de Perrecy, se portant accusateur contre dom Louis Brigaud, prieur titulaire ; — pour messire François-Saladin, chevalier, marquis de Montmorillon, seigneur de Lucenier et autres places ; — pour Jacqueline Lebrun Du Breuil, dame usufruitière de Champvigy ; — procurations passées par Laurent-François de Montmorillon, comte de Lyon, par ledit marquis de Montmorillon, par Scipion-Louis-Joseph de La Garde de Chambonas, marquis de Chambonas et d'Auberoques, par Louis-Anne de La Garde de Chambonas, chevalier, seigneur de Saint-Thomé, de Pressy, Cutigny, Corcelle, la Bastide, Sauzon, etc., par Charles-Auguste de La Garde de Chambonas, comte et prévôt du noble chapitre de l'église royale Saint-Julien de Brioude, et par

messire Philippe-Charles-François de Pierre de Blou, chevalier, seigneur de Bernis, marquis de Château-Neuf, « pour et en leur nom comparoir devant M. le lieutenant « général royal de Charollois en Bourgogne, et assister à « l'assemblée des parens d'Hector-Antoine-Dominique de « La Garde, comte de Chambonas, enseigne au régiment « des gardes françoises, au sujet de l'entérinement des « lettres d'émancipation par luy obtenues ; » — décharge des tailles, à cause du nombre de douze enfants vivants, pour Étienne-Palamède Baudinot, avocat à la cour, conseil des États du Charollais ; — procédures criminelles pour vols, recel, etc.

B. 648. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1748-1750. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Bénigne Villot, écuyer, demeurant à Chalon ; — pour Charles-Godefroy de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, vicomte de Turenne, comte d'Auvergne et du Bas-Armagnac, baron de la Tour-Maringues et de Montgacon, seigneur de Créqui, pair et grand chambellan de France, légataire universel du cardinal d'Auvergne, abbé de Cluny; — pour Marie-Jacqueline de Chabannes, abbesse de la Bénisson-Dieu, ordre de Cîteaux ; — pour messire Paul-Étienne-Charles Mayneaud, chevalier, seigneur de Fontenailles, Ange et autres places ; — pour Samson Vial, écuyer, trésorier de France à Dijon, seigneur de Bonneval et autres lieux ; — aveu et dénombrement donnés à la princesse de Sens, comtesse du Charollais : du fief de la Chapelle (Saint-Bonnet-de-Joux), par les enfants de Henri de Vény, écuyer ; — des terres et seigneuries de Pressy et Cutigny, par messire Hector-Dominique de La Garde de Chambonas ; — de la terre de Mardiangue (Vigny), par Pierre-Paul Rué, bourgeois demeurant audit lieu ; — du fief de Chaubuissons (Saint-Vallier), par Jean Brazey, bourgeois demeurant audit lieu ; — de la terre de Serrigny (Saint-Romain-sous-Gourdon), par Marie-Louise de Thomassin, veuve de messire Pierre-Adam Guillier, chevalier, brigadier des armées du Roi ; — des terres et seigneuries du Plessis, Fragney, les Bois-Francs et dépendances, sises en la paroisse de Blanzy, par Blaise Quarré, écuyer, seigneur desdits lieux ; — de la terre de Saint-Micaud, par messire Henri-Bernard de Royer, capitaine au régiment de Montmorin ; — de la terre de Marigny, par messire François-Hugues de Ciry, chevalier, baron de Couches « à la « part de la Montagne, » ancien président au parlement de Paris ; — du fief de Fontenay, par Jean-Baptiste Lorain, bourgeois à Paray ; — de la terre de Ballore, par messire Jean-Marie-Baptiste Bernard de Montessus, chevalier ; — des fiefs de Lurcy et la Rosière, par Philippe de Paray, écuyer ; — de la terre du Puley, par les religieuses de l'abbaye de Lanchare ; — réception d'Archambaud-Thomas Joleaud, châtelain et prévôt du comté de Charollais ; — sentence condamnant François Delatroche, prêtre, curé de Viry, à 10 livres de dommages-intérêts envers l'hôpital des Quinze-Vingts à Paris, pour n'avoir pas voulu laisser faire une quête dans ladite paroisse, au profit dudit hôpital, prétendant « qu'il y avait assez de pauvres en sa paroisse, aux« quels il seroit mieux de faire la charité qu'à des étran« gers ; — procédures criminelles pour vols, incendie, infanticide, coups et blessures ; — tutelle des enfants de Jacques de Virgile, écuyer ; — requête avec mémoire des Jésuites de Paray, et sentence qui maintient définitivement Jacques Chevalier, curé de ladite ville, « au droit et pos« session où il est de faire des processions, avec croix et « chant, dans toutes les églises dudit Paroy qui sont sous sa « juridiction, avec défense aux PP. Jésuites de l'y troubler « à l'avenir ; lorsque les Jésuites conduiront en procession « les congréganistes dudit Paroy, avec croix et chant, dans « les églises qui ne sont pas sous la juridiction dudit curé, « il ne leur sera pas loisible de passer sur le sol et terrain « de la paroisse dudit sieur curé, sans sa permission, » etc.

B. 649. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1749-1752. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procès criminels pour injures, spoliations d'hoiries, meurtres, incendie de maisons habitées, etc. ; — réceptions de Jean-Marie Bodier, procureur du Roi en la maréchaussée du Charollais ; — procédures civiles : pour Benoît de Reclesne, écuyer, seigneur de Lyonne ; — pour Élisabeth de Reclesne, veuve de messire Éléonor, comte palatin de Dyo ; — pour messire Claude-Éléonor de Reclesne, baron de Digoine ; — pour François Maublanc, seigneur de Martenet, conseiller au parlement de Bourgogne ; — pour Henriette de Busseuil, comtesse de Vauban ; — pour Claude-Henri de Vény, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — pour Antoine de La Baille, écuyer, seigneur de Champeau ; — pour Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Molleron et autres places ; — aveu et dénombrement donnés à la princesse de Sens, comtesse du Charollais : des terres et seigneuries de Cypierre et Mazoncle, par Jean-François-Claude Perrin, chevalier, conseiller du Roi au grand conseil, grand rapporteur de France, maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du Roi ; — de la terre de Marigny, par Jeanne-Françoise Durand, veuve de François-Hugues de Ciry ; — des fiefs de Dyo et la Vau, par Madeleine-Angélique de Gassion, palatine de Dyo, marquise de Montperroux, baronne de Vau-de-Chizeuil, femme séparée

de biens de messire Louis-François Damas, comte de Thianges et d'Anlezy; — du fief de Thézut (Mont-Saint-Vincent), par les administrateurs de l'hôpital de Saulieu; — du fief de Marchizeuil (Pressy), par Jean-François Montel de Bussy, écuyer; — de la terre et baronnie de Joncy, par messire Pierre-François Cottin de La Barre, chevalier, conseiller au parlement de Bourgogne; — du fief de la Tour (Sanvignes), par demoiselle Joseph-Lazare Pillot de Fougerette; — lettres à rénovation de terriers obtenues : par Jean Antoine de Charry, marquis des Gouttes, capitaine des vaisseaux du Roi, comte d'Ainay-le-Viel, baron de Riault, seigneur de la Motte, Archambaud, Châtel-Perron, la Motte-Loisy et autres lieux; — par Pierre Marchais de La Périne, écuyer, seigneur de Lessertot, et Marie-Madeleine Mayneaud, sa femme; — par Pierre-Paul Rué, seigneur de Mardiaugue, l'Écheneau et en partie de la Trèche; — par Blaise Quarré, écuyer, seigneur du Plessis, etc.

B. 650. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1752-1753. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Joseph de Chavagnac, écuyer, seigneur de Groffière; — pour messire Henri-Bernard de Royer, chevalier, marquis de Saint-Micaud, seigneur de Genouilly, Mont-Saint-Vincent et autres places; — pour messire Anne-Jacques Du Bois de La Rochette, seigneur de Mazonele; — pour messire Pierre Du Bois de Machol, chevalier, capitaine de dragons, et Françoise-Catherine Dagoneau de Marcilly, sa femme; — pour messire Jacques Commeaux, chevalier, seigneur de Bacaud, Marcilly, Pont-de-Vaux et autres places; — pour Jacques de La Guille, écuyer, seigneur des Champs; — pour Pierre-Marie de Naturel de Valetine, chevalier, seigneur du Pas, le Verdier, la Tour-Baudin et autres lieux; — pour François Guyon, écuyer, prévôt de la maréchaussée du Charollais; — apposition de scellés après le décès : d'Antoine de La Baille, seigneur en partie de Champeau; — de messire Joseph Durey de Sauroy, seigneur de Champlecy et autres lieux; — lettres à rénovation de terriers obtenues : par Philibert Bonamour, avocat en parlement, bailli temporel de l'évêché de Chalon, pour le fief de Neusilly; — par N. de Montjouvent, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, Épinassy, membres et dépendances; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, vols, meurtres; — foi et hommage présentés à la princesse de Sens, comtesse de Charollais : pour le fief de Champeau, par Théodore-Philibert Perrault, écuyer, seigneur de Montrevost, et par Catherin Mathieu, marchand fermier, demeurant au Montot, qui a acquis ledit fief dudit Perreault; — pour la terre de Fontenay, par les enfants de Jean-Baptiste Lorain, etc.

B. 651. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1753-1755. — Minutes du bailliage de Charolles. —Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, etc.; — plainte de Benoît Martrier, prêtre, sociétaire au mépart de Paray, contre Jacques Chevalier, curé de ladite ville, qu'il accuse d'avoir écrit contre lui un libelle diffamatoire; — procédures civiles : pour Antoine Jacquet, seigneur de la Saule; — pour Claude Jolleaud Des Forges, écuyer, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Semur-en-Brionnais; — pour Antoine Désautels, seigneur de la Vigne, ancien capitaine au régiment de Périgord, héritier sous bénéfice d'inventaire de Benoît Désautels, seigneur de Sermaise, son frère; — aveu et dénombrement donnés à mademoiselle de Sens, comtesse du Charollais : du fief des Boulais (Saint-Aubin-en-Charollais), par les religieux du tiers ordre de Saint-François, établis à Charolles, faubourg de la Madeleine; — de la terre de Serrigny (Saint-Romain-sous-Gourdon), par messire Guillaume-Éléonor Guillier, écuyer; — appositions de scellés après le décès de Claudine-Catherine Duvair, veuve de messire Charles de Baronas; — procès-verbal de visite de l'église et du doyenné de Paray; — réception de Claude-Marie-François Maret de Chamaron, lieutenant en la maréchaussée du Charollais; — requête pour Vivant Guenot, de Saint-Romain-sous-Versigny, contre Louis Garchery, prêtre, curé de ladite paroisse, « qui, revêtu de ses habits sacerdotaux et prêt « à monter à l'autel pour célébrer la messe, se retourna et « dit audit Guenot de sortir de l'église, que c'était la place « des honnêtes hommes et non celle des coquins comme « luy, et s'adressant au peuple et montrant le suppliant « ajouta : Voyez si cet homme n'a pas la figure d'un co- « quin! et finit par dire que s'il ne sortoit pas, qu'il ne « diroit point de messe, » etc.

B. 652. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1757. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures criminelles pour assassinat; — procès-verbal au sujet de l'évasion de cinq condamnés aux galères; — procédures civiles : pour Pétronille de Mazille de Vaubresson, veuve de Barthélemy de Rancé de Glettcins de Chavannes, écuyer; — pour Henriette-Françoise de Foudras, dame de Château-Thiers, Nay, la Bussière, le Côté, Crary, Colombier et autres places; — pour Edmé d'Escorailles, chevalier, seigneur des Puits; — pour François Thouvant de Boyer, écuyer, seigneur des Angles, grand bailli d'épée au

comté du Charollais, et Anne Quarré, sa femme ; — pour messire Jean-Baptiste-Augustin de Salignac de Fénelon, ancien aumônier de la Reine, prieur de Saint-Sernin et de Saint-Germain-des-Bois; — pour messire Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair de France, mari et maître des droits de Marie-Joseph Durey de Sauroy ; — foi et hommage présentés à Mademoiselle de Sens, comtesse du Charollais : pour le fief de la Motte-Loisy (Saint-Berain-sous-Sanvignes), par Antoine Carrelet, écuyer, receveur général des finances en Bourgogne, seigneur de la Coudraye et de la Tagnerette ; — pour le fief de Thézut, par Jacques Callard, bourgeois de Mont-Saint-Vincent ; — pour la terre de Serrigny, par Marguerite-Françoise Guillier ; — pour le fief de Bourgueil (Mont-Saint-Vincent), par Anne Villedieu, veuve d'Étienne de Thomassin, écuyer ; — pour la terre et seigneurie de Marigny, par messire Pierre-François de Ciry, chevalier, baron de Couches, seigneur des Champs, de Noizeret, Ocle, Saint-Eusèbe et autres lieux ; — lettres à rénovation de terriers obtenues : par Marie-Louise-Alexandrine de Foudras, veuve de messire Hugues-François de Lusignan de Lezay, dame de Pont-à-Mailly, la Bugneray, Cordoys, la Cour, Bruère, Perrigny et la Tour-du-Bois ; — par messire Claude-Bernard Cochet, conseiller honoraire au parlement de Metz, seigneur du Magny, de la Grange et dépendances ; -- par François-Pierre-Marie, comte de Baillon et de la Salle, seigneur de Saillant, la Moussière, Bière, Barrier et autres lieux ; — procès-verbal constatant que François Guyon ayant été mandé chez un particulier, il s'y rendit aussitôt, « attendu les « circonstances actuelles ; qu'il auroit été informé qu'à Moulin-la-Cour résidoit un nommé Chavy, qui, quelques jours « avant et aussy après l'odieux attentat commis la veille de « l'Épiphanie dernière en la personne sacrée de Sa Majesté, « avoit tenu à cet égard des propos tout-à-fait suspects ; sur quoy « nous dit prévôt, pour d'autant plus marquer notre fidélité « et notre zèle, et d'ailleurs pour nous conformer aux ordres « qui nous ont été cy-devant donnés, sommes incontinent « après partis pour aller audit Moulin-la-Cour ; » — « interrogatoires et réponses d'Étienne Chavy, prisonnier, sur le « soupçon d'être un des complices dudit attentat, lequel « Chavy a été élargi par ordre supérieur, » etc.

B. 653. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1757-1760. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Françoise-Marie-Madeleine Mayneaud, veuve de Pierre Marchais de La Périne, dame de Lessertot ; — pour Denis de Velle, écuyer, seigneur de Villette ; — pour Louis Quarré, écuyer, seigneur de Chaintry ; — pour messire Louis-Marie de Fautrières, seigneur de Corcheval, Beaubery, Sailly et autres places ; — pour César de Vaucher, seigneur du Deschaux, brigadier des armées du Roi ; — pour messire Jean-Hector de Fay, chevalier, marquis de la Tour-Maubourg, maréchal de France, gouverneur de Saint-Malo ; — pour Laurent de Brisson, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, d'Épinassy et de Saint-Georges, à la place de Jacques de Montjouvent, décédé ; — pour Philibert Riballier, écuyer, demeurant à Paray ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures ; — inventaire des effets laissés : par Anne-Henriette-Brigitte de Martel, marquise douairière des Prés ; — par messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, comte de Créancey, seigneur de Chevagny-le-Lombard, Tulon, le Terreau, le Mont-de-France et autres places ; — jugement portant que Benoît Dazy, accusé d'assassinats et de vols, sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, et rompu vif ; « a été arrêté que ledit Dazy, « après avoir senty les huit premiers coups vifs, sera secret-« tement exécuté par l'exécuteur de la haute justice ; » — lettres à rénovation de terriers obtenues par messire Charles Bataille de Mandelot, seigneur du Petit-Bois, Perret, Civry et dépendances, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de cavalerie au régiment de Berry ; — aveu et dénombrement donnés à Mademoiselle Élisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, comtesse du Charollais : du fief de Trémolles (Viry), par Antoine Gouvillier, receveur des tailles dudit Charollais ; -- des terres et seigneuries de Marigny, Saint-Eusèbe et dépendances, par messire Pierre-Marie de Naturel, chevalier, seigneur de Valetine, le Verdier et autres lieux, lieutenant de Roi à Chalon-sur-Saône ; — sentence déclarant Jean-Antoine Jacquet, seigneur de la Saule, convaincu d'avoir excité une émeute pour enlever cinq chars de blé appartenant à Jean Goin, marchand fermier demeurant à Génelard, et le condamnant solidairement avec ses complices à 760 livres de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure, réglés à 699 livres 9 deniers, etc.

B. 654. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1760-1761. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Élisabeth-Marthe de Royer de La Rochefoucault, veuve de François-Joseph de Béthune, duc d'Ancenis, capitaine en survivance d'une des compagnies des gardes du Roi, et Pauline-Françoise de Royer de La Rochefoucault, femme de Louis-Antoine de Gontaut de Biron, pair et maréchal de France, sœurs et seules héritières sous bénéfice d'inventaire du cardinal Frédéric de Royer de La Rochefoucault, archevêque de Bourges et abbé de Cluny ; — pour Louise-Éléonore de Langheac, veuve de messire Claude-Élisabeth, marquis de La Guiche, comte de Sivignon, baron du Rousset ; — pour messire Joseph Durey, chevalier, marquis du Terrail, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant

général pour le Roi à Verdun-sur-Meuse; — pour Henri de Vény, écuyer, seigneur de la Chapelle; — pour messire Antoine d'Escorailles, chevalier, seigneur de Limand et autres lieux ; — adjudication des réparations à faire aux fours banaux de Charolles ; — procédures criminelles pour vols, prévarications dans l'office d'huissier; — aveu et dénombrement donnés à mademoiselle de Sens, comtesse du Charollais: des terres et seigneuries de Saint-Vincent-lès-Bragny et des Angles, par François Thouvant, écuyer ; — du fief de Mardiaugue (Vigny), par Jacques Maublanc, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine ; — requête d'Hilarion Villette, religieux du couvent de Perrecy, demandant qu'il soit procédé « à une visite et reconnaissance tant des portions servies au « suppliant et dans lesquelles a été trouvé de l'arsenic, que « du chien sur lequel on a fait l'épreuve desdites portions et « qui est crevé de ce poison dans la chambre du noviciat où « il a été enfermé, » etc.

B. 655. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1762-1763. — Minutes du bailliage de Charolles.— Procédures criminelles pour vols, incendie dans une maison habitée, coups et blessures, meurtres; — procédures civiles: pour messire Joseph de Chavagnac, chevalier, seigneur de Groffière et la Mollière-en-Forez ; — pour Jacques Maire, directeur des forges et fourneaux de Perrecy ; — pour Mademoiselle de Sens, ci-devant comtesse du Charollais ; — pour messire Claude-Adrien Perrin de Gregaine, seigneur de Saint-Léger et autres places ; — pour Paul-Charles-Étienne Mayneaud, chevalier, conseiller du Roi en la grande chambre du parlement de Paris, seigneur de Collange, la Salle et autres lieux; — lettres à rénovation de terriers, obtenues par messire Jean Bernard, prêtre, curé de Mont-Saint-Vincent; — foi et hommage présentés au comte de Charollais : pour les seigneuries de Vernoble et Corcenier (Genouilly), par le sieur Bonamour, avocat à Chalon ; — pour le fief de Juchaux (Viry), par Louis Fricaud, bourgeois demeurant à Marizy ; — pour la seigneurie de Gueurce, par messire Pierre-Marie de Naturel, chevalier, seigneur de Valetine; — provisions de la charge de chirurgien-juré du Charollais pour Jean Thevenet; — apposition de scellés et inventaire après décès de messire Anne-Jacques Du Bois, chevalier, marquis de la Rochette, seigneur de Mazoncle et autres lieux ; — tutelle des enfants de messire Claude-Heuri de Vény d'Arbouze, chevalier, seigneur de la Chapelle ; — plaintes du procureur du Roi et information contre Guillaume Michaud, prêtre, curé de Lurcy, qui, invité par une femme à enterrer une mendiante morte chez elle, « s'emporta contre cette femme, lui dit beaucoup d'in« jures, et se plaignoit surtout de ce que ses droits d'enter« rement ne lui seroient point payés ; finalement, quoique « on eût porté le corps près de la porte de l'église, il se ca« cha et le laissa plusieurs heures, sans vouloir venir remplir « les devoirs de son ministère, et ce ne fut que à la nuit « qu'il se rendit aux invitations de ses paroissiens; mais il « l'enterra sans être revêtu d'habits sacerdotaux, sans vou« loir dire les paroles ordinaires, en un mot sans aucunes « cérémonies, » etc.

B. 656. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1763-1765. — Minutes du bailliage de Charolles. — Lettres à rénovation de terriers obtenues par Denis-Joseph de Paray, ancien officier de la maison du Roi, seigneur de Lurcy, Bonnand, la Rosière et autres lieux ; — sentences : pour Marie-Françoise-Ursule de Saux-Tavanes, veuve de Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, contre Catherine-Claudine de Thibaut de Noblet des Prés, veuve en premières noces de messire Melchior de Champier, comte de Chigy, femme de Thomas Monnier, seigneur des Hauts, ancien garde du Roi; — pour messire Claude de Thyard, comte de Bissy, seigneur de Saviange, Saint-Maurice et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur d'Auxonne, l'un des quarante de l'Académie française ; — pour les religieuses du couvent Notre-Dame-de-Baulieu-en-Brionnais, ordre de Fontevrault ; — pour les religieuses hospitalières de Paray, contre les administrateurs de l'hôpital de ladite ville ; — pour les religieuses du prieuré de Champchanoux, établies à Toulon-sur-Arroux ; — pour messire Melchior-Bénigne-Marie Cochet, chanoine de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon, conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur du Magny; — réception de Louis Dumont, notaire royal en la ville du Bois-Sainte-Marie, en qualité de « notaire apostolique au diocèse d'Autun, rière le bailliage de Charollois » ; — exemption des tailles, à cause de douze enfants vivants, en faveur de Benoît-Jean Degouvenain, avocat à la cour, subdélégué de l'intendant de Bourgogne ; — devis des réparations à faire dans les bâtiments saisis réellement à Marcilly-la-Gueurce et à Terzé, pour Louis de Murgier, chevalier, contre messire Étienne-Marie-Alexis Dagoneau, comte de Buxy-le-Grand; — aveu et dénombrement donnés au comte de Charollais : pour la terre et seigneurie de Clessy et dépendances, par messire Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat, comte de Barbançon, chevalier ; — pour la terre de Moulin-la-Cour, par messire Antoine-François Bernard de Montessus, baron de Vitrey, officier aux gardes françaises ; — des seigneuries de Mazoncle, Montot et Meunot, pour Marie-Catherine Du Bois de La Rochette, comtesse de Villeneuve ; — de Marcilly-la-Gueurce, Terzé et dépendances, pour Jean d'Aoustene, écuyer, conseiller du Roi, payeur des gages de la cour des Monnaies, sénéchausseé

et siége présidial de Lyon ; — de Bourgeuil, par Philippe Febvre, notaire au Mont-Saint-Vincent ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, etc.

B. 657. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1765-1768. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédures civiles : pour Camille de Musy, chevalier, seigneur de la Barre et autres lieux ; — pour messire Claude-Éléonor de Reclesne, chevalier, baron de Digoine, seigneur de Palinges, Saint-Aubin, Fautrières, Saint-Bonnet, Saint-Vincent et autres places ; — pour Claude et Joseph Avignier, botanistes, demeurant à Lyon et à Autun ; — pour messire Claude-Philippe-Jean de Thibaut de Noblet, comte de la Roche-Tulon, seigneur de Baudiment en Poitou, Mayette et autres places, brigadier des armées du Roi ; — aveu et dénombrement donnés au comte de Charollais : pour la terre et baronnie de Digoine, par Jacqueline-Éléonore de Reclesne, femme de messire Louis-Marie-Joseph Frotier de la Coste-Messelière ; — de la terre de Saillant, par messire François-Henri, chevalier de la Guiche, brigadier des armées du Roi, seigneur de Viry, Saillant, la Moussière et autres lieux ; — de la terre de Meunot, par Hugues Mayneaud de Bisfranc, écuyer ; — des terres et seigneuries de Champvigy, Plomb et dépendances, par Joseph Quarré, écuyer ; — du fief du Seuil (Volesvres), par Louise Gayet, veuve de Philibert Rey de Morande ; — de Moulin-l'Arconce, Busseul, Poisson et dépendances, par Marie-Anne-Simon de Beaurepaire, veuve de Louis-Gabriel Leprêtre, marquis de Vauban, gouverneur de Châtillon-lès-Dombes ; — de la Tour de Marchizeuil, par Marie Gacon, veuve de Jean-François Montel de Buxy, écuyer ; — discours de Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général, au sujet de l'absence prolongée du sieur Rougemont, doyen des conseillers, et délibération des officiers du bailliage, portant que ledit sieur Rougemont sera invité « à se rendre incessamment et dans le mois en cette « ville, pour y remplir les fonctions de son office de conseil- « ler, si mieux il n'aime faire part au chef des motifs qui le « retiennent à Paris, pour dans l'un et l'autre cas être, après « ledit mois expiré, pris tel party qui sera jugé nécessaire » ; — appositions de scellés et inventaire après le décès de Marie-Françoise-Ursule de Saux-Tavanes, marquise des Prés, dame du Terreau, etc.

B. 658. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1768-1769. — Minutes du bailliage de Charolles. — Procédure extraordinaire instruite à la requête de Jean-Louis Bernigaud, procureur du Roi, en exécution d'arrêt du parlement de Bourgogne, au sujet des faits de simonie imputés à Gabriel Clesle Delapine, prieur de la Madeleine-lès-Charolles, de Bragny et de Saint-Caprazy, chanoine de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon, par Pierre-Marie-Madeleine Courtois de Ballore, doyen du chapitre de Nuits et vicaire général du diocèse de Belley ; — lettres à rénovation de terriers, obtenues par Marc-Antoine, comte de Lévis, baron de Lugny, seigneur de Hautefond, Changy, Nochize, Chevenizet et autres lieux, colonel du régiment de Picardie ; — foi et hommage présentés au Roi, comme propriétaire et seigneur du comté de Charollais : pour le fief de Corcelles (Saint-Symphorien-lès-Charolles), par Blaise Quarré, écuyer, seigneur du Plessis et du Fragnay, tant en son nom qu'en celui de Marthe Laison, sa femme, sœur et héritière de Gérard Laison, assesseur de la maréchaussée, dernier possesseur dudit fief ; — pour la terre de Serrigny (Saint-Romain-sous-Gourdon), par messire Claude Guillier, chevalier, seigneur de Champ-Poussot, héritier de Marguerite-Françoise Guillier de Serrigny, sa nièce, femme de Guillaume de Truchis, seigneur de Terrans, Serville et autres lieux ; — de la seigneurie de Combes (Pressy-sous-Dondin), par Claude-Marie Saulnier de Lanoue, conseiller audit bailliage ; — réquisitions dudit procureur du Roi et ordonnances portant règlement pour le service des huissiers, des procureurs et des greffiers ; — vente des meubles et effets laissés au château du Terreau par Marie-Ursule de Saux de Tavanes, à la requête des héritiers bénéficiaires de ladite dame, savoir : messire Charles-Michel-Gaspard, comte de Saux-Tavanes, premier lieutenant général en Bourgogne, chevalier d'honneur de la feue Reine ; Claude-Louise de Vienne, femme de messire Jean-François-Ferdinand Olivier, comte de Viriville et de Senozan, marquis de Fallavier, baron de la Salle, seigneur de Saint-Martin et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, maréchal général des armées du Roi ; Marie-Claudine-Ursule de Vienne, femme de messire Laurent-Marie-Marguerite de Valeins, comte de Saint-Didier et de Valeins, seigneur de Challes, Barbarelles, la Motte et autres lieux ; — procès-verbaux contenant la recherche aux archives du prieuré de Perrecy des titres demandés par Sébastien Marchal de Saincy, écuyer, économe général des bénéfices consistoriaux de France à la nomination du Roi ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 659. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1770-1774. — Minutes du bailliage de Charolles. — Sentence condamnant à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, Étienne Mailloche, de Toulon-sur-Arroux, « convaincu d'avoir fabriqué, exposé et distribué de la fausse monnaie en pièces de dix-huit deniers » ; — lettre du chancelier de Maupeou, au sujet d'un conflit d'attributions

entre ledit bailliage et celui de Mâcon ; — mémoire imprimé pour Georges Chandon, meunier des moulins banaux de la ville de Charolles, contre Jean-Nicolas Muneret, engagiste du fourneau de Pretin ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 660. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1775-1781. — Minutes du bailliage de Charolles. — Arrêt du parlement de Bourgogne, qui « enjoint au greffier « du bailliage d'Autun, de remettre incessamment au greffe « du bailliage de Charolles des minutes de la procédure criminelle dont il s'agit, et fait défense au greffier du bail« liage de Charolles de déplacer aucunes minutes de son « greffe, qu'il n'en soit ainsy ordonné par arrêt ou juge« ment auquel il ait sujet d'obéir ; » — procès-verbal de la visite faite dans la réserve du château d'Amanzé ; — information au sujet d'une tentative d'évasion de prisonniers ; — lettres de grâce et de pardon accordées à Louis Ménard, Lazare Guillaumot et Vincent Bulard, gardes de la seigneurie d'Arcy, qui ont tué involontairement d'un coup de fusil, un pêcheur qu'ils poursuivaient sur les bords de la Loire ; — plaintes et informations au sujet de l'enlèvement d'Antoinette de Chavagnac, menée par force et violence de la maison qu'elle habitait avec la dame de Dyo, sa tante, à Paray, au château de la Mollière-en-Forez, où habitait Joseph de Chavagnac, son père ; — procédure et jugement déclarant Étienne Mille, prêtre, curé de Pressy-sous-Dondin, « atteint et convaincu d'avoir refusé publiquement la « communion à Jeanne Guyonnet, fille de sa paroisse ; pour « réparation de quoy nous avons condamné et condamnons « ledit sieur Mille, de déclarer à haute et intelligible voix « en chaire ou à la porte du chœur, à la suite du prône, « dans les deux églises de Pressy et de Chiddes, que c'est « méchamment, sans raison et scandaleusement qu'il a « refusé la communion à ladite Jeanne Guyonnet, dans les« dites deux églises, qu'il se repent de la conduite qu'il a « tenue et du scandale qu'il a causé, etc.; condamnons « ledit sieur Mille en deux cent quarante livres de dom« mages-intérêts, réels et honoraires, sçavoir deux cents « livres envers ladite Jeanne et quarante livres envers son « père ; » — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 661. (Portefeuille.) – 3 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1784-1792. — Minutes du bailliage de Charolles. — Actes délivrés au nom d'Étienne Deprez, chevalier, seigneur de Crassier, lieutenant de Roi et grand bailli d'épée au comté de Charollais. — Lettres patentes du roi Louis XVI, commuant la peine de mort en celle des galères à perpétuité, pour Jean Lacaille, convaincu de vols de chevaux ; — plaintes d'Étienne-Marie Dagoneau, chevalier, comte de Bussy, grand'croix *ad honores* des ordres de Saint-Philippe et d'ancienne noblesse, avocat au parlement de Dijon et agrégé au bailliage de Charolles, contre les calomniateurs qui l'accusent de mauvais traitements envers sa mère ; — — « inventaire général de la situation du sieur Joseph « Blanchard, maître du fourneau et de forge de Pretin-lès« Charolles ; » — procès-verbal de visite du cadavre de Blaise Quarré Du Plessis, écuyer, seigneur de Corcelles et en partie de Saint-Symphorien, trouvé assassiné dans son lit, au château dudit Corcelles ; — information ; — interrogatoires des accusés Claude Bolusset, dit Buty, tailleur d'habits, et Charles Lacarelle, menuisier et aubergiste ; — récollement des témoins ; — confrontation des témoins avec les accusés ; — conclusions du procureur du Roi ; — sentence définitive du tribunal du district de Charolles, qui renvoie lesdits accusés absous, etc.

B. 662. (Cahiers.) — In-folio, 520 feuillets, papier (incomplets).

1649-1719. — Châtellenie du comté du Charollais. — Plumitifs des audiences tenues par les châtelains Jean Saulnier, Pierre Pain, Pierre Quarré, Benoît Degouvenain et Jean-Marie Degouvenain. — Tutelles et curatelles ; — contestations : entre propriétaires et locataires de maisons ; — entre créanciers et débiteurs ; — règlements de dommages intérêts ; — acte de rétablissement d'Adam Viridet, dans la charge de greffier de ladite châtellenie dont il avait été dépossédé par le seigneur de Sirot, « donataire par le Roy de France de toutes les charges du comté, tant et si longtemps que la guerre dureroit ; » — réparations d'injures ; — ordonnances de police et de voirie, etc.

B. 663. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1678-1691. — Châtellenie du comté du Charollais. — Minutes. — Ventes de « fruits pendans par racine, » saisis à la requête des collecteurs des impôts ; — compte rendu par les syndics de Génelard, pour les tailles d'un an s'élevant à 1,020 livres 13 sols ; sur quoy 955 livres 16 sols 6 deniers ont été versés au trésor ; les comptables réclament 16 livres, « tant pour les dépens de bouche faits, « procédant au département des rolles, publication des « commissions, vacations du notaire qui a reçu lesdits « rolles, que pour les expéditions qu'il en a fallu délivrer « aux collecteurs, » et 48 livres 6 sols 4 deniers, « pour « droits d'amas dont les collecteurs ont droit de se payer « par leurs mains, tant pour le droit de collecte que pour « la peine d'apporter les deniers d'icelle entre les mains du

« sieur receveur ; » — tutelles et curatelles ; — procédures civiles ; — levées de cadavres ; — vente de l'office de procureur du Roi au bailliage de Charolles, faite par Marie Dagoneau, veuve de Jacques Désautels et tutrice de ses enfants, à Claude Désautels, avocat audit siége, moyennant la somme de 6,000 livres ; — déclarations de grossesse, etc.

B. 664. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1692-1700. — Châtellenie du comté du Charollais. — Minutes. — Enquêtes et sentences sur différends entre particuliers ; — liquidation en argent des servis en grains dus par la duchesse de Lesdiguières, dame de Collange, à Bénigne Jacquinot, prieur commendataire du prieuré de la Madeleine-lès-Charolles ; — ventes judiciaires ; — réceptions de cautions ; — répartition de la taxe de 34 livres 4 sols, imposée sur les marchands drapiers, merciers, apothicaires et mégissiers de la ville de Charolles ; — déclarations de grossesse, etc.

B. 665 (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1701-1712. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Inventaire des meubles et des effets laissés par Denis Quarré, avocat à la cour, greffier en chef du bailliage et de la chancellerie dudit comté ; — tutelles et curatelles ; — déclarations de grossesse ; — ventes judiciaires ; — appositions de scellés ; — amodiations de biens de mineurs ; — procédures civiles, etc.

B. 666. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1712-1718. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Inventaire des effets laissés par Pierre Quarré, avocat en parlement, juge châtelain, et par autre Pierre Quarré, maire perpétuel de Charolles, lieutenant particulier au bailliage dudit comté ; — tutelles et curatelles ; — partages de successions ; — plaintes pour injures et voies de fait ; — amodiations de biens de mineurs ; — déclarations de grossesse ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 667. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1718-1720. — Châtellenie du comté du Charollais. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, voies de fait, lettres diffamatoires et larcins ; — tutelles et curatelles ; — plainte et information « contre certains libertins et coureurs de nuit, » qui s'amusent à briser les bancs de bois ou de pierre placés devant les maisons ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbal dressé contre divers particuliers qui buvaient dans un cabaret pendant la messe ; — procédures civiles, etc.

B. 668. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1720-1722. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour coups et blessures, rixes dans les cabarets ; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — ventes judiciaires ; — appositions de scellés et inventaires après décès, etc.

B. 669. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1722-1725. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Procédures criminelles pour larcins, injures et voies de fait ; — sentence condamnant à être pendus par effigie, neuf particuliers convaincus d'en avoir tellement battu un autre qu'il en est mort quelques jours après ; — appositions de scellés et inventaires ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, etc.

B. 670. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1725-1730. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Amodiations de biens de mineurs ; — tutelles et curatelles ; — sentence condamnant un particulier aux dépens de l'instance formée contre lui par les habitants de Saint-Berain-sous-Sanvignes, pour avoir indûment puisé de l'eau au puits dit de la cure, lesdits dépens taxés à 171 livres 2 sols 6 deniers ; — ventes judiciaires ; — rapports de chirurgiens pour coups et blessures ; — procédures criminelles ; — enquêtes, expertises, sentences sur différends entre particuliers.

B. 671. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1730-1732. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Requête d'Étienne Mayneaud de La Tour, écuyer, grand bailli d'épée dudit Charollais, et de Benoît Désautels, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de Bourgogne, contre certains particuliers qui ont coupé des arbres dans leur bois des Grands-Vaux, faisant partie des domaines de Chatonnard (Vendenesse-lès-Charolles) ; — appositions de scellés ; — tutelles et curatelles ; — inventaires et ventes d'effets mobiliers ; — partages de successions ; — procès-verbal de visite chez les cabaretiers et les boulangers, pour reconnaître les mesures et les poids dont ils se servent ; — « deffense à aucun particulier de tenir et nourrir aucuns « porcs dans la ville ; sinon il sera permis de les tuer ; » — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 672. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1732-1736. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — plaintes contre le fermier des fours banaux, « lequel, par impéritie et par malice, ne « fait point cuire à propos les pains, les laisse trois ou quatre « heures et plus auprès desdits fours sans les vouloir enfour- « ner, les jette par terre ou dans la cendre, les met en « pièces, accable d'injures ceux ou celles qui veulent luy « faire leurs justes remontrances, et les menace de les mal- « traiter; de plus il exige le double et plus au-delà du droit « fixé par les anciens règlements; » — sentence condamnant un particulier à 6 livres 10 sols d'amende, pour avoir tenu chez lui « un jeu composé d'une petite boule et de « seize petites quilles, qui se joue sur la table et qui est « purement jeu d'hazard; » — enquêtes, expertises, etc.

B. 673. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1736-1739. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — sentence condamnant un boulanger à 3 livres 5 sols d'amende, pour n'avoir pas tenu sa boutique garnie des différentes espèces de pain portées dans une ordonnance de police précédemment publiée; — visite faite dans les caves des sous-fermiers du droit de banvin appartenant à Mademoiselle de Sens, et qui s'exerce depuis la veille de Pâques, à midi, jusqu'à la veille de Pentecôte à la même heure; la quantité des vins destinés à être vendus dans la ville pendant ce temps s'élève à 43 tonneaux de vin rouge et 2 de vin blanc; ils sont taxés, suivant les qualités, à 4, 5 et 6 sols la pinte; — procès-verbal contre un cabaretier vendant, le lundi après Pâques, du vin « autre que celuy du banvin; — levées de cadavres; — procédures civiles, etc.

B. 674. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1739-1741. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — partages de successions; — enquêtes, expertises, jugements par défaut, sentences définitives sur différends entre particuliers.

B. 675. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1742-1746. — Châtellenie du comté de Charollais. — Procédures criminelles pour larcins, injures, voies de fait, tapage nocturne; — appositions de scellés; — tutelles et curatelles; — levée du cadavre de Benoît-Louis Degouvenain, procureur général fiscal dudit comté, trouvé dans la rivière de la Poterne; — déclarations de grossesse; — procès-verbaux contre les bouchers qui veulent vendre de la chair de veau au-dessus de la taxe; — procédures civiles, etc.

B. 676. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1746-1749. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — sentence condamnant les deux bouchers de la ville de Charolles, chacun à 50 livres d'amende, « pour n'avoir voulu tuer ny débiter aucune « viande au public, et leur faisons défense de plus tuer à « l'avenir; » — adjudication de la ferme de la boucherie à deux autres particuliers, qui s'engagent à tenir leurs étaux bien garnis; — taxe de la viande à 4 sols 6 deniers la livre de bœuf, 5 sols le veau, 3 sols 6 deniers la vache et le mouton; — appositions de scellés; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 677. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1749-1751. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Plainte présentée par Louis Margot, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage des cas royaux, président au grenier à sel de Charolles et chambre de Perrecy, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, et par Jean Duchassin, notaire et procureur audit bailliage, syndic de ladite ville, contre Gilbert Bernigaud et Simon Rougemont, officiers audit grenier, qu'ils accusent d'avoir semé contre leur honneur des bruits injurieux; — commission et exploit d'assignation aux témoins; — information; — ordonnance à communiquer; — conclusion et décret d'ajournement; — nouvelle requête; — information par ampliation; — interrogatoires et réponses personnelles des accusés; — l'affaire fut évoquée au parlement de Dijon; — appositions de scellés et inventaires; — tutelles et curatelles; — procès-verbal concernant « l'écandillage de cinq « boisseaux, mesure de Charolles, fait par l'ordre de MM. les « élus particuliers des États du Charollais, pour servir à la « distribution et vente des grains au public dans les cinq « bastis du Charollais dépendant desdits États, lesdits grains « provenant de l'approvisionnement fait par ordre de mes- « dits sieurs les Élus; » — procédures criminelles pour rixes; — procédures civiles, etc.

B. 678. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1751-1755. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Plainte et information contre un habitant de Sanvignes, qui avait maltraité une femme, prétendant

« qu'elle étoit une sorcière, qu'elle avoit de la magie et « qu'elle avoit mis un sortilége sur sa mère et sur leurs « bestiaux ; » — tutelles et curatelles ; — amodiations de biens de mineurs ; — procédures criminelles pour rixes ; — procédures civiles, etc.

B. 679. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1756. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires ; — assises générales tenues à Sanvignes et à Pouilloux, par Pierre Tremeaud, avocat en parlement, juge châtelain et prévôt audit comté ; — tutelles et curatelles ; — procédures contre les cabaretiers qui donnent à boire aux gens de leur paroisse ou tiennent leurs cabarets ouverts pendant le service divin et après le soleil couché ; — procès-verbal contenant visite des moulins banaux de Charolles ; — procès criminels pour larcins, injures et voies de fait ; — procédures civiles, etc.

B. 680. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1759-1765. — Châtellenie du comté de Charollais. — Minutes. — Réceptions de maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes ; — procès-verbal des réparations à faire aux écluses des moulins banaux ; — déclarations de grossesse ; — requête des bouchers de Charolles, représentant que « les pourvoyeurs de nos armées se sont répandus « dans cette province, d'où ils ont enlevé et enlèvent jour- « nellement une multitude de bandes de bœufs et vaches ; » — ordonnance qui porte le prix du bœuf à 5 sols la livre et celui de la vache à 4 sols ; — plainte d'un manœuvre contre les fermiers du prieuré de la Madeleine qui lui avaient promis « entre autres choses, pour ses gages, de luy donner la « moitié des pommes de terre qu'ils planteroient et seroient « recueillies, cette année, proche le nouvel étang du « prieuré ; » — procès intenté par Louis-Archambaud-Palamède Baudinot, lieutenant général au bailliage des cas royaux, contre Thomas Monnier Des Hauts, ancien garde du Roi, qui, par sentence rendue en ladite châtellenie, est déclaré « atteint et convaincu d'avoir témérairement, par « affectation et dans un esprit d'injure, sans aucune vrai- « semblance, débité et répandu dans le public qu'il avoit « donné vingt louis d'or audit maître Baudinot instigant, « avant et après le jugement rendu par ce dernier entre « M. de La Roche-Tulon, madame la marquise des Prés et « ledit sieur des Hauts, » et qui est condamné à tous dépens, pour tous dommages-intérêts, « attendu que ledit « maître Baudinot n'en a demandé que pour être employés « en œuvres pies ; » — différends entre les cabaretiers et les fermiers du banvin, etc.

B. 681. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1714-1722. — Gruerie et maîtrise particulière des eaux et forêts du comté de Charollais. — Minutes. — Procédures : contre Antoine Chaumet, marchand de Sanvignes, accusé d'avoir coupé des chênes dans les bois domaniaux dudit comté et d'en avoir fait du bois de merrain ; — contre divers particuliers qui, sans permission ou en temps prohibé, « chassent à la grande beste avec chiens courants, tendant « des pentières et toutes sortes de filets ; » — contre plusieurs habitants des paroisses de Saint-Eusèbe et de Saint-Laurent-d'Andenay, « qui n'ont aucuns droitz dans les bois « communaux de Montchanin, s'y sont jettés, ont coupé et « dégradé presque à taille ouverte la plus grande partie « desdits bois ; » — contre Dimanche Alacoque, laboureur à Beaubery, accusé par messire Claude-Marie de Fautrières d'avoir volé un char de bois dans les taillis qui dépendent de la seigneurie de Corcheval ; — réceptions de gardes nommés par Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, agissant tant en son nom qu'en celui de ses frères et de ses sœurs, et par Marie-Thérèse de Bourbon, veuve de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, coseigneurs dudit comté de Charollais ; — procès-verbal d'une visite faite à la requête de Melchior-Denis de Reclesne, écuyer, seigneur de Saint-Vallier, pour constater les dégats commis dans ses bois de Grandvaux ; — information faite pour messire François de Reclesne des Regards, chevalier, baron de Digoine, au sujet d'arbres coupés dans ses bois de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne ; — enquêtes, expertises sur différends entre particuliers au sujet de la délimitation, de l'exploitation ou de la possession des bois ; — sentences rendues par Claude Saulnier de Lanoue, avocat en parlement, gruyer et maître particulier des eaux et forêts, etc.

B. 682. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1722-1729. — Gruerie et maîtrise particulière des eaux et forêts du comté de Charollais. — Minutes. — Enquête tendant à prouver qu'un canton de bois sis à Vauzelle, paroisse de Suin, appartient à Claude-Ferdinand de Maritain, seigneur d'Availly, malgré les prétentions contraires du seigneur de Corcheval ; — contre-enquête en faveur de ce dernier ; — procédures en matières forestières : pour Étienne de Poilvilain, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — pour Jacques Maublanc, écuyer, secrétaire du Roi, seigneur de Martenay ; — pour Louis Quarré, maire perpétuel de la ville de Charolles ; — pour messire Denis, palatin de Dyo, comte de Montperroux, seigneur de la Motte-Loisy ; — pour messire Joseph Durey de Sauroy, commandeur et trésorier général

de l'ordre de Saint-Louis, seigneur de Martigny ; — procès instruits à la requête de Benoît Degouvenain, procureur général fiscal dudit comté, pour délits de chasse et de pêche, mésus ou dégradations commises dans les bois ; — requête représentant « que depuis vingt-sept ou vingt-huit années, « le sieur Paul Du Hautoy, préposé en Charollois pour les « affaires de très-haut et très-puissant prince Henry-Jules « de Bourbon, prince du sang, pair et grand-maître de « France, gouverneur de Bourgogne, comte du Charollois, « voulant sçavoir les bornes de la forest de Charolles, s'a- « visa de faire venir un tourneur de baguette, pour recon- « noître celles d'entre ladite forest et les bois du seigneur « de Champlecy, comm' il fit de son authorité et sans « appeler aucuns seigneurs ny officiers des terres, lequel, « au lieu de s'arrester aux bornes qui faisoient les limittes « des bois Solain-Perrin, et qui sont encore extantes, « poussa à celles qui séparent lesdits Solain-Perrin d'avec « les bois de la Chise, et par là confondit lesdits Solain- « Perrin avec la forest du seigneur comte du Charol- « lois, » etc.

B. 683. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1729-1787. — Gruerie et maîtrise particulière des eaux et forêts du comté de Charollais. — Minutes. — Procédures en matières forestières : pour messire Georges-Melchior de Champier, comte de Chigy, seigneur de Champvigy ; — pour messire Antoine Du Bois de La Rochette, seigneur de Brèche, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur spirituel et temporel de Saint-Georges, en l'île d'Oléron ; — pour Jeanne-Pétronille de Priézac, dame de Molleron ; — pour messire Jean-Bernard Gagne, chevalier, seigneur du Sauvement et autres lieux ; — pour messire Anne-Louis de La Garde de Chambonas, chevalier, marquis de Saint-Thomé, seigneur de Pressy et autres places ; — rapports de gardes et sentences pour délits de chasse et de pêche, dégradations commises dans les bois ; — récolement et arpentage de plusieurs cantons de la forêt d'Avaise ; — procès-verbal de visite des réparations à faire dans les étangs du petit et du grand Montchanin, etc.

B. 684. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1738-1762. — Gruerie et maîtrise particulière des eaux et forêts du comté de Charollais. — Minutes. — Rapports de gardes, poursuites exercées par Isaac Bertin, régisseur des revenus dudit comté, condamnations à l'amende, pour délits de chasse et de pêche, pour mésus ou dégradations commises dans les bois ; — réceptions de gardes ; — défense à ceux des habitants du Sauvement qui ne sont pas de la paroisse de Pouilloux, « de s'immiscer à prendre « aucun droit d'usage dans les bois de Chaume et des Sei- « gneuries ; » — adjudication des réparations qui sont à faire à l'Étang-Neuf, sis au Perrier, paroisse de Ciry ; — réception de Thomas Monnier de Boisfranc, seigneur des Hauts, nommé par mademoiselle de Sens capitaine des chasses dans l'étendue des châtellenies d'Artus et de Dondin ; — compte des cordes de bois faites dans les bois de Marcoux (Saint-Romain-sous-Gourdon) et des Petites-Aires-du-Prince (Sanvignes) ; — récolement des coupes exploitées dans la forêt de Charolles ; — plans partiels de ladite forêt ; — visite du fourneau de Pretin, tenu par Pierre Mollerat de Vertpré, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de Sérandey, etc.

B. 685. (Cahiers.) — In-folio, 485 feuillets, papier, incomplets.

1738-1778. — Maréchaussée du Charollais. — Carnets du greffe. — Procès-verbaux d'arrestation de « vagabons, Bohèmes, mendians valides et gens sans aveu ; » — sentences prévotales qui condamnent les hommes aux galères, les femmes au fouet et au bannissement, les enfants étant enfermés dans l'hôpital de Mâcon ; — procédures contre les étrangers prévenus de larcins dans les foires, d'attaques sur les grands chemins et notamment de vols de chevaux ; — plainte de Gaspard-François Thiret, écuyer, seigneur du Rouvray, capitaine au régiment de Bourbon cavalerie, contre le seigneur d'Availly, qui l'attaqua sans sujet, l'épée à la main, et qu'il blessa mortellement en se défendant ; — arrêts du Conseil d'État, réglant la compétence des prévôts des maréchaux ; — enregistrement : de commissions de cavaliers de la maréchaussée ; — des provisions de l'office de procureur du Roi en ladite maréchaussée, obtenues successivement par Bénigne Degouvenain, par Jean-Marie Bodier, par François Tremeaud ; — de la commission de lieutenant des maréchaux de France en Charollais, donnée à Claude-Alexis de Noblet, marquis de la Clayette, capitaine au régiment de Piémont, « pour recevoir « les avis des différends qui surviendront entre gentils- « hommes, gens de guerre et faisant profession des armes « dans ledit département du Charollois ; » — déclaration du roi Louis XV, concernant les vagabonds ; — jugements du présidial d'Autun, prononçant la compétence ou l'incompétence de ladite maréchaussée dans les procès faits aux criminels, etc.

B. 686. (Cahiers.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1778-1790. — Maréchaussée du Charollais. — Carnets du greffe. — Arrêt du parlement de Dijon, « qui com- « met MM. les officiers du bailliage de Charolles, pour « continuation de la procédure commencée en la maré-

« chaussée, contre différens particuliers des paroisses de Di-« goin, la Motte-Saint-Jean et autres, accusés d'attroupement « avec port d'armes, à l'effet d'arrester le commerce des « grains ; » — jugements de compétence ou d'incompétence, rendus par le présidial d'Autun ; — procès-verbaux d'arrestations de mendiants et de voleurs non domiciliés dans l'étendue du comté ; — sentences qui les condamnent ; — édit du roi Louis XVI qui fixe la compétence du grand Conseil ; — déclaration dudit Roi, concernant les attroupements avec port d'armes ; — lettres patentes qui sanctionnent les décrets de l'Assemblée nationale, contenant réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle, etc.

B. 687. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1661-1689. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procédures poursuivies par-devant les prévôts Pierre Rouher et Claude Lefèvre, au sujet de meurtres commis sur les grands chemins par gens étrangers à la localité, de vols de chevaux, de port d'armes prohibées, d'attroupements ayant pour but d'empêcher l'exportation des blés ; — plaintes et procès-verbaux constatant : que dix soldats de recrues, allant de Paray à Charolles, sous la conduite d'un sergent, ayant voulu se faire donner de l'argent ou des vivres par la meunière du pont de Bord, ont été attaqués et poursuivis par des habitants des villages circonvoisins qui tuèrent un de ces soldats et en blessèrent grièvement plusieurs autres ; — que certains habitants de Paray, s'étant déguisés et masqués, ont cherché à tuer à coups d'épées Adrien de La Senceryе, bourgeois de Paris, receveur général de l'abbaye de Cluny, envoyé pour renouveler les terriers du doyenné dudit Paray par Paul Pélisson, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître ordinaire des requêtes de son hôtel, « administrateur général nommé par Sa Majesté au revenu « temporel de ladite abbaye ; » — que les habitants de Marizy maltraitèrent cruellement un sergent recruteur et les soldats qu'il avait amenés avec lui dans ladite paroisse ; — « arrest du conseil d'État, qui ordonne que les frais qu'il « conviendra faire pour l'instruction des procès criminels, « où il n'y aura point de partie, et dont Sa Majesté est « tenue, lesquels seront faits par les prévosts des maré-« chaux et officiers de robe courte, pour l'exécution des « jugements qui interviendront, seront pris sur le revenu « des domaines de Sa Majesté ; » — nominations et réceptions d'archers ; — informations contre certains soldats racoleurs, etc.

B. 688. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1690-1693. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procédures poursuivies par-devant le prévôt Claude Lefèvre ou Étienne Dagoneau, son lieutenant, pour enlèvements de grains à main armée, meurtres, duels, violences exercées par des soldats ; — information contre un officier recruteur qui faisait traîner par ses soldats ceux qui refusaient de s'enrôler, et ne les relâchait que moyennant certaines sommes ; — procès-verbaux de visites faites chez les nouveaux convertis, pour s'assurer qu'ils n'ont pas d'armes cachées ; — ordonnance de Florent d'Argouges, intendant de Bourgogne, qui défend aux soldats de milice « de commettre aucun désordre dans leurs communautés « ny d'exiger aucunes chose desdites communautés ou des « particuliers qui les composent, sous quel prétexte que ce « soit, sinon la subsistance nécessaire, comme il a esté fait « les années dernières, » etc.

B. 689. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1694-1699. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procédures poursuivies par-devant le prévôt Claude Lefèvre ou Étienne Dagoneau, son lieutenant, contre des individus accusés de crimes ou de délits et non domiciliés dans le ressort du comté ; — arrestations et interrogatoires de soldats déserteurs ; — plaintes : des échevins de Paray, contre les habitants de Gilly-sur-Loire et lieux circonvoisins qui se sont attroupés en armes, pour enlever 200 bichets de seigle achetés au nom des habitants de ladite ville ; — des religieuses de la Visitation de Paray, contre un officier et des soldats qui ont escaladé les murs de leur maison seigneuriale de Maréchal et s'y sont livrés au pillage ; — de divers particuliers contre les officiers et les soldats recruteurs ; — information au sujet d'une querelle survenue entre Claude-Marie de Fautrières et Samuel Gravier des Bessons ; — sentence du comte d'Amanzé, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, qui condamne ledit sieur Gravier à un an d'emprisonnement dans la citadelle d'Auxonne ; — déclaration de messire Antoine de Vallerot, chevalier, seigneur de Chassigneux et du Petit-Bois, qui expose les raisons pour lesquelles il conteste à Hugues Du Bois, seigneur de la Rochette, le droit de prendre les titres de messire et de chevalier, etc.

B. 690. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1700-1709. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procédures poursuivies par-devant le prévôt Claude Lefèvre, ou ses lieutenants Étienne Dagoneau, Guy de La Gorce, écuyer, seigneur de la Villeneuve, et Antoine Montel; — procès-verbaux d'arrestation et d'écrou, assignations aux témoins, informations, confrontations, récolements, interrogatoires, conclusions du procureur du Roi, sentences prévôtales et sans appel, au sujet de vols ou meurtres commis

par gens étrangers, de rixes survenues entre habitants et soldats racoleurs; — commission du procureur général du Roi en Bourgogne, pour « saisir et appréhender au corps « Charles Dormy, seigneur de Vinzelles, condamné à avoir la « teste tranchée; » — requêtes du procureur du Roi en ladite maréchaussée et informations au sujet de duels; — condamnation aux galères à perpétuité prononcée contre des soldats déserteurs, etc.

B. 691. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1709-1710. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procédures poursuivies par-devant le prévôt Claude Lefèvre ou Jean Raveaud, son lieutenant, à cause de vols de blé avec attroupements en armes, vols à main armée et attaques sur les grands chemins; — requête des habitants et des échevins de Mont-Saint-Vincent, exposant que « pour « establir la tranquillité publique et donner la terreur aux « malfaiteurs et à leurs complices, il est nécessaire de faire « faire les exécutions sur les lieux, ou du moins d'exposer « leurs cadavres sur les grands chemins, » etc.

B. 692. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1710-1719. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Réceptions d'archers; — réquisitoire du procureur du Roi, remontrant que des bandes armées ont forcé les portes à coups de hâches et pillé plusieurs maisons particulières, notamment le château de Moulin-la-Cour, « tuent à coup de « fusil les bœufs et vaches qui tombent sous leurs mains, vo- « lent et enlèvent les moutons et les veaux, et menacent « même d'assassiner ceux qui osent se plaindre »; — procédures contre des gardes du sel au grenier de Paray, accusés d'assassinat; — ordonnance royale prescrivant d'arrêter par tous les moyens « un grand nombre de déserteurs, va- « gabonds et gens sans aveu, qui ont formé des bandes « armées qui commettent non-seulement le faux-saunage « publiquement, mais encore des vols, meurtres et toutes « sortes de désordres (1713) »; — informations faites par le prévôt Gabriel Aumonier, écuyer, seigneur de Chalanforge, ou par Antoine Montel, son lieutenant, au sujet de duels, de vols dans les églises, de meurtres sur les grands chemins, etc.

B. 693. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1721-1722. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Réceptions d'archers; — plaintes du procureur du Roi audit siége: contre certains malfaiteurs qui se sont attroupés pour voler dans les foires; — contre « certains « étrangers, vagabons, gens sans aveu, mesme des Bohèmes, « valides et invalides, qui courent le pays, sous prétexte « de mendier leur pain, avec femmes et enfants, ran- « çonnent les villageois, se font donner ce qu'ils veulent et « commettent la plus part des vols et consomment le pain « des pauvres de cette province; » — arrestations de déserteurs; — procédures poursuivies par-devant Ferdinand de La Roche, écuyer, prévôt, ou Antoine Montel, lieutenant; — sentences, etc.

B. 694. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1722-1725. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Arrestations et interrogatoires de mendiants étrangers; — réponses d'une femme entre autres, qui prétend qu'allant de Lyon à Tours rejoindre son mari, soldat dans le régiment des Cadets, elle s'était arrêtée à Gilly-sur-Loire, « où il y a un curé qui a esté marié et qui a deux filles; » que là elle se joignit à une troupe d'inconnus, « où il y avoit « une femme qui apprenoit à danser et à faire des armes à « M. de Sommery, seigneur dudit Gilly, et à sa famille; » — passeports délivrés à des mendiants; — « signalement « de quatre des six voleurs masquez, qui ont arresté et volé « la diligence de Lyon, le vendredy 24 août 1725, sur le « rapport de quelques paysans qui disent les avoir vu passer, « n'ayant pu distinguer les deux autres qui marchoient dans « les bois; » — procédures pour vols, etc.

B. 695. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1725-1727. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Interrogatoire de Joseph Pinot, sous-brigadier de la maréchaussée en la résidence de Toulon-sur-Arroux, accusé de composer avec les malfaiteurs, contrebandiers ou vagabonds, et de se faire donner de l'argent ou autres choses pour les relâcher; — procédures et sentence qui le déclare cassé de son grade, incapable de servir comme simple cavalier, et le condamne à l'amende, avec ordre « de s'absenter « du Charollais pendant un an; » — réceptions d'archers; — procès instruits par le prévôt Ferdinand de la Roche, pour vols commis par gens sans aveu; — accusation de complicité et de récel, portée contre plusieurs archers, etc.

B. 696. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1726-1730. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procédures contre deux cavaliers ou archers de la brigade de Toulon-sur-Arroux, accusés de complicité avec des voleurs et des contrebandiers; — revues des brigades de Charolles, de Toulon et de Tournus, faites par le prévôt Ferdinand de La Roche et par Antoine Montel, lieutenant; — arrestations et interrogatoires de mendiants, de vagabonds, d'étrangers prévenus de vols; — réceptions d'archers, etc.

B. 697. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1730-1734. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Réceptions d'archers; — rôles et revues des brigades de Charolles, de Toulon-sur-Arroux et de Tournus; — Charles Bouteloup est institué commis de René Bouteloup, son père, greffier de ladite maréchaussée; — lettres de provisions d'assesseur audit siége, obtenues par Jean-Marie Degouvenain, juge en la châtellenie dudit Charollais; — sentences prévôtales condamnant des femmes mendiantes ou bohémiennes « à être rasées par la main de l'exécuteur de « la haute justice et se retirer ensuite dans leur pays, avec « deffense de mendier et continuer la vie vagabonde; » — informations au sujet de violences commises par des soldats de milice; — procédures pour vols, etc.

B. 698. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1735-1747. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Jugements prévôtaux rendus par Ferdinand de La Roche contre des mendiants, des vagabonds, des voleurs étrangers, des soldats déserteurs; — revue générale de ladite maréchaussée, composée dudit prévôt, d'Antoine Montel, lieutenant, d'un assesseur, d'un procureur du Roi, d'un greffier, d'un brigadier, de deux sous-brigadiers et de douze cavaliers montés et équipés selon l'ordonnance; — arrêts du conseil d'État: concernant les officiers de robe courte des maréchaussées; — réglant « le pied sur lequel seront « taxez les salaires des témoins, médecins, chirurgiens et « autres qui seront entendus et dont le ministère sera né- « cessaire dans les procédures qui sont instruites aux frais « de Sa Majesté, » etc.

B. 699. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1747-1759. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Arrêts du conseil d'État autorisant les officiers dudit siége à continuer, jusqu'à sentences définitives, les procédures qu'ils ont commencées contre certains voleurs de chevaux; — réceptions de cavaliers; — procès faits contre les mendiants qui menacent ceux qui leur refusent l'aumône, de brûler leurs maisons ou de jeter des sorts sur eux et leur bétail; — revues générales faites par le prévôt François Guyon, des deux brigades de Charolles et de Toulon (celle de Tournus passa sous les ordres du prévôt de Mâcon); — Claude-Marie-François Maret de Chamaron, écuyer, est nommé lieutenant en remplacement d'Antoine Montel; — une fille convaincue d'infanticide est condamnée à être pendue; — procès-verbal de dépôt fait par Philippe-Claude-Amédée Largentier, seigneur de Chandion et autres lieux, capitaine de milice au bataillon de Troyes, en garnison à Charolles, d'un pouvoir sous seing privé, par lequel les officiers de police de ladite ville autorisent les soldats à tuer les pourceaux que les habitants laisseront errer dans les rues; — procès faits contre une dizaine d'individus qui sont accusés de s'être attroupés pour voler avec effraction pendant la nuit, et qui sont tous condamnés à la potence; — jugement condamnant un assassin à être rompu vif et à subir auparavant la question ordinaire et extraordinaire; — procès-verbal de torture. (Voici comme on procédait généralement: le condamné ou le prévenu était couché sur un banc; ses bras étaient attachés séparément par des cordes passées dans deux anneaux de fer fixés en face l'un de l'autre aux parois latérales de la *chambre de torture*; les jambes étaient liées par une autre corde dont les bouts passaient dans deux autres anneaux; puis on *tendait* le patient de telle sorte que son corps ne portât plus sur le banc; alors l'interrogatoire commençait, et si l'on obtenait des aveux complets, le supplice s'arrêtait là; sinon, le *petit tréteau de l'ordinaire* était passé sous la corde qui liait les jambes, et l'exécuteur de la haute justice faisait successivement avaler au patient quatre pots d'eau; puis, s'il n'avait pas avoué tout, au premier tréteau on substituait *le grand tréteau de l'extraordinaire*, et le patient devait encore avaler quatre pots d'eau, à moins que le médecin et le chirurgien présents à l'opération ne déclarassent que l'on ne pouvait continuer sans mettre sa vie en danger.)

B. 700. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1760-1764. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procédures instruites contre les voleurs de grands chemins, les déserteurs, les mendiants valides et les bohémiens; — revues générales des officiers dudit siége et des cavaliers formant les deux brigades du Charollais; — réceptions de cavaliers; — congé d'un soldat de marine trouvé sur un individu emprisonné; — réquisitoire du procureur du Roi en ladite maréchaussée et ordonnance portant que « Monseigneur le Chancelier sera supplié de donner sa dé- « cision, pour savoir si le procureur du Roi au bailliage a « droit de paroître dans les jugements prévotaux »; — procès-verbal de torture qu'on fit subir à un accusé pour découvrir ses complices; au cinquième pot d'eau, le médecin et le chirurgien présents déclarèrent qu'il n'était pas en état d'en supporter davantage; « nous l'avons fait détacher « et mettre devant le feu sur une paillasse, après quoy nous « l'avons interrogé si dans les différents vols qu'il a faits, il « n'a eu aucun complice? répond que non, qu'il ne veut « pas se damner; » — procès-verbal de mise au rabais et adjudication, moyennant 44 livres, « de la conduite à « l'hôpital général de la ville de Dijon, de deux enfants pen-

« dants aux mamelles d'une femme détenue dans les pri- « sons de Charolles ; » — plaintes du procureur du Roi portant que « le public crie contre tant de forfaits qualifiés « qui sont demeurés impunis et sans recherches jusqu'à ce « jour ; les juges des lieux, dévoués trop souvent aux volon- « tés de leurs seigneurs, gardent le silence par intérêt pour « eux, et afin de leur éviter la dépense de l'instruction d'une « procédure, » etc.

B. 701. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1764-1769. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Condamnation aux galères perpétuelles prononcée contre un homme accusé de différents vols ; il fut préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; il but sept pots d'eau, les médecins ayant déclaré qu'il ne pourrait supporter le huitième ; — un condamné à mort en but huit, sans vouloir rien avouer ; — sentence prévôtale condamnant au carcan et au bannissement plusieurs habitants de Bourbon-Lancy et des villages voisins, qui s'étaient attroupés en armes, pour s'opposer à l'exportation du blé ; — arrestations et interrogatoires d'un grand nombre de mendiants des deux sexes, qui sont conduits au dépôt de Chalon-sur-Saône ; — procédures contre des déserteurs, etc.

B. 702. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1769-1770. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Arrestations et interrogatoires faits par François Guyon, prévôt, ou par Claude-François Jossinet, lieutenant, de gens sans aveu, mendiants et vagabonds, qui sont conduits au dépôt de Chalon-sur-Saône ; — passeport d'indigent ; — congé de forçat ; — condamnation à mort et préalablement à la torture, prononcée contre un homme convaincu d'avoir fabriqué et émis des pièces fausses de six liards ; — procédures criminelles instruites au sujet de vols, de meurtres, contre des déserteurs, etc.

B. 703. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1770-1779. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Arrestations et interrogatoires de déserteurs ; — sentence condamnant à mort un homme convaincu de vols avec effraction, « et d'avoir été trouvé nanti d'un petit livre « couvert de parchemin, in-seize, intitulé *Grimoire du pape* « *Honorius*, et recueil de plusieurs secrets rares, pour le « succès desquels il indique des moyens impies et sacriléges, « lequel livre sera lacéré et brulé au-devant de la princi- « pale porte du palais, par l'exécuteur de la haute justice, « en présence du greffier de ce siége, qui en dressera « procès-verbal ; » — congé d'un soldat d'infanterie de marine ; — procès-verbaux de prestation de serment par les cavaliers des brigades de Charolles et de Toulon, « lesquels « reconnoissent Louis 16e du nom pour leur Roy, et luy « promettent de luy rendre toutes fidélités et obéissances ; » — réceptions de cavaliers ; — procédures criminelles pour vols, meurtres, infanticide ; — procès-verbaux de torture, etc.

B. 704. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 158 pièces, papier.

1780-1784. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Procès-verbal constatant que des voleurs ont pénétré la nuit, par effraction, dans la cure de Saint-Yan, « auroient « attaché le curé et placé entre deux matelas, pour luy em- « pêcher de rien apercevoir, après l'avoir frappé et fait « plusieurs blessures à la tête à coups de bâtons, et avoir « attaché aussi ses deux domestiques ; auroient fracturé une « armoire et pris dix louis d'or, vingt écus d'argent blanc, « six couverts, deux cuillères potagères, une tasse et deux « gobelets, le tout d'argent, du linge et partie de ses che- « mises ; » — lettres patentes de Louis XVI, commuant la peine de mort prononcée contre un voleur en celle des galères à perpétuité ; — procédures instruites par Antoine Bourdon, lieutenant de maréchaussée, contre des mendiants, des soldats déserteurs, des voleurs de grands chemins, une femme accusée d'infanticide, des particuliers accusés d'avoir émis de la fausse monnaie, etc.

B. 705. (Portefeuille.) — 159 pièces, papier.

1784-1790. — Maréchaussée du Charollais. — Minutes. — Arrestations de mendiants, qui sont conduits au dépôt de Chalon-sur-Saône ; — condamnation à mort et à la question ordinaire et extraordinaire, prononcée contre un homme accusé de fabrication de fausse monnaie (il but 8 pots d'eau sans rien avouer) ; — procédures criminelles instruites au sujet de vols commis par gens sans aveu, de rébellion contre les cavaliers de la maréchaussée, de désertion, d'attroupements pour empêcher l'exportation des blés, etc.

B. 706. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

1765-1781. — Grenier à sel de Charolles et Chambre de Perrecy. — Minutes. — Arrêt du parlement de Dijon, demandant la remise des pièces d'une instance commencée par « la commission de Valence établie à Chalon, » contre plusieurs habitants de Martigny-le-Comte, qui avaient maltraité deux employés des fermes en la brigade ambulante postée à Saint-Bonnet-de-Joux ; — renvoi de l'affaire devant les officiers dudit grenier ; — requête de Jean-Jacques Prévôt, adjudicataire général des fermes du Roi,

demandant une nouvelle instruction du procès et insistant sur la nécessité d'infliger aux coupables une punition exemplaire ; — procès-verbaux de perquisitions opérées dans les maisons ou sur des individus ; — saisies de sel prohibé, notamment du sel de peccais (la quantité saisie n'excédait pas quelquefois un demi-quart d'once) ; — arrestation de Pierre Duffaux, voiturier à Saint-Romain-d'Urfé, amenant sur une mule et un mulet quatre ballots qui contenaient chacun 60 livres de « sel d'Auvergne, faux et prohibé en cette pro« vince de Bourgogne ; » — sentence qui le condamne, pour contrebande, à trois ans de galères ; — réception d'un sergent royal et d'un premier huissier audiencier audit siége ; — reconnaissance d'un envoi de 30 muids de sel en 720 sacs, provenant des dépôts de Nantes appelés la Pétaudière et la Chapelle ; il ne s'y trouva, en comptant 2 setiers et 1 minot de « regrattage, » que 28 muids 8 setiers 2 minots, « sur quoy déduction faite de un muid deux setiers « un minot et un quart et demi, pour le déchet ordinaire « du grenier, suivant l'ordonnance, reste de sel net, 27 « muids 6 setiers 2 quarts et demi ; » — procès-verbaux de rébellion contre les gardes, etc.

B. 707. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1783-1787. — Grenier à sel de Charolles et Chambre de Perrecy. — Minutes. — Procès-verbaux de visites domiciliaires et de saisies de sel prohibé ; — arrestations de faux sauniers, surpris portant du sel de peccais (le seul permis en Mâconnais) ; — procédures et sentences qui les condamnent chacun à 200 livres d'amende au profit de Nicolas Salzard, adjudicataire général des fermes unies de France, etc.

B. 708. (Registre.) — in-folio, 132 feuillets, papier.

1399-1416. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif des audiences données par Jean Alacaille, puis Etienne Delachapelle, puis Jean Boquaud, notaires royaux et juges pour Jean d'Amanzé, écuyer. — Procédures sur différends entre particuliers ; — jugements par défaut ; — un homme convaincu d'avoir, dans une dispute, battu jusqu'à effusion de sang, un prêtre, un habitant du lieu et un sergent de ladite justice, est condamné à 16 livres tournois d'amende, en déduction de laquelle somme sa femme remet un bœuf estimé 3 livres 10 sols ; — amende de 60 sols parisis exigée de tous ceux dont le bétail a été pris en mésus sur les terres dudit seigneur ; — défense aux justiciables de faire moudre ailleurs que dans le moulin seigneurial, à moins qu'il n'y ait pas d'eau ou qu'il soit en réparation ; — déposition d'une femme qui accuse un chanoine d'avoir tenté de la violer, etc.

B. 709. (Registre.) — in-folio, 92 feuillets, papier.

1418-1430. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif des audiences données par Jean Boquaud, puis Etienne Alacaille, notaires royaux, juges pour Guillaume d'Amanzé, écuyer, seigneur dudit lieu et de Beaurepaire. — Tenues des assises ; — ordre aux justiciables de réparer les chemins ; — procédures sur différends entre particuliers ; — jugements par défaut ; — plainte du procureur de ladite justice contre un particulier qui aurait dit injurieusement, en s'adressant audit Etienne Alacaille : « entre monseigneur et vous, m'avez lié le chat à l'oreille ; » — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.

B. 710. (Registre.) — in-folio, 136 feuillets, papier.

1425-1449. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Tenues des assises ; — ventes de biens de mainmorte ; — procédures sur différends entre particuliers ; — « commandement a esté fait en jugement que ung chascun à son « tour aille garder la porte du chastel d'Amanzé, d'ores en « avant sur pene de VII sols ; » — un particulier, à qui un cheval était réclamé, prétendit qu'il l'avait retiré dans ledit château et que les ennemis s'étant emparés de la place, vers 1433, emmenèrent ce cheval avec le reste du butin ; — procès d'où il résulte que des gens d'armes dits « escorcheurs » passèrent à Amanzé au commencement de 1444, et que certains habitants prirent part au pillage ; — « commandement a esté fait à tous que dedens X jours chascun ait « rappareillé les chemins, chacun en son endroit, tellement « que l'on y puisse passer ; » — plaintes pour coups et blessures ; — assignation donnée à la requête d'une femme contre un homme qui l'a appelée « sanglante meselle », bien qu'elle ne soit nullement atteinte de la lèpre ; — amendes pour mésus, etc.

B. 711. (Registre.) — in-folio, 308 feuillets, papier.

1515-1528. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif des audiences. — Tenues des assises ; — assemblées des justiciables, au nombre de 130 chefs de famille environ ; — ordonnances générales de police ; — condamnations à l'amende : pour contraventions auxdites ordonnances ; — pour mésus, soit dans les terres du seigneur soit dans les propriétés particulières ; — procédures civiles ; — jugements par défaut, etc.

B. 712. (Registre.) — in-folio, 260 feuillets, papier.

1528-1537. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif des audiences. — Tenues des assises ; — « Guil-

« laume Ratot, sergent ordinaire d'Amanzé, a rapporté que « à la requeste de monseigneur (Jean d'Amanzé, écuyer), « il a mis les brandons en la terre, brosse et pasquier dudit « seigneur, appellé de Varennes, et mesmement qu'il n'est « licite à personne faire chemyn à pied, cheval, charrette, « ne en aultre manière de passage que ce soit, à peine de « soixante solz parisis; » — nominations de tuteurs et de curateurs; — procédures sur différends entre particuliers; — « l'an mil cinq cens et XXIIII, et le mardi second jour « d'aoust, arriva le tres crestien roy Françoys en la maison « forte de la Clayete, là où il coucha la nuyt, associé de « plusieurs capitaines, chevaliers et gentilzhommes, et le « mecredi suyvant, a prins son chemyn à Pourpières (Pro- « pières), de là à Beauljeu et Lyon; » — « du lundi assoir, « quinziesme jour d'octobre (1526), heure de huyt heures « de nuyt ou environ, au lieu de Sainct-Ambreu, le guect « de monseigneur d'Amanzé, accoustumé de faire tous les « ans audict lieu, a esté faict selon l'ancienne costume, et « nous a présenté monsieur le vicaire dudict lieu, au nom « de monsieur le curé, son maistre, les torches de cyre et « chandoilles accostumé de bailler à faire ledict guet et « durant icelluy, auquel guet Guillaume Ratot a faict les « crys et publication accoustumé de faire anciennement, « assavoir de non jurer en vain le nom de Dieu, de la vierge « Marie, sainctz et sainctes de paradis; de non faire ny « souffrir faire aulcun bruyt, scandale ny tumulte; de non « vandre char quelle qu'elle soit, que premierement elle ne « soit visitée par ledict seigneur ou ses commis et procu- « reur; de ne tenir ny vendre tant blé que vin à faulces « mesures, que premièrement elles ne soient marquées à « la marque et armes dudict seigneur; de non encherir « les viandes aux romiers (pélerins qui vont à Rome ou en « reviennent) ny les troubler aucunement; aussi que iceulx « qui vuldront vendre aucunes danrées audict lieu, qu'ilz « ne s'en voisent (aillent) sans poyer les droictz dehuz au- « dict seigneur ou à ses commis, » etc.

B. 713. (Registre.) — in-folio, 293 feuillets, papier.

1526-1542. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif d'audiences. — Tenues des assises; — condamnations à l'amende, prononcées contre les justiciables qui contreviennent aux ordonnances de police, ou qui ne paient pas les droits seigneuriaux; — contre ceux qui vont « pres- « ser et treuiller leur vendanges, tant raisins, pommes, « poyres que aultres, ailleurs que ou presseur de monsei- « gneur; » — différends entre particuliers pour règlements de comptes, bornage des fonds, mitoyenneté de murs ou haies, inexécution de marchés; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, pour vols et larcins; — saisies de biens de mainmorte échus audit seigneur, etc.

B. 714. (Registre.) — in-folio, 196 feuillets, papier.

1576-1581. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif d'audiences. — Tenues des assises; — procédures civiles pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle; — inventaire de biens de mainmorte échus au seigneur; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait; — tutelles et curatelles; — jugements par défaut; — réclamation présentée par un habitant qui a prêté à la communauté 44 livres 3 sols 4 deniers, « pour satisfaire à une exemp- « tion de gens d'armes estans des trouppes de Monsieur de « Nevers, lors logés à Sainct-Laurent et à la Bodeure « (Boudure, hameau de Vareilles), qui venoient loger en « ladicte paroisse d'Amanzé; » — interrogatoire d'un homme accusé d'avoir insulté et maltraité son père et sa mère; — requête du procureur d'office, exposant « que les pouvres « hommes et subjectz de la terre de céans, ayans esté gran- « dement foulés, l'année passée, pour les passages de gens « d'armes tant de pied que de cheval, et pour éviter les lo- « gis d'aulcunes trouppes qui auroient passé aux environs, « au mois de décembre (1577) et janvyer (1578) dernier, « qui debvoient et voloient loger audict Amanzé, ils, pour « estre exemptz, auroient emprunсté la somme de soixante- « unze livres tournois et faict aultres fraictz alans et venans « pour les seigneurs de la Bourdonniere et de Curbigny, « qui alloient faire le queste ausdictz gens de guerre; » — un habitant ayant réclamé à la communauté le prix des denrées prises chez lui par les soldats, il lui fut répondu, au nom des autres habitants, que « les gens d'armes passans « seroient entrés en leurs maisons, esquelles ils auroient « beu et mangé et forragé poules et autres biens, qui est « grand préjudice ausdictz pouvres hommes, et toutes foys « ilz n'en demandent la restitution; » — ordonnance contre les blasphémateurs qui renient Dieu, « avec invocation « du nom du diable, » etc.

B. 715. (Registre.) — in-folio, 166 feuillets, papier.

1581-1584. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif des audiences tenues par Claude Charretier, notaire royal, juge ordinaire de ladite seigneurie. — Différends entre particuliers; — nominations de tuteurs et de curateurs; — assemblées des justiciables; — jugements par défaut; — amendes pour mésus; — défense auxdits justiciables « de ne porter arquebuz ny chasser en la terre et seigneu- « rie de céans, sans le congé et licence de Monsieur, a peine « de l'amende arbitraire et de confiscation de leurs arque- « bus, lorsque l'on les treuvera porter icelles; » — attestation contenant que « les vignes qui sont situées en « la Thoulle, finage de Amanzé, sont tellement gastées par

« le maulvais temps qui a faict ceste présente année de tem-« pestes (1584), que, à l'occasion d'icelles, les deux tiers de la vendange sont perdus, » etc.

B. 716. (Registre.) — in-folio, 182 feuillets, papier, incomplet.

1585-1589. — Justice seigneuriale d' Amanzé. — Plumitif d'audiences. — Noms et surnoms des justiciables; — ordonnances générales de police; — défense auxdits justiciables « de ne vendre aulcungs de leurs héritages que « aux hommes du Seigneur, estans de la serve condition et « de mainmorte; » — amendes pour mésus; — jugements par défaut; — renvoi d'une affaire, attendu que « le mal « de contagion est en la parroisse d'Oyé, de laquelle sont « et habitent les tesmoingtz; » — tutelles et curatelles; — main-levée d'hoiries; — une cause est appelée, « dont les « parties sont déceddées, tant le demandeur que deffen-« deur, du mal de contagion; » — un plaideur « demande « deslay luy estre prolongé, parce que le mal de contagion « est au lieu de Charolles, où est son conseil; » — défense aux justiciables « de ne faire séjour, les jours de festes, au-« devant l'esglize parrochialle de céans, pendant que l'on « fera le service divin en ladicte esglize, ains leur enjoignons « d'entrer en icelle, pour y aller faire leurs prières et oroi-« sons à Dieu, nostre créateur; » — ordre « de mettre pe-« tillons ès chiens annuellement, mesmes au temps et pro-« che les vendanges, » etc.

B. 717. (Registre.) — in-folio, 204 feuillets, papier.

1590-1597. — Justice seigneuriale d'Amanzé. — Plumitif d'audiences. — Tenues des assises; — procédures et condamnations à l'amende contre ceux qui refusent de venir à leur tour faire guet et garde au château dudit lieu; — tutelles et curatelles; — « enjoignons à tous sergens et « chassipolz de la terre, de rapporter au greffe de la présente « jurisdiction tous arrestz, clameurs, saisies et tous aultres « exploictz, incontinent qu'ils les auront faictz exploictez, « pour le plus tard dans vingt-quatre heures, pour les enre-« gistrer au papier de la court de céans; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — règlements de différends entre particuliers; — plaintes portées contre les répartiteurs des tailles, etc.

B. 718. (Cahiers.) — in-folio, 420 feuillets, papier, incomplets.

1594-1618. — Justice seigneuriale d' Amanzé. — Plumitifs d'audiences. — « Sur la requeste faicte par le « sieur curé de ce lieu, de ce que lors qu'il célèbre le divin « service, plusieurs des habitans et subjectz de céans et « aultres viennent, au lieu d'y assister, jouer aux quilles « au-devant de l'esglize, avec grande insolance, et requiert « qu'il y soit pourveu, il est ordonné que ledict sieur curé « nommera tesmoingtz pour informer, affin de procedder à « la correction dudict deslict; » — condamnations à l'amende pour mésus; — défense « de ne invoquer le nom du « diable en fasson que ce soit; » — ordre à Toussaint Pinet, sergent royal, « de se désaisir et envoyer hors sa com-« paignie une sienne servante et concubine qu'il tient avec « sa femme, deans vingt-quatre heures, à paine de soixante « livres d'amende et d'emprisonnement de sa personne; » — poursuites judiciaires contre ceux qui ont mangé de la viande pendant le carême; — jugements par défaut; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 719. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1678-1740. — Justice seigneuriale du comté d'Amanzé. —Minutes. — Sentences préparatoires ou définitives; — tutelles et curatelles; —appositions de sceaux après décès et inventaires d'objets mobiliers; —saisies de biens de mainmorte au profit du seigneur; — information contre une femme accusée de plusieurs vols; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, etc.

B. 720. (Registre.) — in-4°, 286 feuillets, papier.

1471-1486. — Justice d'Arfeuille (Lugny-lès-Charolles.) — Assises tenues par Jean Camus, châtelain pour Jean de Vichy, écuyer, seigneur dudit Arfeuille; — « Pierre « Garsault, acteur et demandeur contre Jehan Martin, def-« fendeur, propouse qu'il est vray que icellui Jehan Martin « frappa d'ung baston ledict Garsault sur la teste, tellement « qu'il cheut par terre, et en yssit grande effusion de sang; « aussi en rabatant le coup, meist ledict Garsault le bras « au devant, dont il a très énormément blessé et navré le-« dict demandeur et tellement qu'il doubte qu'il ne puisse « d'ores en avant gaigner sa vie; pour laquelle chose con-« clud ledict Garsault à l'encontre dudict Jehan Martin, « qu'il soit condampné à le faire garir à ses despens et « missions et ès despens; et le procureur conclud en l'a-« mende de LXV solz pour le sang; ledict Jehan confesse « avoir frappé ledict Garsault et luy avoir fait le sang ainsy « que dessus, et de l'offense s'en est mis à marci, et en a « gagié l'amende par la tradition de son chappes, et a pro-« mis de contenter ledict Garsault; » — plainte d'une femme contre un homme qui l'a appelée « larrenesse, » et l'a accusée d'avoir « perdu ses vaiches et mené ès Fran-« ceois; » — prix-fait pour la reconstruction d'un pont de bois à Lugny; — procédures civiles, enquêtes, etc.

B. 721. (Cahier.) — in-4°, 88 feuillets, papier.

1490-1494. — Justice d'Arfeuille. — Assises tenues par Pierre Autixier, châtelain, pour Perrenelle de Montmorillon, veuve de Jean de Vichy et tutrice de Vassal de Vichy, son fils. — « Jehan Galand, deffendeur, a judicialment gaigié l'amende par la tradition de son chappeaul, qu'il a « baillé et mis devers la court; » — condamnation à l'amende de soixante-cinq sols tournois, prononcée contre une femme qui « a passé quatre moutons parmy les destroiz « du péage de Lugny, appartenant à la seigneurie d'Ar- « feuille, » sans payer les droits s'élevant à quatre deniers parisis ou un petit blanc; — plaintes du procureur de ladite justice, de ce que, « en demandant les amendes deues « à madamoiselle, » il fut injurié par un des justiciables qui osa l'appeler « rongeur de gens; » — procédures civiles; — amendes pour mésus, etc.

B. 722. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1737-1745. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires d'effets mobiliers; — procédures criminelles pour coups et blessures; — tenues des assises au nom de messire Michel, comte de Fautrières, seigneur desdites terres; — défenses sont faites aux justiciables: « de chasser, porter fusil, pescher ny ten- « dre des lacets dans l'étendue desdites justice; » — « de « jouer ny fréquenter les cabarets durant les offices divins, « et aux cabaretiers de fournir du vin avant les messes de « festes et de dimanches, ny même dès le soleil cou- « chant; » — « de faire des fagots pour tout uzage dans les « bois appellés les Combes et la Bredaigne, durant quel- « ques années, comme étant en partie détruits et pour les « rétablir; » — « de ne tenir aucunes chèvres ny oyes, et « ordre à ceux qui en ont de s'en défaire incessamment, « sinon, permis de les tuer, » etc.

B. 723. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

1750-1758. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures et voies de faits; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — jugement qui condamne un habitant de Charnay (hameau de Beaubery) et sa femme, chacun à 30 livres de dommages-intérêts, plus 10 livres d'amendes envers le seigneur, et solidairement aux dépens de l'instance, réglés à 27 livres 8 sols 2 deniers, pour avoir coupé et enlevé deux chars de bois, « tant chesnes que noizetiers, » dans le bois de la Vernée, appartenant audit seigneur; — ordre aux justiciables « d'assister et se trouver aux chasses et battues « aux loups, sous peine de trois livres d'amende; » — « enjoignons à chaque propriétaire, de planter des hayes « vives autour de leurs héritages qui sont situés auprès du « chemin, afin que les bestiaux ne puissent y entrer, » etc.

B. 724. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1760-1764. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Rapports des gardes des bois pour mésus ou délits; — tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires après décès; — réception de Michel Dargentel, huissier en ladite justice; — ordonnance portant que les audiences se tiendront à Charolles, « par territoire emprunté, » tous les lundis et en cas de fête, le mardi; — tenues des assises; — défense « de jouer de la musette pendant les festes et « dimanches, ny dans les lieux publics, sans le consente- « ment du seigneur ou de son procureur d'office, et de « dresser des jeux de quilles dans les passages; » — expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 725. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1764-1770. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — plainte de maître Henri Lavenir, notaire royal et procureur demeurant à Quierre, contre « certaines personnes » qui se sont introduites chez lui, pendant la maladie de sa femme, et qui « profitant du cha- « grin ou étoit le suppliant et de ses moments d'absence, « qu'il sortoit de chez luy pour se désennuyer, se sont occu- « pés à spolier tout ce qu'ils ont pu du ménage; et d'autres « intimes de la défunte luy persuadèrent qu'il falloit leur « faire un dépôt de l'argent et or qu'elle avoit, pour en « frustrer le suppliant, à dessein sans doute de se l'appro- « prier, sous l'appât de certaines destinations en faveur de « l'un des enfants de la défunte et du suppliant, au préju- « dice de ce dernier et de ses autres enfants; » — provisions de la charge d'huissier en la terre de Beaubery, accordées par messire Louis, comte de Fautrières, à Étienne Colas, ancien huissier au comté de Charollais; — requêtes dudit seigneur contre ceux qui ont coupé des arbres dans son bois de la Vernée; — information contre plusieurs gardes des bois de Charolles, qui sont venus chasser dans le ressort de ladite justice; — procédures civiles, etc.

B. 726. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1770-1773. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Comptes de la fabrique dudit Beaubery; — tenues des assises; — procès fait à plusieurs habitants de la ville de Charolles, pour avoir chassé sans permission sur les terres du seigneur desdits lieux; — tutelles et curatelles; — réquisitoires de Claude Cramponne, notaire royal et procureur d'office desdites terres, contre les justiciables qui contreviennent à quelque article des ordonnances de police; — rapports de gardes au sujet de délits commis dans les bois; — levée du cadavre d'un inconnu frappé de la foudre;—procédures civiles pour règlements de comptes, questions de mitoyenneté ou de bornage; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, etc.

B. 727. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1776-1779. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour spoliation d'hoirie, injures et voies de fait;—plaintes de messire Louis de Fautrières, seigneur desdits lieux, contre les particuliers qui commettent des délits dans ses bois, qui chassent sur ses terres sans permission, qui pêchent des poissons ou des écrevisses dans les ruisseaux compris dans le ressort de ladite justice; — tenues des assises et élections de prud'hommes, chargés d'estimer les dommages-intérêts pour mésus; — réception de Guillaume Bonnetain, notaire royal à Dompierre-les-Ormes, en la charge de procureur d'office, dont il a été pourvu par messire Louis de Fautrières; — inventaire des « meubles et effets, titres de famille et pratiques, » laissés par Henri Lavenir, notaire royal à Quierre; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, etc.

B. 728. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1780-1783. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Informations contre les cabaretiers qui font danser chez eux ou donnent à boire et à manger après le soleil couché; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — tutelles et curatelles; — rapports de gardes au sujet de délits commis dans les bois; — jugements par défaut; — réception de Blaise Geoffroy, commissaire arpenteur, en la charge de procureur fiscal; — plaintes du comte de Fautrières, au sujet des délits de chasse et de pêche, commis dans l'étendue de sesdites seigneuries; — ventes judiciaires d'immeubles ou d'effets mobiliers; — procédures civiles, expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 729. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1784-1785. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances.— Minutes.— Tutelles et curatelles; — procédures civiles; — procès de chasse et de pêche; — jugement qui déclare un habitant de Beaubery « véhémentement soupçonné » d'avoir, en haine d'un autre habitant, donné des coups de couteau dans le ventre de deux de ses vaches, « qui en sont péries, » et le condamne à 240 livres de dommages-intérêts, à dix livres d'amende au profit du seigneur et à tous les dépens de l'instance, réglés à 1,050 livres 14 sols 5 deniers; — réception de Pierre Buy, huissier, etc.

B. 730. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1785-1789. — Justice de Beaubery, Corcheval, Artus, Quierre, la Roche et dépendances. — Minutes. — Tenues des assises et ordonnances générales de police; — nomination de trois prud'hommes, « pour estimer les mézus « particuliers qui pourroient être commis dans l'étendue de « la paroisse; » — procédures civiles, rapports d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — rapports des gardes des bois;—procès de chasse et de pêche; —levée du cadavre d'un habitant de Beaubery, frappé de la foudre; — tutelles et curatelles; — assemblée des justiciables pour la convocation des États généraux, etc.

B. 731. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1719-1787.— Justice du marquisat de la Boulaye et du comté de Montmort. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait; — sentences contre les justiciables qui doivent des cens ou servis à messire Germain-Anne Loppin, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Bourgogne, marquis de la Boulaye, comte de Montmort, seigneur de Givry-en-Auxerrois, Blanot, Chassagne, Marnay et autres places; — procédures civiles, enquêtes, jugements par défaut, etc.

B. 732. (Portefeuille.) — cahiers in-folio, 152 feuillets; 59 pièces, papier.

1700-1790. — Justice de Brèche, Grandvaux, Saint-Symphorien et dépendances. — Carnets du greffe et minutes. — Ventes judiciaires d'immeubles ou d'effets mobiliers; — procédures civiles: pour Girard Pézerat, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi; —pour messire Melchior-Denis de Reclesne, chevalier, seigneur de Saint-Vallier et Grandvaux; — réceptions de gardes des bois, nommés par messire Antoine Du Bois, chevalier de Malte, seigneur de Brèche, Grandvaux et autres lieux; — rapports desdits gardes et

procès pour délits commis dans les bois; — tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires après décès; — procès-verbal de dépôt de pièces, pour Catherine Du Bois de la Rochette, veuve de Charles-Marguerite Des Champs de La Villeneuve, contre Augustin Perrin de Savigny; — reconnaissance des titres et papiers concernant la cure de Grandvaux; — provisions de la charge de procureur fiscal en ladite justice, accordées à Jean Lambert, notaire à Baron, par Antoine-Louis Des Champs, chevalier, comte de la Villeneuve, seigneur justicier desdites terres; — le greffe de ladite justice est remis à François Garnier, etc.

B. 733. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1782-1789. — Justice de Brèche, Grandvaux, Saint-Symphorien et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — procès-verbal de dépôt de pièces concernant la seigneurie de Corcelles, pour messire Louis-Antoine Des Champs, comte de la Villeneuve, seigneur de Brèche, Mazoncle, Montot, Meunot et autres places, contre messire Blaise Quarré Du Plessis, seigneur en partie dudit Corcelles; — répudiations d'hoiries; — rapports de gardes pour délits commis dans les bois; — inventaire des effets laissés par Jean-Nicolas Muneret, négociant, président au grenier à sel de Charolles et chambre de Perrecy; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — procédures civiles, etc.

B. 734. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1695-1759. — Justice du Brouillat, Marizy et les Fossés. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes judiciaires; — tutelles et curatelles; — rôle d'une imposition de 2,095 livres 16 sols sur les habitants de la paroisse de Marizy; — déclaration de messire Joseph Durey de Sauroy, chevalier, seigneur de Martigny-le-Comte, Souterrain, Commune, Méré, le Brouillat, les Fossés, Marizy, le Mesnil-Guillaume et autres lieux, approuvant le bail des terres et seigneuries du Brouillat, des Fossés et dépendances, passé moyennant la somme de 2,140 livres par an; — procédures criminelles pour coups et blessures; — tenues des assises et ordonnances de police; — « demeure permis de tuer les chèvres, rière cette justice, lorsqu'elles seront conduites sans corde; » — rapports de gardes, etc.

B. 735. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

1759-1790. — Justice du Brouillat, Marizy et les Fossés. — Minutes. — Procédures criminelles pour vol, injures et voies de fait; — sentence déclarant Claude Desbordelles, marchand à la Guiche, « véhémentement soupçonné d'être « entré dans la maison de Benoît Billebaud, en son absence, « d'y avoir crocheté la serrure d'un coffre de bois de chesne « et d'y avoir pris vingt-six louis d'or de vingt-quatre livres « la pièce, pour réparation de quoy nous avons condamné « ledit Desbordelles à rendre et restituer audit Billebaud « la somme de six cent vingt-quatre livres, en deux cents « livres de dommages-intérêts réels, en la somme de trente « livres d'amende envers le seigneur du Brouillat et en tous « les dépens; » — rapports de gardes pour délits de chasse; — tenues des assises au nom de Marie-Claire d'Estain du Terrail, veuve de messire Joseph Durey de Sauroy, puis au nom du duc de Cossé; — tutelles et curatelles; — assemblée des habitants de Marizy, pour la convocation des États généraux, etc.

B. 736. (Cahiers.) — In-folio 336 feuillets, papier (incomplets.)

1707-1790. — Justice de Champlecy, Baron, Rabutin et dépendances. — Plumitifs d'audiences. — Procédures civiles; — réceptions de gardes des bois nommés: par Louis de Castelmore, comte d'Artagnan, baron de Sainte-Croix, seigneur de Champlecy, Baron et autres places, officier aux gardes françaises; — par messire Joseph Durey de Sauroy, baron de Martigny-sur-Avre, du duché-pairie de Damville, de la Motte-Saint-Jean, seigneur de Champlecy et autres lieux; — par Marie-Claire d'Estain du Terrail, veuve dudit seigneur; — par Louis-Hercule-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, colonel des Cent-Suisses de la garde ordinaire du corps du Roi, baron de la Motte-Saint-Jean, seigneur de Champlecy et autres places; — rapports desdits gardes pour délits commis dans les bois; — jugements par défaut; — sentences préparatoires ou définitives, etc.

B. 737. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

1681-1782. — Justice de Champlecy, Baron, Rabutin et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — nominations de collecteurs des tailles; — procès de chasse et de pêche; — ventes judiciaires; — devis des réparations à faire à l'étang de Rabutin; — procès-verbal constatant les dégâts causés par la grêle, le 3 juillet 1712; — bail desdites terres de Champlecy et Baron, passé moyennant 3,040 livres au profit des enfants mineurs du comte d'Artagnan; entre autres conditions dudit bail, il est dit que le fermier « fera tenir les assises, une « fois l'année, tant à Champlecy qu'à Baron, et défrayera « les officiers; payera les gages des gardes-bois, sans dimi- « nution du prix de son bail, et fera rendre la justice « criminelle jusqu'à sentence définitive inclusivement, au « cas qu'il n'y ait point de partie civile; » — inventaires après décès, etc.

B. 738. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1733-1749. — Justice de Champlecy, Baron, Rabutin et dépendances. — Minutes. — Expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — bail desdites terres de Champlecy et Baron, passé au profit de messire Joseph Durey de Sauroy, moyennant la somme de 3,230 livres, puis de 3,550 livres par an ; — tutelles et curatelles ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — remontrances du procureur fiscal portant que « plusieurs personnes, sans aucun droit, prennent la « licence de pescher dans l'étendue de la pesche dudit « Champlecy en la rivière de la Reconce, depuis le ruisseau « de la fontaine de Vilaine jusqu'à une borne près du pont « de Changy, et y jettent de la coque pour enyvrer et pren- « dre le poisson, » etc.

B. 739. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1741-1749. — Justice de Champlecy, Baron, Rabutin et dépendances. — Minutes. — Procès pour mésus, pour délits de chasse ou de pêche, pour délits commis dans les bois ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — nomination de tuteurs et de curateurs ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — ventes judiciaires d'effets mobiliers ; — amodiations de biens de mineurs ; — procédures civiles, expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 740. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1750-1772. — Justice de Champlecy, Baron, Rabutin, la Vallière, Champoneau et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour rixes, injures et voies de fait ; — tutelles et curatelles ; — levées de cadavres ; — lettres d'émancipation obtenues par des mineurs ; — liquidation de cens ou servis pour Marie-Claire d'Estain du Terrail, dame desdites terres ; — rapports de gardes pour mésus ou pour délits commis dans les bois ; — jugements par défaut ; — sentences provisoires ou définitives ; — expertises, enquêtes, etc.

B. 741. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1773-1790. — Justice de Champlecy, Baron, Rabutin, la Vallière, Champoneau et dépendances. — Minutes. — Réception d'Hyacinthe Prieur, huissier-sergent de ladite justice ; — tenues des assises ; — comptes de la fabrique de Champlecy ; — rapports des gardes des bois ; — tutelles et curatelles ; — lettres d'émancipation ; — amendes pour mésus et nominations de prud'hommes chargés d'estimer les dommages-intérêts ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — assemblée des habitants pour la convocation des États généraux ; — procédures civiles, nominations et rapports d'experts, etc.

B. 742. (Cahiers.) — in-folio, 650 feuillets, papier.

1732-1761. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Plumitifs d'audiences. — Réception : de Simon Rougemont, procureur d'office, et de Victor Chavot, greffier, nommés par le prince Constantin de Rohan, curateur honoraire du prince de Guéménée, seigneur dudit Chaumont ; — de gardes des bois nommés par Camille de Baronnat, écuyer, seigneur de Thellière, capitaine des chasses sur les terres et seigneuries de Chaumont, la Guiche et Sigy-le-Châtel ; — de Bénigne Dutet, procureur d'office, nommé par Julie-Louise-Gabrielle de Rohan, femme et curatrice honoraire de Hercule-Mériadeck de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon, pair de France, seigneur desdits lieux ; — procédures civiles ; — jugements par défaut ; — amendes pour mésus, etc.

B. 743. (Cahiers.) — in-folio, 672 feuillets, papier.

1761-1788. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Plumitifs d'audiences. — Procédures au sujet de cens ou servis dus à Jules-Hercule de Rohan, prince de Guéménée ; puis à Jean, comte de la Guiche, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant de Roi au comté de Charollais, commandant en chef dans la province de Bourgogne, seigneur du comté de Chaumont, du duché de la Guiche et de la baronnie de Sigy-le-Châtel ; enfin, à Charles-Amable, marquis de la Guiche, maître de camp de cavalerie, seigneur desdites terres ; — procédures civiles : pour Catherine Barthelot de Bellefont, veuve de messire Claude-Henri de Vény, chevalier, seigneur de la Chapelle ; — pour Louis-Archambaud Monnier de Boisfranc, seigneur de Croze ; — plainte de Jean Giraud, prêtre, curé de Saint-Bonnet-de-Joux, contre un particulier qui « faute d'enlever « les décombres de sa reconstruction, rend impraticable « une ruelle ou fausse rue par laquelle on arrive à la cure « du suppliant ; » — sentences : pour Claude-François de Maritain, chevalier, seigneur d'Availly et autres lieux, commissaire député pour la capitation de la noblesse de Bourgogne ; — pour messire Eléonor-Maximilien-Charles de Petitjean, seigneur de Lignière, et Henriette-Brigitte Monnier des Hauts, sa femme ; — jugements par défaut ; — enquêtes ; — amendes pour mésus ou pour contraventions aux ordonnances de police, etc.

B. 744. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1702-1736.—Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Jean Desclaux est nommé lieutenant d'Archambaud Du Perret, capitaine des châteaux de Chaumont, de la Guiche et de Sigy, et des chasses desdites terres, par lettres de provisions qu'il a obtenues de Jeanne-Armande de Schomberg, duchesse douairière de Montbazon, veuve de Charles de Rohan et dame desdits lieux; — appositions de scellés et inventaires après décès; — procédures criminelles pour bris de scellés, pour injures et voies de fait; — bail dudit comté de Chaumont, avec toutes ses dépendances situées sur les paroisses de Saint-Bonnet-de-Joux et de Mornay, passé au prix de 4,200 livres par an et à la condition, entre autres, que le fermier, « outre ledit « prix du présent bail, payera tous les frais des procès » criminels qui se feront dans la justice dudit Chaumont, « et ce, jusqu'à sentence définitive inclusivement, devant « le juge desdits lieux; plus payera les gages des officiers « de ladite justice, sçavoir: au juge, vingt livres par an, « au procureur fiscal, dix livres et au greffier, dix livres; « et nourrira et deffrayera lesdits officiers, lors des assises « qui se tiennent la veille de la feste de Saint-Laurent;» — rapports des gardes des bois; — visite des étangs qui dépendent dudit comté; — tutelles et curatelles; — procès-verbal de prestation de serment d'experts nommés pour visiter les ruines qui sont au château de Chaumont; — rapports desdits experts; — « verbal du dégât que le tonnerre a fait « sur une des tours du donjon; » — plainte d'un manœuvre contre un fermier qui l'a traité de sorcier, disant « que « c'est luy qui a ensorcellé ses vaches et qui est cause « qu'elles n'ont point de laict, » etc.

B. 745. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1736-1747.—Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Visite de la coupe qui a été faite dans la forêt d'Avaise pour l'entretien de la forge et du fourneau du Verdrat; — « est ordonné à tous les justiciables d'ap« porter leurs blés sous les halles de Saint-Bonnet-de-Joux, « tous les jeudis, pour les y vendre dans les mesures qui « seront marquées des armes du seigneur, à peine de trois « livres cinq sols d'amende contre les contrevenants; » — rapports de gardes pour faits de chasse ou de pêche, pour mésus ou délits commis dans les bois; — procès-verbal de visite, pour reconnaître les réparations qu'il convient de faire à l'étang du Verdrat; — procédures criminelles pour injures et voies de fait: — procédures civiles, enquêtes, sentences, etc.

B. 746. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1748-1753. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Requête du sous-amodiateur de la pêche de l'étang du Verdrat, contre plusieurs particuliers qui se sont permis de pêcher et d'emporter une grande quantité de poissons; — interrogatoires et information à ce sujet; — réception de Roger Baudot, huissier; — tutelles et curatelles; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, pour vols et spoliations d'hoirie; — rapports des gardes des bois, de la chasse et de la pêche; — ordre aux justiciables d'aller moudre leurs grains aux moulins banaux de la seigneurie; — procès-verbal de visite du bois appelé les Grands-Pâquiers; — expertises, enquêtes sentences sur différends entre particuliers.

B. 747. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1753-1757. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Réquisitoire du procureur fiscal, portant que « certains particuliers de la paroisse de Saint-« Bonnet et des environs ont volé, tant dans plusieurs « maisons dudit Saint-Bonnet qu'à la campagne, des meubles, « de l'argent, des chevaux et autres bestiaux; qu'il est des « gens qui se vendent à prix d'argent, pour déposer fausse« ment, et d'autres qui ne s'occupent qu'à suborner des témoins; » — rapports des gardes des bois contre les charbonniers de la forge du Verdrat; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires; — ordonnances d'Hercule-Mériadeck de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon, pair de France, comte de Chaumont, « procédant de l'autorité de son conseil de curatelle, » qui crée un substitut du procureur d'office, pour veiller spécialement à l'exécution des lois ou ordonnances relatives aux cabarets; — procédures civiles; — procédures criminelles, etc.

B. 748. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1757-1764. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures; — rapports de gardes pour mésus ou délits commis dans les bois; — procès intenté à Bernard Mollerat, fermier de la forge du Verdrat, pour mésus dans la forêt d'Avaise; — « remontre le conseil établi pour la « régie et administration des biens et affaires des seigneurs « princes, enfants et héritiers de feu S. A. Monseigneur « Hercule-Mériadeck de Rohan, prince de Guéménée, duc « de Montbazon, pair de France, comte de Chaumont, que « de la terre et seigneurie dudit comté de Chaumont dépend

« le bois d'Avaise, contenant en tout 2,868 bichetées, dans « lequel différents particuliers des environs qui n'y ont au- « cun droit, s'avisent, même nuitamment, d'aller couper « les baliveaux de chênes, fayards et autres bois, dont ils « font des cercles soit de cuves soit de tonneaux, dont ils « font commerce secret, au préjudice desdits seigneurs « princes ; » — inventaire des effets laissés par Alexandre Raffin, prêtre, curé de Saint-Bonnet-de-Joux, et des titres ou papiers qui appartiennent à la cure ; — ordonnances générales de police en 33 articles, rendues par Jean Dutet, juge civil, criminel, gruyer et de police dudit comté ; — rapports des gardes des bois ; — procédures civiles, etc.

B. 749. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1764-1768. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — vente judiciaire d'une charge d'huissier, faite, moyennant 850 livres, à Claude Daviot, sous-brigadier de la brigade ambulante des fermes établie à Saint-Bonnet-de-Joux ; — plaintes portées par diverses personnes, contre Jean-Pierre Bouquet, fermier de la terre et seigneurie dudit Chaumont ; — assemblées de parents et nominations de tuteurs et de curateurs ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles, expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 750. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1768-1771. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Plainte de Jean Rajaud, prêtre, curé de Mornay, et procédures contre divers particuliers prévenus d'avoir fait courir des bruits injurieux contre la réputation et la moralité dudit curé ; — requêtes : de Jean, comte de la Guiche, contre ceux qui chassent sur ses terres sans permission ; — d'Henriette de Bourbon-Condé, veuve dudit comte, contre ceux qui commettent des délits dans les bois ; — appositions de scellés et inventaires d'effets mobiliers ; — tutelles et curatelles ; — expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 751. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1771-1776. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Nominations de tuteurs et curateurs ; — procédures civiles pour règlements de comptes, questions de bornage ou de mitoyenneté ; — réception de François Pain, greffier, et de Nicolas Lambert, procureur fiscal en ladite justice ; — vente judiciaire des meubles et des effets laissés par Jean Rajaud, prêtre, curé de Mornay ; — procès pour délits de chasse et de pêche ; — procédures criminelles pour meurtres, coups et blessures, etc.

B. 752. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1776-1780. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — assemblées de parents et nominations de tuteurs et de curateurs ; — amodiations de biens de mineurs ; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait ; — procès-verbaux de levées de cadavres trouvés dans les étangs ; — procédures civiles, enquêtes, nominations et rapports d'experts pour règlements de dommages-intérêts, délimitations d'immeubles, etc.

B. 753. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1780-1783. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — enquêtes et jugements sur différends entre particuliers ; — ventes judiciaires d'effets mobiliers ; — interrogatoires de diverses personnes accusées d'avoir volé du bois et du charbon dans la forêt d'Avaise, au préjudice de Jean-Baptiste-Simon de Perrigny, maître des forges du Verdrat ; — requête de Charles-Amable, marquis de la Guiche, seigneur dudit comté de Chaumont, remontrant « que la sécheresse qui a régné pendant le printemps de la « présente année (1781) ayant considérablement baissé les « eaux de l'étang de Saint-Bonnet, la queue d'icelui s'est « trouvée à découvert, et il y a poussé du jonc et autres « herbes, qu'à l'insceu dudit seigneur remontrant certains « quidams se sont avisés d'aller faucher ; » — procédures criminelles pour coups et blessures ; — rapports de gardes, etc.

B. 754. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1783-1784. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — rapports de gardes pour faits de chasse et de pêche, pour mésus ou délits commis dans les bois ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — réception de Pierre Vieux et de Jean-François-Régis Éthevenet, nommés par le marquis de la Guiche huissiers pour les terres de Chaumont, la Guiche, le Rousset, Sigy-le-Châtel, la Salle, Sivignon, Mary, Donzy-le-Royal, Buffières, Trivy et dépendances. — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles pour règlements de comptes et autres différends entre particuliers.

B. 755. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1784-1786. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et

inventaires après décès; — assemblées de parents et nominations de tuteurs et de curateurs; — ventes judiciaires d'effets mobiliers; — rapports de gardes pour faits de chasse et de pêche, pour mésus ou délits commis dans les bois; — procédures criminelles pour rébellion contre les huissiers, vols, coups et blessures; — procédures civiles, expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 756. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1786-1790. — Justice du comté de Chaumont et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — amodiations de biens de mineurs; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — inventaires des titres et des papiers concernant la cure de Mornay; — informations au sujet de délits commis dans les bois; — procès-verbal constatant l'évasion d'un détenu dans la prison de Saint-Bonnet-de-Joux; — plainte de François Chavot, avocat en parlement domicilié au Mont-Saint-Vincent, contre ceux « qui se sont immiscés dans ses bois taillis, pour y couper « des bois et y faire parturger leurs bestiaux; » — procédures civiles, enquêtes, rapports d'experts, etc.

B. 757. (Registre.) — in-folio, 460 feuillets, papier.

1374-1561. — Justice de Cheveniset (Nochize) et d'une partie de Lugny-lès-Charolles. — Carnets du greffe. — Assises tenues au nom de Robert de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, de Cheveniset et de Lugny en partie (1374-1382), et de Philibert de Vichy, chevalier (1546-1561); — condamnations à 2 gros tournois d'amende, prononcées contre tout justiciable qui n'a point fait une corvée, soit pour la réparation des chemins, soit pour les charrois dus au seigneur; — un particulier est condamné à 7 sols d'amende, pour s'être amusé à crier « effort, bonnes gens! » sans aucun motif; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — procédures civiles au sujet de mésus dans les propriétés particulières, règlements de comptes, questions de bornage, etc.

B. 758. (Registre.) — in-folio, 592 feuillets, papier.

1406-1558. — Justice de Cheveniset et dépendances. — Carnets du greffe. — Tenues des assises, en 1406 et 1407, au nom de Robert de Vichy, seigneur de Champrond et en partie de Lugny; en 1497, au nom d'Antoine de Vichy, écuyer, seigneur de Champrond, Cheveniset et Pancemont; de 1537 à 1545 et de 1553 à 1558, au nom de messire Philibert de Vichy, chevalier, seigneur de Cheveniset et du Verger; — « l'on a deffendu à tous « judicialment, espicialment au procureur de monseigneur « de Cousant et ès autres ses hommes, qu'il ne peschent « sens licence en la riviere de l'Arconce, ou droit de mon- « seigneur de Champrond, en poyne de LXV sols tournois; » — jugements par défaut; — amendes pour mésus ou pour contraventions aux ordonnances de police; — réquisitoire du procureur fiscal, « touchant la rupture des entrée et « sortie du pont de Cheveniset; » — ordre donné à un particulier de construire une cheminée dans sa maison, « où il n'a auculne chymynée et y faict ordinairement feu; » — il est enjoint à tous les justiciables, « attendu « l'esminent péril des guerres qui règne présentement « (octobre 1557) en lieu prochain, eulx embastonnés chascun « d'ung baston de guerre selon son pouvoir, venir faire « guet et garde au chastel de Cheveniset, et contribuer « avecq le seigneur aux menuz emparementz neccessaires « pour la seurté et fortiffication dudit chastel; » — montre desdits justiciables qui se présentent armés les uns de vouges, d'autres de fourches, quelques uns de bâtons à deux bouts; — procédures entre particuliers, etc.

B. 759. (Registre.) — in-folio, 233 feuillets, papier.

1482-1495. — Justice de Cheveniset et dépendances. — Carnet du greffe. — Assises tenues au nom d'Antoine de Vichy. — Un homme accusé d'avoir volé une paire de souliers au marché de la Clayette, « s'est meist à la mercy « de la court dudict cas, par la tradition de son chapeaul, « et veu laquelle mercy, l'on a condempné ledit deffendeur « pour ledit cas en l'amende de cent solz tournois, remise « pour aucune considération à soixante solz; » — plainte d'une femme contre un habitant de Lugny qui « luy deist « et proféra plusieurs injures, et entre autres deist que elle « et tous ses gens n'estoient que larrons, et que son mary « estoit sorcier et charmoigneux, et que sondict mary luy « avoit fait mory et à d'aultres leurs bestiaulx; » — amendes pour mésus; — jugements par défaut; — procédures criminelles pour coups et blessures; — assignations, sentences, etc.

B. 760. (Registre.) — in-folio, 259 feuillets, papier.

1508-1514. — Justice de Cheveniset et dépendances. — Carnet du greffe. — Assises tenues au nom d'Antoine de Vichy, écuyer, seigneur de Champrond, Cheveniset, Pancemont et la Collange; — amendes pour usurpations commises sur les grands chemins, mésus et contraventions aux ordonnances de police; — amodiation du droit de blairie, moyennant la redevance annuelle de deux bichets d'avoine au profit dudit seigneur; — procédures criminelles pour rixes, injures et voies de fait; — procédures civiles, assignations, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers.

B. 761. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1759-1788. — Justice de la baronnie de Clessy, Chassy, Vigny, Essanley, Villefaye-lès-Gueugnon, Vendenesse-sur-Arroux et dépendances. — Minutes. — Procédures civiles ; — baux passés par Antoinette Bouton, dame de Montmort, l'Abergement, Chavannes et Chassy ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — inventaires d'effets mobiliers ; — tutelles et curatelles ; — rapports de gardes au sujet de mésus ou de délits commis dans les bois ; — tenues des assises ; — comptes de la fabrique de Clessy ; — nominations des collecteurs des tailles et des prud'hommes chargés d'estimer les dommages-intérêts, pour mésus commis dans les propriétés particulières ; — plaintes contre ceux qui commettent des dégradations dans les bois, successivement portées par Philippe-Robert Grégoire, avocat à la Cour, maître des forges et des fourneaux de Gueugnon, puis par ses successeurs, Camille Renaud fils et compagnie ; — rapport d'experts touchant certaines usurpations sur le chemin de Saint-Vincent-lès-Bragny à Paray, dénoncées par Jacqueline-Éléonore de Reclesne de Digoine, veuve de messire Louis-Marie-Joseph Frotier de La Coste, dame de Digoine, Chevalet, la Varenne et autres lieux, etc.

B. 762. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1762-1779. — Justice de Collange (Vendenesse-lès-Charolles), Sommery (Ozolles), la Madeleine-lès-Charolles et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles ; — comptes rendus par des tuteurs à leurs pupilles ; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait ; — plaintes : de messire Paul-Charles-Étienne Mayneaud, chevalier, conseiller en la grande Chambre du parlement de Paris, seigneur desdits lieux, contre certains particuliers qui ont pêché des écrevisses « dans un ruisseau fluant du bois de « Perrier, appellé ruisseau de Fer, qui abreuve un étang « proche le château de Sommery ; » — de Pierre Brémond, marchand drapier à Charolles, contre ceux qui ont coupé des arbres dans un bois qui lui appartient, appelé la brosse de la Grande-Chaintre ; — réceptions de gardes et de sergents nommés par ledit seigneur ; — ventes judiciaires ; — rapports de gardes ; — procès pour pêche dans la rivière de la Semence ; — inventaire des titres et papiers concernant la cure de Vendenesse ; — procédures civiles, enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 763. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1789. — Justice de Collange, Sommery, la Madeleine et dépendances. — Minutes. — inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — rapport des experts nommés par messire Louis Des Champs, comte de la Villeneuve, seigneur de Brèche, Mazoncle et autres places, et par plusieurs propriétaires voisins, « à l'effet de procéder « à la levée d'un plan géométrique et visuel des lieux « contentieux, de reconnoître à la vue de tous titres, « mémoires et renseignements, le chemin de Monnot à « Fontenaut, d'en fixer et placer la véritable ligne et « direction, de reconnoître aussi si l'ancien chemin a changé « ou non ; » — plan desdits lieux ; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait ; — rapports de gardes pour faits de chasse et de pêche, pour mésus ou délits commis dans les bois ; — réceptions de gardes nommés par messire Emmanuel-Louis-Auguste, comte de Pont-Saint-Maurice, lieutenant général des armées du Roi, premier gentilhomme du duc d'Orléans, et Anne-Claude Mayneaud, sa femme, seigneur et dame desdits lieux de Collange, Sommery et la Madeleine ; — tenues des assises ; — assemblée des habitants de la paroisse de Vendenesse, pour la convocation des États généraux, etc.

B. 764. (Portefeuille.) — cahiers, in-folio, 132 feuillets ; 86 pièces, papier.

1780-1789. — Justice de Cypierre, Mazoncle, l'Heuretière et dépendances. — Carnets du greffe et minutes. — Réceptions de gardes nommés par Jacques Perrin, écuyer, seigneur desdits lieux ; — rapports desdits gardes ; — foi et hommage présentés audit seigneur par Philippe Pillot, écuyer, seigneur de Fougerette, pour le fief de Montbugy, mouvant de la terre et seigneurie de Cypierre ; — procédures au sujet de cens dus : à messire Adrien-Claude Perrin, écuyer, seigneur de Saint-Léger, le Thil et autres lieux ; — à messire Jean-François-Claude Perrin de Cypierre ; — procès-verbal de la levée du cadavre d'un enfant nouveau-né, trouvé enterré « près de la croix du village des Raveaud, « sur le chemin tendant de Champlecy à Paray ; » — dénombrement dudit fief de Montbugy, paroisse de Sanvignes, « qui est arrière-fief en toutes justices, haute, moyenne et « basse, relevant de la seigneurie de Cypierre et à présent « (1773) possédé par messire Philibert de Montagu, écuyer, « seigneur de la Tour-Guérin, Pauvray et autres lieux ; » — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — plaintes dudit messire Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, intendant de la Généralité d'Orléans, contre ceux qui ont coupé des arbres dans les bois du ressort de ladite justice ; — réception de Jean-Marie Prudon, procureur d'office ; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait ; — procédures civiles, etc.

B. 765. (Cahiers.) — in-folio, 478 feuillets, papier. (incomplets.)

1711-1790. — Justice de la baronnie de Digoine, le Montet, Saint-Aubin et dépendances. — Plumitifs des audiences. — Plaintes, assignations et enquêtes relatives à la fixation et au payement des cotes des tailles et autres impositions; — assemblée des justiciables pour l'élection et la nomination des procureurs-syndics de la paroisse de Palinges; — procédures civiles: pour Isaac Perreaud, écuyer, seigneur de Montrevost, conseiller et secrétaire en la Chambre des comptes de Dijon; — pour messire François de Reclesne, chevalier, baron de Digoine; — pour messire Benoît de Reclesne, chevalier, seigneur du Montet; — réceptions de gardes des bois nommés: par messire Claude-Eléonor de Reclesne, baron de Digoine, seigneur de Saint-Aubin, Moulin, Palinges, Saint-Bonnet, la Varenne, Saint-Vincent, Saint-Éloi, le Montceau-lès-Oudry et autres places; — par Jacqueline-Éléonore de Reclesne, femme de messire Louis-Marie-Joseph Frotier, comte de la Coste, baronne et propriétaire à titre de bien paraphernal de la terre de Digoine et dépendances; — assignations, jugements par défaut, sentences préparatoires, enquêtes sommaires, etc.

B. 766. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1761-1769. — Justice de la baronnie de Digoine, le Montet, Saint-Aubin et dépendances. — Minutes. — Sentences préparatoires; — jugements par défaut; — levées de cadavres; — réceptions: de Philibert Cortey, procureur d'office; — d'Henri Devillard, huissier; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — requête de mineurs qui exposent qu'ils n'ont pu obtenir des lettres d'émancipation, parce que le curé de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne n'a pas inscrit leurs actes de baptême sur le registre de la paroisse; — assemblée de parents pour déterminer l'âge desdits mineurs; — rapports de gardes; — procédures civiles, enquêtes et contre-enquêtes, expertises, etc.

B. 767. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1770-1775. — Justice de la baronnie de Digoine, le Montet, Saint-Aubin et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — rapports de gardes pour mésus ou délits commis dans les bois; — foi et hommage présentés au baron de Digoine, pour le fief de Besse (Saint-Aubin-en-Charollais), par Gilbert Dutet et Marie Dutet, sa sœur, bourgeois de la ville de Paray-le-Monial; — déclarations de grossesse; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — sentence condamnant à cent livres d'amende et aux frais de l'instance réglés à 53 livres 12 sols, un particulier « convaincu d'être monté sur un chesne avec « une perche, dans le bois de Charnay dépendant de « Digoine, et d'avoir abattu le gland dudit arbre, pour le « faire manger à ses cochons qui étoient dessous; » — réquisitoires du procureur d'office contre les cabaretiers de Saint-Aubin; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 768. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1775-1780. — Justice de la baronnie de Digoine, le Montet, Saint-Aubin et dépendances. — Minutes. — Tutelles et curatelles; — amodiations de biens de mineurs; — sentences sur différends entre particuliers; — rapports de gardes pour faits de chasse ou de pêche, pour délits commis dans les bois; — requête en compulsoire faite par Françoise de Boyer, veuve de Joseph Quarré, écuyer, seigneur de Champvigy, pour obtenir une copie en due forme du procès-verbal contenant réception de Jean Dubois, procureur d'office en ladite justice; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — réception de François Dumaine, huissier; — adjudication des réparations à faire dans l'écluse du moulin du Montet, etc.

B. 769. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1780-1785. — Justice de la baronnie de Digoine, le Montet, Saint-Aubin et dépendances. — Minutes. — Nominations de tuteurs et de curateurs; — lettres d'émancipation; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, vols de grains ou de fruits, enlèvements d'arbres dans les bois, dommages causés dans les terres ensemencées; — sentences rendues sur comptes tutélaires; — rapports de gardes au sujet de délits commis dans les bois; — réception de Claude-Marie Lavaud, procureur d'office; — amodiations de biens de mineurs; — procédures civiles, enquêtes, expertises, etc.

B. 770. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

1785-1789. — Justice de la baronnie de Digoine, le Montet, Saint-Aubin et dépendances. — Minutes. — Réceptions de gardes des eaux et forêts, nommés par Jacqueline-Éléonore de Reclesne de Digoine, veuve du comte de La Coste; — amodiations de biens de mineurs; — réquisitoire du procureur fiscal contre un particulier qui, étant ivre, a causé du scandale dans l'église de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, pendant qu'on y chantait les vêpres; — apurement de comptes présentés par des tuteurs; — lettres d'émancipation; — procédures criminelles; — réception d'Antoine Cortey, procureur d'office; — sentence condamnant à 50

livres d'amende des particuliers convaincus d'avoir pêché dans la rivière de l'Oudrache; — procédures civiles, enquêtes, rapports d'experts, etc.

B. 771. (Portefeuille.)—Cahiers in-folio, 180 feuillets; 22 pièces, papier.

1782-1790. — Justice de la commanderie d'Épinassy (Changy). — Plumitifs d'audiences et minutes. — Procédures civiles; — réceptions de gardes des bois et d'un procureur d'office, nommés par Félicien de Mons de Savasse, chevalier de justice et religieux profès de l'ordre de Malte, commandeur de l'Aumusse, agissant comme commissaire de son ordre en l'absence du chevalier de Montjouvent, commandeur de Mâcon et d'Épinassy; — assignations à certains débiteurs de servis, données à la requête des commandeurs Laurent Baumont de Bresson, grand bailli et maréchal de l'ordre, messire Louis-Marie-Antoine du Garric d'Uzech et messire Joseph-Alexandre de Fricon; — tenues des assises et ordonnances générales de police publiées par Jean-Marie Prudon, procureur d'office; — rapports de gardes; — bail passé moyennant la somme annuelle de 4,300 livres, « des « revenus de la commanderie d'Épinassy, consistans en « l'usage d'un château et autres édifices, biens fonds, « droits de dixmes, cens, rentes et autres droits seigneu- « riaux, droit de quart, tuilerie de Monchalon (Ozolles) « avec les fonds en dépendants, dixmes d'Hautefond, « membres de Neuglizois et Genouilly, la refonte de Vougy « dépendante dudit Épinassy demeurant réservée au « seigneur commandeur, qui l'a déjà amodiée avec les « membres de Launay, Fay et Vintrigny; » — réception de Cosme Geoffroy, procureur d'office; — nouveau bail, au prix de 7,750 livres par an, de ladite commanderie d'Épinassy, « qui consiste dans les membres de Fay, « Launay, Vintrigny, Genouilly, Matour, Rode, Bois-du- « Lin, la refonte de Vougy, la tuilerie de Monchalon, les « dixmes, prés, terres, terriers, bâtiments, bois et généralement tout ce qui dépend de ladite commanderie; » — requête pour mésus présentée par Claude Voiret, seigneur de Marcilly et Terzé, etc.

B. 772. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1719-1789. — Justice de l'Essertot (Saint-Vallier) et dépendances. — Minutes. — Sentences sur différends entre particuliers; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — causes civiles pour Pierre Marchais de la Perrine, écuyer, seigneur dudit Essertot, contre les PP. Minimes de la Guiche; — foi et hommage présentés audit seigneur par Lazare Callard, receveur au grenier à sel de Mont-Saint-Vincent, pour le fief d'Azu qu'il a acquis de messire Louis-Bénigne Chazot, chevalier, président à mortier au parlement de Metz; — amodiations de biens de mineurs; — réception de Claude Bouteloup, procureur d'office nommé par messire Paul-Charles-Étienne Mayneaud, chevalier, seigneur de Génelard, Vendenesse, Sommery, l'Essertot et autres lieux; — rapports de gardes pour mésus; — liquidation de sens au profit de messire François-Gaspard Mayneaud de Collange, seigneur de l'Essertot; — tutelles et curatelles, etc.

B. 773. (Portefeuille.)—Cahiers in-folio, 158 feuillets; 59 pièces, papier.

1712-1790. — Justice de Génelard, Laugère, Fontenaille, Ange et dépendances. — Plumitifs d'audiences et minutes. — Causes civiles: pour Étienne Mayneaud de La Tour, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi; — pour Étienne de Ganay, seigneur de Génelard, Montaiguillon, Laugère et autres places; — pour Robert de Sevelinges, seigneur desdits lieux; — pour Étienne Mayneaud de La Tour, grand bailli d'épée du Charollais, seigneur de Génelard; — pour Jean Mayneaud, prêtre, curé de Palinges; — rapports des gardes des bois pour mésus; — réception de François Gommeret, procureur d'office, et de Benoît-Marie Degouvenain, greffier, nommés par messire Paul-Étienne-Charles Mayneaud, seigneur desdites terres; — procédures criminelles pour spoliations d'hoiries, injures et voies de fait; — enquêtes, sentences, etc.

B. 774. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

1741-1790. — Justice de Génelard, Laugère, Fontenaille, Ange et dépendances. — Minutes. — Inventaire des meubles et des effets laissés par Jacques Bodier, bourgeois; — reconnaissance des titres de la cure de Génelard; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — requête de messire Paul-Étienne-Charles Mayneaud, contre des particuliers qui ont chassé sur ses terres; — sentence qui condamne pour faits de chasse Nicolas Cotelle, bourgeois dudit Génelard, à 100 livres d'amende, à 50 livres de dommages-intérêts et aux dépens de l'instance réglés à 131 livres 1 sol 2 deniers; — tenues des assises et ordonnances de police; — nominations de prud'hommes chargés d'estimer les dommages-intérêts, pour dégâts commis dans les propriétés particulières; — provisions de la charge de procureur fiscal, accordées à Antoine-Girard Gallay par messire François-Gaspard Mayneaud de Collange, chevalier, mestre de camp de dragons, seigneur de Génelard, Montaiguillon, Laugère, Fautrenne, le Seuil, Fontenaille, « coseigneur du clocher et paroisse d'Oudry; » — assemblée des habitants

de la paroisse de Génelard pour la convocation des États généraux ; — enquêtes, rapports d'experts, etc.

B. 775. (Cahiers.) — In-folio, 965 feuillets, papier (incomplets).

1732-1778. — Justice du duché de la Guiche et dépendances. — Plumitifs d'audiences. — Procédures civiles : pour Amable Degouvenain, fermier de la terre et seigneurie de la Guiche, et Angèle Chavot, sa veuve ; — pour Claude Baroin, puis Léonard Giraud, prêtres, curés de Champvent ; — pour messire Jean-Claude de La Salle, chevalier, seigneur de Vigousset, la Motte et autres places ; — pour Claude Chavot, bourgeois demeurant aux Landes (Saint-Martin-de-Salencey) ; — pour François Gaillardot, puis Jacques-François Aulas, supérieurs de la communauté des Minimes de la Guiche ; — pour Marie-Louise-Éléonore de Langeac, marquise de la Guiche et baronne du Rousset, demeurant à Roanne ; — pour Jacques de Pomey, écuyer, seigneur de Rochefort, des Sauvages, du Quartier d'en haut d'Amplepuis et autres lieux, héritier d'Hugues Truchet, prêtre, curé de Saint-Marcelin, Saint-Quentin et Cray ; — réception d'Hugues Bailly, nommé lieutenant en ladite justice par Julie-Louise-Gabrielle, femme et curatrice honoraire du prince de Guéménée ; — dommages-intérêts alloués à Jean, comte de la Guiche, pour dégradations commises dans ses bois ; — assignations ; — jugements par défaut ; — règlements de comptes entre particuliers, etc.

B. 776. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1732-1755. — Justice du duché de la Guiche et dépendances. — Minutes. — Tenues des assises et publication des ordonnances de police ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — rapports de gardes pour mésus ou délits commis dans les bois, pour faits de chasse et de pêche ; — procès-verbal dressé par Henri Daugy, procureur fiscal, contre Henri Chapuis, prêtre, curé de Saint-Martin-de-Salencey et de Sainte-Catherine de l'Abergement, qui a refusé de se conformer à l'ancien usage, « qui est que « les curés de la paroisse de Sainte-Catherine de l'Aberge- « ment doivent, le 28 août de chaque année, dire les vespres, « et à l'issue d'iceux, faire une procession et y faire trouver à « la tête d'icelle deux joueurs de hautbois, pour jouer des- « dits instruments pendant icelle procession, et, à la fin « d'icelle, les sujets dépendants de ladite terre et seigneurie « de la Guiche estre appellés et répondre aux assises géné- « rales d'icelle terre ; » — levées de cadavres ; — plainte de Claude Guenin, prêtre, religieux de la communauté des PP. Minimes de la Guiche, contre Benoît Lambert, notaire royal à Viry, qui a composé et chanté des chansons obscènes contre l'honneur du suppliant ; — amodiations de biens de mineurs ; — enquêtes, contre-enquêtes, conclusions, sentences, etc.

B. 777. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1755-1761. — Justice du duché de la Guiche et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour spoliations d'hoiries, injures et voies de fait ; — inventaire des titres et papiers qui concernent la cure de Champvent ; — procédures civiles pour Ferdinand Poivre, sieur de la Verrière, bourgeois demeurant aux Perrots, paroisse de Saint-Martin-de-Salencey, contre François Daugy, procureur fiscal de ladite justice ; — plaintes : d'un justiciable contre ceux qui ont enlevé le blé de Turquie et les « truffes » (pommes de terre) qu'il avait récoltés dans une terre sise à l'Abergement ; — du procureur d'office contre un habitant de Champvent, « qui, au mépris des lois de « l'église, de la police et des remontrances de son pasteur, « a eu l'insolence d'établir, le jour de Pentecôte, au pied « de la Croix-des-Fleurs, où l'on fait les processions les « plus solennelles, une tente de charmille pour y vendre « vin, et fit jouer la feste et tenir devant cette même croix « des danses publiques, qu'il continua jusqu'à deux heures « après minuit ; » — de Victor Chavot, notaire royal demeurant aux Landes, fermier des revenus de la terre et seigneurie de la Guiche, contre un justiciable qui a commis un bris des prisons de ladite justice ; — tenues des assises ; — visite des dégâts causés, le 26 avril 1760, par la grêle « qui « a ravagé les bleds seigles alors montés et en tuyaux, et qui « forment le seul revenu et la seule ressource de ce pays-cy « tout à la fois maigre, aride et montagneux ; » — enquêtes, expertises, sentences, etc.

B. 778. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1761-1769. — Justice du duché de la Guiche et dépendances. — Minutes. — Rapports de gardes pour faits de chasse et de pêche, pour mésus ou délits commis dans les bois ; — tenues des assises et publication des ordonnances de police ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures ; — information au sujet des dégradations commises dans les bois de Marizy ; — procès-verbal de la levée d'un cadavre d'une fille âgée d'environ dix-huit ans, trouvée le 12 décembre 1764, dépouillée de tous vêtements et noyée dans l'étang des Fantiés, qui appartient aux PP. Minimes de la Guiche ; « avons fait cacheter ledit « cadavre femelle sur le front, en cire rouge aux armes de « cette justice, ordonné qu'il sera sur-le-champ conduit à « l'église de Champvent, pour être enterré au cimetière de

« ladite église par le curé dudit lieu ; » — appositions de scellés sur les effets laissés par Catherin-Louis Lacharme, prêtre, curé de Chevagny-sur-Guye ; — inventaire et vente desdits effets ; — enquêtes, contre-enquêtes, rapports d'experts, sentences, etc.

B. 779. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1770-1790. — Justice du duché de la Guiche et dépendances. —Minutes.—Enquêtes et contre-enquêtes ;— nominations d'experts et rapports par eux faits ; —jugements préparatoires et sentences définitives ; — « un marché sera « tenu sur la place de la Guiche, régulièrement tous les « lundys de chaque semaine, jusqu'à ce que autrement ait « été ordonné, pour les bleds et autres grains être vendus, « suivant lettres patentes de Sa Majesté du 11 janvier « 1771 ; » — procédures criminelles pour coups et blessures ; — vente judiciaire des effets laissés par Sébastien Chavot, bourgeois de Châtillon, paroisse de Champvent ; — procès-verbal contenant visite du bois de la Verrière, paroisse de Saint-Martin-de-Salencey ; — rapports de gardes ; — amodiation, au prix de 120 livres 10 sols, « de « la partie des dixmes qui au seigneur marquis de la Guiche « appartient audit lieu de la Guiche ; » — plainte de François Poncet, notaire royal, maire de Champvent, et de Jean Dauphin, secrétaire de la municipalité dudit lieu, contre François Jacob, supérieur du couvent des PP. Minimes de la Guiche, qui les a accusés publiquement d'avoir commis un faux en changeant les termes de sa déclaration ou promesse pour la contribution patriotique ; — requête dudit supérieur, représentant qu'il a promis de payer la somme de 400 livres, mais à la condition expresse que ledit couvent conserverait la jouissance de ses biens et de ses revenus, etc.

B. 780. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1411-1456. — Justice de la baronnie de Lugny-lès-Charolles. — Plumitifs d'audiences. — Tenues des assises au nom de messire Hugues de Lévis, seigneur de Cousan et de Lugny, puis d'Isabelle de Damas, dame du Plessis, sa veuve ; — causes civiles ; — condamnations à l'amende pour contraventions aux ordonnances de police ; — « la blairie « pour l'an mil IIII^c cinquante a esté délivrée pour neuf « bichets avene ; » — « le grand diesme de Lugny a esté « délivré pour VI^xx onze (131) bichets, et les terraiges pour « XIX bichets de blés, c'est assavoir tier froment, tier « seille et tier avene ; » — les dîmes de Nochize furent adjugées moyennant 41 bichets et celle de Boyer (Hautefond), 36 bichets ; — baux passés par Jean Philibert, prêtre, curé de Changy et receveur de ladite baronnie ; — le moulin d'Orcilly est affermé au prix de 90 bichets de blé par an, celui de Saulnière pour 25 bichets ; — prix-fait, pour recouvrir à neuf une partie des toits du château de Lugny, passé moyennant la somme de neuf francs et 3 bichets de blé méteil, « et baillera ledit receveur toute matière en place et en bas, » etc.

B. 781. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1589-1514. — Justice de la baronnie de Lugny et dépendances. — Plumitifs d'audiences. — Tenues des assises au nom de Jeanne de Chalançon, dame douairière dudit Lugny, et de Claude de Lévis, son fils, seigneur de Cousan ; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait ; — poursuites exercées par Pierre Quarré, prêtre, curé de Nochize, et par Guillaume Bernardin, vicaire de Lugny, contre divers débiteurs de cens, redevances ou servis ; — tutelles et curatelles ; — amendes pour mésus ou contraventions aux ordonnances de police ; — procédures civiles, sentences, etc.

B. 782. (Cahiers.) —In-folio, 216 feuillets, papier.

1758-1790. — Justice de la baronnie de Lugny, comprenant, outre ledit Lugny, les villages de Chevenizet, Nochize, Pancemont, Villaine, la Collange, le Breuil, Orcilly, le Troncy, les Bonjean, Roussy, Fommerand, bois du Palais, les Préchons, Hautefond, Changy, le Bouchet, Saulnière et dépendances. — Plumitifs d'audiences. — Réceptions de Claude Desrasse, procureur fiscal, d'Henri Bouteloup, lieutenant en ladite justice, de Pierre-Antoine Godin, procureur d'office, de Louis-Marie Godin, bailli, juge civil et criminel, de Louis Leclerc, greffier, nommés par messire Marc-Antoine, marquis de Lévis, baron de Lugny, Changy, Arfeuille, seigneur de Cheveniset et autres lieux ; — tutelles et curatelles ; — rapports de gardes ; — levées de cadavres ; — vente de l'exploitation d'un canton de bois faisant partie de la forêt de Grazy, et contenant environ 65 bichetées ; — actes de partage entre les copropriétaires de quatre cantons de bois taillis, sis sur les territoires d'Orcilly et de Nochize ; — « enjoignons aux « communautés et à tous les particuliers qui ont des pro- « priétés dans les bois taillis de Champrond, assis en la « paroisse de Nochize, d'arracher dans le délai d'un mois « les troncs d'arbres et souches qui sont dans le nouveau « chemin qui a été tracé dans lesdits taillis, par lequel l'on « passe pour venir de Busseuil, Nochize et autres lieux à « Paray ; » — causes civiles, assignations, enquêtes, jugements par défaut, sentences, etc.

B. 783. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 115 feuillets; 58 pièces, papier.

1735-1790. — Justice de Marcilly-la-Gueurce, Terzé, Pommey et dépendances. — Plumitifs des audiences et minutes. — Inventaire des meubles, des effets, des titres et papiers laissés par Claude Fommerand, prêtre, curé dudit Marcilly; — procès-verbal des enchères qui se sont élevées à 7,700 livres, pour la vente de 710 chênes marqués dans les bois de Gueurce, de Vaivre et de Roussay, appartenant à Geneviève-Alexis de Salins, veuve de messire Étienne Dagoneau de Marcilly, seigneur desdites terres, comtesse de Bussy-le-Grand, dame de Magny-sur-Tille; — condamnations à l'amende de cent livres et aux dépens, prononcées pour délits de chasse; — plaintes au sujet de délits dans les bois, présentées par Jean d'Aoustène, conseiller du Roi, payeur des gages de la cour des Monnaies, de la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, seigneur de Marcilly et Terzé; — poursuites exercées par Marie Girardon, veuve dudit seigneur, pour avoir payement de cens, redevances ou rentes; — procédures civiles pour Claude Voiret, ancien avocat général au parlement de Dombes, seigneur de Charnay, Marcilly, la Gueurce, Terzé, Saint-Bonin et dépendances; — rapports de gardes pour faits de chasse et de pêche, pour mésus ou délits commis dans les bois; — réception de François Mielle, procureur d'office; — tenues des assises; — foi et hommage présentés audit Claude Voiret par messire Jacques-Bénigne Quarré de Verneuil, pour le fief de la Palud, sis au hameau de Verneuil, paroisse dudit Marcilly, etc.

B. 784. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1717-1789. — Justice de Marigny, Ocle et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, meurtres et vols; — assemblée des parents et héritiers de Jean-Baptiste Chofflet, prêtre, curé dudit Marigny, auquel Claude-Laurent Chofflet succéda dans ladite cure; — déclarations de grossesse; — procès pour faits de chasse; — tenues des assises et publications des ordonnances de police; — procès-verbal de la levée du cadavre d'un prisonnier que deux cavaliers de la maréchaussée conduisaient des prisons de Charolles à Dijon, et qui mourut en arrivant à Marigny; — rapport de Thomas Lagoutte, chirurgien-juré, déclarant que ledit prisonnier « estoit mort d'un poison « qu'il avoit pris depuis environ huit jours, et qu'il a reconnu « estre de l'arsenye ou sublimé corrosif; » — rapports des gardes des bois au service de messire Pierre-Marie de Naturel, chevalier, seigneur de Valetine, le Verdier, Marigny, Ocle et autres places, lieutenant de Roi en la ville de Chalon-sur-Saône; — apposition de scellés sur les effets laissés par Pierre Thomasset, écuyer, ancien garde du corps du duc d'Orléans; — expertise contenant évaluation de fonds, présentée par Antoine Febvre, commissaire à terrier, pour les habitants des Rollands et de Corcelles, hameaux de Saint-Romain-sous-Gourdon; — procédures civiles, etc.

B. 785. (Cahiers.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1760-1790. — Justice de Martenet, Bousserain, Glorienne, la Chevrillère, les Chaumes, la Faye, Fretty, Dezy, Rives, Arrouette, Chevagneret, Cupierre-le-Bois et en partie de Villiers, Rosières, Raveaux, Saint-Romain-sous-Versigny, Dompierre et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Jean Couchot, notaire royal, puis par Jean-Philippe Saclier, avocat en parlement, maire de la ville de Toulon, agissant comme juges châtelains desdites terres; — procédures civiles pour différends entre particuliers; — rapports de gardes pour mésus ou délits commis dans les bois; — tenues des assises au nom de messire François Maublanc de Martenet, seigneur desdits lieux, conseiller honoraire au parlement de Bourgogne; — tutelles et curatelles, etc.

B. 786. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier; 4 plans.

1657-1772. — Justice de Martigny-le-Comte, Souterrain, Commune et dépendances. — Minutes. — Procès intenté à Claude Bonin, prêtre, curé de Marizy, pour avoir pêché dans un ruisseau et près d'un étang avec plusieurs autres particuliers; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — plaintes au sujet des fréquents délits de chasse constatés par les gardes, présentées par Marie-Claire d'Estaing Du Terrail, veuve de messire Joseph Durey de Sauroy, dame usufruitière desdits lieux; — permission accordée à un habitant du hameau de Chaux, paroisse de Viry, de couper huit pieds d'arbres dans les bois communaux dudit hameau, pour la reconstruction de sa maison; — tenues des assises et publications des ordonnances de police, dont un article défend « de laver aucunes herbes, linges et « autres choses sales dans la fontaine dudit Martigny; » — rapports d'experts et plans du bois appelé la Brosse-Boussaud, qui appartient à divers particuliers; — procédures civiles, etc.

B. 787. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

1773-1790. — Justice de Martigny-le-Comte, Souterrain, Commune et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols de poissons dans les étangs,

vols de bois, spoliations d'hoiries, coups et blessures; — réceptions de Jean-Baptiste Degouvenain, puis François Garnier, greffiers, d'Hyacinthe Prieur, huissier, de Jean Lambert, procureur d'office, nommés par le duc de Cossé-Brissac; — rapports de gardes; — expertise contenant partage des bois du hameau de Loraine; — procès-verbaux constatant que quatre enfants ont péri dans l'incendie d'une loge ou barraque, et que la mère desdits enfants a été assassinée dans un champ voisin; — assignations aux témoins; — informations d'où résultent certaines charges contre les parents de la victime; — interrogatoires des prévenus (l'affaire est portée devant le bailliage de Charolles); — tenues des assises; — poursuites exercées contre les cabaretiers « qui donnent à boire aux habitants « de leur paroisse et autres particuliers éloignés moins d'une « lieue ; » — défense « aux fossoyeurs de la paroisse de « Martigny, ainsi qu'à toutes autres personnes, de sonner « les cloches quand il tonnera, à peine d'y être pourvu con- « formément à l'édit rendu à ce sujet, dont la lecture a été « faite, en date du 12 juillet 1784; » — plainte de Claudine-Françoise de Boyer, veuve du seigneur Quarré de Champvigy, dame du Sauvement, au sujet de dégradations commises dans les bois qui lui appartiennent; — rapports de gardes; — procédures civiles, sentences, etc.

B. 788. (Portefeuille.)—Cahier, in-folio, 38 feuillets ; 40 pièces, papier.

1766-1790. — Justice de Molleron, Vaudebarrier et dépendances. — Plumitif d'audiences et minutes. — Réception de Benoît-Marie Degouvenain, nommé greffier par messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Montmurgier, Ragy, Maumont, Quintry, Bourgeuil, Molleron, Châtel-Moron, le fief de la Marche et autres lieux, ancien commandant de bataillon au régiment de Bricqueville; — rapports des gardes des bois, de la chasse et de la pêche; — appositions de scellés; — inventaire des titres curiaux de la paroisse de Vaudebarrier; — tutelles et curatelles; — réceptions de gardes nommés par messire Guillaume-Marguerite-Suzanne de Thézut, écuyer, seigneur desdites terres; — requête présentée par Dominique Brémond, entrepreneur des postes et marchand à Charolles, pour vols commis dans les bois qui lui appartiennent; — procédures civiles, etc.

B. 789. (Portefeuille.) —Cahiers in-folio, 24 feuillets; 32 pièces, papier.

1768-1790. — Justice de Montessus et dépendances. — Plumitifs d'audiences et minutes. — Causes civiles: pour Louis Reydemorande, fermier de la terre et seigneurie dudit Montessus, contre Jean-Marie Baudinot de Montgiraud, avocat en Parlement, demeurant à la Clayette, « qualité de fils « unique et héritier de droit de demoiselle Claudine Bérard, « laquelle étoit donatrice universelle de Jean-Marie Bérard, « prêtre, curé de Sailly et chapelain de la chapelle Saint- « André de Changy; » — pour messire Charles-François Bernard de Montessus, chevalier, marquis de Rully, contre divers débiteurs de cens ou servis; — réception de Pierre Gresse, nommé procureur d'office par Marie-Ferdinande-Agathange de Vaudrey, veuve dudit marquis; — tutelles et curatelles; — procès pour faits de chasse et de pêche; — procès-verbal qui constate le nombre des arbres de lisière et de pieds corniers que Blaise-Alphonse Reydemorande, adjudicataire des vieilles écorces du bois de Bessy, ne doit pas couper en exploitant ledit bois; — expertises, sentences, etc.

B. 790. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

1700-1790. — Justice de la baronnie de Mont-Saint-Vincent et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait; — assises tenues à Saint-Romain-sous-Gourdon, au nom de Mademoiselle de Sens, princesse du sang, comtesse de Charollais, baronne dudit Mont-Saint-Vincent; — foi et hommage présentés à ladite princesse, pour les fiefs du Brouillat, les Fossés, Martigny et Champlecy, par Marie-Claire d'Estaing, veuve de Joseph Durey de Sauroy, et par son petit-fils, Louis-Joseph-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, colonel du régiment d'infanterie de son nom, fils aîné de Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, et de Marie-Joseph Durey de Sauroy; — défense « à tous particuliers d'envoyer leurs chevaux, « juments et poulins sur les communautés dudit Mont- « Saint-Vincent, à troupeaux séparés; » — la garde desdits chevaux est donnée à un pâtre, moyennant 11 sols par mois pour chaque cheval ou jument; « répondra ledit pâtre, en « son propre et privé nom, de tous les dommages que « lesdits chevaux pourroient causer, et seront tenus tous « propriétaires desdits chevaux de les conduire ou faire « conduire, avant les six heures du matin, sur les pâquiers « de la Fontaine-Châtelaine, où ledit pâtre les prendra « en garde depuis le soleil levant; et sera tenu de les « ramener, au soleil couchant, au même lieu; aux autres « heures du jour, seront conduits lesdits chevaux par les « propriétaires entre les mains dudit pâtre, en quelque « endroit qu'il soit, sinon en demeurera bien et valablement « déchargé; » — procès-verbal au sujet d'un vol commis dans l'église dudit Mont-Saint-Vincent; — acte d'envoi en possession au profit des héritiers de Guillaume Duvivier, ancien curé de Saint-Romain-sous-Gourdon; — procédures civiles; — partages de successions, etc.

B. 791. (Cahiers.) — In-folio, 486 feuillets, papier.

1685-1699. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial et ses dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par François Leclair, avocat en parlement, et Guy Malard, baillis. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, blasphèmes, meurtres ; — déclarations de grossesse ; — tutelles et curatelles ; — appositions de scellés et inventaires; — dénonciations faites par Jean-Éléonor Bouillet, prêtre, curé dudit Paray : contre ceux qui vivent en concubinage ; — contre les nouveaux convertis qui refusent de se confesser ; — procès de pêche et de chasse ; — procès-verbal constatant que le bailli, le procureur fiscal et le greffier, accompagnés du maire et d'un échevin, se sont rendus, conformément aux ordres du Roi, au chevet d'une femme mourante, professant la religion réformée, « pour sçavoir d'elle si elle veut mourir dans « ladite religion, ou si elle veut changer et se convertir, à « quoi elle a dict et déclaré qu'elle veut mourir dans la « religion dans laquelle Dieu l'a fait naistre ; » — une autre femme, dans le même cas, répond à la même question « qu'elle estoit plus obligée d'obéir à Dieu qu'au Roy ; là-« dessus nous lui avons encor demandé si elle vouloit qu'on « luy vinst administrer les sacrements de nostre esglize ; elle « a respondu : non, non, je n'en veux point ; » — lettres de provisions pour la charge de bailli, juge du couvent et de la ville de Paray, accordées audit Guy Malard par Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, abbé de Cluny, et en cette dernière qualité, seigneur et doyen de Paray ; — nominations de répartiteurs et de collecteurs des impôts ; — rapports des gardes des bois ; — adjudication de la dîme de Châtel-Vilain, moyennant 73 bichets ; — réception de Nicolas Bouillet, seigneur de Saint-Léger, lieutenant en ladite justice ; — assemblées et délibérations des parents de Suzanne Desclaux, fille de Jean Desclaux et de Suzanne Delagrange, « religionnaires absents du royaume ; » — enregistrement de la procuration passée par ledit cardinal de Bouillon à Jean-Baptiste Noyel, receveur des tailles en l'Élection de Villefranche, pour l'administration de son temporel ; — devis des réparations à faire aux moulins banaux de Paray ; — procédures civiles, etc.

B. 792. (Cahiers.) — In-folio, 462 feuillets, papier (incomplets).

1700-1718. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Plumitifs des audiences tenues par Nicolas Bouillet, lieutenant, Guy Malard, puis Guillaume Delatroche, puis Guillaume Malard, baillis, juges civils, criminels et de police. — Procédures criminelles pour diffamations, coups et blessures, vols, meurtres ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — rapports des gardes des bois qui appartiennent soit audit doyenné, soit à la communauté des habitants ; — nominations de répartiteurs et de collecteurs des impôts, dans les paroisses du ressort de ladite justice ; — enregistrement d'une délégation de pouvoirs donnée par Jacques Lefebvre, secrétaire et procureur de l'abbé de Cluny, « pour, au nom de Son Altesse Éminentis-« sime, faire la régie, exploitation, recepte et recouvrement « des droits d'aydes des Élections d'Auxerre et de Vezelay, « et droits y joints, appartenant à sadite Altesse, ensemble « de tout le revenu temporel de l'abbaye de Cluny, terres, « seigneuries, domaines, membres et dépendances de ladite « abbaye ; » — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — expertise contenant le détail des réparations à faire aux moulins banaux de Paray, sur la rivière de la Bourbince ; — procès-verbal dressé contre « des gens sans aveu, conduisant « une flotte de bois et planches, lesquels vouloient ouvrir « les empeslements desdits moulins, se prévalant d'un juge-« ment prétendu de Monsieur le prévost des marchands de « la ville de Paris, qu'ils disent leur permettre leur passage « dans tous les moulins avec une rétribution fort modique ; » — procédures civiles : pour Élisabeth de Reclesne, veuve de Pontus de Varennes, seigneur de Gletteins ; — pour Jean Mayneaud, avocat à la Cour, seigneur de Bisfranc, contrôleur de la marque des cuirs en la ville et la banlieue de Paray ; — déclarations de grossesse, etc.

B. 793. (Cahiers.) — In-folio, 452 feuillets, papier (incomplets).

1719-1789. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Plumitifs des audiences tenues par Guillaume Malard, puis Jean-Baptiste Baudinot, baillis, juges civils, criminels et de police. — Appositions de scellés et inventaires d'effets mobiliers ; — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour coups et blessures ; — déclarations de grossesse ; — taxes de la viande de boucherie ; — réceptions de gardes nommés par Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, abbé de Cluny, seigneur et doyen de Paray ; — ventes judiciaires ; — procuration passée par ledit abbé de Cluny, à Jean-Baptiste Feraud, son aumônier, « pour faire rendre et arrester les « comptes des fermiers et receveurs des revenus que S. A. « a au doyenné de Paray-le-Monial et ses dépendances, « recevoir les prix des fermes de mesme que les arrérages « eschus ou à eschoir, des receus donner valables décharges, « affermer lesdits revenus en gros ou en détail, à une ou à « plusieurs personnes, à tel prix, clauses et conditions qu'il

« jugera à propos ; » — adjudication : de la dîme de la Fin, Monteeau et Mouillargues, moyennant 110 bichets un quart froment et trois quarts seigle ; — de la dîme de Vitry et Rigodon, pour 92 bichets de seigle ; — de la grande dîme de Paray, pour 110 bichets de seigle ; — procès-verbal de visite chez les cabaretiers et constatation de la quantité de vin qu'ils ont dans leurs caves, « pour traiter avec eux sur « le droit de banvin appartenant à sadite Altesse, à com- « mencer du premier juillet et finir du dernier dudit mois ; » — engagement pris par dom Marc Dathose, prieur claustral, et dom Jean-Baptiste Goyet, procureur dudit doyenné, de payer, chaque année pendant la durée de leur bail, les huit livres dues à l'abbaye de Cluny par la communauté de Paray ; — lettres de provisions pour la charge de procureur fiscal, accordées par ledit abbé à Georges Rey, notaire et procureur en ladite justice, etc.

B. 794. (Cahiers.) — In-folio, 492 feuillets, papier (incomplets).

1740-1751. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Plumitifs des audiences tenues par Jean-Baptiste Baudinot, bailli. — Devis des réparations à faire : aux écuries et dépendances du château dudit Paray ; — à diverses parties de la maison conventuelle ; — aux moulins et aux fours banaux appartenant audit doyenné ; — au couvert des halles de la boucherie ; — aux chaussées des étangs, etc., le tout à la requête de dom Claude Bolot, religieux bénédictin de l'ordre de Cluny, procureur de ladite maison conventuelle ; — procès de pêche et de chasse ; — rapports des gardes des bois ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — taxes de la viande, réglées par le procureur fiscal et le bailli, à la requête du maire et des échevins de ladite ville, qui déclarent se départir du procès qu'ils soutenaient, au sujet du droit de police, devant le conseil privé du Roi, contre le prince-cardinal de La Tour d'Auvergne, abbé de Cluny, seigneur et doyen dudit Paray ; — défenses : aux bouchers « de tuer aucuns bœufs, vaches ny veaux, que lesdites bêtes « n'ayent auparavant esté exposées en public pendant deux « heures et visitées par les officiers de justice ; d'exposer ny « vendre la viande ailleurs que sous les halles de la bouche- « rie ; » — « à toutes personnes, de tenir aucuns porcs, « truyes ou jeunes cochons en cette ville ; » — aux marchands, d'étaler aucune marchandise et de tenir leurs boutiques ouvertes pendant le service divin ; — réception de Jacques Bouillet, receveur commis pour la recette des droits imposés sur les ouvrages de cuivre et sur les cartes à jouer ; — amodiation « du débit de la viande de boucherie « qu'il sera convenable de faire pendant le caresme, tant « pour les personnes malades que celles à qui il sera per- « mis de faire gras, » donnée pour 80 livres au profit des pauvres de l'hôpital Saint-Joseph dudit Paray ; — visites faites chez les cabaretiers pour reconnaître combien ils ont débité de vin pendant le mois de juillet, temps du banvin, et percevoir le droit qui est fixé à trois livres par tonneau ; — procédures civiles, etc.

B. 795. (Cahiers.) — In-folio, 508 feuillets, papier (incomplets).

1752-1770. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Plumitifs des audiences tenues par Jean-Baptiste Baudinot, puis Claude-François Baudinot, baillis, juges civils, criminels et de police. — Taxes de la viande de boucherie et du pain dont on faisait quatre qualités, le mollet, le bourgeois, le bis et le pain de seigle vulgairement appelé tourte ; — appositions de scellés et inventaires d'objets mobiliers ; — tutelles et curatelles ; — rapports de gardes pour faits de chasse et de pêche, ou pour délits commis dans les bois ; — réceptions de gardes et de procureurs nommés par Dominique de La Rochefoucaud, archevêque de Rouen, abbé de Cluny ; — levées de cadavres ; — création d'un substitut du procureur fiscal de ladite justice, spécialement pour la prévôté de Digoin qui en est une dépendance, ainsi que plusieurs villages sis de l'autre côté de la Loire, entre autres, Vivant, Chassenard, Sées, Giverdon et la Baume-Merain ; — visites chez les boulangers, pour constater la quantité de pain qu'ils tiennent à la disposition du public, etc.

B. 796. (Cahiers.) — In-folio, 516 feuillets, papier.

1770-1778. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Plumitifs des audiences tenues par Claude-François Baudinot, bailli. — Déclaration du procureur fiscal portant « qu'il auroit plu à monseigneur Domi- « nique de La Rochefoucaud, archevêque de Rouen, « primat de Normandie, abbé et chef supérieur de la sacrée « abbaye et de tout l'ordre de Cluny et en cette qualité sei- « gneur doyen de Paray, de faire venir des arbres pour « orner le grand chemin qui passe sur les fossés de cette « ville et jusqu'au pied de la montée d'Orval, à prendre « depuis la rue du Dauphin ; » — délivrance au rabais des travaux à exécuter pour ladite plantation d'arbres ; — rapports de gardes ; — nomination d'experts chargés de reconnaître les réparations qui ont été faites au chœur et à la sacristie de l'église de Digoin ; — liquidations de cens et rentes au profit dudit doyen ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires ; — défense aux marchands de se servir de demi-aunes qui n'auront pas 22 pouces, ou d'aunes qui n'auront

pas 44 pouces de longueur ; — taxes du pain et de la viande ;—amodiation de la boucherie de carême ; — ordonnances de police ; — procédures civiles, etc.

B. 797. (Cahiers.) In-folio, 522 feuillets, papier.

1778-1789. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Plumitifs des audiences tenues par Claude-François Baudinot, bailli. — Amendes : contre ceux qui sont pris à boire pendant les offices du culte; — contre les cabaretiers qui les ont reçus ; — contre les marchands qui tiennent des marchandises exposées en vente devant leurs boutiques, pendant lesdits offices ; — confiscation desdites marchandises ; — ordonnance concernant la « réparation d'une ravine très-profonde qui s'est faite sur le « chemin des Crèches, à la sortie du faubourg de la Ville-« neuve de cette ville ; » — « ceux des bouchers qui auront « le mercredy des cendres de la viande non encore débitée « ny vendue, seront tenus de la garder sans pouvoir la « vendre ; » — la boucherie de carême est adjugée au prix de 200 livres ; — Edme-Philibert Riballier, écuyer, est nommé par le cardinal de La Rochefoucaud, « lieutenant « en la conservation de la chasse et de la pêche dépen-« dant du doyenné de Paray ; » — jugements de police ; — remontrances du procureur fiscal, portant « que les creux « que l'on a pratiqués en remontant depuis le grand pont « jusqu'à la demi-lune du jardin du château, pour y fondre « de la chaux, et les fumiers que l'on y a pareillement dépo-« sés, joints aux eaux stagnantes qui sont dans cette partie, « occasionnent une odeur infecte contraire à la santé des « citoyens, et que l'on a donné des ordres pour faire une « espèce de quay dans cette partie, pour rassembler dans « un lit toutes les eaux, afin de leur donner plus d'écoule-« ment ; requérant qu'il nous plaise, pour faciliter cette « entreprise et la rendre fructueuse et utile, enjoindre à « tous ceux qui ont de la chaux dans cette partie, d'en faire « l'enlèvement et de recombler les creux, et à ceux qui ont « des fumiers, de les transporter ailleurs ; » — ordonnance prise dans ce sens; — appositions de scellés et inventaires ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, etc.

B. 798. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1642-1787. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — causes civiles, expertises, enquêtes, sentences ; — informations au sujet d'attroupements à main armée et d'assassinats ; — procès instruit contre les chevaliers de l'arquebuse, qui ont blessé plusieurs personnes en déchargeant leurs armes dans l'intérieur de la ville ; — réception de Guillaume Malard, avocat en Parlement, dans la charge de bailli, juge civil, criminel et de police ; — plainte de Marie-Nicole de La Fage des Claines, supérieure des religieuses de la Visitation dudit Paray, au sujet de dégradations commises dans les bois de leur communauté ; — procès-verbal au sujet de l'évasion de deux prisonniers ; — rapports de gardes et procès pour mésus, etc.

B. 799. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1737-1748. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — requêtes des échevins dudit Paray, contre ceux qui commettent des délits dans les bois communaux ; — procès de chasse ; — information au sujet des dégradations commises dans les bois qui appartiennent aux religieux bénédictins dudit doyenné ; — plainte présentée par Claude Romenet, prêtre, Adrien Chevalier, docteur en médecine, et Jacques Desrasse, notaire royal, contre François et Guillaume Michaud, prêtres, qui les ont invités à manger un pâté de lièvre et leur ont fait manger un pâté de renard ; — information à ce sujet ; — interrogatoires et réponses desdits frères Michaud, qui assurent que leursdits convives ont trouvé le pâté excellent, et que plusieurs autres personnes en ont mangé, sans en être incommodées ; — accord par lequel Jacques Mazilly, « principal des petites écoles dudit Paray, » s'engage à nourrir, coucher, entretenir et instruire un enfant, pour la somme de 160 livres par an ; — procédures civiles, etc.

B. 800. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1750-1764. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, voies de fait, vols, spoliations d'hoiries ; — rapports des gardes des bois ; — requêtes des boulangers pour obtenir augmentation du prix du pain ; — sentence condamnant un marchand à payer au fermier du droit de coponage qui appartient au seigneur et doyen dudit Paray, la valeur d'un boisseau et un cinquième, montant dudit droit pour 18 bichets de blé qu'il a vendus en ladite ville ; — information au sujet d'une rixe entre un habitant et les élèves de Jean-François Bouteloup, régent du petit collége sis rue du Minage ; — plainte de Guillaume Malard de Sermaise, écuyer, seigneur de Bellefaye, contre certains malfaiteurs qui ont pillé une de ses propriétés ; — procédures civiles : pour les bénédictins qui composent la maison conventuelle de Notre-Dame et ont la régie du doyenné ; — pour Gilbert Carmoy, docteur en médecine ; — pour les religieux béné-

dictins de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Sever, héritiers présomptifs de dom François Balay, religieux profès de ladite abbaye, prieur de Saint-Martin-lès-Bragny, etc.

B. 801. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1764-1773. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, incendies, coups et blessures, rébellion contre les huissiers; — rapports des gardes des bois; — procédures civiles : pour Antoinette de Chavagnac, fille majeure; — pour Antoine-François Bertucat, avocat en parlement; — lettres de provisions obtenues par Bernard Poulin, avocat en parlement, pour la charge de procureur fiscal; — permission accordée à un boulanger, de construire un four chez lui, à condition de payer un dédommagement au fermier des fours banaux; — réquisitoire du procureur fiscal contre des habitants de Saint-Yan, qui ont vendu leur blé à un marchand de Marcigny, au lieu d'amener ledit blé au marché de Paray, le plus voisin du lieu de leur résidence; — plainte de Joseph Piquet, marchand de Paray, contre ceux qui ont abattu des glands dans les bois d'un domaine sis à Rigny-sur-Arroux, dont il est fermier et qui appartient à Claude Dagoneau, perruquier en ladite ville; — requête présentée par Guillaume-Élisabeth-Bénigne Bouillet, seigneur d'Aiseray, procureur général du Roi en la chambre des Comptes de Bourgogne; par Louis Bouillet de Noiron, écuyer, demeurant à Dijon; par Philibert Bouillet de Bois-Sire, seigneur et prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre d'Innimont, demeurant à Belley, et par Antoine Bouillet de Bois-Sire, capitaine de cavalerie; — en conséquence de ladite requête, procès-verbal contenant visite de la chapelle des Bouillet en l'église Saint-Nicolas dudit Paray, description des armes de ladite famille et copie de l'épitaphe latine inscrite sur la tombe de Claude Bouillet, tué en 1581; — réception d'Augustin Champagnat, huissier; — procédures civiles, etc.

B. 802. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1774-1790. — Justice de la ville et du doyenné de Paray-le-Monial. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, injures, voies de fait, spoliations d'hoiries; — requêtes des boulangers pour obtenir augmentation du prix du pain; — déclarations de grossesse; — acte de dépôt fait au greffe par Jean-Baptiste Desforges et Claude Desforges, son fils, orfèvres audit Paray, « de deux poinçons servant à la marque du contrôle de leurs ouvrages d'orfévrerie; » — procès-verbal de l'ouverture du testament laissé par Jacques Chevalier, curé de Paray; — réception de Louis-Marie Godin, procureur fiscal; — rapports de gardes; — permission accordée à un particulier d'exercer la profession de boucher à Paray, défense étant faite à toute autre personne de tuer, d'introduire et de vendre de la viande dans ladite ville et les faubourgs, sous peine de confiscation et de 30 livres d'amende; — taxes du pain et de la viande; — visite faite chez le sieur Riballier, ayant l'entrepôt du tabac; défense lui est faite de vendre certain tabac à priser, dont la mauvaise qualité a été dûment constatée, avec permission de faire râper celui qu'il a en carotte; — adjudication tranchée au prix de 52 livres par an, « de la pêche qui « appartient aux habitants de cette ville, dans la rivière de « la Bourbince, » à la condition, entre autres, que l'adjudicataire vendra tout son poisson sur le marché de ladite ville, et qu'il ne pourra employer plus de 12 pêcheurs sous ses ordres, etc.

B. 803. (Cahiers.) — In-folio, 430 feuillets, papier (incomplets).

1338-1457. — Justice de la ville et du prieuré de Perrecy. — Plumitifs des audiences. — Assises tenues par le cellérier, juge ordinaire pour les religieux dudit lieu, ou par ses lieutenants; — défense aux sergents d'arrêter les justiciables, lorsqu'ils se rendent, les dimanches, aux offices de la paroisse; — procédures civiles; — poursuites exercées par le procureur d'office contre le curé dudit Perrecy, qui, « de son auctorité privée et mal mehu de courage, s'en est « venu en l'ostel de monseigneur le prieur de Perrecy et a « rompu et gastié ledit ostel en certain lieu, tellement que « ledit monseigneur ne quisse le domaige estre fait pour « cent livres; » — tutelles et curatelles; — « Gilet Girart « de Perrecy a dit et proposé judicialment que à icelluy « Gilet appartiennent de héritage perpétuel les langues de « beufz et vaches et les nombles des pors et trues exposés « à vendre en la ville de Perrecy, le mecredy, judy, ven« redy et samedy; » — plaintes pour injures et voies de fait, etc.

B. 804. (Cahiers.) — In-folio, 456 feuillets, papier (incomplets).

1461-1477. — Justice de la ville et du prieuré de Perrecy. — Plumitifs des audiences. — Assises tenues par le cellérier du prieuré, juge ordinaire de ladite justice, ou par ses lieutenants; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — condamnations à l'amende prononcées pour contraventions aux ordonnances de police; — procédures civiles; — ajournement donné à un sergent du duc de Bourgogne, « sur ce que de son couraige, malicieuse et « malvaise volenté, est venu malicieusement à la personne » d'un habitant dudit Perrecy, dans l'intérieur de ladite ville,

et l'a frappé à coups de bâton; — « monseigneur le cellé- « rier dit que, à cause de son office, lui compètent plusieurs « beaulx droys et mesmement les espaves, » etc.

B. 805. (Cahiers.) — In-folio, 826 feuillets, papier (incomplets).

1499-1520. — Justice de la ville et du prieuré de Perrecy. — Plumitifs d'audiences. — Assises tenues par Benoît Charpy, bailli, ou son lieutenant, au nom de Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, prieur commendataire dudit Perrecy, puis par le cellérier, juge ordinaire de ladite justice; — « audit prieur compète et appartient en toute seigneurie « et justice ung estang, nommé le grant estang de Perrecy, « ouquel n'est licite ne permis à personne quelconque, de « quelque estat ou condition qu'il soit, de pouvoir pescher « en icelluy, soit à filets, troubles, lignes, crochetz ny à « autre engyn de pesche, ne y prendre aulcun poisson, « oultre le gré, vouloir et congié dudit T. R. ou de ses offi- « ciers; » — procédures criminelles pour coups et blessures; — un homme convaincu de vols est condamné à être battu de verges par le maître de la haute justice sur les places de ladite ville, à avoir l'oreille droite coupée et à être banni perpétuellement du ressort de ladite juridiction, tous ses biens étant confisqués au profit dudit prieur; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, etc.

B. 806. (Cahiers.) — In-folio, 708 feuillets, papier (incomplets).

1542-1549. — Justice de la ville et du prieuré de Perrecy. — Plumitifs d'audiences. — Assises tenues par François Desplaces, lieutenant en ladite justice; — plainte du sous-prieur contre un habitant qui a tué une vache et en a vendu la chair, sans lui en remettre la langue; — condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui commettent des délits dans les bois, contre ceux qui ont pêché soit dans le grand étang de Perrecy, soit dans le ruisseau qui descend de l'étang de Saint-Berain; — sentence reconnaissant à Guillaume Cajot, protonotaire du Saint-Siége, abbé de Saint-Aphrodise et prieur de Perrecy, le droit, en cette dernière qualité, d'exiger certaines corvées de ses justiciables, « assavoir d'aller quérir et charroier chascun an, « chascun à deux beufz et char, les vins appertenans audit « seigneur prieur et ès religieux estans audict prioré, ès « lieux de Salornay-sur-Guye, Sommeré et Chenevelle, et « iceulx mener et rendre audit Perrecy, et esdictz lieux « mener les tonneaulx pour mectre iceulx vins; » — lesdits justiciables sont requis d'aller avec leurs chars et leurs bœufs, « quérir chascun ung charge de pierres au lieu de « Bragny, pour la rédiffication du cloistre de Perrecy; » — ils sont assujettis aux corvées de bois, « lequel bois lesdictz « subjectz prennent ès bois de monseigneur le prieur et « icelluy charoient avec leurs beufz, chars et charrettes, en « la maison dudit seigneur, pour le chauffaige d'icelle et son « couvent; et sont tenus, pour une chascune desdictes cor- « vées, mener et charoier deux chars de bois au lieu que « dessus, toutes fois et quantes que dehument en sont « requis; » — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 807. (Cahiers.) — In-folio, 622 feuillets, papier (incomplets).

1551-1661. — Justice de la ville et du prieuré de Perrecy. — Plumitifs d'audiences. — Assises tenues par François Desplaces, lieutenant, de 1551 à 1562: procédures civiles; — enquête tendant à constater que dom Guillaume de La Cour est depuis trente ans religieux habitant audit prieuré, qu'il exerce depuis huit ans l'office de cellérier et que les devoirs attachés à cet office l'empêchent de résider dans la paroisse de Varennes-Reuillon, dont il est curé; — ordre intimé aux justiciables de se rendre aux marchés et aux foires franches « de nouvel érigées audict Perrecy; » — requête présentée par lesdits justiciables, pour que le procureur fiscal « ayt à fournir ou faire fournir lesdictz marchefz « et foyres de sel, fer, acier et aultres denrées et marchan- « dises à eulx nécessaires pour le faict de leurs labouraiges. » — Causes jugées, en 1601, par Godefroy Decharancy, bailli, et en 1661, par Hector Poivre, avocat et bailli ordinaire de la terre et seigneurie de Perrecy; — tutelles et curatelles, etc.

B. 808. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

1784-1790. — Justice de Pressy-sous-Dondin, les Panais, Cutigny et dépendances. — Minutes. — Rapports des gardes des bois, de la pêche et de la chasse; — réception d'Étienne Constant, pourvu de la charge d'huissier par messire Hector-Antoine-Dominique de La Garde, comte de Chambonas, seigneur dudit Pressy et autres lieux; — procès-verbal réglé par les officiers de ladite justice, au sujet du choix « fait provisoirement d'un terrain conve- « nable pour l'emplacement d'un nouveau cimetière, « attendu l'interdit qui a été fait de celui actuel; » — procédures civiles; — procédures criminelles pour coups et blessures; — tenues des assises où sont nommés les messiers et les fabriciens, etc.

B. 809. (Cahiers.) — In-folio, 530 feuillets, papier (incomplets.)

1691-1772. — Justice de la baronnie du Rousset et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par les juges Antoine Denis, Georges Delaugerette, Jean Périer, etc.; —

appositions de scellés et inventaires ; — tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires ; — main-levée d'hoiries ; — tenues des assises ; — réceptions : de Philibert Pagny, pourvu de la charge de notaire ordinaire en ladite justice par messire Claude-Élisabeth de La Guiche, chevalier, marquis de La Guiche, comte de Sivignon, baron du Rousset, seigneur des Murgers, Vau, la Berteranche, Suin, Mary, Cercy, la Salle et autres places ; — de gardes des bois nommés par Marie-Louise-Éléonore de Langheac, veuve dudit marquis ; — procédures civiles, assignations, jugements par défaut, sentences définitives, etc.

B. 810. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1661-1735. — Justice de la baronnie du Rousset et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols de poissons, enlèvement de blé ; — sentences adjugeant des dommages-intérêts ou des amendes au profit des seigneurs successifs de ladite baronnie, savoir : le marquis de Montperroux, le marquis de Coligny, le comte de Langheac ; — visite du domaine du Parc et reconnaissance des bois compris dans le ressort de ladite justice, faites à la requête dudit comte de Langheac ; — inventaires des titres curiaux de la paroisse dudit Rousset, après la mort d'Henri Chapuis, ensuite de Pierre Guyonnet, curés de ladite paroisse ; — provisions de la charge de procureur fiscal accordées à Jean Delagrange, puis à Benoît Daugy, par Claude-Élisabeth, marquis de la Guiche, baron dudit Rousset ; — Victor Chavot est nommé greffier de ladite justice ; — procès-verbal de reconnaissance des dégradations faites par la foudre au clocher de Saint-Quentin-des-Hauts (1er juillet 1734) ; — procès de chasse et de pêche, etc.

B. 811. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1735-1763. — Justice de la baronnie du Rousset et dépendances. — Minutes. — Rôles des justiciables, comprenant les habitants du Rousset, des Fontaines-Chaudes, du Petit-Fussy, du Parc et des Champs, de Vesvre, de Saint-Quentin, de Noireux, du grand et du petit Command, de Cray, de Mary et Feuillouse, de la Petite-Bussière et des Patriers ; — publication des ordonnances générales de police ; — ventes judiciaires d'immeubles et d'effets mobiliers ; — réceptions de Jean Guignard et de François Favre, pourvus de l'office de notaire et procureur par Claude-Élisabeth, marquis de La Guiche ; — plainte de Mathieu Collet, prêtre, curé du Rousset, contre un habitant qui a causé du scandale dans son église ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — jugements contenant partages de successions ; — procédures civiles, expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 812. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1764-1776. — Justice de la baronnie du Rousset et dépendances. — Minutes. — Tenues des assises et ordonnances de police ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — inventaire des effets laissés dans un domaine sis aux Patriers, par Jacques Chavot, bourgeois demeurant de son vivant à Rigny-sur-Arroux ; — réception de Jean Dabsay, nommé procureur fiscal et notaire authentique par par Marie-Louise-Éléonore de Langheac ; — jugement portant que les coupons dont se servent les meuniers pour la perception de leur droit de mouture, ne doivent contenir que la vingt-quatrième partie de la nouvelle mesure de Saint-Bonnet ; — procès-verbal dressé par Jacques Fonteray, notaire royal à Mont (Suin), juge civil, criminel, gruyer et de police en ladite baronnie, et par Nicolas Lambert, procureur fiscal, contre certains praticiens qui se sont permis de tenir l'audience en leur lieu et à leur insu ; « ledit procès-verbal sera présenté aux supérieurs, pour parvenir à « empêcher les abus qui se commettent en la justice par « l'impéritie des prétendus praticiens, qui se permettent de « remplacer les officiers titulaires, qui sont en usage de ne « donner leurs audiences au Roussay que l'après-midy, « attendu que, le même jour, ils sont obligés de les tenir à « la Guiche le matin ; » — ventes ou baux judiciaires de biens de mineurs ; — procédures civiles, etc.

B. 813. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1776-1789. — Justice de la baronnie du Rousset et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols de bois, rébellion contre les huissiers et leurs recors ; — procédures civiles, enquêtes, rapports d'experts, jugements provisoires, sentences définitives ; — ventes judiciaires ; — inventaires d'objets mobiliers ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — amodiations de biens de mineurs ; — reconnaissance des titres curiaux de la paroisse du Rousset ; — liquidations de cens et servis au profit de messire Charles-Amable, marquis de La Guiche, etc.

B. 814. (Cahiers.) — In-folio, 628 feuillets, papier.

1707-1790. — Justice de Saillant, Viry, la Moussière et dépendances. — Plumitifs d'audiences et carnets du greffe. — Nominations de tuteurs et de curateurs ; — réceptions : de Guillaume Coste, « principal du collége latin de la

ville de Charolles, » en la charge de procureur d'office dont il a été pourvu par messire Jean-Artus de Baglion, chevalier, comte de la Salle, seigneur de Saillant, la Moussière et autres lieux ; — d'un huissier nommé par François-Ignace de Baglion, comte de la Salle, seigneur de Viry, Saillant et la Moussière ; — de Jean-Marie Prudon, nommé procureur fiscal par messire Pierre-François-Marie, comte de Baglion, seigneur de la Salle, Quincieux, Viry, Saillant, la Moussière et dépendances ; — de gardes des bois, de la pêche et de la chasse, nommés par François-Henri de la Guiche, brigadier des armées du Roi, seigneur dudit Saillant ; — causes civiles, jugements par défaut, etc.

B. 815. (Portefeuille). — 152 pièces, papier.

1641-1756. — Justice de Saillant, Viry, la Moussière et dépendances. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols et spoliations d'hoiries ; — information contre certains habitants qui ont jeté de la coque du Levant dans la rivière de l'Arconce, pour enivrer le poisson ; — rapports des gardes des bois ; — tenues des assises sous les halles de Viry et publication des ordonnances de police ; — inventaire des effets laissés par Benoît Lambert, notaire royal audit Viry ; — nominations de répartiteurs et de collecteurs des impôts ; — procès au sujet de délimitations de bois entre les habitants du hameau de Chechy et Louis Quarré, procureur du Roi au bailliage de Charolles ; — plaintes et réquisitoires du procureur fiscal contre les cabaretiers qui font jouer de la musette et tiennent des jeux de quilles, etc.

B. 816. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

1756-1768. — Justice de Saillant, Viry, la Moussière et dépendances. — Minutes. — Devis des réparations à faire au pont-levis du château de Saillant et adjudication au prix de 72 livres, payables par les justiciables et censitaires ; — procédures civiles ; — tenues des assises ; — procédures criminelles pour vols de bois, coups et blessures ; — levée du cadavre de Marie Taboulot, femme de Jacques Jacquet, notaire et commissaire à terrier, trouvée noyée dans la rivière de l'Arconce ; — rapports de gardes pour mésus ou délits commis dans les bois ; — nomination d'un curateur à l'hoirie jacente de feu François Delatroche, curé de Viry ; — inventaire et vente des effets laissés par ledit curé ; — opposition de divers créanciers à la distribution des deniers provenant de ladite vente ; — sentence condamnant deux particuliers qui ont chassé et tué un lièvre, chacun à cent livres d'amende et aux frais du procès réglés à 66 livres 4 sols 8 deniers, etc.

B. 817. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

1769-1789. — Justice de Saillant, Viry, la Moussière et dépendances. — Minutes. — Tenues des assises et rôles des justiciables, habitants de Viry, Chechy, Saillant, Planot, la Faye, Bierre, Vendenesse-lès-Charolles, Pezy ou les Poujaux, la Couture et Barrier ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — ventes judiciaires ; — sentence condamnant le meunier du moulin banal de Viry à 20 livres d'amende au profit du seigneur et à 20 livres d'aumône au profit de la fabrique dudit lieu, pour « avoir « excédé considérablement les droits de couponage sur les « grains portés audit moulin, » lui ordonnant de tenir des balances et de faire dûment marquer le coupon dont il se sert pour la perception de son droit de mouture ; — réception de François Degouvenain, procureur d'office ; — assemblée des habitants de Viry, au sujet de la convocation des États généraux, etc.

B. 818. (Cahiers.) — In-folio, 520 feuillets, papier (incomplets).

1721-1769. — Justice du comté de Sivignon et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Jean Ligonnet, puis par Benoît Demonchanin, juges civils et criminels. — Procédures civiles : pour Henri-Antoine Guyon, prêtre, curé de Suin ; — pour des habitants de Saint-Branchet, annexe des paroisses de Vendenesse, Suin et Saint-Bonnet-de-Joux ; — pour messire Claude-Élisabeth, marquis de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, baron du Rousset, etc., demandeur en payements de servis ; — pour dom Antoine-Marie Gueffin, grènetier et infirmier de l'abbaye de Cluny ; — jugements par défaut, etc.

B. 819. (Cahiers.) — In-folio, 642 feuillets, papier (incomplets).

1768-1790. — Justice du comté de Sivignon et dépendances. — Plumitifs des audiences tenues par Benoît Demonchanin, puis par Jacques Fonteray, puis par François Trémeaud, baillis, juges civils et criminels. — Causes civiles : pour messire Claude-François de Maritain, chevalier, seigneur d'Availly, Montrond, les Combes et autres lieux ; — pour François Chavot, avocat en parlement, domicilié au Mont-Saint-Vincent ; — pour Nicolas Chavot, notaire royal à la Guiche ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — arrêt du parlement de Paris, ordonnant que l'exercice des justices qui appartiennent au marquis de la Guiche, dans le ressort du Mâconnais, se fera au village de Breboux, paroisse de Pressy-sous-Dondin ; — sentences réglant le montant de servis dus à messire Charles-Amable

de La Guiche ; — enregistrement d'un édit de Louis XVI relatif à ceux qui ne professent pas la religion catholique, etc.

B. 820. (Cahiers.) — In-folio, 433 feuillets, papier.

1738-1771. — Justice de la baronnie de Sigy-le-Châtel et dépendances. — Plumitifs d'audiences. — Réception de Louis Derymon, nommé procureur fiscal par Julie-Louise-Gabrielle de Rohan, femme et curatrice honoraire d'Hercule-Mériadeck de Rohan, prince de Guéménée ; — procédures civiles : pour Antoinette-Françoise Sursain, veuve et héritière usufruitière de messire Antoine de Chardonnay, chevalier, seigneur de Salornay-sur-Guye, les Dormey et autres places ; — pour Louis Margot, lieutenant général au bailliage de Charolles ; — pour messire Camille de Baronnat, seigneur de Thellière, élu de la noblesse du Charollais ; — pour Michel, comte de Fautrières, mestre de camp de cavalerie, lieutenant de Roi en Charollais, seigneur de Corcheval, Sailly, la Motte et autres places, etc.

B. 821. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1767-1787. — Justice de la baronnie de Sigy-le-Châtel et dépendances. — Minutes. — Rôle des habitants de Sigy, de Sailly, de Saint-Ythaire et de Saint-Marcelin, assujettis à faire guet et garde dans le château dudit Sigy ; — tenues des assises ; — réceptions : de Simon Rougemont, procureur d'office ; — de Victor Chavot, greffier ; — de Claude Fauconnet, procureur ; — de Gabriel Mautrey, sieur de Bière, procureur fiscal ; — foi et hommage présentés au prince de Guéménée, pour le fief de la Barre dépendant de ladite baronnie, par messire Octave Cottin de La Barre, conseiller honoraire au parlement de Bourgogne, baron de Joncy, ensuite par le comte Michel de Fautrières, acquéreur dudit fief ; — plainte de François de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaise et Pommier, au sujet d'une haie dont il avait fait entourer un pré sis à Bière, paroisse de Saint-Ythaire, et que les habitants dudit lieu avaient détruite d'un commun accord ; — procès-verbal de visite d'un bois appelé le Sentier ; — déclaration de François Michelet, prêtre, curé dudit Sigy, portant qu'il a fait transporter dans l'église paroissiale Saint-Nicolas dudit lieu, plusieurs tableaux et divers ornements qui se trouvaient dans la chapelle du château, « pour en éviter le dépérissement, attendu que ladite chapelle est toute en ruine ; » — devis et adjudication des travaux de canalisation à exécuter dans la rivière de Guye, « pour procurer aux eaux un écoulement facile, en sorte « que les prés et autres héritages riverains n'en soient « endommagés ; » — plaintes pour injures et voies de fait ; — procédures contre les cabaretiers qui contreviennent aux ordonnances de police, etc.

B. 822. (Cahiers.) — In-folio, 483 feuillets, papier (incomplets).

1684-1711. — Justice de la ville et du doyenné de Toulon-sur-Arroux. — Plumitifs des audiences et carnets du greffe. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles : pour Antoine Charles, recteur des écoles dudit Toulon ; — pour Jean-Baptiste Lantin, seigneur de Montagny, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — pour Joseph de Beaumont, seigneur de Chevagny ; — pour Pierre de Pellieu, écuyer, gendarme de la garde du Roi ; — pour messire Claude de Chaugy, chevalier, seigneur de Cuzy, Fontenaille et Ange, et Marguerite de Saint-Belin, sa femme ; — pour Nicolas de Beaumont, seigneur de Bousserain ; — tutelles et curatelles ; — réception d'Antoine Demontrambault, pourvu de l'office de lieutenant en ladite justice par Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, abbé de Cluny et en cette qualité seigneur et doyen de Toulon ; — assemblées des habitants de la paroisse de Marly-sur-Arroux, pour la nomination de leurs syndics et des collecteurs des impôts ; « lesdicts scindics ont dit que, pour obéir aux ordres du Roy « et pour satisfaire à fournir un soldat de milice pendant la « présente campagne (1692), et n'ayant trouvé aucun gar- « çon ny jeune homme de taille ny de force à servir, ils ont « esté contraints d'en acheter un à prix d'argent, revenant « à quatre-vingt livres ; » — remontrance du procureur fiscal, au nom de l'abbé de Cluny, et ordonnance portant démolition d'un poteau dressé sur le pont dudit Toulon par ordre des officiers du prince de Condé, comte du Charollais ; ce poteau « portoit une feuille de fer blanc et sur icelle les « armes de S. A. et un escrit qui contient ces mots : payez « le péage à Son Altesse Sérénissime monseigneur le « Prince ; » — démission donnée par ledit Demontrambault ; — les causes sont entendues par Denis Nault, avocat en parlement, bailli, et par Gaspard Laison, lieutenant ; — partages de successions ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 823. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier (incomplets).

1703-1741. — Justice de la ville et du doyenné de Toulon-sur-Arroux, Mont-Châtel, Marly, Chaume et dépendances. — Carnets du greffe et plumitifs des audiences tenues par Gaspard Laison, lieutenant, puis par Melchior Laison, juge civil, criminel et de police. — Inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — remontrances des syndics de la paroisse de Marly-sur-Arroux, tendant à obtenir permission de répartir sur les habitants de ladite paroisse la somme de 155 livres, attendu que lesdits habitants ayant refusé de s'assembler pour désigner un soldat de milice,

des archers du Charollais sont venus tenir garnison dans le pays ; « et n'ayant pu obliger lesdits habitants de représen- « ter leurs garçons, lesdits syndics furent contrains, pour « éviter le désordre qu'estoit dans ladicte paroisse et les « frais d'une plus grande garnison desdits archers, d'achepter « un garçon pour servir à la décharge de ladicte paroisse ; » — procédures criminelles pour vols, coups et blessures ; — taxes du pain de froment et du pain de seigle ; — ordre aux bouchers « de tuer chacun un bœuf bon et bien gras, « chaque année, le jeudy avant Noël, pour estre par nous, « juge, le procureur fiscal, nostre greffier et sergent, « reconnu lequel sera le meilleur et posé un choux sur « iceluy, pour estre nommé bœuf du choux, comme de « temps immémorial il a esté pratiqué ; et celuy qui se « trouvera le meilleur bœuf sera débité au public préféra- « blement aux autres, sy mieux n'aiment les bouchers « convenir entre eux pour le débit, et de donner par les « autres bouchers chacun quinze sols à celuy qui aura le « bœuf du choux ; » — tenues des assises au nom de l'abbé de Cluny, doyen et seigneur de Toulon ; — rapports des gardes des bois ; — ordonnance portant que les marchands de poissons se tiendront sous les halles, de 4 heures à 9 heures du matin, le vendredi et le samedi de chaque semaine, les prix demeurant fixés à 4 sols la livre, pour la carpe, le brochet et la perche ; à 10 sols, pour le saumon ; à 2 sols pour le barbot, la tanche et autres poissons ; — ventes judiciaires ; — procédures civiles, etc.

B. 824. (Cahiers.) — In-folio, 525 feuilles, papier (incomplets).

1741-1752. — Justice de la ville et du doyenné de Toulon-sur-Arroux, Mont-Châtel, Marly, Chaume et dépendances. — Carnets du greffe et plumitifs des audiences tenues par Félix Delaporte, avocat au parlement de Paris, bailli, juge civil, criminel et de police. — « Enjoignons à tous les habitans de quelle qualité et con- « dition que ce soit, de nétoyer ou de faire nétoyer les rues, « chacun rière eux, et de faire porter les boues ou ordures « dans les rivières de Pontain ou d'Arroux, suivant la « proximité de leur quartier ; — procédures civiles : pour messire Paul-Charles Ducret, chevalier, seigneur de la Tour-du-Bois, Chevriaux, la Malvelle et autres lieux ; — pour la prieure et les religieuses du couvent de Champchanoux, établi audit Toulon ; — taxe du pain et de la viande ; — tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires de marchandises et d'effets mobiliers ; — déclarations de grossesse ; — visites faites dans les caves des aubergistes ou cabaretiers, pour constater la quantité de vin qu'ils vendent pendant les mois de mars, mai et août, durant lesquels le droit de banvin est dû à l'abbé de Cluny ; — procès-verbaux des visites faites chez les bouchers, la semaine avant Noël de chaque année, pour le choix à faire par les officiers de ladite justice, du meilleur bœuf qui sera proclamé « le bœuf du chou ; » — devis des réparations à faire au moulin de Pontain, appartenant audit abbé, etc.

B. 825. (Cahiers.) — In-folio, 575 feuillets, papier.

1752-1770. — Justice de la ville et du doyenné de Toulon-sur-Arroux, Mont-Châtel, Marly, Chaume et dépendances. — Carnets du greffe et plumitifs des audiences tenues par Félix Delaporte, puis par Pierre-François Saclier, puis par Jean-Philippe Saclier, baillis, juges civils, criminels et de police. — Procédures civiles : pour les religieuses du prieuré de Champchanoux ; — pour Jean-Marie Pernin, avocat à la Cour ; — pour Gilbert Bernigaud, seigneur du Chardonnet, grènetier au grenier à sel de Charolles et chambre de Perrecy ; — pour François Pernin, avocat à la Cour, contrôleur des postes et relais de France en résidence à Besançon, et Louise Boyveau, sa femme ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — règlement portant que les audiences qui se donnaient les vendredis à 2 heures de relevée, se tiendront désormais les mardis matin, à 10 heures en hiver et à 9 heures en été ; que les vacances de Pâques commenceront à l'issue de l'audience qui se tiendra dans la semaine de la Passion, et finiront le lendemain de Quasimodo ; que celles de la Pentecôte commenceront la veille de l'Ascension et finiront le lendemain de la Trinité ; que les grandes vacances commenceront le mardi avant la Notre-Dame de septembre et finiront le mardi après la Saint-Martin de novembre ; que les féries de Noël commenceront le mercredi avant la Saint-Thomas et finiront le lundi après les Rois ; — défense de jeter dans les étangs, dans les rivières d'Arroux et de Pontain, dans les ruisseaux, soit de la chaux, soit de la coque du Levant, soit de la noix vomique ou toute autre drogue et appât, pour prendre du poisson ; — les bouchers ne peuvent refuser de débiter leur viande, « ne leur en demandât-on qu'une demi-livre ; » — il leur est interdit de vendre de la vache pour du bœuf ; — procédures contre les boulangers ; — taxes du pain et de la viande, etc.

B. 826. (Cahiers.) — In-folio, 530 feuillets, papier.

1770-1779. — Justice de la ville et du doyenné de Toulon-sur-Arroux, Mont-Châtel, Marly, Chaume et dépendances. — Carnets du greffe et plumitifs des audiences tenues par Jean-Philippe Saclier, puis par Barthélemy Verneret, baillis, juges civils, criminels et de police. — Rapports des

gardes des bois, de la chasse et de la pêche; — règlement de police concernant le commerce des grains; — tutelles et curatelles; — visites faites chez les bouchers, le jeudi avant Noël, pour désigner le bœuf du chou; — procédures civiles pour les directeurs et administrateurs de l'hôpital dudit Toulon; — réception d'Antoine Pernin, pourvu de la charge de procureur fiscal par Dominique de La Rochefoucaud, archevêque de Rouen, abbé de Cluny; — ordre est donné aux habitants de balayer les rues, « chacun rière « soi, au moins tous les mercredi et samedi de chaque « semaine, ainsi que les veilles des fêtes, et ce, en toutes « saisons, à huit heures du matin; d'amonceler les boues, « glaces, neiges et autres ordures le long de leurs maisons, « cours, murs de clôture, le moins incommodément pour « la liberté du passage que faire se pourra, et non au « milieu des rues non plus que dans les fossés et ruisseaux « servant à l'écoulement des eaux, afin de faciliter au pré- « posé à l'enlèvement desdites boues et autres ordures, « neiges et glaces, le transport d'icelles dans sa voiture; « de porter les balayures de leurs maisons et autres ordures « dans la voiture dudit préposé, lors de son passage dans « lesdites rues; » — taxes du pain et de la viande; — ventes judiciaires; — expertises, enquêtes, sentences, etc.

B. 827. (Cahiers.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1779-1790. — Justice de la ville et du doyenné de Toulon-sur-Arroux, Mont-Châtel, Marly, Chaume et dépendances. — Carnets du greffe et plumitifs des audiences tenues par Barthélemy Verneret puis par Jean-Philippe Saclier, maire de Toulon « baillis, juges civils, criminels « et de police dudit doyenné et dépendances, membres « dépendant du doyenné de Paray-le-Monial, uni à la manse « abbatiale et au couvent de Cluny. » — Procédures civiles pour Claudine Espiard de La Cour, dame de Blanot et de Perrigny-en-Bresse, veuve de messire Germain-Anne Lopin de Montmort, chevalier, marquis de la Boulaye, comte dudit Montmort, seigneur de Givry-en-Auxerrois et autres lieux, président à mortier au parlement de Bourgogne; — appositions de scellés et inventaires; — tutelles et curatelles; — taxes du pain et de la viande; — procès de pêche et de chasse; — jugements contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police; — ledit Jean-Philippe Saclier se condamne lui-même à une amende de 6 livres, parce que le feu s'est mis dans une de ses cheminées; — procès-verbal constatant qu'il n'y a pas lieu de désigner le bœuf du chou, attendu qu'il n'y a plus qu'un boucher établi dans la ville; que néanmoins, « pour la conservation des droits de cette seigneurie, » il est à propos de faire une visite d'inspection chez ledit boucher, qui devra, suivant l'usage de tout temps observé par celui qui avait le bœuf du chou, faire porter 8 livres de viande chez le juge, 6 livres chez le procureur fiscal et 5 livres et demie chez le greffier; — réception d'Antoine Bard, procureur fiscal, puis de Jean Couchot, son successeur; — plaintes au sujet de vols; — enquêtes, jugements par défaut, etc.

B. 828. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1678-1789. — Justice de la ville et du doyenné de Toulon-sur-Arroux, membres et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures; — ordonnances générales de police; — taxes de la viande; — plainte de François Pernin, seigneur de la Collonge, au sujet d'un vol de poissons; — déclarations de grossesse; — règlement relatif à la boucherie dudit Toulon; — sous-amodiation d'une partie des revenus appartenant au prieuré de Champchanoux, uni au grand séminaire d'Autun; — procès-verbal constatant la résistance du brigadier de la maréchaussée aux ordres qui lui étaient donnés par les officiers de ladite justice, d'escorter un convoi de blé conduit au marché de Perrecy; — mercuriales, etc.

Bailliage de Macon.

B. 829. (Cahiers.) — In-folio, 482 feuillets, papier (incomplets).

1551-1553. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean de Thyard, seigneur de Bissy et Sennecey, lieutenant général, puis Jean Boyer, seigneur de Trémolles, son successeur, et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Causes civiles: pour Philibert de Busseul, seigneur de Saint-Sernin; — pour messire Claude de Messey, chapelain de la chapelle Saint-Ardain, fondée en l'abbaye de Tournus; — pour Jean de Mincé, seigneur de Vaux-sous-Targe; — pour Marc Cochin, écuyer, seigneur de la Grange-Gorremond (paroisse de Tournus), archer de la compagnie du duc de Montpensier; — pour François Fustaillier, licencié en loi, héritier d'Étienne Fustaillier, son oncle; — pour Louis de Chabot, chambrier du prieuré de Saint-Pierre; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent; — pour messire François de Faucon, évêque de Mâcon, etc.

B. 830. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier (lacéré en partie).

1551-1554. — Bailliage royal. — Audiences tenues « en l'auditoire du chasteaul royal, » par Jean de Thyard, seigneur de Bissy et Sennecey, lieutenant général, puis Jean Boyer, seigneur de Trémolles, son successeur,

et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, meurtres, port d'armes prohibées, émission de fausse monnaie ; — information au sujet d'une rixe survenue entre les habitants du village de Saint-Clément et une troupe de bohémiens logés dans ledit village ; — interrogatoires : d'un particulier prévenu d'avoir mangé gras pendant le carême ; — de plusieurs habitants de la paroisse de Bussières, accusés d'avoir fréquenté des hérétiques qui venaient prêcher dans ladite paroisse et d'avoir tenu certains propos scandaleux contre les Saints, contre la Vierge Marie et contre les cérémonies du culte catholique ; — ordonnances portant : que des prévenus, enfermés dans les prisons dudit bailliage, « tiendront la ville pour prison ; » — que d'autres seront élargis sous caution, etc.

B. 831. (Registre.) — In-folio, 862 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1553. — Bailliage royal. — Carnet du possessoire. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Requêtes et procédures tendant à obtenir « maintenue en la possession, jouyssance et saisine ou quasy » de biens meubles et immeubles : pour Jean de Messey, écuyer, seigneur dudit lieu et de Rains ; — pour Antoine de Semur, seigneur de Trémont et Sancenier ; — pour François Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré ; — pour André de Sagie, seigneur de Saint-Léger ; — pour Nicole de Grandvaux, dame de la Bruyère ; — pour François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour Aimé de Tenay, seigneur de Bezanceuil ; — pour les religieux des abbayes de Cluny et Tournus ; — pour Callixte de La Barre, commandeur de Montbellet ; — pour Philibert Escoffier, seigneur de Chavannes ; — pour François Margot, archidiacre du Rousset, chanoine de Saint-Vincent, curé de Fuissé ; — pour Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — pour Georges de La Guiche, seigneur de Sivignon, bailli de Chalon, etc.

B. 832. (Registre.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1554. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Jugements de causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — acte constatant que lecture a été faite à haute voix, dans l'auditoire du château royal de Mâcon, « de certaine proclamation sur le faict du quar« toyement faict du pris de la chastellenie du Bois-Saincte« Marie ; » — réception d'Aimé Bellon, notaire royal, procureur postulant audit bailliage ; — publication des foires de Pierreclos, obtenues du Roi par messire Antoine de Rougemont, chevalier, seigneur dudit Pierreclos, lesquelles foires se tiendront le 20 février, le 24 août et le 4 décembre ; — procédures civiles : pour François Bourgeois, seigneur de Molleron ; — pour Guillaume de Maugiron, seigneur d'Igé et Montbellet ; — pour Jean de Simon, seigneur de la Chapelle-de-Bragny, et Aimée de Charnot, sa femme, etc.

B. 833. (Registre.) — In-folio, 462 feuillets, papier (incomplet).

1559. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean de Pise, archidiacre et chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent, chapelain de la chapelle Saint-Blaise, fondée en ladite église ; — pour noble Jean Florette, conseiller au parlement de Paris, et Catherine Dauphin, sa femme ; — pour Renaud Dandelot, religieux et pitancier de l'abbaye de Tournus ; — pour le cardinal de Tournon, abbé de ladite abbaye ; — pour noble François Dormy, président en la cour dudit parlement ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour le curé et les chapelains de l'église paroissiale Saint-Mayeul de Cluny, contre Pétrarque du Blé, écuyer, seigneur de Cormatin ; — pour Antoine de L'Aubespin, chanoine et sacristain du chapitre Saint-Pierre de Mâcon ; — pour messire Antoine de Rougemont, chevalier, seigneur dudit lieu et de Pierreclos, etc.

B. 834. (Registre.) — In-folio, 850 feuillets, papier (incomplet).

1559. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Philibert de Chabeu, seigneur de la Collonge ; — pour Bertrand de Chandieu, seigneur de Chabotte ; — pour Antoine Morin, notaire royal, châtelain de Vérizet, demandant payement d'une rente annuelle de 20 livres de cire que les habitants de Montbellet doivent à ladite châtellenie ; — pour Jean Seyvert, seigneur d'Hurigny ; — pour le cardinal de Tournon, abbé de Tournus, seigneur temporel de Plottes ; — pour Humbert de La Platière, seigneur de Bourdillon ; — pour Bonaventure Ochier, fermier du droit de rève qui se lève au profit du Roi sur les marchandises qui traversent la Saône, « passant du royaume à l'empire ; » — pour Philibert Geoffroy, seigneur de Dinechain ; — pour

Jacques de Salornay, seigneur de Serrières; — sentence permettant l'entérinement des lettres patentes obtenues par Marc Lourdin de Saligny, pour l'établissement de trois foires qui se tiendront à Cray, le 2 avril, le 3 mai et le 11 juin, « permettant de faire crier et publier à son de trompe « et cry public lesdictes foyres ès lieux circonvoysins, pour « l'effect desquelles foyres est permis audict seigneur Marc « Lourdin faire dresser et construyre halles, estaux, bancz, « longes et aultres choses en tel cas requises; » — procédures criminelles pour vols, meurtres, coups et blessures; — entérinement des lettres de grâce et rémission obtenues: par ledit Pierre de Musy, coupable d'homicide, lequel devra tenir prison jusqu'à ce qu'il ait payé à la partie civile 150 livres de dommages-intérêts; — par Claude de Vigousset, écuyer, homme d'armes de la compagnie du duc de Guise, et ses complices, « pour l'homicide faict à la per« sonne de feu noble Jehan de Buxeul, le quatorziesme de « juillet, l'an mil cinq cens cinquante-six, » les dommages-intérêts au profit de la famille dudit de Busseul ayant été réglés à la somme de 750 livres; — les pêcheurs de Mâcon sont contraints de réparer à leurs frais la porte, le porche et les degrés qui mènent à la pêcherie; — plainte portée par Jean Ligeret, archidiacre et chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent, procureur général de l'évêque, « contre « aulcuns estans en cette ville de Mascon, qui font assem« blées, conventicules illicites, où font lecture de livres « censurez, réprouvés et hérétiques, se moquant et ayant « en dérision les prebtres et gens ecclésiastiques, ensemble « les sacrementz de l'église, et aussy ne célébrant les festes « commandées, ains à iceulx jours de festes ouvrent publi« quement de leurs mestiers, mesmes en une rue nommée « la rue Franche, là où ledict Ligeret trouva en une bou« tique de cordonnier une multitude de jeunes gens à lui « incongneuz, lesquelz chantoient les pseaulmes de David « traduictz en françoys par Théodoric de Bèze et aultres « hérétiques demeurans à Genève; et au milieu d'eulx estoit « ung qui tenoit, chantoit et lisoit un petit livre couvert de « rouge, contenant lesdictş pseaulmes en leur notte, appos« tilles et argumens, le catéchisme de maistre Jean Calvyn, « prières et aultres telles quelles oroisons, lequel livre « ledict Ligeret arracha d'authorité des mains de celluy qui « le tenoit; » — « noble Philibert de La Guiche, à pré« sent bailly, demande estre attesté que feuz Pierre de La « Guiche, son père-grand, et Gabriel de La Guiche, son « père, ont jouy du pré du Breuil et ont tousjours prins « l'erbe, tant à cause de bailly que comme cappitaines du « chastel de Mascon; » — requête du procureur du Roi, tendant à ce que le curé et les paroissiens de Varennes-sous-Dun soient contraints, par voie de justice, à faire réédifier leur église qui est tombée en ruine; — jugement déclarant un notaire convaincu « d'avoir faulsement fabricqué « une obligation de trente-cinq livres, pour réparation « duquel cas l'avons banny perpétuellement de ce pays et « comté du Masconnois, luy défendant de s'y trouver à « peyne de la hart, et, à mesme peyne, de plus recepvoir « aulcungs contraictz; » — sommation signifiée audit Jean Boyer par Jean d'Amanzé, comte de l'église de Lyon, seigneur d'Arcinges, qui déclare vouloir racheter, par retrait lignager, les terres et seigneuries de Plain-Chassagne, Chapendy et la Chapelle, que ledit Boyer a acquises au prix de 2,000 livres de Pierre d'Amanzé, écuyer, seigneur dudit lieu; — permission demandée par les échevins de Mâcon, d'imposer sur les habitants la somme de 300 livres, prix de deux milliers de salpêtre que la ville a dû fournir, en 1558, pour les armées du Roi; — sentence condamnant les marchands de ladite ville à payer à Claude Bulyon, « tenant par achapt du Roy les halles de ladicte ville, » les droits accoutumés, savoir: les cordonniers et les marchands drapiers, chacun 20 sols par an, les fabricants de drap et les merciers, 10 sols; les apothicaires, 5 sols; les potiers d'étain et les pelletiers, 2 sols 6 deniers; les chaudronniers, 2 sols; « et pour ce est permis aux marchans « d'aller vendre ausdictes halles, ès jours de foyres et mar« chez; et ores qu'ilz ne vouldroient aller vendre ausdictes « halles, ilz sont tousjours tenuz audict poyement; » — jugements des causes venant en appel des justices inférieures; — procédures d'où il résulte que Pierre Vernissat, charpentier à Chasselas, a été condamné à faire amende honorable pour avoir séduit Anne, sœur de Charles du Roux, écuyer, seigneur de la Combe et dudit Chasselas; qu'il en a appelé au parlement de Paris; qu'il a été élargi sous caution et que ladite Anne s'est réfugiée avec lui en Bresse, etc.

B. 835. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets papier (incomplet).

1559-1561. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures relatives « à des complainctes en cas de nou« velleté: » pour noble Jean du Mas, abbé de Saint-Rigaud; — pour Jacques du Rousset, seigneur de Malfontaine; — pour messire Charles de Saint-Léger, baron de Rully, et Philippe de Lugny, dame d'Igé et de Flacé; — pour Claude de Montchanin, seigneur de la Garde, juge royal en la châtellenie de Bois-Sainte-Marie; — pour messire Jean de Myolans, chevalier, enseigne de la maison du Roi, et Françoise Maréchal, sa femme, seigneur et dame du Parc; — pour Philibert de Montrichard, seigneur de Grenot; — pour Philibert Babon, seigneur de Collange, et Anne de

Royer, sa femme ; — pour les religieux de la commanderie Saint-Antoine, établie à Mâcon ; — pour Jean Florette, seigneur de Bussy ; — pour Denis Geoffroy, écuyer, seigneur du Petit-Bois ; — pour Léonard de Damas, baron de Vau-de-Chizeuil ; — pour messire Jacques de La Madeleine, aumônier du Roi, seigneur de la Bazolle et de Bosdemont ; — pour Pontus de Thyard, « pitancier du Sainct-Siége « apostolique et recteur de l'église parrochiale de Sainct- « Gengoulx-de-Scissé ; » — pour François Dormy, président au parlement de Paris ; — pour François Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré, etc.

B. 836. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier (incomplet).

1560. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Causes civiles : pour le cardinal de Châtillon, prévôt du chapitre de Saint-Pierre, demandeur en reconnaissance de cens et servis ; — pour Claude Pascaud, recteur de l'hôpital Saint-Blaise de Cluny ; — pour Jean Florette, conseiller du Roi au parlement de Paris ; — pour François Margot, seigneur de la Villière ; — pour les religieux du couvent des Frères-Prêcheurs de Mâcon ; — pour Nicolas de Franc, seigneur d'Essertaux ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — procurations passées aux procureurs postulants près ledit bailliage, par des particuliers « deman- « deurs en matière de criées et subhastations ; » — distributions des deniers produits par la vente d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — sentence déclarant « deux « vignes sizes près la ville de Mascon, lieu dict au terri- « toire de Montjuif, alias vers le Sabbat des Juifs, chascune « de la contenance de huict ouvrées, estre et mouvoir de « la censive et directe de messire Anthoine de L'Aubespin, « secrettain et chanoyne de Sainct-Pierre, à cause de son » dict office de secrettain, » etc.

B. 837. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier (incomplet).

1561. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Georges de La Guiche, seigneur de Sivignon, vice-bailli, par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procuration passée, pour la poursuite de certains procès, par noble Guillaume de Contour, contrôleur pour le Roi en Languedoc, censier et amodiateur du prieuré Saint-Pierre de Mâcon ; — causes civiles contenant saisies et ventes d'immeubles : pour François Tartaret, curé de la paroisse Saint-Étienne ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon ; — procès-verbal constatant que la place où était autrefois la grange de la Monnaie, aboutissant sur la place de la Barre, n'est plus d'aucune utilité au chapitre de Saint-Pierre et n'a jamais servi que pour fondre les cloches de l'église paroissiale ; « qu'il est bien nécessaire, pour le bien et « prouffit de la chose publicque et emparement de la ville, « qu'icelle place soit amazagée et baillée à quelqu'ung, à « la charge de paier quelque rente pour ayder et satisfaire « aux charges de l'anniversaire perpétuel et solemnel pour « le remède des ames des feuz roys et ducs de Bourgongne « et leurs prédécesseurs et successeurs, lequel anniversaire « est célébré le vingt-troisiesme jour de chascun moys de « janvier, en présence et deuement appellez les officiers du « bailliage, » etc.

B. 838. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1563-1564. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes produites par appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — la plupart de ces jugements confirment simplement la sentence des premiers juges et condamnent les appelants aux dépens de l'instance en appel ; quelques uns annulent la première sentence, déclarent « qu'il a esté mal jugé ou appoincté par « le juge, *a quo* bien appellé, » et renvoient l'affaire devant un autre juge ; — élargissement sous caution de prisonniers qui s'engagent à se représenter en justice, quand ils seront assignés, etc.

B. 839. (Registre.) — In-folio, 625 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1565. — Bailliage royal. — Carnet du possessoire. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Causes civiles : pour Françoise de Polignac, dame de Lugny ; — pour Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin ; — pour Édouard de Salornay, seigneur dudit lieu et de Murzeau ; — pour messire Léonard de Damas, chevalier, seigneur de Thianges et de Vau-de-Chizeuil ; — sentences confirmant à Antoine Gay, prêtre, curé de Joncy, « le droict et faculté de lever et percepvoir « annuellement sur les habitans du village de Rains, par- « roissiens dudict lieu, sçavoir : sur chascun tenant bœuf « ou aultre bestail à charrue, une quarte bled froment, « estant de deux boisseaulx, mesure du Mont-Sainct-Vin- « cent, et sur ceulx non tenans bœuf ou aultre beste à « charrue, ung boisseaul, excepté les vefves ne lyans bestes « laborables ; » — lesdits habitants en appellent au parle-

ment de Paris ; — maintenue accordée à François de Montaudry, chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent, curé de Chàne, en la possession du droit de Moisson et du droit de la Gerbe de la Passion, que les habitants de Dracé voulaient lui contester, etc.

B. 810. (Registre.) — In-folio, 778 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1566. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Publication du testament de Françoise Touillon, femme de noble Charles du Roux, seigneur de Chasselas ; — permission de partir avec leurs armes est accordée à Louis de Salornay, écuyer, seigneur de la Plotte, et à André de Salornay, son frère, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, après déclaration par eux faite « qu'ils sont en « délibération et volunté aller au lieu de Malte, pour illec « faire service à Dieu, au Roy et à la religion, d'autant « que ilz creignent volleurs et brigans entre cy et Lyon, où « ils entendent se mectre sur Saône ; » — assemblée de parents pour régler la succession de Claude de Feurs, seigneur des Tours ; — procédures criminelles instruites contre des voleurs de grands chemins et des assassins qui sont condamnés à être pendus; — plainte des habitants de Romenay contre un sergent royal, qui, « accompaigné de « six ou sept ses complices, preignent par force et violence « les beufz, vaches et aultres meubles des expousans, « sans déclairer pour qui ny à la requeste de qui, et moings « en vertu de quelle commission ; baptent et outraigent les- « dits paouvres supplians, ne les veullent ouyr à opposition « ny appellation quelzconques; » — condamnation au supplice de la roue, prononcée contre un homme convaincu d'avoir assassiné plusieurs soldats de la garnison de Mâcon, « et d'avoir occis messire Jehan Bourdon, prebtre, d'ung « coup d'arquebust, ainsi qu'il célébroit messe en l'aultel « de l'église Sainct-Pierre de Senozan ; » — caution présentée par Robert de Contour, marchand de Mâcon, qui a affermé pour six ans le péage du Roi sur la rivière de Saône, au prix total de 31,800 livres ; — ordonnance enjoignant à tous hôteliers et marchands, « de prendre et recepvoir en « tous payementz tous douzains vieulx à la grande croix, « qui n'auront apparence aulcune d'estre roignez ; — « il « est enjoinct à tous manans et habitans de la ville de Mas- « con, de vivre en paix, union et concorde les ungs avec « les autres ; très-expresses inhibitions et deffances faictes à « tous de ne se injurier, quereller ou provocquer de faict ou « de parolle, soubz quelque coulleur, pretexte ou occa- « sion que ce soit ny sous umbre de la relligion, à peine « d'estre pendus et estranglez ; aussy sont faictes très-ex- « presses inhibitions et deffances à toutes personnes et à « tous manans et habitans de la ville, de quelque estat, « qualité, condition, relligion ou jurisdiction qu'ilz soient, « de porter espées et dagues par ladicte ville, et très-exprès « commandement et injonction à ung chascun qui en aura « les poser incontinant et laisser en sa maison, à peine de « confiscation d'icelles et de prison ; » — plaintes des protestants contre certains catholiques, qui ont cherché à exciter une sédition dans l'intérieur de la ville ; — défense « de faire bruict, tumulte ou scandalle, lorsque passera la « procession piéça vohée par les prédécesseurs habitans de « la ville, au dix-huictiesme jour de juillet ; » — protestation de Jacques de Bellecombe, écuyer, baron de Vinzelles, au sujet de l'emprisonnement de sa personne et la saisie de son château à la requête de François Dormy, président au parlement de Paris ; — attestation du clergé de Cluny, contenant que le 22 septembre (1566) « ceulx de la « relligion prétendue refformée, demeurantz en ladicte ville « de Cluny, le matin, se seroient assemblez et transportez « en une maison appellée de Vaux (Mazille), appartenant à « maistre Gilbert Régnaud ; là auroient faict une conspira- « tion et détermination délibérée entre eulx, l'exécution de « laquelle seroit esté que, sur l'heure de vespres dudict » jour, seroient venuz au nombre de deux centz et plus, « prez les portes de ladicte ville de Cluny, et là, ayantz avec « eulx le seigneur de Pole et deux aultres ministres estran- « gers, auroient faict prescher au scandalle des habitantz de « ladicte ville, observateurs de la loy romayne; furent « troublez les catholicques non seulement de cella, mais aussi « que ceulx de ladicte relligion prétendue refformée avoient « des armes et des gens en sentinelles aux portes de ladicte « ville; » — appointements entre Marc de Chantemerle, baron de Vougy et la Clayette, Antoine de Chantemerle, seigneur de Montplaisantin, et Louise de Chantemerle, dame de Dyo, au sujet de la succession d'Humbert de Chantemerle, leur père ; — opposition de Françoise de Polignac, dame de Lugny, à l'insinuation de l'acte de mariage de Françoise de Lugny, sa fille, qui est décédée, avec messire François Chabot, seigneur de Brion, etc.

B. 811. (Registre.) - In-folio, 516 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1566-1567. — Bailliage royal. — Audiences tenues par messire Philibert de la Guiche, bailli, par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, Champlecy, Baron et Savigny, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier ; — saisies et ventes d'immeubles à la requête de créanciers ; — réception de Claude Malot, messager ordi-

naire dudit bailliage; — règlement présenté par Hugues Dauphin, greffier en chef, « lequel il vouloit et entendoit estre observé par ses clercz à l'exercice de son greffe ; » — ordonnance portant que les quatre commis greffiers se conformeront audit règlement; — élargissement de Pierre de Musy, seigneur de Satonnay, qui avait été mis en prison, pour avoir porté des armes prohibées; — protestation de Jacques Descrivieux, avocat du Roi, au sujet d'une donation faite au profit de Jean Florette, seigneur de Bussy, conseiller au parlement de Paris, par noble Louis de Charnot, seigneur de Faverges, « prisonnier ès prisons du chastel « royal de Mascon, accusé de meurtre, volleries, cas de lèze-« majesté ; » — requête des boulangers de Mâcon, tendant à obtenir augmentation du prix du pain ;— ordre à un notaire de donner une expédition authentique d'un contrat passé entre Jean de Lugny, seigneur de Loize, Antoinette de Cheminant, sa femme, et François de Cheminant, seigneur de Verneuil; — attestation de témoins, contenant que l'abbé de Tournus est seigneur direct d'Uchizy, avec toute justice, haute, moyenne et basse, « sans que aultres seigneurs « ayent audict lieu aulcune justice, en façon que ce soit ; » — déclaration de noble François Touillon, seigneur de Pouilly, portant « qu'il estoit obéissant serviteur du Roy, « qu'il résidoit à présent à Chasselas et qu'il ne se faisoit « aulcungs presches en sa maison en cette ville, laquelle « il avoit louée ; s'y faisoient seullement leçons tant de grec « que hébreu, ausquelles se trouvoient ceulx qui y vouloyent « assister, la pluspart enfants, vieilles gens, boyteux que « aultres endommaigés, simples gens; » — requête adressée au lieutenant particulier par les habitants de Mâcon faisant profession de la religion réformée, lesquels demandent une information judiciaire sur ce fait que, malgré l'expulsion de tous étrangers et l'expresse défense signifiée aux habitants de la Bresse de pénétrer dans la ville, « ce néant-« moings aulcungs dudict pays de Bresse, jeudy XIIIe du « moys de febvrier (1567), soient comme l'on dict magis-« trats dudict pays ou aultres, seroient arrivez en ceste « ville, accompaignez de gens embastonnez et habillez en « habitz dissimulez, du nombre d'environ quarante ou « cinquante, en deux ou troys troppes, se seroient ache-« minés droict en la maison et demeurance de noble et « vénérable messire Jehan Boyer, lieutenant général de ce « dict bailliage, avec lequel ilz auroient demeuré et séjourné « environ une heure; » — procès-verbal de lecture des lettres patentes par lesquelles le Roi dispense Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon, de l'obligation où il était de résider dans son diocèse ; — sentence portant entérinement des lettres de grâce, obtenues par Jean de La Garde, écuyer, seigneur dudit lieu, coupable d'homicide, etc.

B. 842. (Registre.) — In-folio, 996 feuillets, papier (incomplet).

1572-1573. — Bailliage royal. — Audiences tenues « en l'auditoire épiscopal accommodé pour l'expédition des causes dudict bailliage, » par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre de Musy, seigneur de Satonnay; — pour Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine et de Burzy ; — pour Jean Bridet, prêtre, curé de Brandon ; — pour messire Jean Du Bost, chevalier, seigneur du Moulin et de Viry ; — pour Alix de Nagu, dame de Faulin et des Loges ; — pour Jean de Myolans, seigneur du Parc ; — pour Philibert de Fougères, seigneur de l'Étoile ; — pour Laurent de Maugiron, seigneur d'Igé ; — pour François de La Madeleine, seigneur de Ragny ; — pour Philibert de Rymon, capitaine de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal ; — pour Claude Bulyon, seigneur de Layé ; — pour Antoine Naturel, seigneur de la Plaine ; — pour Antoine de Ténarre, seigneur de Souterrain et de Martigny en partie ; — requêtes en compulsoire ; — règlements de comptes, etc.

B. 843. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1573. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal, « à cause de la ruyne de l'auditoire royal, » par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Consultations et plaidoiries d'avocats ; — jugements qui admettent ou rejettent les requêtes « en entérinement de lettres royaulx, pour recision de contract ; » — attestation de témoins portant « estre chose toute notoire que tant en la « ville de Mascon, ville de Cluny que plat pays de Mâcon-« nois, il y a heu et a encores grande mortalité, principale-« ment de vieilles gens ; a esté et est tel jour que, en ladicte « ville de Cluny, se meurent dix et douze personnes, voire « plus, comme aussi en ladicte ville de Mascon ; et meurent « lesdictes personnes sans estre malades longtemps, telle-« ment que l'on estime que ladicte maladie et mortalité est « une fiebvre pestilentielle procédant, comme l'on dict vul-« gairement, de la famine notoire esdictz lieux et de quelque « infection d'air ; » — déclaration contradictoire d'autres témoins, assurant « que dès l'an 1565, ils n'ont sceu, veu ny « entendu qu'en la ville de Mascon ny en tout le bailliage, il « y ayt heu aulcune peste, contagion ny mortalité, fors de « quelques fiebvres et maladies ordinaires, dont quelques-« uns sont morts et meurent tousjours, selon la loy de nature « par laquelle est statué aux hommes de mourir une fois ; » — intervention des prêtres chapelains de la paroisse de Saint-

Pierre de Mâcon, qui affirment « que dez l'année 1565, la « peste fut fort violente en ce pays de Masconnois, et principalement en ladicte ville de Mascon n'a esté veu telle et « si grande mortalité de personnes qu'elle a esté en temps « d'esté et autone de ceste présente année (1573), jaçois « que ladicte mortalité ne fust appellée contagion de peste; « ont dict le sçavoir, parce que ils auroient assisté avec le « curé ou vicaire d'icelle paroisse ez sépultures qui se faisoient esdictz temps d'esté et d'autone en ladicte église et « cimetières d'icelle, voire tel jour a-il esté esdictz temps « que l'on en y auroit enterré dix-huict, aultres jours plus, « aultres jours moings; — on fait observer que « la plus « grande partie de ceulx qui sont décédez au temps mentionné estoient de tous petits enfants qui sont morts de « faim et pauvreté, pour la grande cherté et pénuries des « vivres estant en ce pays de Masconnois, » etc.

B. 844. (Registre.) — In-folio, 855 feuillets, papier (lacéré en partie).

1573. — Bailliage royal. — Carnet du possessoire. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Antoine Naturel, seigneur de la Plaine; — pour Antoine de Vichy, seigneur de Champrond; — pour Claudine de Fautrières, dame d'Aynard; — pour Jean Bernard, seigneur de Châtenay; — pour Claudine Damas, veuve de messire Marc de La Clayette, seigneur dudit lieu et de Molles; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle; — pour René de Rochebaron, seigneur de Berzé; — pour Claude Naturel, chanoine, curé et recteur de l'église paroissiale de Gibles; — pour Jean Ochier, seigneur de Villeret; — pour Philibert Bureteau, seigneur de Jugy et en partie de Vers, du Chêne et de Sens; — pour noble Claude Laborier, seigneur de la Vallée; — sentences: maintenant le doyen et le chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent « en possession, « saisine et jouissance du droict de prendre et percepvoir les « diesmes de tous légumes comme pois, febves, lentilles, « gesses et aultres semblables croissans et provenans ès « terres qui seront cultivées en la paroisse de Sainct-Clément, à raison de la quinziesme partie; » — confirmant au curé de Saint-Léger-sous-la-Bussière, le droit d'exiger, chaque année, le jour de Saint-Martin, deux coupes de seigle de chaque paroissien tenant charrue, et une coupe seulement de ceux qui ne possèdent aucune « beste arable, » etc.

B. 845. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier (lacéré en partie).

1573. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage; — confirmation ou infirmation des sentences rendues par les juges desdites justices; — requête de Claude Colas, fermier du temporel de l'abbaye de Tournus, remontrant qu'il est chargé « de payer les décimes et aultres subventions deues « à Sa Majesté par le seigneur abbé dudict Tournus; item, « est chargé de alimenter tous les jours les relligieux et officiers de ladicte abbaye, estans en nombre de trente-neuf, « aussy de distribuer aux pouvres qui affluent ordinairement en ladicte abbaye en grand nombre, en ce temps de « cherté, pour la nourriture des quelz pouvres a esté « ordonné par le conseil du seigneur abbé que mil livres « seroient payées promptement et prises dudict fermier, » etc.

B. 846. (Cahiers.) — In-folio, 675 feuillets, papier (incomplets).

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Attestation de témoins, portant que « despuis quatorze ou quinze ans en ça, ceste ville de « Mascon a esté assigée par diverses foys, tant par le seigneur de Tavannes et itérativement par le seigneur de « Nevers, avec grand nombre de gendarmerie qui ont passé « et repassé continuellement, en sy grande multiplicité que « les villages circonvoisins en sont encores à présent ruinés, « mesmes les plus proches de ceste ville; » — appels de jugements rendus dans les justices inférieures, soit en matière civile, soit en matière criminelle; — consultations et plaidoiries d'avocats; — sentences qui confirment lesdits jugements ou les annulent et renvoient les parties devant d'autres juges.

B. 847. (Registre.) — In-folio, 530 feuillets, papier (incomplet).

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour noble Jean de Saint-Clément, prêtre, archiprêtre du Rousset, curé de Saint-Martin-de-Croix; — pour les religieuses du prieuré du Villars; — — pour le curé et les chapelains de Saint-Gengoux-le-Royal; — pour Philibert de Paffy, baron de la Bussière; — pour François de La Guiche, prévôt du chapitre Saint-Pierre-de-Mâcon; — pour le doyen et les chanoines du chapitre de Semur-en-Brionnais; — pour Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos; — pour Jacques de

Salornay, seigneur de Champerny; — pour Jean Florette, seigneur de Bussy, conseiller du Roi au parlement de Paris; — pour Bernard de Salornay, seigneur de Serrières; — pour Pierrette de Chaintré, dame de Varennes; — pour Philibert de Challes, seigneur dudit lieu, demandeur en payement d'une obligation de 700 livres, souscrite au profit de Jean de Challes, son père, par Guillaume d'Amanzé, etc.

B. 848. (Registre.) — In-folio, 828 feuillets, papier.

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert de Paffy, seigneur de Néronde, baron de la Bussière, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, seigneur de la Sálle, lieutenant général civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Quittance de 8 livres 15 sols, passée aux habitants de Charnay par Jean Raffort, messager ordinaire de Mâcon à Paris, « pour la moytié du port des sacz du procès desdictz habi- « tans et messieurs de Sainct-Pierre; » — procédures au sujet de requêtes en compulsoire; — consultations et plaidoiries d'avocats; — sentences sur différends entre particuliers.

B. 849. (Registre.) — In-folio, 530 feuillets, papier (incomplets).

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures sur requêtes « en cas de nouvelleté; » — sentences : maintenant Claude Bulyon, seigneur de Layé, « en possession d'aller par luy ou ses commis, chascun « an à chascune vigille de feste Nativité Nostre Seigneur, « heure de sept du matin ou environ, chercher et visiter en « la boucherie de Mascon le meilleur beuf après le premier « de ceulx que l'on expose en vente en ladicte boucherie de « Mascon, et de marquer et croiser un boujon de cuisse « dudict beuf; les tenementiers (de certains fonds sis à « Sancé et à Sennecé) sont et seront tenuz en commung et « universel se trouver, ou leurs commis, en ladicte bouche- « rie, ledict jour et heure, pour faire pris et marché au « bouchier à qui appartiendra ledict boujon et cuisse, et de « contenter, payer et satisfaire ledict bouchier; en posses- « sion et saisine, après qu'iceulx tenementiers auront payé et « satisfaict ledict bouchier, de prendre et emporter ledict « boujon de cuisse de beuf et l'appliquer à luy et à son prof- « fict; » — réglant à la onzième gerbe et à la onzième benne de vendange le droit de dîme que le chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent possède dans toute l'étendue de la paroisse de Saint-Clément, etc.

B. 850. (Registre.) — In-folio, 768 feuillets, papier.

1575-1576. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles intentées à la requête de particuliers « impétrans de lettres royaulx en rescision de contract; » — consultations et plaidoiries d'avocats; — sentences définitives portant entérinement ou annulation desdites lettres.

B. 851. (Cahiers.) — In-folio, 516 feuillets, papier (incomplets et lacérés en partie).

1575-1577. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — « L'on faict assavoir que, pour obvier aux dangers et incon- « véniens qui pourroient advenir à la ville de Mascon, de « la maladye de peste estant ez villaiges circonvoisins, tant « dedans que dehors le royaulme, la foyre ordinaire se « tenant le vingtiesme jour de may sera tenue hors les « portes de la ville; » — « que tous manans et habitans « de ceste ville ayent à nettoyer les rues, chascung au « droict de leurs maisons, et icelles tapisser, pendant que « la procession généralle de la feste-Dieu se fera, ensemble « que tous les dictz habitans ayent à y assister honorable- « ment; » — « il est enjoinct à tous estrangiers estans en « cette ville et non résidans en icelle, de vuider et sortir « dehors de ladicte ville, deans demain six heures du « matin, à peyne de la hard; » — enjoinct à tous catholiques « de se treuver demain à la procession généralle qui « sera faicte, pour fayre prières à Dieu pour le Roy, qu'il « luy plaise assister en la convocation généralle de ses estatz « (17 novembre 1576); » — défenses: « de faire baptre le « tambour par la ville, soit de jour ou nuict, et marcher en « assemblée, enseigne déployée, soit jour de feste, nopces « ou aultrement, sans permission et licence de nous lieute- « nant général; » — « de aller la nuict par ceste ville, sans por- « ter feu et lumière pour se veoir conduire, à peine d'estre « les contrevenans penduz et estranglez sans rémission, et, « sous les mesmes peines, est semblablement faicte inhi- « bition et deffense à toutes personnes de porter armes « aucunes par ladicte ville, sinon à ceulx à qui la garde « sera commandée et qui seront destinez à faire la « patrouille; aussi est enjoinct très-expressément à tous les « habitans, à la moindre clameur et bruict qui se fera en « ceste ville la nuict, de mectre de la lumière aux fenestres « de leurs maisons, à ce que les coureurs de pavé puissent

« estre recongneuz et appréhendez; » — sentence condamnant un femme à être pendue, pour avoir frappé un homme d'un coup de couteau; — procédures criminelles; — publications de testaments; — ventes judiciaires, etc.

B. 852. (Registre.) — In-folio, 750 feuillets, papier.

1576. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Requête de Jean Delavigne, prêtre, recteur de l'hôpital Saint-Blaise de Cluny, représentant « que « combien qu'il soit esté bien et canonicquement pourveu de « ladicte recterie, et d'icelle prins et appréhendé posses- « sion, jouissance et saisine des fruictz, prouffictz, revenus « et émolumens en deppendans, sans y estre empesché, ce « non obstant, puis peu de temps en ça, ung nommé messire « Benoist Lermitte, prebtre, de son auctorité privée ou « autrement indheuement, auroit faict telle quelle prinse « de possession de ladicte recterie; » — sentence qui donne assignation aux parties et maintient provisoirement ledit Jean Delavigne en son office de recteur; — procédures sur requêtes en trouble : pour Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac; — pour Louis de Franc, seigneur d'Essertaux et de Loize; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle, « demanderesse et com- « plaignante en cas de saisine et nouvelleté, » contre noble Humbert Gaillard, seigneur en partie de Fragne et du Vernay; — pour Jean de Foudras et Jeanne de Trave, sa femme, seigneur et dame de Matour; — pour Philibert de Gilbertet, commandeur de Mâcon; — pour Pierre de Chassipol, seigneur de Mirande; — pour Lionel de Challes, seigneur de Beaumont et Chasselas, et Judith du Roux, sa femme; — requêtes et mémoires au sujet du refus fait par Humbert Moisson, enquêteur audit bailliage, de se rendre à Saint-Clément-sur-Guye pour procéder à une enquête dans un procès entre le curé et les habitants de ladite paroisse, « obstant les incursions et cas d'hostilité qui journellement « se commectent par ceulx qui occupent les chasteaulx de « Lourdon et la Rochette, » etc.

B. 853. (Registre.) — In-folio, 618 feuillets, papier (lacéré en partie).

1576. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Claudine Serre, veuve de noble François Dormy, président au parlement de Paris; — pour Jean de Messey, écuyer, seigneur dudit lieu; — pour Philibert de Sagie, seigneur de Saint-Léger; — pour Jacques de Salornay, écuyer, seigneur de Champerny; — pour Philibert de Fautrières, seigneur d'Audour; — pour Antoine Des Fossés, seigneur de Fuissé; — pour Claude Colas, dit Champagne, « ayant cy-devant heu charge de messeigneurs les grand « vicaire et depputés du clergé du diocèse de Mascon, pour « faire la cuillette et recepte des décimes et subventions « accordées au Roy par le clergé de Masconnois, » etc.

B. 854. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1577. — Bailliage royal. — Audiences tenues « au « logis de la Trinité, maison emprumptée pour servir d'audi- « toire, » par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — — Procédures civiles : pour Aimée de Charnot, dame de la Chapelle-de-Bragny; — pour Françoise de Polignac, dame de Lugny; — pour Antoinette de Saligny, dame d'Amanzé; — pour Philibert de Gilbertet, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon; — pour noble Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon; — pour Pierre Le Roux, écuyer, seigneur du Terreau; — pour Anne Garnier, dame de Chaintré et de Bellegarde; — pour François de Nanton, seigneur de Pizay, Noble et Estours; — pour les chanoines du chapitre de Saint-Pierre, demandeurs en payement de droits de lods et servis, etc.

B. 855. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier (lacéré en partie).

1577. — Bailliage royal. — Audiences tenues « en la maison de la Trinité, hostel emprumpté par faulte d'auditoire, » par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : maintenant Philibert de Gaillon, cellérier de l'abbaye de Tournus et ses successeurs audit office, « en « la possession, jouissance et saisine de lever et per- « cepvoir, avec les sieurs doyen et chanoines du chapitre « Sainct-Vincent de Chalon, prévost et chanoines du chapi- « tre Sainct-Pierre de Mascon, pour les portions qui leur « compètent, le diesme et droict de diesme de tous bledz, « vin, chenesve et aultres fruictz qui croistront ez terres et « héritages estans en l'estendue et dismerie des villages de « Gratay et Ozenay, à raison de la quinziesme partie; » — confirmant à Bernard de Salornay, écuyer, seigneur de Serrières, le droit de justice sur certains fonds « joignant « le chemin de Pierrecloux à la Grange-du-Bois de soir et « à la fontaine des Vernay de vent, » malgré les prétentions contraires d'Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos;

— procédures civiles : pour Claude de Molles, seigneur de Villorbaine ; — pour Jean de Foudras, seigneur de Courcenay ; — pour les frères Dagoneau, seigneurs de Scivolière ; — pour Jacques de Létouf, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Pradines et Sirot ; — pour Philippe de Foudras, pitancier de l'abbaye de Tournus, etc.

B. 836. (Registre.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

1577-1578. — Bailliage royal. — Audiences tenues au logis de la Trinité par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles instruites à la requête de particuliers « impétrans de lettres royaulx en rescision de « contract et demandans l'entérinement d'icelles, » notamment de noble Pierre de Robelet, écuyer, demeurant à Uchizy, « lequel nous a dict et remonstré que, le unziesme « de juillet Vc soixante et quinze, il fut prins et enlevé « par force de sa maison, et comme prisonnier mené et « conduict à Tornus, à la suscitation de Philibert de Gaillon, « religieux en l'abbaye dudict Tornus, et de feu lors vivant « Anthoine de Gaillon, son frère, lesquelz l'auroient induict « et contrainct de passer contract avec eulx, et ce, par « devant maistres Georges Enjorrant et Claude Martin, « notaires royaulx, par lequel contract ledict de Robelet « promit célébrer mariage en face de saincte église avec « Estiennette de Gaillon, leur sœur, et advouer les enfans « de ladicte Estiennette comme siens ; » — assignation aux parties ; — renvois de l'affaire de quinzaine en quinzaine ; — sentence définitive condamnant ledit de Robelet à tous dépens, « sans avoir esgard esdictes lettres royaulx impé- « trées, de l'effect desquelles nous l'avons débouté ; » — « ledict de Robelet à d'icelle sentence appellé et appelle ; » — attestations de témoins déclarant qu'en 1564, « que « furent les pestes en ce pays, pour cela ne cessa l'exer- « cice de la justice ; vray est que le siége fut transporté au « lieu de Prissé, où les ploictz ne se tenoient que de XV « jours en XV jours, et que cela dura environ l'espace de « six moys ; » qu'en 1562 et en 1567, pendant l'occupation de la ville par les protestants, les officiers du bailliage ne tinrent aucune audience, etc.

B. 837. (Registre.) — In-folio, 804 feuillets, papier.

1578. — Bailliage royal. — Audience tenues « en la maison de la Trinité, à deffault d'auditoire, » par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert de Gilbertet, commandeur de Mâcon ; — pour Jean Dormy, avocat au parlement de Paris, fermier des aides et gabelles du Mâconnais ; — pour Claude Berthet, aumônier de l'abbaye de Tournus ; — pour Claude de Montrichard, sacristain de ladite abbaye ; — pour le curé et les sociétaires de l'église Notre-Dame de Cluny ; — pour Jacques de Salornay, seigneur de Champerny ; — pour Nicolas Naturel, dit de la Plaine, seigneur de Dulphey ; — pour Henriette des Maillards, veuve de Pierre de Bedel, seigneur du Buisson ; — pour Pétrarque du Blé, seigneur de Cormatin ; — pour François de Nanton, seigneur de Pizay, Noble et Estours ; — pour noble Jean Fustaillier, seigneur du Mont ; — pour Anne Garnier, dame de Bellegarde et de Chaintré ; — pour François de Ciry, seigneur de Charnailles ; — pour Laurent de Maugiron, baron de Montbellet ; — enquête tendant à prouver que Benoît Chanuet, seigneur de Brisolle, et Philippe Decret, seigneur de la Tour, archers dans la compagnie du seigneur de La Guiche, « furent occis et tués les armes au poing et vive- « ment se deffendant contre l'ennemy, en ung rencontre et « bataille au camp de Brouage ; » — sentence portant que certains fonds sis en la paroisse de Vinzelles, « jouxte le « chemin tendant de la fontayne de Maisie au chastel de « Banens de matin, » sont mouvants de la directe de Jean et Claude Bulyon, frères, seigneurs de Layé ; — assignation donnée à Marie de Saint-Point, dame de la Salle, et à Claudine de Seyssel, sa fille, mariée à Pierre Dormy, seigneur de Vinzelles et de Beauchamp, « pour dire cause pour quoy « elles ne payeront à André Gratier, marchant de Mascon, « demandeur, la somme de soixante-trois escuz sol et ung « tiers, qu'elles luy doibvent pour marchandise de draps « de soye et aultres, prinse en la bothicque dudict Gratier, « pour les accoustrements de ladicte demoiselle de Seyssel ; » — jugement qui déclare le moulin de Chaumois, paroisse de Saint-Boil, « affecté envers les seigneurs doyen et « chapitre Sainct-Vincent de Chalon, à la rente annuelle et « modérée de douze bichets froment, mesure de Sainct- « Gengoulx, » etc.

B. 838. (Registre.) — In-folio, 855 feuillets, papier.

1578. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des appels ; — confirmation ou infirmation de sentences rendues par les juges des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — « les gens du Roy, tant pour l'intérest de Sa « Majesté que des habitants du village de Burnant, ont dict « qu'ilz sont appelans de l'appoinctement prononcé par ung « se disant juge ordinaire de noble Philibert Cajot, sei- « gneur dudict Burnant, ayant ledict prétendu juge faict

« deffences esdictz habitans, sur peine de cent solz d'amende, « de subir jugement ailleurs que par-devant luy, estant tel « appoinctement nul pour avoir ledict prétendu juge parlé « de cent solz au lieu d'ung escu et deux tiers, contre l'édict « moderne de Sadicte Majesté sur le faict des monnoyes; « en second lieu et pour leurs griefz, auroyent soubstenu « lesdictz habitans qu'ilz sont justiciables de la chastellenye « royalle de Sainct-Gengoulx et non d'ailleurs, estant le « village et parroisse dudict Burnant l'ung des unze villages « d'icelle chastellenie; » — jugement qui met lesdits habitants sous la sauvegarde du Roi; — requête desdits habitants, remontrant que, malgré ladite sauvegarde, le fils dudit Philibert Cajot et le seigneur de Malfontaine, son gendre, sont entrés par force dans les maisons de plusieurs d'entre eux, et y ont outragé à coups d'épées et de bâtons les hommes, les femmes et les enfants, « ne se contentant « ledict sieur de Burnant d'avoir usurpé les communaultés « desdictz habitans, mesmes leurs propres terres et les « grandz chemins publicz dont il a faict garenne » (affaire non terminée).

B. 859. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier (lacéré en partie).

1578. — Bailliage royal. — Audiences tenues « en la maison de la Trinité, auditoire emprumpté, » par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires; — immeubles rachetés par Jacques de Damas, écuyer, seigneur de Vertpré; — saisie faite à la requête du clergé du diocèse de Mâcon, des biens qui appartiennent à Olivier, Gabriel, Jean et Toussaint Dagoneau, frères, « ayans cydevant faict la recepte des décimes; » — déclaration desdits biens sis à Cluny et aux environs; — opposition à la saisie de la seigneurie de Scivolière (Jugy), signifiée par lesdits Olivier, Gabriel et Toussaint, remontrant qu'ils ne se sont jamais présentés comme cautions de leur frère Jean; « et « disent que vous, messieurs les lieutenans général, parti- « culier et aultres de vostre siége, leur estes très-suspectz « pour les animositez et inimitiez que de long temps leur « portez, joinct qu'ilz sont et font profession de la religion « réformée et vous d'oppinion contraire, » etc.

B. 860. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

1578-1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des causes du Roi. — Défense « de ne laisser aller ny mener « par la ville de Mascon aulcungs porceaulx, à peyne de « confiscation desdictz porceaulx et d'amende arbitraire, et « ce, pour raison de la contagion de peste qui en porroit « advenir; » — ordonnance portant que les habitants notables de Mâcon feront guet et garde, nuit et jour, et veilleront spécialement à ce qu'il n'entre dans la ville ni vagabonds ni voyageurs venant des villes de Chalon et Dijon où règne la peste; — ordre à tous les habitants de Mâcon, de se présenter en armes, la veille de la foire de Saint-Laurent, « sur le gravier de la rivière de Saosne, heure de deux « heures après midy, pour assister et faire compaignie aux « gens du Roy, à la publication des ordonnances; » — procédures criminelles pour injures, meurtres, blasphèmes; —acceptations ou répudiations d'hoiries; — tutelles et curatelles, etc.

B. 861. (Registre.) — In-folio, 528 feuillets, papier.

1579. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour François de La Guiche, protonotaire du Saint-Siége, abbé de Saint-Satur, prévôt de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, prieur de Perrecy; — pour Antoine d'Amanzé, abbé commendataire de Saint-Rigaud; — pour messires Claude et Jean de La Chambre, frères, chevaliers de l'ordre du Roi, conseillers et chambellans ordinaires du duc d'Anjou, seigneurs et barons de Ruffey et Savigny-en-Revermont; — pour noble Louis de L'Étanche et Marie de Bellecombe, sa femme; — pour Françoise de Polignac, dame de Lugny, comtesse de Brancion; — pour Pontus de Thyard, évêque de Chalon, « cessionnaire de « messieurs de la Saincte-Chapelle de Paris et Chambre des « comptes dudict lieu, prétendans droict de régale sur les « biens délaissés par feu messire Jacques Fourrier, évesque « de Chalon; » — pour messire Pétrarque du Blé, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Cormatin, baron d'Uxelles; — pour Anne de Seneton, veuve de Guillaume Barjot, seigneur de la Palud, etc.

B. 862. (Registre.) — In-folio, 870 feuillets, papier.

1579. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges; — pour André de Tenance, commandeur du temple de Chalon et de Sainte-Catherine de Montbellet; — pour noble Philibert Babon, seigneur de Colange; — pour messire Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École et la Bâtie; —

état des « biens, droicts, proffictz, revenuz et émolumens « estans et appartenans au prévost de Cluny, à cause de « sadicte prévosté, » lesdits droits consistant principalement en pain, vin, chair, lard, harengs, bois de chauffage, foin, etc., que les religieux de l'abbaye dudit Cluny doivent lui fournir à certaines époques déterminées; — sentences: maintenant Catherine Porchier, veuve d'Antoine Crochet, « en la possession, jouissance et saisine de ladicte prévosté ; » — confirmant à l'abbé de Tournus le droit de pêche dans la rivière de Saône, « dez le bief Chamby ou aultrement de « Loye jusques au bief Parizy et tout au long les terres de « Sainct-Romain, estans en la totalle justice dudict seigneur « abbé ; » — mettant sous séquestre la terre et seigneurie de Mercey, qui avait appartenu à Jean de Ciry, seigneur de Charnailles, « décédé au camp d'Issoire, » et à la possession de laquelle prétendaient Marie de Ciry, dame de Charnailles, femme de noble Philippe de Mirebeau, d'une part, et Jean de La Baume, seigneur d'Ormes, Ratte et Saint-Germain, d'autre part, etc.

B. 863. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier.

1579. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures et longues plaidoiries au sujet de l'évasion d'un novice du couvent des Jacobins de Mâcon ; — sentence qui enjoint audit novice « de soy représenter audict couvent, assisté de deux ou trois « de ses parens ou proches voisins, pour en leur présence « faire déclaration de sa volunté et intention sur la continua- « tion de profession ou département d'icelle, auquel cas l'a- « vons condemné à rendre et restituer l'habit novitial duquel « il estoit vestu et saisy lors de son despart dudict couvent, « et à poyer la somme de six escus deux tiers par an, pour le « temps qu'il auroit esté instruict, nourri et entretenu audict « couvent; » — entérinement des lettres de grâce obtenues par Jean Desmarquets, secrétaire du duc de Mayenne, au sujet d'un homicide qu'il avait commis à Mâcon ; — règlement d'un différend entre Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Vinzelles, et noble Pernet Bergeret, écuyer, seigneur de la Villière ; — réceptions de notaires royaux ; — jugement qui condamne à être pendus plusieurs hommes convaincus de vols par escalade, « pour vingt-quatre heures « après leurs corps estre portez sur les grands chemins, « aux lieux les plus commodes, pour illec demeurer à la « terreur des meschantz et malvivans; » — enregistrement du testament de messire Georges de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, Saint-Aubin, Garnerans, Nanton et autres lieux ; — « ceulx qui résident au pays de Bresse, « hors la souveraineté du Roy de France, venans plaider « rière ce bailliage de Mascon, sont tenus de caultionner « rière icelluy *de expensis refundendis*, et au réciproque, « ceulx de France qui vont plaider audict pays de Bresse, « rière la souveraineté du prince de Savoye, sont sembla- « blement tenuz de caultionner pour la restitution des des- « pens qui seroient adjugez à leurs parties adverses, » etc.

B. 864. (Registre.) — In-folio, 775 feuillets, papier (incomplet).

1580. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Charles de Saint-Léger, baron de Rully; — pour Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée ; — pour Antoine de Chandieu, seigneur de Paule et de Chabotte ; — pour Bernard de Salornay, seigneur de Serrières; — pour Baptiste Barthelot, seigneur de Crary ; — pour Claude de Liobard, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse ; — pour Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil ; — « supplyent les seigneurs de Layé « et Sennecé en Masconnoys, disans que rière la sei- « gneurye dudict Sennecé sont assis et situez les boys « vulgairement appellez de Nesse, de grande estendue et « contenue, voire de quinze cens meyterées et plus, tenus « et possédez de la censive et directe, comme aussi en la « totale justice, haulte, moyenne et basse des supplyans, « par les habitans et communaulté du village dudict Sennecé, « qui journellement couppent, dissipent et deffrichent les « dictz boys sans discrétion, et ne les laissent croistre ny « convertir en nature de boys de haulte fustaye, comme « requis est par l'ordonnance, non pas mesmes de boys « taillis, » etc.

B. 865. (Registre.) — In-folio, 1065 feuillets, papier (lacéré en partie).

1580. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles en matière de possessoire ; — sentences: déclarant « estre du domeyne et patrimoyne de la cure de Jalloigny, « le pré situé au finage de Vaulx-sous-Mazilles appellé le pré « des Volzet, contenant la place d'une charrée et demye de « foing ou environ ; » — maintenant Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles et Layé, et Toussaint Guillemaud, prêtre, curé de Vinzelles et Loché, « en la « possession, jouissance et saisine, droict et faculté de lever « et percepvoir le dixme du village de Loché, comme aussy « le droict de suytte de la dismerie de Vinzelles, des terres

« que les habitans dudict Loché vont cultiver audict Vin« zelles; » — confirmant à Antoine Robert, religieux, prieur de la Barberandière, la possession de certains immeubles que lui disputait Claude de Molles, seigneur de Villorbaine, etc.

B. 866. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier (lacéré en partie).

1580. — Bailliage royal. — Audiences tenues « en l'auditoire du bailliage, » par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête de particuliers « impétrans de lettres royaulx en « forme de rescision de contracts; » — sentences définitives qui déclarent « lesdicts impétrans non recepvables en leur « impétration, les déboutant de l'entérinement desdictes « lettres, » ou, au contraire, annulent lesdits contrats de vente, d'échange, d'acensement, etc., « remettant les parties en tel estat qu'ilz estoient auparavant la passation d'iceulx.»

B. 867. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier.

1580. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire dudit bailliage, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier.— Procédures civiles : pour noble Nicolas Naturel, dit de La Plaine, seigneur dudit lieu et de Dulphey; — pour dom Gabriel de Saint-Belin, doyen de Cluny; — pour Philibert Bugnyon, avocat en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon; — pour messire Claude de La Chambre, chevalier, baron de Ruffey, et messire Jean de La Chambre, chevalier, seigneur de Savigny-en-Revermont; — pour Philibert Bureteau, seigneur de Jugy; — pour Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École et la Bâtie, bailli de Mâcon; — pour Antoine de Vichy, seigneur de Champrond, etc.

B. 868. (Registre.) — In-folio, 490 feuillets, papier (lacéré en partie).

1581.—Bailliage royal.—Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugements rendus sur des causes venant en appel des juridictions inférieures qui ressortissent audit bailliage; — protestation de deux habitants de Bussières contre les violences du seigneur de Serrières, qui les avait assignés à comparoir devant son juge, parce qu'ils avaient prêté main-forte au prévôt des maréchaux du Mâconnais, qui les en avait requis, contre « une compagnie de Sarrazins vagabonds, lesquelz com« mettoient infinies volleries audict lieu de Serrières, dis« tant de Bussières seulement d'un quart de lieue, pillans « et saccageans les maisons où ils pouvoient entrer, » etc.

B. 869. (Cahiers.) — In-folio, 476 feuillets, papier (incomplets).

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures à la requête de messire François de Mandelot, seigneur dudit lieu et de Passy, gouverneur de Lyon, contre Gabrielle de Colombier, femme de Michel de Clugny, seigneur de Montachon, au sujet du testament de François de Colombier, frère de ladite dame, seigneur de Colombier, Savigny, Saint-Loup et Saint-Remy; — assignation donnée par Benoît Pelletier, « soy disant de Villefranche, » à Aurélia Salla ou de Salles, « joueuse de commédie, » faisant partie d'une troupe de comédiens venus à Mâcon « pour jouer des commédyes à la manière ancienne; » ledit Pelletier appelant d'une sentence rendue par l'official en la primatie de Lyon, « touchant la séparation de mariage; » — intervention de « l'abbé de Maugouvert » (joyeuse association de jeunes gens), remontrant que cette cause doit être portée devant le « bailly de Maugouvert; » — « les gens du Roy ont dict « que lesdicts Aureille et Pelletier se sont quictez l'ung « l'aultre, comme appert par contract receu par-devant « notaire en la ville de Lyon; quoy attendu et n'obstant tout « ce qui s'est passé, ledict Pelletier usant de force, veult « ravoir ladicte Aureille, commectant en ce ung rapt et « viol, de quoy la congnoissance nous appartient; » — com« parution de Barthélemy Chambellot, au nom de damoy« selle Oreillya Salla, sa femme; » — sentence portant « que icelles parties se pourvoiront par-devant leur juge « compectant, heu esgard au contract d'accord et sentence « rendue par l'official de la primace à Lyon, et ce pendant « avons ordonné ausdicts commédiens de vuider la ville « dans le terme à eulx préfigé, et ce pendant mis, mettons « iceulx commédiens en la saulvegarde du Roy et de Nous, « avec inhibitions et deffences audict Pelletier de les suyvre « icy après à la part où ilz tireront, pour leur fayre, médyre « ny molester en leurs personnes et biens, directement ou « indirectement, soit par luy ou interposite personne, à « peine de pugnition exemplayre et aultres plus grandz « peines, s'il y eschet; » — « s'est présenté maistre François « de Saint-Loup, procureur scindicq de la ville de Mascon, « lequel a dict qu'il est tout notoire que la contagion com« mence à prendre pied en ceste ville et que les eschevins « ne peuvent s'acquicter de leur charge et prévoir aux « inconvéniens qui se présentent, s'il n'y a quelque fond « de deniers pour survenir tant aux pauvres affligez de la

« contagion estans en l'hospital des caducqs, ceulx qui sont « dans la ville que ceulx qui se présentent ordinairement « aux portes ; qu'il fault de nécessité bailler gaiges à ung « cyrurgien et barbier et avoir apothicaires qui fornissent « aux drogues pour les nécessiteux, salariez, malgoguetz, « faiseurs de fosses, enterreurs, et préveoir à la santé de « la ville. Nous, lieutenant général, avons dict et ordonné « que ladicte requeste seroyt représentée en pleyne assemblée « de ville, pour de l'advis et consentement des habitans, « par forme d'aulmosne ou advance, pourveoir par con« traincte de contribution sur tous les principaulx desdictz « habitans, jusques et à la forme qui se trouvera requise et « nécessaire, pour subvenir aux malades et ceulx qui seront « attainctz de ladicte contagion et maladie de peste qui notoi« rement pullule ; » — défense aux habitants de Mâcon d'aller « aux champs et mesmes à la foire de Tornuz ; » — réceptions : de Geoffroy Noblet, receveur des aides et du domaine en Mâconnais ; — de Jean Laurent, avocat, garde du grenier à sel de Mâcon ; — ordonnance portant que ledit receveur doit, lorsqu'il siégera audit bailliage, avoir sa place immédiatement après le procureur du Roi, place que lui contestaient les avocats dudit bailliage ; — entérinement de lettres de grâce ; — requête d'un serviteur de Philibert de Bellecombe, seigneur de Vinzelles, Chasselas et Pouilly, portant que dame Claudine Serre et Pierre Dormy, son fils, l'ont fait mettre en prison sans sujet et seulement « pour luy faire « supporter la peine de la hayne qu'ilz portent audict sieur « de Bellecombe, son maistre ; » — procédures entre lesdits de Bellecombe et Dormy, au sujet de la seigneurie de Vinzelles ; — attestation portant que « dès cinq ou six « mois en ça le village de Sologny a esté tellement infecté « que presque n'y est demeuré personnes et mesme en la « maison de noble Pernet Bergeret, sieur de la Villière, » etc.

B. 870. (Cahiers.) — In-folio, 450 feuillets, papier (incomplets).

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête des chanoines des chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent, et des chapelains des chapelles fondées dans lesdites églises, « demandeurs en « recongnoissance de pensions et payement des arrérages « d'icelles ; » — défense « à toutes personnes, de ne vendre « pain, chair et vin, donnans à manger et boyre en leurs « maisons aux allans et venans, sinon ceulx qui auront et « seront pourveus de lettres de l'estat et office de caba« ratiers ; » — publication du testament d'Henriette Ducret, femme de messire Claude de Mazilles, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Vaubresson et du Villars ; — sentence déclarant « le droict de jauge et visitation des tonneaux, « tant en la ville de Tournuz que faubourgs et basty d'icelle, « estre et appertenir au sieur abbé dudict Tournuz, pour « par ses officiers prendre garde à la mesure des tonneaux, « et par les tonneliers prendre la mesure desdictz officiers ; « et en cas de malversation, abuz et contravention faicte « par lesdicts tonneliers, les confiscations desdicts tonneaux « et émendes qui seront jugées par lesdictz officiers estre « et appertenir audict sieur abbé ; » — réception d'un particulier « en la charge de trompette de ceste ville de « Mascon, à faire les bans, cryes et proclamations qu'il y « convient publier ; » — présentation d'un arrêt du parlement de Paris, par lequel « est mandé de faire inhibition « et deffense au seigneur de Rochebaron et tous aultres « qu'il appartiendra, de troubler Philibert de Bellecombe, « seigneur de Vinzelles, ny de faict ny de force, en la « terre et seigneurie dudict Vinzelles ; » — requête des échevins de Mâcon, remontrant « que, ayant pleu à Dieu « affliger l'hospital de ceste ville du mal contagieux et « quelques aultres maisons, l'on auroit mis hors icelle ville « tous ceulx desdictes maisons infectées, en nombre de « trente-six ou quarante ; » — ordonnance permettant auxdits échevins « de lever le roolle faict, encore pour ung « moys, pour fournir à la despense desdicts malades « estans hors la ville et aultres nécessitez des passantz non « receuz en l'hospital, pour le danger qui y est, » etc.

B. 871. (Registre.) — In-folio, 835 feuillets, papier.

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles en matière de possessoire ; — sentences : adjugeant la terre et seigneurie de Mercey avec ses dépendances à messire Antoine de Châtenay, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Saint-Vincent, agissant comme curateur de Jean-Baptiste de La Baume, seigneur d'Ormes et Saint-Germain, et déboutant de toutes prétentions sur ladite terre Marie de Ciry, femme de noble Philippe de Mirebeau ; — maintenant Jean Bernard, écuyer, seigneur de Châtenay, au droit « de prendre l'eaue provenant des fontaynes de « Vinzelles, despuis le lundy matin jusques au sabmedy « midy, pour mener et conduire ladicte eaue dans un sien « pré appelé Laly, situé à Varennes, de la contenue de « quarante charrées foin ou environ ; aussy au droict, puis« sance et faculté d'empescher que, en aulcuns héritages « aboutissans aux rayes et esgoulx desdictes eaues, ne se « fasse crot, rayes ou aultres exploictz pour détourner

« ladicte eaue, qu'elle ne descoule et tire droict par son ancien conduict audict pré Laly ; » — confirmant à Jean Ligeret, chanoine et official de Mâcon, le droit de patronage sur la chapelle fondée en l'église de Salornay-sur-Guye, sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié ; — à Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu et de Villeret, le droit de toute justice, haute, moyenne et basse, dans toute l'étendue de la terre et seigneurie de Villeret, paroisse de la Vineuse, etc.

B. 872. (Registre.) — In-folio, 756 feuillets, papier.

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête de particuliers « impétrans « de lettres royaulx en rescision de contracts, et demandeurs « en entérinement d'icelles ; » — jugements qui confirment ou infirment lesdites lettres ; — sentence déclarant nul le contrat d'une vente « en forme d'amazage (ou arrentement perpétuel), » passé par Claudine de Vaudrey, mère de Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée, etc.

B. 873. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles en matière de possessoire ; — sentences : reconnaissant, malgré les prétentions contraires de messire René de Rochebaron, baron de Berzé, Cenve et Joncy, à Claude de Bordes, écuyer, seigneur de Mauvoisin, la Crotte et Rains, « le droict de faire exercer toute justice, haulte, « moyenne et basse, ez terres situées au finage de Rains, « lieu dict ez-Condemines *aliàs* en la Charrière, » et à messire Charles de Saint-Léger, chevalier, seigneur de Rully, le droit de moyenne et de basse justice dans son arrière-fief de Balay ; — décidant en faveur de l'un des deux prêtres qui se disputaient la possession de la cure de Saint-Jean-le-Priche ; — confirmant à Philibert de Gaillon, hôtelier et cellérier de l'abbaye de Tournus, les droits de dîmes sur certaines terres sises à Dulphey, etc.

B. 874. (Registre.) — In-folio, 1058 feuillets, papier.

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean-Baptiste Galand, capitaine de la ville de Tournus ; — pour Philibert de Challes, seigneur dudit lieu ; — pour Claude Berthet, aumônier de l'abbaye de Tournus ; — pour Philibert Bureteau, seigneur de Jugy, le Chêne, Sens, partie de Vers et autres lieux ; — pour Louis de Mazilles, écuyer, seigneur de Vaubresson ; — pour Nicolas Naturel, seigneur de Dulphey ; — pour Jean Laurent, seigneur de Beaulieu, avocat audit bailliage ; — « maistre Humbert Moisson, substitut du procureur du « Roy, nous a remonstré qu'en vertu de la commission de « Messieurs des Grands-Jours, il nous estoit mandé pro- « céder au récollement des tesmoins ouis en l'information « faicte sur le murtre perpétré en la personne du feu sieur « de Sainct-Point ; et, parce que maistre Estienne Jaillard, « l'ung desdictz tesmoins, estoit demeurant au païs de « Dombes, hors l'obéissance de Sa Majesté, que difficile- « ment il le pourroit faire venir en ceste ville, aus fins « dudict récollement, sinon qu'il nous pleust donner asseu- « rance audict Jaillard que, venant en ceste ville, il ne luy « seroit donné aucun empeschement, mais que librement « il luy seroit permis de s'en retourner, » etc.

B 875. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugements rendus sur des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — opposition à l'exécution de certaines sentences rendues par le juge de Châtillon (Viré), signifiée à la requête du doyen et du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, « tenant la régalle par le « décès de feu révérend père en Dieu messire Baptiste « Alemani, évesque quand vivoit dudict Mascon ; » — lesdits opposants allèguent que noble Jacques Demeaux, seigneur dudit Châtillon, n'a droit de justice « que dans le « pourpris de sa mayson et appertenances joignant à icelle, » jusques au lieu commung appellé Vers-la-grande-Fontayne- « de-Viré ; » que l'évêque de Mâcon est le seul seigneur justicier en toute la terre de Vérizet, et « que les prédéces- « seurs évesques, comme seigneurs dudict Vérizet, auroyent « associé le Roy en partie des émolumens de ladicte sei- « gneurie, pour par Sa Majesté estre soubstenu contre les « incursions des gens de guerre, » etc.

B. 876. (Cahiers.) — In-folio, 612 feuillets, papier (incomplets).

1582-1587. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures

civiles; — « lettres du Roy pour la réformation de l'armée; » — lettres de grâce obtenues par des particuliers accusés de meurtre; — commissions « pour renouveller terriers » obtenues: par François de Nanton, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Pizey, les Devants, Noble, Gratay, Dulphey en partie et autres lieux; — par Claude de Guise, abbé de Cluny; — par Guy de La Tournelle, doyen en l'église cathédrale d'Autun, prieur de Saint-Germain-en-Brionnais et de Saint-Sernin-des-Bois;— lettres d'offices: « de l'estat notarial, » pour Jean Enjorrant de Tournus, Antoine Desvignes de Mâcon et autres; — de procureur du Roi en la châtellenie royale de Saint-Gengoux, pour Philibert Mercier; — de lieutenant en la citadelle de Mâcon, pour le capitaine de Paisselay; — de gouverneur de la ville et de la citadelle de Mâcon, pour Georges de Bauffremont, comte de Cruzilles; — de lieutenant particulier audit bailliage, pour Thomas Chandon, en faveur duquel Gratian Chandon, son père, a résigné (1584); — de juge en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, pour Henri Barthelot; — de prévôt des maréchaux, pour Denis Mercier; — d'avocat du Roi audit bailliage, pour Christophe Descrivieux, en faveur duquel Charles Descrivieux, son père, a résigné; — d'adjoint audit bailliage, pour Valentin Siraudin; — lettres de sergenterie et de « cabaratiers; » — commission donnée par le roi Henri III à plusieurs officiers d'épée et de robe, qu'il envoie « par les provinces de cestuy nostre royaulme, « pour veoir et visiter noz subjectz, sçavoir et entendre « comme les choses qui touchent le service de Dieu et les « charges ecclésiasticques sont faictes, tenues, maniées et « exercées, quelz sont les déportemens de la noblesse et « comme la justice et noz finances sont régies et adminis-« trées; » — lettres dudit Roi: portant ordre de recruter des soldats de pied dans la province de Bourgogne; — confirmant la réunion de la charge de prévôt royal de Mâcon à celle de lieutenant général, en faveur dudit Philibert Barjot; — accordant l'exemption des droits de péage au sire de Mandelot, gouverneur de Lyon;— « touchant la cinquiesme « partie des espices que Sa Majesté lève; » — « touchant les « garnisons et gendarmerie; » — reconnaissant pour ses sujets les enfants de Claude Bulyon, seigneur de Sennecé, et de Marguerite de La Porte, dame de Chaveyrieu-en-Dauphiné, bien que lesdits enfants soient nés hors du royaume; — « pour empescher la levée de la gendarmerie; » — « pour « la démolition de la citadelle de Mascon; » — « pour « empescher l'entrée des reistres en France; » — « pour « la convocation des compagnies d'ordonnances pour s'oppo-« ser aux reistres; » — pour la convocation du ban et de l'arrière-ban; — « pour la traicte des grains et vins hors le « royaulme; » — arrêts de la cour des Grands-Jours séant à Troyes; — lettres par lesquelles François de La Rochefoucaud, abbé commendataire de Tournus, nomme pour son vicaire spirituel et temporel Mathieu Naturel, prêtre, grand prieur et chambrier de ladite abbaye; — provisions accordées par le pape et le Roi à Luc Alamani, pour le siége épiscopal de Mâcon; — acte de prise de possession, pour Claude Deslaurens, nommé grand prieur de l'abbaye de Cluny par Claude de Guise, abbé; — transaction entre Pierre Dormy, écuyer, baron de Beauchamp et la Salle, et Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, au sujet de la terre et seigneurie de Vinzelles que ledit de Bellecombe consent à céder audit Dormy, moyennant certaines indemnités; — lettres de légitimation en faveur de Benoît Buchet, avocat, fils d'Antoine Buchet, prêtre; — édits et ordonnances: « pour le faict des conseingz faictz en « justice; » — portant révocation « des édictz, commissions, « impositions, augmentations de gages, créations d'offices « nouveaux et aultres charges qui avoient esté mises sur le « peuple pendant la nécessité du temps, avec deffence de « n'en poursuivre le rétablissement; » — contenant règlement entre les juges, les enquêteurs et les greffiers; — « sur la réunyon de tous les subjectz à l'esglise catholicque, « apostolicque et romaine; » — « concernant ceulx de la « religion prétendue réformée et ceulx qui ont suivi M. le « prince de Condé; » — sur le décri des monnaies « légères « et rongnées; » — lettres de prolongation de délai, accordées à Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et de la Ferté-Loupierre, pour obéir à l'édit d'union ou sortir du royaume, « comme estant de la nouvelle opinion; » — « instruction pour l'exécution des édictz et déclarations du « Roy sur la saisie et vente des biens de ceulx de la nou-« velle oppinion et leurs adhérans; » — testaments: de Jean de Messey, écuyer, seigneur dudit lieu; — de Gabriel de Molles, écuyer, seigneur de la Motte-Reuillon et de Putières; — de Jean Bernard, seigneur de Châtenay, écuyer de l'écurie de la Reine-mère; — de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac;—d'Antoine Des Fossés, écuyer, seigneur de Fuissé; — de Jeanne de Sarrazin, dame de Givry (Laizé), femme de Lionel de Chambes, seigneur de Villaneuf; — de Catherine Faye, femme de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Bernay et de Royères; — de Françoise de Chanay, femme d'Hector de Loizy, seigneur d'Effondrey; — de Louise de Mandelot, dame de Savigny, Saint-Remy et Saint-Loup, veuve d'Antoine de Colombier, etc.

B. 877. (Registre.) — In-folio, 1120 feuillets, papier (incomplet).

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures

civiles : pour Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Vinzelles et Chasselas, et Judith Du Roux, sa femme; — pour Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos; — pour Antoine de Chandieu, seigneur de Paule et de Chabotte ; — pour Claude Bulyon, seigneur de Layé ; — pour Jean de Saint-Léger, seigneur de Rains et de la Cour;—pour les sociétaires, concurés et chapelains de l'église de Saint-Gengoux-le-Royal, « demandeurs en revendication du dixme Faulver-« nier, qui est une pourtion et branche du diesme de la « parroisse de Curtil et Munot, » contre noble Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée ; — ordonnance rendue à la requête de dom Philibert Joly, prieur de Marcigny-les-Nonains, et portant défense aux bouchers dudit Marcigny « de tuer et macter aulcunes bestes ou chaires pour exposer « en vente publicquement, hors l'ancienne boucherie et du « cousté du ruisseau coulant et fluant de tout temps et ancien-« neté destiné à cestuy effect ; » — sentence portant « le « droict de paier par chascung habitant et parrochien de la « paroisse d'Uchizy, une coupe tierce froment, mesure de « Tournuz, chascun an à chascune feste Sainct-Martin-« d'hivert, competter et appertenir au curé dudict Uchizy, » etc.

B. 878. (Registre.) In-folio, 908 feuillets, papier.

1583. — Bailliage royal.— Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête de particuliers « impétrans de lettres royaulx en rescision de contractz, » ou demandeurs « en cas de nouvelleté ; » — sentences : maintenant Benoît Guyonnet, prêtre, en la possession de la cure et de l'église Notre-Dame de Berzé-la-Ville, malgré les prétentions contraires de Victor Guénebaud, religieux de l'ordre du Val-des-Choux, ledit Guyonnet ayant été régulièrement pourvu de ladite cure, par suite « de l'incapacité et inhabi-« leté de messire Guillaume Auvolat, soy disant curé de « ladicte cure, et ce, comme estant prévenu et accuzé du « crime de lèze-Majesté et fabrication de fausse-monnoye ; » — confirmant à Pierre de Saint-Julien, le jeune, seigneur de Châtenay, chanoine en l'église Saint-Pierre de Mâcon, « le cannonicat et presbande, fruictz, profictz, revenus et « esmolumens d'icelle, vacante cy-devant par le décedz de « feu noble et vénérable messire Louis de Chabot, dernier « paisible possesseur, » etc.

B. 779. (Cahiers.)—In-folio, 515 feuillets, papier (incomplets).

1583.— Bailliage royal.— Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugement des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — requêtes en compulsoire ; — procédures civiles : pour Barthélemy de Daron, écuyer, seigneur dudit lieu, agissant tant en son nom qu'en celui d'Antoine de Daron, son oncle, abbé de Saint-Gildas, au diocèse de Bourges ; — pour Louise de Chantemerle de la Clayette, veuve de messire Jean, palatin de Dyo, demanderesse en payement d'une somme de 2,000 livres qu'elle avait prêtée à Anne de Bellenaves, sa mère, veuve de messire Humbert de Chantemerle, seigneur de La Clayette, contre Péronne de Chantemerle, sa nièce, fille de Marc de Molles de Chantemerle et de Claudine de Damas, ladite Péronne ayant été instituée héritière universelle par ladite Anne de Bellenaves, sa grand'mère, etc.

B. 880. (Cahiers.)—In-folio, 578 feuillets, papier (incomplets).

1583. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Requêtes en compulsoire ; — jugements par appel ; — fins de non-recevoir proposées par Jean Lévêque, marchand de Tournus, contre Philibert Bureteau, seigneur de Jugy, qui lui avait donné assignation pour comparoir audit bailliage : « ledict « Bureteau est subject et justiciable du révérend abbé de « Tournuz, estant ledict Bureteau habitant et bourgeois « dudict Tournuz, et non noble ; et quand bien il seroit « noble (que non), toutes fois encores estant domicilié rière « la jurisdiction dudict sieur abbé, il y doibt subir juge-« ment, selon l'édict faict à Crémieu et déclaration faicte « sur iceluy; mais il est purement routurier et s'en suyt, « pour tant qu'il n'a peu obtenir lettres de chartres ou bien « en forme de renouvellement de terriers, lesquelles lettres « sont concédées seulement ez nobles et aux églises et non ez « routuriers qui ne peuvent obtenir sinon simples lettres de « debitis; » — à quoi ledit Bureteau répond que, « estant « seigneur direct, il a peu appeller son censable de pre-« mier coup par-devant nous, en vertu des lettres obtenues de « Sa Majesté pour faire recongnoistre toutes debtes, cens et « servis, ayant plusieurs terres et seigneuries esquelles « toutes justices, haulte, moyenne et basse luy appartien-« nent, » etc.

B. 881. (Cahiers.)—In-folio, 612 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, puis Thomas Chandon, lieutenant parti-

culier. — Requêtes en compulsoire; — causes civiles : pour dom Claude de Guise, abbé de Cluny, « demandeur en recongnoissance de cédule, » contre messire René de Rochebaron, seigneur de Berzé et de Joncy; — pour Louis de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux; — pour Claude de Vauzelles, seigneur de Vigousset; — pour messire Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École, Corcelles, Germolles et la Bâtie, bailli de Mâcon;—pour Georges de Chanay, seigneur d'Ozenay et en partie de Gratay; — pour messire Léonard de Damas, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du duc de Mayenne, baron et seigneur de Thianges, Fleury-la-Tour, le Vau-de-Chizeuil et Charency, etc.

B. 882. (Cahiers.) — In-folio, 675 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Jugements rendus sur les causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage;—carnet de l'église, contenant procédures civiles : pour les chanoines des chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent;—pour les abbés et les religieux des abbayes de Cluny et de Tournus; — pour les chapelains des chapelles érigées dans l'église collégiale Saint-Pierre et dans l'église cathédrale de Saint-Vincent;— pour les curés des paroisses du diocèse, etc., tous demandeurs en payement de droits de lods, de rentes, cens ou servis.

B. 883. (Cahiers.)—In-folio, 652 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Causes civiles; — sentences : condamnant Étiennette de Gaillon, sœur et héritière universelle d'Antoine de Gaillon, seigneur de la Gaillardière, « à payer et nantir par provision à noble Hec« tor de Cheminant, escuyer, seigneur de Vernus, impé« trant de compulsoire, la somme de trente-six escus d'or « sol, en caultionnant néanlmoings par ledict de Cheminant « de la restitution, si le cas y échet; » — ordonnant le payement de droits de lods, de cens ou de servis, au profit : de Philibert du Rousset, seigneur d'Amarains; — de Jean de Rougemont, seigneur dudit lieu, Pierreclos, Bussy et Bussières; — procuration passée par Claudine de Brèche, veuve de Claude de Joux, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 884. (Cahiers.) — In-folio, 870 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Causes civiles; — procédures poursuivies à la requête de particuliers « demandeurs en trouble et cas de nouvelleté; » — assignations données aux parties; — consultations et plaidoiries d'avocats; — jugements provisoires; — sentences définitives, etc.

B. 885. (Registre.) — In-folio, 780 feuillets, papier.

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant par appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage; — sentences infirmatives : « le « tout veu et considéré, heu sur ce meure délibération du « conseil, il est dict qu'il a esté mal jugé par le juge *a quo*, « bien appellé par l'appellant; refformant par tant le juge« ment dont est appel, en faisant ce que le juge *a quo* a « dehu faire, nous avons condamné l'inthimé, etc.; » — sentences confirmatives : « il est dict qu'il a esté bien jugé « et sentencié par le juge *a quo*, mal et sans grief appellé « par l'appellant; ordonné par tant que ce dont est appel « sortira son plain et entier effect, » etc.

B. 886. (Cahiers.) — In-folio, 985 feuillets, papier (incomplets).

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentence condamnant Philibert de Mincé, seigneur de Péronne, à payer 96 écus, « restans de cent escus constitués en doct par ledict sieur à Isaac, donné de Mincé; » — procédures civiles : pour messire Antoine de L'Aubespin, seigneur de Clessé et en partie de Vitry, « à la portion que soloit appar« tenir ez nobles et vénérables chanoynes de l'esglise Sainct« Pierre de Mascon; » — pour Philibert Pelez, seigneur de Marigny, Fleurville et de Viré en partie; — pour Guyot de Beugne, seigneur dudit lieu; — pour Antoinette de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Musy, seigneur de Satonnay; — pour Barthélemy de Daron, écuyer, seigneur dudit lieu; — pour Claude de Molles, seigneur de Villorbaine, et Claudine de Mazilles, sa femme; — pour Pierrette de Mazilles, veuve de Benoît Barthelot; — « le procureur « scindicq des procureurs du siége remonstre que le jour

« d'hier la compagnie desdictz procureurs ayant prins assi« gnation d'aller gouster en la maison de maistre Denis « Demontmessin, l'un d'iceulx, à peyne contre le contu« max d'une collation, en l'assemblée desquelz estoit « présent maistre Anthoine Decrivieux, qui, au lieu de « suivre la troupe, se retira en sa botique, quoy qu'il fust « deuement sommé par ledict procureur scindicq, présence « de deux tesmoins, d'assister ; occasion de quoy, pour « sa contumace, il fut condemné à bailler la collation à « icelle compagnie dimanche prochain, que luy fut dénoncé « à l'issue dudict gousté par maistre Pierre Boton, avocat « en ce siége, présence du sieur procureur du Roy et de « tous lesdictz procureurs ; ledict sieur Boton, en signe « de ce, présenta audict sieur Decrivieux un arveaul ou « eschaudé avec ung bocquet ; ledit Decrivieux de despit « gecta ledict arveaul et bocquet parmy la rue, en quoy il « a commis une grande faulte tant à l'endroict de celluy qui « le luy présentoit que pour le mespris dudict eschaudé ou « arveaul, qui est pain destiné pour la nourriture des créa« tures raisonnables ; si requiert que ledict Decrivieux soit « condemné, pour réparation envers lesdicts procureurs « et pour tous dommaiges intérestz, à leur faire un bancquet « honnorable, auquel assistera ledict sieur Botton, » etc.

B. 887. (Cahiers.) — In-folio, 528 feuillets, papier.

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ordonnance qui décharge messire Jean de Nagu, chevalier, lieutenant de cent hommes d'armes du Roi, seigneur de Varennes et de Faulin, baron de Lurcy, de ses fonctions de subrogé tuteur d'Antoine de Vichy, fils de Karados de Vichy, seigneur de Cucurieux, et d'Anne de Montjournal, mariée en secondes noces à Jean de Namy, seigneur de la Forêt, l'administration des biens dudit mineur étant remise aux mains d'Antoine de Vichy, son aïeul, seigneur de Champrond et Cheveniset ; — ordre donné au prévôt des maréchaux, d'expulser de la ville de Mâcon une famille de gens sans aveu, et aux échevins « de prendre garde et avoir « l'œuil par cy-après que aulcuns estrangiers soient intro« duictz en icelle ville, sans avoir attestation suffisante du « lieu d'où ilz sont et l'occasion de leur despart ; » — attestation de témoins, portant qu'à Mâcon, « au carrefour « Sainct-Estienne, en descendant au porche Guyot qu'est « l'endroict où tous les bapteaux arrivent, il y a deux « tableaux carrés, en l'ung desquelz sont escriptz les droictz « deubz au péage du Roy, et en l'autre sont escriptz les « droictz deubz au péage des seigneurs ayans péages sur la « rivière ; » — main-levée du legs de 200 écus contenu au testament de Gabriel de Molles, écuyer, seigneur de la Motte-Reuillon et de Putières, au profit de Claude de Molles, écuyer, seigneur de Villorbaine ; — acceptation signifiée par Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac, et Françoise d'Amanzé, sa femme, du legs contenu en leur faveur au testament de Claude de Montchanin, père dudit Christophe et juge royal en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie ; — réceptions de notaires royaux, d'avocats et de sergents ; — sentences : accordant à Barthélemie Du Martel, veuve de Claude de Vigousset, main-levée de la somme de 5,000 écus, consignée par Pierre de Loges, seigneur dudit lieu, demandeur en retrait lignager, « pour « après et moyennant ce passer contract de revente de la « terre et seigneurie de Frouges (Dompierre-les-Ormes) ; » — condamnant un homme convaincu de fabrication de fausse monnaie, à être pendu « et estant mort son corps « réduict en cendres qui seront après gectées en l'air, » sa femme et sa fille âgée de 13 ans étant condamnées à assister à son exécution, à être fouettées et ensuite bannies ; — le 29 avril et le 4 mai, « toutes les causes vielles remises en l'estat à la quinzaine, pour raison des troubles ; » — visite des murs de Mâcon, dont un pan est tombé entre le pont et le porche du Maure ; devis des réparations ; — publication de l'édit de pacification ; — serment d'union prêté par Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu ; — permission accordée à Gabriel de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris-des-Prés et du Thil (Beaujolais), « de redresser et relever au territoire de sa seigneurie « dudict Sainct-Mauris, le signe patibulaire à deux pilliers « qui y estoit érigé d'ancienneté ; » — procès-verbal de l'élection faite par les habitants de Mâcon, de six échevins, un procureur-syndic, un secrétaire, six électeurs « pour la « provision des tours qui vacqueront en l'église parrochiale « Sainct-Pierre, ung parementier en ladicte église, » sept auditeurs des comptes communaux et six députés pour la police, etc.

B. 888. (Registre.) — In-folio, 1036 feuillets, papier (incomplet).

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil et de Vergisson ; — pour Philibert et Jeanne, enfants d'autre Philibert de Montrichard, seigneur de Grenot, contre Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine, Philibert et Pierre de Mincé, seigneurs de Péronne ; — pour Georges de Chanay, écuyer, seigneur d'Ozenay et en partie de Gratay, etc.

B. 889. (Registre.) — In-folio, 752 feuillets, papier.

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Jacques de Létouf, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Pradines ; — pour Françoise de La Baume, dame de Carnavallet, comtesse de Montrevel, demanderesse en trouble contre messire François de Nanton ; — pour François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, baron de Corcheval ; — pour noble Jean Fustaillier, seigneur du Mont ; — pour messire René de Rochebaron, chevalier, seigneur et baron de Berzé-le-Châtel, Cenves, Joncy, lieutenant de cent hommes d'armes sous la charge du duc de Mercœur ; — pour messire Jean de Salornay, chevalier, seigneur dudit lieu et de Villeret ; — sentence confirmant à l'évêque de Mâcon, « conjoinctement avec le Roy, » le droit exclusif de justice haute, moyenne et basse, sur la terre de Vérizet et ses dépendances comprenant Burgy, Cray, Quintaine, Fleurville et autres lieux, etc.

B. 890. (Registre.) — In-folio, 820 feuillets, papier (lacéré en partie).

1586. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : déclarant « le prez situé au territoire de Pouilly, lieu dict « en Mazille, estre et mouvoir de la directe et censive dé « noble Philibert de Bellecombe, sieur de Chasselas, et « damoiselle Judie Du Roux, sa femme ; » — condamnant au payement de certaines obligations Claude de L'Hospital, procureur du Roi aú bailliage de Semur, et Françoise Boutier, sa femme, sœur et héritière de Claude Boutier, seigneur du Bief ; — requêtes : d'un particulier qui a été à l'improviste constitué prisonnier pour une dette de trois écus, « qu'il n'a moyen de payer sans aller en sa maison ; » — de François Meyssonnier, docteur en droit, seigneur du Mont par héritage de Jean Fustaillier, son cousin germain, se plaignant d'une saisie indûment faite à son préjudice au nom de Jean Ligeret, chanoine, archidiacre, official et vicaire général de l'évêché de Mâcon, « père « spirituel et par alliance de fraternité dudict sieur Barjot, » etc.

B. 891. (Cahiers.) — In-folio, 576 feuillets, papier (incomplets).

1586. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — sentences : confirmant à Philibert Joly, prieur du couvent de Marcigny-les-Nonains, le droit de justice haute, moyenne et basse, « tant en la « ville de Marcigny que rivaige et balmes de la rivière de « Loire proche d'icelle ville, au droict et faculté que n'est « loisible à aulcungs d'attacher sur ladicte balme et bord « de rivière aulcung molin, ny faire en icelle balme « édiffier ou construire aulcunes choses sans la per- « mission dudict sieur ; » — maintenant messire François de Nanton, chevalier, « en possession et saisine du droict « d'arrivaige, sur les fondz qui sont de son domayne (sei- « gneurie d'Estours), à le prendre par les mains des fermiers « du port d'Arciat ; » — adjugeant par provision à Françoise Des Fossés, veuve de Jean Fustaillier, seigneur du Mont, la jouissance de tous les biens laissés par son mari, jusqu'à ce que François Meyssonnier, héritier testamentaire, lui ait compté la somme de 2,250 livres qui lui revient aux termes de son contrat de mariage ; — acte de la consignation de la somme de 1,200 écus, faite par messire Laurent de Maugiron, chevalier des ordres du Roi, conseiller en son conseil privé et d'État, comte de Montléans, baron de Montbellet, seigneur d'Ampuis et d'Igé, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, qui avait engagé la terre et seigneurie de Flacé à noble Antoine de Pise, à condition de pouvoir la racheter jusqu'à une époque déterminée, ladite consignation étant faite, attendu qu'Antoine de Pise « est absent du royaulme, à l'occasion de la religion ; » — élargissement de prisonniers pour dettes, à cause des maladies contagieuses qui règnent dans la prison, etc.

B. 892. (Cahiers.) — In-folio, 548 feuillets, papier.

1586-1592. — Bailliage royal. — Carnet de l'église ou procédures civiles poursuivies à la requête des membres du clergé, chanoines, religieux, curés, chapelains, etc., demandeurs en payement de cens, rentes ou servis, pardevant Philibert Barjot, lieutenant général, ou Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de la police ; — audiences tenues par les officiers de police élus tous les six mois par les habitants de Mâcon ; — condamnations à l'amende prononcées : contre ceux qui louent des logements à des étrangers ; — contre ceux qui travaillent les jours fériés ou qui mangent de la chair les jours maigres ; — contre les boulangers dont les pains n'ont pas le poids requis ; — précautions prises à cause de la peste ; — adjudications faites aux enchères de la boucherie de carême ou droit exclusif accordé à un boucher de vendre de la chair, pendant le carême, aux malades et à ceux qui ont la permission de faire gras ; — mesures prises pour que la ville

soit approvisionnée de blé ; — billet par lequel le comte de Charny, grand écuyer de France, sénéchal héréditaire de Bourgogne et lieutenant général au gouvernement de ladite province, autorise un marchand à vendre son blé hors de la Bourgogne, malgré les ordonnances qui défendent l'exportation ; — mercuriales ; — taxes du pain, etc.

B. 893. (Registre.) — In-folio, 520 feuillets, papier (incomplet).

1587. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour noble Philibert Bureteau, seigneur de Jugy, le Chêne, et en partie de Vers ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, la Loge et Maltaverne ; — pour Claude de Merzé, seigneur de la Bruyère ; — pour messire François de Nanton, chevalier, seigneur de Pisay et Estours ; — pour Antoinette de Gorrevod, femme de messire Charles de Busseul, chevalier, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles, École et la Bâtie, bailli de Mâcon, etc.

B. 894. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1587. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles : pour messire Jean Rajaud, prieur du prieuré de Saint-André-le-Désert ; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — pour Claude Laborier, seigneur de la Vallée (Trambly) ; — pour Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure ; — pour Marguerite de Paffy, dame de la Bussière ; — « tant en considération de la venue et arrivée de monseigneur le duc de Mayenne en ceste ville, que moissons, les causes vielles et nouvelles assignées à cejourd'hui (20 juillet), n'ont esté tenues, ains ont esté données féries jusques à trois sepmaines, sauf de parmy temps estre appoincté sur les provisions, procureurs des partyes ouys ; » — requête d'un particulier, emprisonné pour une dette de 5 écus, représentant que depuis huit jours il est dans la prison du bailliage et qu'il y serait mort de faim, « si ce n'estoit l'aumolne des gens de bien ; » et demandant qu'on l'élargisse ou que son créancier pourvoie à sa nourriture, etc.

B. 895. (Registre.) — In-folio, 806 feuillets, papier.

1588. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles : pour noble Pierre de Marcilly, contre Jean de Loisy, seigneur d'Effondré ; — pour Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Crécy et Sailly ; — pour messire Léonard Damas, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de cent hommes d'armes ; — pour Anne de Seneton, dame de la Palud ; — pour Salomon Geoffroy, seigneur de Dinechin et du Vignaux ; — pour Philibert Pelez, seigneur de Marigny, Fleurville et en partie de Viré, prévôt de Vérizet ; — pour Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine et en partie de Crépigny, et pour Antoine Chevreau, coseigneur dudit Crépigny ; — pour Jacques de Damas, seigneur de Vertpré et Vanoise, etc.

B. 896. (Cahiers.) — In-folio, 823 feuillets, papier (incomplets).

1588. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claude Auclerc, seigneur de l'Orme ; — pour Philibert de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Philibert Joly, docteur en théologie, prieur de Marcigny, demandeur en compulsoire contre François de Savary, seigneur d'Artaix ; — pour messire Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux ; — pour Philippine, fille de Philibert de Sagie, écuyer, seigneur de Saint-Léger, femme de noble Philippe de La Porte, homme d'armes de la compagnie du duc de Mercœur ; — inventaire des biens immeubles laissés par ledit Philibert de Sagie, etc.

B. 897. (Cahiers.) — In-folio, 850 feuillets, papier.

1588-1589. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général ; par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier, et par Charles Descrivieux « premier en ordre et juge commis audict bailliage, en l'absence de messieurs les lieutenantz général et particulier. » — « Cejourd'hui (14 mars 1588), pour révérence du Jubilé et pardon de nostre Sainct-Père le Pape, n'ont esté tenues aulcunes causes vielles et ont esté continuées à la VIIIe, ayant esté tenues seulement les nouvelles et insinuations ; » — procédures civiles : pour Anne Garnier, dame de Chaintré, demanderesse en pétitoire, contre l'abbé de Tournus ; — pour Moïse de Rymon, seigneur de la Courtine, etc.

B. 898. (Registre.) — In-folio, 630 feuillets, papier.

1589. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Phi-

libert Barjot, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, puis par Charles Descrivieux, premier en ordre et juge commis audit bailliage. — Procédures civiles : pour Benoît Nompère, écuyer, seigneur de Mont, « agissant pour damoiselle Philiberte de Berzac, sa « femme, vefve en premières nopces de noble Claude de « Vauzelles, pour avoir poyement et restitution de la somme « de neuf cent treze escus et tier, des deniers de mariage « de ladicte Philiberte, » contre Antoine de Berzac, seigneur de Tallant, tuteur de Vivante de Vauzelles ; — pour Philiberte de Vigousset, tutrice de François Guillemin, son fils ; — pour Jean de La Goutte, seigneur de la Sarre ; — pour César de La Bondue, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chalon, Metz et du temple Sainte-Catherine de Montbellet ; — pour messire Jacques de Miolans, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur de Chevrières, du Parc, de Saint-Pierre et Saint-Martin de Senozan ; — pour Jean de La Garde, seigneur de Varanges ; — requête de Pierre Du Meix, seigneur de la Grange, exposant « qu'ayant retiré en sa maison située à Tornus soixante « dix-huict asnées froment, six asnées febves et dix asnées « avoine, il en auroit faict vente à ung marchant de la ville « de Cluny, qui auroit faict porter lesdictes graines de « ladicte maison en ung bateau estant au port dudict Tornus, « en espérant de les faire descendre à Mascon, ce qu'il « eut faict n'eust esté que maistre Philibert Dejoux, pro- « cureur d'office pour le sieur abbé dudict Tornus, de son « authorité privée et sans commission ou mandement de « justice, a faict saisir lesdictes graines et estably à la garde « d'icelles cinq soldats qui les détiennent, » etc.

B. 899. (Cahiers.) — In-folio, 705 feuillets, papier.

1589. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général, et Thomas Chandon, lieutenant particulier, puis par Charles Descrivieux, premier en ordre et juge commis audit bailliage, et par Nicolas Ligeret, licencié en droit, vice-gérant. — Procédures civiles : pour Claude de Chantemerle, baron de La Clayette ; — pour messire Jean de Rougemont, chevalier, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières ; — pour Gabriel de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, et Claude de Chevriers, seigneur de Marmont ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et de la Ferté, demanderesse en compulsoire contre Claudine de Brèche, veuve de noble Claude de Joux ; — pour Robert de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard ; — pour Philibert de Fautrières, seigneur d'Audour et Frouges ; — pour Gaspard de Tintry, seigneur dudit lieu, etc.

B. 900. (Registre.) — In-folio, 896 feuillets, papier.

1590. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Charles Descrivieux, docteur en droit, avocat, juge commis audit bailliage, et par Nicolas Ligeret, vice-gérant. — Procédures civiles : pour Philibert de Musy, seigneur de Satonnay, la Roche, Milly, Armans et Vauzelles, et Philiberte d'Arod, sa femme ; — pour Jacques Babon, écuyer, seigneur de Collange ; — pour Claude de Merzé, seigneur de la Bruyère et d'Aigueperse ; — pour noble Antoine de Pise, capitaine de la ville de Mâcon ; — pour Jean Des Fossés, écuyer, seigneur de Fuissé ; — pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — pour Pierre Dormy, baron de Vinzelles et la Salle ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, la Loge et Maltaverne ; — pour Antoine de Mazilles, seigneur de Vaubresson ; — le 14 mai, « attendu les troubles « et passage de l'armée de M. le baron de Sennecey en ce « pays, et de l'advis de ceulx du siége, les causes conti- « nuées à la quinzaine ; » — requête d'un particulier, remontrant qu'il lui est impossible, « pour son extrême « pauvreté, mendiant son pain, faire venir les tesmoingtz « par-deça, attendu mesmes la calamité du temps, voyre « que les tesmoingtz ne se vouldroient hazarder de venir « en ce lieu à leurs fraiz et despens, encores moings les sieurs « enquesteurs, greffier et adjoinct ne se vouldroient ache- « miner de par-delà à leurs fraiz, pour le peu d'asseurance « de leurs vaccations ; sy a requis luy estre permis faire « ouyr tesmoingtz par le sieur juge de Sainct-Gengoulx ; » — sentences : condamnant les habitants de Bussy et Bussières, « tant rière le Masconnois que Beaujolois, à faire le guet « et garde au chastel de Pierrecloux, en temps de guerre « et éminent péril, ensemble de faire les rateaulx et « eschelles, les remplir de pierres, continuer la prestation « annuelle pour les réparations dudict chasteau, à chascun « feu trois deniers tournois ; » — décidant que les habitants de Chalenforge, paroisse de Trivy, feront guet et garde au château de Sivignon, etc.

B. 901. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1591. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Charles Descrivieux, puis par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, juges commis. — Main-levée de l'hoirie de Pierre Tamisier, président en l'Élection du Mâconnais ; — règlement portant que « doresna- « vant les advocatz, ayantz plaidé verballement, règleront « leursdictz plaidoyez par escript par ung seul plaidé, « qu'ilz remectront devers le greffe, sans pouvoir deman-

« der communication l'ung à l'aultre, par replicques ny « aultrement, et ce, dans trois jours; » — « deffenses à tous « sergens royaux de mectre à exécution lectres de précise « où y aura rature en la somme ou date ; » — remontrances du procureur du Roi, au sujet d'un ordre donné par le duc de Nemours aux habitants de Prissé, Azé, Verzé, Berzé-la-Ville, Sologny, Saint-Sorlin, Pierreclos et Bussière, de transporter à Cluny certaines quantités de paille et d'avoine pour le service de son armée; — opposition à l'installation d'Aimé de Rymon, signifiée par Philibert Barjot, lieutenant général, qui déclare « que par damnables artifices, accusations, calom- « nies et impostures, il auroit esté retiré de la ville de Mas- « con par Monseigneur le duc de Nemours; » — requête des enfants d'Humbert de Chardonnay, seigneur des Épaux, et de Claudine de Laye, représentant qu'ils sont tous majeurs et que cependant leur père refuse de leur donner l'autorisation nécessaire pour qu'ils puissent administrer les biens provenant de la succession de Louis de Laye, baron de Saint-Lagier, leur oncle maternel; — ordonnance qui les déclare émancipés; — « enjoinct au concierge de l'auditoire, « faire reffaire les chassis de céans de toile cirée, et rappor- « tant l'estat des fraiz, luy sera pourveu sur son rembourse- « ment, » etc.

B. 902. (Cahiers.) — In-folio, 754 feuillets, papier.

1591-1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis. — Procédures civiles : pour César de Sagie, seigneur de Saint-Léger; — pour messire Georges de Bauffremont, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Cruzilles, contre Nicolas Naturel, seigneur de Dulphey; — pour Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères, contre Marguerite de Paffy, dame de la Bussière et de la Garde; — pour messire Claude de Bauffremont, baron de Sennecey; — jugements des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage, etc.

B. 903. (Registre.) — In-folio, 630 feuillets, papier.

1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis. — Procédures civiles : pour Claude Bullion, seigneur de Layé; — pour Pierre Dormy, écuyer, baron de Vinzelles, Beauchamp et la Salle; — pour Françoise de Polignac, dame de Lugny, contre Véronique Aroux de Rozières, veuve de Philibert de Sagie, seigneur de Saint-Léger; — pour Hugues de Mazilles, seigneur de Villers, contre Louis de Mazilles, seigneur de Vaubresson; — pour François Coppier, seigneur de Varennes-lès-Mâcon; — pour François de Sainte-Colombe, seigneur du Poyet; — pour messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, du Parc, de Saint-Pierre et Saint-Martin de Senozan, en partie baron de la Salle; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, la Loge et Maltaverne, et Philiberte Du Molard, sa femme, demandeurs en payement d'une somme de 3,000 écus, contre Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Besanceuil, et Aimée Du Molard, sa femme, lesquels proposaient le paiement de ladite somme en pièces de six blancs appelées communément « nesles ou aultrement pinatelles; » lesdits demandeurs soutenaient qu'on ne pouvait les obliger à recevoir de telles espèces que pour le tiers de la somme; — sentence arbitrale portant que lesdits demandeurs accepteront ladite monnaie, plus 50 écus pour tous dommages-intérêts, etc.

B. 904. (Cahiers.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis. — Sentence condamnant les habitants de la Chapelle-de-Guinchay, « à paier par « cy-après, perpétuellement à chascune feste Sainct-Michel « archange, au curé de l'église Notre-Dame dudict Guin- « chay et à ses successeurs, sçavoir : ceulx tenantz feu, lieu « et ayans beufz labourables, deux coppes froment ou trois « coppes seigle, mesure dudict Guinchay, au choix desdictz « parrochiens; et chascung d'iceulx parrochiens tenantz « seullement vaches labourables, une coppe froment; et « chascung tenant feu et lieu et n'ayant beufz ny vaches « labourables, une coppe seigle, mesure sus dicte; » — causes civiles; — carnet de l'église ou procédures poursuivies à la requête des chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent, des religieux de Cluny et de Tournus, des chapelains, des curés, etc., demandeurs en payement de cens ou servis.

B. 905. (Cahiers.) — In-folio, 682 feuillets, papier (incomplets).

1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis, puis lieutenant général, civil et criminel, ayant été installé en cette dernière qualité, le 31 octobre, par Jean de Nagu, seigneur de Varennes, gouverneur de Mâcon. — Procédures civiles : pour Philiberte de La Forest, femme de Philippe de Marcilly, seigneur de Crécy, fille et héritière de Mathias de La Forest, seigneur du Côté; — pour Claudine d'Orge, veuve de messire Léonard de Damas, chevalier, seigneur de Thianges; — pour Jean Sévert, seigneur d'Hurigny; — pour noble Pierre

Du Puget et Guillemette de Chassipol, sa femme, héritière de Nicolas de Chassipol, seigneur de Colombier; — pour Claude Auclerc, écuyer, seigneur de l'Orme et de la Guillermière, contre Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, qui contestait audit Auclerc sa qualité de noble et lui réclamait le paiement de certains droits; — plaidoiries à ce sujet, etc.

B. 906. (Cahiers.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1592-1593. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, lieutenant général, civil et criminel. — Procédures civiles; — requêtes présentées par messire Rollin de Semur, baron de Sarry, seigneur de l'Aubespin, « héritier plus proche et habille à succéder, pour la moictié, » eu l'hoirie de feue damoiselle Françoise de Semur, vivant « dame de Fougères, Anglure et Orval, » et par Claudine de Semur, femme de Jacques de Sainte-Colombe, contre Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et Anglure; — protestation dudit seigneur d'Amanzé, portant que, « puisque « le différend est entre parens, il doibt estre ordonné que « les parties conviendront de parens et amis commungs, « au dire desquelz elles compromettront et par-devant lesquelz elles déduyront leurs faictz et moyens, produyront « leurs tiltres, pour estre par eulx leurs différendz jugez et « terminez, » etc.

B. 907. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1592-1604. — Bailliage royal. — Carnet de la police pour la ville de Mâcon. — Mercuriales; — procédures contre les boulangers, les bouchers, les cabaretiers, les accapareurs de grains, les marchands qui se servent de faux poids, et contre ceux qui contreviennent aux ordonnances générales de police; — taxes du pain et de la viande; — « les taverniers et cabarettiers ne pourront recepvoir que les estrangiers passans, et useront de toute seurté en leurs logis, « tiendront trein honeste et sans suspicion d'aulcune lubricité et paillardise, à peine de punition exemplaire; » — « deffences très-estroittes sont faictes aux manans et habitans de ceste ville, de n'aller de nuict par ladicte ville « sans feu, et ne porter espées et aultres armes, que ceulx « commis et ordonnez pour la garde de ladicte ville; » — tarif pour le salaire des portefaix; — ordonnances concernant l'enlèvement des fumiers, le balayage des rues et les précautions à prendre à cause de la peste; — préparatifs ordonnés « sur ce que bien tost le Roy (Henri IV) doibt estre en ceste ville (25 juillet 1595); » — refus signifié par les habitants qui sont de la religion réformée, de tapisser leurs maisons pour l'entrée de l'évêque Gaspard Dinet; — plaintes contre les marchands de bois, de foin et de paille, qui obstruent la rue de la Barre et la place de la Cour-au-Prévôt, les jours de marché, c'est-à-dire le mercredi et le samedi de chaque semaine; — ordre aux dits marchands de mener leurs chars soit sur la place de la Porcherie, soit sur l'emplacement de la citadelle; — toutes blanques ou loteries sont prohibées; — défense aux villageois d'apporter des raisins pour les vendre dans la ville; — « avons faict « inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelque « qualité qu'ilz soient, de mener ou envoyer despaistre leur « bestail en la prairie de ceste ville, du costé de Bresse, « qu'après que l'herbe en sera levée, » etc.

B. 908. (Registre.) — In-folio, 953 feuillets, papier (incomplet).

1593. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, lieutenant général, civil et criminel. — Procédures civiles: pour Jacques Berthet, écuyer, seigneur du Tillac, tuteur de Jean Des Fossés, écuyer, seigneur de Fuissé; — pour noble Jacques Lévêque, seigneur de l'Épine; — pour noble Christophe Cavalier, seigneur de la Roche; — pour Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Péronne; — pour Jeanne de Pignon, veuve de Bernard de Salornay, seigneur de Serrières; — pour Annibal de Varax, seigneur de Peyssolle; — Pour Claude de Bauffremont, seigneur de Sennecey, gouverneur d'Auxonne; — pour Françoise de Nagu, femme de Gabriel de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, et François de Chevriers, seigneur de Tanay; — pour Guyot de Beugne, seigneur dudit lieu et de Mussy; — pour Claude de la Roche, seigneur dudit lieu et de Gornon; — pour François Royer, capitaine de Saint-Gengoux-le-Royal; — pour Antoine Du Puget, seigneur de Mirande; — pour Robert de Belleperche, seigneur d'Aynard et Chassignolles; — pour Pierre Le Roux, seigneur du Terreau, etc.

B. 909. (Cahiers.) — In-folio, 794 feuillets, papier.

1594. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour Saint-Micaud, puis par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, rétabli dans sa charge de lieutenant général après la soumission de Mâcon à Henri IV. — Procédures civiles: pour Claude Barthelot, seigneur en partie de Gratay et Ozenay, conseiller et contrôleur pour le Roi aux aides du Mâconnais; — pour noble Antoine de Pise, président en l'Élection; — pour Jean-Baptiste de Locatel, écuyer, seigneur de Varanges; — pour Claude Auclerc, seigneur de

l'Orme, Montbernier et la Guillermière; — pour messire Jean de Saux, vicomte de Tavanes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne; — pour messire Claude de Chantemerle de Moles, seigneur et baron de la Clayette, Vougy et Marchangy, « prenant la cause en main pour Pierre Comte, son procureur d'office en la baronnie de la Clayette, » contre Guillaume Descombes, clerc tonsuré, accusé de vols, etc.

B. 910. (Registre.) — In-folio, 1020 feuillets, papier (lacéré en partie).

1594. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Tour-Saint-Micaud, lieutenant général, civil et criminel, puis par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, qui reprit ladite charge. — Carnet du compulsoire; — procédures civiles: pour Guy de Fautrières, seigneur d'Audour; — pour Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles; — pour le grand prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Rigaud, demandeurs en reconnaissance de directe et droit de justice, contre Jacques Babon, écuyer, seigneur de Collange; — pour Claude Bullion, seigneur de Sennecé; — pour Georges de Chanay, écuyer, conseigneur d'Ozenay et Gratay, et Lazare de Ferrières, sa femme, tant en leur nom qu'en celui de Philiberte de Chanay, leur fille, héritière de Philibert Monin, écuyer, seigneur de la Chapelle-sous-Brancion, et au nom de Jean de Loisy, seigneur d'Effondrés, leur gendre; — pour Jean-Baptiste Galand, écuyer, seigneur de Venières, capitaine de la ville de Tournus; — pour Éléonore de Robertet, dame de Saint-Loup et Savigny, veuve de messire François de Mandelot, gouverneur de Lyon, etc.

B. 911. (Registre.) — In-folio, 856 feuillets, papier (lacéré en partie).

1594. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Louis de Bernaud, seigneur de Chambly, l'un des gentilshommes de la vénerie du Roi, lieutenant du grand louvetier de France, et Claudine de Nanton, dame de Vernoillet, sa femme; — pour noble Antoine Du Puget, poursuivant le payement de la somme de 352 écus deux tiers sur les biens de noble Pierre de Robelet et Jeanne Du Verdier, sa femme, contre lesquels « la sentence de « mort a esté rendue et exécutée, » lesdits biens ayant été acquis par Jean-Baptiste de Locatel et Claudine de Roux, sa femme; — pour messire Jean de La Chambre, chevalier, seigneur et baron de Montfort, Branges, Ruffey et Savigny, et Claude de Nanton, sa femme, fille et héritière universelle de messire François de Nanton, contre François de Poisieu, seigneur de Varennes; — pour Baptiste Barthelot, seigneur de Crary; — pour Marguerite de Laurencin, veuve d'Étienne de Foudras, seigneur de Château-Thiers et Matour; — pour Claudine de Damas, veuve de Claude de Semur, chevalier, seigneur de Cercy; — pour Françoise de La Guiche, veuve de Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles et de Vis, contre noble Jacques Babon, seigneur de Collange; — procuration passée par deux laboureurs de Saint-Clément-sur-Guye, « pour déclarer et faire offre au « sieur de Bourges, leur maistre, qu'ilz veullent et enten- « dent satisfaire à tous les poinctz et conditions portez et « narrez par le bail et grangeage passez entre ledict sieur « et eulx, à la charge toutes fois que ledit sieur ne les « molestera et baptra ny oultragera, faisant sadicte besongne, « comme journellement il faict, cuidant se ayder de l'injure « du temps, » etc.

B. 912. (Registre.) — In-folio, 796 feuillets, papier (incomplet).

1595. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles et la Salle, seigneur de Fuissé et Beauchamp, capitaine du château et de la ville de Mâcon, bailli et juge royal; par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugement des causes venant par appel des justices inférieures ressortissant audit bailliage; — plaidoiries d'avocats; — « de tout temps les « sieurs du chapitre de l'esglize cathédrale de Mascon et « les aultres prebtres habitans en l'enclos des cloistres de « ladicte esglize, jusques au nombre de vingt-cinq, sont « exemptz de la jurisdiction du révérend évesque de Mascon, « laquelle il faict exercer par son official sur toutes les « personnes ecclésiastiques de son diocèse, sinon ès causes « où il est purement question de censures ecclésiastiques, « tellement que pour l'exercice de cette particulière juris- « diction des cloistres, lesdictz sieurs du chapitre ont leur « juge qui cognoist des causes personnelles entre les « ecclésiastiques; et quant il est question de punir quelque « délict perpétré en l'enclos desdictz cloistres, alors lesdictz « sieurs députent un juge séculier et personne laïque, « tellement que ès causes où il s'agit d'action pure person- « nelle qui ne peut estre introduicte que par-devant un juge « ecclésiastique, s'il y intervient jugement dont il y ait « appel, il a esté de tout temps relevé par-devant le sieur « official métropolitain; et quant les causes meues en ladicte « jurisdiction des cloistres sont réelles, comme quant il « s'agit de réparations de maison ou de discussion de l'hoirie « d'aulcung habitant dans ledict cloistre, ou bien quant la « cause a esté intentée criminellement, et qu'il y a appel

« d'aulcung appoinctement rendu par ledict juge commis, « alors l'appellation a toujours esté relevée en ce bailliage, » etc.

B. 913. (Cahiers.) —In-folio, 710 feuillets, papier (lacérés en partie).

1595. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles et la Salle, seigneur de Fuissé et Beauchamp, capitaine du château et de la ville de Mâcon, bailli et juge royal; par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour messire Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur d'Amanzé, des Feuillées et du Montet, capitaine de cinquante lances, gouverneur de Bourbon-Lancy, contre les habitants de Saint-Gengoux-le-Royal, qui refusent d'exécuter un traité qu'ils ont conclu avec ledit seigneur; — pour Pierre Arnoud, curé de Saint-Étienne de Mâcon, habitué en l'église cathédrale Saint-Vincent, concatherin de ladite église; — requête présentée en commun par Claude de Chantemerle de Moles, baron de la Clayette, seigneur de Vougy, et par Claudine de Damas, veuve de Claude de Semur, dame de Trémont, pour obtenir la prompte instruction d'un procès pendant audit bailliage, au sujet de leurs droits de dîmes dans la paroisse de Dun-le-Roi, etc.

B. 914. (Cahiers.) — In-folio, 818 feuillets, papier.

1595. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli et juge royal; par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson, contre le vicaire de la paroisse de Varennes-sous-Dun; — pour messire François de la Rochefoucaud, évêque de Clermont, abbé commendataire et seigneur temporel de Tournus; — pour noble Gengoux Laprat, seigneur du Verne, capitaine de la ville de Saint-Gengoux;— pour Louis de Rymon, seigneur de la Rochette; — pour Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon; — pour messire Charles de Montjouvent, seigneur et baron dudit lieu, Messey, Nant, la Motte-de-Bruailles et l'Abergement; — pour Antoinette de Gorrevod, veuve de Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, femme en secondes noces de messire Antoine de Vichy, seigneur de Champrond;— pour Marguerite de Messey, veuve d'Antoine de Chapon, seigneur de Culles et en partie de Charbonnières; — procuration passée par Jacques de la Guiche, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de ivignon, les Murgers, Nanton, la Garde, Garnerans et Saint-Aubin, pour régler les affaires de Jacques, palatin de Dyo, baron de Montperroux, dont il est le tuteur et qui a hérité de messire Jacques de Dyo, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse, etc.

B. 915. (Registre.) — In-folio, 682 feuillets, papier (incomplet).

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour messire Claude d'Oncieux, chanoine en l'église Saint-Vincent; — pour Claude Dormy, greffier en l'Élection du Mâconnais;—pour Philippe de Marcilly, seigneur de Crécy et du Côté, tuteur de Jean de Chambes, seigneur de Givry; — pour Christophe Cavalier, seigneur de la Roche; — pour messire Jean de Saux, vicomte de Tavanes, agissant comme tuteur de Charles de Saux, son fils, seigneur de Lugny, héritier universel de Françoise de Polignac, dame dudit Lugny; — pour Noël Denamps, chanoine en ladite église Saint-Vincent, poursuivant contre le corps du clergé du diocèse le paiement des frais faits par Eustache de Gouy, prêtre, chanoine et archidiacre, prieur du prieuré Saint-Fiacre et Saint-Julien, communément dit de la Grange-du-Bois, lequel avait été député à Paris par ledit clergé, pendant les guerres de la Ligue; — opposition de plusieurs membres du clergé, qui prétendent que la cause doit être portée devant leur juge ecclésiastique; — déclaration des gens du Roi portant « qu'il n'est pas question, au « faict qui se présente, d'une simple action personnelle et « purement spirituelle, mais purement profane, » et, en conséquence, que la cause doit être retenue audit bailliage, etc.

B. 916. (Registre.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Philibert Cajot, seigneur de Burnand; — pour messire Georges de Villeneuve, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli de Beaujolais, baron de Joux, « deffendeur à l'encon- « tre de noble Pierre de Marcilly, escuyer, demandeur et « poursuivant l'annullation et révocation du fidéicommis « et substitution apposée au testament de feue damoyselle Phi- « liberte de La Forest, leur mère commune; » — pour François Royer, seigneur des Autels, guidon de la compagnie de Jean de Nagu-Varennes; — pour Christine Chandon, « admo- « diatrix de la baronnye de Montbellet; » — pour François Ligeret, avocat audit bailliage, donataire de François Dulyon,

premier président en la Chambre des monnaies de Paris; — pour Jean Ligeret, chanoine et archidiacre de Saint-Vincent, et Suzanne Moissonnier, sa sœur utérine, héritiers *ab intestat* de François Margot, seigneur de la Villère; — pour Philibert de Fautrières, seigneur d'Audour, Frouges et la Motte; — pour Philibert de Bellecombe, seigneur de Chasselas; — requêtes: d'un marchand de Mâcon, demandant renvoi d'une cause, « parce qu'il n'est saysi des papiers « desquelz il s'entend ayder pour ses deffences, lesquelz « sont en sa mayson qui est infecte de contagion et dedans « laquelle sont mortz trois siens enfans, tellement que, jusques « à ce qu'il aye heu moyen de faire nettoyer sa dicte mai- « son et esvanter ses papiers, il luy est impossible de pouvoir « deffendre; » — de cinq habitants de Cluny, qui étaient échevins de ladite ville en 1594, représentant que, ladite année, « les sieurs de Mayenne, filz, viscomte de Tavanes « et marquis de Treffort, ayant joinctz les reliques de la « Ligue et forces de Savoye, se recongnoissans foibles pour « attenter sur une ville de deffence avecq canon, s'achemi- « nèrent et approchèrent de la ville de Cluny, qui naguères « avoit embrassé le party de Sa Majesté; les habitants de « laquelle ville, prévoyantz que leur ville estoit facile à ex- « pugner, plutôt que de se démarcher du serment que peu « auparavant ils avoient juré au Roy, employèrent gens pour « capituler à quatre mil escuz, qui estoit beaucoup plus « que leurs facultés ne permettoient; cependant les chefz « de ladicte armée, se deffiant du pouvoir de ladicte ville, « ne voullurent esloigner leurs forces, jusques à ce qu'ilz « eussent touchez la plus grande partye de ladicte somme, « en sorte que, pour faire cesser le ravage que recepvoit « le plat pays circonvoisin, » lesdits échevins se rendirent à Lyon et y empruntèrent en leur propre et privé nom la somme de 400 écus, dont ils demandent à être remboursés au moyen d'une imposition extraordinaire sur la ville de Cluny; — de trois bourgeois de Saint-Gengoux-le-Royal, demandant aussi à être remboursés de 4,500 écus qu'ils ont prêtés à leurs concitoyens, au mois de mars 1594, « que le « sieur d'Amanzé ayant forcé la ville de Sainct-Gengoulx et « entré en icelle avecq deux centz hommes de cheval et aultant de pied, après qu'il y eust vescu par quelques jours « à discrétion et espuisé tellement de moyens les habitans « d'icelle ville, qu'où telle foule eust continué, il leur es- « toit impossible de subsister, pour s'en descharger, ilz en- « trèrent en capitulation et traictèrent à la somme de six « mil escuz, » etc.

B. 917. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour les religieuses du prieuré du Villars-lès-Tournus; — pour Philibert de Mincé, religieux et pitancier de l'abbaye de Tournus; — pour les chanoines de l'église Sainte-Marie-Madeleine d'Aigueperse; — pour Luc Alamani, évêque de Mâcon; — pour Claude de Guise, abbé de Cluny; — requête d'un prisonnier pour dette, « pauvre homme de labeur septuagénaire, » demandant à être élargi pour qu'il puisse se faire traiter d'une maladie grave qui met ses jours en danger; — certificat de deux chirurgiens; — opposition audit élargissement signifiée par le créancier qui exige une bonne caution; — main-levée de l'hoirie: de Barthélemie Caneaud, veuve de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac; — de Jacques de Damas, seigneur de Vertpré; — sentence portant entérinement des lettres obtenues par les recteurs et sociétaires des trois églises paroissiales de Cluny, « pour la « conservation de leurs privilèges, recouvrement de leurs « debtz, renouvellement de leurs terriers, rentes et pen- « sions, et payement des arrérages d'iceulx; » — dépositions de témoins attestant que, « au temps que l'armée du Roy, « conduicte par M. le mareschal de Biron fust en ce pays, « les carrabins restèrent l'espace de trois sepmaines sans en « embouger, où ilz firent mille ravages indifféremment à « tous; » — réception: de Guillaume Corvault, « recep- « veur commys par le Roy pour l'imposition nouvellement « faicte par Sa Majesté sur toutes denrées et marchandises « entrans et sortans ez villes clauses du duché de Bourgon- « gne; » — d'Hector Morel, receveur des consignations audit bailliage; — requête de Claude de la Gastine, veuve de Nicolas de Naturel, seigneur de Dulphey et de la Plaine, demandant à jouir des revenus de la terre de Dulphey, pour lui tenir lieu de la dot à elle constituée par Catherine de Charmazel, son aïeule, et s'élevant à la somme de 2,000 écus, plus 1,000 livres « pour ses habitz parables, » etc.

B. 918. (Cahiers.) — In-folio, 796 feuillets, papier.

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli; par Philibert Barjot, lieutenant général audit bailliage, « juge mage pour Sa « Majesté au pays de Bresse, » et par Thomas Chandon, lieutenant particulier audit bailliage, juge ordinaire de Pont-de-Veyle. — Jugements des causes venant en appel des justices inférieures; — déclaration dudit lieutenant général qui, étant parent au sixième degré d'une des parties, « se « desporte de la congnoissance de la cause » pendante entre François de Rye, abbé d'Arcey, prieur de Dampierre, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon et prieur du prieuré de Saint-Oyen-lès-Montbellet, contre Daniel Laurent,

chanoine de l'église Saint-Vincent de Mâcon, « prétendant « estre pourveu dudict prieuré de Sainct-Oyen ; » — réception de Jacques Verjus, greffier dudit bailliage ; — « les « procureurs de ce siége viendront céans avec la longue « robe, le bonnet quarré et habitz décentz à l'estat; » — sentence déclarant « ung nommé de Marchizeuil de Cour- « tivron, conducteur des avant-coureurs de la trouppe et « compagnie conduicte par le seigneur de Soirans, soubz la « charge du seigneur baron de Sennecey, suffisamment « attainct et convaincu d'avoir, en la prairie de Messey en ce « bailliage, volu assassiner et mettre à mort messire Charles « de Montjouvent, seigneur et baron dudict lieu et de « Messey, ayant le pistollet en main et le chien abattu, de « quoy faire il auroit esté empesché par aulcung de la com- « pagnie du seigneur de Montjouvent, et d'avoir commandé « en ladicte trouppe des six qui l'accompagnoient de tuer « et mettre à mort ledict seigneur de Montjouvent, ayant « réiterées foys faict ledict commandement avec blasphes- « mes; auroit ledict seigneur de Montjouvent esté blessé « d'ung coup de pistollet aux reins, dont il seroit inconti- « nent tumbé par terre mort, par ung nommé La Desbau- « che, l'un desdicts six soldatz; pour réparation de quoy « avons condempné et condempnons ledict de Marchizeuil « de Courtivron et ledict La Desbauche, d'estre rompus et « brisez par l'exécuteur de la haulte justice sur une croix, « en la place de ceste ville de Mascon appellée la Court-du- « Prévost, si appréhendez peulvent estre, et après liés sur « une roue, les visaiges tornés en hault, y demeurer jus- « ques ad ce que mort s'ensuyve, les condempnant davan- « taige, chascung d'eulx seul et pour le tout, en l'amende « de cinq cens escuz envers le roy et somme de quatre mil « escuz envers dame Catherine de Bruges, veuve dudict « seigneur de Montjouvent, et Marie-François, leur filz ; » — acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'hoirie laissée par Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure, pour Diane d'Amanzé, sa fille, femme de Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, du consentement de Françoise de La Guiche, veuve de Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, frère du défunt, agissant comme tutrice de ses enfants, et de Françoise d'Amanzé, sœur dudit défunt, femme de Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac ; — serment de fidélité prêté au roi Henri IV : par messire Claude de Chantemerle de Moles, seigneur et baron de la Clayette et Vougy, lieutenant du prince de Mayenne ; — par Roland d'Aulnay, seigneur de Corcelles et de Chavannes; — par Jean de Civry, écuyer, seigneur de Chassagnes; — par Jean de La Franchise, capitaine du château de la Clayette ; — ordre aux officiers de police de la ville de Mâcon, « de mettre ordre et se « prendre garde aux villages contagieux, aux brelantz, jeux « de quilles et tavernes, lorsque le service divin se faict, et « de ceulx qui baillent de la chair à manger les jours de « sabmedy et aultres prohibez ; » — partage entre Jeanne de Pignon, veuve de Bernard de Salornay, seigneur de Serrières, et Jacques de Salornay, seigneur de Pruzilly et le Fief; — requête de deux laboureurs d'Ozenay, représentant que, « pendant les troubles derniers, ung « nommé La Fortune, lieutenant au chastel de Brancion, « au moys de juing mil cinq cens nonante-cinq que ledict « pays estoit réduict à l'obéissance du Roy, les auroit « rendus prisonniers audict Brancion, où il les auroit « rançonnés à composer à une somme d'argent, de laquelle « il leur auroit faict passer obligations pour vente de vin ; « et pour extorquer lesdictes obligations, il leur auroit « faict infiniz tormentz; » en conséquence, ils demandent l'entérinement des lettres qu'ils ont obtenues du Roi, pour annuler lesdictes obligations ; — « enjoinct aux procureurs « du siége, juges de justices inférieures, de remectre les « procédures criminelles entre les mains du procureur du « Roy, pour estre portées à nos seigneurs des Grands-Jours « à Lyon ; » — ordre « à tous manans et habitans, de ne « refuser aucungs douzains, de quelque marque qu'ilz « soient; » — déposition de témoins, attestant que, « à « l'occasion des derniers troubles et des incursions et rava- « ges des gens de guerre, presque tous les habitans de « Leynes s'estoient retirez au chasteau dudict lieu ; advint, « sont environ trois ans, que le seigneur de Nogent avec « ses trouppes se saisirent dudict chasteau, pillèrent, « vollèrent, prindrent et emportèrent tout ce qu'ilz treu- « vèrent dans ledict chasteau, et ce qu'ilz ne peurent « emporter le brulèrent ou brizèrent, tellement qu'il n'y « demeura que les murailles; » — publication du testament et main-levée de l'hoirie de Jean de Rougemont, seigneur dudit lieu, Pierreclos, Bussy et Bussières; — ordonnance portant que le geôlier des prisons royales de Mâcon sera remboursé des frais de nourriture et d'entretien, qu'il a faits pour un prisonnier accusé de meurtre, lesdits frais calculés à raison de 5 sols par jour, etc.

B. 919. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier (incomplet).

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par le bailli Pierre Dormy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Vinzelles, Beauchamp et la Salle, seigneur de Banans, Fuissé et la Roche-de-Solutré ; par Pierre Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François Royer, seigneur des Autels et de la Tour-Saint-Micaud ; — pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Mont-

gesson ; — pour Philibert et Bernard de Chevriers, seigneurs de la Saugerée ; — pour Jean de Chardonnay, coseigneur de Saint-Lager ; — pour messire Jean de La Chambre, comte de Savigny et Montfort ; — pour messire Claude de Rochefort, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Sigy-le-Châtel ; — pour François de Sainte-Colombe, seigneur du Poyet et de Saint-Priest ; — pour Antoine de Pise, président en l'Élection de Mâcon, seigneur de Flacé ; — élargissement de prisonniers pour dette, auxquels les créanciers ne fournissent point d'aliments ; — accusation portée par plusieurs habitants de Gibles, contre noble Jean Siraudin, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Tavanes, portant « que les demandeurs, après avoir souffert « et receu tous les ennuictz qu'on pourroit excogiter par le « deffendeur, soit en la prinse de leur bestail soit de leurs « personnes, pendant et durant ces misérables troubles, « non content de ce, en l'année mil cinq cens nonante « et quatre, après la réduction de la ville de Mascon et « Masconnois, icelluy deffendeur, accompagné de sept ou « huict soldatz bien armez et embastonnez, gens de sa « suitte, s'achemine en la parroisse de Gibles, un jour de « dimanche et ainsy qu'on célébroit le divin service, le « peuple estant assemblé en l'église pour ouyr la messe « parrochialle, où estant, les ungs ayants l'espée nue au « poing, les autres le pistolet le chien couché, il entre « accompagné comme ci-dessus en ladicte église, se saisit « entre autres des demandeurs, les lie bras et mains, les « garotte et comme forceats les mène et rend prisonniers « au chastel de la Motte, distant dudit Gibles de sept « grandes lieues, auquel lieu par surprinse il s'estoit « estably affin de plus commodément exécuter ses vio-« lences ; les faict descendre dans des fosses, esquelles par « espace de temps il les contient au pain et à l'eau et « encores bien escharchement ; bref, il les tourmante de « telle façon que les pauvres demandeurs sont contrainctz « de condescendre à sa volonté et luy promettre ce qu'il « demandoit, sçavoir la somme de cent quarante-trois « escuz ; de laquelle somme se voulant asseurer, soubdain, « assisté de six ou sept soldatz, il tire lesdictz demandeurs « hors de prison, les conduict jusques à Salornay-sur-Guie « distant dudict chastel de la Motte d'une grande lieue et « demye, là où par-devant ung nommé Terrier il les con-« trainct eulx obliger de la susdicte somme, » etc.

B. 920. (Cahiers.) — In-folio, 878 feuillets, papier (incomplets).

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre Galopin, capitaine du château de Vérizet ; — pour Béatrix de Grolée, dame douairière de Pierreclos ; — carnets du possessoire et de l'église ; — sentences adjugeant certains cens, rentes ou servis aux Jacobins de Mâcon, aux Cordeliers de ladite ville, aux curés et aux chapelains du diocèse, au chapitre de Saint-Pierre, à celui de Saint-Vincent, etc.

B. 921. (Cahiers.) In-folio, 915 feuillets, papier (incomplets).

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli et juge royal ; par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jacques Berthet, seigneur du Tillac, curateur de Catherine et Claudine Des Fossés, héritières testamentaires de Françoise Des Fossés, leur tante, veuve de Jean Fustaillier, contre Jean Meyssonnier, seigneur du Mont ; — pour Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure ; — pour François Gratier, seigneur de Condemines ; — pour Moïse de Rymon, seigneur du Thil et de la Courtine, etc.

B. 922. (Registre.) — In-folio, 504 feuillets, papier.

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Attestation faisant connaître que les officiers du Roi audit bailliage ont assisté, le 23 janvier, « à l'anniversaire du Roy « Sainct-Louys, célébré en l'esglize Sainct-Pierre par les sei-« gneurs chanoynes et chappellains en icelle esglize, ainsy « que de coustume ; » — sentence portant que Jean Gagnepain, dit le capitaine La Violette, sera, selon la volonté du roi Henri IV, et en récompense de ses services militaires, « installé et receu, comme nous le recepvons, en la place « de relligieux lay en l'abbaye royalle et foncière de Tornus, « pour y estre traicté charitablement et amiablement sa vie « durant, luy faisant donner et administrer par chascung « jour vivres, logis, vestiaires, chauffaiges, allimens et aul-« tres nécessités, en faisant néanlmoings par luy service en « ladicte abbaye, selon qu'en chose pareille il est accous-« tumé de faire ; » — défense à François Gratier, de prendre la qualité de noble ; — accusation portée par un marchand de Curbigny contre noble Georges Des Prés, de l'avoir fait arrêter avec violence en 1595, « et précipiter dans un « crotton, où on l'auroit laissé cinq jours entiers sans qu'on « luy présentast ung seul morceau de pain ; » de ne l'avoir relâché qu'au bout de cinq mois, après lui avoir fait subir les plus cruels traitements et moyennant une rançon de 300 écus ; — jugement qui le condamne à payer ladite somme,

comme ayant été fait prisonnier selon les lois de la guerre; — sentence adjugeant les terres et seigneuries d'Asnières, le Sauget et la Tour-de-Replonges, à messire Jean de La Chambre, comte de Savigny, mari de Claudine de Nanton; — le 1er septembre, « tant en considération de la malladie « de contagion qui pullulle en la ville de Tournus et lieux « circonvoisins, que selon l'ancien coustume et stil du « bailliage, nous avons baillé féries jusques après la feste « Sainct-Denys, » etc.

B. 923. (Registre.) — In-folio, 886 feuillets, papier.

1597.—Bailliage royal.—Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires; — « l'usage et coustume de tout temps observé « en ce bailliage est que *veniens ad forum* pour sa propre « cause *non est incarcerandus*, » et, pour ce motif, jugement qui ordonne l'élargissement d'un prisonnier pour dettes; — sentence adjugeant certains sens et servis : à César de La Bondue, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Metz et de Chalon; — à Jeanne, fille de Jean de Saint-Amour, seigneur de Foncrainne, légataire de Philiberte de Feurs, femme de feu François de Nanton, seigneur d'Estours; — à messire Antoine du Blé, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron d'Uxelles, Cormatin et Janlis, guidon de la compagnie du duc de Guise; — à Françoise de La Guiche, mère et tutrice de Claude d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, etc.

B. 924. (Registre.) — In-folio, 900 feuillets, papier.

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage; — plaidoiries d'avocats; — avis des officiers du Roi; — confirmations ou infirmations des jugements primitivement rendus; — sentence déclarant Michel Mondon, laboureur d'Uchizy, coupable d'avoir insulté le curé dudit lieu dans l'intérieur de l'église paroissiale; « pour réparation duquel « délict, nous avons icelluy Mondon condempné à se retrou- « ver et représenter, le premier jour de dimanche après la « prononciation de nostre présente sentence, en ladicte « église d'Uchizy, pendant la grande messe, à deux genoux, « teste nue, proche le grand hostel de ladicte église, et en- « cores porter à l'offrande ung cierge ardent de la pesan- « teur de dix livres, pour servir au luminaire d'icelle « église, demeurant le surplus de la messe à deux genoux, « teste nue; et encores avons icelluy condempné en l'a- « mende de cent escuz, applicables le tiers au seigneur « d'Uchisy (l'abbé de Tournus), les aultres deux tiers au « Roy, sur lesquelz seront pris trente-troys escuz et tiers « pour appliquer en la repparation de l'auditoire royal du « présent bailliage; et à tenir prison jusques à l'entier « payement desdictes amendes, » etc.

B. 925. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires; — procédures poursuivies à la requête : de messire Jean de La Chambre, comte de Savigny et Montfort, pour obtenir la vente aux enchères de la terre et seigneurie de Saint-Mauris, qu'il a fait saisir contre noble Gabriel de Chevriers; — d'Anne de Seneton, veuve de Guillaume Barjot, seigneur de la Palud, Avenas et la Roche; — sentence adjugeant à Jacques Quarré, seigneur de Loisy, une terre sise à Tournus, lieu dit en la Petite Condemine, etc.

B. 926. (Registre.) — In-folio, 1140 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à obtenir des provisions alimentaires; — ventes judiciaires de fruits provenant de bien mis sous la main de justice; — procédures civiles : pour messire René de Rochebaron, comte de Berzé; — pour Claudine de Sivry, dame de Chassagnes en partie, femme d'Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur de Villiers; — pour Jean de La Cour, seigneur de Moulin; — pour Éléonore de Robertet, dame de Mandelot, Passy et Savigny; — pour Antoine de Pise, seigneur de Flacé, président en l'Élection de Mâconnais; — pour messire Timoléon de Maugiron, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, baron de Montbellet; — pour César de La Bondue, commandeur du temple de Chalon, seigneur de Sainte-Catherine-de-Montbellet; — pour Jean de Saux, vicomte de Tavanes, au nom de Charles et Éléonor de Saux, ses enfants, héritiers de Françoise de Polignac, dame de Lugny; — pour Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Crécy et du Côté, tuteur de Jean de Chambes, seigneur de Givry (Laizé); — sentences : condamnant les propriétaires de la sixième partie « de certain moulin assis sur la rivière de Natouze, finage de Lymones, appelé le

moulin Panetier, » à payer aux fermiers de la terre de Boyer, qui appartient au chapitre de Saint-Vincent de Chalon, les arrérages d'une rente annuelle de 14 boisseaux froment, 14 boisseaux seigle et 14 boisseaux avoine ; — retenant audit bailliage la connaissance du procès que messire Lourdon-Gaspard de Saligny, chevalier, baron de la Motte-Saint-Jean et du Rousset, soutient contre messire Georges de Bauffremont, comte de Cruzilles, au sujet de violences et de pilleries exercées par les gens dudit comte contre des habitants de Noireux, Cray et la Bussière ; — ordonnance dudit Thomas Chandon, portant que les débats d'un procès entre Philibert Barjot et Louis Laurent, prévôt en garde et juge royal de Mâcon, n'auront pas lieu publiquement mais dans son domicile privée, « faisant néanmoings « deffences à icelles parties, en leurs escriptures, plai-« doiries ou autrement, d'user de parolles injurieuses ou « calomnieuses, estantz hors de subject de la cause, » etc.

B. 927. (Cahiers.) — In-folio, 788 feuillets, papier (incomplets).

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences portant « enthérinement des lettres royaux en rescision de contractz ; » — procédures civiles : pour Gilberte Perrin, femme de François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Chanteloup ; — pour Jacques Lévesque, seigneur de Beaumont ; — pour Claudine de La Gastine, veuve de Nicolas de Naturel, seigneur de Dulphey et de la Plaine ; — pour Jean-Baptiste Galand, écuyer, seigneur de Venières, capitaine de la ville de Tournus ; — pour Claudine de Damas, dame de Trémont ; — sentence maintenant Froment Jacquet, maître de chœur en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, « en la « possession, jouissance et saisine du temporel de la « chappelle et oratoire fondée en la maison de la Grange-« Gormond, lez Tournuz ; » — ventes judiciaires d'im-« meubles, etc.

B. 928. (Cahiers.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : maintenant Jeanne de Salornay, femme de Philibert Bailly, seigneur de Dracé et Murzeau, en possession de César de Salornay, dit de Murzeau, son frère, malgré l'opposition formée par Guy de Fautrières, seigneur de Salornay ; — confirmant à l'abbé de Cluny le droit de collation et provision sur la chapelle Sainte-Catherine, fondée en l'église Notre-Dame-des-Panaux de Cluny, et sur la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, en l'église Saint-Odile, près de ladite ville, avec défense à dom Antoine Georges, prieur de Saint-Laurent-lès-Chalon, archidiacre en l'abbaye de Cluny, de chercher à s'attribuer l'exercice dudit droit ; — causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — plaidoiries des avocats ; — conclusions du procureur et de l'avocat du Roi ; — jugements qui confirment ou infirment les sentences rendues par les premiers juges, etc.

B. 929. (Registre.) — In-folio, 1008 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : condamnant messire Jean de La Chambre, comte de Savigny-Montfort, et Claudine Nanton, sa femme, à payer à Jeanne, fille de Jean de Saint-Amour, seigneur de Foncrainne, la somme de cent écus à elle léguée par Philiberte de Feurs, Jeanne de La Chambre, leur fille, ayant hérité des biens de messire François de Nanton, seigneur d'Estours, héritier de ladite dame de Feurs ; — faisant droit aux réclamations d'Humbert de Lugny, seigneur de Combes, demandeur en payement de dettes ; — condamnant Moïse Droyn, seigneur des Pierres, à payer certaines rentes, cens et servis, à Pierre Leroux, seigneur du Terreau ; — procédures civiles, règlements de comptes, etc.

B. 930. (Cahiers.) — In-folio, 890 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Permission accordée à François Daubas, d'exercer l'office de sergent royal, bien qu'il ne puisse produire ses lettres de provisions, « expédiées et mises ez mains de « maistre Abel Guérin, n'a guères greffier de ce bailliage, « détenu prisonnier entre les mains de l'ennemy espagnol « occupant le Catelet en Picardye, lequel, à raison de « l'excessifve rançon à laquelle l'on l'a faict composer, ne « pourra estre icy de retour de six ou huict mois ; » — réceptions de notaires et de sergents ; — publication du testament de Bénigne Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine, Burgy et en partie de Grenot ; — demande en séparation de biens, présentée par Claudine de Civry, dame de Chassagnes, femmes d'Hugues de Mazilles, seigneur de Villers, et sentence qui fait droit à sa demande ; — entérinement des lettres de grâce, obtenues par Jean

Moisy, maître écrivain, « pour raison de l'homicide par luy « commis et perpétré à la personne de messire Joachim « Pavaillon, doyen de l'église Sainct-Georges de Chalon ; » — amodiation des biens : de Jean de Chambes, seigneur de Givry, à la requête de son tuteur Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Crécy ; — des enfants de Jean de Florette, écuyer, seigneur de Bussy, gentilhomme de la maison du Roi, contrôleur général de ses guerres, à la requête de leur tuteur Robert Leclerc, écuyer, seigneur d'Arnouville ; — de Roland de Foudras, seigneur de Château-Thiers, à la requête de Marguerite de Laurencin, sa mère et sa tutrice ; — requête de Marguerite de Cippault, femme d'Antoine de Mazilles, conseigneur de Vaubresson, « condempné à mort, par sentence de contumace, à « raison de quelque crime duquel il est en prévention et « néantmoings innocent, » et sentence qui lui adjuge une provision alimentaire sur les biens de son mari, qui ont été confisqués ; — le lundi 15 juin, « la paix a esté publiée « par les quarrefours de la ville, à son de troys trompettes, « par maistre Pierre Duperron, principal commis du « greffe du bailliage, en présence des gens du Roy, des « cappitaines et eschevins de ladicte ville, des seigneurs de « Grandmaison et Beauregard, cappitaines de compagnies « de la garnison, et plusieurs notables ; » — procédures poursuivies par divers religieux, curés et chapelains, demandeurs en payement de rentes, cens ou rentes, etc.

B. 931. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal.—Audiences tenues par Pierre Dormy, seigneur et baron de Vinzelles, Banans et la Roche de Solutré, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, lieutenant général, et Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Causes venant en appel des justices inférieures, tant en matière civile qu'en matière criminelle ; — déclaration de l'avocat du Roi, portant que « le juge de Tournuz a « faict et commis ung attemptat contre nostre auctorité « en ce que, au préjudice de nostre appoinctement conte- « nant permission de recouvrir et redresser la boucherie « dudict Tournuz, nonobstant les deffenses précédentes « dudict juge, il a, par autre appoinctement subséquent, « faict deffenses à peine de cent escuz ; » — sentence qui permet aux bouchers dudit Tournus, « de faire recouvrir et réparer la boucherie antienne, sans nouveau bastiment ; » — mémoire attestant que, « pour la somme promise au « cappitaine La Fortune, naguères commandant pour la « Ligue en la ville de Seurre, pour la réduction d'icelle en « l'obéissance du Roy, le sieur révérent évesque de Mascon « a esté imposé pour sa juste cotte à la somme de soixante- « dix escuz » ; — requête des justiciables de la seigneurie du Terreau, exposant que le seigneur dudit lieu a obtenu du juge commis en ses terres une sentence qui les contraint d'aller, tous les mardis, vendre leurs denrées au marché qui se tient « au lieu appelé de Lautecourt, » où ne se rend presque aucun marchand ou acheteur, à cause de la proximité des lieux où se tiennent des marchés plus importants, comme la Clayette, Charolles, Cloudeau et autres endroits ; — jugement qui confirme ladite sentence et condamne lesdits justiciables aux dépens de l'appel, etc.

B. 932. (Registre.) — In-folio, 992 feuillets, papier.

1599. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à obtenir des provisions alimentaires ; — procédures civiles : pour Moïse de Rymon, seigneur du Thil et de la Courtine ; — pour Gaspard de Tintry, seigneur dudit lieu, Rains et Genouilly ; — pour André de Noblet, écuyer, seigneur des Perrières ; — pour Louise de Seyturier, veuve de Claude de Laye, écuyer, seigneur de Meximieux et Albin ; — pour Jean-Baptiste de Locatel, écuyer, seigneur de Varanges ; — pour Jacques Quarré, seigneur de Pimont ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, baron de Montanet ; — pour Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée ; — sentences condamnant : les habitans de Sologny, à payer à Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Fougères, École et la Bâtie, « le cheval qui luy fust tué à recource du bestail desdictz deffendeurs ; » — Marguerite de Messey, veuve de noble Antoine Chapon, femme en secondes noces de François de Carondelet, à payer à messire René de Rochebaron, comte de Berzé, et Françoise d'Aumont, sa femme, la valeur de certain dépôt de blé qu'ils avaient confié audit Chapon, « soubz la promesse de faire bonne garde et restitution, » etc.

B. 933. (Registre.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1599. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires de fruits provenant de biens appartenant à des mineurs ou mis sous la main de justice ; — procédures civiles : pour Georges de Laurencin, seigneur de la Garde-sous-la-Bussière ; — pour Jean de Montcony, écuyer, seigneur de Bellefont ; — pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — pour messire Timoléon de Maugiron, chevalier des ordres

du Roi, marquis de Saint-Symphorien, comte de Montléans, seigneur de la Palud, Ampuis et Igé, baron de Montbellet; — pour Jacques, palatin de Dyo, seigneur de Montperroux, Boyer et la Vesvre ; — pour Pierre Galopin, capitaine du château de Vérizet ; — pour Antoine de Pise, président en l'Élection du Mâconnais, seigneur de Flacé ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazole et la Ferté ; — pour Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — pour Philippe de Lagneau, écuyer, seigneur de Crépigny ; — pour messire Antoine de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, et Antoinette de Gorrevod, sa femme ; — acte par lequel Michel Mondon, laboureur à Uchizy, révoque une donation qu'il avait faite au profit de son fils, « en espérance de recepvoir de luy quelques « secours et obéissance, mais, tout au contraire, il en a « receu de grandes ingratitudes et désobéissance, » etc.

B. 934. (Cahiers.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1599. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Publication du testament et mainlevée de l'hoirie : de Robert de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — d'Ennemond Sévert, seigneur d'Hurigny et la Vernée ; — d'Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur des Épaux ; —procès poursuivis pour Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, fermier du péage de Mâcon ; — Requête de Jean de Saux, vicomte de Tavanes, seigneur de Lugny, tendant à être rayé des rôles de l'arrière-ban, où il a été compris, « quoy que, pour les di« gnitez qu'il tient et services qu'il a faictz, il soit exempt, « comme il a esté déclairé en pareil cas par messieurs tenantz « la cour de parlement à Dijon, pour les seigneuries qu'il ha « en Bourgongne ; » — attestation des officiers du Roi, portant qu'en 1594, « après la réduction de ceste ville en l'o« béissance du Roy, sur l'émotion où se trouva le pays par « la descente de l'armée de Savoye soubz la conduicte du « marquis de Treffort, il fut trouvé expédient, pour retenir « les subjectz de Sa Majesté au debvoir de leur obéissance, « d'exiger et prendre le serment de fidélité tant du sieur « de Varennes, gouverneur, des membres de sa compagnie, « des gentilzhommes du pays qui l'assistoient, que d'aul« cungs des apparentz de l'ordre ecclésiastique ; » — réception de François de Rymon, « pourveu de l'estat de judicature de la chastellenye royalle de Sainct-Gengoulx ; » — enregistrement : d'un arrêt du parlement de Paris, qui condamne Jean d'Amanzé, écuyer, seigneur dudit lieu, à 800 écus de dommages-intérêts envers Bernard Barthelot, curé du Bois-Sainte-Marie, « pour raison des excedz, pillage de « ses biens meubles, or, argent et rançon, commis et exigés « de luy par ledict d'Amanzé et complices ; » — d'une lettre de Luc Alamanni, évêque de Volterra en Toscane, donnant à Yves Lambertod, curé de l'église paroissiale Saint-Étienne de Mâcon, la permission de disposer à son gré des meubles que ledit évêque a laissés en l'évêché de Mâcon, où Gaspard Dinet vient lui succéder ; — demande de séparation de biens faite par Barthélemie du Martel, veuve de Claude de Vigousset, femme en secondes noces de Lazare de Brazé, écuyer, seigneur dudit lieu ; — sentence portant que le nom de Benoît de Gonnet, seigneur de la Vigne, gendarme de la compagnie du duc de Mayenne, sera rayé des rôles des tailles où il avait été compris pour la paroisse de Meulin ; — opposition du baron de la Bussière à l'entérinement des lettres patentes obtenues par Mathurin Bullion, seigneur de Tramayes, lui permettant « de faire autour de sa maison de « Tramayes des fossez de telle grandeur qu'il avisera avec « pont-levis, et la fortiffier et flancquer de tours, tournelles, « canonnières et autres choses en tel cas requises et accous« tumées ; » — contredits et plaidoyer pour ledit Bullion ; — procédures civiles ; — sentences faisant droit aux requêtes des membres du clergé, religieux, curés ou chapelains, demandeurs en payement de cens, rentes, servis, etc.

B. 935. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, seigneur et baron de Vinzelles, la Salle et Beauchamp, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Guillaume Florette, conseiller en la cour du parlement de Paris, Catherine, sa sœur, et les enfants de Jean Florette, contrôleur général des guerres, tous héritiers d'autre Jean Florette, conseiller en ladite cour, prenant fait et cause pour Louis Laurent, fermier de la prévôté d'Uchizy, dont ils sont propriétaires ; — pour Jacques Quarré, seigneur de Loizy et de Pimont ; — pour Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière ; — pour Jean Bureteau, seigneur de Jugy ; — pour Louis de Rymon, seigneur de la Rochette ; — pour Zacharie Pelez, seigneur de Marigny et en partie de Vérizet ; — pour Louise de Messey, veuve de Guyot de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu ; — ventes judiciaires ; — sentence condamnant Claude de Semur, seigneur de Trémont et Sancenay, à payer à Laurent de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, École et la Bâtie, « tant et si « longuement qu'il jouyra du diesme de Sancenay, chacung « an, la somme de huict escuz un tiers, en conséquence de « la cense et ferme à perpétuité dudict diesme, passée au-

« dict noble de Semur par Charles de Busseul, père dudict « demandeur, » etc.

B.936. (Registre.) — In-folio, 854 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Déclaration par laquelle lesdits lieutenants se déclarent incompétents pour juger le procès que Jean Thévenon, seigneur de Tavernost, a intenté à Philippe de Laurencin, seigneur de la Bussière, aux fins d'obtenir restitution d'une rançon de 800 écus payée en 1589, « comme ledict sieur « de Tavernost, lors lieutenant civil et criminel au bailliage « de Dombes, se fut mis en chemin pour aller en la ville de « Trévoux et y tenir le siége, proche qu'il fut du port de « Belleville où il désiroit passer l'eau, il seroit esté prins et « mené en la maison forte et chastel du dict sieur de la « Bussière, combien que ledict sieur de Tavernost fust de « mesme party que ledict sieur; » — procédures civiles : pour Claude Barthelot, contrôleur pour le Roi en Mâconnais, seigneur de Gratay et Ozenay; — pour Aimée de Damas, dame de Vertpré; — pour Jean de Létouf et Jacqueline de Fautrières, seigneur et dame d'Audour; — pour Claude de Salornay, comte de Saint-Jean de Lyon, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon; — requêtes de prisonniers pour dettes; — défense faite à Valentin Siraudin, bourgeois et marchand de Mâcon, amodiateur de la terre de Saint-Point, « de faire payement des deniers de sa ferme en « autres mains qu'en celles du seigneur abbé de Cluny, » à la requête duquel ladite terre a été saisie, pour une créance de cinq mille écus, au préjudice de Claire de Saint-Point, dame de Saint-Vidal, vicomtesse de Beaufort, femme de Marcelin de Hautvilliers, seigneur dudit lieu, etc.

B. 937. (Cahiers.) — In-folio, 828 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Vente judiciaire du blé, du vin et des effets provenant de l'hoirie d'Antoine de L'Aubespin, seigneur de Clessé, chantre et chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent, prévôt et chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre; — réserves et intervention des chapitres desdites deux églises; d'Antoinette de L'Aubespin, femme de Louis Desmarins, seigneur de Montgenoux et Chigy; de Françoise de L'Aubespin, femme d'Antoine de Busseul, seigneur de Moulins-l'Arconce; d'Antoine de Montjournal, seigneur de Cindré; d'Antoine de Vichy, seigneur de Cucurieux, et de Claude de Namy, seigneur de la Forest, tous prétendant avoit des droits à la succession dudit chanoine; — sentence renvoyant aux Requêtes du palais de Paris la connaissance d'un procès intenté par Jean et Aimé de Chardonnay, seigneurs de Saint-Lager, enfants et héritiers d'Humbert de Chardonnay, seigneur des Époux et en partie de Salornay-sur-Guye, « demandeurs en sauvegarde et maintenue possessoire, » contre messire René de Rochebaron, comte de Berzé, baron de Cenve, Lys, Joncy et autres places; — inventaire des pièces fournies par Catherine de Bauffremont, femme de messire Antoine Du Blé, baron d'Uxelles et Cormatin, et par ledit comte de Berzé, pour établir les droits de justice que lesdits seigneurs prétendent respectivement avoir sur le pré Gâteau, sis à Chazelle; — procuration passée par Isabeau de Lugny, veuve de noble Claude Auclerc, seigneur de l'Orme, Montfernier et la Guillermière; — jugements rendus sur les causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 938. (Cahiers.)—In-folio, 815 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, seigneur et baron de Vinzelles, la Salle, Beauchamp et la Roche-de-Solutré, par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Refus d'entériner les lettres de provisions obtenues par François Tavan, pour l'office de « jaulgeur et grumeur des vins au pays de Masconnois; » — réceptions de procureurs, d'avocats, de sergents et de notaires royaux; — opposition de Girard Dagoneau, receveur du domaine et des aides du Mâconnais, à la réception de Joachim Grillet, qui avait été pourvu du même office; — « Monsieur le bailly voyant les plaidoiries qui se faisoient « par les procureurs, a ordonné que cy-après les causes se « plaideront par advocatz; » — « doresnavant il est ordon« né au sergent audiencier de confisquer à luy les chappeaulx « des procureurs qui les pourteront au siége et audience; » — présentation des lettres de grâce obtenues par Isaac Bullion, qui avait tué un domestique de Claude Bullion, son père, seigneur de Layé; — main-levée de l'hoirie de Philibert de Mincé, seigneur de Vaux-sous-Targe; — nomination d'un curateur aux enfants d'Anne de Luppier, femme de noble Pierre de Marcilly, à la requête de ladite dame, » pour « débattre la nullité des exhérédation et substitution, faic« tes par le testament et codicille de feue damoiselle Phi« liberte de La Forest, mère dudict sieur, des enfans nez et « à naistre du mariage dudict sieur et d'elle suppliante, « contre tout droict de nature et équité, » attendu que ledit Pierre de Marcilly avait refusé de poursuivre cette affaire, pour ne pas désobliger son père, Philippe de Marcilly, seigneur de Crécy; — ordre aux officiers de la justice de Mo-

roges, de tenir leurs assises au village de Vingelles et dans les autres hameaux qui dépendent du bailliage de Mâcon ; — condamnation aux verges et au bannissement, prononcée contre le colporteur d'un imprimé contenant « une response « feinte estre celle du sieur Duplexis au sieur évesque d'É- « vreux ; » — déclaration des biens appartenant à Louis de Mazilles, conseigneur de Vaubresson ; — ventes judiciaires, etc.

B. 939. (Cahiers.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1600-1601.— Bailliage royal.— Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — « Carnet d'esglise, » contenant les procédures poursuivies à la requête des religieux, des prêtres, curés ou chapelains, demandeurs en payement de redevances, cens ou servis ; — sentence condamnant Philibert de Mincé, pitancier de l'abbaye de Tournus, à payer au grand prieur et aux autres religieux de ladite abbaye, les arrérages de leurs prébendes, « sauf audict sieur pitantier son recours, et de « se pourvoir envers le sieur révérend abbé de Tornus, « pour estre récompensé des pertes par luy prétendues à « l'occasion de la diminution des fondz et revenus affectés « à ladicte pitancerie; » — carnets du possessoire ;— jugements rendus à la requête de divers particuliers, « impé- « trants de lectres royaulx, » etc.

B. 940. (Registre.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1601. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean-Baptiste de Locatel, écuyer, seigneur de Varanges et des Écuyers, et Claudine Leroux, sa femme ; — pour Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Fuissé, et Catherine Des Fossés, sa femme; — pour Jacques de Salornay, écuyer, seigneur de Serrières ; — pour noble Antoine Fournier, seigneur de Champeau; — pour Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil; — pour Jean de Létouf, écuyer, seigneur d'Audour et de Pradines; — sentence condamnant Jacques Lect, docteur en droit, « citoyen et seigneur lieutenant du droit de som- « maire justice en la ville de Genefve, » à remettre à Mathurin Bullion, élu pour le Roi en l'Élection du Mâconnais, « les papiers, documentz et enseignementz, terriers, recep- « tes et autres papiers concernant les rentes, cens et servis, « dheues ès villaiges de Sollutré, Poilly et Sainct-Sorlin, et « dont feu damoyselle Esther Guillant, vivant femme dudict « Lect, et ses deventiers jouyssoient comme despendantz « de la seigneurie de Tramayes ; » — requête de deux habitants de Saint-Germain-en-Brionnais, tendant à être déchargés « de la commission à eulx donnée des revenus, « fruictz, cens, rentes, justices et dixmes d'Amanzé, » saisis au préjudice de Jean d'Amanzé, seigneur dudit lieu, et d'Antoinette de Saligny, sa mère, à la requête de messire François de Montcoquier, chevalier, seigneur dudit lieu, et d'Esther d'Amanzé, sa femme, pour avoir payement d'une somme de 7,000 livres avec intérêts ; — ventes judiciaires, etc.

B. 941. (Registre.) — In-folio, 1018 feuillets, papier.

1601. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac; — pour Barbe de Létouf, femme de Jean de La Rivière, écuyer, seigneur dudit lieu et de Martenet ; — pour François de Nagu, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur et baron de Merzé, Varennes et Belleroche ; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot; — pour Claude de Bordes, seigneur de Mauvoisin ; — pour Philibert de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, la Roche, Milly, Armans et Vauzelle, et pour Émilaude de Musy, sa sœur, femme de Jordan de Chanay, seigneur de Burat; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour Marguerite Descousu, veuve de Philibert Bureteau, seigneur de Jugy; — ventes judiciaires, etc.

B. 942. (Cahiers.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1601. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli ; par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ressortissant audit bailliage ; — acte par lequel les protestants sont mis en possession d'une maison à Salornay-sur-Guye et d'une autre à Hurigny, pour l'exercice de leur religion ; — réception de caution pour Salomon Chesnard, pourvu de la charge de receveur ancien héréditaire des décimes du diocèse de Mâcon, en remplacement de Claude Néron, dernier titulaire ; — foi et hommage présentés au Roi par Mathias de Sermaize, écuyer, seigneur dudit lieu, pour le fief de la Vau, paroisse de Gible, qu'il a acquis du seigneur d'Amanzé ; — établissement de deux nouvelles foires qui se tiendront en la ville de Tournus, le 7 janvier et le 24 juillet de chaque année ; — lettres de provisions obtenues de l'abbé de Cluny

par Sébastien Leschère, notaire royal, pour l'office de juge et garde des sceaux en la juridiction dudit Cluny ; — jugement portant séparation de biens au profit de Marguerite de Messey, femme de noble François de Carondelet ; — procès-verbal constatant les dégradations faites au pont de Mâcon par l'incendie d'un moulin qui y était attaché ; — déclarations de témoins, attestant que Louis Furet, seigneur des Mottes, Georges de Galles, seigneur de Bellefontaine, et Louis de Bernod, seigneur de Chambly, séjournent depuis quatre mois à Mâcon, « attendant de recepvoir les arrérages « de la provision à eulx adjugée par la souveraine court de « parlement, de cinq centz escuz pour chacune de leurs « femmes, des seigneur et dame de Savigny Montfort, occu- « pateurs des biens de feu messire François de Nanton, vi- « vant seigneur de Pizay et d'Estours ; » — sentence déboutant Pompée, « advoué de La Guiche, » d'une action qu'il a intentée contre Hugues de Mazilles, seigneur du Villard, etc.

B. 943. (Registre.)—In-folio, 1102 feuillets, papier.

1602. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, ou, en leur absence, par Humbert Moisson, avocat, premier en ordre. — Sentence condamnant Brice Bauderon, docteur en médecine, « à passer revente de la seigneurie de Sennecé, » à Claude Bullion, seigneur de Layé, demandeur en retrait lignager ; — ventes judiciaires ; — procédures civiles : pour Georges de Bauffremont, marquis d'Alègre, comte de Cruzilles ; — pour François Ducret, seigneur de Cutigny, tuteur des enfants de Robert de Belleperche, seigneur d'Aynard et de Chassignolles ; — pour noble Pierre Quarré, seigneur de la Fin ; — pour Jacques de Salornay, seigneur du Fief, Pruzilly et Serrières ; — pour Claude Du Martel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon et d'Épinassy ; — pour Louis d'Oncieux, seigneur de Montiernoz, etc.

B. 944. (Registre.) — In-folio, 1050 feuillets, papier.

1602. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, la Salle, Beauchamp, etc., bailli ; par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes et baux judiciaires ; — procédures civiles : pour Jean de Boyaud, seigneur de Franchesse et du Martray — pour Philibert de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Éléonore de Robertet, dame de Mandelot ; — pour messire François de La Madeleine, marquis de Ragny ; — pour Jean de Rovorée, seigneur de Montburon, et Antoinette de Salornay, sa femme ; — pour Louise de La Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand ; — pour César Lemaire de La Bondue, commandeur du temple de Chalon ; — pour Lambert Croppet, seigneur de Saint-Romain et Couson, conseiller au siége présidial de Lyon ; — pour François de Lugny, écuyer, seigneur dudit lieu ; — écritures des Jacobins ou Frères-Prêcheurs de Mâcon, en réponse à une assignation qu'ils ont reçue du sieur Pavallier, « aux fins de « faire clore une fenestre de leur clocher nouvellement « édifié, » etc.

B. 945. (Registre.) — In-folio, 526 feuillets, papier.

1602. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, ou, en leur absence, par Humbert Moisson, avocat, premier en ordre.— Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou juridictions secondaires ressortissant audit bailliage ; — confirmation ou infirmation des sentences rendues par les juges desdites justices ; — « deffenses sont faictes à Guillaume de Drée, seigneur de la « Sarrée, cappitaine du chasteau de Sainct-Gengoulx, d'ap- « peller ou aulcunement contraindre les habitans des unze « villages guettables et retraians audict chastel, sinon en « cas d'éminent péril, » etc.

B. 946. (Cahiers.) — In-folio, 653 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, ou, en leur absence, par Humbert Moisson, avocat, premier en ordre. — Sentences : adjugeant le tiers des dîmes de la paroisse de Burgy aux chapelains de la chapelle fondée en l'église Sainte-Catherine du temple de Montbellet, sous le vocable de tous les saints, et condamnant Louis de Mincé, seigneur de Grenot, à restituer auxdits chapelains tout ce qu'il a perçu en s'appropriant ladite portion de dîmes ; — maintenant le propriétaire du moulin de Bettevoux (Uchizy) en la possession exclusive des cours d'eau qui alimentent l'écluse dudit moulin, « faisant inhibitions « et deffences à tous autres de user et divertir lesdictz cours « d'eau de leur ancien cours, en quelque sayson et pour « quelque cause que ce soit ; » — confirmant à Claude Du Martel, commandeur de Mâcon et d'Épinassy, la propriété de la chapelle Saint-Jean de Ventrigny, paroisse de Chauffailles, y joint divers fonds « et une place balladoire ; » — ventes et amodiation de biens saisis à la requête de créanciers, etc.

B. 947. (Registre.) — In-folio, 1126 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean de Mincé, seigneur de Péronne et Besanceuil; — pour Philippe Gayand, seigneur de Jarnosse, élu pour le Roi en l'Élection de Mâconnais; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et la Ferté; — pour Pierre Litaud, recteur du collége de la Clayette; — pour François Damas, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, seigneur de Thianges et du Vau-de-Chizeuil; — pour Claude de Chantemerle, baron de La Clayette et Vougy; — pour Pierre de Marcilly, seigneur de Crécy et du Côté; — pour André de Beauvoir, seigneur de Varassieux et de Chaintré; — ventes judiciaires, etc.

B. 948. (Registre.) — In-folio, 1031 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philippe de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière; — pour Vivante de Vauzelle, femme de noble Anastase Du Petit-Bois; — pour Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron; — pour Philippe de Nanton, seigneur de Merzé; — pour Philibert Cajot, seigneur de Burnand; — pour messire Georges de Villeneuve, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Joux, seigneur de la Noyerie, Sailly, Salornay-sur-Guye, bailli de Beaujolais, agissant comme tuteur de Jean de Chambes, seigneur de Givry; — pour Philibert Guillemin, seigneur de Marchizeuil; — pour Philibert Poivre, seigneur du Balay; — pour Antoinette de Gorrevod, veuve de messire Antoine de Vichy, seigneur de Champrond, héritière de Claudine de Semur, veuve de messire Jean de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, etc.

B. 949. (Cahiers.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures poursuivies à la requête de particuliers « impétrantz de lettres royaulx en rescision de « contractz et demandeurs en entérinement d'icelles; » — jugement des causes venant en appel des justices seigneuriales qui ressortissent audit bailliage; — sentence confirmant aux habitants de Saint-Oyen-de-Montbellet le droit de mener paître leur bétail « en tous les prés de la praherie de « Sainct-Oyen, sy tost que la première herbe est levée et « cuillie, notamment au pré appellé le grand pré Borron; » — plaintes des chanoines du chapitre Saint-Vincent de Mâcon, seigneurs en toute justice de la terre de Verzé, contre messire René de Rochebaron, seigneur de Berzé-le-Châtel, « qui se seroit ingéré, au jour de la feste de Verzé, qu'est le « jour feste Sainct-Jehan après Noël, de faire mener la feste « dans ledict village de Verzé, y introduysant les ménestriers « et les faisant jouer soubz l'appuy et faveur d'aulcuns ses « officiers et domesticques, qu'est venir à l'encontre de leur « droict seigneurial d'establir feste audict lieu de Verzé; » — ordonnance portant que, pour éviter les querelles entre les parties, *ne veniant ad arma*, défenses leur sont faites « de faire mener aulcune feste balladoire, pour ceste année seullement, » etc.

B. 950. (Registre.) — In-folio, 1012 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Marc de Tenay, écuyer, seigneur de Saint-Christophe; — pour Léonard de Semur, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Trémont et Sercy; — pour Denise Bourgeois, femme d'Henri de Thézut, seigneur de Juchaux, contre Jeanne Bourgeois, femme de Raymond de Montchanin, seigneur en partie de Saint-Clément-sur-Guye; — pour Aimé de La Bergère, seigneur de la Villière; — pour Pierrette de Chaintré, dame de Varennes; — pour Jacques Régnaud, seigneur de Mépillat; — ventes judiciaires, etc.

B. 951. (Registre.) — In-folio, 1076 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Hiéronime d'Oncieux, veuve de Jean de Salornay, seigneur dudit lieu; — pour Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette, maréchal des logis de la compagnie du gouverneur de Bourgogne; — pour Brice Bauderon, docteur en médecine, seigneur de Sennecé; — pour Claude de Salornay, chanoine de l'église Saint-Vincent de Mâcon, comte de l'église de Lyon; — pour Jacques de Saint-Amour, écuyer, seigneur de Foncrainne; — pour Béatrice de Grolée, dame douairière de Pierreclos; — pour Jean de Rovorée, écuyer, seigneur de la Falconnière, et Antoinette de

Salornay, sa femme ; — pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — pour Claude de La Beluze, écuyer, seigneur de la Brosse, etc.

B. 952. (Cahiers.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures poursuivies à la requête de particuliers « impétrans de lettres royaux en rescision de « contractz et demandeurs en l'entérinement d'icelles ; » — plaidés : pour François de Nagu, chevalier de la cour du parlement de Dijon, seigneur et baron de Varennes, Faulin, Merzé et Longecourt, qui voulait obtenir l'annulation d'une obligation de 1,060 écus, autrefois souscrite par lui au profit d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon ; d'après les allégations de son avocat, il était mineur à l'époque où il engagea ainsi sa signature, et d'ailleurs ledit de Rymon l'avait indignement trompé, en se portant comme créancier de Jean de Nagu, son père, lequel s'était acquitté de toutes ses dettes dès l'an 1595, après qu'il eut reçu 21,000 écus pour la soumission du Mâconnais à l'autorité du Roi ; — pour Jeanne Bernardon, veuve dudit de Rymon, dont l'avocat soutient, au contraire, que ledit François de Nagu avait plus de 25 ans lorsqu'il souscrivit ladite obligation, et démontre péremptoirement la légitimité de la dette ; — sentence qui déboute de sa demande ledit François de Nagu ; — jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales qui ressortissent audit bailliage, etc.

B. 953. (Cahiers.) — In-folio, 784 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Main-levée de l'hoirie de Guy de Fautrières, écuyer, seigneur de Salornay, et assemblée de famille pour la nomination d'un tuteur de ses enfants ; — réception : de Jacques de La Porte, avocat du Roi ; — de Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel ; — d'Étienne Alamartine, avocat ; — procès-verbal contenant délimitation de la place accordée aux PP. Capucins, pour la construction de leur couvent, sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Mâcon ; — amodiation de la terre et seigneurie de Givry (Laizé), appartenant à Jean de Chambes, passée au prix de 650 livres par an, outre les autres clauses et conditions, etc.

B. 954. (Cahiers.) — In-folio, 715 feuillets, papier.

1634. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église : procès instruits à la requête des religieux et des prêtres, curés ou chapelains, demandeurs en payement de redevances, cens et servis ; — carnet du possessoire contenant, entre autres affaires, une sentence qui confirme au chapitre Saint-Paul de Lyon le droit de dîme dans les paroisses de Saint-Martin-de-Lixy et Tancon, à la réserve des fonds composant l'ancien domaine de la seigneurie de Vertpré. — Carnet de la police, tenu par les officiers municipaux de Mâcon : visites chez les boulangers, pour s'assurer que leurs pains ont le poids requis et que leurs boutiques sont suffisamment garnies des différentes qualités de pain ; — défense « de ne distraire ny sortir « hors ceste ville aulcungs suifz ny chandoille, pour l'aller « débiter ailleurs ; » — procédures et condamnations à l'amende contre ceux qui ont mangé de la chair les jours maigres, ou travaillé les jours de fêtes ; contre les détenteurs de faux poids ou fausses mesures, etc.

B. 955. (Registre.) — In-folio, 830 feuillets, papier.

1605. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Sicard de Fabri, écuyer, seigneur de Brameloup, mari et maître des droits de Charlotte, fille d'Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Verneuil ou Vernus ; — pour Catherine Garadeur de Lescluse, femme dudit Hector de Cheminant ; — pour Urbain de Gabillaud, écuyer, seigneur dudit lieu et de Pain-Blanc ; — pour Louis de Pontoux, seigneur d'Aluze ; — pour Marc de Tenay, écuyer, seigneur de Saint-Christophe et du Molard, baron de Montenay ; — pour François de Franc, seigneur d'Essertaux et en partie de Serrières ; — pour Antoine de Champier, écuyer, seigneur de Faverge et de Feillens ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 956. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1605. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant

particulier. — Procédures civiles : pour Christophe Auclerc, seigneur de l'Orme et de Montbernier ; — pour Jean Du Bost, écuyer, seigneur de Moulins ; — pour Pierre de Grandval et Catherine de Pradines, sa femme, dame douairière de Boyer ; — pour François de Mollières, seigneur d'Essertines ; — pour Jeanne de Fautrières, veuve de Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Cussigny ; — pour Frédéric Du Blanchet, seigneur de Daron ; — pour Guillaume de Ramezay, seigneur de Launay et de Ruffey, et Jeanne Bridet, sa femme ; — pour Octavien Burnot, seigneur de la Vallée ; — pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — ventes judiciaires, etc.

B. 957. (Cahiers.) — In-folio, 793 feuillets, papier.

1605. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui ressortissent audit bailliage ; — carnet des édits contenant les procédures poursuivies à la requête de particuliers, « poursuivans criées et subhastations, » etc.

B. 758. (Registre.) — In-folio, 1125 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Requête de César de Belleperche, âgé de 17 ans, fils de feu Robert de Belleperche, seigneur d'Aynard et Chassignolles, tendant à avoir main-levée d'une somme de 404 livres 10 sols, consignée aux mains d'un marchand de Mâcon, attendu qu'il a l'intention « de veoir les « honnestes exercices sellon sa qualité, et, à ces fins, de « faire voiage à Paris et ailleurs ; » — sentences : déboutant Jérôme Geoffroy et Marguerite Dejoux, sa femme, seigneur et dame de Dinechain, de l'entérinement des « lettres royaulx » par eux obtenues, pour racheter la terre et seigneurie de la Bruyère (Chauffailles), qu'ils avaient précédemment vendue à Claude Fougeard, seigneur d'Avaise et Montgesson ; — renvoyant au bailliage du Forez la connaissance d'un procès intenté par messire Girard de Fougères, chevalier, seigneur dudit lieu, à Gilbert de Digoine, écuyer, seigneur du Palais, et Marguerite de Saint-Prix, sa femme ; — condamnant les tenanciers de certains fonds sis à Sancé, lieu dit en la Roche, à payer à Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, « une cuisse « de bœuf d'annuel cens et servis portant laoudz, vendz, « remuages et aultres droictz seigneuriaux, ladicte cuisse, « sans distraction, du second bœuf, dict le Boujon, qui « se tue à la grande boucherie de Mascon, le jour vigille « nativité Nostre Seigneur, après le premier vulgairement « appellé le bœuf couronné, » etc.

B. 959. (Registre.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour François Baudinot, écuyer, seigneur de la Brosse ; — pour Lionel Du Thil, écuyer, seigneur de Monternoz, et Philippe de Marchizeuil, sa femme ; — pour Philippe de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière ; — pour messire Philibert d'Apchon, chevalier, seigneur de Montrenard, demandeur en payement de dettes, contre Marguerite de Saint-Prix, femme de Gilbert de Digoine, seigneur du Palais, et Louise de Saint-Prix, femme de René de Marcelange, seigneur de Chambon, sœurs et héritières d'Antoine de Saint-Prix, écuyer, seigneur de Bonvert ; — règlement de compte, contenant quittance au profit de messire Antoine Du Blé, chevalier, seigneur et baron d'Uxelles, l'un des lieutenants au gouvernement de Bourgogne, pour le fief du Petit-Colombier, « tumbé en commise envers ledict « seigneur pour debvoirs non faictz, » après la mort de Nicolas de Chassipol, dernier possesseur, et acheté par ledit baron, au prix de 2,000 livres, pour terminer tout différend avec Guillemette de Chassipol, fille et héritière dudit Nicolas, femme de noble Antoine Du Puget ; — procès-verbal de visite et devis des réparations à faire aux châteaux du Parc, de Saint-Martin et de Senozan, à la requête de Gabrielle de Gadagne, veuve de messire Jacques de Miolans, chevalier, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Lyonnais, seigneur et baron dudit Miolans, Saint-Chamond, Chevrières, le Parc, Saint-Martin, Senozan et la moitié de la baronnie de la Salle, etc.

B. 960. (Cahiers.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1606. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — procédures poursuivies à la requête de particuliers « impétrans de lettres royaulx en rescision de « contractz et demandeurs en entérinement d'icelles ; » —

jugement qui condamne messire François de Nagu, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, seigneur et baron de Varennes, Merzé et Longecourt, à payer à Antoine de Pise, président en l'Élection de Mâconnais, la somme de 770 écus, montant de deux obligations souscrites par ledit seigneur ; — carnet du possessoire, etc.

B. 961. (Cahiers.) — In-folio, 796 feuillets, papier.

1606. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui ressortissent audit bailliage ; — réception de Nicolas Sorbier, puis d'Isaac Perrachon, prévôts des maréchaux au pays et comté de Mâconnais ; — déclaration des avocats et des procureurs, attestant « que, jusques à présent, l'usage des « constitutions de rentes a esté peu usité et comme incogneu « en ceste ville et aultres villes et pays de Masconnois ; au « lieu desquelles constitutions de rentes l'on a, par ung « usage et coustume investérée, usé d'obligations person- « nelles, desquelles l'on tiroit proffict tout ainsi qu'il estoit « loisible par les ordonnances de ce royaulme de tirer des « rentes constituées à prix d'argent, cē qui a esté praticqué « jusques icy, sans qu'il se soit meu aulcune difficulté et « contestation pour ce faict ; » — certificat portant qu'en 1591, les sols de Savoie avaient cours à Mâcon et dans tout le Mâconnais, 25 sols de Savoie valant 20 sols tournois ; — devis des réparations à faire au pont de Mâcon ; — permission accordée à un Italien de débiter « l'huile de « pétrole autrement dict naphta, servant à la guérison de « plusieurs maladyes provenans d'humeurs froides ; » — adjudication au rabais des réparations à faire dans l'église des Cordeliers de Mâcon ; — nomination d'un curateur à Christophe, fils d'autre Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay, et de Philiberte de Montchanin, etc.

B. 962. (Registre.) — In-folio, 1093 feuillets, papier.

1607. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour Pierre Fougeard, seigneur de Grandvaux ; — pour Benoît Barjot, adjoint royal audit bailliage, cessionnaire d'Antoine Desbrosses, seigneur de la Bruyère et Aigueperse ; — pour Guillemette de Burnand, veuve de Bénigne Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine et Burzy ; — pour André de Beauvoir et Clémence Bernard, sa femme, seigneur et dame de Chaintré ; — pour Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Fuissé ; — pour Aimé de Chardonnay, seigneur et baron de Saint-Lager ; — pour Gaspard de Tintry, seigneur et baron de Rully, Saint-Léger, Gergy et Rains, et Anne de Saint-Léger, sa femme ; — pour messire François de Rébé, abbé de Belleville, comte de l'église Saint-Jean de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon, etc.

B. 963. (Cahiers.) — In-folio, 995 feuillets, papier.

1607. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, où sont enregistrées à part les procédures poursuivies à la requête des religieux, des curés, des chapelains, etc., demandeurs en payement de redevances, cens et servis ; — carnet du possessoire contenant, entre autres affaires, une sentence qui maintient et garde Philippe Hédelin, prêtre, habitué en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon et curé de Saint-Sorlin, en la possession de la cure et bénéfice de l'église Saint-Martin de Nancelle ; — jugements des causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 964. (Cahiers.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

1607. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, contenant les procédures faites à la requête de créanciers « poursuivans criées et subhastations des biens saisis ; » — amodiation judiciaire : de la terre et seigneurie de Dulphé, pour les enfants et héritiers de Nicolas de Naturel, seigneur de Gravains, la Plaine, Dulphé et en partie de Vers ; — de la terre et seigneurie d'Arcy (Vindecy), pour Marie Régnier, femme séparée de biens de messire Louis Guillard, chevalier, seigneur de l'Isle ; — sentence autorisant la séparation de biens demandée par Hélène de Longecombe, femme de François de Rolland, écuyer, seigneur de Grandmaison ; — ordonnances permettant l'élargissement provisoire de prisonniers atteints de la dyssenterie ; — devis et adjudication des travaux pour la construction projetée à Mâcon « d'une maison pour la retraicte des « pauvres malades en temps de contagion ; » — requête d'Étienne Parent, porteur de lettres de provisions et deman-

dant à être mis en possession de l'office de « maistre visiteur « des marchandises de grosserie, mercerie, jouaillerie, « drapperie, espicerie, pois, aulnes et mesures, pour toutes « les villes, bourgs, bourgades, villages, foires et marchez « du royaulme ; » — réquisitoire du procureur du Roi, au sujet d'un duel qui a eu lieu entre le seigneur de Crary et Pompée, bâtard de La Guiche; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, etc.

B. 965. (Registre.) — In-folio, 1220 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac; — pour Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Marbé et en partie de Saint-Léger; — pour Jean-Chrysostome de Pontoux, écuyer, seigneur de Moisenans; — pour Philibert Cajot, seigneur de Burnand; — pour Jérome Geoffroy, écuyer, seigneur de Joux et la Bruyère; — pour Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines et Audour; — pour François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, et Jeanne de Foudras, sa femme; — amodiation des terres et seigneuries de Montbellet et Igé, saisies à la requête des créanciers de messire Timoléon de Maugiron, marquis de Saint-Symphorien-d'Ozon, baron et seigneur desdits lieux, etc.

B. 966. (Registre.) — In-folio, 1032 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, baron de Montanay; — pour Jean de Mincé, seigneur de Péronne et Besanceuil; — pour Samuel de Vichy, écuyer, seigneur de Berbizy; — pour Antoinette de Daillon du Lude, veuve de messire Philibert de La Guiche, chevalier, seigneur de la Guiche, Chaumont, Sigy et autres lieux; — pour Jacques, palatin de Dyo, seigneur et baron de Montperroux, la Roche et Boyer; — pour Angélique Du Blé, prieure de Lancharre; — sentence confirmant à messire René de Rochebaron, comte de Berzé-le-Châtel, seigneur de Joncy, Cenves, Lys et autres places, « le droict de péage ez lieux, endroictz et à la forme accous- « tumée, » et condamnant les habitants de Cluny, défendeurs, aux dépens de l'instance, etc.

B. 967. (Cahiers.) — In-folio, 932 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du possessoire, contenant les procédures poursuivies à la requête de particuliers, « demandeurs en trouble, en cas de saisine et nouvelleté; » — jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui ressortissent audit bailliage; — plaidoiries des avocats; — confirmation ou infirmation des sentences rendues par les premiers juges, etc.

B. 968. (Cahiers.) — In-folio, 626 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits contenant autorisations de saisies et ventes judiciaires; — « livre du Roy : » quittance de 9,000 livres, passée à Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, par Jean de Damas, écuyer, seigneur d'Estiegues, Cours et Éguilly; — réception de Philippe de L'Orme, écuyer, seigneur de Chenevières, lieutenant du grand louvetier de France au comté du Mâconnais; — foi et hommage présentés au Roi par Jean de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin et Glux, pour le fief de Saint-Martin d'Ozolles, qu'il a acquis de demoiselle Georges de La Garde; — assemblée de famille convoquée à la requête de messire Emmanuel-Philibert de Bruges de Poupet de Corgenon, dit de La Baume, comte de Saint-Amour, pour la nomination d'un curateur à Marie-François de Montjouvent, son frère utérin; — Philiberte de Montchanin, veuve de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay, est nommée tutrice de ses enfants; — sentence condamnant au gibet Jacques Chassagnes, orfèvre demeurant à Saint-Gengoux, convaincu d'avoir fabriqué de la fausse monnaie; — bail judiciaire de la terre et seigneurie de la Salle, saisie sur Pierre Dormy, baron de Vinzelles et autres lieux, bailli de Mâcon, à la requête de Philibert de Musy, seigneur de Satonnay, puis de Philiberte d'Arod, sa veuve; — ordonnance portant que les habitants de Salornay-sur-Guye ayant racheté de leurs propres deniers la terre et seigneurie dudit Salornay, « cy-devant alliénée au sieur président Chandon, « qui en auroit faict remise à feu messire Anthoine de « L'Aubespin, et ledict sieur de L'Aubespin à messire « Georges de Villeneuve, baron de Joux, » de nouveaux

officiers seront établis audit lieu, pour y rendre justice au nom du Roi, à la place de ceux qui avaient été commis par ledit baron; — attestation de témoins qui déclarent que Daniel Guichard, avocat audit bailliage, « fut baptizé par « ung ministre nommé Monsieur de Polée, en ung chasteau « appellé Sainct-Lager en Beaujolais, et despuis ce temps-« là croissant en eage, il a tousjours continué, comme il faict « encores, l'exercice de la religion prétendue réformée, » etc.

B. 969. (Registre) — In-folio, 1208 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Antoinette de Gorrevod, dame de la Bâtie, douairière de Champrond et Corcelles ; — pour messire Antoine Du Blé, chevalier, baron d'Uxelles, Cormatin, Rully, Saint-Léger-sur-Dheune, gouverneur de Chalon, l'un des lieutenants au gouvernement de Bourgogne ; — pour Joachim de Damas, écuyer, seigneur du Rousset ; — pour Jean Fyot, seigneur d'Arbois et Montjay, conseiller au parlement de Bourgogne ; — pour Antoine Du Puget, écuyer, seigneur du Buisson, et Guillemette de Chassipol, sa femme ; — pour Aimé de Rochefort, baron de la Boulaye ; — pour Guillaume Florette, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Bussy et Chardonnay ; — pour messire Léonor de La Madeleine, marquis de Ragny, et Hippolyte de Gondy, sa femme ; — pour Pierre de Marcilly, seigneur de Crécy, le Côté et Colombier ; — pour Aimé de Chardonnay, écuyer, seigneur de Saint-Lager en Beaujolais et des Épaux au village de Salornay-sur-Guye ; — pour messire Laurent de Busseul, chevalier, baron de Corcelles, seigneur de Saint-Sernin, Fougères, École et la Bâtie, et Diane d'Amanzé, sa femme ; — pour messire Jean de Saux, vicomte de Tavanes, seigneur de Lugny, etc.

B. 970. (Registre.) — In-folio, 1158 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Amodiation des biens et revenus de la cure de Saint-Igny-de-Roche, saisis à la requête de Salomon Chesnard, receveur pour le Roi au pays de Mâconnais ; — procédures civiles : pour Rolin de Sainte-Colombe, seigneur de l'Aubespin, baron de Sarry, et Marguerite Bourgeois, sa femme ; — pour Zacharie Pelez, seigneur de Marigny, lieutenant en l'Élection de Mâconnais ; — pour Claude Gaspard, abbé de Saint-Rigaud ; — pour Jacques, palatin de Dyo, chevalier, baron de Montperroux, la Roche, Boyer et Sorbier ; — pour messire Jacques de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, les Murgers et la Vallée ; — ventes judiciaires, etc.

B. 971. (Cahiers.) — In-folio, 724 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du possessoire ; — sentences : adjugeant à Jacques Sévert, official, une portion de la chapelle Saint-Sauveur, fondée en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon ; — condamnant les habitants de Saint-Sernin (Vauban) à restituer à Claude Damas, prêtre, curé dudit lieu, les clefs de l'église paroissiale, les vases sacrés, les ornements du culte, les offrandes et oblations, etc., dont s'était emparé un autre prêtre pour lequel lesdits habitants avaient pris fait et cause ; — carnets des édits, contenant nombreuses procédures, instruites à la requête de créanciers qui ont obtenu saisie et poursuivent la vente de biens immeubles, etc.

B. 972. (Cahiers.)— In-folio, 710 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, contenant les procédures poursuivies à la requête des religieux de Cluny et de Tournus, des chapitres Saint-Pierre et Saint-Vincent de Mâcon, des prêtres, curés ou chapelains du diosèce, demandeurs en payement de redevances, cens et servis ; — jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui ressortissent audit bailliage, etc.

B. 973. (Registre.) — In-folio, 1126 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Nicolas Dauphin, procureur du Roi en l'Élection de Mâconnais et

au grenier à sel de Mâcon, mari et maître des droits de Françoise, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé; — pour Pierre de Longueville, prêtre, curé de Burnand, receveur des rentes, cens et servis appartenant à la chambre abbatiale de Cluny, contre Philibert Bailly, seigneur de Murzeau; — pour Jean Esloy, seigneur du Fossé; — pour Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure (Mussy-sous-Dun); — sentence qui condamne Laurent de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, à payer la somme de 30 livres 6 sols, réclamée par un tailleur d'habits de Mâcon, etc.

B. 974. (Registre.) — In-folio, 1083 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires d'immeubles saisis; — procédures civiles : pour Étienne de Roussillon, seigneur de la Vernouse; — pour Jean de Cologne, écuyer, seigneur du Hart; — pour Jean Raquin, juge de Marcigny et lieutenant au bailliage de Semur; — pour messire Claude de Chantemerle de Moles de La Clayette, chevalier, seigneur et baron de La Clayette, Nay, Nagu et Montplaisantin; — pour Jacques Teste, marquis de Bâgé, seigneur de Taney; — pour Pierre Dubost, marchand de Beaujeu, amodiateur de la cure de Saint-Mauris-des-Prés, pour Philibert de Chevriers, prêtre, curé de ladite paroisse; — pour messire Charles de Saux, baron de Tavanes, Montpont, Lessard, seigneur de Lugny, etc.

B. 975. (Cahiers.) — In-folio, 1012 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église où sont enregistrées les procédures poursuivies à la requête des membres du clergé du diocèse, contre les débiteurs de redevances, cens ou servis; — livre des édits pour les créanciers demandeurs « en criées et subhastations; » — carnet du possessoire, contenant, entre autres affaires, une sentence qui maintient Jean Barjot, prêtre, chanoine en l'église collégiale du château de Beaujeu et curé de Fleurie, en la possession de « la chapelle ou commission de messes « soubz le vocable de la Vierge Marie, fondée hors les « murs et joignant l'esglise Sainct-Germain de Fuissé, » etc.

B. 976. (Cahiers.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des appels; — livre du Roi : sauf-conduit donné à Benoît Detel, praticien à la Chapelle-sous-Dun, qui prétendait avoir « juste doubte et soupçon d'estre offensé » par Antoine Dechizelles, prêtre, curé de ladite paroisse, et Georges Dechizelles, son bâtard; — sentence condamnant Alexandre Garnier, seigneur des Garets, à 300 livres d'amende, pour mauvais traitements exercés contre Claude Gobier, avocat au bailliage de Beaujolais; — Claudine de Lugny, veuve de Louis de Franc, seigneur d'Essertaux, Loyse et la Salle-en-Bresse, est, sur sa demande, déchargée de la tutelle de ses enfants; — entérinement des lettres d'émancipation obtenues par Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et de Givry; — procuration passée par Charlotte de Simiane, veuve de messire Antoine de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, Chevenizet, Cucurieux, Rosne et Trézettes; — sommation faite par Étienne Alamartine, avocat, auxdits lieutenants Barjot, Bourgeois et Chandon, ou de le rembourser des frais qu'il a déboursés pour être pourvu de l'un des offices de conseillers au bailliage de Mâconnais, ou de le réintégrer et maintenir audit office dont ils ont poursuivi et obtenu la suppression; — amodiations judiciaires, à la requête de Marc de Vachon, seigneur de Veurey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et d'Isabelle Bernard, sa femme, héritière d'Anne Garnier, dame de Bellegarde, etc.

B. 977. (Registre.) — In-folio, 998 feuillets, papier.

1611. — Bailliage royal. — Premier cahier du compulsoire; — audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Joachim de Lambert, seigneur de Millery, contre Philibert de Loges, écuyer, seigneur de la Pérouze; — pour Claude de Chemilly, seigneur de Pommier; — pour François de Chevriers, écuyer, seigneur de Tanay; — sentence condamnant à des dommages-intérêts envers un bâtelier de Tournus, Guillaume Baille, marchand de Mâcon, fermier du droit de « péage de l'octroy que les habitans de « Chalon ont sur la marchandise qui se charge sur la ri- « vière de Saosne, jusques au portail de l'Espine, » etc.

B. 978. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1611. — Bailliage royal. — Second livre du compulsoire ; — audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — sentence qui condamne les sujets et justiciables de Jean de la Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure, à faire moudre « les « bleds à eulx nécessaires pour l'entretien de leurs familles, « au moulin bannal d'icelluy sieur et dépendant de son fief « et seigneurie d'Anglure, et payer le droict de mouture « selon l'ancien usage dudict lieu ; » — plaidé d'où il résulte « que le retraict lignagier n'a esté pratiqué au comté « de Masconnois, régi par les maximes du droict escript, « que depuis l'édict de l'an quatre-vingtz et un ; car aupa- « ravant il n'y avoit onques esté en usage, et le susdict édict « fut révoqué par lettres de déclaration de quatre-vingtz « et quatre et par l'édict de Chartres de quatre-vingtz et « huict ; » — procédures civiles : pour Antoine de Tardy, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux ; — pour François Bureteau, seigneur de Mercey, etc.

B. 979. (Registre.) — In-folio, 945 feuillets, papier.

1611. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du possessoire ; — sentences : reconnaissant à Cornille Paget, marchand de Tournus, « le droict « de banc et siége au-devant la chappelle Sainct Luc, fondée « en l'esglise Sainct-André audict Tournus ; » — confirmant au curé de Dompierre-les-Ormes le droit de percevoir sur les habitants de ladite paroisse, « sçavoir sur ceulx « qui tiennent feu, lieu et labourage, deux mesures soille « (seigle), à la mesure de Mazilles, et sur ceulx qui ne tien- « nent aulcung labourage, synon que feu et lieu, une me- « sure soille ; » — maintenant les habitants de Sennecé « en la possession, jouissance et saisine du droict de vaine « pasture dans tous les bois de Naisse, tant ez trois quars à « eulx appertenans en propriété, qu'en l'aultre quart apper- « tenant à Gratian Bauderon, docteur en médecine et sei- « gneur dudict Sennecé ; » — carnet de l'église contenant les procédures poursuivies par les membres du clergé du diocèse contre leurs débiteurs ; — jugements des causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 980. (Cahiers.) — In-folio, 766 feuillets, papier.

1611.—Bailliage royal.—Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits contenant procédures poursuivies par les créanciers qui ont obtenu saisies d'immeubles ;—livre du Roi : réceptions de procureurs, d'avocats, de notaires, « d'un ser- « gent collecteur des décimes au diocèse de Masconnois ; » — protestation de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay, au sujet de l'emprisonnement de sa personne, opéré à Villefranche par l'ordre du prévôt des maréchaux du Mâconnais ; — séparation de biens demandée par Catherine de Bruges, comtesse de Grateneuse, baronne de Montmiral, la Bazoche et Faulton, femme en troisièmes noces de Scipion de Champier, marquis de Vaux, seigneur du Bouchet, capitaine de cent gentilshommes de la maison du Roi, colonel de l'infanterie italienne ; — tutelle des enfants mineurs de Benoît de Saint-Julien-Bayard, écuyer, seigneur dudit lieu, Ronzières et Allogny ;— permission accordée à François Perreaud, pasteur protestant, de résider à Mâcon, bien qu'il exerce son ministère à Hurigny ; — « raisons pour lesquelles « ne doibt et ne peut procedder par-devant les officiers au « bailliage de Mascon Isaac Perrachon, prévost des maréchaux « de France au pays de Masconnois, sur l'ajournement « personnel à luy donné ; » — remontrances du geôlier des prisons royales de Mâcon, portant « que les prison- « niers exigeoient de ceulx que l'on constituoit prisonniers « certaine somme de deniers, et s'ils n'avoient les moyens, « ils les despouilloient et les baptoient ; » — défense aux prisonniers de continuer un tel usage ; — main-levée de l'hoirie : de Suzanne de La Collonge, femme de Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette ; — de Philibert Bailly, écuyer, seigneur de Murzeau ; — défense à Pontus de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, d'assigner les officiers de la châtellenie royale de Saint-Gengoux par-devant la cour des comptes de Dijon, au sujet de la justice de Fley ; — procédures criminelles pour injures, vols, fabrication de fausse monnaie, etc.

B. 981. (Registre.) — In-folio, 1018 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Étienne de Rébé, écuyer, seigneur de la Gardette ; — pour Claude de Noblet,

seigneur des Ardillats, des Prés et de la Tour de Romanêche; — pour Philiberte Baillet, baronne de Saint-Germain en Chalonnais; — pour Antoine Chrestien, seigneur de Combelle; — pour messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Sercy, Semur et Sancenay, gouverneur de la ville de Mâcon et du pays de Mâconnais; — pour Palamèdes Quarré, seigneur de la Palud; — pour Jérôme Du Petit-Bois, seigneur de Dinechin et du Vignaux; — pour François Guillemin, coseigneur de Marchizeuil; — pour Georges de Galles, seigneur de Bellefontaine et de Vernouillet, mari et maître des droits d'Élisabeth de Nanton; — pour Abraham Vallier, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon; — pour Claudine de Nanton, dame d'Estours, veuve de messire Jean de La Chambre, comte de Savigny-Montfort, tutrice de Jeanne de La Chambre, sa fille; — ventes judiciaires, etc.

B. 982. (Registre.) — In-folio, 1180 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, puis par Hugues Foillard, en faveur duquel il a résigné; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claude de Chemilly, écuyer, seigneur de Pommier; — pour Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur du Villard; — pour Lazare de Tircuir, écuyer, seigneur de la Barre, Corcelles et Arcis, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; — pour Claude de Liebard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse; — pour Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos; — pour Antoine de Romanet, seigneur de la Moutonnière et de Moiziat; — pour César de Belleperche, seigneur de Marchizeuil; — pour Claude Alixant, seigneur du Cloudeau; — pour Jacques de Bellecombe, seigneur de Chasselas; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 983. (Cahiers.) — In-folio, 925 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil, et par son successeur Hugues Foillard; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du possessoire : procès-verbal de visite faite à la requête d'Abel Joubert, commissaire de l'artillerie de France, « en une isle estant en la rivière de Saosne et à « l'endroit du port d'Asnières, pour recognoistre le dommage « et dégast qui avoit esté faict en ladicte isle, appellée l'isle « Florette; » — rapport d'experts d'où il résulte que sur la roche de Solutré il y avait un ancien chemin, « tirant de « matin en soir dez la fontaine de Varenjoux, jusques aux « vieilles ruynes de ladicte roche, » et que le long de ce chemin se trouvaient diverses pièces de terres ou bois ayant appartenu à des particuliers, « à présent delaissez et des« guerpies ou bois taillis, appartenans au Roy, conséquem« ment à maistre Thomas Chandon, acquéreur de la chastel« lenie de Davayé; » — jugements des causes venant en appel des justices inférieures; — carnet des « lettres royaulx en rescision de contractz, » etc.

B. 984. (Cahiers.) — In-folio, 916 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil, et par son successeur Hugues Foillard; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits; — livre du Roi : raisons alléguées par Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur du Villard, pour récuser ledit Thomas Chandon comme juge dans un procès qu'il soutient contre Hélie de La Cour, femme de Georges de Laurencin, écuyer, seigneur du Vierre; — amodiation de la maison seigneuriale de Curtin, sise à École et appartenant aux enfants et héritiers de Karados de Vichy, écuyer, seigneur de Luzillat; — permission accordée à des comédiens ordinaires du Roi, de faire battre le tambour pour assembler le peuple au petit jeu de paume de Mâcon, où ils se proposent « d'exhiber et représenter au peuple diverses « istoires, commédies et tragédies, sous les promesses et « protestations qu'ilz faisoient de ne exhiber aulcune acte « scandaleuse, notamment regardant l'honneur de Dieu et « de son église, service et fidélité dheue à leurs Majestés; » — devis et adjudication pour la reconstruction d'un pan des murailles d'enceinte, tombé entre le porche de l'Épée et celui de Saint-Étienne; — sentence portant que Jean Gagnepain, dit le capitaine La Violette, religieux laïque en l'abbaye de Tournus, « pourra résider ou non à son choix, « à la charge que résidant il sera livré et payé de ses vivres, « bled, vin, vestiaires et pitance et autres nécessitez accous« tumées, comme l'un des religieux de ladicte abbaye, et « ne résidant pas sera payé à raison de soixante livres par « an; » — procédures criminelles, etc.

B. 985. (Registre.) — In-folio, 1254 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron,

lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine ; — pour Claude de La Roche, seigneur de Jullie ; — pour Charlotte de Thyard, femme de François de Boucaud, écuyer, seigneur de l'Estang ; — pour Anne de Saint-Léger, dame de Rully, Gergy, Rains et la Cour-de-Genouilly, femme séparée de biens de Gaspard de Tintry ; — pour Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay, conseiller audit bailliage ; — pour Claude de Belleperche, seigneur de Chassignolles ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour François de Marchizeuil, conseigneur dudit lieu ; — pour Françoise de Moles, femme de Palamèdes Quarré, seigneur de la Palud ; — sentence condamnant Laurent de Chevriers, écuyer, seigneur du Thil et de Saint-Mauris, à payer à Joachim Grillet, receveur pour le Roi en Mâconnais, la somme de 300 livres, montant d'une obligation souscrite par Gabriel de Chevriers et Françoise de Nagu, père et mère dudit Laurent ; — ventes judiciaires, etc.

B. 986. (Registre.) — In-folio, 1248 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, qui réunit les deux charges de lieutenant criminel et particulier. — Procédures civiles : pour Gabrielle de Gadagne, dame du Parc et de Senozan, mère et tutrice de Jean-François de Miolans ; — pour Jeanne Descrivieux, veuve de Jean Laurent, avocat audit bailliage, seigneur de Beaulieu ; — pour Claudine Mercier, veuve d'Octavien Burnot, seigneur de la Vallée ; — pour Jeanne de Nanton, veuve de Louis Furet, écuyer, seigneur des Mottes ; — pour Jean de Moles, seigneur du Martoret ; — pour Marie de Brichanteau, veuve et tutrice des enfants de messire Claude de Bauffremont, chevalier, baron de Sennecey ; — pour Abel Guérin, capitaine enseigne de la ville de Tournus ; — sentence condamnant un particulier à payer à un maître cordonnier, pour deux ans d'apprentissage de son fils, 36 livres en espèces, deux charretées de bois et quatre cents fagots ; — requête de messire Louis Des Marins, chevalier, seigneur de Villeneuve, Montgenoux et Chigy, pour obtenir remise de certains papiers qu'il avait laissés entre les mains de Jean Pavallier, chanoine de Saint-Vincent, etc.

B. 987. (Registre.) — In-folio, 780 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, lieutenant criminel et particulier. — Carnet de l'église et possessoire ; — sentences : maintenant Jacob Conte, procureur du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, Judith Conte, femme de de Claude Languet, avocat à Chalon, et plusieurs autres héritiers de François Conte, bourgeois de Tournus, « en la « possession, jouissance et saisine de pouvoir pour eux, « leurs femmes, enfans et domestiques, prendre place ez « bancz et siégeesstans en la chapelle Nostre-Dame de « Bonnes Nouvelles, pour assister aux divins offices qui « se font en l'église Sainct-André dudict Tournus, comme « aussy en la possession et jouissance des tombeaux et « sépultures estans en ladicte chapelle, et au droit d'y « faire inhumer eux, leurs femmes, enfans et domes- « tiques ; » — confirmant aux habitants de la paroisse de Sennecé la possession des prés de la Léchère et de Prétoux, avec le droit d'y mener paître leurs troupeaux, « après la première et grosse herbe levée ; » — assurant à Gratian Grenelle, grènetier à Tournus, seigneur de Pimont, la propriété du pré de Nancy, en permettant toutefois à Jean-Baptiste Galand, seigneur de Venières, capitaine et gouverneur de la ville de Tournus, ainsi qu'aux habitants de Venières et Limone, de passer par le sentier ou chemin à talon qui sépare ledit pré de celui de Curtil, pour aller au moulin de Pimont ; — condamnant les habitants de la paroisse d'Azolette, à payer annuellement au curé de ladite paroisse, « pour chacun feu et labourage, assavoir : cinq « deniers et une fusée de fils raisonnable, à chascune « feste de Pasques, et, à la feste Sainct-Michel archange « une coupe froment, troys gerbes seille et un bichet seille, « mesure de Beaujeu, » moyennant quoi, ledit curé sera tenu d'accomplir les droits curiaux dont le détail est porté dans la sentence, etc.

B. 988. (Registre.) — In-folio, 945 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, lieutenant criminel et particulier. — « Carnet du Roy, appels et lettres royaux ; » — entérinement des lettres d'émancipation obtenues par Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers et Matour ; — réceptions d'avocats, de procureurs et de sergents ; — sentence enjoignant aux échevins et aux habitants de Marcigny, de rayer des rôles des tailles et autres impositions Claude Brenot, seigneur de la Barre, lieutenant d'une compagnie de gens de pied français, et Antoinette de L'Hospital, sa femme ; — publication des testaments : de Béatrice de Grolée, désignant pour son héritier Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, avec legs pour ses autres enfants, savoir : Balthazar de

Rougemont, baron de Chandée; Marie de Rougemont, femme de Jean de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, et Sébastienne de Rougemont, femme de Claude de Brancion, seigneur de Visargent; — d'Éléonore de Dyo, femme de messire Claude de Chantemerle, Moles et la Clayette, qu'elle institue son héritier; — procédures criminelles, etc.

B. 989. (Registre.) — In-folio, 1196 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, conseiller du Roi, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, lieutenant criminel et particulier. — Procédures civiles : pour Claude de Noblet, seigneur des Prés et de la Tour-de-Romanèche; — pour Christophe Auclerc, seigneur de Montbernier; — pour messire Léonard de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny; — pour Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize; — pour Anastase Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Vigousset; — pour messire Joachim Damas, chevalier, seigneur du Rousset; — pour Pierre Damas, écuyer, seigneur de Vertpré; — pour Jean de Létouf, seigneur de Pradines; — pour Claude Barthelot, seigneur de Crary; — pour Claude Cortot, écuyer, seigneur de la Motte, etc.

B. 990. (Registre.) — In-folio, 1012 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures criminelles : pour Claude de Naturel, seigneur du Verdier; — pour Claude Vatron et Philippe de Lagneau, conseigneurs de Crépigny; — pour Charlotte de Simiane, dame de Champrond, veuve et tutrice des enfants de messire Antoine de Vichy; — pour François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay; — pour François de Pise, protonotaire du Saint-Siége, chantre et chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon; — pour Jean Duperret, seigneur de Chavannes et des Noyers; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 991. (Cahiers.) — In-folio, 927 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits, de l'église et du possessoire; — sentences : confirmant à Catherin Ducloux, prêtre, curé d'Igé, « le droict et faculté d'entretenir les fossez estans dans le « pré appelé le pré Lariot, dépendant de ladicte cure, pour « par iceux abbreuver ledict pré de l'eau du ruisseau fluan « par icelluy, ez mois de febvrier, mars et avril, despuis les « quatre heures du soir de chascun sabmedy jusques aux « huict heures du matin de chascun lundy seulement; » — condamnant Jacques Demeaux, tuteur des enfants de Mathurin Bullion, « à revendre au sieur évesque de Mascon la mai- « son appelée de la Trinité, pour estre unie et joincte au « bastiment du séminaire que ledict sieur évesque entend « fonder en la ville de Mascon; » — maintenant Étienne Bordon, prêtre, « en la possession et jouissance de la recto- « rie et commission de messes de l'hospital Sainct-Blaise « de Cluny, » etc.

B. 992. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des appels et des « lettres royaux; » — déclaration portant que de 1595 à 1601, le siége du bailliage de Bresse fut transféré à Mâcon, « à cause de l'hosti- « lité, et que les juges commis à l'exercice dudict bailliage « de Bresse estoient domiciliés audict Mascon; » — sentences : envoyant Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur du Villard et de Cloudeau, en possession de l'hoirie de feue Claudine de Sivry, sa femme; — confirmant dans l'exercice de leurs charges les officiers de justice commis par Albert de Grillet, abbé et seigneur de la Chassagne, conseiller et aumônier du Roi, chanoine en l'église Notre-Dame de Paris, prieur du prieuré Notre-Dame du Villars; — attestation dudit Thomas Chandon et de François Gratier, bourgeois de Mâcon, qui ont acquis du domaine royal la châtellenie de Davayé, ainsi que des chanoines de Saint-Pierre, seigneurs de Levigny, déclarant qu'il n'y a jamais eu de péage au village de Charnay-lès-Mâcon, le péage de Charnay, dont les habitants sont exemptés de payer les droits par un article de leurs priviléges, ne pouvant être que celui qui est perçu au hameau du même nom dépendant de la seigneurie de Berzé-le-Châtel, etc.

B. 993. (Registre.) — In-folio, 980 feuillets, papier.

1615. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier.

— Procédures civiles: pour Girard de Jacquot, écuyer, seigneur de Magny, Corcelles, Rains, Maizeray et Saugy, créancier de François de Musy, seigneur de Satonnay; — pour dom Philibert Joly, prieur de Marcigny; — pour Claude Alixant, écuyer, seigneur de Cloudeau, et Claudine de Mazilles, sa femme; — pour Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne;— pour Antoine Du Puget, seigneur du Buisson; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 994. (Cahiers.) — In-folio, 875 feuillets, papier.

1615. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier.— Carnets du compulsoire : requête de Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, « disant qu'il se seroit rendu « caultion de noble Nicolas de Thieriac et damoiselle Isa- « beau de Bellecombe, sa femme, envers noble Jehan de « Maigret, seigneur de la Pinaudière, » pour une somme de 345 livres qu'il a été obligé de payer et dont il demande le remboursement sur les deniers provenant d'un domaine que lesdits mariés possèdent à Pouilly; — Procédures civiles : pour Henri de Thézut, seigneur de Juchaux; — pour Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud, etc.

B. 995. (Cahiers.) —In-folio, 842 feuillets, papier.

1615.— Bailliage royal.— Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des appels, de l'église et du possessoire : procès-verbal d'enchères sur la terre de Sancé, appartenant à l'abbaye d'Ainay, à la requête de l'abbé Camille de Neuville, le dernier enchérisseur ayant été Claude de Salornay, comte de l'église Saint-Jean de Lyon et chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, qui en porta le prix à 8,000 livres; — sentence déboutant Claudine de Mazilles de sa demande en séparation de biens, et la condamnant à se retirer avec Claude Alixant, son mari, avec défense à Hugues de Mazilles, son père, d'y donner empêchement, etc.

B. 996. (Cahiers.) —In-folio, 756 feuillets, papier.

1615.— Bailliage royal.— Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chaudon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier.— Carnets des édits du Roi, etc.; — certificat de chirurgiens fourni par Philippe de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière, homme d'armes de la compagnie du gouverneur de Lyon, portant qu'il ne peut monter à cheval, attendu qu'il a subi à diverses reprises l'opération de la taille et qu'il est réduit à une extrême faiblesse, « provenant principallement « des fascheux symptomes qui estoient survenuz en la playe « ou incision faicte pour l'extraction des pierres, assavoir la « gangrayne qui apporta redoublement de la fiebvre et ex- « croissances de chairs mortes, pourries et baveuses, et la » séparation ou cheute d'une pièce de l'os pubis de la lar- « geur de l'ongle du petit doigt; » — élargissement de prisonniers pour dettes, « qui ont été receus au misérable « bénéfice de la cession de leurs biens, en faisant par eulx « les solemnitez en tels cas requises, » etc.

B. 997. (Registre.) — In-folio, 1145 feuillets, papier.

1616.— Bailliage royal.— Audiences tenues par Hugues Foillard, conseiller du Roi, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, ancien lieutenant général; — pour Louis de Mincé, écuyer, seigneur de Grenot; — pour Laurent de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles, École et la Bâtie, agissant au nom de Marc-Antoine de Busseul, son fils, héritier de Charles de Busseul, comte et grand custode de l'église Saint-Jean de Lyon, seigneur de Moulins-l'Arconce, Putières et la Motte-Reuillon; — pour Antoine Des Brosses, écuyer, seigneur de la Bruyère, et Claudine de Merzé, sa femme; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 998. (Registre.) — In-folio, 1089 feuillets, papier.

1616.— Bailliage royal.— Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Amodiation de la terre et seigneurie de Berzé-la-Ville, appartenant à l'abbé de Cluny et saisie à la requête de Salomon Chesnard, receveur pour le Roi au pays de Mâconnais; — procédures civiles : pour Charles de Damas, baron de Thianges, et Jeanne de La Chambre, sa femme; — pour Abraham Vallier, conseiller au présidial de Lyon et au parlement de Dombes; — pour Claude du Breuil, « chevalier « de la religion de Sainct-Maurice, » tuteur de la fille qu'il a eue de feue Péronne Dormy, sa femme; — pour Charles-François Dormy, baron de Vinzelles; — pour Noël Bottu,

seigneur de la Barmondière; — pour François de Chevriers, écuyer, seigneur de la Fléchère et de Tanay, etc.

B. 999. (Cahiers.) — In-folio, 820 feuillets, papier.

1616. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits, de l'église et du possessoire; — inventaire des pièces produites par Louis Verchère et Guillaume Guilleminet, prêtres, « pour parvenir à l'adjudication de la « cure Sainct-Nizier de Marcigny, par eulx respectivement « prétendue; » — rapport d'experts pour Jean Dormy, chapelain des chapelles Notre-Dame et Saint-Georges, en l'église de Vinzelles, demandeur en reconnaissances de cens et droits de lods; — sentence confirmant à Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, « le « droict des mesures et eschantillons d'icelles des vins qui « se vendent à destail au lieu et finage de Vers, en la pa- « roisse de Santigny (Saint-Igny-de-Vers), chacung an aux « jours de lundy de Pasques Nostre-Seigneur et festes d'as- « sumption, nativité, conception, purification et annoncia- « tion de la Vierge Marie, et de lever et percevoir pour le- « dict droict de mesurage, d'ung chacung vendant vin à « destail, aux jours susdictz, lieu et finage de Vers, ung pot « de vin, bon, pur et net, à la mesure dudict eschantillon, « avec droict de pouvoir et faire punir et corriger par justice « les non tenantz mesures de vin selon lesdictz échantillons, « et de percevoir et prendre les amendes sur eux, telles « qu'elles seront adjugées, » etc.

B. 1000. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1616. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des appels et des lettres royaux; — réceptions : d'avocats, « après qu'ilz « ont faict leur docte harangue; » — de procureurs et de sergents royaux; — de Philibert Decrèt, juge de la ville de Tournus et des justices qui dépendent de l'abbaye, en remplacement de Claude Decret, son père; — requêtes : des habitants de Colombier-en-Brionnais, tendant à obtenir la permission de s'imposer les sommes nécessaires pour la restauration de leur église; — de Jérôme Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Dinechin, requérant qu'il soit enjoint par voie de justice à Vivante de Vauzelles, femme d'Anastase Du Petit-Bois, seigneur de Vigousset, son frère, de laisser le suppliant pénétrer dans la chambre où elle tient reclus son mari, et qu'un juge soit commis pour « dresser procès-ver- « bal de l'estat auquel est réduict ledict sieur de Vigousset, « affin de faire cesser les rudes traitemens et sévices que « l'on use en son endroict; » — de ladite Vivante de Vauzelles, représentant que son mari « ne peult s'aider de ses « membres, la parole en partie perdue, et mesmes il est « parfois extravagant d'esprit, » et demandant qu'elle soit « autorisée en justice à poursuivres les droicts et actions « de sondict mari, » ce qui lui est accordé; — règlement pour le service des messagers; — défense à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, de faire des levées de gens de guerre et d'enrôler des soldats, sans expresse commission du Roi; — ordre à tous les habitants de la ville de Mâcon qui se sont absentés à cause des vendanges, « de se retirer promptement en ladicte ville et pour le « moins y venir coucher par chacun soir, et se tenir prestz « avec leurs armes à toutes les occasions qui peulvent im- « porter au service du Roy et seureté de ladicte ville; » — Adjudication de travaux à exécuter aux murs d'enceinte, etc.

B. 1001. (Registre.) — In-folio, 930 feuillets, papier.

1612-1617. — Bailliage royal. — Police de Mâcon. — Ordonnances publiées au nom du lieutenant général au bailliage et des échevins; — audiences tenues par les officiers de police, élus en l'assemblée générale des habitants; — procédures contre ceux qui travaillent les jours de fêtes, qui mangent gras les jours maigres, etc.; — défense « d'apporter en ladicte ville, pour exposer en vente, soit « à couvert ou à descouvert, en place publicque, aulcungs « œufz, fromages et autres viandes prohibées et deffendues « en ce sainct temps de caresme, affin de ne donner ou « apporter scandalle à aulcung, à peine de consfication au « proffict des pauvres de l'hospital, d'amende arbitraire et « de prison; » — visites faites chez les boulangers et les bouchers; — ordre à tous les habitants de tenir les boutiques fermées et d'assister à la procession générale, le jour de la fête de Sainte-Symphorose, sous peine de 10 livres d'amende; — information faite contre une femme « qu'est notoirement « recogneue pour femme impudicque et publicque, à « cause qu'elle a ordinairement servi des ecclésiastiques « et mené mauvais train; » — mercuriales et taxes du pain; — taxe donnée aux hôteliers : pour « la journée « d'hommes de cheval, à table d'hoste, quarente solz, « despuis le premier octobre jusques à pasques, et despuis « pasques jusques au premier octobre, trente-cinq solz « (15 sols pour le dîner et 25 ou 20 sols pour le souper); « nourriture et logement d'un cheval, pour la journée, « ayant cinq picotins d'avoyne, douze solz, et sans avoyne

« huict solz ; la journée d'ung homme de pied, à table « d'hoste, en tout temps, vingt solz ; » — défense aux bouchers de saler les peaux et de les garder chez eux plus d'une semaine ; — mesures sanitaires ; — ordonnances pour la garde de la ville ; — approvisionnements de charbon, etc.

B. 1002. (Registre.) — In-folio, 1125 feuillets, papier.

1617.— Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Claude de Chantemerle Moles et La Clayette, seigneur et baron de la Clayette, Vougy, Nay, Nagu et Montplaisantin ; — pour Antoinette Cornu, veuve d'Antoine Chevreau, seigneur de Crépigny ; — pour Vivante de Vauzelles, veuve et héritière d'Anastase Du Petit-Bois, seigneur de Vigousset ; — pour Claude et Philibert de Charolles, écuyers, seigneurs de Villaine et Mautpré, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Philiberte de Montchanin, leur mère ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe et la Matrouille, baron de Montanay ; — pour Jacques Richard, seigneur de Ruffey-lès-Beaune, conseiller du Roi, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, et Nicolas Chaumelis, conseiller du Roi, receveur général de ses finances au pays de Bourgogne et Bresse, agissant comme mari de Jeanne Richard, lesdits Jacques et Jeanne héritiers de Christine Ocquidem, femme en dernières noces de Gobin de Reclesne, garde provincial de l'artillerie ; — pour Louise de Messey, veuve de Guyot de Beugne, dame de Beugne et de Massy ; — pour messire Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, etc.

B. 1003. (Registre.) — In-folio, 948 feuillets, papier.

1617.— Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Plaidoiries : pour Laurent Delavigne, principal du collége de Tournus, ayant porté plainte au sujet de l'inexécution d'une clause de son bail, portant qu'il était interdit à tout autre de tenir école dans la ville et qu'il aurait droit de poursuivre en justice le maître qui enseignerait et les pères qui lui enverraient leurs enfants ; — pour Antoine Courton, prêtre, précepteur des novices de l'abbaye, et plusieurs bourgeois de la ville qui lui avaient confié leurs fils, prétendant que ledit Delavigne était incapable d'enseigner le latin ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Simon, du Côté et de Champerny, gentilhomme ordinaire de la Reine, capitaine d'une compagnie au régiment de Champagne, et Philiberte de Marcilly, sa femme ; — pour Isaac de Chandieu, seigneur de Chabotte ; — pour Charles de Naturel, écuyer, seigneur de Dulphey ; — pour Claude Fougeard, écuyer, seigneur d'Avaise et Montgesson, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, etc.

B. 1004. (Registre.) — In-folio, 1212 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Sentences : réglant un différend entre Antoinette de Gorrevod, dame de la Bâtie, douairière de Champrond, veuve en premières noces de Charles de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, et en secondes noces d'Antoine de Vichy, écuyer, seigneur de Champrond, demanderesse, et Charlotte de Simiane, veuve d'Antoine de Vichy, fils dudit Antoine, défenderesse ; — prononçant séparation de biens entre Laurent de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, et Diane d'Amanzé, sa femme ; — maintenant Lazare de Tircuir, écuyer, seigneur de la Barre, Corcelles, Arcis, Lancié et Fleurie, « en la possession des rivières, ruisseaux, torrens et autres « eaux coulantes dans l'estendue de sa haulte justice ; » — confirmant à Jean de Baillon, prieur commendataire de Perrecy, le droit de dîme en la paroisse de Salornay-sur-Guye, « à la raison, sçavoir : les vins, de unze beynes une « et d'unze paniers ung, et des bleds de toute sorte, tant « gros que menuz, légumes et chanvres, à la raison d'unze « gerbes ou poignées une ; » — maintenant à Gaspard Dubois, laboureur de Montbellet, « le droict de prendre « l'eau fluant du bief de Gravaise au moulin de Jonc, pour « l'irrigation d'un sien pré appelé le Cloux ; » — satisfaisant aux demandes de divers créanciers contre Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, ci-devant lieutenant criminel, père et légitime administrateur des biens d'Hippolyte Bourgeois, sa fille, héritière testamentaire de son aïeul maternel, Philibert Barjot, ancien lieutenant général ; — ordonnant la vente, au profit de messire Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, de deux moulins sis au hameau de Mouge et saisis sur les héritiers de Pierre Dormy, baron de Vinzelles ; — condamnant les détenteurs de certains fonds sis en la paroisse de Bourgvilain, à payer une rente de 15 livres à Antoine Carrige, abbé commendataire de Joug-Dieu, fils et héritier de Philibert Carrige, conseiller au grenier à sel de Beaujeu, etc.

B. 1005. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier.—Carnets des édits, de l'église et du possessoire; — inventaire des pièces produites: par « noble Loys Dinet, « clerc du diocèse d'Aultung, estudiant en philosophie au « collége des révérendz pères Jésuistes de la ville de « Lyon, demandeur en maintenue et garde possessoire du « canonicat et prébende de deffunct maistre Claude Libert, « vivant chanoyne de l'église cathédrale de ceste ville de « Mascon, de laquelle prébende ledict Dinet est canonicque- « ment pourveu, en vertu du brevet à luy accordé par « Sa Majesté à son joyeulx advènement à la coronne; » — par Louis Denamps, prêtre habitué en ladite église, prétendant qu'à lui seul devait appartenir ledit canonicat; — requête de Jean Camus, prêtre habitué en l'église Saint-Pierre, représentant que Claude d'Oncieux *alias* de Montiernoz, trésorier et chanoine en ladite église, « fonda « et érigea quatre chevalliers en ladicte esglise, soubz « l'invocation et tiltre de la sacrée Vierge Marie, » et quelque temps après, le 4 octobre 1602, créa un cinquième chevalier, en la personne dudit Camus, avec cette réserve qu'il ne prendrait rang et titre qu'après la mort du fondateur; demandant en conséquence l'insinuation de l'acte de fondation, attendu la mort récente dudit Claude d'Oncieux, etc.

B. 1006. (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des lettres royaux et des appels; — ordonnance qui admet un prisonnier pour dette « au misérable bénéfice de cession de biens; » un créancier requérant « estre dict qu'icelluy portera le bonnet verd, « offrant luy en donner ung, » il n'en fut pas tenu compte, « ouys les gens du Roy qui ont dict ledict débiteur n'estre « marchant public et la cession n'estant frauduleuse, il ne « doibt porter le bonnet verd; » — plaidoirie d'avocat pour Henri Barthelot, seigneur de Rambuteau, juge royal de la ville et de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, « oppo- « sant à la présentation des lettres de provisions obtenues « dudict office de juge par maistre Vincent Paisseau, contre « l'intervention formée par le seigneur marquis de Ragny, « soy disant seigneur acquéreur de ladicte chastellenie et « ayant prins le faict et cause en main pour ledict Paisseau: « la question qui se présente dépend seullement de sçavoir « si les seigneurs chastellains, acquéreurs du domaine de « la couronne, peuvent, toutes fois et quantes que bon « leur semblera, destituer les officiers pourveuz par le « Roy, ce qui se trouve estre inaudit en France; » — réception au nombre des procureurs, après examen préalable, de Claude Bourchanin, François Vernier, Pierre Cajon, Jean Chaumont et Jacques Desvignes, « clercs en ce bailliage, « qui justifient par leurs lettres de becs jaulnes avoir servy « les procureurs beaucoup plus de temps qu'il n'est requis « par l'ordonnance; » — publication du testament et main-levée de l'hoirie de François de Musy, seigneur de Satonnay, Milly et la Farge, en présence de Minerve-Marguerite d'Arcy, sa veuve, qui est nommée tutrice de ses enfants, et de Jean de Musy, écuyer, seigneur de Vauzelles, son frère, qui ratifie et approuve ladite nomination; — requête présentée par Marie-François, seigneur de Messey, baron de Montjouvent, « disant qu'il seroit tumbé soubz la « férule et garde noble de haulte et puissante dame Cathe- « rine de Bruges, sa mère, et despuis de hault et puissant « seigneur Emmanuel-Philibert de Bruges, comte de Sainct- « Amour, et encores despuis soubz noble Scipion de « Champier, seigneur de Vaulx, et pour la quatriesme « fois soubz la charge de noble Claude de La Roche, « seigneur de Cornon, sans que jusques à ores, des ungs « ny des autres, il ayt peu avoir compte de l'administration « de ses biens; » — ordonnance qui limite à 26 le nombre des procureurs audit bailliage; — procès-verbal de l'ouverture d'un testament de Sicard de Fabry, écuyer, seigneur de Brameloup, à la requête de Charlotte de Cheminant, sa veuve, femme en secondes noces d'Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize; — Jacques d'Amanzé, comte et grand custode de l'église de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon, cousin germain de Diane d'Amanzé, est nommé curateur de Marc-Antoine de Busseul, seigneur dudit lieu, baron de Moulins-l'Arconce, Putières et la Motte-Reuillon, fils de ladite Diane et de Laurent de Busseul, seigneur d'École et de Corcelles, pour l'autoriser à emprunter la somme de 33,100 livres, prix auquel la terre de Saint-Sernin, saisie sur ledit Laurent, a été adjugée à messire François de Savary, chevalier, seigneur de Brèves, ledit Marc-Antoine se proposant de racheter ladite terre en vertu du droit lignager; — acte de consignation de ladite somme; — publication de « l'édict du Roy pour le reachapt « et revente de tous greffes civils, criminels et des présen- « tations, affirmations et insinuations, en toutes les cours « et juridictions de ce royaulme, ensemble des places de « clercs, tabellionnages, droictz de parisis, de petitz

« seaux, doublement d'iceulx, et des présentations, cy-« devant vendus et engagés à faculté de reachapt perpétuel; » — assemblée de parents pour la nomination d'un curateur aux enfants d'Aimée de Cadenet, dame de Villars, veuve de Philibert Laurent, écuyer, seigneur de Beaulieu; — Antoine Caillat, fils du bourreau de Lyon, est nommé exécuteur des hautes œuvres audit bailliage, en remplacement de Denis Gromon, décédé, moyennant le logement et 10 livres de gages, « avec les autres droictz accoustumés ; » — procédures criminelles, etc.

B. 1007. (Registre.) — In-folio, 1285 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Marnay, comte de Pont-de-Vaux ; — pour Marguerite de Messey, veuve d'Antoine de Chapon, femme en secondes noces de Lionnel de Thy, seigneur de la Douze ; — pour André de Beauvoir, écuyer, seigneur de Varassieux et de Chaintré ; — pour Jean Du Roux, écuyer, seigneur du Terreau ; — amodiation judiciaire de la terre et seigneurie de Beaulieu ; — inventaire des biens, rentes et cens appartenant à Henri de Naturel, coseigneur de Dulphey ; — opposition des habitants de Saint-Mauris-des-Prés à la saisie que prétendaient faire sur les revenus de la cure de ladite paroisse, les créanciers de Philibert de Chevriers, curé, « lequel, depuis quelque « temps en ça, s'est retiré de son bénéfice, et est le com-« mung bruict qu'il s'est rendu du tiers-ordre Sainct-« François, » etc.

B. 1008. (Registre.) — In folio, 1180 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires de biens saisis à la requête de Claude Fougeard, écuyer, seigneur d'Avaise, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; — procédures civiles : pour Pierre Fougeard, écuyer, seigneur de Grandvaux ; — pour François Gonthier, écuyer, seigneur des Durcaux ; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot, la Crotte, Mauvoisin et Rains ; — pour messire Jean de Boyer, chevalier, seigneur de Champlecy ; — pour Gabriel de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu et de Massy ; — pour Antoine de Paisselet, seigneur de Sailly, etc.

B. 1009. (Registre.) — In-folio, 954 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pontus de Cibérans, seigneur de Boyé, bailli et juge royal ; par Hugues Foillard, lieutenant général; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnets du Roi, des lettres royaux, et des appels. — Certificats de médecins, constatant les maladies dont sont atteints plusieurs détenus dans les prisons dudit bailliage ; — amodiation de la terre et seigneurie de Curtin, sise à École et appartenant aux enfants mineurs de Carados de Vichy, écuyer, seigneur de Lusillat, et d'Huguette Barjot, ladite amodiation faite à la requête de François de Reclesne, écuyer, seigneur de Lionne, tuteur desdits enfants ; — procès-verbal de l'ouverture du testament d'Henri Barthelot, seigneur de Rambuteau, juge de la châtellenie royale du Bois-Sainte-Marie, et main-levée de son hoirie en faveur de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gratay, son neveu ; — séparation de biens accordée à la demande de Charlotte de Cheminant, femme d'Hector de Franc, seigneur de Loize ; — main-levée de l'hoirie de Guillemette Cajot, veuve de Bénigne Du Rousset, au profit de François Du Rousset, son fils, écuyer, seigneur de Malfontaine et de Burgy, etc.

B. 1010. (Registre.) — In-folio, 887 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église, du possessoire et du criminel. — Attestation portant qu'au mois de septembre 1617, « par ung accident estrange et extraor-« dinaire, la paroisse de Vergisson et toutes les circonvoisines « en la longueur de plus de quatre et cinq lieues, furent « affligées d'une tempeste et cheute d'eaux sy grande que, « oultre la perte des fruictz, la face de la terre estoit de « tous costés couverte d'eau qui couloit comme torrens « rapides et emportoit les cloistures et murailles ; » — entérinement des lettres de grâce obtenues par Philibert Chavot, notaire demeurant à Champvent, « sur l'homicide commis et perpétré à la personne de Georges Dauphin ; » — sentence déboutant Marcelin Préaud, prêtre, curé de la Chapelle-sous-Dun, « de l'effect des lettres de grâce et « pardon par luy obtenues, pour raison de l'homicide per-« pétré à la personne d'ung nommé Claude Gallois, » et le condamnant « à faire amende honnorable judiciairement, « les ploidz tenans, teste nue, la torche au poingt et à

« genoux, » à 5 ans de bannissement hors du bailliage, à 400 livres de dommages-intérêts envers la partie civile, à 100 livres d'amende « envers le seigneur de la Clayette, rière lequel a esté commis ledict meurtre, » et aux dépens des procédures ; — défense à Madelon de Vichy, écuyer, seigneur de Maumont, et aux officiers par lui commis pour rendre la justice, de comparoir aux assignations qui leur seront données en dehors dudit bailliage, etc.

B. 1011. (Registre.) — In-folio, 1326 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Sentences : condamnant Antoine de Labletonnière, juge en la châtellenie royale de Saint-Gengoux, à laisser passer les habitants de Besanceuil et ceux d'Angoin, après la première herbe coupée, dans son pré dit de Prenet, soit pour mener boire leur bétail à la fontaine qui est audit pré, soit pour aller avec leurs chars rouir leur chanvre dans la rivière de Guye, et dans son pré dit du Rut, pour aller moudre leur blé au moulin de la Vesvre, qui appartient à Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne, Besanceuil et Angoin ; — adjugeant certaines redevances : à Jacques Sévert, chanoine de Beaujeu, official de Mâcon et chapelain de la chapelle Saint-Sauveur fondée en l'église cathédrale Saint-Vincent ; — à Gratian Bernard, prieur de Saint-Germain-en-Laye, archidiacre et chanoine en ladite église ; — condamnant les habitants de Lancié à aller faire guet et garde au château de Corcelles, quand ils en seront requis par Lazare de Tircuir, seigneur dudit Corcelles, la Barre et Arcis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; — enjoignant au fermier de la terre et seigneurie de Boyer-lès-Châteauneuf, de payer à l'abbé de Saint-Rigaud les servis affectés sur ladite terre, qui appartient à Catherine de Pradine, femme de Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise et Montrouard ; — maintenant Esmonde de Robelet, femme de noble Didier de Corcelles, « en la possession du banc, « tumbeau et chapelle soubz le vocable Nostre-Dame, « scituez en l'église parrochialle d'Uchizy, estant la plus « haulte chapelle du costé de bize, » etc.

B. 1012. (Registre.) — In-folio, 1176 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François de Royer, seigneur de Saint-Micaud, Effondré et en partie de Rains ; — pour Antoine Berthet, seigneur de Gorze ; — pour Guillaume de Ramezay, seigneur de Molles, capitaine de la ville de Cluny ; — pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Simon, le Côté et Champerny, agissant au nom de Philiberte de Marcilly, sa femme ; — pour messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigy et Chigy ; — pour messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sercy et Sancenay ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 1013. (Registre.) — In-folio, 1045 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Requête des religieux de Cluny, demandant lettres d'attache et commission de notaires, conformément aux lettres royales qu'ils ont obtenues dès l'an 1600, « aux fins « de faire procéder à la vériffication et rénovation des « terriers rentiers de leurs seigneuries de la Tour-du-« Bled, Massy, Vitry, la Nouvelle-Pictancerie, Baron, « Montrachet, Massilly, Blanost, la Tour-des-Bois, Bassy, « Montagny, Escusses, la Salle-de-Vaux, Pouilly et Quierre ; » — inventaire des titres présentés par les PP. de l'Oratoire, recteurs du séminaire de Mâcon, demandeurs en sauvegarde pour le prieuré de Saint-Julien et Saint-Fiacre, dit la Grange-du-Bois, et par Moïse Mathoud, prêtre, curé de Chassigny-sous-Dun, opposant, etc.

B. 1014. (Registre.) — In-folio, 985 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des lettres royaux, des appels et du criminel. — Procès-verbal de publication et enregistrement du testament de messire Claude de Chantemerle Moles et La Clayette, chevalier, seigneur et baron de la Clayette, Vougy, Nay, Nagu et Montplaisantin, qui donne à Louise de Rivoire, sa femme, l'usufruit de ses terres de la Clayette et Vougy ; à Alix-Éléonore de Chantemerle, sa sœur, veuve de Jacques de Brèches, écuyer, seigneur dudit lieu et de Montot, l'usufruit des terres de Nay, Nagu et Montplaisantin, et institue pour ses héritiers les enfants que ladite Louise de Rivoire a eus de son premier mari, Jacques de Lévis, baron de Cousan ; — requêtes : de messire François de Chevriers, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, libre seigneur de Saint-Mauris, demandant extraits et collation « de plusieurs beaulx documentz anciens, » concernant la seigneurie de

Saint-Mauris et le péage de Mâcon ; — de Pierre Germanan, curé de Varennes-lès-Mâcon, demandant à être mis sous la sauvegarde du Roi, à cause des menaces de mort contre lui proférées par François de Bessac, seigneur de Grandmaison et dudit Varennes ; — de Gratian Grenelle, grènetier au grenier à sel de Tournus, et Marguerite Quarré, sa femme, se plaignant d'être publiquement accusés de sorcellerie par une femme, dont l'avocat, dans sa défense, dit « qu'ennuyée de la perte de cinq ou six enfantz « qu'elle a faictz mortz de suite, combien qu'elle les ait « portés la pluspart à terme, n'y ayant peu treuver remède, « elle auroit rencontré un jeune garçon faisant des cures « merveilleuses, duquel s'estant enquise de la cause de son « mal, il luy auroit dict qu'on luy avoit mis un sort dessus « pour tous les enfans qu'elle feroit de sa vie, et il désigna « le personnage à elle et à d'autres ; » — réceptions de notaires, d'avocats, etc.

B. 1015. (Registre.) — In-folio, 1228 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Sentences : condamnant Louis de La Roche-Gayant, seigneur du Sordet, à payer le montant de certaine obligation à Georges de Raffin, seigneur de la Vaux ; — reconnaissant à Claude Bullion, seigneur de Layé et Loché, la propriété d'un pré sis à Varennes, malgré les prétentions contraires du curé dudit lieu ; — adjugeant gain de cause dans différents procès contre des débiteurs, à Anne Picardet, veuve de François Mollière, seigneur d'Essertines ; — ordonnant main-levée au profit de Jean Du Rousset, écuyer, seigneur d'Amarains, héritier testamentaire d'Henri de Naturel, écuyer, conseigneur de Dulphey et de la Plaine ; — maintenant les habitants de Fley et ceux de Culles « au droict et faculté d'uzer et jouir « par commun des perrières estans au-delà le chemin ten- « dant de Saules à Fley du costé de vent, et d'y prendre « et tirer des pierres et laves pour leur usage et commo- « dité, » etc.

B. 1016. (Registre.) — In-folio, 1194 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à être élargis ou à obtenir provisions alimentaires ; — procédures civiles : pour François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefer, et Gilberte Perrin, sa femme, contre noble Claude de Samion, seigneur de Vigousset, et Vivante de Vauzelles, sa femme, veuve en premières noces d'Anastase Du Petit-Bois ; — pour Jean de Musy, écuyer, seigneur de Vauzelles ; — pour François Alixant, seigneur de Diombe ; — pour Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Vernus ; — pour Jacques de Nagu, seigneur de Lurcy ; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot ; — pour Françoise d'Aumont, comtesse de Berzé, veuve de messire René de Rochebaron ; — pour Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, la Chapelle, Mardore et la Bruyère ; — pour noble Jean Siraudin, seigneur de Saint-Léger, capitaine et châtelain royal de Cuisery ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1017. (Registre.) — In-folio, 1215 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Merzé, procédant de l'autorité de son curateur, Nicolas de Crapottes, seigneur de la Verpillière ; — pour Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — pour Alix-Éléonore de Chantemerle, dame baronne de la Clayette et de Brèches ; — pour Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau ; — pour Hugues de Rougemont, écuyer, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières ; — pour Gabriel de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu ; — pour Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée ; — pour François de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et Varennes, et Hélène de Longecombe, sa femme, etc.

B. 1018. (Registre.) — In-folio, 1090 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Bail judiciaire du prieuré de la Grange-du-Bois ; — inventaire et examen des titres présentés : par Antoine Descousu et Philibert Delisle, prêtres, qui prétendent tous deux être en possession de la cure de Viré ; — par Étienne Flamand, clerc tonsuré, et Jean Buchet, chanoine en l'église cathédrale de Mâcon, compétiteurs pour une portion de la chapelle dite des Flamands, fondée en ladite église sous le vocable de Saint-Claude et Saint-Vincent ; — procès-verbal contenant détails des réparations à faire en la maison presbytérale de Fuissé, etc.

B. 1019. (Registre.) — In-folio, 1036 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par

Hugues Foillard, lieutenant général; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier, et Thomas Chandon, lieutenant criminel. — Carnet du Roi, des lettres royaux, des appels et du criminel. — Requête de plusieurs habitants de Châne professant la religion réformée, tendant à obtenir des autres habitants de ladite paroisse un emplacement dont ils pourront faire un cimetière particulier ; — procès-verbal qui leur assigne « une place vuide joignant au cimetière dudict Chasne du « costé de soir, de largeur de quinze pieds et de longueur « de quarante ; » — déclaration de Marc-Antoine de Busseul, seigneur et baron de Saint-Sernin, Moulins-l'Arconce, Putières, Busseul et la Motte-Reuillon, portant que, lorsque fut passé son contrat de mariage avec Gabrielle, fille de messire Philippe Des Serpents, chevalier, baron de Lodde et Gondras, « en considération des grandes donations et « advantages que dame Antoinette de Gorrevod, son ayeulle, « dame de la Bastie, luy faisoit en faveur de mariage, il « auroit esté convenu et accordé, par les mémoires dressés, « que la somme de trente mil livres constituée à ladicte « damoiselle Des Serpents, sa femme, seroit payée entre « les mains d'icelle dame de Gorrevod, pour l'employer « par elle à l'acquictement des sommes emprumptées et « employées au reachapt de ladicte terre et seigneurie de « Sainct-Sernin, et que du surplus, ledict acquictement « faict, elle pourroit disposer à sa volonté ; » — requête de Benoît Buchet, procureur du Roi audit bailliage, et d'Antoine de Poncelet, bourgeois de Saint-Gengoux, acquéreur du doyenné de ladite ville, tendant à obtenir confirmation du droit de quintaine appartenant moitié au Roi, moitié au doyen, et consistant en « pouvoir nommer deux taver- « niers en ladicte ville, pour vendre vin en destail aux « habitans et aultres personnes, dez le premier mardy « après Pasques inclusivement et pendant quatre sepmaines « continues, avec deffenses à tous habitans et aultres « générallement de vendre ny débiter aulcun vin en la « forme susdicte ; » — procédures criminelles, etc.

B 1020. (Registre.) — In-folio, 1280 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Sentences : autorisant la vente par décret de la terre et seigneurie d'École, saisie au préjudice de Laurent de Busseul, écuyer, à la requête de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles ; — confirmant à Jean Decligny, prêtre, curé de l'église Saint-Paul de Châteauneuf, et à ses successeurs, le droit de percevoir la moitié « de toutes les oblations et concessions qui se « feront en l'esglize parroissialle de Tancon, au temps de « caresme, advent, rogations et feste des trespassez, comme « aussi la quarte partie des droictz de toutes les sépultures « qui se feront en ladicte esglize en tout temps, sinon des « enfans non ayans atteints un an entier, » et d'obliger le curé dudit Tancon ou son vicaire à venir assister, « en habit décent, aux vespres, matines, et autres heures canoniales, » qui se diront en l'église de Châteauneuf à chaque fête principale de Dieu, de la Vierge et des Saints, sous peine de 100 livres pour chaque contravention, etc.

B. 1021. (Registre.) — In-folio, 1315 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre Chesnard, grènetier au grenier à sel de Mâcon ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud, contre François Du Rousset, seigneur de Malfontaine ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazole et de la Ferté ; — pour François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux et Serrières, contre Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize, son frère ; — pour Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Mornes et de Chavannes ; — pour Jean-François de Candie, seigneur de Loize en Bresse, tuteur des enfants de Françoise de Franc, veuve de Charles de Candie, seigneur de Léal et Varennes ; — pour Pierre Damas, écuyer, seigneur de Vertpré ; — pour Claude Naturel, seigneur de Valetine ; — pour messire Philibert de La Guiche, seigneur de Sivignon ; — pour Gilbert de Digoine, seigneur du Palais ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 1022. (Registre.) — In-folio, 1112 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Bail judiciaire de la terre et seigneurie du Villard, saisie à la requête de Claudine de Mazilles, veuve de Claude Alixant, seigneur de Cloudeau, au préjudice de François Alixant, écuyer, seigneur de Diombe et dudit Villard ; — procédures civiles : pour Denise de Naturel, femme d'Antoine de Chapon, écuyer, conseigneur de la Plaine, contre Jean Du Rousset, écuyer, seigneur d'Amarains et en partie de Dulphey ; — pour Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée ; — pour Guichard d'Alcamon, écuyer, seigneur de Chassereux et des Beraudières, homme d'armes des ordonnances du Roi, et Gilberte de Genetines, sa femme ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1023. (Registre.) — In-folio, 1127 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Requêtes : du grand prieur et des religieux de l'abbaye de Cluny, remontrant que « plusieurs grandes et notables ruynes « se trouvent dez longtemps et journellement croissent « tant en l'esglize que bastimens et édifice d'icelle abbaye, « menaçans presque la ruyne totale d'une bonne partie « d'iceux, » et demandant qu'il soit ordonné « que sur les « saisies que lesdictz supplians ont faict faire du temporel « de ladicte abbaye rière le Masconnois, pendant la vacance « de ladicte abbaye, sera prélevée la somme de six mil « livres, pour estre employée promptement à la réparation « desdictes ruynes ; » — des mêmes religieux, demandant une allocation de 600 livres sur les sommes saisies et consignées aux mains de la justice, pour subvenir aux frais du voyage de deux d'entre eux, délégués pour se rendre à la cour et faire valider par le Roi l'élection de leur abbé titulaire, qu'ils ont faite en la personne de dom Jacques Veny d'Arbouze, leur grand prieur ; ce qui leur est accordé ; — assignation donnée à messire Pierre-Antoine de La Tour-Saint-Vidal et à Marguerite de Châteauneuf, sa femme, au nom de Claire de Saint-Point, dame dudit lieu, aïeule dudit seigneur, qui demande à être maintenue et gardée en la possession du château, ainsi que de la terre et seigneurie dudit Saint-Point, etc.

B. 1024. (Registre.) — In-folio, 1048 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ; par Thomas Chandon, puis par son successeur Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenants criminels, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel et premier conseiller civil. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Réception : d'Antoine Albert et d'Abel Poncet, procureurs, « pourveus « de deux offices de certifficateurs de criées et saisies « d'héritages, avec pouvoir de postuler audict bailliage ; » — de Louis de Poncelet, lieutenant particulier assesseur criminel en la châtellenie royale de Saint-Gengoux ; — main-levée de l'hoirie de Jean-Baptiste Galland, seigneur de Venières, au profit de Christine de Boyer, sa veuve, et de Jean Galland, son fils ; — ordonnance portant que les protestations de Jacques Sévert, official de Mâcon depuis vingt ans, et qui, ayant été destitué par le nouvel évêque Louis Dinet, en appelle comme d'abus, seront dûment signifiées audit évêque, à Gratian Bernard, chanoine, qu'il a nommé official, et aux autres officiers de justice par lui commis ; — réponse de Louis Dinet, qui soutient n'avoir fait en toute circonstance qu'user légalement de son droit, et récuse le lieutenant général comme juge incompétent ; — requête de quatre religieux convers de l'abbaye de Cluny, remontrant que « par certain règlement qui fut faict sont « environ huict ans, ils furent injurieusement, contre « toute sorte d'équité et raison, privez de leur prébende et « entretien ordinaire, contrainctz de mandier leur vie « parmy les sécculiers, où ilz ont tousjours vescu avec « toute sorte de retenue, portans l'habit de relligieux et « supportans avec patience une si cuisante affliction ; » — ordonnance portant que lesdits quatre religieux recevront la prébende comme les autres convers ; — sentences rendues « par vision de pièces, » etc.

B. 1025. (Registre.) — In-folio, 1356 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Sentences : maintenant à Claude Du Martel, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, et au curé de la paroisse de Chaintré, le droit de dîme sur tous les biens fonds sis en ladite paroisse, réglé à raison de la douzième gerbe de tout blé et de la seizième benne de vendange ; — condamnant les habitants de Jugy à payer aux chanoines du chapitre Saint-Vincent de Chalon, chacun 30 sols par an au lieu de trois corvées, « pour la permission à eulx accordée de « mener despasturger leur bestail dans les boys appertenans « auxdictz sieurs ; » — autorisant la vente : de la baronnie de la Salle, saisie sur Claude Dormy, héritier de Claudine de Seyssel, sa mère, à la requête de Marie de Brichanteau, dame de Sennecey ; — des biens de Jean Desroches, avocat au bailliage de Semur, saisis à la requête de Charles-François Dormy, baron de Vinzelles, cessionnaire et ayant droit par transport de Charles de Postel, écuyer, seigneur d'Ailly, et Claudine de Nanton, sa femme ; — reconnaissant au profit d'Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Mornes et de Chavannes, la rente annuelle d'un denier parisis et d'une poule, payable par chaque habitant des divers hameaux qui appartiennent aux paroisses de Gibles et Dun-le-Roi (Saint-Racho), à cause du droit de pâturage dans les pâquiers ou bruyères appelées de Long-Vernay, des Bixières et des Mures ; — condamnant messire Claude de La Madeleine, évêque d'Autun et prieur de Charlieu, à payer à Antoine Jacquier, prêtre, curé de Saint-Laurent-en-Brionnais, les arrérages d'une rente due en vertu d'une

transaction passée, le 20 avril 1567, entre le prieur de Charlieu et le curé dudit Saint-Laurent, etc.

B. 1026. (Registre.) — In-folio, 1132 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Françoise de Seyturier, veuve de Philibert Mareschal, seigneur de Montsimon ; — pour Méry de Collos, coseigneur de Saint-Clément-sur-Guye ; — pour Jean de Gilbert, écuyer, seigneur de Champfrecaud ; — pour François de Rébé, comte de l'église Saint-Jean de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon, tuteur des enfants de messire Zacharie de Rébé, baron dudit lieu ; — pour Laurent de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, baron de Montanay ; — pour Charles de Damas, baron de Thianges, et Jeanne de La Chambre, sa femme ; — pour Honoré de Bellon, seigneur de la Charme ; — requêtes de prisonniers pour dettes, offrant caution pour leur élargissement ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1027. (Registre.) — In-folio, 1096 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Réponse catégorique de Nicolas Dauphin, procureur du Roi en l'Élection de Mâconnais, portant qu'après le décès de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, père de Françoise Bernard, sa femme, les cohéritiers se partagèrent à l'amiable les meubles et les immeubles provenant de la succession, et que dans la part échue à ladite Françoise, se trouvait une obligation de 1,200 livres souscrite par Philibert Barjot, ancien lieutenant général, de laquelle obligation, avec le montant des intérêts, il demande à être payé par Palamède Bourgeois, seigneur de Molleron ; — procuration passée par Hugues de Rabutin, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, receveur du trésor commun au grand prieuré de Champagne, pour procéder à la visite des réparations faites par le fermier du temple de Sainte-Catherine de Montbellet ; — procès-verbal de ladite visite faite en présence du procureur de Michel de Pontailler-Talmay, commandeur de Chalon ; — inventaire des terriers et autres titres concernant les biens sis à Saint-Clément-sur-Guye, Corcelles, Rains et Burzy, vendus, moyennant le prix de 6,500 livres, par Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand, à Françoise d'Aumont, dame des baronnies de Cenves, Joncy et Rochetaillée ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles, etc.

B. 1028. (Registre.) — In-folio, 1054 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Requête de Pierrette de Chanay, religieuse professe au prieuré Notre-Dame du Villars-lès-Tournus, remontrant « qu'en haine de ce « que elle poursuit d'estre maintenue et gardée en l'office « d'enfermière audict prieuré, comme en ayant obtenu pro- « vision de M. le grand vicaire en l'abbaye de Tournus, « contre damoiselle Claude Mareschal, aussy religieuse audict « prieuré dez environ deux ans en ça seullement, pourveue « dudict office par messire Albert de Grillet, abbé de la « Chassaigne, prieur dudict prieuré, icelluy sieur prieur « auroit interdit à Benoît Bressoud, son fermier du revenu « dudict prieuré, de distribuer la prébende ordinaire pour « la nourriture de ladicte suppliante, en quoy elle souffre « grandement ; dont ayant faict plainte audict sieur grand « vicaire, comme ledict prieuré despendant de ladicte « abbaye, il auroit enjoinct audict sieur prieur ou à son « fermier de distribuer ladicte prébende à la suppliante ; « mais quoy que ladicte enjonction ayt esté signiffiée audict « Bressoud, il n'y a daigné satisfaire ; » — ordonnance portant que ladite Pierrette de Chanay jouira de sa prébende par provision ; — ordre à Claude Tuppinier, commis à la recette du revenu de l'abbaye de Cluny, de distribuer la prébende ordinaire à dom François-Hugues Rosset, religieux, « escollier poursuivant ses estudes par la per- « mission de ses supérieurs, pendant le cours de sesdictes « estudes, comme s'il estoit actuellement résidant en ladicte « abbaye ; » — inventaire des pièces produites par François Paisseaud, avocat au bailliage, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée en l'église paroissiale de Saint-Symphorien-d'Ancelle, pour être maintenu en la possession de ladite chapelle ; — procédures au sujet des réparations faites aux bâtiments de l'abbaye de Cluny ; — procuration passée par l'abbé Jacques de Veny d'Arbouze ; — état général de la dépense annuelle de ladite abbaye, comprenant le détail de la prébende d'un religieux, de celle d'un novice et de celle d'un convers, « avec l'augmentation « des officiers tant en pain, vin, pictance, vestiaire, que « gaiges ; » — « roolle contenant le nom et surnom des « religieux prestres, novice et convers, officiers régulliers « et séculliers, curés et chappelains, pastenostriers et « aultres, ausquels on doibt distribuer prébendes, gaiges « et augmentations, » etc.

B. 1029. (Registre.) — In-folio, 886 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Réception de Claude Aubert, greffier des affirmations du bailliage, de la prévôté et autres juridictions royales de Mâcon, toutefois à la réserve que « les parties luy payeront dix-huict deniers pour le « premier acte d'affirmation et composition qu'elles feront « au greffe, sans qu'il les puisse contraindre à prendre et « lever le second acte du despart, qu'elles pourront lever « volontairement, si bon leur semble, en payant semblable « somme de dix-huict deniers; » — bail de la terre et seigneurie de Chaintré, saisie au préjudice d'André de Beauvoir, seigneur dudit Chaintré et de Varassieu, à la requête d'Antoinette de Pignières, sa seconde femme; — procès-verbal d'ouverture du testament d'Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle, la Ferté, Bosdemont, Vareilles et le Bois-Sainte-Marie; — adjudication de travaux à faire aux murailles d'enceinte de la ville de Mâcon; — défense à tous marchands de spéculer sur le blé et d'en acheter en gros; — remontrances du procureur du Roi et, à la suite, ordonnance portant que, « pour oster tous moïens « aux brigans et volleurs, de conspirer sur les pauvres « passans, d'eux cacher et tenir dans les bois et lieux « couvers, proches et joignans les grands chemins et « passages, les grands chemins de Lyon en Bourgongne « seront eslargis et rendus à vingt piedz de large, et que « les boys, brussailles et buissons qui empescheroient « ladicte largeur seront abattuz et coupez; » — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc.

B. 1030. (Registre.) — In-folio, 1386 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Sentences : condamnant Jérôme-Geoffroy Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Dinechin, à payer la somme de 600 livres à François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefer; — ordonnant la vente par décret des biens saisis au préjudice de Gédéon Arcelin et Louise Chambosse, sa femme, marchands de Cluny, à la requête d'Abel Guérin, bourgeois de Mâcon; — décidant « que les communes ou tasches de Fuissé » seront partagées entre les habitants dudit lieu; — ordonnant à Toussaint Bachelier, prêtre, de « vuider promptement » la cure et bénéfice de Genouilly et de son annexe Vaux-en-Pré, et de remettre les clefs de l'église à Pierre Meunier, prêtre, curé titulaire; — maintenant Hugues de Rougemont, écuyer, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, « en la possession et jouissance des rivières, « ruisseaux et autres eaux coulantes dans l'estendue de sa « haute justice, » avec défense aux habitants desdits lieux « de divertir et destourner leur cours ordinaire, ny faire « aucun ouvrage pour les conduire à leur usage et commo- « dité, soit pour l'irrigation de leurs prez, ou pour faire « fosses propres à rouir ou naiser leurs chanvres, sans « permission dudict seigneur et asservisage, qu'il sera tenu « leur donner à conditions raisonnables et accoustumées, » etc.

B. 1031. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1618-1622.— Bailliage royal. — Police de Mâcon. — Ordonnances générales et particulières, rendues par le lieutenant général au bailliage et par les officiers municipaux; — audiences tenues par les officiers de police, élus en l'assemblée des habitants; — mercuriales et taxes du pain; — requêtes des boulangers, tendant à obtenir augmentation desdites taxes; — ordonnances qui déterminent le poids de chaque pain; — confiscation des pains qui n'ont pas le poids requis; — procédures contre les marchands de charbon qui passent sous le pont de Mâcon, sans avoir demandé et obtenu permission des échevins; — « il est « enjoinct à tous manans et habitans de ceste ville de « Mascon et autres personnes, de quelque estat, qualité « et condition qu'ilz soyent, de se tenir prestz avec leurs « armes selon leur qualité et au meilleur équipage que « faire se pourra, » pour la revue extraordinaire du dimanche qui précède le jour de la foire de Saint-Laurent, après laquelle revue, chaque année, toute la troupe accompagne les officiers du Roi au bailliage jusqu'audit Saint-Laurent, où sont solennellement publiées les ordonnances de police qui concernent ladite foire; — ordre aux habitants de tenir les boutiques et ouvroirs fermés à l'heure des prédications qui se font pendant l'octave de la fête-Dieu, et d'assister aux prônes, sous peine de 5 livres d'amende, etc.

B. 1032. (Registre.) — In-folio, 1382 feuillets, papier.

1623. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles pour noble Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin, contre Charles de Naturel, coseigneur de Dulphey; — pour Benoît de Nompère, seigneur de

Mont ; — pour Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay et Loché ; — pour Claudine de La Chambre, femme de messire Léonard de Saint-Maurice, baron de Montbarey ; — pour Yves Sauvajot, abbé de la Ferté-sur-Grosne ; — pour Claude de Chamilly, écuyer, coseigneur de Pommier ; — requête de Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière et la Garde, tendant à faire signer et parafer les restes et fragments de papiers échappés à l'incendie qui a détruit son château de Bussière ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1033. (Registre.) — In-folio, 1120 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à obtenir élargissement ou provisions alimentaires ; — procès-verbal de délimitation et de bornage de terres et autres fonds appartenant respectivement à Suzanne Gratier, veuve de Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé, tutrice de ses enfants, et à Gratian Bernard, prieur de Saint-Germain, chanoine, archidiacre et official de Mâcon ; — déclaration des habitants du Villars-lès-Tournus, portant qu'ils interviennent en cause et qu'ils se joignent à messire Albert de Grillet, conseiller et aumônier du Roi, abbé de la Chassaigne, prieur des prieurés d'Hennemont, Domsure et dudit Villars, chanoine en l'église Notre-Dame de Paris, « demandeur en entretenement et observation de contract pour la desserte du portail « du Villars, à l'encontre de maistre Paul Vatron, notaire « royal de Tournuz ; » — procédures civiles, etc.

B. 1034. (Registre.) — In-folio, 1088 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Inventaire des pièces produites par Pierre Peault, pour être maintenu en la possession de la cure et bénéfice d'Igé et Domange ; — dépositions des principaux habitants de la paroisse de Vitry, portant qu'ils ont toujours payé à leur curé les dîmes à raison de la treizième gerbe, pour le froment, le seigle, l'orge et l'avoine, de la quinzième gerbe, pour les fèves, de la vingtième, pour le chanvre, et de la treizième benne de vendange ; « mais pour les autres « légumes, comme pois blancs, gesses, lentilles, vesses, « millet et autres qui ne se lient sur le champ, ains se « chargent sur ung char en forme de foing, la coustume « est audict Vitry de ne les payer sur le champ, ains dans « le grenier, après que lesdicts menus tremis sont baptus, « à la cottité de la quarantiesme ; que tant ledit curé que « ses valetz, commis ou fermiers, ont prins cy-devant bien « garde à recepvoir ledict droict de dixme, en tous les « héritages de chascun des particuliers ; qu'ilz ne leur « donnent pas la peyne de les appeller, car incontinent que « quelcung a moissonné partie de ses fruictz, il se trouve « ung commis qui prend son droict, sans que véritablement « il soit besoing de le crier ; » — plainte desdits habitants contre Antoine Dagoneau, leur curé, qu'ils accusent « d'exer- « cer sur eulx toute espèce de vengeance et animosité, de « faict que ung nommé Jehan Dauxois, charriant des gerbes « en sa grange, dont il avait bien et fidellement acquitté « le diesme, fut arresté par ledict Dagoneau avec ung grand « paulx ferré par les deux boutz, disant audict Dauxois, « avec blasphesmes, qu'il le saisissoit avec son char, bled, « harnois et bestail, et, d'authorité privée, réduisit dans le « chastel dudict Vitry lesdictz bœufz, char et grains qui y « sont encores ; » — sentence décidant que les habitants de Saint-Jean-le-Priche doivent la dîme, à raison de la douzième gerbe, à Nicolas Chandon, prieur de Ratenelle, doyen de l'église de Mâcon et, en cette qualité, seigneur haut justicier dudit Saint-Jean, etc.

B. 1035. (Registre.) — In-folio, 1224 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Requête de Nicolas Sauvage, tendant à être installé en son office « de langayeur et visiteur de pourceaux, » dont il a été pourvu pour les pays de Mâconnais, Chalonnais, Beaujolais et Charollais ; — ordonnance portant défense « d'achepter et faire achepter fustes « et merrains, pour les distraire hors de ce pays et comté « de Masconnois, à peyne de mil livres d'amende ; » — requête de messire Marc de Vachon, seigneur de Vaurey, Écotier et Bellegarde, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, curateur d'Hélène et Anne, filles d'André de Beauvoir, écuyer, seigneur de Varassieu et Chaintré, et de feue Clémence Bernard, sa première femme, morte en 1613, remontrant que lesdites demoiselles se sont enfuies du château de Chaintré, pour échapper aux mauvais traitements que leur faisait subir leur père, et requérant la saisie de la terre et seigneurie de Chaintré, pour subvenir aux frais de leur entretien ; — requête responsive dudit André de Beauvoir,

qui affirme que ses filles n'ont cédé qu'aux mauvais conseils et aux coupables obsessions dudit Marc de Vachon et d'Isabelle Bernard, sa femme, qui depuis longtemps convoitaient ladite terre de Chaintré; — rapport d'experts estimant à la somme de 300 livres une place publique et un chemin, qui ont été cédés à la ville de Mâcon par les religieux du couvent des Jacobins; — liste des procureurs postulants audit bailliage, dont le nombre s'élève à 35; — sentence condamnant un particulier convaincu d'avoir tenu certains propos « contre l'honneur et le respect dheu au Roy, » à l'amende honorable, au bannissement pour un an du pays de Mâconnais et à 50 livres d'amende; — procédures criminelles, etc.

B. 1036. (Registre.) — In-folio, 1345 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Sentences : ordonnant la vente par décret de la terre et seigneurie de Sailly, saisie au préjudice de Gilbert Dubois, dit de Paisselet, seigneur dudit Sailly, à la requête de Claude de Namy, écuyer, seigneur de la Forest et d'Espeisses; — attribuant à messire Léonard de La Madeleine, marquis de Ragny, lieutenant général du Roi en Bresse et en Charollais, la pleine possession et jouissance de l'hoirie laissée par Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et la Ferté, à l'exclusion de messire François de La Madeleine, marquis de Ragny, bailli d'Auxois, et de Jacques de La Madeleine, baron de Châteauneuf; — autorisant, au profit dudit messire Léonard de La Madeleine, la vente des biens saisis au préjudice de Jérôme-Geoffroy Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Dinechin, et de Marguerite Dejoux, sa femme, etc.

B. 1037. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1615-1624. — Bailliage royal. — Livre du Roi. — Procès-verbal contenant délimitation de la justice des rues Franches, qui appartient à l'évêque, en la ville de Mâcon; — enregistrement : des lettres de provisions de notaires, de sergents, d'huissiers audienciers, de geôlier des prisons royales; — des diplômes de licence et de doctorat pour les avocats; — des lettres de rénovation de terriers obtenues : par Marc de Tenay, seigneur de St-Christophe, la Matrouille, Collange, Noyers, Bouchenevoux et Maltaverne, baron de Montanay; — par les chanoines du chapitre de Saint-Vincent de Chalon, pour la terre et baronnie de Boyer; — par Claude Vatron, prêtre, curé de l'église Saint-Étienne d'Azé; — par messire René de Rochebaron, comte de Berzé, baron et seigneur de Joncy, Cenves, Lys, Rochetaillée, Saint-Sorlin et la Motte; — par Claude de Noblet, écuyer, seigneur des Prés, les Ardillats et la Tour-de-Romanèche; — par Benoît Giroud, président au parlement de Bourgogne, seigneur de Marigny; — par Jacques Du Blé, seigneur de Cormatin, baron d'Uxelles, Ameugny, la Roche et autres fiefs; — par Gabrielle de Gadagne, dame de Chevrières, le Parc, Saint-Martin et Saint-Pierre de Senozan, et moitié de la baronnie de la Salle; — par François de Bessac, seigneur de Grandmaison et Varennes, gouverneur de Pont-de-Veyle; — par Léonard de Semur, baron de Trémont, Sercy, Sancenay, Rouy et Saint-Hippolyte; — par Antoine Pollet, bourgeois de Mâcon, seigneur direct de plusieurs fonds sis à Pouilly; — par messire François Savasy, chevalier, seigneur de Brèves, Artaix, Maulevrier, Curtil et Saint-Huruge; — par Marie-François de Montjouvent, écuyer, baron dudit lieu, Messey-sur-Grosne et autres places; — par messire Jacques de Souvré, chevalier, gouverneur de Touraine, marquis de Courtanvaux, vicomte de Chalon, seigneur de Passy, Saint-Loup, Saint-Rémy, Lux, Sevrey, Varennes, Saudon, Savigny, Cortevaix et Mont; — testament de Sicard de Fabry, seigneur de Brameloup; — arrêts du parlement de Paris : « entre les religieux « prieur, boursiers et escoliers du collége de Cluny en l'uni« versité de Paris, et le seigneur abbé dudict Cluny; » — nommant des commissaires spéciaux pour administrer les affaires de ladite abbaye; — accordant droit de justice à Christine Bernard, veuve de Jacques Demeaux, dame de Châtillon; — accord passé entre l'abbé de Cluny et messire Jean de Thyard, docteur en droit, seigneur de Bissy, Fley et Champagne, au sujet de la justice desdits lieux; — provisions : de l'office de juge royal en la châtellenie de Saint-Gengoux, pour Antoine de Labletonnière; — de procureur du Roi en ladite châtellenie, pour Jacques Mercier; — de capitaine et gouverneur de Mâcon, pour Edme de Rochefort, chevalier, seigneur de la Boulaye, baron d'Aussé; — de bailli de Mâcon, pour Pontus de Cibérans, écuyer, seigneur de Boyé et Jarnosse; — de lieutenant particulier en ladite châtellenie de Saint-Gengoux, pour Louis de Poncelet; — d'enquêteur au bailliage pour Valentin Siraudin et Nicolas Moisson; — lettres de grâce obtenues : par Louis Alaberthe, notaire royal et procureur à Cluny, au sujet de l'homicide d'un nommé Isaac Desvarennes; — par Henri Bourchanin, avocat au bailliage, qui avait tué dans une querelle Claude Guénebaud, ménétrier; — lettres du Roi et de Roger de Bellegarde, marquis de Seurre, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, donnant ordre de diriger sur Toulon et Marseille un envoi de 3,000 boulets de canon; 2,000 de coulevrine et 1,000 de bâtarde, tirés de l'arsenal de Lyon, avec un canon et deux coulevrines hors calibre, qui sont au château de Lourdon; — lettres patentes concernant : l'édit de pacification; — la surintendance de la justice en Bourgogne, Bresse, Lyonnais, Beaujolais et

Bourbonnais ; — ordonnance rendue par François Thevin, vicomte de Moureau, baron de Bohardy, seigneur de Villerault et la Dublière, intendant de justice en Bourgogne, Bresse, Forez, Lyonnais, Beaujolais, Auvergne, Bourbonnais et autres lieux, et par Jacques de Jaucourt, seigneur de Rouvray, Monnestreux, Saint-Andeux et Saint-Germain, commissaires royaux députés pour l'exécution de l'édit de pacification, portant que les protestants de Mâcon auront le droit de faire clore la place qui leur a été concédée pour leur servir de cimetière, près de la tour de Crèvecœur, et pourront faire édifier un prêche, en remplacement de la maison qui leur en tenait lieu à Hurigny, soit sur le territoire dudit Hurigny, soit au lieu dit la Coupée ; — procuration passée audit Pontus de Cibérans par Anne de Chandon, sa femme, dame de la Montagne, Saint-Honoré, Marry, Montjoux et Montceau, héritière sous bénéfice d'inventaire de Jean de Chandon, conseiller du Roi en son conseil d'État et privé, seigneur de ladite Montagne au diocèse de Nevers ; — baux des péages, des aides et des gabelles du Mâconnais ; — lettres de naturalisation obtenues par François Faisselle, marchand demeurant à Tournus, né à Champagny en Tarentaise ; — lettres patentes accordant un octroi à la ville de Mâcon, pour subvenir aux frais que nécessitent l'entretien et les réparations de ses murailles ; — lettre missive du roi Louis XIII, adressée au marquis de Sennecey, touchant les affaires du royaume ; — bulle du pape Paul V, « pour l'institution et érection de la religion « de Saincte-Ursule, soubz la reigle Sainct-Augustin, en la « ville de Mascon ; » — lettres patentes obtenues : par Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers et Matour, pour la création de deux foires qui se tiendront annuellement audit Matour, le 21 mars et le lendemain de la Toussaint; — par ledit Léonard de Semur, pour la création de quatre foires qui se tiendront à Sancenay (Oyé), le 24 mars, le 14 août, le 7 septembre et le 7 décembre de chaque année ; — lettres d'exemption de gabelles, péages et autres subsides, pour le couvent des PP. Cordeliers de Pont-de-Vaux ; — contrat par lequel messire Charles-Emmanuel de Cornon, dit de Seyturier, seigneur et baron de Cornon et Montdidier, affranchit de l'état de mainmorte et serve condition, Benoît Coucheux, marchand tanneur demeurant à Mâcon, né dans le ressort de la seigneurie de Montdidier, qui achète sa liberté au prix de 60 écus d'or ; — lettres patentes donnant pouvoir à Jean-Baptiste Scarron, avocat au parlement de Paris, d'administrer le revenu temporel de l'abbaye de Cluny ; — acte de vente par lequel la châtellenie, terre et seigneurie de Vérizet, appartenant au Roi, est adjugée à Jean Gallopin, bourgeois de Cluny, au prix de 7,370 livres ; — contrat d'adjudication, au profit de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, des greffes des présentations au bailliage, en la prévôté, en l'Élection et au grenier à sel de Mâcon, etc.

B. 1038. (Registre.) — In-folio, 1146 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert de Vigousset, seigneur de la Chapelle ; — pour Claude de Samion, écuyer, seigneur de Vigousset ; — pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Simon, du Côté et en partie de Crépigny ; — pour Claude Blanchard, conseigneur de Dulphey ; — pour Claudine de La Chambre, femme de Léonard de Saint-Maurice, baron de Montbarey ; — réponse catégorique de François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, interrogé à la requête de Christine de Franc, sa sœur, religieuse au prieuré de Salles ; on lui demanda « s'il estoit présent lorsque ladicte dame Christienne de « Franc entra en religion, et s'il vit que, n'estant son « intention d'y entrer, elle pleuroit amèrement, et que « lors elle feust forcée et violentée pour adhérer aux volontez « de ses parents ; » il répondit « qu'il assista ladicte dame « de Franc, sa sœur, en la cérémonye et solempnité de sa « réception, pour luy faire honneur, et ne la veid plorer ny « icelle forcer à entrer audict prieuré de Salles, au contraire, « elle y feust conduicte de gré à gré, et n'a ledict respon- « dant jamais ouy parler ny sceu aucune violence luy avoir « esté faicte ; » — enquêtes sommaires, etc.

B. 1039. (Registre.) — In-folio, 1128 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, écuyer, seigneur des Prés, de la Tour-de-Romanêche et du Mont-de-France ; — pour Philibert Barthelot, conseiller audit bailliage, seigneur d'Ozenay et Gratay ; — pour messire Laurent de Chevriers, chevalier, libre seigneur de Saint-Mauris, le Thil, Salagny et les Chazeaux ; — pour Jean de La Franchise, seigneur d'Anglure ; — pour messire Claude d'Amanzé, seigneur et baron de Chauffailles ; — pour Claudine de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Fougeard, écuyer, seigneur de Grandvaux ; — pour Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Fuissé ; — amodiation de la terre et seigneurie de Chaintré, saisie à la requête de Marc de Vachon, seigneur de Veurey et Bellegarde, curateur d'Hélène et d'Anne de Beauvoir, etc.

B. 1040. (Registre.) — In-folio, 1097 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits (ventes de biens saisis), de l'église et du possessoire. — Appointement qui confirme au curé de Vers « le droict de dixme des fondz et héritages nouvellement « deffrichés, communément appellé de novalaises, » malgré l'opposition et les prétentions contraires de Jean de Létouf, religieux hôtelier et pitancier en l'abbaye de Tournus, seigneur en partie dudit Vers ; — procès-verbal de visite, constatant les malfaçons qui se trouvent dans la maçonnerie et la charpente de l'église nouvellement construite au couvent des Frères-Prêcheurs ou Jacobins de Mâcon ; — inventaire des titres présentés : par Jean Delasalle, prêtre sociétaire en l'église paroissiale Notre-Dame de Villefranche, chapelain d'une chapelle ou commission de messes, fondée en ladite église sous le vocable de la Vierge Marie, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Jean l'Évangéliste, autrefois appelée des Gayants, dont il a été pourvu par Laurent de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, Saint-Fons, baron de Montanay, qui prétendait avoir droit de nomination et de présentation en ladite chapelle, comme fils et héritier de Marc de Tenay, adjudicataire par décret de tous les biens de Claude de Bourbon, seigneur dudit Saint-Fons ; — par les autres prêtres qu'avaient nommés chapelains de la même chapelle noble Jean-Charles de Gayant, écuyer, François Bellet, lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais, et Angèle de Gaspard, veuve de Jean Du Sauzay, seigneur de Vaurenard, prétendant chacun en particulier jouir du même droit de nomination ; — par Jean Corton, Jacques Sévert, Paulin Quinson et Jean Péricaud, prêtres, tous prétendant être dûment pourvus de la cure Saint-Pierre de Romanèche, etc.

B. 1041. (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant criminel; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, « des lettres royaulx en rescision de contractz » et du criminel. — Réception de François Paisseaud, receveur du Roi en Mâconnais ; — bail judiciaire des revenus de la cure d'Azé, saisis au préjudice du curé Pierre Germanan, à la requête de François de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et de Varennes ; — appointement qui ordonne aux protestants domiciliés à Chânes, d'enterrer leurs morts dans une place dite Plâtre de la Croix, et non dans l'emplacement qui leur avait été d'abord désigné, contigu au cimetière de la paroisse, et leur permettant de faire clore ladite place à leurs frais ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc.

B. 1042. (Registre.) — In-folio, 1388 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Sentences : ordonnant la vente des biens d'André Savoye, prêtre, curé de Saint-Léger, à la requête de Jean Siraudin, seigneur dudit Saint-Léger, capitaine et châtelain royal de Cuisery ; — autorisant la mise en vente : de la terre et seigneurie de Putières, saisie au préjudice de Marc-Antoine de Busseul, baron de Saint-Sernin, à la requête de Palamèdes Gonthier, greffier civil au parlement de Bourgogne ; — de la terre et seigneurie de Fougères, saisie à la requête d'Alexandre de Garnier, écuyer, seigneur des Garets, au préjudice de Diane d'Amanzé, femme séparée de biens de Laurent de Busseul, seigneur de Corcelles ; — déclarant que « le « port de Bief (ou By), qui n'est qu'à demye lieue de « Mascon, est notoirement assiz au dedans des termes et « limites du péage dudict Mascon, et que l'un et l'autre « bord de la rivière de Saosne, tant à la part dicte du « Royaume, qu'à la part dicte de l'Empire du costé de « Bresse et de matin, appartient de toute ancienneté au « Roy, sans que le duc de Savoye y ait onques prétendu « ni querelé aucun droict, mesmes avant l'eschange du « marquisat de Saluces, » etc.

B. 1043. (Registre.) — In-folio, 1125 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Charles de Saux, baron de Tavanes, comte de Brancion, seigneur de Lugny ; — pour Claude de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — pour Marguerite-Minerve d'Arcy, dame de Satonnay ; — pour Aimé de Rugny, écuyer, seigneur de Lancray et Chassigny-sous-Dun ; — requête des PP. Minimes de la Guiche, cessionnaires et ayant droit par transport d'Antoinette de Daillon Du Lude, dame de la Guiche, Chaumont et Sigy, tendant à être payés des arrérages d'une rente de 312 livres 10 sols, sur les deniers qui proviendront de la vente de la terre et seigneurie de la Tour-de-Sailly, saisie à la requête de Claude Namy, seigneur de la Forest, au préjudice de Gilbert Dubois, dit de Paisselet, seigneur

de Sailly, et de Catherine Du Verdier, sa femme; — bail des terres et seigneuries de la Tour-de-Romanêche et du Mont-de-France, passé à la requête de Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur desdits lieux, tutrice de ses enfants; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1044. (Registre.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Requête d'un laboureur de Milly, remontrant « qu'il « fust constitué prisonnier à requeste de messire Jehan « Péricaud, prebtre, curé de Davayé, pour la somme de « dix-huict livres, » et demandant à être élargi, « sous « offre qu'il faict de payer icelle somme deans ung mois, « et, à ses fins, est prest de bailler bonne et suffisante « caultion; » — appointement qui ordonne au meunier du moulin de Pontanevoux, dépendant de la terre et seigneurie de Chaintré, de payer 66 livres et 4 poulets, pour une année de l'asservisage dudit moulin, à Marc de Vachon, écuyer, seigneur de Veurey et Bellegarde, curateur d'Hélène et Anne de Beauvoir; — exécutoire obtenu par François de Royer, seigneur de Saint-Micaud, contre Yves Sauvageot, abbé de la Ferté, pour diverses sommes s'élevant ensemble à 3,372 livres 16 sols 5 deniers; — assignation donnée aux fabriciens de l'église paroissiale Saint-André de Tournus, par Guillaume Prisque, seigneur de Serville et de la Tour-de-Vers, lieutenant criminel au bailliage de Chalon, agissant tant au nom des enfants qu'il a eus de Françoise Burgat, sa femme, que comme cessionnaire et ayant droit de messire Aimé d'Estienne, chevalier, seigneur de Rasey et Châtellier, et Bonne Burgat, sa femme; — bail de la terre et seigneurie de Satonnay, passé à la requête de Joachim d'Arcy, écuyer, seigneur de la Varenne et de Coutouvre, tuteur des enfants de François de Musy, à Benoît Aujas, procureur, agissant au nom de Marguerite-Minerve d'Arcy, veuve dudit de Musy, femme en secondes noces de Claude de Foudras, écuyer, etc.

B. 1045. (Registre.) — In-folio, 1216 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Procès-verbal dressé à la requête de Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur des Prés, pour constater « les uzurpations et entreprises » de plusieurs particuliers, habitants de Meulin, « lesquelz posseddans plusieurs « prez au long du bief qui sert à faire mouldre le moulin « de Matour en la paroisse de Trivy, détournent l'eau « dudict bief par des canaux, rayes et fossés; » — contredits desdits particuliers, prétendant que ce moulin n'est qu'un « petit moulin à fuzeau n'ayant qu'une seule roue, qui ne « sçauroit mouldre par chacung jour cinq ou six bichetz « de bled, et n'est de revenu de vingt livres par an, « l'escluze estant si petite que, quant elle est pleyne, il ne « sçauroit mouldre deux ou trois coppes de bled, sans « attendre ung aultre amas d'eaue, et qu'au contraire les « prés qui sont au long dudict bief sont en contenue de « plus de soixante à quatre-vingtz chars de foing, et im-« portent non seulement aux particuliers possesseurs mais « aussy au public, d'aultant qu'il n'y a presque poinct « d'autres prez dans la présente parroisse; » — plainte des religieux de l'abbaye de Cluny contre Claude Tuppinier, bourgeois dudit Cluny, commis à la recette du revenu de l'abbaye, et contre Michel Nonain, boulanger et garde des fours de ladite abbaye; — à la suite, ordre « audict « Tuppinier, de fournir audict Nonain du bled froment pur « et net, bien conditionné, pour la provision de ladicte « abbaye, qui sera veu et vizité en présence de deux bour-« geois dudict Cluny, et audict Nonain, de fournir ausdictz « religieux, tant prebtres que novices et autres prébendiers, « par chacun jour, du pain de froment pur et de farine non « empirée ny gastée, du poidz accoustumé, bien cuit, « paneté et conditionné, à peyne de cinq cens livres « d'amende, » etc.

B. 1046. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux en rescision de contrats et du criminel. — Appointement rendu sur les plaintes que portaient l'un contre l'autre Guillaume Pascal et Louis Pasteur, chirurgiens à Matour; « les mettons « respectivement au saufconduict du Roy et de justice, « leur faisant deffense de se provocquer ni attacquer de « faict ou de parolles, par eulx ou interposites personnes, « aux peynes portées par les ordonnances; » — règlement portant réception de Nicolas Sauvageot, langueyeur et visiteur des pourceaux, et fixant ses droits à 12 deniers « pour chacun pourceau qui sera vendu ès foires et marchés « de ce pays de Masconnoys et par luy ou ses commis « vizité, et ce, au-dessus de quatre livres; et pour ceulx

« au-dessoubz dudict pris, n'en sera payé aulcun droict ; et « lequel droict de douze deniers ne pourra estre exigé de « toutes personnes, pour les pourceaux qu'ilz feront tuer « et auront nourry ou faict nourrir, seulement des poureeaux « qui seront venduz ès foires et marchés audict pris de « quatre livres et au-dessus, et sera ledict Sauvageot et ses « commis responsables de ceulx qu'ilz auront vizités, aux « cas qu'ils ne se treuveroient sains et netz ; et pour ceulx « langayés qui se treuveront infectz et gastés, seront renduz « aux marchans qui néanlmoins payeront ledict droict de « douze deniers pour chacun pourceau ; » — permission accordée à Jean Fleuret, maître de la poste établie à Mâcon, chevaucheur de l'écurie du Roi, et à deux autres habitants de la ville par lui désignés, « d'avoir et tenir en leurs « escuries chascung six chevaux propres pour louage, « lesquelz seuls et non autres les loueront à toutes personnes « de cognoissance, au pris de douze solz pour chascune « journée, et lesquelz ilz rendront en bon estat et semblable « qu'ilz leur seront donnés, faisant deffense à toutes per- « sonnes de louer aulcungs chevaux et prendre argent, à « peyne de soixante livres d'amende et confiscation des « chevaux ; » — procès-verbal dressé par ledit lieutenant général, constatant qu'ayant cru devoir donner à deux procureurs l'ordre d'instruire gratuitement l'affaire d'un pauvre vieillard, il fut interrompu par ledit Claude Verjus, qui dit à haute voix que personne ne pouvait contraindre lesdits procureurs à servir sans payement ; « auquel nous « aurions remonstré qu'il ne debvoit interrompre l'audience, « luy en faisant deffense ; sur quoy il auroit dict que nous « estions juge incompétent pour luy faire deffense et luy « faire aulcun règlement en sa charge ; à quoy nous luy « avons enjoinct de se taire et de n'interrompre cy-après « l'audience avec scandale et mespris du lieu, à peyne « d'interdiction de sa charge ; » ledit Verjus répliqua en protestant de se pourvoir, « et a interpellé l'audience de « se souvenir des termes uzés par ledict sieur lieutenant « général, pour s'en servir ainsy que de rayson ; » tous les avocats et les procureurs qui étaient présents apposèrent leur signature au bas du procès-verbal, dont ils attestèrent l'exacte vérité ; — déclarations portant qu'Antoine de Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux, est absent du royaume et s'est mis au service du Roi dans l'armée d'Italie ; — requête de Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur et baron de la Bussière, la Garde et Saint-Léger-sous-la-Bussière, pour l'enregistrement des lettres patentes portant création de deux foires qui se tiendront audit Saint-Léger, le 6 juin et le 2 octobre, et de quatre autres foires qui se tiendront à Trambly, le 26 mars, le 20 mai, le 6 août et le 9 septembre de chaque année ; — sentence qui condamne Anne de Rochefort, veuve de messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, gouverneur de Mâcon, à rembourser la somme de 848 livres, due par son dit mari à Jean Du Rochay-Quengo, seigneur de la Roche et de Banains, lieutenant pour le Roi au gouvernement de ladite ville ; — sentences criminelles, etc.

D. 1047. (Registre.) — In-folio, 1285 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Sentences condamnant : les habitants d'Igé et Domange à payer au curé de leur paroisse « le droict de feu, sçavoir, ceulx qui tiendront « bestail arable, un quarteron froment, mesure de Cluny, « et ceulx qui n'en tiendront aulcun, demy quarteron ; » — Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure et Survilly, à payer une somme de 813 livres 9 sols, réclamée par François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Huruge ; — maintenant Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur des Prés, en possession et jouissance du moulin dit de Matour, sis à Trivy, « escluze, bief et canal « d'iceluy, et des eaux fluans par ledit canal, » avec défense à six habitants de Meulin, défendeurs au procès, « de « divertir le cours desdictes eaux pour l'irrigation de leurs « prez, en quelque temps et saison de l'année que ce soit ; » — confirmant au curé de Saint-Vincent-des-Prés le droit de dîme réglé à la 14e partie de tous fruits, excepté dans le hameau du Ramas, où il aura la 13e partie ; les paroissiens ne pourront prendre « la gerbe de messeure, » avant le prélèvement de la dîme, pour le salaire des valets ou domestiques qu'ils logent chez eux, mais ils pourront le faire pour les étrangers ou journaliers qu'ils auront à leur service ; ils seront tenus « de faire annoncer au prosne de « leur messe paroissiale, les dimanches avant les moissons « et vendanges, les jours qu'ilz auront pris pour moissonner « et vendanger ; et appelleront les dixmeurs par trois « diverses fois, avant que de charrier ou enlever leurs « fruictz, avec intervalle compétant, afin que les dixmeurs « puissent aborder sur le champ auquel ilz auront esté « appellez, et ne pourront charrier de nuict ny autre heure « indheue, à peyne de l'amende de cent livres contre « chascun d'eulx et de la confiscation de leur bestail, harnois « et chariotz ; » — enjoignant : à Guyon de Fabry, écuyer, seigneur de Durefort, héritier sous bénéfice d'inventaire de Sicard de Fabry, écuyer, seigneur de Brameloup, de payer à Charlotte de Cheminant, veuve dudit Sicard et femme en secondes noces d'Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize, la somme de 1,023 livres 16 sols, montant de l'estimation d'une chambre garnie qui lui a été adjugée sur ladite succession ; — à André de Beauvoir, écuyer, seigneur de Varassieu, « de délaisser l'administration des « biens des damoiselles Héleyne et Anne de Beauvoir, ses

« filles, à Marc de Vachon, escuyer, seigneur de Belle-« garde, leur curateur ; luy permettre la jouissance des « fonds et fruicts de la terre et seigneurie de Chaintré, « moulin de Tuet, et des biens et héritages situés à Sainct-« Sorlin, appartenants auxdictes damoiselles, et vuider la « maison forte dudict Chaintré dans quinze jours, à faulte « de quoy faire et ledict temps passé, il y sera contrainct « par toutes voyes de justice, » etc.

B. 1048. (Registre.) — In-folio, 1284 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Appointement qui condamne Claude de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy-sous-Dondin, à rembourser à François Ducrest, écuyer, seigneur de Cutigny et du Brouillat, la somme de 187 livres 18 sols par lui payée à Jacqueline de Fautrières, veuve de Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, Audour et autres places ; — main-levée de la somme de 60 livres, judiciairement accordée à Jean Gagnepain, religieux laïque de l'abbaye de Tournus, pour sa prébende d'une année, contre Jean Pernaton et Gilbert Delaval, fermiers et amodiateurs du revenu de ladite abbaye ; — procédures civiles : pour Charlotte Cajot, veuve d'Antoine de Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux ; — pour Balthazar de Rougemont, seigneur et baron de Chandée ; — pour Jacques Charpin de Genetines, seigneur de Chassereux ; — pour Éléonore de Fougeard, veuve d'Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, Mardore, la Chapelle et la Bruyère ; — pour Charlotte de Fougeard, fille et héritière de Claude de Fougeard, seigneur d'Avaise, femme d'André de Noblet, seigneur de Chenelettes et des Perriers ; — pour Pierre de Thy, écuyer, seigneur de Monternaud ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1049. (Registre.) — In-folio, 1228 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Antoine de Rochebaron d'Aumont, chevalier, comte de Berzé, seigneur et baron de Joncy, Cenves et Rochetaillée, héritier de Françoise d'Aumont, sa tante, comtesse dudit Berzé ; — pour Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et de Givry ; — pour Marguerite d'Aumont, dame usufruitière de la seigneurie de Lys ; — pour Antoine de Nioly, seigneur du Petit-Bois ; — pour Isabelle de Bourgogne, veuve de messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, prince du Saint-Empire, marquis de Marnay ; — pour Gabriel de Beugne, écuyer, seigneur de Villars et de Vitry ; — pour Charlotte de Brie, veuve de Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand ; — requête de messire Laurent de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, tendant à obtenir extraits collationnés de certains titres qu'il a dû fournir comme preuves de noblesse, pour faire recevoir Léonard de Chevriers, son frère, chanoine en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, lesdits titres établissant les alliances de sa famille avec celles d'Achay, de Perrenet, de Mouchet et de Bonvalot ; — ventes judiciaires, etc.

B. 1050. (Registre.) — In-folio, 966 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnets des édits et du criminel. — Procédures poursuivies à la requête de créanciers demandant la mise en criées des biens saisis sur leurs débiteurs ; — opposition des maîtres chirurgiens de Mâcon à la réception de Jean Olivier, l'un d'eux, « en la charge de visiteur « commis pour faire les rapports et visitations des mortz, « blessez, prisonniers, noyez et autres, qui se feront par « aucthorité de justice, » dans l'intérieur de la ville et dans les villages de la banlieue, « à l'exclusion et privativement à tous les autres chirurgiens, » suivant une commission qu'il a reçue du premier médecin du Roi ; — poursuites exercées contre des habitants de Bussières, accusés de s'être attroupés et d'avoir « pris les armes, pour exciter « des tintamares que l'on appelle vulgairement charivaries, « au subject du remariage d'une vefve, » etc.

B. 1051. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet de l'église et du possessoire. — Acte constatant que le 22 janvier, jour de Saint-Vincent, à l'offertoire de la grand'messe célébrée en l'église cathédrale, le procureur fiscal et un sergent ordinaire du marquisat de Bâgé se sont présentés, pour l'offrande d'un pain de cire du poids de 30 livres, ledit procureur s'engageant à faire donner dans la journée le surplus de 72 livres qui sont dues annuel-

lement par le seigneur de Bâgé, « attendu qu'il est impos-« sible qu'ung homme seul, si ce n'est avec incommodité, « puisse porter ladicte quantité, » et qu'alors les procureurs de l'évêque et du chapitre « ont protesté du deffault de « solennité, attendu que ledict offertoire a esté faict seule-« ment par ledict procureur fiscal, et que les juge, greffier, « bailli et curial y doibvent assister avec les violons sonnans, « ce qui n'a esté faict, comme aussy de la qualité de la « cire; » — procès-verbal contenant reconnaissance des travaux des réparations qui ont été exécutées dans les bâtiments de l'abbaye de Cluny; — inventaire des titres présentés par Antoine de Poncelet, clerc tonsuré, et par François de Foudras, prêtre, sacristain en l'abbaye de Tournus, prétendant l'un et l'autre être dûment pourvus de l'office de chantre en ladite abbaye; — déclaration des biens immeubles qui sont compris dans la seigneurie de Charbonnières appartenant à Claude Descrivieux, et qui sont exempts de toute servitude, etc.

B. 1052. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Sentences: réglant tout différend entre Anne de Rochefort, veuve de messire Léonard de Semur, chevalier, gouverneur de Mâcon, seigneur de Trémont, Sercy et Sancenay, et messire Girard de Jacquot, chevalier, seigneur de Magny, des Barres et de Fangy, agissant au nom de Claude de Jacquot, son fils, qu'il a eu de feue Jeanne Claudine de Semur, héritier sous bénéfice d'inventaire dudit seigneur de Trémont; ladite Anne Rochefort jouira, sa vie durant, du château avec la terre et seigneurie de Sercy, ou de 1,500 livres de rente; ledit messire Girard lui restituera la somme de 48,000 livres à elle constituée en dot, plus 3,000 livres pour les joyaux qu'elle tenait de sa mère, 4,143 livres pour les droits successifs de Jean de Rochefort, son frère, 3,600 livres pour les joyaux que son mari lui a promis et 1,500 livres « pour la valeur « de la garniture d'une chambre et salle, et aura les carros-« ses, chevaux de carosses et attelages d'iceux, hacquenée « et litière, qui se sont treuvez ez maisons et puissance « dudict seigneur de Trémont, lors de son décedz, » tous les frais funéraires restant à la charge dudit héritier; — condamnant les habitants de Dompierre à faire exécuter, dans leur église paroissiale, les réparations demandées par le curé; — décidant que Jean de Rochay-Quengo, écuyer, seigneur de la Roche et Banains, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon, « jouira par forme d'engagement « des gaiges et esmolumens des greffes ancien et alternatif « des greniers à sel de Sainct-Gengoulx; » — ordonnant à Pierre Préaud, marchand de Mâcon, de démolir et abattre un colombier qu'il avait fait construire à Sommeré, sans la permission de Claude Boton, président en l'Élection de Mâconnais, seigneur de Salornay et dudit Sommeré; — portant que les habitants de Vérizet, Fleurville et Quintaine, paieront à Zacharie Pelez, seigneur de Marigny, « sçavoir: « ceulx qui tiendront bœufz arables, chascun maistre et « chef d'hostel, six gerbes seigle après chascune moisson, « et ceulx qui ne tiendront bœufz, trois gerbes, et tous tant « tenans bœufz que n'en tenans point, six œufz de poule à « chascune feste de Noël, à la charge de fournir par ledict « Pelez deux blayers pour la garde des bledz, » etc.

B. 1053. (Registre.) — In-folio, 1235 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier, et par Claude Verjus, assesseur criminel. — Procédures civiles: pour Éléonore de Fougeard, veuve d'Antoine de Foudras, seigneur de Courcenay, femme en secondes noces d'Antoine de Nioly, écuyer, seigneur du Petit-Bois, gendarme de la compagnie du Roi; — pour Claude de Rébé, archevêque d'Héraclée, prévôt en l'église Saint-Pierre de Mâcon; — pour Isaïe de Chandieu, écuyer, seigneur de l'Isle et de Chabotte; — pour Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Cormond et de Thoiriat; — pour Jean-Baptiste Du Fournet, écuyer, seigneur de l'Alloize; — pour Catherine de Pradines, dame de Fraise et douairière de Boyer; — pour Claude Naturel, seigneur du Verdier; — bail de la terre et seigneurie de Sailly, saisie au préjudice de Gilbert de Paisselet, à la requête d'Antoine de Paisselet, écuyer, seigneur de Saint-Martin-de-Salencey, puis à la requête des Minimes de la Guiche; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1054. (Registre.) — In-folio, 1278 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour François de La Roche, écuyer, seigneur de Jullie, et Claudine-Philiberte de Cornon, sa femme; — pour Jean de La Boutière, écuyer, seigneur de Chassagne, l'Épervière et le Château-des-Prés; — pour Anne de Louppier, veuve de Pierre de Marcilly, seigneur de Crécy, Colombier et Champerny; — pour Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, Leynes et la Vernette; — pour Philibert de Thibaut, écuyer, seigneur de Tulon; — bail de la terre et seigneurie de Dinechin, appar-

tenant aux enfants mineurs de Jérôme Du Petit-Bois, écuyer, et de Marguerite Dejoux ; — procès-verbal de visite faite en l'écluse du moulin de la Croix, à la requête de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1055. (Registre.) — In-folio, 1227 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Protestation faite au nom de l'évêque de Mâcon et du chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent, contre le marquis de Bâgé ou ses officiers, au sujet du pain de cire dont il doit, chaque année, faire solennellement l'offrande ; — plainte des habitants d'Igé et de Domange, contre Pierre Peault, leur curé, qui ne réside pas à Igé, ne fait aucun service en la paroisse, et néanmoins prétend exiger les droits curiaux ; — requête de dom Gilbert de Massenet, religieux profès en l'abbaye de Cluny, chapelain de la chapelle Saint-Lazare-lès-Cluny, au sujet des revenus de ladite chapelle, qui ont été saisis à la poursuite de Salomon Chesnard, receveur pour le Roi des décimes du Mâconnais ; — devis et adjudication des travaux qui sont à faire en la maison presbytérale de Saint-Gengoux-de-Scissé, etc.

B. 1056. (Registre.) — In-folio, 1227 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet des causes du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Bail de la terre et baronnie de Montbellet, pour messire François de Maugiron, comte de Montléans ; — déclaration de Marguerite Bureteau, femme de Pierre Chesnard, seigneur de Mercey, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Mâcon, portant qu'elle renonce à toute part en la succession de Philibert Bureteau, son frère ; — requête de Claude Merlet, pour être installé dans son office de commissaire-receveur des saisies réelles audit bailliage ; — opposition et remontrances du procureur-syndic des États du Mâconnais ; — conclusions du procureur du Roi et ordonnance portant que ledit commissaire sera reçu en sa charge, avec cette réserve qu'il ne pourra s'entremettre aux saisies des fruits pendants par racine ; — appointement qui condamne messire Girard de Jacquot, seigneur du Magny et des Barres, à payer à messire Pierre de Castille, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur et baron de Montjeu, la somme de 900 livres, montant d'une obligation souscrite par messire Léonard de Semur, dont Claude de Jacquot, son fils, est héritier ; — nomination d'un substitut dudit procureur du Roi, pour la justice de Salornay-sur-Guye, vu la requête présentée par Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur de Saint-Lager, coseigneur dudit Salornay, et par le fermier des revenus appartenant au Roi en ladite justice ; — plainte du procureur de l'abbé de Tournus, contre un habitant dudit Tournus, « qui auroit « faict vendanger les vignes qu'il a au climat de ladicte ville, « et faict conduire ses vendanges en ses tines et cuves, « sans le faire sçavoir ny faire escripre aux portes, comme « l'on a accoustumé de tout temps, affin d'en percevoir le « droict de disme, pour recognoistre la quantité des ven« danges et vin pour le ban d'aoust et quintaine deubz à « mondict seigneur sur les habitants de Tournus ; » — assignation donnée au prévôt du Charollais, pour comparoir sur les limites des deux bailliages, et s'expliquer au sujet de l'emprisonnement qu'il a ordonné des curés de Bergesserin et de la Chapelle-du-Mont-de-France ; — sentence contre divers habitants de Marcigny, convaincus « de s'estre « assemblez avec armes, bastons à feu, longs bois et pierres, « le tambour battant et tocsin sonnant, tant de jour que de « nuict, à diverses fois, et s'estre acheminez de ladicte ville « de Marcigny jusques sur le port de la rivière de Loyre, « pour y saisir et arrester les bapteaux et marchandz qui « avoient chargez des bledz sur ladicte rivière, et ce, soubz « prétexte du soulagement des pauvres et de vouloir empes« cher les ennarrementz et distractions de graines ; » — procédures criminelles, etc.

B. 1057. (Registre.) — In-folio, 1286 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Sentences : déboutant d'une demande en retrait lignager, Marguerite de Nioly, femme de Jean de Toulonjon, écuyer, seigneur de Limand et de l'Abergement ; — autorisant François Sévert, avocat audit bailliage, à faire vendre par décret les biens immeubles de Méry de Colos, écuyer, et de Jeanne Bourgeois, sa femme ; — déclarant, sans avoir égard à l'opposition prétendue par Claire de Saint-Point, dame dudit lieu, « qu'il a esté loisible « à Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière, « de faire poser une litre et ceinture funèbre en l'esglise « de Trambly, et de faire tenir les foires dudict Trambly ès « lieux et places où elles ont esté par luy establies, » etc.

B. 1058. (Registre.) — In-folio, 1275 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues

Foillard, lieutenant général, Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Appointements : condamnant Suzanne Dupuis, veuve de Siméon Messonnier, bourgeois de Mâcon, à payer 600 livres, montant d'une obligation souscrite par sondit mari, à François Perreaud, ministre de la religion réformée, « demeu« rant présentement au bailliage de Gex ; » — faisant droit à la requête de François Bernard, marchand de Mâcon, créancier de Laurent de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, pour une somme de 93 livres ; « il auroit, pour « avoir payement en partie d'icelle somme, faict procéder « par exécution sur ledit sieur de Saint-Mauris et faict « saizir ès mains de Charles Barbier, maistre contrepoinctier « de ceste ville, neuf aulnes de drap bure, lesquelles du « despuis auroyent esté vendues le prix de dix-sept livres « unze solz; mais comme ledict Bernard en a voulu deman« der la main-levée, ledict Barbier l'a empesché, soubz le « prétexte de ce que il prétend que ledict sieur de Sainct« Mauris luy est débiteur de quinze livres cinq solz ; » — adjugeant à Palamèdes Bourgeois, écuyer, seigneur de Molleron et de Sommery, les terres et seigneuries de Leynes et la Vernette, estimées 36,000 livres, plus une rente de 375 livres, autrefois constituée à Philibert Barjot, son beau-père, par Claude de Layé, seigneur de Messimy, et Louise de Seyturier, sa femme ; plus, une autre rente de 483 livres, au principal de 7,740 livres, constituée audit Philibert Barjot par Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, baron de Châtenay et de Montfalcon, et Louise Monspey, sa femme, le tout en déduction de 58,311 livres qui lui sont dues, après reddition de son compte tutélaire, par Hippolyte Bourgeois, sa fille, héritière de Claudine Barjot, sa mère, et dudit Philibert, son aïeul ; — procédures civiles, etc.

B. 1059. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, par Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean, fils et héritier de Georges Maritain, seigneur d'Availly ; — pour Philibert de La Guiche, écuyer, comte de Sivignon, seigneur haut justicier de Trivy ; — pour François de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune, à Sologny ; — appointements : ordonnant aux habitants d'Ozolles de faire reconstruire leur maison presbytérale, avec une grange et une étable, « pour la retraicte des « dixmes, graines, pailles, fourrages et bestail du sieur curé, « lequel y contribuera pour un sixiesme ; » — condamnant Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, à payer au chapelain de la chapelle Saint-André, en l'église cathédrale Saint-Vincent, les arrérages d'une rente assignée sur une vigne qu'il possède à Chevagny-les-Chevrières ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1060. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, par Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des appels, etc. — Réception de Moïse de Rymon, avocat ; — défense à tous marchands de bois, « de passer de nuict leurs bateaux soubz le pont de « ceste ville, sans permission, à peyne de cinq centz livres « d'amende et de punition corporelle ; » — devis et adjudication des réparations à faire aux bâtiments de l'auditoire et de la prison ; — treize procureurs ayant paru à l'audience, « sans la robbe et le bonnet à la forme accous« tumée, » sont condamnés chacun à 20 sols d'amende, au profit de la Charité instituée à Mâcon ; — séparation de biens demandée par Barbe Fillotte, femme d'Aimé de La Bergère, écuyer, seigneur de la Grande-Combe, demeurant à Sologny ; — livre d'écrou contenant les noms de ceux qui ont été emprisonnés pour dettes ; — enquêtes, etc.

B. 1061. (Registre.) — In-folio, 1356 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Sentences : adjugeant gain de cause dans certains procès : à Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour-d'Ouilly ; — à Claude de Noblet, seigneur de Montgesson, fils d'André de Noblet, seigneur de Chenelettes, et de Charlotte de Fougeard, mari et maître des droits d'Aimée de Fougeard, fille et héritière de Pierre de Fougeard, seigneur de Grandvaux ; — à sœur Claudine de la Sainte-Trinité, supérieure des religieuses ursulines de Mâcon ; — permettant à Mancie de Rougemont, veuve de Jean de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, tutrice de ses enfants, « de faire parachever la litre et ceinture funèbre « qu'elle auroit faict commencer autour de l'esglize d'Ozol« les, » malgré l'opposition du curé, « soy disant seigneur « hault justicier dudict Ozolles ; » — condamnant Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vaux, à payer à Antoine de Vaurion, écuyer, seigneur dudit lieu, le montant d'une obligation de 1,900 livres, etc.

B. 1062. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Jean de Musy, écuyer, seigneur de Vauzelles ; — pour Alix-Éléonore de Chantemerle, baronne de

la Clayette; — pour Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize, et Claudine de Chemilly, sa femme; — pour Vivante de Vauzelles, femme de Philibert de Gayant, écuyer, seigneur de la Roche et de Vigousset; — assignation donnée à André de Beauvoir, seigneur de Varassieu et de Chaintré, par Jean de Nanton, seigneur de Marzé, mari d'Anne de Beauvoir, fille dudit André, lequel refuse de comparoir et fait répondre qu'il ne reconnaît pas ledit de Nanton pour son gendre; — bail de la terre et seigneurie de Châtillon-lès-Viré, y compris la moitié de la seigneurie de la Douze, passé à la requête d'Aimé Demeaux, grand archidiacre et chanoine en l'église Saint-Vincent de Mâcon, tuteur d'Hugues, fils de défunt Jacques Demeaux, lieutenant criminel, etc.

B. 1063. (Registre.) — In-folio, 825 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Ventes ou amodiations judiciaires; — plaidoiries et conclusions des gens du Roi pour plusieurs officiers de la châtellenie royale de Saint-Gengoux et certains bourgeois de ladite ville, contre Jacques Mercier, juge royal en ladite châtellenie, qui n'avait pas jugé à propos, en faisant refondre l'ancienne grosse cloche de la ville, de conserver l'inscription qu'on y lisait précédemment, savoir :

LAUDO DEUM VERUM, VOCO PLEBEM, CONGREGO CLERUM,
DEFFUNCTOS PLORO, PESTEM FUGO, FESTA DECORO.

A la place de cette inscription, ledit Jacques Mercier avait fait graver ses noms, ses titres et ses qualités, en les faisant précéder de la qualification de noble, à laquelle les demandeurs prétendaient qu'il n'avait aucun droit; — procédures civiles: pour Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Corcheval; — pour Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gratay, conseiller du Roi audit bailliage; — pour messire Claude d'Amanzé, baron de Chauffailles; — devis des réparations à faire en la maison seigneuriale de la Bruyère, paroisse d'Igé, appartenant aux enfants mineurs laissés par Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, et Éléonore de Fougeard, sa femme; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1064. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possessoire, des causes du Roi et des appels. — Émilian Charpy, procureur audit bailliage, « en vertu de la procura-« tion à luy passée par nobles hommes Jehan-Baptiste Scar-« ron, conseiller et secrétaire du Roy, et André Corberet, « secrétaire de monseigneur le cardinal de Richelieu, aussy « fondez de procuration de mondict seigneur le cardinal, « a dict et remonstré que révérend messire Jacques de « Veyny d'Arbouze, ci-devant abbé et général administra-« teur de l'abbaye de Cluny, s'est desmis de ladicte abbaye, « tant du temporel que du spirituel d'icelle, au proffit de « monseigneur l'illustrissime messire Armand-Jehan Du « Plessis, cardinal de Richelieu, grand maistre, chef et « surintendant de la navigation et commerce de France, par « traicté et concordat passé le troiziesme jour du moys de « juillet; en conséquence de quoy, icelluy Charpy, pour et « au nom dudict seigneur cardinal de Richelieu, à pré-« sent abbé dudict Cluny, déclare qu'il révocque tous les « vicariatz, procurations et commissions cy-devant données « et passées par ledict sieur d'Arbouze, à ce que, à l'adve-« nir, personne ne puisse s'immiscer en l'administration « soit du temporel, soit du spirituel de ladicte abbaye, ny « en aulcunes affaires, que par les ordres, mandementz et « vicariatz particuliers de mondict seigneur le cardinal; » — plaidoiries au sujet des statues des douze premiers Césars et de Cicéron, qui se trouvaient dans une galerie dépendant de la maison canoniale qu'habitait de son vivant François de Pise, chantre et chanoine de Saint-Vincent, les héritiers dudit de Pise prétendant que ces statues devaient être comprises dans le mobilier, et le chapitre soutenant, au contraire, qu'elles devaient être considérées comme faisant partie de l'immeuble; — requête d'Hélène de Beauvoir, novice au couvent des Ursulines de Bourg-en-Bresse, et ordonnance qui l'autorise à « disposer de ses biens soit par « donations, testaments ou aultrement, ainsi qu'elle advi-« sera; » — certificat d'un médecin, portant « que en « considération qu'aux environs des prisons royales de Mas-« con, plusieurs maisons se treuvent infectées de la maladie « pestilente et contagieuse, il seroit à propos d'eslargir les « prisonniers, pour empescher que ladicte maladie ne se « provignast jusques dans lesdictes prisons, tant pour le nom-« bre desdictz prisonniers que pour les saletés, impuretés, « puanteur et toute sorte de misère qui, de jour à autre, « s'accroistra dans lesdictes prisons; » — ordonnance prescrivant l'élargissement de deux prisonniers pour dettes; — ordre aux habitants de Mâcon, « de ne receler aulcuns « soldatz, les sortir de leurs maisons et mesmes, s'il est possi-« ble, les livrer entre les mains du prévost des mareschaulx; » — permission accordée à Mancie de Rougemont, dame de Moulin-la-Cour et de Saint-Martin-d'Ozolles, de faire relever les fourches patibulaires à deux piliers, qui existaient autrefois dans la terre dudit Saint-Martin, etc. (Les audiences furent suspendues à cause de la peste.)

B. 1065. (Registre.) — In-folio, 1032 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Sentences : prononçant la séparation de biens entre Claude-Philiberte de Gorrevod, dame de Cornon, et François de La Roche, écuyer, seigneur de la Roche-Jullie ;—condamnant André de Beauvoir, seigneur de Varassieu, à remettre aux mains de Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Marzé, son gendre, tout ce qui revient à Anne de Beauvoir, sa fille, en argent et en meubles, de la succession de Clémence Bernard, mère de ladite dame, ce à quoi proteste d'en appeler ledit seigneur de Varassieu ; — maintenant messire Philibert de La Guiche, seigneur de Sivignon, acquéreur d'une partie de la châtellenie de Saint-André-le-Désert, en possession et jouissance de la justice haute, moyenne et basse, sur le bois Lantier, paroisse de Trivy, etc.

B. 1066. (Registre.) — In-folio, 1284 feuillets, papier.

1630. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Jean Du Puget, seigneur du Buisson ; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — pour Claude de Busseul, écuyer, seigneur de Corcelles ; — pour Marie-François de Montjouvent, écuyer, seigneur et baron de Montjouvent, Messey-sur-Grosne et autres places ; — pour Philibert Bullion, seigneur de Serrières et de France (Vergisson) ; — pour Claire de Nompère, veuve de Gilbert de Ponsard, coseigneur de la Fay ; — pour Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin et du Villars ; — pour Adrienne de La Porte, veuve de Claude de La Garde, seigneur du Clairon ; — pour Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et de Givry ; — enquêtes sommaires ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — requêtes de prisonniers demandant à être élargis à cause de la peste, etc.

B. 1067. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1630. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits, des causes du Roi et des appels. — Réception : de Louis de Poncelet, lieutenant particulier au siége royal de Saint-Gengoux, en la charge d'élu triennal pour le Tiers-État du Mâconnais ; — de Pierre Descrivieux, avocat audit bailliage ; — attestation donnée par Pierre Héliot, ministre de la religion réformée à Mâcon, et portant que la veuve de Simon Meyssonnier, bourgeois de ladite ville, est et a toujours été de ladite religion ; — établissement d'un bureau pour la visite et la marque des cuirs en la ville de Cluny ; — ordonnance portant que les habitants du hameau de Monnet seront alternativement imposés à Matour et à Dompierre-les-Ormes ; — requête des échevins de Mâcon, « disans que despuis deux ans en ça le pays du Masconnois, « principallement ceste ville de Mascon, sont estés affligés, « comme ilz sont encores à présent, de guerre, peste et « famine, de manière que la pluspart du peuple meurent de « faim et de peste, ce qui est cause que la plus grande « partie des habitans de ladicte ville ont esté contrainctz de « se retirer aux champs, pour éviter plus grand mal ; et « parce que lesdictz sieurs supplians ont appris qu'il y a grand « nombre de prisonniers aux prisons de ceste ville, qui « sont tellement pauvres et destitués de biens, qu'ils meu-« rent de faim, estant en danger que telle calamité n'apporte « quelque mal ausdictes prisons, » en conséquence, ils demandent que tous les prisonniers pour dettes soient élargis provisoirement ; — il est fait droit à leur requête, « sauf « aux créanciers de faire réincarcérer leurs débiteurs, après « la feste de Toussainctz ; » — défense d'exporter des grains ou d'en faire le commerce en gros, etc.

B. 1068. (Registre.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1630. — Bailliage royal. — Sentences : maintenant Joachim Bonnet, docteur en médecine de la ville de Mâcon, en possession et jouissance du moulin, dit Deschamps, sur la Mauvaise, y compris écluse, douve et chaussée, avec chemin à talon sur ladite chaussée jusqu'à la rivière, plus un autre chemin de sept pieds et demi de large, pour la desserte dudit moulin, et faisant défense aux propriétaires des fonds voisins, de divertir l'eau à leur profit, en pratiquant dans l'écluse des raies, saignées ou ouvertures ; — autorisant la vente des biens provenant de la succession de Jérôme-Geoffroy Du Petit-Bois, seigneur de Dinechin, lesdits biens saisis à la requête de Guillaume d'Avallon, écuyer, seigneur de La Roche ; — condamnant Hélène de Longecombe, femme de François de Bessac, écuyer, seigneur de Grand-maison, à acquitter certaines dettes en qualité d'héritière de François Coppier, écuyer, et de Pierrette de Chaintré, seigneur et dame de Varennes-lès-Mâcon ; — mettant messire Charles Damas, baron de Thianges, en possession de la terre de Dyo, dont restent exclus, malgré leurs prétentions, messire Jacques Damas, baron de Chalencey, messire Claude Damas, seigneur de Quincey, et Éléonore Damas, dame de Remiremont, etc.

B. 1069. (Registre.) — In-folio, 914 feuillets, papier.

1631. — Bailliage de Mâcon. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Denis Aumônier, seigneur de Lessard ; — pour Pontus de Champlecy, écuyer, seigneur de Pluvault, tuteur des enfants de Charles de Champlecy, écuyer, seigneur de Commune ; — pour Isaac Baudinot, seigneur de Selore, la Brosse et Putières ; — pour Claire de Saint-Point, dame dudit lieu ; — pour messire Claude d'Amanzé, baron de Chauffailles ; — pour François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine ; — pour Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Marzé et Chaintré, et Anne de Beauvoir, sa femme, donataires d'Hélène de Beauvoir, sœur de ladite Anne ; — pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Huruge, et Philiberte de Marcilly, sa femme ; — pour Pierre Damas, écuyer, seigneur de Vertpré ; — pour messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, chevalier, comte de Berzé ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1070. (Registre.) — In-folio, 782 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Claude Gaspard, abbé de Saint-Rigaud ; — pour Suzanne Gratier, veuve de Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé ; — pour Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la tour d'Ouilly ; — requête de Claudine de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Fougeard, écuyer, seigneur de Grandvaux, femme en secondes noces de Jacques-Antoine de Chavet, écuyer, seigneur de Saint-Nizy, Burat et la Prée, tendant à obtenir pour Louise-Antoinette-Hippolyte de Fougeard, sa fille, femme de Godefroy de Chavet, écuyer, seigneur de Saint-Nizy, le legs de 6,000 livres contenu au testament dudit Pierre de Fougeard, lequel legs doit être payé par Anne de Fougeard, son autre fille, femme de Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes ; — attestation de Jacques Pèlerin, docteur en médecine, portant qu'il était présent, lorsque Claude Gaspard, écuyer, seigneur de Marcilly, mari d'Hippolyte Bourgeois, dame de Leynes et la Vernette, entra dans la salle du château de Molleron, où était couché Palamèdes Bourgeois, son beau-père, et qu'il assista à une scène de réconciliation à la suite de laquelle ledit Bourgeois donna sa bénédiction à son gendre, etc.

B. 1071. (Registre.) — In-folio, 1084 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet des édits, ou jugements qui autorisent la mise en criées des biens saisis à la requête de créanciers ; — procédures intentées par les ecclésiastiques du diocèse, contre les débiteurs de cens, rentes ou servis ; — possessoire ; — acte par lequel trois habitants du village de Pouilly reconnaissant être assujettis au droit des langues, pour les bœufs et les vaches qu'ils ont tués et mis en vente, lequel droit est dû à Nicolas Chandon, doyen de l'église cathédrale, héritier de Thomas Chandon, son frère, qui avait acquis la châtellenie royale de Davayé ; — procès-verbal constatant les défauts ou malfaçons dans une litière que Louis Dinet, évêque de Mâcon, s'était fait faire par un sellier de Lyon, moyennant le prix convenu de 300 livres, etc.

B. 1072. (Registre.) — In-folio, 635 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier, et par Claude Verjus, assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Requête d'Étienne Riboud, dit La Roche, « disant « que, comme soldat estropié qu'il est, il a pleu au Roy « le pourvoir d'une place de frère lai, aultrement oblat, « dans l'abbaye de Cluny, soubz la pension annuelle de cent « livres tournois, en tant qu'il est marié et vivant en la foy « et religion catholicque, apostolicque et romaine ; » — ordonnance qui envoie ledit Riboud en possession et jouissance de ladite place d'oblat ; — réception de Nicolas Charpy, avocat ; — appointement qui retient audit bailliage la connaissance d'un procès pendant entre Claire de Saint-Point, dame dudit lieu, et Pierre-Antoine de La Tour, son gendre, seigneur de Saint-Vidal, mari de Marguerite de Châteauneuf, fille de messire Hugues de Châteauneuf, chevalier, comte d'Oingt, baron de Rochebonne, etc.

B. 1073. (Registre.) — In-folio, 824 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Sentences : adjugeant gain de cause dans divers procès : à Sébastien de Mille, écuyer,

seigneur des Morelles ; — à Éléonore de Marcilly, veuve de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Besanceuil ; — à Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau ; — à Louis de Mincé, seigneur de Grenot ; — enjoignant aux orfèvres de la ville de Mâcon, « de faire une planche sur laquelle sera « affiché et posé le poinsson de chacun d'eux, laquelle « sera mise dans ung coffre à deux clefz en la maison de « ville, » etc.

B. 1074. (Registre.) — In-folio, 1276 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claudine Phelippeaux, veuve du marquis d'Uxelles, tutrice de ses enfants ; — pour Pierre Leroux, écuyer, seigneur du Terreau ; — pour Aimé de Rugny, écuyer, seigneur de Lancray et Chassigny-sous-Dun ; — pour André Bernard, seigneur de Vaux, conseiller du Roi en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — pour François Alixant, écuyer, seigneur de Diombe ; — pour Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur du Palais ; — pour Antoine de La Briffe, seigneur de la Bruyère, et Claudine de Merzé, sa femme ; — pour Claude Botton, seigneur de Salornay, président en l'Élection de Mâcon ; — pour Philibert de Thézut, écuyer, seigneur des Puits et de Montmurgier, et Vivante de Raffin, sa femme ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1075. (Registre.) — In-folio, 1288 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour-d'Ouilly et de Morland ; — pour Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Cormond, mari et maître des droits d'Isabeau de Layé, dame de Thoiriat ; — pour Philibert de Thibaut, écuyer, seigneur de Tulon, et Isabelle de Noblet, sa femme ; — pour Antoine de Salornay, écuyer, seigneur de Champerny et Pruzilly ; — pour Marie-Catherine de La Rochefoucault, veuve de messire Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, baron de Jugy ; — requête de messire François de Chevriers, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roi, « des libres seigneurs de Sainct-Mauris, » demandant extrait authentique du testament de Guillaume de Perceval, seigneur de Corgenon, en date du 9 juillet 1446, lequel testament avait été présenté par Gaspard de Chevriers, écuyer, seigneur de la Saugerée, pour la réception de Gabriel de Chevriers, son frère, chanoine en l'église Saint-Pierre de Mâcon, etc.

B. 1076. (Registre.) — In-folio, 770 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnets des édits ; — jugements qui ordonnent la mise en criées et la vente des biens immeubles saisis sur divers débiteurs, après procédures instruites à la requête de leurs créanciers, entre autres : d'Hippolyte Bourgeois de Molleron, dame de Leynes et la Vernette, femme de Claude Gaspard, écuyer, seigneur de Marcilly ; — des religieux Jacobins de la ville de Mâcon ; — des prêtres chapelains de la chapelle Saint-Sauveur, fondée en l'église cathédrale Saint-Vincent, etc.

B. 1077. (Registre.) — In-folio, 1138 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possessoire, des appels, des causes du Roi et des lettres royaux en annulation de contrats ; — requête de dom Claude Dagoneau, grand prieur de l'abbaye de Saint-Rigaud, demandant à être admis en qualité de député du clergé aux États du Mâconnais, comme ayant procuration de Claude Gaspard, abbé de ladite abbaye ; — bail de la terre et baronnie de Montbellet, appartenant à messire François de Maugiron, comte de Montléans, etc.

B. 1078. (Registre.) — In-folio, 1096 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Sentences : confirmant à Zacharie Pelez, seigneur de Marigny, le droit de blairie que refusaient de lui payer les habitants de Vérizet, Fleurville et Quintaine ; — réglant certains conflits et établissant les droits respectifs de justice entre Claire de Nompère, veuve et héritière de Gilbert de Ponsard, écuyer, seigneur de la Fay, et Jacqueline de Fautrières, dame d'Audour ; — condamnant Claude Du Martel, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon et d'Épinassy, à payer les arrérages de certaines rentes réclamées par Louis Denamps, prêtre, chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent, curé de Leynes ; — permettant à Frédéric Blan-

chet, écuyer, seigneur du Quarré et de Daron, de faire procéder à la vente des biens saisis à sa requête sur des habitants de Chaumont, paroisse d'Oyé, etc.

B. 1079. (Registre.) — In-folio, 1332 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Angélique de Vienne, veuve de messire Marie-François de Montjouvent, tutrice de leurs enfants; —pour Claude de Busseul, écuyer, seigneur de Corcelles; —pour Hippolyte de Gondy, veuve de messire Léonard de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny ; — pour Philiberte d'Ancourt, veuve de messire Charles de Saux, chevalier, baron de Tavanes, Montpont et Lessard, seigneur de Lugny, Chérizet et autres places, bailli de Mâcon ; — pour François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux ; — pour Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure et Montchanin, etc.

B. 1080. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Lambert Du Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson et d'Azu ; — pour Pierre Bullion, seigneur de Layé et Reclainville, conseiller du Roi au parlement de Paris ; — pour Jean Gayant, seigneur du Sordet ; — pour Claude de Ponsard, écuyer, seigneur de la Motte, tuteur des enfants de feu Gilbert de Ponsard, seigneur de la Fay, et de Claire de Nompère, sa veuve, femme en secondes noces de Guillaume de La Salle, écuyer, seigneur de Genouilly ; — pour messire Antoine Damas, chevalier, baron de Marcilly ; — pour Antoine Mercier, seigneur du Thil, capitaine du château de Montcenis, etc.

B. 1081. (Registre.) — In-folio, 1270 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire ; — requête de dom Jean Richard, religieux profès en l'abbaye de Cluny, administrateur au spirituel et au temporel du prieuré Notre-Dame de Marcigny-les-Nonains, tendant à obtenir du receveur dudit prieuré, les sommes qui lui sont nécessaires, à lui et à deux autres religieux, pour leur nourriture et leur entretien ; — appointement qui décide qu'Antoine de Salornay, écuyer, seigneur de Pruzilly, remettra au curé dudit Pruzilly la maison dite la Grange-au-Procureur, avec les fonds qui la joignent, en remplacement de l'ancienne cure qui se trouve enclavée dans les bâtiments de la maison seigneuriale, etc.

B. 1082. (Registre.) — In-folio, 946 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet des causes du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel; —sentence déclarant Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur du Palais, « suffisamment convaincu d'avoir, par force, viollences, « grandes menasses et sans raison, retenu et faict garder au « chastel du Palais, Marguerite Bonnefoy, femme de Léo- « nard Bellot, notaire royal de Marcigny, par l'espace de « douze jours ; pour réparation de quoy et aultres cas men- « tionnez au procedz, nous avons icelluy de Digoyne « condemné à la somme de trois cens livres tournois envers « lesdictz mariez Bellot et Bonnefoy, pour dommages et « intérestz, et à aulmosner la somme de deux cens livres « aux pauvres prisonniers de ceste ville de Mascon; » — vente de biens immeubles saisis à la requête de messire Paul Damas de La Clayette, héritier testamentaire d'Alix-Éléonore de Chantemerle, etc.

B. 1083. (Registre.) — In-folio, 1305 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Sentences : adjugeant gain de cause dans certains procès : à Jean de Labletonnière, bourgeois de Cluny, ayant droit par transport de Jeanne-Françoise Dubourg, religieuse prieure et supérieure du couvent des Bénédictines dudit Cluny ; — à messire Claude Gaspard, abbé commendataire de Saint-Rigaud, cessionnaire et ayant droit de Guichard Gaspard, écuyer, seigneur de Terzé ; — à Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vaux ; — à messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, chevalier, comte de Berzé, capitaine des gardes du corps du Roi ; — à Louis Dinet, évêque de Mâcon, seigneur de Vérizet en partie « et acquéreur de la part afférante à Sa « Majesté en ladicte seigneurie et chastellenie dudict Véri- « zet ; » — à Antoine de Moras, prieur de Saint-Oyen ; — à Alexandre Bottu, écuyer, seigneur de la Barmondière,

avocat du Roi au bailliage de Beaujolais; — à Pontus et Louis de Thyard, frères, écuyers, seigneurs de Bissy et Bragny, etc.

B. 1084. (Registre.) — In-folio, 1224 feuillets, papier.

1684. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général; par Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Charlotte de Thyard, veuve de François de Bongard, écuyer, seigneur de l'Étang; — pour François Daval, écuyer, seigneur du Péage; — pour François Sévert, seigneur de Briand, conseiller du Roi audit bailliage, et Christine de Pise, sa femme, ayant droit par transport d'Abigaïle Mathieu, veuve de Louis de Rymon, baron de Bellevesvre, seigneur de la Rochette et autres places, contre Philibert Joubert, commissaire de l'artillerie de France; — pour Étienne de Rébé, écuyer, seigneur de la Gardette et de Chevagny-le-Lombard; — requête de Claudine, fille de François Champagne, bourgeois de Tournus, représentant qu'elle a été contrainte de signer des promesses de mariage, « contre lesquelles elle « désireroit de se pourveoir; mais parce qu'elle est encore « mineure et en la puissance de son père, elle craint de « n'y estre receue sans vostre aucthorité ou d'un curateur « qu'il vous plaira luy donner; » François Buffet, procureur audit bailliage, lui est donné pour curateur; — plaidoierie contenant « qu'il y a eu cy-devant de grandz tumultes et « séditions entre les habitantz du Masconnois qui sont limi- « troffes à ceulx du Beaujollois, et ceulx du Beaujollois « limitroffes au Masconnois, pour raison des tailles; et « comme les habitantz de Beaujollois, avec de grandz « tumultes et séditions, et mesme le tambour battant, « auroyent par force et violance enlevez des fondz que « possédoyent ceulx du Masconnois en la province de « Beaujollois, cela aurait causé de grandz excedz et oultra- « ges entre lesdictz habitantz limitroffes, jusques là qu'il « en demeura sur la place; » — requête d'Humbert de Chardonnay, écuyer, coseigneur de Salornay-sur-Guye, à lui joint le curé dudit Salornay, remontrant « que les habi- « tans dudict lieu, par une mauvaise et ancienne habitude, « ont accoustumé, pendant les festes de Pentecoste, tous « les ans, de faire exercer des jeux et une feste baladoire, « mesme pendant les services divins, » et demandant l'interdiction absolue desdits jeux; à la suite, ordonnance qui défend auxdits habitants de jouer, et aux cabaretiers de donner à boire pendant les offices, etc.

B. 1085. (Registre.) — In-folio, 1182 feuillets, papier.

1684. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Enquêtes sommaires; — procédures civiles: pour Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger; — pour Philibert Bullion, seigneur de Serrières; — pour Laurent Gaspard, abbé de Saint-Rigaud; — pour messire Jacques de Saint-André d'Apchon, chevalier, marquis de Saint-André, baron de Montrond, se disant seigneur direct et propriétaire pour un quart du port et passage de Roanne, contre messire Henri Gouffier, duc du Roannais, marquis de Boisy, et encore contre Jean Beraud, trésorier de France en Lyonnais, et Christophe Marie, entrepreneur du pont de Roanne; — vente de biens immeubles saisis sur Christophe Auclerc, seigneur de Montbernier, à la requête de Christophe Damas, écuyer, seigneur de Barnay et autres lieux, etc.

B. 1086. (Registre.) — In-folio, 835 feuillets, papier.

1684. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet des édits. — Procédures poursuivies à la requête de créanciers qui ont obtenu saisie des biens immeubles de leurs débiteurs, et demandent l'autorisation de les mettre en criées; — jugements qui accordent ladite autorisation; — opposition ou intervention d'autres créanciers, qui requièrent d'être colloqués; — description desdits biens, etc.

B. 1087. (Registre.) — In-folio, 1196 feuillets, papier.

1684. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet de l'église, du possessoire, des causes du Roi et des appels. — Devis des réparations à faire à la cure et à l'église de Saint-Clément-lès-Mâcon; — requête d'Anne de Rochefort, dame de Sercy, tendant à être maintenue en possession « du fond, canal, cours, droict de pesche et justice haulte, « moyenne et basse, dans la rivière de Grosne, dans l'esten- « due de sa justice et particulièrement despuis l'endroict et « lieu où le ruisseau de Messeau entre et coule dans ladicte « rivière de Grosne, jusques en descendant au pont de « Grosne, appellé pont d'Espinay; » — procès intenté à Angélique de Vienne, veuve de Marie-François de Montjouvent, tutrice de François de Montjouvent, écuyer, leur fils, par François de La Roche, écuyer, seigneur de la Roche-Jullié, Cornon, Lissiat et Villard-Chapelle, dont la demande était basée sur cette allégation que « feu Philibert

« de Montjouvent, vivant grand chambellan de Son Altesse « et gouverneur de la citadelle de Bourg, en l'an mil cinq « cens quatre vingt et neuf, fist son testament par lequel « il institua son héritier universel Charles de Messey, son « nepveu, et les siens, à la charge de porter le surnom de « Montjouvent sans autre surnom, se nommeroit et feroit « nommer tel en tous lieux, tiltres, missives, cédulles et « procédures, s'inscriroit et soussigneroit de Montjouvent, « et porteroit ses armes sans y aucune chose adjouster ny « diminuer; et où icelluy Charles ou les siens contrevien- « droient ou feroient quelque deffaillance à ceste volonté, « qu'en ce cas il leur substituoit Claude de La Roche, « escuier, père du demandeur, et les siens, aux mesmes « charges; en vertu duquel testament, ledict Charles de « Messey et ledict Marie-François, son fils, successivement « auroient appréhendé ladicte succession, mais tellement « négligé de porter le nom et armes dudict deffunct Phili- « bert, que ledict sieur demandeur prétend qu'il y a « ouverture de ladicte substitution à son proffict, » etc.

B. 1088. (Registre.) — In-folio, 1276 feuillets, papier.

1634. — Bailliage royal. — Sentences adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Crary; — à messire Hugues de Rabutin, seigneur de Champvigy; — à Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne et Besanceuil; — à François de Chevriers, écuyer, seigneur de la Fléchère et de Tanay; — à Antoine de Niolly, écuyer, seigneur du Petit-Bois; — à César, fils et héritier de Lazare de Tircuir, écuyer, seigneur de la Barre et Corcelles; — à Pierre Des Barres, seigneur de Ruffey et Échirey, président au parlement de Bourgogne; — condamnant les habitants de Besanceuil à contribuer, pour leur part, aux réparations de la cure de Saint-Ythaire, etc.

B. 1089. (Registre.) — In-folio, 650 feuillets, papier.

1623-1635. — Bailliage royal. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour François Paisseaud, receveur du domaine et des aides en Mâconnais; — pour divers notaires, procureurs, sergents et huissiers; — pour Gaspard Berthoud, procureur du Roi en la châtellenie de Saint-Gengoux; — pour Jacques Mercier, juge royal en ladite châtellenie, puis pour Claude Mercier, son successeur; — pour Vincent Paisseaud, juge en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie; — pour Hilaire de Brun, seigneur de la Rose, religieux lai en l'abbaye de Cluny; — pour Charles de Saux, baron de Tavanes et de Lugny, nommé bailli de Mâcon à la place de Pontus de Cibérans, seigneur de Boyé, démissionnaire, et en récompense des services qu'il a rendus au Roi, « particu- « lièrement au combat naval contre ceulx de la Rochelle, « que Dieu permist estre vaincus et auquel il commandoit « la proue du gallion de l'admiral; » — pour messire Claude-Charles-Roger de Bauffremont, marquis de Sennecey, capitaine et gouverneur de Mâcon; — pour Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel; — pour Jean Dupuis, avocat, juge de Marcigny; — pour Antoine Grillet, lieutenant général, commissaire examinateur, prévôt en garde et juge royal de Mâcon, à la place d'Hugues Foillard, son beau-père; — pour Abel Albert, receveur et contrôleur des consignations; — pour Antoine Collot, maître de poste, messager de Mâcon à Paris, messager, roulier et voiturier de Mâcon à Lyon; — pour Jean Grandjean, seigneur de Montrouan, juge royal en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie; — pour Claude Buchet, procureur du Roi au bailliage; — brevets de licence et de doctorat pour avocats; — lettres d'émancipation obtenues par messire César d'Aumont, chevalier, baron de Chappes, et par messire Antoine d'Aumont, chevalier, baron de Villequier; — édits : concernant les postes et les relais; — portant création des offices de commissaires receveurs des saisies réelles; — interdisant dans les villes et les campagnes le port « des pistoletz que l'on dict de poche; » — réglant les attributions du lieutenant général et du lieutenant particulier audit bailliage; — réglementant le commerce du fer et de l'acier; — établissement : de foires qui se tiendront à Saint-Sorlin, le 24 juin et le 25 août de chaque année; — de deux foires à Saint-Léger-sous-la-Bussière, le 6 juin et le 2 octobre; — de 4 foires à Trambly, le 26 mars, le 20 mai, le 6 août et le 9 septembre; — lettres de rénovation de terriers : pour Hugues de Rabutin, seigneur de Champvigy, Chigy, Plomb, Chassagne-lès-Oudry et Fissy-lès-Moroges; — pour Antoine d'Aumont de Rochebaron, comte de Berzé, héritier universel de Françoise d'Aumont, sa tante; — pour Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Chavannes et Noyers, et Barbe de Létouf, sa femme; — pour Françoise de Dyo, dame dudit lieu; — pour messire Laurent de Tenay, chevalier, baron de Montanay, seigneur de Saint-Christophe, Noyers, Fougères, Collanges, la Loge et la Matrouille; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé; — pour Pierre Chesnard, grènetier au grenier à sel de Mâcon, seigneur de Mercey; — pour André Bernard, seigneur de Vaux; — pour les enfants de Claude de Saint-Georges, écuyer, seigneur de l'Étoile; — pour Frédéric Blanchet, écuyer, seigneur de Daron, le Quarré et Orval; — pour Charles Liétard, seigneur de la Roche, et Claudine de Rymon, sa femme; — pour messire François de Bonne de Créquy, comte de Sault, gouverneur de Dauphiné, baron de Châteauneuf, seigneur de la Bazolle; — lettres patentes

approuvant et confirmant l'établissement : des PP. de l'Oratoire dans le séminaire de Mâcon ; — des religieuses carmélites dans diverses villes de France ; — désignant le mercredi, au lieu du vendredi, pour le jour du marché hebdomadaire à Saint-Christophe-en-Brionnais, reportant la foire qui se tenait audit lieu le jour Saint-François au lendemain du jour Saint-Mathieu, et créant une nouvelle foire qui s'y tiendra le 20 janvier ; — ordonnance contenant enregistrement des lettres par lesquelles Charles, duc de Bourgogne, accorda, en 1473, la justice de Messey-sur-Grosne à Guillaume de Messey, capitaine de Bourbon-Lancy ; — arrêt du conseil privé du Roi, maintenant les chanoines du chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, « en la possession et jouissance d'aller, la veille « et jour de Sainct-Pierre, en l'esglise dudict Saint-Pierre, « pour assister aux premières vespres, grande messe et « secondes vespres, et d'y estre attendus jusques à l'heure « accoustumée, et tenir, tant en ladicte esglise de Sainct-« Pierre qu'en toutes processions publiques et généralles, « les premiers rangs et séances ; » — déclaration du Roi « portant deffences de faire aulcung establissement de « monastère, maison et communaulté régulière et religieuse « de l'un ou l'aultre sexe, en quelque ville et lieu que ce « soit de ce royaulme, mesme des ordres cy-devant establys, « sans expresse permission de Sa Majesté ; » — bail à ferme des aides du Mâconnais et du péage de Mâcon, appartenant à Marguerite Chabot, dame d'Elbeuf, et à messire Jacques Le Véneur, comte de Carrouge ; — testaments : d'Alix-Éléonore de Chantemerle, dame et baronne de la Clayette ; — de Claire de Saint-Point, dame dudit lieu ; — arrêt du conseil décidant que le lieutenant général jouira, par provisions, des 4 deniers pour livre à lui attribués sur le montant des adjudications par décret ; — convocation du ban et de l'arrière-ban du Mâconnais, etc.

B. 1090. (Registre.) — In-folio, 865 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour les PP. de l'Oratoire, demandeurs en payement de légat, contre messire Hugues de Rougemont, seigneur et baron de Chandée et Pierreclos ; — pour André de Noblet, seigneur des Perriers et de Chenelettes, contre Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur des Prés ; — pour Claude de Naturel, seigneur de Valetine ; — pour François de Ganay, lieutenant en la justice et châtellenie royale de Cuisery ; — pour Charles de Naturel, coseigneur de Dulphey ; — pour Honoré de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, « estant de « présent en Allemagne pour le service du Roy, dans le « régiment de M. le chevalier d'Alincourt, où il a l'honneur « d'estre capitaine d'une compagnie ; » — pour Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger ; — pour Charles Chalon, écuyer, seigneur de Landreville ; — pour Gabrielle de Gadagne, dame de la baronnie de la Salle ; — pour Marie-Catherine de La Rochefoucauld, marquise de Sennecey, baronne de Jugy ; — pour Henriette Barthelot, veuve et héritière de Claude Boton, seigneur de Salornay ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1091. (Registre.) — In-folio, 924 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Réponses catégoriques de Claude Charmond, chirurgien demeurant en la paroisse de Saint-Amour ; de ses déclarations il résulte « que pendant les maladies contagieuses ayant « régné en cette ville, il fust invité par Guillaume Pascal, « aussy chirurgien, de l'assister au traictement des malades « qu'il s'estoit obligé de servir, tant à la maladrerye de « ceste ville que lieux circonvoisins où les habitans de ceste « ville affligez pourroient estre réduictz, moyennant la « somme de six livres par moys, et oultre ce, la moytié du « gain et esmolument qui proviendroit des cures où ledict « Charmond seroit employé et apposeroit le premier « appareil ; » — requête des bouchers de Mâcon, remontrant les incommodités du nouvel emplacement qui leur a été assigné pour servir de tuerie et écorcherie, et demandant à être remis en possession de l'ancien local ; — enquête, rapport et ordonnance en leur faveur ; — protestation des échevins qui en appellent au parlement de Paris ; — requêtes de prisonniers pour dettes, demandant à être élargis sous caution, etc.

B. 1092. (Registre.) — In-folio, 1028 feuillets, papier.

1635.—Bailliage royal.—Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Plaidoirie tendant à démontrer que les PP. de l'Oratoire ne peuvent exiger d'Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos, les arrérages de la pension de 30 livres, qui leur a été léguée par le testament du seigneur de Chandée, son frère, attendu qu'il est expressément stipulé au codicille que cette pension leur sera payée tant qu'ils dirigeront le séminaire

de Mâcon, et qu'ils ne font plus actuellement audit séminaire ni instruction ni exercice; — réponse desdits religieux, alléguant « que de leur part il n'avoit poinct tenu que l'on « n'effectuast le traicté faict avec messieurs les évesques de « ce diocèze, mais que n'ayant esté par eulx fournie la « somme de mil livres pour l'entretien de ceulx qui « debvoient servir audict séminaire, ilz ne faisoient l'ins- « truction des quatre séminaristes qui leur debvoient estre « donnez par lesdictz sieurs révérendz évesques; » — ordonnance portant que le revenu du pré, dit Fondry, restera exclusivement affecté aux réparations de l'église et de la maison presbytérale de Saint-Clément-lès-Mâcon, etc.

B. 1093. (Registre.) — In-folio, 715 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des causes du Roi, des appels et du criminel. — Protestation de Claude Verjus, conseiller du Roi, assesseur criminel audit bailliage, prétendant que les officiers du Roi lui ont refusé de se rendre à l'auditoire, pour procéder au jugement des procès dont la connaissance lui était confiée; — réponse dudit Antoine Grillet et desdits officiers, contenant que ledit Verjus, « qui se dict sy passionné pour le « zèle de la justice, » n'a pas paru dans la chambre du conseil depuis au moins 18 ou 20 mois, sans cause légitime, et que, de toute ancienneté, les rapports des procès à juger se sont toujours faits dans la demeure particulière du lieutenant général, où les autres officiers et ledit Verjus lui-même n'ont jamais fait difficulté de se rendre, attendu les incommodités de l'auditoire et notamment le voisinage de la prison; car « la salle d'audience prend ses jours, du « costé du soir, sur la cour où se divertissent les prisonniers, « ce qui faict qu'il est impossible de dire aulcune parole, « dans ledict auditoire, qui ne soit ouye, oultre que les « prisonniers, soit civilz soit criminelz, ayantz leur veue sur « la rue, crians incessamment pour demander l'aumosne, « interrompent la plus part du temps les audiences, plus « que ledict auditoire est en lieu fort bas et humide, n'y « ayant aulcune cheminée pour l'hiver, et la cour des « prisonniers ayant plus de huict pieds par-dessus le rez- « de-chaussée; » — défense est faite au marquis de Bâgé d'exiger aucun droit de péage, à la porte du pont de Mâcon, sur les marchandises venant de la Bresse et entrant dans ladite ville; — requête de Guillaume de La Salle, écuyer, seigneur de Genouilly, et Claire de Nompère, sa femme, demandant que Claude de Ponsard, écuyer, seigneur de la Motte, soit tenu de représenter en justice les deux filles que ladite dame a eues de Gilbert de Ponsard, son premier mari; — affaires criminelles, etc.

B. 1094. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Sentences: portant qu'il sera procédé à l'essai demandé par les boulangers de Mâcon, aux fins de déterminer le prix des différentes qualités de pain, conformément à la valeur du blé vendu au marché; — réglant des contestations diverses entre particuliers; — adjugeant des arrérages de rentes ou pensions, cens, servis ou droits de lods: à messire Paul Damas, chevalier, seigneur et baron de la Clayette; — à Abraham Vallier, seigneur d'École; — à Pierre de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, etc.

B. 1095. (Registre.) — In-folio, 1032 feuillets, papier.

1636. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet du compulsoire. — Requête de messire Antoine d'Amanzé, seigneur d'Estieugues, Corcelles et autres places, à lui joint François d'Amanzé, son fils, seigneur d'Arcinges et baron de Chauffailles comme héritier de Claude d'Amanzé, demandant qu'il soit dressé un inventaire des effets provenant de ladite succession, trouvés au château de Chauffailles; — procédures civiles: pour Salomon de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée; — pour François de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne; — pour messire Antoine Damas, baron de Marcilly, et Madeleine de Rymon, sa femme, cohéritière de Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette; — pour Antoinette Boton, veuve de messire Jean Damas, chevalier, seigneur de Montmort et Chassy, demanderesse en payement de la somme de 6,000 livres, contre les enfants et héritiers de messire Antoine Damas, baron de la Clayette et de Clessy, etc.

B. 1096. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1636. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et de Flacé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possessoire, des appels et du criminel. — Procédures poursuivies à la requête des prêtres, curés ou chapelains du diocèse, des religieux de Cluny ou de Tournus, demandeurs en payement de redevances, cens ou servis; — plaidoiries sur les causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 1097. (Registre.) — In-folio, 594 feuillets, papier.

1636. — Bailliage royal. — Sentences : ordonnant partage entre François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Huruge, Gournoux et Bragny, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, et Robert de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot; — condamnant au bannissement perpétuel Léonard Bernard, prêtre, curé de Saint-Julien-de-Civry, dénoncé par messire Charles Damas, marquis de Thianges, lieutenant pour le Roi en Charollais et en Bresse, ledit Bernard ayant été déclaré « atteint et convaincu d'avoir, « pendant trois ans ou environ, abusé par plusieurs et « diverses foys de l'honneur de Françoise Clerget, sa par- « rochienne, vefve de maistre Anthoine Geoffroy, vivant « greffier de Vau-de-Chizeuil; » — enjoignant au fermier du couvent du Villars, de délivrer aux religieuses dudit couvent la valeur de 17 livres et demie de pain par semaine, en y ajoutant tout ce qui constitue leur prébende ordinaire, et ce, à compter du jour ou ledit fermier a discontinué d'en faire la distribution, c'est-à-dire depuis le 18 août, « au « subject de ce qu'elles ont esté nécessitées de sortir hors « ledict couvent, à raison des incursions des ennemis, » etc.

B. 1098. (Registre.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1633-1637. — Bailliage royal. — Police de la ville de Mâcon. — Ordonnances rendues par le lieutenant général audit bailliage; — audiences et jugements rendus par les officiers de la police, nommés pour un an dans les assemblées municipales; — mercuriales et taxes du pain; — — règlement relatif au balayage et à la propreté des rues; — défense « de faire aulcun amas de pattes (chiffons propres « à être mis en *pâte*, pour faire du papier), à cause du mal « contagieux qui a régné par les années passées, et qui s'est « peu conserver dans lesdictz linges et pattes; » — procédures contre ceux qui tiennent leurs ouvroirs ou leurs boutiques ouvertes pendant les offices du culte catholique; ceux qui vont au-devant des marchands et des gens de la campagne, qui apportent des marchandises au marché, ou qui contreviennent à quelque article des ordonnances générales de police; — requête des échevins, adressée audit lieutenant général, au sujet du procès intenté par la ville contre les bouchers qui refusent de se servir de la nouvelle tuerie, etc.

B. 1099. (Registre.) — In-folio, 1126 feuillets, papier.

1637. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Claude de Gaspard, écuyer, seigneur de Marcilly, Leynes et la Vernette; — pour Jeanne de Thy, veuve de Jean Naturel, femme en secondes noces de Jean de Grimeau, écuyer, seigneur de Servé; — pour messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, chevalier, capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur de Boulogne; — pour Jean Arleloup, baron de Sainte-Péreuse, seigneur du Terreau; — pour Adrienne de La Porte, veuve de Claude de La Garde, écuyer, seigneur du Clairon; — pour messire Laurent de Tenay, seigneur et baron de Saint-Christophe, Sancenay, Fougères, Noyers, Saint-Fons, la Matrouille et autres places; — pour Dominique de Chardonnay, écuyer, seigneur des Épaux; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud; — pour François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine, et Anne Chandon, sa femme; — pour Gilles de Castel, écuyer, seigneur de Chissant, et François de Castel, son fils, héritier d'Este de Beaujeu, sa mère, qui était elle-même héritière de Catherine Florette; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1100. (Registre.) — In-folio, 740 feuillets, papier.

1637. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possessoire, des appels et du criminel. — Procédures instruites à la requête des membres du clergé contre des débiteurs de cens, rentes ou servis; — plaidoiries sur les causes venant en appel des justices inférieures; — requête du procureur d'office de la terre et seigneurie de Saint-Martin-de-Senozan, demandant qu'il soit sursis à la connaissance de certains procès, jusqu'au retour de messire Melchior de Mitte Saint-Chamond, chevalier, marquis de Saint-Chamond, héritier de Gabrielle de Gadagne, etc.

B. 1101. (Registre.) — In-folio, 838 feuillets, papier.

1637. — Bailliage royal. — Sentences : enjoignant à Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de la Plaine, et à Marie de Chardonnay, sa femme, de payer 450 livres, montant d'une obligation souscrite au profit de Pierre Desbois, conseiller et élu en l'Élection de Mâconnais; — condamnant à 100 livres d'amende deux marchands de Saint-Vincent-de-Reins, entre les mains desquels avaient été trouvés « des liardz vulgairement appellés Màgnins, fausse- « ment fabricqués et de mauvaise étoffe, pour une valeur

« de 760 livres; lesdictz liardz confisqués seront fondus et « réduictz au billon, et ledict billon vendu au plus offrant et « dernier enchérisseur, pour le pris en provenant estre « distribué aux prisonniers détenus dans nos prisons; » — adjugeant certaines rentes ou pensions : à Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize et Pommier, et à Claudine de Chemilly, sa femme; — à Jeanne de Thélis, veuve et héritière de Pierre Des Assignaux, seigneur de l'Étang; — à Jean de Joly, écuyer, baron de Challouvre, et Françoise de Cajot, sa femme; — à Jean de Musy, écuyer, seigneur de Vauzelles et Musery, etc.

B. 1102. (Registre.) — In-folio, 916 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles: pour Joachim de Lombard, écuyer, seigneur de Millery, et Mathurine de La Garde, sa femme; — pour François Roche, seigneur de Boyer et Taizé; — pour Jean Aulas, « commissaire de l'artillerie de la marine « du ponant; » — pour « les RR. PP. de la réforme de l'abbaye de Cluny; » — pour Nicole de Mincé, femme d'Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur des Épaux; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1103. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits, de l'église, du possessoire et des appels. — Appointement qui déclare non fondée l'action en revendication de biens, intentée par Guillaume d'Alcanon, écuyer, seigneur de Chassereux, contre Nicole de Mincé, veuve en premières noces de Guillaume de Ramezey et en secondes noces de Jacques Cherpin, dit de Genetines, seigneur de Chassereux, femme en troisièmes noces d'Humbert de Chardonnay; — réception de Claude Demeaux, commissaire ordinaire des guerres, en l'office de conseiller honoraire en hérédité audit bailliage et aux autres juridictions royales de Mâcon, etc.

B. 1104. (Registre.) — In-folio, 742 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Sentences: réglant les différends entre particuliers; — condamnant Antoine Ray, président au grenier à sel de Cluny et commis à la recette générale de l'abbaye, à payer certaines sommes et redevances réclamées par les religieux de ladite abbaye; — permettant à Philibert de Bellecombe, écuyer, d'entrer en possession et jouissance de l'hoirie laissée par Jacques de Bellecombe, son père, écuyer, seigneur de Chasselas; — autorisant messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin et Moulins-l'Arconce, à poursuivre la vente de la seigneurie de Corcelles et les autres biens dépendant de la succession vacante de Laurent de Busseul, son père, lesquels biens sont situés à Bourgvilain, à Pierreclos et à Dompierre, etc.

B. 1105. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général; par Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Appointement qui condamne Jean de Nanton, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Marzé et Chaintré, et Anne de Beauvoir, sa femme, à payer à Martin Pollet, bourgeois de Mâcon, les arrérages de plusieurs rentes constituées, et notamment de celle de 300 livres, au principal de 4,800 livres, « qui auroit esté payé par iceluy sieur Pollet, en « l'acquict desdictz seigneur et dame de Chaintré, au cou« vent des religieuses Saincte-Ursulle de la ville de Bourg, « pour la réception en iceluy de damoiselle Héleyne de « Beauvoir; » — rapport d'experts constatant « qu'il est « nécessaire d'arracher plusieurs vignes à Laizé, parce que « la gelée et la tempeste les a tellement endommagées « qu'elles sont presque toutes mortes; » — requête de Claude de Branges, habitant de Saint-Amour en Franche-Comté, pour avoir permission de demeurer soit à Mâcon soit à Romenay, et présentant pour caution Bertrand de La Michaudière, maire et procureur d'office au bailliage de Louhans; — testament de Frédéric Blanchet, écuyer, seigneur du Quarré, de Daron et d'Orval, instituant pour son héritière Anne de Daron, sa femme, etc.

B. 1106. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Sentences: réglant les différends entre particuliers; — adjugeant gain de cause dans divers procès : à François de Lugny, écuyer, seigneur de Fougères; — à Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et Givry; — à Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes et des Perriers; — à Michel Sauvet, seigneur de la Tour-de-Mailly; — condamnant dom Léonard Lecandrat, chambrier en l'abbaye de Saint-Rigaud, à fournir les vêtements réclamés par dom Antoine Voiret, grand prieur, par Pierre Voiret, chantre et sacristain, et par dom Renaud de Gayant, novice, tous religieux de ladite abbaye, etc.

B. 1107. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1640. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Appointement qui condamne Claudine-Philiberte de Beaulieu, femme de Michel Nazarier, écuyer, seigneur de la Fayolle, à payer les arrérages d'une rente réclamée par Léonore de Roffetin, veuve de Benoît-François de Nompère, femme en secondes noces de Zacharie Du Villars, baron de Roche; — requête d'Olivier Gregaine, avocat, receveur du revenu temporel appartenant au prieuré de Marcigny, tendant à ce qu'il ne puisse être contraint par emprisonnement de sa personne, au payement d'une pension de 400 livres et d'une double prébende, réclamées par dom Jean Richard, religieux profès en l'abbaye de Cluny, en sa qualité d'économe et d'administrateur au spirituel dudit prieuré; — enquêtes sommaires; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1108. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1640. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits et de l'église. — Jugements autorisant la mise en criées de biens immeubles saisis à la requête de créanciers; — procédures poursuivies par les prêtres, curés ou chapelains du diocèse, et par les religieux des abbayes de Cluny et de Tournus, pour avoir payement de redevances, cens ou servis, etc.

B. 1109. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1640. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des appels et du criminel. — Sentences: réglant les différends entre particuliers; — confirmant ou infirmant les jugements rendus dans les juridictions inférieures; — adjugeant certaines pensions, redevances ou rentes : à Pierre de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines et Audour; — à Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay; — à Jean Desbois, receveur des amendes des eaux et forêts, en la table de marbre de Dijon; — à Jacques de Bayard Marzac, prieur du Mortier, etc.

B. 1110. (Registre.) — In-folio, 814 feuillets, papier.

1641. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet contenant les procédures relatives : aux causes venant en appel des justices inférieures; — aux lettres patentes obtenues par les particuliers demandeurs en annulation de contrats; — aux poursuites exercées par les membres du clergé contre leurs débiteurs laïques; — aux causes du possessoire, — aux affaires criminelles, etc.

B. 1111. (Registre.) — In-folio, 875 feuillets, papier.

1641. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: condamnant Philibert de Gayant, écuyer, seigneur de Vigousset, à payer les arrérages de diverses rentes constituées en faveur de ceux des habitants de Cluny qui professent la religion réformée; — enjoignant à François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, de payer le montant d'une obligation souscrite par autre François de Musy, son père, à Jeanne de Nanton, veuve de Louis Le Furet, écuyer, seigneur des Mottes; — maintenant François Du Bost, écuyer, seigneur de Moulin et la Guillermière, « en la « possession et jouissance de percevoir le quart des dixmes « des bledz froment, seigle et chanvre, en la paroisse de « Chastelneuf, comme aussy la moitié des dixmes du « chanvre provenant ès terres de dessoubz le Terreau; » — réglant les différends entre particuliers, etc.

B. 1112. (Registre.) — In-folio, 836 feuillets, papier.

1642. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général, par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et de Flacé, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier en remplacement de Pierre de Rymon, son père. — Procédures civiles: pour Jean de Macet, écuyer, seigneur du Sauzay, acquéreur de la seigneurie de Davayé que lui a vendue Thomas Chandon, chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent, héritier de Nicolas Chandon, doyen en ladite église; — pour Antoinette de Chanay, abbesse au couvent Sainte-Claire de Decize, demanderesse en payement des arrérages d'une rente, contre Marguerite de La Rivière, veuve de Pierre de Reu-

gny, écuyer, seigneur de Chassigny; — pour Philibert Garnier, seigneur de Vernus (ou Verneuil, paroisse de Charnay); — enquêtes sommaires; — requêtes en compulsoire, etc.

B. 1113. (Registre.) — In-folio, 915 feuillets, papier.

1642. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: réglant les différends entre particuliers; — enjoignant aux habitants de Saint-Laurent-en-Brionnais, de faire reconstruire à neuf la maison presbytérale et de faire procéder, à leurs frais, aux travaux de réparations qu'il convient d'exécuter dans leur église et leur cimetière; — adjugeant gain de cause dans divers procès: à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur et baron de Corcelles, cessionnaire de Claude de Naturel, seigneur de Valetine; — à Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau; — à Charles de Naturel, écuyer, seigneur de la Plaine et Dulphey, etc.

B. 1114. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1642-1643. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ordonnance condamnant à trois livres d'amende un huissier ou sergent, qui devait, selon les attributions de sa charge, aller attendre ledit président à sa porte, chaque jour d'audience, pour l'accompagner jusqu'en l'auditoire, et avait négligé l'accomplissement de ce devoir; — ordre au fermier général du revenu temporel de l'abbaye de Cluny, de délivrer la prébende accoutumée aux anciens religieux, qui, d'abord exclus par suite de réformes, avaient ensuite obtenu leur rétablissement dans ladite abbaye; — procédures civiles; — enquêtes sommaires, etc,

B. 1115. (Registre.) — In-folio, 716 feuillets, papier.

1642-1643. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président, lieutenant général; par Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Antoine Lombard, écuyer, seigneur des Gardes et de Fuissé; — pour Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières; — pour des particuliers demandeurs en règlement et en payement de dettes, de montants d'obligations, en remboursement de capitaux de rentes; — enquêtes sommaires; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1116. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1642-1643. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences adjugeant des arrérages de rentes, pensions ou servis: à Philibert Droyn, seigneur des Pierres et de Dromvent; — à Antoinette Ducarruge, veuve de Pierre Burnot, avocat du Roi à Charolles; — à Éléonore Damas, comtesse de Montperroux, dame de Bresse-sur-Grosne; — à Henriette de La Guiche, femme de Louis de Valois, comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère de France, gouverneur de Provence; — à Jean Arleloup, écuyer, seigneur de Sainte-Péreuse et du Terreau; — à Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Mornes et de Chavannes; — à Philibert Carrige, chantre et chanoine en l'église de Beaujeu, chanoine de Saint-Paul de Lyon et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, fondée en l'église du Bois-Sainte-Marie, etc.

B. 1117. (Registre.) — In-folio, 1048 feuillets, papier.

1644. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président, lieutenant général; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, second président; par Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour messire Antoine Damas, chevalier, baron de Marcilly, et Madeleine de Rymon, sa femme; — pour Louis de Pluviers, écuyer, seigneur de la Roche-Saint-Michel, et Étiennette Grillet, sa femme; — pour Charlotte de Cajot de Burnand, veuve d'Antoine de Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux; — pour Jacques de Bretagne, baron de la Villeneuve; — opposition de Claude Buchet, procureur du Roi, à la réception des échevins nouvellement élus par les habitants de Mâcon, ladite opposition basée sur ce que lesdit échevins n'ont dû leurs élections qu'à des manœuvres coupables, « brigues, intrigues, monopolles; » — défense desdits échevins; — ordonnance qui les admet à prêter serment, etc.

B. 1118. (Registre.) — In-folio, 833 feuillets, papier.

1644. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: réglant les différends entre particuliers; — adjugeant gain de cause dans divers procès: à Emmanuel Bernard, conseiller du Roi audit bailliage et siége présidial, fils et cohéritier de Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay et Loché; — à Françoise Bernard, veuve et héritière testamentaire de Jean Du Rochay-Quengo, écuyer, seigneur de la Roche et

Banains, lieutenant au gouvernement de la ville de Mâcon; — aux religieuses Ursulines dudit Mâcon; — aux chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent, etc.

B. 1119. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1626-1645. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour procureurs, notaires, sergents, etc; — pour Thomas Dubois, prévôt des maréchaux; — pour Pierre Sorbier, lieutenant en la maréchaussée du Mâconnais; — pour Jean Chaumont, greffier des affirmations audit bailliage; — pour Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger, lieutenant au gouvernement de Mâcon, capitaine des chasses du Roi, dans le comté de Mâconnais; — pour Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Fleix, gouverneur et lieutenant de Roi audit Mâconnais, en remplacement de Jean-Louis de Bauffremont, son beau-frère, qui avait été naguère pourvu de cette charge et qui fut tué au combat de la Marfée, près de Sedan; — pour Émilian Tuppinier, lieutenant criminel; — permission accordée à un marchand de Mâcon, de tenir chez lui et de débiter de la poudre à canon; — lettres de rénovation de terriers: pour Antoine de Boucaud, écuyer, seigneur de Joux et du Vignaux; — pour Lambert de Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson; — pour Jean Morel, seigneur des Écuyers, prévôt d'Uchizy; — pour Louis de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, Saint-Martin-d'Ozolles et Chassagnes; — pour André Durier, seigneur de Malzard (ou Marzac), la Garde et Glène, paroisse de Saint-Martin-du-Lac; — pour messire François de Bonne de Créqui, d'Agoust, de Vesc, de Montlor et de Montauban, comte de Sault et de la Bazolle, baron de Châteauneuf, gouverneur du Dauphiné; — ordre aux habitants de chaque paroisse du bailliage, de contribuer aux dépenses que nécessitera le curement des fossés de Mâcon; — lettres patentes accordant de nouveaux octrois à ladite ville, pour subvenir aux frais d'entretien de ses fortifications; — arrêt qui confirme à Pontus de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, le droit de justice sur toute l'étendue des villages de Bissy, Champagne et Fley; — édits portant création de plusieurs offices judiciaires; — lettre du duc d'Enghien, enjoignant au baron de Lugny, bailli de Mâcon, « de se rendre dans la ville de Cuisery, « avec les soldatz et hommes à pied que Sa Majesté a « ordonné estre fournis par les gentilshommes de ce bail- « liage; » — acte de fondation pour la chapelle et ermitage de Notre-Dame de Montchéri, en la paroisse de Chauffailles, donné par Claude d'Amanzé, seigneur et baron dudit Chauffailles; — contrat d'affranchissement de tous lods, servis et autres droits seigneuriaux, consenti par Claude de Maugiron, baron de Montbellet et Igé, en faveur de Nicolas Charpy, conseiller du Roi et secrétaire des commandements du sire de Cinq-Mars, grand écuyer de France; — diplômes de licence et de doctorat en droit, présentés par les avocats audit bailliage; — acte de vente des greffes dudit bailliage et de la prévôté, acquis par Claudine Phelippeaux, marquise d'Uxelles; — permission accordée à Antoine Moureaud, fondeur à Mâcon, « de fondre, faire et fabricquer balances, « poids de marcz, poids carrez et autres, pour peser or et « argent; » — lettres d'honneur accordant le titre de lieutenant particulier honoraire, avec droit de séance, à Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, qui s'était démis de cette charge en faveur de Claude de Rymon, son fils, après l'avoir exercée pendant 28 ans; — Jacques Comte, fermier général du temporel de l'abbaye de Cluny, est commis à l'économat de ladite abbaye, après la mort du cardinal de Richelieu, puis est choisi pour procureur général et spécial par Armand de Bourbon, prince de Conti, nouvel abbé de Cluny, etc.

B. 1120. (Registre.) — In-folio, 1042 feuillets, papier.

1645. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président; Thomas Bullion, second président; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général; par Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles: pour Philibert Arbaleste, seigneur de la Motte; — pour Anne de Létouf de Pradines, religieuse professe au prieuré Saint-Martin de Salles en Beaujolais, autorisée par Pontus d'Arcy, prieur dudit couvent; — pour messire Roger de Lévis, chevalier, marquis de Lévis et Poligny, baron de Montjouvent, et Jeanne de Montjouvent, sa femme; — pour François Demeaux, conseiller du Roi au siége présidial de Lyon, seigneur des Chanaux; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1121. (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier.

1645. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président; Thomas Bullion, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église, du possessoire et des appels. — Requête de Charles de Rochechouart, abbé, seigneur temporel de l'abbaye et de la ville de Tournus, tendant à faire nommer des experts qui seront chargés de visiter les bâtiments et dépendances de ladite abbaye, et de constater l'état de ruine

où se trouvent lesdits bâtiments; — appointements ou sentences en faveur: de Claude Potet, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, héritier de Nicolas Potet, son père; — de Jeanne de Sarron, veuve de César de Tircuir, écuyer, seigneur de la Barre et de Corcelles, etc.

B. 1122. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1646. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président; Thomas Bullion, second président; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles: pour Antoinette de Poinsard, femme de Jean Du Puy, comte de Ferracières et de Pont-de-Veyle; — pour Nicolas de Rongefert, écuyer, seigneur des Fossés; — pour Louis de Pluviers, seigneur de la Roche-Saint-Michel; — pour Claudine de Marzé, veuve d'Antoine Desbrosses, seigneur de la Bruyère; — pour Philibert Du Bost, écuyer, seigneur de Moulin et de la Guillermière; — pour Antoine de Villard, écuyer, seigneur de la Chapelle, etc.

B. 1123. (Registre.) — In-folio, 915 feuillets, papier.

1646. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion, Brice Bauderon, Émilian Tuppinier et Claude de Rymon. — Carnet des édits, de l'église, du possessoire et des appels. — Requêtes: des habitants d'Ozolles, représentant qu'ils ont dépensé 240 livres pour les réparations faites à leur maison curiale, et demandant la permission de s'imposer extraordinairement pour le recouvrement de cette somme; — de Jean Pelletier, prêtre, promoteur en l'évêché de Mâcon, tendant à obtenir que Pierre Lecandrat, prêtre, curé de Chassigny-sous-Dun, arrêté comme atteint de folie furieuse, soit reconduit chez Jean Lecandrat, son père, praticien à Saint-Rigaud; — procédures entre particuliers; — plaidoiries sur les causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 1124. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1646. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences réglant les différends entre particuliers; — donnant gain de cause dans divers procès: à Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes, Avaise et Montgesson; — à Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize; — à François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay; — à Pierre de Létouf écuyer, seigneur de Pradines, Audour, Frouge, Dompierre et la Motte; — à Jacques Naturel, prêtre, curé de Montmelard, chapelain de la chapelle Saint-François, fondée en l'église de Gibles, etc.

B. 1125. (Registre.) — In-folio, 1044 feuillets, papier.

1647. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, second président; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général; par Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles: pour Lucrèce de Sève, veuve et héritière testamentaire de Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Matour et Château-Thiers; — pour Jean de Thibaut, écuyer, seigneur de Tulon, et Isabeau de Noblet, sa femme; — pour messire Guillaume d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-Didier; — pour messire Roger de Nagu, marquis de Varennes, seigneur de Belleroche et autres places, gouverneur d'Aigues-Mortes, maréchal de camp des armées du Roi, héritier d'Éléonore Du Blé, sa mère; — pour Hippolyte de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde et Gâtelier; — enquêtes sommaires; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1126. (Registre.) — In-folio, 1082 feuillets, papier.

1647. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: condamnant Antoine d'Amanzé, écuyer, seigneur et baron de Chauffailles, héritier de François d'Amanzé, son fils, à payer à Antoine Montillet, prêtre, ermite demeurant à l'ermitage de Notre-Dame de Montchéri, sa pension annuelle qui consiste en 10 mesures de blé froment, 30 mesures de seigle, mesure dudit Chauffailles, une botte ou deux tonneaux de vin clairet, pur et net, un lard salé, deux pintes d'huile de noix, deux livres de cire et, en outre, la somme de 20 livres; — enjoignant à François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefer, de payer à Gilbert Pajot, écuyer, seigneur de la Font, son gendre, les intérêts au denier dix-huit de la somme de 3,000 livres qu'il a constituée en dot à Éléonore de Nompère, sa fille; — réglant les différends entre particuliers, etc.

B. 1127 (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier.

1648. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur

de Varennes et Grandmaison, bailli; par Antoine Grillet, premier président; Thomas Bullion, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Appointement qui condamne Isabeau d'Albon, veuve et héritière testamentaire d'Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos, baron de Chandée, à payer certaines rentes réclamées par les religieuses carmélites de Mâcon; — procédures civiles: pour Antoinette Périer, veuve d'Hugues Bertet, seigneur de Gorze et de la Salle, « chef de bouche de paneterie de la Royne mère; » — pour messire Honoré de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil; — pour Claudine-Philiberte de Gorrevod, dame de Cornon; — requêtes de prisonniers pour dettes, demandant leur élargissement sous caution; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1128. (Registre.) — In-folio, 916 feuillets, papier.

1648. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences donnant gain de cause dans divers procès: à la duchesse d'Aiguillon, qui agissait comme ayant l'administration de la personne et des biens de messire Armand-Jean Du Plessis, son neveu, duc de Richelieu, gouverneur du Hâvre de Grâce, légataire général et particulier du cardinal de Richelieu; — à messire Melchior Mitte de Chevrières, chevalier, marquis de Saint-Chamont; — à Yves Sauvageot, abbé de la Ferté-sur-Grosne; — à Antoine de Sarron, écuyer, seigneur de Bacot et de Saint-Christophe-la-Montagne; — condamnant Philibert Dubois, seigneur de Frettières et Salmagne, à payer certaines rentes réclamées par les religieuses Ursulines de Mâcon; — renvoyant devant le lieutenant de la maréchaussée Benoît Nétien, vivandier au régiment du prince de Conti, accusé de violences, pillages et exactions; — autorisant la vente du château et de la seigneurie de Thoiriat, saisis sur Claude de Montferrand, écuyer, à la requête de Bertrand de Grenaud, écuyer, seigneur de Rougemont, etc.

B. 1129. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1649. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, bailli; par Antoine Grillet, premier président; Thomas Bullion, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Appointement qui condamne Jeanne Austrein, dame de Barnay et Vertpré, à payer le montant de certaines obligations souscrites au profit de Claude de La Madeleine, évêque d'Autun, par Pierre de Létouf, seigneur d'Audour, dont elle est héritière; — procédures civiles: pour messire François de La Poipe, chevalier, seigneur de Vertrieu en Dauphiné et de Messimy en Dombes, fils et héritier de Pierre de La Poipe et de Claudine de Laye; — pour messire Gaspard de Vichy, comte de Champrond, seigneur de l'Étang; — pour René-Emmanuel de Chambes, écuyer, seigneur de Givry; — pour Pierre Barthelot, écuyer, seigneur de Beauregard, etc.

B. 1130. (Registre.) — In-folio, 506 feuillets, papier.

1649. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: réglant les différends entre particuliers; — autorisant la vente judiciaire des biens saisis sur des débiteurs à la requête de leurs créanciers; — maintenant le chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, « en la posses« sion et jouissance du cours d'eau, revenus et émolumens « de la portion de la rivière de Saosne, à commencer dès « le pont de Mascon jusques au port de Bief, » etc.

B. 1131. (Registre.) — In-folio, 632 feuillets, papier.

1650. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, bailli; par Antoine Grillet, premier président; Thomas Bullion, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles; — appointement qui condamne le concierge des prisons de Tournus, « à resta« blir auxdictes prisons » un prisonnier pour dettes qu'il avait élargi sans ordre, « ou à payer la somme de douze « livres, pour laquelle il a esté emprisonné; » — carnet des édits, des appels, de l'église, du possessoire, etc.

B. 1132. (Registre.) — In-folio, 943 feuillets, papier.

1642-1657. — Bailliage royal et siége présidial. — Procédures criminelles. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, gouverneur de Pont-de-Veyle, bailli de Mâcon; par les lieutenants criminels Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, puis Émilian Tuppinier, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Procès-verbal relatif à l'évasion de deux prisonniers, vagabonds ou bohémiens; — ordonnance par laquelle « sont renvoyées à ce « jourd'huy (18 janvier 1651) les présentations de toutes « assignations données dez l'unziesme may de l'année

« dernière, jour de la cessation des audiances, jusques à « présent, pour pendant la quinzaine suivante registrer « icelles; » la cause de cette interruption n'est pas indiquée.

B. 1133. (Registre.) — In-folio, 1028 feuillets, papier.

1651. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, bailli; par Antoine Grillet, premier président; Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, second président; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, appointements, sentences: pour Charlotte de Rabutin, dame prieure du couvent de Saint-Julien-sur-Dheune; — pour Jean de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière; — pour Jeanne de Pise, veuve et héritière dudit Thomas Bullion; — pour Péronne Des Marins, veuve de messire Hugues de Rabutin, dame de Chigy, Champvigy et autres places, etc.

B. 1134. (Registre.) — In-folio, 1187 feuillets, papier.

1652. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre de Bessac, bailli; Antoine Grillet, premier président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles; appointements, sentences: pour messire Jacques de La Fage, seigneur de Clermont et Péronne, et Éléonore de Marcilly, sa femme, contre Charles de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune, à Sologny; — pour messire Jean-Marc de Priézac, chevalier, seigneur de l'Aumônerie, et Hippolyte Bourgeois de Molleron, sa femme, dame de Leynes et la Vernette; — pour Jean de Noblet Des Prés, abbé de Fontfroide; — pour Saladin de Fontette, écuyer, seigneur de la Fay, etc.

B. 1135. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier.

1642-1653. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Ordre donné au sieur Mangot d'Orgères, intendant de Bourgogne, de procéder à l'établissement du présidial de Mâcon; — Philippe de Loynes, conseiller du Roi en son grand conseil, est député pour ledit établissement; — opposition formée à ce sujet par Jacques Demeaux, seigneur des Chanaux, conseiller du Roi au siége présidial et en la sénéchaussée de Lyon, agissant au nom des autres officiers dudit siége; — publication de l'édit qui crée ledit présidial de Mâcon; — lettres de provisions: de l'office de premier président, pour Antoine Grillet; — de second président, pour Thomas Bullion; — de conseillers laïques et juges magistrats, pour Moïse de Rymon, Pierre Chesnard, François de La Porte, Hugues Foillard, Aimé Morel, Nicolas Chanuet; — de procureurs postulants et de notaires; — d'avocat du Roi, pour Alexandre de La Porte; — d'adjoint aux enquêtes, pour Joachim Achaintre; — de commissaire examinateur et enquêteur, pour Emmanuel Bernard, puis Claude Cajon; — de receveur des épices, pour Georges Dessaignes; — de lieutenant général, pour Brice Bauderon, — de lieutenant en la maréchaussée du Mâconnais, pour Philibert Duchassaing; — de bailli de Mâcon, pour Pierre de Bessac (14 septembre 1646); — édits concernant les greffes des diverses juridictions ayant leur siége à Mâcon; — lettres de rénovation de terriers: pour Armand de Bourbon, prince de Conti, abbé de Cluny; — pour Antoine Mercier, écuyer, seigneur du Thil et des Filletières; — pour Gilbert Pajot, seigneur de la Font-de-Trambly; — pour Laurent Gaspard, abbé commendataire de Saint-Rigaud; — pour les Augustins déchaussés établis à Burnand, possesseurs de la terre et seigneurie dudit lieu, qui leur a été donnée en fondation perpétuelle par Charlotte de Brie, veuve du dernier seigneur; — procès-verbaux de l'élection: des députés du Mâconnais, pour les États généraux qui devaient se tenir à Orléans, le 15 mars 1649 (le député du clergé fut Louis Dinet, évêque de Mâcon; celui de la noblesse, messire Just-Henri Mitte, marquis de Saint-Chamont, comte de Tournon, Roussillon, Miolans, Anjo et Montbrison, seigneur du Parc, la Salle et autres places; celui du Tiers-État, Claude Mathoud, président en l'Élection du Mâconnais); — des députés pour les États généraux qui devaient se réunir à Tours, le 8 septembre 1651, pour le clergé, Gratian Bernard, prieur de Saint-Germain-en-Laye, doyen du chapitre Saint-Vincent de Mâcon; pour la noblesse, le même Just-Henri Mitte de Saint-Chamont, et pour le Tiers-État, Émilian Tuppinier, lieutenant criminel au bailliage; — des députés pour les États généraux qui devaient se tenir à Sens, le 1er février 1653; — lettres patentes relatives à l'économat de l'évêché de Mâcon, depuis la mort dudit Louis Dinet, jusqu'à la prise de possession de Jean de Lingendes, ci-devant évêque de Sarlat; — arrêt du parlement de Paris, « sur l'extrémité des désordres arrivez en « ce royaume par les armées et troupes de gens de guerre, « avec commission et règlement pour cet effet; » — création d'un marché hebdomadaire qui se tiendra, chaque jeudi, à Amanzé et de quatre foires qui se tiendront au même lieu, tous les ans, le mardi après Pâques, le 6 juin, le 2 août et le 11 novembre, etc.

B. 1136. (Registre.) — In-folio, 823 feuillets, papier.

1653. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, appointements, jugements par défaut : pour Jean-Baptiste Jolleaud, seigneur des Forges; — pour Louis de Beugne, écuyer, seigneur de Vitry et autres places; — pour Jeanne Grandjean, veuve de Lambert de Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson, femme en secondes noces de Jean Baudinot, avocat en parlement; — pour messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais, et Françoise de Drée, sa femme; — pour Luc Desbrosses, écuyer, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 1137. (Registre.) — In-folio, 645 feuillets, papier.

1653. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : condamnant Henri de Riffin, écuyer, seigneur de Sermaise, à restituer les dîmes qu'il a perçues sur un certain fonds, aux seigneurs vrais décimateurs de ce fonds, savoir : l'évêque d'Autun, en qualité de prieur de Charlieu ; le chapitre de l'église collégiale Sainte-Marie-Madeleine d'Aigueperse; messire Jean-Léonard Damas, chevalier, baron de La Clayette, et Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Mornes et de Chavannes ; — contraignant le tuteur de Guillemette, fille de Guillaume de Chardonnay, coseigneur de Salornay-sur-Guye, à payer les arrérages de la pension due pour l'éducation et l'entretien de sadite pupille, aux religieuses du monastère de la Bruyère, au Franc-Lyonnais ; — adjugeant certaines pensions ou rentes : à dom Pierre Dormy, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Marcigny; — à Thomas Bridet, seigneur des Miards, avocat en parlement, procureur fiscal en la justice mage de Cluny ; — à Louis de Genestoux, écuyer, seigneur de Puyréel, héritier testamentaire de Louis Dinet, évêque de Mâcon, etc.

B. 1138. (Registre.) — In-folio, 1054 feuillets, papier.

1654. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Requêtes : de Jean de Noblet Des Prés, abbé de Fontfroide, représentant qu'une pension de 100 livres, admise en cour de Rome, lui est annuellement due sur le revenu temporel de la cure de Lancié, et qu'il a fait saisir ledit revenu pour les arrérages de cinq années de ladite pension; — de Pierre Chauderon, marchand de Mâcon, « disant qu'il « a heu ordre de plusieurs marchandz de la ville de Paris, « de faire emplette de certaine quantité de vin blanc et « clairet de ce pays, ce qu'il auroit exécuté ; et comme il « s'est aussi chargé de la voiture dudict vin pour le rendre « audict Paris, il auroit faict mettre icelluy deans des « bateaux, pour le rendre au port de Belleville, et de là « prendre terre pour faire la conduicte dudict vin par charrois jusques à la rivière de Loire, » et se plaignant de ce que les fermiers du péage de Mâcon ont obtenu saisie dudit vin, pour avoir payement des droits par eux prétendus, nonobstant les priviléges d'exemption dont les citoyens de Mâcon ont toujours joui ; — intervention en sa faveur des procureurs-syndics de la ville de Mâcon et des États du Mâconnais; — appointement qui lui accorde main-levée de ses vins; — requête d'Anne de Beauvoir, dame de Chaintré, représentant qu'elle est en instance pour obtenir séparation de corps et de biens, contre Jean de Nanton, seigneur de Marzé, et demandant qu'une pension alimentaire, pour elle et ses quatre enfants, soit prélevée sur le revenu de la terre de Chaîntré, saisie à la requête de Martin Pollet, bourgeois de Mâcon ; — procédures civiles, jugements par défaut, etc.

B. 1139. (Registre.) — In-folio, 908 feuillets, papier.

1654. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : maintenant Jean Pelletier, prêtre, en possession et jouissance de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, « fondée aux « basses voultes de l'esglise de Mascon ; » — condamnant François de La Porte, écuyer, seigneur de la Place, et Anne de Daron, sa femme, à payer le montant d'une obligation souscrite au profit d'Antoine Blanchet, écuyer, seigneur de la Chambre, lieutenant général en Roannais ; — contraignant Philibert Gregaine, avocat et procureur fiscal de Marcigny, à payer aux religieuses du prieuré dudit lieu, « la somme de « deux cens trente-neuf livres 5 solz, d'une part, et cent « deux livres 3 solz, d'autre, pour leur vestiaire de toile; « deux cens quarante livres, pour la communauté et lieux « réguliers dudict prieuré; dix-huict solz à chascune des- « dictes dames, pour leur prébende maigre de six jours; « cinq livres pour les beurres des potages desdictz six « jours, et encores un demy minot de sel et quatre livres « de cire ; » — adjugeant une pension alimentaire sur les revenus de la terre de Chaintré, aux enfants d'Anne de Beauvoir, récemment décédée, et de Jean de Nanton, « détenu aux prisons royales pour une multiplicité de « dettes passives, » etc.

B. 1140. (Registre.) — In-folio, 1026 feuillets, papier.

1655. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Acte par lequel ledit Brice Bauderon, François Desvignes, avocat du Roi, et Claude Buchet, procureur du Roi, remontrent que déjà, « pour « obtenir payement des gages de leurs offices, de neuf « années escheues à la fin de 1651, lesdits gages imposés « sur le domaine du Roy posseddé à tiltre d'engagement par « Madame la duchesse d'Elbœuf ou ses héritiers, estans « lesdits gages annuellement de cent livres, pour ledict « sieur lieutenant général, de 40 livres pour ledict Desvi- « gnes, et trente livres, pour ledict sieur Buchet, ilz ont « faict saisir les fruictz et revenus dudict domaine; » en conséquence, ils demandent qu'il leur soit donné un exécutoire pour les trois années nouvellement échues, ce qui leur est accordé; — plainte d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize et de la Roche, contre plusieurs de ses fermiers, qu'il accuse de déprédations; — requêtes de prisonniers pour dettes, demandant à être élargis en faisant à leurs créanciers abandon et cession de leurs biens; — procédures civiles, enquêtes, jugements par défaut, etc.

B. 1141. (Registre.) — In-folio, 835 feuillets, papier.

1655. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : maintenant Jean Dinet, doyen et chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, « en la possession et jouis- « sance de pourvoir de la chapelle Saincte-Marie-Magde- « laine, fondée en ladicte esglize ; » — réglant la dîme due au curé de Saint-Igny-de-Roche, à raison de la seizième gerbe ; — autorisant Martin Pollet, bourgeois de Mâcon, à mettre en criées la terre et seigneurie de Chaintré, avec les moulins de Thuet et de Pontanevoux, qui en dépendent ; — condamnant Marguerite de La Rivière, veuve de Guichard de La Tour, écuyer, seigneur de Pelicieux, à payer la moitié de certaines obligations souscrites en faveur de François de La Porte, écuyer, seigneur de la Place; — adjugeant des rentes ou pensions à Bernard de Gommeray, écuyer, seigneur de Préjelan, garde du corps du Roi, etc.

B. 1142. (Registre.) — In-folio, 982 feuillets, papier.

1655. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Ordonnance portant que les audiences du présidial se tiendront les mercredis et celles du bailliage seront portées aux samedis, jours de marché à Mâcon, « ausquels jours de sammedy, les « enchères seroyent plus fréquentes sur les biens mis en « criées, fruits et revenus d'iceux, sur l'amodiation des « biens des mineurs et autres délivrances qui se font par « authorité de justice, et les cessions de biens plus solem- « nelles ; » — défense faite aux échevins de la ville du Bois-Sainte-Marie, de comparoir à une assignation qui leur a été donnée par-devant le bailliage de Semur, attendu que « ladicte ville et la chastellenie dudict lieu est, dépend et « ressortit au présent siége, en quelque matière que ce soit, « notamment pour le faict des tailles ; » — accord par lequel Isabeau d'Albon, veuve et héritière d'Hugues de Rougemont, écuyer, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, consent à payer 300 livres à Abel Perrier, procureur, « pour ses salaires, journées, fourni- « tures et vaccations, » dans les procès qu'elle a eu à soutenir ; — procédures civiles, etc.

B. 1143. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1656. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : autorisant Jacob Acéré, bourgeois et banquier de Lyon, à faire vendre par voies judiciaires la terre et seigneurie de Loize, saisie à sa requête au préjudice de Jean de Franc, écuyer, seigneur dudit Loize et d'Anglure ; — adjugeant certains cens, rentes ou servis : à Jean-Marc de Priezac, écuyer, et à Hippolyte Bourgeois, sa femme, seigneur et dame de Leynes et la Vernette ; — à Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin ; — dispensant Antoine de La Forest, seigneur des Blancs, de remplir la charge d'échevin et de répartiteur des impôts, à laquelle les habitants du Bois-Sainte-Marie prétendaient l'astreindre, etc.

B. 1144. (Registre.) — In-folio, 831 feuillets, papier.

1657. — Bailliage royal et siége présidial. — Procédures civiles ; — sentences : condamnant messire Henri-François de La Guiche, comte de Sivignon, à payer à Anne-Charlotte de Champlecy, veuve de messire Jean-Éléonor de Damas, baron de La Clayette, la somme de 5,540 livres, montant de six obligations qu'il avait souscrites au profit dudit baron ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à messire Antoine Damas, chevalier, baron de La Clayette ; — à Roland, fils d'autre Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers, Matour et autres

places ; — à Pierre de Saint-Rigaud, avocat en parlement, seigneur du Maupas et Launay ; — autorisant Urbain Menant, « qui a traicté avec Sa Majesté des droictz de francz-« fiefz, nouveaux acquestz et amortissemens deubz en « l'eslection de Mascon, » à mettre en criées la terre de Vernus ou Verneuil, paroisse de Charnay, laquelle terre il a fait saisir au préjudice de Claude Garnier ; — maintenant Jeanne de Mincé, veuve de Louis de Franc, seigneur de Grenot, dans le droit de nommer et présenter les chapelains de la Chapelle de Notre-Dame et de Tous les Saints, fondée en l'église Sainte-Catherine du temple de Montbellet, malgré les prétentions contraires de René de Chérizet, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chalon, etc.

B. 1145. (Registre.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1658. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : contraignant les habitants de Saint-Gengoux-le-Royal, au payement de 300 livres pour cinq années, pendant lesquelles Claude Thillier a été recteur des écoles de ladite ville, à raison de 60 livres par an ; — déclarant Marguerite Auclerc de Montbernier, substituée à la place de Christophe Auclerc, son frère, en la succession de Claude Auclerc, leur père, écuyer, seigneur de la Guillermière ; — accordant gain de cause en différents procès : à Jean d'Ougny, écuyer, seigneur de la Douze, secrétaire du Roi, premier président en l'Élection de Roannais ; — à Louis-François de Beugne, écuyer, seigneur de Villerest et Vitry, etc.

B. 1146. (Registre.) — In-folio, 1142 feuillets, papier.

1651-1659. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président, puis Étienne Mathoud, son successeur ; par Thomas Bullion, second président, puis Hugues Demeaux, son successeur ; par Brice Bauderon, lieutenant général, Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Jugements qui annulent ou confirment les sentences rendues par les juges des justices inférieures ; — plaidoiries des avocats ; — actes de dépôt des procédures criminelles venant en appel desdites justices, etc.

B. 1147. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1659. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : prononçant la séparation de biens demandée par Lucrèce Galin, femme de Jacques-Pétrarque Bernard, procureur d'office à Tournus ; — condamnant les habitants de la Vineuse, à verser entre les mains de leur curé le montant des réparations qu'il a cru devoir faire exécuter dans leur église paroissiale, « suivant que lesdictes réparations se-« ront estimées par experts dont les parties conviendront, « si mieux n'aiment les deffendeurs payer la somme de « cinq centz livres, ce qu'ils seront tenus opter dans la « quinzaine, sinon l'option restera au demandeur ; » — donnant gain de cause dans différents procès : à Philibert de Thibaut, chevalier, seigneur de Tulon ; — à Guillaume de Rougemont, écuyer, fils d'Isabeau d'Albon, dame et baronne de Pierreclos et Chandée ; — à Philippe Moisson, seigneur de Montceau ; — à Gaspard de Chevriers, écuyer, seigneur de la Saugerée ; — à Marguerite de La Rivière, veuve d'Antoine de Rugny, seigneur de Chassigny, etc.

B. 1148. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

1652-1660. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour notaires, procureurs, sergents ou huissiers ; — pour Pierre Barjaud, certificateur et rapporteur des criées et des saisies réelles ; — pour Jacques Ray, enquêteur, commissaire examinateur ; — pour Étienne Mathoud, premier président ; — pour Philibert Desir, juge, lieutenant civil et criminel en la châtellenie royale de Saint-Gengoux ; — pour Nicolas Verjus, conseiller, garde-scel audit bailliage ; — pour Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, chevalier, marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, lieutenant général pour le Roi en Mâconnais, à la place de Jean-Baptiste-Gaston de Foix, qui s'est démis en sa faveur ; — Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général audit bailliage, est nommé conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé ; — diplômes de licence et de doctorat, pour les avocats dudit siége ; — procès-verbal de présentation de députés, faite par les trois ordres des États du Mâconnais ; — ordre envoyé par le Roi au bailli de Mâcon, de se trouver à l'assemblée des États de Bourgogne ; — lettres de rénovation de terriers, obtenues par Charles de Naturel, écuyer, seigneur de Vers ; — établissement d'un marché hebdomadaire qui se tiendra tous les mardis à Saint-Mauris-des-Prés, et de deux foires qui s'y tiendront, chaque année, le jour de la fête de la Trinité et le jour de fête Saint-Denis, etc.

B. 1149. (Registre.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1660. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences donnant gain de cause dans divers procès : à Claudine Grandjean, femme de Claude Loreton, avocat en parlement, « tutrice de leurs enfants à cause de l'infirmité d'esprit « survenue audict Loreton ; » — à François de Rébé, archidiacre, comte de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre

de Mâcon ; — à Pierre de Barthelot, écuyer, seigneur de Beauregard ; — à messire Hippolyte de Montchanin La Garde, chevalier, seigneur de Gastelier, Mars et autres places, et Catherine de Gayant, sa femme ; — à Philibert Des Poulains, veuve de Louis Dinet, écuyer, seigneur de Saint-Romain et de Chassimpierre ; — à Philiberte Alamartine, veuve d'Antoine de La Bletonnière, lieutenant en l'Élection du Mâconnais, femme en secondes noces de Louis Droyn, seigneur des Landes ; — à Charles-François Dormy, écuyer, baron de Vinzelles et Beauchamp ; — à Annonciade de Sainte-Colombe, veuve de Gabrielle de Beugne, écuyer, seigneur de Beugne, Villerest et Vitry ; — à Claude Burnot, écuyer, seigneur de Blaizy ; — à Daniel de Priezac, écuyer, seigneur de la Chapelle, curateur des filles et héritières de Claude de Gaspard de Marcilly et d'Hippolyte Bourgeois, etc.

B. 1150. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1661. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences adjugeant, dans divers procès, certaines pensions, rentes, cens ou servis : à François Régnaud, seigneur de Mépillat ; — à Jacques de L'Orme, écuyer, seigneur du Villard, et Huguette Alixant, sa femme ; — à Hugues de La Tour, écuyer, seigneur de Moulin, et Françoise de Létouf, sa femme ; — à Lucrèce de Romanet, veuve de Claude-Philippe Volatier, écuyer, seigneur de la Train ; — à Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, chevalier, comte de Montléans, seigneur et baron de Montbellet et autres places ; — aux RR. PP. de l'Oratoire de Jésus, établis à Mâcon, curés de Pruzilly ; — à Marie Le Bailleul, veuve de Louis-Chalon Du Blé, marquis d'Uxelles et Cormatin, lieutenant général des armées du Roi ; — à messire François de Rochefort, marquis de la Boulaye, seigneur de Sercy et autres places ; — à Philibert Perreault, seigneur de la Tour-de-Sailly ; — à Marc-Antoine Perrachon, écuyer, seigneur de la Salle et Senozan, etc.

B. 1151. (Registre.) — In-folio, 737 feuillets, papier.

1662. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : condamnant Isabeau d'Albon, dame de Pierreclos, à payer certaines sommes dont elle est débitrice, à Guillaume de Rougemont, son fils, écuyer, seigneur de Bussière ; — autorisant la vente des biens saisis à la requête de messire Marc-Antoine de Boulery, chevalier, seigneur de l'Hôpital et de l'Aire, et Jeanne de Pluviers, sa femme, sur messire Louis de Pluviers, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de la Roque-Saint-Michel, père de ladite dame, pour avoir payement de 12,000 livres qu'il lui avait constituées en dot ; — donnant gain de cause dans divers procès : à Catherine de Laurencin, sœur et héritière de Jacques de Laurencin, écuyer, seigneur du Vierre et la Douze ; — à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur de Corcelles ; — à Anne Galoche, veuve de noble Étienne Alamartine, conseiller et secrétaire du Roi, juge mage de la ville de Cluny ; — à Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes, et Anne de Fougeard, sa femme ; — à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, chevalier, marquis de Villequier, comte de Berzé ; — à Louis Droyn, seigneur des Landes et Igé ; — à Pierre Damas, seigneur de Barnay, etc.

B. 1152. (Registre.) — In-folio, 1160 feuillets, papier.

1657-1663. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — « Carnet d'expédients ; » — ordonnance rendue sur la requête de messire Marcelin Damas, chevalier, baron de Digoine, fils unique et héritier de messire Théophile Damas, demandeur en revendication d'héritage, contre messire Antoine Damas, chevalier, baron de la Clayette, laquelle ordonnance porte « que les parties escripront de huictaine en huictaine respectivement, pour estre appoinctées au mois ; » — appointements : condamnant messire François de Busseul, chanoine en l'église Saint-Pierre de Mâcon, et messire François de Foudras, chevalier, seigneur de Morland et Ouilly, à payer le montant de certaines obligations qu'ils ont souscrites au profit de l'Hôtel-Dieu dudit Mâcon ; — reconnaissant la justice des réclamations présentées : par messire Claude Damas, comte de Thianges, baron de Quincey et Ballon, contre Jeanne Austrein, veuve de messire Pierre de Létouf, seigneur d'Audour ; — par Jean-François de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, contre messire Jacques de Létouf Pradines, seigneur et baron dudit Pradines, Sirot, la Crotte et Montvoisin, héritier bénéficiaire de Jean Sévert, seigneur d'Hurigny ; — par messire Hector Andraux de Langeron, chevalier, marquis de Maulevrier, baron d'Oyé, seigneur d'Artaix, Chaumont, Daron et autres places, contre plusieurs de ses débiteurs ; — par Georges de Berbisey, écuyer, conseiller au parlement de Bourgogne, contre François de Rochefort, marquis de la Boulaye, etc.

B. 1153. (Registre.) — In-folio, 1244 feuillets, papier.

1661-1664. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieu-

tenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles, enquêtes sommaires, jugements par défaut : pour Daniel de Priezac, écuyer, seigneur de la Chapelle, tuteur et curateur des filles qu'Hippolyte Bourgeois, dame de Leynes et la Vernette, a eues de son premier mari, messire Claude de Gaspard de Marcilly, chevalier, seigneur dudit Marcilly, Molleron et autres places ; — pour messire Roland de Foudras, chevalier, comte de Matour, seigneur de Château-Thiers, Chénas, le Fief et le Pont-à-Mailly, héritier de Lucrèce de Sève, sa mère ; — pour Claudine de Léger-Testenoire, veuve de messire Aimé de Salornay, chevalier, seigneur de Pruzilly, Malatray et autres lieux, etc.

B. 1154. (Registre.) — In-folio, 892 feuillets, papier.

1661. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : condamnant messire Alexandre de Velaines, chevalier, seigneur de Ronceray, et Jeanne de Létouf, sa femme, à payer 1,250 livres à messire Claude Damas, chevalier, seigneur de Dompierre, ayant droit de messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay, donataire universel de Jeanne Austrein, sa mère, « et ce, pour la jouissance des trois quarts escheus « à ladicte dame Austrein, des terres d'Audour, Dompierre, « Frouges et la Motte ; » — portant règlement de comptes entre Jean-Marc de Priezac, écuyer, seigneur de l'Aumônerie, et les filles que feue Hippolyte Bourgeois, sa femme, avait eues d'un premier lit ; — donnant gain de cause dans différents procès : à Laurent de Gaspard, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Rigaud ; — à messire Charles de La Baume, marquis de Saint-Martin ; — à Jacques Ray, procureur audit bailliage, propriétaire de la seigneurie de Beaulieu ; — à Pierre Chesnard, seigneur de Salornay ; — à Pierre de Particelli, seigneur de Chaintré ; — à Huguette Alixant, dame de Villard et Cloudeau, veuve de Jacques de L'Orme ; — à Marie Du Rosier, femme de François Mignot, écuyer, seigneur de Bussy et la Martesière, lieutenant général au bailliage de Beaujolais ; — à Claudine Grandjean, veuve de Claude Loreton, femme en secondes noces de Joseph Marque, écuyer, seigneur des Coindry ; — à Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignolles et Aynard ; — à Marie-Claire de Bauffremont, comtesse de Fley, marquise de Sennecey, dame d'honneur de la Reine ; — à Claude Bonin, prêtre, chapelain de la chapelle Sainte-Claire de Plantequitte, en la paroisse de Santilly ; — aux religieuses Bénédictines établies à Tournus, etc.

B. 1155. (Registre.) — In-folio, 902 feuillets, papier.

1663-1665. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; par Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, jugements par défaut ; — appointements rendus sur requêtes des parties, etc.

B. 1156. (Registre.) — In-folio, 604 feuillets, papier.

1665. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : autorisant la mise en criées et la vente des terres et seigneuries de Pierreclos, Bussy et Bussière, saisies au préjudice d'Isabeau d'Albon, à la requête d'un marchand de Lyon ; — ordonnant que Gabriel Colas « jouyra des droictz « et esmolumens attribués à son office de greffier des « affirmations, et que, pour chascun des actes, il lui sera « payé six sols trois deniers, sçavoir, trois sols pour le « droict ancien, un sol pour le controolle, un sol pour le « parisis et un sol huict deniers pour le quart en sus, sans « qu'aucuns voyages ni vin de messager puissent estre tirés « et alloués en taxe ni autrement, que par un préalable l'on « ne justiffie des actes d'affirmations levés, signés dudict « Colas ou de ses commis ; » — donnant cette conclusion, « Claude Boisson, marchand voiturier, à deffaut d'avoir « faict sa déclaration au bureau estably en ceste ville pour « la perception des droicts de péage, représenté ses lettres « de voiture ou certifficat des officiers du lieu où le vin avoit « esté chargé, et acquitté le droict, avoir encouru la confis« cation de deux batteaux chargés de trente-huict poinssons « de vin, et amende portée par les règlemens ; » — adjugeant des rentes, pensions, cens ou servis : à Jacques de Létouf de Pradines, écuyer, seigneur d'Hurigny et autres places ; — à Henriette de La Guiche, duchesse douairière d'Angoulême ; — à messire Claude de Lévis, chevalier, seigneur et baron de Lugny et en partie de Nay ; — à Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de Pommier ; — à messire Philippe-Emmanuel de Royer, chevalier, seigneur de Saint-Micaud, Effondré et autres lieux, maréchal de camp, colonel du régiment d'infanterie du prince de Condé, gentilhomme de sa chambre, etc.

B. 1157. (Registre.) — In-folio, 996 feuillets, papier.

1639-1666. — Bailliage royal et siége présidial. — Carnet des expédients. — Acte par lequel Antoinette de La

Barre, veuve de Dominique de Chardonnay, tutrice de ses enfants, demanderesse en liquidation de ses droits contre Adrien-Nicolas de Chardonnay, fils d'un premier lit et héritier testamentaire dudit Dominique, consent à accepter provisoirement la jouissance des biens que sondit mari possédait à Salornay-sur-Guye, avec la seigneurie des Épaux, sise audit Salornay, bien que le tout ait peu de valeur, ladite seigneurie n'ayant été amodiée que 60 livres, « au subject « de ce que les héritages despendantz de ladicte seigneurie « sont demeurés comme incultes, par les fréquens passages « de gens de guerre, qui ont causé l'abandonnement de la « pluspart des habitantz (1652); » — jugements rendus après accords entre les parties, etc.

B. 1158. (Registre.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1666. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire; — règlements de comptes entre particuliers; — procédures civiles, requêtes, jugements par défaut, appointements, etc.

B. 1159. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1666. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: condamnant les héritiers d'Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, à payer à Marguerite Chappuis, sa veuve, la somme totale de 134,212 livres 9 sols 11 deniers, pour liquidation de ses droits; — ordonnant à Charles de Lingendes, écuyer, maître ordinaire de l'hôtel du Roi, héritier universel d'autre Charles de Lingendes, ecclésiastique, qui lui-même l'était de Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, à remettre au trésor des archives de l'évêché tous les titres, papiers et documents, réclamés par Antoine d'Auteroche, avocat en parlement, commis à l'économat dudit évêché; — accordant gain de cause dans différents procès : à Jean de Noblet Des Prés, abbé de Fontfroide, chantre et chanoine en l'église cathédrale de Mâcon, et, en cette qualité, seigneur terrier de Blany; — à Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois et de Montpatey; — à Jeanne Grandjean, veuve de Jean Baudinot, seigneur de Champ-Jacob; — à Eustache Chavry, seigneur de Rivoire et Cornon, président au bailliage et siége présidial de Bresse; — à François de Sirvinges, écuyer, seigneur de Maumont et la Charnée, etc.

B. 1160. (Registre.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1667. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : maintenant Louis Bernardon, prieur de Denicé, en qualité de curé primitif de l'église paroissiale dudit Denicé, et enjoignant à Laurent Seignerain, prêtre, vicaire perpétuel, de remettre dans le chœur le banc qu'il en a enlevé, et de faire rétablir les armoiries qu'il a effacées en ladite église; — donnant à Claudine-Hippolyte de Gaspard de Marcilly, femme de Claude de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, main-levée de l'hoirie et succession de Marie-Éléonore de Gaspard de Marcilly, sa sœur, femme de Barthélemy de Fauveau, écuyer, seigneur de Fronton; — condamnant Charles de Lingendes, écuyer, maître d'hôtel du Roi, à payer 40,000 livres à Jean Aleaumé, seigneur de Bondemange, et à Marguerite-Charlotte Aleaumé, sa sœur, femme de Jacques Chenebrard, écuyer, seigneur de Condin; — défendant à Mathieu Des Balmes, écuyer, seigneur de la Bernardière, et à Marguerite Croppet, sa femme, veuve en premières noces de Philippe Croppet, seigneur de Pontournier, de troubler Anne Fermont, veuve d'Alexandre Philibert, bourgeois de Lyon, dans la jouissance « des eaux de « la fontaine de Trion, sortantes du pré de l'hospital, pour « l'irrigation de ses prés tant anciens que nouveaux, situés « au territoire de Veyse (Vaise-lès-Lyon) ez Gorges-de-« Loup; » — adjugeant certaines pensions, rentes, cens ou servis : à Pierre de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot; — à Nicole Bayard, femme de Jean-Chrysostome de Thibaut, seigneur de Bellefont; — à noble Jean Michon, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussière; — à Michel Colbert de Saint-Pouange, évêque de Mâcon, etc.

B. 1161. (Registre.) — In-folio, 675 feuillets, papier.

1664-1668. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président, Hugues Demeaux, second président; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, — appointements rendus sur requêtes verbales ou écrites des parties, etc.

B. 1162. (Registre.) — In-folio, 808 feuillets, papier.

1668-1669. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : faisant défense à Samuel Uchard, « de prendre « la qualité de pasteur ou ministre de la parole de Dieu et « toute aultre que celle de ministre de la religion prétendue

« réformée; » et lui enjoignant en même temps « d'adjoux-« ter le mot de prétendue en tous les actes esquelz il sera « parlé de la religion réformée, particulièrement aux actes « des registres baptistaires et mortuaires, et expéditions « d'iceulx ; » — donnant gain de cause dans différents procès : à Pierre Gregaine, avocat en parlement, cessionnaire de la cotte morte de dom Pierre Dormy, prieur de Marcigny; — à Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur du Verne; — à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur et baron de Corcelles, Bourgvilain et en partie de Pierreclos; — à messire Charles de Chandieu, chevalier, marquis de Chappes, baron de Proprières, seigneur d'Apagnié et autres places, coseigneur décimateur de Poule; — à Gaspard Du Bost, chevalier, seigneur de Moulins et autres lieux; — à Françoise de la Tour de Rochefort d'Ailly de Saint-Vidal, femme de messire Laurent de La Vehue, seigneur comte de Chevriers, baron de Curis, etc.

B. 1163. (Registre.) — In-folio, 820 feuillets, papier.

1669. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles; — enquêtes sommaires; — jugements par défaut; — appointements rendus entre les parties, etc.

B. 1164. (Registre.) — In-folio, 915 feuillets, papier.

1661-1670. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les présidents et les lieutenants. — Carnet du compulsoire; — procédures civiles; — certificat délivré par Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just, vicaire général de Camille de Neuville, archevêque de Lyon, et portant que Marc-Hilaire de Tenay Saint-Christophe, clerc du diocèse d'Autun, pourvu d'un canonicat et d'une prébende en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, « a signé « le formulaire publié par l'ordre de mondict seigneur « l'archevesque contre la doctrine de Jansenius, et a mis « son nom au bas du mandement sur ce faict (1666); » — requêtes de particuliers; — enquêtes sommaires; — appointements, etc.

B. 1165. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1669-1670. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; par Hugues Demeaux, second président; par Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Jugements rendus sur requêtes verbales des parties; — procédures civiles : pour messire René de Chérizet, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chalon et Rougepont; — pour Jacques d'Escotay, écuyer, seigneur de la Pomière et de Montrouge, lieutenant général au bailliage de Forez, veuf et héritier de Catherine Chirat; — pour messire Philippe de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, etc.

B. 1166. (Registre.) — In-folio, 852 feuillets, papier.

1670. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; Brice Bauderon, lieutenant général; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Plainte et attestation de Martin Chavannes, tonnelier de Mâcon, portant qu'il avait mis son fils en pension chez Lazare Forin, recteur du collége de Bâgé-le-Châtel, à raison de 5 livres par mois; qu'au bout de six mois, il crut devoir redemander son enfant que ledit recteur refusa de lui renvoyer; que l'enfant ayant cherché à s'échapper, d'après son ordre, « ledict « Forin luy fut après, le fit retourner et luy osta ses habitz ; » — procédures civiles; — enquêtes sommaires; — jugements par défaut, etc.

B. 1167. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1669-1670. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, bailli, et par les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Ordre à Louis Tasnière, habitant à Varennes-sous-Dun, « de rapporter incessamment au greffe de ce « siége, les lettres de provisions de l'office de notaire royal « par luy obtenues, pour estre registrées sur le livre du « Roy, avec, jusques à ce, deffences d'exercer, à peine de « nullité et de tous despens, dommages et intérestz ; » — procédures civiles : pour messire Léonard de Traves Choizeul, seigneur et baron de Vauthot, la Vesvre, Fleurette et Blanzy, héritier d'Adrien de Traves, son frère; — pour Marc de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Montceaux; — pour Claude-Élisabeth Damas, comtesse de Sivignon; — pour Pierre de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et Varennes; — pour Philibert Bertet, écuyer, seigneur de la Salle, Gorze et Combe; — pour messire Léonard Damas, marquis de Thianges, messire Léonard de Rochechouard, marquis de Monpipeau, le lieutenant général audit bailliage, « et autres comportionnaires du droict des langues « des bestes bovines qui se tuent et mactent en la bouche-

« rie de cette ville ; » — pour Madeleine Canat, veuve d'Antoine Burnot, seigneur de la Boulaye ; — pour Jean Barjot, seigneur de Montfavier, chanoine de Beaujeu ; — pour messire Noël-Éléonor, palatin de Dyo, marquis de Montperroux, seigneur de Corcelles (Saint-Clément-sur-Guye) ; — pour Thomas Lachapelle, « professeur aux bon- « nes lettres à Chalon, cy-devant recteur littéral au collége « de la ville de Tournus, contre les échevins dudit Tour- « nus ; » — pour Louis de Cotton, seigneur de Valplaisant, bourgeois de Lyon ; — pour Louise-Marguerite Volatier Du Biolay, dame de la Train, femme de François Aymon, écuyer, seigneur de Montépin ; — pour messire Jacques de Boyveau, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — pour messire Philibert Potet, chevalier, conseiller du Roi, maître ordinaire des requêtes de son hôtel, curateur de messire Bernard Potet, son frère, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain, etc.

B. 1168. (Registre.) — In-folio, 918 feuillets, papier.

1670-1671. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : condamnant Gaspard Du Bost, écuyer, seigneur de Moulins et la Guillermière, à payer à Antoinette de Marcalange de Chambonnet, abbesse de Saint-Just de Romans (Drôme), la somme de 1,600 livres, avec intérêts, pour la nourriture et l'éducation de Gabrielle Du Bost, sa fille, pendant l'espace de 16 ans ; — ordonnant, sur la requête de messire François-Gabriel de Busseul, « tendante à ce « que, sur les droictz à luy escheuz en l'hoyrie de dame « Catherine de Serpens, sa mère, provision luy soit adjugée « de la somme de trois mil livres, pour estre employée à « sa nourriture, entretien et exercices de sa profession, au « payement de laquelle messire Henri-François de Busseul, « son père, sera contrainct en ses biens, que quatre des « plus proches parentz paternelz et maternelz seront appel- « lez, pour estre deslibéré sur l'entretien et éducation du « demandeur, et cependant, par manière de provision, « sera prise la somme de six centz livres sur les biens et « revenus des père et mère du demandeur, considération « faicte de son aage et de sa qualité, et encores plus de la « mauvaise conduicte du sieur de Busseul, son père, qui « dissipe les revenus de deux terres très-considérables « dont la jouissance ne luy appartient en aucune façon, « puisqu'il est de notoriété qu'il est mort civilement ; » — permettant à Jean Guyot, maître de forges à Fresne-les-Mamès, ressort d'Auxonne, de passer ses bateaux chargés de fer « guises et autres marchandises, » en payant les droits sur le fer demandés par le fermier du péage de Mâcon, « et en caultionnant bien et dheument du droict prétendu « sur les guises qu'il soubstient estre fontes et n'en estre « dheu aucune chose ; » — enjoignant à Philippe-Guillaume d'Angeville, vicomte de Longpont, curateur de messire Jean Philippe de Champier, fils et héritier institué de messire Philippe-Charles de Champier, chevalier, comte de Juys, bailli de Beaujolais, de remettre à Antoinette-Louise de Rabutin, veuve dudit comte, « les effectz mobiliaires conte- « nus en l'inventaire faict après le décedz d'Hugues de « Rabutin, son ayeul, qu'elle justiffiera tant par titres que « tesmoins avoir esté au pouvoir de son mary, ou luy en « payer la valeur ; luy délaisser la libre possession et jouis- « sance en toute propriété de la terre de Chigy et moityé de « celle de Fissy-lès-Moroges, avec les dépendances ; luy « payer la somme de trois mil livres qui luy ont esté don- « nées par sondict mary pour joyaux et survie, et celle de « mil livres pour sa chambre garnie, comme aussy la valeur « d'un carrosse à six chevaux, et de luy payer annuellement « le quart du revenu de la terre de Vaux, » etc.

B. 1169. (Registre.) — In-folio, 926 feuillets, papier.

1664-1672. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; par Hugues Demeaux, second président ; par Brice Baudéron, seigneur de Sennecé, lieutenant général ; Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Réception de Philibert Delavigne, praticien à Saint-Gengoux, comme fermier des greffes desdits bailliage et présidial, en vertu d'un bail à lui passé par Antoine-François Canat, avocat à Chalon, tuteur onéraire de messire Louis-Chalon Du Blé, chevalier, seigneur et marquis d'Uxelles et Cormatin ; — procédures civiles ; — dits et contredits des parties ; — plaidoiries des avocats ; — appointements, jugements par défaut, etc.

B. 1170. (Registre.) — In-folio, 794 feuillets, papier.

1668-1672. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences des matières sommaires. — Sentences par épices : maintenant « les doyen, chanoines et chapitre de « l'église Sainct-Philibert de Tournus, titulaires de la chap- « pelle Nostre-Dame de l'Isle, lez Mascon, et leurs fer- « miers, en la possession et jouissance du droict de pesche « dans la rivière de Saosne, de part et d'autre de l'isle « Nostre-Dame, scituée au-dessus de Mascon, et à la teste « d'icelle ; » — enjoignant aux habitants de Poule en Beaujolais, de se conformer aux anciens usages, pour le payement des dîmes qu'ils doivent à messire Charles de Chandieu, chevalier, marquis de Chappes, seigneur décima-

teur dudit Poule en totalité, à l'exception des hameaux de Pey, Longefay, Chanrion, Ratigny et Lafond, « auxquelz il partage la dixme par moytié avec le sieur curé dudict Poule; » — prononçant diverses condamnations pour affaires criminelles, etc.

B. 1171. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1651-1673. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Transaction entre les officiers dudit présidial et ceux du présidial de Lyon, dans laquelle il est dit que ledit siége de Mâcon fut créé par édits de juin 1639 et juillet 1640, « avec réunion tant au bailliage qu'au présidial d'icelle « ville, de la chastellenie de Charlieu, qui estoit lors de la « sénéchaussée et présidial de Lyon; » que les officiers de ladite sénéchaussée s'y opposèrent de tous leurs efforts, et finirent par obtenir, en septembre 1648, un édit qui révoquait les précédents et supprimait le présidial de Mâcon, et qu'au mois de novembre de la même année, cet édit de suppression fut rapporté; la transaction contient que lesdits officiers de Lyon, à eux joints François-Thomas de Savoie, prince de Carignan, et Marie d'Orléans, fille d'Henri d'Orléans, duc de Longueville, propriétaires engagistes des greffes de ladite sénéchaussée et siége présidial de Lyon, consentent à l'établissement du présidial de Mâcon, à condition que la châtellenie de Charlieu en sera désunie, pour faire retour à son ancien ressort, et que les officiers de Mâcon leur payeront la somme de 8,000 livres, « par forme de desdommagement; » — la création du présidial de Mâcon est confirmée par arrêt du conseil et lettres patentes du mois de septembre 1651; — arrêt du grand conseil, qui commet le lieutenant général audit bailliage pour l'établissement d'un sequestre au revenu du prieuré conventuel de Charlieu; — Simon Mariage est commis à l'administration du revenu de l'abbaye de Cluny, en attendant que le cardinal Mazarin, élu abbé par les religieux de ladite abbaye, ait obtenu les bulles de provisions apostoliques; — procuration passée par Jean-Armand Mitte de Chevrières-Saint-Chamont, comte de Miolans et Anjo, premier baron de Savoie, seigneur de Châtelard, le Parc, Sancé, Saint-Martin et Saint-Pierre de Senozan, etc., « pour faire couper et « vendre la coupe du bois de haute futaie, estant autour « dudict chasteau du Parc; » — envoi en possession de la baronnie de la Salle, ainsi que desdites terres du Parc, Saint-Martin et Saint-Pierre de Senozan, pour Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, qui s'en est rendu acquéreur; — serment de fidélité au Roi prêté par messire Jean-Marie Prisque, chevalier, seigneur de la Tour-Serville, Vers, Bezanceuil et Angoin, qui avait suivi le parti du prince de Condé, en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Bouteville; — réception de Vincent Barolet, bourgeois de Beaune, qui a acquis la charge de contrôleur des actes des notaires dans toute l'étendue du Mâconnais; — lettres de provisions: pour Jean Boyer, Antoine Paisseaud, Antoine Magnin, Mathieu Foillard, conseillers, juges magistrats audit bailliage; — pour Hugues Demeaux, second président en remplacement de Thomas Bullion; — pour Claude Berruyer, avocat du Roi; — lettre missive du Roi, adressée au marquis d'Entragues, lieutenant général en Bourgogne pour l'étendue du Mâconnais, gouverneur de Mâcon, qui est vivement invité à s'intéresser dans la grande compagnie des Indes, et à user de toute son influence pour faire intéresser dans ladite compagnie les officiers de justice, les nobles, les bourgeois et les principaux habitants du pays; — lettres patentes érigeant en baronnie la terre et seigneurie du Thil, en Beaujolais, y compris les terres et seigneuries de Vauxrenard, Changy, Selangy et autres, pour récompenser les services militaires d'Honoré de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris; — arrêt portant réduction du nombre des notaires; — établissement: de quatre foires et d'un marché hebdomadaire à Saint-Clément-sur-Guye; — de six foires et d'un marché hebdomadaire à Mussy-sous-Dun; — lettres à rénovation de terriers obtenues par messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, pour sa terre et seigneurie de Savigny-sur-Grosne; — arrêt du parlement de Paris, en faveur des Minimes de la Guiche, contre la duchesse d'Angoulême, les habitants de la Guiche et le curé de Champvent, au sujet de la possession de l'ancienne église attenant à leur couvent, une nouvelle église ayant été construite audit lieu de la Guiche, pour servir d'annexe à celle de Champvent; — lettres de grâce et de pardon, obtenues par des particuliers qui s'étaient rendus coupables de meurtres, etc.

B. 1172. (Registre.) — In-folio, 1322 feuillets, papier.

1673. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; par Brice Bauderon, lieutenant général; Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Jugement qui condamne Jacques de La Fage, seigneur de Clermont et Vaux-sous-Targe, et Éléonore de Marcilly, sa femme, à payer la somme de 1,000 livres, réclamée par messire Claude-Joseph de Chevriers, comte de Saint-Mauris; — procédures civiles, enquêtes, jugements par défaut: pour « les directeurs de la religion prétendue réformée de la ville « de Mascon; » — pour Élisabeth de Noblet Des Prés, veuve et héritière de Philibert de Thibaut, seigneur de Tulon; — pour messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay, Vertpré et autres places, etc.

B. 1173. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier.

1673. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: condamnant, sans donner les motifs, Pierre Besserat, scieur de long, « à servir le Roy dans ses armées, pendant cinq « ans, et en trente livres d'aumosne à la chapelle du palais ; » à la suite est le procès-verbal de remise dudit Besserat aux mains d'un sergent du régiment de Picardie ; — prononçant qu'Antoine Lavergne, soldat audit régiment, servira pendant quatre ans, « pour avoir assisté, l'espée à la main, « dans une rixe, et avoir juré et blasphémé le sainct nom de « Dieu ; » — condamnant à l'amende les curés de paroisses, les notaires, les échevins des villes, les receveurs des impositions, etc., qui se sont servis, pour leurs actes, de papiers non timbrés, et qui ont été poursuivis à la requête de Michel de Prasly, « adjudicataire général des formules de France, » etc.

B. 1174. (Registre.) — In-folio, 1260 feuillets, papier.

1674. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences pour les causes civiles ; — sentences : adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à messire Guillaume de Sève, seigneur de Laval, l'Orme et Montchausson, ancien président au présidial de Lyon, premier président au parlement de Dombes ; — à messire Charles de Crémeaux d'Entragues, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — à Aimée de Tenance, veuve d'Emmanuel de Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — à Pierre de Laurencin, chevalier, baron de la Bussière ; — à Jean Des Brosses, écuyer, trésorier de France en la Généralité de Lyon, frère et héritier de Claude Des Brosses, seigneur d'Escrots et Malleval ; — condamnant les habitants du hameau de Verchizeuil à payer les droits curiaux qui leur sont demandés par Pierre Chuffin, prêtre, curé de Verzé ; — faisant défense « aux procureurs du corps et commu- « nauté de ceux de la religion prétendue réformée, de se « qualifier directeurs de l'esglise de ladicte religion, au pré- « judice d'un article exprès de l'édit de Nantes, qui leur « défend de qualifier leur temple du nom d'esglise, » etc.

B. 1175. (Registre.) — In-folio, 1237 feuillets, papier.

1675. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences des causes civiles, appointements, jugements par défaut ; — sentences : réglant les différends entre particuliers ; — donnant gain de cause dans divers procès : à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, comte de Berzé et autres places ; — à Claire de Nompère de Rongefert, veuve et héritière d'Antoine Des Boucaud, seigneur de Joux ; — à François de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure et Essertaux ; — à Pierre de Massol, seigneur de Collonge, président en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — à messire Jacques d'Amanzé, comte de Chauffailles ; — à Antoinette-Louise de Rabutin, comtesse de Chigy ; — à Jean de La Garde de Cadenet, chevalier, seigneur du Clairon, Chazelles, Beaumont et autres places, lieutenant pour le Roi en la ville de Chalon ; — à Henri de Macet, écuyer, seigneur de Davayé, etc.

B. 1176. (Registre.) — In-folio, 1569 feuillets, papier.

1676. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les divers officiers présidents ou lieutenants ; — — sentences : prononçant que le curé de Verzé est tenu de « faire le service dans la chapelle de Verchizeuil ; » — condamnant les habitants de Maizeray, hameau de Saint-Martin-du-Tartre, à payer deux boisseaux d'avoine par feu à Madeleine Fouquet, veuve du marquis de La Boulaye, dame propriétaire de la seigneurie de Sercy et du doyenné de Saint-Gengoux-le-Royal, ayant droit à ladite redevance comme engagiste du domaine de la châtellenie dudit Saint-Gengoux ; — enjoignant à Anne de Foudras, veuve de messire Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac, « de « faire jouir messire Jean-Éléonor de Noblet, chevalier, « seigneur de Chenelettes et autres places, du quart du « grand dixme de la paroisse de Varennes-soubs-Dun ; » — adjugeant certaines rentes à Philippe-Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — permettant aux protestants qui habitent Cluny et les villages circonvoisins, « de faire, « si bon leur semble, construire un lieu pour l'exercice de « leur religion dans l'estendue de la justice royalle de « Salornay-sur-Guye, à la distance néantmoins de cinq centz « pas géométriques tant de l'église que des maisons dudict « Salornay, pour le choix duquel lieu ils seront tenus d'ap- « peller par-devant nous les curé, seigneurs et habitans « dudict Salornay, » etc.

B. 1177. (Registre.) — In-folio, 1291 feuillets, papier.

1677. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences des causes civiles, appointements, jugements par défaut ; — sentences : ordonnant la mise en criées et la vente judiciaire des biens de Jacques Chapuis, notaire royal à la Guiche, saisis à la requête de Jean et Archambaud Chavot, praticiens, fils et héritiers de Pierre Chavot, notaire à Champvent ; — condamnant messire Claude de Talaru de Chalmazel, marquis de Chalmazel, et Louise-Marie de Champagne, sa femme, à payer la somme de 18,939 livres 16 sols, qui leur était réclamée par messire Jean de Fenoyl Thurey, cheva-

lier, comte desdits lieux, seigneur de Serezin et autres places ; — réglant le douaire de Charlotte de Thélis, veuve de Gaspard Du Bost, seigneur de Moulin, le Bost et autres lieux ; — adjugeant gain de cause dans divers procès : à Charlotte de Létouf de Sirot, veuve et héritière de messire Jacques-François de Létouf, chevalier, comte de Pradines, baron de Sirot, la Motte, Marcilly, Valorge et autres places, héritier lui-même de Catherine de Létouf de Pradines, sa mère ; — à Anne Gambin, veuve de messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay et Vertpré, etc.

B. 1178. (Registre.) — In-folio, 1232 feuillets, papier.

1678. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, gouverneur de Pont-de-Veyle, bailli de Mâcon, et par les autres officiers, présidents ou lieutenants ; — requêtes en compulsoire ; — appointements ; — jugements par défaut ; — sentences : prononçant des condamnations à l'amende, dans les procès intentés par les fermiers généraux des octrois qui se perçoivent sur la Saône ; — décidant que « l'usage de la province de Bourgongne et comté de Masconnois est et a esté, depuis l'établissement desdits droicts « d'octrois, de composer le millier de marrein propre à faire « des tonneaux, de deux mille quatre cents pièces, outre « trois autres pièces par chaque cent, appellées vulgairement le jet et la demande, et le millier du petit marrein « propre à faire des fillettes ou demi-tonneaux, appellé marcandise, de trois mille six cents pièces, outre les susdites « trois pièces pour lesdicts jet et demande par chaque « cent ; » — condamnant un homme convaincu de meurtre, « à servir le Roy par force dans ses armées pendant trois « années ; » — ordonnant à Jean-Baptiste Dulieu, écuyer, seigneur de Charnay, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon ; Marthe d'Autun, veuve de messire Charles de Bron, chevalier, comte de la Liègue, seigneur et baron de Riverie et autres places ; messire Camille d'Autun, marquis de la Baume, et Catherine de Bonne, sa femme, à rembourser la somme de 100,000 livres, montant de deux obligations souscrites au profit de Jean et François Bénéon, frères, seigneurs de Châtelus, Saint-Denis et autres lieux ; — maintenant Jean-Chrysostome Bernard, seigneur de Vaux, Montchanin et Crépigny, dans le droit de percevoir le servis annuel d'un sol tournois, sur chaque habitant du hameau de Rizerolles, paroisse d'Azé ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à messire Antoine de Montchanin, chevalier, comte de la Garde-Marzac ; — à messire Claude de Bessac, seigneur de Varennes et Grand-maison ; — à messire Claude-Joseph de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, etc.

B. 1179. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1660-1679. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — jugements par expédients ; — appointements qui règlent les différends entre particuliers, avec le consentement des deux parties ; — instructions des affaires, etc.

B. 1180. (Registre.) — In-folio, 778 feuillets, papier.

1667-1679. — Bailliage royal et siége présidial. — Recueil de requêtes adressées soit au bailli, soit au premier ou au second président, le plus souvent au lieutenant général ou au lieutenant criminel, avec ordonnances y relatives ou observations desdits officiers ; — plainte du procureur-syndic de la ville de Mâcon, contre les marchands qui refusent de recevoir les pièces dites de quatre sols pour quelque prix que ce soit, « ce qui réduict les pauvres habitants de « cette ville à une dernière nécessité, parce qu'ils n'ont « d'autre argent ni deniers que de ces pièces de quatre « sols, qui se treuve la monnoie la plus commune et presque « l'unique ; » — ordonnance qui enjoint « à toutes person- « nes, de recevoir les pièces appellées de quatre sols, à « raison de trois sols six deniers, » etc.

B. 1181. (Registre.) — In-folio, 984 feuillets, papier.

1678-1679. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles peu importantes réglées par appointements et accord entre les parties.

B. 1182. (Registre.) — In-folio, 1281 feuillets, papier.

1679. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : déclarant le fonds possédé par Claude Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte, « jouxte la rivière de Parisenot, de « soir, jusques à la fontaine appellée de Maillot-Pendu, « estant de la contenue de vingt bichetées ou environ, « appellé anciennement le meix Cotassot, estre dans la « totalle justice de Monay, appertenant à dame Marie de « Ganay, vefve de messire Charles de Damas, vivant comte « de Marcilly et seigneur dudit Monay, et néantmoins du territoire de Chaumont et du bailliage de Masconnois, qui est

« limité par ladicte rivière de Parisenot, devers occident, et le « chemin tendant du molin de Parisenot à Sainct-Eusèbe et « Montchanin, de septentrion ; » — remettant messire François-Gabriel de Busseul, chevalier, comte de Saint-Sernin, « en tel estat qu'il estoit auparavant la nomination « faicte de sa personne par Henry-François de Busseul, son « père, à l'hoirie de dame Catherine de Serpents, sa « mère ; » — adjugeant gain de cause dans différents procès : à Jean-Baptiste Michon, écuyer, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, conseiller du Roi et son procureur général au bureau des finances de la Généralité de Lyon ; — à Jean-Christophe Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré, etc.

B. 1183. (Registre.) — In-folio, 864 feuillets, papier.

1680. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des expédients ; — procédures civiles ; — jugements réglant les différends entre particuliers, selon les conclusions prises d'un commun accord.

B. 1184. (Registre.) — In-folio, 1128 feuillets, papier.

1678-1681. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, bailli, et par les autres officiers, présidents et lieutenants. — Procédures civiles, appointements, jugements par défaut ; — protestation signifiée par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, prétendant que Claude de Rymon, lieutenant particulier, « entreprend tous les jours sur les droits « de sa charge, ayant tesmoigné que non seullement il pré« tend avoir le droict d'allumer les feux de joye, mais « mesme qu'il prétend, dans les occasions et en l'absence « de M. le lieutenant général, porter les parolles d'honneur « au nom de la compagnie ; » — sentences : défendant aux habitants de Davayé de nourrir des chèvres ou des moutons, « faisant considération que ladicte paroisse est de petite « estendue, pays de vignoble, et qu'il n'y a des pâturages « suffisans pour la nourriture et entretien des animaux ser« vant à la culture des héritages ; » — prononçant la séparation de biens demandée par Nicole de La Souche, femme d'Hugues de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy et Cutigny ; — adjugeant certaines rentes ou pensions à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur et baron de Corcelles, Bourgvilain et en partie de Pierreclos ; — donnant acte à Anne, fille d'Antoine de Poncelet, capitaine et gouverneur de la ville de Saint-Gengoux, de l'assignation qu'elle a fait signifier à ses parents « de treuver bon qu'elle contracte mariage « avec Claude Balard, escuyer, seigneur de Fortunet, l'un « des vingt-cinq gentilshommes de la garde de la marche « du Roy ; » — condamnant un homme accusé « de vio« lences et viol, à servir le Roy par force dans ses armées, « en qualité de fantassin, pendant neuf années ; » — nommant un curateur à messire Henri-François de Busseul, chevalier, comte de Busseul, « à cause de son incapacité ; » — enjoignant à messire Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur d'Arcinges, de relâcher la douzième partie des biens laissés par messire Antoine d'Amanzé, son père, seigneur de Chauffailles, à Gabrielle d'Amanzé, femme de messire Marc de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux, Versaugues et autres places ; — procès-verbal de visite du collége nouvellement construit par les PP. Jésuites de Mâcon, etc.

B. 1185. (Registre.) — In-folio, 842 feuillets, papier.

1681. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par messire Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, gouverneur de Pont-de-Veyle, bailli de Mâcon ; par Étienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — requêtes en compulsoire ; — enquêtes sommaires ; — jugements par défaut ; — appointements rendus après accord entre les parties, etc.

B. 1186. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

1682. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles entre particuliers ; — requêtes ; — jugements par défaut ; — appointements, etc.

B. 1187. (Registre.) — In-folio, 1025 feuillets, papier.

1680-1683. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Causes civiles de peu d'importance ; — appointement rendus selon les conclusions préalablement consenties entr les parties ; — jugèments par défaut, etc.

B. 1188. (Registre.) — In-folio, 1224 feuillets, papier.

1682-1683. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : adjugeant gain de cause dans différents procès

à messire Philibert Potet, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître ordinaire des requêtes de son hôtel, curateur de messire Anne-Bernard Potet, son frère, conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain, Ouroux et dépendances; — à Philibert Chavot, avocat en parlement, prévôt de Saint-André-le-Désert; — à Noël Mignot, écuyer, seigneur de Bussy et la Martizière, lieutenant général au bailliage de Beaujolais; — à messire Jean-Philippe de Champier, chevalier, comte de Chigy; — condamnant les religieuses du prieuré de Lanchare, établies à Chalon; les curés des paroisses de Meulin, Dompierre et Trivy; Claude Damas, écuyer, seigneur de Dompierre et Audour; les religieux de l'abbaye de Cluny, l'abbé de Saint-Rigaud et le curé de Montmelard, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Dompierre, à faire rétablir le clocher de l'église paroissiale dudit lieu, en y contribuant chacun à proportion de la part qu'il a dans les dîmes; — prononçant la séparation de biens demandée par Jeanne Damas, femme de messire René de Drée de La Serrée, etc.

B. 1189. (Registre.) — In-folio, 699 feuillets, papier.

1684. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; par François Paisseaud, lieutenant général en remplacement de Brice Bauderon; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles; — requêtes en compulsoire; — jugements par défaut; — appointements réglant les différends entre particuliers, avec le consentement des parties, etc.

B. 1190. (Registre.) — In-folio, 778 feuillets, papier.

1685. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; par François Paisseaud, lieutenant général, Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles; — instruction sommaire d'affaires peu importantes; — jugements par défaut; — appointements rendus entre les parties par voie de conciliation, etc.

B. 1191. (Registre.) — In-folio, 1185 feuillets, papier.

1684-1685. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences: prononçant sur les différends entre particuliers; — donnant gain de cause dans différents procès: à messire Guillaume Arod, chevalier, seigneur de Mezieux, Bay, Morland, Ouilly et autres places; — à messire Jean-Éléonor de Noblet, chevalier, seigneur de Chenelettes, Montgesson, Avaize, Grandvaux et autres lieux; — à Marie Mignot, femme d'Antoine de Roussillon, écuyer, seigneur de Beau-Retour; — à messire Étienne Du Sauzey, abbé de Saint-Rigaud; — à messire Barthélemy Mascranny, chevalier, seigneur de la Verrière, lieutenant criminel à Lyon; — à messire Jean-Baptiste Terrat, chevalier, seigneur de Chantome; — à Louis Dugas, écuyer, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Lyon, seigneur de Savonost et Bois-Saint-Just; — à messire Philibert-Hubert de L'Aube, chevalier, seigneur et baron de Corcelles; — à messire Antoine de Pouchon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Romain-en-Gal, du Montel-au-Temple et de Brousse; — à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc et pair de France, comte de Berzé, seigneur de Lys et autres places; — requête des protestants de Mâcon et des lieux circonvoisins, remontrant que, par l'arrêt du Conseil qui leur a été signifié le 28 août 1685, « leur exercice est interdit au lieu de la Coupée, sauf à leur « estre pourveu par Sa Majesté un autre lieu à une lieue « de distance de la ville de Mascon, » et demandant la permission de faire baptiser leurs enfants dans leurs maisons, « par le premier ministre qu'ils inviteront à s'y transporter, « et ce, en la présence d'un de messieurs les eschevins, » ce qui leur est accordé « par provision et jusqu'à ce qu'il « ait esté pourveu autrement; » — jugement qui permet aux directeurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Mâcon, d'entrer en possession des biens qui ont appartenu au consistoire protestant de cette ville, et qui ont été octroyés audit Hôtel-Dieu par lettres patentes du Roi, etc.

B. 1192. (Registre.) — In-folio, 780 feuillets, papier.

1686. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Hugues Demeaux, second président; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier (la charge de lieutenant général, vacante par le décès de François Paisseaud). — Procédures civiles; — instruction sommaire d'affaires peu importantes; — jugements par expédients, etc.

B. 1193. (Registre.) — In-folio, 924 feuillets, papier.

1680-1687. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles; — affaires de peu d'importance réglées avec le consentement des parties, etc.

B. 1194. (Registre.) — In-folio, 1072 feuillets, papier.

1686-1687. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à Claude de La Ronzière, seigneur de la Douze, juge châtelain de Charlieu, tuteur onéraire de Jean d'Amanzé, comte de Chauffailles, héritier testamentaire d'Antoine-Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur d'Arcinges ; — à Louise-Françoise Perrachon, femme de messire Gabriel, comte de Briord, premier écuyer du duc d'Enghien ; — à Marie-Anne Rolin, veuve de messire Jacques d'Amanzé, chevalier, comte de Chauffailles ; — à Gaspard de Ballore, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — à messire Alexandre de Nagu-Varennes, ci-devant abbé de Joux-Dieu ; — condamnant les seigneurs décimateurs des paroisses, à payer une portion congrue de 300 livres aux curés desdites paroisses, qui leur ont fait abandon des revenus temporels de leurs cures ; — ordonnant aux religieuses Ursulines de Mâcon, de remettre Anne Dombey à Philiberte Garnier, sa mère, nouvellement convertie, femme séparée de biens de Samuel Dombey, « à la charge qu'elle prendra soing que sadicte « fille continuera d'estre eslevée dans la religion catholic- « que, apostolicque et romaine, et qu'elle payera aux susdictes « religieuses, à raison de septante-cinq livres par année de « pension, dez le vingt-quatrième juillet 1684 ; » — décidant que « généralement toutes les avances, saillies, pailliers, « escaliers, ouvertures de caves prises sur les rues et places, « mesmes les bans à s'asseoir, seront retranchés dans toute « l'étendue de la ville, à fleur de mur ; » — requête des échevins de Mâcon, et, à la suite, ordonnance portant « que « les bancs à s'asseoir seront démolis dans les endroicts « seulement où il n'y aura pas seize pieds francs, pour le « passage des carosses, chariots et charettes, sans néant- « moins qu'en nul cas les bancs pour s'asseoir, non plus « que les bancs à étalage, entrées de caves et degrés servans « à monter dans certaines maisons, puissent avoir plus de « quinze poulces de saillie dans la rue, » etc.

B. 1195. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1685-1688. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, bailli ; par Étienne Mathoud, premier président ; Jean-Baptiste Colin, second président en remplacement d'Hugues Demeaux ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général en remplacement de François Paisseaud, décédé ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le consentement des parties, etc.

B. 1196. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1681-1689. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles de peu d'importance ; — jugements par expédients, après les plaidoiries des avocats, etc.

B. 1197. (Registre.) — In-folio, 996 feuillets, papier.

1688-1689. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : homologuant « le traicté en séparation d'habi- « tation et de biens, » entre messire Jean d'Ougny, chevalier, vicomte de Mably, seigneur d'Origny, Anglure, Essertaux, Vergisson, Serrières, Bussières et autres places, écuyer ordinaire du Roi, et Isabeau de Thibaut de Noblet Des Prés ; ledit traité portant que, mariés en 1678, « ils « n'ont habité ensemble que pendant peu de temps, sans « qu'il en soit venu aucuns enfans, et ayans recogneu « d'abord que, par bien des raisons, il leur estoit impossi- « ble de vivre dans la concorde et union qui faict le « bonheur des mariages, ladicte dame se retira chez le « seigneur baron Des Prés, son père ; » — adjugeant à Léonard de La Menue, écuyer, une pension alimentaire de 100 livres sur ses biens paternels et maternels, saisis à la requête de divers créanciers, « ledit seigneur écuyer ayant « remontré que Claudine de Belleperche, sa mère, luy « ayant refuzé son entretien et nourriture, il se seroit vu « contrainct de se mettre dans la compagnie des « gardes de Sa Majesté, quoyque auparavant il eust « desjà servi en qualité d'officier au régiment de Condé ; « mais à présent, ne pouvant subsister, il a esté obligé de « retourner en province, dans l'espérance d'y trouver quel- « ques secours, mais inutilement, en sorte qu'il se voit en « estat d'être contrainct de quicter le service et de man- « dier ; » — déclarant la terre de Thoiriat, dont Antoine Lachard est seigneur propriétaire, hypothéquée pour une somme de 1,400 livres, au profit des religieuses Bénédictines de Tournus ; — maintenant Pierre de Saint-Belin de Vaudremont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Chalon et du temple Sainte-Catherine de Montbellet, « en plaine posses- « sion et jouissance des eaux du bief de Gravaize, pour « l'irrigation des prés du grand et petit Marais ; » — plainte du procureur du Roi, au sujet d'une affiche ou placard, « par lequel il paroit que le sieur Gauchat, se disant con- « seiller du roi, maistre des eaux et forests en Chalonnais,

« prétend estendre ses qualités et jurisdiction dans les « provinces voisines et particulièrement en celle-cy ; » ordonnance, à la suite, défendant « à toutes personnes, « de quelque qualité qu'elles soient, en l'estendue de ce « bailliage, de reconnoistre la jurisdiction dudit Gauchat, « et de procedder par-devant luy, pour le fait de chasse, « pesche et autres matières, à peine de cinq cens livres « d'amende ; » — requête de Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignolles et Aynard, représentant que tous ses biens sont saisis depuis trois ans, et qu'il est sans ressources pour la subsistance de sa nombreuse famille ; « cependant, par un surcrois de malheur, deux de ses « enfans, l'une âgée de unze ans, qui est une fille, et l'autre « de neuf ans, sont depuis plus de huict à dix mois possédez « par le malin esprit, et le sont encore présentement, quoy- « qu'il ait cherché tous les moyens possibles, par des « exorcismes faites par ordonnance de Monseigneur de « Mâcon ; mais enfin il a appris qu'il n'y avoit poinct de « meilleur moyen que par le vœux qu'il a faict, de faire « conduire lesdicts deux enfans au tombeau de Sainct- « Aimable, à Riom ; » — appointement qui accorde audit suppliant une provision de 100 livres, pour accomplir son voyage ; — ordonnance qui, vu la requête de messire Nicolas-Marie de La Guiche, comte de Sivignon, remontrant qu'il ne peut se rendre aux armées du Roi, à cause d'une grande fièvre tierce dont il est atteint, le déclare exempt du service personnel, « à la charge de donner un homme pour « luy, avec armes, chevaux et équipage convenable, qu'il « sera tenu soldoyer ; » — messire Claude-Joseph de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil et d'Émeringes, est également, sur sa demande, exempté de se rendre en personne aux armées du Roi, à la condition qu'il enverra un gentilhomme, pour servir à sa place, avec équipage et solde convenables, etc.

B. 1198. (Registre.) — In-folio, 917 feuillets, papier.

1690-1691. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président; Jean-Baptiste Colin, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Charles de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instructions sommaires ; — jugements par défaut, etc.

B. 1199. (Registre.) — In-folio, 978 feuillets, papier.

1690-1691. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : « faisant deffences à toutes personnes, de quelle « qualité et condition qu'elles soyent, de donner à jouer et « jouer dans leurs maisons aux jeux d'hazard, et particuliè- « rement ceux appellés le hoca, la bassette et le lansque- « net, à peine contre les contrevenans de trois mille livres « d'amende, applicables un tiers au Roy, un tiers à l'Hôtel- « Dieu et l'autre tiers aux dénonciateurs ; » — défendant « à tous marchands et négotiants de cette ville de Mascon, « pays et comté de Masconnois, d'acheter des vins estrangers « et de les faire conduire tant en cette dite ville qu'audit « pays, pour les y vendre et débiter, en gros ou en détail, « et de négotier d'autre vin que de celuy du crû de cedit « pays, à peine de confiscation des vins, batteaux, chars, « charrettes, chevaux, bestail et harnois, et de mille livres « d'amende, payables sans déport et applicables moitié au « Roy, un quart au dénonciateur et l'autre quart aux pau- « vres de la Charité de cette ville ; — condamnant Louis de « Busseul, écuyer, abbé de Saint-Sernin, héritier testa- « mentaire de Gabrielle Des Serpents, sa mère, à payer un legs de 10,000 livres à Henri-François de Busseul, son frère, chevalier, comte dudit Busseul, seigneur de Moulin-l'Arconce et autres lieux ; — envoyant « les parents les plus habiles à succéder, » en possession des biens de divers particuliers déclarés « absents du royaume, » etc.

B. 1200. (Registre.) — In-folio, 1052 feuillets, papier.

1658-1692. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers ordinaires, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles pour partages de successions, discussions d'hoiries et règlements de créances ; — plaidoiries d'avocats ; — appointements, etc.

B. 1201. (Registre.) — In-folio, 1021 feuillets, papier.

1691-1692. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; Jean-Baptiste Colin, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Charles de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instructions sommaires ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le consentement préalable des deux parties, etc.

B. 1202. (Registre.) — In-folio, 986 feuillets, papier.

1693-1694. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Étienne Demeaux, premier président en remplacement d'Étienne Mathoud ; par Étienne Dumont, second président en remplacement de Jean-Baptiste Colin ;

par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude Bernard, lieutenant particulier en remplacement de Charles de Rymon. — Procédures civiles; — ordonnances renvoyant les affaires à la huitaine, à la quinzaine ou au mois; — jugements par défauts; — sentences par expédients, etc.

B. 1203. (Registre.) — In-folio, 1245 feuillets, papier.

1692-1694. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : permettant à Jean, fils et successeur de Simon Bonard, libraire et imprimeur à Mâcon, de s'établir en cette ville conformément au brevet du Roi dont il est porteur, « et d'ouvrir boutique en qualité de libraire et imprimeur, « moyennant le serment par luy présentement presté d'obs« server les règlemens concernans ledit art; » — adjugeant gain de cause dans différents procès à messire François-Amédée de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point, fils et héritier de messire Jean-Baptiste de Rochefort de Saint-Point; — déchargeant Madeleine Fouquet, veuve de messire François de Rochefort, chevalier, marquis de la Boulaye, dame de Sercy, de la taxe de 200 livres, à laquelle elle avait été imposée pour le ban et l'arrière-ban du Mâconnais, attendu qu'elle en doit être exemptée, en sa qualité de bourgeoise et habitante de Paris; — autorisant la mise en criées et la vente judiciaire des biens saisis sur divers débiteurs, à la requête de leurs créanciers; — défendant, « vu « la meschante récolte qui s'est faicte dans l'étendue de ce « bailliage (en 1693), à toutes personnes de s'attroupper et « d'empescher, sous quel prétexte que ce puisse estre, le « passage et la conduite des bleds; » — enjoignant à tous les habitants de Mâcon qui en ont les moyens, de faire leurs provisions de céréales pour un an, avant le premier décembre, et à ceux qui ont laissé leurs récoltes dans leurs propriétés rurales, de faire amener tout le blé qu'ils ont et de l'exposer en vente au marché de cette ville, « après avoir « mis en réserve tout ce qui sera nécessaire pour ensemen« cer leurs terres, et leur provision déduite pour la nourri« ture d'une année d'eux et de leur famille; » ordonnant, en outre, qu'une recherche exacte sera faite dans toutes les villes et les villages du Mâconnais, « de tous les bleds vieux « et nouveaux, et des autres grains battus et non battus, « dont il sera dressé un estat; » — donnant acte aux médecins de la ville de Mâcon, de la nomination qu'ils ont faite de Jean Dumont, l'un d'eux, « pour faire, pendant une année, « les fonctions de l'office de conseiller du Roi, médecin ordi« naire de Sa Majesté, dans l'estendue de cette ville et « faubourgs, ordonnant qu'il assistera aux visites et rapports « qui seront faicts par les chirurgiens jurés, et jouira des « droits et priviléges attachés audit office, et les autres « supplians alternativement les années suivantes, » etc.

B. 1204. (Registre.) — In-folio, 848 feuillets, papier.

1695-1696. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli; par Étienne Demeaux, premier président; Étienne Dumont, second président; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel en remplacement de Maurice-François, son père, et par Claude Bernard, lieutenant particulier. — Procédures civiles; — jugements par défaut; — sentences par expédients; — appointements, etc.

B. 1205. (Registre.) — In-folio, 756 feuillets, papier.

1695-1696. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : maintenant les habitants de Châne et de Dracé-les-Ollières, « en la pleine possession de mener paistre leurs « bestiaux dans les prairies et pascage de Cresche, la pre« mière herbe levée, de mesme que ceux de Cresche le sont « respectivement d'user des bruyères et des communaux « des Fouilloux, sis rière Châne et Dracé, avec défense de « se troubler respectivement dans ledit droit de parcours; » — déclarant François de Thy, seigneur de Milly, exempt du service et de la contribution de l'arrière-ban, comme ayant été nommé « major de la bourgeoisie de la ville de Cluny; » — envoyant Guillaume Lhuillier, vu son acte d'abjuration, en possession des biens d'Abraham Lhuillier, son père; » — ordonnant au receveur des consignations, de payer certaines sommes qui lui restaient entre les mains, après le paiement des créanciers de Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure, Essertaux et autres lieux, dont les biens furent saisis et vendus par autorité de justice, lesdites sommes étant réclamées par Gabrielle de Rougemont, veuve dudit de Franc, et par Claude-Antoine de Franc, abbé d'Anglure; — condamnant trois accusés « à se représenter à l'issue de la « messe paroissiale de Verzé, un jour de dimanche, à la « porte de l'église, et là, dire à haulte et intelligible voix « qu'ils sont fâchés d'avoir insulté Pierre Chuffin, curé « dudit Verzé, qu'ils luy en demandent pardon et le reco« gnoissent pour homme de bien et d'honneur; » — enjoignant à Jacques Dombey, maître apothicaire, agissant comme recteur de l'Hôtel-Dieu de Pont-de-Veyle, et aux Cordeliers de Bourg-en-Bresse, de partager avec les chanoines du chapitre d'Ainay, curés primitifs dudit Pont-de-Veyle, tous les biens qui ont autrefois appartenu au consistoire protestant de cette ville; — confirmant aux habitants de Jugy « le « droit d'envoyer et mener paistre leurs bestiaux dans le

« bois de Sevy et le parcours qu'ils ont avec les habitans de « Boyer, respectivement les uns sur les autres, dans les « vaines pâtures des terres contiguës desdictes deux parois- « ses et qui se joignent les unes aux autres, » etc.

B. 1206. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1689-1698. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles peu importantes, instruites sommairement et terminées soit par le désistement des parties, soit par des appointements rendus selon des conclusions respectivement consenties, etc.

B. 1207. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1697-1698. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : annulant les condamnations prononcées à la gruerie du Chalonnais contre divers justiciables dudit bailliage ; — accordant la séparation de biens demandée par Claudine Quiny, femme de Brice Bauderon, seigneur de Sennecé ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à Madeleine Maire, veuve de Jean-Christophe Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré ; — à Jean-Baptiste Giraud, écuyer, seigneur de Saint-Try, baron de Montbellet ; — défendant « à tous tonneliers de la ville et de la campagne et autres, dans l'étendue dudit bailliage, de vendre « les tonneaux qu'ils façonnent et ceux qu'ils feront à l'avenir, ensemble les ozières, à des marchandz étrangers, « ny d'en faire aucun traffic ny transport hors de ce pays, « et aux bourgeois et hostelliers, de vendre les vieux tonneaux ; » — ordonnance « faisant très-expresses deffen- « ses à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'ils « puissent estre, de courir les rues la nuict, donnant de « fausses allarmes ; de crier au feu ; insulter, maltraiter « ou outrager personne ; de jetter des pierres contre les « fenestres ; d'enfoncer ou briser les portes des cabaretiers, « caffetiers et autres vendeurs de liqueurs, pour y entrer à « des heures indues ; de jetter des ordures dans les puits « publics, et d'user d'autres et pareils carrillons, à peine « d'estre procédé extraordinairement contre les contre- « venants, » etc.

B. 1208. (Registre.) — In-folio, 986 feuillets, papier.

1673-1699. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions, pour messire Pierre de Bessac, seigneur de Varennes et Grandmaison, lieutenant de Roi au gouvernement de Mâconnais, capitaine de la tour du pont de Mâcon, en remplacement de Claude Demeaux, seigneur de Marbé, décédé ; — pour Jacques de La Fage, écuyer, seigneur de Clermont et Vaux-sous-Targe, lieutenant des chasses du Mâconnais ; — pour Philibert Bernard, Thomas Chanuet et Claude Tuppinier, avocats en parlement, conseillers, juges magistrats audit bailliage ; — pour messire Amédée de Crémeaux, marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, pourvu de la charge de capitaine de la tour du pont ; — pour Claude Buchet, procureur du Roi, à la place d'autre Claude Buchet, son père ; — pour Claude-Antoine de Saint-Mauris, grand chantre et grand prieur de l'abbaye de Saint-Claude, au comté de Bourgogne ; — pour Philibert Barthelot d'Ozenay, seigneur de Rambuteau, lieutenant de Roi au gouvernement de Mâconnais, en remplacement de Joachim de Guillermin, seigneur de l'Assurance, démissionnaire en sa faveur ; — pour François Paisseaud, lieutenant général ; — pour Jean Deschizeaux, conseiller et enquêteur ; — pour Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général, prévôt, juge royal et commissaire examinateur ; — pour Emmanuel Chesnard, secrétaire du Roi ; — pour Étienne Demeaux, premier président ; — pour Étienne Dumont, second président ; — pour Claude Bernard, lieutenant particulier, à la place de Charles de Rymon ; — pour Jacques Duvernay, receveur des consignations ; — pour Antoine Desbois, bailli et capitaine du château de Mâcon ; — pour Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel ; — pour notaires, procureurs, huissiers, sergents, etc. ; — diplômes de licence en droit pour avocats ; — certificats constatant les services militaires de Philibert Berthet, écuyer, seigneur de Gorze ; — lettres à rénovation de terriers : pour Claire-Françoise de Saux-Tavanes, veuve de messire Charles-François de La Baume, marquis de Saint-Martin, dame de Lugny ; — pour messire Marc de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceau, Verdet, Versaugues et le Lac ; — arrêt du Conseil d'État ordonnant « que tous les bancs des temples de ceux de la « religion prétendue réformée, qui sont destinés aux officiers « des compagnies de justices, eschevins, consuls des villes et « autres corps et communautés, seront ostés et tirés desdits « temples, sauf aux particuliers, officiers desdites compagnies « ou faisant partie desdits corps et communautés, d'y faire « mettre, aux lieux d'iceux, chacun séparément pour leurs « personnes et familles, un banc esgal aux autres desdits « temples, sans aucune marque de distinction ; » — déclarations du Roi, portant que les relaps seront bannis du royaume et leurs biens confisqués ; — interdisant les fonctions de juge à ceux qui professent la religion réformée ; — accordant aux protestants qui auront abjuré, un délai de trois ans pour le payement de leurs dettes ; — portant que les juges ordinaires de chaque localité, ou, à leur défaut, les syndics ou marguilliers des paroisses, se présenteront

chez les protestants qui seront malades, pour savoir de leur bouche s'ils veulent mourir dans leur religion; — défendant d'augmenter le nombre des ministres de ladite religion réformée; — faisant défense aux protestants de faire élever leurs enfants dans les pays étrangers, et portant que lesdits enfants, dès leur septième année, pourront être admis à abjurer; — décidant que les bâtards des protestants seront élevés dans la religion catholique; — défendant auxdits ministres, d'instruire dans leur religion les idolâtres ou les mahométans qui veulent se convertir au christianisme; — réunissant aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la religion réformée; — ordonnant que les ministres qui auront fait embrasser leur religion par des catholiques, seront condamnés à l'amende honorable et au bannissement; — portant que lesdits ministres ne pourront exercer leurs fonctions, plus de trois ans dans un même lieu; — que les consistoires ne pourront être tenus que tous les quinze jours, et en présence d'un juge royal, commis à cet effet; — ordonnant la démolition de tous les temples où les ministres auront laissé pénétrer les enfants des nouveaux convertis, si ces enfants sont âgés de moins de douze ans; — faisant défense aux protestants de tenir chez eux des domestiques catholiques; — prononçant la révocation de l'édit de Nantes; — prescrivant diverses mesures de rigueur contre ceux qui persévéreront dans la religion réformée; — règlement général pour les monnaies (1679); — édits sur les duels; — établissement de six foires et d'un marché hebdomadaire à Senozan; — serment de fidélité au Roi, prêté par Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon; — lettres patentes érigeant en comté la seigneurie de Château-Thiers, en faveur de messire Roland de Foudras; — édit décrétant la peine de mort contre les faussaires; — ordre du Roi pour l'élargissement de Bernard-Joseph de Pascher, écuyer, seigneur d'Autreval et Moleynes, détenu dans les prisons de Mâcon, depuis plus de trois ans, en vertu d'une lettre de cachet; — déclaration du clergé de France, « touchant la « puissance ecclésiastique; » — édit contre les magiciens, sorciers, empoisonneurs, etc.; — suppression des octrois de la Saône; — lettre missive du Roi, ordonnant de chanter *Te Deum* et de faire des feux de joie, pour la prise de Luxembourg; — interdiction des pèlerinages entrepris sans permission du Roi et des évêques; — brevet de libraire-imprimeur, pour Robert Piget, établi à Mâcon; — permission accordée à Philibert Tondu, greffier de l'Élection du Mâconnais, de prendre le nom de La Balmondière; — érection en comté de la terre de Senozan, en faveur de messire Gabriel de Briord; — arrêt du parlement de Paris modifiant la manière de donner la question aux criminels dans le bailliage de Mâcon, les officiers dudit bailliage ayant représenté que les moyens employés étaient trop cruels; — règlements concernant l'orfévrerie; — arrêts contre les mendiants valides; — arrêt du Conseil qui défend l'usage des toiles peintes de lin ou de chanvre; — création de nouvelles charges judiciaires et fiscales; — édit « pour maintenir et conserver la bonne qualité des chapeaux « qui se fabriquent dans le royaume; » — déclaration du Roi concernant l'étude du droit, etc.

B. 1209. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1699-1700. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : ordonnant aux sociétaires et concurés de l'église Saint-Gengoux-le-Royal, de faire un inventaire des titres qu'ils possèdent et de faire remettre aux échevins de la ville une clef du lieu où ces titres sont déposés; « ordonné que « lesdits concurez seront tenus de faire l'employ, en pré« sence et avec lesdits échevins et le substitut du procureur « du Roy, dans deux mois, des principaux qu'ils ont tou« chez et non employez, sinon et à deffaut, qu'ils y seront « contraints par saisie de leur temporel; ordonné, en outre, « qu'à l'avenir, lesdits concurez seront tenus d'appeller « lesdits échevins et ledit substitut aux employs qu'ils « feront des principaux qui seront racheptez, et de prendre « leurs avis; » — autorisant la vente de la terre et seigneurie de la Bussière, saisie sur messire Pierre de Laurencin, chevalier, à la requête de messire Louis de Foudras, chevalier, seigneur comte de Château-Thiers et autres places; — adjugeant certaines rentes ou pensions à Claudine-Catherine de Charpin Des Halles, dame de Saint-Marcelin-en-Forez, veuve et héritière de Claude-François de Fournier de Montagnac, femme en secondes noces de messire Anne de Chavagnac, comte dudit lieu; — permettant à Claude Cadot, notaire à Chânes, d'exercer les fonctions de juge de Pruzilly, sur la demande qui en a été expressément faite par Aimé de Salornay, écuyer, seigneur dudit Pruzilly; — condamnant une femme convaincue de faux témoignage, « à estre mise au carcan, le jour de marché de cette ville, « portant un écriteau dans lequel sera écrit : *Faux témoin*, « et, en outre, bannie du pays et comté de Masconnois, « pendant trois ans; » — enjoignant à messire Alexandre de Nagu-Varennes, prévôt de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, de payer à un prêtre, chapelain tourniste de ladite église, la somme de 1,500 livres, « montant de ses appoin« temens de quinze années, à raison de cent livres par « année, pour l'avoir servy en qualité d'aulmonier et inten« dant de ses affaires, » etc.

B. 1210. (Registre.) — In-folio, 1052 feuillets, papier.

1699-1706. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli; par Étienne Demeaux, premier président; Étienne Dumont, second président; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1211. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1702-1703. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Instruction sommaire des causes civiles; — jugements par défaut; — appointements rendus sur les conclusions consenties entre les parties, etc.

B. 1212. (Registre.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

1701-1704. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : réglant la succession de Joseph de Montréal, lieutenant de Roi en Bresse, entre Denise-Geneviève Grollier de Servières, femme de messire Jacques Grillet, trésorier de France en la Généralité de Lyon, tante dudit de Montréal, et Marie-Anne Grollier de Servières, sa veuve, femme en secondes noces de messire Melchior de Joly, baron de Choin, gouverneur de la ville de Bourg; — condamnant messire Antoine d'Amanzé, comte de Chauffailles, héritier de Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges, à relâcher la terre et seigneurie de la Guillermière à Claudine Dubost, femme d'Henri de Lévis, écuyer, « capitaine des vaisseaux « du Roy entretenus dans le département du Havre de Grâce, « en Normandie ; » — enjoignant à Étienne de Viau, écuyer, lieutenant criminel de robe courte à Lyon, de donner par provision, sur ses biens paternels et maternels, une somme de 2,000 livres à Pierre de Viau, son frère, écuyer, seigneur de Bassompierre, major au régiment d'Artagnan; — attribuant à un religieux profès en l'abbaye de Saint-Rigaud, pour provision alimentaire, la somme de 50 livres, plus trois poinçons de vin, fût beaujolais, seize boisseaux de froment et six boisseaux de seigle, mesure de Marcigny; — ordonnant à damoiselle Marguerite-Melchior de La Baume-Montrevel, héritière de Claire-Françoise de Saux-Tavanes, sa mère, de remettre à messire Melchior-Esprit de La Baume, chevalier, comte de Montrevel, son neveu, les titres, papiers et documents concernant la terre de Lugny, à la possession de laquelle il est substitué, par suite du décès de messire Nicolas-Auguste de La Baume, son frère aîné, mort en Italie au service du Roi ; — émancipant messire Claude-Élisabeth de La Guiche, pour qu'il puisse accepter la donation entre vifs que messire Nicolas-Marie de La Guiche, son père, chevalier, comte de Sivignon et Martigny, seigneur de Souterrain, Commune, Chassy et autres places, et Jeanne-Baptiste Giraud, sa mère, ont l'intention de lui faire de tout ou partie de leurs biens, et lui décernant pour curateur, Benoît Degouvenain, avocat ; — condamnant Léonard de Garnier, seigneur des Garets, Colombier et autres places, à payer au couvent des religieuses Ursulines de Mâcon, la pension annuelle de 175 livres, pour Marie-Marguerite de Garnier des Garets, sa sœur, religieuse audit couvent; — permettant à Grégoire de La Forge, prêtre, « général de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et rédemption des « captifs, et ministre particulier du couvent royal fondé au « chasteau de Fontainebleau, seigneur des terres de Va- « rennes et Beaulieu, » de faire rétablir le signe patibulaire de la justice de Varennes-lès-Mâcon, dans l'endroit même où il était auparavant, etc.

B. 1213. (Registre.) — In-folio, 898 feuillets, papier.

1704-1706. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli; par Étienne Demeaux, premier président; par Étienne Dumont, second président; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude Bernard, lieutenant particulier. — Procédures civiles; — instruction sommaire des affaires, etc.

B. 1214. (Registre.) — In-folio, 1026 feuillets, papier.

1689-1707. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents et lieutenants. — Procédures civiles; — plaidoiries d'avocats ; — appointements réglant des affaires de peu d'importance, etc.

B. 1215. (Registre.) — In-folio, 1050 feuillets, papier.

1707-1710. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Étienne Demeaux, premier président; par Étienne Dumont, second président; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude Bernard, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès; — jugements par défaut; — appointements rendus avec le consentement des parties, etc.

B. 1216. (Registre.) — In-folio, 982 feuillets, papier.

1705-1710. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : envoyant en possession de la terre et seigneurie de Vinzelles, Françoise Des Crots d'Estrées, veuve de Charles-François Dormy, seigneur dudit Vinzelles et de Beauchamp ; — homologuant une délibération présentée à l'approbation du lieutenant général par la communauté des procureurs de Mâcon, contenant, entre autres articles, que chaque procureur entrant en charge devra payer au receveur de la communauté la somme de 100 livres, pour droit d'introge ; « lesdits procureurs sont de plus convenus de « plaider, autant qu'il leur sera possible, de leur place et « chacun à son rang, sans s'interrompre ny railler pendant « que l'un d'eux parlera, et se sont tous promis de ne se « dire aucune parole indécente, par écrit ny autrement ; » — adjugeant à Esther Lhuillier, veuve de Philippe Desmaizeaux, maître apothicaire à Bourbon-Lancy, « la succession « des enfans de deffunt Daniel Perraudin, vivant apothicaire « de Mâcon, comme estant ladite Esther leur plus proche « successible, du jour qu'ils sont sortis du royaume, contre « les deffenses portées par les édits de Sa Majesté ; » — défendant d'abattre aucun arbre dans les bois de haute futaie qui dépendent de la terre et seigneurie de Lugny, sur une requête présentée par messire Jean-Baptiste de La Baume Montrevel, portant que messire Melchior-Esprit de La Baume, son frère, « fait, de son authorité privée, sans « permission du Roy et sans visite, exploiter partie desdits « bois, desquels les arbres les plus beaux s'abattent petit-à-« petit, se débitent par des fendeurs qui en font du mer-« rein, dont on a tiré de grandes sommes ; » — apurant les comptes de Pierre Decourt, écuyer, seigneur de Charbonnières, qui a eu la gestion de l'hoirie de messire François-Gabriel de Busseul, abandonnée par Anne-Henriette de Busseul, sa fille, femme de messire Antoine Le Prêtre Du Puis Vauban, brigadier des armées du Roi, directeur des fortifications de la province d'Artois, etc.

B. 1217. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1678-1712. — Bailliage royal et siége présidial. — « Audiences de miséricorde, » tenues annuellement « dans la chambre de la Geolle, » par le lieutenant général et les autres officiers ; — ordonnances : déclarant nul l'emprisonnement d'un débiteur, « pour avoir esté faict le jour de Nostre-Dame ; » — enjoignant aux créanciers de fournir des aliments aux débiteurs qu'ils font incarcérer ; — prononçant l'élargissement d'un étranger arrêté comme mendiant valide, attendu qu'il a un métier et qu'il déclare vouloir travailler ; — faisant ouvrir les portes à plusieurs prisonniers convaincus d'avoir volé du pain ou de l'argent « pendant la mauvaise année (1708-09) ; » — visite des différentes parties du local qui sert de prisons, etc.

B. 1218. (Registre.) — In-folio, 952 feuillets, papier.

1711-1714. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Étienne Demeaux, premier président ; par Étienne Dumont, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général, puis Abel-Michel Chesnard, son neveu ; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — jugements par défaut et par expédient, etc.

B. 1219. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1711-1715. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : condamnant Joseph de La Balmondière, « pour « réparation des excez et voyes de fait commises à coups « d'espée à la personne de Louis Pelleterat de Bordes, à « aumosner la somme de six livres au pain des prison-« niers ; » — autorisant une enquête demandée par messire Claude-Marie de Fautrières, chevalier, seigneur de Corcheval, et Élisabeth Perreaud, sa femme, « subrogés à la pour-« suite des criées interposées sur la terre de Sailly et « dépendances, » contre Marie Boyveau, veuve de Lazare de Rochemont ; — enjoignant aux procureurs, « de faire « signer par les avocats les écritures qui seront par eux « dressées, et de faire mention de leur nom dans les « copies qu'ils en feront signifier, » et ce, sur une requête des avocats dudit bailliage, qui représentaient que « certain « avocat, d'un esprit inquiet et tumultueux, profitant de la « nonchalance des procureurs, donne des écritures rem-« plies d'invectives et de calomnies contre les autres avo-« cats, sans craindre d'en être repris, son nom ne parais-« sant pas dans ses écrits, » etc.

B. 1220. (Registre.) — In-folio, 1186 feuillets, papier.

1715-1718. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Étienne Demeaux, premier président, qui cessa de siéger en 1716, ayant traité avec Abel-Michel Chesnard pour la réunion de leurs charges ; par Étienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1221, (Registre.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

1729-1720. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ; — appointements réglant les différends entre particuliers, avec leur mutuel consentement, etc.

B. 1222. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1616-1720. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : adjugeant certaines rentes ou pensions à messire Claude-Bertrand de Villebussière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — ordonnant la mise en criées et la vente judiciaire de biens sis à Meulin, appartenant à Renée de Colombet de Gissé, veuve de messire François de Saint-Belin ; — condamnant Salomon Pelleterat de Bordes, maire de Bâgé-le-Châtel, à payer certains servis ou redevances que lui réclamaient François de Raffin, écuyer, seigneur de Pommier, et Marie-Anne de Franc, sa femme ; — autorisant la vente d'immeubles saisis à la requête de messire Aimé de Salornay de Champerny, chevalier, seigneur de Pruzilly ; — réglant, pour l'an 1700, le prix de la coupe de noix à 12 sols, et celui du pot d'huile à 8 sols, « parce que la gelée de mil « sept cent neuf fit périr la plus grande partie des arbres « noyers, et endommagea ceux qui restent, de telle ma- « nière qu'ils périssent encore chaque jour, et donnent peu « de fruit ; » défendant de donner à jouer aux jeux de dés, « du hoca, du pharaon, du lansquenet et autres jeux de hasard, « à peine de mil escus d'amende contre le proprié- « taire de la maison et rasement de ladite maison, et pareille « amende contre ceux qui seront surpris jouants lesdits « jeux ; » — déclarant les habitants d'Arbigny, Sermoyé et Sainte-Bénigne, convaincus de s'être attroupés en 1709, « d'avoir couru tous ensemble, tant contre deux huissiers « qui signifioient et exécutoient une ordonnance du juge de « Tournus dans les communes (terrains communaux) d'U- « chizy, et qui n'évitèrent leur fureur que par la fuite, que « contre plusieurs des habitants dudit Uchizy, qu'ils pour- « suivirent jusque sur le bord de la rivière de Saône, armés « de fourches, faux et longs bois ; d'en avoir battu et telle- « ment excédé plusieurs, que l'un d'eux fut par eux tué sur « le champ, un autre mourut peu de jours après de ses « blessures, et plusieurs autres furent cruellement maltrai- « tés et blessés ; de s'estre de rechef attroupés au son de la « cloche, au nombre d'environ deux cents, d'avoir couru « sus à un huissier porteur d'une commission de prise de « corps, qui n'évita leur furie et la mort que par la vitesse « de son cheval ; d'avoir battu et excédé les trois archers, « ses assistants ; de leur avoir enlevé leurs armes, bandouil- « lères et chevaux ; de les avoir liés sur un charriot et, en « cet état, conduits dans les prisons de Pont-de-Vaux ; » pour réparation de quoi, la paroisse d'Arbigny est condamnée à 3,000 livres de dommages-intérêts ; celles de Sainte-Bénigne et Sermoyé, chacune à 500 livres ; en outre, chacune des trois paroisses à 100 livres d'amende envers le Roi, et solidairement aux dépens de toutes les procédures faites à ce sujet ; — ordonnant diverses mesures de précaution, « au sujet de la maladie contagieuse qui s'est répandue dans « la ville de Marseille et aux environs, » etc.

B. 1223. (Registre.) — In-folio, 975 feuillets, papier.

1721-1722. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Étienne Dumont, second président, par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier ; — procédures civiles ; — instruction sommaire des procès, etc.

B. 1224. (Registre.) — In-folio, 908 feuillets, papier.

1722-1724. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le lieutenant général et les autres officiers ; — procédures civiles ; — jugements par défaut ; — appointements rendus après consentement mutuel des parties, etc.

B. 1225. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1721-1725. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : enjoignant « à tous gens sans aveu et vagabonds « mendiants, valides et autres personnes de pareille qualité ; « de se retirer dans le lieu de leur naissance, à peine des « galères contre les hommes, et du fouet et de la flétrissure « contre les femmes ; » — faisant défense aux habitants de la ville de Marcigny, de courir à travers les rues pendant la nuit ; — enjoignant à ceux de la Clayette, « de sanctiffier « les festes, comme il leur est prescript par les saints canons « et les ordonnances du Roy ; » — maintenant « les vrais et « naturels habitants de Senneçé, faisant chefs d'hostel, dans « la propriété et jouissance des bois de la commune de « Naisse, à l'exclusion des bourgeois, fermiers, grangers, « vignerons, locataires et tous autres forains ; permis aux- « dits habitants d'avoir dans leurs maisons des armes, pour « leur deffense seulement, et de nourrir des chèvres et

« moutons, sans pouvoir néantmoins les mener paistre que « sur leurs propres fonds ; » — ordonnant à plusieurs habitants de Saint-Julien-de-Civry, d'aller faire moudre les blés qui servent à la nourriture de leur famille, dans le moulin banal de la seigneurie de Vau-de-Chizeuil, appartenant à Marie-Élisabeth, palatine de Dyo, dame de Montperroux, veuve de messire Joseph-Louis-Antoine de Damas, chevalier, comte de Montperroux, seigneur d'Anlezy, Fleury, la Tour et autres places, lequel était légataire universel de messire Éléonor-François, comte palatin de Dyo, son frère, etc.

B. 1226. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

1664-1726. — Bailliage royal et siége présidial. — Affaires criminelles ; — jugement des causes venant en appel des justices inférieures, ressortissant audit bailliage ; — protestations présentées par Jacques Grenelle, lieutenant particulier, assesseur criminel, au sujet d'un procès dont Claude de Rymon, lieutenant particulier audit bailliage, prétendait prendre connaissance, en l'absence d'Émilian Tuppinier, lieutenant criminel ; — procédures et sentences prononçant l'élargissement de divers particuliers, coupables d'homicide, qui se sont constitués prisonniers après avoir obtenu des lettres de grâce et pardon, les condamnant toutefois à certaines amendes et à des dommages-intérêts envers la partie civile, etc.

B. 1227. (Registre.) — In-folio, 826 feuillets, papier.

1725-1726. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Étienne Demeaux, premier président ; Étienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — jugements par défaut et par expédient, etc.

B. 1228. (Registre.) — In-folio, 910 feuillets, papier.

1727-1728. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Étienne Demeaux, puis Jean-Étienne Demeaux de Marbé, son fils, premier président ; par Étienne Dumont, puis autre Étienne Dumont, son fils, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1229. (Registre.) — In-folio, 898 feuillets, papier.

1729-1730. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le consentement préalable des parties, etc.

B. 1230. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1726-1730. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : réglant que « doresnavant les commissionnaires « de vin délivreront à chaque vendeur un extrait de leur « livre, en une feuille contenant la quantité de pièces, le « prix et les payements datés à fur et à mesure qu'ils se « feront ; moyennant quoy, et faute par les vendeurs de « rapporter leurs feuilles, les livres desdits commission« naires feront pleine et entière foy ; » — liquidant les droits de Marie-Anne de Saux-Tavanes, veuve et héritière bénéficiaire de messire Claude-Joseph de Digoine, chevalier, marquis du Palais, seigneur de Mailly, Charancy, le Montet et autres lieux, savoir : à 62,000 livres pour ses droits paternels et maternels ; à 33,000 livres, pour le prix de vente de la terre et seigneurie du Montet ; à 10,000 livres, pour gain de survie, stipulé dans son contrat de mariage ; à 1,000 livres, pour ses bagues et joyaux, et à 6,000 livres, tant pour son année de viduité que pour ses habits de deuil, le tout, malgré l'opposition des créanciers dudit sire de Digoine, au nombre desquels figuraient principalement messire Claude d'Albon, comte dudit lieu, prince d'Yvetot, seigneur de Saint-Marcel-en-Forez et autres places, et messire François-Alexandre d'Albon, archidiacre et comte de l'église de Lyon, baron d'Anse, Lentilly, etc.

B. 1231. (Registre.) — In-folio, 931 feuillets, papier.

1731-1732. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président ; par Étienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1232. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1733-1734. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — instruction

sommaire des procès ; — jugements par défaut ou par expédients, etc.

B. 1233. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1710-1784. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences pour les procédures civiles ; — appointements réglant les différends entre particuliers, dans des causes de peu d'importance ; — jugement des affaires venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 1234. (Registre.) — In-folio, 613 feuillets, papier.

1781-1784. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : condamnant les habitants de Burgy à payer les cens et les droits de lods réclamés par messire Victor-Amédée de La Fage, chevalier, seigneur et baron de Vaux-sous-Targe, Saint-Huruge, Saint-Martin, Burgy et Valescot, sur un fonds qu'ils ont nouvellement acquis, pour y bâtir leur presbytère ; — maintenant Pierre Desburnay, contrôleur des fortifications de Bourgogne, « en la possession et « jouissance de faire digues et saignées, pour conduire dans « son pré partie des eaux de la fontaine de Bellange, au « hameau de Blany, paroisse de Laizé ; » — envoyant messire Léonard-François de Chevriers de Saint-Mauris, vicomte du Thil et Éméringes, en possession des biens qui proviennent des successions de Glaude-Joseph de Chevriers de Saint-Mauris, et Marguerite Grollier Du Soleil, ses aïeuls ; de Philibert-Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mâcon, et Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, évêque de Saintes, ses grands-oncles ; enfin, de Claude-Joseph-François de Chevriers de Saint-Mauris et de Madeleine-Élisabeth de L'Hôpital, son père et sa mère, etc.

B. 1235. (Registre.) — In-folio, 735 feuillets, papier.

1700-1736. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Arrêts du conseil d'État, du parlement de Paris, édits, lettres patentes : commettant le lieutenant général audit bailliage, pour la connaissance des affaires relatives à la régie des biens provenant de la succession de messire Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux ; — remettant en possession de ses biens Zacharie Perreaud, qui a justifié avoir abjuré la religion protestante ; — érigeant en marquisat la terre et seigneurie de Gorze, à laquelle sont unies celles de Nagu, Combe, Germolles et partie de Nay, en faveur de Jean-Joseph de Bertet, écuyer ; — amodiant la ferme générale du tabac ; — approuvant et confirmant l'établissement d'un hôpital général de la Charité à Mâcon ; — confirmant l'érection en comté des terres réunies de Senozan, la Salle, Saint-Martin et le Parc, sous le nom de comté de Senozan, au lieu de celui de comté de Briord, qui leur avait été donné en 1690 ; ladite confirmation accordée à la requête de David Olivier, écuyer, qui a acquis lesdites terres de Françoise-Louise Perrachon, veuve de Gabriel, comte de Briord, ancien ambassadeur en Savoie et en Hollande, « lesquelles quatre terres contiguës contenant « quatre grosses paroisses, peuplées d'un grand nombre « d'habitans, avec chacune un château, celuy de Senozan « bâti à la moderne et d'une structure qui marque autant « que les plus grandes terres de nostre royaume » (il fut brûlé en 1789 par les paysans révoltés) ; — érigeant en comté, sous le nom de Vauban, les terres réunies de Saint-Sernin et de Boyer, en faveur d'Antoine Le Prêtre de Vauban, « qui sert depuis cinquante-deux années, et s'est trouvé « en quarante-quatre siéges, attaques ou deffenses de « places, villes, citadelles et châteaux, et dans un grand « nombre d'actions, où il a reçu, en divers temps, seize « blessures considérables ; » — portant règlement entre les curés primitifs et les vicaires perpétuels des églises paroissiales ; — déterminant les cas prévôtaux ou présidiaux ; — condamnant un libelle intitulé *Lettre de Louis XIV à Louis XV*, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice ; — érigeant en comté, sous le nom de comté d'Hénin, en faveur de Jean-Louis d'Hénin-Liétard, la terre et seigneurie de la Rochette, à laquelle sont unies celles de Saint-Maurice, Saint-Martin-du-Tartre, Saules et Collongette ; — confirmant la création de quatre foires annuelles à Varennes-lès-Mâcon ; — érigeant en comté la baronnie de la Clayette, en faveur de Bernard de Noblet de Chenelettes ; — lettres de provisions : pour François Genestier, substitut du procureur et de l'avocat du Roi audit bailliage ; — pour messire Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chenelettes, baron d'Anglure, seigneur de Mussy, Serrières, Essertaux, etc., lieutenant des maréchaux de France ; — pour Emmanuel Viard, procureur du Roi ; — pour Jacques-Marie Barjot, lieutenant particulier, assesseur criminel, puis pour Brice Barjot, son fils, qui lui succéda ; — pour Nicolas de Lamartine, Girard Chanuet, Jacques Dumont, Claude-Antoine Laborier, Nicolas Dondin, Claude Pâtissier, conseillers audit bailliage ; — pour Hugues Foillard, président en l'Élection du Mâconnais ; — pour Abel-Michel Chesnard, lieutenant général, prévôt et juge royal ; — pour Valentin Siraudin, contrôleur des guerres ; — pour Eustache Chanorrier, président en ladite Élection ; — pour Marcelin Dumont et Jean-Baptiste Laborier, avocats du Roi ; — pour Claude Barthelot d'Ozenay de Rambuteau, lieutenant de Roi en Mâconnais, à la place de Philibert Barthelot, son père ; — pour Louis-César de Crémeaux, marquis d'Entragues,

gouverneur de Mâcon, lieutenant général du Roi en Mâconnais, puis pour son successeur, Charles-Henri-Gaspard de Saux, vicomte de Tavanes ; — pour Pierre Desvignes, conseiller et secrétaire du Roi au parlement de Paris ; — pour Étienne Dumont, second président, à la place d'autre Étienne Dumont, son père ; — pour Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président, à la place d'Étienne Demeaux, son père ; — pour Pierre-Salomon Desbois, bailli et capitaine du château de Mâcon, en remplacement d'Antoine Desbois, son père ; — pour Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier ; — pour notaires, procureurs, sergents, maîtres de poste, juges des justices seigneuriales ; — diplômes de licence pour avocats ; — lettres à rénovation de terriers : pour Louis, comte d'Amanzé, gouverneur de Bourbon-Lancy ; — pour Marc-Hilaire de Tenay, comte de Saint-Christophe, seigneur de Sancenay, Fougères, Foumoux, Noyer, Sainte-Foix et autres lieux ; — pour Pierre Chesnard de Layé, prieur et seigneur de Ratenelle ; — pour Henri Royer de Saint-Micaud, seigneur de Rains, Genouilly, Balay et Montvoisin ; — lettres d'émancipation : pour Georges-Melchior de Champier, comte de Chigy ; — pour Marie Desbois de Pise, fille et héritière de Gabriel Desbois de Pise et Marie de La Balmondière ; — règlement fait par les directeurs de la Charité de Mâcon, pour empêcher la mendicité ; — récédos de particuliers qui changent de domicile ; — lettres de grâce et de pardon, obtenues par des meurtriers, etc.

B. 1236. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1735-1736. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli, puis par Pierre-Salomon Desbois, son successeur; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président; par Étienne Dumont, second président; par Abel Michel Chesnard, lieutenant général; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel; par Claude Bernard, lieutenant particulier, puis par Jean-Baptiste Denamps, son successeur. — Procédures civiles; — jugements par défaut ou par expédient, etc.

B. 1237. (Registre.) — In-folio, 1240 feuillets, papier.

1689-1737. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Causes civiles; — discussions d'hoiries; — partages de successions; — jugements après plaidoiries des avocats, etc.

B. 1238. (Registre.) — In-folio, 1092 feuillets, papier.

1737-1738. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli; par Jean-Étienne Demeaux, premier président; Étienne Dumont, second président; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles; — instruction sommaire des affaires; — appointements rendus avec le consentement préalable des parties, etc.

B. 1239. (Registre.) — In-folio, 586 feuillets, papier.

1735-1738. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : apurant les comptes de Marc-Hilaire Perret, châtelain royal du Bois-Sainte-Marie, receveur pour Charlotte de Lorraine, princesse d'Armagnac, comtesse de la Bazolle, baronne de Châteauneuf, le Banchet et autres lieux; — condamnant les habitants de Pierreclos, « à faucher, faire sécher et charroyer, tous les ans, les foins des « prés de réserve appartenant à messire Antoine-Alexandre « Michon, seigneur du comté de Berzé, Pierreclos et autres « places, de mesme qu'à charroyer les bois nécessaires « pour le chauffage dudit sieur de Pierreclos, en par luy « les nourrissant, suivant ses offres, lorsqu'ils feront lesdites « journées et charrois; » — maintenant le doyen et les chanoines du chapitre Saint-Philibert de Tournus, « dans « le droit et possession de se dire curés primitifs de la « paroisse de Saint-André de Tournus; d'occuper la place « la plus honorable aux enterrements qui se font dans la « paroisse de Saint-André, esquels ils seront appellés; « d'avoir la prescéance dans toutes les processions générales « et autres assemblées et cérémonies du clergé de Tournus, « comme aussi d'aller processionnellement dans ladite « église Saint-André, le dernier jour des rogations, et y « célébrer la messe, plus d'y entrer encore processionnel- « lement, le jour de la fête-Dieu, » etc.

B. 1240. (Registre.) — In-folio, 1358 feuillets, papier.

1739-1740. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président; Étienne Dumont, second président; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1241. (Registre.) — In-folio, 1462 feuillets, papier.

1740-1741. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli, et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Instruction sommaire des procédures civiles qui sont renvoyées de huitaine en huitaine; — jugements par défaut ou par expédient, etc.

B. 1242. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

1741-1742. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents, lieutenants et conseillers. — Procédures civiles; — jugements par défaut; — appointements rendus avec le mutuel consentement des parties, etc.

B. 1243. (Registre.) — In-folio, 1375 feuillets, papier.

1736-1743. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : maintenant les habitants du hameau de Mercey, « dans le droit et possession où ils sont, de faire paistre « leurs bestiaux dans toutes les communes (fonds commu- « naux), pasquiers, places et vaines pastures dépendantes « de la baronnie de Montbellet, notamment celles du « hameau de Saint-Oyen, mesme dans les terres, lors- « qu'elles ne sont pas ensemencées; » — apurant les comptes de Thomas Monnier de Boisfranc, seigneur des Hauts, ancien garde du corps du Roi, demeurant à Charolles, et de Catherine-Claudine de Thibaut de Noblet Des Prés, sa femme, pour la tutelle des enfants que ladite dame a eus de Georges-Melchior de Champier, seigneur de Chigy, son premier mari, lesdits comptes rendus à la requête d'Henriette-Brigitte de Martel, veuve de messire Philibert-Joseph de Thibaut de Noblet Des Prés, tutrice subrogée auxdits enfants mineurs; — déclarant qu'Étienne de Thomassin, écuyer, n'est tenu de payer, pour un domaine qu'il possède à Bourgueil (Mont-Saint-Vincent), ni les servis ni les droits de lods réclamés par messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Ragy, Bourgueil, Maumont, Quintry et autres lieux, etc.

B. 1244. (Registre.) — In-folio, 1350 feuillets, papier.

1743-1744. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président; Étienne Dumont, second président; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1245. (Registre.) — In-folio, 1284 feuillets, papier.

1732-1745. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents, lieutenants ou conseillers. — Causes civiles; — plaidoiries d'avocats; — appointements réglant les différends entre particuliers; — jugements par défaut, etc.

B. 1246. (Registre.) — In-folio, 1382 feuillets, papier.

1745-1746. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président; Étienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général, puis Pierre-Anne Chesnard, son fils, écuyer, seigneur de Layé, qui lui succéda ; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1247. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier.

1733-1748. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents, lieutenants ou conseillers. — Causes civiles jugées après plaidoiries d'avocats ; — discussions d'hoiries ; — partages de successions, etc.

B. 1248. (Registre.) — In-folio, 992 feuillets, papier.

1747-1748. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président ; Étienne Dumont, second président ; par Pierre-Anne Chesnard, écuyer, seigneur de Layé, lieutenant général ; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le mutuel consentement des parties, etc.

B. 1249. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1745-1748. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : maintenant les habitants de la paroisse de Senozan, « dans le droit et possession de mener paistre leurs « bestiaux dans les bois, bruyères, pasquiers et pâturages « de ladite paroisse, à l'exception du bois de Bletonnay,

« comme aussy de prendre de tout bois pour leur chauffage « et usage, dans lesdits bois, à l'exception du chesne et du « chatagnier, et couper tous bois morts, si ce n'est dans « ledit bois de Bletonnay, comme encore de prendre de la « pierre ès perrières du seigneur dudit Senozan, tant pour « leur usage que pour vendrè, en payant à dame Jeanne-« Anne-Magdelaine de Grolée de Viriville, veuve de messire « François Olivier de Senozan, tutrice de Jean-François-« Ferdinand Olivier de Senozan, son fils, sçavoir : ceux « desdits habitants qui tiendront bœufs, une géline à chaque « premier jour de caresme ; huit œufs, chaque jour de « Pâques ; trois poulets, à chaque jour de Saint-Jean-« Baptiste, et à chaque jour de Saint-Martin, trois coupes « de froment, mesure de Màcon, et trois sols parisis ; et « de deux mois en deux mois, une corvée de bœufs ; et « de mesme pour ceux desdits habitants qui ne tiendront « aucuns bœufs, si ce n'est qu'au lieu de trois, ils ne devront « que deux coupes de froment, deux sols parisis, et de « quatre mois en quatre mois, deux corvées à bras ; » — adjugeant certaines pensions ou rentes aux créanciers qui justifient de leurs titres ; — réglant les différends entre particuliers, etc.

B. 1250. (Registre.) — In-folio, 742 feuillets, papier.

1749-1750. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux, premier président ; Étienne Dumont, second président ; par Pierre-Anne Chesnard, écuyer, seigneur de Layé, lieutenant général, puis par Brice Barjot de La Combe, qui lui succéda ; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires, qui sont rappelées d'audience à audience, jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à juger ; — jugements par défaut ; — appointements, etc.

B. 1251. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1745-1751. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli, et par les autres officiers, présidents, lieutenants ou conseillers. — Procédures civiles ; — discussions d'hoiries ; — partages de successions ; — jugements rendus après plaidoiries des avocats, etc.

B. 1252. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1749-1751. — Bailliage royal et siége présidial. — Sentences : enjoignant au chapitre de l'église royale et collégiale Saint-Philibert de Tournus, « de tenir Jean-Pascal « Garraud, prêtre, trézorier en dignité dudit chapitre, pré-« sent à tous les offices de leur église, tant et si longue-« ment que dureront les infirmités et indispositions énoncées « dans le certificat par luy rapporté des médecins et chirur-« giens ; » — décidant que « les habitants de Solutré et « Pouilly seront tenus de fournir et administrer à Claude-« François-Joseph Desvignes, écuyer, seigneur de la Cerve, « Davayé, Solutré, Pouilly, Rossant et autres lieux, quatre « d'entre eux, pour servir de tesmoins et indicateurs des « usurpations faites sur les communes dudit Solutré, des-« quelles, ainsy que de la carrière de marbre qui y a esté « découverte, ledit demandeur est propriétaire, en sa qua-« lité de seigneur engagiste de la châtellenie de Davayé, « sauf et sans préjudice des usages dont lesdits habitants « jouissent dans lesdites communes ; » — approuvant le rapport des experts qui ont été nommés par les administrateurs des hôpitaux de Màcon, héritiers de l'évêque Cassagnet de Tilladet, « en ce qu'ils ont estimé qu'il convenoit de « combler la voute qui étoit sous la terrasse qui règne sur « le jardin du palais épiscopal, et de démolir le dôme qui « étoit sur le couvert du corps de logis ; et en ce qu'ils ont « trouvé plus avantageux de faire construire une glacière « dans le château de Romenay, au lieu et place de celle qui « étoit à Màcon ; en conséquence, déchargeant lesdits hôpi-« taux, tant envers Monsieur l'Évêque que de ses succes-« seurs, de la reconstruction desdits articles, de mesme que « de celle de la tour ancienne, appellée Boucarde, tombée « de vétusté ; » — maintenant les chanoines du chapitre de Saint-Philibert de Tournus, « en la possession de se dire « patrons de l'église paroissiale de Grevilly et seigneurs « hauts justiciers dudit Grevilly ; en conséquence, défendant « à Eugène Conte, écuyer, de se dire seigneur de Grevilly, « mais seulement seigneur en partie dudit lieu, à cause de « ses terriers de Chabotte et de Méré, et ordonnant que les « mots *seigneur de Grevilly*, mis et inscripts sur la cloche « de ladite église, seront limés et enlevés, » etc.

B. 1253. (Registre.) — In-folio, 520 feuillets, papier.

1738-1754. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Édits, déclarations, arrêts, lettres patentes : concernant la manière dont les curés doivent tenir les livres de baptêmes, mariages et sépultures ; — « en faveur des « Bénédictins de la congrégation d'Angleterre, établis à « Paris, au faubourg Saint-Jacques ; » — contenant divers règlements en matière judiciaire ; — portant création d'une loterie royale ; — défendant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens, sans permission du Roi ; — ordonnant la suppression de plusieurs livres ou écrits ; — interdisant

les pèlerinages ; — concernant les faillites et les banqueroutes ; — faisant défense de fabriquer de la bière, pendant un an, et d'employer de l'orge, soit pour la fabrication de l'amidon, soit pour la préparation des cuirs (22 septembre 1740) ; — réglementant la fabrique et le commerce des ouvrages de chaudronnerie ; — établissant de nouveaux droits ou impositions ; — portant création d'une noblesse militaire (novembre 1750) ; — lettres de rémission et de pardon, obtenues par des particuliers coupables de meurtres ; — traité de commerce, navigation et marine, conclu entre la France et les Pays-Bas (21 décembre 1739) ; — lettres de provisions pour notaires, procureurs, sergents, juges de justices seigneuriales ; — pour Pierre-Anne Chesnard, écuyer, seigneur de Layé, avocat du Roi audit bailliage, puis pour Claude-Antoine Laborier, son successeur ; — pour Claude-Philibert Bernard de La Vernette, lieutenant de Roi au gouvernement de Mâcon, à la place de Philibert Bernard de La Vernette, son père ; — pour François-Emmanuel Viard, procureur du Roi, à la place d'Emmanuel Viard, son père ; — pour ledit Pierre-Anne Chesnard, ancien avocat du Roi, nommé lieutenant général, prévôt, juge royal et commissaire examinateur, à la place d'Abel-Michel Chesnard de Layé, son père, puis par Brice Barjot de La Combe, en faveur duquel il a résigné lesdites charges ; — lettres à rénovation de terriers : pour messire Anne-Claude de Thyard, chevalier, marquis de Bissy ; — pour François Perrin, seigneur du Lac, etc.

B. 1254. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1737-1760. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli ou ses lieutenants. — Procédures civiles ; — instructions sommaires des procès ; — jugements après plaidoiries des avocats ; — procès-verbaux de saisies d'immeubles, entre autres : de ceux de Marie-Renée de Collombet de Gissé, veuve de messire Joseph-François de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Fontaine-en-Duesmois, lesdits biens saisis à la requête de messire Gabriel de Saint-Belin-Malin, chevalier, comte de Biesle, seigneur de Voudenay et Villeberny ; — de ceux de Sibille de Montillet, veuve et héritière de Philippe-Étienne de Lamartine, seigneur du Montceaux, à la requête de divers créanciers, etc.

B. 1255. (Registre.) — In-folio, 635 feuillets, papier.

1754-1770. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour notaires, procureurs, sergents, huissiers, juges des justices inférieures ou seigneuriales, messagers, etc. ; — pour Jean-Baptiste de Combriat, seigneur de la Chassagne, juge de Marcigny ; — pour Philippe-Christophe-Amateur, comte de Galiffet, baron de Dampierre, lieutenant au régiment de la Reine, nommé en remplacement du vicomte de Tavanes, décédé, gouverneur de Mâcon, capitaine de la tour du pont de ladite ville, lieutenant général pour le Roi en Mâconnais, puis pour son successeur, Jules-César de Crémeaux, marquis d'Entragues ; — pour messire Claude-Alexis de Noblet, marquis de la Clayette, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Mâconnais ; — pour Jean-Marie Cellard, procureur du Roi audit bailliage ; — pour Émilien Noly, premier président en l'Élection du Mâconnais ; — pour Étienne Cellard, seigneur des Tours, conseiller et secrétaire du Roi, greffier en chef en la Chambre des comptes et cour des finances du Dauphiné ; — pour Claude Chandon, avocat du Roi audit bailliage ; — pour Adrien Moreau, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel et premier conseiller, à la place de Brice Barjot ; — pour Benoît-Marie Lacoste, seigneur du Puy, président aux traites foraines de Mâcon ; — pour Jean-Baptiste Monnot, lieutenant criminel, à la place d'Émilian Vallier de Baleine ; — pour Jean-Baptiste Laborier, correcteur en la Chambre des comptes de Dijon ; — pour Joachim Denamps, lieutenant particulier, à la place de Jean-Baptiste Denamps, son père ; — pour Pierre-Salomon-Antoine Desbois, grand bailli du Mâconnais, capitaine du château de Mâcon, à la place de Pierre-Salomon Desbois, son père ; — pour Joseph Bourdon, avocat du Roi, à la place de Claude-Antoine Laborier ; — pour Emmanuel-Aimé-Marie Chesnard de Montrouge, lieutenant général, commissaire examinateur, prévôt, juge royal et président, à la place de Brice Barjot de La Combe ; — pour Philibert Bureau, lieutenant de Roi à Mâcon ; — lettres de licence pour avocats ; — brevets de maîtres en chirurgie ; — concordats entre débiteurs et créanciers ; — lettres à rénovation de terriers : pour Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, seigneur de Mazoncle, l'Heuretière, le Thil, les Filletières, Saint-Boil, Étivaux, etc., conseiller en tous les conseils du Roi, maître ordinaire de son hôtel ; — pour Georges Giraud, baron de Montbellet, seigneur de Chambost, Lys et Saint-Oyen ; — pour Claude de Thyard, comte de Bissy, maréchal de camp, gouverneur d'Auxonne ; — pour Gaspard de Vichy, chevalier, comte de Champrond, seigneur de Ligny, Villeret, Montceaux, Verdet, Versaugues et dépendances ; — pour Jean-Baptiste-Augustin de Salignac de Fénelon, seigneur et prieur commendataire des prieurés de Saint-Sernin-des-Bois et Saint-Germain-en-Brionnais ; — pour Anne-Nicole de La Queuille, prieure titulaire de Marcigny ; — lettres d'émancipation : pour Jean-Baptiste-François de Barthelot, fils de François-Laurent de Barthelot, chevalier, seigneur d'Ozenay ; — pour Constance-Louis-Claude-Joseph-Benoît

de Berthet de Gorze ; — baux à ferme des droits d'aides et de la marque des cuirs ; — lettres patentes, édits, arrêts : autorisant le transfèrement de l'Hôtel-Dieu de Mâcon dans le jardin de la Moussière ; — réglant le service des huissiers audit bailliage ; — approuvant l'établissement d'une loterie de la Compagnie des Indes ; — supprimant divers écrits ou imprimés ; — concernant la vente des biens que les Jésuites possèdent à la Martinique et à la Guadeloupe ; — portant règlement pour la communauté des architectes, entrepreneurs et ouvriers en bâtiment ; — érigeant en marquisat, sous le nom de marquisat de Drée, la terre et seigneurie de la Bazolle, appartenant à Étienne, comte de Drée ; — supprimant et unissant à la charge de lieutenant criminel, celle de premier président, vendue par Jean-Étienne Demeaux audit Jean-Baptiste Monnot, etc.

B. 1256. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1763-1775. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par le bailli et ses lieutenants. — Plumitifs des procédures civiles. — Livre du Roi. — Lettres patentes, déclarations, édits, arrêts : assignant un délai pour la remise des titres de créance contre les Jésuites ; — concernant les remboursements à faire par la caisse des amortissements ; — portant suppression réciproque du droit d'Aubaine entre la France et différents pays ; — supprimant divers imprimés ; — portant règlement : pour la prise d'habit dans les ordres religieux des deux sexes ; — pour l'administration générale de la compagnie des Indes ; — pour « la nouvelle forme qui doit être donnée au collége « de Mâcon, » dont les Dominicains avaient été chargés après l'expulsion des Jésuites ; — pour les colléges qui ne dépendent pas des universités ; — pour certaines parties de l'administration judiciaire ; — pour le commerce des grains ; — établissant la liberté du commerce des cuirs de province à province ; — défendant aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens meubles et immeubles, sans en avoir obtenu permission du Roi ; — augmentant les finances et les gages des anciens officiers et en créant de nouveaux ; — créant des rentes sur les aides et les gabelles ; — portant établissement de conseils supérieurs dans les provinces et supprimant la cour des aides de Paris ; — décrétant la suppression du siége présidial de Mâcon, avec attribution des matières présidiales au conseil supérieur de Lyon (1771) ; — suppression et création d'offices, etc. ; — diplômes de licence pour avocats ; — lettres de provisions : pour notaires, procureurs, sergents, huissiers, juges de justices seigneuriales ; — pour Claude-François Picard, substitut du procureur du Roi ; — pour Claude Laroux, commis greffier, scelleur et chauffe-cire en la chancellerie dudit bailliage ; — pour Jean-Marie Cellard, lieutenant général civil ; — pour Claude-Gaspard Bauderon, lieutenant criminel ; — pour Jean-Baptiste-Valentin Siraudin, procureur du Roi audit bailliage ; — pour Antoine-Nicolas Focard, procureur du Roi en la maréchaussée de Mâcon ; — pour Aimé-Gabriel-Antoine Jourdan, chef ordinaire de panneterie et échansonnerie ; — statuts et règlements : pour la communauté des tailleurs d'habits de Mâcon ; — pour celle des maîtres cordonniers et savetiers de ladite ville ; — lettres à rénovation de terriers : pour Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ailly, marquis de Saint-Point ; — pour le marquis de Castellane, propriétaire du comté de Château-Thiers et des terres et seigneuries de Saint-Pierre-le-Vieux, Montprésentin, et de la baronnie de la Bussière ; — pour François-Emmanuel de Naturel, chevalier, seigneur de Dulphey, Vers, Nanton, Champlieu, Balleure et de la prévôté héréditaire de Brancion ; — pour Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Chabot, duc de Rohan, pair de France, pour les terres et seigneuries qu'il possède en Mâconnais et en Chalonnais ; — brevet qui accorde aux chanoines du noble chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, « le droit de porter par« tout une croix d'or émaillée à deux faces, sur l'une des« quelles sera représentée l'image de Saint-Pierre, patron « de ladite église, avec la légende *Ecclesia Comitum Sancti « Petri Matisconensis*, et sur l'autre, l'image de Saint« Louis, avec la légende *Ludovicus decimus quintus insti« tuit ;* laquelle croix sera suspendue au col par un ruban « moire bleu céleste, de trois pouces quatre lignes de lar« geur ; » — lettre du duc de La Vrillière, qui fixe à 10 sols le droit d'entrée et de sortie, que le geôlier des prisons de Mâcon peut exiger de chacun « des corvéables que l'on « est forcé de faire emprisonner, pour avoir manqué au ser« vice des chemins, » etc.

B. 1257. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1771-7781. — Bailliage royal et siége présidial. — Livre où sont transcrits les édits, les arrêts, les lettres patentes, les déclarations du Roi : portant réunion de la sénéchaussée de Villefranche à celle de Lyon ; — confirmant les lettres d'anoblissement accordées en 1715, à condition que les titulaires ou leurs héritiers directs payeront certaines sommes, et, en conséquence, quittances de 6,000 livres délivrées : à Pierre-Abel Desvignes, seigneur de Rossan, Davayé et la Cerve ; — à François-Charles-Albert de Labletonnière, écuyer ; — à Claude-Marie Paisseaud de Chasselas ; — à François-Charles-Marie Perrier, écuyer, seigneur de Marigny ; — à Philibert Pâtissier de La Forestille ; — à François Pelleterat de Borde, etc. ; — établissant de nouvelles impositions ou de nouveaux droits ; — supprimant la

cour des Monnaies de Lyon et le parlement de Dombes ; — permettant aux particuliers de clore leurs fonds ; — contenant évaluation des offices anciens et de ceux qui sont nouvellement créés ; — concernant : l'administration des colléges ; — l'étude de la Chirurgie ; — l'ordre de Saint-Lazare ; — les religieux et les couvents ; — le commerce du sel ; — la circulation des grains ; — l'école royale militaire ; — la corvée et les grandes routes ; — l'échenillage ; — les communautés d'arts et métiers, etc. ; — créant une sénéchaussée à Trévoux ; — rétablissant le présidial de Mâcon, supprimé trois mois auparavant ; — réglant certaines formes de procédure ; — portant que « les aréomètres ou pèse-liqueurs, inventés et fabriqués par « le sieur Cartier, seront employés pour la vérification des « eaux-de-vie simples, rectifiées ou esprits de vin ; » — créant une commission royale de médecins pour l'examen des remèdes particuliers ou spécifiques, et pour la distribution des eaux minérales en bouteilles ; — rétablissant le siége de l'Élection de Mâcon, supprimé quatre ans auparavant ; — condamnant à être brûlés par la main du bourreau deux livres intitulés, l'un *Catéchisme du Citoyen*, et l'autre l'*Ami des Lois* ; — créant une loterie en rentes viagères et perpétuelles, etc.

B. 1258. (Registre.) — In-folio, 856 feuillets, papier.

1770-1790. — Bailliage royal et siége présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon-Antoine Desbois, bailli ; par Antoine Viard, écuyer, seigneur de Sercy, lieutenant général, et par Joachin Denamps, lieutenant particulier, puis lieutenant général à la place dudit Viard. — Procédures civiles : pour messire Esprit-François, marquis de Castellane, chevalier d'honneur de madame Sophie de France, gouverneur de Niort, maréchal de camp des armées du Roi, seigneur du comté de Château-Thiers, de la baronnie de la Bussière, de Nay, Montprésentin, Saint-Point et autres lieux ; — pour les filles de messire Maurice Luisard de La Chasse de Morland, avocat du Roi au bureau des finances de Lyon, demanderesses en annulation du testament de Jeanne Petiot, leur mère ; — pour Charles-Étienne de Noblet, marquis d'Anglure, seigneur de Serrières, Mussy-sous-Dun et autres lieux ; — pour messire Pierre-Anne Chesnard, chevalier, seigneur de Layé, Vinzelles, Fuissé, Saint-Léger, etc., conseiller d'État et président au parlement de Bourgogne ; — pour messire Claude Mathieu, comte de Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Dompierre, Tramayes, la Varenne et autres lieux ; — « pendant les féries, il ne « sera donné d'audience que le premier samedy après la « Nostre-Dame de septembre et les premiers samedys des « mois d'octobre et novembre ; auxquelles audiences ne « seront portées que les affaires concernant les lettres et « billets de change, celles concernant les vendanges et « vente de vins de la récolte de l'année, et les proclamats « pour vente de fruits, lorsque le premier proclamat aura « été rapporté avant les féries, » etc.

B. 1259. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1770-1790. — Bailliage royal et siége présidial. — Jugements de la police, à l'exercice de laquelle les officiers dudit bailliage ont été établis, de 1770 à 1773, par arrêt du parlement de Paris. — Ordonnances générales et particulières ; — « il est enjoint à tous propriétaires des maisons « des rues de Bourgneuf, des Cordonniers et de la Barre, « de faire tendre devant chez eux, pour la procession géné« rale, de baisser les auvents dans lesdites rues et de faire « balayer ; deffenses sont faites à toutes personnes de con« duire des voitures ou des chevaux dans lesdites rues, « pendant la durée de la procession ; » — à dix heures du soir, les portes des maisons doivent être tenues fermées, sous peine d'amende ; — défense aux habitants de la campagne d'apporter des raisins dans la ville pour les vendre ; — il est permis à un étranger de débiter un baume de sa composition, après examen fait des différentes drogues qui le composent ; — « ordonnons en cas d'incendies, aux « charpentiers, maçons et couvreurs, de se rendre, aussitôt « qu'ils seront avertis par le son de la cloche ou autrement, « au lieu où sera l'incendie, d'y porter avec eux leurs ins« truments nécessaires, mesme des échelles, à peine « d'amende de cent livres ; » — « enjoignons à tous huis« siers ou sergents et autres personnes qui seront requises, « de tuer les chiens qui vagueront dans la ville, sans avoir « de colliers ; » — mesures prises contre ceux qui spéculent sur la cherté des vivres ; — « règlement proposé par « M. le comte de Montrevel, pour la police qui doit estre « observée dans la salle de spectacle qu'il a fait construire à « costé de son hostel ; » — taxes du pain et de la viande ; — déclarations faites par les marchands de grains et de farine. — Registre des saisies réelles, etc.

B. 1260. (Cahiers.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1784-1790. — Bailliage royal et siége présidial. — Plumitifs des audiences tenues par Joachim Denamps, lieutenant général, et par Benoît Rozier de La Cardonnière, lieutenant criminel.

B. 1261. (Cahiers.) — In-folio, 620 feuillets, papier.

1766-1790. — Bailliage royal et siége présidial. — Déclarations de défrichement faites au greffe dudit bailliage

par les propriétaires désirant profiter « des avantages et « encouragements accordés à ceux qui défrichent et mettent « en rapport les landes, teppes et terres incultes. »

B. 1262. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1568-1617. — Bailliage royal. — Minutes. — Édits de Charles IX et de Henri IV, portant suppression de l'office de prévôt et juge ordinaire de Mâcon, et réunion de cet office à celui de lieutenant général audit bailliage ; — « inventaire « de ce qui a esté treuvé sur le corps de maistre Pierre « Solvy, occis auprès de la porte de Bourgneuf ; » — « inventaire des livres treuvés en la maison de dame Cathe- « rine de Guttery, vefve de feu maistre François Garin, « enquesteur ; » — règlement relatif au commerce de l'orfévrerie dans la ville de Mâcon, fait par Simon Lizeul, général de la cour des Monnaies ; — quittance de 200 écus, délivrée à Philibert Barjot, pour son office de commissaire examinateur audit bailliage ; — compte présenté par Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, tuteur de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay ; — arrêt du grand conseil, donnant gain de cause aux habitants d'Uchizy, dans un procès qu'ils soutenaient contre ceux d'Arbigny en Bresse, pour la propriété de certains bois situés sur la rive gauche de la Saône ; — procédures incomplètes au sujet : du meurtre commis sur un domestique d'Antoine de Pise, président en l'Élection du Mâconnais ; — de la spoliation de l'hoirie de Philibert Grangier, bourgeois de Mâcon ; — de la grossesse de Catherine Charvin, chambrière, qui accuse Blaise Dubief, vigneron de Chaintré, de l'avoir séduite en lui promettant le mariage, malgré les protestations contraires dudit accusé ; — de querelles, coups et blessures ; — information relative à la mort de Philibert Privage, clerc, trouvé percé d'un coup d'épée ; — sentences entre particuliers, etc.

B. 1263. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1623-1628. — Bailliage royal. — Minutes. — Plainte des échevins et des officiers de police de Mâcon, contre un boucher qui les a insultés dans l'exercice de leur charge ; — provisions de l'office d'enquêteur, pour Valentin Siraudin, en faveur duquel Nicolas Moisson a résigné ; — quittances de 112 livres 10 sols, somme payée par ledit Siraudin pour la résignation et de 54 livres, pour le droit de marc d'or dudit office ; — procédures incomplètes pour vols, meurtres, coups et blessures ; — « inventaire des papiers qui n'ont « esté producits en l'inventaire de production par le scindic « et député du clergé de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, « deffendeurs contre le sieur grand vicaire de monseigneur « l'archevesque de Lyon, les scindics et députés de Lyon, « Mascon et Chalon ; » — acte de résignation de l'office d'enquêteur, consenti par Valentin Siraudin au profit de Philippe Cadot, qui eut à payer 400 livres pour la résignation et 54 livres pour droit de marc, etc.

B. 1264. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1629-1633. — Bailliage royal. — Minutes. — Requête tendant à appel d'un jugement rendu par Vincent Paisseaud, juge en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, vu l'animosité dont il a fait preuve contre le prévenu ; — procès-verbal contenant levée du corps d'un enfant nouveau-né, trouvé dans la Saône ; — requête d'Étienne Lhuilier, bourgeois de Mâcon, demandant que Jeanne, sa fille, accusée de cet infanticide, soit visitée par des matrones commises à cet effet ; — procès-verbal de ladite visite, en suite de laquelle les matrones concluent à l'innocence de ladite Jeanne ; — procédures incomplètes : contre Isaac Lhuilier, orfévre, accusé d'avoir attaqué une chambrière dans la rue, pendant la nuit, d'avoir voulu la violer, et de l'avoir excédée de coups ; — contre Jean Berthault, marchand de Lyon, que les officiers de police voulaient faire sortir de la ville, parce qu'il avait été vu conversant, mangeant et buvant avec les chirurgiens chargés de soigner les pestiférés, et qui, au lieu d'obéir, avait insulté et frappé André Gratier, l'un des échevins ; il fut condamné à 40 livres parisis d'amende et à 80 livres parisis de dommages-intérêts envers ledit Gratier ; — contre Martin Salmon, sergent d'infanterie, accusé d'être entré dans la maison de Philibert Duplan, sergent royal, et d'avoir cherché à violer sa femme ; — contre Jean Roux, tisserand, accusé d'avoir débauché une fille qui s'est déclarée enceinte de ses œuvres ; « avons dict que ledict Jehan Roux sera « mené et conduict par devant ung notaire, pour stipuler le « mariage lequel il a consenti, et ladicte stipulation faicte, « sera réintégré ez prisons jusques après la bénédiction « nuptiale ; » — contre Pierre Forest, laboureur de Vergisson, dénoncé par Nicolas Barbier, laboureur de Charnay, comme entretenant des relations adultères avec sa femme ; l'affaire est portée par appel au parlement de Paris, etc.

B. 1265. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1633-1637. — Bailliage royal. — Minutes. — Plaintes : « de maistre Philibert Machoud, prince et bailly en la basoche « Masconnoise, disant que, suivant les anciennes coustumes, « la veille Saint-Nicolas, faisant reveue en armes avec les « basochiens, » un particulier s'est répandu contre eux en injures et en menaces ; — de Catherine Bornier, veuve de Pierre Duchassaing, procureur audit bailliage, contre une

femme qui a fait courir le bruit « qu'elle avoit vendu sa fille « quatre livres à ung laquais; » — de Benoît Buchet, procureur du Roi, contre une chambrière qui « prætextant la « grosseur et enfleure de son ventre d'une hydropisie « nommée tympanite, auroit pris occasion de faire par vœu « et dévotion le voyage de Sainct-Mayeul, à Cluny, par « l'invocation duquel plusieurs atteincts d'enfleure et hydro- « pizie en ont receu des signalées guérisons, voulant couvrir « son crime et son impietté par le voile d'une religieuze « dévotion, qui est sy véritable que la nuict du jour qu'elle « arriva de Sainct-Mayeul, elle dellivra et accoucha d'ung « filz, ayant pendant sa groisse, pour destruire sa concep- « tion et perdre son fruict, pratiqué plusieurs remèdes et « pris des potions à cet effect, faisant entendre à son méde- « cin et appothicaire qu'elle tomboit hydropicque; » — de Robert Quiclet, prêtre, chapelain en l'église cathédrale Saint-Vincent, contre François Pollet, médecin, qui l'a battu en plein jour et sur une place publique, sans motif connu; — dudit procureur du Roi, contre un étranger qui a dit dans une auberge, « que le Roy de France tenoit les « terres du prince de Lorraine, ce qu'il n'eust faict s'il ne « l'eust trahy, mais que, par la mort-Dieu, ledict prince de « Lorraine auroit ses villes et ses terres et y rentreroit; » — d'un grand nombre de filles enceintes, contre ceux qu'elles accusent de les avoir séduites; — procédures criminelles : pour vols, coups et blessures; — pour tentative d'empoisonnement par une femme sur son mari, laboureur à Charnay; — pour émission de fausse monnaie, etc.

B. 1266. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1638-1640. — Bailliage royal. — Minutes. — Procédures incomplètes pour vols, blasphèmes et scandale, coups et blessures, assassinat, duel, infanticide, exposition d'enfants, etc.; — requête de Pierre Joton, gardien du couvent des Cordeliers de Mâcon, demandant qu'on fasse les perquisitions nécessaires pour découvrir et ramener audit couvent Claude Raffet, religieux profès dudit ordre; — plaintes : de plusieurs filles enceintes contre leurs séducteurs; — de Claude Buchet, procureur du Roi, au sujet « des exceds et « violences que commet et exerce tous les jours Pierre « Defranc, concierge des prisons de cette ville, en la per- « sonne des prisonniers qui sont en sa garde; par une « cruauté inouye, il force lesdicts prisonniers à prendre leur « nourriture et aliment de sa main à un prix excessif, sans « qu'ils osent ny puissent s'adresser à d'autres qu'à luy; il « arreste et se prévaut des aumosnes et charités que l'on « faict ausdicts prisonniers, et ceulx qui en veulent faire « plainte ou qui veulent faire leur provision ailleurs, ils « sont maltraittés, les mettant le plus souvent, de son autho- « rité, dans les cachots et les faisant languir les jours entiers, « sans leur fournir aucune nourriture ny boisson, » etc.

B. 1267. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1641-1645. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Sentence condamnant Jacques Cottier, boulanger de Mâcon, à 8 livres d'amende et 160 livres de dommages-intérêts, pour rebellion et violences exercées contre un huissier qui procédait à une saisie de ses biens; — distribution faite entre divers créanciers, de la somme de 63,150 livres, provenant de l'adjudication des biens ayant appartenu à feu Nicolas Chandon, doyen du chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent, lesdits biens saisis sur Thomas Chandon, chanoine en ladite église et héritier dudit doyen sous bénéfice d'inventaire, à la requête de Lucrèce de Sève, veuve de Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers; — procès-verbal tendant à constater les agrandissements ou nouvelles constructions qui ont été exécutées dans le château de la Clayette et celui de Vougy, pendant le mariage de feu Claude de Moles Chantemerle et d'Éléonore de Dyo; — visite et prise de possession de la terre et seigneurie de Villette-lès-Montmerle, pour Louis de Renaud, écuyer, seigneur de Champagnieu, ayant obtenu gain de cause contre Pierre de Sève, seigneur de Fléchères, lieutenant général au présidial et en la sénéchaussée de Lyon; — acte de dation de tutelle et main-levée de l'hoirie de feu Hugues Berthet, seigneur de Gorze, Combe et la Salle, « chef de paneterie bouche de la Reyne; » — procédures criminelles pour vols, infanticide, meurtre, etc.

B. 1268. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1645-1646. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, assassinat, faux en écriture privée ou publique, attroupements en armes, etc.; — requêtes de filles enceintes, tendant à obtenir provisions de ceux qui les ont séduites; — procès-verbal d'assemblée de famille, dation de tutelle et main-levée d'hoirie, après le décès de messire Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussière; — plainte de Pierre de Létouf, écuyer, seigneur d'Audour, contre les cavaliers d'une compagnie appartenant au régiment du marquis de Gèvre, laquelle compagnie est venue se loger sans ordre au village de Dompierre, où « ils ont exercé toutes sortes de violences, « baptu et exceddé les habitans, rançonné iceux, essayé de « violer les femmes, gasté et corrompu les denrées et four- « rages; » — information à ce sujet; — procédures au sujet de la mort des sieurs de Gazeran et de Chantelot, capi-

taines audit régiment, tués dans une rencontre avec une troupe de gens armés, à la tête desquels était ledit seigneur d'Audour, etc.

B. 1269. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1639-1651. — Établissement du siége présidial. — Édit de Louis XIII, portant création dudit siége qui sera joint et annexé au bailliage, « où, par le moyen de ce, nos « subjects recevront toute sorte de soulagement en l'admi- « nistration de la justice, qui leur sera plus promptement et « à moindres frais rendue, joint que nous serons secourus « des deniers qui proviendront de la finance des offices à y « établir ; » en conséquence, outre les offices du bailliage qui consistent en un grand bailli, un lieutenant général, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier civil, un conseiller lieutenant assesseur criminel, trois conseillers, un conseiller honoraire, un avocat substitut du procureur du Roi, deux enquêteurs, un adjoint aux enquêtes, un commissaire examinateur, un garde-scel, un huissier audiencier, un receveur des consignations, un contrôleur des consignations, un receveur des épices, un greffier des présentasions, un greffier des affirmations, un contrôleur auxdits greffes et trente-six procureurs postulants, sont créés les offices héréditaires qui suivent, savoir : deux présidents, douze conseillers juges magistrats, un avocat du Roi, un procureur du Roi, un substitut dudit procureur, un commissaire examinateur et enquêteur, un adjoint aux enquêtes, un receveur des épices, trois receveurs et payeurs des gages et amendes, trois receveurs des consignations, six contrôleurs, deux clercs gardes-sacs, un clerc d'audience, un greffier des présentations, un greffier des affirmations, un greffier en chef, trois contrôleurs desdits greffes, trois maîtres clercs desdits greffiers, un premier huissier, deux huissiers audienciers, priseurs et vendeurs de biens, douze huissiers présidiaux et vingt procureurs postulants, enfin, pour la chancellerie établie audit siége, un conseiller garde-scel, un clerc commis d'audience, un conseiller secrétaire, un conseiller audiencier, un conseiller contrôleur, un chauffecire et un huissier ; — quittances : de 8,000 livres, pour l'office du premier président ; de 5,000 livres pour celui du second président ; — de 2,000 livres, pour chaque office de conseiller, etc. ; — lettres de provisions ; — procès-verbal de l'installation du présidial ; — rachat de six offices de conseiller ; — procédures contre les officiers de la sénéchaussée de Lyon, qui obtiennent, en septembre 1648, un édit portant suppression dudit présidial ; — édit qui révoque le précédent au mois de novembre de la même année ; — traité et transaction, etc.

B. 1270. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1648-1651. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbal d'assemblée de parents, dation de tutelle et main-levée d'hoirie, après le décès de Robert de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot ; — apposition de scellés, inventaire et main-levée d'hoirie, après le décès de messire Pierre de Létouf de Pradines, seigneur d'Audour ; — information contre une compagnie de gens de guerre, « qui séjournèrent deux jours à Plottes, pendant « lequel temps ils firent plusieurs désordres et violences ; » — intervention de Lucrèce de Sève, veuve de Rolland de Foudras, seigneur de Château-Thiers, afin d'être colloquée sur le prix d'adjudication de la terre et seigneurie de Cornon, saisie à la requête de Jean de Seyturier, écuyer, seigneur du Tillet, sur Claude-Philiberte de Gorrevod, veuve de François de Montjouvent, seigneur de la Roche et autres lieux ; — arrêt du grand conseil pour les habitants d'Uchizy, contre ceux d'Arbigny ; — procès-verbal de la levée du corps d'une jeune femme trouvée noyée dans un puits ; — plaintes : de Simon Decourt, prêtre, curé de Satonnay, contre des habitants de Mâcon, qui l'ont fait sortir par force d'une maison de la ville, où ils l'avaient vu entrer, l'ont maltraité et lui ont enlevé son manteau ; — des échevins de Mâcon, au sujet de désordres commis par des soldats logés dans la ville ; — d'une chambrière, contre Jacques Decligny, prêtre, curé de Saint-Martin-de-Lixy, qu'elle accuse de l'avoir débauchée ; — de messire Étienne de La Palud, chevalier, comte de Mély, cornette de la compagnie colonelle des chevau-légers de France, contre plusieurs habitants de Tournus, qui l'ont poursuivi jusqu'au port d'Asnières, l'ont blessé de plusieurs coups de fusil et de pistolet, et l'ont forcé de revenir à Tournus ; — information tendant à prouver que lesdits habitants ont voulu tirer vengeance dudit comte, parce qu'en passant à Tournus, il avait insulté et frappé le premier échevin de cette ville ; — procédures au sujet de l'exposition de plusieurs enfants ; — testament de messire Jean de Laurencin, chevalier, seigneur et baron de la Bussière, la Garde, Cruis, Chanzé et autres lieux, etc.

B. 1271. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1652-1653. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, mauvais traitements, malversations, vols, émission de fauss monnaie, assassinat, etc. ; — appositions de scellés, assemblées de parents, dations de tutelle, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès : de Claudine de Mucie, veuve de François Dutret, écuyer, seigneur de Culigny,

femme en secondes noces d'Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de Rizière; — de François Du Bost, seigneur de Moulin; — de Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot; — de Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau; — d'Antoine de Nioly, seigneur du Petit-Bois; — de Pierre de Rugny, seigneur de Chassigny-sous-Dun; — de Salomon de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée; — requête des habitants de Solutré, représentant « que les troupes qui ont ordre de « prendre l'estappe ès lieux assignez dans la province, ne « suivent pas les ordres du Roy et s'espanchent ça et là « dans les villages; que, pour divertir la marche des régi- « ments de Ville et Carignan, qui se disposoient à prendre « leurs logements audict Solutré, ilz furent nécessitez de « faire présent au commandant desdictz régiments, d'un « cheval du prix de douze pistoles; et depuis, vinrent loger « en ce village, sans aucun ordre du Roy ny attache de « monseigneur le duc d'Espernon, cent quatre-vingts « maistres ou environ du régiment de cavalerie de Cœuvres « et y ont séjourné environ trois jours, pendant lequel « temps ilz ont rançonné, rompu et bruslé les meubles, « emporté linges, joyaux, papiers, contractz, fondu la « vaisselle d'estain, battu et excedé plusieurs laboureurs « à coup de bastons et d'éspées, mesmes attaché l'un « d'iceux par derrière les bras à un van, et l'ayant mis en « estat de ne pouvoir changer de posture luy ont faict boire « du vin par force, jusques à regorger et perdre toutes « cognoissances, et après, luy ont attaché une corde au « col, avec laquelle ilz le tirassoient pour le faire lever, et « enfin, l'ayant détaché, le portèrent dans la cour de la « maison où il estoit, et là, le dépouillèrent tout nud et « luy donnèrent les estrivières; adjoutent encor que bien « qu'on leur fournist suffisamment d'aveyne pour leurs che- « vaux, ilz ne laissoient pourtant de leur donner à manger « du froment, de l'orge et autres grains, et ce que les « chevaux ne pouvoient manger, ilz l'espanchoient ça et là « dans les chemins; et outre tous les désordres cy-dessus, « ils se sont mis en devoir de caresser et forcer des femmes « et des filles, ce qu'ils auroient exécuté, si elles n'eussent « prins la fuitte; » — sentence portant que le corps de Jean Favre, clerc tonsuré, « accusé de s'estre homicidé, « sera privé de sépulture en terre sainte, et, à cest effect, « délaissé aux parents, pour estre inhumé ailleurs qu'au « cimetière, » etc.

B. 1272. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1652-1655. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Requêtes des habitants de Jugy, Vers et Dulphey, au sujet de la grêle qui a détruit leurs récoltes; — plainte d'Hélye Claret, prêtre, curé de Plottes, contre plusieurs particuliers qu'il accuse d'avoir voulu l'assassiner; — procès-verbaux constatant l'évasion de divers prisonniers; — requête de messire Jean de Nanton, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Marzé, Chaintré, Saint-Amour et autres places, tendant à être élargi des prisons de Mâcon, où il a été incarcéré pour avoir, au mépris de la juridiction du bailliage, obtenu du présidial de Lyon un exécutoire, en vertu duquel il fit saisir par un sergent étranger deux bœufs appartenant à Claude Berruyer, bourgeois de Mâcon; il fut relâché sous caution et, bientôt après, saisi de nouveau et emprisonné pour dettes; — partage de la seigneurie d'Audour entre Alexandre de Villaine, écuyer, seigneur de Rouvray, mari de Jeanne de Létouf, et Jeanne Austrein, dame de Vertpré, veuve et héritière sous bénéfice d'inventaire de Pierre de Létouf, seigneur dudit Audour; — procès-verbal contenant que Pierre Billot, aveugle et âgé de 20 ans, ayant manifesté le désir de s'instruire dans la religion catholique, a été retiré, par autorité de justice, de chez ses parents qui professaient la religion réformée et conduit dans l'hôtel-Dieu; — testaments: de Jean-Léonard Damas, seigneur de la Clayette, Clessy et Trémont; — de messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigy, Chigy et autres places, et Péronne Des Marins, sa femme; — appositions de scellés, inventaires, dations de tutelle, main-levée d'hoirie après le décès: de Thomas de Paulat, écuyer, seigneur de la Tour et de Collange (Saint-Racho); — de Claude de Bellecombe, seigneur de Chasselas; — de Guichard de La Salle, écuyer, seigneur de Pelussieux; — plainte en spoliation d'hoirie, présentée par messire Jean de Noblet, seigneur des Prés, les Ardillats et autres places, abbé de Fontfroide, contre messire Philibert de Thibaut, seigneur de Tulon, Isabeau de Noblet, sa femme, et Claude de Thibaut, leur fils; — procédure commencée contre Joachim Guérin, prêtre, vicaire de Verzé, accusé d'avoir enlevé une fille; enfermé dans les prisons du bailliage, il fut remis aux mains de l'official, etc.

B. 1273. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1655-1657. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbal et déclaration du geôlier des prisons royales de Mâcon, concernant l'évasion du seigneur de Chaintré et de deux autres prisonniers; — appositions de scellés, inventaires, assemblées de parents, dations de tutelle, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès: d'Anne de Beauvoir, femme dudit seigneur de Chaintré; — de Philibert de Chevriers de Saint-Mauris, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; — d'Hippolyte Bourgeois, femme de Jean-Marc de Priezac,

dame de Leynes et la Vernette; — de Nicolas Desvignes, ancien échevin de Lyon; — de Marc-Antoine de Busseul, baron de Saint-Sernin; — de Jean de Chambes, seigneur de Villaneuf et de Givry; — d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize; — de Jean Sévert, écuyer, seigneur d'Hurigny; — procédures criminelles pour libertinage, mauvais traitements, vol, faux en écriture publique; — plaintes de filles enceintes contre leurs séducteurs; — procès-verbal de la visite faite au château de Chaintré, etc.

B. 1274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 103 pièces, papier.

1658-1660. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Vente des effets d'un homme inconnu, mort subitement dans une auberge; — appositions de scellés, ouverture de testaments, main-levée d'hoiries après le décès: de Guillaume de La Salle, chevalier, seigneur de Vigousset; — de Gabrielle de Grandval, femme de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay; — de messire Claude de Rochefort d'Ailly, seigneur de Saint-Point; — procédures au sujet d'accès de folie furieuse auxquels s'est livré Jean-Baptiste Chambre, bourgeois de Mâcon; — requête de Pierre de Nanton, âgé de 17 ans, exposant « que le seigneur de Merzé, son père, s'estant évadé par « le bris de vos prisons, il prit de là occasion de tirer le « suppliant de la maison du sieur Parizet, maistre d'eschole « de cette ville, où il avoit esté conduit pour son éducation « et l'obliger, à mesme temps, de le suivre à pied en la « ville de Paris, où estant arrivé, l'auroit forcé à tester en « sa faveur; et depuis, se dépouillant de toute compassion « l'auroit contrainct de continuellement marcher à pied à « sa suitte, la plus part du temps sans pain, usant parfois « de scévices telles que la bienséance et le respect filial « l'oblige de taire; » en conséquence, « il révocque ledict testament » et demande que sur le prix du bail de la terre de Chaintré, saisie à la requête des créanciers de son dit père, on lui alloue une pension de 600 livres, « pour sa nourriture, entretien et instruction aux bonnes lettres; » on lui accorde 200 livres; — réquisitoire de Claude Buchet, procureur du roi, contenant « que frère Nicolas Canard, « jésuite, luy a dénoncé qu'estant à la porte du collége de « cette ville, le fils ainé d'un nommé Raffet, s'estant « adressé à luy, luy dit en ces termes: Que dites-vous, sac « de charbon? Je veux vous donner cent coups de baton;» — testament mutuel d'Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Champerny, Pruzilly, Malatrait, coseigneur de Trades, et Claudine de Ligier Testenoire, sa femme; — nomination d'un curateur pour Catherine-Françoise de Rugny, âgée de 18 ans, « recherchée en mariage par messire André Des « Barres, chevalier, seigneur de Ruffey, laquelle recherche est approuvée par les parents les plus proches et consi- « dérables de ladicte damoiselle; » — visite faite en l'abbaye de Tournus et dans les bâtiments qui en dépendent; — vente judiciaire des meubles et des effets laissés par messire Louis de Rochechouard, abbé dudit Tournus; — déclaration du Roi, contenant « la défense du port d'armes à feu, pistolets « de poche, poignards et cousteaux en forme de bayonnettes;» — procès-verbal au sujet des dégâts produits par la gelée et par la grêle dans les paroisses de Chassigny-sous-Dun et de la Clayette; — sentence condamnant un incendiaire à la peine de mort; — accord et transaction entre les habitants de Boyer et les chanoines du chapitre Saint-Vincent de Chalon, seigneurs et barons dudit Boyer, au sujet de l'exploitation des bois communaux, etc.

B. 1275. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1661-1664. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Transaction au sujet de dîmes, entre messire Laurent de Gaspard, abbé de Saint-Rigaud, et Claude Sève, prêtre, curé de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf; — appositions de scellés, assemblées de parents, dations de tutelle, ouvertures et publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès: de messire Claude de Saint-Georges, seigneur de Montceaux, Verdet et Versaugue, puis de Marie de Crémeaux, sa veuve; — de Catherine Des Serpents, femme de messire Henri-François de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin; — de messire François de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-de-Morland et Ouilly; — de messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais; — d'Éléonor-Louis de Gaspard, écuyer, seigneur du Pomey et autres lieux; — procédures criminelles contre Pierre Grenelle, procureur fiscal de la justice de Tournus, accusé d'avoir séduit Anne, fille d'Étienne Corneille, épicier à Mâcon; — plaintes de Pierre Buffet, chanoine et diacre de l'église cathédrale Saint-Vincent, au sujet des injures et des coups qu'il a reçus de François Dumont, élu en l'Élection du Mâconnais, avec lequel il avait soupé dans une auberge et joué aux dés dans la boutique d'un confiseur; — sentence condamnant une femme convaincue d'avoir volé 3 serviettes et 6 nappes dans l'église Saint-Pierre, « à estre « tirée des prisons de cette ville par l'exécuteur de justice, « menée devant la principale porte de ladicte esglize, pour, « à genoux, une torche allumée en main, demander par- « don à Dieu du vol et sacrilége par elle commis, et de là « estre par ledict exécuteur conduicte dans le carrefour le « plus près du palais de justice, pour y estre fouettée et « battue à coups de verges, ainsi que sur le ravelin de la « porte du pont, bannie du pays et comté de Masconnois « pour le temps de cinq années, et condamnée en l'amende

« de trente livres; » — plainte « des comédiens de la « troupe du Roy estant de présent en cette ville, » au sujet de désordres « dans le tripot de Sainct-Anthoine où est leur théastre; » — poursuites exercées contre plusieurs habitants de Romenay et lieux circonvoisins, au sujet de dégradations faites dans les bois de l'évêque de Mâçon; — expositions d'enfants à la porte de l'hôpital; — rebellions contre les sergents opérant des saisies de meubles; — jugement condamnant à 9 ans de galère un homme convaincu d'inceste avec sa fille, etc.

B. 1276. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1664-1665. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbal de visite de la terre et seigneurie de Chassignolles; — déclarations des officiers de la maréchaussée, concernant la date de leurs lettres de provisions; — plainte d'une femme de la Chapelle-de-Guinchay contenant « qu'elle afferma sa fille, âgée d'environ vingt-« deux années, pour servante à messire Jean Boucher, « prestre, curé de Sainct-Symphorien, au prix de douze « livres, cinq aulnes de thoille et quelques langes, pour la « première année; ce qu'elle fit d'autant plus librement « que ledict sieur Boucher garde et nourrit avec luy, en son « presbytère, une sienne sœur âgée d'environ vingt-huict « années, croyant par ce moyen qu'elle estoit en seureté « de son honneur; néantmoins ledict Boucher l'a poursuivie « et sollicitée si vivement de condescendre à ses impudiques « passions, qu'il abusa d'elle et la cogneut charnellement, « en sorte qu'elle est devenue grosse et enceinte d'enfant « de ses œuvres; » information sommaire à ce sujet et interrogatoire dudit Boucher, qui est, sur sa demande, « délaissé au sieur official, son juge naturel, pour luy estre « faict et parfaict son procès, à la forme des ordonnances;» — procédures criminelles pour coups et blessures, diffamations, vols avec effraction, vols domestiques, attentats aux mœurs, adultère, infanticide, etc.; — plainte de Jean-Baptiste Joleaud, sieur des Forges, au sujet de coups de pistolet et d'épée, donnés à Alexandre Joleaud, son fils, « soldat cadet aux gardes de Sa Majesté, par François-« Henry, comte de Busseul, et avec luy un de ses frères « soit disant chevalier, assisté de leurs domestiques et « estaffiers; » — jugement qui condamne « à estre décollé « sur un eschaffault, Louys de Busseul, dict chevalier de « Sainct-Sernin, déclaré vray contumax et défaillant, atteinct « et convaincu d'estre entré avec armes dans le chasteau où « sont les prisons de Chasteauneuf, faict perquisition d'une « femme pour l'emmener desdictes prisons, menacé les « officiers de les assassiner s'ils ne la luy remettoient, « recouru et enlevé un prisonnier, exigé de luy une obli-« gation de cent-vingt livres pour l'avoir remis en liberté, « osté le fusil du concierge, blessé le curé dudit Chasteau-« neuf en la main d'un coup de pistolet, etc. etc.; » — main-levée d'hoirie et lecture du testament de messire Charles de Lingendes, ecclésiastique, conseiller du Roi en ses conseils, héritier de Jean de Lingendes, évêque de Mâcon; — procédure au sujet d'un duel où furent blessés Jean Bernard et Philibert Pelleterat, avocats au bailliage, etc.

B. 1277. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1665-1667. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Plaintes: de Gabriel Constantin, sieur de la Ronde, au sujet des mauvais traitements qu'il a reçus d'Isaac Guichenon, doyen de l'église Saint-André de Châtillon-les-Dombes, et de Joseph Guichenon, châtelain de la même ville; — de Florent Esbrayat, prêtre, curé d'Hurigny, contre François Duperron, bourgeois de Mâcon, fermier de la seigneurie dudit Hurigny, « qui publioit hau-« tement et scandaleusement que la gresle qui estoit tombée « provenoit de la mauvaise vie du suppliant, à l'occasion de ce « que, lorsque ladicte gresle tomboit, il estoit couché avec « une p.... en son presbytère; » — procédures contre Jean Denamps, prêtre, curé de Chaintré, accusé d'avoir débauché sa servante; — visite de l'église Saint-Étienne et du couvent des PP. de l'Oratoire de Mâcon; — requêtes: de François Berthier, recteur du collége des Jésuites établi à Mâcon, demandant à prouver que la charpente du palais épiscopal acheté pour l'établissement dudit collége, ne vient pas exclusivement des bois de Romenay, attendu que « les « successeurs évesques, sur ce faux bruit, pourroyent inquiéter « par cy-après le suppliant et ses successeurs; » — de Guillaume Leboux, évêque nommé de Mâcon, revendiquant la possession dudit palais; — factum pour les Jésuites; — arrêt du conseil d'État, qui leur enjoint « de vuider inces-« samment ladicte maison, sans rien innover en icelle, « jusques à ce que par justice il en ait esté autrement « ordonné; » — bail des terres de Pierreclos, Bussy et Bussières, saisies à la requête des créanciers d'Isabeau d'Albon; — procédures criminelles pour vols, homicide, adultère, bigamie, séduction de jeunes filles, etc.; — appositions de scellés, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès: de Marie-Éléonore de Marcilly, dame de Leynes et la Vernette, femme de Barthélemy de Fauvau, écuyer, seigneur de Fronton; — de Christine-Claude, fille de Renaud Goz, écuyer, seigneur de Nouean; — de Jacqueline de Sommièvre, veuve de Pierre de Belriant, écuyer, seigneur de l'Angle et Villaine; — de Claude de Montchanin, chevalier, seigneur de la Garde-Marzac, Thury,

les Prés et les Feuillées; — procès-verbaux constatant les réparations qui sont à faire à l'Hôtel de Ville et au pont-aux-Juifs de Mâcon; — jugement qui déclare deux femmes « atteintes et convaincues d'estre bohémiennes et d'en avoir « faict l'exercice, pour raison de quoy icelles condamnées « à estre razées par l'exécuteur de justice et par luy con- « duittes hors ce ressort, pour en estre bannies à perpétuité,» etc.

B. 1278. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1667-1668. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles relatives: à une rixe qui a eu lieu entre Jean Bouillard, sieur de la Garde, et Roland Baudoin, sieur du Vergier, tous deux comédiens dans la troupe de Hautefeuille, établie depuis quelques jours à Mâcon; — à certaines infractions aux édits du Roi « pour les choses qui doivent être observées par les religionnaires, » desquelles infractions sont accusés Samuel Uchard, ministre protestant, et Daniel Perraudin, maître apothicaire de Mâcon, « soy disant secrétaire de l'églize de la religion prétendue réformée de cette ville; » — au meurtre commis par Pierre et Joachim Lhuillier, père et fils, bourgeois de Mâcon, sur la personne de messire François Lhuillier, leur frère et oncle, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, gouverneur de la ville de Châtillon-les-Dombes; — à la rebellion et aux violences reprochées à Pierre Laforce, prêtre, curé de Bourgvilain, contre un huissier qui était venu lui faire commandement de payer 42 livres 2 sols 6 deniers, pour les décimes auxquels il avait été taxé à cause de sa cure; — aux plaintes des échevins de Mâcon contre certains jeunes gens qui causent des désordres dans la ville, pendant la nuit; — aux différends survenus entre François Broyer, prêtre, curé de Solutré, et le propriétaire d'une vigne, à cause du droit de dîme; — à la mort de Jean Monachon, huissier à Saint-Trivier, qui avait été maltraité par Joseph de Caille, seigneur de Moiziat; — jugement qui condamne ledit de Caille « à « s'absenter pendant un an du pays et comté de Masconnois « et en l'amende de six centz livres envers le Roy, applicable « aux réparations du palais de justice; » — main-levée d'hoirie après le décès de messire Henri-François de La Guiche, chevalier, seigneur comte de Sivignon, Martigny-le-Comte, Souterrain, Commune, les Murgers, la Bertranche et autres places; — lettres d'émancipation pour Jean-Charles de Gerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée; — procès-verbal d'un huissier qui avait été chargé d'exécuter une commission de prise de corps, contre Antoine Decligny, avocat à Châteauneuf, accusé d'avoir assassiné Bonaventure Ducarre, notaire royal audit lieu: « ayant appris que ledict « Decligny s'est retiré et réfugié en l'abbaye et maison-forte « de Sainct-Rigaud, et m'y estant acheminé, où estant entré, « ayant été apperceu par ledict sieur Decligny, qui se seroit « renfermé dans une chambre haulte, n'y ayant treuvé que « la femme dudict sieur Decligny, qui estoit dans une « chambre basse; à l'instant seroit survenu messire Laurent « de Gaspard, abbé dudict Saint-Rigaud, avec deux de ses « religieux; je luy ay humblement remonstré et faict lecture « de ma commission, le suppliant qu'il luy pleust me per- « mettre de faire perquisition, de par Sa Majesté, de la « personne dudict sieur Decligny; lequel sieur abbé a faict « response: qui m'avoit faict si hardy d'entrer dans son « abbaye sans son consentement? Et que moy et mes « tesmoings ayons présentement à nous retirer et sortir, « que nous ne sommes poinct en assurance et qu'il nous « feroit charger. Quoy voyant, nous nous sommes retirez, « soubz protestation de rendre ledict sieur abbé responsable « de la personne du sieur Decligny, et de demeurer et « séjourner autour des murailles et portes d'icelle abbaye, « jusqu'à ce qu'il ait esté ordonné sur le présent procès- « verbal. M'estant retiré avec mes tesmoings jusques à deux « ou troys centz pas desdictes portes et murailles, où j'ai « séjourné et demeuré jusques au lendemain sur l'heure de « midy, que seroit survenu l'aumosnier de mondict sieur « abbé, lequel auroit dict: que faictes-vous là? Messieurs, « retirez-vous, je vous le dis de la part de Monsieur l'abbé, « sinon l'on vous fera sortir; retirez-vous bien tost. Après « avoir faict appeller et assembler mesdictz tesmoings pour « nous retirer à Chastelneuf, à l'instant ledict sieur abbé a « faict sortir hors de ladicte abbaye deux chars et quatre « bœufz en chacun, et les a faict conduire sur la chaussée « de l'un des estangs dudict Sainct-Rigaud, dans le chemin « où il falloit que nous passassions, où ilz dressèrent em- « buscade; laquelle faicte, ledict sieur abbé, avec plus de « soixante à quatre-vingtz hommes armez, seroient sortis « hors de ladicte abbaye, courant de toutes leurs forces pour « nous coupper chemin; lesquelz ont fait descharge de « quinze à seize coups de fuzilz, de sorte qu'il y a heu deux « de mesdictz tesmoings qui ont esté blessez; ce qui nous « auroit obligé de nous retirer en diligence, » etc.

B. 1279. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1669-1671. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour violation de domicile, séduction de filles, infanticide, coups et blessures, vols, dégradations dans les bois, délits de chasse et de pêche, etc.; — main-levée d'hoiries, publications de testaments, dations de tutelle, après le décès: d'Antoine de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny et Mardiaugue; — de

messire Philippe-Charles de Champier, chevalier, comte de Juys, Chigy et autres places, bailli du Beaujolais; — de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay; — de Marie de Saint-Clément, femme de messire Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, bailli de Mâcon et gouverneur de Pont-de-Veyle; — procès-verbal de partage entre Jacques d'Escotay, écuyer, seigneur de la Pommière, lieutenant général criminel au bailliage de Forez, veuf de Catherine Chirat, et Antoine Chirat, conseiller du Roi à Montbrison; — réceptions de maîtres chirurgiens; — visite du château de Saint-Sernin, faite à la requête de François de Busseul, chanoine en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, héritier usufruitier de la terre et seigneurie dudit Saint-Sernin, et de Gabriel de Busseul, seigneur de la Bâtie, « héritier de la propriété de ladicte terre, pour « avoir réparation de ce que le nommé Charretier, sieur « du Fay, lieutenant en la mareschaussée du Lyonnois, en « vertu d'une commission de la chambre du thrésor surannée, « accompagné de vingt-cinq ou trente archers, se seroit « avec force et violences emparé dudict chasteau de Sainct-« Sernin et enlevé tous les foings, grains et meubles « meublans d'un prix considérable, sans laisser aucuns « procès-verbaux, ny inventaire ny exploicz; » — information à ce sujet, etc.

B. 1280. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1671-1673. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédure sommaire instruite contre deux soldats, accusés de désertion, dont l'un est condamné « à estre passé par les armes, jusques à ce que mort s'en ensuive, » après avis pris séparément de chacun des membres composant un conseil de guerre, savoir: 4 sergents, 2 capitaines et le gouverneur de la ville de Mâcon; — mainlevée d'hoiries, publications de testaments, etc., après le décès: de Françoise de Drée, veuve de messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais et autres places; — de messire Honoré de Chevriers, chevalier, vicomte du Thil, libre seigneur de Saint-Mauris; — plaintes: d'Abel Prévost, prêtre, curé de Châne, contre deux de ses paroissiens, qui sont convaincus de contravention « aux défenses faites contre les danses publiques et festes baladoires », et sont pour ce fait condamnés « à aumosner la « somme de trente livres, applicable à un ornement d'autel « de l'église dudit Chasne; » — de Claude Antoine, prêtre curé de la paroisse Saint-Pierre de Mâcon, contre une fille de mauvaise vie, qu'il accuse d'avoir fait plusieurs enfants, sans déclarer ses grossesses; — de Françoise Descrivieux, veuve de Claude Verjus, assesseur criminel audit bailliage, contre Jacques Grenelle, son gendre et successeur dudit Verjus en ladite charge, au sujet des mauvais traitements qu'elle prétend avoir été exercés par lui sur Marguerite Verjus, sa femme et fille de la plaignante; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc.

B. 1281. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1673-1675. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Main-levée d'hoiries, dations de tutelle, publications de testaments, après le décès: de Gabrielle Des Serpents, veuve de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin; — de Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Givry et Satonnay; — de Philibert de Bullion, seigneur de Serrières, président en l'Élection de Mâconnais; — de Madeleine-Laurence de La Salle, femme de messire Antoine de Montchanin, chevalier, seigneur comte de la Garde-Marzac, les Feuillées, Chassigny-sous-Dun, Pelissieux et autres places; — d'Anne Bauderon, femme d'Archambaud de Boyer, écuyer, seigneur de Trades, lieutenant en ladicte Élection, juge mage et capitaine de la ville de Cluny; — lettres d'émancipation obtenues par messire François-Gabriel de Busseul, comte de la Bâtie, seigneur de Saint-Sernin; — plaintes contre les commis aux aides; — procès-verbal contenant la présentation faite par les marchands de Mâcon de leurs registres, livres de compte ou de raison, faite à la requête de Michel de Prasly, fermier général des formules ou papiers timbrés de France; — ordonnance portant que les commis dudit sieur de Prasly se conformeront aux échantillons déposés aux greffes, pour la distribution des papiers et des parchemins timbrés; — poursuites exercées par les PP. Jésuites contre leurs débiteurs; — certificat signé des officiers de justice, portant « que le service divin dans l'église collégialle et paroissialle « de Sainct-Pierre se faict et s'est tousjours faict du temps « de nostre souvenir, par les chanoines et autres bénéficiers « de ladicte église, avec beaucoup de décence, piété, « exemple et édiffication du publicq; » — ordre de comparoir signifié « aux principaux des corps et communautés des « marchands, négotians, artisans et ouvriers de cette ville, « tant ceux qui jouissent des droits de mestrise et jurande « que ceux qui n'en ont point, pour dresser des estats et « mémoires du nombre des personnes de chacune profes-« sion, examiner les statuts et priviléges qui leur ont esté « accordés, et délibérer sur la concession des réglemens à « faire pour les fonctions de ceux qui ne sont point encores « en corps de communauté, pour ensuitte avoir advis des « sommes que chacun corps de marchands et d'artisans « pourra payer à Sa Majesté, pour le renouvellement de « leurs priviléges et anciens statuts et pour la concession « des nouveaux; » — déclarations des marchands et des

maîtres ouvriers qui s'accordent unanimement à dire qu'ils sont dans la misère la plus absolue, par suite des subsides, des aides, des tailles, du logement des gens de guerre, etc. et qu'il leur est tout-à-fait impossible de payer aucune taxe au Roi; — avis donné, à la suite, par le lieutenant général au bailliage, qui a reçu les dépositions : « la ville de Mascon « est de trop petite considération pour y establir des mai- « trises en tous les arts, soit à cause du voisinage de la ville « de Lyon, qui attire tout le commerce des villes circon- « voisines, soit à cause de l'usage dans lequel sont la plus « part des artisans d'exercer plusieurs négoces, sans quoy « il leur seroit très-difficile de pouvoir subsister, un seul « n'estant pas suffisant pour l'entretien de leur famille, soit « à cause des passages continuels des trouppes, soit princi- « pallement à cause des aydes qui ruinent et désollent « entièrement ce pays et qui destruisent absolument la « vente des vins, qui est la seulle chose de laquelle ils « peuvent tirer des deniers pour contribuer aux tailles, « péages et autres droits de la province, soit enfin parce que « la plus grande partie et presque tous les artisans de ceste « ville sont des gens de néant, qui n'ont aucun bien au « soleil, et tous ne vivent que du jour à la journée; » — procédures criminelles pour séduction de filles, duels, propos irréligieux, etc.

B. 1282. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1675-1677. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, infanticides, violences exercées par les gens de guerre, émission de fausse monnaie, etc.; — déclarations d'une femme de Cluny, au sujet d'un viol dont elle a été victime; « le rapt de question demeure impuny, à cause « du conflict fait par les officiers de Cluny; » — règlement pour le paiement du service extraordinaire des maréchaussées du royaume; — appositions de scellés, main-levée d'hoiries, etc., après le décès: d'Antoinette Lachard, veuve de Vincent Janin, héraut d'armes du Roi, femme en secondes noces de Moïse de La Salle, écuyer, seigneur de Vigousset; — de Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux d'Entragues, lieutenant de Roi en Bourgogne, gouverneur de la ville de Mâcon; — de Claude de La Roche, écuyer, seigneur du Villard; — de messire Jean-Éléonor de Rochechouard, marquis de Montpipaud; — de messire Aimé Duclos, chevalier, seigneur de l'Étoile; — enquête concernant le bois de Châtenay, sis entre Azé et Champagne et appartenant à l'abbaye de Tournus; « lequel bois est dans « un fond assez seq et pierreux, de manière que les arbres « ne peuvent pas parvenir en leur perfection et ne sont « guères propres à bastir, parce qu'ils ne sont pas droicts « ny d'une grosseur suffisante; les fonds qui sont aux envi- « rons dudit bois sont fort endommagés, soit par l'ombrage « qu'il porte, soit par les brouillards qu'il entretient, soit « aussy par les gresles auxquelles il contribue par les vapeurs « qui s'en eslèvent; si ledit bois estoit défrisché, il y a une « bonne partye d'icelluy qui seroit assez propre à réduire « en labourage ou en vigne, le surplus estant remply de « cailloux et pierres à feu ne pourroit servir qu'en nature « de taillis; » — « mémoire abrégé des raisons qui servent « à appuyer les prétentions des enfans et héritiers de feu « messire Frédérich de Chandieu, leur père, en son vivant « seigneur de Chabot, la Chaux, Cuarnens et autres lieux « en Suisse, sur les terres de Poulles, Propières et dépen- « dances, situées dans la province de Beaujollois ou « ailleurs, contre messire Paul de Loriol, comte de Loriol, « détenteur desdits biens; » — procédures entre le cardinal de Bouillon, abbé de Tournus, et les officiers du bailliage et du siége présidial de Mâcon, au sujet de certains empiétements reprochés aux officiers de la justice dudit Tournus; — plaintes des Jésuites de Mâcon, contre plusieurs jeunes gens qui les ont insultés et ont lancé des pierres dans leur jardin; — enquête tendant à prouver que Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte, a fait enlever une grande pierre qui servait de limite à la justice de Chaumont-le-Royal (Saint-Eusèbe), ressort de Saint-Gengoux, à celle de Marigny, ressort du Charollais, et à celle du Monay, ressort de Montcenis, etc.

B. 1283. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1678-1679. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Déclarations de grossesse; — remontrances du procureur du Roi, au sujet d'irrégularités commises par le procureur de l'évêque et le juge ecclésiastique, dans un procès où « Claude Tondu, prestre, bénéficier de l'église de « cette ville, et la femme de Mathieu Girard, commis aux « aides, estoient accusés d'un méchant et scandaleux com- « merce; » — appositions de scellés, main-levée d'hoiries, etc, après le décès: de messire Antoine d'Amanzé, chevalier, baron de Chauffailles, et de Françoise Damas, sa femme; — de Madeleine-Laurencé de La Salle, femme de messire Antoine de Montchanin, chevalier, comte de la Garde-Marzac; — de Jean-Christophe Bernard, écuyer, seigneur de Vaux, Montchanin, Crépigny et Chaintré; — procédures contre un étranger qui se donnait le nom et le titre de Charles de Launay de La Motte, écuyer, accusé d'être « un avanturier « et de ces gens inconnus et sans aveu qui, sous une qualité « empruntée, courent le monde au despens des duppes et « n'y roulent que sur un peu d'industrie très-souvent sus- « pecte et dangereuse; » — information instruite à la requête

de Gabrielle d'Amanzé, femme de messire Marc de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux et autres places, contre Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges, son frère, qu'elle accuse d'avoir enlevé et fait disparaître un testament de ladite Françoise Damas, leur mère; — requêtes : dudit seigneur d'Arcinges, contre Jacques d'Amanzé, comte de Chauffailles, son frère, par qui il prétend avoir été frustré de ses droits; — de Marie-Anne Rolin, femme dudit comte, contre ledit seigneur d'Arcinges, qui l'aurait maltraitée et lui aurait reproché publiquement de se livrer à la débauche avec l'agent des affaires de son mari; — plainte de Jacques Ducret, vigneron à Massilly, portant qu'un sieur de Thy, « se disant lieutenant d'une compagnie d'infanterie, « fut en la maison du suppliant, sur l'heure de minuit, « accompagné de six de ses soldatz, qui rompirent sa porte, « se saisirent de luy, et, après luy avoir donné plus de « cent coups d'épée sur son corps et plusieurs autres coups « de bout de fusil et pistolet, luy lièrent les bras derrier le « dos, et l'emmenèrent en la maison du sieur de Milly, « frère dudit sieur de Thy, icelluy sieur de Thy, à l'ayde « d'aucuns desdits soldatz, ayant viollé la femme du « suppliant et faict violler par deux de ses soldatz, aucuns « desquels donnèrent à ladicte femme divers coups pour « l'obliger à cesser ses cris; » information à ce sujet; les témoins s'accordent à dire que les mêmes soldats avaient entraîné de vive force plusieurs jeunes garçons des villages voisins, « qui plouroient en passant par Marcilly, et que « pendant un mois, les habitants dudit Massilly ont couché « hors de leurs maisons, craignant d'estre pris et emmenés « à l'armée contre leur gré; » — requête de François Cornu, commis aux aides, qui accuse Claude Corneille, prêtre, chapelain de l'église de Saint-Vincent, d'entretenir des relations adultères avec sa femme, et d'avoir recelé une partie des meubles qu'elle a enlevés du domicile conjugal; — procédures criminelles pour vols, meurtres, etc.

B. 1284. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 137 pièces, papier.

1680-1682. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Appositions de scellés, inventaires, mainlevée d'hoiries, après le décès : d'Antoine de Neuville, écuyer, seigneur de Crary et Ozolles; — d'Isabelle de Thibaut de Thulon, femme de Philibert Bertet, écuyer, seigneur de Gorze et la Salle; — de Claude de Rymon, écuyer, seigneur de Champgrenon; — de Philiberte Du Puget, femme de Jean de Franc, écuyer, seigneur de la Salle et Grenot; — procédures criminelles pour séduction de filles, coups et blessures, vols, incendie, etc.; — plainte de Marie-Anne Rolin, veuve de Jacques d'Amanzé, comte de Chauffailles, contre Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges, son beau-frère, qu'elle accuse d'avoir fracturé des meubles et dérobé des papiers; — information tendant à prouver la conduite scandaleuse et les débauches de ladite dame; — procédure relative à un attroupement de paysans qui employèrent la violence, pour délivrer quelques-uns d'entre eux, emmenés prisonniers par les commis aux aides; — dénonciation de Louis de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, qui accuse de violences et de spoliations Louis-François de Busseul, son frère, dit le chevalier de Saint-Sernin, condamné, en 1664, « à estre décollé et, « par effect, l'a esté figurativement à la place appellée la « Porcherie; » — lettres de provisions pour Claude Tuppinier, commissaire enquêteur et examinateur; — accusations réciproques de Philibert de Chambes, écuyer, seigneur de Givry, et de Catherine de Fontanes, dame de Satonnay, veuve de messire Jean-Baptiste de Chambes, chevalier, seigneur de Givry, Satonnay et autres places; — enquête tendant à prouver les mauvais traitements que messire François-Gabriel de Busseul, comte de Saint-Sernin, aurait exercés contre Marie de Cours, sa femme, demanderesse en séparation; — procès-verbaux au sujet d'expositions d'enfants, etc.

B. 1285. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1683-1685. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbal constatant que deux officiers dudit bailliage, accompagnés d'un greffier et de deux témoins, se sont présentés devant le lit d'un protestant malade : « nous l'avons enquis s'il vouloit mourir dans sa « religion; il nous auroit déclaré d'y vouloir mourir puisqu'il « y avoit vescu; » — réception de Jacques Vaillot, maître chirurgien, en l'office de « maistre des rapports et visita- « tions des corps morts, blessez, mutilez, noyés, prison- « niers et tous autres qui se font par authorité de justice; » — lettre signée de Louis XIV, ordonnant au lieutenant criminel dudit bailliage, de recevoir dans les prisons de Mâcon un homme condamné aux galères par les juges de la république de Genève; — procès-verbal de remise faite de plusieurs condamnés aux mains de Marin Levasseur, « capitaine à la conduite de la chaîne; » — visite de la maison dite de l'ancien évêché; — plainte des chirurgiens de la ville, contre François Teyras, « lequel, depuis qu'il a esté pourveu de la « charge de lieutenant du premier barbier-chirurgien du « Roy pour le Mâconnois, s'est fait payer ou plus tôt a extor- « qué de ceux qui se sont présentés à la maîtrise en chirur- « gie de cette ville, où il y a jurande pour leur art, des « sommes très-considérables et beaucoup au-delà de ce qui « luy peut estre deub légitimement; » — tutelles et mainlevée d'hoiries, après le décès: de messire Jean-Philippe

de Champier de Rabutin, chevalier, seigneur comte de Chigy, Saint-André-le-Désert, Moroges, Fissey, Varanges et autres places, bailli du Beaujolais; — de Philippe-Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny; — d'Anne de Tenay Saint-Christophe, veuve de messire Gaspard de Chevriers, chevalier, seigneur de la Saugerée; — de messire Jean-Baptiste de Prisque, chevalier, seigneur de la Tour-Serville; — procédures contre Jean-Philippe Guichard, avocat, et François Guichard, médecin, appartenant tous deux à la religion réformée et accusés d'avoir cherché à passer en Suisse; dans leur interrogatoire, ils affirment n'avoir eu l'intention que d'aller dans le pays de Gex, pour éviter les dragons dont ils se croyaient menacés; — déclaration du Roi portant commutation de la peine de mort en celle des galères à perpétuité, contre ceux qui vont s'établir hors du royaume, « comme nous sommes informé que cette « dernière peine, quoy que moins sévère, tient davantage « nos sujets dans la crainte de contrevenir à nostre volonté; » — plaintes contre les fermiers des aides; — procédures criminelles pour vols, émission de fausse monnaie, meurtres, etc.

B. 1286. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685-1686. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Inventaire et vente des effets laissés par les familles protestantes qui sont passées en pays étranger; — recherches et saisies de livres prohibés, dans les bibliothèques particulières de ceux qui professent la religion réformée; — procédures: contre ceux qui sont soupçonnés de favoriser l'évasion des protestants; — contre les nouveaux convertis qui quittent le pays; — actes d'abjuration; — ordre signé Louis et contre-signé Colbert, enjoignant au conducteur de la chaîne des galériens, de prendre dans les prisons de Mâcon « un suisse qui a le nez et les oreilles coupés et une fleur de lis sur chaque joue; » dans son interrogatoire ce malheureux déclare qu'il a été ainsi mutilé et flétri, parce qu'il avait déserté; — lettres patentes relatives à l'établissement d'un hôpital général de la Charité, à Mâcon; — inventaire des effets laissés par Philibert Chesnard de Salornay, mort sur mer, en revenant de la Martinique en France; — sentence portant confiscation de tous les biens de Jacques Guichenon, bourgeois de Mâcon, Laurent et Jacob Guichenon, ses fils, et de plusieurs autres religionnaires qui sont sortis hors du royaume; condamnant par contumace les hommes, « à servir le Roy par force dans les galères, leur vie durant, » et les femmes, « à estre razées et recluses dans des monastères, aussi leur vie durant; » — conclusions du procureur du Roi, portant que le cadavre d'une femme qui s'est pendue, « soit condamné à estre « trainé par l'exécuteur de la haute justice sur une claye et « jetté ensuite à la voirie; » — procédures criminelles pour vols, meurtres, séduction de filles, etc.

B. 1287. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1686-1688. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures poursuivies à la requête de filles ou de veuves qui prétendent avoir été séduites; — procès-verbaux relatifs à des expositions d'enfants; — appositions de scellés, main-levée d'hoiries, etc., après le décès: de messire Jean-Baptiste-Ferdinand de La Baume Montrevel; — de messire Marc-Antoine Perrachon, seigneur de Senozan et autres places; — de Claude de Thibaut, écuyer, baron des Prés, décédé aux eaux de Vichy; — poursuites exercées contre les protestants et les nouveaux convertis qui sont sortis du royaume; — actes d'abjuration; — reconnaissance des espèces qui sont dans la caisse de Pierre Grenelle, procureur et administrateur des biens des religionnaires absents; — déclaration du Roi, portant défense de fabriquer « des buires, seaux, cuvettes et autres vases « d'argent, braziers, chandeliers à branches, girandolles, « plaques à miroirs, miroirs, cabinets, tables, guéridons, « paniers, corbeilles, vases, urnes et tous autres ustensiles « d'argent massif ou appliqué sur bois, cuivres et autres « matières; » — enquête *de commodo et incommodo*, relative à l'établissement de la Charité de Mâcon; — publication du ban d'août qui appartient au chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent, commençant le soir du 14 août, à l'heure du couvre-feu, et durant 15 jours entiers pendant lesquels « inhibition et deffence sont faictes à tous les « habitans de Mascon, marchands, bourgeois, hosteliers, « cabaretiers et toutes autres personnes, de vendre et débi- « ter vin, si ce n'est en payant aux sieurs dudict chapitre « vingt solz pour chacune maison, taverne ou cave; » — installation des commis préposés à la marque des cuirs; — plaintes au sujet de violences exercées contre plusieurs particuliers par Alexandre, fils de Pierre de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière; — procédures criminelles pour vols, assassinat, etc.

B. 1288. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1689-1691. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, fabrication et émission de fausse monnaie, séduction de filles, infanticide, etc.; — dénonciation du procureur du Roi contre un habitant « qui mène une vie « très-scandaleuse qui a obligé MM. les vicaires généraux « et curés des paroisses de luy refuser les sacremens; il est

« coutumier de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, « et de parler en des termes qui marquent qu'il est sans « religion; » — règlements pour la communauté des cordonniers de Mâcon; — constitutions de rentes ou emprunts faits par le corps des officiers dudit bailliage, pour se procurer les sommes nécessaires au payement de leurs taxes; — plaintes contre Philibert-Hubert de l'Aube, baron de Corcelles et Bourgvilain, qui, « usant de son autorité de « seigneur, par force et violence, exige de ses justiciables « plusieurs courvées tant d'hommes que de leurs bestiaux, « chars et charrettes, quoy qu'il n'ayt pas pu establir qu'il « luy en soit deub; » — réceptions de maîtres chirurgiens; — dénonciation faite par Claude Antoine, prêtre, curé de l'église Saint-Pierre, et réquisitoire du procureur du Roi « contre Nicolas Chambard, artisan de profession, homme « ignorant et sans lettres, qui s'érigeoit néantmoins dans le « public et particulièrement parmy les personnes foibles, « en homme qui a des secrets, qui guérit les maladies « extraordinaires, lève les maléfices et use à cet effet de « moyens superstitieux et infames, dans lesquels il fait « entrer la profanation des choses saintes et sacrées; » l'information de cette affaire donne de singuliers détails; — arrêt en faveur des habitants d'Uchizy contre ceux d'Arbigny, au sujet de certains bois situés du côté de la Bresse; — déclaration du Roi, défendant aux orfévres « de fabri« quer, exposer ou vendre aucune vaisselle ou aucun autre « ouvrage d'or excédant le poids d'une once, à la réserve « des croix des archevesques et évesques, abbez et abbes« ses, des chevaliers de nos ordres, de ceux de Saint-Jean « de Jérusalem et de Saint-Lazare; » — évasion de prisonniers; — établissement de deux archers commis à la garde des prisons royales de Mâcon; — édit du Roi, portant création de barbiers, baigneurs et perruquiers, dans toutes les villes du royaume, à l'exception de Paris, etc.

B. 1289. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1692-1694. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour faux en écriture publique, coups et blessures, assassinat, inceste d'un père et de sa fille, etc.; — acte par lequel les Jésuites sont mis en possession d'une parcelle de terrain et d'une tour qui se trouve près de leur collége; — édits portant création : de maires et d'assesseurs dans les Hôtels de ville; — de deux charges de chirurgiens royaux, jurés des rapports, et de deux médecins du Roi dans chaque ville ou bourg du royaume; — évasion de prisonniers; — visite du monastère des religieuses établies au Villars, près de Tournus et dépendant du prieuré dudit lieu; — information « de la commodité « ou incommodité de la suppression dudit monastère, et « de l'union des revenus dudit monastère audit prieuré; » — état desdits revenus; — nombreux procès-verbaux au sujet d'enfants exposés à la porte de l'hôpital ou aux portes de la ville; — requête de Claude de Bessac, écuyer, seigneur de Varennes et Beaulieu, donnant sa généalogie et ses preuves de noblesse, pour être installé en la charge de conseiller, chevalier d'honneur audit siége présidial; — lettre close signée Louis et contre-signée Le Tellier, portant ordre d'élargir des prisons de Mâcon, Benoît Aubert, maréchal à Ballore, attendu « qu'il n'est entré en aucun enga« gement avec les officiers du second bataillon du régiment « de Boufflers, et qu'il n'a esté arresté comme déserteur « par les soldats dudit bataillon qui passoit à Mascon, qu'à « la prière du nommé Fautrière de Courcheval, qui préten« doit par ce moyen esluder le récolement et la confronta« tion dudit Aubert, en une affaire criminelle en laquelle « il est tesmoin contre luy, » etc.

B. 1290 (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1695. — Compte tutélaire rendu devant les officiers du bailliage et du siége présidial, par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général auxdits siéges, tuteur de Pierre Vallier, seigneur d'École; — total de la recette, 30,137 livres 13 sols 3 deniers; dans cette somme figurent celles : de 2,415 livres 15 sols, trouvés dans le cabinet d'Anne Chesnard, mère dudit Vallier; — de 5,698 livres 10 sols 10 deniers, produit d'une vente d'effets mobiliers; — de 1,570 livres, « pour la vente du filet de perles « rondes, au nombre de quarante, avec le clavier garny de « neuf petits diamants; d'un autre filet de petites perles « rondes à deux rangs, en nombre de cent quatre-vingt-dix« neuf; des petites perles semences, du carcan à l'antique « garny de petites agathes et perles, de la croix de diamants « fins et de deux bagues rondes; » — total de la dépense, 21,949 livres 10 sols; dans cette somme figure celle de 332 livres 4 sols, « pour les taxes faites en justice aux actes de « scellés, dation de tutelle, main-levée d'hoirie, inventaire « et vente de meubles, » etc.

B. 1291. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1695-1697. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Édit du Roi confirmant tous les possesseurs des châtellenies royales et des autres parties du domaine précédemment aliénées, « en leur possession et jouissance à « perpétuité, à la charge par eux de payer, par forme de « supplément, les sommes auxquelles ils seront modérément « taxés; et ayant égard aux supplications qui nous ont esté « faites par ceux de nos sujets qui possédent des maisons

« et héritages en roture, dans l'étendue de nos directes, « nous les avons érigés et érigeons en fief, et leur permet- « tons de les posséder noblement, pour les tenir de nous à « foy et hommage, et de leur imposer tels noms que bon « leur semblera, à la charge de nous payer les droits sei- « gneuriaux aux mutations, suivant les coutumes; » — procès-verbaux, requêtes, mémoires relatifs à une question de préséance, dans les assemblées générales des habitants de Mâcon, question soulevée par le Maire nouvellement établi et par le procureur du Roi de l'Hôtel de ville, contre les officiers du bailliage et du siége présidial, qui proposent de racheter la charge de Maire; — conflits d'attributions; — réquisitoires et ordonnances du bailliage, portant que Simon Marin, nouvellement reçu chirurgien, prêtera serment devant les dits officiers et non entre les mains du Maire; — requêtes et mémoires à ce sujet; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, infanticide, etc.

B. 1292. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1698-1700. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, délits de chasse, enlèvement de grains par gens attroupés, infanticide, inceste, viol, etc.; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés dans différentes parties de la ville; — procédure au sujet de la fuite de Jean Mônier receveur des octrois de la Saône, qui a emporté les deniers de la recette; — procès entre les officiers du bailliage et le Maire de la ville de Mâcon, au sujet de la juridiction de police; — édit du Roi, portant création de commissaires et de greffiers aux inventaires; — acte d'abjuration présenté par Jacob Guichenon, qui demande à être remis en possession de ses biens; — réquisitoire d'Émilian de Baleine, lieutenant criminel, contre Philippe Pelleterat de Borde, avocat, et ses fils, auxquels il reproche de nombreux actes de violence; — information relative aux mauvais traitements qu'Antoine Addot, exécuteur de la haute justice, a essuyés de la part de plusieurs habitants de Saint-Laurent et de Mâcon; — inventaires, ventes ou amodiations des biens provenant de la succession de messire Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, etc.

B. 1293. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1701-1702. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, viol, duel, débauche, vols, etc.; — édits du Roi: portant création de 500,000 livres de rentes viagères pour la loterie royale; — réglant l'usage des meubles, de la vaisselle et des étoffes d'or et d'argent; — concernant l'hypothèque du Roi pour les amendes; — créant sur les postes 400,000 livres de rentes au denier vingt, et 850,000 livres de mêmes rentes sur les aides et gabelles; — touchant les droits d'amortissement, nouvel acquêt et francs-fiefs; — portant création de 600,000 livres d'augmentation de gages au denier vingt; — relatifs aux études du droit, à l'éducation des enfants de la religion réformée, aux attributions des lieutenants généraux de police, etc.; — permettant aux nobles de faire toute sorte de commerce en gros; — établissant un droit sur les cartes à jouer; — créant cent places de barbiers perruquiers pour la ville de Paris, et d'autres dans les provinces; — lettres patentes qui admettent la renonciation du Roi d'Espagne à la couronne de France, et celle des ducs de Berri et d'Orléans à la couronne d'Espagne; — déclarations de grossesse; — distribution de la somme de 61,000 livres, produite par la vente de la terre et seigneurie de la Bussière avec ses dépendances, saisie sur messire Pierre de Laurencin, chevalier, à la requête de messire Louis de Foudras, chevalier, comte de Château-Thiers; — déclarations faites par Jean-Baptiste Michon, seigneur de Pierreclos, et par Louise-Françoise Perrachon, femme de messire Gabriel de Briord, seigneur de Senozan, de la vaisselle, des meubles et des étoffes d'or et d'argent qui sont dans leurs châteaux; — vente ou amodiation de biens provenant de la succession du duc de Pont-de-Vaux; — arrêts du parlement de Paris: enjoignant « à tous les « curez, vicaires, notaires et autres personnes publiques, « qui recevront des testaments et autres actes contenans « des legs, aumônes ou dispositions au profit des hôpitaux, « églises, communautez, prisonniers et personnes qui sont « dans la nécessité, d'en donner avis au procureur général « du Roy ou à ses substituts, aussitôt que lesdits testaments « ou autres actes auront lieu et seront venus à leur connois- « sance; » — « concernant la réformation du luxe; » — portant règlement pour la librairie; — déclarations du Roi: concernant les gens de main-morte; — supprimant la visite et la marque des chapeaux fabriqués dans le royaume; — dénonciation du procureur du Roi audit bailliage, contre Hugues de Boyer, prêtre, dit abbé de Trades, prévenu d'assassinat; — procès-verbaux au sujet d'enfants exposés, etc.

B. 1294. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1702-1703. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Visite de la maison dite la prévôté de l'église Saint-Pierre, après le décès de messire Alexandre de Nagu, prévôt en ladite église; — procédures criminelles pour empoisonnement, meurtres, vols, duel, etc.; — procès-verbaux au sujet d'enfants exposés; — édits ou déclarations

du Roi : créant un million de rentes au denier seize, sur les aides et gabelles, 800,000 livres sur l'Hôtel de ville de Paris et un million de rentes viagères au denier dix; — établissant de nouvelles charges judiciaires ou fiscales ; — confirmant l'ancien usage des subhastations, discussions et bénéfices d'inventaires, dans la province de Bresse; — exigeant des acquéreurs de biens communaux « le sixième « denier de la valeur desdits biens, au moyen de quoy ils « demeureront confirmez dans la pleine propriété et jouis- « sance d'iceux ; » — réglant les fonctions des Maires et de leurs lieutenants; — prorogeant pour trois années les défenses faites aux nouveaux catholiques de disposer de leurs biens ; — portant création de deux cents nouveaux nobles, moyennant finance ; — décrétant la perception de nouveaux droits ; — décidant l'aliénation de diverses parties du domaine ; — permettant l'usage des pierreries aux femmes et aux filles des greffiers, des commissaires, des notaires, des marchands, des procureurs et des huissiers audienciers ; — révoquant les défenses de vendre du plomb en dragées ou en balles ; — donnant un tarif des droits à payer pour les ports de lettres ; — créant des charges d'essayeurs, visiteurs et contrôleurs d'eaux-de-vie et esprits de vin, etc.

B. 1295. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1704-1705. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Emprunts faits par les officiers desdits siéges, pour obtenir le rachat et la suppression de plusieurs charges nouvellement créées ; — enquête tendant à prouver que Jean Boyer, prêtre, curé de Vauxrenard, entretient des relations coupables avec une de ses paroissiennes ; — plaintes excitées : par les excès que commettent les soldats en garnison ou les recruteurs; — par les violences reprochées aux fils de Philippe Pelleterat de Borde, avocat ; — enquête *de commodo et incommodo*, pour l'établissement de l'hôtel-Dieu de Cluny ; — procès-verbaux constatant que de nombreux enfants ont été exposés dans diverses parties de la ville de Mâcon, et ont été remis aux hospices ; — procès criminels pour vols, coups et blessures, etc. ; — édits ou déclarations du Roi : créant ou supprimant diverses charges; — « portant établissement de peines contre les officiers de « robe et autres, qui commettent des voyes de fait ou ou- « trages ; » — défendant de saisir les métiers, outils ou instruments qui servent aux manufactures ; — créant des priviléges héréditaires de limonadiers, vendeurs d'eau-de-vie, esprit de vin et autres liqueurs ; — décidant que « les « billets de la monnoye de Paris auront cours dans le public « et seront reçus pour argent comptant ; » — révoquant les défenses faites à tous Français d'aller s'établir dans la principauté d'Orange ; — établissant deux loteries royales ; — portant approbation et donnant le texte d'une bulle du pape Clément XI contre le jansénisme, etc.

B. 1296. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1707-1708. — Bailliage royal et siége présidial. —Minutes. — Plaintes portées par des filles enceintes ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés aux portes de l'hôpital, de la ville ou de simples particuliers ; — procédures criminelles pour vols, meurtres, duels, etc. ; — information tendant à prouver la conduite scandaleuse de René Cartier, prêtre, vicaire de Saint-Verand ; — visite de la terre et seigneurerie de Berzé-le-Châtel ; — requête de Constance-Marie Siraudin, exposant les mauvais traitements qu'elle a reçus de Philibert Pollet, marchand de fer, son mari, et demandant séparation ; — édits ou déclarations du Roi : créant diverses charges judiciaires ou fiscales ; — « portant peine de mort contre ceux qui voleront dans les « maisons royales : » — concernant « la conversion et le « remboursement des billets de monnoye ; » — « suppri- « mant le droit de contrôle sur les coeffes des perru- « ques, » etc.

B. 1297. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1709. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Déclarations faites par les habitants de chaque paroisse du Mâconnais, contenant la quantité de blé ou de farine qu'ils possèdent, en exécution d'une ordonnance du Roi ; — le curé de Bissy-la-Mâconnaise affirme que les habitants de cette paroisse « sont absolument réduits aux herbes et à la « fougère, qu'on est contraint de manger sans sel, à cause « de leur pauvreté ; » — la plupart des habitants de Bourgvilain déclarent qu'ils ne vivent que de pain de fougère et d'herbes ; — « il ne se recueille franc, par communes années, « dans la paroisse de la Chapelle-de-Guinchay, que cinq « cents asnées de bled, les essements prélevés, de laquelle « quantité les trois quarts appartiennent aux seigneurs et à « plusieurs bourgeois et forains qui emportent leurs portions « hors de la parroisse ; il n'y a que le quart qui appartient « aux habitans, qui, pour leur nourriture, doivent trouver « ou par achapt ou par récolte environ quatorze cents asnées « par commune année ; » — à Romenay, « il n'y a eu « aucun bled cette présente année, ayant esté entièrement « perdus par le moyen des gelées et de l'extrême rigueur « de l'hivert, » etc.

B. 1298. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1707-1710. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : créant ou supprimant divers offices ; — « concernant l'usage qui doit estre fait tant des anciens que « des nouveaux billets de monnoye ; » — « aliénant et « engageant au clergé de France le fonds de la ferme géné- « rale des postes, jusqu'à concurrence de trente-trois « millions de livres ; » — portant règlement pour l'étude et l'exercice de la médecine ; — rétablissant les offices de milice bourgeoise ; — faisant défense à tous marchands, colporteurs, artisans et autres, de donner à jouer dans les foires ou marchés ; — créant des rentes sur la ferme des aides et gabelles et sur l'Hôtel de ville de Paris ; — procédures criminelles pour séduction de filles, enlèvements de blé par gens attroupés ; — procès-verbaux constatant l'évasion de prisonniers ; — ordonnances contre les mendiants ; — emprunts faits par les officiers du bailliage, pour le rachat d'offices nouvellement créés ; — désordres causés par des officiers de recrues, etc.

B. 1299. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1710-1713. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : « concernant les alimens des prison- « niers détenus pour dettes civiles ; » — « pour la levée du « dixième du revenu des biens du royaume ; » — « sur les « libelles répandus dans le royaume, touchant les affaires « de religion ; » — « concernant la disposition des bénéfices « qui sont à la nomination du cardinal de Bouillon ; » — enjoignant aux médecins « d'avertir les malades de se « confesser ; » — créant des offices ; — établissant de nouvelles rentes ; — ordonnant la suppression des billets de monnaie ; — procédures criminelles pour coups et blessures vols, assassinats ; — réquisitoire du procureur du Roi contre « les officiers de guerre qui sont en recrues en ce « pays, lesquels, par eux ou leurs soldats, commettent « plusieurs violences, brigandages, meurtres et enlèvemens « par force, mesme sur les grands chemins ; » — plainte de François Grosbuy, écuyer, seigneur de Bel-Air, l'un des deux cents gendarmes de la garde du Roi, au sujet de « la « mauvaise conduite et vie scandaleuse que demoiselle « Marie-Anne Dondin, sa femme, mène en cette ville de « Mâcon ; » — compte tutélaire rendu par Thomas Paisseaud, écuyer, seigneur de Chasselas, à Antoine, fils de François Paisseaud, ancien lieutenant général, etc.

B. 1300. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1713-1715. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour infanticide, coups et blessures, meurtres commis par des officiers recruteurs, séduction de filles, etc. ; — emprunts faits par les officiers dudit bailliage, pour racheter diverses charges nouvellement créées ; — règlements de police ; — édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : instituant ou supprimant certains offices ; — créant des rentes ; — bulle du pape Clément XI et lettres patentes, portant condamnation du livre intitulé *Le nouveau Testament en françois avec des réflexions morales sur chaque verset* ; — lettres patentes : « portant privilége au sieur Law et sa compagnie d'establir « une banque générale, et de stipuler en écus de banque ; » — décrétant la liberté du commerce des nègres, de la poudre d'or et autres marchandises, sur les côtes de l'Afrique, etc.

B. 1301. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1716-1718. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, meurtres ; — arrêt du Conseil d'État confirmant les priviléges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — procès-verbal de visite de l'abbaye de Tournus et de toutes ses dépendances ; — rachat et suppression d'offices nouvellement créés ; — plaintes des directeurs de l'hôtel-Dieu de Mâcon contre les sages-femmes qui favorisent les expositions d'enfants ; — lettre signée d'Argenson, au sujet de 125 louis d'or, d'ancienne fabrique, confisqués au profit du Roi ; — édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : concernant le payement des pensions d'oblats autrement dits religieux lais ; — ordonnant la suppression de divers libelles ; — portant établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de compagnie d'Occident ; — prononçant des peines contre ceux qui introduiront dans le royaume des toiles peintes, des écorces d'arbres ou des étoffes de la Chine, etc.

B. 1302. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1719-1725. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Plainte de Claude Desvignes, ancien capitaine au régiment royal de l'infanterie de marine, contre Benoît Thevenet, prêtre, curé de Davayé, qu'il accuse d'avoir voulu le tuer d'un coup de fusil ; « et après avoir manqué son « coup, il se jetta sur le suppliant, le renversa par terre, « luy donna plusieurs coups de pieds et de poing, luy

« déchira toute la joue droite avec les ongles, et, pour le « battre avec plus d'avantage et le mettre hors d'état de se « défendre, il luy détacha les boutons de ses culotes, qui « estant tombées sur ses pieds, le tenoient comme lié et « l'empêchoient de se tirer de dessous ledit Thevenet; » l'affaire est portée devant la justice épiscopale; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, diffamations, meurtres, empoisonnements; — certificats d'études obtenus par Jacques Roghier, de Dijon, pour ses degrés de bachelier et licencié en droit; — jugement portant qu'un libelle intitulé *Lettre d'un ecclésiastique du diocèse de Mâcon, employé dans un diocèse étranger, à Monseigneur l'évesque de Mâcon, sur son appel au futur concile de la constitution Unigenitus*, « sera lacéré et brûlé à la place Saint-Vincent, « devant la porte principale de l'église, par l'exécuteur de « la haute justice; » — permission accordée à Jeanne Guichard, femme de Denis Thevenin, de Salornay-sur-Guye, d'accompagner, avec leur enfant âgé de 5 ans, son dit mari qui a été condamné, pour faux-saunage, à être transporté dans les colonies; — procès-verbal relatif à l'évasion de la marquise de Château-Morand, qui avait été enfermée dans le couvent de la Visitation de Mâcon, en vertu d'une lettre de cachet; — déclarations de grossesse faites par des filles ou des veuves; — évasions de prisonniers; — visite de l'église de Verzé, tombée en ruine; — devis des réparations à faire à l'auditoire royal; — dénonciation faite par un hôtelier de Mâcon qui accuse deux comédiens d'avoir enlevé sa fille, etc.

B. 1303. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1726-1732. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbaux et informations au sujet : d'une attaque à main armée et de blessures faites au courrier de Paris à Lyon, près du village de Saint-Albain; — d'un assassinat suivi de vol, commis dans la paroisse de Gibles, sur le messager de la Clayette à Mâcon; — apposition de scellés, inventaire et publication de testament, après le décès de messire Claude-Joseph de Digoine, chevalier, marquis du Palais, seigneur de Mailly, Charancy, le Montet, la Palud, Aiguilly et autres places; — déclarations de grossesse; — procès-verbaux relatifs à des expositions d'enfants; — sentence déclarant une fille mendiante convaincue « d'avoir porté un enfant qu'elle ne pouvait allaiter, « quoy que ledit enfant ne fût âgé que d'environ « trois mois, et qu'elle faisoit souffrir pour exciter la « compassion et s'attirer des charités, et d'avoir mis en « vente ledit enfant; » elle est condamnée à être fouettée et marquée, avec un fer chaud, d'une fleur de lys sur l'épaule droite; — procédures criminelles pour vols, etc.

B. 1304. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1732-1737. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, meurtres, vols, séductions de filles, exposition d'enfants, inceste entre beau-frère et belle-sœur, infanticide; — évasions de prisonniers; — dation de tutelle, main-levée d'hoirie, publication de testament, après le décès de Philippe-Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur de Montceaux; — réquisitoire du procureur du Roi contre des laquais qui, « au nombre d'environ trente, se sont « assemblés et tous armés de longs bois, d'épées et de « pistolets, ont fait pendant la nuit un grand tumulte, ont « enfoncé les portes, cassé les vitres de plusieurs particuliers, « battu et maltraité ceux qu'ils trouvoient dans les rues; » — violences reprochées à Jean-François Joly, seigneur de Chaintré, par Philibert Bernard, écuyer, seigneur de la Vernette, le Villard et Cloudeau, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon; — plainte de Constance Chesnard, veuve de François de La Balmondière, élu en l'Élection du Mâconnais, contre François de La Balmondière, son fils, qu'elle accuse d'avoir spolié sa maison, etc.

B. 1305. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1738-1741. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour meurtres, infanticide, vols, etc.; — dation de tutelle pour les enfants de messire Georges-Melchior de Champier, chevalier, comte de Chigy; — apposition de scellés, après le décès : de Jean-Baptiste Bernard de Châtenay, écuyer; — de Catherine-Agnès de Lévis, dame de Messey-sur-Grosne; — testament de Sibille Monteillet, veuve de Philibert-Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur de Montceaux; — lettre du curé de Viré, se plaignant du grand nombre des voleurs qui rodent dans sa paroisse; « si l'on serroit un peu « les doigts des deux que l'on tient, cela les obligeroit à « déclarer les autres; » — plainte de messire Paul de Loriol Chandieu, chevalier, comte de Digoine (Saint-Martin-de-Commune), baron de Couches, seigneur de Poulle et autres lieux, prétendant que messire Nicolas de Saux Tavanes, son beau-frère, cherche à frustrer Éléonore-Louise de Saux Tavanes, sa femme, de la part qui lui revient dans l'héritage de Marie-Anne de Saux Tavanes, leur sœur, veuve de messire Claude-Joseph de Digoine, marquis du Palais; — déclarations de grossesse; — sentence condamnant Claude Joleau Des Forges, écuyer, gendarme de la garde du Roi, à payer par provision 120 livres à Catherine

Gregaine de Châteauvert, qui s'est déclarée enceinte de ses œuvres; — procès-verbal relatif à l'évasion de Joseph Saunier de La Noue, enfermé dans les prisons des PP. Minimes de Mâcon, etc.

B. 1306. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1742-1747. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Visite du château de Chigy, pour Henriette-Brigitte de Martel Des Prés, tutrice des enfants mineurs de messire Georges-Melchior de Champier et de Catherine Claudine de Thibaut de Noblet Des Prés, sa veuve, remariée à Thomas Monnier, seigneur des Hauts, garde du corps du Roi; — procédures criminelles pour assassinats, vols, faux en écriture publique, etc.; — requête des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon et enquête *de commodo et incommodo*, au sujet de l'aliénation qui leur est proposée de leur rente noble de la Carronnière, dont la directe s'étend dans les paroisses de Saint-Jean, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Béréziat, Marsonnas, Chavannes, Lescheroux et autres lieux, messire Claude-Antelme de Feillens, comte de Montiernoz offrant de leur donner en échange des biens fonds, jusqu'à la valeur de 8,000 livres; — requête de Bernard de Noblet, comte de la Clayette, lieutenant des maréchaux de France; d'Étienne-Charles de Noblet, marquis de Chenelette, maréchal des camps et armées du Roi, et de Jean-Jacques de Noblet de Chenelette, prêtre et chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, demandant à retirer du greffe du bailliage un manuscrit anonyme dont la suppression a été ordonnée, « comme injurieux à l'état de la famille des « suppliants; » — appositions de scellés, inventaires, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès: d'Abel de Labletonnière, baron d'Igé; — d'Aimé-Gabriel Michon, seigneur de Pierreclos; — de Philippe de Lamartine, seigneur d'Hurigny; — arrêt du conseil d'État, renvoyant devant le parlement de Bourgogne toutes les procédures commencées contre Claude-Marie de Chardonnay, seigneur de Salornay-sur-Guye, « pour raison de tous les désordres, « exactions, violences et voyes de fait, meurtres et assas- « sinats, faits de contrebande et autres délits; » — évasions de prisonniers; — provisions obtenues par des filles enceintes, etc.

B. 1307. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1747-1753. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbal de visite et description de la carrière de marbre découverte à Solutré, pour un procès soutenu contre les habitants dudit lieu par Claude-François-Joseph Desvignes de La Cerve, écuyer, seigneur châtelain de Davayé, Solutré, Pouilly et dépendances; — procédures criminelles pour émission de fausse monnaie, viol, vols domestiques, meurtres et mauvais traitements commis par des soldats recruteurs, querelles entre les *garçons du devoir* et les *gavots*, etc; — jugement qui interdit pour un mois Henri Puthod, notaire, à raison d'actes indûment passés; — rapport d'experts, au sujet d'un chemin, objet de litige entre messire François-Marie Arod, chevalier, baron de Montmelas, et messire Gabriel de Prohingues de Plantigny, chevalier; — plaintes au sujet de violences exercées par messire Philibert-Joseph de La Fage, baron de Saint-Huruge; — appositions de scellés, inventaires, dations de tutelle, main-levée d'hoiries, après le décès: d'Élisabeth de Joubert, veuve de messire Claude-Joseph de Bertet, chevalier, marquis de Gorze, seigneur de Sennecé et autres lieux; — de Madeleine Uchard de Niermont de Vauzelle; — de Joseph de La Balmondière, écuyer; — devis des réparations à faire à l'auditoire et aux prisons; — information faite à la requête de Jean-Louis d'Anfrye d'Hunière, écuyer, contre Valentin Chanorrier, « cy-devant clerc tonsuré, » qu'il accuse d'avoir séduit et enlevé sa fille du couvent de la Visitation de Mâcon; — déclarations de grossesse; — évasions de prisonniers, etc.

B. 1308. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1754-1758. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Déclarations de filles enceintes, auxquelles on accorde des provisions payables par leurs séducteurs; — apposition de scellés et inventaire, suivis d'une ordonnance qui envoie messire Claude-Alexis de Noblet, marquis de La Clayette, capitaine au régiment de Piémont, en possession des biens que lui a laissés messire Bernard de Noblet, son père; — évasions de prisonniers; — révolte dans la prison de Mâcon, réprimée par la force; il y eut décharge d'armes à feu, charge au sabre et à la bayonnette; une vingtaine de prisonniers furent blessés, dont trois grièvement; un cavalier de la maréchaussée reçut un coup de couteau que le chirurgien appelé sur les lieux jugea mortel (10 août 1755); — inventaire des meubles et catalogue de la bibliothèque que possède messire Alexandre-Marie de Noblet, chevalier, marquis de Noblet d'Anglure, seigneur de Mussy, Esserteaux, Serrières, Vergisson, Montchanin et autres places; — enquête *de commodo et incommodo*, pour l'établissement du nouvel Hôtel-Dieu de Mâcon dans le jardin de la Moussière; — déclaration faite par Henriette de Champier de Chigy, religieuse au couvent des Ursulines de Mâcon, au sujet de son évasion dudit couvent; — procédures criminelles pour meurtres, émission de fausse monnaie, vols, etc.

B. 1309. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1759-1762. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Information au sujet de rassemblements faits par les habitants de Gratay, pour empêcher que ceux de Plottes ne fissent paître leur bétail « sur les montagnes et dans des brossailles de bouy, » dont ils prétendaient être seuls en possession ; — procédures criminelles pour vols, bigamie, attroupements et désordres publics ; — sentence condamnant à neuf ans de bannissement une femme de Charnay-lès-Mâcon, accusée de sortilége et « convaincue « d'avoir surpris par filouterie de l'argent de plusieurs « personnes, sous les fausses promesses de leur faire part « d'un prétendu trésor ; d'avoir tenu chez elle nuitamment « des assemblées illicites, d'y avoir usé de pratiques supers« titieuses et de plusieurs impostures, sous prétexte de « découvrir ledit trésor ; » — évasions de prisonniers ; — défense faite au geôlier des prisons de Mâcon, de vendre aux prisonniers le vin plus cher qu'il ne se vend dans les cabarets de la ville ; — contestations entre les chanoines et le curé de l'église Saint-Pierre ; — apposition de scellés et inventaire après le décès de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi et son lieutenant en Franche-Comté, seigneur de Moulins-l'Arconce, Busseul, Poisson, Essertines et autres lieux ; — plainte de François Martin, prêtre, chanoine trésorier de l'église Saint-Philibert de Tournus et official du diocèse de Chalon, au sujet des insultes et des mauvais traitements qu'il eut à subir de la part des habitants de la ville de Saint-Gengoux, dans leur église paroissiale, tandis qu'il assistait à l'installation d'un nouveau curé ; — interdiction des jeux de hasard ; — règlement pour le service des huissiers, etc.

B. 1310. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1762-1763. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbaux de visites faites dans les prisons de Mâcon ; plaintes et rapports contre le geôlier ; défense lui est faite d'exiger des prisonniers aucun droit d'entrée ou de sortie ; — interrogatoires de plusieurs prévenus, accusés de captation et de menées frauduleuses par les parents de Claude Joleau Des Forges, décédé dans son château de la Tour, paroisse de Varenne-l'Arconce ; — requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon, donnant des explications sur le procès qu'ils ont à soutenir contre les maîtres apothicaires de ladite ville, au sujet des remèdes qui sont distribués dans ledit Hôtel-Dieu aux pauvres de la ville et des environs ; — inventaire et mainlevée d'hoiries, après le décès : de Claude-François-Joseph Desvignes de La Cerve, écuyer, seigneur de Davayé ; — d'Antoine-Gaspard Dussou de Saint-Amour, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon, abbé de l'abbaye royale de Belleville ; — apposition de scellés au château de Romenay, après le décès d'Henri de Lor de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon ; — procédures au sujet de plusieurs suicides ; — procès-verbal de délimitation entre les bailliages de Mâcon et de Semur et la sénéchaussée de Lyon, dans l'étendue des terres et seigneuries du Palais, Mailly, Iguerande et dépendances ; — tutelle des enfants mineurs de Jacques Sevré, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, décédé en Amérique ; — déclarations de grossesse ; — ordonnances contre les mendiants, etc.

B. 1311. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1764-1766. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Évasions de prisonniers ; — inventaires après le décès : de Claude Aymard de Franchelins, écuyer ; — de Marie-Joseph d'Amanzé, veuve d'Anne-Gilbert de La Queuille, marquis de Châteaugay ; — procédures au sujet d'un guet-apens que prétendait avoir été commis sur sa personne messire Claude-Ferdinand, comte de Digoine Du Palais ; — avis des officiers du bailliage sur les avantages qu'il y aurait à confier le collége de Mâcon à des ecclésiastiques séculiers ; — autres pièces relatives à l'expulsion des Jésuites, inventaire de leur bibliothèque, etc. ; — lettre d'Étienne Biclet, général des Chartreux, au sujet de l'arrestation d'un frère de son ordre, qu'il affirme être atteint de folie ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ; — sentence portant règlement de comptes et partage de succession entre Marie-Simonne de Beaurepaire, veuve de messire Louis-Gabriel Le Prêtre, marquis de Vauban, brigadier des armées du Roi, et Anne-Joseph de La Queuille, veuve de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi ; — Jean-Baptiste Berruyer, conseiller, est député par les officiers du bailliage, « à l'effet de concourir à la nomination des quatorze notables, » pour l'administration communale de Mâcon ; — procès-verbal de « l'élection de « trois sujets qui doivent être présentés à MM. les Élus « généraux de Bourgogne, afin d'en être choisi et nommé « un pour exercer les fonctions de maire de cette ville ; » — bail du bac de Vésines, passé au nom de Florent-Alexandre-Melchior de La Baume d'Occors d'Agout et de Vesq, comte du Saint-Empire, de Montrevel et de Chevigny, seigneur dudit Vésines et autres places, etc.

B. 1312. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1766-1767. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour attentats au mœurs, diffamation, vols, polygamie, rébellion contre les sergents, etc. ; — ordonnance relative au service des huissiers; — requête des prisonniers pour dette, tendant à faire augmenter « la consigne qui leur est fournie chaque « mois ; » — leurs créanciers devront leur allouer 9 livres, attendu la cherté des vivres ; — requête et plainte de Jacques Fonteray, prêtre, curé de Romanèche, contre plusieurs de ses paroissiens qu'il accuse de propos outrageants et calomnieux; — passe-ports en français et en espagnol, pour un napolitain et sa femme; — perquisitions faites chez les particuliers, pour la recherche de livres prohibés; — interrogatoire d'un étranger disant s'appeler Antoine-Jean Du Rozel, écuyer, seigneur de la Chaux et du Grignon, gentilhomme de Normandie, arrêté sous l'inculpation d'avoir filouté au jeu de cartes; — papiers trouvés en sa possession; — lettre de M. de Sartines, déclarant que ledit Du Rozel a reçu l'ordre de s'éloigner de Paris, « sur les « différentes plaintes qui ont été portées de ses infidélités « dans les académies de jeux ; » — sentence qui ordonne l'élargissement provisoire dudit prévenu; — il refuse de sortir de prison et l'on est obligé d'employer la force pour le mettre dehors; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ou abandonnés; — mémoires pour Jean Ligonnet, notaire royal à Meulin, contre messire Jean-Philippe-Claude de Thibaut, comte de la Roche-Thulon, brigadier des armées du Roi, et Françoise-Ursule de Saux Tavanes, marquise des Prés, etc.

B. 1313. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1767-1769. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Évasions de prisonniers; — déclaration de Gilbert Delagrye, professeur de théologie au séminaire de Mâcon, portant qu'il ne fait plus partie de la société des Jésuites; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ou abandonnés; — déclarations de grossesse; — plaintes : de Pierre Lémonon, prêtre, curé de la Vineuse, contre Jean-Élisabeth Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau, pour injures et voies de fait; — de Claude-Henri Aublanc, prêtre, curé de Saint-Clément-lès-Mâcon, contre plusieurs de ses paroissiens; — procédures criminelles pour vols, infanticide, débauche, viol, etc.; — ordonnance condamnant à 6 livres d'amende le geôlier des prisons de Mâcon, accusé d'avoir menacé, injurié et battu plusieurs prisonniers; — transfèrement dans l'Hôtel-Dieu des prisonniers qui sont reconnus atteints de maladies graves; — rapport de médecins déclarant « que l'air vicié des prisons a rendu « contagieuse la maladie qui y règne, et qu'elle porte avec « elle tous les caractères de la malignité; » — visite et inventaire des effets mobiliers trouvés dans le collége; — différends entre les chanoines de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon; — poursuites dirigées contre les *Gavots* et les *Garçons du devoir*; — inventaire après le décès de messire Claude-Ferdinand de Digoine, marquis du Palais, etc.

B. 1314. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1769-1770. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ou abandonnés; — déclarations de grossesse; — Lettre du Roi Louis XV et « rôle de messieurs les convoqués pour la « tenue des États du Mâconnois, assemblés au palais et « auditoire royal de Mâcon; » — procédures criminelles pour vie débauchée, coups et blessures, vols, etc.; — inventaire fait après le décès de messire Jean-François-Ferdinand Olivier de Viriville, chevalier, comte de Senozan, mestre de camp de cavalerie, maréchal général des logis des camps et armées du Roi; — visite de l'hospice des Incurables, fondé à Mâcon par l'abbé Agut; — rapport sur l'état où se trouvent les bâtiments de l'abbaye de Tournus; — mémoires et observations pour les enfants et héritiers de Jean Ligonnet, contre le comte de la Roche-Thulon et la marquise des Prés; — plaintes de Jacques Mazoyer, laboureur et fabricien de la paroisse de Bourgvilain, contre Vincent Dupré, curé de ladite paroisse; — réquisitoire du procureur du Roi, portant « qu'il a été informé que, dans « la paroisse de Bosdemont, il s'est commis différens vols « par un nommé Geoffroy, curé de ladite paroisse; qu'il a « arraché ou fait arracher plusieurs bornes, à l'effet de se « procurer une plus grande étendue de terrain; qu'il a mis « le feu dans son presbytère, pour avoir occasion de le « faire reconstruire; qu'il a fait de fausses quittances; « qu'il a eu des habitudes criminelles avec plusieurs filles, « à la suite desquelles elles se sont trouvées enceintes, t « notamment qu'il y a environ dix-huit mois qu'il vit char- « nellement avec sa cousine germaine ; » — bilan de Pierre Corteys, receveur de l'entrepôt du tabac à Mâcon, etc.

B. 1315. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1770-1771. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès criminel instruit contre des marchands accapareurs de blé; — plainte des habitants de Marcigny au sujet de la cherté des grains et des difficultés qu'ils

éprouvent à s'en procurer; — Jean-Baptiste Monnot, président du présidial et lieutenant criminel au bailliage, est commis pour aller instruire l'affaire sur les lieux mêmes; — enquête et déposition des échevins, d'où il résulte que le monopole du commerce des blés a été entrepris par Jacques Simonin et Claude Ressort, fermiers du droit de laide ou leude, appartenant aux dames du prieuré dudit Marcigny et perçu sur toute espèce de grains, « à raison de vingt-« quatre boisseaux l'un, du plus plus, du moins moins; » — information; — visite de la halle et de la grenette de Marcigny, dont les locaux sont reconnus insuffisants; — ordonnance réglant le droit de laide à 15 sols par char; — protestations des dames dudit prieuré; — saisie et vente des marchandises appartenant auxdits fermiers; — mesures prises pour l'approvisionnement de la ville; — interrogatoires des accusés; — récolement et confrontation des témoins; — mémoire justificatif; — correspondance relative à ce procès; — sentence qui condamne Simonin et Ressort, chacun à 300 livres d'amende, etc.

B. 1316. (Liasse.) — 195 pièces, papier (1 plan).

1771-1772. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Information au sujet de la mauvaise conduite et des violences reprochées à André Lallemand, prêtre, curé de Bergesserin; — procès-verbal qui fixe l'alignement du terrain que la ville de Mâcon doit céder à messire Florent-Alexandre-Melchior de La Baume, comte de Montrevel, « pour bâtir une salle de comédie attenante à son hostel du « costé du quay; » — dénonciation faite par Pierre-Étienne Chalandon, marchand commissionnaire de vin, contre Alexandre Brosse, autre marchand commissionnaire qu'il accuse « d'avoir offert des *Moulins-à-Vent*, des *Thorins* et « autres meilleurs crûs de cette province, à beaucoup « meilleur prix qu'il ne seroit possible de les avoir, ce « qu'il ne pourroit exécuter qu'en fournissant des vins de « troisième et quatrième classes, qu'il feroit passer pour « être des premières, et tromperoit ainsy les marchands « qui auroient mis leur confiance en luy, et feroit tomber « les vins des meilleurs climats du pays en discrédit; » — plainte dudit comte de Montrevel, contre Pierre Maréchal, prêtre, curé de Lugny, qui est condamné à 6 livres d'amende, pour avoir voulu disposer à sa guise des bancs dudit seigneur et « avoir empêché les ouvriers envoyés par ledit « comte de fermer lesdits bancs; pour s'être revêtu des « habits sacerdotaux, avec lesquels il s'est jetté dans un « desdits bancs, avoir sonné et fait sonner le tocsin pour « exciter une émotion populaire, et autres faits résultants « des informations; » — contredits du sieur Maréchal, qui produit un plan de l'église de Lugny; — lettre de M. de Maupeou, concernant les taxes des dépens; — requête de Balthazar-Jean-Pierre Gérard-Labrely, et ordonnance portant que son nom sera rétabli au tableau des avocats du bailliage, attendu qu'il a cessé de régir les aides du Mâconnais et les affaires particulières de l'évêque; — visite faite par les officiers du bailliage dans le cimetière de Saint-Étienne, paroisse de Mâcon, où il est reconnu « que les « cadavres ne sont point enterrés à la profondeur requise, « et que plusieurs ne sont couverts que d'un pied de terre; « que dans une fosse actuellement ouverte il y a deux cada-« vres qui ne sont point encore couverts, quoy qu'ils y aient « été déposés depuis plusieurs jours; » le Tossoyeur ayant représenté que, depuis que le curé de Saint-Étienne est chargé d'enterrer les morts de l'hôpital, « il étoit obligé d'en-« terrer plusieurs cadavres dans une même fosse et qu'il ne « pouvoit les couvrir de terre que lorsque la fosse se trouvoit « suffisamment remplie; » défense lui est faite « de plus « enterrer à l'avenir aucuns cadavres qui ne soient recou-« verts dans le même temps de quatre pieds de terre; » — réquisitoire du promoteur de l'officialité, au sujet de la conduite scandaleuse de divers ecclésiastiques; — plainte et information contre les manœuvres du port de Mâcon; — évasions de prisonniers; — procédures criminelles pour vols, assassinats, usure, etc.; — sentence entre le curé et les fabriciens de l'église Saint-Pierre dudit Mâcon.

B. 1317. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1772-1775. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles; — réquisitoire du procureur du Roi contre Jean Geoffroy, chirurgien, prévenu d'actes de démence et accusé d'avoir attaqué et tenté de violer Marie-Françoise de Court de Pluvy, femme de messire Claude-Alexis de Noblet de La Clayette; information à ce sujet; sentence qui condamne ledit Geoffroy aux galères à perpétuité; — jugement qui maintient Antoine-Louis de Prisque, seigneur de Besanceuil, la Tour-de-Vers, la Tour-Serville et autres lieux, « dans la pleine propriété et « jouissance du pré de la Grande-Tille, » malgré les prétentions contraires des habitants de Besanceuil; — ordonnance portant que les recteurs et administrateurs de la Charité de Mâcon s'expliqueront sur les motifs pour lesquels ils détiennent enfermé Philibert-Marie-Joseph de Bullion, gentilhomme de la ville de Bourg-en-Bresse; — prescriptions relatives à l'échenillage; — plainte de Marc-Antoine Pâtissier de La Forestille, écuyer, au sujet d'un vol ou détournement de 40 pièces de vin; — « mémoire apolo-« gétique pour maître Claude Cramponne, notaire royal, « juge de Saint-Martin d'Ozolle, demeurant à Baubery, « accusé et accusateur, contre certains quidams accusés de

« cabale, de persécution et de complots pernicieux; » — poursuites dirigées contre des habitants de Mâcon, accusés d'attroupements nocturnes; — apposition de scellés au château de Marbé, où sont décédés Mathieu Aymard, seigneur de Montval, Marbé et Châtillon, et Marie-Thérèse Demeaux, sa femme; inventaire et vente des meubles dudit château; — diplôme de licencié en droit délivré à André Merle par les professeurs de la faculté de Besançon, etc.

B. 1318. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1770-1779. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Procès instruits: contre Henri-Bernard Thézut d'Aumont, officier de cavalerie, qui a blessé mortellement d'un couteau de chasse un postillon de la Maison-Blanche; « sa famille a indemnisé la veuve du postillon et « a eu le crédit de le faire enfermer à la tour de Crest en « Dauphiné; » — contre Jean-Baptiste Dorval Lemaire, directeur d'une troupe de comédiens, accusé d'avoir fabriqué un faux billet à ordre; — contre l'abbé Rolland-Deladuerie, chanoine de Saint-Vincent, prévenu de mauvais traitements envers Jean-François Bracognié, dont il aurait suborné la mère; — appositions de scellés, inventaires, main-levée d'hoiries après le décès: d'Anne-Joseph de La Queuille, veuve de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban; — de messire Antoine de Valadoux d'Arcy, chevalier; — de messire Claude-Marie de Chardonnay, chevalier, seigneur de Salornay-sur-Guye; — de messire Jean-Antoine Olivier, comte de Senozan; — de messire Gaspard-Eugène, comte de Messey; — de Jean-François d'Espiard, abbé commendataire de Saint-Rigaud; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés; — déclarations de grossesse; — conflit d'attributions entre les officiers du bailliage et la municipalité de Mâcon, au sujet de l'exercice de la police; — correspondance relative au rétablissement du siége présidial, supprimé pendant quelques mois; — passeports pour l'intérieur; — convocation des États du Mâconnais; — mémoire pour les sieurs Guillermin, frères, négociants à Lyon, contre Georges-Antoine Gesse de Poizieux, écuyer, seigneur de Janeyriat, Malatret et autres lieux, etc.

B. 1319. (Liasse.) — 163 pièces, papier (3 plans).

1779-1784. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — « Mémoire pour les sieurs Brun, Berthelot « et Ferré, propriétaires d'héritages situés à Fuissé en « Mâconnois, contre le sieur Perraudin, se disant seigneur « de Chabotte, ancien aide-major d'infanterie; » — plainte de Jean-Baptiste Michon, seigneur de Pierreclos, du comté de Berzé-le-Châtel, de Milly, Sologny, Bourgvilain, Bussière et de la baronnie de Cenves, contre un certain nombre d'habitants de Milly, qui s'étaient attroupés en armes et s'étaient mis à sa poursuite, parce qu'il leur avait tué plusieurs chèvres à coups de fusil; — règlements concernant les causes d'audience et les formes de procédure; — procès-verbal de l'exécution d'un soldat condamné à la potence pour assassinat; — convocation des États du Mâconnais; — évasions de prisonniers; — enquête tendant à faire connaître l'ancienne disposition du chœur de l'église de Dyo, au sujet d'un procès entre les habitants de cette paroisse et messire Augustin Salignac de Fénelon, ancien aumônier de la feue Reine, prieur commendataire de Saint-Sernin-du-Bois et de Saint-Germain-des-Bois; — requête de Marthe-Ambroise Lemercier, femme de Victor-Amédée de La Fage, marquis de Saint-Huruge, accusant ses trois belles-sœurs d'avoir obtenu une lettre de cachet pour faire enfermer son mari, leur frère, dans la maison de Charenton, et d'avoir tenté, par tous les moyens, de se substituer à elle-même dans l'administration des biens de son dit mari; — visite du pré du Breuil, près de Mâcon, autrement dit pré du Roi, possédé à titre d'engagement par messire Laurent de La Font de La Role; — plan dudit pré; — procès-verbaux et plans relatifs au partage de certaines bruyères et teppes entre Étienne de La Balmondière, écuyer, et plusieurs habitants de Saint-Amour; — déposition de Louis Prudent, peintre domicilié à Mâcon, contenant qu'il a fait le portrait en miniature de Marguerite-Thomas Renaud, femme de Claude Levitte de Flacelière, seigneur de Buy, procureur du Roi en la maréchaussée d'Autun, « et qu'ayant demandé « à la femme de chambre comment M. de Saint-Micaud « faisoit pour aller voir madame de Flacelière, elle lui « répondit qu'il s'habilloit en domestique et qu'elle, femme « de chambre, le faisoit passer pour son cousin, » etc.

B. 1320. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1784-1786. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Enquête faite dans les prisons de Mâcon, pour en reconnaître le régime intérieur et faire droit aux plaintes des prisonniers; — procès-verbaux relatifs à l'administration des biens, rentes, aumônes, etc., affectés auxdites prisons et lettre du procureur du Roi répondant à certaines imputations; — appositions de scellés et inventaires après le décès: de messire Guillaume Charrier, chevalier, seigneur de la Roche, d'Estours, Crêches, Jullié, Saint-Jacques-des-Arrêts et autres lieux, président honoraire en la cour des monnaies de Lyon; — de Nicolas, comte de Thy de Milly, de l'académie royale des sciences; — description et estimation du château de la Bâtie, paroisse de Charnay-lès-Mâcon,

avec les prés, les terres, les vignes et les rentes qui en dépendent, d'après le rapport des experts nommés par Marie-Claudine-Simonne de Beaurepaire, veuve de Louis-Gabriel Le Prêtre, marquis de Vauban, brigadier des armées du Roi, d'une part, et par ses fils, savoir : Jacques Anne-Joseph Le Prêtre, comte de Vauban, mestre de camp commandant du régiment d'Orléans infanterie ; François Le Prêtre, vicomte de Vauban, capitaine au régiment de la Reine cavalerie, et Pierre-François Le Prêtre, chevalier de Vauban, capitaine au régiment de la colonelle générale, d'autre part ; — devis estimatif des réparations à faire au château de Marbé ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, infanticide, libertinage, etc. ; — ordonnance concernant l'instruction des procès ; — requête tendant à faire constater la folie d'Antoine-Jean-Baptiste-Mathieu-François-Aymard de Montval, écuyer ; — enquête établissant que « le sieur Emmanuel-Constance de Noblet « d'Anglure, connu cy-devant sous le nom de Bertrand, « demeurant à Salornay-sur-Guye, » avait été élevé comme enfant trouvé, puis accueilli dans la maison du marquis d'Anglure, qui l'aurait eu d'une fille Thomasset, devenue ensuite sa femme légitime ; — réquisitoire du procureur du Roi, portant « qu'il vient d'apprendre que des religieux « récollets du monastère de Cluny se sont tellement maltraités « dans leur monastère, que deux d'entre eux sont décédés « peu de jours après des suites des coups qu'ils avoient « reçus, » etc.

B. 1321. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1786-1788. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Plainte du procureur du Roi contre les huissiers qui ne se conforment point aux ordonnances ; — procédures criminelles pour vols, injures, voies de fait, meurtres, attroupements et désordres nocturnes, prostitution, etc. ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ou abandonnés qui sont remis soit à la Charité, soit à l'Hôtel-Dieu ; — procès fait à un habitant de Saint-André-le-Désert, qui s'était obstiné à sonner la cloche pendant un orage, malgré les défenses qui lui en furent faites par le juge du lieu ; — lettre signée de Louis XVI et adressée au bailli de Mâcon, relativement à la convocation des États de Bourgogne ; — rôles des membres des trois ordres convoqués à la réunion des États du Mâconnais ; — apposition de scellés et inventaire après le décès de Jean-Baptiste-François Barthelot d'Ozenay, ancien officier d'infanterie ; — évasions de prisonniers ; — interrogatoire de Philibert Duffour, prêtre, curé de Lys, accusé d'avoir diffamé et maltraité une de ses paroissiennes, etc.

B. 1322. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1789-1790. — Bailliage royal et siége présidial. — Minutes. — Requête de noble Antoine-Joseph Relogue, procureur du Roi au siége royal de Feurs en Forez, accusant de subornation de témoins ceux qui lui ont intenté un procès en adultère ; — procès-verbaux d'assemblées pour la nomination des députés chargés de rédiger les cahiers de doléances, dans les paroisses de Bissy-sur-Fley, Burnand, Culles, Curtil-sous-Burnand, Fley, Saint-Boil, Saint-Martin-du-Tartre, Saint-Maurice-des-Champs, Saint-Ythaire, Santilly, Saules et Vaux-en-Pré ; — information relative aux troubles survenus à Mâcon pendant la réunion des trois États du Mâconnais dans l'église collégiale Saint-Pierre ; — sentence condamnant les habitants de Donzy-le-Royal à payer les droits curiaux demandés par Pierre Maiziat, prêtre, curé de ladite paroisse ; — procédures criminelles pour « sédition populaire, attroupements, désordres, démolition « de maisons, excès et dégâts, » commis dans différents lieux de la campagne ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de Thomas Genevois de La Rochette, ancien écuyer de l'infant d'Espagne, duc de Parme et Plaisance ; — de Jean-Marie Cellard de Pruzilly, président en l'Élection de Mâconnais ; — de Marie-Charlotte de Clermont-Montoison, femme de messire Étienne, comte de Drée ; — de Pierre-Anne Chesnard de Layé, etc.

B, 1323. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, papier.

1534-1552. — Bailliage royal. — Insinuations. — Édit du roi François premier, portant peine de la roue contre les « larrons, brigans et guetteurs de chemins ; » — sentence condamnant François Guillaume et Jean Dumoulin, habitants de Mâcon, « comme hérétiques, membres putrides « et infaictz du cryme d'hérésye et dempnable secte luthé-« rienne, à estre ars et bruslés tout vifz, si appréhendez « pouvoient estre, sinon à estre bruslés en figure public-« quement, au lieu de la Court du Prévost de ceste ville ; » ledit Jean Dumoulin fut brûlé à Paris, par sentence du parlement rendue le 8 novembre 1535 ; — lettres de provisions : pour notaires, juges, procureurs, sergents, etc. ; — pour Jean de Thyard, seigneur de Bissy, lieutenant général au bailliage (3 novembre 1541) ; — pour Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, à la place de Philippe Chabot, comte de Busançais, amiral de France ; — pour Hardi de Jaucourt, seigneur de Vaux-de-Lugny, bailli de Mâcon, en remplacement de Pierre de La Guiche, décédé (1er octobre 1543) ; — opposition à l'installation dudit Hardi de Jaucourt, signifiée par Gabriel de La Guiche,

qui prétendait avoir droit à la succession de son père et obtint des lettres de provisions en date du 6 novembre 1544; — convocations du ban et de l'arrière-ban ; — ordonnance de Jacques de Brisay, chevalier, seigneur de Beaumont, baron de Villegongis, sénéchal de la Marche, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, contre « les légionnaires nou- « vellement mis sus, tenans les champs en gros nombre et « vivans sur le pouvre peuple, à la grant foule de ce pays « de Bourgongne ; » — lettres de grâce et de pardon octroyées à un grand nombre de particuliers convaincus de meurtres, dans lesquelles toutes les circonstances desdits meurtres sont minutieusement détaillées ; — lettres de naturalisation ; — mesures de rigueur prises contre « les vaccabons, gens oysifz et malvivans ; » — requête des habitants de Mâcon, remontrant que les gens d'armes et les archers de la compagnie de l'Amiral, lieutenant de Roi en Bourgogne, « se sont logés à leurs plaisirs et, non contentz de « ce, ont délogés leurs hostes de leurs chambres et délogent « journellement, et iceulx leurs hostes veullent contraindre « à leur fournyr de chambrières pour laver leurs escuelles « et faire leurs lictz, que n'a jamais esté veu ; » — déclaration du roi François premier en faveur de ceux qui sont poursuivis pour crime d'hérésie, « pourveu que tous ceulx « qu'ilz voudront user de ceste nostre présente abolition, « grâce, pardon et restitution, seront tenuz, dedans six mois « prochainement venant, venir par devers leurs diocésains « ou vicaires et officiaulx et avec eux l'inquisiteur de la foy « ou son vicaire, et par devant eulx déclarer que tout ce que « par avant ils ont faict ou dict contrevenant à la saincte foy « et loy catholique, saincte esglise, constitutions et tradi- « tions d'icelle ils s'en repentent et abjurent iceulx leurs faictz « et dictz ; » — en vertu de cette déclaration, Jean Poncet, notaire à Davayé, est réintégré dans la possession de ses biens et de son office ; — acte de son abjuration ; — défenses d'exporter le blé et le vin ; — sentence condamnant à être pendu un homme convaincu « d'avoir rogné des solz et carolus ; » — décri des monnaies appelées Vaches de Béarn, liards de Lausanne et niquets ; — donations faites : par messire Philibert de Rochebaron, chevalier, baron et seigneur de Berzé-le-Châtel, Joncy et Cenves, et réciproquement par Catherine de Roussillon, sa femme ; — par Hélye de Bellecombe, dame d'Estours et de Germolles, en faveur de Claude de Feurs, son fils ; — par messire Jacques de Clermont, chevalier, seigneur de Dampierre, en faveur de son fils François ; — par Girard de La Madeleine, seigneur de Châteauneuf, le Banchet, la Bazolle et Ragny, bailli d'Auxois, en faveur de son fils Jacques ; — par Claude d'Oncieux, chanoine régulier en l'église Saint-Irénée de Lyon, et Antoine d'Oncieux, religieux de Tournus, au profit de leurs frères, Charles d'Oncieux, seigneur de Monternoz, et Jean d'Oncieux, seigneur de Saint-Aubin ; — par messire Jacques Maréchal, seigneur du Parc, au profit de son gendre, messire Jean Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières ; — aliénations de diverses parties du domaine du Roi ; — accord entre Philibert de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris, et les habitants dudit lieu ; — requête de « messieurs de la bazoche-masconnoise, dictz vulgairement bazochiens, aultrement baziliciens, » remontrant qu'ils ont élu, « à la mode parisienne, » Pierre Michelet, petit bailli de la basoche, office vacant par le mariage de Nicolas Frenier, dernier titulaire ; — ordonnance qui approuve et confirme ladite élection ; — interdiction du port d'arquebuses ou de pistolets d'Allemagne ; — foi et hommage présentés au Roi par ledit Philibert de Chevriers, pour les rentes qu'il possède sur le péage de Mâcon ; — traité par lequel les États du Mâconnais rachètent l'office de tabellion au bailliage, pour la somme de 1,600 écus ; — affranchissement de mainmorte accordé par messire Humbert de Chantemerle, chevalier, seigneur de la Clayette ; — édit de Henri II contre les protestants, etc.

B. 1324. (Registre.) — In-folio, 835 feuillets, papier, incomplet.

1571-1575. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Guichard de Martel, écuyer, seigneur de Marcilly, la Vau, Sommery et Pommay, et Georges, fille d'Adrien de La Garde, écuyer, seigneur dudit lieu, Chassigny, le Tronchat et Saint-Martin d'Ozolles ; — entre Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil, Vergisson et la Grivillère, et Catherine, fille de messire Jean de Garadeur, chevalier, seigneur de l'Écluse et du Solier ; — entre Ennemond Seyvert, seigneur d'Hurigny, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, et Antoinette de Malorges, dame de Senoches ; — entre Claude, fils d'Antoine de Semur, chevalier, seigneur de Sancenay et Trémont, et Claudine, fille de Claude Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, vicomte de Chalon ; — entre Philibert, fils d'autre Philibert Cajot, seigneur de Burnand, et Philiberte, fille de Jean Boyer, seigneur de Champlecy ; — entre Philibert, fils de Jacques Des Prés, seigneur de Fortunet, et Humberte, sœur de Claude de Drée, seigneur de la Serrée ; — lettres patentes du roi Charles IX, exemptant de tous droits de péage les denrées qui sont amenées, pour être vendues, par « les munitionnaires des villes frontières (26 septembre 1571) ; » — lettres de provisions : pour procureurs, notaires, sergents royaux, etc. ; — pour le sieur de Magny, chargé d'exercer les fonctions de gouverneur de Mâcon, en l'absence de Gilbert Des Serpents, seigneur de Gondras, envoyé par le Roi en Bourbonnais, « pour commander durant les présens

troubles (2 avril 1574); » — pour Henri Barthelot, procureur du Roi en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie ; — pour Philippe de Paffy, seigneur de Néronde, baron de la Bussière, nommé bailli de Mâcon en remplacement de François de Cheminant, seigneur de Vernus (ou Verneuil) décédé (17 décembre 1573); — lettre du roi Charles IX, datée du 20 avril 1574, donnant avis d'une entreprise faite sur le château de Vincennes, tandis qu'il y était logé, de la fuite du prince de Condé, etc., et enjoignant de « courir sus » à tous ceux qui se montreront mal affectionnés à son service ; — quittance de la somme de 10,000 livres, payée par Rollin de Semur, seigneur de l'Aubépin et Fougères, pour la dot de Claudine de Semur, sa sœur, mariée à Jacques de Sainte-Colombe, seigneur de Piney et Villette ; — ordonnance de Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, destituant Claude Giroud, prévôt des maréchaux en Mâconnais, qui « n'auroit, despuys huict moys ou envyron, faict aulcung « debvoir en ladicte charge, au moyen de quoy plusieurs « ransonnemens, pilleries, multres et volleries se commet- « toient impunément, » et instituant à sa place François de Remilly, « avec le nombre de quatre achiers ; » — transactions passées par Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon, avec des habitants de Romenay, ses débiteurs ; — lettres missives : dudit comte de Charny, annonçant la mort de Charles IX et donnant copie d'une lettre, en date du 29 mai 1574, où ledit Roi désignait pour son successeur son frère Henri, roi de Pologne ; — de Catherine de Médicis, écrivant de Lyon, à la date du 1er septembre, pour annoncer la prochaine arrivée d'Henri III et ordonner des réjouissances publiques ; — lettres patentes de Henri III, concernant les monnaies ; — lettre de vicariat, accordée par Claude de Guise, abbé de Cluny, à Hugues Du Blé, prieur de Saint-Marcel ; — lettres d'émancipation pour René, fils de messire Jean de Foudras, seigneur de Corcenay, Château-Thiers et Saint-Huruge ; — main-levée d'hoirie et saufconduit pour Antoine de Pise, bourgeois de Mâcon, professant la religion réformée et réfugié à Berne pendant les guerres civiles ; — donations faites : par Marie de La Cour, veuve de Gaspard de Fautrières, seigneur d'Audour, en faveur de Guy de Fautrières, son fils ; — par François de Thurins, écuyer, seigneur de Jarnosse, Bornat, Barnay et Villerest, panetier de la Reine mère, en faveur de Philibert de Thurins, son fils, conseiller au parlement de Paris ; — par les habitants de Vérizet et de Fleurville, qui, en considération des services qu'ils ont reçus de Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine, lui cèdent « tout tel droict, « action et usage qu'ilz ont heuz par cy devant, tant en « général que particulier, de passer et repasser, aller et « revenir, de jour et de nuit, en ung chemin à pied seulle- « ment, assis audict Floreville ; » — par Philibert de Montrichard, sous-prieur en l'abbaye de Tournus, en faveur de son frère Antoine de Montrichard, écuyer, seigneur dudit lieu ; — par René de Rochebaron, baron de Berzé, Cenves et Joncy, en faveur de Christophe Blanchet, habitant de Sologny ; — par Antoine de Montdor, seigneur de Montragier, au profit de noble Jacques de Rébé ; — testament de Louise de Chandieu, femme de Gaspard Du Pescher, seigneur du Carré ; — transaction entre François Dulion, premier président en la cour des monnaies, et François Gonnard, chevalier, seigneur de Chillé, agissant au nom de Jeanne Dulion, sa femme, au sujet de la succession d'Antoine Dulion, conseiller du Roi au parlement de Paris, etc.

B. 1325. (Registre.) — In-folio, 602 feuillets, papier (lacéré en partie).

1559-1578. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Pierre Dormy, écuyer, baron de Beauchamp, et Claudine, fille d'Aimé de Seyssel, seigneur de Bourdeaux et Saint-Cassin ; — entre Claude Des Roches, écuyer, et Françoise, fille de Jean de Montmorillon, seigneur d'Essanley ; — entre Guillaume, fils de messire François d'Amanzé, chevalier, seigneur de Chauffailles, et Françoise, fille de messire Georges de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, Saint-Aubin et Nanton ; — donations faites : par Jean de Messey, seigneur dudit lieu, en faveur de Claude de La Roche, son beau-fils ; — par Guillaume, Claude et Jean, tous trois fils dudit François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, lesquels se lèguent réciproquement, en cas de mort, leurs parts de l'héritage de Françoise de Tavanes, leur mère ; — par Marguerite Du Bois, femme de Nicolas Doucet, seigneur de la Corne, en faveur de son neveu Jacques Du Bois, seigneur de Peysseley, capitaine en la citadelle de Mâcon ; — par messire Claude de Dyo, chevalier, baron de Montperroux, et Péronne de Malain, qui se laissent mutuellement, en cas de mort, l'usufruit de leurs biens ; — testament d'Esmonde de La Baume, dame de Mercey, femme de messire François de Ciry, chevalier, seigneur de Charnailles ; — accord entre les habitants de Burnand et Philibert Cajot, seigneur dudit lieu, au sujet de l'ouverture d'un nouveau chemin qui remplacera celui « qui est au-devant le chastel et maison fort « dudict Burnand, lequel chemin est ung lieu monteux, « pierreux et inaccessible, pour estre sur un rochier, » etc.

B. 1326. (Registre.) — In-folio, 680 feuillets, papier (lacéré en partie.)

1578-1579. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Claude Fougeard, seigneur d'Avaize, et Bénigne, fille de Claude Berthault, seigneur de la Vesvre ; — entre Claude Bullion, seigneur de Layé, Sennecé et la Motte-Saint-Point, et Marguerite, fille de Jean de La Porte, seigneur de Chavagneux ; — entre Jacques de Frenay, seigneur de Saint-Romain-du-Breuil, et Jeanne, fille de Pierre Poncerd, notaire à Romenay ; — entre Nicolas de Chapponay, écuyer, seigneur de Feyzin, et Marie, fille de François Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré ; — donations faites : par messire Claude de Mazilles, chevalier, seigneur de Villers, Vaubresson et Cloudeau, au profit d'Hugues de Mazilles, son fils ; — par Jeanne de Charnoz, veuve d'Hector Du Biolay, en faveur de Philippe Du Biolay, son fils ; — acquisition de la moitié de la baronnie de la Salle, faite par messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, le Parc et Saint-Martin-de-Senozan ; — émancipation de Jean, fils de François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles et Sarry, « pour pouvoir faire serment et vœu de religion en la régularité de l'ordre de Sainct-Jehan de Jérusalem, comme « chevalier y aspirant ; » lequel Jean fait renonciation de tous droits au profit de Guillaume d'Amanzé, son frère ; — transaction entre Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon, et Philibert Pelez, seigneur de Marigny et Fleurville, prévôt de Vérizet, « sur plusieurs différendz contencieux entre « lesdictes parties et leurs prédécesseurs, pour raison des « droictz et prééminences audict Pelez appartenans, à cause « de ladicte prévosté ; » — accord entre Jean Sévert, seigneur d'Hurigny, et Étienne Sévert, son frère, seigneur de Noailly et Chery ; — affranchissements de mainmorte, accordés par ledit François d'Amanzé ; — testament de Carados de Vichy, seigneur de Champrond, etc.

B. 1327. (Registre.) — In-folio, 604 feuillets, papier.

1561-1580. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jacques Demeaux, citoyen de Mâcon, et Chrestienne, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de ladite ville ; — entre Carados de Vichy, seigneur de Champrond, et Anne, fille de Claude de Montjournal, seigneur de Cindré ; — entre Philibert de Musy, seigneur de Satonnay, et Philiberte, fille de Jean Arod, écuyer, seigneur de Montmelas, Vauzelles, Ronzières et Clervaux ; — entre Artus de Colombier, seigneur d'Oigny, et Philiberte, fille d'Antoine de Sagie, seigneur de la Tour à Saint-Clément-lès-Mâcon ; — entre Antoine de Vichy, seigneur de Champrond et Chevenizet, et Catherine, fille d'Antoine d'Augerolles, seigneur de Saint-Polgue ; — entre Antoine de La Tour, seigneur et baron de Saint-Vidal, et Claire, fille de Guillaume de Saint-Point, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon ; — entre François, fils de messire Léonard Damas, chevalier, seigneur et baron de Thianges, Fleurie et Vaude-Chizeuil, et Françoise, fille de Jean, palatin de Dyo ; — donations faites : par Georges de Naturel, au profit de Nicolas de Naturel, son frère, seigneur de la Plaine et Dulphey ; — par Antoine de Chapon, seigneur de Curtil, au profit de Benoîte Doucet, femme de Jean Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Trivier ; — par Barbe, fille de Claude de Thyard, seigneur de Bissy et Bragny, en faveur de son frère Héliodore de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, Charnay et Bragny ; — par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, en faveur de Jean Laurent, seigneur de Beaulieu ; — par Anne de Mandelot, dame de Savigny-sur-Grosne, en faveur de messire François de Mandelot, seigneur de Passy, gouverneur de Lyon ; — transactions et accords passés : par Jean Damas, écuyer, seigneur de Vertpré et Vanoise, avec ses fils Jacques et Christophe ; — par René de Laurencin, seigneur du Châtelard, et Marguerite de Paffy, sa femme, avec Philippe Thierry, avocat et juge de la mairie de Langres, au nom de Raymonde de La Garde, sa femme, et les autres filles de noble Jean de La Garde, au sujet du fief de la Garde (Saint-Léger-sous-la-Bussière) ; — rente de 100 livres constituée par Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne, en faveur de Philibert de Mincé, son fils, religieux en l'abbaye de Tournus, etc.

B. 1328. (Registre.) — In-folio, 663 feuillets, papier (incomplet.)

1571-1581. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Héliodore de Thyard, seigneur de Bissy, et Marguerite, fille de messire Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École, la Bâtie, Corcelles, Germolles et la Tour-de-Mailly, bailli de Mâcon ; — entre Guyot de Beugne, seigneur dudit lieu et de Massy, et Louise, fille de Jean de Messey, seigneur dudit lieu ; — entre Jean Boyer, juge mage de Cluny, et Anne, fille d'Antoine Charreton, seigneur de la Salle ; — entre Antoine de Montjournal, seigneur de Cindré et Trezette, et Louise, fille de messire Pierre d'Amanzé, chevalier, seigneur dudit lieu ; — entre Louis Des Marins, écuyer, seigneur de Villeneuve, et Antoinette, fille de messire Jean de L'Aubépin, chevalier, seigneur de Chigy, Grusse et l'Essertot ; — donations faites : par Jean de Foudras, seigneur de Courcenay, Château-Thiers et Saint-Huruges, en faveur de ses fils Jean et René, qui devront faire chacun une pension annuelle de 50 livres à Philippe de Foudras, leur frère,

religieux en l'abbaye de Tournus; — par Adrien de La Garde, seigneur de Chassigny et Terzé, en faveur d'Adrienne de Theray, sa nièce et filleule, femme de Jean Du Bost, seigneur de Moulins; — par ledit messire Jean de L'Aubépin, en faveur d'Antoine de L'Aubépin, seigneur de Clessy, trésorier de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon; — par Philiberte de Feurs, dame d'Estours, la Bâtie, Serrières, Replonges, Asnières, le Sauget, etc., femme de messire François de Nanton, chevalier, seigneur de Pizey, Nobles, Gratay et autres lieux, en faveur de Pierre de Nanton, fils de son mari; — par Claude de Guise, abbé de Cluny, qui lègue aux religieux de l'abbaye divers immeubles qu'il avait acquis à Ciergue (Donzy-le-Royal); — par Françoise de Polignac, dame de Lugny, en faveur de Catherine Chabot, sa nièce et petite-fille, femme de messire Jean de Saux, chevalier, vicomte de Tavanes, etc.

B. 1329. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1574-1582. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de grâce et pardon obtenues par des particuliers convaincus de meurtre ou homicide; — lettres de provisions : pour notaires, procureurs, sergents, etc.; — pour Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles et la Bâtie, bailli de Mâcon à la place de Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, démissionnaire en sa faveur (5 novembre 1578); — procès-verbal d'installation dudit Charles de Busseul (13 décembre 1579); — lettres missives du comte de Charny, grand écuyer, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, relatives aux troubles civils et aux précautions à prendre par les officiers du bailliage; — lettres patentes et bulle du pape Grégoire XIII, obtenues par François de La Rochefoucaud, abbé de Tournus, en faveur duquel Louis, cardinal de Guise, a résigné; — testaments : de Jeanne d'Angerez, dame de Saint-Bonnet-des-Oules, Grandriz, Janzé et Saint-Germain, femme de Jean de Faverges, écuyer, seigneur du Breuil et de Boyé; — d'Hugues de Drée, seigneur de la Serrée, « blessé au ser- « vice de Monseigneur le prince d'Oranges, d'une arquebu- « zade au travers du corps; » — d'Henriette Ducret, femme de Claude de Mazilles, seigneur de Vaubresson; — de Guillaume de Digoine, seigneur du Palais; — de messire Georges de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, Saint-Aubin et Nanton; — édits, déclarations et lettres patentes du roi Henri III : « sur la pacciffication des troubles « de ce royaulme, contenant le règlement que Sa Majesté « veult et entend estre gardé pour l'entretenement d'icelle; » — « pour le faict de la levée des décimes faicte sur le clergé de Masconnois; » — « sur le faict et règlement des mônnoyes; » — sur la police générale du royaume; — concernant les hôteliers, cabaretiers et taverniers; — créant ou supprimant des offices; — touchant la tenue des Grands-Jours, assignés à Clermont-en-Auvergne; — requête de trois femmes de Cluny, pour obtenir l'élargissement de leurs maris, « depuis « six mois détenus misérablement en basses fosses, au chastel « de Lourdon, appartenant à Monsieur l'abbé de Cluny; » — « règlement et forme qui sera observée en ce bailliage « de Masconnois, pour procedder à l'instruction des procès « ordinaires et extraordinaires, tant selon les ordonnances « royaulx que stile ancien de ce bailliage; » — confirmation « des priviléges des Frères-Prêcheurs de Mâcon; — « lettres « pour l'assiette des deniers qu'il convient lever pour la « construction et achapt d'ung auditoire et prisons; » — articles présentés au Roi par les députés des États de Bourgogne, avec les réponses relatives à la traite foraine; — lettres à rénovation de terriers, obtenues par le prieur de Marcigny, etc.

B. 1330. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1403-1584. — Bailliage royal. — Insinuations. — Acte par lequel Marie de Saint-Point, veuve de messire Aimard de Seyssel, seigneur de Bourdeaux et Saint-Cassin, révoque une donation qu'elle avait faite en faveur de Claudine de Seyssel, sa fille, mariée à Pierre Dormy, baron de Vinzelles, « pour les causes d'ingratitude receues dudict « Dormy; » — copie de la donation du fief de Pierreclos faite, en 1403, à Ymbaud de Bletterins par Louis de Savoie, prince de Morée, seigneur de Berzé-le-Châtel; — contrats de mariage : entre Jacques, fils de Philibert Babon, seigneur de Collange, et Philiberte, fille de Geoffroi de Tenay, seigneur de Saint-Christophe; — entre messire Claude de Dyo, chevalier, seigneur de Montperroux et autres lieux, et Catherine, fille de Jacques de Létouf, chevalier, seigneur de Pradines et Sirot; — entre Pierre, fils de messire François de Nanton, chevalier, seigneur de Pizey, Nobles, le Devant et Gratay, et Françoise, fille de messire Louis de Poupet Corgenon, dit de La Baume, chevalier, comte de Saint-Amour, baron de Montfalconnet, Corgenon, Sandrans, la Chaux, seigneur de Perrex; — entre Louis de Mirebeau, écuyer, seigneur dudit lieu, et Guillemette, fille de Pierre de Chassipol, écuyer, seigneur du Buisson; — entre Jean, fils de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe, Péronne, Grenot et Besanceuil, et Aimée, fille de Claude Du Molard, écuyer, seigneur dudit lieu; — entre Hérard, fils de messire Jean Du Châtelet, chevalier, baron dudit lieu et des Thons, et Lucrèce, fille de messire Pierre d'Orsan, chevalier, seigneur de Lomont et la Neuville; — entre Lourdin-Gaspard, fils de messire Lourdin-Marc de Saligny, chevalier, baron

de Saligny, la Motte-Saint-Jean, le Rousset et Chavannes, et Françoise, fille de messire Claude de La Guiche, chevalier, seigneur de Saint-Geran, Saint-Loup, Gouise et la Perrière; — donation faite par Alix de Nagu, dame de Faulin, Fruges, Maulais et Vauzey, en faveur de Philiberte de Loges, sa fille, femme de messire Jean de Nagu, chevalier, seigneur de Varennes et Lurcy; — testaments: de noble Edme de Chanay, écuyer, demeurant à Uchizy; — de messire Jean de L'Aubépin, seigneur de Chigy, etc.

B. 1331. (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

1585-1587. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre François de La Forest, seigneur de la Guillermière, et Marguerite, fille de Guichard Jacquet, seigneur de la Brosse et la Combe; — entre Gilbert de Digoine, seigneur du Palais, Bœuf et la Brosse, et Marguerite, fille de François de Saint-Priest, écuyer, seigneur dudit lieu, Bonvert, Talonnière, Bonnefont et Becquerandières; — entre messire Georges-Épaminondas de Bauffremont, chevalier, seigneur de Cruzilles, et Guillemette de La Marck, veuve de messire Jean de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny; — entre Jean de Brou, seigneur de Montmégin et la Truche, et Catherine, fille de Claude Lelièvre, écuyer, seigneur de Martray; — entre Humbert de Chardonnay, seigneur de Salornay, et Humberte, fille d'Aimé de Tenay Saint-Christophe; — entre messire René de Foudras de Courcenay et Diane, fille de Claude de Thyard, seigneur de Bissy; — entre Pierre de Robelet, seigneur des Écuyers, et Jeanne, fille de Jacques Du Verdier, seigneur de la Brosse; — entre Laurent, fils de messire Charles de Busseul, chevalier, bailli de Mâcon, seigneur de Saint-Sernin, École, la Bâtie, Corcelles et Germolles, et Diane, fille d'Antoine d'Amanzé; — entre Guy de Fautrières et Georges, fille de Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu; — donations faites: par la veuve de Claude de Montchanin, juge royal de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, en faveur de Christophe de Montchanin, son fils, seigneur de la Garde-Marzac; — par Barthélemie Du Martel, veuve de Claude de Vigousset, écuyer, en faveur de Jeanne Du Martel, sa nièce, femme de Florent Du Martel, seigneur de Laye en Dauphiné; — transaction entre messire Girard de Fougères, chevalier, tuteur de Philiberte, fille de Philibert de Fougères, chevalier, seigneur de l'Étoile, Montceaux, Verdet et Crote, et Renaud de Saint-Georges, mari de ladite Philiberte; — échange de dîmes entre les religieux de l'abbaye de Saint-Rigaud et messire François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, Vis et Corcheval; — transaction et règlement d'hoirie entre ledit Guy de Fautrières et Philibert de Fautrières, son frère, seigneur d'Audour, Frouges et la Motte etc.

B. 1332. (Registre.) — In-folio, 669 feuillets, papier.

1586-1588. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre Jean de Loisy, seigneur d'Effondré, et Françoise, fille de Georges de Chanay, seigneur d'Ozenay; — entre Lionnel de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et Givry, et Philiberte, fille de Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Cressy, le Côté, Gibles, le Colombier et Sailly; — entre Guy de Frenay, écuyer, seigneur de Saint-Romain-du-Breuil, et Claudine, fille de Benoît Fluet, barbier et bourgeois de Romenay; — entre Antoine de Pise, bourgeois de Mâcon, et Antoinette, fille d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon, procureur du Roi au bailliage; — entre Christophe Damas, seigneur de Barnay, et Philiberte, fille de Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac; — entre Philibert Uchard, de Pont-de-Veyle, avocat au parlement de Paris, et Avoie Crochet, veuve de Christophe Descrivieux, avocat du Roi audit bailliage; — testament de Claude de Vauzelle, seigneur de Vigousset, homme d'armes de la compagnie du duc de Guise, etc.

B. 1333. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1587-1588. — Bailliage royal. — Insinuations. Appointement et transaction entre Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Marguerite de Busseul, sa sœur, femme d'Héliodore de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, et Antoinette de Gorrevod, leur mère; — remplacement de douaire pour Diane d'Amanzé, femme dudit Laurent de Busseul; — contrats de mariage: entre Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon, et Catherine Porchier, veuve d'Antoine Crochet, élu en l'Élection de Mâconnais; —entre messire Antoine de Vichy, seigneur de Champrond et Chevenizet, et ladite Antoinette de Gorrevod, veuve de messire Charles de Busseul, bailli de Mâcon; — testament de Philibert de Chabeu, baron de la Collonge; — donation faite par Lazare de Brazey, écuyer, en faveur de messire Humbert de Marcilly, bailli de Charollais, etc.

B. 1334. (Registre.) — In-folio, 566 feuillets, papier.

1591-1594. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre Antoine de Montillon, gendarme de la compagnie du gouverneur de Mâcon, et Claudine Fluet, veuve de noble Guy de Frenay; — entre

Moïse Droin, seigneur de Montigny, et Antoinette, fille de Pontus de Pignon, seigneur du Vernay; — entre Claude Fougeard, écuyer, seigneur d'Avaise, la Vesvre, Vaux et Montgesson, et Georgette de La Garde, dame de Chassigny, Terzé et Saint-Martin d'Ozolles; — entre messire Timoléon de Maugiron, comte de Montléans, baron de Montbellet, seigneur d'Ampuis, Gye et le Rouvre, et Françoise, fille de feu Just de Tournon, comte de Roussillon, et d'Éléonore de Chabannes, dame de la Palisse, qui était mariée en secondes noces à messire Philibert de La Guiche; — donations faites: par Antoine de Pise, capitaine de la ville de Mâcon, en faveur de Claude Dormy, seigneur de Loché, greffier en l'Élection de Mâconnais; — par Philibert de La Cour, écuyer, seigneur de Moulins, au profit de Jean de La Cour, son fils; — transaction par laquelle Léonard Cherand, habitant de Saint-Rigaud, se départ de l'action qu'il avait intentée contre Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et Anglure, pour que ledit seigneur eût à lui restituer les biens meubles qu'il avait déposés en l'abbaye de Saint-Rigaud, pendant les guerres civiles, « et oultre ce, qu'il « eust à congédier et faire vuider hors de ladicte abbaye, « Jeanne, femme dudict Cherand, qu'il alléguoit estre, « oultre son gré, détenue en ladicte abbaye, où ledict « seigneur avoit surintendance ; » — par ladite transaction, Léonard Cherand confesse reconnaître que la plupart des biens qu'il réclamait avaient été pillés par des soldats, « lorsque ladicte abbaye fust surprinse, auparavant le siége « de Charlieu, » et consent que sa femme soit déclarée séparée de lui, de corps et de biens; — testament d'Antoine Ducret, seigneur de la Tour, etc.

B. 1335. (Registre.) — In-folio, 834 feuillets, papier.

1593-1595. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments: d'Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de Charbonnières et Culey; — de messire Guillaume d'Amanzé, chevalier, seigneur de Chauffailles, Vis et Corcheval; — de Georges de Chanay, écuyer, seigneur d'Ozenay, et Lazare de Ferrière, sa femme; — donations faites: par Claudine de Sivry, en faveur d'Hugues de Mazilles, son mari, seigneur du Villard; — par messire François de La Madeleine, seigneur de Ragny, Châteauneuf, Collange et Ez-Crots, bailli d'Auxois, et par Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et la Ferté, en faveur de Louise de La Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun; — par Humbert de Chardonnay, seigneur en partie de Salornay-sur-Guye, en faveur de Jean de Chardonnay, son fils, coseigneur de Saint-Lagier; — acquisition faite par Louise de La Clayette, dame de Dyo et de Bresse, des seigneuries de la Vau, le Dard et Baudinet, appartenant aux enfants de Guichard de Martel, seigneur de Marcilly et Sommery; — contrats de mariage: entre Mathurin Bullion, élu en l'Élection de Mâconnais, et Philiberte, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon; — entre noble Jean Bureteau, seigneur de Jugy, et Catherine, fille de Nicolas Picollier, marchand de Mâcon; — entre Jean Siraudin, de la ville de Cuisery, et Lucrèce, fille de Philibert de Sagie, seigneur de Saint-Léger; — entre Philibert de La Garde, écuyer, seigneur du Clairon, et Pernette, fille de Louis de Thélis, écuyer, seigneur de l'Espinasse et Valprivas; — entre Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, et Marie, fille de Claude Dormy, seigneur de Layé, greffier en ladite Élection; — entre messire Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur dudit lieu et des Feuilles, baron de Semur-en-Brionnais, gouverneur de Bourbon-Lancy, et Isabeau, fille de messire Jean d'Escars, prince de Carency, comte de la Vauguyon, baron de Saint-Germain-sur-Vienne; — entre Benoît Alamartine, avocat, et Jeanne, fille de Guyot Fournier, bourgeois de Mâcon; — transaction consentie par Étiennette de Vigousset, veuve de François Raffin, seigneur de Sermaize, avec Mathias et Guichard Raffin, ses fils, etc.

B. 1336. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1586-1596. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de provisions: pour sergents, notaires, procureurs, etc.; — pour messire François de Mandelot, chevalier, bailli de Mâcon en remplacement et après le décès de Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin (20 janvier 1588); — pour messire Jean de Nagu, chevalier, seigneur de Varenne et Merzé, nommé gouverneur de Mâcon par Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur de Lyon (29 avril 1589); — pour Aimé de Rymon, lieutenant général au bailliage, prévôt et juge royal de Mâcon (28 juin 1591); — pour Benoît Buchet, procureur du Roi; — pour Pierre Dormy, écuyer, seigneur et baron de Vinzelles, Beauchamp et la Salle, bailli de Mâcon, charge qu'exerçait ledit Jean de Nagu, en même temps que celle de gouverneur (juin 1594); — pour Edme de Malain, chevalier, baron de Lux, lieutenant de Roi en Mâconnais (20 septembre 1595); — lettres à rénovation de terriers: pour les religieux et les religieuses du prieuré de Marcigny; — pour l'abbé de Tournus; — pour les religieuses du prieuré de Lancharre; — pour messire Claude de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Cercy et Sancenier; — pour messire Antoine Du Blé, chevalier, baron d'Uxelles; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot et Villars; — testaments: d'Angèle-Antoinette Cloche, dame d'Avaize et Vaux-sous-Dun; — de messire François dAmanzé, seigneur de Chauffailles; — de Barthélemy de

Daron, seigneur dudit lieu ; — de Philiberte de Tenay, femme de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Péronne ; — dudit Claude de Semur ; — de François de L'Aubépin, écuyer, seigneur de Chigy ; — de Pierre de Feurs, dit de Nanton, seigneur d'Asnières ; — de messire François de Nanton, chevalier, seigneur de Pizey, Estours et autres lieux ; — de Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu et de Villerest ; — lettres de grâce et pardon accordées à Pierre Livet, sacristain de l'église de Saint-Just de Lyon, qui avait attiré dans un guet-apens et tué le mari d'une femme avec laquelle il vivait en concubinage ; — édits du roi Henri III : contenant règlement relatif aux eaux et forêts ; — « pour l'établissement « d'un asseuré repos au faict de la religion catholicque, « apostolicque et romaine, et union de ses subjectz catholic- « ques ; » — convocation des États généraux en la ville de Blois (12 mai 1588) ; — « estats des régimens des gens de « guerre à pied françoys, que le Roy a retenus pour son « service (12 avril 1588) ; » — lettre de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général du royaume, adressée au duc de Nemours, gouverneur de Lyon, et relative à l'union catholique (avril 1689) ; — arrêt de la cour du parlement de Paris, en date du 20 novembre 1589, enjoignant de reconnaître pour Roi Charles « dixiesme de ce nom ; » — lettre dudit Charles de Lorraine, engageant à se joindre à la Ligue tous les catholiques « qui se sont séparez de la cause de la « religion et essayent tous les jours, au prix de leur sang « et par leurs armes, d'agrandir l'hérésie, soubz prétexte « qu'ils sont appellez à la vengeance de la mort du feu « Roy, tué par l'entreprise d'ung homme seul ayant faict « ceste résolution de luy-mesme et comme par inspiration, « sans le sceu de ceux qu'on publie estre autheurs de sa « mort (8 décembre 1589) ; » — dons des biens de familles protestantes, faits par ledit Charles de Lorraine à divers nobles catholiques ; — lettres de Françoise d'Aumont, dame de Berzé-le-Châtel, au sujet de la solde des soldats mis en garnison dans son château, par ordre de Guillaume de Tavanes ; — ordre donné audit Jean de Nagu de lever une compagnie de gens d'armes à cheval ; — articles accordés aux habitants de Mâcon, « lors de leur réduction au service du Roy (8 juin 1594) ; » — serment de fidélité au Roi, prêté : par Claude de Guise, abbé de Cluny (9 décembre 1594) ; — par Robert de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles, gouverneur du château de Lourdon (14 janvier 1595) ; — ordonnance du roi Henri IV, portant défense aux officiers de justice de faire saisir le bétail et les ustensiles servant au labourage ; — arrêt contre les rebelles ; — état des villages imposés par ordre du Roi, pour fournir la somme de 5,000 écus réclamée par le vicomte de Tavanes ; — création d'un marché hebdomadaire et de 4 foires qui se tiendront à Châteauneuf, le 25 janvier, le 25 avril, le 1er août et le 25 octobre ; — lettres patentes pour la tenue des Grands Jours à Lyon, etc.

B. 1337. (Registre.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1596-1599. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : de messire Charles de Montjouvent, seigneur dudit lieu, Nant, Messey, l'Abergement, etc., et Catherine de Bruges, sa femme, veuve en premières noces de messire Louis de Poupet, dit de La Baume, comte de Saint-Amour, baron de Corgenon et de Montfalconnet ; — de Jean de Rougemont, seigneur dudit lieu, Pierreclos, Bussy et Bussières ; — de Pierrette Du Saix, femme de Claude de La Roche, écuyer, seigneur dudit lieu, Cornon et le Sauvage ; — de Guyot de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu et Massy ; — de Bénigne Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine et Burzy, et de Guillemette Cajot de Burnand, sa femme ; — d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon, coseigneur de Saint-Gengoux ; — de Barthélemie de Raffin, femme de Jean de La Garde ; — d'Antoine Fournier, écuyer, seigneur de Faverges, capitaine du château d'Uchizy ; — donations faites : en faveur de Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, par les habitants dudit Chasselas qui, « considérans les grands « secours, supportz et curialitez qu'ilz auraient receuz de « luy, tant à la conservation, au passage d'infinies compa- « gnies de gens de guerre, à la retraicte de leurs personnes, « biens et bestail en sa maison, que infinis autres plaisirs, « luy ont volontairement accordé que, pour la closture de « la court de sa maison et pour eslargir le seul d'icelle « servant à battre bled, il eust prins sur la place commune, « appellée le pasquier de Chasselas, la largeur de cinq « piedz de terre et de longueur vingt pas ou environ ; » — par Jean de Noblet, seigneur de la Tour du Mont-de-France, en faveur de Claude de Noblet, seigneur des Prés, son neveu ; — contrats de mariage : entre Charles de Candie, seigneur de Léal et Varennes, et Françoise, fille de Louis de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, Loise et la Salle-de-Manziat ; — entre Philibert Laurent, seigneur de Beaulieu, et Aimée de Cadenet, veuve de Jacques de La Porte, seigneur de Chavagneux ; — entre Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot, et Adrienne, fille de Claude de Borde, écuyer, seigneur de Mauvoisin, la Crotte, la Vau et Rains ; — entre Ludovic, fils de messire François de La Rivière, chevalier, seigneur de Champlemy, et Marguerite, fille de messire François de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny, baron de Châteauneuf ; — entre Jean de Sivry, seigneur de Chassagnes, et Hélie, fille de Philibert de La Cour, seigneur de Moulins et des Pontets ; — entre Antoine,

fils de Jacques de Salornay, seigneur de Serrières, le Fief et Pruzilly, et Raymonde de Tardes, dame de Chassieu ; — entre messire Philippe de La Guiche, chevalier, gouverneur de Lyon, et Antoinette, fille de messire Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur de Poitou, sénéchal d'Anjou ; — entre Antoine de Busseul, écuyer, seigneur de Moulin-l'Arconce, Laugères, la Motte, Putières et Chassignolles, et Françoise, fille de messire Jean de L'Aubespin, chevalier, seigneur de Chigy et Grusse ; — entre François Rolland, seigneur de Grandmaison, lieutenant au gouvernement de Mâcon, et Hélène, fille de François-Philibert de Longecombe, seigneur de Pezieux et Thoys ; — entre Jean de Rovoré, écuyer, seigneur de Montburon, et Antoinette, fille de Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu ; — entre messire François de Nagu, seigneur de Varennes, Laye, Belleroche, baron de Marzé, et Léonore, fille de messire Antoine Du Blé, chevalier, baron d'Uxelles et Cormatin ; — acquisition d'immeubles pour Philibert de Fautrières, écuyer, seigneur d'Audour ; — acte par lequel les échevins de Mâcon permettent à un particulier de bâtir un moulin sur pilotis, au-dessus du pont de ladite ville ; — accord par lequel ledit messire Philibert de La Guiche laisse, en cas de mort, à ladite Antoinette Daillon Du Lude, « tant qu'elle demeurera en « viduité, » la jouissance des terres et seigneuries de la Guiche et Chaumont, au lieu du douaire de 4,000 livres de rentes qu'il lui avait reconnu dans leur contrat de mariage, etc.

B. 1338. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1598-1601. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : d'Ennemond de Sévert, seigneur d'Hurigny, et d'Antoinette de Malorge, sa femme, dame de Senoches ; — d'Antoinette de Foudras, femme de Philibert de Fautrières, écuyer, seigneur d'Audour ; — contrats de mariage : entre Pompée, « fils naturel et advoué de la maison de La Guiche, » et Claudine, fille d'Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur du Villard ; « lequel mariage n'auroit esté accomply « ny consummé, à cause que ledict sieur de Villers et « sadicte fille, pour certaines considérations, auroient « voulu changer d'opinion, » à quoi consentit ledit Pompée, moyennant la somme de 1,200 écus ; — entre Antoine de Vichy, seigneur de Cucurieux, Rosne et la Menue, et Charlotte, fille de messire Gaspard de Simiane, chevalier, seigneur de Montchat et autres lieux ; — entre Léonard de Semur, écuyer, seigneur de Trémont, Sercy et Sancenay, et Anne, fille de Joachim de Rochefort, seigneur de Pluvault, baron de Lucey, Vic, etc. ; — entre François de Molières, écuyer, seigneur de Chantoiseau, et Anne, fille de Gaspard Picardet, conseiller du Roi ; — entre Claude de Frenay, seigneur de Saint-Romain, et Antoinette, fille de Guy de Saint-Julien, seigneur de Balleure ; — entre messire Théophile Damas, seigneur et baron de Digoine et Clessy, et Marie, fille de messire Antoine de La Tour, baron de Saint-Vidal ; — entre Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur dudit lieu et de Champvigy, et Péronne, fille de Louis Des Marins, seigneur de Montgrenost et de Chigy ; — entre messire Claude de Charmazet, chevalier, seigneur dudit lieu, baron d'Écotey, et Péronne, fille de messire Marc de Chantemerle, Molles et La Clayette ; — entre Pierre de Thy, seigneur de Monternaud, et Philippine de Marchizeuil ; — donations faites : par Charlotte de Lamoignon, veuve de Jean Bullion, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, en faveur de Claude Bullion, son fils ; — par Claudine de Sivry, en faveur d'Hugues de Mazilles, son mari, seigneur du Villard et Cloudeau ; — par Toussaine de Clugny, au profit de son mari Claude de Borde, écuyer, seigneur de Mauvoisin, la Crotte et Rains ; — par Marguerite de Paffy, veuve de René de Laurencin, en faveur de François de Laurencin, son fils, diacre et religieux non profès en l'abbaye d'Ainay, qui lui-même fait donation au profit de son frère Philippe de Laurencin, baron de la Bussière, etc.

B. 1339. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1592-1607. — Bailliage royal. — Insinuations. — Aliénation de diverses parties du domaine royal ; — acquisition : du greffe civil et criminel du bailliage de Mâcon, par Jacques Verjus, au prix de 17,600 livres ; — de la châtellenie royale de Davayé, par Thomas Chandon, lieutenant particulier audit bailliage, au prix de 2,610 livres 6 sols ; — de la justice et des rentes de Condemines, par François Gratier, au prix de 390 livres ; — de la prévôté de Saint-André-le-Désert, au prix de 3,300 livres, par messire Antoine de L'Aubépin, comte et grand custode de l'église Saint-Jean de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon, seigneur de Chigy, Clessé et Germolles ; — de la châtellenie de Prissé, au prix de 4,620 livres, par Guy Blondeau, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts en Bourgogne ; — de la châtellenie de Vérizet, au prix de 6,930 livres, par Jean Chandon, premier président en la cour des aides de Paris ; — du pré du Breuil, près de Mâcon, par ledit Jean Chandon, au prix de 6,666 livres ; — de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, au prix de 6,600 livres, par messire François de La Madeleine, chevalier, seigneur de Ragny, bailli de l'Auxois ; — du droit de pêche sous le pont de Mâcon, par ledit Jean Chandon, au prix de 1,815 livres ; — du greffe de la prévôté de Mâcon, par Philippe Larme, au prix de 1,650

livres; — lettres à rénovation de terriers: pour Jean Bureteau, seigneur de Jugy; — pour les religieuses du couvent de Lancharre; — pour Jean-Baptiste Galland, seigneur de Venières; — pour Claude Du Martel, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon; — pour les religieux de l'abbaye de Saint-Rigaud; — pour Jacques de La Guiche, seigneur de Sivignon; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé; — lettres et information servant à constater que les titres et papiers de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon ont été brûlés pendant les guerres de religion, et rappelant les anciennes contestations qui avaient existé entre le prévôt et les chanoines de ladite église; — brevet par lequel le roi Henri IV fait don à Claudine de Nanton, femme de messire Jean de La Chambre, comte de Savigny-Montfort, de l'hoirie laissée vacante par le décès de Pierre de Nanton, seigneur d'Asnières; — édits de la cour des Grands-Jours, « pour le rétablissement du « service divin, ordre ecclésiastique, entretenement des « édictz et punition des crimes, au soulagement des subjectz « du Roy; » — ordonnances dudit Roi, « pour informer « des exactions et violences des gens de guerre, procedder « à la punition d'iceulx et les faire contenir en leur « debvoir; » — lettres dudit Roi, enjoignant aux officiers de justice de faire condamner au service de ses galères, soit à perpétuité soit à temps, les criminels qui seront propres à ce service, « pour estre fortz, puissantz et robustes; » — publication de la paix entre la France et l'Espagne; — interdiction du port des armes à feu; — permission de chasser accordée par le Roi à divers seigneurs; — établissement: d'un marché qui se tiendra à Leynes le jeudi de chaque semaine, et de quatre foires qui s'y tiendront le lendemain de la fête des Rois, le lendemain de l'annonciation Notre-Dame de mars, le 1er juin et le 15 novembre; — de deux foires qui se tiendront à Salornay-sur-Guye, le 17 janvier et le 27 octobre; — de deux foires qui se tiendront à Tournus, le 7 janvier et le 24 juillet; — de quatre foires qui se tiendront à Romenay, le lendemain des Rois, le premier jeudi de carême, le lendemain de la Trinité et le lendemain de la Nativité Notre-Dame; — permission accordée à Mathurin Bullion, seigneur de Tramayes, de faire creuser des fossés et élever des tours dans son château dudit lieu; — nomination de Gaspard Dinet à l'évêché de Mâcon; — défense aux protestants de la ville de Cluny et des environs, de se réunir en assemblée, de tenir école et de faire aucun exercice de leur religion dans l'intérieur de ladite ville; — établissement des chevaux de relais en Mâconnais; — les protestants auront deux prêches dans l'étendue du bailliage de Mâcon, l'un à Salornay-sur-Guye et l'autre à Hurigny; il leur est permis de clore le cimetière qu'ils ont à Mâcon, près de la tour Crèvecœur, avec défense d'y faire aucun enterrement de 7 heures du matin à 5 heures du soir, en été, et de 8 heures du matin à 4 heures du soir, en hiver; — règlement fixant les attributions du lieutenant général et celles du lieutenant particulier au bailliage; — testaments: de Jacques de Salornay, seigneur de Serrières, Pruzilly et le Fief; — de Michel de Chemilly, seigneur de Pommier (Ameugny); — Léonard de Semur, seigneur de Trémont, est nommé gouverneur de Mâcon, en remplacement du seigneur de Saint-Angel, démissionnaire en sa faveur (16 avril 1605); — diplômes de licence pour avocats; — lettres de provisions pour notaires, sergents, procureurs, etc.

B. 1340. (Registre.) — In-folio, 687 feuillets, papier.

1604-1608. — Bailliage royal. — Insinuations. — Transaction au sujet des dîmes du Parc et de Sancé, entre Pierre Frangey, prêtre, curé de Sancé, et messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, le Parc, Saint-Martin, Saint-Pierre-de-Senozan, la Salle, comte de Saint-Chamont, premier baron de Lyonnais; — contrats de mariage: entre Philibert Barthelot, seigneur des Blancs, et Marie, fille de Claude Bullion, seigneur de Layé; — entre Jean Du Perray, écuyer, et Barbe de Létouf; — entre Louis Gayant, seigneur du Sordet, et Benoîte, fille de Jean de La Ronzière, châtelain royal de Charlieu; — entre Étienne Alamartine, avocat au bailliage de Mâcon, bourgeois de la ville de Cluny, et Aimée, fille d'Antoine de Pise, seigneur de Flacé, président en l'Élection de Mâconnais; — entre Thibaud Droin, seigneur de Patouillat, et Georges de Salornay, veuve de Guy de Fautrières, écuyer, seigneur de Salornay et Villerest; — entre Antoine Damas, écuyer, seigneur des Tours, la Pillonnière et la Bâtie, et Lucrèce, fille de Guichard de Martel, seigneur de Marcilly; — entre Jacques, fils de Claude Decret, coseigneur de Villars et Massilly, et Marie, fille de Gabriel de Brun, seigneur de l'Hôpital; — entre Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Corcenay, et Éléonore, fille de Claude de Fougeard, seigneur d'Avaize et de la Vesvre; — testaments: de Christophe de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac et de Thury-lès-Mazilles, et de Françoise d'Amanzé, sa femme; — de Mathurin Bullion, seigneur de Tramayes, coseigneur de Serrières; — de Gengoux Lapiat, seigneur du Verne; — de messire Jacques de Miolans, chevalier, lieutenant général au gouvernement de Lyonnais, seigneur et baron de Miolans, Chevrières, le Parc, Senozan et en partie de la Salle; — de messire Philibert de La Guiche, chevalier, gouverneur de Lyonnais, seigneur de La Guiche, Chaumont et Montaigu-le-Blin, baron de Sigy-le-Châtel et de Magnac-en-Limousin; — de Benoît de Vigousset, seigneur

de la Chapelle, et de Benoîte Barthelot, sa femme; — donations faites : par Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur de Champvigy, en faveur de Péronne Des Marins, sa femme; — par Anne de Clermont, veuve de messire Jean d'Escars, chevalier, seigneur de la Vauguyon, en faveur d'Isabeau d'Escars, sa fille, femme du seigneur d'Amanzé; — par Françoise Juredieu, veuve de Philibert de Rymon, capitaine de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal, en faveur de son fils Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette; — par Antoine de Torcy, baron dudit lieu, et Antoinette de Genevoy, sa femme, dame de Moiziat, en faveur d'Antoine de Romanet, écuyer, seigneur de la Moutonnière, fils d'un premier lit de ladite dame; — par Adrienne de Borde, en faveur de son mari Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot; — par Anne de La Madeleine, dame de la Ferté et de la Bazolle, en faveur de son neveu Léonard de La Madeleine, marquis de Ragny; — par Guillemette Cajot de Burnand, veuve de Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine, au profit de François Du Rousset, son fils; — contrat d'adjudication de la terre et seigneurie de Vinzelles, saisie pour une somme de 5,000 livres, sur Pierre Dormy, baron dudit Vinzelles, la Salle et la Roche de Solutré, bailli de Mâcon, à la requête de Marie de Brichanteau, veuve de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, ladite terre adjugée, au prix de 30,000 livres, à Claude Bullion, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi; — affranchissement du droit de mainmorte, accordé à divers particuliers, moyennant des sommes qui varient de 90 à 120 livres, par messire Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, baron de Corcelle, etc.

B. 1341. (Registre.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1607-1610. — Bailliage royal. — Insinuations. — Accord et transaction entre les maîtres drapiers drapants de la ville de Mâcon, confrères de la confrérie Saint-Blaise; — acte par lequel Henri de Bourbon, duc de Montpensier, donne au duc d'Orléans, fils du Roi, le duché de Saint-Fargeau et la principauté de Dombes; — traité passé par Gabrielle de Gadagne, veuve de messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, tutrice de Jean-François de Miolans, son fils, avec messire Melchior de Saint-Chamont; — donations faites : par Pierre Le Roux, écuyer, seigneur du Terreau et la Roche, au profit de Jean Le Roux, écuyer, son frère; — par Béatrix de Grolée, veuve de messire Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos, en faveur de Balthazar et Hugues de Rougemont, ses fils; — par les habitants de la paroisse de Culles, qui cèdent un bois taillis à messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sancenay, Sercy et Saint-Hippolyte, gouverneur de la ville de Mâcon; — par Léonard de Chevriers, écuyer, seigneur de la Douze, en faveur de Philibert de Chevriers, son frère, seigneur de la Saugerée; — contrats de mariage : entre Jean de Chambes de Villaneuf, écuyer, seigneur de Givry, et Jeanne, fille d'Ennemont Sévert d'Hurigny, écuyer, seigneur dudit Hurigny et de la Vernée; — entre Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, des Prés et de Thury, et Madeleine, fille de Jacques de Sainte-Colombe, seigneur du Piney, Villette et Thorigny; — entre François de Fougeard, écuyer, seigneur de Grandvaux, et Claudine, fille de François de Sainte-Colombe, écuyer, seigneur du Poyet et de Saint-Priest; — entre Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé, et Suzanne, fille de François Gratier, seigneur de Condemines; — entre messire Gaspard, fils de Lourdin-Gaspard de Coligny, dit Saligny, baron de la Motte-Saint-Jean et autres lieux, et Jacquette, fille de messire Gaspard de Montmorin; — entre Georges de Laurencin, écuyer, seigneur du Vierre, e Hélie de La Cour, dame de Chassagne; — entre Charles, fils de messire François Damas, baron de Thianges, Jeanne, fille de messire Jean de La Chambre, chevalier, comte de Savigny-Montfort, etc.

B. 1342. (Registre.) — In-folio, 717 feuillets, papier.

1610-1613. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par Françoise Léger, au profit de Madelon de Vichy, son mari, seigneur de Maumont; — par Claude Bullion, seigneur de Layé, au profit de Pierre Bullion, son fils, conseiller du Roi au parlement de Paris; — contrats de mariage : entre Antoine Thibaut, seigneur de Pierreux, grènetier au grenier à sel de Beaujeu, et Philiberte Alamartine, veuve de Jean Durantel, notaire à Cluny; — entre Rollin de Sainte-Colombe, seigneur et baron de Sarry, l'Aubépin et Villette, et Marguerite, fille de Claude Bourgeois, seigneur de Molleron, conseiller au parlement de Bourgogne; — entre ledit Pierre Bullion et Marie, fille d'Euverte Hatte, écuyer, seigneur du Noisement; — entre Jérémie Du Verdier, seigneur de la Brosse, et Orianne, fille de Jean-Baptiste Galland, seigneur de Venières, capitaine de Tournus; — entre Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas et Pouilly, et Françoise, fille de Louis de Butet, seigneur de la Bourdonnière; — entre messire Marie-François de Montjouvent, baron dudit lieu, seigneur de Nanc, Messin, l'Abergement, etc., et Gabrielle, fille de messire François Damas, baron de Thianges; — entre Pierre de La Poipe, écuyer, seigneur de la Serre et Vertrieu, et Claudine, fille de messire Claude de Laye, seigneur de Messimy; — entre Louis de Foudras, seigneur de Saint-Huruge, et Marie de Pontoux, dame du Maupas

et de la Tour-de-Lux ; — testaments : de Françoise Juredieu, veuve de Philibert de Rymon, capitaine de Saint-Gengoux ; — de Suzanne de La Collonge, femme de Louis de Rymon, seigneur de la Rochette ; — de Claudine Barjot, femme de Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel audit bailliage ; — transaction et règlement de comptes entre Claude de La Garde, écuyer, seigneur du Clairon, et Péronne de Thélis, sa mère ; — fondations pieuses et donations faites par l'évêque Gaspard Dinet à l'église cathédrale et à l'évêché de Mâcon ; — fondation de quatre prébendiers, sous le vocable de chevaliers de la Vierge Marie, faite en l'église Saint-Pierre de Mâcon par Claude d'Oncieux, dit de Montiernoz, trésorier et chanoine de ladite église ;—affranchissement de mainmorte accordé à divers particuliers par Claudine d'Orge, veuve de messire Léonard Damas, chevalier, baron de Thianges, seigneur du Vau-de-Chizeuil, etc.

B. 1343. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1607-1618. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de grâce et de pardon obtenues par des homicides ou meurtriers ; — lettres à rénovation de terriers : pour messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sancenay et Saint-Hippolyte, coseigneur de Saint-Gengoux-le-Royal, gouverneur de Mâcon ; — pour François de Royer, seigneur de Saint-Micaud, Genouilly, Rains, l'Hôpital, Effondré, Germagny et Mazeret ; — pour Jean de Mincé, seigneur de Péronne, Besanceuil, Angoin et Vaux-sous-Targe ; — pour messire René de Rochebaron, chevalier, comte de Berzé-le-Châtel ; — lettres de provisions : pour notaires, sergents, procureurs, etc. ; — pour Pierre de Pise et Étienne Alamartine, conseillers du Roi au bailliage ; — pour Hugues Foillard, lieutenant général, prévôt et juge royal ; — pour Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel ; — priviléges, statuts et ordonnances concernant les barbiers et chirurgiens du royaume ; — édit contre les duels ; — aveu et dénombrement de la baronnie de Vinzelles, appartenant à Charles-François Dormy, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances ; — défense de transporter hors de la Bourgogne les bois merrains ainsi que les tonneaux façonnés ; — confirmation des foires de la Clayette ; — lettres du roi Louis XIII et de la Reine régente, relatives à la convocation des États généraux de 1614 ; — lettres patentes autorisant l'établissement d'un séminaire à Mâcon ; — testaments : de messire Antoine de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, Cucurieux, Chevenizet et autres places ; — de Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — de Béatrix de Grolée, veuve de Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — d'Éléonore de Dyo, femme de Claude de Chantemerle, baron de la Clayette ; — de Pierre de Marcilly, seigneur du Côté, Colombier et Champerny ; — lettres d'émancipation pour Rolland de Foudras, écuyer, seigneur de Matour et Château-Thiers, etc.

B. 1344. (Registre.) — In-folio, 643 feuillets, papier.

1615-1618. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Antoine Grillet, avocat en parlement, et Antoinette, fille d'Hugues Foillard, lieutenant général audit bailliage ; — entre Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vau, et Pierrette de Mazilles, veuve en premières noces de Benoît Barthelot et en deuxièmes noces de Marcelin Demontmessin, procureur du Roi au Bois-Sainte-Marie ; — entre Pierre de Boullery, écuyer, seigneur de l'Hôpital, et Béatrix, fille d'Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Verneuil ; — entre François de Sirvinges, prévôt de Villefranche, et Anne, fille de Claude Gratier, bourgeois de Mâcon ; — entre Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos et Bussières, et Isabeau, fille de messire Bertrand d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux, Curis et autres lieux ; — entre Philibert de Cajot, écuyer, seigneur de Burnand, et Charlotte de Brie, dame de la Bouchardière, Lordres et le Biolay ; — entre François de Thibaud, écuyer, seigneur de Saint-Simon-en-Gascogne et Philiberte, fille de Pierre de Marcilly, seigneur de Cressy ; — entre Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loché, et Charlotte de Cheminant, veuve de César de Fabry, seigneur de Brameloup ; — entre messire Claude de Molles de Chantemerle, chevalier, baron de la Clayette, seigneur de Voug[illegible] et Nay, et Louise de Rivoire, veuve de messire Jacques de Lévis, chevalier, baron de Cousan ; — entre Gabriel de Leugne, écuyer, seigneur de Villerest et Massy, et Nunciade-Éléonore, fille de François de Sainte-Colombe, écuyer, seigneur du Poyet ; — entre Thomas de Palluat, seigneur de Jalamondes, et Isabeau, fille de Guy de Fautrières, seigneur de Salornay ; — donations faites : par Jacqueline de Saint-Georges, religieuse au prieuré Saint-Martin de Salles, ordre de Cluny, diocèse de Lyon, au profit de son frère Claude de Saint-Georges, écuyer, seigneur de l'Étoile ; — par Louis de Mincé, écuyer, seigneur de Grenot, en faveur de Jeanne et Aimée, ses filles ; — par noble Louise Du Villars, au profit de messire René de Rochebaron, comte de Berzé ; — par Claude Laborier, seigneur de Thoiry et la Vallée, au profit de son fils Georges ; — testaments : de Philibert Barjot, ancien lieutenant général au bailliage, seigneur de Leynes et la Vernette, instituant pour son héritière universelle Hippolyte Bourgeois, sa petite-fille ; — de messire Antoine Du Blé, chevalier, sei-



gneur et baron d'Uxelles, Cormatin et autres lieux, gouverneur de Chalon, et de Catherine de Bauffremont, sa femme; — de noble Claude Auclerc, seigneur de l'Orme, Montbernier et la Guillermière; — de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, la Farge et Milly, et de Marguerite-Minerve d'Arcy, sa femme; — d'Henri Barthelot, juge du Bois-Sainte-Marie, seigneur de Rambuteau et de Vaubresson en partie; — accords et transactions: entre Jeanne Rosset, femme de Daniel de Moreau, seigneur des Brosses, et Jeanne Charreton, sa mère; — entre Jacques Bernard de Montessus et Philibert Bernard de Montessus, au sujet du testament de Melchior Bernard, leur père; — fondation faite en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, pour la dotation « d'un cinquiesme chevalier de la Vierge,» par Claude d'Oncieux, trésorier de ladite église, etc.

B. 1345. (Registre.) — In-folio, 567 feuillets, papier.

1619-1621. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour d'Ouilly, et Anne, fille de Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Besanceuil; — entre Claude de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Saint-Léger-des-Bruyères, Vivant et les Tournus, et Marie de Crémeaux de Chamousset d'Entragues; — entre Jean Galland, écuyer, seigneur de Venières, et Florence, fille de Philibert Maréchal, seigneur de Montsimon; — entre Moïse, fils d'Antoine de Pise, seigneur de Flacé, et Christine, fille de Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Marbé et Saint-Léger; — entre Étienne Alamartine, juge mage de Cluny, et Anne, fille de Guillaume Galoche, procureur du Roi en la châtellenie de Saint-Laurent-lès-Chalon; — entre Claude Montillet, avocat en parlement, et Catherine, fille de Noël Bottu, seigneur de la Barmondière; — entre Louis de Franc, écuyer, seigneur de la Salle-de-Manziat, et Jeanne, fille de Louis de Mincé, écuyer, seigneur de Grenot; — entre messire Jacques Damas, chevalier, baron de Chalencey, et Henriette de la Vieuville, baronne de Saint-Jean et Ville-sur-Tourbe, veuve de messire Antoine de Joyeuse, baron de Saint-Lambert; — testaments: de messire Claude de Chantemerle de Molles de La Clayette, chevalier, seigneur de la Clayette, Nay, Vougy et autres places, et, par suite, transaction, accord et partage entre Alix-Éléonore de Chantemerle, dame de Brèche et le Montot, sa sœur, et Louise de Rivoire, sa veuve; — de René de Rochebaron, comte de Berzé; — d'Isaac Baudinot, seigneur de Châteauvert, les Bessons et le Seuil; — de Jeanne-Madeleine de Toulonjon, femme d'Antoine de Romanet, écuyer, seigneur de Moiziat; — d'Anne Charreton, veuve de Jean Boyer, juge mage de Cluny, dame de Trades; — transaction et accord: entre Christophe Damas, écuyer, seigneur de Barnay, et Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, son tuteur; — entre messire Charles de Neuville, baron d'Alincourt, marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, et messire Jean de Souvré, son gendre, baron de Courtanvaux; — acte par lequel messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont et autres lieux, et Anne de Rochefort, sa femme, consentent à annuler la donation mutuelle qu'ils s'étaient faite dans leur contrat de mariage, etc.

B. 1346. (Registre.) — In-folio, 693 feuillets, papier.

1621-1625. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre Claude Bruin, docteur en médecine de Cluny, et Jeanne, fille de Pierre Pelleterat, élu en l'Élection de Mâconnais; — entre Jean Sévert d'Hurigny, écuyer, seigneur dudit Hurigny, et Marguerite, fille de Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot; — entre Pierre d'Esguèdes, gouverneur de Châtillon-les-Dombes, lieutenant au gouvernement de Bourg-en-Bresse, et Angèle Boyer, veuve de Gaspard Vaillant, seigneur de Ruffey; — entre Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin, et Marie, fille de Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, juge du marquisat de Bâgé-le-Châtel; — entre Gaspard de Tenay, écuyer, seigneur de Saint-Fons, Limas, Collange et Maltaverne, et Jeanne, fille de Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, Audour et le Bois-d'Oingt; — entre Jean Du Buisson, seigneur de Mirande, et Louise-Jeanne Nardin; — entre Thomas de Boyer, seigneur de Trades, lieutenant en la justice de Cluny, et Jeanne, fille de Pierre de Sagie, adjoint royal au bailliage de Mâcon; — entre Claude Brenot, seigneur de la Barre et des Armenaux, et Catherine, fille de Pierre de La Fay, écuyer, seigneur dudit lieu; — entre François Baudinot, écuyer, seigneur de Comblette et la Salle, gentilhomme de la Chambre du Roi, et Jeanne, fille de Gilbert de Saint-Maurice, avocat au parlement de Bourgogne; — entre Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne, et Éléonore, fille de Pierre de Marcilly, écuyer, seigneur de Cressy et du Côté; — entre Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vau, et Claudine, fille de messire Nicolas de Rochefort, chevalier, seigneur de Vaudragon; — entre messire Philibert de La Guiche, chevalier, baron et seigneur de Sivignon, les Murgers, Nanton et Saint-Aubin, et Delle de Rye, veuve d'Ermenfroy de Cusance; — entre Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, Chavannes et les Roches, et Jeanne, fille d'Antoine de Pise, seigneur de Flacé; — entre Philibert Bullion, seigneur de Serrières et de France (Vergisson),

et Philiberte, fille de Claude Boton, seigneur de Salornay; — donations faites: par Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle, au profit de messire Éléonor de La Madeleine, chevalier, lieutenant au gouvernement de Charollais et Bresse, marquis de Ragny, son neveu; — par Jeanne de La Chambre, dame d'Estours, au profit de messire Charles Damas, chevalier, baron de Thianges, son mari; — par Pontus de Cybérans, chevalier, seigneur de Boyer et Jarnosse, bailli de Mâcon, au profit de Nicolas Chandon, doyen du chapitre Saint-Vincent; — par Judith Comte, veuve de Claude Languet, seigneur de Saint-Cosme, au profit de Guillaume Languet, son fils, avocat en parlement; — par messire René de Ténarre, baron dudit lieu, en faveur de messire Jacques Du Blé, son cousin, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormatin, gouverneur de Chalon; — testaments: de ladite Anne de La Madeleine; — de Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette, baron de Bellevesvre; — de Françoise d'Aumont, comtesse de Berzé, baronne de Cenves, Joncy, Rochetaillée et autres lieux; — acte par lequel Madelon de Vichy, écuyer, seigneur de Maumont, « prohibe « et deffend à tous officiers royaulx, juges des lieux et « autres qui en voudront prendre la congnoissance, de « faire aulcung inventaire, après son décedz, des biens « qu'il a plu à Dieu luy prester; » — déclaration par laquelle ledit Pontus de Cybérans et Anne Chandon, sa femme, dame de la Montagne et Saint-Honoré, révoquent les donations mutuelles qu'ils s'étaient faites, etc.

B. 1347. (Registre.) — In-folio, 662 feuillets, papier.

1621-1629. — Bailliage royal. — Insinuations. — Transactions et accords: entre messire Claude de La Madeleine, évêque d'Autun, et messire Éléonor de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny, au sujet de la succession de messire François de La Madeleine, leur père; — entre Jacqueline de Fautrières, dame d'Audour, et Philibert de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, son fils; — contrats de mariage: entre Jean de Laurencin, écuyer, seigneur et baron de la Bussière, et Marguerite, fille de Laurent Mellier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Chanzé et Cruis; — entre Claude de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, et Marguerite-Minerve d'Arcy; — entre Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon et la Douze, lieutenant criminel au bailliage, et Anne, fille d'Hugues Foillard, lieutenant général; — entre Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelette, et Anne, fille de Pierre de Fougeard, écuyer, seigneur de Grandvaux; — entre Philippe Raffin, seigneur de Sermaize, et Claudine, fille de Michel de Chemilly, seigneur de Pommier; — entre messire Louis de Pluviers, chevalier, seigneur de la Roque-Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et Étiennette, fille de Joachim Grillet, conseiller; — entre François Sévert, seigneur du Châtelard, avocat en parlement, et Christine, fille de Pierre de Pise, conseiller du Roi; — entre Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Marzé, et Anne de Beauvoir, dame de Chaintré; — entre messire Pierre-Antoine de La Tour, dit de Saint-Vidal, vicomte de Beaufort, et Marguerite, fille de messire Hugues de Châteauneuf, chevalier, comte d'Oingt, baron de Rochebonne, Chambost et autres places; — entre Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de la Plaine, et Marie, fille d'Aimé de Chardonnay, écuyer, seigneur et baron de Saint-Lagier et des Épaux (Salornay-sur-Guye); — entre messire Louis de Valois, comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère de France, fils de Charles de Valois, duc d'Angoulême, et Henriette de La Guiche, veuve de Jacques de Matignon, prince de Mortagne, comte de Thorigny; — testaments: de Philibert de Vigousset, seigneur de la Chapelle; — de Gilbert de Digoine, écuyer, seigneur du Palais; — de Gabriel de Beugne, seigneur dudit lieu; — donations faites: par Marie de Brichanteau, dame de Sennecey, Jugy, Givry, Dracy-le-Fort, etc., veuve de messire Claude de Bauffremont, en faveur de Claude-Charles-Roger de Bauffremont, son petit-fils, gouverneur d'Auxonne; — par messire René de Ténarre, seigneur et baron dudit lieu, la Vanoise et Ormes, et Antoinette de Chastenay, sa femme, en faveur de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormatin, gouverneur de Chalon; — par Françoise de Dyo, veuve de messire François Damas, baron de Thianges, en faveur de Charles Damas, son fils, etc.

B. 1348. (Registre.) — In-folio, 490 feuillets, papier.

1629-1631. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger, commissaire des guerres, et Anne, fille de Philibert Bernard, contrôleur en l'Élection de Mâconnais; — entre Charles de Naturel, écuyer, seigneur de la Plaine, coseigneur de Dulphey et Vers, et Jeanne, fille de Philibert de Loyse; — entre Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur du Palais, et Gilberte, fille de Gilbert de Rollat, écuyer, seigneur dudit lieu; — entre Jacques de Malain, écuyer, seigneur de Lacanche, Serve, Bessey, etc., et Catherine, fille de Salomon de Drée, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin; — entre messire Gaspard d'Amanzé, vicomte dudit lieu, baron de Combles, et Françoise, fille de Palamèdes Jacquot, président au parlement de Bourgogne, seigneur de Puligny et Mypont;

— entre messire Gaspard de Vichy, seigneur de Champrond, Chevenizet, Trezette et Rosne, et Hilaire, fille de messire Pierre d'Albon, marquis de Saint-Forgeux; — testaments: de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormatin, Ameugny et autres lieux, baron de Ténarre, gouverneur de Chalon; — de Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel au bailliage; — de Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas; — donations faites: par Catherine de Garadeur, veuve d'Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Verneuil, en faveur de Madeleine de Cheminant, sa fille, femme de Gabriel Animé, notaire et procureur à Cluny; — par messire Jacques, palatin de Dyo, baron de Montperroux, au profit d'Éléonore Damas, sa femme; — par Gabriel de Gadagne, veuve de messire Jacques de Miolans, au profit des RR. PP. Jésuites de la province de Lyon; — par Antoinette de Chastenay, veuve de messire René de Ténarre, chevalier, baron dudit lieu, Vanoise et Ormes, au profit de Claudine Phelippeaux, veuve dudit Jacques Du Blé; — Contrat de constitution, pour l'établissement d'un couvent des PP. Minimes, passé par ladite dame Gabrielle de Gadagne, « assavoir qu'il sera basty et édiffié une esglize « et couvent, en tel lieu de ladicte province que bon sem- « blera à ladicte dame de choisir; » — rente constituée par la même dame, pour aider à l'établissement des religieuses de l'Annonciade, en la ville de Lyon, etc.

B. 1349. (Registre.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1631-1634. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre Hippolyte de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, et Catherine, fille de Jean Gayant, écuyer, seigneur de Gâtelier et Montferrand; — entre Dominique de Chardonnay, écuyer, seigneur en partie de Salornay-sur-Guye, et Marguerite de La Barre; — entre François de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune à Sologny, et Éléonore de Marcilly, dame de Besanceuil, veuve de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne; — entre messire François de Bonne de Créquy d'Agoust de Vesc de Montlor et de Montauban, comte de Sault, mestre de camp du régiment des gardes du Roi et lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, et Anne, fille de messire Léonard de La Madeleine, marquis de Ragny, lieutenant général en Bresse et Charollais; — entre Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, conseiller du Roi audit bailliage, et Marie Dormy, veuve de Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay; — entre Nicolas et Emmanuel Bernard, fils de ladite Marie Dormy, Suzanne et Henriette, filles dudit Philibert Barthelot; — entre Hugues de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, et Françoise, fille de Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, Audour, Frouges, Dompierre, etc.; — donations faites: par des gens de labeur, au profit de Claude de Saint-Georges, seigneur de Versaugues, Montceaux et autres lieux; — par des confrères de la congrégation de l'Oratoire de Mâcon, au profit de ladite congrégation; — règlement de comptes et conventions entre messire Gaspard d'Amanzé, chevalier, seigneur et vicomte dudit lieu, baron de Combles, et messire Jean d'Amanzé, son père; — testament de Georges Laborier, écuyer, seigneur de Thoiry et la Vallée; — acquisition de la moitié de la terre et seigneurie de Vaux-sous-Suin, pour Renée de Châteauvieux, veuve de Jacques de La Guiche, seigneur de Sivignon, contre Hugues de Rabutin, seigneur de Chigy, Champvigy et autres places, etc.

B. 1350. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1634-1635. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments: de messire Charles-François Dormy, baron de Vinzelles et Beauchamp; — de Pontus de Thyard, écuyer ordinaire de la grande écurie du Roi, seigneur de Bissy, Fley, Champagne, baron de Pierre et de Vauvry; — de François de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et Varennes, gouverneur de Pont-de-Veyle, et d'Hélène de Longecombe, sa femme; — de Claude de Sercy, seigneur dudit lieu et d'Uxelles; — de messire Paul Damas, chevalier, baron de la Clayette (une partie de ce testament est restée en blanc); — de messire Claude d'Amanzé, chevalier, baron de Chauffailles; — contrat de mariage entre messire Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Montferrand, seigneur de Saint-Point, et Anne, fille de René de Lucinge de Gères, seigneur de la Motte; — transaction entre Antoine de Salornay, écuyer, seigneur de Pruzilly et Champerny, et les habitants dudit Pruzilly, au sujet de la cure qui se trouvait enclavée dans la maison seigneuriale; — affranchissement de mainmorte accordé par ledit Claude d'Amanzé, baron de Chauffailles; — quittance de 150,000 livres passée à Hippolyte de Gondy, marquise de Ragny, par messire François de Bonne de Créqui, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, pour la dot d'Anne de La Madeleine de Ragny, sa femme, etc.

B. 1351. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1635-1638. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments: d'Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure et Montchanin; — de messire Philibert de La Guiche, comte de Sivignon, seigneur de Nanton, Saint-Aubin, Garnerans, les Murgers,

Martigny-le-Comte, Commune et autres places; — de François de Nompère, écuyer, seigneur de Mons; — de Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignolles et Aynard; — contrats de mariage: entre Thomas Chesnard, avocat en parlement, et Antoinette, fille de Philibert Barthelot, conseiller du Roi au bailliage, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau; — entre Claude Buchet, procureur du Roi au bailliage, et Marie, autre fille dudit Philibert Barthelot; — entre Christophe Damas, écuyer, seigneur de Barnay, et Jeanne, fille de Pierre Austrein, seigneur de Jarnosse, président au parlement de Dombes, lieutenant en la sénéchaussée et au présidial de Lyon; — entre Antoine de Labletonnière, avocat en parlement, et Philiberte, fille d'Étienne Alamartine, juge mage de Cluny; — entre Jean Du Rochay-Quingo, écuyer, seigneur de Baneins et la Roche, et Françoise Bernard, veuve de Claude Dormy, seigneur de Loché, — entre Claude de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac et les Feuilles, et Anne, fille de Rolland de Foudras, seigneur de Matour, Château-Thiers, Auvereaux et Chénas; — donation faite par Gabrielle de La Plaine, dame de Chalette en Champagne, veuve de Rolland d'Aunay, écuyer, qui cède les terres et seigneuries de Corcelle (Gibles) et Colombier à Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Crary et Ozolles en partie, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville de Pont-de-Veyle en Bresse, etc.

B. 1352. (Registre). — In-folio, 598 feuillets, papier.

1638-1642. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre messire Claude de Lévis de Lavieu, chevalier, baron de Lugny et de Vougy, seigneur du Plessis, Nay, Montplaisantin, Curèse, Pressieu, Châlain-le-Comtal et autres places, et Anne, fille de messire Pontus de Chanlecy, baron de Pluvault; — entre messire Gaspard de Coligny, marquis de Saligny, et Gilberte, fille de messire Antoine-Alexandre de Roquefeuil, marquis dudit lieu; — entre Brice Bauderon, avocat en parlement, seigneur de Sennecé, et Françoise, fille d'Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage; — entre Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur dudit lieu, et Claudine, fille de Claude Naturel, seigneur de Valetine; — entre Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure, Montchanin, Essertaux, Vergisson et Serrières, et Gabrielle, fille de messire Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos; — entre Honoré de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, et Claudine, fille de messire François Damas, seigneur du Breuil; — entre Jacques de Rabutin, seigneur de Champvigy, Chigy et autres places, et Philippe, fille de Charles de Moroges, seigneur dudit lieu; — entre René-Emmanuel de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, et Louise, fille de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay; — testaments: d'Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de la Plaine et Culey, et de Marie de Chardonnay, sa femme; — de Pierre de Damas, écuyer, seigneur de Vertpré; — de François de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Besanceuil; — de messire Laurent de Tenay, baron de Saint-Christophe, seigneur de Sancenay, Rouis, la Varenne, Noyers, Fougères, Sainte-Foy, la Guiche, Briant, les Forges, la Matrouille, Saint-Fons et Limas, et Catherine de Chouvigny de Blot, sa femme; — transaction et accord entre Louis de Pluviers, écuyer, seigneur de la Roque-Saint-Michel, et les parents d'Étiennette Grillet, sa femme; — contrats de réceptions de religieuses au couvent de la Visitation, établi à Mâcon, etc.

B. 1353. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1642-1644. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre François Du Rousset, seigneur de Malfontaine et Burzy, et Claudine, fille de messire Antoine Du Breuil, baron de la Bâtie-sur-Cerdon, seigneur de l'Isle, la Verruquière et le Châtelard; — entre Antoine de Rugny, écuyer, seigneur de Chassigny, et Marguerite, fille de messire Jacques de La Rivière, chevalier, vicomte de Tonnerre, seigneur de Quincy-le-Vicomte et autres lieux, — entre Antoine de La Souche, écuyer, seigneur de Neuville, et Barbe, fille de Philibert de Létouf, écuyer, seigneur du Vernay; — entre Hugues de Thy, écuyer, seigneur de Curtil, et Antoinette, fille de Claude Jeoffroy, seigneur de Givry; — entre messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes-lès-Mâcon et Grandmaison, gouverneur de Pont-de-Veyle, et Anne Andrieu, femme de chambre de la Reine régente; — entre messire Charles de Drée, chevalier, seigneur de Saint-Marcelin, et Françoise, fille de messire Christophe de Foudras, chevalier, seigneur de Contenson, baron de Souternon; — entre messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais, et Françoise, fille de messire Salomon de Drée, chevalier, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin, élu de la noblesse du Mâconnais; — testaments: de Claudine de Rymon, femme de messire Charles de Hénin-Liétard, chevalier; — d'Hugues Bertet, seigneur de Gorze, la Combe et la Salle, « chef de paneterie bouche de la Reyne; » — de messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigy, Chigy et autres places, et Péronne Des Marins, sa femme; — donation faite en faveur de Louis de Beugne, écuyer, seigneur de Villerest et Vitry, par Nicole de Mincé, veuve en premières noces de noble Guillaume de Ramezay et en deuxièmes noces de Jacques Chopin, écuyer, seigneur de Genetines

et Chassereux, femme en troisièmes noces d'Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur de Saint-Lagier, etc.

B. 1354. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1614-1648. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire François Lhuillier, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, capitaine au régiment de la Reine régente, et Antoinette, fille de François de L'Estrée, écuyer, « vendeur et contrôleur des vins bourgeois de Paris; » — entre messire Gaspard d'Albon, chevalier, marquis de Saint-Forgeux, et Françoise, fille de Charles Damas, chevalier, marquis de Thianges, lieutenant général pour le Roi en Charollais et en Bresse ; — entre François Des Granges, écuyer, seigneur dudit lieu, et Louise, fille d'Antoine de Thy, écuyer, seigneur de Curtil ; — entre Annet de Gerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée et Ferrières, et Françoise, fille de François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux ; — entre messire François de Chevriers, seigneur de Parange, la Fléchère et Tanay, et Louise de Parise, veuve d'Antoine de La Vallée; — entre messire Charles-François de La Baume d'Agoust de Vesc, chevalier, marquis de Saint-Martin, et Claire-Françoise, fille de Charles de Saux, chevalier, baron de Tavanes, Lugny, Montpont, Lessard, comte de Brancion, bailli de Mâcon ; — entre messire Jean de Chaugy, seigneur de Limant, Ciry, l'Abergement et Montigny, et Hippolyte, fille de messire Antoine de Niolly, seigneur du Petit-Bois, Civry, Aubin et autres places; — entre messire Henri-François de Busseul, chevalier, comte de Saint-Sernin, et Catherine Des Serpents, dame de Pont-à-Mailly et Beaumont ; — entre messire Gaspard Du Bost, chevalier, seigneur de Moulins, et Claudine, fille de messire Antoine de Sarron, chevalier, seigneur de Bacot et autres places ; — entre messire Pierre de Létouf de Pradines, seigneur d'Audour, Frouge et la Motte, et Jeanne Austrein, dame de Barnay et Vertpré, de laquelle il reconnaît avoir reçu la somme de 25,000 livres, pour payer ses dettes et finir ses procès; — entre François de La Salle, seigneur de Genouilly, et Renée, fille de messire François Cotton, chevalier, seigneur de Chenevoux ; — testaments : de Nicolas Bernard, avocat en parlement, seigneur de Châtenay ; — de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Rambuteau, conseiller du Roi au bailliage ; — de Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour-Morland et Ouilly, et d'Anne de Mincé, sa femme ; — donations faites : par Péronnelle-Claudine d'Albon, veuve de messire Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier, au profit de messire Charles de Châteauneuf de Rochebonne, prévôt de l'église de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon ; — par divers particuliers, au profit de messire Honoré de Chevriers, chevalier, vicomte du Thil, libre seigneur de Saint-Mauris ; — rente de 1,422 livres 4 sols 5 deniers, constituée par messire Claude de Maugiron, chevalier, comte de Montléans, au profit d'Henriette de Mortier, sa femme, « de luy séparée quant aux biens, » moyennant un principal de 25,600 livres qu'elle lui a comptées en espèces, etc.

B. 1355. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1649-1651. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Claude de Crémaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Renée, fille de Michel Guillermin, seigneur de l'Assurance ; — entre Dominique de Chardonnay, seigneur des Épaux, coseigneur de Salornay-sur-Guye, et Antoinette de La Barre ; — entre Jean-Marc de Priezac, écuyer, seigneur de l'Aumônerie, et Hippolyte Bourgeois de Molleron, veuve de Claude Gaspard, seigneur de Marcilly ; — entre messire Philippe Du Maine, chevalier, comte du Bourg, baron de Changy et l'Espinasse, vicomte de Montezat, seigneur de la Motte, Noailly, la Garde et autres places, et Éléonore, fille de messire Charles Damas, marquis de Thianges ; — entre messire François-Louis de Beugne, chevalier, seigneur de Beugne, Vitry, Villerest et le Martrait, et Jeanne, fille de messire Léon de Châtelux ; — entre Philippe-Charles de Champier, baron de Juys, et Antoinette-Louise, fille de messire Jacques de Rabutin, chevalier, baron de Chigy et autres places ; — entre Jean Du Saix, écuyer, seigneur de Mars, et Emmanuelle, fille de Claude de Foudras, écuyer, seigneur de Saint-Étienne et Crépigny ; — testaments : d'Anne de Molière, femme de Pontus de Mathieu, écuyer, seigneur de Chevigny, Essertenne et Époisse ; — de Jean Vincent, seigneur de Marigny ; — transaction et accord, au sujet de la terre de Loize, entre François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, et Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure ; — pension de 600 livres constituée par messire Antoine d'Amanzé, seigneur et baron de Chauffailles, Estieugues, Arcinges, Corcelles et autres places, au profit de Jacques d'Amanzé, son fils, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, etc.

B. 1356. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets, papier.

1651-1652. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par divers particuliers, à Marthe Perrachon, femme de Jean de Macet, écuyer, seigneur de Davayé et le Sauzay ; — par Antoine de Niolly, écuyer, seigneur du Petit-Bois, Aubin et autres places, en faveur de Philibert de Niolly, seigneur de Longue-Varenne, et de Louise de Niolly, dite des Forêts, enfants illégitimes qu'il a eus de

Catherine Jandin ; — par Charles de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune et Sologny, et Jeanne de Mincé, sa sœur, en faveur de messire Jacques de La Fage, seigneur de Clermont, Péronne et autres places, et d'Éléonore de Marcilly, sa femme ; — testaments : de Jeanne de La Chambre, veuve de messire Charles Damas, marquis de Thianges ; — de Claude Des Brosses, seigneur des Crots et Malleval, conseiller du Roi en l'Élection de Mâconnais ; — contrats de mariage : entre messire Jean-Léonor Damas de La Clayette, chevalier, seigneur et baron de la Clayette, Clessy et Benne, et Anne-Charlotte, fille de messire Charles de Chanlecy, chevalier, seigneur de Commune, Versailleux et la Rochette ; — entre Pierre Siraudin, bourgeois de Mâcon, et Claudine, fille d'Abraham Poncet, greffier au grenier à sel dudit lieu, etc.

B. 1357. (Registre.) — In-folio, 455 feuillets, papier.

1652-1654. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jacques-François de Létouf, chevalier, seigneur et baron de Pradines et Valorge, et Charlotte, fille de messire Claude de Létouf, chevalier, seigneur et baron de Sirot, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général de ses armées et colonel d'un régiment de cavalerie ; — entre Pierre de Saint-Julien, écuyer, seigneur du Tiret, et Jeanne Richard ; — entre messire Alexandre de Velaine, chevalier, seigneur du Ronceray, et Jeanne de Létouf de Pradines, dame en partie d'Audour, veuve d'Aimé de Létouf, baron de Conflans ; — entre Claude de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, et Claudine fille d'Antoine Des Jons, écuyer, seigneur de Verrière, baron de Crotte ; — entre messire Claude de Thibaut, chevalier, baron des Prés, seigneur des Ardillats et de la Tour de Romanèche, et Gilberte, fille de Jean Arleloup, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, baron de Sainte-Péreuse, seigneur du Terreau et autres places ; — entre Philibert Bertet, écuyer, seigneur de Gorze, Combe et la Salle, et Isabeau, fille de messire Philibert de Thibaut, chevalier, seigneur de Tulon ; — entre messire Henri de Rochefort, baron de Cenves et autres lieux, et Catherine-Françoise, fille de messire Paul de Frésale, seigneur de Beaufort ; — pension annuelle de 1,000 livres, créée par messire Charles de Rochechouard, conseiller du Roi en ses conseils, abbé de Chandenier, en faveur d'Antoine Deponcelet, chanoine de l'église collégiale Saint-Philibert de Tournus ; — acte de réception d'Huguette de Franc, religieuse au prieuré Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais ; — testaments : de Pierre-Antoine de Villars, écuyer, seigneur de Vaux, et de Françoise de Vigousset, sa femme ; — d'Étienne Alamartine, capitaine et juge mage de la ville de Cluny, etc.

B. 1358. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1654-1657. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : de Jean-Léonor Damas de La Clayette, seigneur et baron de La Clayette, Clessy et Trémont ; — d'Anne de Beauvoir, femme de Jean de Nanton, seigneur de Marzé ; — de Marie Dormy, veuve en premières noces de Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, et en deuxièmes noces, de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Rambuteau ; — contrats de mariage : entre Daniel de Priezac, écuyer, seigneur de la Chapelle, et Marie-Gaspard de Marcilly, fille d'un premier lit d'Hippolyte Bourgeois de Molleron, femme en secondes noces de Jean-Marc de Priezac ; — entre Charles-Emmanuel de Mouton, écuyer, seigneur de Langes, Saint-Sulpice, la Mulatière, Charney et la Poipe, et Angélique de La Fontaine ; — entre messire François de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-Morland et Ouilly, et Antoinette, fille de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin ; — entre Jean-François de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, et Philiberte, fille de Louis de Franc, écuyer, seigneur de la Salle-de-Manziat ; — entre Louis Dinet, écuyer, seigneur de Chassimpierre, et Philiberte de Polleins ; — entre Antoine de Montrichard, écuyer, seigneur dudit lieu et la Brosse, et Isabeau, fille de Thomas de Paulat, écuyer, seigneur de la Tour et Collange ; — contrat d'affranchissement et amortissement de cens, servis et lods, passé par messire Claude-Léonor Damas, chevalier, marquis de Thianges, comte palatin de Dyo, baron de Vau-de-Chizeuil, au profit de Pierre Guylevert, écuyer, seigneur du Verger, gentilhomme de sa suite ; — acte par lequel messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigy, Chigy et autres places, fait donation de sa terre de Chigy à Antoinette-Louise de Rabutin, sa petite-fille, « à « condition que le premier fils, ou, à défaut, le second « qui proviendra du mariage de ladicte Antoinette-Louise, « portera le nom dudict seigneur de Champvigy et ses « armes, » etc.

B. 1359. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

1657-1659. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Charles Descrivieux, bourgeois de Mâcon, seigneur de Genot, et Françoise, fille de Philibert Duchassaing, avocat au bailliage ; — entre messire Marc-Antoine de Boulery, chevalier, seigneur de l'Hôpital et du Lairre, et Jeanne, fille de messire Louis de Pluviers,

seigneur de la Roque-Saint-Michel; — entre Gilbert d'Alexandre, écuyer, seigneur de Saint-Priest, et Martronne de Chardonnay, veuve de Claude de Belleperche, seigneur d'Aynard et Chassignolles; — entre Jacques-François de Chapon, écuyer, seigneur de Culey (Chissey), et Jeanne, fille d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize et la Roche; — entre messire Pierre Damas, seigneur de Barnay, et Anne Gambin de La Roche, veuve de Pierre de Court, écuyer, seigneur de Pluvy et Huringue; — entre Claude-Hippolyte de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, Noyers, Fougères, Sancenay et autres places, et Claudine, fille de messire Jean de Fay, seigneur de la Tour-Maubourg; — lettres d'affranchissement de mainmorte, accordées par messire Claude-Léonor Damas, chevalier, marquis de Thianges, comte palatin de Dyo, baron de Vau-de-Chizeuil; — testaments: d'Hippolyte Bourgeois de Molleron, femme de Jean-Marc de Priezac; — de Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf; — de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin, etc.

B. 1360. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1659-1661. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments: d'Aimé de Salornay, écuyer, et Claudine de Ligier-Testenoire, sa femme, seigneur et dame de Champerny, Pruzilly, Malatrait, coseigneur de Trades; — d'Éléonore Damas de Thianges, veuve de messire Jacques, palatin de Dyo, comte de Montperroux; — contrats de mariage: entre Claude Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, et Anne Blanchard, veuve de Nicolas Verjus, conseiller au bailliage; — entre Gaspard de Sacconay, écuyer, et Angèle, fille de messire Antoine de Sarron, chevalier, seigneur de Bacot; — donations faites: par Pierre de Barthelot, écuyer, seigneur de Beauregard, au profit d'Antoine de La Souche, écuyer, seigneur de Neuville et Crary, et Barbe de Létouf, sa femme; — par messire Jean-Antoine comte de Séverac, au profit d'Anne de Lucinge, veuve de messire Claude de Rochefort d'Ailly, seigneur de Saint-Point; — acquisitions faites par Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'École, savoir: de la Tour de Mailly, sise à Igé, et de la terre de Curtin, à Verzé, etc.

B. 1361. (Registre.) — In-folio, 483 feuillets, papier.

1660-1663. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre messire Pierre de Laurencin, chevalier, seigneur et baron de la Bussière, Chanzé et Cray, et Marie-Françoise, fille de messire Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Montferrand et de Saint-Point; — entre René de Maritain, écuyer, seigneur d'Availly et Montrond, et Claudine, fille de Louis Ducrest, écuyer, seigneur de Cersot et la Chapelle-Villars; — entre messire Henri de Macet, chevalier, seigneur de Davayé, et Catherine, fille d'Henri Michel, lieutenant civil et criminel et garde-scel en l'Élection de Lyonnais; — entre Charles, fils d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize, et Anne, fille de Jean de Ponnard, écuyer, seigneur du Breuil et Noireterre; — entre messire Marc de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux, et Gabrielle, fille de messire Antoine d'Amanzé, chevalier, baron de Chauffailles; — entre messire Louis d'Amanzé, comte dudit lieu, et Marie, fille de messire Louis de Falconis de Cavaillon, chevalier, seigneur de Maisons-sur-Seine, Charantonneaux et Pont-de-Charenton; — entre Jean-Baptiste de Lamartine, avocat en parlement, et Françoise, fille d'Abel Albert, conseiller du Roi; — testaments: de Marie de Crémeaux, femme de messire Claude de Saint-Georges, seigneur de Montceaux, Verdet et Versaugues; — de Jean-Claude, fils de François-Léonor, palatin de Dyo, comte de Montperroux, etc.

B. 1362. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1664-1666. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donation mutuelle faite par messire Claude de Montferrand, seigneur de Vernault, et Marie Gontier, sa femme; — contrats de mariage: entre messire Gilbert de Vichy, marquis de Champrond, et Madeleine, fille de messire Gaspard d'Amanzé d'Escars, chevalier, comte d'Amanzé, baron de Combles, seigneur de Prizy, Puligny, etc.; — entre Philippe-Étienne de Lamartine, conseiller et secrétaire du Roi, et Claudine, fille d'Antoine de La Roue, avocat au présidial de Mâcon; — entre Claude de Thézut, écuyer, seigneur des Puits et Montmurger, et Charlotte, fille de Jean de Sève, écuyer, seigneur de Bussière; — entre Sébastien-François de La Bergère, écuyer, seigneur de la Grande-Combe, et Madeleine, fille de Moïse de L'Aumônière, seigneur de Chalenforge; — entre Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine, et Marie, fille d'Émilian Tuppinier, lieutenant criminel au bailliage; — entre messire Laurent de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-Morland et Ouilly, et Isabelle, fille de Charles de Sirvanges, seigneur de Malatrait; — entre Henri Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Bourgogne, et Marguerite, fille de François Chappuis, bourgeois de Lyon; — entre Jean Bernard, seigneur de Châtenay, et Orianne, fille de Thomas Dubois, prévôt de la maréchaussée de Mâconnais; — testaments: d'Anne de Fougeard de Grandvaux, femme de Claude de Noblet, seigneur de Perrières, Chenelette et Montgesson; — de Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du

Palais ; — de messire François de Foudras, seigneur de la Tour-Morland ; — de Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Cray, Corcelles et Colomberet; — réception de Charlotte Olivier au nombre des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Mâcon ; — affranchissement de mainmorte accordé par Jacques Du Claux, seigneur de l'Étoile, moyennant la somme de 149 livres; — transaction entre les Chartreux de Lyon et Claude-Léonor Damas, marquis de Thianges, comte palatin de Dyo, au sujet de la terre et seigneurie de la Bâtie-de-Vers (La Chapelle-de-Guinchay), que lesdits religieux ont acquise dudit seigneur, etc.

B. 1363. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier.

1666-1669. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jean-Chrysostome de Thibaud, seigneur de Bellefont, juge grènetier au grenier à sel de Beaujeu, et Nicole Bayard, veuve de Pierre Chambre, commissaire aux saisies réelles du bailliage de Mâcon ; — entre Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'École, et Anne, fille de Pierre Chesnard, conseiller audit bailliage ; — entre Jean-Baptiste de Chambes, écuyer, seigneur de Givry, et Catherine, fille de Jacques de Fontanes, écuyer, seigneur de Chemé, Prost et la Valette ; — entre messire Jean-Éléonor de Noblet, chevalier, seigneur de Chenelettes, et Claudine, fille de Jean-David de Ganay, écuyer, seigneur de Montaiguillon, Génelard, Laugère, Fautrenne, le Seuil, etc. ; — entre messire Claude Damas, seigneur de Dompierre, et Étiennette, fille de Nicolas Bergier, écuyer, seigneur de Chevrais et Moncoquier, assesseur civil et lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée de Bourbonnais ; — entre messire François de Rochefort, chevalier, marquis de la Boulaye, et Madeleine, fille de messire Christophe Fouquet, seigneur de Chalain, président en la cour de parlement de Bretagne ; — entre Louis-Éléonor de Gaspard de Marcilly, seigneur de Pommay et Varanges, et Christine Buchet, veuve de Claude Desbrosses, seigneur des Crots ; — acte par lequel François d'Amanzé ayant remis à messire Antoine d'Amanzé, son père, seigneur d'Estieugues, la baronnie de Chauffailles qui lui était échue par testament de messire Claude d'Amanzé, ledit Antoine cède et transporte ladite baronnie à Jacques, son autre fils, qui épousa ensuite Jeanne, fille de Gaspard d'Albon, marquis de Saint-Forgeux ; — donation mutuelle entre messire Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, comte de Montléans, baron de Montbellet, seigneur d'Ampuis, et Madeleine-Françoise de Choiseul Du Plessis-Praslin, sa femme ; — donations faites : par Jean Chandon, seigneur de Briailles, au profit dudit Pierre Chesnard ; — par messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair et maréchal de France, gouverneur de Paris, au profit de François Delacroix, seigneur de Panetier, capitaine de vaisseau ; — testaments : de messire Henri-François de La Guiche, comte de Sivignon, seigneur des Murgers, Vaux-sous-Suin, Martigny-le-Comte, Commune, Souterrain, Chassy et autres places ; — de messire Antoine-Marcelin Damas, chevalier, seigneur et baron de Digoine, le Mont, Moulin-lès-Saint-Aubin, la Varenne et autres lieux ; — de messire Philippe-Charles de Champier, comte de Juys et de Chigy, bailli de Beaujolais, etc.

B. 1364. (Registre.) — In-folio, 577 feuillets, papier.

1669-1671. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jean Baudot, greffier du Rousset et Saint-Eusèbe, et Véronique-Françoise, fille d'Antoine de Thy, écuyer, seigneur de Milly et Curtil ; — entre Antoine Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, et Henriette, fille de Claude de Burnot, seigneur de Blaizy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; — entre Louis de La Fage, seigneur de Péronne, et Catherine, fille de messire Antoine de Vaurion, chevalier, seigneur de Montmeron, Bussière, Boisset et le Châtelard ; — entre messire Claude-Joseph de Chevriers, comte de Saint-Mauris, et Marguerite, fille de messire Humbert Grollier, chevalier, seigneur du Soleil ; — entre Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Bellefont, et Charlotte-Antoinette, fille d'Annet de Gerbaud, écuyer ; — entre François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, et Anne-Marie, fille de messire Jacques de Fontanes, chevalier, seigneur de Chemé, la Valette et autres places ; — testament de messire Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, comte de Montléans, baron de Montbellet ; — donation faite par Pierre de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot, en faveur de Charles de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin, etc.

B. 1365. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1661-1673. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de provisions obtenues : par des sergents, des notaires, des procureurs, etc. ; — par Pierre Chesnard, conseiller honoraire ; — par les conseillers au bailliage Salomon Chesnard, Jean-Baptiste de Lamartine, Alexandre de La Porte ; — par Jacques Grenelle, lieutenant particulier, assesseur criminel; — par messire Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, bailli de Mâcon, en remplacement et après la démission de Pierre de Bessac, seigneur de Varennes et Grandmaison (31 mars 1671) ; — Diplômes de licence pour les avocats Nicolas Larme, Jean Colin, Jean Bernard,

Thomas Viard, Antoine Bauderon, Claude Buchet, Guy Malard, Alexandre de La Porte, Jean de La Porte, Philippe Bernard, François Préaud, François Barjot, Antoine Chambre, Mathieu Foillard, Claude Bernard, Jacques Reyrolle, Pierre Chesnard, Jacques Dubois, Antoine de Saint-Martin, Philippe Guichard, François Dauphin, Jean-Baptiste Viard, Antoine Sévert, Georges Dessaignes; — lettres d'économat de l'évêché de Mâcon, vacant par la mort de Jean de Lingendes; — lettres attributives de juridiction obtenues par Marc-Antoine Du Sauzay, écuyer, seigneur de Jarnosse et la Molière; —lettres de dispense de mariage accordées par le roi Louis XIV à Benoît Dejoux et Julienne Gaillardon, gens de labeur de la paroisse de Davayé, cousins au troisième degré, professant la religion protestante, etc.

B. 1366. (Registre.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1671-1673. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments: de François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine; — de Pierre Desbois, conseiller secrétaire du Roi; — donations faites: par Philippine de Moroges, veuve en premières noces de messire Jacques de Rabutin, seigneur de Fissey, et en deuxièmes noces de Pontus de Mathieu, seigneur de Chevigny, en faveur d'Antoinette-Louise de Rabutin, sa fille, comtesse de Chigy, dame de Saint-André-le-Désert, veuve de Charles de Champier, comte de Juys, bailli de Beaujolais; — par Anne de Foudras, veuve de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac et des Feuillées, en faveur de Louis de Montchanin, son fils, religieux de l'ordre de Saint-Benoît; — par Anne de Lucinge, dame douairière de Saint-Point, en faveur de messire Jean-Baptiste de Rochefort d'Ailly, son fils, comte de Saint-Point et Montferrand; — affranchissements de mainmorte, accordés par Léonor Damas, marquis de Thianges, palatin de Dyo, comte de Chalencey, baron de Vau-de-Chizeuil; — contrat de mariage entre Hugues Caillard, seigneur de Montsarrin, et Marie Viard, veuve d'Antoine Forest, avocat en parlement, etc.

B. 1367. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1673-1674. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites: par Charlotte de Tardy, au profit de Marie-Charlotte de Tardy, sa nièce, femme de François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine; — par Anne de Busseul, veuve de messire Alexandre de Garnier, seigneur des Garets, en faveur de François de Garnier Des Garets, son fils; — par Gabriel de Chevriers de La Saugerée, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, en faveur d'un fils de Marie de Chevriers, sa sœur, femme de messire Philibert d'Angeville, seigneur de Montverand; — contrats de mariage: entre Jean de La Motte, avocat en parlement, et Marguerite, fille de Jean-Baptiste Jolleau, seigneur des Forges et de la Tour; — entre René-Emmanuel de Chambes, écuyer, seigneur de Givry, et Eulalie Béchet, veuve de Claude Chanorrier, bourgeois de Mâcon; — entre Marc de Crémeaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Marie, fille de Georges Aubeaufils, bourgeois de Mâcon; — entre messire Antoine de Montchanin, chevalier, comte de la Garde, et Laurence-Madeleine, fille de messire Guichard de La Salle, chevalier, seigneur de Pellussieux et Beauvernay; — entre Nicolas Albert, seigneur de Montceaux, conseiller du Roi au présidial de Lyon, et Marie, fille d'Annibal de Galles, trésorier général de France en la Généralité de Dauphiné; — testament de messire Claude Damas, chevalier, baron de Digoine, etc.

B. 1368. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1674-1676. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donation faite par Louis-François de Busseul, écuyer, au profit de Louis de Busseul, son frère; — contrats de mariage: entre messire François-Gabriel de Busseul, chevalier, seigneur de Saint-Sernin, et Marie-Anne, fille de Pierre Le Court, écuyer, seigneur de Plany; — entre Jacques de La Fage, écuyer, seigneur de Clermont et Vaux-sous-Targe, et Marie, fille de Pierre de La Glace, écuyer, seigneur de Chavy; — entre messire Jacques-Marie de La Baume, comte de Montrevel, baron de l'Abergement, Marboz, Foissiat, Bonrepos, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Lugny et autres places, et Adrienne-Philippine-Thérèse de Launoy, fille d'honneur de la Reine; — entre Jean-Charles de Gerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée, Champagnie, Saint-Étienne, etc., et Espérance, fille d'Antoine Ray, médecin ordinaire du prince de Condé; — entre messire Camille-Joseph de Foudras, chevalier, comte de la Place, et Lucrèce, fille de messire François de Revol, chevalier, seigneur du Pont-de-Beauvoisin, etc.

B. 1369. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1676-1679. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre messire Claude de Bessac, chevalier, seigneur de Grandmaison, et Reine-Louise, fille de messire Jean-Éléonor de Rochechouard, marquis de Montpipaud; — entre messire Claude d'Amanzé, chevalier, seigneur de la Motte, Arcinges et autres places, et Lucrèce, fille de messire Robert de Sirvinges, chevalier, seigneur dudit lieu et de Sevelinges; — entre Jérôme Bruno de

Paule, écuyer, capitaine au régiment de Picardie, et Suzanne, fille de Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général au bailliage; — entre messire Jean-Philippe de Champier Rabutin, comte de Chigy, bailli de Beaujolais, et Jeanne, fille d'Éléonor de Gaspard de Marcilly, écuyer, seigneur de Pommay, Varanges et autres lieux; — entre messire Philibert Barthelot, chevalier, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, et Marie, fille de Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon; — entre messire Jean d'Ougny, chevalier, seigneur d'Origny, Bussières, Brissay et Deschamps, et Isabelle, fille de messire Claude de Thibaut de Noblet Des Prés, chevalier, seigneur et baron des Prés, le Terreau, Tulon, la Tour-de-Romanêche et autres places; — entre François de Chambes, seigneur de Villaneuf, et Claire, fille de Claude de La Roche, seigneur de Villars; — entre François-Joseph Dinet, seigneur de Saint-Romain, et Claudine-Françoise, fille de Claude Sévert d'Hurigny, seigneur de la Vernée; — entre messire Gabriel de Briord, chevalier, seigneur de la Sarra, et Louise-Françoise, fille de Marc-Antoine Perrachon, seigneur de Laye, Arbain, Sancé, baron de la Salle et Senozan; — testament de Nicolas Clerguet, chanoine et archidiacre de l'église Saint-Vincent de Chalon; — cession et remise de droits faites par messire Lazare de Saint-Amour, chevalier, seigneur de Foncrainne, Villié et autres places, en faveur de Jacques de Chardonnay, chevalier, seigneur de Brouilly, lieutenant de cavalerie au régiment de Villeroy; — donations faites: par Louise d'Izerand, veuve de Jacques Des Loges, seigneur de Dommartin, au profit des Jésuites du collége de Clermont-Ferrand; — par Françoise, fille unique et héritière de Placidas Descrivieux, avocat, seigneur de Charbonnières, au profit des religieuses Carmélites de Mâcon, etc.

B. 1370. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1679-1682. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments: de messire Claude-Hippolyte de Tenay, comte de Saint-Christophe, seigneur de Fougères, Noyers, la Matrouille, Sancenay, etc., et Claudine de Fay, sa femme, qui se donnent mutuellement leurs biens; — de Marie-Anne-Marguerite de Fontanes, veuve de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay et Milly; — de messire Jacques d'Amanzé, baron de Chauffailles; — de Joseph de Caille, écuyer, seigneur de Moiziat; — contrats de mariage: entre Philibert, fils de Pierre Chesnard, seigneur de Salornay, et Marie, fille d'Hugues Demeaux, seigneur de Châtillon; — entre Claude, fils d'autre Claude Damas, comte du Rousset, et Marguerite-Louise, fille d'Étienne de Foudras; — entre messire Marc-Antoine de Chalon, chevalier, seigneur de Perrigny, Montperroux-le-Vert et les Vernays; et Anne, fille de Claude de La Roche, seigneur du Villars; — entre Robert, fils de Simon Piget, libraire à Paris, et Anne, fille de Simon Bonard, libraire à Mâcon; — entre messire Louis d'Ormesson de Chamarande, chevalier, comte de la Bâtie, et Scholastique, fille de messire Nicolas d'Anglure, chevalier, comte de Bourlemont, marquis de Buzancy; — entre Philippe de Galand, seigneur de Chavannes et Langes, et Marguerite, fille de Claude-Nicolas de Fontanes, seigneur de Chemé, Prost, la Valette, baron de Maclas; — entre Philibert-Humbert de L'Aube, chevalier, seigneur de Corcelle, et Marie, fille d'André Fleutelot, seigneur de Beneuvre, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne; — donations faites: par messire Louis-François de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, en faveur d'Antoinette de Busseul, sa sœur, femme de messire Guillaume Arod, chevalier, seigneur de Mezieu, Morland, Ouilly et autres places; — par messire Antoine Damas, comte de la Clayette, au profit de Claude-Antoine, palatin de Dyo, comte de Montmort, et de Jacques-Louis de Mesgrigny, comte de Villebertin, etc.

B. 1371. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1682-1686. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre messire Armand de Prisque, chevalier, seigneur de la Tour-Serville, et Marie, fille de messire Albert-Honoré de Partenay, seigneur de Pommerey et Nicudey; — entre messire Jean de Martigny, chevalier, et Anne-Léonne, fille de messire François-Louis de Beugnes, chevalier, seigneur et baron d'Uchon, la Tour-du-Bost, Montessus, Charmoy, la Marche, Beugnes, etc.; — entre Emmanuel Chesnard, avocat en parlement, et Marie-Anne Albert; — entre Antoine de Montrichard, écuyer, seigneur de la Brosse et de Collange, et Philippine-Roberte, fille d'Hugues de Mathieu, écuyer, seigneur d'Essertines, Chevigny, Champvigy et autres lieux; — entre Pierre Arcelin, apothicaire à Cluny, et Anne Morin; — acte d'élection contenant donation entre-vifs faite par Jeanne-Armande de Schomberg, duchesse de Montbazon, princesse de Guéménée, femme séparée « de biens et d'habitation » de Charles de Rohan, pair de France, en faveur de Jean-Baptiste-Armand de Rohan, prince de Montauban, son fils puîné; — donations faites: par Éléonore-Angélique de Neuchèses, femme de messire Claude de Thyard, comte de Bissy, lieutenant général des armées du Roi, en faveur de ses fils Jacques de Thyard, marquis de Bissy, mestre de camp de cavalerie, et Claude de Thyard, chevalier de Bissy, capitaine de cavalerie; — par Christine Buchet, veuve de messire Éléonor-Louis de Gaspard de Marcilly,

chevalier, en faveur de Jeanne de Gaspard de Marcilly, sa fille, veuve de messire Jean-Philippe de Champier de Rabutin, comte de Chigy; — testaments : de messire Saladin de Fontette, chevalier, seigneur de Chavance, la Fay, la Motte, Fontbreuil et autres places; — de Marie-Élisabeth de Rochefort, femme de messire Nicolas de Chaugy, comte de Roussillon; — de Philippe-Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny, etc.

B. 1372. (Registre.) — In-folio, 429 feuillets, papier.

1686-1690. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Marc-Antoine Perrachon, seigneur de Senozan, Laye et autres places, et Madeleine, fille de messire Hector de Monteynard, baron de la Pierre, marquis de Montfrin; — entre messire Gaspard de Vichy, marquis de Champrond, et Anne, fille de messire Nicolas Brulard, chevalier, premier président au parlement de Bourgogne, marquis de la Borde, seigneur et baron de Sombernon et autres lieux; — donations faites: par Anne Gambin, veuve de messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay et Vertpré, au profit de Gilbert Damas, son fils; — par Jacqueline de Fautrières, femme de Claude Vincent, marchand de la ville de Bagnols, au diocèse d'Uzès, en faveur de Thibaut de Fautrières, son frère, écuyer, seigneur de Ciergue; — testament de messire Claude de Thibaut de Noblet Des Prés, chevalier, baron et seigneur des Prés, Tulon, le Terreau, la Tour-de-Romanèche et autres places, etc.

B. 1373. (Registre.) — In-folio, 542 feuillets, papier.

1690-1695. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testament de messire François Andrault de Langeron, chevalier, marquis de Maulevrier; — contrats de mariage: entre messire Marc-Hilaire de Tenay, chevalier, comte de Saint-Christophe, et Denise, fille d'Étienne Taillandier, trésorier de l'extraordinaire des guerres; — entre messire Henri-Charles, chevalier, palatin de Dyo, seigneur comte de Bresse-sur-Grosne, Boyer, la Motte, etc., et Marie-Françoise de Bigny, comtesse d'Ainay-le-Vieil, veuve de Guy de Barbançois, comte de Roche; — entre Moïse de La Salle, écuyer, seigneur de Vigousset, et Philiberte, fille de Jean Magnin, écuyer, seigneur de Ponchon et la Carelle; — entre messire Henri de Mathieu, chevalier, comte de Champvigy, et Marie-Jacqueline, fille de messire Charles Lebrun, chevalier, seigneur comte du Breuil, baron d'Uchon, Champignolles, Chaumont, la Tagnière et Saint-Nizier; — entre Pierre Vallier, seigneur d'École et Curtin, et Avoie, fille de Gabrielle Desbois, écuyer; — entre Émilian Vallier, seigneur de Baleine, et Élisabeth, fille de Louis Roland, bourgeois de Mâcon; — donations faites : par messire Claude-Hyacinthe de Thibaut de Noblet Des Prés, chevalier, seigneur du Terreau, Tulon, la Tour-de-Romanèche, Chevagny-le-Lombard et autres places, en faveur de messire François de Thibaut, son oncle; — par messire Pierre de Laurencin, chevalier, comte de la Bussière, en faveur de Jean-Alexandre de Laurencin, son fils; — par Lazare Perreaud, écuyer, seigneur de Sailly, en faveur d'Élisabeth Perreaud, sa sœur, femme de messire Claude-Marie de Fautrières, chevalier, seigneur de Corcheval; — par messire Charles-Antoine-François de Lévis, chevalier, comte de Charlus, qui cède sa terre de Messey à Françoise de Bethisy, sa femme; — par Edme-François de Talaru de Chalmazel, chantre de l'église de Lyon, Hector de Talaru de Chalmazel, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon, et Claude-Gabriel de Talaru, chevalier, seigneur de la Pie, en faveur de messire Hubert de Talaru de Chalmazel, leur neveu, marquis de Chalmazel, seigneur de Saint-Marcel, Pheline et autres places, capitaine des carabiniers au régiment du Roi; — par Anne de Lamartine, veuve de Simon Dumont, élu en l'Élection de Mâconnais, en faveur de Mathieu Dumont, son fils, mousquetaire du Roi, etc.

B. 1374. (Registre.) — In-folio, 644 feuillets, papier.

1695-1702. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par messire Pierre de Laurencin, chevalier, comte de la Bussière, au profit de Marie-Artémie de Laurencin de Clarigny, sa fille, femme de messire Jean de Laurencin de Paffy, chevalier, seigneur du Péage, le Sauzay et Avenas; — par messire Claude de Bessac, chevalier, comte de Troyes, seigneur des terres de Varennes-lès-Mâcon et Beaulieu, lequel cède lesdites terres, d'abord à Antoine-Balthazar de Longecombe, seigneur de Thoys et Pezieux, qui s'en désista, puis à « l'Ordre de la Très-sainte-« Trinité et Rédemption des captifs, fondé au château de « Fontainebleau; »—par Antoinette de Busseul, femme de messire Guillaume Arod, chevalier, seigneur de Mezieu, en faveur de Guillaume Arod, son neveu par alliance; — par Jeanne de Gaspard, veuve de Jean-Philippe de Champier Rabutin, laquelle cède les terres de Varanges et Montbon à messire Georges-Melchior de Champier, son fils; — testaments : d'Archambaud de Boyer, seigneur de Trades, élu en l'Élection de Mâconnais; — de Jacques de Naturel, écuyer, seigneur de Valetine, du Verdier et du Parc; — d'Antoinette-Louise de Rabutin, veuve de messire Charles-Philippe de Champier, comte de Juys; — de messire Claude-Joseph de Chevriers, chevalier, libre seigneur de Saint-

Mauris, vicomte du Thil, et de Marguerite Grollier du Soleil, sa femme ; — contrats de mariage : entre Étienne Dumont, président au présidial de Mâcon, et Marie-Anne Desbrosses, veuve de Pontus Berthaud, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne ; — entre messire Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chenelette, et Jeanne, fille de messire Jean d'Ougny, chevalier, vicomte de Mably, seigneur d'Anglure, Mussy, Bussières, Boisset, Essertaux, Serrières, Milly et autres places ; — entre messire Marc-Antoine de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux, Verdet, Versaugue, le Lac, Estieugues et autres places, et Charlotte-Élisabeth, fille de messire Jacques-François d'Apchon de Saint-André ; — entre messire Nicolas-Marie de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, seigneur des Murgers, la Berteranche, la Vallée, Vaux-sous-Suin, Martigny, Souterrain, Commune, Chassy et autres lieux, et Jeanne, fille de Claude Giraud, receveur des tailles et des consignations au pays de Forez ; — entre messire Philibert-Joseph de Thibaut de Noblet, chevalier, marquis des Prés, et Henriette-Brigitte, fille de messire Gabriel de Martel, chevalier, seigneur de la Malonnière ; — entre Claude Chesnard, avocat en parlement, conseiller du Roi et son procureur des gabelles du Lyonnais au département de Mâconnais, et Thérèze, fille de Thomas Chanuet, conseiller du Roi, juge magistrat au bailliage de Mâcon ; — acte par lequel les habitants de la paroisse de Viré, « pour « prévenir les difficultés qui arrivent souvent dans le partage des bois taillis qui appartiennent à chaques particuliers habitans dudit Viré, dont on ignore la plus part la « situation et la contenue, et empescher les dégradations « qui s'y commettent journellement, mettent en société tous « les susdits bois, sans qu'ils puissent passer pour communes, pour estre divisés en six coupes, en sorte qu'il y « en ait une chaque année, et laquelle coupe annuelle sera « sous-divisée entre tous lesdits associés et les leurs à l'ad- « venir; » — ledit acte contient un règlement pour la conservation et la garde desdits bois, etc.

B. 1373. (Registre.) — In-folio, 1,108 feuillets, papier.

1702-1736. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par messire Henri-François, comte de Busseul, en faveur d'Anne-Henriette de Busseul, sa petite-fille, femme de messire Antoine Le Prêtre de Vauban, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, directeur des fortifications de l'Artois ; — par Marie Lenet, veuve de Benoît-Palamèdes Baudinot, conseiller au parlement de Bourgogne, laquelle cède les terres et seigneuries de Selore, Putières et la Brosse à Henri Lenet, son neveu, abbé de Châtillon-sur-Seine ; — par messire Nicolas-Marie de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, au profit de Claude-Élisabeth de La Guiche, son fils aîné ; — par Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, abbé de Tournus, qui s'engage à compter la somme de 100,000 livres à son neveu Louis de La Tour d'Auvergne, comte d'Évreux ; — contrats de mariage : entre messire Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, ancien bailli de Mâcon, gouverneur de Pont-de-Veyle, et Marie Burry, veuve de François Dumont, écuyer, seigneur de Collonge ; — entre Claude Bernard, lieutenant particulier au bailliage, et Claudine, fille d'Hugues Demeaux, président au présidial ; — entre Hugues Foillard, premier président en l'Élection de Mâconnais, et Philiberte Legrand, veuve de François Bernard, écuyer, seigneur de Châtenay ; — entre messire Joseph de Montréol, chevalier, seigneur de Martel, et Marie-Anne-Jeanne, fille de messire Gaspard de Grollier de Servières, laquelle dame, devenue veuve, est mariée en secondes noces à messire François-Melchior de Joly, chevalier, baron de Choin ; — entre messire Jean-Léonor Damas, chevalier, seigneur de Dompierre et Audour, et Claudine, fille de Philibert Barthelot d'Ozenay, seigneur de Rambuteau ; — entre messire Claude-Élisabeth, marquis de La Guiche, et Marie-Anne, fille de messire Claude-Ferdinand de Brun, chevalier, marquis de Roche, seigneur de Souvans, Amanges, Crissey, Fraisans, Maisières en Suisse et autres places ; — entre messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, baron de Corcelles, seigneur de Bron et autres places, et Anne-Gabrielle, fille de Joseph Du Menon de Darmassière, chevalier, seigneur de Ville ; — entre François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine, et Antoinette, fille de Jacques Bordet, élu en l'Élection de Mâconnais ; — entre Abel de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Espierres, Igé, Dommange, Azé et Verzé en partie, et Marie-Anne, fille de Claude Chesnard, écuyer, seigneur de Montrouge ; — entre messire Jean-Hector de Fay, chevalier, marquis de la Tour-Maubourg, et Marie-Suzanne, fille de messire Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France, gouverneur de Cambrai ; — entre Philibert Bernard de La Vernette, écuyer, et Jeanne, fille d'Emmanuel Chesnard, écuyer, baron de Vesvre, Neuvy et la Chapelle-au-Mans, seigneur de Layé, Loché, Verzé et Vinzelles en partie ; — entre Brice Bauderon de Sennecé, écuyer, et Marie, fille de Claude Chambre, conseiller au bailliage ; — entre messire Claude-Joseph de Digoine, chevalier, marquis du Palais, et Marie-Anne, fille de messire Jean de Saux, marquis de Tavanes ; — entre messire Claude de Beugre, chevalier, seigneur de la Chapelle-de-Bragny, et Claudine Catherine, fille de Barthélemy de Mollan, écuyer, seigneur de Beauplant ; — entre messire Étienne, comte de Drée, et Jeanne, fille de François de Siry, écuyer, seigneur de Serandey ; — testaments : de

Philiberte Blanchard, veuve de Claude de La Roche, écuyer, seigneur du Villars; — de Jean-Baptiste Giraud, écuyer, seigneur de Saint-Trys, baron de Montbellet; — de messire Claude-Hippolyte Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Frouges, Dompierre, la Motte et autres lieux, et Étiennette Bergier, sa femme, qui se lèguent mutuellement leurs biens; — de Jeanne Circaud, veuve de Pierre Marque de Tours, écuyer, seigneur de Cherancre; — d'Anne de Souvré, veuve de messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois et de Courtanvaux, ministre et secrétaire d'État; — de François de Raffin de Sermaize, écuyer; — de messire Jean-Éléonor de Noblet, chevalier, comte de Chenelette, et Claudine de Ganay, sa femme; — de Constance de Rymon, femme de Claude Buchet, écuyer, seigneur de Boyer; — de Lucrèce de Bardonenche, femme de messire Claude de Liobard, chevalier, comte de Romans et de Brion; — d'Antoine Aymond de Montépin, écuyer, seigneur de Châtillon et du Bois-Dortans; — de Marie d'Hennin-Liétard, dame de la Rochette, Saules et autres lieux, veuve de messire Claude de La Toison, baron de Bissy, conseiller au parlement de Bourgogne; — de messire Louis-Hilaire de Riccé de Loize, chevalier; — de messire Joseph de Foudras, comte dudit lieu, seigneur de Fleurie; — d'Antoine de Chardonnay, chevalier, seigneur des Épaux, Salornay-sur-Guye et Dormy; — de Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon; — d'Antoinette Brossier de La Bouillière, femme de messire-Antoine-Alexandre Michon, comte de Berzé-le-Châtel, seigneur de Pierreclos; — d'Éléonor-Joseph de Chauvigy de Blot, puis de Philibert-Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, prévôts de l'église Saint-Pierre de Mâcon; — de messire Jean-Joseph de Bertet, chevalier, seigneur de Gorze, et de Constance Bauderon de Sennecé, sa femme; — de messire Louis de Foudras, comte de Château-Thiers; — de Philippe-Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur de Montceaux, ancien capitaine dans le régiment d'Orléans; — transaction et accord entre les habitants de Viré et ceux de Vérizet, au sujet de la possession de certains bois et pâtis, etc.

B. 1376. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1736-1744. — Bailliage royal. — Insinuations. — Pension viagère de 220 livres, créée au profit de Charles-François Dumas, prêtre, curé de Matour, par messire Jean Claude de La Salle, chevalier, seigneur de Vigousset; — contrats de mariage: entre Gilbert Geoffroy, avocat demeurant à Charolles, et Marie Dusserf; — entre Mathieu Quarré de Verneuil et Marie, fille de Jacques Désautels, docteur en médecine; — entre messire Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, chevalier, et Anne, fille de messire Philippe-Étienne de Lamartine, chevalier, seigneur de Montceaux; — entre Pierre de Boyer, écuyer, seigneur de Ruffey, Trades, etc., et Charlotte, autre fille dudit Philippe-Étienne de Lamartine; — entre messire Jean-Henri de l'Aube, chevalier, comte de Saint-Jean, et Marie, fille d'André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, baron de Corcelles; — entre messire Jean, comte de La Guiche, mestre de camp lieutenant du régiment de Condé cavalerie, et Henriette de Bourbon de Verneuil, fille naturelle et légitimée de Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé; — entre messire Louis-Gilbert, comte de La Queuille, seigneur de Châteaugay, et Louise-Jacqueline, fille de messire Jean-Claude de Lastic, marquis de Saint-Jal; — entre messire Gilbert de La Souche, chevalier, seigneur de Soucault, l'un des mousquetaires du Roi, et Anne, fille de messire François, comte d'Albon; — testaments: de Catherine-Agnès de Lévis, femme séparée de biens du comte Alexandre de Montbron, instituant pour son héritier universel François-Charles de Lévis, son neveu, comte de Château-Morand; — de Jean Quinot Du Fresne, écuyer, « lieutenant au « vol de corneille de la fauconnerie chez le Roy; » — de Marie-Anne de Saux Tavanes, veuve de messire Claude-Joseph de Digoine, marquis du Palais; — de Jean-Joseph de Berthet, chevalier, marquis de Gorze; — de messire Jean-Éléonor Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Dompierre, Frouges et Tramayes; — de messire Melchior-Esprit de La Baume, chevalier, comte de Montrevel, baron de Lugny et autres lieux; — de Victor-Amédée de La Fage, chevalier, baron de Saint-Huruge, seigneur de Burzy, Malfontaine, Bragny, Saint-Martin, Cray, Vaux-sous-Targe et Lescot, etc.

B. 1377. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1744-1756. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments: d'Abel de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Igé, Dommange, Ez-Pierres, Satonnay, Azé et Verzé en partie; — de messire Étienne-Charles de Noblet, marquis de Chenelette, maréchal des camps et armées du Roi; — de messire Aimé-Gabriel Michon, chevalier, trésorier de France en la Généralité de Lyon, seigneur de Pierreclos, Bussy, Bussières, la Varenne, baron de Cenves, comte de Berzé, Milly, Sologhy, Saint-Sorlin et Bourgvilain; — de messire Abel-Michel Chesnard de Layé, chevalier, baron de Vinzelles, seigneur de Fuissé, Saint-Léger, Loché, Banains, Pruzilly, la Tour-de-Romanêche, Arcis et Nagu; — de messire Antoine Leprêtre, chevalier, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi; — de messire Bernard de Noblet de Chenelette, marquis de Noblet, comte de la Clayette; — de François Olivier, seigneur du

comté de Senozan, du marquisat de Rosny, Fallavier, Colombier, etc.; — de François-Laurent Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et autres places; — donation faite par Marie-Antoinette de Champier, veuve de messire Louis de La Menue, chevalier, seigneur de Châtel-Moron, Molleron, Vaudebarrier et autres lieux, en faveur de messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Ragy, Bourgueil, Maumont, Quintry, Montmurgier et autres lieux; — contrats de mariage: entre Pierre-Anne Chesnard de Layé, écuyer, lieutenant général au bailliage, et Antoinette, fille de François-Bernard Normant, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne; — entre François Pelleterat de Borde, écuyer, et Françoise, fille d'Antoine Moisson, écuyer, seigneur de la Douze; — entre messire Lancelot, comte de Turpin de Crissé, brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie hongroise de son nom, et Louise-Marie-Jeanne-Catherine-Huguette-Gabrielle, fille de messire Hugues-François, marquis de Lusignan de Lezay, seigneur de Maigné, Bonnet Coulonges et autres lieux; — entre Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, et Anne-Joseph, fille d'Anne-Gilbert de La Queuille, marquis de Châteaugay, etc.

B. 1378. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1756-1777. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage: entre messire Pierre-Abel Desvignes de Davayé, chevalier, officier aux gardes françaises, et Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny; — entre messire Jacques-Marie Chossat, chevalier, seigneur de Montburon, Saint-Cyr, le Souget et Verneuil, et Marie-Élisabeth, fille de Jean-Étienne Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Marbé et autres lieux, premier président au présidial de Mâcon; — testaments: de Brice-Amable Bertet, chevalier de Gorze; — d'Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, etc.

B. 1379. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1750-1790. — Bailliage royal. — Insinuations des actes contenant substitutions. — Testaments: de demoiselle Marie-Joseph de La Baume Montrevel, comtesse de Cruzille, baronne de Lessard et autres lieux; — d'Abel-Hugues-Marie Foillard, écuyer, président en l'Élection de Mâconnais; — de messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, baron de Corcelles et de Bron; — de Philiberte de Champier, veuve de messire Jacques-Joseph de Feillens; — de messire Marie-Alexandre de Noblet, chevalier, marquis de Noblet d'Anglure; — de messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, comte de Créancey; — de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des arm — de Pierre-Salomon Desbois, grand bailli d'épée du Mâconnais; — de Georges Giraud, écuyer, baron de Montbellet; — de messire Jean, comte de La Guiche, lieutenant général des armées du Roi; — d'Anne-Claudine de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, femme de messire Charles-Louis Testu, chevalier, comte de Balincourt; — de Claude-Louis de Milly de Thy, chevalier, seigneur de la Bruyère; — de Jeanne-Sibille-Philippine de Lamartine, femme de messire Pierre de Montherot, chevalier, seigneur de Bélignieux, Montferrand et autres lieux; — de Philibert Aymard de Franchelins, écuyer; —contrats de mariage: entre messire Esprit-François-Henri de Castellanne, marquis de Castellanne, et Charlotte-Louise, fille de messire Michel-Jean-Baptiste Charron, chevalier, marquis de Menars; — entre Étienne, comte de Drée, et Charlotte-Marie, fille de messire Louis-Claude de Clermont-Montoison, marquis de Chagny, etc.

B. 1380. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1777-1790. — Bailliage royal. — Insinuations. — Acquisitions d'immeubles, prés, bois, terres, maisons, etc.; — échanges; — cessions de biens; — baux; — donations, etc.

B. 1381. (Cahiers.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

1781-1789. — Bailliage royal. — Insinuations des donations entre vifs passées par devant notaires. — Acte par lequel Pierre Desbois, chanoine et archidiacre en l'église Saint-Vincent de Mâcon, cède la terre et seigneurie de la Cailloterie, sise à la Vineuse, à messire Pierre-Salomon Desbois, son neveu, chevalier, grand bailli d'épée du Mâconnais et l'un des mousquetaires de la premiere compagnie de la garde ordinaire du Roi, etc.

B. 1382. (Cahiers.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1740-1749. — Bailliage royal. — Insinuations des donations entre vifs passées par-devant notaire: par messire François-Philippe-Élizéard de Lévis, marquis de Château-Morand, Valromez et autres lieux, et Marie-Anne de Lévis, sa femme, « de luy séparée d'habitation, » en faveur de leur fils messire François-Charles de Lévis de Château-Morand, comte de Lévis, lieutenant général pour le Roi en la province de Bourbonnais; — par un particulier qui fait remise aux habitants de la ville de Marcigny « de certaines

« écluze ou quarré d'eau, anciennement appellé Quarré « Brachet, et à présent l'Étang des moulins Garnier, » etc.

B. 1383. (Cahiers.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1750-1755. — Bailliage royal. — Insinuations. — Transcription *in extenso* des actes de donations entre vifs; — extraits des actes de mariage contenant donations, etc.

B. 1384. (Cahiers.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

1756-1760. — Bailliage royal. — Insinuations des actes de notaires contenant donations entre vifs.

B. 1385. (Cahiers.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1761-1764. — Bailliage royal. — Insinuations des actes de donations entre vifs; — arrêts, édits, lettres patentes: concernant l'expulsion des Jésuites, le séquestre de leurs biens, le transport de leur argenterie à la Monnaie; — donnant la liste des ouvrages publiés par la société des Jésuites et qui doivent être brûlés; — établissant une tontine en faveur des gens de mer; — abolissant le droit d'aubaine; — homologuant une transaction passée entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Mâcon et les religieuses hospitalières; — portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités; — décidant que la faculté de théologie et celle de médecine de l'université de Paris « seront tenues « de donner leur avis sur la pratique de l'inoculation de la « petite vérole, » etc.

B. 1386. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1763-1770. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations entre vifs; — lettres patentes, arrêts, édits, déclarations: concernant « la poursuite des biens vacans de « la société et compagnie des Jésuites; » — confirmant l'établissement du collége de Mâcon; — permettant la circuation des grains dans toute l'étendue du royaume; — ordonnant la suppression de nombreux ouvrages imprimés; — portant règlement pour l'administration des villes et des principaux bourgs du royaume; — ordonnant la poursuite et l'arrestation des vagabonds et gens sans aveu; — concernant la Compagnie des Indes, etc.

B. 1387. (Cahiers.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1770-1775. — Bailliage royal. — Insinuations des actes de donations entre vifs; — extraits d'actes de mariage contenant donations, entre autres, de messire Marc-Jean de Tenay, chevalier, marquis de Saint-Christophe, et Marie-Thérèze, fille de messire Claude-Mathieu, comte de Damas, chevalier, marquis d'Audour, seigneur de Dompierre, Tramayes, Poncié, Aiguilly, Bonvert, Coutouvre, Jarnosse et autres lieux.

B. 1388. (Cahiers.) — In-folio, 452 feuillets, papier.

1776-1781. — Bailliage royal. — Insinuations. — Enregistrement des actes notariés contenant donations entre vifs.

B. 1389. (Cahiers.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1782-1785. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations entre vifs; — actes de mariage contenant donations, etc.

B. 1390. (Cahiers.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1786-1790. — Bailliage royal. — Insinuations. — Enregistrement des actes notariés contenant donations entre vifs.

B. 1391. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1528-1580. — Bailliage royal. — Papiers de Blanchet, François, notaire royal à Cluny. — « Déclaration des « drois, préhéminences, prérogatives et aultres drois « seigneuriaux, dehuz et appertenans à noble seigneur « Jehan de Traves, seigneur de Sainct-Huruges-sur-Guye; » — droits de justice, haute, moyenne et basse, avec signe patibulaire, « laquelle justice est de grant basty, extendue « et circuité; » — droit d'épaves; — droit de blairie, « en « telle manière qu'il n'est loysible ne permis à aulcungs « champoyer en la seigneurie dudict seigneur, sans luy en « payer blairie et redevance; » — banalité de moulin; — « item, la rivière de Guye est bannale en toute la justice « dudict Sainct-Huruges, tellement qu'il n'est loysible ne « permis à personne y pescher à filetz, troubles et nasses, « à peine de l'émande; » — déclaration des maisons, terres, vignes, prés, bois, etc., composant le domaine de la seigneurie; — reconnaissances des rentes, cens et servis, dus audit seigneur sur des fonds sis tant à Saint-Huruge qu'à Noireux, Aumont, Cray, Command, Corcelles, Sigy, Saint-Ythaire, Curtil, Burnand, Burzy, l'Abergement, Joncy, Coussolles, Saint-Clément, Vaux-en-Pré, Saint-Martin-la-Patrouille, etc.

B. 1392. (Registre.) — In-folio, 530 feuillets, papier.

1548. — Bailliage royal. — Papiers de Blanchet, François, notaire royal à Cluny. — Grosse des reconnaissances de rentes, cens et servis, renouvelées au profit d'Antoine de Traves, seigneur de Saint-Huruge et Dracy.

B. 1393. (Registre.) — In-folio, 475 feuillets, papier.

1649. — Bailliage royal. — Minutes de Bollo, Salomon, notaire royal à Cluny. — Déclaration des droits seigneuriaux et reconnaissances des rentes, cens et servis dus à messire François de Thibaud, chevalier, seigneur et baron de Saint-Eusèbe, maréchal de camp des armées du Roi. — De ces reconnaissances et de l'exposé de ces droits il résulte que la baronnie de Saint-Eusèbe, dont il s'agit ici, n'est autre chose que l'ancienne terre et seigneurie de Saint-Huruge.

B. 1394. (Registre.)— In-folio, 549 feuillets, papier.

1650-1655. — Bailliage royal. — Protocole de Cajon, Claude, notaire royal à Mâcon. — Testaments et donations entre vifs; — acquisitions, échanges, baux; — actes de mariage, entre autres, d'Antoine Delaforêt, bourgeois de Mâcon, et Anne, fille de Jean Olivier, avocat au bailliage, etc.

B. 1395. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1729-1749. — Bailliage royal. — Minutes de Chevillard, Jean-Baptiste, notaire royal à Milly. — Baux à culture, entre autres, un passé par les Chartreux de Lyon, seigneurs de Loize, la Bâtie et dépendances; — donations entre vifs; — contrats de mariage et testaments de vignerons, cultivateurs, valets de ferme, etc., des paroisses de Milly, Pierreclos, Prissé, Saint-Sorlin, Berzé-la-Ville et lieux circonvoisins.

B. 1396. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1729-1749. — Bailliage royal — Minutes de Chevillard, Jean-Baptiste, notaire royal à Milly. — Inventaires après décès; — acquisitions et échanges d'immeubles; — règlements de comptes; — constitutions de rentes; — procès-verbaux de visite et constatation des réparations à faire : à diverses maisons appartenant à des enfants mineurs; — au moulin de la Tour; — à la cure de Bourgvilain; — procurations; — baux; — quittances; — prix faits, etc.

B. 1397. (Cahiers.) — In-folio, 912 feuillets, papier.

1618-1625. — Bailliage royal. — Protocoles d'Étienne Chuffin, notaire royal à Mâcon. — « Carnets des menues « paches, » obligations, quittances, baux et autres actes de peu d'importance.

B. 1398. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1620-1655. — Bailliage royal. — Minutes d'Étienne Chuffin, notaire royal à Mâcon. — Quittances, acquisitions, échanges, baux, constitutions de rentes: pour Claude Poncet, prêtre, curé de Saint-Laurent-lès-Mâcon; — pour les Jacobins ou Frères-Prêcheurs de ladite ville; — pour François Desvignes, avocat audit bailliage; — pour Claude Demeaux, seigneur de Marbé, Saint-Léger et Fuissé, lieutenant du gouverneur de la ville de Mâcon et pays de Mâconnais, etc.

B. 1399. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1620-1655. — Bailliage royal. — Minutes d'Étienne Chuffin, notaire royal à Mâcon. — Cessions et transports; — obligations souscrites au profit de particuliers; — rachats de principaux de rentes, etc.

B. 1400. (Liasse.)— 182 pièces, papier.

1620-1655. — Bailliage royal. — Minutes d'Étienne Chuffin, notaire royal à Mâcon.—Baux à ferme d'immeubles; — contrat par lequel Charlotte Pelleterat, veuve de Claude Chanorrier, confie Claude Chanorrier, son fils, pour deux ans et moyennant 90 livres par ans, à Pierre Bruyn, procureur audit bailliage, « lequel promet de nourrir, « garder, héberger, blanchir et enseigner ledict Chanorrier « en l'art de pratique dont il faict profession, du mieulx « que luy sera possible, moyennant toutes fois que icelluy « Chanorrier obéisse en toutes choses qui luy seront « commandées, licites et honnestes; de la maison duquel « il ne pourra s'absenter sans subject légitime; » — ventes de récoltes; — procès-verbaux de visite d'immeubles; — transactions et accords entre particuliers.

B. 1401. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1641-1642. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Testament de François

Berger, prêtre, curé de Montbellet et confrère d'Arbigny; — constitutions de rentes pour Aimé Morel, avocat en parlement, seigneur des Écuyers; — convention par laquelle Benoît Lestevenon, boucher de Mâcon, s'engage à livrer à Antoine Corrand, tanneur et cordonnier de la même ville, toutes les peaux des bêtes qu'il tuera, moyennant 120 livres pour chaque douzaine de peaux de vache et 36 livres pour un cent de peaux de veau ou de mouton; — contrat en vertu duquel Gabriel Girardot, maître chirurgien, « promet d'instruire et apprendre l'art et pratique de « chirurgien à Antoine Bollot de Cluny, le nourrir, coucher « et blanchir en sa maison pendant deux années, et c'est « moyennant la somme de deux cents livres; » — obligations souscrites au profit de Charlotte Cajot de Burnand, veuve d'Antoine Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux, etc.

B. 1402. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1643-1645. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Bail de la terre et seigneurie de Pierreclos passé, moyennant 2,100 livres par an, par messire Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur dudit Pierreclos et autres places, et Isabeau d'Albon, sa femme; — contrat de mariage de Jean-Baptiste Prisque, écuyer, seigneur de la Tour-de-Vers, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers au régiment du duc d'Enghien, et de Philiberte, fille de messire Philibert de Mincé, seigneur de Péronne et Besanceuil; — amodiation des terres et seigneuries de Besanceuil et Angoin passée, moyennant le prix annuel de 1,750 livres, par Jacques de La Fage, seigneur de Clermont; — testament d'Éléonore de Marcilly, veuve dudit Philibert de Mincé, femme en secondes noces dudit Jacques de La Fage; — baux faits au nom de messire Charles de Rochechouard, abbé et seigneur temporel de l'abbaye et de la ville de Tournus, etc.

B. 1403. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1645-1647. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Accord par lequel les habitants de la Chapelle-de-Guinchay renoncent à l'appel qu'ils avaient interjeté d'un arrêt du parlement de Paris, qui les condamnait au payement annuel « des droits de couppe de feu » réclamés par Claude Pommier, prêtre, curé de ladite paroisse, et aux dépens de l'instance taxés à 904 livres, ledit curé consentant à se contenter de 700 livres, pour tous dépens, dommages et intérêts; — bail de la terre et seigneurie de Curtin (École), passé au prix annuel de 990 livres par Gilbert Alexandre, écuyer, seigneur dudit Curtin et autres places; — procès-verbal de visite faite en l'abbaye de Tournus et dépendances; — acte par lequel, « sur l'advis qu'a eu sieur Claude Descrivieux, bourgeois « de Mascon, que maistre Placidas Descrivieux, advocat, « son filz, sans son auctorité, avis ny conseil, a faict quelques « promesses de mariage avec la vefve du feu sieur advocat « Camus, demeurant en la ville de Bourg, par des sur-« prinses, praticques et artiffices, dont ladicte vefve et « aultres personnes des siens se sont servis et ont uzé « envers ledict sieur Placidas Descrivieux, au moyen de « quoy, sy ledict mariage avoit effect, il serait clandestin et « illégitime, qui faict que ledict sieur Claude Descrivieux « déclare tant audict sieur Placidas, son filz, qu'aux sieurs « prebstres et curés de l'esglize Sainct-Pierre de ceste ville et « de la parroisse de Charbonnières, qui pourroient annoncer « et publier ledict mariage, qu'à tous aultres que besoing « sera, qu'il s'oppose audict mariage, effect et consommation « d'icelluy »; — transaction entre Charlotte Cajot de Burnand et messire Honoré de Chevriers, chevalier, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, au sujet du payement de la somme de 5,000 livres, taxée par arrêt du parlement de Paris, « pour toutes réparations, despens, dommages et « intérestz de damoyselle Gabriel-Antoinette de Tardy, fille « de ladicte damoiselle Charlotte Cajot, demanderesse pour « l'exécution d'un prétendu mariage »; — procès-verbal constatant que les armes des de Franc, seigneurs d'Esserteaux, Loise et la Salle-de-Manziat, sont « à trois chevrons d'argent brisés en champ d'azur et timbré; » — accords et transactions consentis par Guillaume Perrier, « maistre peintre demeurant en la ville de Lyon, » au sujet d'une maison qu'il possède en la rue Franche de Mâcon, du chef de Nicole Nobis, sa femme, qu'il épousa en 1625, demeurant alors à Mâcon; — testament de Jacques de La Fage, seigneur de Clermont, Péronne, Besanceuil et Angoin; — inventaire des effets laissés par Jean-Philibert Du Mouton, écuyer, seigneur de Langes, Saint-Sulpice et autres lieux, dans son château dit du Mouton, au village de Charnay, etc.

B. 1404. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1648-1650. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Traité par lequel Pierre Constantet, prêtre, théologien du diocèse de Maurienne en Savoie, promet de desservir, pendant un an, l'église Saint-Jacques et Saint-Christophe de Crêches, dont le curé titulaire est Jacques Girard, chanoine de Saint-Vincent de Mâcon, moyennant 36 livres, 5 tonneaux de vin, 4 ânées de froment et les droits communs qui se paient pour les baptêmes, mariages et sépultures, avec la jouissance de la terre qui dépend de ladite église; — conventions semblables

pour l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Chânes, faites entre ledit Girard, curé titulaire, et François Delestiaz, prêtre du diocèse de Belley; — obligations souscrites au profit de Jean-Chrysostome Thibaud, sieur de Bellefont, « recepveur pour messieurs du canal de Loyre en Seyne; » — bail de la terre et seigneurie de Vaux-sous-Targe, passé au prix annuel de 1,200 livres, par Jacques de La Fage et Éléonore de Marcilly, sa femme; — amodiation des droits de dîme dûs à la cure de Montbellet, pour les vins seulement, moyennant la redevance annuelle de 22 tonneaux de vin; — transaction et règlement de comptes entre Anne de Mincé, veuve et héritière de Philippe de Foudras, écuyer, seigneur d'Ouilly, et Jean-Jacques de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay; — obligation de 500 livres souscrite par François de Rougemont, baron de Chandée, pour prix d'un cheval que lui a vendu ledit Jacques de La Fage; — testament de ladite Éléonore de Marcilly, etc.

B. 1405. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1651-1653. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Baux: de terres et de vignes, sises à Saint-Clément et appartenant à Guillaume Perrier, peintre; — des doyennés de Chevroux, de Buelle et de Biziat, sis en Bresse et dépendant de l'abbaye de Tournus; — des terres et seigneuries d'Uchizy, Préty et Lacrost, qui appartiennent à l'abbé de ladite abbaye; — du droit de pêche « appartenant à mondict seigneur l'abbé, « à cause de sa terre et seigneurie du prioré de Sainct-« Romain; » — acte par lequel Jeanne de Pise, veuve de Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, vend à Philippe Moisson, seigneur de Montceaux, le domaine et le moulin de la Tour, sis au hameau de Collonge, paroisse de Prissé; — obligation de 2,000 livres souscrite au profit de Claude Damas, seigneur du Rousset, par Isabeau d'Albon, veuve d'Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos; — testament de Balthazar Tondu, marchand et bourgeois de Mâcon, etc.

B. 1406. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1654-1655. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Abonnements consentis par des marchands de Mâcon, pour les droits d'aides; — promesse de mariage entre messire François de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-Morland et Ouilly, et Antoinette, fille de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin; — compromis et règlement de succession entre messire Jean de Noblet Des Prés, aumônier ordinaire du Roy, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Fontfroide, messire Philibert de Thibaut, chevalier, seigneur de Tulon, mari d'Isabeau de Noblet, et messire Denis de Rians de Villeray, baron de la Brosse, époux de Marie de Noblet; — transaction et accord par lequel ledit messire Marc-Antoine de Busseul, baron de Saint-Sernin, seigneur de Moulin-l'Arconce, la Bâtie, Fuissé et autres places, et Gabrielle Des Serpents, sa femme, vendent la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Sernin à Catherine Des Serpents, femme séparée de biens de messire Henri-François de Busseul, et ce, moyennant la somme de 52,500 livres à prendre sur les 82,000 livres à elle dues par Roland de Foudras, comte de Matour, Château-Thiers et autres places, pour la terre et seigneurie de Pont-à-Mailly qu'elle lui a vendue, etc.

B. 1407. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1658-1660. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Obligation de 8,500 livres, souscrite au profit de François Sévert, conseiller audit bailliage, par messire Léonard de Garnier, chevalier, seigneur des Garets, Saint-Julien, Ars et autres places, et Anne de Busseul, sa mère; — transaction passée entre Jeanne de Mincé, veuve de Louis de Franc, écuyer, seigneur de la Salle-de-Manziat, et Jean de Chambes, écuyer, mari de Philiberte de Franc; — rente de 500 livres, au principal de 10,000 livres, constituée au profit d'Emmanuel Bernard, conseiller au bailliage, par messire Charles de Naturel, chevalier, seigneur de Balleure, Barbière, Châtenay et Vers; — acte par lequel Jacques Du Rousset, écuyer, seigneur de Dulphey, vend sadite terre et seigneurie de Dulphey à Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, moyennant la somme de 10,000 livres « et trente pistolles d'estreyne; » — règlement de comptes entre Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, abbé de Tournus, et les exécuteurs testamentaires de Louis de Rochechouard, précédent abbé; — baux des dîmes et autres droits appartenant à l'abbaye de Tournus, passés par Pierre Feret, conseiller et secrétaire du Roi, « député par Sa Majesté « pour l'œconomat de ladicte abbaye; » — contrat de mariage de messire Louis de Genetoux, chevalier, seigneur de Chambon, et Louise, fille de Jacques de La Fage, seigneur de Clermont, Vaux-sous-Targe et Sologny; — inventaire des papiers et des effets mobiliaires laissés par Aimé Demeaux, chanoine et archidiacre de Saint-Vincent; — promesse de mariage entre messire Pierre de Laurencin, chevalier, fils de Jean de Laurencin, baron de la Bussière, et Marie-Françoise, fille de messire Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point et Montferrand, etc.

B. 1408. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1663-1666. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Ventes faites : par Guyot de Thy, écuyer, seigneur de Milly et Arbuissonnas, à Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, desdites terres et seigneuries de Milly et Arbuissonnas, sises en Beaujolais, moyennant la somme de 26,000 livres et 1,300 livres d'étrennes ; — par Pierre Garnier, seigneur de Vernus ou Verneuil, à Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, de divers fonds de terre sis à Charnay, moyennant la somme de 4,500 livres ; — inventaire des biens et des effets mobiliaires laissés par Jean Magnon, « conseiller et historiographe du Roy ; » — transaction entre Jean-Christophe-Bernard, seigneur de Vaux et Montchanin, conseiller du Roi ; Vincent Bernard, seigneur de Droux, chanoine de Saint-Vincent de Mâcon, et Claude Bernard, seigneur de la Salle, président en la Chambre des comptes de Bourgogne, au sujet de la succession de leur oncle Vincent Bernard, chanoine dudit Saint-Vincent ; — accord par lequel Mathieu Bolaine, docteur en médecine, lieutenant du premier médecin du Roi, consent à remettre aux maîtres marchands épiciers, ciriers, droguistes et confiseurs de la ville de Mâcon, seize lettres de maîtrise, dont ils disposeront entre eux, à la condition que ce nombre ne pourra jamais être augmenté, moyennant quoi, lesdits marchands lui ont compté la somme de 215 livres, etc.

B. 1409. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1614-1632. — Bailliage royal. — Minutes d'Antoine Coulan, notaire royal à Mâcon. — Marché passé entre des commissaires de l'artillerie du Roi et deux voituriers par eau de Mâcon, qui, moyennant 307 livres 10 sols, s'engagent à conduire et décharger, partie à Chalon, partie à Seurre, à Saint-Jean-de-Losne et à Auxonne, « quatre canons, un « demy-canon, une bastarde, une moyenne, deux pièces « entre moyenne et bastarde appellées sacrés, six faulcons, « un faulconneau, le tout monté sur affustz et rouage, dix-« huict centz bolletz à canons, trois centz servantz ausdictz « sacrés, deux affustz à canon, un à moyenne, quatre « milliers pouldre, neuf lanternes à canons et collevrines, « un verin, un pied de chèvre, une mouffle, une roue à « canon emboytée et ferrée, deux emboiteures de cuivre à « canon, douze reffouloirs de bois ; » — sommation signifiée au procureur syndic des États du Mâconnais, par les Élus et les officiers en l'Élection, au sujet de la cote des tailles, à laquelle ils doivent être taxés ; — certificat de médecins et de chirurgiens en faveur de Guillaume Pascal, maître chirurgien, au sujet du traitement qu'il a suivi pour une femme blessée de deux coups de couteau ; — contrat de mariage de Claude Verjus, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au bailliage, avec Françoise, fille de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières ; — convention par laquelle François Gentil, bourgeois de Paris, s'engage à envoyer, pendant trois ans et moyennant des prix déterminés, à Philibert Delaroche, marchand de Mâcon, « toutes les lisières de drapt de Berry qu'il pourra « receuillir, de quelque couleur que ce soit ; » — reconnaissance du droit de patronage appartenant aux chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, sur la cure de la Vineuse ; — accord au sujet de « certain cours d'eau, » pour l'arrosage du pré Contaut, appartenant à Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, coseigneur de Loché, et du pré de la Grobe, appartenant à Benoît Bordon, laboureur audit Loché ; — règlement des dîmes de Viré pour lesdits chanoines de Saint-Vincent ; — traité entre lesdits chanoines, concernant le service de leur église, les prébendes canoniales, les revenus de ladite église, etc. ; — vente de la seigneurie de Villars-sous-Treffort, en Bresse, faite par Hercule de Cadenet, seigneur de Chazelles, à Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin ; — attestation de Jean de Pompadour, baron de Laurière, « commandant la cavalerie ordonnée pour la « conduicte de Monsieur le mareschal de Marillac, » et de plusieurs autres officiers, portant que Jean-Baptiste Gallois, seigneur de Marcilly, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, a été tué au siége de Cazal ; — transaction et accord entre lesdits chanoines de Saint-Vincent, curés de l'église paroissiale de Saint-Amour, au comté de Bourgogne, et le chapitre nouvellement établi dans ladite église, par fondation de Claude Chapuis, docteur en chirurgie ; — convention par laquelle un valet s'engage à servir le chanoine Antoine Larme, pendant cinq ans, « en tout ce qui « est requis pour la conduite et service de son mesnage, de « sa personne et de ses affaires, » moyennant 36 livres de gages par an, lesquels gages, au bout des cinq années, seront portés à 45 livres ; — vente d'un fonds de boutique et marchandises de drap de soie, faite au prix de 7,300 livres ; — prix-fait pour les réparations du moulin Faty, près de Pont-de-Veyle, appartenant à Jean Du Puy, seigneur de Ferracières et Montbrun, etc.

B. 1410. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1654-1658. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Obligations, acquisitions, échanges, baux : pour Jean de Chapon, écuyer, seigneur de la Boutière et Saint-Julien ; — pour Jacques Dumont, notaire royal à Jullié ; — pour Claude Delor,

écuyer, seigneur du Coin et de Saint-Romain ; — acensement passé par le fermier de la baronnie de Cenves à un habitant de Solutré, moyennant 4 livres par an, « du droict « des jeux de cartes qui ont accoustumé se jouer aux « foires de la Grange-du-Bois ; » — prix-fait pour les réparations de l'église de Cenves, donné par les habitants de la paroisse et par le chapitre Saint-Vincent de Mâcon ; — mariages, testaments, etc.

B. 1411. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1659-1663. — Bailliage de Mâcon. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Acensement passé, moyennant 29 livres par an, « du droict et jeu de « feste balladoire qui a de coustume se jouer en la place de « la Grange-du-Bois ; » — acquisitions, échanges, baux ; — mariages et testaments ; — asservisage de fonds pour Jean-Claude de Montferrand, écuyer, seigneur de Thoiriat ; — permission accordée par le procureur d'office en la baronnie de Cenves, à un habitant de Julliénas, « de « vendre du vin à pot, pain et viande, au lieu de la Grange- « du-Bois, le jour des foires qui sont establies audict lieu, « estans au nombre de neuf, et c'est pour et moyennant « vingt solz pour chascune desdictes foires ; » — acte de la prise de possession de la chapelle Notre-Dame, fondée en l'église Saint-Antoine d'Ouroux, pour Pierre Teyras, prêtre, curé de Cenves, etc.

B. 1412. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1664-1666. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Sous-location : « du « droict de chasse aux perdris, rière l'estendue de la baronnie « de Cenves, » cédé à un ouvrier maçon dudit lieu, moyennant douze perdrix qu'il donnera par an au fermier de ladite baronnie ; — « des festes balladoires et droictz de « jeux de quilles et cartes qui ont de coustume se jouer à « Serrières, le jour et feste Sainct-Jacques et Sainct-Chris- « tophe ; » — prix-fait pour réparations au pont-levis du château de Serrières ; — acte de prise de possession de la cure de Saint-Mamert, pour Pierre Teyras, prêtre, curé de ladite paroisse et de celle de Cenves ; — acquisitions, échanges, baux ; — testaments, mariages, etc.

B. 1413. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1667-1671. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Baux, acquisitions, échanges : pour Claude Delor, écuyer, seigneur du Coin et de Saint-Romain ; — pour Jacques Dumont, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi ; — acte par lequel Pierre Paisseaud, notaire royal et fermier de la baronnie de Cenves, amodie à un boulanger de la Grange-du-Bois la halle dudit lieu « et les droictz deubz deans ladicte halle, le jour des « foires, par les merciers et autres marchands ; » — sous-location : des droits de dîmes dus séparément sur chaque hameau de ladite baronnie ; — « du droit d'épave des mou- « ches à miel qui a de coustume de se prélever rière toute « l'estendue de ladicte baronnie ; » — « du droict et jeux « de festes balladoires, quilles et cartes, qui ont de coustu- « me se jouer au lieu de Germolles ; » — du même droit au lieu d'Esserteaux, paroisse de Serrières ; — déclarations de grossesse ; — testaments, mariages, etc.

B. 1414. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1672-1682. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Acquisitions, baux, échanges : pour Henriette Morel, veuve de François Paisseaud, receveur pour le Roi au pays de Mâconnais ; — pour Marc de Crémeaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Marie Aubeaufils, sa femme ; — pour Claude Dauphin, avocat du Roi audit bailliage ; — mariages, testaments, constitutions de rentes, donations entre vifs, quittances, etc.

B. 1415. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1611-1659. — Bailliage royal. — Minutes de François Grandjean, notaire royal à Chasselas. — Rôles d'impositions pour les paroisses de Chasselas, Saint-Verand, Leynes, Fuissé, Solutré, Vergisson et Saint-Martin-de-Senozan ; — procès-verbal de la nomination de deux garçons capables de servir, présentés par les habitants de Chasselas, « pour « estre employez au service de Sa Majesté, sous la conduicte « de Monsieur le marquis d'Urfé, lesquels garçons s'en- « fuirent, tellement que lesdictz habitans ont esté contrainctz « d'achepter deux hommes ausquelz ilz baillèrent à chascun « d'eux la somme de trente livres, outre les armes, habitz « et nourriture ; » — « roolle des rançons payées par les « habitans de Leynes aux gens d'armes de Monsieur le « marquis de Tavanes ; » — accord entre Barbe de Létouf, femme d'Antoine de Serment, écuyer, seigneur de Chavannes et des Noyers, et Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Esserteaux, Vergisson, Serrières, Anglure, Montchanin et Survilly, héritier d'Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur desdits lieux d'Anglure, Montchanin et Survilly ; — baux, acquisitions, échanges, etc.

B. 1416. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1661-1681. — Bailliage royal. — Minutes d'Humbert Perreault, notaire royal à Chasselas. — Acquisitions, échanges, baux, etc. : pour Pierre Bolot, ministre protestant domicilié à Cluny ; — pour Claude Deschizeaux, prêtre, curé dudit Chasselas ; — pour messire Henri de Macet, chevalier, seigneur de Davayé et autres lieux ; — déclaration des habitants de Leynes, portant que, « au subject de « la suppression ordonnée par les dernières déclarations de « Sa Majesté, de l'office de notaire royal de maistre Pierre « Colas, habitant du mesme lieu, et du restablissement ou « confirmation de maistre Charles Delanairie en celuy qu'il « exerce, ilz ont deslibéré unanimement de remonstrer à « nos seigneurs du grand conseil, qu'il leur est désadvan- « tageux que la nomination dudit maistre Delanairie sub- « siste, parceque lesdicts habitans portoient toute leur « confiance audict Colas, duquel ils estoient bien servis, « et non pas audict Delanairie qui mesmes n'a jamais faict « fonction d'habitant audict Leynes; » — procès-verbal constatant que les protestants de Cluny s'étaient rendus, le 10 février 1675, au village de Salornay-sur-Guye, où ils trouvèrent fermée en dedans la porte de la maison qui leur avait été cédée pour l'exercice de leur culte; « a comparu « le nommé Chaumont par une fenestre de ladicte maison, « lequel accompagné de trois garçons qui beuvoient, man- « geoient, chantoient et siffloient, a dict que lesdicts de la « religion prétendue réformée n'entreroient point en ladicte « maison, disant qu'elle luy appartient; » ils s'adressèrent alors au procureur d'office de la justice locale, qui refusa nettement d'intervenir en leur faveur; ils retournèrent ensuite auprès de la même maison; « mais estant survenu « le sieur curé de Salornay, il a dict audict Chaumont que « puisque ladicte maison luy appartient, il fera bien de « s'y maintenir; et cependant arrivoit à tout moment une « multitude et confusion de personnes, qui incessamment « tournoyoient avec ledict curé, ne sçachant à quel dessein; « c'est pour quoy lesdicts sieurs de la religion prétendue « réformée ont esté contrainctz de se retirer, » etc.

B. 1417. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Amanzé. — Le 27 août 1744, baptême de Marguerite-Françoise, fille de messire Louis-Gilbert-Gaspard, comte de La Queuille ; — le 19 avril 1747, sépulture de Nicolas Fricaud, procureur du Roi en la châtellenie royale du Bois-Sainte-Marie ; — le 10 août 1748, baptême de Gilbert-Hyacinthe-Scholastique, fils dudit comte de La Queuille, etc.

B. 1418. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1708-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ameugny. — Manquent les années de 1711 à 1735, 1739 et 1761 ; — le 30 juin 1757, mariage de messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier, avec Anne Thomasset ; — le 9 décembre 1759, décès de Catherine, fille de François de Raffin de Sermaise, seigneur du Pommier, âgée d'environ 27 ans; — le 2 juin 1764, décès dudit François de Raffin, à l'âge de 82 ans; — le 8 août 1769, mariage de Thomas Deley, avocat en parlement, avec Christine, fille de Jacques-François Bordon, notaire royal et contrôleur à Cormatin ; — le 15 octobre 1778, décès de Louis-Michel, fils de Jean-Gabriel Verne, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi au parlement de Besançon, seigneur du marquisat d'Uxelles, de la baronnie de Cormatin, d'Ameugny et autres lieux ; — le 8 avril 1779, sépulture dudit Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, âgé de 77 ans; — le 15 octobre 1780, mariage de Pierre Pesama de Le Brun, lieutenant et trésorier du régiment de Vivarais, avec ladite Anne Thomasset ; — le 17 février 1785, baptême de Clémentine-Félicité-Françoise-Julie, fille de Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, « aide maréchal général des logis des camps et « armées du Roy, » et de Geneviève-Henriette-Sophie Verne, dame du marquisat d'Uxelles, de la baronnie de Cormatin et dépendances; — le 2 décembre 1790, baptême de François-Claude-Amour-Gustave, fils dudit Dezoteux; — baptêmes d'un certain nombre d'enfants illégitimes, dont les mères étaient le plus souvent des servantes au château de Cormatin, etc.

B. 1419. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Azé. — Manquent les années 1680, de 1686 à 1691 et de 1705 à 1738 ; — le 20 septembre 1675, baptême de Jeanne, âgée de 13 ans, fille d'Annet de Gerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée, Champagny, Saint-Étienne et autres lieux ; — le 31 décembre 1679, sépulture d'une femme âgée de « cent deux ou trois ans;» — le 1er février 1682, baptême de François, fils de Claude de Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau et Bellefont; — le 8 janvier 1684, il y eut onze mariages célébrés le même jour, etc.

B. 1420. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1701-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Azolette. — Manquent les années de 1704 à 1708, 1710, 1711, 1714 et de 1717 à 1736; — le 29 août 1774, mariage de Claude-Antoine Circaud, docteur médecin demeurant à la Clayette, avec Marie-Victoire-Augustine, fille de Joseph-Benoît Verchère, ancien contrôleur au grenier à sel de Charlieu; — le 12 août 1781, sépulture de Jeanne-Élisabeth Babillon, femme de François-Marie de La Croix, seigneur d'Azolette, qui mourut lui-même le 26 août 1783; — procès-verbal constatant la légitimité d'un enfant dont l'acte de baptême n'a pas été enregistré; — le 15 octobre 1786, baptême de Louise-Marie-Antoinette, fille de Jean-Marie de La Croix, seigneur d'Azolette, etc.

B. 1421. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bergesserin. — Le 20 mai 1737, « a été ondoyé sur un bras, par la sage-femme, « l'enfant de Catherine Plassard, lequel a été ensuite tiré « mort du ventre de la mère; » — le 30 juillet 1745, baptême de « Marie, fille illégitime de Jacques Dargost, « garçon majeur et de Catherine Ponceblanc, femme de « Claude Janens, servant depuis quatre ans dans les « milices et dont on n'a aucune nouvelle; » — le 26 juin 1759, baptême de trois jumeaux, un garçon et deux filles, etc.

B. 1422. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1674-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Berzé-le-Châtel. — Manquent les années de 1692 à 1737. — Paroisse fort peu importante; en 1771, on ne trouve ni mariage ni sépulture, deux baptêmes seulement furent enregistrés, etc.

B. 1423. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1678-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Berzé-la-Ville. — Manquent les années 1680, 1683, 1686, 1689, 1690, 1691, de 1703 à 1707 et de 1711 à 1736; — en 1709, il n'y eut que trois baptêmes et le nombre des décès s'éleva à 37; on enterra jusqu'à trois corps dans la même fosse; — le 22 décembre 1777, mariage de Clériade Vachier, docteur, régent en la faculté de médecine de Paris, avec Marie-Anne, fille de Claude Dumont, écuyer, etc.

B. 1424. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bissy-la-Mâconnaise. — Manquent les années 1689, de 1704 à 1707, 1710, 1714 et de 1716 à 1736; — le 27 décembre 1696, baptême « de la petite cloche; » — le 22 novembre 1764, sépulture de Marguerite Demigneux, femme de Simon Panetier, âgée de 24 ans, « décédée par suite d'un assassinat commis sur sa « personne; a été inhumée avec un enfant tiré de son sein « par l'opération césarienne et baptisé sous condition, » etc.

B. 1425. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bissy-sous-Uxelles. — Le 23 décembre 1789, « a été bénite l'église dont la « première pierre avoit été posée, le 24 octobre 1786, par « messire Dezoteux, seigneur du marquisat d'Uxelles; la « première messe y a été célébrée le 25 décembre. »

B. 1426. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bissy-sur-Fley. — Manque l'année 1738; pour les années antérieures à 1737, voir les registres de la paroisse de Fley.

B. 1427. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour les paroisses de Blanot et de Donzy-le-Pertuis réunies. — Manquent les années 1706, 1707, 1713, 1714, 1715 et de 1717 à 1736.

B. 1428. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse du Bois-Sainte-Marie. — Le 15 septembre 1744, mariage de Jean-Louis Duvernay, avocat en parlement, maire de la ville de Charlieu, avec Véronique, fille de Marc-Hilaire Perret, châtelain royal du Bois-Sainte-Marie; — le 28 mai 1753, mariage de Joseph-Ignace-Marie Aymon, écuyer, seigneur de Montépin et Châtillon, avec Anne-Claudine de La Souche; — le 15 avril 1755, baptême

de Jean-Baptiste, fils de Jean Goin, maire dudit Bois-Sainte-Marie; — le 18 octobre 1758, sépulture dudit Jean Goin; — le 21 juillet 1765, baptême de Claude, fils de Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, seigneur de la Matrouille et des Baviers; — le 27 septembre 1768, mariage d'Antoine Bouthier de Bellezerbes, bourgeois de Semur, avec Lucrèce-Françoise de Thomassin, etc.

B. 1429. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bonnay et Besanceuil. — Manquent les années de 1704 à 1738 et 1756; — note du curé François Duplessis, en date du 12 mai 1754, portant qu'il n'a « point ou presque point trouvé d'actes « mortuaires, baptistaires ny de mariage dans les registres « de la paroisse, par la grande négligence de ses deux « derniers prédécesseurs; » — le 16 février 1768, sépulture de messire Louis-Marie de Prisque de La Tour-Servile, chevalier, seigneur de Besanceuil, Angoin, la Tour-de-Vers et autres places; — le 13 octobre 1778, mariage de Bernard Leclerc, avocat en parlement demeurant à Chalon, avec Claudine, fille de Jacques Rameau, bourgeois de ladite ville, etc.

B. 1430. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bosdemont, dite autrefois de Chassigny. — Manquent les années de 1703 à 1736.

B. 1431. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1736-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bourgvilain. — Le 31 janvier 1739, baptême de Louis-Amable, fils de Jacques Guillet, notaire royal, etc.

B. 1432. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Boyer. — Manquent les années de 1705 à 1736; — le 10 septembre 1743, mariage de François Berardan, avocat en parlement, avec Marie-Madeleine, fille de Denis-Salomon Narboud, aussi avocat en parlement, etc.

B. 1433. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Brandon. — Manque l'année 1744; — le 25 avril 1743, bénédiction et baptême d'une cloche, dont le parrain a été messire Philippe Bridet, chevalier, seigneur des Miards et Burnanceau, et la marraine, Jeanne-Louise Bridet Des Miards; — en l'année 1749, on n'enregistra que deux baptêmes et un mariage; — le 20 septembre 1759, mariage de Jean-Baptiste Henrys, écuyer, seigneur d'Aubigny, avec Ursule, fille dudit Philippe Bridet; — baptême d'une autre cloche, dont le parrain a été Pierre Bridet, seigneur des Miards, Burnanceau, Montvaillant, Montillet et autres lieux, élu de la noblesse du Mâconnais, et la marraine damoiselle Angélique de Fautrières, etc.

B. 1434. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bray. — Manquent les années 1705, 1706, 1707, de 1713 à 1736, 1771 et 1788; — le 5 octobre 1755, mariage de Louis Furtin, avocat en parlement, avec Laurence Martin; — le 25 septembre 1787, mariage de Jean-Louis Commerson, praticien à Cluny, avec Pierrette Gormand, etc.

B. 1435. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Buffières. — Le 14 septembre 1751, mariage de Pierre Leschère, greffier du comté de Sivignon, avec Jacqueline, fille de Benoît Nonin, notaire royal à Mazille, etc.

B. 1436. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Burgy. — Manque l'année 1789; — le 21 mai 1768, baptême d'une cloche, dont le parrain a été François Pelleterat de Borde et la marraine, Marie-Françoise Moisson, sa femme; — le 4 décembre 1781, baptême d'une autre cloche dont le parrain a été François-Charles-Marie Perrier, seigneur de Marigny, et la marraine, Pierrette-Jeanne Courtot de Millery, femme de Louis-Gérard Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde, la Douze et autres lieux; — le 14 novembre 1786, baptême de « demoiselle Julie, présentée par le sieur François « Pacotte, chirurgien à Tournus, qui a déclaré qu'elle est « née de parents inconnus, dont il n'a pas voulu déclarer « les noms, » etc.

B. 1437. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Burnand et celle de Saint-Martin-de-Croix, son annexe. — Sépulture de plusieurs religieux Augustins réformés du couvent établi audit Burnand, etc.

B. 1438. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Burzy. — Manque l'année 1756.

B. 1439. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bussières. — Manquent les années 1705, de 1718 à 1736 et 1745.

B. 1440. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1672-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chaintré. — Manquent les années de 1673 à 1691, de 1703 à 1706, 1708 et de 1711 à 1736; — le 25 novembre 1738, mariage de Claude Chanuet, lieutenant d'infanterie au régiment de Picardie, avec Françoise, fille d'André Burry, maire perpétuel du bourg de Saint-Laurent-lès-Mâcon; — le 25 janvier 1752, mariage de messire Barthélemy de Ferrus, chevalier, seigneur de Cucurieux, Favières et autres places, avec Marie-Émilie-Lucie, fille de messire Vincent Palerne, chevalier, seigneur de Chaintré, Saint-Amour et autres lieux, trésorier de France à Lyon, etc.

B. 1441. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chambilly. — Manquent les années 1749 et 1763; — le 14 septembre 1771, sépulture de Guillaume Malard, écuyer, seigneur de Bellefay; — le 3 juin 1783, mariage de Noël Trambouze, notaire royal, avec Françoise, fille d'André Bergeron, négociant, etc.

B. 1442. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chàne. — Manquent les années de 1684 à 1708 et de 1715 à 1736; — le 15 décembre 1682, abjuration de plusieurs habitants de ladite paroisse, élevés dans la religion réformée; — grande mortalité en 1709; — le 14 décembre 1714, baptême de Victor, fils d'Antoine Lachard, seigneur de Thoiriat; — le 7 janvier 1755, mariage de messire Antoine de Damas, chevalier, seigneur de Tridieux, avec Huguette-Claudine, fille de messire Alexandre de Thy de Milly, chevalier, seigneur de Claveisolles, Curtil et Thoiriat; — le 31 mars 1757, décès dudit Alexandre de Thy dont le corps fut inhumé dans l'église de Crêches; — le premier août 1775, mariage de François-Joseph Focard, avocat en parlement, avec Marie-Claudine, fille d'Antoine-Aimé Lorin, docteur en médecine à Thoissey, etc.

B. 1443. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1738-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chapaize. — Le 27 janvier 1755, mariage de Gilbert Chapuis, notaire royal et procureur à Tournus, avec Françoise, fille de François-Marie Laforest, avocat en parlement; — le 21 octobre 1766, mariage de Philippe-François Petitjean, écuyer, seigneur de la prévôté de Cortevaix, avec Marie-Robert Conte de Grevilly, etc.

B. 1444. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1738-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Chapelle-de-Guinchay. — Le 28 septembre 1767, mariage de Jean-Baptiste-Marie Santallier, notaire royal et procureur en la prévôté de Belleville, avec Anne-Marie, fille de Louis Labruyère, « négociant « en vins pour Paris ; » — le 31 mai 1773, baptême d'une cloche, dont le parrain a été Jean-Baptiste-Valentin Siraudin, procureur du Roi audit bailliage, et la marraine, Marie-Humberte Perrier de Marigny ; — le 7 janvier 1775, mariage de François Nonain, notaire royal à Chàne, avec Jeanne-Marie, fille de Jean-Baptiste Dedieu, bourgeois, demeurant à la Chapelle-de-Guinchay ; — le 3 juin 1776, baptême d'une cloche, dont le parrain a été Edme-Jean-Nicolas de Sevré, écuyer, trésorier des États du Mâconnais, et la marraine, Catherine Rousselot, femme d'Antoine-Salomon Desbois, grand bailli ; — le 14 octobre 1777, mariage de Jean-Baptiste Pochon, procureur audit bailliage, avec Marie-Suzanne, fille d'Alexis Benon, notaire royal à ladite Chapelle ; — le 29 juin 1779, sépulture d'Abel-Louis Laborier de Serrières, écuyer ; — le 5 août 1780, mariage de Louis Fricaud, procureur du Roi au bailliage de Charolles, avec Marie-Claudine, fille de Jacques Malard de La

Chapelle, écuyer, seigneur prévôt de Saint-Romain; — le 28 juillet 1788, mariage de François Noly, fils d'Émilien Noly, trésorier desdits États, avec Suzanne-Rosalie, fille dudit Alexis Benon, etc.

B. 1445. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1686-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Chapelle-du-Mont-de-France. — Manquent les années de 1703 à 1707, 1709, 1710, 1711 et de 1714 à 1736.

B. 1446. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Chapelle-sous-Dun. — Manquent les années 1745 et 1757; — le 25 septembre 1746, naissance de Denis, fils de François Delametherie, docteur en médecine, qui eut plusieurs autres enfants baptisés dans l'église de cette paroisse et y fut enterré le 8 mars 1780, etc.

B. 1447. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1684-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Charbonnières. — Manquent les années 1689, 1692, 1700, de 1703 à 1707, de 1713 à 1736 et 1749; — le 22 octobre 1769, baptême d'une cloche, dont le parrain a été Pierre Piquand, prêtre, curé de ladite paroisse, et la marraine, une religieuse carmélite, etc.

B. 1448. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chardonnay. — Manquent les années 1686, 1687, 1689, 1690, 1706, 1707 et de 1716 à 1736; — le 2 avril 1696, baptême de Jean-François, fils de François-Robert de Franc, écuyer, seigneur de Grenot; — le 26 octobre 1774, mariage de Jean-Baptiste Derains, bourgeois de Saint-Clément-sur-Guye, avec Claudine-Pierrette, fille de Jean-François Lornot, procureur du Roi en l'hôtel de ville de Tournus; — le 6 novembre 1782, mariage de Joseph-Mathurin Brisson de Beauvoir, sous-lieutenant de maréchaussée, résidant à Tournus, avec Pierrette-Joséphine, fille dudit Lornot, etc.

B. 1449. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Charnay-lès-Mâcon. — Manquent les années 1676, 1677, 1687, 1690, 1706, 1707 et de 1711 à 1736; — le 3 janvier 1675, baptême de Louis-Hercule, fils de Pierre de Laurencin, seigneur de la Bussière; — procès-verbal constatant que le 27 décembre 1683, le curé de Charnay s'étant présenté en habits sacerdotaux, pour lever le corps d'une personne morte « au jeu « de l'arc, situé au-dessus du fossé de la ville de Mascon, » il en fut empêché par le curé de la paroisse Saint-Pierre dudit Mâcon, qui se présenta en même temps pour faire les cérémonies dans son église; qu'il en résulta une longue discussion à la suite de laquelle ledit curé de Charnay se retira, « pour esvitter un désordre scandaleux parmi des « gens de nostre robbe; » — le 20 juin 1778, sépulture de Louis Agut, « chevalier de l'église Saint-Pierre de « Mâcon, fondateur et administrateur, sa vie durant, de « l'hôpital des Incurables, érigé au hameau de la Madeleine, « de la paroisse de Charnay; » — le 8 mai 1782, baptême de deux cloches, dont l'une a eu pour parrain messire Léonard-François, marquis de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, seigneur de Vauxrenard et autres lieux, et pour marraine, Adélaïde-Victoire de La Vieuville, femme de messire Claude de Barthelot, marquis de Rambuteau; — baptêmes d'un grand nombre d'enfants illégitimes, présentés par une accoucheuse domiciliée au faubourg de la Barre, etc.

B. 1450. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chasselas. — Manquent les années de 1674 à 1679, de 1685 à 1691, 1697, de 1703 à 1707, 1709, de 1713 à 1736; — le 14 novembre 1702, sépulture de Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas; — le 5 novembre 1710, baptême de Philippe, fils de Catherin Grandjean dit Fouchy, notaire royal, dont les descendants restèrent établis dans ladite paroisse; — le 9 août 1756, bénédiction du maître-autel; — le 8 août 1757, érection de la croix dite de Vareille; — le 10 janvier 1774, mariage de messire Pierre-Honoré, comte de Laurencin, chevalier, seigneur d'Avenas, le Sauzet et autres places, avec Claudine, fille de Laurent de La Font de La Rolle, écuyer, seigneur de Chasselas; — le 11 juillet 1774, mariage de Joachim Denamps, lieutenant particulier au bailliage de Mâcon, avec Dorothée, autre fille dudit de La Font, etc.

B. 1451. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chassigny-sous-Dun.—

Manquent les années de 1704 à 1707 et de 1716 à 1736 ; — le 31 janvier 1696, baptême de François, fils de Pierre Sabatin, avocat en parlement et notaire royal, etc.

B. 1452. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Château. — Le 26 février 1737, mariage de Melchior-Esprit Alabernarde, notaire royal et procureur en la justice de Lugny, avec Antoinette Carré ; — le 19 mars 1779, baptême de Marcel, fils de Victor Gormand, avocat en parlement, etc.

B. 1453. (Liasse.) – 62 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Châteauneuf. — Manquent les années de 1704 à 1736, 1750 et 1762 ; — le 13 juillet 1692, baptême d'Antoine, fils de Toussaint Verchère, notaire royal ; — le 14 juin 1741, baptême de Jean-Claude, fils de Pontus-François Boyer, notaire royal et procureur ; — le 25 février 1759, mariage de messire Claude-Marie, comte de Damas, seigneur du Rousset, avec Marie-Claudine-Gilberte, fille de messire Étienne, comte de Drée, comte de la Bazolle, baron de Châteauneuf et du Banchet, seigneur de Vertpré et autres lieux ; — le 10 octobre 1769, mariage de Pierre-Marie Griffon, notaire royal à Matour, avec Claudine-Gabrielle, fille de François Alix, notaire royal et procureur du Roi en la châtellenie royale de Châteauneuf ; — le 18 septembre 1774, sépulture de messire Gilbert de Drée de La Serrée, prêtre, prieur et seigneur de Cunlhat, Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Priest-la-Prugne, etc.

B. 1454. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chauffailles. — Cette paroisse, assez importante par le nombre de ses habitants, n'était guère peuplée que de laboureurs, d'artisans et de marchands ; — le 16 octobre 1784, baptême de Pierre-Michel, fils de François Delagrange, notaire royal, etc.

B. 1455. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1689-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chevagny-les-Chevrières. — Manquent les années de 1702 à 1707, 1713, 1714, 1715 et de 1717 à 1736. — le 26 juillet 1737, « la gresle « est tombée d'une manière si effroyable, qu'elle a osté « les trois quarts du vin de cette paroisse et aux environs ; » — en 1739, « disette générale de toute sorte de fruicts « soit à noyau soit à pépin ; » — le 25 avril 1740, première messe dite sur un autel dédié à la Sainte-Vierge ; — le 8 mai 1741, bénédiction d'une croix de bois « plantée « en arrière le château dudit Chevagny ; » — le 26 juillet 1770, baptême d'Anne, fille illégitime de Claude-François Olivier de La Marche, maître particulier des eaux et forêts de Mâcon, et d'Anne Granger, « habitant avec luy ; » — le 18 novembre 1782, mariage de Claude-François-Pierre Jamet, chef au bureau des États du Mâconnais, avec Marie-Anne, fille de Valentin Machoud, bourgeois de Mâcon ; — le premier octobre 1783, baptême de Valentin, fils dudit Jamet, etc.

B. 1456. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1681-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chevagny-sur-Guye et Passy, son annexe. — Manquent les années de 1688 à 1736 ; — le 8 septembre 1766, sépulture de Louis Lacharme, prêtre, curé de la paroisse, âgé de 84 ans ; — le 28 novembre 1770, sépulture d'Antoine Albessard, prêtre, curé de Sainte-Croix-de-Saignes, dans la haute Auvergne ; — le 28 avril 1781, sépulture de Léger Albessard, prêtre, curé dudit Chevagny, etc.

B. 1457. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chissey. — Manquent les années de 17[illegible] à 1736 ; — le 24 février 1775, sépulture de Louis Per[illegible]chon, archiprêtre, curé de ladite paroisse, âgé de 97 ans ; — le 23 novembre 1784, mariage de Louis Dessaigne, avocat en parlement, avec Espérance, fille de feu Louis Furtin, lieutenant de la justice mage de Cluny, etc.

B. 1458. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Clayette. — Manquent les années de 1703 à 1707 et de 1711 à 1736 ; — le 12 décembre 1710, baptême d'Antoine, fils d'Antoine Circaud, seigneur des Gelins, avocat à la Cour ; — le 19 août 1737, mariage de Blaise Rey-Demorande, notaire et procureur au bailliage de Charollais, avec Laurence, fille de Claude Geoffroy, bourgeois et notaire à la Clayette ; — le 10 avril 1749, ledit Geoffroy, qui s'était marié, en 1719, avec une cousine au quatrième degré, sans avoir obtenu de dispenses,

fait réhabiliter son mariage « et par la réimpartition « nuptiale sont déclarés légitimes leurs enfants issus depuis « la première bénédiction nuptiale ; » — le 25 juin 1761, baptême de Julien-Louis, fils de messire Claude-Alexis de Noblet, chevalier, marquis de la Clayette, baron de Trémont, seigneur de Varennes, Curbigny, Montgesson, Champerny et autres lieux ; — le 13 juin 1770, baptême de Charles-Étienne-Adrien, autre fils dudit messire de Noblet; — le 10 octobre 1778, baptême de Jean-Baptiste-Antoine-Marie, autre fils dudit messire ; — le 9 octobre 1781, mariage de Claude-François-Marie Bouthier, procureur du Roi au bailliage de Semur, subdélégué de l'Intendant de Bourgogne au département du Brionnais, avec Étiennette-Claudine, fille de Jean-Marie Baudinot de Montgiraud, avocat en parlement, bailli, juge civil et criminel du bourg de la Clayette; — le 18 mars 1784, mariage de Jean-Louis Lambert, procureur au bailliage de Charolles, avec Françoise, fille de Pierre Geoffroy, notaire royal à la Clayette ; — le 13 juillet 1790, mariage de Jean-Marie Vallory, bourgeois demeurant à Mussy-sous-Dun, avec Claudine, fille dudit Pierre Geoffroy, etc.

B. 1459. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Clermain. — le 17 mars 1738, sépulture de Georges Rameau, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 6 juillet 1781, sépulture de Nicolas Gelé, prêtre, aussi curé de Clermain, etc.

B. 1460. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Clessé et pour Quintaine, annexe alternativement de Clessé et de Viré. — Le 13 juin 1738, sépulture de Nicolas Thiébaut, prêtre, curé de Clessé; — le 8 octobre 1740, baptême de Gabriel-François, fils de Claude Giraud, notaire royal audit Clessé ; — le 16 juillet 1754, mariage d'Alphonse de Gomeret, praticien à Vaux-en-Pré, avec Marguerite, fille dudit Claude Giraud ; — le 2 juin 1760, mariage d'Éléonor-Esprit Alamy, notaire royal à Viré, avec Marie-Cécile-Charlotte, fille de Jean-François Picquet, maître chirurgien à Clessé, etc.

B. 1461. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Notre-Dame de Cluny. — Manquent les années de 1703 à 1706 et de 1717 à 1736 ; — le 17 juin 1694, sépulture de messire Jean-François-Louis de Beugne, chevalier, seigneur de la Tour-du-Bost, Charmoy, Beugne, Villerest et autres lieux ; — le 13 avril 1695, mariage de Nicolas Piquelet, docteur en médecine, avec Françoise, fille de Joseph Grignon, notaire royal; — le 4 octobre 1698, « a esté enseveli le corps de défunct sieur « Antoine Ochier, vivant marchand de Cluny, dans une « place proche du quatrième pilier au bas des fonds baptis- « maux; » — le 7 février 1699, baptême de Marie, fille de messire Armand de Prisque, chevalier, seigneur de Besanceuil; — le 14 février 1700, mariage de Valentin Siraudin, substitut du procureur du Roi audit bailliage, avec Espérance, fille de Jacques Perrier, bourgeois de Cluny; — en 1709 et 1710, sépultures d'un grand nombre de mendiants étrangers et inconnus; — le 3 septembre 1713, mariage de messire Jean de La Porte, chevalier, seigneur de la Ronde et la Forêt, avec Marguerite-Charlotte, fille de messire Jean de Martigny, seigneur de la Tour-du-Bost, Charmoy et autres places; — le 23 mars 1741, sépulture de Pierre Arcelin, apothicaire; — le 2 juillet 1757, baptême de Joseph, fils de Louis Furtin, avocat en parlement; — le 5 juillet 1765, sépulture de Marie-Antoinette de Champier de Chigy, veuve du sieur de La Menue, écuyer, seigneur de Molleron ; — le 20 février 1767, baptême de François-Marie, fils de Pierre-Louis Jard, avocat fiscal en la justice mage de Cluny ; — le 6 février 1769, mariage de Pierre-Léonard-Germain Guinault Des Créaux, vérificateur des domaines du Roi, avec Jacqueline-Élisabeth, fille de François-Antoine Fouet de Montillet, avocat en parlement; — le 9 juin 1772, mariage de Louis Delorme, avocat en parlement, avec Marie, fille de Jean-Hugues Sacazand, notaire royal; — le 24 avril 1781, mariage de Bernard-Adrien Deleschaux, officier d'infanterie au régiment d'Enghien, avec Jeanne-Marie, fille de Jean-Baptiste-Antoine Ochier, avocat en parlement et procureur du Roi en l'hôtel de ville de Cluny; — le 24 février 1783, mariage de Jean-Baptiste Pondevaux, greffier en chef des gabelles de Bresse, avec Marguerite, fille de Louis Animé, notaire royal, etc.

B. 1462. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Marcel de Cluny.— Manquent les années de 1705 à 1736; — le 10 janvier 1696, mariage de Théodore Feuillot, avocat en parlement, lieutenant en la justice mage de Cluny, avec Espérance, fille de Jean Maître, bourgeois de ladite ville; — le 27 janvier 1739, mariage de Claude Pennet, notaire royal, avec Jeanne, fille de Renaud Jandet, aussi notaire; — le 2 juin 1739, mariage de Louis Ochier, procureur fiscal en ladite justice, et Jeanne-Françoise, fille de Jean-Baptiste d'Hauteville,

marchand ; — le 8 juillet 1739, mariage de Claude Duvernay, capitaine au régiment de Vogué, avec Françoise, fille de Jean-Baptiste Leroux, capitaine d'artillerie; — le 6 décembre 1750, sépulture de Marie-Anne Daugy, âgée de 83 ans, supérieure de l'Hôtel-Dieu; — le 4 avril 1758, baptême de Pierre, fils de Christophe Prudon, tailleur de pierre, et de Françoise Piremole, né le même jour; son parrain a été Pierre Moreau, marchand épicier, et sa marraine, Ursule Mutin, femme de François Blais, marchand de drap; — le 10 janvier 1773, sépulture d'Antoinette Baudot, âgée de 80 ans, supérieure de l'Hôtel-Dieu; — le 5 mars 1774, baptême de Philibert-Amédée-Adolphe, fils d'Étienne Bruys, bourgeois; — le 12 septembre 1775, sépulture dudit Christophe Prudon ; — le 10 février 1777, mariage de Jean-Pierre-Alexis Rougemont, seigneur de Pommey, premier conseiller au bailliage de Charollais, avec Étiennette, fille de Théodore Maître de Chazelle, avocat en parlement; — le 17 février 1778, mariage de Pierre-Paul Prudon, « élève de l'académie de peinture et sculpture, « demeurant à Cluny, âgé d'environ vingt ans, fils éman- « cipé de défunct Christophle Prudon et de demoiselle « Françoise Piremol, avec Jeanne, fille de Philibert-Claude « Pennet, notaire royal; » le prénom de Paul paraît avoir été ajouté postérieurement, la signature mise au bas de l'acte porte: PIERRE PRUDON; — le 27 février de la même année, c'est-à-dire, dix jours après la célébration du mariage, baptême de Jean, né de la veille, « fils légitime de sieur « Pierre Prudon, élève de l'académie de peinture et sculp- « ture, et de demoiselle Jeanne Pennet, son épouse ; » — le 12 juin de la même année, Prudon et sa femme ont été parrain et marraine de l'enfant d'un journalier; le mot Paul a été ajouté dans l'acte de baptême et la signature mise au bas porte: PIERRE-PAUL PRUDON; — le 7 mai 1780, baptême de Jean-Baptiste-Anne-Geneviève, fils de « Pierre- « Paul Prudon, peintre de l'académie de Dijon et de Jeanne « Pennet son épouse; » l'acte est signé: P.P. PRUDHON (avec une h); — ce dernier enfant mourut le 11 août suivant et l'acte de décès est signé : PRUDHON, etc.

B. 1463. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Mayeul de Cluny. — « Le 11 avril 1741, est mort frère Jean-Baptiste Capot, « prêtre, religieux bénédictin de l'ancienne observance de « l'ordre de Cluny, de la maison de Clérac en Périgord, « après avoir receu, selon ce qui m'a été déclaré, le sacre- « ment de viatique, mais comme furtivement et à mon « insceu; et le 12, je me suis transporté, accompagné de « mon clergé avec la croix, au-devant de la porte du nommé « Jean Chapuis, garde des forêts de monseigneur le cardinal « d'Auvergne, abbé de Cluny, qui demeure dans le palais « abbatial, où ledit frère Capot est mort; y ay pris son « corps avec les cérémonies accoutumées, l'ay conduit « ensuitte jusques vers la croix, au-dessus des degrés de « l'église de l'abbaye, et là l'ay remis au père prieur qui « est venu l'y recevoir avec la croix et accompagné de la « communauté, pour l'enterrer ensuite dans le monastère, « ainsi que ledit père prieur m'avoit témoigné le souhaitter « et à quoy j'ai consenti sans peine ; » — le 25 novembre 1748, mariage de Benoît Dumolin, docteur en médecine, avec Marie-Élisabeth, fille de Nicolas de Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau, Chemilly, Bellefont et autres places; — le 27 mars 1764, mariage d'Henri-Oswald-Gabriel Tuppinier Des Murgers, conseiller du Roi en l'Élection du Mâconnais, avec Jeanne-Louise, fille de Philippe Bridet, écuyer, seigneur des Miards; — le 9 septembre 1776, mariage de Louis Ochier, avocat en parlement, avec Marie-Espérance, fille dudit Benoît Dumolin, etc.

B. 1464. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Colombier-en-Brionnais. — Le 8 juillet 1738, mariage de Louis Jacquemin, premier huissier audiencier du Charollais, avec Antoinette Berthelet, dont il avait eu précédemment un enfant qu'il reconnaît et légitime, etc.

B. 1465. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Cortambert. — Manquent les années 1706, 1707 et de 1714 à 1736; — le 7 juin 1695, mariage de Louis Martin, notaire et commissaire à terrier, avec Laurence, fille de Moïse Delaroue, marchand à Varange ; — le 28 septembre 1773, mariage de Jean-Baptiste-Philibert Micollier, négociant à Lyon, avec Marie, fille de Jean Robion, marchand à Marseille; — le 27 août 1776, mariage de Louis Lorin, docteur en médecine, avec Marie-Catherine, fille d'Hyacinthe Arnaud, négociant à Marseille ; — le 10 octobre 1783, sépulture de Louis Robion, prêtre, ancien curé de Saint-Pierre-le-Vieux, etc.

B. 1466. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Cortevaix et Confrançon.

— Manque l'année 1745 ; — le 17 février 1738, baptême de Philippe-François, fils de Louis Petitjean, avocat à la Cour, etc.

B. 1467. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Coublanc. — Manquent les années de 1703 à 1736, 1781 et 1788 ; — le 12 mai 1697, baptême de Louis, fils de Jean Désautels, seigneur de Noireterre ; — le 25 novembre 1766, mariage de Jean-Marie, fils de François-Marie Delacroix, notaire royal, seigneur d'Azolette, avec Marie-Madeleine-Philiberte-Gabrielle, fille de Benoît-Joseph Verchère, contrôleur au grenier à sel de Charlieu, etc.

B. 1468. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Crêches. — Manquent les années 1682, 1683, 1684, de 1686 à 1710, de 1715 à 1736 et 1745 ; — le 29 août 1739, sépulture de Marguerite, âgée de 20 ans, fille de Louis Duret, seigneur d'Estours, Chêne, Crêches, Dracé et autres lieux ; — le 12 septembre 1741, mariage de Claude-Antoine Renard, premier huissier audiencier au siége présidial de Mâcon, avec Eulalie, fille de François Bourdon, marchand de ladite ville ; — le 9 août 1779, mariage de Pierre Despiney, notaire royal à Mâcon, avec Marie-Anne, fille de Claude Brosse, bourgeois de ladite ville, etc.

B. 1469. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Culles. — Le 11 mars 1750, sépulture de Pierre Chuffin, bourgeois ; — le 4 février 1755, mariage d'Antoine Larose, marchand tanneur à Charolles, avec Marguerite, fille d'Antoine Burnot de Laboulay, bourgeois demeurant à Culles ; — le 20 août 1771, mariage de Guillaume Dusauze, peintre à Chalon, avec Jacqueline-Marie, fille dudit Antoine Burnot de Laboulay ; — le 24 novembre 1783, mariage de Joseph Febvre, praticien à Saint-Gengoux-le-Royal, avec Anne-Joséphine, fille de Pierre Bourbon, marchand audit lieu, etc.

B. 1470. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Curbigny. — Manque l'année 1762 ; — le 16 juin 1739, mariage d'Aimé Dudelay, huissier royal à la Clayette, avec Jeanne Tasnière ; — le 31 décembre 1739, « nous avons procédé à la nomination du « Roi et de la Reine de Saint-Sylvestre ; le Roi a été accordé « à Antoine Roillet, pour deux livres et un quart de cire, « et la Reine, à Benoît Verchère, granger, pour trois livres « qui seront présentées et données à l'église de Curbigny, « le 31 décembre 1740 ; » — le 1er décembre 1778, baptême d'une cloche, dont le parrain a été messire Étienne, comte de Drée, officier de dragons, et la marraine Marie-Charlotte de Noblet La Clayette, chanoinesse et comtesse de Neuville ; — le 4 mai 1782, mariage de messire Michel-Denis, comte de Pons, officier au régiment du Roi infanterie, avec Anne-Louise-Albertine-Gilberte, fille de messire Gilbert, marquis de Drée, chevalier, seigneur de Curbigny, le Bois-Sainte-Marie, Montmelard, Bosdemont, Vareilles, Trélu, Mussy et autres lieux, baron du Banchet, Châteauneuf, la Farge, etc.

B. 1471. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Curtil-sous-Buffières. — Le 19 juillet 1775, mariage de Joseph-Gabriel Dumonceau, bourgeois demeurant à Cluny, avec Françoise-Claudine-Hélie, fille de Benoît Demontchanin, avocat en parlement ; — le 11 juin 1784, mariage de Jean-Baptiste Roberjot, avocat en parlement demeurant à Mâcon, avec Jeanne, fille de Benoît Bonnetain, bourgeois à Matour, etc.

B. 1472. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Curtil-sous-Burnand. — Manque l'année 1756 ; — le 28 juin 1789, sépulture de Claude-Philibert Bernard de La Vernette, seigneur de la Serrée et autres lieux, lieutenant de Roi en Bourgogne et commandant pour le Roi en la ville de Mâcon, etc.

B. 1473. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1676-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Davayé. — Manquent les années 1679, 1685, 1706, 1707 et de 1714 à 1736 ; — en 1686, amodiation de quatre noyers, dont trois sont dans le cimetière et l'autre en dehors, moyennant la redevance d'une pinte d'huile qui sera employée à l'entretien de la lampe de l'église ; — le 25 mars 1691, baptême de Marianne, fille d'Henri de Macet, écuyer, seigneur de Davayé, laquelle âgée d'environ huit ans, avait été seulement ondoyée au

moment de sa naissance ; — le 28 septembre 1740, baptême de Thomas, fils de Thomas Nazaret, bourgeois demeurant à Davayé ; — le 7 novembre 1775, mariage de Jean-Baptiste Poncet, lieutenant au régiment de Berri infanterie, avec Marguerite, fille de Claude-Antoine Laborier, écuyer, avocat du Roi audit bailliage, etc.

B. 1474. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1679-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Dompierre-les-Ormes. — Manquent les années de 1680 à 1736, 1738 et 1769 ; — le premier août 1679, baptême de Marie, fille de messire Claude-Hippolyte Damas, seigneur dudit Dompierre ; — le 2 septembre 1743, baptême de Pierre-François, fils de Jean Cortambert, notaire royal ; — le 16 octobre 1768, mariage de messire Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François de Mailly, chevalier, marquis de Château-Renaud, seigneur de Quintigny et autres lieux, avocat général du Roi au comté de Bourgogne, avec Claudine-Alexandrine, fille de messire Claude-Mathieu, comte de Damas, chevalier, marquis d'Audour, seigneur de Dompierre et autres lieux ; — le 16 mai 1786, mariage d'Antoine, fils de Jean Delacharme, notaire royal à Matour, avec Jeanne, fille d'Étienne Deschizeaux, bourgeois à Dompierre ; — le 11 juin 1787, mariage de Claude, fils de François-Joseph Jacquier, notaire royal au Bois-Sainte-Marie, avec Anne-Marguerite, fille de Pierre-François Cortambert, conseiller du Roi à Mâcon, etc.

B. 1475. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Donzy-le-Royal. — Manquent les années de 1703 à 1708, de 1714 à 1736 et 1770 ; — grande mortalité en 1709 ; — le 10 janvier 1775, mariage de Gabriel-Aimé-Claude Reignier, praticien, avec Catherine Fèvre, marchande ; — le 11 février 1782, mariage de Jean-Baptiste Verset, marchand à Brandon, avec Marie, fille de Jean Humbert, ancien notaire royal, procureur fiscal de Pressy, etc.

B. 1476. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Dun-le-Roi (aujourd'hui Saint-Racho.) — Le 20 avril 1763, sépulture de Pierre Botton, prêtre, curé de cette paroisse et chanoine d'Aigueperse, etc.

B. 1477. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1738-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Dyo. — Manquent les années 1757 et 1758 ; — le 4 juin 1753, mariage de Jacques Mathoud, procureur au Bois-Sainte-Marie, avec Antoinette, fille de Jacques Deshaires, marchand, fermier de la terre et seigneurie de Dyo, lequel marie successivement ses autres filles, savoir : Claudine, le 15 septembre 1755, avec Adrien, fils de Jean Chevalier, avocat en parlement ; — Étiennette, le 9 septembre 1760, avec Claude Petit de Lamure, maître apothicaire ; — Claudine, le 12 février 1765, avec Pierre Terray, maître chirurgien à Châteauneuf ; — Benoîte, le 7 juillet 1766, avec Louis Demontmessin, notaire royal ; — Marguerite, le 19 août 1766, avec Léonard Charollois, marchand à Toulon-sur-Arroux ; — Antoinette, le 17 mai 1768, avec Jean-Claude, fils de Jean Bouillet, seigneur de Trembly, etc.

B. 1478. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Farges. — Manquent les années 1695, 1704 à 1708, 1712 à 1736 et 1738 ; — le 30 juin 1700, mariage de Pierre Chesnard, avocat en parlement, avec Claudine Venuat ; — le 11 mai 1756, mariage de François-Étienne Arcelin, originaire de Cluny, chirurgien à Farges, avec Louise-Françoise Richard ; — le 25 novembre 1760, mariage de Denis Guérin, notaire royal à Pont-de-Vaux, avec Antoinette Faure ; — le 22 novembre 1774, mariage de François Noly, ancien officier du régiment de Guyenne, résidant à Tournus, avec Madeleine Bonnardel, veuve de Jacques Callier, négociant à Mâcon, etc.

B. 1479. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1677-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Flacé. — Manquent les années 1686, 1687, 1689, 1691, 1692, 1706, 1707, 1714 et de 1717 à 1736 ; — le 21 avril 1772, mariage de Nicolas Chambard, marchand au faubourg de la Barre, paroisse de Charnay, avec Catherine, fille de feu Benoît Nonin, notaire royal à Tramayes ; — le 4 février 1788, mariage de François-Marie-Thérèse Trambly, avocat en parlement, avec Angélique-Constance, fille de feu Charles Vaulprée, procureur audit bailliage ; — le 16 décembre 1788, mariage de Jean-Baptiste Samoël, écuyer, demeurant à Jullié, avec Suzanne, fille de Philibert Laneyrie, bourgeois demeurant à Flacé, etc.

B. 1480. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Flagy. — Manque l'année 1745.

B. 1481. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Fleury-la-Montagne. — Manquent les années 1705, 1706, 1707, 1714 et de 1717 à 1736; — grande mortalité en 1694 et 1709; — « remarque « sur l'année 1709: du 7 au 21 janvier, tous les grains, « tant seigle que froment, qui avoient été semés dans les « terres, ont gelé par la racine, ce qui est extraordinaire; « toutes les vignes, tant les blanches que les noires, ont « gelé par le pied, aussi bien que tous les noyers et tous « les arbres fruitiers et tous les jardins, ce qui a causé une « horrible famine, le pauvre peuple ne se nourrissant que « des herbes des champs et ne vivant que du pain de fou- « gère; » — le 31 août 1694, sépulture de Laurent de Foudras, seigneur de Beaulieu; — le 15 janvier 1704, mariage de François de Boyveau, écuyer, seigneur de Cypierre, avec Claudine-Philiberte de Foudras; — le 4 février 1739, mariage de Louis Du Pont, seigneur de Dinechin, avec Marie-Renée, fille de Guillaume Chausse, écuyer, seigneur de Faverge; — le 6 avril 1739, mariage de messire Antoine Guillermin de Nuzières, seigneur de Montpinay et le Mont, avec Marie, fille de messire Joseph, comte de Foudras, chevalier, seigneur des Creux, Fleury, Beauleur et autres places; — le 20 décembre 1764, réhabilitation du mariage dudit Louis Du Pont, « à cause du défaut par « oubli de publication de bans dans le domicile du curateur « de l'époux, mineur dans le temps de la bénédiction « nuptiale; » — le 18 avril 1769, mariage de Claude Nobis, notaire royal, avec Marie-Laurence, fille de Jean Michel, marchand; — le 3 juillet 1769, mariage de Marie-Gabriel Simyan, négociant à Cluny, avec Jeanne-Marie, fille dudit Jean Michel; — le 7 juin 1785, mariage de Benoît-Marie Jacquet, notaire royal à Marcigny, avec Marie-Louise, autre fille dudit Michel; — le 15 novembre 1787, sépulture de ladite Marie-Renée Chausse, etc.

B. 1482. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1671-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Fley et celle de Bissy, qui étaient encore réunies en 1716, mais ne l'étaient plus en 1737. — Manquent les années 1673, 1674, 1675, de 1705 à 1708, 1714, de 1717 à 1736 et 1738. — le 23 avril 1749, baptême de la cloche de Fley, dont le parrain a été messire Anne-Claude de Thyard, chevalier, marquis de Bissy et de Faulquemont, baron d'Authumes, etc., gouverneur d'Auxonne, « cy-devant ministre plénipotentiaire de France près « le Roy des Deux-Siciles, » et la marraine, la femme dudit seigneur; — le 16 mai 1752, bénédiction de la maison curiale de Fley, « qui est la première qu'on y ait construite « pour la résidence du pasteur, depuis que le gouvernement « de la cure a été ôté aux réguliers et rendu au clergé « séculier, les curés de Fley, depuis ledit temps, ayant « toujours résidé à Bissy, son annexe, actuellement érigée « en paroisse, » etc.

B. 1483. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Fuissé. — Manquent les années 1695, 1702 et de 1704 à 1736; — le 17 octobre 1750, sépulture d'Antoine Desburnay, marchand commissionnaire de vin; — le 3 mai 1756, mariage de Jean-Pierre Bourdon, bourgeois à Màcon, avec Françoise, fille de François Belouze, marchand de ladite ville; — le 4 juin 1759, mariage de Jean-Baptiste Lhuillier, conseiller du Roi audit bailliage, avec Françoise Chanuet, veuve d'Antoine Galoppin, contrôleur au grenier à sel de Màcon; — le 19 juin 1767, mariage de Bernard Bonnet, commissaire aux droits seigneuriaux, châtelain de Feillens en Bresse, avec Marie-Anne Geoffroy; — le 27 septembre 1773, mariage de Pierre Margot, changeur pour le Roi à Màcon, avec Eulalie, fille de Nicolas Arcelin, apothicaire de ladite ville, etc.

B. 1484. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1693-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Germagny. — Manquent les années de 1696 à 1699, 1702, de 1705 à 1738, 1740, 1749, 1750 et 1769; — paroisse peu importante; il y a plusieurs années où ne se trouvent que deux ou trois actes inscrits; — le 19 avril 1751, sépulture de François Guérin prêtre, curé de la paroisse; — le 31 mai 1757, sépulture de Blaise Beudet, prêtre, successeur du précédent, etc.

B. 1485. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Gibles. — Le 25 novembre 1738, mariage de Jacques Louvrier, notaire royal et com-

missaire à terrier demeurant à la Clayette, avec Jeanne Janin ; — le 12 janvier 1740, baptême de Claude, fils de François Chevalier, seigneur de Montrouan ; — le 10 février 1743, mariage de Jean Goin, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Antoinette Guichardet ; — le 7 février 1747, mariage de Jean-Alexis Bonnetain, notaire royal à Matour, avec Étiennette Guichardet ; — le 20 février 1747, sépulture d'Aimé Chevalier de Montrouan, cornette dans le régiment de la Reine dragons ; — le 23 septembre 1749, mariage de Jean et de Jacques Monternaut, frères, bourgeois, avec Étiennette et Catherine, filles d'Antoine de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize ; — le 24 janvier 1754, mariage de François Guyon, écuyer, prévôt des maréchaux en Charollais, avec Claudine, fille de Pierre Reignier, bourgeois de Pruzilly ; — le 17 février 1756, mariage de Jean-Marie Baudinot, avocat en parlement résidant à la Clayette, avec Anne, fille de Pierre Grandjean, notaire royal à Gibles ; — le 15 janvier 1759, mariage de Bernard Rey, avocat en parlement, avec Anne-Marie, fille dudit Pierre Reignier, etc.

B. 1486. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Grevilly. — Manquent les années de 1705 à 1708, 1710 et de 1714 à 1736 ; — paroisse peu importante ; — le 18 octobre 1763, mariage de Jacques-Joseph Commerson, notaire royal à Cluny, avec Marguerite, fille de feu Jean-Marie Fourat, marchand drapier à Tournus, etc.

B. 1487. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1677-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Hurigny. — Manquent les années 1689, 1695, 1704, 1706, 1708, 1711, 1712, 1714, 1715, 1717 et de 1720 à 1736 ; — le 29 juillet 1749, mariage d'Étienne Lemoyne, marchand, avec Suzanne, fille de François Poncet, procureur audit bailliage ; — le 4 janvier 1791, bénédiction de la maison curiale, etc.

B. 1488. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1669-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Igé. — Manquent les années 1674, 1675, 1676, 1678, 1683, 1705, 1706, 1707, de 1714 à 1736 et 1744 ; — grande mortalité en 1709 ; — le 29 juillet 1738, mariage de Louis Choquier, bourgeois de Cluny, avec Étiennette, fille d'Étienne Barbier, notaire royal à Igé ; — le 7 novembre 1740, mariage d'Émilian Périer de Salencé, conseiller du Roi, élu en l'Élection du Mâconnais, avec Marguerite Dumoulin ; — bénédiction de deux cloches, « sur lesquelles il ne se trouve rien d'indécent peint ni « gravé, mais seulement sur le haut de chacune cette ins-« cription latine : FRANCISCUS-CAROLUS-ALBERTUS de LABLE-« TONNIÈRE, EQUES, IGIACI DOMINUS, SIMUL ET FRANCISCA « MOISSON, FRANCISCI PELLETERAT DE BORDE, EQUITIS, « SPONSA, REFUSAM ME NOMINAVERE, ANNO 1745 ; » — le 21 décembre 1762, mariage de Claude-Michel Saulnier, seigneur de Curtieux, avocat en parlement, bourgeois de la ville de Lyon, avec Étiennette, fille dudit Émilian Périer ; — le 24 septembre 1777, baptême de Joseph, fils de Joseph Dumolin, garde du corps du comte d'Artois ; — le 13 novembre 1787, mariage de François Monnier de Boisfranc, seigneur de la Croze, avec Marguerite, fille de Benoît Dumolin, docteur en médecine, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 1489. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Jalogny. — Manquent les années 1694, de 1703 à 1736, 1778 et 1779 ; — le 22 avril 1754, mariage de Louis Animé, praticien à Cluny, avec Claudine, fille de feu Louis Ochier, procureur fiscal en la justice mage dudit Cluny ; — le 15 janvier 1776, mariage de Benoît Demontchanin, avocat en parlement demeurant à Cluny, avec Catherine, fille de François Blais, bourgeois de ladite ville ; — le 13 octobre 1784, mariage de Jean-Baptiste Bierson, architecte demeurant à Mâcon, avec Pierrette, fille de Pierre-Joachim Jolliaud, marchand pelletier à Chalon, etc.

B. 1490. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Jugy. — Le 14 avril 1737, sépulture de Pierre Bataillard, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 7 avril 1778, sépulture de Claude Bataillard, prêtre, successeur du précédent, etc.

B. 1491. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1676-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Laizé. — Manquent les années 1678, 1681, 1683, 1684, 1686, 1687, 1689, de 1691 à 1702, de 1704 à 1708 et de 1717 à 1736 ; — le 21 août 1770, mariage de Charles-Louis Gauthier, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Mâcon, avec Jeanne-Claudine, fille de feu Claude Verchère, fermier de la terre d'Oyé, etc.

B. 1492. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lancié. — Manquent les années 1703, 1705, 1706, 1707 et de 1712 à 1736; — le 14 avril 1750, mariage de messire Louis Mignot de Bussy, chevalier, seigneur de Bussy, Montchervet et autres places, avec Antoinette-Marie-Nicole, fille de messire Joseph-Aimé de Bussière, chevalier, seigneur du Châtelard; — le 7 novembre 1752, baptême d'Ange-Aimé-Marie, fils dudit Louis Mignot de Bussy; — le 13 décembre 1754, sépulture dudit Joseph-Aimé de Bussière; — le 5 octobre 1756, baptême de Jean-Claude, autre fils dudit Louis Mignot; — le 5 mai 1764, sépulture de Marie-Marguerite de Buron, veuve dudit de Bussière; — le 19 septembre 1776, sépulture dudit Louis Mignot de Bussy, etc.

B. 1493. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1677-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Leynes. — Manquent les années 1678, 1687, de 1692 à 1707 et de 1711 à 1736; — le 14 février 1743, service solennel pour le repos de l'âme du cardinal de Fleury, « ministre d'État, grand aumônier de « la Reine, surintendant des postes et relais de France, « ancien évêque de Fréjus et cy-devant précepteur du Roy, « abbé des abbayes de Saint-Étienne de Caen et de Tournus, « en cette dernière qualité, seigneur de la terre de Leynes; » — le 16 août 1758, mariage de Louis-Bernard Fropier, procureur en la justice du marquisat de Bâgé, avec Philiberte, fille de feu Jacques Dombes, maître chirurgien; — le 13 novembre 1770, mariage de Gabriel-Aimé Verset, notaire royal à Tramayes, avec Anne, fille de François Berard, ancien procureur du Roi en la prévôté de Saint-André-le-Désert; — le 18 janvier 1780, mariage de Georges Cornaton, notaire royal, châtelain à Confrançon-en-Bresse, avec Jacqueline Berard, veuve de Pierre-Marie Bailly, notaire royal à Pressy-sous-Dondin; — le 27 juin 1785, mariage de Pierre Gris, maître chirurgien, avec ladite Jacqueline Berard, redevenue veuve, etc.

B. 1494. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1691-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Ligny. — Manquent les années de 1705 à 1736 et 1785; — le 6 novembre 1698, baptême de Charles-Antoine-Marie, fils de messire Camille Duclos, chevalier, seigneur de l'Étoile, Fromental et de Chabannes en Auvergne, « capitaine mareschal des logis « des gens d'armes de la Reyne; » — le 29 août 1699, baptême de Gaspard, fils de messire Gaspard de Vichy, marquis de Champrond, sous-lieutenant des gendarmes écossais et mestre de camp de cavalerie légère (le parrain et la marraine ont été deux pauvres infirmes qui n'ont su signer); — le 30 juillet 1742, baptême d'Abel-Claude-Marie-Marthe, fils de messire Gaspard de Vichy, chevalier, comte de Champrond, brigadier des armées du Roi, et de Marie-Camille-Diane d'Albon; — le 26 octobre 1765, baptême d'Abel-Claude-Goéry-Cécile, fils dudit Abel-Claude-Marie-Marthe, marquis de Vichy, officier supérieur de gendarmerie; — le 29 janvier 1767, baptême de Gaspard-Félix, autre fils dudit marquis; — le 4 juillet 1773, sépulture de ladite Marie-Camille-Diane d'Albon; — le 19 juin 1781, sépulture dudit Gaspard de Vichy; — le 7 janvier 1784, mariage de Denis Berland, notaire royal à Saint-Christophe, avec Abel-Claude-Marie-Camille-Diane Lefebvre; — le 23 février 1784, mariage de Sébastien Augay, notaire royal à Ligny, avec Benoîte Robin, etc.

B. 1495. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Loché. — Manquent les années de 1674 à 1691 et de 1706 à 1736; — de 1737 à 1751, baptêmes de nombreux enfants de Claude Bellouze, ancien écuyer de la Reine et bourgeois de Mâcon; — le 17 juillet 1780, mariage de Simon Chassipolet, ancien huissier audiencier audit bailliage, avec Philiberte Dombes, veuve de Louis-Bernard Fropier, procureur à Bâgé-le-Châtel; — le 25 juillet 1786, mariage de Louis Chaumet, procureur audit bailliage, avec Jeanne-Marie Cornier, etc.

B. 1496. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lournand. — Manquent les années de 1703 à 1736 et 1789; — le 15 juillet 1760, mariage de Jean-Baptiste Lardet, procureur à Cluny, avec Claudine-Françoise-Thérèse, fille de François-Antoine Fouet de Montillet, avocat en parlement; — le 8 octobre 1776, mariage de Guillaume Bonnetain, notaire royal et procureur à Dompierre-les-Ormes, avec Marie, fille de Joseph Préaud, bourgeois de Cluny; — le 2 septembre 1777, mariage de Victor Gormand, avocat en parlement, avec Reine, fille de Louis Commerson, marchand au hameau de Collonge, etc.

B. 1497. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lugny. — Manquent les années de 1690 à 1736; — le 15 janvier 1740, sépulture de messire Melchior-Esprit de La Baume, comte de Montrevel, baron de Lugny, etc., maréchal des camps et armées du Roi, mort à Mâcon, d'où son corps fut solennellement porté à Lugny pour être déposé dans le caveau de sa famille; — le 22 juillet 1744, mariage d'Antoine Guelon, notaire royal et procureur en la châtellenie royale de Brancion, avec Jeanne, fille de feu Jean-Baptiste Dejoux, notaire royal et lieutenant en la justice de Lugny; — le 25 janvier 1752, mariage de Joseph Chaverot, praticien à Senozan, avec Marguerite-Françoise, fille d'Édouard Lacroix, notaire royal et procureur fiscal en ladite justice; — le 20 août 1752, bénédiction de deux cloches; — le 23 juin 1766, mariage de Claude Rodier, contrôleur des actes au bureau de Pont-de-Vaux, avec Jeanne, fille dudit Lacroix; — le 16 octobre 1770, sépulture de Marie-Florence Du Châtelet, comtesse de Montrevel, veuve dudit messire Melchior-Esprit de La Baume; — le 14 février 1775, mariage de Gabriel-François Giraud, notaire royal à Clessé, avec Couronne, fille de Melchior-Esprit Alabernarde, notaire royal à Lugny, etc.

1498. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lys. — Manquent les années 1680, de 1685 à 1689, 1691, 1692, 1701 et de 1703 à 1736; — le 23 août 1762, mariage de Louis Laforest, avocat en parlement, juge de la châtellenie royale de Brancion, avec Jeanne-Louise, fille de Louis Grosjean, bourgeois demeurant à Lys; — le 20 octobre 1766, mariage de Jean-Simon Petitjean, praticien à Savigny-sur-Grosne, avec Marguerite, fille de Jean-Baptiste Bouillet, procureur à Mâcon; — le 2 juin 1767, mariage de Charles-François Michegaux, notaire royal et procureur à Charolles, avec Jeanne, fille dudit Louis Grosjean; — le 9 septembre 1767, mariage de Claude-Marie Saulnier Delanoue, conseiller du Roi au bailliage de Charolles, avec ladite Jeanne-Louise Grosjean, veuve dudit Louis Laforest, etc.

B. 1499. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1737-1772. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Étienne de Mâcon. — Le 2 janvier 1737, sépulture d'Antoine Bauderon de Sennecé, seigneur de Condemines, dont le corps fut remis par le curé de Saint-Étienne à celui de la paroisse Saint-Pierre, qui le remit lui-même aux PP. Cordeliers, pour être enterré dans l'église de leur couvent; — le 25 novembre 1737, mariage de Claude Grandjean-Fouchy, avec Louise Beraud; — le 26 juin 1747, baptême de Louis-Gérard, fils de François Pelleterat de Borde, écuyer; — le 21 juillet 1748, sépulture de François-Joseph Desburnay, conseiller du Roi, visiteur général des gabelles du Lyonnais au département du Mâconnais; — le 17 septembre 1748, mariage de Benoît-Jean-Baptiste Puthod, avocat en parlement, avec Élisabeth-Françoise, fille d'Armand Laplatte, bourgeois de Mâcon; — le 15 mai 1753, mariage de Jean-Baptiste Brosse, docteur en médecine, avec Claudine, fille de Joseph Blanc, marchand à Saint-Albain; — le 21 janvier 1755, mariage de Jean Murgeon, contrôleur aux octrois de Mâcon, avec Marie-Élisabeth, fille de Jacques-François Macaire, bourgeois de ladite ville; — le 27 avril 1756, mariage de François Rey, entrepreneur de la manufacture royale de fayence à Mâcon, avec Antoinette Buissonat; — le 18 janvier 1757, mariage de François Lebault, contrôleur aux aides du Mâconnais, avec Françoise Bessier; — le 11 juin 1759, mariage de Jean-François Delonchamp, contrôleur des fermes du Roi au bureau de Digoin, avec Marguerite-Françoise, fille d'Étienne Brosse, commissionnaire de vin; — le 16 octobre 1759, mariage de Joseph-Marie de Moyrod, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie-Anne, fille de Jean-Louis Chapuys, bourgeois de Mâcon; — le 17 novembre 1760, mariage de Théophile Testenoire, avocat en parlement, avec Claudine, fille de Jean Humbert, bourgeois de ladite ville; — le 18 février 1761, baptême de Marie-Louise, fille de Laurent de La Font de La Role, seigneur de Chasselas; — le 10 mars 1761, mariage de Benoît-Marie de Lacoste-Dupuy, seigneur de Salornay-sur-Guye, conseiller du Roi, président des traites foraines du Mâconnais, avec Marie-Couronne, fille dudit Étienne Brosse; — le 22 décembre 1765, bénédiction des chapelles « construites dans l'église « paroissiale, sur l'espace du cimetière des enfants morts « sans baptême et qui joint les écuries du Palais-Royal; » — le 4 juin 1768, mariage de messire Hugues-Philippe-Anne-Roland-Louis-Alexandre, comte de Lusignan de Lézay, maréchal des camps et armées du Roi, avec Marie-Anne-Catherine, fille de messire François-César Couraud, seigneur de la Roche-Chevreuse; — le 9 juillet 1768, mariage de Claude-Étienne Tonnellier, négociant de Paris, avec Françoise, fille de feu Jacques Bellon, négociant de Porto en Portugal; — le 27 octobre 1769, sépulture de Claude Maillet, « entrepreneur et architecte des ouvrages de Bresse et Mâconnais; » — le 30 avril 1770, mariage de Joseph, fils de Philibert Reverdy, notaire royal et greffier

en chef de la maîtrise des eaux et forêts de Chalon, avec Jeanne, fille de Jean-Baptiste Ducrot, directeur du bureau des diligences de Mâcon; — le 11 juin 1770, mariage de Nicolas Gros, conseiller du Roi, son commissaire receveur et contrôleur aux saisies réelles du Mâconnais, avec Pierrette, fille de feu Charles Benoît, notaire et procureur à Romenay; — les pauvres de l'Hôtel-Dieu étaient enterrés « sans bière, » etc.

B. 1500. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1773-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Étienne de Mâcon. — le 6 juin 1774, mariage de Claude Pollet, avocat en parlement, procureur-syndic et procureur du Roi en la juridiction de police de Mâcon, avec Claudine Humbert, veuve de Théophile Testenoire; — le 9 août 1775, sépulture de Marie-Thérèse Demeaux, âgée de 32 ans, femme de Mathieu Aymard, écuyer, seigneur de Montval, Marbé et Châtillon, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, lequel mourut subitement trois jours après et le surlendemain fut enterrée leur fille, Jeanne-Marie-Françoise-Camille, âgée de 19 ans; — le 20 juin 1778, « le corps de messire Louis Agut, prêtre, « chevalier de l'église collégiale de Saint-Pierre, ancien « secrétaire du chapitre de cette église et aumônier des « religieuses Carmélites de cette ville, dans une maison « desquelles il demeuroit, attenante à cette communauté, « mort d'hier âgé de 84 ans, muni seulement du sacrement « d'extrême-onction, l'état d'assoupissement dans lequel il « était ne permettant pas de le confesser et de luy administrer le saint viatique, après avoir été présenté en cette « église paroissiale de Saint-Étienne, en la manière accoutumée, a été transporté sur les limites de ladite paroisse, « rière le pavillon de l'arquebuse et l'angle des jardins de « l'hôpital, où M. le curé de Charnay s'est présenté et auquel « j'ay remis les tristes restes de sa mortalité, pour être par « luy inhumé dans la chappelle des Incurables, dont il est « le fondateur; » — le 15 juillet 1778, mariage de messire Gabriel-Marie Leguat, chevalier, seigneur des Illettes, avec Marie-Claudine-Philiberte, fille de Claude-Philibert Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de la Rochette et autres lieux, lieutenant de Roi en Mâconnais; — le 13 août 1778, sépulture d'Aimé Périer, charretier, « décédé « d'hier, après avoir été confessé avant l'accès de rage dans « lequel il est mort; » — le 16 novembre 1778, sépulture de Jacques Ratton, conseiller et secrétaire du Roi; — le 7 septembre 1779, mariage de Gabriel-Jean-Laurent Daupias, négociant à Porto en Portugal, avec Françoise Ratton; — le 11 décembre 1779, mariage de Jean-Baptiste Mure, écuyer, conseiller du Roi, consul général de France en Égypte, avec Anne Ratton; — le 15 mai 1780, mariage d'Étienne Rubat, avocat en parlement, avec Anne, fille de Jean-Baptiste Ducrot, directeur des messageries royales à Mâcon, et légitimation d'une fille qu'ils ont eue avant leur mariage; — le 5 juin 1780, mariage de Benoît Lambert, contrôleur et receveur des domaines du Roi, demeurant à Bâgé-le-Châtel, avec Marie-Louise Lemoine; — le 25 juin 1781, baptême d'une cloche « servant au gros timbre de l'horloge; » le parrain a été messire Léonard-François, marquis de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, seigneur de Vauxrenard, Émeringes et autres lieux, sous-lieutenant des gendarmes bourguignons; la marraine, Marie-Anne Petit, femme de messire Claude-Charles de Brosses, comte de Tournay et Saconay, ancien bailli de Gex; — le 21 août 1781, baptême de Catherine-Marie, fille de Jean-Baptiste Demiége, sous-ingénieur de la province de Bourgogne; — le 20 novembre 1781, mariage de Jean Jambon, maître grammairien, avec Marie-Toussaint, fille de feu François Rey, entrepreneur de la manufacture de fayence; — le 2 avril 1782, mariage de Benoît Rozier de La Cardonnière, lieutenant criminel au bailliage, avec Marie-Jeanne, fille dudit Théophile Testenoire; — le 16 janvier 1783, mariage de François Chevalier, garde du corps du Roi, avec Marie-Jeanne Aymard de Montval; — le 19 août 1783, mariage de Jean-Camille-Louis Chapuys, avocat en parlement, avec Jeanne-Marie Lagrange; — le 24 novembre 1783, sépulture dudit marquis de Chevriers, dont le corps est transféré à Saint-Mauris; — le 27 juillet 1784, mariage d'Eustache Vayssière, notaire royal à Serley, avec Marie-Charlotte, fille de Jean-Baptiste Murgeron, receveur des octrois de la Saône; — le 21 mars 1787, mariage de François-Marie Duruisseau, écuyer, capitaine de dragons au régiment de Condé, inspecteur général des haras de Bourgogne, avec Sophie Ratton; — le 1er septembre 1791, mariage de Pierre Benon avec Claudine Lacombe, etc. — Naissances d'un grand nombre d'enfants illégitimes.

B. 1501. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1737-1756. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Pierre de Mâcon. — Le 15 janvier 1737, mariage de Claude-Marie Chevillard, avocat en parlement, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais, avec Suzanne Chavanel; — le 8 avril 1737, baptême de Marie-Suzanne, fille de Claude-François-Joseph Desvignes, écuyer, seigneur de Davayé; — le 6 août 1737, mariage de Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier au bailliage, avec Louise, fille de Gabriel Guérin, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi; — le 5 mai 1738, baptême de Jean-Baptiste-François, fils de

François-Laurent de Barthelot, seigneur d'Ozenay; — le 27 juillet 1738, baptême de Pierre-Albert-Marie, fils de Pierre-Albert Chesnard de Layé, écuyer, seigneur de Mouy et Malcus; — le 3 février 1739, mariage d'Antoine Vallier d'École, conseiller honoraire audit bailliage, avec Jeanne, fille de feu Jacques Dumont, conseiller; — le 9 février 1739, mariage de messire Joseph de Perrottin de Saint-Sulpice, chevalier, avec Marie, fille de Jacques Cottier, écuyer, ancien capitaine lieutenant de maréchaussée; — le 21 mars 1739, baptême de Joachim, fils dudit Jean-Baptiste Denamps; — le 20 mai 1740, baptême de Claude-Antoine-Marie, fils de Claude Pâtissier, conseiller au bailliage; — le 26 septembre 1740, baptême d'Antoine, fils de messire Claude-Marie de Chardonnay, chevalier, seigneur des Épaux, Salornay-sur-Guye et Dormy; — le 11 avril 1741, mariage d'Étienne Aubel, élu en l'Élection du Mâconnais, avec Jeanne, fille de Jacques Grenelle de Pimont, procureur du Roi en l'hôtel de ville de Mâcon; — le 16 août 1741, mariage de Jean-Salomon Bernard, écuyer, avec Jeanne-Marie, fille de Brice Bauderon de Sennecé, écuyer, seigneur de Condemines; — le 8 juin 1743, mariage de François Pelleterat de Borde, écuyer, avec Françoise, fille d'Antoine Moisson, écuyer, seigneur de la Douze; — le 10 janvier 1744, baptême de Jean-Baptiste, fils d'Aimé-Gabriel Michon, comte de Berzé, baron de Cenves, seigneur de Pierreclos et autres lieux; — le 15 juillet 1744, mariage de messire Claude-Marie de Franc, chevalier, seigneur de la Salle, avec Marie, fille de feu Victor-Amédée de La Fage, seigneur de Péronne; — le 7 août 1745, baptême de Thomas-François, fils de Gérard Perrier de Marigny, écuyer; — le 1er décembre 1745, mariage de messire Claude-Philibert Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de Villard, Cloudeau et autres lieux, lieutenant de Roi en Mâconnais, avec Marie-Charlotte, fille de feu Abel de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Igé, Domange, Verzé, Salonnay et Ez-Pierres; — le 31 janvier 1746, mariage d'Abel-Louis de Laborier de Serrières, écuyer, avec Étiennette Tuppinier Des Murgers; — le 24 mai 1746, mariage de Gilbert Delaval, avocat en parlement, procureur fiscal au bailliage de Tournus, avec Henriette, fille de feu Jean-François Conte, écuyer, seigneur de Grevilly; — le 15 novembre 1746, mariage de Laurent de La Font de La Role, écuyer, avec Françoise, fille de Jean Barjaud, assesseur criminel au bailliage; — le 26 février 1748, baptême de Louis-François, fils de messire Jean-Baptiste de Lamartine, chevalier, seigneur d'Hurigny; — le 22 avril 1748, mariage de messire Claude-Marie-Hubert de Valadous, seigneur de Moulin-Neuf en Auvergne, capitaine d'infanterie, avec Ursule-Adélaïde-Renée, fille de messire Georges-Melchior de Champier, comte de Chigy, seigneur de l'Aubépin et autres lieux; — le 28 octobre 1748, mariage de Brice Barjot de La Combe, écuyer, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage (puis lieutenant général), avec Avoye, fille de Melchior Cochet de Saint-Valier, écuyer; — le 29 septembre 1749, baptême de Jean-Étienne-Claude, fils dudit Jean-Salomon Bernard; — le 10 février 1750, mariage de Sébastien-Ignace-Philibert Marinon de Remondange, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment de Brie, avec Pierrette, fille de Salomon Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde et du Solier; — le 6 juillet 1750, baptême de François-Louis, fils de messire François-Louis de Lamartine, chevalier, seigneur de Montceau; — le 13 décembre 1751, mariage d'Étienne Périer, procureur, avec Marie-Louise, fille d'Antoine Pollet, procureur; — le 10 avril 1752, mariage d'Henri Olivier, notaire, avec Aimée, fille de Philibert Aucaigne, notaire; — le 16 août 1752, mariage de Jean Mioland, élu en l'Élection, avec Marie-Louise, fille de Jean-Baptiste Laborier, ancien conseiller et avocat du Roi au bailliage; — le 22 mai 1753, mariage de messire Jean-Étienne Demeaux, chevalier, président à mortier honoraire au parlement de Dombes, premier président au présidial de Mâcon, avec « demoiselle Thomas Leschere « résidant à Mâcon; » — le 3 juillet 1753, mariage de Louis-Aimé Aujas, avocat en parlement, avec Jeanne, fille de Gilbert de Séméraire, commissaire aux droits seigneuriaux; — le 9 septembre 1754, mariage de Claude de La Folie de Lorcy, écuyer, avec Marie, fille de feu messire Abel-Michel Chesnard de Layé, chevalier, baron de Vinzelles, seigneur de Loché, Fuissé, Saint-Léger, Bouverieux, la Tour-de-Romanêche, Pruzilly, Arcis et Nagu; — le 17 janvier 1755, baptême de Jacques-Antoine-Marie-Suzanne, fils de messire Mathieu Aymard, chevalier, seigneur de Montval, capitaine au régiment de cavalerie de Crussol; — le 25 février 1755, baptême de Claude-Marie-Noël, fils de messire Philibert Aymard de Francheleins, chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Dombes, président au présidial de Mâcon; — le 18 mars 1755, mariage d'Edme-Jean-Nicolas de Sevré, écuyer, trésorier des États du Mâconnais, avec Jeanne-Marie, fille de François Noly, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée dudit Mâconnais; — le 21 avril 1755, mariage de Claude Dauphin, procureur du Roi en ladite Élection, avec Jeanne-Marie-Claudine, fille de Claude-François-Joseph Desvignes de La Cerve, écuyer, seigneur de Davayé, Rossan, Solutré, Pouilly et autres lieux; — le 16 février 1756, mariage de Pierre de Montherot de Montferrand, chevalier, seigneur de Béligneux, avec Jeanne-Sibille-Philippine, fille dudit messire Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, etc.

B. 1502. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1758-1774. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Pierre de Mâcon. — Le 8 avril 1758, baptême de Pierre-Guillaume-Charles-Albert, fils de François-Charles-Albert de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Igé et autres lieux ; — le 29 novembre 1758, mariage de Claude Trambly, lieutenant en l'Élection du Mâconnais, avec Marie-Claudine Noly ; — le 9 janvier 1759, mariage de Joseph Quarré, écuyer, seigneur de Champvigy et Plomb, avec Marie-Claudine-Françoise, fille de Pierre de Boyer, écuyer, seigneur de Trades, Ruffey et Mercey ; — le 25 février 1759, mariage de Pierre-Abel Desvignes de Davayé, écuyer, avec Marie-Anne, fille de messire Jean-Baptiste de Lamartine, chevalier, seigneur d'Hurigny et autres places ; — le 29 mai 1759, mariage de Claude-Louis Chamborre, procureur audit bailliage, avec Marie, fille de Jean-Baptiste Bouillet, procureur ; — le 19 juin 1759, mariage d'Émilian Noly, président en ladite Élection, avec Marie-Françoise, fille dudit Pierre de Boyer ; — le 16 octobre 1759, mariage de Joseph-Marie de Moyrod, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie-Anne Chapuys ; — le 14 février 1760, mariage de Jean-Baptiste Fleutelot de Chazan, écuyer, avec Marie Lemoine, veuve de Jean-Claude Sevré ; — le 8 septembre 1761, mariage de Charles Sancy, docteur en médecine, avec Anne Soldat ; — le 9 février 1762, mariage de Nicolas Vaillant, avocat en parlement, avec Jeanne-Louise, fille de Jean-Baptiste Laborier, ancien avocat du Roi au bailliage ; — le 5 juillet 1762, mariage d'Antoine Pâtissier, écuyer, conseiller du Roi, avec Marie Forest ; — le 10 janvier 1764, mariage de Gilbert Séméraire, notaire royal, avec Jeanne-Marie, fille de François Siraudin, lieutenant honoraire en ladite Élection ; — le 30 décembre 1765, mariage de Joachim Guyénard d'Andelot, écuyer, ancien prévôt de la maréchaussée de Bresse, avec Anne Naudin ; — le 10 février 1766, mariage de Claude-Godefroy Roland de La Duerie, médecin des camps et armées du Roi, avec Jeanne-Marie Chaverot ; — le 25 janvier 1768, mariage de Pierre-François Cortambert, procureur, avec Denise Testenoire ; — le 6 août 1768, baptême de Jean-François, fils de Jean-Marie Cellard, écuyer, procureur du Roi au bailliage ; — le 9 avril 1769, mariage de messire Guillaume-Louis de Murard, chevalier, seigneur de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, ancien officier au régiment de Picardie, avec Marguerite-Jacqueline-Antoinette, fille de messire Philibert Aymard, chevalier, seigneur de Francheleins, Fontaine et autres lieux, président au présidial de Mâcon ; — le 13 août 1769, baptême de Louise-Françoise, fille de messire François-Alexis de Ville, marquis de Tavernay, comte de la Croix, baron des Pierres, seigneur de la Mulatière et autres lieux ; — le 14 août 1769, baptême de Jean-Baptiste, fils de messire Philibert-Éléonor de Barthelot, chevalier, seigneur d'Ozenay, Gratay et autres lieux ; — le 11 décembre 1769, mariage de Joachim Blondeau de Certines, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie-Philippine, fille de feu Clériade Goyet, conseiller honoraire en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais ; — le 27 janvier 1770, baptême de Jean-Baptiste-Marie-Camille, fils dudit messire Guillaume-Louis de Murard ; — le 6 février 1770, baptême d'Antoine-Nicolas, fils d'autre Antoine-Nicolas Focard, avocat en parlement ; — le 3 septembre 1770, mariage de Pierre Testenoire, docteur en médecine, avec Jeanne-Éléonore, fille de Pierre-Nicolas Ligonnet, avocat en parlement ; — le 12 février 1771, baptême de Jean-Baptiste, fils de Marc-Antoine Pâtissier de La Forestille, écuyer ; — le 28 mai 1771, mariage de Louis Chambosse, maître apothicaire, avec Anne-Marie, fille de feu Nicolas Arcelin, maître apothicaire à Mâcon ; — le 23 octobre 1771, mariage d'Antoine Moiroud, notaire, avec Denise-Pierrette, fille de Pierre Richepance, procureur ; — le 6 juillet 1772, baptême d'Étienne, fils de Thomas Nazaret, bourgeois ; — le 20 mars 1773, mariage de Joseph Matroire, avocat en parlement, « juge mage « civil et criminel, gruyer, voyer et des hautes polices du « marquisat de Bâgé, » avec Anne, fille de feu Jean Bracognié, greffier en chef au bailliage ; — le 11 janvier 1774, mariage de Benoît-Charles Demaizières, docteur en médecine à Chalon, avec Marguerite, fille de feu Jérôme Soldat, conseiller du Roi, élu en l'Élection du Mâconnais, etc.

B. 1503. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1775-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Pierre de Mâcon. — Le 3 avril 1775, baptême de Philibert-Jean-François, fils de messire Antoine-Élisabeth Penet Du Châtelard, chevalier, seigneur de Chassignolle, lieutenant des maréchaux de France ; — le 4 décembre 1775, baptême de deux enfants jumeaux de Jean-Baptiste Onfroy, dit Dutailly, « de l'académie de musique ; » — le 8 décembre 1775, sépulture de Barbe-Charlotte Fevret de Fontette, femme de messire Nicolas-Maximilien de Grippière de Montcroc de Montsimon ; — le 20 décembre 1775, mariage de François Grenelle de Pimont, lieutenant-colonel d'infanterie, avec Marie-Anne de La Balmondière ; — le 21 mai 1776, mariage d'Alexandre Delucenay, lieutenant de la maréchaussée du Mâconnais, avec Marie-Pierrette Bourdon ; — le 21 juin 1776, baptême de Pauline-Élisabeth-Charlotte,

fille de Louis-Philibert de Reynod de Chauvaney, écuyer; — le 17 décembre 1776, mariage de Gaspard-Eugène Delaval, avocat en parlement, demeurant à Tournus, avec Marie-Claudine, fille de feu Denis Aulas, avocat en parlement, seigneur du Verdier et autres lieux, procureur du Roi en l'Hôtel de ville de Mâcon; — le 2 février 1777, baptême de Guillaume, fils de messire Jean-Baptiste Michon de Pierreclos; — le 29 avril 1777, mariage de Jean Delaye, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie-Espérance, fille de feu François Siraudin, lieutenant honoraire en l'Élection du Mâconnais; — le 3 juin 1777, mariage d'Henri-Louis Cortambert, écuyer, ancien gendarme de la garde du Roi, avec Marguerite, fille de Joseph Guillemardet, conseiller du Roi, trésorier des mortes-payes de Bourgogne; — le 21 janvier 1778, sépulture de messire Gaspard-Eugène Conte, chevalier, seigneur de Messey, lieutenant-colonel dans le régiment de royal dragons; — le 8 juin 1778, mariage de messire Jacques-André Châtelain d'Essertines de Belleroche, procureur du Roi en la sénéchaussée du Beaujolais, avec Marie-Charlotte-Eugénie, fille de messire Jean-Salomon Bernard, chevalier, seigneur de Sennecé, Virey, Senetrières, Moranchin, Chagniot et autres lieux; — le 15 juillet 1778, mariage de messire Gabriel Leguat Des Illettes, chevalier, avec Marie-Claudine-Philiberte, fille de messire Claude-Philibert Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de la Rochette et autres lieux; — le 22 juillet 1778, mariage de messire Alexandre-Marie de Blevin, marquis de Penhoët, colonel du quatrième régiment de l'État-major, avec Anne-Françoise, fille de messire Philibert-Éléonor de Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay, Monterin, les Écuyers et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département du Mâconnais; — le 14 novembre 1778, baptême de Pierre-Gabriel, fils de Claude Chandon, ancien avocat du Roi au présidial de Mâcon; — le 16 février 1779, baptême de Jeanne-Marie-Louise, fille de messire Jean-Nicolas-Maximilien de Grippière de Montsimon, chevalier, marquis de Montcroc; — le 19 avril 1779, mariage de messire Antoine Bonne, chevalier, marquis de Régnauld de Parcieu, ancien conseiller à l'ambassade de Vienne, avec Marie-Claudine-Gabrielle, fille de messire François-Charles-Albert de Labletonnière, chevalier, baron d'Igé, seigneur de Domange, Satonnay, Ez-Pierres, Azé, Chevagny, Salornay, Sommérè et autres places; — le 10 juillet 1779, mariage de François Fournier, négociant à Lyon, avec Hélène, fille de Jean Chamonard, juge en la maîtrise des eaux et forêts de Mâcon; — le 12 août 1779, mariage de Jean-Baptiste Bonnetain de Lessard, avocat en parlement, avec Marie-Antoinette-Françoise-Xavière, fille d'Étienne Lemoine, négociant; — le 11 janvier 1780, mariage de Claude-Antoine Mioland, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de Joseph Milliet, docteur en médecine; — le 7 novembre 1780, mariage de Claude Dupasquier, négociant, avec Marie-Louise, fille de Jean-Baptiste Roberjot, procureur; — le 5 mars 1781, mariage de Girard-Anne Chesnard de Vesvres, ancien capitaine commandant au régiment d'infanterie de Bourbon, avec Marie-Thérèse-Claudine, fille de feu Mathieu Aymard de Montval; — le 29 août 1781, mariage de Vivant-Étienne Groselier, écuyer, ancien mousquetaire du Roi, avec Marie-Claudine, fille de feu Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection de Mâconnais; — le 20 septembre 1781, mariage de messire Jean-André Gayot, chevalier, seigneur de Saint-Éloy, avec Marie-Louise, fille dudit Claude-Philibert Bernard de La Vernette; — le 9 novembre 1781, baptême de Claude-Philibert, fils de messire Claude Barthelot, chevalier, marquis de Rambuteau, seigneur de Chassagne, Écusses, Vaubresson, les Leurres, Champgrenon et autres lieux; — le 19 mars 1782, mariage de Claude-François-Nicolas Bouthillon de La Servette, avocat général à la Chambre des comptes de Bourgogne, avec Marie-Suzanne, fille de Joseph-Marie de Moyrod, conseiller honoraire au bailliage; — le 16 janvier 1783, mariage de François Chevalier, garde du corps du Roi, avec Marie-Jeanne, fille dudit Mathieu Aymard de Montval; — le 6 février 1783, mariage de Louis-André de Courbon, écuyer, seigneur du Molard, Rochard, la Blache et autres lieux, avec Marie-Agathe, fille de Jean-Marie Cellard, écuyer, seigneur de Chasselas, Pruzilly, Dromvent, Malatray, Montaclat et autres lieux; — le 31 mars 1783, mariage de Jean-Joseph Bachey, écuyer, lieutenant général au bailliage de Beaune, avec Marie-Caroline, fille de François Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde; — le 29 mai 1783, baptême d'Antoine-Louis-Gabriel-Emmanuel, fils d'Antoine Viard de Sercy, écuyer, seigneur de Sercy, Santilly, Molleron, du doyenné et de la châtellenie de Saint-Gengoux-le-Royal, lieutenant général au bailliage de Mâcon; — le 23 juillet 1783, baptême de Claude-Philibert-Marie, fils de messire Abel-Michel Bernard de La Vernette de Saint-Maurice, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans; — le 26 août 1783, mariage de Louis Ochier, lieutenant d'infanterie, avec Marie-Françoise, fille de feu Claude Dumont, écuyer; — le 5 octobre 1764, mariage d'Étienne Cellard de Chasselas, écuyer, avocat au bailliage, avec Jeanne-Marie-Joseph, fille d'Émilian Noly, trésorier des États du Mâconnais; — le même jour, mariage de Jean-Marie Cellard de Pruzilly, écuyer, président en ladite Élection, avec Marie-Edme-Nicole, fille dudit Émilian Noly; — le 24 novembre 1784, mariage de Jean-Cyr-Théodose de Simorre, écuyer, capitaine des grenadiers au régiment de Berri, avec Anne, fille de Claude-Antoine Laborier, écuyer, ancien

avocat du Roi au bailliage ; — le 22 février 1786, mariage de messire Aimé-Marie Berthellon de La Vennerie, chevalier, avec Claudine-Émilienne, fille de Claude-Michel Saulnier de Curtieux, écuyer ; — le 22 juillet 1788, mariage de Nicolas Bodin de Veydel, conseiller du Roi au bailliage, avec Jeanne Lhuillier ; — le 23 septembre 1788, mariage de Joseph Defranc, notaire royal à Pont-de-Veyle, avec Jeanne Guillot ; — le 9 août 1790, mariage de Jean-Salomon-Marie Bernard de La Vernette, lieutenant au régiment d'Enghien infanterie, avec Marie-Marguerite, fille dudit Claude-Antoine Laborier ; — le 22 octobre 1790, baptême d'Alphonse-Marie-Louis, fils de Pierre de Lamartine, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, et de Françoise-Alexis Des Roys, etc.

B. 1504. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1666-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Vincent de Mâcon. — Manquent les années 1674, 1679, de 1681 à 1690, 1693, de 1699 à 1742 et de 1766 à 1783 ; — le 21 juin 1666, mariage de Jean Dumont, docteur en médecine, avec Philiberte, fille de feu Hector Morel, enquêteur audit bailliage ; — le 17 juin 1668, mariage de Gabriel Arnoud, avocat en parlement, lieutenant en la justice de Louhans, avec Henriette, fille dudit Hector Morel ; — le 22 janvier 1754, sépulture de Marie Bottu de La Barmondière, veuve de messire Jacques-Marie Mignot, lieutenant général au bailliage de Beaujolais, seigneur de la Martizière, Montchervet et autres places ; — sépultures des chanoines du chapitre Saint-Vincent, des prêtres et chapelains de l'église cathédrale, de leurs parents qui logent avec eux, de leurs domestiques, des fournisseurs ou artisans logés dans l'intérieur du cloître ; — mariages desdits parents, domestiques et artisans ; — baptêmes de leurs enfants et d'un certain nombre d'enfants exposés, etc.

B. 1505. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1708-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Malay. — Manquent les années de 1713 à 1736 ; — le 7 novembre 1738, mariage de messire Philibert-Joseph de La Fage, chevalier, baron de Saint-Huruge, seigneur de Vaux-sous-Targe, avec Jeanne, fille de Melchior de Pagès de Vitrac, écuyer, demeurant à Cluny ; — le 6 mars 1766, sépulture de Jean-Baptiste Cossanges, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1506. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Marcigny. — Le 5 janvier 1738, sépulture de Claudine Dupré, femme d'Antoine de La Salle, écuyer, ancien capitaine au régiment d'Anjou ; — le 25 mai 1738, sépulture de Jacques Guénot, receveur au grenier à sel, « décédé sous les ruines de son moulin, » ainsi que son domestique et le meunier ; — le 19 septembre 1741, mariage de Louis Bouillet de Noiron, conseiller du Roi, receveur général en Bugey, Valromey et Gex, avec Jacqueline-Marie-Thérèse, fille de Philibert Dathoze, écuyer, commissaire des guerres ordonnateur à Perpignan ; — le 17 octobre 1741, mariage de Joseph Carme, notaire royal et greffier en chef des gabelles du Brionnais, avec Françoise Gouvillier ; — le 12 décembre 1741, mariage de messire Claude-Marie, comte de Saint-Georges, chevalier, seigneur d'Estieugues, Court et dépendances, capitaine au régiment d'Auvergne, avec Marie-Cécile, fille de feu messire Antoine d'Amanzé, chevalier, comte de Chauffailles ; — le 29 janvier 1742, baptême de Claude, fils d'Hubert-Christophe Du Ryer, coseigneur de Lurcy ; — le 8 août 1742, mariage de Claude Matagrin, « lieutenant en la brigade de Marcigny, » avec Antoinette-Philiberte, fille d'Étienne Lombard, principal du collége de Charolles ; — le 24 août 1746, mariage de Guillaume Malard, écuyer, seigneur de Sermaize, avec Marie, fille de feu Antoine Devaux, écuyer, seigneur de Bellefay ; — le 18 octobre 1746, mariage de Jean-Baptiste Combrial de La Chassagne, avocat en parlement, avec Françoise, fille de feu Joseph Gregaine de Châteauvert, écuyer ; — le 14 mars 1754, sépulture de Joseph-Claude de La Salle, écuyer, seigneur de Vigousset ; — le 10 mai 1756, mariage de Philippe Maret, seigneur de Saint-Pierre-la Noaille, avec Marie-Pierrette, fille de Claude Chappuis de La Goutte, écuyer ; — le 26 octobre 1756, mariage d'Aimé de La Roche, écuyer, seigneur de Fougerolles, gouverneur de Villefranche, avec Marie-Anne, fille de Guillaume Dupuy de Narboz, avocat en parlement ; — le 21 février 1757, mariage de Pierre Challaye, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, avec Nicole, fille dudit Claude Chappuis de La Goutte ; — le 5 août 1760, mariage dudit Jean-Baptiste Combrial de La Chassagne, devenu veuf et juge de Marcigny, avec Catherine Cudel ; — le 6 février 1761, sépulture de Jean-Louis Joleaud Des Forges, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis ; — le 3 février 1762, mariage de Christophe-Jacques Du Chailloux, lieutenant d'infanterie, avec Marie-Françoise, fille dudit Hubert-Christophe Du Ryer ; — le 12 février 1767, mariage de Claude Du Ryer, gendarme de la garde du Roi, avec Christine Pâtissier de La Forestille ; — le 4 octobre 1768, mariage de François Cudel, ancien capitaine au régiment de Penthièvre, avec Marie Perroy ; — le 20 avril 1770, sépulture de Jacques de Muzy, écuyer ; — le 4 février

1771, mariage de Jacques Dupont, écuyer, seigneur de Dinechin, avec Marie-Rose Du Ryer; — le même jour, mariage de Jean-Baptiste Potignon de La Touche, avec Christine, fille de Jean-Baptiste Verchère de Reffye, docteur en médecine; — le 31 janvier 1775, mariage de Claude-François Richardet, architecte et entrepreneur à Givry, avec Philiberte Charlot; — le 4 février 1775, mariage de Fleury Choulier, licencié en droit, avec Nicole, fille de Jean-Louis Verchère, notaire royal; — le 24 septembre 1776, mariage de Jean-Baptiste Gontier-Jobert, avocat en parlement, avec Hélène, fille de Jean-Gilbert de Montillet, avocat en parlement, syndic perpétuel de la ville de Marcigny; — le 29 octobre 1776, mariage de Louis-Marie Dupuy, avocat en parlement, avec Jacqueline, fille de François Verchère, docteur en médecine; — le 25 juin 1777, mariage dudit Claude Du Ryer, devenu veuf et receveur des consignations au bailliage de Semur, avec Benoîte-Judith Perroy de La Brosse; — le 11 février 1779, mariage de Charles Verchère, receveur au grenier à sel de Semur, avec Catherine Combrial de La Chassagne; — le 11 janvier 1780, mariage de Claude-François Perroy, avocat en parlement, avec Jeanne-Marie-Françoise Verchère de Reffye; — le 16 avril 1782, mariage de Gilbert-Hilaire Bouquet, avocat en parlement, avec Claudine Bizot; — le 2 août 1785, mariage de Philibert Dupuy, seigneur des Claines, avec Anne Du Ryer; — le même jour, mariage de Pierre Perrin de Précy, écuyer, avec Christine Du Ryer; — le 23 mars 1788, abjuration d'un protestant Wurtembourgeois, etc.

B. 1507. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Massilly. — Manquent les années 1705, 1706, 1707, de 1711 à 1736 et 1746; — le 13 mai 1708, mariage de Jacques Forest, capitaine au régiment d'Angoumois, avec Élisabeth de Raffin, veuve de Nicolas Lespinasse; — le 30 mai 1747, mariage de François Dumolin, avocat en parlement, avec Étiennette-Antoinette, fille de feu François Morin, avocat en parlement et procureur du Roi en l'Hôtel de ville de Cluny; — le 30 septembre 1760, mariage de Claude de Layre, écuyer, seigneur de la Chaise, garde du corps, avec Françoise, fille de feu Claude Tuppinier Des Murgers, conseiller en l'Élection de Mâcon, juge mage de Cluny; — le 27 janvier 1767, mariage d'Antoine Roberjot, maître coutelier à Cluny, avec Hilaire, fille de Claude Pennet, notaire royal, etc.

B. 1508. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Massy. — Manquent les années de 1703 à 1709, de 1712 à 1736 et 1768; — le 28 avril 1710, mariage de Marcel, fils d'autre Marcel Quarré, marchand, fermier de Massy, avec Françoise, fille de feu Thibaud de Fautrières, écuyer; — le 22 septembre 1744, mariage de Jean-Baptiste-Antoine Ochier, avocat en parlement, avec Marie, fille de Michel Mutin, marchand à Cluny; — le 18 mai 1745, mariage d'Étienne-Théodose Ray de Montagny, avocat en parlement, ancien conseiller au présidial de Chalon, avec Anne, fille de feu Louis Ochier, procureur fiscal en la justice mage de Cluny, etc.

B. 1509. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1668-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Matour. — Manquent les années 1672, 1673, 1675, 1677, 1678, 1682, 1683, 1686, 1689 et de 1692 à 1736; — le 22 septembre 1742, baptême de Claude, fils de Jean Delacharme, notaire royal; — le 12 juillet 1746, mariage de Claude Lavenir, huissier royal, avec Louise Cortambert; — le 20 septembre 1752, baptême de Louis-Alexandre-Lancelot, fils de messire Lancelot, comte de Turpin de Crissé, brigadier des armées du Roi; — le 24 mars 1755, sépulture de Pierre Nompère de Champagny, prêtre, curé de Matour; — le 27 avril 1756, mariage d'André Desvernay, maître chirurgien, avec Françoise, fille de Jean Chaix, contrôleur pour le Roi au bureau dudit Matour; — le 14 mars 1760, baptême de Jean-Marie, fils de François Perreau, notaire royal; — le 23 août 1760, baptême de Jean-Marie, fils de Jean-Alexis Bonnetain, notaire royal; — le 27 janvier 1761, mariage de Jean-Alexandre Brigon, notaire royal, avec Marguerite, fille dudit Jean Chaix; — le 16 juillet 1770, baptême de Vincent, fils de Pierre-Marie Griffon, notaire royal; — le 4 juillet 1786, mariage de François Bonnetain, notaire royal, avec Antoinette Philibert; — le 22 juillet 1788, mariage de Claude-Thomas Perrier, notaire royal à Dompierre, avec Jeanne Delarcharme, etc.

B. 1510. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Mazille. — Manquent les années de 1704 à 1736; — le 13 juin 1740, mariage de Gilbert Bouché, maître chirurgien de Cluny, avec Couronne, fille de François Bruys, fermier du château de Mazille; —

le 11 janvier 1747, mariage de Claude Lamain, marchand, avec Françoise, fille de Benoît Nonin, notaire royal; — le 15 octobre 1767, mariage d'Alexis Benon, négociant à la Chapelle-de-Guinchay, avec Marie-Claudine Bruys; — le 15 mai 1781, mariage de François Commerson, bourgeois demeurant à la Vineuse, avec Marie-Françoise, fille de Guillaume Commerson, bourgeois demeurant à Bray; — le 12 avril 1785, mariage d'Étienne Commerson, négociant à Collonge, paroisse de Lournand, avec Jeanne-Marie-Françoise, fille de Benoît Teyras, négociant à Mazille, etc.

B. 1511. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Meulin. — Le 27 décembre 1737, baptême de François-Claude, fils de Jean Ligonnet, notaire royal; — le 15 mai 1753, mariage de Jacques-Marie Durand, contrôleur pour le Roi et greffier de la prévôté de Beaujeu, avec Marie, fille dudit Jean Ligonnet; — le 30 juillet 1754, mariage de Louis Michel, praticien à Cluny, avec Philiberte Léclat; — le 27 avril 1756, mariage de Jean Bertrand, procureur audit bailliage, avec Benoîte, fille de Claude Petit, notaire royal à Meulin; — le 25 août 1767, sépulture de Claude-Louis-René Ligonnet, conseiller du Roi au bailliage de Charolles, etc.

B. 1512. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Milly. — Manquent les années de 1704 à 1707 et de 1714 à 1736; — le 22 août 1738, baptême d'Antoine, fils de Claude Olivier, bourgeois de Mâcon; — le 6 février 1770, mariage de Pierre Alamagny, huissier royal audit bailliage, avec Françoise Barrat; — le 30 juin 1780, sépulture d'Étienne Lacrouze, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 5 novembre 1782, mariage d'Antoine Joanin, notaire royal à Cluny, avec Charlotte Dumont; — le 19 avril 1789, baptême de Jean-Étienne, fils de Claude-Marie Guillet, notaire royal à Milly, etc.

B. 1513. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Montagny-sur-Grosne. — Manquent les années de 1704 à 1736; — le 10 août 1763, sépulture d'Antoine Petit, prêtre, curé de la paroisse, etc.

B. 1514. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Montbellet. — Manquent les années 1677, de 1687 à 1707 et de 1711 à 1736; — le 25 avril 1675, baptême de François-Adrien, fils de François Du Rousset, écuyer, seigneur de Marfontaine; — le 25 octobre 1678, baptême de Jean, autre fils dudit seigneur; — le 17 novembre 1678, baptême de Claude, fils de Gabriel Brunet, notaire royal et lieutenant en la baronnie de Montbellet; — le 26 mai 1680, bénédiction de deux cloches pour l'église annexe de Saint-Oyen; — le 10 septembre 1710, baptême de Philippe, fils de Claude Guillot, maître de la poste dudit Saint-Oyen; — le 2 août 1738, baptême de François, fils d'Alexandre Legrand, notaire royal à Montbellet; — le 14 novembre 1741, mariage d'Antoine Deplanche, seigneur de Genot, avocat en parlement, avec Françoise, fille de François Choppin, procureur fiscal dudit Montbellet; — le 9 juin 1760, mariage de Jean, fils d'Antoine Tuppinier, ancien conseiller du Roi, élu en l'Élection du Mâconnais, avec Claudine-Françoise, fille de feu Jacques Labergère, négociant à Pont-de-Vaux; — le 27 janvier 1763, mariage de Marie-Joseph Laroche, notaire royal et procureur à Bâgé-le-Châtel, avec Marie-Claudine de La Roche de Nully, veuve de Pierre Targe, « en son vivant « écuyer et garde de la porte du Roy; » — le 29 avril 1771, mariage de Louis Busseret, maître chirurgien à Tournus, avec Charlotte Cadot; — le 10 mai 1772, mariage de François-René Noirot, marchand à Mervans, avec Marie-Charlotte, fille de François Desohme, notaire royal à Montbellet; — le premier mai 1781, mariage de Jean-Marie François, avocat en parlement, avec Antoinette, fille de Jacques-Antoine Cortambert, lieutenant de la maréchaussée du Mâconnais; — le 15 octobre 1783, baptême de Marie-Humberte-Joséphine, fille de Louis-Gérard Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde et la Douze, etc.

B. 1515. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Montmelard. — Le 19 septembre 1763, sépulture de messire Claude-Louis de Thy de Milly, chevalier, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 1516. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Mussy-sous-Dun. — Le 26 janvier 1749, mariage de Claude Gendras, notaire royal à Saint-Igny-de-Roche, avec Anne Vaginay, etc.

B. 1517. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1731-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ouroux. — Le 17 novembre 1749, sépulture de Nicolas Delapraye, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 17 mai 1785, mariage de Louis-Marie Ganard, négociant à Mâcon, avec Anne, fille de feu François Guyon, prévôt de la maréchaussée du Charollais, etc.

B. 1518. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1676-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ozenay. — Manquent les années 1677, 1678, 1679, 1683, 1684, de 1686 à 1691, 1705, 1706, 1707, de 1717 à 1736, 1755 et 1758;—le 29 mai 1695, mariage de François de Franc, écuyer, seigneur de Grenot, avec Élisabeth, fille de feu Antoine Conte, élu en l'Élection du Mâconnais; — le 24 novembre 1696, baptême de Marie-Antoinette, fille de Mathieu Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et autres places, lieutenant de Roi à Chalon; — le 15 septembre 1712, baptême de Louis, fils de Claude-Sébastien Mainssonnat, avocat en parlement; — le 23 décembre 1756, mariage de messire Gabriel de Chasteigner de Rouvre, chevalier, avec Jeanne-Claudine Clerguet, veuve en deuxièmes noces de Claude Balay, lieutenant en la châtellenie royale de Cuisery; — le 9 octobre 1787, mariage de Jean-Claude Cucherat, négociant à Charlieu, avec Pierrette Maire, etc.

B. 1519. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ozolles. — « L'année « 1740 a presque été toute d'hyver; les gelées, les neiges, « dans le temps que les bleds étoient en fleurs, ont presque « emporté la récolte qui a été très-petite; les vins, à la « veille des vendanges, ont été emportés par la gelée; » — le 20 juin 1747, mariage de Jean-François Declessy, notaire royal, avec Antoinette Thomas; — le 2 juin 1767, mariage de Claude-Louis Reignier, praticien à la Clayette, avec Catherine-Jeanne, fille dudit Declessy, etc.

B. 1520. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1681-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Péronne. — Manquent les années de 1685 à 1689, de 1691 à 1707 et de 1712 à 1736; — le 11 octobre 1743, sépulture de messire Victor-Amédée de La Fage, chevalier, baron de Saint-Huruge, seigneur de Vaux-sous-Targe; — le 14 janvier 1765, mariage de Jean Paquelet, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Françoise Mutin, bourgeoise de Cluny; — le 15 juillet 1784, bénédiction d'une cloche pour l'église annexe de Saint-Pierre-de-Lanque, etc.

B. 1521. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1678-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Pierreclos. — Manquent les années 1686, 1687, de 1689 à 1692 et de 1704 à 1736; — le 10 mai 1678, baptême d'Étienne, fils de Jean-Baptiste Michon, écuyer, seigneur de Pierreclos, procureur du Roi au bureau des finances de la Généralité de Lyon; — le 4 mai 1700, baptême de Jean, fils de Claude Chevillard, notaire royal; — le 17 octobre 1750, bénédiction de deux cloches; — le 24 janvier 1753, sépulture dudit Claude Chevillard; — le 24 février 1756, mariage de Jean-Philippe Charmont, bourgeois demeurant à Chasselas, avec Christine, fille de Philibert Moiroud, garde du corps du prince de Condé; — le 18 novembre 1766, mariage de Joseph Bouverot, procureur à Pont-de-Veyle, avec Louise, fille d'Antoine Bouchacourt, greffier de la maréchaussée du Mâconnais; — le 28 août 1768, mariage de Claude Boussin, notaire à Sercy, avec Françoise, fille dudit Antoine Bouchacourt; — le 8 mai 1779, « ont été exhumés les ossemens « des ancêtres de M. de Pierreclos, inhumés dans l'ancienne « église, et ont été transportés dans le caveau par ledit « seigneur construit pour sa sépulture et celle de sa « famille; » — le 17 mai 1784, baptême d'Antoine-Guillaume, fils de Jean-Baptiste Michon de Pierreclos, écuyer, etc.

B. 1522. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Plottes. — Manquent les années de 1704 à 1707 et de 1715 à 1736; — le 11 mars 1701, baptême de Pierre, fils de Pierre Chesnard, avocat aux cours de Lyon; — le 22 mai 1751, sépulture de Joseph Pelletier, prêtre, curé de ladite paroisse « depuis soixante-« trois ans et six mois, » etc.

B. 1523. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Prayes. — Le 15 février 1738, « abjuration de ses hérésies, » faite par Jean Jouffroy, habitant de ladite paroisse; — le 18 septembre 1748,

baptême de Françoise-Antoinette, fille de Claude-Marie de Franc, chevalier, seigneur de la Salle-de-Manziat, ancien capitaine d'infanterie demeurant au hameau de Culey, etc.

B. 1524. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1690-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Pressy-sous-Dondin : — Manquent les années 1697, 1699, 1702, de 1711 à 1736 et 1781 ; — le 21 mai 1696, mariage de Laurent de Mathieu, écuyer, avec Jeanne Duvair ; — le 26 janvier 1700, mariage de Jean-Baptiste Bataillard, praticien à Cormatin, avec Philiberte, fille de Dominique Philibert, notaire royal à Pressy ; — le 31 janvier 1700, baptême de Jean-Jacques, fils de Louis Château, maître peintre ; — le 23 novembre 1739, mariage de Jean Circaud, bourgeois demeurant à Oyé, avec Jeanne-Françoise Petit de Lamure ; — le 13 février 1756, baptême de Jean-François-Marie, fils de Jean-François de Montel de Bussy, écuyer, seigneur de la Tour-de-Marchizeuil ; — le 26 janvier 1762, mariage de Léonard David, bourgeois demeurant à Blany, paroisse de Laizé, avec Catherine, fille de Dominique Philibert, avocat en parlement ; — le premier juin 1762, baptême de Gabriel-Claude-Amédée-Sophie, fils de messire Hector-Antoine-Dominique de La Garde de Chambonas, comte de Saint-Thomé, seigneur de Pressy et autres lieux ; — le 9 novembre 1762, mariage de Jean-Marie-Alexis Bonnetain, demeurant à Charolles, avec Anne-Louise, fille d'Hugues Bailly, notaire royal à Pressy ; — le 9 juillet 1764, mariage de Pierre-Marie Bailly, notaire et procureur en la prévôté et châtellenie royale de Saint-André-le-Désert, avec Jacqueline, fille de François Bérard, procureur du Roi en ladite prévôté ; — le 10 janvier 1774, mariage de Claude Delucenay, bourgeois demeurant à Vitry, avec Barbe-Guillaume, fille dudit Jean-François de Montel ; — le 4 février 1779, mariage de messire Louis-Jules, marquis de Balathier, chevalier, comte de Lantage, seigneur de Villargoix, capitaine de dragons, avec Marie-Françoise-Diane, fille dudit Hector-Antoine-Dominique de La Garde de Chambonas, etc.

B. 1525. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Préty et Lacrost, son annexe. — Manquent les années 1705, 1707 et de 1718 à 1736 ; — le 11 juin 1701, baptême de Raymond, fils d'Eustache Chanorier, avocat en parlement ; — le 12 février 1713, baptême de François, fils de François Batonnard, substitut du procureur du Roi en la châtellenie de Cuisery ; — le 5 septembre 1717, « translation des reliques de saint « Félix, prêtre et martyr, dans l'église de Presty, reliques « qui ont été portées de Rome par le frère Claude Volage, « hermite, originaire de Lacrost, qu'il receut à Rome dans « une boëte de bois couverte de papier marbré, entourée « d'un ruban rouge et scellée des sceaux de l'éminentissime « cardinal Gaspard de Carpineo, vicaire général de sa Saintteté ; » — le 27 septembre 1769, bénédiction de deux cloches ; — le 9 octobre 1780, mariage de Jean-Jacques Pourtier, seigneur de Larnaud, avocat en parlement demeurant à Lons-le-Saunier, avec Françoise, fille de Jean-Baptiste Duvernay, écuyer, demeurant à Mâcon, etc.

B. 1526. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1708-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Prissé. — Manquent les années de 1713 à 1736 ; — le 12 septembre 1740, mariage de Jacques Dumoney, avec Jeanne, fille de Jean Puthod, maître chirurgien ; — le 8 mai 1751, sépulture de Marie-Anne Laborier, femme de Jacques Barjot, seigneur de la Combe, ancien lieutenant particulier assesseur civil et criminel audit bailliage ; — le 28 novembre 1769, mariage de Benoît Du Ligier Testenoire, notaire royal à Ouroux, avec Madeleine, fille de Jean Avignent, négociant à Mâcon ; — le 26 février 1781, mariage de messire Claude Quarré Du Plessis, chevalier, seigneur de Corcelles, lieutenant général au bailliage d'Autun, avec Avoye-Marie-Thérèse, fille de feu Brice Barjot de La Combe, lieutenant général au bailliage de Mâcon ; — le premier octobre 1783, baptême de Valentin, fils de Claude-François-Pierre Jamet, greffier en l'Élection de Mâcon, archiviste et chef au bureau des États du Mâconnais, etc.

B. 1527. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1738-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Prizy. — Manque l'année 1760 ; — le 8 août 1753, sépulture de Joseph Guichardet, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 17 mai 1775, baptême de Rose, fille de Claude-Adélaïde Favre, seigneur des Fougerards, avocat en parlement, demeurant à Amanzé, etc.

B. 1528. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Pruzilly. — Manquent les années de 1705 à 1736 ; — le 9 janvier 1748, mariage d'Alexis Chapuys, notaire royal à Mâcon, avec Pierrette Reignier, etc.

B. 1529. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1668-1747. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romanêche. — Manquent les années 1687, 1689, 1691, 1692, 1705, 1706, 1707 et de 1717 à 1736; — le 6 mai 1696, sépulture de Nicolas-Louis de Chabannes, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 28 novembre 1747, mariage de Benoît, fils de Philibert Sambin, notaire royal, avec Marie Boisson, etc.

B. 1530. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1748-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romanêche. — Le 28 juillet 1750, mariage de François-Catherine de Saint-Loup, lieutenant de dragons, avec Madeleine, fille de feu messire Charles de Consier, chevalier, seigneur de Bolomier, coseigneur de Poncin; — le 22 février 1751, mariage de Benoît Condeminal, notaire, âgé de 19 ans, avec Marie Farget; — le 5 novembre 1759, baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Chalandon, notaire royal à Saint-Symphorien puis à Romanêche; — le 19 octobre 1779, mariage de Jean Morin, notaire royal à Mâcon, avec Marie-Philiberte, fille de feu Antoine Perraud, maître particulier des eaux et forêts de Dombes; — le 4 juillet 1781, baptême de Claude-Marie, fils de Claude-Marie Perraud, docteur en médecine; — le 18 août 1781, mariage de Jean Brémond, négociant à Charolles, avec Pierrette, fille de feu Jacques Fonteray, notaire royal à Suin; — le 12 novembre 1788, sépulture de Jacques Fonteray, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1531. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1690-1760. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romenay. — Manquent les années 1692, 1693, de 1703 à 1713, de 1716 à 1736 et 1748; — le 12 juin 1714, mariage de messire François de Thoisy, chevalier, seigneur de Marcilly, Bruailles, Montagny et Loize, avec Anne, fille de Joseph Colin, écuyer, conseiller au bailliage de Chalon; — le 28 janvier 1737, baptême de Marie-Antoinette, fille de Claude Feuillet, avocat en parlement, juge d'appel au comté de Saint-Trivier; — le 3 décembre 1739, baptême de Charles, fils de Charles Chanu, avocat en parlement; — le 28 mai 1742, baptême de Joseph-Marie, fils de Jacques-Marie Lataud, procureur; — le 5 février 1744, baptême de Pierre-Louis, fils de Charles Benoît, notaire et greffier de la justice de Romenay; — le 27 juin 1746, mariage de Dominique Lallemand, procureur aux justices de Romenay et Pont-de-Vaux, avec Élisabeth-Catherine Lataud; — le 25 août 1755, mariage de Jean-François Lornot, avocat en parlement demeurant à Tournus, avec ladite Marie-Antoinette Feuillet, etc.

B. 1532. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1761-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romenay. — Le premier mai 1764, mariage de Marie-Mathieu Mignot, notaire royal à Feillens, avec Marie-Antoinette Benoît; — le 24 novembre 1767, « sur les cinq heures du matin, » mariage de Bernard Gros, bourgeois résidant à Simandre, avec Louise-Barbe, fille de feu Pierre Coudery, notaire et procureur fiscal en la justice de la baronnie de Romenay; — le 28 novembre 1770, mariage de Roch Nivière, docteur en médecine à Saint-Trivier, avec Marie-Claudine Lallemand; — le 13 juillet 1772, mariage de Gaspard Chappuis, maître chirurgien à Pont-de-Vaux, avec Marie Denis, laquelle, devenue veuve, fut mariée en secondes noces, le 30 octobre 1775, à Joseph Coudery, procureur fiscal en ladite justice; — le 16 avril 1776, mariage de Jacques Fossurier, procureur, avec Marie-Françoise Tortillier; — le premier mars 1784, mariage de Jacques-Marie Lataud, notaire et procureur, avec Marie-Pierrette, fille de Claude-Marie Gonet, notaire et procureur, etc.

B. 1533. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1680-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse du Rousset. — Manquent les années de 1689 à 1738 et 1787; — le 2 avril 1751, sépulture de Mathieu Collet, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 11 août 1755, mariage de Marcel Viard, marchand à Cluny, avec Bénigne, fille de François Bertrand, bourgeois demeurant au Rousset, etc.

B. 1534. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sailly. — Manquent les années de 1703 à 1736; — le 16 avril 1692, baptême de Pierre, fils de Pierre Moraillon, notaire royal; — le 24 avril 1742, mariage de François Lagrange, procureur d'office à Viry, avec Françoise Bérard de Trémolles; — le 21 octobre 1744, mariage de Jean-Marie Delathéolière, maître chirurgien, avec Jeanne Perrault; — le 9 septembre 1749, mariage de Gilbert Girardet, lieutenant du premier chirurgien du Roi, avec Aimée Chaumay; — le 29 juin

1779, mariage de Jean-Baptiste Bailly, procureur à Saint-André-le-Désert, avec Catherine, fille d'Étienne Chevalier, notaire à Sailly; — le 11 décembre 1786, mariage de Nicolas-Henri Philibert, clerc de palais, avec Marie-Reine, fille de Marie-Placide Pagny, procureur à Cluny; — le 27 novembre 1787, mariage de François Plantin, négociant à Lyon, avec Louise-Michelle, fille de François Bourgoin, marchand commissionnaire audit Lyon et seigneur de Sailly, etc.

B. 1535. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1668-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Albain. — Manquent les années 1676, 1679, 1681, 1688, 1689, de 1692 à 1707, 1710 et de 1713 à 1736; — le 11 juin 1739, bénédiction d'une cloche; — le 27 janvier 1740, mariage de Laurent Aubertin, bourgeois de Paris, avec Marie-Marguerite Germanan; — le 29 avril 1749, baptême d'Henri, fils de Jean Moreau, notaire royal; — le 14 juillet 1790, « j'ay « béni le drapeau national de la paroisse de Saint-Albain en « l'église, et de là je suis allé en procession avec le Maire « et les autres officiers, en une chapelle dressée à cet effet « dans le pâquier, » etc.

B. 1536. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1689-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Amour. — Manquent les années 1694, 1702, 1706, 1707, 1714, 1715, de 1717 à 1736 et 1762; — le 11 avril 1741, mariage de Jean-Baptiste Desaint, libraire et imprimeur à Mâcon, avec Claudine Desgranges; — le 9 novembre 1743, mariage de Jean-Louis Verchère, notaire royal à Marcigny, avec Marguerite Brenot; — le 15 juillet 1749, mariage de Pierre-Nicolas Ligonnet, avocat en parlement, avec Nicole Videt; — le 25 juin 1766, mariage de François Geoffroy, bourgeois de Saint-Clément-lès-Mâcon, avec Marguerite Ponsard; — le 19 juin 1769, mariage de François-Marie Rubat, avocat en parlement, avec Suzanne Bourdon, etc.

B. 1537. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-André-le-Désert. — Manquent les années de 1705 à 1739; — le 27 juillet 1740, baptême d'Henriette-Brigitte, fille illégitime de Thomas Monnier Des Hauts, écuyer, ancien garde du corps du Roi, et de Catherine-Claudine de Thibaut de Noblet Des Prés, veuve de messire Georges-Melchior de Champier, chevalier, comte de Chigy, lesquels se marièrent le 19 décembre suivant; — le 3 juin 1749, mariage de Simon Derymon, bourgeois de Sigy-le-Châtel, avec Marie, fille de Louis Margot, lieutenant général au bailliage de Charolles; — le 15 juin 1750, mariage de Claude-Henri de Vainy, écuyer, seigneur de Villorbaine, la Chapelle et autres lieux, avec Catherine, fille de Nicolas de Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau; — le 26 février 1784, sépulture de Marguerite Botton, veuve de Guillaume Philibert, prévôt et châtelain royal dudit Saint-André, etc.

B. 1538. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Boil. — Manquent les années de 1704 à 1736; — le 16 octobre 1745, sépulture d'Hugues Leschenault, maître chirurgien; — le 31 décembre 1751, sépulture de Claude Raquillet, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1539. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1670-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sainte-Cécile. — Manquent les années de 1684 à 1736; — le 20 juillet 1788, bénédiction d'une cloche; — le 13 juillet 1780, sépulture de François Guichard, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1540. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Clément-lès-Mâcon. — Manquent les années 1674, 1676, 1679, 1688, 1705, 1706, 1707 et de 1710 à 1736; — en 1709, sépultures d'un grand nombre de mendiants inconnus et de pauvres « morts en la maladerie; » — le 12 octobre 1751, sépulture d'Antoine Dumont, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 5 juin 1787, mariage de Jean-Baptiste Protat, procureur, avec Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste Charton, marchand à Mâcon, etc. — Baptêmes d'un grand nombre d'enfants illégitimes.

B. 1541. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1672-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Clément-sur-Guye. — Manquent les années de 1675 à 1679, 1682, 1688, 1689, 1691, 1706, 1707 et de 1717 à 1735; — le 26 février 1737, mariage de Jean, fils de Jean Gacon, notaire royal à Joncy, avec Philiberte Derains, etc.

B. 1542. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1612-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Gengoux-le-Royal. — Manquent les années de 1630 à 1694 et de 1703 à 1736; — le 14 octobre 1612, baptême de Pontus, fils de Claude Rigaud, procureur du Roi au grenier à sel dudit Saint-Gengoux; — le 9 avril 1613, baptême de Gaspard, fils de François de Rymon, juge royal audit lieu; — le 27 décembre 1694, sépulture de Michel Colson, greffier en chef et notaire royal; — le 21 mai 1738, mariage de Philibert Chaillot, juge, prévôt civil, lieutenant criminel et maire perpétuel dudit Saint-Gengoux, avec Catherine-Émerentiane, fille de Léonard Cochardet, procureur du Roi en la prévôté et châtellenie royale de la même ville; — le 2 juillet 1742, mariage de Louis Gournot, maître chirurgien, avec Marie, fille de Louis Machureau, procureur; — le 4 février 1743, mariage de Louis Boton, procureur d'office au marquisat d'Uxelles, avec Jeanne, fille de Jacques Baylon, maître chirurgien; — le 12 août 1750, mariage de Louis Cochardet, avocat en parlement, avec Anne-Marie, fille d'Antoine-Marie Ducrest, seigneur de Montigny et du Montceau; — le 17 mars 1754, « la translation des ossements des dames « religieuses Ursules de Saint-Gengoux, contenus dans huit « cercueils tels qu'ils se sont trouvés qui ont pu supporter « le transport, et le surplus déposé dans quatre grandes « caisses, a été faite dans l'église de Saint-Gengoux, pour « y faire les stations ordinaires, et de là ils ont été trans- « portés dans le cimetière de la Sainte-Madeleine, où ils « ont été inhumés; » — le 5 juillet 1757, mariage de Louis Baudot, avocat en parlement, avec Philiberte, fille dudit Philibert Chaillot; — le 16 février 1762, mariage d'Alphonse Ravier, avocat en parlement, plus tard juge royal en ladite châtellenie, avec Marguerite, fille d'Honoré Baylon, contrôleur audit grenier à sel; — le 19 décembre 1769, baptême de Jacques-Antoine, fille de Guillaume Laroche, receveur au même grenier; — le 21 juin 1776, baptême de François, fils de Claude-Christophe Marchand, notaire royal et procureur du Roi syndic de la ville de Saint-Gengoux; — le 15 mai 1788, bénédiction de la cloche du nouvel hôpital; — le 30 juillet 1789, « la messe du vœu « de ville et celle fondée par M. de Poncelet en la chapelle « Saint-Antoine, ainsi que la procession, n'ont pu être « acquittées, vu le danger où se trouva la ville d'être « assiégée par une troupe de brigands incendiaires, et la « nécessité où furent les habitants de prendre les armes, » etc.

B. 1543. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1682-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Gengoux-de-Scissé. — Manquent les années de 1693 à 1736 et 1759; — le 5 novembre 1738, mariage de Claude Aubery, praticien, avec Françoise Jard; — le 4 août 1772, sépulture d'André-Philibert Butty, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 20 janvier 1789, mariage de Bernard-Charles Lorrain, procureur à Mâcon, avec Charlotte, fille de feu Louis George, aussi procureur, etc.

B. 1544. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Germain-des-Bois. — Le 5 août 1737, mariage de Jacques-Charles Vondière, marchand à Oyé, avec Antoinette, fille de Gilbert Bouillet, seigneur du Trembly, ancien procureur du Roi au grenier à sel de Charolles; — le 22 août 1744, sépulture dudit Gilbert Bouillet; — le 21 décembre 1756, baptême de Louis, fils de Nicolas Grandjean, notaire royal; — le 9 février 1762, mariage de Jacques, fils d'autre Jacques Deshaires, fermier de la terre et seigneurie de Dyo, avec Claudine, fille de Jean Bouillet Du Trembly, qui, le 25 juin 1765, maria Catherine, une de ses autres filles, avec Cosme Geoffroy, bourgeois de la Clayette, et, le 7 novembre 1775, une autre fille appelée Marie, avec Claude-Marie Lavaud, marchand à Digoine, paroisse de Palinges, etc.

B. 1545. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Huruge et Saint-Martin-la-Patrouille, son annexe. — Manque l'année 1756; — le 22 septembre 1749, mariage de Pierre-Marie Noiret, marchand à Charolles, avec Marguerite, fille de Philibert Pagny, notaire royal audit Saint-Martin; — le 27 octobre 1767, mariage de Philibert Munier, procureur à Lugny, avec Constance Jard; — le 3 décembre 1775, sépulture de Louis Pagny, notaire royal au Mont-Saint-Vincent; — le 19 novembre 1777, mariage de messire Victor-Amédée de La Fage, chevalier, marquis de Saint-Huruge, seigneur de Saint-Martin, Burzy, Valescot, Malfontaine, Vaux-sous-Targe et autres lieux, avec Ambroise-Marthe-Andrée, fille de Jean Mercier, bourgeois demeurant à Saint-Germain-en-Laye; — le 22 octobre 1779, baptême de Claire-Sophie, fille dudit marquis, etc.

B. 1546. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Igny-de-Roche. — Le 22 janvier 1741, baptême de René-Antoine, fils de Pierre Fleury, notaire royal ; — le 24 février 1772, mariage de Claude Verchère, marchand à Tancon, avec Marie-Anne, fille dudit Fleury ; — le 24 janvier 1786, mariage de Pierre-Marie Fargès, notaire royal à Belmont (Rhône), avec Antoinette, autre fille dudit Pierre Fleury, etc.

B. 1547. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1708-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Jean-le-Priche. —Manquent les années 1712, 1713, 1714 et de 1717 à 1736 ; — le 6 février 1741, mariage de Joseph Guérin, écuyer, avec Françoise, fille de Claude Demoline, bourgeois de Lyon ; — le 28 octobre 1771, baptême de Victoire, fille de Jean-Pierre Delglat de La Tour Du Bost, trésorier de France, etc.

B. 1548. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1738-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Julien-de-Civry. — Manque l'année 1739 ; — le 23 mars 1743, sépulture d'Hercule Joleaud Des Forges, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 19 novembre 1743, mariage de Laurent Cortey, marchand, avec Dominique, fille de Jean Bouillet Du Trembly, bourgeois, fermier de la terre et seigneurie du Vau-de-Chizeuil ; — le 13 octobre 1744, sépulture de Gabrielle Geoffroy, veuve de Philibert Pallot, lieutenant général au comté du Charollais ; — le 28 janvier 1755, mariage de Jean-Marie Prudon, marchand à Charolles, avec Claudine, fille dudit Jean Bouillet ; — le 28 novembre 1757, mariage de Jean-Baptiste Fricaud, notaire royal, juge de la baronnie du Vau-de-Chizeuil et du palatinat de Dyo, avec Anne Geoffroy ; — le 30 janvier 1759, sépulture de Louise de Vallerot, comtesse de Mandelot, décédée en son château du Petit-Bois ; — le 6 décembre 1768, mariage de Laurent Mommessin, avocat en parlement, avec Marie, fille de feu Claude Verchère, fermier de la terre et seigneurie d'Oyé ; — le 28 avril 1770, mariage de Claude Dallier, procureur à Tramayes, avec Marie, fille de feu Charles Bouteloup, notaire royal ; — le 16 septembre 1774, sépulture de Philibert Cortey, notaire royal à Saint-Julien, etc.

B. 1549. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1713-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Laurent-en-Brionnais. — Manquent les années de 1716 à 1736 ; — le 20 février 1759, baptême de Jean-Antoine, fils d'Antoine Delagrange, notaire royal, etc.

B. 1550. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Léger-sous-la-Bussière. — Le 4 février 1744, baptême d'Anne, fille de Charles Aucaigne, maître chirurgien ; — le 17 mai 1746, mariage d'Étienne Dufour, marchand à Clermain, avec Jeanne, fille de feu Benoît Aucaigne, procureur audit bailliage, etc.

B. 1551. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Marcelin-de-Cray. — Manque l'année 1754 ; — le 26 novembre 1776, mariage de Jean Buchon avec Jacqueline, fille d'Antoine Baudot, bourgeois à Cray, etc.

B. 1552. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1736-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-de-Lixy. — Manquent les années 1759 et 1762 ; — le 27 janvier 1780, sépulture de Joseph-Philippe Patel, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1553. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1739-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-de-Salencey. — Manque l'année 1745 ; — le 20 août 1743, sépulture d'Henri Chappuis, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 11 février 1749, mariage de Jean-Baptiste Gormand, bourgeois à Rhodes, paroisse de Château, avec Angèle, fille de Victor Chavot, notaire royal demeurant aux Landes, hameau dudit Saint-Martin ; — le 24 juillet 1759, mariage de François-Louis Cornille, procureur au bailliage de Tournus, avec Catherine, fille de feu Jacques Poivre, bourgeois demeurant au hameau de la Verrière ; — le 16 novembre 1762, mariage de François Baudinot, avocat en parlement, lieutenant en la justice de Paray, avec Françoise, fille dudit Victor Cha-

vot; — le 10 mars 1768, mariage de Jean-Baptiste Greuzard, chirurgien du Roi, avec Marguerite-Françoise, fille de Nicolas Delorme, bourgeois demeurant au hameau des Georges; — le 13 juin 1775, bénédiction d'une cloche; — le 28 novembre 1780, mariage de Pierre Pernot, avocat en parlement demeurant à Charolles, avec Jeanne, fille de feu Ferdinand Poivre, bourgeois, etc.

B. 1554. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1681-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-de-Senozan et Asnières, son annexe. — Manquent les années 1685, 1686, de 1690 à 1702 et de 1705 à 1736; — procès-verbal constatant qu'Étienne de La Salle, cordelier du couvent de Pont-de-Vaux, ayant exercé les fonctions curiales dans ladite paroisse pendant un an et demi (1681 et partie de 1682), « par un esprit mal intentionné, de fureur et colère, auroit « tous déchirez les actes tant de baptesmes, mariages « qu'enterrements, et par après jettez au feu, en disant « qu'il ne voulloit pas que jamais personnes puissent se « servir ny profficter desdictz actes, » et à la suite, reconstitution desdits actes, au moyen des déclarations faites par les habitants devant Claude Gobier, notaire royal; — le 12 avril 1747, sépulture de Jacques-Marc-Antoine Millet, prêtre, curé de ladite paroisse depuis l'année 1686; — le 31 août 1778, mariage de Pierre-François Dunand, avocat en parlement résidant à Lons-le-Saunier, avec Anne-Claudine Brunet, bourgeoise demeurant à Uchizy, etc.

B. 1555. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-du-Tartre. — Manquent les années 1677 et de 1687 à 1736.

B. 1556. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1680-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Maurice-des-Champs. — Manquent les années 1681, de 1684 à 1736 et 1783.

B. 1557. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. — Le 8 septembre 1738, baptême de Jean-Baptiste, fils de Gabriel Joly, notaire royal; — le 23 avril 1747, sépulture d'Alexandre Sabatin, bourgeois de Chassigny-sous-Dun; — le 6 janvier 1751, baptême de Germaine, fille de Gabriel Ducarre, avocat en parlement, juge châtelain royal de Châteauneuf; — le 23 janvier 1760, mariage de Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, seigneur des Raviers, garde du corps du Roi, avec Anne-Catherine, fille de Jean-Baptiste-Alphonse de Royers, chevalier, seigneur de la Matrouille et autres lieux; — le 16 mai 1771, baptême de François-Hélie, fils de Jean Demonchanin, notaire royal, etc.

B. 1558. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Mauris-des-Prés. — Manquent les années 1689 et de 1692 à 1736; — le 4 janvier 1677, baptême de Marie-Anne, fille de messire Claude-Joseph de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil; — le 18 juillet 1742, mariage de Jean-François Picquet, maître chirurgien à Baume-les-Messieurs, avec Antoinette, fille de Claude Maillet, marchand à Saint-Mauris; — le 18 avril 1771, sépulture de Gabriel Simyan, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 24 novembre 1783, sépulture de messire Léonard-François, marquis de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, seigneur d'Émeringes et autres lieux, etc.

B. 1559. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux. — Manque l'année 1754; — le 25 avril 1747, sépulture de Claude-Marie Tarlet, notaire royal; — le 21 octobre 1767, baptême de Jean-François, fils de François Tarlet, notaire, etc.

B. 1560. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Point. — Le 3 mai 1746, procès-verbal constatant que l'on ne trouve aucun acte de baptême de demoiselle Joachim-Emmanuelle-Gabrielle-Perpétue de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, née vers le milieu d'avril 1728; — le 19 septembre 1750, sépulture de Catherine-Françoise Brûlard de Sillery, veuve de messire Pierre Allemand, seigneur de Montmartin et autres lieux; — le 21 décembre 1767, sépulture de Gabrielle-Joachim-Emmanuelle de Rochefort, dame de l'abbaye royale d'Origny; — le 31 décembre 1773, sépulture de messire Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ailly, marquis de Saint-Point; — le 14 janvier 1786, baptême de Gilbert-Casimir, fils d'Étienne Bruys, négociant, etc.

B. 1561. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1742-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Romain. — Le 26 juillet 1773, mariage de Claude-François, fils de Claude Bauderon, conseiller du Roi, capitaine-châtelain de la ville de Thoissey, avec Anne-Marie-Colette, fille de Philibert Dumolin, officier au régiment provincial d'Autun, etc.

B. 1562. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1674-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Sorlin. —Manquent les années de 1675 à 1683, 1687, 1689, 1690, et de 1692 à 1736; — le 20 octobre 1739, baptême de Jean-Baptiste, fils de Claude-Marie Chevillard, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais; — le 27 novembre 1752, mariage d'Alexis Benon avec Marie-Antoinette Dejoux; — le 10 octobre 1762, sépulture de Pierre Siraudin, avocat en parlement; — le 22 mars 1789, baptême d'Étienne-Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Pascal, maître en chirurgie, etc.

B. 1563. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Symphorien-d'Ancelles. — Manquent les années de 1674 à 1677, 1688 et de 1697 à 1736; — le 22 août 1682, « pour solemniser la « feste de Sainct-Symphorien, notre illustre patron, avons « avec dévotion exposé au culte de tous les fidèles les « sainctes reliques de Sainct-Léon, Saincte-Victoire, Sainct- « Faustin et Saincte-Constance, martyrs, dans nostre esglize « de Sainct-Symphorien, sçavoir : l'os coronal de Sainct- « Léon et l'os petrus de Saincte-Victoire, donnez par sieur « François Lamyn à ladicte esglise, qu'il auroit obtenus à « Rome, il y a deux ans; plus l'os du femur de Sainct- « Faustin et l'os de l'homoplatte de Saincte-Constance, « donnez par frère Donat, religieux du tiers ordre de « Saint-François; lesdictes reliques ont été portées avec « piété et vénération, sur brancards, par 8 prestres revêtus « de dalnatiques, et posées aux costés du tabernacle; » — le 23 mai 1686, bénédiction de la croix « qui estoit posée « jadis proche du colombier de la chapelle de Sainct-Jean- « Baptiste, et qui est à présent dans la place proche de la « Condemine du Seigneur, du costé du soir de l'esglise; » — le 17 novembre 1693, mariage de Pierre Chanorrier de Belleverne, avec Françoise Forest; — le 22 août 1694, baptême de Jean-Baptiste, fils de Laurent Moyrod, avocat en parlement; — le 6 février 1759, mariage de Jean-Baptiste Chalandon, notaire royal, avec Marie Farget, etc.

B. 1564. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Symphorien-des-Bois. — Manquent les années 1757 et 1759; — le 20 avril 1762, bénédiction d'une cloche « destinée pour la chapelle rurale de Saint-Georges de cette paroisse, » etc.

B. 1565. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Verand. — Manquent les années 1758 et 1765; — le 15 février 1768, mariage de Pierre Grandjean-Fouchy, bourgeois de Saint-Verand, avec Pierrette Benon, domiciliée à Vaux-sur-Julliénas; — le 2 février 1787, mariage de Philibert Dorin, négociant, avec Claudine, fille de Paul Robert, négociant à Mâcon, etc.

B. 1566. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Vincent-des-Prés. — Manquent les années de 1702 à 1707, 1709 et de 1711 à 1736; — le 23 juillet 1743, sépulture de Pierre Aulas, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 26 juin 1759, mariage de Claude Gauthier, conseiller à Dôle, avec Philiberte Jandard, etc.

B. 1567. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Ythaire. — Le 14 mai 1755, sépulture de Pierre Main, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 11 octobre 1760, sépulture de Françoise-Huguette de Thy, femme de messire Louis-Marie de Prisque de La Tour-Serville, seigneur de Besanceuil, la Tour-de-Vers et Angoin; — le 8 janvier 1782, mariage d'Hilaire Gallimardet, maître d'école audit Saint-Ythaire, avec Catherine Gelé, etc.

B. 1568. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1689-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Salle. — Manquent les années 1690, de 1692 à 1710 et de 1714 à 1736; — le 4

février 1743, sépulture d'Alexis Chapuys, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 28 mai 1753, sépulture de Jean Falaîs, prêtre, successeur du précédent, etc.

B. 1569. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1674-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Salornay-sur-Guye et Chérizet, son annexe.—Manquent les années de 1676 à 1691 et de 1703 à 1736 ;—le 6 novembre 1738, mariage de Charles Montel, ancien officier d'infanterie, avec Espérance-Georgette de Chardonnay ; — le 10 novembre 1739, mariage de Jean-Baptiste Cajon, notaire et procureur à Tournus, avec Marie-Madeleine Blondel ; — le 4 octobre 1757, mariage de Claude-Marie Gayet, bourgeois demeurant à Charolles, avec Jeanne, fille de feu Jacques Bolot, procureur fiscal en la justice mage de Cluny ; — le 12 juin 1758, mariage de François Dulac, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Espérance Monnier ; — le 9 mars 1767, baptême de Pierre-Louis, fils de Pierre-François Saulnier de Lanoue, procureur au bailliage de Tournus ; — le 17 octobre 1775, mariage de Catherin Gayet, procureur au bailliage de Charolles, avec Antoinette-Marie Dumont ; — le 5 novembre 1776, mariage de Christophe Lagandré, maître chirurgien, avec Françoise Perrault ; — le 26 juin 1789, mariage de François-Pierre-Jean-Baptiste Munier, notaire royal, avec Jeanne-Louise de Chardonnay, dame de Salornay, les Épaux, Dormy et dépendances, etc.

B. 1570. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sancé. — Manquent les années 1687, 1691, 1706, 1707 et de 1715 à 1736 ; — le 2 janvier 1753, sépulture de Joseph Aujas, bourgeois de Mâcon ; — le 3 juin 1756, mariage de Pierre Dabry, notaire et procureur à Belleville, avec Barbe, fille de Claude Brosse, commissionnaire en vin demeurant à Mâcon ; — le 13 octobre 1788, mariage d'Étienne, fils d'Alexis Benon, notaire royal à la Chapelle-de-Guinchay, avec Anne Jacquet, etc.

B. 1571. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Santilly. — Le 6 février 1759, sépulture de Guillaume Cochon, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 19 septembre 1769, mariage de Gabriel-Philibert Chaillot, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de Louis Cochardet, avocat demeurant à Saint-Gengoux-le-Royal, etc.

B. 1572. (Liasse.) — 61 , papier.

1685-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Satonnay. — Manquent les années de 1686 à 1689, de 1691 à 1708 et de 1714 à 1737 ; — le 25 avril 1769, mariage de Joseph Méziat, notaire royal à Senozan, avec Claudine, fille de feu Jean-Baptiste Dabry, marchand à Cluny, etc.

B. 1573. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1677-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saules. — Manquent les années 1679, de 1704 à 1707, 1714 et de 1717 à 1736 ; —le 15 mars 1687, sépulture d'Antoine Clary, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 25 août 1693, mariage de Charles Ruzot, bourgeois, avec Philiberte, fille d'Hugues Mautrey, avocat à la cour résidant à Saules ; — le 11 août 1749, mariage de Louis Desir, écuyer, avec Jeanne, fille de Joseph Moutton, avocat en parlement ; — le 13 juin 1758, mariage de Blaise Thoison, maître chirurgien à Bey, avec Élisabeth, fille d'Alphonse Ruzot, notaire royal à Saules, etc.

B. 1574. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1693-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Savigny-sur-Grosne. — Manquent les années 1695, 1606 et de 1703 à 1736 ; — le 3 octobre 1753, sépulture de Claude Bousseau, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 18 mars 1759, sépulture de Pierre Petitjean, notaire royal ; — le 3 août 1775, « transporté la statue de Notre-Dame de Grâce dans la chapelle « de Saint-Claude de Savigny, fait l'exhumation des osse- « ments des corps inhumés dans la chapelle Notre-Dame « de Grâce et transportés dans l'église de Savigny, » etc.

B. 1575. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1684-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sennecé. — Manquent les années 1687, 1690, 1706, 1707 et de 1709 à 1736 ; — le 8 juin 1778, mariage de messire Jacques-André Châtelain d'Essertines de Belleroche, procureur du Roi en la sénéchaussée de Beaujolais, avec Marie-Charlotte-Eugénie, fille de messire Jean-Salomon Bernard, chevalier, seigneur de Sennecé, Viry, la Sénétrière, Moranchin, Chagniot e autres lieux ; — le 13 juillet 1784, mariage de Jacques Bonnerue, marchand à Vinzelles, avec Anne-Marie, fille de Louis Defranc, maître chirurgien à Sennecé, etc.

B. 1576. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1674-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Senozan. — Manquent les années de 1677 à 1686, 1706, 1707 et de 1714 à 1736; — le 13 juillet 1740, service pour le repos de l'âme de messire François Olivier, seigneur dudit Senozan, décédé à Paris le 5 du même mois; — le 30 août 1745, mariage de Jean Bonne, lieutenant en la châtellenie royale de Brancion, avec Marie Grobon; — le 23 novembre 1757, mariage de Claude Betaud, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Anne-Marie-Françoise, fille de Claude Dutour de Noirfossé, avocat en parlement, procureur du Roi en la police générale de Soissons, etc.

B. 1577. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sercy. — Manquent les années 1705, 1706, 1707 et de 1713 à 1736; — le 4 septembre 1692, baptême de Simon, fils d'autre Simon Derymon, notaire royal et procureur d'office en la justice dudit lieu; — le 31 janvier 1757, mariage de Jean-Baptiste Marmelat, marchand à Buxy, avec Antoinette, fille de Claude Boussin, marchand à Sercy; — le 24 juillet 1764, mariage de Jean-Marie Febvre, praticien à Saint-Gengoux, avec Marie, fille de Pierre Désir, officier en la connétablie de France; — le 30 septembre 1783, sépulture d'Antoine Viard, écuyer, seigneur de Sercy, Saint-Gengoux, la Plotte et autres lieux, lieutenant général audit bailliage, etc.

B. 1578. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Serrières. — Manquent les années de 1683 à 1687, 1691, 1707, 1710, 1712, 1713, 1714, de 1717 à 1736, 1753, 1754, 1755 et 1757; — le 13 février 1703, mariage de François Bruys, bourgeois, avec Claudine, fille de Claude Paisseaud, maître chirurgien à Cenves; — le 11 juillet 1748, « a été placé et posé dans « l'église de Serrières l'ancien tabernacle de l'église Saint- « Vincent de Mâcon, dont les chanoines de ladite église ont « fait présent à celle de Serrières; » — le 29 juillet 1752, sépulture d'Hippolyte Roland, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1579. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1667-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sologny. — Manquent les années de 1673 à 1678, 1683, de 1687 à 1691, 1706, 1707, 1711, de 1713 à 1736 et 1738; — le 25 février 1754, mariage de messire Mathieu Aymard de Francheleins, chevalier, seigneur de Montval, capitaine au régiment de Crussol cavalerie, avec Marie-Thérèse, fille de messire Jean-Étienne Demeaux, chevalier, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Biaune, Marbé, la Bruyère et autres lieux, président à mortier honoraire au parlement de Dombes, premier président au présidial de Mâcon; — le 19 avril 1762, mariage de messire Jacques-Marie Chossat, chevalier, seigneur de Montburon, Saint-Cyr, le Saugey et Verneuil, avec Marie-Élisabeth, fille dudit Jean-Étienne Demeaux, etc.

B. 1580. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1674-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Solutré. — Manquent les années de 1675 à 1681, de 1686 à 1691, 1703, 1706, 1707, 1709, de 1713 à 1736 et 1763; — le 10 décembre 1699, baptême de Jean, fils de Claude Delacharme, notaire royal à la Grange-du-Bois; — le 21 janvier 1771, sépulture de Brice Mornand, ancien curé de Saint-Jean-sur-Veyle; — le 23 avril 1787, mariage de Jean-Baptiste Sambin, procureur audit bailliage, avec Benoîte, fille d'Antoine Petit, secrétaire de l'Hôtel de ville de Mâcon; — le 16 mai 1791, installation de Gilbert Garnier, « prêtre de l'ancien dio- « cèse de Mâcon, nommé à la cure de Solutré par l'assem- « blée électorale, » etc.

B. 1581. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Taizé et Chazelle, son annexe. — Le 19 mai 1749, baptême de Claude-Marie, fils de Théodore Maître, bourgeois; — le 21 juillet 1783. mariage d'Edme-François Debrie, avocat en parlement, maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais, avec Claudine-Couronne, fille de François-Louis Dumolin, bourgeois; — le premier juin 1784, mariage de François Poncet, avocat en parlement, procureur du Roi en ladite maîtrise, avec Anne-Théodore, fille dudit Théodore Maître; — le 6 août 1785, sépulture de Jacques Commerson, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1582. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Tancon. — Manque l'année 1738; — le 20 mai 1739, sépulture de Jeanne de Damas, veuve de messire René-Emmanuel de Drée, dame de

Moulin, le Bost et Viry; — le 2 août 1751, mariage de Jean-Baptiste Gonnet, maître chirurgien à Saint-Bonnet-le-Troncy, avec Marianne, fille de Claude Delacoste, notaire royal à Tancon; — le 28 février 1756, sépulture de Louis Delabruyère, marchand de vin de la ville de Paris, résidant à la Chapelle de Guinchay; — le 11 février 1784, sépulture de Philibert Gondras, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1583. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1676-1765. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-André de Tournus. — Manquent les années de 1679 à 1692, de 1704 à 1736, 1744 et 1745; — le 6 novembre 1676, mariage de Claude Conte, notaire royal et procureur, avec Nicole, fille de Jean-Chrysostome Bureteau, notaire royal et procureur; — le 30 mai 1693, baptême de Nicolas, fils d'Étienne Denivières, procureur et notaire royal; — le 9 février 1695, mariage de François Bureteau, bourgeois, avec Anne Delaval; — le 1er juin 1701, mariage de Louis Maistre, avocat au bailliage de Mâcon, avec Jeanne Conte; — le 13 juin 1737, mariage de Jean-François Brunet, chirurgien, avec Antoinette Brandy; — le 15 décembre 1738, baptême de Jacques, fils de Pierre Aymon, notaire; — le 16 juillet 1742, mariage d'Arnaud Auger, avocat au parlement de Bordeaux, avec Marie, fille de Claude Compagnot, écuyer, conseiller du Roi, secrétaire-interprète de la Reine, maire perpétuel de la ville de Tournus; — le 22 août de la même année, baptême de Jean-Baptiste-Marie, fils desdits Auger et Compagnot; — le 22 avril 1746, baptême de Guillaume-François, fils d'Antoine Saulnier de Lanoue, avocat à la Cour; — le 23 juillet 1747, baptême de Claude-Gabriel, fils de Claude Vivien, receveur au grenier à sel; — le 2 août 1747, baptême de Jean, fils de Gilbert Delaval, avocat en parlement, procureur fiscal au bailliage de Tournus; — le 24 juillet 1753, baptême de Bonaventure, fils de Claude Chapuiset, notaire et procureur; — le 16 octobre 1753, mariage de Joseph-Marie Dupré, avocat en parlement, avec Marie-Élisabeth, fille de feu Charles Chanut, avocat en parlement; — le 29 juillet 1754, mariage de Claude-Marie Burignot, écuyer, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, avec Anne, fille de Bruno Canat, écuyer, seigneur de Chavy; — le 30 janvier 1759, mariage d'Hugues Choppin, ancien officier au régiment de Poitou, bourgeois de Lyon, avec Marie-Madeleine, fille de Claude Duhamel de Montigny, notaire et procureur; — le 26 août 1759, mariage de Nicolas Rosé, écuyer, capitaine de cavalerie, l'un des gardes du corps du Roi, avec Étiennette-Claudine Dumolin, veuve de Philibert Machoud, avocat en parlement; — le 11 janvier 1761, mariage de Louis-Gabriel-Philibert Debrange, avocat en parlement, avec Marie-Anne, fille de feu Claude-Bernard Drouin, officier au régiment de Cambrésis; — le 30 mai 1763, baptême d'Anne-Marie-Philiberte-Étiennette, fille de Gilbert-Bruno Canat, écuyer, seigneur de Chavy, etc.

B. 1584. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1766-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-André de Tournus. — Le 14 janvier 1766, mariage de Louis Jacquet, négociant à Villefranche, avec Claudine, fille de feu Claude Duhamel de Montigny, notaire et procureur; — le 2 février 1767, mariage d'Étienne-Jean Chevalier de Gourdon, capitaine d'infanterie, avec Marie-Huguette, fille de feu Bruno Canat, écuyer; — le 6 octobre 1767, mariage de Richard-Antoine Lornot, procureur, avec Claudine, fille de Gilbert Chappuis, notaire royal; — le 13 novembre 1767, mariage d'Antoine Gabuteau, syndic et receveur de la ville de Tournus, avec Marie, fille de feu Jean-Baptiste Larme, avocat en parlement; — le 3 février 1768, mariage de Jean-Pierre de Bona, docteur en médecine, avec Marie-Henriette, fille de Gilbert Delaval, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, maire de Tournus; — le 31 juillet 1768, baptême de Théodore-Philibert-Nicolas, fils de Claude-Charles-Philibert Perrault de La Motte, écuyer; — le 10 janvier 1769, mariage de Gilbert Piot, notaire et procureur, avec Pierrette, fille de Claude Vêtu, ancien notaire; — le 13 juin 1769, mariage de François Pourcher, notaire à Gigny, avec Jeanne-Marie, fille de Jean Borel, négociant; — le 24 juillet 1769, baptême de Jean-Christophe, fils de Gilbert-Bruno Canat, écuyer, seigneur de Chavy; — le 11 octobre 1769, sépulture de Jean-Louis Greuze, entrepreneur; — le 27 décembre 1771, baptême de Floris-Jean-Marie-Gabriel, fils de François-Anet de Mongirod, écuyer, sous-lieutenant de la louveterie de France; — le 29 avril 1772, sépulture de Jean-Baptiste de Vincent, seigneur de Cornon, ancien conseiller au Parlement de Dombes; — le 17 juin 1772, sépulture de Marianne de Franc, veuve de Marc-Antoine de Lavaur, écuyer; — le 11 novembre 1772, mariage de Jean Goutallier, négociant à Amplepuis, avec Anne-Marie, fille de feu René-Alexandre de Sainte-Avoye, capitaine d'infanterie; — le 24 août 1773, mariage de François Lacroix, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Senozan, avec Louise, fille de feu Jean-Claude Langlois, maître de la poste royale de Tournus; — le 29 novembre 1773, mariage de Pierre-Jacques Vivien, receveur au grenier à sel de ladite ville, avec Simonne, fille de feu Pierre-André Rivaud, avocat en parlement; — le 21 juin 1774, mariage de Jean-Baptiste Niepce, bourgeois à Tour-

nus, avec Marie, fille de feu Emmanuel Noly, bourgeois à Mâcon; — le 17 décembre 1776, mariage de Louis-René de Lavaur, écuyer, garde du corps du Roi, avec Étiennette, fille de feu Louis Dumolin, avocat en parlement; — le 23 novembre 1779, mariage de Gilbert Bittard Des Portes, écuyer, officier de cavalerie, avec Marie-Antoinette, fille de feu Jacques-Antoine de Vincent, écuyer, seigneur de Cornon et Leyssiat; — le 6 novembre 1782, mariage de Joseph-Mathurin Brisson de Beauvoir, sous-lieutenant de maréchaussée, avec Pierrette-Joséphine, fille de Jean-François Lornot, avocat en parlement, procureur du Roi en l'Hôtel de ville de Tournus; — le 26 avril 1785, mariage de Jacques Dulac, notaire royal, avec Marie-Victoire, fille de feu Pierre-Marie de Lavaur, écuyer, seigneur de Grenot; — le 11 juillet 1789, mariage de Louis-Robert Duval de La Bucardière, écuyer, capitaine de cavalerie, lieutenant en la maréchaussée de Lyonnais, avec Aimée-Éléonore-Thérèse Bernard de Royer de Saint-Micaud, « cy-devant chanoinesse de Salles; » — le 24 janvier 1791, mariage d'Alexis Bessard, greffier du juge de paix à Tournus, avec Marie-Gilberte, fille dudit Gilbert Piot, etc.

B. 1585. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1678-1763. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Tournus. — Manquent les années 1682, de 1691 à 1695, 1700, 1701, 1702 et de 1704 à 1736; — le 23 avril 1679, baptême de François, fils d'Albert Amyot, substitut du procureur fiscal et commissaire aux saisies réelles à la justice de Tournus; — le 3 novembre 1697, mariage de Philibert Machoud, garde du corps du Roi, avec Philiberte Delaval; — le 21 mars 1737, mariage de Claude Mathey, bourgeois à Tournus, avec Marie-Huguette, fille de feu Gilbert Delaval, avocat en parlement; — le 27 janvier 1740, sépulture d'Élie Claret, ancien bailli de Tournus et subdélégué de l'intendant de Bourgogne; — le 29 janvier 1742, mariage de Charles-Louis Niepce, marchand, avec Jeanne Espoir; — le 26 juillet 1746, mariage de Nicolas-Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Niepce, prévôt de Bouilly au diocèse de Troyes, avec Anne, fille de Louis Berthot, distillateur; — le 21 janvier 1749, mariage de Jean-Antoine Tuppinier, notaire royal et procureur à Cuisery, avec Anne-Claudine, fille de feu Jean Bérardan, notaire et procureur à Tournus; — le 26 avril 1752, mariage de Denis Aulas, avocat en parlement, avec Françoise, fille de Jean-Baptiste Larme, avocat en parlement; — le 16 août 1757, mariage de Claude, fils d'autre Claude Compagnot, maire de la ville de Tournus, avec Marguerite, fille de feu Jean-Baptiste Niepce, inspecteur des haras du Roi; — le 11 avril 1759, baptême de Gaspard-Antoine, fils de Robert Delaval, juge des gabelles du Mâconnais et procureur d'office de la justice de Tournus, etc.

B. 1586. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1764-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Tournus. — Baptêmes d'un grand nombre d'enfants illégitimes; — le 17 mars 1768, mariage de François Seriziat, négociant à Lyon, avec Jeanne-Marie, fille de Jacques Deloisy, négociant et changeur pour le Roi à Tournus; — le 20 février 1770, mariage de Sébastien, fils de Victor Chavot, notaire royal à Saint-Martin-de-Salencey, avec Pierrette, fille de feu Antoine Alin, major de la milice bourgeoise de Tournus; — le 16 novembre 1773, mariage de Jacques Vêtu, avocat en parlement, avec Claudine-Thérèse-Jeanne-Marie-Anne, fille de Robert Delaval de Lostange, bailli de Tournus; — le 3 avril 1775, baptême de François-Marie, fils de Claude-Marie Fouquerand, avocat en parlement; — le 31 mars 1779, baptême de Richard, fils de Richard-Antoine Lornot, notaire royal et procureur; — le 9 mai 1780, mariage de Claude Burard, procureur aux cours royales de Dijon, avec Jeanne, fille d'Antoine Janot, architecte à Tournus; — le 9 octobre 1785, sépulture de Claude Vigoureux, prêtre, curé de ladite paroisse depuis 58 ans; — le 5 septembre 1786, mariage de Pierre-Claude Bonne, avocat à Mâcon, avec Marthe, fille dudit Richard-Antoine Lornot; — le 23 janvier 1787, mariage de Pierre-Yves Dumaine, procureur, avec Pierrette, fille de feu Jacques Bompar, négociant; — le 20 mars 1789, baptême d'Antoine-René, fils de Jacques Dulac, notaire royal; — le 25 mai 1789, mariage de Philibert-Marie-Angélique Bonin, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de feu François Dulac, notaire, etc.

B. 1587. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1727-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour l'église royale et collégiale Saint-Philibert de Tournus. — Sépultures des chanoines, de leurs parents logeant avec eux et de leurs domestiques; — mariages desdits domestiques et baptêmes de leurs enfants; — le 25 décembre 1748, sépulture de Guillaume Saulnier de Lanoue, juge mage de Cluny, ancien bailli de Tournus, subdélégué de l'Intendant de Bourgogne; — le 6 août 1769, abjuration de Jean-Samuel Béranger, natif de Lausanne en Suisse, etc.

B. 1588. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Sépultures des pauvres décédés en l'hôpital de Tournus; — le 11 avril 1752, sépulture d'Antoinette Conte, religieuse hospitalière, « dans « la salle dudit hôpital ; » — le 13 septembre 1753, sépulture de Philiberte Lévêque, religieuse hospitalière, « à côté de « l'autel qui est dans la salle, proche de l'escalier qui con- « duit au chœur ; » — le 25 août 1761, sépulture de Marie Chapuys, religieuse hospitalière, « dans la salle des « femmes, » etc.

B. 1589. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1673-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Tramayes. — Manquent les années de 1677 à 1684, de 1687 à 1691, 1698, de 1704 à 1707, 1714, 1715, de 1717 à 1736 et 1748; — le 29 janvier 1737, mariage de messire François Maritain, chevalier, seigneur d'Availly et Montrond, avec Dorothée, fille de Louis de La Font de La Role, ancien maître des requêtes au parlement de Dombes; — le 2 septembre 1749, mariage de Benoît Durand, marchand à Chenelettes, avec Marie, fille d'Antoine Verset, bourgeois à Tramayes; — le 2 avril 1753, baptême d'Émilian, fils de Claude Leclerc, notaire royal; — le 15 novembre 1768, mariage de Jean-Baptiste Moreau, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Saint-Point, avec Anne de La Roche de Nully de La Carelle, veuve d'autre Jean-Baptiste Moreau, maître chirurgien; — le 19 juillet 1779, mariage de Jean Denis, notaire royal à Saint-Igny-de-Roche, avec Marie Leclerc; — le 25 janvier 1785, mariage de Guilbert Bachelet, procureur au bailliage de Semur, avec Marie-Aimée Leclerc, etc.

B. 1590. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1668-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Trambly. — Manquent les années de 1686 à 1692, de 1703 à 1707, de 1710 à 1736 et 1758; — le 21 septembre 1759, sépulture de Louis-Antoine Griffon, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 27 février 1775, baptême de Pierre-Vincent, fils de Philibert-Louis Bonnetain, notaire royal, etc.

B. 1591. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1736-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Trivy. — Le 17 février 1749, mariage de Gabriel Raveaud, bourgeois, avec Françoise Monnier, veuve de Claude Bonnetain, notaire; — le 13 janvier 1763, mariage de François-Éléonor Raveaud, notaire royal, avec Jeanne-Marie, fille dudit Claude Bonnetain; — le 27 juin 1765, baptême de Jean-Benoît, fils de Jean-Claude Dufour, maître chirurgien; — le 16 avril 1767, sépulture de Jean-Baptiste Penoncel, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 4 mai suivant, prise de possession de la cure par Benoît Paillard, vicaire de Saint-Bonnet-de-Joux; — le 8 juillet 1776, mariage de Pierre-François Saulnier de Lanoue, bourgeois demeurant à Charolles, avec Jacqueline Bonnetain, veuve de François Ligonnet; — le 16 août 1778, baptême de Charles-Antoine-François, fils de Jean-François Villars, notaire royal, etc.

B. 1592. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Uchizy. — Manquent les années 1705, 1706, 1707 et de 1717 à 1736; — le 27 mai 1692, acte contenant les noms des paroissiens qui ont été menés processionnellement à l'église Saint-Philibert de Tournus, pour y recevoir le sacrement de confirmation; — le 21 mars 1701, baptême d'Hugues, fils de Jacques Brunet, maître chirurgien; — le 23 mars 1738, baptême de Joachim, fils de Claude Nazaret, bourgeois; — le 30 juin 1739, mariage de Claude-Joseph Olivier, notaire royal et commissaire aux droits seigneuriaux, avec Élisabeth Martenne; — le 7 septembre 1739, mariage de Pierre Pougeois, maître brodeur et dessinateur à Paris, avec Marie-Thérèse, fille de Jean-Lazare Martenne, bourgeois à Uchizy; — le 17 juin 1744, mariage de Jean-Baptiste Gauthier, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Tournus, avec Jeanne-Françoise, fille dudit Martenne; — le 17 septembre 1748, mariage de Charles Pacotte, maître chirurgien, avec Antoinette, fille de feu François Cornille, notaire royal et procureur à Tournus; — le 19 juillet 1753, baptême de Jean, fils de Jean-Antoine Tuppinier, notaire royal; — le 30 janvier 1769, mariage de Jean-Claude-Victor Perrusset, notaire royal, avec Marie-Madeleine Nazaret; — le 31 août 1778, mariage de Pierre-François Dunand, avocat en parlement résidant à Lons-le-Saunier, avec Anne-Claudine Brunet, etc.

B. 1593. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1739-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vareilles. — Manquent les années de 1755 à 1758; — le 3 décembre 1747, baptême de Claude, fils de Jean Lorton, bourgeois demeurant au

hameau du Montet; — le 20 avril 1762, mariage d'Antoine Pernety, négociant à Roanne, avec Marie, fille dudit Jean Lorton, etc.

B. 1594. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Varennes-en-Brionnais (aujourd'hui Varennes-l'Arconce). — Manquent les années 1743 et 1744; — le 7 février 1762, sépulture de Claude Joleaud, seigneur des Forges, gendarme de la garde du Roi; — le 13 juillet 1767, mariage de Jean-Baptiste Debansière, procureur en la châtellenie royale de Châteauneuf, avec Jeanne, fille de feu Claude-Philibert Godin, notaire royal; — le 28 octobre 1777, mariage de François-Marie Villedey, avocat du Roi au bailliage de Charolles, avec Marie-Jacqueline, fille de Jean-Louis Joleaud de Saint-Maurice, officier de cavalerie, etc.

B. 1595. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1673-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Varennes-lès-Mâcon. — Manquent les années 1677, 1678, 1686, 1689, 1690, 1700, de 1703 à 1707, 1711, 1712 et de 1714 à 1736; — le 20 octobre 1702, sépulture de Pierre Chardon, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 19 juin 1753, mariage de Claude Margue, maître chirurgien à Crêches, avec Benoîte Malpertuy, etc.

B. 1596. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Varennes-sous-Dun. — Manquent les années de 1703 à 1707, 1709 et de 1711 à 1736; — le 25 octobre 1695, mariage de Claude Chanorrier, maître chirurgien à Gibles, avec Antoinette, fille de feu Louis Tasnière, notaire royal; — le 23 juin 1697, « s'est « noyé par accident, en la rivière de Sornin, qui estoit « extraordinairement débordée, messire Anthoine Theulnont, bon prestre et vigilant pasteur de la paroisse de « Vareilles, retournant de Lyon, où il estoit allé pour affaire « d'importance; » — le 27 septembre 1698, baptême de François-Bénigne, fils de Claude Malard, avocat en parlement, seigneur de la Beluze; — le 4 août 1739, mariage de Jean-Aimé Dudeley, procureur, avec Jeanne, fille de Jacques Périer, notaire royal, juge au comté de la Clayette; — le 23 février 1743, mariage de Paul-François Circaud, avocat en parlement, avec Camille-Marguerite, fille de feu Charles de Baronnat, écuyer; — le 19 décembre 1765, baptême de Louise-Camille, fille de messire Claude-Alexis de Noblet, chevalier, marquis de La Clayette, baron de Trémont, seigneur de Varennes, Curbigny et autres lieux, etc.

B. 1597. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vauban (autrefois Saint-Sernin). — Manquent les années 1705, 1706, 1707, et de 1711 à 1736; — le 9 mars 1752, sépulture d'Anne-Henriette de Busseul, veuve de messire Antoine Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi; — le 15 juin 1760, sépulture de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi; — le 9 février 1769, baptême de Pierre-Louis-Alexandre, fils de messire Louis-François-Dominique de Creuzy, comte de Marcillac, marquis d'Ampare, baron de Lieucamp, seigneur de Savignac et autres lieux; — le 27 janvier 1771, baptême d'Anne-Joseph-Louise-Adélaïde, fille dudit messire de Creuzy; — le 21 avril 1776, sépulture d'Anne-Joseph de La Queuille, veuve dudit Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre de Vauban; — le 16 novembre 1784, baptême de Jacques-Henri-Joseph, fils d'Étienne Vuldy; son parrain a été messire Jacques-Anne-Joseph Le Prêtre, comte de Vauban, et sa marraine, Henriette de Barbantane, comtesse de Vauban, etc.

B. 1598. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vaux-en-Pré. — Manquent les années de 1703 à 1706, de 1712 à 1715 et de 1717 à 1736; — le 2 avril 1753, sépulture de Pierre de Gomeret, bourgeois; — le 7 avril 1761, mariage de Jean Beau, notaire royal à Genouilly, avec Marguerite, fille de François Villain, notaire royal à Vaux-en-Pré; — le 26 juin 1764, mariage de Pierre Amiel, maître chirurgien à Lugny, avec Jeanne de Gomeret; — le 19 octobre 1767, mariage d'Antoine de Gomeret, greffier à la justice de Lugny, avec Jeanne Ferrière; — le 30 août 1774, mariage de Louis Merle, capitaine général des fermes du Roi, demeurant à Marcigny, avec Gabrielle Fricaud, veuve de François Gacon, etc.

B. 1599. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1691-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vergisson. — Manquent les années de 1692 à 1695, de 1700 à 1710, de 1712 à

1718, de 1727 à 1736, 1753, 1754, 1755 et 1757; — le 26 juillet 1763, mariage de Jean-Antoine Broyer, chirurgien à Pont-de-Veyle, avec Marie-Anne Aubertin; — le 29 janvier 1772, mariage de Joseph Blondel, procureur fiscal de la châtellenie de Juliénas, avec Claudine Delarochette, etc.

B. 1600. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1667-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vérizet. — Manquent les années de 1674 à 1682, de 1703 à 1707, de 1714 à 1736 et 1745; — le 22 juin 1744, sépulture d'Antoine-Joseph Chapuys, ancien notaire royal à Mâcon, etc.

B. 1601. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vers. — Le 10 décembre 1748, sépulture de Claude Duréau, prêtre, curé de ladite paroisse; — le 19 septembre 1775, mariage de François-Louis Cornille, notaire royal et procureur à Tournus, avec Marie Poncet, etc.

B. 1602. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Versaugues. — Le 1er mai 1765, sépulture de Jean-Marie Fommerand, prêtre, curé de la paroisse, etc.

B. 1603. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1673-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Verzé. — Manquent les années de 1675 à 1679, 1686, 1690 et de 1703 à 1736; — le 26 juin 1700, sépulture de Pierre Chuffin, prêtre, curé de la paroisse; — le 24 juin 1747, sépulture de Louis Choquier, notaire royal; — le 7 novembre 1755, baptême de Rémy-Claude-Hélène, fils d'Antoine Baudard, notaire royal à Verzé; — le 19 octobre 1766, sépulture d'Antoine Vallier, seigneur d'École, conseiller honoraire audit bailliage, etc.

B. 1604. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1676-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse du Villars. — Manquent les années 1678, de 1684 à 1691, 1706, 1707, 1713, 1714, de 1717 à 1736 et 1755; — le 3 juillet 1764, mariage de Charles-Marie Batault, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de Philibert Fricaud, négociant à Cluny; — le 5 juillet 1790, mariage de Claude-Marie Luc, négociant à Ratenelle, avec Marie-Claudine, fille de Claude Canard, bourgeois demeurant au Villars, etc.

B. 1605. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Vineuse. — Manquent les années 1700 et de 1704 à 1736; — le 4 janvier 1749, mariage de Jean-Baptiste Clerc, changeur pour le Roi à Tournus, avec Marguerite, fille de Claude Commerson, bourgeois; — le 29 avril 1769, mariage de Jean-Baptiste Chachuat, avocat en parlement, avec Reine, fille de Jean-Baptiste Goyet, procureur à Cluny, etc.

B. 1606. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vinzelles. — Manquent les années 1676, 1678, 1689, 1690, 1692, de 1706 à 1736, 1741, 1745 à 1752; — le 19 octobre 1739, baptême de Jean-Baptiste, fils de Claude-Marie de Chardonnay, seigneur de Salornay; — le 14 août 1781, mariage de Dominique-Pierre Mouchonay, bourgeois résidant à Cormatin, avec Catherine-Charlotte de Chardonnay de Layé, etc.

B. 1607. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1684-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Viré. — Manquent les années 1689, 1707 et de 1710 à 1736; — le 26 janvier 1693, mariage de Thimothée Alabernarde, huissier général à Lugny, avec Marie, fille de Vincent Dupré, chirurgien à Viré; — le 8 août 1698, sépulture de Claude Chapuys, notaire royal, etc.

B. 1608. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vitry. — Manquent les années 1771, 1772, 1773 et 1776; — le 31 mai 1778, sépulture de Claude-François Delucenay, archiprêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1609. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

1575. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences rendues au sujet de règlements d'affaires com-

merciales, de reconnaissance de dettes, de revendication d'héritages, d'apurement de comptes de tutelle, d'acceptation ou de répudiation d'hoiries, etc.

B. 1610. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1579-1580. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général civil et criminel au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures et sentences réglant les différends entre particuliers; — une veuve demandant que l'enfant dont elle est enceinte soit mis à la charge de sa belle-mère, « il est dict que la suppliante allaictera et norrira son enfant « estant venu en lumière, si sa santé et disposition le « permet, moyennant provision raisonnable qui luy sera « payée sur l'hoirie dudict feu son mari; et où la disposition « de ladicte demanderesse ne luy permectroit de nourrir « ledict enfant, sera prins une norrice aux despens de ladite « hoirie; » — sentence ordonnant qu'une fille atteinte de folie furieuse sera reçue et nourrie en l'hôpital de Mâcon; — nominations de tuteurs et de curateurs, etc.

B. 1611. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1581. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Vernette, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences sur des questions d'alignement et de mitoyenneté, sur des demandes en reconnaissance de cens ou servis, sur des règlements d'hoiries, sur des contestations entre marchands ou commerçants; — un habitant de Mâcon est condamné à payer 10 livres en espèces et une ânée de blé au père d'une petite fille âgée de 9 ans, qu'il avait affermée, pendant un an, comme domestique, moyennant ledit prix; — deux prés sis à Varennes sont adjugés à Claude Bullion, seigneur de Layé; — comptes de tutelle, etc.

B. 1612. (Registre.) — In-folio, 494 feuillets, papier.

1582. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences sur différends entre particuliers; — attestation de témoins portant que Jean Dignat, habitant de Pont-de-Veyle, « auroit « esté dois long temps, comme il est de présent, de la « religion qu'on dit prétendue réformée, pour luy avoir « veu faire exercice d'icelle, tant au lieu de Sainct-Lagier « que ailleurs, et faire profession d'icelle, participer à la « saincte ceine et aultres actes concernans icelle; » — réclamation de Jean Poisat, habitant de Bourg, portant « que certaine compaignie de soldatz françois, du moins « se disans telz, passans par le village de Montcel en Bresse, « où ilz sesjournèrent l'espace de trois jours, il y en eust « de la troupple qui prindrent et enlevèrent audict suppliant, « en une sienne grange assise audict Montcel, deux bœufz « arables lesquelz ilz firent conduire en ceste ville de « Mascon, auquel lieu Alexandre Jacodard, chirurgien, « achepta lesdictz bœufz desdictz soldatz au prix de six « escuz; » — « jours tenuz en l'auditoire royal, le lundi « que l'on compteroit dixiesme, où il n'y auroit le retran« chement de la présente année de dix jours, mais à ceste « occasion compterons le vingtiesme de décembre, » etc.

B. 1613. (Registre.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1583. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot. — « Sur la requeste des gens du Roy, « il est dict que les procureurs porteront doresnavant des « grandz robbes noires et non de colleurs, comme au « semblable les clercz porteront des manteaulx noirs et non « de colleurs, et deffense à toutes personnes se promener « en la salle, pendant l'audience, à peyne de l'amende; » — procédures civiles, sentences ou appointements sur différends entre particuliers; — nominations de tuteurs et de curateurs; — ventes ou amodiations judiciaires d'immeubles appartenant à des mineurs, etc.

B. 1614. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1575-1585. — Prévôté royale. — Publications de testaments, tutelles et curatelles; — inventaires d'immeubles et d'effets mobiliers; — main-levée d'hoiries; — le 11 mars 1575, « l'on faict très-exprès commandement à « tous les estrangiers estans en cette ville de Mascon et « non résidans en icelle, de quelque estat ou qualité qu'ilz « soyent, de sortir et huider la ville deans demain matin, « heure de huict heures, à peyne de la haard aux contre« venans; » — testaments: de Pierre Préaud, bourgeois et marchand de Mâcon; — d'Antoine Defranc, bourgeois et marchand; — d'Hector Hugand, contrôleur pour le Roi au bailliage; — de Claude Dufour, bourgeois et marchand; — de Benoît Dechardigny, marchand; — de Claude Pâtissier, marchand, et de Catherine Parseval, sa femme; — de Jeannette Cochard, veuve d'Antoine Ravet, chirurgien; — de Jean Pollet, marchand; — d'Antoine Desvignes, bourgeois et marchand; — de Claude Planard, sergent royal; — de Bonaventure Berthelier, prêtre, conchapelain et maître de chœur en l'église collégiale Saint-Pierre; — de Bonaventure Ochier, marchand; — de Toussaint Gaille-

maud, prêtre, bénéficier en l'église cathédrale Saint-Vincent et curé de Vinzelles; — de Jeanne Dagoneau, femme d'Hugues Correllier, marchand, etc.

B. 1615. (Registre.) — In-folio, 522 feuillets, papier.

1584-1585. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences réglant les différends entre créanciers et débiteurs, entre propriétaires et cultivateurs, entre maitres et domestiques, entre tuteurs et pupilles ; — enquête d'où il résulte que les compagnons cordonniers ne gagnent guère que deux sols par jour, même à la condition de fournir leurs outils ; — plainte d'un père de famille contre Pierre Arson, recteur des écoles de Mâcon, qu'il accuse « d'avoir excédé oultrageusement et avec atrocité « excédant toute correction magistrale, à coups de verges, « un sien enfant eagé seulement d'environ unze ans, » etc.

B. 1616. (Registre.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

1585-1586. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences rendues sur différends entre particuliers, pour inexécution de conventions ou de marchés, pour revendication d'héritages, location d'immeubles, questions de mitoyenneté, comptes de tutelle, etc. ; — Isabeau Bullion, femme en secondes noces de François Vallier, est condamnée à payer 1,000 écus à Élisabeth Ochier, sa fille du premier lit, femme de Jean Desroches, avocat; — requête d'un chirurgien barbier, pour avoir payement des remèdes qu'il a fournis et des soins qu'il a donnés à un habitant de la ville, atteint de la peste dont il est mort, etc.

B. 1617. (Registre.) — In-folio, 621 feuillets, papier.

1587. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot puis par Louis Laurent, qui fut installé, le 26 janvier, en qualité de prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences ou appointements sur différends entre particuliers; — enquête d'où il résulte que François Montaudry, chanoine de l'église Saint-Vincent, fut atteint et mourut de la peste au mois d'août 1586, et que ses domestiques avec le chirurgien qui l'avait soigné « demeurèrent, comme infectz et suspectz de ladicte maladie, recluds en sa maison environ sept sepmaisnes; » — causes alléguées par Claude Solvy, laboureur de Charnay, tuteur des enfants de Pierre Solvy, son frère, pour ne rien donner et ne rendre aucun compte à la mère de ses pupilles: elle est remariée à un « très-excellent médecin et bien « expérimenté (Jean Guichard), qui gagne ce qu'il veut, « à cause des continuelles maladies qui règnent en ceste « ville de Mascon et lieux circonvoisins; elle n'est auctorisée de son mary ny moins le pourroit estre vallable« ment, combien qu'il soit résident en ceste ville avec elle, « veu et attendu qu'il est de la nouvelle religion, rebelle à « Dieu et au Roy, et, en conséquence, devroit estre appré« hendé et puny suyvant la volonté de Sa Majesté, » etc.

B. 1618. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1588. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, sentences ou appointements réglant les différends entre particuliers; — main-levée d'hoiries; — partages de successions ; — comptes de tutelle ; — ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs ; — certificat délivré, le 30 mai, à deux femmes allemandes portant les prénoms de Madeleine et de Barbe ; il y est dit que « puis « cinq mois en ça et quatre jours après le passage des « reistres par ledit Mascon, auroient lesdictes Magdelaine « et Barbe esté receues en aulmosne et par charité en la « maison de maistre Charles Decrivieux, advocat, en laquelle « maison ladicte Magdelaine et Barbe ont tousjours vescu en « femmes de bien pendant ledict temps audict Mascon, » etc.

B. 1619. (Registre.) — In-folio, 467 feuillets, papier.

1589. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent puis par Charles Descrivieux, docteur en droit, avocat au bailliage, « juge commis à la judicature de « la prévosté de Mascon. » — Procédures civiles, sentences ou appointements sur différends entre débiteurs et créanciers ; — sentence condamnant le maître d'une servante à lui payer ses gages d'une année, savoir : un écu en espèces, une paire de souliers, une paire de chausses de drap, cinq aunes de toile et deux couvre-chefs; — un marchand de Mâcon prétend ne pouvoir acquitter certaines dettes, « à l'occasion de ce que, venant de Lyon où il avoit em« ployé de grandes sommes en marchandise, il fut, sur la « rivière de Saosne et au port de Thoissey, par les troupes du « comte de Cruzilles qui lors tenoient les champs, rencontré « tellement que tous ses moyens et marchandises luy furent « levez, » etc.

B. 1620. (Registre.) — In-folio, 608 feuillets, papier.

1590. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Charles Descrivieux, juge commis à la prévôté et justice royale de Mâcon, Louis Laurent, prévôt titulaire, ayant été banni de la ville par les gens de la Ligue. — Inventaire d'un fonds de magasin, contenant entre autres articles : « cinq bouchons de bouteille d'estain, vingt solz ; — dix « croiseulx d'arain (petite lampe encore en usage dans les « campagnes), trente quatre solz ; — demy cent de cornes « de lanternes, quarante solz ; — une escopette, trois « escuz et tiers ; — un arquebut, deux escuz ; — ung « fourniment grand de corne de cerf, vingt solz ; — quatre « livres de pouldre d'arquebut, un escu ; — demy douzaine « clefz d'arquebut à double teste, vingt solz ; — trois ban- « dages d'arquebut, neuf solz ; — demy douzaine de cous- « teaulx, neuf solz ; — ung trebuschet à paiser or et « argent, trente solz ; — quatre paires esperons, vingt « solz ; » — procédures civiles, appointements, sentences, etc.

B. 1621. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1585-1591. — Prévôté royale. — Causes du Roi. — Appositions de scellés ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — procédures criminelles pour rixes, coups et blessures ; — « deffenses sont faictes à toutes personnes « d'aller la nuict par la ville avec armes et sans feu, fors « ceulx qui seront de garde ; » — le 22 mars 1586, « il « est ordonné qu'il sera crié à son de trompe que tous « manans et habitans se treuvent demain à la procession « générale qui se fera par la ville, pour prier Dieu qu'il « veuille appaiser son ire ; » — le 7 juillet 1786, « nous « avons donné féries jusques à la Magdelaine, attendu la « contagion notoire estant tant à la ville qu'aux villages « circonvoisins ; » — réception de Christophe Descrivieux, avocat du Roi, en remplacement de Charles Descrivieux, son père ; — défense « d'apporter vendre en la ville aulcung « linges, à peyne qu'ilz seront bruslez ; » — un cabaretier est condamné à 25 livres d'amende, pour avoir donné à manger de la chair un jour maigre, etc.

B. 1622. (Registre.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1586-1592. — Prévôté royale. — Publication des testaments : d'un grand nombre de personnes atteintes de la peste ; — de Gratian Chandon, lieutenant particulier au bailliage, qui institue pour son héritière universelle Philiberte Bernard, sa femme, avec divers legs à ses fils Thomas, Pierre et Nicolas ; — main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1623. (Registre.) — In-folio, 722 feuillets, papier.

1591-1595. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, juge commis en ladite prévôté (il ne prit le titre de prévôt que le 31 octobre 1592). — Ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs ; — sentences : portant que Thomas Blondel, fourbisseur, convaincu de « plusieurs blasphesmes exsécrables, sera mis et expulsé « hors de la ville ; » — condamnant Antoine Arbinet, sergent royal, à payer 20 livres à une servante qui l'accuse d'être le père de l'enfant dont elle vient d'accoucher ; — ordonnant à Guillaume Pollet et Benoît Janeau, marguilliers et recteurs de l'église paroissiale Saint-Étienne, ainsi qu'à Pierre Arnoud, prêtre, curé de ladite église, « de remectre « la tumbe inscripte sur le lieu et place où elle estoit « anciennement et où naguères a été ensépulturé Guillaume « Chesnard, bourgeois de Mascon ; leur permettant, ce « faict, d'accepter la pierre propre pour un autel, offerte « par Chrestienne Chandon, vefve dudict Chesnard, et icelle « faire mectre et poser sur le grand autel de ladicte esglise, « le tout à leurs frais et despens ; » — le 25 juin 1594, Philibert Barjot, seigneur de la Salle, fut réinstallé en sa charge de lieutenant général au bailliage, et Louis Laurent en celle de prévôt en garde et juge royal de Mâcon, etc.

B. 1624. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

1594-1595. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Aimé de Rymon puis par Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements ou sentences sur différends entre particuliers ; — jugements par défaut ; — « inventaire « de tous les meubles, papiers, or ou argent, bagues, « joyaulx et généralement tout ce qui estoit de l'hoirie de « feu Balthazar Dufour, bourgeois de Mascon, » etc.

B. 1625. (Registre.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1595-1596. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — réception de sergents ; — le 8 mars 1596, installation de Pierre de Sagie, adjoint aux enquêtes du bailliage et de la prévôté, en remplacement de Nicolas Dauphin, etc.

B. 1626. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1596-1599. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, sentences ou appointements sur différends entre particuliers; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — main-levée d'hoiries; — apurement de comptes tutélaires; — requête de Charles Dormy, greffier des présentations au bailliage et en la prévôté; ordonnance à la suite, portant que les procureurs se présenteront audit greffe, pour les causes excédant 10 livres; — réceptions de sergents, etc.

B. 1627. (Registre.)— In-folio, 723 feuillets, papier.

1598-1698. — Prévôté royale. — Publications de testaments; — nominations de tuteurs et de curateurs; — main-levée d'hoiries; — teneur des testaments : de Baptiste Bocquin, notaire royal à Mâcon; — de Constance de La Vernée, femme de Gilbert Régnaud, seigneur de Vaux, avocat au bailliage; — de Benoît Crépeau, prêtre, curé de Saint-Gengoux-de-Scissé; — de Jean Noblet, receveur du Roi audit bailliage, etc.

B. 1628. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1599-1605. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent puis par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général au bailliage, qui reprit, le 12 août 1600, le titre et les fonctions de prévôt en garde et juge royal de Mâcon (la charge de prévôt fut dès lors supprimée et réunie à celle de lieutenant général). — Délivrance au rabais des travaux à exécuter pour reconstruire le portail du porche de Saint-Jean-de-l'Isle, dans la partie méridionale des murailles de Mâcon qui touchent à la Saône; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — tutelles et curatelles; — demandes en séparation de biens; — lettres de provisions de l'office de commissaire examinateur au bailliage et en la ville de Mâcon, pour ledit Philibert Barjot (31 décembre 1601); — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — expulsion de femmes de mauvaise vie; — affaires civiles, etc.

B. 1629. (Registre.) — In-folio, 681 feuillets, papier.

1600-1607. — Prévôté royale. — Sentences : réglant certains différends entre les habitants de Saint-Laurent-lès-Mâcon et le curé de leur paroisse, décidant, par exemple, que les deniers qui proviendront du port dit du Dimanche, seront employés exclusivement aux réparations de l'église paroissiale; — condamnant Claude Penet, habitant de Mâcon, « à nourrir et eslever l'enfant qu'il auroit confessé « avoir heu de Françoise Monin, et pourveoir à ce qu'il ne « se perde; et encores, pour avoir par luy ladicte Monin « paillardé et adultéré, estant icelluy Penet marié, avons « iceulx condemné solidoirement en l'amende de quarente « livres appliquables, assavoir, dix livres aux pauvres reli- « gieux du couvent de Sainct-François, pour la réparation « de leur esglise, et trente livres envers le Roy, sur « lesquelles seront prins les frais de justice, et à tenir « prison par ledict Penet jusques au payement de ladicte « amende, » etc.

B. 1630. (Registre.) — In-folio, 852 feuillets, papier.

1603-1611. — Prévôté royale. — Testaments : de François Meissonnier, avocat; — de Jean Gatte, procureur; — de François Tortellier, prêtre, chapelain tourniste de l'église collégiale Saint-Pierre; — de François Delaforest, avocat; — d'Orianne Bernard, femme de Nicolas Moisson, avocat et enquêteur au bailliage; — tutelles et curatelles; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 1631. (Registre.) — In-folio, 810 feuillets, papier.

1608-1613. — Prévôté royale. — Sentences condamnant au bannissement ou à l'amende des femmes ou des hommes convaincus de débauche, de vols, de coups et blessures; — publications de testaments; — tutelles et curatelles; — règlement de différends entre particuliers pour payement de dettes, de rentes, de cens, d'obligations, etc.

B. 1632. (Registre.) — In-folio, 872 feuillets, papier.

1604-1615.— Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot puis par Hugues Foillard, son successeur, pourvu de lettres de provisions, en date du 13 avril 1612, pour l'office de prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Demandes en séparation de biens; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — inventaires et ventes de biens de mineurs; — réceptions de sergents; — « avons « enjoinct à toutes personnes chefs de maison, de assister « ez prédications, tous les jours, pendant cest advent, et « tenir leurs bouticques et ouvroirs fermés, dès les huict « heures du matin jusques à neuf, à peine de dix livres « d'amende; » — ordonnance contre « les coureurs de nuict; » — des filles de mauvaise vie sont condamnées à être battues de verges dans les carrefours de la ville et à être bannies du ressort du Mâconnais, etc.

B. 1633. (Registre.) — In-folio, 974 feuillets, papier.

1614-1615. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles pour règlements de dettes, apurements de comptes tutélaires; — demandes en séparation de biens; — sentences ou appointements; — jugements par défaut, etc.

B. 1634. (Registre.) — In-folio, 791 feuillets, papier.

1613-1616. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de contestations entre débiteurs et créanciers, entre maîtres et domestiques, entre cohéritiers, entre tuteurs et pupilles, entre patrons et ouvriers; — appointements ou sentences; — procédures criminelles pour larcins, injures ou voies de fait, etc.

B. 1635. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1615-1617. — Prévôté royale. — Sentences en matières civiles et criminelles; — donations faites par Jeanne Bernardon, veuve d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon, savoir: de 800 écus d'or, en faveur d'Antoinette de Rymon, sa fille, femme d'Antoine de Pise, seigneur de Flacé, président en l'Élection de Mâconnais, et d'une propriété composée de maison, terre, jardin, etc., sise près de Mâcon, au lieu dit des Mariottes, en faveur de Pierre de Rymon, son fils, avocat au bailliage; — acte de mariage d'Étienne Chuffin, praticien, avec Suzanne, fille d'Agnès Noly, bourgeois de Mâcon, etc.

B. 1636. (Registre.) — In-folio, 701 feuillets, papier.

1613-1618. — Prévôté royale. — Publications de testaments; — main-levée d'hoiries; — tutelles et curatelles; — inventaires et ventes d'immeubles; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 1637. (Registre.) — In-folio, 870 feuillets, papier.

1616-1619. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Ventes ou amodiations de biens de mineurs; — « deffenses à toutes personnes « estans de garde ou non, de forcer aulcunes maisons, « buschiers et estables, prendre et desrober du bois, de « nuict ou de jour, à peyne du fouet et d'estre chassés de « la ville, enjoignant aux dizeniers et corporaulx des corps « de garde, de retenir leurs soldatz à leur debvoir, à peyne « d'en respondre en leurs privez noms; » — procès-verbal constatant que le 13 mars 1616, un bateau coula à fond en passant sous une arche du pont de Mâcon, que toutes les marchandises qu'il contenait furent perdues et qu'un des hommes qui le montaient se noya; — ordonnances relatives à la garde de la ville, au sujet des troubles civils; — « limitte et estendue pour la justice des Rues Franches du « sieur révérend évesque de Mascon; » — « sur l'advis « que les RR. PP. Cordeliers, assemblez en ceste ville, « nous ont donné qu'ès villes où ilz s'assemblent, ilz ont « de coustume faire une procession solennelle, ce qu'ilz « désirent faire en ceste ville et porter le sainct sacrement « en l'esglize cathédrale, y célébrer la saincte messe, ce « que tornant à l'honneur de Dieu, avons enjoinct à toutes « personnes demeurant ez rues de Bourgneuf, des Changes, « Rues Franches, de tapisser au-devant leurs maisons et « rendre l'honneur et culte deub à ce sainct et auguste « Sacrement, affin qu'il nous assiste de ses graces, donne « la paix et tranquillité en ce royaulme; » — requête de Jean Olivier, tendant à être reçu maître chirurgien, après un examen public où d'autres maîtres chirurgiens « luy « auroient faict et proposé plusieurs questions de chirur- « gie; » — protestation desdits maîtres portant « que tant « s'en fault que ledict Jehan Olivier ayt esté treuvé capable « en l'examen tentatif, qu'au contraire il n'a aulcunement « satisfaict aux propositions à luy faictes; par quoy les « maistres chirurgiens supplient les sieurs lieutenans, pré- « vost en garde et gens du Roy, de ne vouloir passer oultre « sur ladicte requeste, comme estant icy question de « choses qui sont hors de leur cognoissance et jurisdiction, « protestant de la nullité de tout ce qui sera par iceulx « ordonné contre la teneur de leurs lettres et privilèges, et « de s'en porter appelans devant nos seigneurs du Grand « Conseil à Paris; » — avis des gens du Roi « que jour « soit donné audict Olivier, pour, en présence desdicts « maistres chirurgiens et des sieurs médecins, faire une « opération manuelle et rendre raison d'icelle; » — des opérations furent faites par Jean Olivier, en présence de plusieurs médecins, « sur trois personnes ulcérez de plaies « vielles aux jambes, et saignée faicte à l'ung d'eulx; » — d'après l'opinion favorable des médecins, « nous avons « audict suppliant permis et permettons d'exercer l'art de « chirurgie, tenir bouticque et avoir bassins, à la charge « de prendre l'advis des médecins, aux occasions impor- « tantes; » — prix-faits pour diverses réparations aux fortifications de la ville; — sentences en matière civile ou criminelle, etc.

B. 1638. (Registre.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1619-1622. — Prévôté royale. — Sentences sur différends entre particuliers; — affaires criminelles; — condamnations: aux verges et au bannissement, pour larcins, vie débauchée, vols domestiques; — à la potence, pour assassinat, etc.

B. 1639. (Registre.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1622. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements ou sentences réglant les différends entre débiteurs et créanciers, entre patrons et ouvriers, entre maîtres et domestiques, entre cohéritiers; — requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à être élargis, etc.

B. 1640. (Registre.) — In-folio, 525 feuillets, papier.

1619-1624. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Réparations aux halles de Mâcon, qui appartiennent au Roi; — inventaires et ventes de biens saisis par autorité de justice; — amodiations de biens de mineurs; — « patrouilles seront faictes « par la ville, pour se saisir de ceulx qui seront treuvez « marcher la nuict sans lumière et avec espées et bastons, « pour les rendre prisonniers et estre proceddé contre eulx « ainsy qu'il appartient; » — « à toutes personnes indiffé- « remment sont faictes deffenses de jouer aux berlans et « lieux publicz, aux quilles, quartes, billardz, paulme, « tir et prix, pendant le divin service de la messe, de ves- « pres et sermons, à peyne de cent livres d'amende; » — le 15 janvier 1621, « enjoinct à toutes personnes d'eux « treuver demain, heure de midy, en l'esglise cathédralle, « assister au sermon et prédication qui y sera faicte, après « au *Te Deum* et autres actions de grâces à Dieu des heu- « reux succès qu'il luy a pleu donner à nostre Roy, joindre « tous nos vœux et prières à celles des ecclésiastiques pour « la paix généralle de cest estat, conservation de la personne « de nostre Roy, et assister à la procession et plantement « de croix qui se fera en la place où les Pères Prescheurs « bastissent en cette ville nouvellement; » — un prisonnier ayant appelé d'un jugement rendu par ledit prévôt, on fit publier par la ville l'adjudication au rabais de la conduite dudit prisonnier en la conciergerie du palais à Paris, laquelle adjudication eut lieu au prix de 45 livres; — expulsion des étrangers; — ordonnances pour la garde de la ville; — « commandement est faict à toutes personnes de « célébrer désormais et pour jamais le jour de feste Sainct- « Loys, comme feste commandée par l'esglise; » — le 13 janvier 1622, « le procureur du Roy a remis au commis du « greffier une boitte pour les pauvres de l'aumosne de la « Charité, affin de demander et recepvoir de ceulx qui « auront obtenu sentence provisoire ou deffinitive ce qu'ilz « voudront donner pour lesdicts pauvres; » — « enjoinct « à tous les notaires de la ville, ès receptions qu'ilz feront « des testamentz et codicilles, d'exhorter les testateurs « d'avoir souvenance des pauvres de la Charité, de leur « donner quelques choses, affin de participer aux promes- « ses que Dieu faict à ceulx qui ont soin des pauvres, et « faire mention esdicts contractz de ce qu'ilz auront admo- « nesté lesdicts testateurs, à peyne de cent solz applicables « à ladicte Charité; » — réception de Jacques Pèlerin, après examen public, « au nombre des maistres chirurgiens « jurez de ceste ville, à la charge de faire, à la première « occasion qui se présentera, quelque acte anatomique; » — « enjoinct à toutes personnes de recepvoir en tous paye- « mentz les nelles que l'on dict pièces de six blancs; » — le 31 juillet 1623, ordre à tous les habitans « de tenir leurs « bouticques et ouvroirs fermez, demain dès le matin jus- « ques à midy, et assister à la procession qui se fera sur les « sept heures, affin de faire prières à Dieu qu'il luy plaise « modérer les grandes chaleurs et nous envoyer de la « pluye, » etc.

B. 1641. (Registre.) — In-folio, 774 feuillets, papier.

1616-1625. — Prévôté royale. — Testaments: de Jean-Baptiste Chevillard-Morin, bourgeois et marchand; — de Jeanne de Pise, veuve en premières noces d'Isaac Tillier, bourgeois de Genève, femme de Philibert de La Porte, contrôleur du domaine et des aides en Lyonnais; — d'Abraham Lhuillier, orfèvre; — de Pierre Pelleterat, élu en l'Élection de Mâconnais, et de Lucrèce de Nanton, sa femme; — tutelles et curatelles; — main-levée d'hoiries; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1642. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1624-1627. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Adjudication des réparations à faire aux murs et aux portes de la ville; — ventes de biens saisis par autorité de justice; — amodiations de biens de mineurs; — ordre aux habitants de recevoir en payement les pièces de six blancs et celles de trois blancs; — réceptions de sergents; — les prisonniers qui appellent

des jugements rendus par ledit prévôt, sont confiés à la garde de particuliers qui, pour un prix convenu, se chargent de les conduire en la conciergerie du palais à Paris; — procès-verbaux constatant des morts accidentelles; — le 25 janvier et le 13 février 1625, publication d'ordonnances portant interdiction aux jeunes gens de la ville, de procéder à l'élection « d'un abbé de Maugouvert; avons aussy faict « deffenses d'en prendre et accepter le nom et qualité et « en faire les functions, à peyne de la vie; disons et ordon- « nons que ladicte qualité d'abbé de Malgouvert sera cy- « après tenue et réputée pour infame et portant tasche et « notte d'infamie envers la postérité, à tous ceulx qui en « seroient de nouveau pourveuz; deffendons à toutes per- « sonnes de s'en dire d'icy en avant suppostz ou officiers « et d'en faire les functions, sous mesme peyne; » — défense de faire des charivaris à l'occasion des mariages de veufs ou de veuves; — ordre à tous les habitants de tenir leurs maisons fermées et d'assister à la procession qui se fait annuellement le 18 juillet, jour de fête Sainte-Symphorose; — prix-fait pour la construction de halles et d'une grenette, sur l'emplacement de l'ancienne boucherie; — « deffense « à tous les habitans, bourgeois, marchands, hostelliers, « cabarestiers et tous autres personnes indifféremment, de « vendre et débiter vin, pendant les quinze jours des bans « d'aoust, sy ce n'est en payant aux sieurs du chapitre de « l'esglise cathédralle ou à leurs agens, fermiers ou com- « mis, vingt solz pour chascune maison, taverne ou cave « de ceulx qui vouldront vendre vin; » — accord entre les chanoines dudit chapitre et les échevins de la ville, au sujet du droit de coponage qui se perçoit sur le blé vendu à la grenette, moitié au profit dudit chapitre, moitié au profit de l'hôpital Notre-Dame; — le 20 septembre 1625 « enjoinct « à toutes personnes de la ville, d'eulx treuver demain « dimanche, heure de sept à huict, en l'esglize cathédralle « de ceste ville, pour assister à la procession généralle qui « se fera par la ville, et joindre leurs prières à celles de « messieurs les ecclésiastiques, pour la santé des pauvres « malades et rafraischissement du temps; » — le 4 octobre 1625, ordre d'assister au Te Deum, « en action des grâces « que Dieu auroit faictes à nostre Roy, en la grande deffaite « des rebelles ses subjetz, en la rencontre navale faite par « monseigneur de Montmorency, admiral de France, le « quinziesme de septembre dernier; » — le 29 octobre 1625, « attendu la maladie de dissenterye et autres en quoy « plusieurs habitans de la ville sont destenuz et qui de jour « à autre tumbent à icelle, nous faisons très-expresses « inhibitions et deffenses à tous hostelliers, cabarestiers, « revendeurs, revenderesses, païsans et autres, de vendre, « quant à présent et jusques autrement ayt esté ordonné, « en destail et par le menu, aulcungs vins nouveaux, moins « aulcune chaire de pourceaulx, dicte porchet; » — « sur « l'advis qui nous a esté donné qu'en ceste ville, puis quel- « ques jours, il s'estoit fait ung amas et troupe de nombre « de gens desbauchez, mariez et non mariez, lesquelz se « faisoient nommer la Troupe Joïeuse, s'estant donnez un « chef qu'ilz appellent le Prince, portans certaines livrées « en leurs chapeaux, affin d'estre recognus, et commettent « infinis desbauches indignes, le jour et la nuict, ès caba- « retz, tavernes et maisons particulières, où ilz mènent et « font trouver des filles de joye et femmes impudiques, « passent les nuictz avec elles, dont pourroit arriver quel- « ques meurtres et autres accidens, s'il n'y estoit pourveu; « pour quoy nous avons faict très-expresses inhibitions et « deffenses à toutes personnes de faire assemblée, soubs « quelque prétexte que puisse estre, marcher la nuict par « la ville sans lumière, porter espées et autres armes, aller « ez tavernes et cabaretz, la nuict close; à tous hostes et « cabaretiers, donner à boire la nuict à ceulx de la ville, « les loger et donner retraite, ny de retirer en leurs mai- « sons filles et femmes incognues, mal famées et de mau- « vaise vie, le tout à peyne aux ungs et aux autres, d'estre « expulsez de la ville, comme perturbateurs du repos et « bien public, et plus grande peyne, s'il y eschet; » — amodiation des droits d'octroi accordés à la ville de Mâcon; — défense « de porter et vendre flameusses, gatteaux et « carquelins à la suite des processions des rogations; » — ordonnance concernant l'orfévrerie et les orfévres, etc.

B. 1643. (Registre.) — In-folio, 788 feuillets, papier.

1626-1627. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles; — jugements par défaut; — appointements; — sentences rendues « par vision de pièces, » etc.

B. 1644. (Registre.) — In-folio, 735 feuillets, papier.

1624-1628. — Prévôté royale. — Sentences sur différends entre particuliers; — publication de testaments; — main-levée d'hoiries; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1645. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1627-1628. — Prévôté royale. — Sentences rendues sur différends entre particuliers; — sentences criminelles pour injures, voies de fait, larcins, etc.

B. 1646. (Registre.) — In-folio, 692 feuillets, papier.

1627-1631. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs; — demandes en séparation de biens; — le 9 juin 1627, ordre à tous les habitants « de tenir leurs boutícques et ouvroirs cloz et fermez le « jour de demain, toute la matinée, eulx retrouver en « l'esglize Sainct-Vincent, heure de sept du matin, assister « à la procession et faire prières ferventes à Dieu, qu'il luy « plaise de retirer son ire et courroux de dessus nous, « rendre le temps et la saison propre pour les fruictz qui « sont sur la terre et levée d'iceulx; » — le 17 juin 1627, défense est faite aux habitants de vendre hors de la ville les blés qu'ils possèdent, et qu'ils devront porter à la grenette, pour les vendre aux prix déterminés par ordonnance de police, attendu la disette qui règne dans la province; — le 30 septembre 1627, procession et prières publiques « pour « l'heureuse convalescence de nostre Roy; » — le 23 mars 1628, « sur l'advis qui nous a esté donné de la part du « révérend évesque de ce diocèse, qu'à la poursuite et « instance des RR. Pères Capucins, Sa Sainctеté auroit « accordé ung pardon de quarante heures par forme de « jubilé, que l'on célébrera en l'esglise cathédrale, à « commencer le jour de demain vendredi, heure de sept « du matin, à laquelle heure se faira une procession géné- « rale, à partir de ladicte esglise, passer ès Rues Franches, « rue des Changes, rue de la Tupinerie, place de la Court- « du-Prévost et place de la Baille, retorner en ladicte « esglise pour ouyr la prédication, continuer le pardon les « jours de sabmedi, dimanche et lundi suivants; que ledict « jour de lundi, semblable procession sera faicte à trois « heures après midi, que sera la closture dudict pardon, « à passer par lesdictes Rues Franches, au-devant la mai- « son de la ville, par ladicte place de la Court-au-Prévost, « monter à la Baille et retorner en ladicte esglise; pour « quoy, nous avons enjoinct à toutes personnes, de quelque « qualité et condition qu'elles soient, de tenir leurs bouti- « ques et ouvroirs fermés esdicts jours de vendredi, jusques « à midi, et de lundi, dès le midi jusques au soir, et « d'assister esdictes processions, enjoignant à toutes per- « sonnes demeurans ès susdictes rues de parer et tapisser « au-devant leurs maisons, lors desdictes processions; » — le 29 mai 1628, prières publiques et actions de grâces, au sujet de « l'heureux succès des armes du Roy contre les « entreprinses des Anglois, ses ennemys, et autres ses « subjectz rebelles; » — publication des bans d'août; — revue générale de la milice de la ville, à l'occasion de la foire de Saint-Laurent; — ordres d'assister aux prières publiques et aux processions générales: le 9 septembre 1628, « pour attirer sur nous la miséricorde de Dieu et « destorner son ire; » — le 9 octobre, « pour la santé « du Roy et prospérité de ses armes; » — le 13 novembre, « pour qu'il plaise à Dieu de retirer son ire de dessus son « peuple affligé de maladie contagieuse; » —le 18 décembre, pour remercier Dieu « de nous avoir garanti de la maladie « contagieuse, combien que nous en soyons environnés et « nos voisins grandement incommodés et atteints; » — le 22 septembre 1629, « sur l'advis et notoriété de la grande « communication et fréquentation que les habitans du faulx « bourg Sainct-Laurens ont et veullent avoir avec les villes « suspectes, mesmes en celle de Lyon, très-expresses « inhibitions et deffenses leur sont faictes d'entrer, aller ny « venir en ceste ville ny sur les ports d'icelle, pour vendre « ny débiter aulcune marchandise ny pour quelque cause « que ce soit, à peyne d'estre expulsez honteusement, « comme aussy deffenses sont faictes à tous les habitans de « ceste dicte ville, de fréquenter ny converser avec ceulx « dudict Sainct-Laurens, à peyne d'estre expulsez et de « faire la quarantaine observée en tel cas; » — précautions sanitaires prises à cause de la peste; — la foire de Saint-Michel est « descriée, » pour éviter le contact des marchands forains; — défense aux habitants de se déguiser et de courir les rues avec des masques; — prix-faits: pour la construction d'une nouvelle tuerie dans la tour dite des Serpents; — pour la chapelle dite de la Santé, bâtie aux frais de la ville, sous le vocable de Saint-Roch, en l'église des Jacobins; — autorisation accordée aux échevins de faire les emprunts nécessaires, pour subvenir aux dépenses occasionnées par la peste qui désole la ville; — lettres de provisions pour Antoine Grillet, nommé prévôt, etc.

B. 1647. (Registre.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

1628-1632. — Prévôté royale. — Acceptations ou répudiations d'hoiries; — tutelles et curatelles; — testaments: de Brice Bauderon, docteur en médecine, en faveur de Gratian Bauderon, son fils; — d'Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon; — de Jean Dauphin, exempt des gardes du Roi; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1648. (Registre.) — In-folio, 698 feuillets, papier.

1631-1633. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes ou amodiations de

biens de mineurs; — ordonnance contre « quelques libertins qui, sans aucune considération des calamités publiques qui ont affligé et affligent encore toute la province « et particulièrement ceste ville de Mascon, ne laissent de « se masquer et desguiser en plusieurs sortes de vestementz, qui provoquent plustost le courroux de Dieu que « d'attirer sa miséricorde sur le pauvre peuple oppressé de « la disette et famine; » — prières publiques et processions générales ordonnées, le 24 mars 1631, pour remercier Dieu « de nous avoir donné une plaine santé et retiré « son ire; » — bail à ferme du seizième du vin qui se vend en détail à Mâcon, faisant partie des revenus patrimoniaux de la ville; — provisions de l'office de receveur et contrôleur des consignations au bailliage, en la prévôté et autres juridictions royales, pour Abel Albert (23 juillet 1631); — ordonnances relatives à l'entrée solennelle du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne: — prescrivant le balayage et le nettoyage des rues; — décidant que l'on tiendra le vendredi 3 décembre 1632, le marché du samedi suivant, jour fixé pour ladite entrée; — défendant aux habitants de sortir de la ville et enjoignant à ceux qui sont à la campagne d'en revenir immédiatement, pour assister aux cérémonies de ladite entrée; — bail de l'octroi de la Saône; — réception d'Antoine Aubel, chirurgien, etc.

B. 1649. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1632-1634. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Publication de testaments; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, appointements, sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1650. (Registre.) — In-folio, 675 feuillets, papier.

1634. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet: de règlements de comptes demandés par des pupilles à leurs tuteurs; — de réclamations de dettes; — d'inexécution de marchés; — jugements par défaut, appointements, sentences, etc.

B. 1651. (Registre.) — In-folio, 586 feuillets, papier.

1605-1636. — Prévôté royale. — Testaments solennels ou holographes: de Mathurin Bullion, élu en l'Élection du Mâconnais; — de Vincent Gratier, bourgeois; — de Charles Descrivieux, avocat du Roi au bailliage, seigneur de Charbonnières et Malcus, et de Marguerite Charpy, sa femme; — de Claude Dormy, greffier en ladite Élection; — de Scipion Cajon, notaire royal; — de François de La Porte, élu en ladite Élection; — d'Humbert Moisson, avocat et enquêteur au bailliage; — de Paul Préaud, bourgeois; — de Vincent Paisseaud, avocat du Roi au bailliage; — de Philibert Mathoud, bourgeois; — de Catherine Bernard, veuve de Pierre Demeaux, avocat; — d'Étienne Robert, bourgeois; — de Louis Delaroue, avocat: — de Moïse de Pize, avocat; — d'Antoine Dechaumont, notaire royal; — d'Henri Olivier, bourgeois; — d'Antoine de Pize, président en ladite Élection; — de Pierre de Sagie, bourgeois, et de Philiberte Viard, sa femme; — de Jeanne Dupuis, veuve d'Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage; — d'Isabeau Chambre, femme de François Desvignes, avocat; — de Philibert Bernard, contrôleur au bailliage; — de Claude Boton, seigneur de Salornay, président en ladite Élection, etc.

B. 1652. (Registre.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

1634-1635. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Inventaires et mainlevée d'hoiries; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — réception de Gabriel Girardot et d'Antoine Brenot, maîtres chirurgiens; — devis et adjudications de travaux à faire aux murailles et aux fortifications de la ville; — publication des bans d'août appartenant au chapitre de Saint-Vincent; — le 16 avril 1635, défense aux boulangers de faire ou vendre du pain bis, pendant trois jours, pour faciliter la vente des pains de munition qui avaient été préparés pour deux régiments de passage et qui n'ont pas été distribués aux soldats; — procédures civiles et criminelles, sentences, etc.

B. 1653. (Registre.) — In-folio, 702 feuillets, papier.

1636. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de différends entre maîtres et domestiques, entre patrons et ouvriers, entre créanciers et débiteurs, entre tuteurs et pupilles; — jugements par défaut; — appointements, sentences, etc.

B. 1654. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1635-1639. — Prévôté royale. — Publications de testaments; — acceptations ou répudiations d'hoiries; — nominations de tuteurs et de curateurs, etc.

B. 1655. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1636-1639. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Appositions de scellés; — inventaires; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — procès-verbal constatant la chute d'un pan de muraille près de la tour de Crèvecœur; — construction de barricades en dehors des portes de la ville; — le 9 août 1636, ordre aux habitants d'assister à la prédication et à la procession générale qui auront lieu le lendemain, le Roi ayant demandé des prières publiques, « pour la conserva- « tion de sa personne, propagation de ses armes et autres « nécessités; » — ordonnance portant élargissement d'un prisonnier « détenu dans les prisons dès huict mois en ça, « contre lequel il n'y a ny plainte ny aucune poursuitte, « lequel mesmement n'est point escroué, et qui est homme « robuste et capable de servir le Roy dans ses armées; » — déclaration de non-lieu pour un particulier qui avait été arrêté sous la prévention d'avoir aidé à l'évasion de quinze prisonniers de guerre; — publication des bans d'août; — procès-verbal de visite faite chez une fille, à la requête de messire François de Rébé, prieur en l'église collégiale Saint-Pierre : « après plusieurs injonctions faictes de nous « indiquer celuy des œuvres duquel elle seroit enceinte, « auroit demeuré dans le reffus ne nous l'ayant voulu dire, « mais nous auroit assuré que ce n'est point des œuvres « dudict messire François de Rébé; » — lettre signée de Louis XIII, informant l'évêque de Mâcon, qu'ayant mis sa personne, son état, sa couronne et ses sujets sous la protection spéciale de la Sainte-Vierge, il a estimé à propos de « faire dresser des prières à cette fin, pour estre faictes avec « les offices divins, au jour et feste de l'Assumption; » — ordonnance à ce sujet; — dénonciation de Jeanne Morel contre Pierre Boyvin, marchand, son mari, qu'elle accuse de l'avoir battue et maltraitée pour l'obliger à souscrire des obligations en sa faveur; — procès-verbal concernant la nature et les diverses valeurs des pièces de monnaie qui se sont trouvées dans la caisse de l'Hôtel de ville, etc.

B. 1656. (Registre.) — In-folio, 730 feuillets, papier.

1639. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet: de réclamations de pupilles contre leurs tuteurs; — de règlements de comptes entre débiteurs et créanciers; — requêtes ou plaintes pour injures et voies de fait; — appointements, sentences, etc.

B. 1657. (Registre.) — In-folio, 742 feuillets, papier.

1640. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements, sentences, etc.

B. 1658. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1639-1641. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet. — Procédures civiles sur différends entre débiteurs et créanciers, entre tuteurs et pupilles, entre patrons et apprentis; — jugements par défaut; — appointements ou sentences, etc.

B. 1659. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1641-1642. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet. — Procédures civiles sur différends entre particuliers; — requête d'un boucher portant « que « de toute ancienneté et par coustume qui se praticque en « ceste ville, le jour feste Sainct-Anthoine, entre la com- « munauté des bouchiers, que celluy qui se treuve saisy des « deux plus gras bœufz que l'on dict le premier se nommer « le bœuf couronné et le second le boujon, il luy est permis « de les faire marcher par la ville, à son de tambour, ayans « les frontz couvertz des armes de la ville, etc.

B. 1660. (Registre.) — In-folio, 880 feuillets, papier.

1640-1644. — Prévôté royale. — Testaments: de Philippe Guillot, notaire royal; — de François Bauderon, seigneur de Condemines, conseiller du Roi, élu en l'Élection du Mâconnais, instituant pour son héritier universel Brice Bauderon, son frère, avocat en parlement, seigneur de Senneçé; — main-levée d'hoiries; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, etc.

B. 1661. (Registre.) — In-folio, 932 feuillets, papier.

1640-1644. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes de biens saisis par autorité de justice; — amodiations de biens de mineurs; — devis et prix-faits pour réparations et travaux neufs aux fortifications de la ville; — défense « aux tanneurs, cordon- « niers, esguilletiers, selliers, gantiers, ceinturiers et « autres faisans appareils et ouvrages de cuir, comme

« aussy aux marchans forains, de vendre, détailler ny « mettre en ouvrage aulcungs cuirs, que au préalable ilz « n'ayent esté présentés aux adjudicataires de l'estat et « office de controlleurs, visiteur et marqueur de cuirs, en « leur bureau qui est à présent transféré au lieu que l'on « avoit destiné pour la grenette, pour estre visités, marqués « et les droits acquittés; » — acte contenant reconnaissance des espèces d'or et d'argent, qui se sont trouvées dans la caisse du receveur des octrois; — requêtes de prisonniers qui demandent à être élargis, alléguant qu'ils ont été arrêtés sans cause connue et qu'on n'a commencé aucune instruction contre eux; — ordre aux habitants d'assister aux prières publiques et aux *Te Deum* ordonnés « pour la « prospérité des armes de Sa Majesté; » — procès-verbal de visite des prisons; — « deffenses aux joueurs de violon « de ceste ville, de ne s'entremettre à jouer dans aulcungs « bals ny aultres assemblées que les habitans vouldroient « faire jouer, pour prendre des récréations et divertisse- « mens, ny mesmes donner aulcunes sérénades, en ce « temps auquel toute la France déplore la perte du Roy « deffunct d'heureuze mémoire, jusques aultrement aye « esté ordonné; » — ordonnances concernant la diminution des valeurs des pièces d'or et d'argent reconnues légères ou rognées; — réparations à l'église Saint-Pierre; — procédures civiles; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, etc.

B. 1662. (Registre.) — In-folio, 704 feuillets, papier.

1643-1645. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet. — Procédures civiles, appointements, sentences sur différends entre particuliers; — condamnations à mort prononcées pour meurtres, infanticide, etc.

B. 1663. (Registre.) — In-folio, 775 feuillets, papier.

1637-1647. — Prévôté royale. — Testaments solennels ou holographes: d'Angèle Perrier, femme de Jean Garin, bourgeois; — d'Antoinette Guérin, veuve d'Abel Albert, receveur des consignations au bailliage; — d'Hector Morel, enquêteur audit bailliage; — d'Émilian Charpy, procureur, et de Claudine Larme, sa femme; — de Michel Guillermin, « dict Suarence, » gendarme de la compagnie du seigneur de Thianges, et de Nicole Delacoste, sa femme; — de Thomas Blanchard, avocat; — de Chrestienne Demeaux, femme de Pierre Desbois, élu en l'Élection du Mâconnais; — de Jean Chaulmont, notaire royal et procureur; — de Bernard Dormy, contrôleur au grenier à sel de Charolles; — de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Rambuteau, conseiller du Roi audit bailliage, etc.

B. 1664. (Registre.) — In-folio, 749 feuillets, papier.

1647-1648. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles; — demandes en séparation de corps et de biens; — requêtes des protestants de Mâcon, exposant « qu'ils sont en bonne possession, de « temps immémorial, d'une place et cimetière, proche les « murs de ceste ville, à prendre dès la tour appellée Mar- « mitte jusques à celle appellée de Crèvecœur, laquelle « leur a aultre fois esté accordée par messieurs les commis- « saires députés par Sa Majesté pour l'exécution de ses « édictz; au préjudice de quoy les dames religieuses du « couvent de la Visitation de Nostre-Dame, naguères esta- « blyes audict Mascon, s'estoient ingéré de fouir et tracer « le fondement d'une muraille dans ledict cimetière, et, « par ce moyen, entreprenoient d'en occuper une grande « partie, dans laquelle il y a la plus grande partie de corps « enterrés, lesquels corps elles fesoient mettre à l'aban- « don, » etc.

B. 1665. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1645-1649. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines. — Procès-verbal constatant que les marchands de Mâcon sont assujettis, comme les marchands étrangers, aux droits d'octroi que les échevins font percevoir sur toutes les marchandises qui passent sous le pont de cette ville; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — ventes de biens saisis par autorité de justice; — ordre aux habitants d'assister à la procession générale, le jour de la fête Sainte-Symphorose; — devis pour la construction de plusieurs bastions destinés à compléter les fortifications de la ville; — requêtes de prisonniers qui demandent à être élargis, attendu qu'ils ont été arrêtés sans cause connue et plausible; — les docteurs médecins de Mâcon demandent que les examens de Claude Petit, compagnon chirurgien, soient passés à l'Hôtel de Ville et non dans une maison particulière, vu la brigue des maîtres chirurgiens qui « se sont vantés et ont dessein « de contrarier de tout leur possible et de trouver toute « sorte d'inventions, pour empescher que ledict Petit ne « parvienne à la maistrise; » — prestation de serment dudit Petit, après examen public; — permis aux propriétaires du droit de la marque des cuirs, « de voir et « visitter, quand bon leur semblera, les maisons et boutic- « ques de tous ceulx qui se treuveront des cuirs en leur « pouvoir subjectz à ladicte marque; » — défense aux

cabaretiers « de retirer, tant de jour que de nuict, en « leurs cabaretz les enfans de famille, leur y bailler à boire « et à manger, à peyne de l'amende de cinq cens livres et « de punition corporelle et de la perte de ce que se treuvera « estre dheub pour raison de ce que dessus; » — procès-verbal au sujet de l'évasion de six prisonniers; — le 6 juillet 1649, « a esté délibéré que la bonne vie du révérend « père Grandjean, prieur au couvent des pères Jacobins, « estant cognue, la ville le fera maintenir en sa charge de « prieur par toutes voyes dheues et raisonnables; que la « réparation de l'injure faicte aux sieurs eschevins par « lesdicts relligieux sera poursuivie sans cesse, à l'effect de « laquelle sera escript promptement au père général ou « provincial de l'ordre, pour donner la satisfaction requise, « expulser les relligieux qui sont de présent audict couvent « et en subroger d'autres en leurs places de bonne vie et « bien famés; et où ledict provincial ou général n'y mettroit « ordre dans trois mois, l'on se pourvoira au Roy ou à « nosseigneurs de son Conseil ou au parlement de Paris; » — acte de la nomination de François Paisseaud, capitaine de la ville, etc.

B. 1666. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier.

1645-1649. — Prévôté royale. — Tutelles et curatelles; — main-levée d'hoiries; — publications de testaments; — sentences sur différends entre particuliers; — condamnations à mort, pour homicides; aux verges et au bannissement, pour vols et exposition d'enfant; — Claude Pommier, prêtre, concatherin en l'église cathédrale Saint-Vincent, et un autre particulier sont condamnés « à donner « et livrer, chacun jour perpétuellement, une livre de bon « pain de froment à chacun des prisonniers criminels estans « aux cachots et aux fers, » etc.

B. 1667. (Registre.) — In-folio, 798 feuillets, papier.

1649-1650. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements ou sentences; — jugements par défaut; — publication du testament de Marguerite Fournier, veuve de Jean Chesnard, avocat en parlement, seigneur de Merzé, grènetier au grenier à sel de Mâcon, etc.

B. 1668. (Registre.) — In-folio, 804 feuillets, papier.

1650-1651. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles; — réception de Nicolas Reyrolle, maître chirurgien; — ventes de biens saisis par autorité de justice; — amodiations de biens de mineurs; — requêtes de prisonniers tendant à élargissement; — le 27 juin 1750, ordre à tous les habitants d'assister à la procession générale « qui se fera pour obtenir « de la bonté et miséricorde de Dieu un temps calme et « propice, pour la maturité et récolte des fruictz pendans par « racine et cessation des maladies qui infectent la ville; » — procès-verbaux au sujet de diverses évasions de prisonniers; — publication des ordonnances de police et revue de la milice urbaine à l'occasion de la foire de Saint-Laurent; — inventaire des biens sis à Sommeré et faisant partie de la succession de François Larme, etc.

B. 1669. (Registre.) — In-folio, 782 feuillets, papier.

1651-1652. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements, sentences; — jugements par défaut; — demandes en séparation de corps et de biens; — testaments et main-levée d'hoiries: de Jean Vincent, seigneur de Marigny; — de Claude Barjot, avocat; — de Nicolas Moisson, conseiller du Roi au bailliage; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1670. (Registre.) — In-folio, 836 feuillets, papier.

1650-1653. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles; — testaments et main-levée d'hoiries; — inventaires et ventes de biens saisis par autorité de justice; — amodiations de biens de mineurs; — publication des bans d'août; — lettres de provisions obtenues par Claude Bourgeois, pour l'office d'adjoint au bailliage; — le 5 février 1653, à la requête de Jacques Desvignes, bourgeois de Mâcon, fermier du péage de Montbellet, dépendant de la ferme générale de la souveraineté de Dombes, procès-verbal contenant attestation des marchands de la ville, qui déclarent « que despuis le mois « de juillet de l'année 1651, que Monseigneur le duc d'Es« pernon eust commandement de Sa Majesté de faire « assiéger le chasteau de Dijon, le gouverneur ne l'ayant « voulu remettre entre ses mains, à mesme temps le sei« gneur de Bouteville s'estant saisy de la ville de Seurre, le « Roy envoya dans ceste province de Bourgongne les régi« mens d'infanterie de Navarre, Alincourt, Uxelles, Bour« gongne et Carignan, et le régiment de cavalerie de Cœuvre « et compagnie d'ordonnance dudict seigneur d'Uxelles, avec « lesquelles troupes le chasteau de Dijon ayant esté assiégé, « pendant le siége qui dura long temps, le négoce de Paris

« à Lyon par la Bourgongne cessa entièrement, à l'occasion « des incursions que faisoient les gens de guerre, et que « aulcuns rouliers ne se vouloient charger des marchan- « dises; mais ledict chasteau rendu et lesdicts gens de « guerre retirés, ledict seigneur de Bouteville seroit tous- « jours demeuré en ladicte ville de Seurre avec bon nombre « de soldatz tant infanterie que cavallerie, et, par ce « moyen, le négoce qui se faict par la rivière de Saosne a « esté absolument empesché, et lequel empeschement « continue encor à présent et plus fort qu'auparavant; que « les marchandises venans d'Allemagne, Flandre, Lorraine « Comté et Champaigne se deschargent aux villes de Gray, « Pontailler, Marcilly, Auxonne et Sainct-Jehan-de-Laosne, « sizes au-dessus dudict Seurre, le long d'icelle rivière, « desquelles villes elles sont embarquées pour conduire « icelles en la ville de Lyon; et, en oultre, que le négoce « pour les bledz et vins de ceste province en celles étran- « gères a cessé de mesme, en ce que le traficq du pays de « Masconnois estant des vins qu'ilz faisoient remonter par « ladicte rivière, pour conduire auxdicts lieux de Sainct- « Jehan-de-Laosne et Auxonne, et de là aux pays estrangers « et ramenoient des bledz pour la subsistance de la pro- « vince; » — ordre aux habitants « de prendre et recep- « voir les liardz tant de la monnaye de Trévoux que de celle « d'Orange, qui se trouveront composés d'un mestail de la « qualité et quantité requise et avec l'alliage qui doibt entrer « en iceulx, et qui seront marqués au bon coing, fesant « néanmoins deffenses à toutes personnes d'exposer et « débiter ceulx qui se trouveront deffectueux par la foiblesse « du mestail et qui seront sans aucun alliage, comme aussy « ceulx qui seront marqués au faux coing et renforcés par- « dessus l'ordinaire; » — réception de Jacques Ray, enquêteur et commissaire examinateur au bailliage, etc.

B. 1671. (Registre.) — In-folio, 995 feuillets, papier.

1653-1655. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de règlements de comptes entre tuteurs et pupilles, entre débiteurs et créanciers; — jugements par défaut; — sentences ou appointements; — demandes en séparation de biens; — requêtes ou plaintes pour injures et voies de fait, etc.

B. 1672. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1654-1656. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles; — inventaires et ventes d'immeubles saisis par autorité de justice; — amodiations de biens de mineurs; — actes de réception de Jean Pèlerin et de Jean Cajon, maîtres chirurgiens; — ordonnances relatives à la procession de la fête Sainte-Symphorose; — défense : « de faire aucune assemblée « soubs prétexte de charivaris ou autrement, au subject des « remariages, ny exiger aucune chose des vefves qui se « remarient ny de leurs maris; » — « de refuser les « liards bons et qui ont eu cy-devant cours dans la ville; » — les anciens liards ne vaudront que deux deniers; « ceux « qui se trouveront marqués aux lettres H. L. M. et F. auront « cours à raison de trois deniers pièce; » — ordre aux habitants : de recevoir « les solz marquez et non marquez « indifféremment et sans aucune distinction, pour le prix « de quinze deniers; » — « de se trouver à l'assemblée « générale ordinaire pour l'eslection des officiers de la « ville, à peyne de cinq livres d'amende pour chasque « deffaillant; » — lettres d'émancipation, etc.

B. 1673. (Registre.) — In-folio, 702 feuillets, papier.

1654-1656. — Prévôté royale. — Main-levée d'hoiries; — tutelles et curatelles; — testaments : de Jacques Boton, fermier de la rente seigneuriale de Belleroche, bourgeois de Mâcon; — de François Rubat, marchand; — de Philibert Boton, écuyer, seigneur de Salornay; — d'Humberte Siraudin, veuve en premières noces d'Antoine Descrivieux, seigneur de Genost, et en deuxièmes noces de Claude Aymard, juge des terres de la Bâtie, Chavagnieu et Lorcy au pays de Dombes; — sentences sur différends entre particuliers; — les sentences en matière criminelle ont toutes été enlevées du registre, etc.

B. 1674. (Registre.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

1656-1658. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, jugements par défaut, appointements, sentences; — main-levée d'hoiries; — tutelles et curatelles; — testaments; — condamnation aux verges et au bannissement, prononcée contre une femme convaincue de larcins; — les autres sentences criminelles ont été enlevées du registre, etc.

B. 1675. (Registre.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1657-1658. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles, appointements, sentences; — inventaires et ventes d'immeubles saisis par autorité de justice; — amodiations de biens de mineurs; —

prestation de serment d'Émilian Ducaudret, économe de l'Hôtel-Dieu; — ordonnances concernant la procession générale du jour de la fête Sainte-Symphorose; — publication des bans d'août; — lettres d'émancipation; — défense de faire des charivaris, « avec tambours, chauderons ou « autrement; » — devis et prix-fait pour la construction « du quay qui se doibt faire au long de la rivière de Saosne, « à prendre dès le bastion et tour de Crèvecœur jusques au « boulevart Sainct-Jean; » — réception de Pierre Dorcy, maître orfèvre, etc.

B. 1676. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1647-1659. — Prévôté royale.—Testaments solennels ou holographes: de Jeanne Bernard, veuve de Jacques de La Porte, lieutenant général au bailliage de Bresse; — de Françoise Dormy, veuve de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières; — de Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, président au présidial de Mâcon, capitaine de la ville; — de Claude Mathoud, premier président en l'Élection de Mâconnais, et de Christine de Rymon, sa femme; — d'Antoine Grillet, premier président audit présidial, etc.

B. 1677. (Registre.) — In-folio, 725 feuillets, papier.

1659-1661. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles sur différends entre particuliers; — jugements par défaut; — appointements; — sentences par expédient; — requêtes ou plaintes pour injures et voies de fait; — demandes en séparation de biens, etc.

B. 1678. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1661-1663. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles; — ventes ou amodiations judiciaires d'immeubles saisis par autorité de justice; — réception d'Antoine Bernard, crieur et trompette ordinaire de la ville; — baux à ferme de biens de mineurs; — tutelles et curatelles; — procès-verbal constatant que « derrière le couvent des religieuses Carmélites, « la tour appellée de Charolle, estant dans le mur servant « de closture à ceste ville de Mascon, est ruinée, pour « estre tout le dehors d'icelle, qui en compose plus de la « moitié, avec la guérite qui estoit au-dessus, tombé dans « le fossé; laquelle en tombant a attiré par sa pesanteur « une partie de la muraille, par laquelle bresche il y a « entrée facile en la ville; qu'à la porte du pont, du costé « de Bresse, la tour de ladicte porte, contenant, sçavoir, « du costé de matin vingt-sept pieds de long et du costé de « vent quarante-huict pieds, est ruinée et pourrie par le « bas par les fréquentes inondations des eaux, » etc.

B. 1679. (Registre.) — In-folio, 622 feuillets, papier.

1659-1665. — Prévôté royale.— Main-levée d'hoiries; — tutelles et curatelles; — testaments; — ventes ou amodiations judiciaires; — mercuriales; — taxes du pain et de la viande; — ordre aux conducteurs des bateaux de charbon qui passent sur la Saône, d'en décharger des quantités suffisantes pour l'approvisionnement de la ville; — défense: « à toutes personnes et enfans de ceste ville, de « courir par les rues et de faire aucuns bruicts, soit en « l'esglize Saint-Pierre que autres endroictz, avant et à « l'issue des matines et des ténèbres qui se chantent pendant « la sepmaine saincte; » — aux bouchers de la ville, « de « laver dans leurs maisons aucuns ventres et trippes des « bestes, ny répandre et mectre au-devant de leurs maisons « et en la rue aucunes caues dans lesquelles ils auront lavez « lesdits ventres et trippes; » — ordre aux habitants de se rendre, le jour de l'Assomption Notre-Dame, dans l'église cathédrale de Saint-Vincent, « à l'issue des ves- « pres, pour assister à la procession généralle, suivant le « vœu du Roy; » — poursuites contre les boulangers, les bouchers et les cabaretiers qui contreviennent aux ordonnances de police, etc.

B. 1680. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1664-1666. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles; — jugements par défaut; — appointements; — sentences par expédient; — plaintes pour injures et voies de fait; — demandes en séparation de biens; — règlements de comptes tutélaires, etc.

B. 1681. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1662-1667. — Prévôté royale. — Sentences sur différends entre particuliers; — mercuriales; — ordonnances de police concernant la voirie, le balayage des rues, etc.; — visites faites par les officiers de police chez les boulangers de la ville et procès-verbaux de pesage de leurs pains; — interrogatoires de femmes vagabondes et de mauvaise vie; — défense « aux maistres des basses-œuvres chargés de la vuidange des « latrines, de transporter à l'advenir aucunes matières ailleurs

« qu'en la rivière et au bas du pont; » — plaintes contre les pêcheurs qui, au lieu de tenir la pêcherie convenablement garnie, vendent leurs poissons aux marchands de Lyon et des autres villes environnantes; — le 16 mai 1667, « heure « d'une de relevée, nous, officiers de police, nous estant « mis sur la rivière et faict conduire jusques au port du « Bief, et y ayant faict travailler en nostre présence jusques « après cinq heures, et ayant faict tirer les filets qui bar- « roient la rivière d'un bord à l'autre et enlever iceux avec « tout le poisson qui s'y seroit rencontré, nous aurions « observé qu'il n'y avoit que très-peu de carpes et seule- « ment au nombre de cinq ou six, dix ou douze brochets « tant petits que gros, sept ou huict truictes médiocres, « quantité de brames, quelques barbeaux, quatre lam- « proyes, deux anguilles, plusieurs perches, soiffes, « tanches et autres menus poissons en quantité suffisante « pour fournir le nécessaire aux habitans de ceste ville « pendant la présente sepmaine des rogations, et, outre ce, « une prodigieuse quantité d'alozes dont lesdicts pescheurs « ne faisoient point d'estat et les rejettoient comme de « rebut; » — « enjoinct à toutes personnes, tant aux « hosteliers, cabaretiers qu'autres, de fournir et délivrer « la volaille et gibier au taux cy-après escript, sçavoir: la « poule, six sols; le chappon gras, dix-huict sols; le « chappon paillé, dix sols; le poulet de trois mois, deux « sols six deniers; le levreau de 4 à 5 mois, vingt sols; le « grand lièvre, douze sols; le coq d'Inde de dix mois, vingt- « cinq sols; le dindonneau, quinze sols; le canard sau- « vage, douze sols; le domestique, cinq sols; la perdrix, « vingt sols; la bécasse, douze sols; la douzaine d'allouet- « tes, six sols; la douzaine de grives et merles, dix-huict « sols; le cochon de laict, quinze sols; le pair de pigeon- « neaux, cinq sols; la sarcelle, six sols; le vaneau, six « sols; l'oye sauvage, vingt sols; l'oye privée, dix sols; la « caille grasse et la tourterelle, six sols pièce; la bécassine, « trois sols; » — tarif du poisson : le brochet et la perche, 8 sols la livre; la truite et la lotte, 12 sols; la carpe, le barbeau, la brame et la tanche, 2 sols 6 deniers; le cent de grenouilles, 4 sols, etc.

B. 1682. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1666-1668. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de réclamations de dettes, de règlements de comptes, de différends entre maîtres et domestiques; — jugements par défaut; — appointements, sentences par expédient, etc.

B. 1683. (Registre.) — In-folio, 910 feuillets, papier.

1658-1671. — Prévôté royale.—Testaments solennels ou holographes : de Pierre Chambre, commissaire receveur des deniers des saisies réelles faites au bailliage; — de Louis Buffet, avocat en parlement; — de Joachim Bonet, docteur en médecine; — de Jacques Dauphin, procureur du Roi en l'Élection et au grenier à sel; — de Jean-Baptiste Verjus, élu en ladite Élection; — de François Paisseaud, avocat, receveur des États du Mâconnais, capitaine de la ville; — de Guillaume Champier de Chabeu, écuyer, seigneur de Feillens, ancien bailli du Bugey, gouverneur de Belley; — d'Alexandre de La Porte, avocat du Roi au bailliage; — de Marguerite Boton, femme de Pierre Chesnard, seigneur de Salornay; — de François Desvignes, ancien avocat du Roi au bailliage; — de Pierre de Rymon, seigneur de la Moussière, ancien lieutenant particulier, etc.

B. 1684. (Registre.) — In-folio, 917 feuillets, papier.

1667-1671. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles; — « à l'Hos- « tel-Dieu de ceste ville compètent et appartiennent les « corées des bestes qui se tuent et mattent en ceste ville; « néantmoins les bouchers font difficulté de deslivrer les- « dictes corées, en sorte que les directeurs et administra- « teurs dudict Hostel-Dieu se sont résolus d'establir des « commis pour la levée et perception desdictes corées, en « tenir registre et des bestes qui seront cy-après mattées « et tuées, affin d'en pouvoir à l'advenir répéter la valeur, » etc.

B. 1685. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1672-1676. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, requêtes, appointements, sentences par expédient; — jugements par défaut, etc.

B. 1686. (Registre.) — In-folio, 686 feuillets, papier.

1672-1679. — Prévôté royale.— Sentences réglant les différends entre tuteurs et pupilles, entre débiteurs et créanciers; — ordonnances de police; — le charbon de bois est taxé à 16 sols 6 deniers le voyage, et le charbon de terre à 16 sols « le benot, » etc.

B. 1687. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1677-1684. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, puis par François Paisseaud qui lui succéda, en 1684. — Procédures civiles ; — remontrances dudit Brice Bauderon sur l'administration municipale de Mâcon, contenant, entre autres griefs, « qu'on ne pouvoit « plus dissimuler l'excès où l'on faisoit monter les exemp- « tions des logements militaires, qu'on accorde à une « infinité de gens, à la foule et oppression des autres ; qu'il « suffit d'estre parent, allié ou amy d'un eschevin ou autre « officier municipal, pour jouir de l'exemption ; que ce « désordre procédoit de la grande authorité que quelques « personnes s'acquièrent dans les charges municipales, en « s'y introduisant et faisant perpétuer par cabale ; qu'au « désir de l'ordonnance, on devroit procéder, toutes les « années, à de nouvelles élections et empescher la conti- « nuation des mesmes officiers, après trois années ; » — à la suite, ordonnance portant que l'on procédera à l'élection d'un secrétaire de l'Hôtel de Ville, à la place de Jean Bourdon, « attendu son alliance de beau-frère avec sieur François « Rubat, eschevin, et qu'il a déjà exercé ladictè charge « pendant trois années ; » — ledit Jean Bourdon est réélu par l'assemblée des habitants ; — ordonnance portant que François Chappuis exercera ladite charge de secrétaire « par manière de provision, » et malgré l'opposition des échevins, etc.

B. 1688. (Registre.) — In-folio, 716 feuillets, papier.

1679-1684. — Prévôté royale. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — prononçant séparations de biens ; — défendant aux PP. Minimes d'enlever le tableau et l'épitaphe que Louis Rigaud, avocat en Parlement, a fait placer dans une chapelle de leur église, etc.

B. 1689. (Registre.) — In-folio, 636 feuillets, papier.

1679-1685. — Prévôté royale. — Main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments : d'Abel Quinsson, notaire royal ; — de Placidas Descrivieux, avocat au bailliage, seigneur de Charbonnières ; — de Valentin Siraudin, avocat ; — de Claudine Boton, femme de Philibert Bullion, seigneur de Serrières ; — d'Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'École, et d'Anne Chesnard, sa veuve ; — de Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection du Mâconnais ; — d'Alexandre de La Porte, conseiller du Roi ; — de Claude Bullion, seigneur de Tramayes, Flacé et France, etc.

B. 1690. (Registre.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1685-1691. — Prévôté royale. — Sentences portant règlements de comptes, de dettes, de marchés passés entre particuliers ; — condamnation à 50 livres d'amende et au bannissement pendant six années, prononcée contre Alexandre Ducôté, « accusé de sortilége et d'impiété ; » — défense aux pauvres de mendier dans la ville, et aux habitants de leur donner l'aumône ; — « avons déclaré « Antoinette Fougnon suffisamment atteinte et convaincue « de s'estre pendue et estranglée volontairement en un « poutre de sa maison ; pour réparation de quoy, ordonné « que son cadavre sera traîné par l'exécuteur de la haute « justice, sur une claye, par les rues de cette ville, et « ensuite jetté à la voirie, ce qui sera exécuté par effigie « sur un fantosme qui sera faict à ce subjet, sur lequel « seront escripts ces mots en grosses lettres : ANTOINETTE « FOUGNON, HOMICIDE DE SOY-MESME ; » — condamnations à mort pour infanticide, etc.

B. 1691. (Registre.) — In-folio, 761 feuillets, papier.

1685-1699. — Prévôté royale. — Audiences tenues par les officiers du bailliage, après la mort de François Paisseaud (1685), et par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, nommé, en 1688, lieutenant général, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, etc.

B. 1692. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1686-1699. — Prévôté royale. — Main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments : de Claude Janin, ancien secrétaire du Roi, seigneur usufruitier de Thoiriat ; — d'Antoine Lachard, avocat en parlement ; — de Jacques Ray, seigneur de Beaulieu, procureur au bailliage ; — de Jean Tuppinier, procureur ; — d'Antoine de La Porte, avocat ; — de Philibert Lamyn, procureur ; — de Marguerite Olivier, femme d'Étienne Tondu, bourgeois et marchand ; — de Claudine Bauderon de Sennecé, veuve de François Paisseaud, lieutenant général au bailliage ; — de Marie Grillet, femme d'Étienne Mathoud, premier président au présidial et en l'Élection ; — d'Antoine Chambre, capitaine au régiment de Poitou ; — d'Anne Bauderon, femme d'Archambaud de Boyer, écuyer, seigneur de Trades, lieutenant en l'Élection, etc.

B. 1693. (Registre.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1692-1699. — Prévôté royale. — Sentences condamnant : le séducteur d'une fille, à se charger de l'enfant dont elle est enceinte et à lui payer 2,500 livres de dommages-intérêts, « si mieux il n'aime l'épouser ; » — un homme convaincu d'avoir volé du blé dans un bateau, à être banni, pendant un an, « et à estre mis au carcan, dans les « confins de nostre destroit près Sainct-Laurent, pendant

« une heure, à jour de marché; » — « il sera payé aux « meusniers la vingtiesme partie, pour droict de mouture « des bleds qu'ils moudront, si mieux les habitans ne « veulent payer ledict droict en argent, suivant la valeur « dudit blé, ce qui sera au choix desdicts habitans; « moyennant quoy, lesdicts meusniers seront tenus de « prendre les bleds dans les greniers desdicts habitans, les « conduire au poids ordinaire de cette ville, ainsy que la « farine, et la rendre auxdicts greniers; sur laquelle « déduction sera faicte, pour tout déchet, de deux livres « par asnée de bled, et ainsi à proportion; » — « les « crocheteurs et portefaiz porteront seuls les charbons de « pierre et de bois; et, en ce qui regarde les bleds, vins « et autres denrées, les habitans maneuvres en pourront « porter, payant par chacun d'eux annuellement cinq sols « aux procureurs de la communauté desdits crocheteurs et « portefaiz; » — un particulier accusé d'avoir dit publiquement que les échevins de Mâcon avaient acheté du blé, pendant la disette de 1693-1694, à raison de 40 livres l'ânée, et le revendaient 50 livres, est condamné « à se rétracter judiciellement en l'audience, où il « sera amené par des huissiers, et y déclarera, nud teste et à « genoux, que contre la vérité et témérairement il a avancé « ce fait, en demande pardon aux plaintifs, qu'il recognoist « pour gens d'honneur, qui ont exercé et exercent leurs « fonctions dans les reigles de la justice et avec probité; et « en dix livres d'amende envers le Roy; » — ordonnances concernant le commerce des suifs et de la chandelle; — enregistrement de la déclaration du Roi, « portant « règlement sur la manière de faire le trafic des bleds dans « le royaume, » etc.

B. 1694. (Registre.) — In-folio, 824 feuillets, papier.

1700-1717. — Prévôté royale. — Provisions de l'office de greffier pour Claude Larme, par la famille duquel ledit office était exercé depuis plus de 120 ans, puis pour Jean-Baptiste Larme, son frère, qui se démit en faveur d'Adrien Fourrier, bourgeois de Lyon; — Laurent Robinet est reçu en qualité de commis et amodiateur dudit greffe; — main-levée d'hoiries; — tutelles et curatelles; — publications de testaments, etc.

B. 1695. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier.

1647-1769. — Prévôté royale. — Audiences tenues, de 1700 à 1710, par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles; — jugements par défaut; — appointements, sentences par expédient. — Mercuriales de 1647 à 1769.

B. 1696. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1575-1607. — Prévôté royale. — Minutes. — Inventaires de biens meubles et immeubles, après le décès: de Pierre Préaud, bourgeois et marchand; — de Silvestre Morel, receveur pour le Roi au bailliage et comté de Mâconnais; — de Bonaventure Ochier, marchand; — de Jacome Ochier, veuve de Pierre Aquetain; — de Claude Chambre, marchand; — de Jean Charpy, procureur; — de Pierre Arnoud, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Étienne; — de Françoise Prisque, dame de Châtenay; — de Mathurin Bullion, élu en l'Élection; — mémoire d'apothicaire pour les drogues fournies à ladite Jacome Ochier; — note des dépenses faites, le 30 août 1579, pour son enterrement: « pour les droicts du vicaire de Sainct-« Pierre, 40 solz; plus, pour messieurs de Sainct-Pierre, « 20 solz; plus, aux Cordeilliers, 10 solz; plus, à ung « cordeillier, pour avoir dict une évangille, 2 solz 6 deniers; « plus, pour le portement des torches et de la croix, pour « les enfans, 5 solz; plus, en deux pains, pour porter offrir « à l'esglise, 1 sol; plus, ung pain gros, pesant 33 livres, « 16 solz; plus, pour une lesche de bœuf, ung quartier de « mouton, pour doubles et demye longe de veau et autres « fricassées, 25 solz; plus, pour six potz (planches), pour « la bière, 40 solz; en clouz, 3 solz; plus, en façon, « 15 solz; plus, pour Jacquin, 2 solz 6 deniers; plus, une « aulne de thoille blanche, pour avoir trois gorgières de « vefve, 33 solz; plus, pour le gousté des semondeux, « 6 solz; plus, en vin du souppé, 8 solz; plus, à Pierre le « pastissier, 6 solz, etc.; » — le 8 août 1594, procès-verbal d'une revue faite par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général et prévôt, « pour n'y avoir, en ce « pays, aulcung commissaire et controlleur, des deux « compagnies de chevaulx légiers et arquebuziers, retenues « pour la garde de ceste ville, oultre les garnisons ordinaires « de gens de pied et de cheval jà establies en icelle, pour « obvier à l'éminent péril qui pouvoit survenir par le « moïen de l'armée du sieur prince de Mayenne, composée « des forces de Bourgogne, et du marquis de Treffort, qui « s'estoient acheminez en ce pays de Masconnois; » — « procès-verbal faict au lieu des Chanaulx, sur le subject « d'une fille qui s'estoit précipitée dans ung puis, » etc.

B. 1697. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1612-1667. — Prévôté royale. — Minutes. — Inventaires après décès; — procédures criminelles pour coups et blessures, débauche et vie licencieuse, propos irrévérencieux, larcins, séduction de filles, etc.; — grands désordres et meurtres commis par les officiers et les soldats du régiment du cardinal Mazarin, en garnison à Mâcon

(1643); — acte de mariage de messire Marc-Antoine de Boulery, chevalier, seigneur de l'Hôpital et du Lherre, avec Jeanne, fille de messire Louis de Pluviers, chevalier, seigneur de la Roque et Saint-Michel; — fragment d'un registre de baptêmes et de mariages, tenu par un ministre protestant (1685); — le 26 mai 1693, « sur ce qui a esté « remontré par le procureur du Roy, que la manière de « donner la question, qui se pratique en ce siége, est si « rigoureuse qu'elle met un criminel en danger de perdre « la vie ou du moins d'estre estropié des bras et des jambes, « parce qu'on attache à un accusé, aux doigts des pieds et « des mains liées derrière le dos, une pierre du poids de « cent soixante et dix livres, et on souslève avec des poulies « et des cordes l'accusé ainsy attaché, en sorte qu'il soit « eslevé de terre avec la pierre, ce qui luy desboite les os; « pour mettre remède à ces inconvéniens, il a esté ordonné « que le procureur du Roy se pourvoira à la Cour, pour « obtenir une manière de donner la question plus prati- « quable et moins rude; » — poursuites dirigées contre des compagnons cordonniers, accusés de s'être attroupés pour empêcher « qu'aucun d'eux fust travailler chez quelques « maistres cordonniers de cette ville (1731); » — ventes d'immeubles saisis par autorité de justice; — réquisitoire du procureur du Roi contre ceux qui jouent au pharaon, etc.

B. 1698. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1761-1767. — Prévôté royale. — Minutes. — Jugements par défaut; — appointements; — sentences : réglant les différends entre particuliers, les comptes entre créanciers et débiteurs; — prononçant des séparations de biens; — condamnant à l'amende et à des dommages-intérêts, pour injures, voies de fait, etc.

B. 1699. (Cahiers.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1701-1789. — Maréchaussée du Mâconnais. — Édit du roi Louis XIV, portant hérédité des offices des maréchaussées; — réception faite par Claude Tuppinier, écuyer, prévôt des maréchaux, de Benoît Préaud, commis greffier, présenté par Antoine Pâtissier, greffier en chef dudit siége; — ordonnance de Louis XV, « qui établit une masse pour « l'habillement des compagnies de maréchaussée; » — provisions obtenues : par des archers, des cavaliers, des brigadiers; — par Jean Bouchacourt, greffier; — par Jacques-Étienne Moreau, prévôt; — par Adrien Hubert, lieutenant du prévôt; — par François-Emmanuel Viard, procureur du Roi audit siége; — par François Noly, assesseur; — par Jacques-Antoine Cortambert, prévôt; — par Jacques Dedieu, lieutenant du prévôt, etc.; — procès-verbaux de capture et sentences sans appel prononcées contre des mendiants, des vagabonds, des voleurs de grands chemins, des gens accusés d'avoir empoisonné du bétail, des assassins, des contrebandiers, des déserteurs, des faux monnayeurs, etc.; — on paye à l'exécuteur de la haute justice 7 livres 10 sols « pour fouetter et pareille somme pour la « marque; » — revues de la brigade de Mâcon et de la sous-brigade de Tournus; — règlement « au sujet des billets « d'honneur faits par des gentilshommes ou officiers qui « prestent leur nom à des marchands ou particuliers; » — arrêt du parlement de Paris concernant les jeux de hasard; — déclaration de Louis XVI, portant attribution aux prévôts des maréchaux de la connaissance des émeutes, etc.

B. 1700. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1711-1733. — Maréchaussée du Mâconnais. — Minutes. — Protestation de Claude Tuppinier, prévôt des maréchaux, contenant que les jugements prévôtaux rendus par lui, conjointement avec les officiers du présidial, doivent l'être en son nom, tandis qu'ils l'ont été, jusqu'alors; « sous le nom des gens tenans le siége présidial; » — sentences condamnant un homme et deux femmes, accusés d'avoir volé dans l'église de Romanèche, le premier, à être étranglé et brûlé, les deux femmes à être pendues, après avoir tous les trois subi la question pour obtenir l'aveu de leur crime et la révélation de leurs complices; — procès-verbaux de torture par le supplice de l'eau, comme dans le bailliage de Charolles; l'une des deux femmes avoua, dès le commencement, tout ce qu'on voulut; l'autre femme et l'homme reçurent la question ordinaire et extraordinaire, en protestant jusqu'au bout de leur innocence; — deux hommes accusés d'assassinat subirent également la question ordinaire et extraordinaire; l'un entra successivement dans les détails les plus circonstanciés du crime, et l'autre souffrit tout sans rien vouloir dire; — procédures criminelles contre des mendiants, des vagabonds, des voleurs, des assassins, des empoisonneurs de bétail, des faux monnayeurs, etc.

B. 1701. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1733-1739. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vagabondage et mendicité, désertion ou mutinerie de soldats, vols, meurtres, assassinats, etc.; — lettres de cachet, signées de Louis XV, l'une en date du 7 mai 1733, donnant ordre de retenir dans les prisons de Mâcon un prisonnier du nom de Letroy « jusqu'à nouvel ordre de la part de Sa Majesté, » l'autre, du 13 août 1734, ordonnant « de le mettre présentement en liberté, » etc.

B. 1702. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1739-1741. — Maréchaussée du Mâconnais. — — Procédures criminelles pour vols, assassinats, vagabondage, etc.; — sentence condamnant un homme convaincu d'assassinat et de vol, « à avoir les bras, jambes, « cuisses et reins rompus vif, sur un échafaut qui sera à cet « effet dressé en la place publique de cette ville, et ensuite « mis sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir « ses jours; préalablement appliqué à la question ordinaire « et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices, « et en cent livres d'amende envers le Roy; » au bas de la sentence, on a ajouté, en forme de retentum : « arresté « que ledit sera secrètement étranglé avant que de recevoir « aucun coup. »

B. 1703. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1741-1747. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vagabondage, mendicité, désertion, vols, assassinats; — procès-verbal d'arrestation de messire Alexandre Ardoin de Saint-Maurice-de-Châtenoy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, capitaine de cavalerie, accusé de meurtre; — interrogatoire et information; — arrêt qui renvoie l'affaire devant l'intendant de Lyon.

B. 1704. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1747-1748. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour actes de brigandage commis sur les grands chemins par des bandes de voleurs; — procès-verbaux de torture; — plusieurs criminels sont condamnés à être rompus vifs, mais toutes les sentences sont suivies du retentum : « sera secrètement étranglé, » etc.

B. 1705. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1748-1751. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vols, recel, attaques sur les grands chemins, désertion, etc.; — poursuites contre des cavaliers de la maréchaussée, accusés de prévarication.

B. 1706. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1752-1754. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour mendicité, vagabondage, vols, rupture de ban, émission de fausse monnaie, etc.

B. 1707. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1755-1759. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vagabondage, mendicité, vols, assassinats, désertion, fabrication de fausse monnaie, etc.; — interrogatoire d'un homme habillé en ecclésiastique et soupçonné d'être un espion de Mandrin.

B. 1708. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1760-1762. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour mendicité, vagabondage, vols, etc.; — interrogatoire d'un individu se disant religieux cordelier : « interrogé pourquoi il ne porte pas « l'habit de son ordre, a dit que se voyant maltraité dans « sa communauté à Vezelay, et à la veille d'être *in carcere*, « pour avoir soutenu et fait soutenir à ses écoliers une « theze touchant le libre arbitre, qui insinuoit effectivement, « en quelque façon, une vraie opposition aux sentiments « de Molina, prit ses résolutions de s'évader de son cloître, « et se voyant dans une impossibilité de garder l'habit de « son ordre, sans se faire appréhender et conduire aux « prisons dudit ordre, il prit aussi la résolution d'enseigner en qualité de précepteur, ce qu'il fit, en effet; « qu'animé du zèle de la résipiscence et la conscience lui « reprochant son apostasie, il a pris la résolution d'aller à « Rome, obtenir le pardon de Sa Sainteté, et que c'est en y « allant qu'il a été arrêté par nous. »

B. 1709. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1763-1764. — Maréchaussée du Mâconnais. — Jugements d'incompétence; — procédures criminelles pour vagabondage, mendicité, fabrication de fausse monnaie, vols, désertion; — les mendiants sont transférés des prisons de Mâcon au dépôt de Bourg, etc.

B. 1710. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1765-1768. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles; — plainte de Jacques Brisson, directeur des spectacles des villes de Lyon et Dijon, contre son garde-magasin, qu'il accuse de diverses escroqueries; — état général des effets qui composent son magasin de théâtre; — poursuites exercées contre des jeunes gens de Viré, qui avaient opposé la rébellion aux efforts que faisaient deux cavaliers de la maréchaussée, pour empêcher de jouer de la musette et de danser; — mesures prises contre les mendiants, etc.

B. 1711. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1769-1772. — Maréchaussée du Mâconnais. — Défense aux archers-gardes de la connétablie, de prendre l'uniforme de la maréchaussée; — procès-verbaux d'arrestation et interrogatoires des mendiants qui sont conduits au dépôt de Bourg. — Procédures criminelles pour vols, désertion, etc.; — réception de Jean-Pierre-Balthazar-Girard Labrely, procureur du Roi audit siége.

B. 1712. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1773-1774. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles instruites : contre un aventurier se donnant le titre de marquis, qui s'était fait prêter de l'argent par diverses personnes ; — contre des vagabonds, des voleurs de grands chemins, des meurtriers, des assassins, etc.

B. 1713. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1775-1780. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vols, émission de fausse monnaie, désertion, tentatives d'embauchage pour les armées étrangères, mendicité avec menaces, rébellion contre les archers ou cavaliers, meurtres, assassinats, etc.; — procès-verbaux de torture ; — requête de Jacques-Antoine Cortambert, écuyer, tendant à être installé comme lieutenant de ladite maréchaussée, etc.

B. 1714. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1781-1783. — Maréchaussée du Mâconnais. — Rapports ou procès-verbaux dressés par les archers ou les cavaliers; — dénonciation faite par deux rouliers qui déclarent avoir été attaqués, sur la grande route, par deux individus qu'ils ont terrassés et battus, après leur avoir enlevé les armes qu'ils portaient; — ordonnance royale concernant « les embaucheurs et fauteurs de désertion ; » — procédures criminelles pour vols, etc.

B. 1715. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1783-1786. — Maréchaussée du Mâconnais. — Poursuites dirigées contre les mendiants, les vagabonds et les déserteurs; — procédures criminelles pour vols, infanticides, etc.

B. 1716. (Liasse). — 164 pièces, papier.

1786-1790. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procès-verbaux d'arrestation de gens trouvés sans passeport ; — information « des vie et mœurs, âge et religion » de messire Abel-Michel Bernard de Laveruette, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, la Rochette, Saules et autres lieux, nommé lieutenant des maréchaux de France au département de Châtillon-sur-Seine ; — signalements de forçats échappés du bagne ; — procédures criminelles, etc.

B. 1717. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1789. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures relatives à la révolte des paysans. — Cette révolte, dans le Mâconnais, commença, le 26 juillet, à Igé et à Verzé, où le tocsin fut sonné et les habitants se réunirent, dans le dessein avoué d'abattre un mur que le seigneur d'Igé avait fait élever pour enclore une fontaine ; ce mur détruit, une bande se porta vers le château qui fut dévasté ; puis, ils se répandirent dans les campagnes voisines, rançonnant les curés, pillant les maisons des religieux décimateurs, renversant les girouettes, détruisant les pigeonniers des bourgeois. Toutes les paroisses des environs s'étaient soulevées presque en même temps; les révoltés, devenus très-nombreux, se portèrent à Saint-Mauris, à Clessé, à Péronne, à Montbellet, où tous les châteaux furent plus ou moins saccagés ; ceux de Lugny et de Senozan furent livrés aux flammes. Cependant la maréchaussée et les milices de Mâcon, Cluny, Saint-Gengoux et Tournus accouraient à la poursuite des mutins qui furent promptement dispersés ; un grand nombre de prisonniers furent conduits soit à Mâcon, soit dans les autres villes, où l'on instruisit sommairement leur procès. Malgré les informations et les interrogatoires, on ne put découvrir les vrais instigateurs de la révolte. Beaucoup de témoins déclarent, dans leurs dépositions, que les paysans se croyaient autorisés et que quelques-uns étaient porteurs de billets qu'ils disaient être des ordres du Roi ; le curé de Péronne affirme avoir eu entre ses mains un de ces billets ainsi conçu : « De par le « Roi, il est permis à tous les gens de campagne d'aller « dans tous les châteaux du Mâconnais demander les « terriers, et, en cas qu'on les leur refuse, ils peuvent « saccager, brûler et piller, aucun mal ne leur sera fait. » Une grande partie des prisonniers furent élargis au bout de quelques jours ; on en pendit une vingtaine ; quelques-uns furent condamnés aux galères, etc.

B. 1718. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 158 pièces, papier.

1789-1790. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures commencées dans les justices de Cluny, Saint-Gengoux-le-Royal et Tournus, contre les paysans révoltés, amenés dans les prisons desdites villes ; — détails sur les désordres commis à Saint-Point, à Pierreclos, etc.; — procès-verbal relatif à un attroupement des habitants de Romenay qui présentèrent à l'évêque de Mâcon, leur seigneur, diverses réclamations accompagnées de menaces, et détruisirent plusieurs bois qui lui appartenaient ; — lettres patentes de Louis XVI, qui, sur la proposition des membres du comité de Mâcon, considérant que « des gens « mal intentionnés ont profité de l'agitation qui régnoit « dans les esprits, pour égarer une multitude facile à « séduire, » accorde grâce entière à tous les prévenus dont les procès restaient à juger, pour tous les faits relatifs au pillage et à l'incendie des châteaux, etc.

B. 1719. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1709-1778. — Justice de Charbonnières, appartenant à la famille Descrivieux, puis aux religieuses Carmélites de Mâcon. — Minutes. — Apposition de scellés, inventaires après décès, ventes ou amodiations d'immeubles; — tutelles et curatelles; — main-levée d'hoiries; — plainte de messire David Olivier, comte de Senozan, baron de la Salle, seigneur de Saint-Martin, Sancé, le Parc et dépendances, contre les habitants de Charbonnières qui commettent des dégradations dans ses bois; — procès de chasse; — levée du corps : de François Legros, huissier royal à Mâcon, trouvé noyé dans la Mouge; — d'une servante tuée d'un coup de fusil parti par accident entre les mains de son maître; — procédures civiles, enquêtes, jugements, etc.

B. 1720. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1768-1779. — Justice de Charnay, Levigny et dépendances, appartenant au chapitre Saint-Pierre de Mâcon. — Minutes. — Procédures civiles, enquêtes, rapports d'experts, jugements; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — procédures criminelles pour injures, voies de fait et vols; — tenue des assises générales de ladite justice qui s'étendait jusqu'aux fossés de la ville de Mâcon et comprenait tout le faubourg de la Barre; — noms des justiciables; — ordonnance de police en 45 articles, dont un porte défense « à tous « aubergistes et cabaretiers, d'exposer en vente, depuis le « quinze avril jusqu'au premier août, aucunes pièces de « gibier dont la chasse est interdite dans cet espace de « temps, à peine de confiscation, ensemble d'amende, tant « contre l'acheteur que le vendeur et l'exposant en « vente, » etc.

B. 1721. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1780-1786. — Justice de Charnay, Levigny et dépendances. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles, enquêtes ou informations, sentences rendues par Louis-Anselme Garnier, avocat en parlement, juge ordinaire en ladite justice; — ventes ou amodiations judiciaires; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés; — déclarations de grossesse faites par des filles ou des veuves; — ordonnance relative à l'échenillage, etc.

B. 1722. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1776-1790. — Justice de Chasselas, appartenant à Étienne Cellard, puis à Jean-Marie Cellard, écuyer, seigneur de Montaclard, Chasselas et autres lieux. — Réception : de Philippe Grandjean, dit Fouchy, procureur fiscal; — de Barthélemy-Claude Delavaivre, greffier; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — main-levée d'hoiries; — procédures civiles, assignations, enquêtes, jugements rendus par François-Joseph Focard, avocat en parlement, juge ordinaire en ladite justice; — procédures criminelles au sujet du vol des minutes de Jean-François-Honoré Grandjean, notaire audit Chasselas, etc.

B. 1723. (Cahiers.) — In-folio, 1092 feuillets, papier.

1762-1790. — Justice de Château, Brandon, Sainte-Cécile, la Vineuse, Saint-Vincent-des-Prés, Buffières et dépendances, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Carnet des audiences tenues par Claude Pennet, juge ordinaire; — réception : de Jean-Pierre Garnoud, greffier; — de Marie-Placide Pagny, Théodore Commerson, Claude-Nicolas Moreau, Jean-Joseph Gacon, Pierre Guillet, procureurs postulants; — tutelles et curatelles; — main-levée d'hoiries; — procédures civiles, jugements, appointements, etc.

B. 1724. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1675-1757. — Justice de Château, Brandon, Sainte-Cécile, la Vineuse, Saint-Vincent-des-Prés, Buffières et dépendances. — Minutes. — Tenues des assises et ordonnances de police; — procédures criminelles pour délits de chasse, délits commis dans les bois, injures et voies de fait; — procès-verbal de visite et reconnaissance des chemins de Château; — déclarations de grossesse; — procédures civiles, rapports d'experts, enquêtes, jugements, etc.

B. 1725. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1760-1787. — Justice de Château, Brandon, Sainte-Cécile, la Vineuse, Saint-Vincent-des-Prés, Buffières et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — amodiations ou ventes judiciaires d'immeubles; — procédures civiles et criminelles; — inventaire des minutes de feu Antoine Gormand, notaire royal à Château, etc.

B. 1726. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1677-1755. — Justice de Clessé, Germolles et dépendances, appartenant au chapitre Saint-Pierre de Mâcon. — Minutes. — Procédures criminelles pour délits commis dans les bois, vols, coups et blessures; — tutelles et curatelles; — interrogatoires de huit habitants de Clessé, accusés d'être entrés par escalade dans le château de Chavannes, appartenant audit chapitre, et d'y avoir volé du blé pendant la famine de 1709; — procédures civiles, enquêtes, etc.

B. 1727. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1757-1790. — Justice de Clessé, Germolles et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour rixes dans les cabarets, coups et blessures; — appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, rapports d'experts, enquêtes, jugements, etc.

B. 1728. (Cahiers.) — In-folio, 746 feuillets, papier.

1606-1616. — Justice mage de Cluny, Chevignes, Lourdon, Boutavent et dépendances, appartenant à l'abbé dudit Cluny. — Carnets des audiences tenues par Étienne Vaillant, « juge mage des terres et juridictions séculières de « Cluny. » — Instruction sommaire, soit des causes civiles relatives à des règlements de dettes, des apurements de comptes tutélaires et des différends entre particuliers, soit des affaires criminelles pour injures, séduction de filles, etc.; — jugements prononçant séparation de biens, « et se pour- « voieront les parties, pour la séparation du corps, par- « devant qu'il appartiendra; » — déclaration de Claude de Guise, abbé de Cluny, portant que Pierre de Longueville n'a pas fait profession dans son ordre, mais est simplement prêtre séculier, et que, par conséquent, il lui est « permis et « loisible vendre, aliéner et disposer de son propre patri- « moine; » — appointement rendu sur une requête des tisserands de la ville, qui avaient représenté « qu'ayant faict « l'honneur accoustumé à ceux qui se marient, de les « accompagner avec le tambour et enseigne desployée en « l'esglize de leur parroisse, à Philibert Gobert, et icelluy « conduict en l'esglize Sainct-Mayeul, il auroit eu après « faict reffus de leur payer leur droict ordinaire, qui est « d'un festin suyvant l'ancienne coustume; » on leur accorde 3 livres qui seront payées par ledit Gobert, « pour « employer au luminaire de leur confrérie; » — causes de récusation proposées contre Étienne Bridet, avocat et procureur fiscal en ladite justice, pour un procès où l'une des parties lui reprochait d'être ami et débiteur de la partie adverse, etc.

B. 1729. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1629-1630. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Étienne Alamartine, licencié en lois, juge mage, et par Thomas Boyer, lieutenant. — Causes civiles; — jugements portant « que cy-après, vacation arrivant des « officiers de la milice des enfantz de la ville, soit par « mariage, absence de troys ans du pays en pays estrangier « ou autrement, l'eslection et nomination d'iceulx sera « faicte en nostre présence, celle des sieurs procureur « fiscal, eschevins et scindicq, en la place publique du « Plastre, hors la porte du Merle, par les enfantz de la « ville qui y seront assemblez à son de tambour, les présentz « faisantz pour les absentz; esquelles nominations lesdictz « sieurs eschevins et syndicq pourront donner leurs « suffrages, afin que ceulx qui seront appellez esdictes « charges puissent estre de la probité et condition requise, « et pour obvier que cy-après le mauvais usage qui s'est « commis dans les deniers publicqs qui se donnent par les « mariez, pour les droictz desdictz enfantz, ne continue, « sera faict choix d'un d'entr'eulx, qui fera recepte des « deniers de telle nature, en tiendra registre, pour en estre « faict employ en achapt de drappeaulx, armes ou « pouldres, pour l'usage desdictz enfantz aux occasions qui « se présenteront; » — « durant quarante-six sepmaines de « l'an, il est deubt à chasque prébandier de pain de reffec- « toir en l'abbaye, quatre jours la sepmaine, à chascun « une tartre; deux jours la sepmaine, une flamiche; « durant le quaresme, cinq jours la sepmaine, ung gasteaul; « le dimanche, quatre eschaudez et le mardy, trois; et dix « petites bugnettes, chacune sepmaine de caresme; le jeudi « sainct, une folie; le jour de quinquagésime, deux « gaufres; les trois jours des rogations, le jour de la « translation Sainct-Hugues et le jour de la Magdelaine, « chascun desdictz jours, ung flanc; à chascun ung gasteau, « la veille des Roys; le jour de Noël, Pasques, Sainct- « Pierre, Sainct-Paul et Assumption Nostre-Dame, ung « brassaul; » — un débiteur insolvable est admis « au « misérable bénéfice de cession de biens, luy enjoignant de « porter le bonnet vert que luy a esté présentement donné, « afin qu'il soit congneu de toutes personnes; » — procédures criminelles pour injures; — ordonnances concernant la boucherie, etc.

B. 1730. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1632-1635. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Étienne Alamartine, juge mage, et par Thomas Boyer, lieutenant. — Procédures civiles; — poursuites exercées à la requête des curés et des chapelains des églises paroissiales contre les particuliers qui leur doivent des rentes, cens, servis ou redevances quelconques, etc.

B. 1731. (Cahiers.) — In-folio, 822 feuillets, papier.

1652-1668. — Justice mage de Cluny. — Tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries; — insinuations de donations et de testaments; — audiences tenues par les juges mages Étienne Alamartine, conseiller et secrétaire du Roi, puis Thomas Bridet, seigneur des Miards, puis Archambaud de Boyer, seigneur de Trades; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1732. (Registre.) — In-folio, 810 feuillets, papier.

1654-1672. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Thomas Bridet, écuyer, seigneur des Miards, et par son successeur Archambaud de Boyer, seigneur de Trades. — Procédures civiles et criminelles; — jugements par expédient; — requêtes et assignations; — ventes judiciaires, etc.

B. 1733. (Cahiers.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1665-1677. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Thomas Bridet, écuyer, seigneur des Miards, juge mage, puis par ses successeurs Archambaud de Boyer, seigneur de Trades, et Claude Tuppinier, seigneur des Murgers et de Montgaillard. — Discussions d'hoiries; — émancipation de mineurs; — inventaires d'immeubles; — tutelles et curatelles; — procédures entre maîtres et domestiques; — requêtes, appointements, etc.

B. 1734. (Registre.) — In-folio, 896 feuillets, papier.

1678-1684. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers et de Montgaillard, juge mage. — Requêtes présentées par des particuliers, pour obtenir main-levée d'hoiries ou règlements de successions; — appointements rendus sur lesdites requêtes; — sentences sur procédures diverses, etc.

B. 1735. (Cahiers.) — In-folio, 858 feuillets, papier.

1680-1689. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage, puis par ses successeurs Philippe de Givry et Claude Berthauld. — Procédures civiles et criminelles; — procuration passée par Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, « pour régir, gouverner et admi-« nistrer toutes les terres et seigneuries, fermes, métairies « et autres domaines, maisons, moulins, estangs, jardins, « droicts de chasse et de pesche et autres dépendances de « ladicte abbaye; » — jugement qui bannit de la ville une famille professant la religion réformée; — lettres de provisions obtenues dudit abbé : par ledit Philippe de Givry, lieutenant, puis juge mage; — par Étienne Barbaux, Charles Flachot et autres procureurs postulants; — par Jacques Goyet, substitut du procureur fiscal; — par Émilian Tuppinier, lieutenant en ladite justice; — ordonnance rendue au nom dudit abbé, portant défense aux habitants de Cluny de se masquer pendant le carnaval, sous peine de 25 livres d'amende; — il est interdit aux protestants d'avoir des serviteurs catholiques, etc.

B. 1736. (Registre.) — In-folio, 904 feuillets, papier.

1689-1694. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Philippe de Givry, puis Claude Berthauld, juges mages. — Procédures civiles et criminelles; — requêtes et assignations; — appointements; — sentences en faveur des religieux de l'abbaye, contre les particuliers qui négligent ou refusent de payer les redevances, cens, rentes ou servis qui leur sont réclamés, etc.

B. 1737. (Registre.) — In-folio, 715 feuillets, papier.

1676-1696. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, puis Philippe de Givry, puis Claude Berthauld, juges mages, ou par Émilian Tuppinier, lieutenant. — Instruction sommaire des procès civils ou criminels; — jugements par défaut; — ventes judiciaires ou amodiations de biens de mineurs; — tutelles et curatelles; — insinuations de testaments; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1738. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1686-1703. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par les juges mages Claude Tuppinier, Philippe de Givry et Claude Berthauld, qui fut en même temps maire perpétuel de la ville, ou par les lieutenants Émilian Tuppinier, puis Théodore Feuillot. — Procédures civiles et criminelles; — ordonnance qui fixe le prix de la viande de boucherie, savoir : le bœuf, à 2 sols 6 deniers et le veau ou le mouton, à 11 liards la livre (août 1692); — il est enjoint aux sergents d'assister aux processions des rogations, sous peine d'interdiction et d'amende; — réception : de Claude Pennet, greffier et secrétaire en l'Hôtel de Ville; — de François Alabernarde, Claude Dumonceaud, Jean Delaroue, procureurs postulants et notaires authentiques; — d'Eustache Chanorrier, procureur fiscal : — ordonnances relatives à la vente des arbres qu'un grand orage a abattus, le 14 et le 15 février 1702, dans la forêt de Goussaud, etc.

B. 1739. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1671-1706. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, Philippe de Givry et Claude Berthault, juges mages, ou par les lieutenants Émilian Tuppinier, puis Théodore Feuillot. — Instruction sommaire soit des affaires civiles relatives à des différends entre débiteurs et créanciers, entre marchands et fournisseurs, entre maîtres et domestiques, entre propriétaires et grangers, soit d'affaires criminelles pour injures, larcins, séduction de filles, etc.; — jugements qui accordent des dommages-intérêts pour préjudices causés par du bétail dans

les propriétés particulières; — sentences qui autorisent la vente d'immeubles saisis par autorité de justice; — poursuites pour délits commis dans les bois appartenant à l'abbaye; — procès de chasse et de pêche; — défense aux bouchers de la ville, de tuer et de vendre ailleurs que dans la boucherie dont l'abbé est le propriétaire, etc.

B. 1740. (Registre.) — In-folio, 922 feuillets, papier.

1695-1706. — Justice mage de Cluny. — Requêtes de particuliers demandeurs en affaires civiles ou criminelles; — appointements rendus par le juge mage ou le lieutenant; — remontrance faite par Antoine Lebeau, seigneur de Toury, procureur fiscal en ladite justice, au sujet des dégâts commis dans les bois communaux par les habitants des paroisses, etc.

B. 1741. (Registre.) — In-folio, 875 feuillets, papier.

1705-1715. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Théodore Feuillot, lieutenant civil et criminel. — Instruction sommaire des affaires civiles; — requêtes; — enquêtes; — permission accordée par le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, de prendre et couper des arbres dans les bois qui lui appartiennent, « pour contribuer à « l'entier et prompt rétablissement de l'hospital de nostre « ville de Cluny, qui a esté renversé par un orage arrivé au « mois de février 1702; » — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1742. (Registre.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1709-1719. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Théodore Feuillot, lieutenant civil et criminel, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, par Eustache Chanorrier, juge mage et maire de la ville, puis par Guillaume Saulnier-Delanoue, juge mage civil, criminel et de police, puis par son successeur Claude Tuppinier, seigneur des Murgers. — Réceptions : de plusieurs notaires et procureurs postulants; — d'Étienne Morin, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville, substitut du procureur fiscal en ladite justice; — publications de testaments, etc.

B. 1743. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1709-1720. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par le lieutenant Théodore Feuillot et par les juges mages Eustache Chanorrier, Guillaume Saulnier-Delanoue et Claude Tuppinier. — Saisies judiciaires; — jugements par défaut; — procédures civiles : pour Hugues de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy; — pour messire Anne de Châtenay, chevalier, comte de Saint-Vincent, agissant au nom de sa femme et de ses belles-sœurs, filles de messire Jean de Martigny, marquis d'Uchon et de la Tour-du-Bost; - pour Nicolas de Lagneau, écuyer, seigneur de Marchizeuil; — pour Jeanne de Gaspard, veuve de messire Jean-Philippe de Champier-Rabutin, chevalier, comte de Chigy; — plaintes contre le fermier des fours banaux; — procès-verbal d'installation : dudit Saulnier-Delanoue, le 19 janvier 1713; — dudit Tuppinier, le 8 août 1715; — d'Anne-Louis Challemoux, greffier; — de Louis-Christophe Maître, procureur fiscal; — de Claude Chambre, capitaine des chasses; - de Louis Ochier, procureur fiscal et commissaire aux saisies réelles; — « chacune année et à chacun « premier plaidable après la Sainct-Martin, les procureurs, « greffier, huissiers et sergents de cette justice ont coustume « de renouveller le serment de fidèlement faire leur devoir, « d'exactement observer les ordonnances royaux et de ne « rien faire contre les intérestz de monseigneur l'abbé; » — lettres patentes désignant les commissaires chargés de la rénovation des terriers de l'abbaye, savoir : lesdits Tuppinier et Feuillot, pour les doyennés de Paray, Chavéria, Arpayé, Montbertoux, Blanzy, Mont-Saint-Vincent, Écussolle, Saint-Martin-des-Vignes, Bezornay, Saint-Pierre-le-Vieux, Malay, Gevrey, Toulon et Saint-André; Louis-Charles Dufloquet, lieutenant général au bailliage de Cusset, pour les doyennés d'Écurolles, Langy, Chavaroux, dans l'Auvergne et le Bourbonnais; Jean Baillard Des Combaux, conseiller au présidial du Puy, pour le doyenné de Grazac en Velay; le juge de Valensolle, pour le doyenné dudit lieu; — ordonnances de police; — lettres de la Chambre de justice établie en 1716, « pour la recherche et punition des crimes, délits, malversa« tions et abus commis, depuis le 1er janvier 1689, dans le « recouvrement, distribution et maniement des deniers « publics et à l'occasion des finances et dans le commerce usu« raire des assignations, billets et rescriptions, » laquelle Chambre délègue ses pouvoirs à Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel au bailliage de Mâcon, « pour dans « l'étendue du département de Mâcon, Valromey, pays de « Gex, Bresse et Bugey, vaquer diligemment à la recherche « desdits crimes, » etc.

B. 1744. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1720-1723. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État, qui maintient les religieux du doyenné de Paray « en la posses« sion et jouissance du droit de rouage audit lieu, » et reconnaît à messire Antoine-Alexandre Michon, chevalier, comte de Berzé-le-Châtel, seigneur de Pierreclos, Bussy, Bussières et autres places, la propriété des droits de péage établis de toute ancienneté audit Berzé-le-Châtel; — procé-

dures civiles : pour Louis de Garnier Des Garets, seigneur de Colombier; — pour les religieuses de l'abbaye de Lancharre; — pour Jean-Baptiste Robion, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre du Rousset, chapelain de la chapelle Notre-Dame de Toury, curé de Sigy-le-Châtel; — pour Nicolas de Belleperche, seigneur de Chassignolle, mari de Jeanne-Marie de Martigny, héritière de Jeanne-Marie de Beugne, sa tante; — réceptions de procureurs postulants et notaires authentiques, de gardes des eaux et forêts; — insinuations de donations entre vifs, etc.

B. 1745. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1719-1726. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Publications de testaments; — mains-levées d'hoiries; — insinuations d'actes de mariages et de donations entre vifs; — procédures civiles : pour messire Louis de Létouf, chevalier, marquis de Pradines, baron de Sirot; — pour messire Aimé-Gabriel Michon de Pierreclos, chevalier, baron de Cenves; – pour messire Charles de Chandieu, chevalier, marquis de l'Isle, seigneur de Villars et Chabotte, capitaine des Cent Suisses de la garde du Roi; — remontrances et règlements relatifs aux abus que les procureurs ont introduits dans l'exercice de leurs charges, etc.

B. 1746. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1716-1729. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Procédures civiles sur différends entre particuliers; — requêtes en mains-levées d'hoiries; — appointements; — jugements par défaut, etc.

B. 1747. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1724-1730. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, « juge mage, civil, criminel « et de police des terres et juridictions de l'abbaye de « Cluny et dépendances. » — Procédures civiles : pour Philippe de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny; — pour Théodore Feuillot, lieutenant en ladite justice, subdélégué de l'intendant de Bourgogne et « juge mage de « MM. les vénérables religieux prieur et couvent de « l'abbaye; » — pour Louis Desir, écuyer, auditeur des comptes en la Chambre de Dôle; — lettres patentes du Roi qui confirment audit Claude Tuppinier le titre de juge gruyer; — insinuation de donations et de testaments; — tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1748. (Registre.) — In-folio, 826 feuillets, papier.

1721-1735. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, « juge mage, civil, criminel « et de police de l'abbaye, villes, terres et juridictions de « Cluny, » et par Jean Thevenot, lieutenant. — Procédures civiles; — enquêtes sommaires; — insinuations de donations entre vifs; — jugements par défaut, etc.

B. 1749. (Registre.) — In-folio, 995 feuillets, papier.

1730-1737. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage. — Mains-levées d'hoiries; – insinuations de donations et de testaments; — procédures civiles : pour Louis Pelleterat de Borde, écuyer, ancien garde du Roi; — pour messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés; — pour André-Emmanuel de L'Aube, écuyer, baron de Corcelle et Bron; — pour Françoise Des Blaches, veuve de Jean de Franc, écuyer, seigneur de la Salle, etc.

B. 1750. (Registre.) — In-folio, 682 feuillets, papier.

1712-1739. — Justice mage de Cluny. — Requêtes de particuliers tendant à obtenir autorisation de vendre des immeubles qu'ils ont fait saisir sur leurs débiteurs; — jugements par défaut; — sentences ou appointements; — mains-levées d'hoiries ordonnées par Théodore Feuillot, puis par Jean-Baptiste Rhéty, son successeur, « juge mage « des terres et seigneuries de messieurs les vénérables « religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Cluny, » etc.

B. 1751. (Registre.) — In-folio, 886 feuillets, papier.

1737-1743. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Oppositions signifiées par des créanciers aux décrets et aux saisies réelles que poursuivent d'autres créanciers des mêmes débiteurs; — procédures civiles; — mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles; — délibération des parents de mineurs; — insinuations de testaments et de donations entre vifs, etc.

B. 1752. (Registre.) — In-folio, 730 feuillets, papier.

1734-1745. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles entre débiteurs et créanciers, entre propriétaires et grangers, entre maîtres et domestiques; — requêtes; — jugements par défaut; — sentences ou appointements, etc.

B. 1753. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1735-1749. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Procédures civiles; — instruction sommaire des

affaires ; — enquêtes ; — demandes en dommages-intérêts pour mésus dans les propriétés particulières ; — réception de François-Pierre Delavalette, receveur au grenier à sel de Cluny, en qualité de procureur fiscal et de commissaire aux aisies réelles, etc.

B. 1754. (Registre.) — In-folio, 794 feuillets, papier.

1743-1750. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — requêtes et appointements ; — déclarations faites par les boulangers de la ville, qui sont tenus de faire connaître la quantité exacte de blé qu'ils achètent pour leur commerce, et de donner avis de chaque achat qu'ils prétendent faire, etc.

B. 1755. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1748-1752. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — jugements par défaut ; — requêtes, assignations, appointements, etc.

B. 1756. (Registre.) — In-folio, 791 feuillets, papier.

1752-1756. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage, civil, criminel et de police de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — jugements par défaut ; — sentences ou appointements ; — requêtes et assignations, etc.

B. 1757. (Registre.) — In-folio, 1025 feuillets, papier.

1743-1758. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage, et par Étienne-Théodore Ray de Montagny, lieutenant. — Main-levée d'hoiries ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — insinuations de donations et de testaments ; — serment prêté, chaque année, par les officiers de ladite justice, dans laquelle on comptait 4 avocats, un greffier et un commis-greffier, 9 huissiers et 5 gardes forestiers, etc.

B. 1758. (Registre.) — In-folio, 782 feuillets, papier.

1754-1759. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage. — Dénonciation faite par les PP. Récollets de Cluny contre des jeunes gens de la ville, qu'ils accusent d'avoir escaladé le mur de leur jardin, de leur avoir volé des artichauts, d'avoir emporté un piége à renard ou à fouine, et d'avoir poursuivi à coups de pierres ceux desdits religieux qui voulaient les empêcher de commettre de plus grands dégâts ; — déclaration par laquelle lesdits religieux « se départent de ladite dénoncia- « tion, et cela, de bon cœur et de bonne amitié, d'autant « plus que ce seroit un écart de jeunesse pardonnable ; » — requêtes, appointements, sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1759. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1760-1761. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, puis par François-Louis Fropier, juges mages, civils, criminels et de police de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — requêtes et assignations ; — sentences, appointements, jugements par défaut, etc.

B. 1760. (Registre.) — In-folio, 806 feuillets, papier.

1762-1763. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage. — Procédures civiles entre débiteurs et créanciers, entre maîtres et apprentis, entre propriétaires et grangers ; — demandes en dommages-intérêts pour pertes de bétail ou pour mésus commis dans les propriétés particulières ; — jugements par défaut, etc.

B. 1761. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1764-1765. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — requêtes et assignations ; — appointements, sentences, etc.

B. 1762. (Registre.) — In-folio, 992 feuillets, papier.

1749-1769. — Justice mage de Cluny. — Réceptions : de gardes-pêche et de gardes-chasse ; — de notaires authentiques et procureurs postulants ; — de François-Louis Fropier comme lieutenant, puis comme « juge mage, civil, « criminel, gruyer, voyer et de police des abbaye, ville, « terres et juridictions de Cluny (3 août 1760) ; » — de Louis Furtin, avocat général fiscal, puis lieutenant ; — procédures civiles pour Marie-Louise-Alexandrine de Foudras de Château-Thiers, veuve de messire Hugues-François, marquis de Lusignan, et Henriette-Françoise de Foudras, héritières d'Anne de Foudras de Château-Thiers, leur tante, dame d'atour de la duchesse douairière d'Orléans ; — enregistrement des édits royaux concernant l'administration municipale ; — main-levée d'hoiries, tutelles et curatelles : — enquêtes sommaires ; — jugements par défaut, etc.

B. 1763. (Registre.) — In-folio, 954 feuillets, papier.

1766-1767. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles ; — requêtes et assignations ; — appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1764. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1768-1769. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant, ou en leur absence par les procureurs les plus anciens en titre. — Procédures civiles ; — sentences par expédient ; — jugements par défaut ; — appointements, etc.

B. 1765. (Registre.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

1770-1771. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis-Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — instruction sommaire des causes ; — oppositions signifiées par des créanciers à la vente d'immeubles saisis à la requête d'autres créanciers ; — appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1766. (Liasse.) — In-folio, 1015 feuillets, papier.

1772-1773. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Ventes judiciaires d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — amodiations de biens de mineurs ; — instruction sommaire de causes civiles de peu d'importance ; — jugements par défaut, etc.

B. 1767. (Registre.) — In-folio, 1054 feuillets, papier.

1774-1775. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures criminelles pour injures avec accommodement des parties ; — instruction sommaire des causes civiles ; — sentences par expédient ; — appointements, etc.

B. 1768. (Registre.) — In-folio, 1182 feuillets, papier.

1776-1777. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — instruction sommaire des causes peu importantes ; — sentences provisoires ou définitives ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, séduction de filles, etc.

B. 1769. (Cahiers.) — In-folio, 1200 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour Henri-Oswald-Gabriel Tuppinier, seigneur des Murgers ; — pour messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier (Ameugny) ; — pour Jean-Élisabeth Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau, Bellefont et Chemilly ; — pour Marc-Antoine Pâtissier de La Forêtille, écuyer, ancien capitaine au régiment de Piémont, seigneur en partie de la Tour-Mailly et de Vaux-sur-Aisne ; — pour Esprit-François-Henri, marquis de Castellane, chevalier d'honneur de Madame Sophie de France, gouverneur de Niort, maréchal de camp des armées du Roi, seigneur du comté de Château-Thiers, de la baronnie de la Bussière, Nay, Montprésentin, Saint-Point et autres places ; — pour Claude de Thézut, seigneur d'Aumont, etc.

B. 1770. (Cahiers.) — In-folio, 1326 feuillets, papier.

1780-1781. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour messire Charles-Amable, marquis de La Guiche, comte de Sivignon, seigneur de Chaumont, colonel du régiment Bourbon ; — pour messire Pierre-Louis Bridet, chevalier, seigneur des Miards ; — pour Jeanne de L'Aube, baronne de Corcelles, dame de Saint-Denis-de-Bron, héritière bénéficiaire de Marie de L'Aube de Saint-Jean, sa mère ; — procédures criminelles pour injures, etc.

B. 1771. (Cahiers.) — In-folio, 1340 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Inventaire d'immeubles saisis par autorité de justice ; — instruction sommaire des affaires civiles qui sont en général de très-faible importance ; — procédures criminelles pour injures, pour séductions de filles, pour dégradations commises dans les bois appartenant à l'abbaye, etc.

B. 1772. (Cahiers.) — In-folio, 934 feuillets, papier.

1770-1784. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier et Louis Furtin. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — déclarations faites par les particuliers qui entendent faire le commerce des blés ; — insinuations de donations entre vifs et de testaments ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — lettres d'émancipation obtenues, le 11 juin 1777, par Pierre Prudon, peintre, élève de l'Académie de Dijon, etc.

B. 1773. (Cahiers.) — In-folio, 1018 feuillets, papier.

1784. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour Antoine-Gabriel Vallier, seigneur d'École, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie ; — pour messire Pierre-Louis Bridet, chevalier, seigneur des Miards, Burnanceau et autres places ; — pour les religieux de l'abbaye ; — ordonnances de police : prescrivant les précautions à prendre pour prévenir les incendies dans les maisons qui contiennent des matières inflammables ; — relatives à la fabrication de la chandelle, etc.

B. 1774. (Cahiers.) — In-folio, 1254 feuillets, papier.

1785. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour Charles de Vény, écuyer, demeurant à la Chapelle, paroisse de Saint-Bonnet-de-Joux, contre Catherine Barthelot de Bellefont, sa mère, veuve d'Henri de Vény, écuyer ; — pour les recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Cluny, contre les débiteurs de l'établissement ; — différends entre maîtres et domestiques, propriétaires et grangers, etc.

B. 1775. (Cahiers.) — In-folio, 958 feuillets, papier.

1775-1786. — Justice mage de Cluny. — Carnets des mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — assemblées et délibérations des parents de mineurs ; — lettres d'émancipation ; — audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Claude-Louis Fropier, lieutenant ; — jugements ordonnant la vente d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1776. (Cahiers.) — In-folio, 1062 feuillets, papier.

1786. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, puis par Claude-Louis Fropier, son successeur, juge mage civil, criminel, gruyer et de police de la ville et de l'abbaye de Cluny, et par François Bouché, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — instruction sommaire des affaires, etc.

B. 1777. (Cahiers.) — In-folio, 1120 feuillets, papier.

1787. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Fropier, juge mage, et par François Bouché, lieutenant. — Procédures civiles ; — les affaires sont renvoyées de huitaine en huitaine, sans indication de motifs ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences ; — procédures criminelles pour injures, etc.

B. 1778. — (Cahiers.) — In-folio, 1135 feuillets, papier.

1788. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Fropier, juge mage, et par Jacques Delavaivre, lieutenant. — Procédures civiles entre les habitants de la ville ou des villages circonvoisins ; — procédures criminelles pour injures ; — appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1779. (Cahiers.) — In-folio, 1184 feuillets, papier.

1789-1790. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Fropier, juge mage, et par Jacques Delavaivre, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — instruction sommaire des affaires ; — assignations ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences, etc.

B. 1780. (Cahiers.) — In-folio, 923 feuillets, papier.

1785-1790. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, puis Claude-Louis Fropier, juges mages. — Causes fiscales ; — procédures civiles et criminelles ; — jugements par défaut ; — tutelles et curatelles ; — jugements donnant main-levée d'hoiries ; — délibérations de parents de mineurs ; — lettres d'émancipation, etc.

B. 1781. (Cahiers.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1790. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Fropier, juge mage, et par Jacques Delavaivre, lieutenant. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — instruction sommaire d'affaires sans aucune importance ; — renvois de huitaine en huitaine ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences, etc.

B. 1782. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1617-1657. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Requêtes et informations au sujet de partages de successions, règlements de dettes, levée des droits de dîme, injures, voies de fait, séduction de filles, vols, etc ; — interrogatoires de deux particuliers, « soy-disans religieux « de l'ordre de Sainct-François, » arrêtés dans une maison de la ville où ils avaient fait « de grands bruictz scandaleux ; » — sentence condamnant une fille qui avait consenti à un contrat « contenant promesses de futur mariage, » à se présenter dans l'église de sa paroisse, pour y recevoir la bénédiction nuptiale, « deans un mois, à peine ledict temps passé, « d'y estre contraincte par toutes voies légitimes ; » — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1783. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1658-1662. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences sur différends entre particuliers; — demandes en dommages-intérêts pour mésus; — plaintes et informations au sujet d'injures, violences, coups et blessures, vols, délits de chasse et de pêche, tapage nocturne; — Jacques de Chapon, écuyer, seigneur de la Roche, est condamné à 300 livres de dommages-intérêts, aux dépens de l'instance et à 30 livres d'amende « envers Monseigneur l'Abbé » pour avoir blessé un habitant de La Chapelle-sous-Brancion, en lui tirant deux coups de pistolet, etc.

B. 1784. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1658-1666. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès, notamment inventaire des biens laissés par François Gallois, écuyer, seigneur de la Chapelle, garde du corps du Roi; — ventes judiciaires de biens saisis à la requête de créanciers; — sentences provisoires, interlocutoires ou définitives; — enquêtes; — les habitants de Cortambert sont condamnés à faire exécuter, dans leur presbytère, les réparations demandées par Gabriel Guichon, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1785. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1663-1668. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes et informations au sujet de violation de domiciles, injures, voies de fait, assemblées illicites de gens professant la religion réformée, rébellions contre les sergents, dommages causés dans les propriétés particulières, vols, mauvais traitements exercés contre les commis aux aides, meurtres, assassinats, séduction d'une servante par son maître, infanticide; — sentence condamnant plusieurs femmes de mauvaise vie au fouet et au bannissement; — la potence, pour l'exécution des criminels, était dressée sur la place du Merle, etc.

B. 1786. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1667-1672. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — enquêtes sommaires; — sentences sur différends entre particuliers; — ventes judiciaires d'immeubles saisis à la requête de créanciers; — amodiations de biens de mineurs; — plaintes et informations au sujet de coups et blessures, propos injurieux, querelles entre ceux qui se présentaient pour prendre part « à la distribution de l'aulmosne générale, à l'une des portes du premier portail de l'abbaye, » dégradations commises dans les bois, vols, tapage nocturne; — sentence qui met les parties hors de cours dans un procès où Jeanne Dubuisson, veuve de Jean de Gayant, écuyer, seigneur du Sordet, et Philibert Blanchard, prêtre, sociétaire de l'église Saint-Mayeul, s'accusaient réciproquement de vie licencieuse et de débauche, etc.

B. 1787. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1668-1679. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procès-verbal relatif à l'exposition d'un enfant; — baux à ferme de biens appartenant à l'hôpital de la ville ou à des mineurs; — bail de la boucherie de carême; — adjudication des réparations à faire au château de Varenges et aux murailles de la ville de Cluny; — appositions de scellés et inventaires de meubles et effets après décès; — ventes de biens saisis par autorité de justice; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1788. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1669-1679. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences provisoires, interlocutoires ou définitives: concernant les rentes, cens ou devis dus soit à l'abbé, soit aux religieux de l'abbaye; — concluant sur procédures civiles entre particuliers; — autorisant la vente de biens saisis à la requête des créanciers; — réglant le partage de successions; — prononçant des condamnations à l'amende pour injures, des dommages-intérêts pour délits commis dans les propriétés particulières ou dans les bois, etc.

B. 1789. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1672-1680. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de coups et blessures, de vols, de vie débauchée, de meurtres ou assassinats, de dégradations commises dans les bois de l'abbaye; — sentence qui condamne à être pendues « à une « potence double » une mère et sa fille, reconnues coupables d'infanticide; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite justice et ceux du bailliage de Mâcon; — lettres de rémission pour François Lamyn, docteur en médecine, qui, « attaqué d'une maladie qui l'auroit mis hors de son bon « sens, à tel point qu'il se seroit mis en teste de faire « construire un estang au sommet d'une des plus hautes « montagnes du Beaujollois, où il auroit faict transporter à « grands frais les matériaux nécessaires, » avait exercé de grandes violences contre ses parents et ses voisins et mis le feu à plusieurs maisons, etc.

B. 1790. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1680-1685. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de vols, coups et blessures, assassinats, séduction de filles, délits

commis dans les propriétés particulières ; — sentence qui condamne Nicolas Bressand, drapier de Cluny, coupable d'avoir tué son beau-frère d'un coup de pistolet, « à estre « rompu vif sur un eschaffaud qui, à cet effect, sera dressé « au-devant de sa maison, pour, après sa mort, estre son « corps transporté et deslaissé sur une roue eslevée sur un « poteau qui sera planté au-dessous du pont de l'Estang ; » — procédures criminelles poursuivies à la requête de : Louis de La Fage, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe, capitaine de la ville de Cluny ; — de François de Thy, écuyer, seigneur de Milly ; — de messire Jean-Philippe de Champier, comte de Chigy ; — de messire Philibert de Chambes, chevalier, seigneur de Givry, etc.

B. 1791. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1679-1689. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires de meubles, de récoltes, d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — amodiations de biens de mineurs, etc.

B. 1792. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1680-1689. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sommaires tendant à établir des droits réciproques des parties, dans des procès où sont contestées la possession d'immeubles, la jouissance de certains droits ; — rapports de prud'hommes ; — décret mis sur des biens sis à Toury, à la requête d'Archambaud de Boyer, seigneur de Trades, contre Antoine de Gayant, écuyer, seigneur du Sordet, etc.

B. 1793. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1680-1689. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences provisoires, interlocutoires ou définitives : condamnant les habitants de Vaux-sous-Mazille, « à faire « construire proche de l'église et lieu plus commode dudit « Vaux, une chambre basse pour la retraite de messire « Claude de Foudras, prestre, curé de Jalogny et dudit « Vaux, son annexe, lorsqu'il ira y célébrer l'office divin et « faire les fonctions de sa charge ; » — enjoignant à François Delorme, écuyer, seigneur du Villars, de restituer à Madeleine Pilleron, sa femme, qui a obtenu séparation de biens, la somme de 3,500 livres « qu'il a receue en tant « moins de la dote à elle constituée ; » — défendant à Philibert-Humbert de L'Aube, écuyer, baron de Corcelles, Chavannes, partie de Pierreclos et autres places, « de plus « pescher ni faire pescher dans la rivière de Grosne, dans « l'estendue des terres et seigneuries deppendants de l'ab« baye de Cluny ; » — ordonnant à Philibert Marion, prêtre, curé de Blanot, « de faire et célébrer le service divin dans « l'église de Donzy-le-Pertuys, annexe de Blanost, suivant et « conformément au règlement faict par monseigneur « l'évesque de Mascon, » etc.

B. 1794. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1685-1689. — Justice mage de Cluny. — Minutes. Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de rébellions contre les sergents, dégâts commis dans les propriétés particulières ou dans les bois de l'abbaye, propos diffamatoires entre les curés des paroisses voisines, vols, coups et blessures, assassinats, séduction de filles, impiétés et sacriléges, etc.

B. 1795. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1690-1695. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de violences commises par des soldats de milice, dégradations dans les bois, vols, coups et blessures, accusations calomnieuses, débauche, séduction de filles, tentatives d'avortements, délits de chasse et de pêche ; — procès-verbal dressé par Claude Berthault, juge mage, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, « commissaire desparty pour la visite des bleds « au lieu de la Clayette et villages voisins, » ledit procès-verbal relatif aux troubles dans les halles dudit lieu de la Clayette, etc.

B. 1796. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1690-1696. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences provisoires, interlocutoires ou définitives : pour Jeanne de Saint-Amour Genost, veuve de Jacques de Naturel, seigneur de Valetine, le Pas et autres places ; — pour messire Jacques de La Fage, chevalier, seigneur de Clermont, et Louis-Philibert de La Fage, seigneur de Vaux-sous-Targe ; — pour Marie-Angélique Chevalier, veuve de messire Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, marquis d'Entragues, comte de Saint-Trivier, gouverneur du Mâconnais ; — pour messire Charles de Drée, chevalier, seigneur de la Serrée, etc.

B. 1797. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1684-1699. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procès-verbal constatant les ruines causées aux toits et aux vitres de l'abbaye « par l'orage des vents qui régnèrent « pendant vingt-quatre heures, » le 8 novembre 1684 ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de Pierre Larme, procureur fiscal ; — de Louis Bridet, écuyer, seigneur des Miards ; — d'Archambaud de Boyer, seigneur

de Trades ; — de Claude de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles, et de Madeleine de Chardonnay, sa femme ; — d'Antoine Ochier, marchand ; — amodiations et ventes de meubles, récoltes, immeubles saisis à la requête de créanciers, etc.

B. 1798. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1696-1702. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet d'injures, voies de fait, coups et blessures, vols, impiétés, débauche, meurtres, assassinats, rébellions contre des sergents ; — procès-verbaux concernant des enfants exposés ; — sentence rendue contre le cadavre de Jean Gaudeau, de la paroisse de Péronne, trouvé hors de l'une des portes de la ville, à la suite d'un duel : « ordonnons que sa mémoire « demeure condamnée, esteinte et supprimée à perpétuité, « et son cadavre attaché, par l'exécuteur de la haute justice, « au derrier d'une charrette et traîné sur une claye, la teste « en bas et la face contre terre, par les rues de cette ville, « jusques à la place au delà du pont de l'Estang, où il sera « pendu par les pieds à la potence qui y est plantée, et après « qu'il y aura demeuré pendant vingt-quatre heures, jetté à « la voirie, et avons condamné ledit Gaudeau en 300 livres « d'amende envers Monseigneur l'abbé de Cluny, » etc.

B. 1799. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1697-1703. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant le payement des créanciers après la vente d'immeubles saisis ; — condamnant Samuel Gravier, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, et Marc-Antoine de Boullery, écuyer, seigneur de l'Hôpital, « à se représenter par- « devant notaires et tesmoings, pour recognoistre et s'ins- « cripre sur les papiers terriers de la terre et seigneurie du « doyenné de la ville de Paroy, appartenant à Monseigneur le « cardinal de Bouillon, en sa qualité d'abbé de Cluny et de « doyen et seigneur dudit Paroy; » — donnant gain de cause dans divers procès à Philippe de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny, à Charles-Robert de Lignerolles, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse en Bresse, à Hugues de Collonges, seigneur de Pressy, Cutigny et Corcelles, à Lazare de Naturel, écuyer, seigneur du Pas, Valetine et autres places, à messire Claude-Hippolyte Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Dompierre et autres lieux, à Georges de Raffin, écuyer, seigneur de Pommier, etc.

B. 1800. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1703-1706. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de querelles, injures, mauvais traitements, insultes et violences commises par les commis aux aides, vols, enlèvements de bornes, incendies ; — procès-verbal signé par Gabriel de Chalenforge et Jacques de Givry, capitaines d'infanterie, par Hugues de Collonges, seigneur de Pressy, Pierre Delametherie, étudiant en philosophie au collége de Cluny, et plusieurs autres, contenant que des religieux de l'abbaye avaient excité une émeute et exercé de grandes violences, pour délivrer des soldats enrôlés par lesdits capitaines, etc.

B. 1801. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1700-1709. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sur différends entre particuliers ; — rapports d'experts ; — ventes de biens meubles et immeubles saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — procès-verbaux concernant des enfants trouvés ; — rapport de gardes contre les employés des gabelles, qui, « sous prétexte de faire leurs tournées, chassent au lièvre, « perdrix et caille ; » — visite des bois ; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite justice et ceux de la châtellenie royale de Saint-Gengoux ; — déclarations de grossesse ; — ordonnance portant qu'une fille enceinte qui n'a pas voulu déclarer le nom de son séducteur sera conduite à l'Hôtel-Dieu de Lyon, « pour y rester jusqu'au temps de « son accouchement et y faire ses couches, le tout aux frais « de qui il appartiendra, » etc.

B. 1802. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1707-1711. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet d'injures, voies de fait, coups et blessures, vols, dégradations commises dans les bois, attroupements des habitants de Jalogny pour délivrer des soldats recrutés et emmenés par François de Grimeaud, écuyer, seigneur de la Motte, lieutenant d'infanterie, qui fut lui-même maltraité et n'échappa à leurs mains que par la fuite, etc.

B. 1803. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1704-1715. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — faisant distribution des deniers provenus de la vente des immeubles saisis ; — donnant gain de cause dans divers procès : à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Boulogne, marquis de Nolay, comte de Berzé, seigneur de Lys et autres places ; — à Henri de Truchis, écuyer, seigneur du Mole, mari d'Élisabeth, fille d'Isaac Lesage, seigneur de Commune ; — condamnant les habitants de Prayes à réparer leur presbytère et « à

« construire et bastir une grange dans le lieu le plus commode que faire se pourra, proche de la maison curiale, et « qui soit suffisante et propre à retirer et mettre en sûreté « les gerbes et grains qui proviennent du disme, appartenant « au sieur curé ; » — maintenant les habitants de Germagny « en la possession de la place commune qui est au-devant « le moulin dudit lieu ; » — condamnant François de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, « à relâcher et « rétrocéder à Nicolas de La Porte, bourgeois de Mâcon, « demandeur par droit de retrait lignager, » le fief du Mouton et un domaine sis à Saint-Martin-de-Senozan, etc.

B. 1804. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1712-1718. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de querelles, injures, voies de fait, diffamation, dégradations commises dans les propriétés particulières, assassinats, vols, spoliations d'hoiries; — dénonciation faite et signée par messire Louis de Létouf, marquis de Pradines, baron de Sirot, contre trois particuliers qui étaient venus l'insulter, étant armés, masqués et déguisés, dans son hôtel de Cluny, où il avait assemblé « plusieurs personnes de qualité et « distinction, pour y goûter le divertissement du car- « naval, » etc.

B. 1805. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1710-1719. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclaration de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ; — visite de l'abbaye et état détaillé des dégâts causés aux vitres et aux couverts des clochers par un orage survenu le 10 décembre 1711 ; — appositions de scellés ; — inventaires après décès ; — ventes judiciaires de meubles, récoltes, immeubles saisis par autorité de justice ; — visites de propriétés particulières et procès-verbaux d'experts ou prud'hommes ; — amodiations de biens de mineurs, etc.

B. 1806. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1706-1724. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sommaires sur procédures civiles, faites à la requête : de Jeanne et Françoise-Charlotte de Pagès de Vitrac, filles majeures, demeurant à Igé ; — de messire Jean-Rodolphe de Chauvestin, baron d'Hereinfels, Taminet, Veaux, Crépigny, Montchanin et autres places ; — de Madeleine de Belouze, veuve de Louis Bridet, seigneur des Miards ; — des religieux de l'abbaye ; — des curés des paroisses voisines, etc.

B. 1807. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1718-1724. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires, informations, sentences au sujet de coups et blessures, vols, spoliations d'hoiries, rébellions contre les sergents; — ordonnance portant défense « à toutes sortes de personnes, de quelque qualité « ou condition que ce soit, de tenir et avoir plus de quatre « moutons et brebis par asnée de semence en terre ou pré, « sans y comprendre les agneaux de l'année, comme aussi « de mener paistre les chèvres ou boucs, à moins qu'ils ne « soient conduicts et menés à l'attache, et, en cas de con- « travention, permettons de les tuer, » etc.

B. 1808. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1716-1725. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : distribuant entre les créanciers les deniers provenus de la vente des immeubles saisis ; — donnant gain de cause dans divers procès : aux religieux de l'abbaye ; — à Nicolas de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — à Jacques Bollot, maire perpétuel de Cluny ; — à Claude-Marie de Fautrières, seigneur de Corcheval ; — à messire Louis de La Menue, chevalier, seigneur de Châtelmoron et autres lieux ; — à Claude de Thy, écuyer, prêtre, prieur de Milly ; — à messire Aimé-Gabriel Michon de Pierreclos, chevalier, baron de Cenves, etc.

B. 1809. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1719-1729. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés ; — une fille convaincue d'avoir exposé son enfant est condamnée à cinq ans de bannissement et à 50 livres d'amende ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de Claudine Pâtissier, veuve du seigneur de Villaneuf ; — de Jean Chaumet, prêtre, curé de l'église de Notre-Dame ; — de Jean Fleury, prêtre, curé de Flagy ; — de Louis Maître, avocat en parlement ; — de Pierre Feuillot, procureur du Roi en la mairie de Buxy, etc.

B. 1810. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1720-1729. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Ventes de meubles, de récoltes, d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — amodiations de biens de mineurs ; — procès-verbaux de visites et détail des réparations à faire : aux Quatre-Moulins appartenant à l'abbé ; — au doyenné de Péronne ; — au grenier des avoines et à la tour dite des Fromages, dans l'abbaye ; — constatation des dégâts causés par des incendies dans le bois de Gousseau et dans celui des Croizettes ; — prestations de serments et rapports d'experts, sur contestations entre particuliers, etc.

B. 1811. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1725-1729. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles, plaintes, interrogatoires, informations, sentences au sujet de violation de domicile, coups et blessures, rixes dans les cabarets, meurtres, vols, dégradations commises dans les bois, spoliations d'hoiries, rébellion contre les sergents; — procès-verbal de la levée d'un cadavre; l'assassin est découvert et condamné à être pendu, etc.

B. 1812. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1725-1736. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sommaires tendant à prouver : la légitime possession de certains fonds en litige; — les droits de dîme que les religieux de l'abbaye ou les curés des paroisses prétendent respectivement avoir; — les relations coupables qui ont pu exister entre Charles de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, et Jeanne Delacharme, fille majeure, demeurant à Cluny, etc.

B. 1813. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1726-1736. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : liquidant en deniers les rentes dues en grains; — réglant les différends entre les religieux de l'abbaye, les curés et les seigneurs des paroisses, au sujet des droits de dîmes; — donnant gain de cause dans divers procès : à Claude Gauthier, avocat en parlement, maire perpétuel de Cluny; — à Melchior Cochet, écuyer, ancien mousquetaire de la garde du Roi; — à Charles de Chandieu, marquis de l'Isle, seigneur de Villars et Chabotte, capitaine des Cent-Suisses du Roi; — à Jean de Franc, écuyer, seigneur de la Salle, etc.

B. 1814. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1730-1737. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles, plaintes, interrogatoires, informations, sentences, au sujet d'injures, mauvais traitements, coups et blessures, vols, rébellion contre les officiers de justice, attentats à la pudeur, meurtres, impiétés et sacriléges; — dénonciation faite contre des braconniers par Antoine Moisson, écuyer, seigneur de la Douze, « capitaine « des chasses de monseigneur l'abbé; » — condamnations à la potence, aux galères, etc.

B. 1815. (Liasse) — 114 pièces, papier.

1730-1739. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles et effets après le décès : d'Élisabeth Dù Rousset, femme de Nicolas Barthelot de Murzeau, seigneur de Bellefont; — d'Henri de Villarvaux, écuyer; — d'Antoine Monnier, prêtre, curé de Bergesserin; — de Jacques Dumolin, seigneur de la Bruyère; — de Françoise Janoire, supérieure des religieuses hospitalières de Cluny; — de Renaud Jandet, notaire et procureur; — de Louis Jacquelin, notaire et procureur, etc.

B. 1816. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 1 plan.

1730-1739. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés; — ventes d'immeubles, meubles ou récoltes, après saisies faites à la requête de créanciers; — visites de maisons ou de fonds de terre, expertises; — amodiations de biens de mineurs; — « plan figuratif des bois « despendants des communautez de Massilly, Cortambert, « Merzé et Varanges; » — réceptions de gardes des bois, etc.

B. 1817. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1738-1744. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour querelles, coups et blessures, dommages causés dans les propriétés particulières, spoliations d'hoiries, impiétés, vols, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, infanticide, meurtres, etc.; — dénonciation de messire Victor-Amédée de La Fage, baron de Saint-Huruge, contre Joseph-Philibert de La Fage, son fils, qui lui a adressé une lettre pleine d'insolence et a employé les menaces pour obtenir de l'argent; — plaintes des habitants des hameaux d'Aisnes, Chussin et Vaux, paroisse d'Azé, contre Philibert Pâtissier, bourgeois de Mâcon, qui a fait crocheter la porte d'une chapelle qui appartient auxdits habitants et y a fait célébrer la messe sans leur aveu, etc.

B. 1818. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1737-1746. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes relatives : à la possession d'un bois que les habitants du hameau de Mont disputaient à ceux des hameaux des Rosiers et de Vers-l'Église, paroisse de la Chapelle-du-Mont-de-France; — à des contestations entre particuliers au sujet de droits de passage, de propriétés de buissons ou d'arbres, de payement de cens, rentes ou servis; — à des demandes en séparation de biens; — dépositions de témoins tendant à prouver que messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, baron de Corcelles, capitaine commandant de la ville de Cluny, habitait ladite ville avec sa famille, la plus grande partie de l'année, etc.

B. 1819. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1737-1746. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : ordonnant le payement des rentes, cens ou servis réclamés au nom de l'abbé ou des religieux de l'abbaye ; — réglant les contestations entre les curés des paroisses limitrophes, au sujet de la perception des droits de dîme ; — donnant gain de cause dans divers procès : à messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier ; — à Philibert Pâtissier, écuyer, seigneur de la Forétille ; — à messire Louis de Létouf, chevalier, marquis de Pradines, baron de Sirot ; — à Philippe de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — à Jeanne-Anne-Madeleine de Grolée de Viriville, veuve de messire François Olivier de Senozan, etc.

B. 1820. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1740-1749. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles et effets, après le décès : d'Huguette de Villard, veuve de Claude de Thy de Milly ; — de Joseph Voguet, prêtre, curé de Blanot ; — de Jean Delavaivre, bourgeois de Cluny, etc.

B. 1821. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1740-1749. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Nominations de gardes pour les bois communaux ; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite justice et ceux de la prévôté de Saint-André-le-Désert ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés qui sont placés en nourrice aux frais de l'abbé, moyennant prix adjugés au rabais ; — ventes de biens meubles ou immeubles et de récoltes, faites à la requête de créanciers ; — prestations de serment et rapports d'experts ; — visite de lieux contentieux ; — amodiations de biens de mineurs ; — adjudication des réparations à faire auxdits biens, etc.

B. 1822. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1744-1751. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, mauvais traitements, vols, spoliations d'hoiries, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, infanticide ; meurtres ; — dénonciation faite par le procureur fiscal contre les bouchers de la ville, « qui achètent des bœufs malades dans les villages « où la contagion règne actuellement (août 1745) ; » — interrogatoires, informations, sentences, etc.

B. 1823. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1752-1755. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour tapage nocturne, port d'armes prohibées, querelles dans les cabarets, spoliations d'hoiries, dégradations dans les bois, délits de pêche et de chasse, rébellion contre les sergents, vols, coups et blessures, assassinats, fraudes en écritures authentiques, expositions d'enfants ; — condamnations à la peine de mort pour vol avec effraction ; — remontrances du procureur fiscal contenant que, le 26 octobre 1754, « une troupe de 139 « contrebandiers à cheval et armés » arrivèrent à Cluny, où ils se firent donner le logement et la nourriture chez les principaux aubergistes, cherchèrent les gardes et les employés des fermes qu'ils disaient vouloir tuer et se firent ouvrir les prisons, d'où ils firent sortir un prisonnier pour dette et deux hommes accusés d'assassinat, qu'ils emmenèrent avec eux, etc.

B. 1824. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1748-1756. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes concernant les différends entre particuliers, au sujet du bornage de propriétés contiguës, de droits de passage, de la jouissance de certains fonds, de la co-propriété d'arbres et de buissons, de l'arrosage des prés, de droits d'usage dans les bois ; — dépositions de témoins relatives : à des demandes en provisions faites par des filles enceintes ; — aux causes des incendies qui se produisaient assez fréquemment, etc.

B. 1825. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1747-1757. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — condamnant Jean-Baptiste-Augustin Raydemorande, prêtre, chapelain de l'hôpital Saint-Blaise, « à relâcher aux sieurs « directeurs et administrateurs de l'hôpital Notre-Dame de « Cluny, les bastiments qui composoient anciennement « ledit hôpital Saint-Blaize et qui estoient destinés pour « recevoir, loger et chauffer les pauvres pèlerins ; comme « aussi ordonnons que distraction sera faite annuellement « auxdits sieurs directeurs, sur les revenus dudit hôpital « Saint-Blaize, de la valeur pour la nourriture de douze « pauvres, l'entretien de douze lits pour les coucher ; la « nourriture, gage et entretien de l'hospitalier qui estoit « préposé pour avoir soin desdits pauvres, le tout suivant « estimation qui en sera faite par experts, si mieux n'aime « ledit chapelain rapporter les titres de fondation et autres « concernans ledit hôpital Saint-Blaize, » etc.

B. 1826. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1746-1759. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — procès relatifs à des enfants exposés, dont la nourriture et l'entretien sont

adjugés au rabais ; — appositions des scellés et inventaires après le décès : de Jean-Baptiste Maître, avocat en parlement ; — de messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, seigneur de Bron, baron de Corcelles ; — de Claude Gauthier, conseiller et correcteur en la Chambre des comptes de Dôle, etc.

B. 1827. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1750-1759. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Ventes judiciaires de meubles, récoltes, immeubles saisis à la requête de créanciers ; — baux de biens de mineurs et adjudications des réparations à faire auxdits biens ; — amodiation de la boucherie de carême, adjugée aux enchères au prix de 150 livres ; — procès-verbal de visite « au sujet de l'éboulement d'un grenier dépendant du « château de Bezornay, appartenant à Son Éminence Mon- « seigneur abbé de Cluny ; » — prestations de serments et rapports d'experts ; — lettres d'émancipation, etc.

B. 1828. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1756-1760. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, délits de pêche et de chasse, vols, libertinage, meurtre ; — sentence ordonnant que les parents d'un homme déclaré fou furieux « seront tenus de le garder à vue, et où ils ne seroient pas « en état de le garder et prendre garde qu'il ne fasse plus « de mal à l'advenir, permis à eux de le faire fermer dans « l'hôpital général le plus prochain de cette ville ; » — procédures dont l'instruction a été commencée par les officiers de la maréchaussée du Mâconnais, qui se sont déclarés incompétents, parce que les prévenus étaient domiciliés dans le ressort de ladite justice mage ; — remontrances du procureur fiscal, contenant que le nombre des enfants exposés s'est élevé à dix-sept en moins de deux ans, ce qui constitue une très-lourde charge pour l'abbé, qui, en sa qualité de seigneur justicier, est tenu de faire tous les frais de leur nourriture et de leur entretien, etc.

B. 1829. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1757-1766. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sur différends entre particuliers, au sujet du bornage de propriétés, de droits de passage, de contestations entre les membres d'une même famille pour partage de successions, de l'exécution des clauses insérées dans des baux ou des marchés, etc.

B. 1830. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1758-1766. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — faisant distribution des deniers qui proviennent de la vente des biens saisis ; — condamnant les habitants de Cormatin à payer à l'abbé et aux religieux de l'abbaye les arrérages de certains cens et servis que messire Henri-Camille de Béringhem, marquis d'Uxelles, avait fait indûment reconnaître à son profit et dont il est condamné à restituer le montant, etc.

B. 1831. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1761-1767. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, mauvais traitements, vols, délits de pêche et de chasse, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, meurtres, débauche ; — requête de François Piatot, maître chirurgien, demandant justice contre trois régents du collége, qui, pour punir son fils, élève de seconde, qui s'était absenté de la classe sans permission, l'ont brutalement jeté par terre, l'ont fouetté jusqu'au sang et l'ont ensuite maltraité à coups de pied dans le ventre et à coups de poing sur la tête, etc.

B. 1832. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1760-1769. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse faites par des filles ou des femmes veuves ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de messire Nicolas de Barthelot de Murzeau, chevalier, seigneur de Saudon et Bellefont ; — de Claude Delaporte, prêtre, curé de la paroisse Saint-Marcel dudit Cluny ; — inventaires des titres et documents qui concernent l'hôpital Saint-Blaise ; — ventes judiciaires de meubles, immeubles, récoltes, etc.

B. 1833. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1760-1769. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Baux de biens appartenant à des enfants mineurs ; — la boucherie de carême est amodiée au prix de 400 livres par an ; ce prix n'est plus que de 150 livres en 1764 et de 100 livres en 1767 ; — prestations de serments et rapports d'experts sur différends entre particuliers ; — « descentes et « vues de lieux, » etc.

B. 1834. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1768-1775. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour rébellion contre les sergents, injures, mauvais traitements, meurtres, délits de pêche et de chasse, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, vols, incendie de maisons habitées ; — plainte de Jean Lobscure, huissier royal, contre un sieur Arcelin, maître de danse, et son fils, qui sont venus l'insulter chez lui et voulaient le faire sortir par force de la maison qu'il occupait, etc.

B. 1835. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1767-1776. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes : touchant les griefs allégués contre Benoît Rollet, marchand, par Jeanne-Marie Desalnable, sa femme, demanderesse en séparation de corps et de biens ; — concernant les différends entre particuliers, pour l'exécution des clauses ou conditions insérées dans des actes de ventes, des baux, des marchés, pour la propriété de certains fonds, pour droits de passage, etc.

B. 1836. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1767-1776. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : maintenant le curé de la Vineuse dans le droit de se faire payer, chaque année, deux boisseaux de blé froment « par ceux qui ont des bêtes arables et un boisseau « seulement par ceux qui n'en ont point, une gerbe de blé « par ceux qui mènent une charrue, deux par ceux qui en « mènent deux et cinq sols par ceux qui n'en mènent « point ; » — défendant aux habitants des hameaux de la Garde, des Ponceblanc, de la Roche et de la Varenne, de passer dans le pré de la Saule, appartenant à Jean-Baptiste Bridet, écuyer, seigneur de Montvaillant, lorsqu'ils veulent se rendre en l'église paroissiale de Clermain, excepté le cas où le chemin serait recouvert par le débordement de la Grosne, etc.

B. 1837. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1779. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse. — Procès-verbaux relatifs à des expositions d'enfants et à des levées de cadavres ; — appositions de scellés et inventaires de meubles, après le décès : de Jeanne-Marie de Martigny, veuve de messire Nicolas de Belleperche ; — de Jean-Baptiste Réty, avocat en parlement, maire de Cluny ; — de Christophe Prudon, tailleur de pierre, et de Françoise Piremole, sa femme, qui mourut quatre mois après lui (Pierre Prudon, leur fils, était alors absent et un frère aîné lui fut donné pour tuteur) ; — ventes judiciaires de meubles, d'immeubles, de récoltes, etc.

B. 1838. (Liasse). — 90 pièces, papier.

1770-1779. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Baux de biens appartenant à des mineurs ; — adjudications des réparations à faire auxdits biens ; — la boucherie de carême est amodiée au prix annuel de 90 livres ; ce prix descend jusqu'à 48 livres et remonte ensuite jusqu'à 300 livres ; — prestations de serments et rapports d'experts ; — visites de lieux contentieux, etc.

B. 1839. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1775-1779. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour rébellion contre les sergents dans l'exercice de leurs fonctions, pour meurtres, duel, incendie dans des maisons habitées, vols, injures et voies de fait ; — procès-verbal au sujet du cadavre d'un enfant nouveau-né « que des chiens dévoroient et se disputoient « entreeux ; » — plainte de Claude-Marie de Montel, écuyer, contre Théodore Fouras, bourgeois d'Auxerre, qu'il accuse d'avoir débauché et enlevé Marie-Catherine-Louise de Chardonnay, sa femme, etc.

B. 1840. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1777-1780. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes, sentences provisoires ou définitives, sur différends entre particuliers, au sujet de règlements de successions, partages de fonds, etc.

B. 1841. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1780-1781. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, meurtres ; — plaintes de Jean Mailly, architecte, demeurant à Saint-Laurent-lès-Mâcon, propriétaire d'une carrière de plâtre à Berzé-la-Ville, accusant Guillaume Courtois, habitant dudit Berzé, de l'avoir attiré dans un guet-apens et de lui avoir fait souscrire, le pistolet sur la gorge, trois billets de 5,000 livres chacun ; — interrogatoires, informations ; sentence qui renvoie ledit Guillaume Courtois absous et condamne ledit Jean Mailly à 6,000 livres de dommages-intérêts et aux dépens ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — baux judiciaires et adjudications des réparations à faire aux biens appartenant à des mineurs ; — enquêtes et contre-enquêtes, sentences provisoires ou définitives, etc.

B. 1842. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1781-1782. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Ventes judiciaires de biens meubles et immeubles, saisis à la requête de créanciers ; — baux de biens appartenant à des enfants mineurs ; — prestations de serment et rapports d'experts sur contestations entre particuliers ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — sentences provisoires ou définitives ; — appositions de scellés et inventaires après décès, etc.

B. 1843. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1782-1783. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, querelles, meurtres ; — procès-verbaux relatifs : à l'exposi-

tion d'un enfant nouveau-né, qui a été dévoré par un chien; — à la levée du corps d'un jeune homme frappé de la foudre; — plainte des habitants de Sainte-Cécile contre Jean Dumolin, meunier de Vaux (Mazille), qui s'est emparé d'un bien communal appelé des Vesvres ou Prayes; — enquêtes et contre-enquêtes; — sentences; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes et baux judiciaires; — rapports d'experts, etc.

B. 1844. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1784. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles après décès; — ventes de biens meubles et immeubles, saisis à la requête de créanciers; — expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — procédures criminelles pour coups et blessures, diffamation, vols, etc.

B. 1845. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1785. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Prestations de serments et rapports d'experts; — enquêtes et contre-enquêtes; — sentences provisoires ou définitives; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes et amodiations judiciaires; — déclarations de grossesse; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, vols, etc.

B. 1846. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1786. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles, plaintes, interrogatoires, informations pour vols, mauvais traitements, injures ou diffamation; — expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes d'immeubles, de meubles ou de récoltes, après saisies à la requête de créanciers; — baux judiciaires de biens de mineurs, etc.

B. 1847. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1787. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, rébellion contre les sergents; — procès-verbaux de levées de cadavres; — plaintes contre des particuliers qui parcouraient les campagnes et tuaient tous les chiens qu'ils rencontraient; — requête de Julien Billebeau, marchand de Ciergues, exposant que les habitants de Passy, et notamment les femmes, ont employé la force et la violence pour empêcher qu'il ne mît en culture certaine « teppe et place vacante, » qu'il avait prise à bail de l'abbé de Cluny; — déclarations de grossesse; — appositions de scellés et inventaires; — rapports d'experts; — ventes, amodiations, etc.

B. 1848. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1788. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes; — sentences provisoires ou définitives sur différends entre particuliers; — procédures criminelles pour vols, propos injurieux, meurtres, attaques nocturnes; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès; — ventes d'objets saisis; — amodiations judiciaires de biens de mineurs, etc.

B. 1849. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1789-1790. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Amodiation de la boucherie de carême au prix de 120 livres; — un enfant abandonné par une fille est mis en nourrice moyennant 6 livres 10 sols par mois, prix adjugé au rabais; — déclarations de grossesse; — réquisitoire du procureur fiscal contre les accapareurs de blé; — expertises, enquêtes, sentences; — ventes et amodiations judiciaires; — procédures civiles, etc.

B. 1850. (Registre.) — In-folio, 755 feuillets, papier.

1474-1528. — Justice d'Estours, Crèches, la Bâtie-de-Vers, Châne et Dracé-les-Ollières. — Tenues des assises au nom de Louis, puis de Philibert et Georges de Feurs, écuyers, seigneurs desdits lieux; — « brandon mis au pré « du Plançon, défendant le passaige; » — défense de passer et de mener le bétail dans la cour et sur les fossés du château d'Estours, dans les prés, les terres et les bois dépendant desdites seigneuries; — procédures et condamnations à l'amende pour mésus; — plaintes de particuliers pour injures et voies de fait; — publications de testaments; — tutelles et curatelles; — ordonnances de police défendant: « de jurer, parjurer, regnier ou blasfamer le nom de Dieu, « nostre créateur, ne de sa glorieuse mère ne aussi des « saincts et sainctes du paradis, et ce, sur peyne, pour la « première foys de sept solz parisis, pour la secunde de « X solz parisis, pour la tierce de LX solz parisis, « la moytié appliquée à la discrétion du seigneur et « l'autre moytié à partie accusant, et pour la quarte foys « d'estre mis ou quarcant; » — « de jouer à dez ny à cartes « ny à aultres jeux de sortz, sur peyne de LX solz parisis; » — « de vendre vin en ladicte juridicion, sans ce que les « mesures soyent marquées et armoyées des armes du « seigneur, sur peyne de LX solz parisis; » — « de non « faire aucungs fossez ni estanches ne mectre cloyson sur les « chemins; » — « de prendre ny de rouber aucungs fruictz « ès possessions d'aultruy, sur peyne de LX solz parisis; » — « de chasser à quelque angin que ce soyt, ny aussi « pescher ès fossez, estang, grete (creux) du seigneur, à

« quelque angin que ce soyt, sur peyne de confiscation « desditz angins et de l'émande arbitraire; » — ordonnant: à tous ceux qui ont des chiens « que incontinent que les « resins seront meurz, qu'ils leur mectent ung billon de « boys ou col ; » — « à toutes manières de gens, que tout « incontinent que orront crier à l'ayde de par le Roy et de « par ledict seigneur, que ils se tirent audict cri, affin que « murtre ne se face, » etc.

B. 1851. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1730-1749. — Justice d'Estours, Crèches, Châne et Dracé-les-Ollières, appartenant à messire Jean-Marie-Louis Durret, chevalier, seigneur desdits lieux, premier président au bureau des finances de Lyon. — Minutes. — Procès-verbal dressé contre un particulier accusé de n'avoir d'autre moyen d'existence que le faux-saunage, de jurer habituellement, d'être un voisin dangereux et de n'avoir pas fait ses Pâques depuis trois ans; — appositions de scellés et inventaires après décès; — mains-levées d'hoiries; — publications de testaments; — comptes de tutelle; — ventes et amodiations judiciaires; — enquêtes, jugements, etc.

B. 1852. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1760-1785. — Justice d'Estours, Crèches, Châne et Dracé-les-Ollières, appartenant à Louis Charrier de La Roche, prêtre, docteur en Sorbonne, prévôt d'Ainay. — Inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — sentences rendues par Jean-Baptiste Gelin, avocat en parlement, lieutenant civil et criminel en ladite justice; — réceptions de sergents; — « deffenses à tous habitans et cultivateurs qui ne « possèdent aucuns fonds dans les paroisses de Cresches, « Châne et dépendances, d'y nourrir et entretenir aucuns « moutons ny brebis, et à ceux qui y possèdent des fonds « faisons pareilles deffenses, à moins qu'ils ne laissent un « arpent de terre en jachère par chaque tête de mouton; » — procédure criminelle instruite contre Pierre Jouette, se disant étudiant en mathématiques, lequel était venu avec un domestique dans la maison d'un bourgeois dudit Crèches, pour faire des exorcismes au sujet de bruits extraordinaires entendus dans cette maison et attribués à une âme en peine; — informations au sujet du cadavre d'un enfant trouvé dans un puits, etc.

B. 1853. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1747-1790. — Justice de Fley, Bissy, Champagne et dépendances, appartenant à messire Anne-Claude de Thyard, chevalier, marquis de Bissy. — Ordonnance de police portant défense « de jurer le saint nom de Dieu, de fréquenter « les cabarets pendant les services divins ny les heures « indeues, de tenir aucun jeu public ny feste baladoire, « d'avoir plus d'un mouton ou brebis par journal de terre « ou soyture de prey, de laisser paître aucuns bestiaux « dans les vignes après la vendange; » — tutelles et curatelles; — publications de testaments et mains-levées d'hoiries; — inventaires d'effets mobiliers; — réception de Jean de Rymon, greffier; — bans des vendanges qui ne peuvent être commencées par les particuliers qu'après « le « jour privilégié du seigneur; » — procédures civiles; — jugements par défaut, etc.

B. 1854. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1729-1790. — Justice d'Hurigny, appartenant à Philippe de Lamartine, puis à Jean-Baptiste de Lamartine, écuyers, seigneurs dudit lieu; — réception d'Antoine-Nicolas Focard, greffier; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès; — mains-levées d'hoiries; — jugements par défaut, etc.

B. 1855. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1724-1790. — Justice de la baronnie d'Igé, Salornay, Chevagny, Satonnay et dépendances, appartenant à la famille de Labletonnière. — Appositions de scellés et inventaires; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles; — procès-verbaux de levées de cadavres; — procédures criminelles pour coups et blessures, dégradations commises dans les bois; — Henri Olivier et Jean-Baptiste Pochon sont députés par les habitants de Chevagny-les-Chevrières, pour porter leurs cahiers de doléances à l'assemblée du bailliage, etc.

B. 1856. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1689-1784. — Justice de Loize, la Bâtie et dépendances, appartenant aux Chartreux de Lyon. — Réception de Pierre Grenelle, lieutenant civil et criminel; — mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, assignations, jugements par défaut, sentences; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — défense aux justiciables: « de n'appeller ny convoquer le « diable à leur ayde et secours, ny faire malédiction; » — « de ne receler ny retirer les enfants plus de vingt-quatre « heures, sans les révéler à justice, » etc.

B. 1857. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1744-1789. — Justice de Montbellet et dépendances, appartenant à Georges Giraud, écuyer, baron dudit lieu; — appositions de scellés et inventaires après décès; —

ventes ou amodiations de biens de mineurs; — procédures civiles; — jugements par défaut; — remontrances du procureur d'office, portant « qu'il se faisoit dans les bleds des « dégâts terribles causés par les femmes qui alloient dedans « pour cueillir de l'herbe, et qu'elles cueilloient presque « autant de bled que d'herbe; » — ordonnances concernant l'entretien des chemins; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, etc.

B. 1858. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1718-1789. — Justice de Pierreclos, Berzé-le-Châtel et dépendances, appartenant à messire Alexandre Michon, chevalier, seigneur desdits lieux. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles; — procès-verbaux pour délits de chasse; — défense absolue de nourrir aucune chèvre, à cause des dommages qu'elles portent aux bois du seigneur et aux haies vives des particuliers; — procédures criminelles pour coups et blessures; — procédures civiles, enquêtes, sentences, etc.

B. 1859. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1740-1789. — Justice de Pierreclos, Berzé-le-Châtel, Saint-Sorlin et dépendances, appartenant à messire Aimé-Gabriel Michon, seigneur desdits lieux. — Procédures civiles, enquêtes, jugements par défaut, sentences provisoires ou définitives; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes et amodiations judiciaires; — dénonciations faites par le procureur fiscal contre des particuliers pour tapage, vie licencieuse, propos scandaleux; — procédures criminelles pour vols; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1860. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1706-1787. — Justice de Pruzilly, appartenant à messire Aimé de Salornay de Champerny, chevalier, seigneur dudit Pruzilly, puis à Jacques de La Porte de Marnay, écuyer, seigneur de Pruzilly et Malatray, puis à la famille Chesnard de Layé. — Tutelles et curatelles; — appositions de scellés et inventaires; — ventes ou amodiations de biens de mineurs; — bail de la terre et seigneurie dudit Pruzilly passé par ledit Aimé de Salornay, au prix annuel de 2,000 livres, « cinq poinçons de vin clairet, pur « et net, en fuste d'un vin, quarante coupes de froment et « douze de seigle, deux chars de foing, trois chars de « sarments, douze chapons paillés et douze coupes de « pommes renettes; » — procédures criminelles pour coups et blessures; — procès-verbal de visite et reconnaissance des chemins de la paroisse, etc.

B. 1861. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1651-1790. — Justices des Rues Franches, de Prissé et de Vérizet, appartenant à l'évêque de Mâcon. — Publications de testaments; — baux et ventes judiciaires; — « inventaires des effets, meubles, marchandises, titres et « papiers trouvés au domicile de défunt sieur Étienne « Moulin-Conte, vivant marchand à Mâcon; » — règlement de sa succession; — plainte en spoliation d'hoiries, présentée par ses créanciers; — information à ce sujet; — interrogatoires des accusés; — carnet contenant la correspondance dudit Moulin-Conte, de 1772 à 1776, etc.

B. 1862. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1700-1788. — Justice de Saint-Albain, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Appositions de scellés et inventaires de meubles; — procédures criminelles pour coups et blessures, propos injurieux, expositions d'enfants; — procédures civiles; — réquisitoire du procureur d'office contre les joueurs d'instruments ou les cabaretiers qui font danser malgré les ordres contraires; — état des réparations à faire aux chemins de la paroisse; — « chacun des habitans ne pourront tenir, soit en leur parti« culier ou à commande, qu'autant de testes de moutons « qu'ils auront de trois livres de taille royale, sans « néantmoins que le nombre desdits moutons puisse « excedder trente pour chaque particulier, quand même il « se trouveroit avoir plus de trente escus de taille; » — pièces relatives à la succession de Philippe Gonneau, prêtre, curé dudit Saint-Albain, dont l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet était héritier bénéficiaire, etc.

B. 1863. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1729-1788. — Justice de Saint-Albain. — Plainte d'André Germanand, prêtre, curé de la paroisse, contre « plusieurs personnes qui, par un mépris au devoir et à la « soumission que doivent avoir les catholiques, de sanctifier « les jours de dimanches et festes, en s'abstenant de leurs « travaux manuels, ne laissent pas, dans la belle saison et « en beau temps, de feniller les foins et regains; » — réception de Claude Giraud, procureur d'office; — procédures civiles et criminelles; — mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1864. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1580-1775. — Justice de Saint-Amour, appartenant au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon. — « Asservissage » passé aux habitants de ladite paroisse, par messire Jean de Monspey, chevalier, seigneur de Béost et Châtenay-en-

Bresse et de Thoiriat en Mâconnais, « d'ûn bois de tailly « et une place de teppe ou soloyt estre la forest de « Guinchay, le tout joignant ensemble, contenant en tout « quatre-vingts méterez de terre ou environ ; » — provisions de greffier en ladite justice pour Étienne Chuffin ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — mains-levées d'hoiries ; — amodiations de biens de mineurs ; — procédures civiles, sentences, etc.

B. 1865. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1665-1790. — Justice de Saint-Boil, le Thil, Filletières et dépendances, appartenant à Claudine Perrault, veuve d'Abraham Girard, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, premier secrétaire des commandements du prince de Condé, puis à Louis Girard, conseiller au parlement de Bourgogne, puis à Jacques Perrier, secrétaire du Roi, puis à Jean-François Perrin de Cypierre, intendant de la Généralité d'Orléans, puis à Jean-Baptiste-Louis-Élisabeth Dumont. — Tenues des assises générales ; — ordonnances de police; — mains-levées d'hoiries : — tutelles et curatelles; — procédures civiles, etc.

B. 1866. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1734-1770. — Justice de Saint-Clément-lès-Mâcon, appartenant au chapitre de l'église cathédrale de Saint-Vincent. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — mains-levées d'hoiries ; — procédures civiles ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, etc.

B. 1867. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1756-1790. — Justice de Saint-Clément-lès-Mâcon. — Procédures civiles, enquêtes, expertises, sentences ; — plaintes contre les boulangers, « soupçonnés de « vendre à faux poids, de mêler des légumes dans le « pain bis qu'ils débitent, comme encore de n'en pas faire « en assez grande quantité pour la fourniture des habitants « du faubourg, qui, par ce manquement, seroient obligés « de venir en acheter dans la ville ; » — procès-verbaux dressés contre les cabaretiers qui donnent à boire pendant les offices et contre les buveurs, contre ceux qui retirent des femmes de mauvaise vie, etc.

B. 1868. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier, lacérés en partie.

1554-1566. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François Bourgeois, puis par Jean Bourgeois, juges. — Instruction sommaire des affaires ; — procédures civiles pour différends entre particuliers ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — aucune affaire de quelque importance.

B. 1869. (Registre.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1568-1572. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Jean Bourgeois, juge. — Affaires civiles, assignations, jugements par défaut ; — dits et contredits des procureurs des parties ; — ordonnances de police concernant la voirie, etc.

B. 1870. (Registre.) — In-folio, 516 feuillets, papier.

1579-1583. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Jean Bourgeois, puis par Raymond de Montchanin, juges. — Remontrances des concurés et des chapelains de l'église dudit Saint-Gengoux, portant qu'ils ne peuvent toucher les arrérages de diverses rentes, attendu que les titres « auroient esté bruslez, prins et emportez par « Poncenatz et ses complices, qui ont pillé et saccagé non « seulement ladicte esglise, ains toute la ville ; » — insinuations de donations entre vifs ; — publications de testaments ; — le 23 juillet 1583, « les causes de ladicte « chastellenie ont esté appoinctées sur les limites de ladicte « chastellenie, du costé de Messey, joignant à la prévosté « de Bussy ; » — le 7 octobre 1583, » les causes de ladicte « chastellenie ont esté appoinctées sur la chaussée d'un « estang appellé du Vernay, estant au finage et territoire « de Sanctilly; d'illec sommes allés au village dudict « Sanctilly, en une maison appellée Fortunay, appartenant « à noble Philibert Des Prés, dans laquelle avons appoincté « parties des causes suivantes, et en après sommes allés au « molin appellé de Nanceaut, joignant au grand pré appellé « d'Espoisses ; auquel molin avons aussi appoincté parties « desdictes causes ; ce fait, sommes retournés par le grand « chemin tendant dudict Nanceaut audict Sainct-Gengoux, « jusques à un buisson appellé le Marest-de-la-Grue, et « dudict Marest par un sentier tendant dudict lieu à ung « grand chemin tendant de Cercy audict Sainct-Gengoux, « et par ledict grand chemin en une croisée dudict chemin « et d'un autre tendant d'Estiveau au molin de Pontot ; « par ledict autre chemin en une place où est une croix « appellée la Croix-du-Bourgeot, dans laquelle place tra- « verse un chemin tendant de la Chassagne audict Cercy ; « item, sommes allés par ledict chemin tendant d'Estiveau « au molin de Pontot, sur le coing dudict chemin appellé « Sur-les-Terres-Bourgeon, et continuant ledict chemin, « sommes entrés au grand chemin tendant dudict Sainct- « Gengoux au pont d'Espinay, et dès iceluy, du long le « bord de la rivière de Grosne, jusque en un pré estant

« en une isle appellée l'isle du Maret-la-Cane, et dès ladicte « isle jusque au reuil appellée de Messeaux venant dudict « Sainct-Gengoux à ladicte rivière, faisant séparation de la « rivière appartenant aux habitans dudict Sainct-Gengoux « et celle de Savigny et de la justice desdicts lieux, et « finablement dans ung pré appellé le Maret-la-Cane, « appartenant aux sieurs concurés dudict Sainct-Gengoux; « dans tous lesquelz susdicts lieux avons appoinctés le reste « des causes; » — le 5 novembre 1583, « les causes de « ladicte chastellenie ont esté tenues et commencées à « appoincter en ung bois appellé la Garenne-de-Saules, « finage de Cules, appartenant aux sieurs doyens et chapitre « de l'esglise de Sainct-Vincent de Chalon et Sainct-Martin-« lès-Autun; et d'illec sommes allés en ung coing de chemin « tendant dudict Saules à la Pie-Medon, auquel lieu avons « aussi appoinctés une partie des causes suivantes; et « dudict lieu sommes montés en ung bois appellé le « Châtenay-de-Saules, en plusieurs endroicts duquel avons « appoinctés parties desdictes causes, estant lesdicts lieux « en la totale justice du Roy, » etc.

B. 1871. (Registre.) — In-folio, 418 feuillets, papier.

1587-1590. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Raymond de Montchanin, juge. — Causes civiles; — tutelles et curatelles; — insinuations de donations entre vifs; — le 23 août 1588, ordre au procureur syndic et aux échevins de la ville, de prêter le serment exigé par les lettres patentes du roi Henri III, en date du 15 juillet précédent, « comme aussy de convocquer « tous les villaiges de ceste chastellenye, ensemble les « curés, pour prester ledict serment qui est de vivre et de « mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, « et aussy en l'obéissance et fidélité qui nous est requise; » — le 17 mars 1589, les habitants des onze villages composant le ressort de la châtellenie ont été convoqués « pour « qu'ils ayent à contribuer aux frais des menues réparations « de ceste ville et pour continuer la garde en la ville et « chastel; » — réquisitoire de Louis de Rymon, capitaine de la ville, contre Gengoux Lapiat, capitaine du château, qu'il accuse de convertir en corvées, à son profit particulier, « la garde que lesdictz guettables et retrayans doibvent au « chasteaul; » — plainte des habitants de Vaux-en-Pré, portant que « puis dix-huict moys en ça, il y a garnison au « chastel de Marigny, et que la paroisse dudict Vaulx-en-« Pré a esté cotisée à la quantité de dix bichets adveine, six « bichets froment et une botte de vin par moys, » etc.

B. 1872. (Registre.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

1590-1596. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Raymond de Montchanin, juge. — Causes civiles; — « enjoinct à tous ceulx de ceste ville, « fauxbourgs et chastellenye, en cas que aulcun bestail leur « meure, de l'enterrer deans deux heures après; » — deffense au fournier de ceste ville de n'excéder le taulx « ancien qui est pour chasque pain cinq deniers et pour « l'espongne ung liard; » — ordre aux justiciables d'accepter, pour les transactions commerciales, les pièces de six blancs dont le poids n'est pas inférieur à 2 deniers 15 grains; — ordonnances concernant les boulangers et les bouchers; — lettres de provisions obtenues par Antoine Mercier, pour la charge de lieutenant en ladite châtellenie, charge de nouvelle création et qui n'existait pas auparavant; — protestation à ce sujet faite par ledit de Montchanin; — permission accordée à un officier recruteur de faire battre le tambour « pour amasser gens de guerre pour le service « du Roy; » — plaintes d'un grand nombre de particuliers au sujet de la perte de leur bétail enlevé par les carabins de l'armée du maréchal de Biron; — condamnations à l'amende, prononcées contre les habitants qui travaillent ou font des charrois les dimanches ou les jours de fête; — enquête d'où il résulte que, le 4 mars 1594, « ceste ville « de Sainct-Gengoulx fut prinse par le sieur d'Amanzé « environ troys heures devant le jour, et que ce fut le « chasteaul où l'on entra le premier, » etc.

B. 1873. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1598-1601. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Raymond de Montchanin, puis par François de Rymon, juges. — Attestation de témoins portant que Léonard de Semur, seigneur de Trémont, Sancenay et Sercy, « a esté page, par l'espace de cinq ans, « en la maison et près la personne de Monseigneur de « Chevreuse, et qu'il fut de retour en ce pays de Mascon-« noys après le siége du chasteaul de Dijon (juin 1595), « auquel siége et à la charge de Fontayne-Françoise, faicte « par Sa Majesté sur ses ennemys, ledict sieur y estoit, et « de là au comté de Bourgongne, et après en la ville de « Lyon, au mois d'aoust; au mois de novembre de ladicte « année quatre-vingt et quinze, ledict sieur de Trémont « partit pour s'en aller au voyage de Provence, y est « demeuré l'espace de dix mois entiers; lequel se trouva à « la prinse et réduction de Marseille, faicte par Monsieur de « Guise, prinse de Trinquetaille, Toulon, la Garde, Yère, « Oriolle et aultres places qui tenoient lors le party contraire « à Sa Majesté; esquelx siéges ledict sieur de Trémont a « tousjours assisté en personne, avec ses armes, chevaulx « et grand équipage appartenant à sa qualité; » — le 28 mai 1598, aucun sergent n'ayant comparu à l'audience, ils sont tous condamnés chacun à 30 sols d'amende; — le 19

juin 1598, ordonnance relative à des actions de grâces et à une procession générale, à l'occasion de la publication de la paix, avec défense aux habitants de travailler et de tenir aucune boutique ouverte, sous peine de dix écus d'amende; — mise en décret de la terre et seigneurie de Rains, appartenant à Gaspard de Tintry ; — contrat de mariage de René Perret, avocat au bailliage de Mâcon, avec Constance, fille de Philibert Malloud, grènetier au grenier à sel de Chalon ; — le 12 novembre 1599, « pour le mauvais mesnage qui « est entre les sieurs concurés de ceste ville, y a plus de « trois mois que le service divin ne se faict comme il « doibt ; » il leur est enjoint « de ne habandonner l'esglize « ès jours fériés et non fériés, » sous peine de saisie de leur revenu ; — tutelles et curatelles, — procédures civiles ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, etc.

B. 1874. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1602-1605. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Procédures civiles, assignations, jugements par défaut, appointements ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — insinuations de testaments et de donations entre vifs ; — adjudication des réparations à faire aux ponts-levis des trois portes de la ville ; — lettre missive du roi Henri IV, portant ordre de faire publier que la compagnie d'hommes d'armes du dauphin est convoquée pour faire montre à Étampes ; — défense de porter des armes à feu et de chasser ; — Hugues Desir est déclaré acquéreur de la charge de visiteur, contrôleur et marqueur des cuirs dans le ressort de ladite châtellenie ; — lettres de provisions obtenues par Gaspard Dupré, « gouverneur et valet des « pages de la grande escurye de Sa Majesté ; » — défense aux bouchers et aux tripiers « de ne laver aulcung ventre « de bestes soit au grand bassain de la grand fontaine qu'à « l'enclos d'icelle ; » — quittances de la somme totale de 3,925 livres que Louise de La Clayette, dame de Dyo et de Bresse, avait prêtée à la ville de Saint-Gengoux en 1596 ; « ladicte somme a esté employée pour empescher l'aliéna- « tion de la chastellenye royalle ; » — tutelles et curatelles, etc.

B. 1875. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1606-1609. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — « Deffenses sont faictes, à la réquisition du procureur du « Roy, à toutes personnes de ne jetter aulcunes choses ez « rues publicques, sans premièrement en avoir averti les « passans à cry public, par troys diverses foys, à peyne de « l'amende de dix livres et de tous despens ; » — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries ; — publications de testaments ; — insinuations de donations entre vifs ; — procédures civiles ; — procédures criminelles ; — remontrances des échevins, portant qu'il soit défendu aux bouchers « de cy-après souffler la grosse viande, de ne tuer bestes « que auparavant ils n'ayent essayé si elle mange, ni les « moutons et brebis qui sont malades de la clevelée ou « aultres maux ; » de tenir leurs boutiques ouvertes et de vendre les dimanches et les jours de fête ; — oppositions à l'installation de Jacques Mercier, pourvu de l'office de lieutenant particulier et assesseur criminel en ladite châtellenie ; — donation faite par les habitants de Culles en faveur de messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sancenay et Sercy, gouverneur de Mâcon, d'un bois de 200 arpents, sis audit Culles, lieu dit sur la Sablonnière, etc.

B. 1876. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier.

1610-1611. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Procédures civiles ; — publications de testaments ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — insinuations de donations entre vifs ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — le 18 juin 1610, ordonnance portant que des prières publiques seront faites pendant trois jours consécutifs, pour le repos de l'âme du roi Henri IV ; « ordonnons à tous les habitans de ceste « paroisse y assister, et pendant le service seront fermées « les boutiques avec deffenses de faire auculne œuvre « manuelle en la ville et faulxbourgs, à peine de cinquante « livres d'amende, ordonnant aux eschevins de ceste ville « de pourveoir et fournir aux frais desdictes obsèques le « plus dignement que faire se pourra ; » — ordre aux habitants de la ville de « faire amas de pierre et sable, pour « paver chacung à l'endroict d'eulx ; » — défense « de n'aller « en trouppe ny en assemblée, la nuict, sans lumières, ny « de battre le tambour, la nuict, sans congé et permission « de nous, » etc.

B. 1877. (Registre.) — In-folio, 1176 feuillets, papier.

1612-1613. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Requêtes en provisions alimentaires présentées par des filles enceintes ; — constatations des dégâts causés par la grêle ; — procédures relatives à la remise de papiers faite par Jean de Rymon, ancien greffier de ladite châtellenie, à Pierre Saclier, son successeur ; — causes civiles ; — procédures criminelles ; — défense « à tous estrangers, mar- « chands et revendeurs, d'achepter, le jour de marchef,

« aulcungs œufz, beurre, poulletz, pigeons et autres « denrées et vivres et de n'aller au-devant d'iceulx, à peyne « de trente livres d'amende, appliquables le tiers à Sa « Majesté, le tiers pour les réparations de l'Hostel-Dieu, et « l'autre tiers aux dénonciateurs ; » — jugement portant que « les offrandes faictes en l'hospital de ceste ville « demeurent à l'hospitallier et garde dudict hospital, à la « charge qu'il sera tenu de tenir net iceluy hospital, mesme « lorsque l'on y voudra célébrer le divin service en la « chapelle dudict hospital ; qu'il sera aussi tenu de sonner « la cloche dudict hospital, lors dudict service et quand il « en sera nécessaire, mesme au temps des tempestes, ainsy « que l'on a accoustumé, et qu'il sera, en oultre, tenu « d'ensevelir les pauvres qui décéderont audict hospital, « affin d'estre ensépulturés ; » — défense de porter des armes à feu, etc.

B. 1878. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1605-1615. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Partages de successions ; — publications de testaments ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — insinuations de donations entre vifs ; — « deffenses sont faictes à toutes « personnes de mener leur bestail séparément pour les « vaches, asnes et chièvres, paistre par les champs, ains « les envoyer au vachier et pastre commis pour la garde « d'icelles ; » — enregistrement : des lettres de provisions obtenues, le 28 septembre 1605, par Léonard de Semur, pour la charge de gouverneur de Mâcon ; — de la donation d'une maison et de ses dépendances, faite au profit de Claude Rigaud, notaire royal, par François de Royer, écuyer, seigneur de Saint-Micaud et Effondré ; — d'un arrêt qui confirme à Jacques Mercier le titre de « conseiller « et esleu pour le Roy en l'Eslection particulière de la « ville de Sainct-Gengoulx-le-Royal et ressort du grenier à « sel d'icelle, » malgré l'opposition des élus en l'Élection de Mâcon, qui soutenaient qu'une telle charge n'avait aucune raison d'être et qu'il n'y avait jamais eu d'Élection particulière à Saint-Gengoux ; ledit Jacques Mercier est ensuite nommé procureur du Roi en ladite châtellenie ; — d'une ordonnance de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, défendant de faire aucune levée de troupes de pied ou de cheval, sans son aveu et sans commission expresse du Roi ; — du contrat de mariage entre Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand, et Charlotte de Brie, dame de la Bouchardière, Lordres et le Biolay, veuve de Michel Dugué, sergent-major de la ville et citadelle de Bourg-en-Bresse, etc.

B. 1879. (Liasse.) — In-folio, 1045 feuillets, papier.

1617-1619. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, puis par Antoine de Labletonnière, juges. — Procédures civiles, instruction sommaire des affaires, dits et contredits des parties, appointements ou sentences ; — procédures criminelles pour mauvais traitements et injures ; — Antoine Mercier, seigneur de La Tour, gendarme de la compagnie du duc de Lorraine, demande sursis d'un procès, attendu qu'il est appelé hors de la province, pour le service de ladite compagnie ; — publications de testaments ; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1880. (Cahiers.) — In-folio, 1124 feuillets, papier.

1619-1622. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Antoine de Labletonnière, commissaire examinateur, lieutenant criminel et juge ordinaire. — Mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — publications de testaments ; — insinuations de donations entre vifs ; — contrat de mariage de Jean-Baptiste Doret, avocat au bailliage de Mâcon, avec Étiennette, fille de Gabriel Gérard, seigneur de Moulin-lès-Saint-Aubin, Chazelot et Neuzellier ; — procédures civiles et criminelles ; — attestations des anciens échevins et du greffier-syndic de la ville de Saint-Gengoux, portant « que les habitans d'icelle « ville n'ont aulcuns deniers commungs, patrimoniaulx ny « d'octroy ; » — ordonnance relative au droit de banvin ou de quintaine, appartenant par moitié au Roi de France et à l'abbé de Cluny, « lequel droict commence, tous les « ans, au premier mardy après la feste de Pasque charnel « et dure quatre sepmaines consécutives, pendant lequel « temps il n'est permis à aulcungs des habitans dudict « Sainct-Gengoulx, de quelque condition qu'ils soient, de « vendre ou débiter vin par le menu, à la charge toutefois « que tant ledict seigneur Roy que ledict sieur abbé de Clugny « doibvent fournir deux tavernes qui vendront et débite- « ront vin à toutes sortes de personnes, pendant lesdictes « quatre sepmaines ; » — procès-verbaux constatant que le village de Montot et le moulin Berthaud (Bissey-sous-Cruchaud) sont du ressort de ladite châtellenie, etc.

B. 1881. (Registre.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1622-1623. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Antoine de Labletonnière, commissaire examinateur, juge civil et criminel. — Défense aux prêtres concurés de l'église paroissiale « et à tous « aultres, de monstrer ny enseigner à aulcungs escholliers, « pendant le bail du recteur des escholles de ceste ville et

« sans sa permission ; » — Pierre Saclier et Hugues Desir ayant protesté contre leur nomination d'échevins et de collecteurs des tailles, ordonnance qui les décharge « de « l'amas des tailles et impostz dudict Sainct-Gengoulx, et « en ce faisans leur avons enjoinct d'accepter ladicte charge « d'eschevins ; » — enregistrement d'une lettre missive de Cyrus de Thyard, évêque de Chalon, au sujet des « dissen- « sions et querelles » qui divisent les prêtres concurés de l'église de Saint-Gengoux ; — acte par lequel Pierre Bouilloud, secrétaire du Roi, acquéreur de l'office de receveur des consignations au bailliage de Mâcon, se démet dudit office au profit d'Antoine Albert ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles, appointements ou sentences, etc.

B. 1882. (Registre.) — In-folio, 748 feuillets, papier.

1624-1625. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Antoine de Labletonnière, juge. — Procédures civiles et criminelles; — ordonnances portant que l'acquéreur du doyenné de Saint-Gengoux, aliéné et vendu par l'abbé de Cluny, et le fermier « du « domaine et des droicts appartenans au Roy en ladicte « ville, » fourniront par moitié la somme de 50 livres, jugée nécessaire pour les frais de l'instruction du procès criminel commencé contre un mendiant qui a tué un de ses compagnons à coups de couteau ; — défense aux habitants de la paroisse de Saint-Ythaire, qui résident « rière de « Masconnoys, » de comparaître par-devant le juge de Sigy-le-Châtel, attendu qu'ils sont justiciables de ladite châtellenie ; — jugements en faveur de Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois, mari de Claudine, fille de Jean de Vesvre, seigneur de ladite Motte ; — nomination de deux pâtres qui sont chargés de mener paître les pourceaux des habitants de la ville, depuis la fin de mars, « jusque après les récoltes et vendanges entière- « ment faictes et parachevées, » moyennant 3 sols par tête, « et à la charge qu'ils conduiront lesdicts pourceaux par « les ruettes de la présente ville et non par les rues « publicques, à peine de l'amende, et conduiront iceux en « bons pères de famille ; » — réception de Gaspard Berthoud, procureur du Roi en ladite châtellenie ; — insinuations de donations entre vifs faites par François Royer, seigneur de Saint-Micaud et Effondré, au profit de Claude Buffet, avocat, et de François Buffet, procureur au bailliage de Mâcon ; — contrat de mariage entre Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré et la Douze, lieutenant criminel audit bailliage, et Anne, fille d'Hugues Foillard, lieutenant général audit bailliage, prévôt et juge royal de Mâcon, etc.

B. 1883. (Registre.) — In-folio, 1065 feuillets, papier.

1626-1627. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues « en la grande salle de la maison « commune, à présent servant d'auditoire, » par Jacques Mercier, conseiller du Roi, juge civil et criminel et commissaire examinateur, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier et assesseur criminel. — Ordonnance dudit Jacques Mercier, portant « deffenses audit de « Poncelet, en ladicte qualité, de procéder à l'instruction « des procès civils et criminelz, tutelles et curatelles, « taxes de despens, jugementz des congez et deffaultz, « provisions et incidentz, actions sommaires et interlocu- « toires, auditions de comptes, inventaires, partages, « enquestes, interrogatoires, descentes et veues de lieu, à « peyne de faulx, nullitez desdictes procédures et trois « cents livres d'amende, sinon de ceulx procédantz de « l'exécution des sentences advenues à sa distribution à la « forme de nostre règlement, et par nostre absence de trois « jours, grande maladye ou récusation ; » — défense : à Nicolas Vaillant, prêtre, concuré de l'église paroissiale, « d'enseigner aulcuns enfantz, fors les coreaulx de ladicte « églize ; » — « à tous artisans, laboureurs et vignerons, « de chasser avec chiens, oyseaux ny autrement, soit à « pied ou à cheval ; » — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1884. (Registre.) — In-folio, 1082 feuillets, papier.

1628-1629. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Jacques Mercier, juge, et Louis de Poncelet, lieutenant. — Acceptations ou répudiations d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — publications de testaments ; — procédures civiles et criminelles ; — défense aux boulangers de porter leurs pains hors de la ville et de les vendre à d'autres qu'aux habitants ; — ordonnance qui, attendu que des maladies contagieuses règnent dans les villes et les villages circonvoisins, interdit la tenue d'une foire, le 31 juillet 1628, défend aux habitants de Saint-Gengoux d'aller aux foires desdites villes et desdits villages, enjoint aux gardes des portes de la ville de ne laisser entrer aucune personne venant desdits lieux et prescrit l'enlèvement immédiat de tous les fumiers qui sont dans la ville et les faubourgs ; — nouveau tarif imposé aux boulangers : « quand le boisseaul froment coustera dix solz, le pain « d'un sol pèsera deux livres et la livre de pain bis coustera « trois deniers ; le boisseaul à unze solz, le pain d'un sol « pèsera vingt-neuf onces et un unziesme d'once ; le bois- « seau à douze solz, le pain d'un sol pèsera vingt-six onces « et deux tiers d'once, » et ainsi de suite jusqu'au cas où

le boisseau valant 3 livres, le pain d'un sol pèsera 5 onces 1/3 et la livre de pain bis coûtera 18 deniers; — plainte des vignerons de la ville et des faubourgs contre un particulier qui refuse de leur remettre « une enseigne de « taffetas rouge, vert et blanc dont il avoit la garde et « de laquelle ils se sont ordinairement servy, aux occa- « sions qui se sont présentées; » — ordre d'expulsion prononcé contre un habitant de Buxy qui s'était retiré à Culles, fuyant la peste qui sévissait audit Buxy; — le 1er juillet 1629, la peste se déclare à Saint-Gengoux; un homme en meurt et tous ceux qui ont été en relations avec lui reçoivent l'ordre « de se sequestrer pour huict jours en « leurs maisons, sy mieux ils n'ayment sortir de la ville « pendant ledict temps; » — protestations signées par Jean Patrier, avocat, et ledit Louis de Poncelet, contre les prétentions et les entreprises dudit Jacques Mercier; — remontrances des échevins portant « que le grand nombre « de gens de guerre qui est logé en tous les villages proches « la présente ville, vivent avec ung tel désordre qu'oultre « la nourriture qu'ils ont de leurs hostes, ils les rançonnent, « prennent et emportent leurs hardes, meubles et denrées, « lesquelz ils apportent par après en ceste ville et faulx- « bourgs d'icelle, où ils se trouvent des particuliers qui « acheptent iceulx; » — défense de rien acheter desdits soldats, etc.

B. 1885. (Registre.) — In-folio, 1076 feuillets, papier.

1630-1632. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt civil et criminel, commissaire examinateur, installé le 26 janvier 1630, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Défense à tous justiciables d'avoir aucune fréquentation avec les habitants de Buxy, à cause de la peste qui y règne, et de vendre aucun blé ailleurs qu'au marché de la ville, « et ce, au prix de quarante sols le boisseau de « bled meslé et de cinquante sols le froment; » — tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries à l'occasion d'un grand nombre de décès, par suite de maladies contagieuses; — le 22 juin 1630, remontrances des échevins et ordonnances défendant d'aller à la foire Saint-Jean de Chalon, attendu que la peste sévit encore dans les paroisses de Saint-Marcel, Varennes, Givry, Chagny, Rully, Crissey, Saint-Loup, etc., « jusqu'à présent, Dieu grâce, ceste ville « ny les faulxbourgs ne en sont atteins; » — « à cause de la « rareté des blez et prix excessifs d'iceulx, qui augmentent « de jour à autre, » défense aux boulangers de faire du pain blanc ni aucune espèce de gâteau, mais seulement du pain bis, « lequel sera faict de bon bled meslé, froment, orges « et febves non meslangés de reprin ny d'autre sorte de bled « que les susdictz; » — une lettre du Roi en date du 14 juin 1632, portait « commandement à toutes les villes « de Bourgogne de faire bonne et seure garde et de refuser « les portes à Monseigneur le duc d'Orléans, son frère, qui « estoit en ladicte province avec quelques trouppes de « cavallerie, où il voullust entrer auxdictes villes; les « habitans de la présente ville résoulurent unanimement « qu'on feroit bonne garde, et le vingt-deux juin, sur les « avis que lesdictz habitans avoient receus que mondict « seigneur s'avançoit avec sesdictes trouppes du costé de « ladicte ville, mesme que le sieur Du Fargis, mareschal « de camp, avoit ordre de mondict seigneur d'y entrer et « loger, un chascun estoit en armes et s'acheminèrent dans « leurs rendez-vous; » — deux habitants sont condamnés chacun à 10 livres d'amende, pour s'être secrètement retirés de la ville, ce jour-là, avec leur famille, et le 25 juin, défense est faite à tous de s'absenter pendant les huit jours suivants, « à cause du péril esminent duquel nous sommes « menacés par le moyen du logement des trouppes de « cavallerie qui sont aux villages circonvoisins, esloignés « d'une petite lieue de ladicte ville, » etc.

B. 1886. (Registre.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1632-1634. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles, enquêtes, appointements, jugements par défaut; — procédures criminelles pour injures et voies de fait; — défense aux justiciables d'aller aux foires de Ciel et de Verdun, « attendu que les villes de Verdun, « Bellegarde (Seurre), Tonnerre et aultres lieux sont « grandement infectz du mal contagieux (septembre 1633); » — arrêt du parlement de Paris portant « que « ledict Mercier, prévost, sera tenu prendre l'advis dudict « de Poncelet, lieutenant, en toutes les causes qui seront « plaidées, enjoinct audict prévost de tenir les audiences en « la maison de ville lieu publicq à ce destiné; » — sentence condamnant les habitants de Culles « à contribuer à la « fourniture du bois qu'il conviendra fournir au corps de « garde de la garnison des quatre compagnies du régiment « de Monsieur le comte de Bussy, » etc.

B. 1887. (Registre.) — In-folio, 1030 feuillets, papier.

1635-1637. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Ventes ou amodiations de biens appartenant à des enfants mineurs; — tutelles et curatelles; — procès-verbaux au sujet de la nomination de deux miliciens faite par les

habitants de Vaux-en-Pré et celle de deux autres faite par les habitants de Curtil-sous-Burnand; — ordre aux justiciables qui habitent les villages circonvoisins, de venir faire guet et garde dans la ville « pour empescher les incur- « sions des ennemis qui ravagent le plat pays ; » — enjoint aux échevins de faire faire incessamment les réparations nécessaires aux murailles et aux tours de la ville (26 août 1636) ; — précautions prises au sujet de la peste; — plaintes de Claude Thillier, maître d'école, contre ceux qui se mêlent d'instruire la jeunesse, etc.

B. 1888. (Registre.) — In-folio, 1024 feuillets, papier.

1631-1640. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries; — testaments de personnes atteintes de maladies contagieuses ; — procédures criminelles pour injures ; — défense « de « mettre ny faire mettre cy-après aucuns chanvres, pour « nayser dans les eaux du reuil, appellé de Nolange, « proche de ladicte ville, attendu que ces eaux infectées et « corrompues par lesditz chanvres se meslent, par des « canaux estrangers, dans la source de la fontaine « publicque dudict Sainct-Gengoux et gastent les eaux de « ladicte fontaine qui se tornent et changent de couleur; » — lettres patentes et règlement de Louis XIII sur la convocation du ban et de l'arrière-ban (1639) ; — plaintes au sujet des garnisons, « les gens de guerre ayant voulu loger « sans ordre de Sa Majesté ou de monseigneur le gouver- « neur ou du mareschal de camp, » etc.

B. 1889. (Registre.) — In-folio, 870 feuillets, papier.

1640-1642. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier et Louis de Poncelet. — Défense à Jean Ducarruge, prêtre, curé de Culles, et aux concurés ou sociétaires de l'église de Saint-Gengoux, « de procéder par-devant autre juge que « nous, pour le faict de la portion qu'il prétend luy estre « deue par eux sur le diesme dudict Culles, ny de reco- « gnoistre en ladicte cause le sieur official de Chalon pour « juge, à peine de cent livres d'amende, » et condamnation à 30 livres d'amende prononcée contre ledit Ducarruge, qui avait tout d'abord fait signifier une assignation devant ledit official, « au payement de laquelle somme il sera contrainct « et exécuté, par vente de ses biens et saisie de son tem- « porel; » — procédures civiles et criminelles; — nominations de tuteurs et de curateurs; — publications de testaments; — requêtes au sujet des garnisons, entre autres d'un habitant dudit Saint-Gengoux portant que, depuis plus d'un mois, « il loge et nourrit un cornette de cavallerie, « trois de ses valletz, quatre de ses chevaux et trois chiens, « oultre quantité d'officiers et cavalliers qui sont venus « boire et manger en sa maison, où ilz ont été invités par « iceluy cornette, » etc.

B. 1890. (Registre.) — In-folio, 799 feuillets, papier.

1642-1644. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles; — arrêt du Conseil d'État qui crée un office de « tiers référendaire et modéra- « teur de despens, » dans le siége de ladite châtellenie; — quittances de la finance dudit office, acquis par François Narboud, Moïse de Rymon, Antoine Palain, Jean Delavigne, Philibert Richepance et Antoine Machureau, procureurs audit siége, titulaires dudit office chacun pour un sixième, et ordonnance qui les met en possession et jouissance des émoluments qui y sont attachés; — procès entre deux particuliers au sujet d'une gageure de huit quarts d'écus, faite entre eux, à savoir que l'un d'eux « debvait jetter, « despuis la présente ville jusques au lieu de Culles, en cent « coups, une boulle, tenant pied ferme à chaque coup de « boulle, » etc.

B. 1891. (Registre.) — In-folio, 777 feuillets, papier.

1645-1647. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles; — enjoint à un particulier de « laisser libres et ouvrir deux grands chemins qu'il a « bouchés et fermés, au village de Sanctilly, dont l'un à « costé et proche la grange du diesme dudict lieu, tendant « au village de Sercy et aux terres de Chantemeulien, et par « lequel la procession des Rogations dudict Sanctilly, allant « audict Sercy, a passé et repassé de temps immémorial; » — plaintes et récriminations au sujet du logement des gens de guerre ; — procès intentés aux pâtres, à cause des chèvres ou des vaches qu'ils ont laissé manger aux loups ; — ventes judiciaires; — comptes de tutelle, etc.

B. 1892. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1642-1651. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, conseiller du Roi, juge et prévôt, civil et criminel, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries; — publications de testaments,

entre autres celui de Jeanne Mercier, femme dudit Louis de Poncelet; — procédures civiles, instruction sommaire des affaires, appointements ou sentences; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, etc.

B. 1893. (Registre.) — In-folio, 834 feuillets, papier.

1650-1653. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, par Philibert Desir, son successeur, installé le 17 octobre 1653, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Permission accordée à un boucher « de tuer, vendre et « débiter, pendant le caresme aux malades et autres per- « sonnes incommodées, de la chair tant veau que mouton, « à prix raisonnable, avec deffences expresses aux autres « bouchers de vendre aucune chair pendant le caresme, à « peyne de vingt livres d'amende; » — ordonnance concernant la garde des portes de la ville, attendu que « divers « lieux voisins de ladicte ville sont attains de maladies « fascheuses, communicatives et qui sont réputées comme « contagieuses; » — Philibert Delavigne est commis à l'exercice du greffe, après le décès de Claude Viard, greffier en chef; — en décembre 1652, ordre est donné de faire guet et garde pour « empescher les courses des ennemis; » — les habitants de Saint-Martin-de-Croix fourniront, chaque semaine, un char de bois pour le chauffage des corps de garde, « moyennant laquelle fourniture de bois « iceulx habitans demeureront deschargés de ladicte « garde, » etc.

B. 1894. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1654-1657. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, « conseiller du Roy, son juge et prévost civil, lieutenant « criminel, enquesteur et examinateur, » et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier et assesseur criminel. — Acte par lequel les parents d'Adrienne Viard, âgée de 13 ans, déclarent s'opposer à l'accomplissement du contrat de mariage qu'Antoinette de Mucie, sa mère, veuve de Barthélemy Viard, sieur de la Boutière, l'a obligée de signer par-devant notaire, « avec un nommé Dubois, « homme de néant, sans faculté, conduicte ny condition; » — interrogatoire de ladite Adrienne qui déclare avoir entendu dire que ledit Dubois et sa mère devaient se marier ensemble, ajoutant que c'était leur contrat qu'elle avait cru signer, qu'elle ne se sent aucune inclination pour un tel mariage et elle demande la permission de se retirer dans un couvent; — protestation de Claude Dubois, commissaire à terrier, demeurant à Mâcon, portant « qu'il s'est pourveu « par-devant Monsieur l'official de Chalon, pour l'effect et « accomplissement dudict mariage; » — procédures civiles et criminelles; — tenues de jours dans les villages de Montot, de Chaumont-le-Royal, de Thézut, etc.

B. 1895. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier.

1657-1659. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles; — réception de Louis Narboud, procureur du Roi, en remplacement de Gaspard Bertoud; — requête de François Debury, recteur des écoles de ladite ville, représentant qu'Henri, fils de feu Claude Mercier, lui a été confié comme élève, « pour l'instruire, coucher, « nourrir et chauffer, moyennant trente-six livres pendant « six mois, » mais que cet enfant étant tombé malade, il a fait, pour le soigner, des dépenses considérables dont il demande le remboursement; on lui alloue 12 livres; — défense : à toutes personnes d'entrer, soit de jour, soit de nuit, dans les vignes des particuliers; — aux boulangers d'aller acheter « sur les chemins et advenues de la présente « ville, » le blé qui est amené au marché; — « à tous ceulx « qui apportent des graines audict marché, de faire ouver- « ture de leurs sacz, pour la vente et distribution d'icelles, « avant l'heure de dix du matin; — à toutes personnes, « propriétaires ou fermiers des prés scitués en la preyrie de « Sainct-Gengoulx, de faulcher ny coupper l'herbe desdictz « prés et de faire manger ou desparturger icelle, aupara- « vant la feste Sainct-Jean prochaine, attendu la rareté des « foings et que, à raison de la fascheuse saison qui a esté « ceste présente année, l'herbe des prés commence encor « de croistre (7 juin 1658), » etc.

B. 1896. (Registre.) — In-folio, 746 feuillets, papier.

1628-1661. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Philibert Richepance, praticien, avec Madelon, fille de Claude Viard, greffier en chef de ladite châtellenie; — d'Antoine Viard, avocat au bailliage de Mâcon, avec Anne, fille de François de Rymon, lieutenant en l'Élection du Mâconnais; — de Jean Régnaud, avocat au parlement de Bourgogne, avec Jeanne, fille de Pierre Desir, avocat au bailliage de Mâcon; — dudit François de Rymon, avec Adrienne Minguet, veuve dudit Claude Viard; — testament de Jacques Mercier, juge; — contrat de dotation pour Gasparde, sœur dudit Antoine Viard, et acte de sa réception au couvent des Ursulines de Charlieu; — ordonnance de Louis XIII, du 17 septembre 1636, « portant très-exprès commandement à tous mestres « de camps, cappitaines, chefs et officiers, tant de cavallerie « que d'infanterie, de se rendre en leurs charges, dans

« trois jours, avec pouvoir à tous gouverneurs de ses villes « et places, maires et eschevins d'icelles, capitaines et « gardes des ports, d'arrester tous ceulx qui retourneront « de ses trouppes et armées, s'ilz n'ont leurs congez « dehuement signez ; » — lettres de provisions pour Abel Albert, receveur et contrôleur des consignations audit bailliage ; — arrêt du parlement de Paris, portant défense « de jurer et blasphémer le sainct nom de Dieu, de la vierge « Marie et des sainctz (18 décembre 1647) ; » — « déclaration du Roy pour la paix, ensemble les articles accordés « au parlement de Paris (mars 1649) ; » — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1897. (Registre.) — In-folio, 905 feuillets, papier.

1660-1662. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt civil, lieutenant criminel, enquesteur et commissaire examinateur, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier, assesseur criminel. — Publication de la paix (20 février 1660) ; — réceptions : de Louis Desir, procureur du Roi ; — de Gabriel Richepance, procureur postulant ; — condamnations à l'amende prononcées contre les cabaretiers qui ont donné à boire et à manger le 11 mai, jour de la fête de Saint-Gengoux ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — procédures civiles, jugements par défaut, appointements, sentences ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, avec accommodement des parties, etc.

B. 1898. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1662-1666. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Enjoint à tous les habitants d'enlever les tas de fumiers qu'ils laissent déposés dans les rues et dans les places publiques ; — sentence qui maintient Sébastien Chavot, docteur en médecine, d'abord à Saint-Gengoux, puis à Tournus, en possession du cours d'un ruisseau, comme tuteur des enfants qu'il a eus d'Adrienne Viard ; — enregistrement : d'un édit de Louis XIV, supprimant les offices d'une partie de ses secrétaires, et réduisant le nombre des notaires, des procureurs, des huissiers et des sergents ; — d'une lettre de Colbert, prescrivant la prompte exécution de cette mesure dans le ressort de ladite châtellenie ; — de l'édit portant établissement des Grands-Jours en la ville de Clermont ; — le 19 juin 1665, défense de faire paître le bétail dans les prés « qu'après la feste Saint-Michel Archange prochaine, « ou que le second poil des herbes qui y croistront sera « levé, » etc.

B. 1899. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1661-1669. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — adjudication tranchée à Pierre Desir, praticien, moyennant la somme de 10 livres qu'il payera annuellement à la caisse municipale « du greffe secrétarial de la présente ville, « deschargé de toutes charges et fonctions de magistrature, « et à la charge seulement de deslivrer gratuitement au « scindicq et eschevins qui seront en charge toutes les « expéditions qui concerneront l'intérest de ladicte ville ; » — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1900. (Registre.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1659-1678. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Insinuations. — Donations entre vifs faites : par Louis Viard, prêtre, concuré ou sociétaire de l'église paroissiale, en faveur d'Antoine Viard, son frère, avocat à Mâcon, et de Madeleine Viard, sa sœur, femme de Philibert Richepance, notaire royal à Saint-Gengoux ; — par Antoine de Poncelet, seigneur du Monçeau, capitaine et gouverneur de ladite ville, en faveur d'Huguette, sa fille, femme de Nicolas Saclier, avocat en parlement, demeurant à Chalon ; — contrats de mariage : de François Viard, avocat en parlement, avec Marie, fille d'Emmanuel Bernard, conseiller du Roi au bailliage de Mâcon ; — de Sébastien Chavot, docteur en médecine, fils de Pierre Chavot, notaire royal à Champvent, avec Adrienne, fille de Barthélemy Viard, sieur de la Boutière ; — de Nicolas Ducharne, bourgeois de Saint-Gengoux, avec Jeanne, fille de Benoît Alamartine, avocat en parlement ; — audiences tenues par Philibert Desir et Louis de Poncelet ; — réception de Léonard Denis, « greffier des arbitrages, compromis, « scindicats et directions de créanciers ; » — publications de testaments ; — marché passé avec un charpentier, par messire Henri, palatin de Dyo, chevalier de l'ordre Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur de Bresse-sur-Grosne, Boyer, la Tour-de-Corcelles et autres places, « pour refaire et « bouscher une bresche aux abatardeaux joignant le pré « despendant du molin de Nanceau, du costé de soir, et du « costé de matin, les anciens bastardeaux ; » — baux, transactions et accords, etc.

B. 1901. — (Cahiers.) — In-folio, 904 feuillets, papier.

1611-1680. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt civil et criminel, enquêteur et commissaire

examinateur, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier, assesseur criminel. — Mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles; — procédures civiles, assignations, jugements par défaut, appointements, sentences; — procédures criminelles pour injures, voies de fait et larcins; — insinuations de baux, acquisitions, constitutions de rentes, accords, quittances, réceptions de concurés et sociétaires de l'église paroissiale de Saint-Gengoux, rôles d'impositions pour les paroisses circonvoisines, etc. — Mercuriales des marchés dudit Saint-Gengoux, de 1611 à 1674.

B. 1902. (Cahiers.) — In-folio, 1058 feuillets, papier.

1677-1684. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Insinuations. — Baux, acquisitions, quittances, constitutions de rentes; — déclarations : des habitants de Savigny-sur-Grosne, au sujet des « violences, « excès, voyes de faict, injures et autres mauvais traicte- « ments que Claude Guillet, prebstre, curé dudict Savigny, « leur faict et a faict de jour à autres, despuis environ un « an en ça, et à d'autres personnes du voisinage; » — de deux habitants de Cortamblin, portant que les religieux Augustins déchaussés de Burnand ont tellement battu leur père et leur mère que celle-ci est restée morte sur la place; — procès-verbal contenant prise de possession, pour Mathieu Monastier, prêtre, de la cure de Saint-Maurice-des-Champs et la Rochette; — rôles d'impositions; — testament de Bernard de Gomeret, écuyer, seigneur de Prégelans, garde du corps du Roi, résidant à Vaux-en-Pré; — procédures civiles sommairement instruites par-devant Marcel Chaillot, juge, etc.

B. 1903. (Cahiers.) — In-folio, 945 feuillets, papier.

1682-1688. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge, puis par Marcel Chaillot, son successeur, installé le 21 janvier 1684, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier, charge qu'il exerçait depuis 1626, puis par Antoine Denis, son successeur, installé le 6 mai 1687. — Procédures civiles et criminelles; — le 21 août 1683, ordre à tous les habitants d'assister au service solennel qui se célébrera dans l'église paroissiale, « pour le repos de l'âme « de la Reyne, décédée depuis peu de jours; » — insinuations de baux, contrats de mariages, testaments, accords, quittances; — réception de Michel Colson, greffier en chef; — ordre au fermier du « couponnage » de faire connaître au greffe, le mardi de chaque semaine, le prix de toutes les céréales vendues au marché, etc.

B. 1904. (Cahiers.) — In-folio, 1083 feuillets, papier.

1688-1708. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Marc Chaillot, juge et prévôt, et par Antoine Denis, lieutenant. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait; — procédures civiles, instruction sommaire des affaires peu importantes, qui ne sont définitivement jugées qu'après avoir été longtemps renvoyées de huitaine en huitaine; — tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries; — publications de testaments; — insinuations de baux, contrats de mariages, échanges, acquisitions, transactions et accords; — réception de Léonard Cochardet, greffier en chef, etc.

B. 1905. (Cahiers.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1711-1724. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Marcel Chaillot, juge, puis par Philibert Chaillot, son successeur, installé le 22 août 1727, et par Antoine Denis, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles; — assemblées de famille pour nominations de tuteurs et de curateurs; — ventes judiciaires; — édit de Louis XV, portant défense « de passer des contrats « de constitution de rentes à plus haut prix qu'au denier « cinquante (1720), » etc.

B. 1906. (Cahiers.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1725-1752. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Chaillot, juge et prévôt, lieutenant civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur, et par Antoine Denis, lieutenant particulier, assesseur criminel, puis Simon-François Martin, son successeur, qui était en même temps maire de la ville. — Inventaires après décès; — mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles; — publications de testaments; — procédures civiles et criminelles; — ordonnance portant que perquisitions seront faites par deux sergents et quatre notables, chez certains habitants soupçonnés de voler dans les jardins et les vignes, pour s'assurer « s'ils n'ont « pas mis des raisins avec d'autres fruits pour leur faire de « la boisson; » — déclaration du Roi, en date du 26 octobre 1740, portant que les grains, les farines et les légumes seront exemptés de tous droits, jusqu'à la fin de l'année 1741; — acte par lequel Philibert Brusson, laboureur, demeurant à Saint-Gengoux, et Jeanne Bordet, sa femme, déclarent que, vu leur incompatibilité d'humeur, ils sont d'accord pour faire séparation de corps et de biens, etc.

B. 1907. (Cahiers.) — In-folio, 874 feuillets, papier.

1747-1764. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Chaillot,

juge et prévôt, puis Étienne-Philibert Pion, son successeur, et par Simon-François Martin, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles; — requêtes de Philibert Brusson et Jeanne Bordet, exposant qu'ils regrettent de s'être séparés et demandant « que leur acte de mariage sorte son plein et « entier effet; » ordonnance qui annule leur acte de séparation; — adjudication, à titre d'engagement, de ladite châtellenie et prévôté, tranchée par les commissaires généraux du Conseil, en faveur de messire Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, chevalier, « à la charge de payer, par « chacun an, au domaine de Sa Majesté deux cent seize « livres de rente (16 novembre 1755); » — arrêt et règlement du Parlement de Paris, du 6 avril 1756, « à « l'occasion du trouble général causé dans le royaume par « les entreprises des gens du Grand Conseil; » — tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1908. (Cahiers.) — In-folio, 1026 feuillets, papier.

1761-1779. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Étienne-Philibert Pion, conseiller du Roi, juge royal, lieutenant criminel, commissaire enquêteur et examinateur, puis par son successeur Alphonse Ravier, installé le 5 août 1766, et par Simon-François Martin, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil, assesseur criminel. — Édits du Roi : « portant qu'à l'avenir « le denier de l'intérest de l'argent sera fixé au denier « vingt-cinq; » — portant création des conseils supérieurs; — appositions de scellés et inventaires après décès; — publications de testaments; — réception de Gabriel-Philibert Chaillot, procureur du Roi, installé le 21 février 1772; — inventaires de pièces servant à constater qu'en 1021 un particulier nommé Viod, fit donation à l'abbaye de Cluny de tout ce qui lui appartenait à Saint-Gengoux; qu'en 1166, l'abbé et les religieux de Cluny cédèrent au roi Louis VII la moitié de leur ville de Sainct-Gengoux et de tous les biens ou droits qui en dépendaient, « en sorte qu'à « l'exception des oblations des fidèles, tous autres droits et « possessions seroient communs entre le Roy et ladite « abbaye; » qu'en 1590, l'abbaye aliéna la moitié qui lui appartenait; que cette moitié fut successivement possédée par Philibert de Rougemont, Raymond de La Rochette, Léonard de Semur, Claude Doret, Madeleine Fouquet, marquise de la Boulaye, Louis-Charles-Bernardin Gigaut, marquis de Bellefont; — arrêt du Conseil d'État qui maintient Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, « comme engagiste du domaine, terre et châtellenie de « Saint-Gengoux, dans la possession et jouissance des « droits honorifiques, de confiscation et d'amendes et « autres droits de justice, de bannalité, de banvin, épaves, « laods, ventes et autres droits seigneuriaux, » à condition qu'il fera entretenir et réparer les prisons, qu'il payera les frais de justice, qu'il tiendra en bon état les fours banaux et le moulin, etc.

B. 1909. (Cahiers.) — In-folio, 972 feuillets, papier.

1775-1790. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Alphonse Ravier, juge, et par Simon-François Martin, lieutenant. — Lettres d'émancipation; — mains-levées d'hoiries; — publications de testaments; — réception de Jean de Rymon, commis greffier, présenté par Jean-François Baudot, greffier en chef; — édits et déclarations du Roi : concernant les attroupements avec ports d'armes; — contre certains malfaiteurs qui, répandus dans les villes et campagnes, ont fait prendre à « plusieurs particuliers qu'ils ont accostés sur les routes ou « chez lesquels ils se sont introduits sous différens prétextes, « une liqueur narcotique, assoupissante et pernicieuse, qui « a procuré au plus grand nombre un sommeil léthargique « accompagné de convulsions et délire; » — contre ceux qui se disent devins, magiciens et enchanteurs (1780); — procédures civiles; — « loi martiale » au sujet des attroupements (21 octobre 1789); — déclaration des droits de l'homme, etc.

B. 1910. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1487-1615. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Accord au sujet de droits d'usage dans les bois, consenti par messire François de Rochebaron, seigneur de Berzé, Cenves et Joncy, avec les habitants dudit Joncy et des villages de Garandeaux, Coussoles, le Crouzot, Balay, la Valette, Marnay, la Chassagne, Collonge, Burzy, Saint-Clément-sur-Guye et la Bellevelle; — comptes de tutelle; — inventaires après décès; — défense aux habitants de Prayes de comparoir par-devant d'autres juges que les officiers de ladite châtellenie; — sentences en matières civiles et criminelles, etc.

B. 1911. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1616-1625. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Inventaires après décès; — comptes de tutelle; — partages de successions; — enquêtes; — rapports d'experts; — sentences préparatoires ou définitives; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, plaintes, interrogatoires, informations, etc.

B. 1912. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1626-1627. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Sentences; — procédures criminelles pour propos injurieux, blasphèmes, mauvais traitements, usure,

séduction de filles, vols; — appointements portant que Nicolas Richepance, notaire royal, et Jean Delavigne, aussi notaire, auront par moitié, eux et leur famille, la jouissance de la chapelle Saint-Joseph dans l'église paroissiale dudit Saint-Gengoux, « tant au droict de y placer et y « poser siége et banc qu'en icelluy de sépulture ; » — appositions de scellés et inventaires après décès ; — plainte de la veuve d'un huissier audiencier, portant que son mari dut aller avec deux témoins au château d'Étroyes, pour signifier à noble Jean de Digoine un jugement obtenu au parlement de Paris par Françoise de Digoine, veuve de Claude Ducret, seigneur de Cersot; qu'il fut très-mal accueilli dudit Jean de Digoine, qui l'aurait tout d'abord maltraité sans l'intervention de sa femme; que, d'après des ordres secrètement donnés, les gens dudit seigneur attaquèrent ledit huissier au sortir du château, et lui portèrent des coups dont il mourut la nuit suivante ; — information à ce sujet; l'affaire ne paraît pas avoir eu d'autres suites.

B. 1913. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1628-1629. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, propos injurieux, fausses accusations, rébellion contre les sergents ; — information tendant à prouver que, dans un procès criminel instruit à Paris, à la requête de Marc-Antoine Millotet, premier avocat général au parlement de Bourgogne, contre le président Des Barres, le fils de celui-ci « ne sçachant plus quel remède y faire à cause des tesmoins « que l'on voulloit ouir contre luy, il les sequestra dans ung « logis d'ung faulbourg de Paris et les enroolla au régiment « de Monsieur de Montereau ; » — enquête au sujet d'un cheval qui a été volé à Louis de Digoine, écuyer, seigneur de Bonvert, cornette des chevau-légers du marquis d'Uxelles ; — ventes judiciaires, etc.

B. 1914. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1630-1632. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Enquêtes ; — rapports de prud'hommes ; — comptes de tutelle ; — inventaires de meubles et effets ; — partages de successions ; — déclarations de dépens ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — sentences provisoires, interlocutoires ou définitives ; — déclaration des limites de la terre et baronnie de Joncy ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, meurtres, etc.

B. 1915. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1633-1635. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Partages de successions ; — enquêtes ; — sentences ; — information au sujet de l'enlèvement de Françoise de Digoine, dite demoiselle de Valette, veuve de Claude Ducret, qui fut emmenée de force au château d'Étroyes par le seigneur de Mercurey, son neveu ; — procédures criminelles pour coups et blessures, attentats à la pudeur, délits de chasse, vols, incendie ; — plaintes contre Claude Thillier, recteur des écoles, accusé de maltraiter ses écoliers, etc.

B. 1916. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1636-1638. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, séductions de filles ; — procès-verbal au sujet d'un bris de serrure dans une porte du grenier à sel ; — comptes de tutelle ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — inventaires après décès ; — enquêtes et rapports de prud'hommes ; — sentence sur différends entre particuliers, etc.

B. 1917. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1638-1639. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes d'immeubles et d'effets mobiliers ; — enquêtes ; — sentences ; — déclarations de dépens ; — inventaires après décès ; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait, violences et conduite scandaleuse reprochées à des prêtres ; — plaintes des habitants de Saint-Martin-de-Croix contre des soldats logés dans ladite paroisse, etc.

B. 1918. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1640-1642. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes judiciaires ; — inventaires après décès ; — enquêtes ; — sentences ; — information : au sujet de la mort de Toussaint Bachelier, curé de Saint-Boil, pour reconnaître si réellement il est mort de la peste ou s'il n'aurait pas été victime d'un assassinat ; — pour constater les mauvais traitements que Pierre Thomas, avocat en parlement, a fait subir à Françoise de Royer de Saint-Micaud, sa femme, demanderesse en séparation de corps ; — partages de successions ; — états de frais et dépens, etc.

B. 1919. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1642-1645. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour propos injurieux, coups et blessures, vols, spoliations d'hoiries, assassinats ; — inventaires après décès ; — expertises et procès-verbaux, « descentes et vues de lieux ; » — bornages de propriétés particulières ; — comptes de tutelle ; — enquêtes ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — déclarations de dépens, etc.

B. 1920. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1646-1649. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, déprédations commises dans les propriétés particulières, coups et blessures, séductions de filles, blasphèmes ; — déclarations de frais et dépens pour procédures civiles ; — partages de successions ; — enquêtes et rapports de prud'hommes ; — interrogatoire de noble Jean Ballard, seigneur de Védy et Fortunet, et Jeanne Des Prés, sa femme, accusés de menaces et propos injurieux par Henri Bélicaud, prêtre, curé de Santilly ; — plainte du procureur du Roi contre des particuliers « qui s'approprient les bestiaux d'épaves qui se « rencontrent dans les villages et les paroisses, en la « justice de Sa Majesté, ou du moins, après les avoir « réservés ung longtemps en leur puissance, les distribuent « et remettent à qui bon leur semble, après leur avoir fait « payer approchant la valeur desdicts bestiaux, sous « prétexte de nourriture, sans en donner avis au suppléant « procureur du Roi, pour estre pourveu par luy aux publi- « cations desdictz bestiaux dans les lieux circonvoisins, et « iceulx remis et distribuez, à cognoissance de cause, aux « maistres et possesseurs légitimes d'iceulx, » etc.

B. 1921. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1650-1654. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols ; — enquêtes et rapports de prud'hommes ; — sentences provisoires, interlocutoires ou définitives ; — inventaires après décès ; — procès-verbal tendant à établir que le village de Montot (Bissey-sous-Cruchaud) et particulièrement le Moulin-Berthaud sont compris dans le ressort de ladite châtellenie, etc.

B. 1922. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1654-1657. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Inventaires après décès ; — comptes de tutelle ; — partages de successions ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, meurtres ; — procès-verbal de visite servant à constater les réparations qui ont été faites au pont d'Épinay ; — enquêtes sur différends entre particuliers ; — sentences, etc.

B. 1923. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1657-1659. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, querelles et voies de fait entre les religieux Augustins de Burnand et le curé dudit lieu, rixe entre un prêtre concuré dudit Saint-Gengoux et un habitant de la ville qui l'accusait d'avoir cherché à débaucher sa femme ; — ventes judiciaires de meubles et d'immeubles ; — enquêtes ; — sentences ; — appositions de scellés et inventaires après décès, etc.

B. 1924. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1660-1662. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Comptes rendus par des tuteurs et des curateurs ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — ventes et amodiations judiciaires ; — sentences sur différends entre particuliers ; — plaintes au sujet de la vie licencieuse que menaient les prêtres sociétaires de l'église dudit Saint-Gengoux ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, incendie d'une grange attenant au couvent des Augustins de Burnand ; — procédures civiles ; — cession de rentes faite par Antoine de Poncelet, capitaine de la ville et du château de Saint-Gengoux, à Claude de Burnot, seigneur de Blaisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, intendant général du duc d'Angoulême, etc.

B. 1925. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1663-1665. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Enquêtes et rapports de prud'hommes ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles ; — rôles des procès criminels dont l'instruction avait été commencée en ladite châtellenie et qui sont portés aux Grands-Jours de Clermont par le greffier délégué à cet effet ; — en tête dudit rôle figure une affaire contre un religieux Augustin de Burnand, accusé d'avoir assassiné une femme, etc.

B. 1926. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1665-1667. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, meurtres ; — inventaires de meubles ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — sentences provisoires, interlocutoires ou définitives ; — information faite en vertu d'une commission du grand sceau, au sujet de l'assassinat de Jean Magnon, bourgeois de Tournus et historiographe du Roi, contre Marianne Poulain, sa veuve, et Pierre David, chevalier, marquis de Sertoville, avec qui elle s'est remariée, tous deux renfermés dans une prison de Paris ; — procès poursuivis par les Augustins déchaussés de Burnand, demandeurs en payement de cens, rentes et servis ; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1927. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1667-1669. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès; — ventes et amodiations judiciaires; — partages de successions; — comptes de tutelle; — procédures civiles, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1928. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1670-1672. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes ou amodiations d'immeubles appartenant à des enfants mineurs; — comptes de tutelle; — procédures criminelles pour débauche, duels entre soldats, coups et blessures, vols, etc.

B. 1929. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1672-1675. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes et amodiations judiciaires; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, mauvais traitements exercés par un fils sur sa mère, dégradations commises dans les bois; — spoliations d'hoiries; — procédures civiles, enquêtes, sentences; — plainte des Augustins déchaussés de Burnand contre les habitants de Curtil et Munot qui « meus et poussez par un esprit de violence, après « une assemblée faicte entre eux au son de la grosse cloche, « se transportèrent au bois des suppliants appellé les « Espoisses, Teppe-Ronde, Bois-Rond ou Corneloup, avec « des haches et serpes, et couppèrent et enlevèrent pendant « deux jours ledict bois, dans lequel ilz firent une allée en « forme de grand chemin, d'environ six à huict pas de « large, despuis le chemin qui va de Burnand ez bois de « Bourges ou à Saint-Ythaire de matin, jusques à l'autre « chemin tendant dudict Burnant à Saint-Huruges de « soir, » etc.

B. 1930. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1676-1678. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles pour règlements de comptes, partages de successions; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, larcins; — écrits et mémoires au sujet de « l'entreprise que les officiers du seigneur duc « d'Aumont en la baronnie de Joncy, font sur la maison « appellée de Bourges (Saint-Clément-sur-Guye), dépen- « dante de tout temps de la prévosté royalle de la ville de « Saint-Gengoulx-en-Masconnoys, » etc.

B. 1931. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1679-1681. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Nominations de tuteurs et de curateurs; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite châtellenie et le prévôt de la maréchaussée de Mâcon, au sujet de « la cognoissance de certains excez commis en la présente « justice par les serviteurs du sieur curé de Saint-Ythaire; » — procédures criminelles pour débauche, rébellion contre les sergents, coups et blessures; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1932. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1682-1685. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles; — ordonnance déclarant nul et de nulle valeur « certain acte que le « scindic et eschevins de cette ville ont entreprins de faire « dresser en secret, et ont faict signer par surprinse de « porte en porte, à quelques habitans, dans l'intention « qu'ils ont de faire passer ledict acte pour une assemblée « légitime; » — le premier décembre 1684, procès-verbal dressé contre Antoine de Poncelet, capitaine de la ville, accusé d'avoir arraché des placards envoyés par le gouverneur de Bourgogne et affiché au nom du Roi, « pour la « publication de la paix, » etc.

B. 1933. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1686-1689. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles après décès; — reconnaissance passée par Louis de Poncelet, lieutenant en ladite châtellenie, en faveur d'Antoine de Poncelet, son fils, capitaine de la ville; — plaintes en spoliation d'hoirie présentées par Marie de Poncelet, fille dudit Louis et femme de Gilbert Delaval, bourgeois de Tournus; — procédures civiles et criminelles; — remontrances faites par Claude Denis, « capitaine des garçons de « ladicte ville de Sainct-Gengoux, » etc.

B. 1934. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1690-1694. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, impiétés; — plaintes contre Philibert Villain, se disant capitaine des garçons de la ville, et remontrances des échevins au sujet « des désordres et voies de « fait qui se commettent annuellement pendant les festes de « la Pentecoste, par certains garçons dudit lieu qui, sous « prétexte d'assister à la procession qui se faict dans le bois « de Nostre-Dame-de-Grâce, s'arment d'espées et de fusils, « font battre la caisse dans ladicte ville, sans aucune

« permission, pendant lesdites festes et les services divins, « se transportent dans les villages circonvoisins, où ils « obligent les païsans à leur donner de l'argent pour fournir, « disent-ils, aux frais de leur assemblée, pillent et enlèvent « les poules qu'ils rencontrent, » etc.

B. 1935. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1695-1699. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procès-verbal de descente et vue de lieu pour régler un différend, au sujet de droits de passage, entre les habitants de Saules et ceux de Culles ; — compte de tutelle rendu par Gilbert Delaval, commissaire particulier aux revues des troupes dans la ville de Tournus, à Louise Ducharne, sa pupille, religieuse au monastère des Ursulines de Saint-Gengoux ; — procédures civiles ; — procédures criminelles, etc.

B. 1936. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1700-1705. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, attentats à la pudeur, spoliations d'hoiries ; — plaintes des habitants de Saint-Maurice et la Rochette, représentant que les échevins de leur paroisse et plusieurs d'entre eux furent délégués pour aller chercher un garçon de ladite paroisse, sur lequel le sort était tombé pour servir dans la milice, que l'ayant rencontré à Bierre, hameau de Saint-Ythaire, ils lui enjoignirent de les suivre, ce à quoi il aurait consenti, mais que tous les habitants dudit hameau, hommes, femmes, filles et garçons, armés de fusils, de fourches, de bâtons, opposèrent la plus vive résistance, se jetèrent sur les suppliants et les accablèrent de coups, etc.

B. 1937. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1706-1711. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Enquêtes, rapports d'experts, sentences sur différends entre particuliers ; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — ventes ou amodiations de biens appartenant à des mineurs ; — comptes de tutelle ; — procédures criminelles pour coups et blessures, blasphèmes, spoliations d'hoiries, etc.

B. 1938. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1712-1719. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles pour règlements de comptes ou partages de successions ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, querelles dans les cabarets ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés, etc.

B. 1939. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1720-1723. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, spoliations d'hoiries, coups et blessures, diffamation ; — rapports de prud'hommes, expertises, enquêtes ; — sentences provisoires ou définitives ; — déclarations de grossesse faites par des filles ou des femmes veuves ; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1940. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1724-1729. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — « information d'office de la commodité ou incommodité « que peuvent apporter l'extinction de titre du prioré de « Nostre-Dame du Villars, ordre de Saint-Benoid, diocèze « de Mâcon, et l'union des fruitz et revenus dudit prioré à « la manse capitulaire des vénérables doyen, chanoines et « demy-chanoines de l'églize royalle et collégialle de Saint- « Philibert de Tournus, diocèze de Chalon-sur-Saône ; » de cette enquête, il résulte que le chapitre de Saint-Philibert a beaucoup perdu depuis sa sécularisation ; que ses revenus ont beaucoup diminué par suite « des billets de banque, « remboursement et réduction des rentes ; » que ledit chapitre est composé d'un doyen, d'un chantre, d'un trésorier, de neuf chanoines et six demi-chanoines ; que le nombre des prébendes s'élève à dix-sept, savoir : deux pour le doyen, une pour le trésorier, une pour le chantre, neuf pour les chanoines, trois pour les demi-chanoines, et une pour la maîtrise des enfants de chœur ; que chaque prébende consiste en dix tonneaux de vin, huit bichets de froment et environ 200 livres d'argent monnayé ; — état des biens, immeubles et revenus, qui appartiennent audit prieuré du Villars, etc.

B. 1941. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1730-1735. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — plainte de messire Claude-Jacinthe Bertet de Gorze, chevalier, seigneur de la Serrée, contre le curé de Curtil-sous-Burnand, qu'il accuse d'avoir fait commettre des dégradations dans les bois dépendant de sa terre de la Serrée ; — dénonciation faite par Claude Vincent, prêtre, vicaire à Bourgvilain, prétendant que les frères d'une fille avec laquelle il était soupçonné d'entretenir des relations coupables, l'ont attiré dans un guet-apens et l'ont contraint de signer des billets à ordre pour une valeur de 2,000 livres ; — interrogatoires des prévenus ; — sentence qui déboute ledit demandeur des fins de sa requête, etc.

B. 1942. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1736-1740. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — rapports de prud'hommes, enquêtes, sentences préparatoires ou définitives sur différends entre particuliers ; — procédures criminelles pour rixes dans les cabarets, coups et blessures, vols, déclarations de grossesse, etc.

B. 1943. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1741-1749. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles pour règlements de successions ; — procédures criminelles pour querelles et voies de fait ; — arrêt du conseil d'État, réglant les conditions dans lesquelles le commerce des blés pourra se faire d'une province du royaume dans une autre, etc.

B. 1944. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1750-1760. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles, de titres, de marchandises après décès ; — enquêtes, expertises ; — sentences provisoires ou définitives ; — procédures criminelles ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbal des assises tenues par les officiers de ladite châtellenie dans le village de Santilly, etc.

B. 1945. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1761-1766. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Assises tenues à Vaux-en-Pré, à Saint-Ythaire, à Santilly ; — publications des ordonnances générales de police ; — lettres d'émancipation ; — déclarations de grossesse ; — appositions de scellés et inventaires ; — sentence condamnant deux colporteurs à trois ans de bannissement et chacun à 10 livres d'amende ; « déclarons les « livres saisis sur eux acquis et confisqués au profit de qui « il appartiendra, à l'exception du livre intitulé : *Nouveau « Catéchisme sur les affaires présentes des Jésuites*, lequel « nous ordonnons estre brûlé au-devant de l'auditoire de « cette ville par l'exécuteur de la haute justice ; » — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1946. (Liasse.) — 173 pièces, papier ; 1 plan.

1767-1778. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Reconnaissance de rentes, cens et servis au profit des dames religieuses de Lancharre ; — procédures criminelles ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — enquêtes, rapports d'experts ; — procès-verbal contenant visite faite par les officiers de ladite châtellenie dans les maisons du bas de la ville, qui ont été en partie envahies par les eaux : « nous avons reconnu que l'embou« chure du canal par où s'écoulent les eaux qui viennent des « montagnes voisines, n'est pas assez large pour en faciliter « l'écoulement dans les fossés de ladite ville ; » — plan des bois communaux de Saint-Boil, etc.

B. 1947. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1778-1790. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — ordonnance renvoyant « le ban de la fauchaison » au 14 juin 1779, et faisant défense « à tous propriétaires, fermiers et autres « ayans des prés non clos dans la prairie de Saint-Gengoux, « de les faucher avant ledit jour, sous peine de confiscation « de leurs foins et de dix livres d'amende contre les contre« venants ; » — remontrances du procureur du Roi, portant que « le droit du ban de vendanges a pour objet d'empêcher « que les raisins ne soyent cueillis avant leur parfaite « maturité et qu'il n'en résulte ou des maladies ou des vins « de mauvaise qualité ; » à la suite, nomination de deux vignerons experts, et fixation du premier jour des vendanges au 24 septembre 1779 ; — poursuites dirigées contre des débiteurs, à la requête de « dame Anne-Marie de Saulx« Tavanes, abbesse de l'abbaye royale de Chalon, dite « Lancharre, dame du Puley et autres lieux ; » — visite faite à l'hôpital de Saint-Gengoux, pour constater les blessures de cinq garçons qui y ont été amenés à la suite d'une rixe qui a eu lieu à l'occasion du tirage au sort pour la milice ; — procès-verbal de réception, comme sage-femme, d'Émilienne Roy, femme de Claude-Christophe Duchesne, cordonnier ; — prestation de serment d'experts pour un procès poursuivi par Geneviève-Henriette-Sophie Verne, veuve d'Antoine Viard, écuyer, seigneur de Sercy, lieutenant général au bailliage de Mâcon, femme en secondes noces de Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, capitaine de dragons, etc.

B. 1948. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1714-1766. — Justice de Saint-Jean-le-Priche, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Procédures criminelles pour coups et blessures ; — sentence qui condamne Philibert Corrand, ancien juge de la Monnaie de Lyon, à payer les sommes réclamées, pour la pension de son fils, par Pierre Rhéty, principal du collége de Pont-de-Vaux ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — enquêtes, etc.

B. 1949. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1754-1790. — Justice de Saint-Maurice, la Rochette, Saint-Martin-du-Tartre, Bissy et Vaux-en-Pré, appartenant à messire Claude-Philibert Bernard de La Vernette, seigneur desdits lieux. — Tutelles et curatelles; — tenues des assises et ordonnances générales de police; — ban des vendanges, prescrivant « les jours privilégiés du seigneur; » — procédures civiles, etc.

B. 1950. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1788-1790. — Justice de la prévôté de Saint-Romain, Romanèche, Lancié et dépendances. — Sentences rendues par Joseph-François Focard, avocat en parlement, juge en ladite prévôté; — enquêtes; — appositions de scellés et inventaires après décès; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, etc.

B. 1951. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1728-1790. — Justice de Saint-Vérand, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Procès-verbal contenant visite des cadavres de deux hommes trouvés assassinés dans un chemin; — procédures criminelles pour vols, pour homicide par imprudence commis sur un jeune homme qui mourut d'une blessure faite au ventre par la bourre d'un pistolet chargé seulement à poudre; — procédures civiles, etc.

B. 1952. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1658-1789. — Justice de Savigny-sur-Grosne. — Visite des bâtiments qui composent la seigneurie dudit Savigny, pour Anne de Souvré, héritière sous bénéfice d'inventaire de Catherine de Neuville, son aïeule; — tenues des assises pour François, duc de La Rochefoucauld, puis pour messire Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot; — condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui ont fait rouir du chanvre dans la rivière de Savigny; — inventaires; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1953. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1770-1782. — Justice de Senozan. — Appositions de scellés et inventaires de meubles et d'immeubles; — procédures criminelles pour coups et blessures, querelles dans les cabarets; — procès-verbaux dressés par les gardes des bois; — procédures civiles, enquêtes, etc.

B. 1954. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1765-1789. — Justice de Sercy, appartenant à Antoine Viard, écuyer, puis à Claude Perroy de La Forétille, maître en la Chambre des comptes de Bourgogne. — Réception de Claude Guignard, procureur d'office; — appositions de scellés et inventaires; — tutelles et curatelles; — procès-verbal constatant les dégâts commis au château de Sercy par les paysans révoltés, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1789, etc.

B. 1955. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1694-1786. — Justice de la Tour-de-Romanèche, appartenant à messire Philippe-Joseph de Thibaut de Noblet, chevalier, marquis des Prés, puis à Abel-Michel Chesnard, écuyer, baron de Vinzelles. — Réception : d'Aubin Trécourt, procureur fiscal; — d'Antoine Trécourt, greffier; — mains-levées d'hoiries; — tutelles et curatelles; — ventes judiciaires; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1956. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1753-1787. — Justices de Vauxrenard, le Thil et Émeringes, appartenant à messire Léonard-François de Chevriers de Saint-Mauris. — Réception de Jean-François-Honoré Grandjean, greffier; — liquidation de servis dus au chapitre Saint-Pierre de Mâcon; — procédures civiles, etc.

B. 1957. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1719-1790. — Justice de Verzé. — Appositions de scellés et inventaires après décès; — tutelles et curatelles; — mains-levées d'hoiries; — lettres d'émancipation; — ventes ou amodiations d'immeubles appartenant à des enfants mineurs; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers; — procédures criminelles pour vols; — information au sujet du bruit fait à la porte de l'église par quelques paroissiens qui, ne pouvant entrer dans l'église remplie de fidèles, voulaient faire ouvrir ladite porte qui se trouvait fermée contre l'usage, etc.

B. 1958. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1688-1785. — Justice de Vinzelles et dépendances. — Tenues des assises et ordonnances de police; « pour « corriger le peu de zèle et de dévotion des parroissiens au « service de Dieu, leur est expressément deffendu de se « tenir au-devant la croix hors de l'église, pendant la « célébration dudict service, à peyne contre chacun des « contrevenans de cinq livres d'amende et de tenir prison « jusqu'au payement d'icelle; » — « enjoinct à toutes « personnes qui tiendront des pourceaux et des chiens, « lorsque les raisins prendront leur maturité, de leur « donner des bastons au col, de longueur d'un pied et demi, « pour éviter les dégatz des fruictz, sur peyne de vingt

« solz parisis d'amende, pour chaque fois que lesdictz « bestiaux seront pris en méfaict; » — jugements, appointements, sentences; — procédures civiles et criminelles; — provisions de greffier accordées à Antoine Cadot par Abel-Michel Chesnard, écuyer, seigneur et baron de Vinzelles, Layé, Loché, Pruzilly et autres places, lieutenant général au bailliage de Mâcon, etc.

B. 1959. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1749-1777. — Justice de Viré et dépendances. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols; — appositions de scellés et inventaires après décès; — ventes ou amodiations d'immeubles appartenant à des enfants mineurs; — mains-levées d'hoiries, etc.

BAILLIAGE DE MONTCENIS.

B. 1960. (Registre.) — In-folio, 522 feuillets, papier.

1600-1601. — Bailliage royal. — Sentences rendues par Étienne Calard, seigneur du Breuil, docteur en droit, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel. — Gain de cause adjugé, dans divers procès : à Claude Ducret, seigneur de Valette et Cersot; — à Jeanne de Torcy, dame de Monay; — à Léonard d'Escorailles, seigneur de la Gibaudière; — à Bénigne Doyen, seigneur de Trélague; — à Charles Doyen, seigneur de Niez; — à Barthélemy Galois, grènetier général des greniers à sel de Lyonnais et Mâconnais; — à Jean Poullet, seigneur de Blaisy; — à Jean de Foudras, seigneur de Morlan; — à Denis Devoyo, enquêteur aux bailliages d'Autun et de Montcenis; — à Antoine de Saudon, seigneur de Mercurey; — à Odet de Montaigu, lieutenant général en la chancellerie d'Autun, etc.

B. 1961. (Registre.) — In-folio, 986 feuillets, papier, incomplets.

1598-1603. — Bailliage royal. — Sentences rendues par Étienne Calard, lieutenant, puis par Barthélemy Darlay, son successeur, sur procédures civiles, en faveur : de Guy de La Tournelle, prieur de Mesvres et doyen en l'église cathédrale Saint-Ladre d'Autun; — de messire François de Rabutin, baron d'Épiry, contre Marguerite de Clugny, dame de Brandon et la Vesvre; — de Claude de Borde, seigneur de la Crotte et Mauvoisin; — de Guillaume de La Collonge, seigneur de la Motte-sur-Dheune; — de Jean de Vichy, écuyer, seigneur de Marnay; — de François Des Crots, seigneur des Crots, Champignolles et Boivin, baron d'Uchon pour les deux cinquièmes; — de Jean de Moroges, seigneur de la Tour-du-Bost; — de messire Jean Damas, chevalier, baron de Marcilly, vicomte de Chalon; — d'Antoinette de Ténarre, veuve de Théode Bouton; — de messire Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle; — de messire Philibert de Rochechouard, baron de Couches; — de Charles Alixant, seigneur de la Marche; — de Charles de Bessey, seigneur de Fréty; — d'Hugues de Chaugy, seigneur de Cuzy; — de Prudent Cheval, avocat en parlement, adjudicataire de la terre, justice et seigneurie de Beaudésir, etc.

B. 1962. (Registre.) — In-folio, 878 feuillets, papier.

1606-1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Barthélemy Darlay, lieutenant. — Procédures civiles, assignations, dits et contredits, jugements par défaut, appointements, sentences; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes; — publication des testaments : de Jeanne de La Collonge, femme de François de Moroges, seigneur de la Tour-du-Bost et Sérandey; — de Claude de Borde, seigneur de la Crotte, Mauvoisin et Rains, et de Toussaine de Clugny, sa femme; — d'Antoine Rey, prêtre, curé de Marmagne, « malade et allité de la « maladye qui court à présent, appellée dissenterye; » — édit du Roi, « tant sur la manufacture des draptz, sarges « et estametz, que sur la tainture, vente et délivrance « d'iceulx; » — lettres à rénovation de terriers obtenues : par messire Jean Damas, chevalier, vicomte de Chalon, baron de Marcilly, la Motte, Ocle, Sassangy et Monay; — par Edme de Rochefort, bailli d'Autun, Montcenis et Semur-en-Brionnais, seigneur et baron de Pluvault, la Boulaye, la Roche-au-Bazot, Charbonnat, Pont-de-Vaux et Sommant; — réceptions de sergents, etc.

B. 1963. (Registre.) — In-folio, 518 feuillets, papier, incomplets.

1615-1617. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Étienne Calard, lieutenant civil, et par Prudent Cheval, seigneur de Beaudésir, lieutenant criminel. — Assignations, dits et contredits, appointements : pour Odet de Montaigu, seigneur de la Tour-Guérin, ci-devant lieutenant général en la chancellerie d'Autun, conseiller du Roi, maître ordinaire des requêtes en l'hôtel de la Reine; — pour Melchior Des Crots, baron d'Uchon pour les trois cinquièmes; — pour Françoise Armet, dame de Mercey et Cheilly; — pour Charles de Montessus, seigneur de Brandon; — pour dame Françoise Damas, prieure de Saint-Julien-sur-Dheune; — partages de successions, etc.

B. 1964. (Cahiers.) — In-folio, 784 feuillets, papier, incomplets.

1609-1619. — Bailliage royal. — Sentences rendues par Barthélemy Darlay, puis par Étienne Calard, lieutenant civil, et Prudent Cheval, lieutenant criminel : pour

Gaspard de Tintry, seigneur de Rully, Gergy et Châtel-Moron ; — pour Philibert Chicquot, seigneur de Montpatey; — ventes judiciaires d'immeubles, à la requête de créanciers, notamment de Jacques Arthault, seigneur de Vergoncey, lieutenant particulier au siége royal d'Autun, etc.

B. 1965. (Cahiers.) — In-folio, 945 feuillets, papier, incomplets.

1625-1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues et sentences rendues par Étienne Calard, lieutenant civil, et par Prudent Cheval, lieutenant criminel : pour Antoine de Montmorillon, seigneur d'Essanley ; — pour Antoine de Toulonjon, écuyer, seigneur d'Allonne, capitaine de 150 hommes de pied ; — pour Simon de Vallerot, écuyer, seigneur de Mazoncle et de Meneault ; — pour Pierre Du Cret, seigneur de la Chapelle-Villars ; — pour messire Pierre Des Barres, chevalier, président au parlement de Bourgogne ; — pour dame Lazare Thiroux, femme de François Dubreuil, capitaine au château de Montjeu ; — pour Renée de Vichy, femme de Christian de Goy, écuyer, seigneur de Nouan ; — pour François Royer, écuyer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Roche ; — pour messire Pierre de Castille, conseiller du Roi en ses conseils, baron de Montjeu, Chagny, Dracy et autres lieux ; — pour Melchior Des Crots et François de Moroges, barons d'Uchon, demandeurs en payement de rentes dues sur le prieuré de Mesvres, contre messire Claude de Toulonjon, abbé de Saint-Sateur, prieur dudit Mesvres ; — pour Africain de Ragot, écuyer, seigneur de Vignolle, etc.

B. 1966. (Cahiers.) — In-folio, 1036 feuillets, papier, incomplets.

1634-1639. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Étienne Calard, lieutenant civil, et par Jean Picornot, lieutenant criminel. — Procédures civiles, appointements ou sentences : attribuant à Claudine de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Fougeard, écuyer, seigneur de Grandvaux, femme en deuxièmes noces d'Antoine de Chanel, écuyer, seigneur de la Prée, la curatelle d'Antoinette de Fougeard, sa fille, mariée à Godefroy de Chanel, écuyer, seigneur de Saint-Nizier ; — adjugeant des arrérages de rentes, cens ou servis : à Adrien de Traves, seigneur de Monay et de Savigny-lès-Blanzy ; — à Jean-Baptiste de Moroges, baron d'Uchon, seigneur de la Tour-du-Bost ; — à Antoine de La Menue, seigneur de Saint-Privé ; — à Claude de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot, la Crotte et Mauvoisin ; — à Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont et de Torcy ; — à Claudine de Moroges, dame de Remiremont et de Moroges ; — à messire Claude Damas, comte de Thianges, baron de Quincy ; — à René de Malain, dit le Loup, seigneur et baron de Saint-Floret, Digoine et autres lieux ; — à Henri de Raffln, écuyer, seigneur de Sermaize ; — à Thimothée Armet, avocat au conseil du Roi, seigneur de la Motte-sur-Dheune ; — à messire Roger de Rochefort, marquis de la Boulaye ; — à Charlotte de Rabutin, prieure de Saint-Julien-sur-Dheune ; — à Claudine de Vesvre, veuve de Claude de Carbonnet, seigneur de la Motte-des-Bois ; — à Edmée Alixant, veuve de Léonard d'Escorailles, seigneur de la Marche ; — à Marie Dupuis, veuve de Marc-Antoine Millotet, premier avocat du Roi au parlement de Bourgogne, etc.

B. 1967. (Cahiers.) — In-folio, 1130 feuillets, papier, incomplets.

1639-1641. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Étienne Calard, lieutenant civil, puis par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Sully (ou la Motte-Loisy), son successeur, et par Jean Picornot, lieutenant criminel. — Procédures civiles : pour Louise d'Agey, dame de Couches ; — pour Françoise de Rabutin-Chantal, veuve de messire Antoine de Toulonjon, chevalier, gouverneur de Pignerolles, seigneur d'Allonne et Monthelon ; — pour Philibert Chicquot, seigneur de Montpatey ; — pour Philibert Calard, lieutenant criminel aux cours royales d'Autun ; — pour messire Léon de Châtelus, baron d'Avignault et de la Tour-du-Bost ; — pour Antoine Potillon, seigneur de Magny et Munot, secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne, etc.

B. 1968. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier, incomplets.

1640-1645. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Sully, lieutenant civil, et par Jean Picornot, lieutenant criminel. — Procédures civiles ; — ventes judiciaires ; — publication des testaments : de messire Philibert de Rochechouard, instituant pour son héritier universel messire Jacques-Timoléon de Beaufort de Montboissier, marquis de Canillac ; — de Claude de Toulonjon, abbé de Saint-Sateur, prieur de Mesvres ; — d'Adrien de Traves, seigneur du Monay et de Savigny-lès-Blanzy ; — de Godefroy de Chanel, écuyer, seigneur de Saint-Nizier et de la Motte-des-Prés ; — de Louise d'Agey, dame de Couches, veuve dudit messire Philibert de Rochechouard ; — réception des notaires Christophe Demontmorot, à Dracy-lès-Couches, Émilian Marry, à Blanzy, Étienne Verneau, Étienne Delatroche, Pierre Villedieu, à Montcenis ; — déclaration du Roi prohibant l'usage « des estoffes et passemens d'or et d'argent et des « dentelles de fil faictes en pays estrangers ; » — lettres à rénovation de terriers, pour Charlotte de Rabutin, prieure de Saint-Julien-sur-Dheune ; — lettres de grâce et de

pardon obtenues par Lazare Paucheron, cavalier dans la compagnie des ordonnances du Roi, qui avait blessé mortellement, dans une querelle, Philippe de La Collonge de La Motte, aussi cavalier en la même compagnie; — ordre aux curés des paroisses qui sont dans le ressort dudit bailliage, de déposer au greffe le double de leurs registres de baptêmes, mariages et sépultures, etc.

B. 1969. (Cahiers.) — In-folio, 1092 feuillets, papier, incomplets.

1641-1645. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Sully, lieutenant civil, et par Jean Picornot, lieutenant criminel. — Procédures civiles, instruction sommaire des affaires qui sont longtemps renvoyées de huitaine en huitaine, avant d'être définitivement jugées; — appointement par lequel il est dit que Jean-Hercule Brunot, seigneur de la Vallée, « mettra rière le greffe de céans toutes les pièces en vertu « desquelles il prétend exemption des tailles, » etc.

B. 1970. (Cahiers.) — In-folio, 835 feuillets, papier.

1645-1647. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Loisy, lieutenant civil, et par Jean Picornot, lieutenant criminel. — Procédures civiles d'une médiocre importance, relatives à des règlements de successions, à des différends entre propriétaires et fermiers, entre créanciers et débiteurs, entre tuteurs et pupilles; — procédures criminelles pour injures; — sentence qui décharge Théophile de La Menue, écuyer, seigneur de Saint-Privé, de la curatelle de ses frères Antoine de La Menue, seigneur de Perrigny, Jean de La Menue, seigneur de Gaussonne, et de Françoise de La Menue, sa sœur, mariée à Claude de Mazille, seigneur de Vaubresson, etc.

B. 1971. (Cahiers.) — In-folio, 1038 feuillets, papier, incomplets.

1646-1649. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Loizy, lieutenant civil, et par Jean Picornot, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Léon de Châtelus, baron d'Avignault; — pour Françoise de Rabutin, dame d'Allonne; — pour Pierre Du Vouchot, écuyer, baron de la Motte-Marcilly; — pour messire François de Rochechouard, chevalier, marquis de Champdeniers, baron de Couches, conseiller du Roi en ses conseils, premier capitaine des gardes du corps; — pour messire Claude Damas, comte de Thianges, prieur commendataire de Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Germain-des-Bois et dépendances; — pour Jacques Armet, avocat en parlement, seigneur de la Motte-sur-Dheune, etc.

B. 1972. (Cahiers.) — In-folio, 996 feuillets, papier, incomplets.

1649-1651. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Loisy, lieutenant civil, et par Jean Picornot, lieutenant criminel. — Procédures civiles : pour Pontus de Mathieu, écuyer, seigneur de Chevigny et d'Époisses; — pour Étienne de Siry, seigneur de la Forêt-Ronde; — pour Louis Bouillet, écuyer, seigneur de la Chapelle-Villars; — pour Hugues Desplaces, lieutenant particulier au bailliage d'Autun; — pour Reine-Françoise de La Rivière, dame d'Availly; — procédures criminelles pour injures; — « par l'occasion des « gens de guerre qui passent ordinairement en ce pays, il y a « heu et a à présent cessation de plaids, et ne se tient que fort « peu de causes, que par expédientz que prennent les pro- « cureurs des parties les ungs avec les autres, tout le peuple « estant en fuitte, » etc.

B. 1973. (Cahiers.) — In-folio, 824 feuillets, papier, incomplets.

1649-1651. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Loisy, lieutenant civil, et par Jean Picornot, lieutenant particulier. — Procédures civiles informes et incomplètes; — ventes judiciaires ou par décrets, d'immeubles saisis à la requête de créanciers, entre autres d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize et la Roche, etc.

B. 1974. (Registre.) — In-folio, 806 feuillets, papier, incomplets.

1651-1652. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Loisy, conseiller du Roi, lieutenant civil, et par Jean Picornot, conseiller du Roi, lieutenant criminel. — Instruction sommaire d'affaires civiles peu importantes; — dits et contredits; — jugements par défaut, appointements, etc.

B. 1975. (Cahiers.) — In-folio, 954 feuillets, papier, incomplets.

1652-1655. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de la Motte-Loisy, titre qu'il changea en 1654 contre celui de seigneur de Vesvre, et par Jean Picornot, puis par Lazare Calard, son successeur. — Autorisation accordée à Jeanne Picornot, religieuse au couvent des Ursulines de Montcenis, « pour la recherche de ses droits; » — protestations de Philippe Durand, premier conseiller audit bailliage, qui voulait contester audit Lazare Calard, lieutenant criminel, le droit de juger les procédures civiles en l'absence dudit Boyveau, etc.

B. 1976. (Cahiers.) — In-folio, 890 feuillets, papier, incomplets.

1652-1656. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de Vesvre, lieutenant civil, et par Lazare Calard, lieutenant criminel. — Procédures civiles : pour les princesses de Carignan et Longueville, dames et baronnes de la baronnie de Montcenis; — pour Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois et Montpatey; — ventes judiciaires, etc.

B. 1977. (Cahiers.) — In-folio, 948 feuillets, papier, incomplets.

1656-1657. — Bailliage royal et chancellerie. — — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de Vesvre, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, lieutenant civil audit bailliage, et par Lazare Calard, lieutenant criminel, et par Philippe Durand, premier conseiller. — Procédures civiles : pour Jacques Dupuis, capitaine-major de la citadelle de Verdun-sur-Meuse, mari d'Antoinette Armet; — pour François de Rochemont, écuyer, seigneur des Buissons, capitaine d'une compagnie de chevau-légers et maître d'hôtel ordinaire chez le Roi, mari d'Espérance Armet, etc.

B. 1978. (Cahiers.) — In-folio, 1024 feuillets, papier, incomplets.

1657-1658. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, lieutenant civil, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, par Lazare Calard, lieutenant criminel, et par Philippe Durand, premier conseiller audit bailliage. — Procédures civiles; — ventes judiciaires d'immeubles saisis par autorité de justice, etc.

B. 1979. (Cahiers.) — In-folio, 1086 feuillets, papier, incomplets.

1659-1660. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de Vesvre, lieutenant civil, Philippe Durand, premier conseiller, et Lazare Calard, lieutenant criminel. — Procédures civiles : pour Jean d'Escorailles, écuyer, seigneur de Charmoy; — pour messire Antoine Damas, chevalier, baron de Marcilly, etc.

B. 1980. (Cahiers.) — In-folio, 1152 feuillets, papier, incomplets.

1658-1662. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, Lazare Calard et Philippe Durand. — Procédures civiles; — règlements de comptes; — reconnaissances de rentes; — procès-verbal de saisie « de tous et ung chacung des immeubles qui souloient « appartenir à feu messire Claude de Toulonjon, vivant « abbé de Saint-Sateur et prieur du prieuré de Mesvres, » à la requête de Françoise de Rabutin-Chantal, veuve de messire Antoine de Toulonjon, dame d'Allonne, Monthelon, Chantal et Uchon, créancière d'une somme de 3,250 livres; — inventaire desdits biens, etc.

B. 1981. (Cahiers.) — In-folio, 1028 feuillets, papier, incomplets.

1662-1664. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, lieutenant civil, conseiller du Roi en son conseil d'État et au conseil privé, par Lazare Calard, seigneur du Breuil, lieutenant criminel, et Philippe Durand, premier conseiller audit bailliage. — Procédures civiles peu importantes; — assignations, appointements, sentences, etc.

B. 1982. (Cahiers.) — In-folio, 1250 feuillets, papier, incomplets.

1670-1673. — Bailliage royal et chancellerie. — Ventes judiciaires; — appositions de scellés et inventaires; — publications de testaments : de Jeanne Bisot, veuve de Prudent Cheval, ancien lieutenant criminel; — de Marguerite d'Escorailles, pensionnaire au couvent des Ursulines; — réception des notaires royaux Claude Flachot, François Breul, Jean Sertoise; — lettres de licence pour les avocats Philibert Saclier et Lazare Guyon; — arrêt du parlement de Paris, réglant la vente des substances employées en médecine, et défendant « à tous estrangers d'exposer ny vendre « de l'arsenic ny aulcuns poisons, de quelque nature qu'ils « soient, chauds ou froids, secs ou humides, sinon aux « droguistes, apothicaires et espiciers, à peine de la vie; » — lettres patentes de confirmation, obtenues par les religieuses Ursulines, établies à Montcenis depuis l'an 1647; — fondation pieuse faite en l'église Notre-Dame dudit Montcenis par Philibert Delachaise, bourgeois de ladite ville; — lettres à rénovation de terriers : pour Madeleine Fouquet, veuve de messire François de Rochefort, marquis de la Boulaye; — pour Nicolas Brulard, premier président au parlement de Bourgogne; — ordonnances de Louis XIV : du 12 décembre 1672, « pour faire saisir les biens scituez « dans son royaume et terres de son obéissance, appar- « tenans à ceux qui portent les armes en faveur des « Hollandois; » — du 26 avril 1673, prorogeant jusqu'à la fin du mois de mai le terme accordé aux déserteurs pour rentrer dans leurs corps; — édit en faveur de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, etc.

B. 1983. (Cahiers.) — In-folio, 1112 feuillets, papier, incomplets.

1671-1676. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Alexandre Boyveau, seigneur de Vesvre, lieutenant civil, puis Gilbert Boyveau, son fils et successeur, par Pierre-Hyacinthe Durand, conseiller, et par Jacques Durand, avocat du Roi. — Procédures civiles : pour Adrien d'Escorailles, écuyer, seigneur de Charmoy et la Marche ; — pour Jacques Armet, avocat en parlement, seigneur de la Motte-sur-Dheune ; — pour Charles de Marcellange, écuyer, seigneur de la Grange, Ez-Crotz et autres lieux ; — testaments : de messire Joseph Damas, chevalier de l'ordre Saint-Jean-de-Jérusalem ; — dudit Adrien d'Escorailles ; — lettres de provisions : pour ledit Gilbert Boyveau, en date du 29 août 1674 ; — pour notaires, sergents, procureurs, etc.

B. 1984. (Cahiers.) — In-folio, 1048 feuillets, papier.

1671-1679. — Bailliage royal et chancellerie. — Ventes judiciaires ; — procédures civiles ; — procès-verbaux d'assemblées des notables de Montcenis, convoqués pardevant Philibert Cheval, avocat en parlement, « bailli « ordinaire en la baronnie dudit Montcenis, prévosté en « dépendante et juge de la police dudict lieu ; » — élections : de Pierre Villedieu et Pierre Humbert, receveurs des tailles pour un an seulement, selon l'usage depuis longtemps adopté ; — de Melchior Cochet et Claude Rey, envoyés à Dijon pour faire la révérence au duc d'Enghien, gouverneur de Bourgogne, et assister à la tenue des États ; — de plusieurs ouvriers désignés pour aller travailler aux fortifications de Chalon, etc.

B. 1985. (Cahiers.) — In-folio, 1094 feuillets, papier.

1676-1679. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, lieutenant civil. — Tutelle décernée aux enfants mineurs de Nicolas de La Menue, seigneur de Châtel-Moron ; — lettres d'anoblissement obtenues par Jacques et Abraham Dupuis, frères, en récompense des services qu'ils ont rendus dans les armées du Roi ; — testaments : de Lazare Callard, seigneur de Trélague ; — de Jean Berbis, écuyer, seigneur de Dracy, Cromey, Grangy et Mazenay ; — lettres d'émancipation pour Maurice, fils dudit Jean Berbis ; — lettres à rénovation de terriers pour messire Nicolas Brulard, chevalier, marquis de la Borde, baron de Sombernon, Couches, Malain, seigneur de Vautorte, Sainte-Marie, le Pont-de-Pagny, Savigny, Mussey, la Fosse et autres lieux ; — lettres de licence pour les avocats Joseph Durand, Léonard Desclaux, Pierre-Nicolas Giraud ; — provisions obtenuès par Fiacre Durand, avocat du Roi ; — procédures civiles, etc.

B. 1986. (Cahiers.) — In-folio, 988 feuillets, papier.

1679-1682. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, lieutenant civil. — Procédures civiles ; — ventes judiciaires ; — état des justices seigneuriales qui ressortissent audit bailliage : le bailliage de Couches divisé en deux parties, l'une appartenant au président Brulard et l'autre au marquis de Champdeniers ; le bailliage d'Uchon, divisé en trois parties : une appartenant au seigneur de Champignolles, une au seigneur des Crots et l'autre à la dame de Toulonjon ; les justices de Bourdeau, de Saint-Sernin-du-Bois, de Brandon, de Charmoy, de Saint-Nizier-sous-Charmoy, d'Ocle, de Torcy, de Chevanne, du doyenné de Blanzy, du Breuil, d'Épertully, de la Gorge, de Boivin, de Morande, de Saint-Martin-de-Marmagne, d'Ez-Toulle, de Dracy-lès-Couches, de Cromey, d'Avoizotte, de la Chapelle-Villars, de Montmort, de Vendenesse, de Busserolles, de Saint-Julien-sur-Dheune, du Crot-Monial, de la Coudraye, de Montaubry, de Saint-Privé, de Commune, de Viécourt, de Rochefort, de Monay, de la Chapelle-de-Bragny, de Saint-Gervais, des Crots, de Prodhun (Antully), de Champiteau, du Bois-Saint-Pierre, des Pagnes, de Beaudésir, de la Roche-Baudras, d'Allonne, d'Uxeau, de Châtel-Moron, de la Vesvre, de la Motte-Marcilly, des Bois-Francs, de la Crotte, de Vernizy et la Gourloise, de la Marche, de la Motte-des-Bois, de Marnay, des Coutots, du prieuré d'Uchon, d'Époisses (Charmoy), de Savigny-lès-Blanzy, de Pouilly, de la baronnie de Marcilly, de Perreuil ; — assises générales, etc.

B. 1987. (Cahiers.) — In-folio, 1027 feuillets, papier.

1682-1685. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, lieutenant civil, et par Pierre Lancelot, lieutenant criminel. — Procédures civiles ; — publication du testament de Marie-Élisabeth de Rochefort, femme de messire Nicolas de Chaugy, comte de Roussillon, lieutenant du Roi en Bourgogne ; — donations entre vifs ; — contrats de mariage : de messire Jean de Martigny, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, avec Anne-Léonne, fille de messire François-Louis de Beugne, chevalier, seigneur et baron d'Uchon, la Tour-du-Bost, Montessus, Charmoy, la Marche, Beugne, Villeret, Vitry, Montagny, Sérandey, la Gorge, Urbilly, la Bruyère, Montsarin et autres lieux ; — de messire Léonard de Vallerot, chevalier, seigneur de Beaudésir, avec Françoise, fille de messire Jean de Luzy, chevalier, marquis de Pélissac, baron de Couzan, seigneur de Chalain, Champs et autres lieux ; — arrêt du parlement qui reconnaît aux religieux de Saint-Pierre de Chalon le droit de rendre la justice à l'Abergement-lès-Châtel-Moron,

de moitié avec les princesses de Carignan et de Nemours-Longueville, dames de Montcenis; — ventes judiciaires, etc.

B. 1988. (Cahiers.) — In-folio, 1140 feuillets, papier.

1685-1687. — Bailliage royal et chancellerie. — Procès-verbaux d'assemblée des notables tenue par-devant Philibert Cheval, bailli ordinaire en la baronnie dudit Montcenis et prévôté en dépendant; — élection de Pierre Villedieu, avocat, délégué à Dijon « pour sister aux Estatz « et y faire toutes les remonstrances, tant pour l'intérest de « Sa Majesté que pour ce qui concerne la province et cette « ville; » — on lui alloue 60 livres pour tous frais de voyage; — plaintes et information au sujet des désordres causés par les diverses compagnies de soldats qui furent logées dans la ville; — donation mutuelle faite par messire Charles Lebrun, chevalier, comte du Breuil, baron d'Uchon, seigneur de Champignolles, Chaumont, la Tagnière et autres lieux, et par Henriette-Armande de La Tournelle, sa femme; — contrat de mariage de messire François-Éléonor Du Cret, chevalier, seigneur de la Tour-du-Bois, Malleville, Vendenesse, Villaine, Chevrou et autres lieux, avec Anne-Jeanne de Blanchefort; — procédures civiles; — ventes judiciaires, etc.

B. 1989. (Cahiers.) — In-folio, 1078 feuillets, papier.

1685-1689. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, lieutenant civil. — Procédures civiles : pour messire François de Toulonjon, chevalier, comte dudit lieu, seigneur de Monthelon, Bourdeau et autres places, bailli d'Autun, Montcenis et Semur-en-Brionnais; — pour Pierre Rigoley, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, seigneur de la Chaume, Corgelin et autres lieux; — pour Denis-Énoch Virey, lieutenant général en la chancellerie de Chalon; — pour Edme de Clugny, écuyer, seigneur de Valvron; — pour François Virot, prêtre, curé de Charbonnat, demandeur en règlement de sa portion congrue, contre messire Nicolas de Chaugy, comte de Roussillon, marquis de la Boulaye, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, messire Roger de Rabutin-Choiseul, comte de Bussy, et Étienne Du Sauzey, abbé commendataire de Saint-Rigaud, seigneurs codécimateurs dudit Charbonnat, etc.

B. 1990. (Cahiers.) — In-folio, 982 feuillets, papier.

1681-1687. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, conseiller du Roi, lieutenant civil. — Ventes ou amodiations judiciaires; — procédures civiles : pour messire Jean de Martigny, seigneur de la Tour-du-Bost, Charmoy et autres lieux; — pour Gabriel de Beugre, écuyer, seigneur de la Chapelle-de-Bragny; — pour François de Faubert, seigneur de la Perrière, Cressy et Montpetit, etc.

B. 1991. (Cahiers.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1687-1689. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, lieutenant civil. — Procédures civiles : pour messire Léonard de Vallerot, chevalier, seigneur de Beaudésir, les Noyers et la Cour; — pour messire Claude-Antoine, palatin de Dyo, chevalier, comte de Montmort, baron d'Essanley, Saint-Berain, seigneur de la Coudraye, Rochefort et autres lieux; — pour Louis de Foudras, écuyer, baron et seigneur de Demigny, Cruzille et le Maupas; — pour les RR. PP. Jésuites d'Autun, prieurs du prieuré Saint-Georges de Couches et coseigneurs de Viécourt; — pour messire Jacques Berbis, chevalier, seigneur de Longecourt; — lettres de provisions obtenues : par Étienne Verneau et Claude Taluchot, notaires; — par Louis Lamy, lieutenant criminel; — donation faite par Madeleine Fouquet, veuve de François de Rochefort, marquis de la Boulaye, au profit de messire Louis-Christophe Gigault, chevalier, marquis de Bellefont; — testaments : dudit Léonard de Vallerot; — de Charlotte-Catherine de de Cléron, femme de messire Pierre Berbis, chevalier, seigneur de Dracy-lès-Couches; — lettres de licence pour Léonard-Antoine Venot, Pierre Bard, avocats; — lettres à rénovation de terriers : pour François de Toulonjon, en faveur duquel la terre d'Allonne est érigée en comté sous le nom de Toulonjon; — pour messire Charles Lebrun, chevalier, comte du Breuil, baron d'Uchon pour les trois cinquièmes, seigneur de Champignolles et autres lieux; — pour messire Maurice Berbis, chevalier, seigneur de Cromey et Mazenay; — pour ladite Madeleine Fouquet; — tutelle donnée aux enfants de Lazare Callard, seigneur de Trélague; — inventaire des minutes de Louis Seurre, notaire royal audit Montcenis, auquel succéda Gabriel Lambert, etc.

B. 1992. (Cahiers.) — In-folio, 985 feuillets, papier.

1695-1715. — Bailliage royal et chancellerie. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, lieutenant civil, et par Louis Lamy, lieutenant criminel. — Procédures civiles; — réceptions de notaires, de procureurs, d'huissiers et de sergents; — lettres à rénovations de terriers pour Alexandre de Grezolle, écuyer, seigneur de Saint-Nizier-sous-Charmoy; — donation faite par messire Claude-Antoine, palatin de Dyo, et par Éléonore Du Bourg Du Mayne, sa femme, en faveur d'Henri, palatin de Dyo, leur fils; — lettres de provisions obtenues : par messire Jean de Martigny, mar-

quis d'Uchon et de la Tour-du-Bost, seigneur de Montessus-lès-Montcenis, Charmoy et autres lieux, pour la charge de lieutenant des maréchaux de France dans les bailliages d'Autun et de Montcenis; — par Claude Taluchot, procureur du Roi en la châtellenie royale dudit Montcenis; — contrat de mariage de messire Louis de Létouf de Pradines, chevalier, avec Marguerite, fille de messire Camille de Thelis de Valorges, chevalier; — taxes du prix du pain, du vin et de la viande de boucherie; — ordonnances de police rendues par Pierre Villedieu, maire perpétuel de la ville de Montcenis; — réparations faites à la fontaine Notre-Dame de ladite ville; — délibérations relatives à la construction du clocher de l'église paroissiale et à la refonte d'une cloche appelée la Comtoise; — tirage au sort pour les soldats de milice, etc.

B. 1993. (Cahiers.) — In-folio, 984 feuillets, papier.

1712-1720. — Bailliage royal, chancellerie, châtellenie et prévôté. — Audiences tenues par Gilbert Boyveau, lieutenant civil, puis par Jean-Baptiste Villedieu, son successeur. — Ventes judiciaires; — procédures civiles : pour messire Gilbert-Casimir Lebrun Du Breuil, chevalier, baron d'Uchon, seigneur de Champignolles, Chaumont, Saint-Nizier et autres lieux; — pour messire Jacques de Foudras, chevalier, comte de Demigny; — pour messire François de Mongin, prédicateur du Roi, l'un des quarante de l'Académie française, abbé de l'abbaye royale de Saint-Martin-lès-Autun; — pour messire Charles-Anne de Châtenay, comte de Saint-Vincent, etc.

B. 1994. (Cahiers.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

1693-1722. — Bailliage royal et chancellerie. — Enquêtes et réponses catégoriques des parties, de 1693 à 1721. — Audiences tenues par Jean-Baptiste Villedieu, lieutenant civil, puis par Léonard-François Giraud, son successeur, et par Antoine Debon, lieutenant criminel. — Procédures civiles : pour François de Finance, écuyer, seigneur du Fay; — pour Jules-Mathieu de Rochemont, écuyer, seigneur des Buissons et de la Motte-sur-Dheune; — pour Melchior-François Cochet, écuyer, seigneur de Savigny-lès-Blanzy, Florettes et dépendances; — pour Jean-Maurice Durand de Chalas, écuyer, seigneur de la Tour-du-Bost; — pour messire Michel-Dorothée, marquis de Grammont, grand bailli d'épée de l'Autunois, Montcenis et Semur-en-Brionnais, etc.

B. 1995. (Cahiers.) — In-folio, 1116 feuillets, papier.

1725-1743. — Bailliage royal, chancellerie, châtellenie et prévôté. — Enquêtes et réponses catégoriques des parties. — Audiences tenues par Léonard-François Giraud, lieutenant civil, et par Antoine Debon, lieutenant criminel. — Certificat portant que « messire Jean de Martigny n'a « laissé que quatre enfans, sçavoir : Jeanne-Marie, veuve « du comte de Saint-Vincent; Louis-Michel, mort sans « avoir esté marié; Marguerite-Charlotte, à présent morte « et qui avoit été mariée avec messire Jean de La Porte, « chevalier, seigneur de Léronde, et Marie-Jeanne, mariée « à Nicolas de Belleperche, écuyer; » — sentence confirmant à François de Truchis, écuyer, seigneur de Commune, le droit de sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Commune; — acte par lequel Jacques Ravier, écuyer, seigneur de Bussières, auditeur en la Chambre des comptes de Dôle, et Marguerite Villedieu, sa femme, font donation générale de tous leurs biens à Hubert Ravier, le[...] fils; — vente de la métairie de Chaume, sise à Savig[...] lès-Beaune, faite à Aimé Maîtrise, avocat à la cour. Claude-Louis Dupuis, écuyer, seigneur de Saint-Ge[...] tant en son nom qu'en celui de ses sœurs Judith et I[...] celle-ci veuve d'Henri de Truchis, écuyer, seig[...] Commune et du Môle; le prix de ladite vente s[...] 5,000 livres, dont 3,000 livres furent payées co[...] « et à l'égard des deux mille livres restant, lesdits sieu[...] « demoiselles vendeurs en ont tenu quitte et déchargé « ledit sieur acquéreur, pour luy tenir lieu de récompense « des services qu'il leur a rendus depuis plusieurs « années, » etc.

B. 1996. (Cahiers.) — In-folio, 1158 feuillets, papier.

1726-1759. — Bailliage royal, chancellerie, châtellenie et prévôté. — Audiences tenues par Léonard-François Giraud, lieutenant civil, puis par ses successeurs Gilbert-François Giraud, Blaise Quarré, écuyer, seigneur du Plessis (installé le 20 avril 1746), Gabriel-Marie Delagrange, Philibert-Étienne Debon, installé le 11 janvier 1758; par Antoine Debon, lieutenant criminel, puis par Jean-Baptiste Carlin, son successeur; par Bernard Rey, châtelain et prévôt royal, quelquefois par Jean Garchery, procureur du Roi audit bailliage. — Procédures civiles; — donations faites : de la terre et seigneurie de Montsarin, par Lazare Callard, écuyer, seigneur en partie de Saint-Micaud et Saint-Martin-sous-Montaigu, en faveur d'autre Lazare Callard, receveur au grenier à sel du Mont-Saint-Vincent; — des terres et seigneuries de Saint-Privé et de Sassangy, par demoiselle Marie-Philippe-Nicole Damas de Marcilly, en faveur de messire Jean-Pierre Damas, comte de Thianges, fils de Louis-François Damas de Thianges, chevalier, palatin de Dyo, marquis de Montperroux et de Saint-Jean-de-Roquefeuille; — inventaire des meubles qui se sont trouvés au château de Sassangy, etc.

